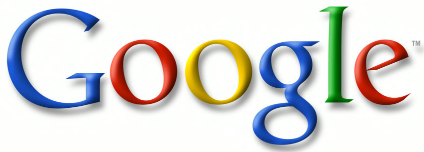

Google

Mémoires de la Société des antiquaires de Normandie

Société des antiquaires de Normandie



UNIVERSITY of MICHIGAN
GENERAL LIBRARY
OCTAVIA WILLIAMS BATES
BEQUEST



MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES

DE NORMANDIE

MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES

DE NORMANDIE

3e Série. — 9e Volume.

XXIXe VOLUME DE LA COLLECTION.



CAEN,

F. LE BLANC-HARDEL, LIBRAIRE, RUE FROIDE, 2;

PARIS,
DERACHE, RUE MONTMARTRE, 48;

ROUEN,
MÉTÉRIE, RUE JEANNE-D'ARC, 11

1877

LE MARTOLOGE

DE

LA CHARITÉ DE TOURGÉVILLE

PAR M. CH. VASSEUR,

Membre de la Société.

En 1864, la Société des Antiquaires de Normandie accueillit, parmi ses Mémoires, une étude sur le Registre de la Charité de Surville, dans laquelle j'avais essayé de mettre en relief les ressources que peuvent offrir pour l'histoire locale et même générale ces *chartriers campagnards*. Ainsi les appelle M. Sainte-Marie Mevil dans un travail sur les Charités de Bernay, publié dans la *Bibliothèque de l'Ecole des chartes*. Je continue aujourd'hui ma tâche en analysant le *Pappier et Martologe de la Charité de Tourgéville*, communiqué à la Société historique de Lisieux, le 12 avril 1870, par M. Le Métayer des Planches.

Ce Martologe est loin d'avoir la valeur paléographique et d'offrir l'intérêt du Registre de Surville. Il date d'une époque bien plus récente, de la fin du XVI[e] siècle seulement. Son état de conservation est peu satisfaisant. Il a perdu les deux plats de sa forte reliure en gros cuir noir, dont le dos seul subsiste. Les coins des pages sont, par suite, roulés et en partie usés, tandis que la rouille des rivets de sa serrure de fer a corrodé, assez profondément, le centre des feuillets. Bien des bouts de ligne ont ainsi disparu.

Ce registre volumineux se composait de 366 feuillets de papier in-folio, non numérotés. Les derniers restent blancs à partir du 297[e]. Quelques autres ont été réservés, en outre, de place en place.

Comme toujours, les parties primitives sont soignées et d'une bonne écriture; mais les adjonctions subséquentes, opérées pendant les deux siècles où il est resté en usage, sont plus ou moins confuses et garnissent souvent les marges et les interlignes.

Comme le registre de Surville, celui-ci contient les statuts de la confrérie et les noms des associés rangés par paroisses. Pendant cent vingt ans, 9894 individus appartenant à 47 paroisses, apportèrent leur concours à cette pieuse confrérie. La paroisse de Tourgéville en retient naturellement la plus grande part: 2569. — Viennent ensuite Saint-Pierre-Azif (733), Villers-sur-Mer (632), Vauville (593), Saint-Arnoul (527), Blonville (493), Douville (336). Touques, Gonneville, Beaumont, Pont-l'Évêque, Bonnebosc, Saint-Imer, Pierrefitte et Honfleur y figurent pour des nombres plus ou moins considérables, avec les autres paroisses circonvoisines.

I.

Nous retrouvons dans notre document une des particularités signalées dans le Registre de Surville: la féminisation des noms propres, jusque fort avant dans le XVIIe siècle. Cette coutume fut, du reste, générale par toute la France et dure encore dans les contrées du centre et du sud-ouest qui ne sont pas arrivées au comble du progrès. Nous avons relevé dans la liste de Tourgéville, en 1620, Jossine *la Morellette*, veuve de Guillaume Margerye; il y a plus loin un Robert *le More*. — En 1626, Paquette *la Renoulline*, pour Renoult ou Arnoult. — En 1629, Françoise *la Guilleberde*, fille Jean, à côté de Sainte *Guillebert*, sœur Jean, et de Gabriel *Guillebert*. — A Benerville, en 1630, Marie *la Giotte*. — A Saint-Arnoul, en 1641, Anne *la Benarde*. — A Saint-Vaast, Jeanne *la Huberde*. — A Vauville, en 1597, Noelle *la Mellesse*, pour Le Mesle, sans aucun doute. — A Saint-Pierre-Azif, en 1653, Marie *la Chrétienne*, fille de Hélix, et une autre Marie *la Chrétienne*, fille de Jean. — A Danestal, en 1654, Anne *la Duboque*, fille de Pierre Duboc. — A Bourgeauville, en 1687, Charlotte *la Manichette*, évidemment de la famille de Jean *le Maniché*, inscrit un peu plus tard.

Dès 1653, quelques prénoms se doublent, au lieu d'être uniques,

comme dans les siècles plus reculés, et vers 1680 cet usage est fréquent. La multiplication des noms de baptême remonte jusqu'à la Renaissance, dans les grandes familles de la noblesse. On peut croire à une importation d'Italie, à la suite des guerres de ce temps. Il fallut donc environ un siècle pour le faire adopter par les masses, du moins aux bords de la Manche.

Pour introduire un certain ordre dans les listes, on leur a donné la disposition alphabétique ; mais, comme à Surville, c'est l'ordre des noms de baptême et non celui des noms de famille qu'on a suivi. Ce système purement ecclésiastique a duré fort longtemps dans les pratiques administratives, et on le trouve ailleurs. Toutefois, en dehors des inscriptions primitives, on n'a observé que l'ordre de la date d'inscription dans chaque paroisse.

Aucune particularité n'est à signaler dans les noms de baptême ; peu appartiennent en propre aux saints spécialement honorés au diocèse de Lisieux. Il y a une seule exception pour Ursin et Ursine; le nombre en est considérable. Quelle cause a pu alors vulgariser de la sorte le nom du saint protecteur et second patron de la ville de Lisieux ? Les Huguenots s'étaient vantés d'avoir jeté ses cendres au vent en 1562 ; il serait curieux que ce fut une protestation réactionnaire contre ce sacrilége. Je n'ai noté rien de pareil dans le Registre de Surville.

Les inscrits appartiennent à tout état social. La plupart sont des paysans, des cultivateurs ; quelques gens de métier ; des bourgeois en très-petit nombre, sans doute possesseurs de fonds dans les paroisses de la circonscription ; des gentilshommes ; des militaires ; des gens de justice ; enfin tous ceux vivant noblement à la campagne, et des ecclésiastiques. On voit là tout le personnel peuplant autrefois les paroisses rurales et leur donnant la vie, vie par moments un peu bruyante et tapageuse, préférable cependant à la morosité dans laquelle on les trouve aujourd'hui plongées, sauf de très-rares exceptions.

II.

Le Registre de la Charité de Tourgéville manque des curieux détails financiers et économiques si abondants dans celui de Surville. Nulle

mention des donations ou constitutions de rentes ; il existait un autre Registre spécial à ces choses et nous ne l'avons pas. Nous y voyons pourtant le taux du droit d'entrée et de la taxe annuelle à payer par chaque confrère, et aussi des amendes imposées aux frères servants ou officiers pour défaut dans leurs fonctions. On en peut tirer une idée approximative de la valeur du numéraire, dans la contrée, au XVII[e] siècle.

La taxe à payer chaque année était fixée à deux sols, et s'acquittait en deux termes : 12 deniers à la Saint-Pierre, 12 deniers au jour des Trépassés — 29 juin et 2 novembre. On versait en outre 6 deniers le jour de l'admission, comme droit d'entrée. Des colonnes recevaient les émargements en regard de chaque nom. On peut faire la remarque qu'ils sont très-rares à la suite des noms nobles. Ceux-ci acquittaient-ils sur-le-champ les *trente sols* qui les rendaient *franchys?* Faut-il attribuer à une autre cause, comme privilége de caste, cette différence?

Les prêtres devaient une cotisation plus forte, 10 deniers, lors de leur inscription ; mais au lieu de la redevance annuelle, on leur demandait seulement une messe, à dire, chaque année, dans l'église de Tourgéville, le lendemain de la fête de saint Pierre, patron de la paroisse, ou pendant l'Octave.

Les chapelains chargés du service religieux étaient gagés aux dépens de la Charité. Les statuts leur accordent cent sols tournois ; chaque messe était évaluée à trois sols.

En cas d'infraction aux règlements on payait l'amende. Comme on n'avait pas encore mis à la mode le principe d'égalité qui nous régit, les dignitaires et ceux qui doivent le bon exemple étaient plus fortement taxés que les simples frères servants. Ainsi les chapelains donnaient, pour chaque messe manquée, 10 deniers, pour absence illégitime au convoi d'un corps, 12 deniers, aux *Vigilles* et *Libera*, 6 deniers. L'échevin, le prévôt, le procureur, payaient pour *chacune faulte* 12 deniers. Les autres frères, le clerc et le crieur étaient condamnés à 6 deniers seulement.

III.

La date légale de la fondation de la Charité de Tourgéville est incontestablement celle de la ratification de ses statuts par l'autorité épiscopale.

Or, c'est en 1540 qu'ils furent approuvés par le cardinal Le Veneur, ou plutôt par son vicaire général gérant à la requête de vénérable homme maître Helye de Recuchon, curé de Tourgéville.

L'administration de la confrérie était mise aux mains de *treize hommes, gens de bien et d'honneur,* desquels l'un était nommé échevin, l'autre prévôt, un autre procureur, et les dix autres frères servants.

L'échevin, souverain administrateur, rendait compte tous les ans, le jour saint Pierre, fête patronale de la paroisse de Tourgéville. Il était le gardien de *la boiste* de ladite Charité (dont, toutefois, le prévôt et le procureur avaient chacun une clef), ainsi que *des aultres biens*, ornemens, *calices*, *linges et aultres ustensiles de lad. Charité;* sans oublier le livre *fermé à clef où seront escripts tous les noms des frères et sœurs qui se rendront à lad. Charité.* Ses fonctions n'avaient donc qu'un an de durée, et c'est précisément ce même jour de saint Pierre qu'on procédait à l'élection des nouveaux dignitaires.

L'*échevin* cessant ses fonctions devenait *prévôt* de droit, puis l'année suivante *procureur*, en supposant, et c'était l'ordinaire, qu'il ne fût pas continué dans sa première charge pendant une nouvelle année, car alors les deux officiers secondaires restaient également en place.

Outre ces trois dignitaires électifs, il y avait sept chapelains gagés par la Charité, dont il serait impossible de nier l'influence sur son administration. Le premier chapelain devait être le curé de Tourgéville ou son vicaire; les six autres, les six plus anciens prêtres du lieu, *ydoines et suffisans.*

Les frères servants, au nombre de dix, comme on l'a vu, avaient voix délibérative dans les affaires de la confrérie.

Au rang inférieur prenaient place un *clerc* aux gages de 50 sols par an et dont les fonctions cerrespondaient à celles de sacristain — et un *crieur* payé 20 sols, ayant les attributions, en partie de pointeur, en partie d'huissier à verge. Indépendamment, il lui était prescrit « chacun dimanche crier les patenostres pour les âmes des trespassez à la porte de l'église et au cemytière dud. lieu de Tourgéville. »

Les chapelains, comme l'échevin, le prévôt, le procureur et les autres frères, devaient porter un *habit honneste* avec « leur chaperon ou domino auquel aura une merche des trespassez. » On peut voir là l'origine de ces

costumes particuliers et pittoresques dont beaucoup de confréries de Charité du diocèse d'Evreux ont conservé l'usage de nos jours, et dont la coupe accuse le plus souvent celle des vêtements en usage à l'époque de leur fondation.

IV.

Rendre les derniers devoirs aux morts, faire célébrer des services funèbres pour les agrégés ou pour ceux qui n'avaient aucun parent ou ami soucieux de leur sort dans l'autre vie, tel était le principal but de la confrérie. On n'allait pas, cependant, chercher les corps au-delà d'une lieue loin de l'église de Tourgéville. Les chapelains, comme les autres, étaient tenus « aller au conuoy des corps des trespassez. » Si c'était l'un d'eux ou l'un des frères servants qui fût décédé, on portait au convoi treize torches et huit cierges destinés à brûler pendant tout l'office. Tout autre n'avait droit qu'à deux torches et quatre cierges.

Le service religieux à célébrer chaque jour était assez compliqué. D'abord Vigiles des Morts à trois leçons, c'est-à-dire un des Nocturnes de Matines à psalmodier. Puis une messe spéciale à célébrer. Le jeudi et le samedi on disait la messe basse; les autres jours elle était chantée avec diacre et sous-diacre; le dimanche *de Spiritu Sancto;* le mardi et le mercredi de *Requiem;* le vendredi *de Cruce.*

Trois jours on faisait une procession autour de l'église en chantant le *Libera;* c'était le lundi, le mercredi et le vendredi.

On chantait encore le *Libera*, à la fin de la messe du dimanche, pour les âmes de ceux qui avaient fait *laigs honnestes* à la confrérie.

Enfin tout frère trépassé avait droit à une messe de *Requiem* à diacre et sous-diacre, Vigiles à trois leçons et *Libera*, fût-il décédé hors de la paroisse.

« Item s'il aduenoit que aucun frère ou sœur feust mesel, pourueu quil ayt paye sufisamment, son seruice sera faict aud. lieu de Tourgeuille et sy sera conuoyé desd. chappelains et frères seruans jusque au lieu ou le curé ou vicaire le conuoyra. »

Cette clause, tout à fait surannée pour l'époque, servira à prouver plus tard que les statuts de toutes les confréries de Charité procédaient d'un

prototype unique. Une étude comparative et d'ensemble serait donc chose plus simple et moins intéressante qu'on n'aurait pu le supposer à première vue.

Le clerc sonnait la cloche une demi-heure avant les services, et des amendes, dont le taux a été énoncé plus haut, étaient imposées à ceux qui manquaient d'y assister.

Chaque jour, tout confrère devait dire *Pater Noster* et *Ave Maria* pour les trépassés.

Une autre obligation doit aussi prendre place ici, celle de fournir le *pain bénit* à la messe de la Charité, chacun son tour.

Pour compenser les obligations, aux prérogatives spirituelles mentionnées plus haut venaient s'ajouter cent jours d'indulgences, que tout confrère pouvait gagner le jour de son entrée dans la Charité, suivant l'ordonnance du cardinal Le Veneur.

V.

Nous n'avons pas les noms des pieux habitants de Tourgéville qui, avec M. Helye de Recusson, furent les premiers fondateurs de la confrérie de Charité. Le registre primordial d'inscription ne nous est pas parvenu. Les agitations du XVI[e] siècle, les luttes des princes et les affreux ravages des Huguenots furent ressentis jusque dans ce petit coin reculé de la province, et la Charité de Tourgéville en éprouva le contre-coup. Après une vingtaine d'années d'existence, elle disparut pendant une période à peu près double. « Laquelle Charité, lisons-nous dans le Martologe, auoit este ainsy quon a peu trouuer continuée par ans et jours par les freres seruants en icelle et du depuys discontynuée à raison des troubles et guerres regnantes au païs arriuez en l'an mil cinq centz soixante-deux, depuys lequel temps elle n'auoit peu estre relleuée jusque au treiziesme jour de juin mil cinq centz quatre-vingtz et saize jour saint Sacrement... »

M[e] Noël Le Hericey était alors curé, et la plus grande part lui revient dans cette résurrection.

Il est juste de conserver les noms des fidèles qui répondirent à sa voix.

Le Registre nous en fournit l'état.

Frères servants :

Jehan Restout, le jeune, eschevin ;
Jehan Rocquet, preuost, et Margueritte de Recusson, sa femme;
M[e] Thomas Le Gentil, procureur ;
Hélie Goguet, l'aisné, et Jeanne, sa femme ;
Hélie Cerf, l'aisné, et Marie Lefebvre, sa femme ;
Hélie Ygou et Alizou, sa femme ;
Andrieu Bordeaux, et Thomasse, sa femme ;
Thomas Le Cocq ;
Jehan Restout, tailleur ;
Jehan Roquereuil ;
Jehan Mottet ;
Pierre Ancelot ;
Guillaume Pontuz ;
Jehan Restout, crieur ;
Michel Poettres, le jeune, clerc ;

Chappelains :

Messire Helye Goguet, prestre ;
Messire Simon Carpentier, pbre ;
Maistre Robert ;
Maistre Symon Hesbert, prestre.

Cet élan de ferveur n'eut point, paraît-il, une longue durée, et la Charité s'anéantit de nouveau, sans avoir, cette fois, l'excuse des troubles civils. Elle était tombée dans un complet désarroi en 1626. Le prêtre alors en possession du bénéfice de Tourgéville se nommait J. Hericey, vraisemblablement de la même famille que M[e] Noël Le Héricey, le rénovateur de 1596. En tout cas, il suivit son exemple et parvint à trouver treize « honnestes hommes lesquelz par grace spéciale de nostre Sauveur esmeus du St-Esprit en l'amour de Dieu et du prochain » consentirent à composer un corps de Charité. Ils prêtèrent publiquement

serment de se conformer aux statuts primitifs dont il leur fut donné lecture après transcription intégrale et certifiée conforme sur le Registre. On choisit pour la cérémonie le 29 juin, fête de saint Pierre, patron de la paroisse de Tourgéville, fête, par conséquent, deux fois solennelle.

Ces treize « honnestes hommes » se nommaient :

Robert Dorey ;

Michel Le Cerf ;

Gilles Le Carpentier ;

Michel Scelles ;

Gardin Le Saounier ;

Guillaume Mauduict, l'aisné ;

Baptiste de Beaumont ;

Thomas Fontaine ;

Bernard Ygou ;

Jean Moisson ;

Thomas Beaumont ;

Gabriel Le Cocq ;

Robert Beaumont.

Baptiste Beaumont fut échevin pour cette année 1626 et pour la suivante.

Cependant, l'ère moderne étant commencée, les statuts parurent un peu surannés dans leur style, comme dans leurs obligations, lorsqu'il s'agit de les mettre en pratique, et on fit des articles interprétatifs sous les rubriques suivantes :

Debuoir de l'escheuin ;

Du debuoir du preuost ;

Du debuoir du procureur ;

Du debuoir des frères seruants ;

Du nombre des messes ordonnez en la bule ;

Du debuoir du curé ;

Debuoir du chapelain seruant ordinaire ;

Du debuoir du chappelain seruant ;

Du clerc et crieur, etc., etc.

Cette paraphrase un peu diffuse, conformément au style de l'époque, n'offre rien de particulier et ne modifie pas l'essence de l'ordonnance

primitive, décorée abusivement du nom de *bulle*, car elle n'émanait nullement, comme on l'a vu, du Souverain Pontife.

La valeur du numéraire et de la fortune publique étant profondément modifiée depuis 1540, on établit un nouveau tarif pour le droit d'entrée et la redevance annuelle. Le premier est fixé à 2 liards, la seconde à *vn sol* par an.

La confrérie reprit « sa station et séance dans la nef de l'église de Tourgéville, » car alors le chœur n'était pas ouvert, comme de nos jours, aux laïques. Cependant, le jour saint Pierre, à l'issue des secondes Vêpres, le corps de la Charité quittait son banc et venait se ranger devant le maître-autel, le clergé entonnait le *Veni Creator* et on procédait à l'élection de l'échevin, dont les fonctions étaient annuelles, comme il a été dit plus haut.

L'élection faite, l'échevin sortant présentait sa torche à l'échevin nouveau pendant qu'on chantait *Nunc dimittis*. Cette formalité remplie, le dernier prenait son rang, puis on allait processionnellement à l'autel de la Vierge au chant du psaume *Laudate*. Là on faisait station la durée d'un *Salut* ou *Salve Regina* verset et oraison. Il était loisible d'y substituer *Ave Sponsa Verbi summi*, ou *Inviolata*. Enfin la Charité regagnait sa place en modulant le répons du commun des Apôtres : *Isti sunt sancti viri quos elegit Deus in charitate non ficta*, dont il est facile de saisir l'allusion peu déguisée.

La fête se terminait ordinairement par un festin, dont certaines confréries réglèrent le menu et l'ordonnance.

VI.

La Charité parcourut régulièrement une période de cent vingt-cinq ans avant de voir se tarir encore une fois la ferveur, et de subir une nouvelle décadence. Mais les doctrines philosophiques alors répandues, plus qu'on ne le croit, jusqu'au fond des campagnes, n'étaient pas, malgré leur étiquette de philanthropie, très-favorables à la dernière des œuvres de miséricorde. Pourtant le curé de la paroisse, qui appréciait mieux l'utilité de la confrérie pour les inhumations, fit, en 1750, une tentative de réorganisation. Les quinze paroissiens de Tourgéville qu'il réunit à cet

effet, le dimanche 5 juillet, ont l'apparence de gens un peu contraints, tant le nouveau règlement s'efforce de les lier. Peut-être, après tout, était-ce plus conforme aux mœurs modernes que les vieux statuts épiscopaux du cardinal Le Veneur. Ils doivent, avant d'abandonner leur charge, avertir six mois d'avance. On ne devra exécuter des anciennes obligations que celles qui seront « possibles suivant les circonstances présentes. » En d'autres termes, on supprime tous les services religieux, les chapelains, etc. Tous les revenus de la Charité sont attribués au curé, à charge par lui de fournir aux dépenses. Le rôle de l'échevin se trouve donc à peu près annulé, puisqu'il n'y a plus rien à administrer. On nomme cependant à cette fonction, désormais honorifique, Olivier Le Coq. Les réunions en corps, avec chaperon, sont réduites aux inhumations, à la première messe, chantée seulement les premiers dimanches du mois et les jours de fête de la Vierge, aux processions de saint Marc, des Rogations et du Saint-Sacrement, aux grand'messes et vêpres des principales fêtes de l'année, au *Libera* chanté le dimanche. Mais, en revanche, se montre une nouvelle obligation, « sous peine de cinq sols d'amende, » celle « de prendre tous les ans, au jour de saint Pierre, vn repas honneste et frugal chez M. le curé, qu'il leur donnera pour reconnaissance de leur service... »

Un an plus tard, le 8 septembre 1751, on fonde, des deniers libres, une messe chantée pour chaque troisième dimanche du mois, avec pain bénit, quête et obligation d'assistance.

La foi s'amoindrissant toujours, ces charges furent, par la suite, jugées encore trop assujétissantes. Le 1er juillet 1759, on statue de ne plus prélever d'amendes que pour le défaut d'assistance aux messes et vêpres où le Saint-Sacrement sera exposé et aux processions solennelles.

La Révolution française, en abolissant Dieu et en fermant les églises, supprima la confrérie de la Charité de Tourgéville, sans pouvoir cependant lui donner le coup de grâce. Le 17 fructidor an XI, c'est-à-dire en français le 4 septembre 1803, au lendemain de la réouverture des églises, après annonces faites au prône de la messe paroissiale et au son de la cloche, s'assemblèrent les citoyens Michel-Antoine Lefebvre, Jean-Baptiste Hommet, Pierre-Bernardin Le Coq, Charles-Michel Le Coq, François Le Tocher, Jean-Michel-François Thouret, Pierre-Gabriel

Fournier, « aux fins de renouveler la confrairie de la Charité pour porter les corps morts des communes de Tourgéville et Saint-Arnoult. »

Jean-Baptiste Hommet fut élu échevin, et les autres citoyens s'engagèrent à remplir les fonctions de frères servants, comme sous l'ancien régime.

Le mois suivant, 5 octobre, autrement 9 vendémiaire an XII, on adopta le règlement de 1750, auquel furent ajoutées, le 17 mai 1808, quelques clauses dont deux sont utiles à relever pour l'histoire des mœurs et du progrès apporté par la Révolution dans le Pays-d'Auge.

« 1° Que nul ne peut siéger qu'avec des souliers depuis et y compris le jour de Pâques jusqu'à la Toussaint inclusivement; et depuis cedit jour jusqu'à Pâques l'on pourra le faire avec des sabots proprement décorés. »

« 2° Celui qui manquera au repas de la confrairie sera condamné à une amende de deux francs, à moins que la Charité assemblée ne l'en juge exempt. »

La Charité ainsi reconstituée fonctionne encore, et le touriste parisien en villégiature à Trouville, que l'ennui a conduit dans l'église de Tourgéville, peu éloignée de l'internationale ville de bains, a pu voir avec étonnement ses torches et ses chaperons au banc qui lui est réservé.

VII.

S'il est moins riche que le Registre de Surville en particularités historiques et économiques, le *Pavpier* de Tourgéville le complète heureusement au point de vue généalogique. On en jugera par la longue liste des nobles et privilégiés qui coudoient sur ses pages la masse des plébéiens. En en donnant l'extrait, je suis heureux de fournir un nouvel aliment à ceux qui ne sont pas indifférents à la science héraldique.

J'ai suivi l'ordre du Registre pour les paroisses qu'il s'agit de passer successivement en revue; mais je n'ai pas cru nécessaire de copier aveuglément l'un après l'autre, dans leur pêle-mêle, les noms dignes de sortir de la foule. Usant un peu de la méthode, complètement absente du document original, je les ai groupés par dates et par familles. Ce procédé permet de reconstituer parfois, sans travail, des fragments de généalo-

gies. J'y ai ajouté rarement des notes toujours succinctes, voulant éviter de donner à ce mémoire une étendue disproportionnée et destinant à un travail d'un autre genre les éclaircissements et les compléments accumulés patiemment par moi depuis une vingtaine d'années.

Il ne faudra pas s'étonner que la paroisse de Tourgéville offre le plus grand nombre de noms ; c'était le siége de la confrérie, et le patriotisme de clocher incitait chacun à s'y faire admettre. Plusieurs fiefs se trouvaient aussi sur son territoire. Sa part s'augmente également de beaucoup de noms portés dans ces feuillets plus familiers, soit par erreur, soit parce que leur isolement ne comportait pas une page spéciale.

Saint-Pierre-Azifs, Vauville, Saint-Arnoul et Blonville, limitrophes, viennent ensuite comme importance, enfin Pont-l'Evêque, ville peuplée de gens de robes, empressés de fournir leur contingent à la Charité de Tourgéville comme elle l'avait fourni à celle de Surville, comme elle a dû le fournir à celle de Saint-Ymer. Dans les autres paroisses nous aurons souvent un nom unique à extraire, malgré l'étendue et la population de certaines d'entre elles ; mais plusieurs de celles-ci possédaient des confréries semblables, ou n'avaient avec Tourgéville que des rapports peu fréquents.

TOURGÉVILLE.

1. Me Noël Le Héricey, pbre, curé de Saint-Pierre de Tourgéville 13 juin 1596. — Il décéda le 14 juin 1620.
2. Pierre Hamelin, pbre, curé de cette paroisse : 20 juillet 1624. — décédé en 1638.
3. Me Symon Le Carpentier : 18 août 1596.

   Il devait être originaire de la paroisse, car on trouve encore Pierre Carpentier : 1611. — Ursin Carpentier : décédé le 27 septembre 1660.
4. Me Thomas Fournier, prêtre.
5. Noble dame Charlotte du Quesnel, dame de Montcanisy et de Tourgéville : 10 novembre 1609.

Dlle Françoise de Bricqueville, fille de ladite dame : ledit jour.

Le Mont-Canisy-en-Auge appartenait, au XVe siècle, à la famille

de Récusson. Montfaut trouve à Tourgéville, en 1463, Drouet de Récusson, les Recherches de 1524 et 1540 Jehan de Recuchon, S[r] de Mont-Canisy. Cette terre fut portée dans la famille de Bricqueville par Marguerite de Récusson, deuxième fille de Guillaume II, et de Marie Grente, qui épousa Guy de Bricqueville, seigneur de Sainte-Croix, fils de François, S[r] de Launay, et de Françoise de Clère. Ils vivaient à la fin du XVI[e] siècle (Lachesnaye-Desbois, tome XII, p. 42).

6. Jacques Faucon, S[r] des Barriaulx, et Charlotte Martel, sa femme, Marie Faucon, leur fille : 29 juin 1620.
7. Anne Faucon : 1634 (Obiit le 1[er] août 1644).
8. Marguerite Faucon : 19 novembre 1634 (Décédée le 12 mars 1645).
9. M[e] Julian Faucon, S[r] du Bosquet : 15 août 1643 (Obiit le 6 juillet 1679).
10. Noble dame Suzanne Faucon, veufve de feu Gille de Giverville, escuier : 1667 (Obiit le 21 novembre 1671).
11. 1670. Jacques Faucon, S[r] des Bareaux, D[lle] Catherine de La Marre (sans doute sa femme).

Noel Faucon.

Jacques Faucon.

Aucun des membres de cette famille n'est qualifié écuyer, cependant on doit être porté à regarder comme leur auteur Jacques Faucon, S[r] de Glatigny, anobli par lettres du mois de mars 1551, expédiées en la Chambre des comptes le 15 février 1552 et en la Cour des aides le 17 mars 1553, moyennant 900 liv.; « Disant porter pour ses armes vne teste d'éléphant d'argent auec vng soleil d'or au dessus en champ d'azur » (Biblioth. Nat., Mss. fr. 5351, f° 105).

Glatigny était un quart de fief de haubert, dont le logis subsiste encore, et mérite l'attention de l'archéologue. Il a été décrit et dessiné dans le *Bulletin mon.*, tome XIII, p. 165, dans les *Comptes rendus des Congrès archéologiques*, 1848, p. 38, et dans la *Statistique monumentale du Calvados* de M. de Caumont.

Suivant un aveu du 14 mai 1548 (*Archives de la Société hist. de Lisieux*), Jacques Faucon l'avait acquis, peu auparavant, moyennant

deniers, de noble homme Jean d'Auberville. Suzanne Faucon, cidessus mentionnée, le transmit à son mari, Gilles de Giverville, escuier, Sr du Breuil, Blangis, Vasouy, etc., qui en rendit aveu le 18 octobre 1630 (*Archives de la Société hist.*). Le blason de la famille de Giverville se voit à l'arc triomphal de l'église de Tourgéville. Il est d'or à la fasce d'azur chargée d'un croissant d'argent, et accompagnée de 4 molettes d'éperon de sable.

La terre des Barreaux, paroisse de Tourgéville, passa ensuite à la famille de Hebert de Bailleul, puis à celle de La Roque de Bernière.

12. Jehan Benard : 1635 (Décédé et inhumé à Paris en avril 1647).

13. Jean du Hamel, fils de Dlle Charlotte Benard : 27 décembre 1654.

14. Charlotte Benard, fille Guillaume (Obiit 6 mai 1664).

On trouve dans le Registre de Surville Dlle Philippine Benard, veuve de Jehan Mauvoisin, en son vivant escuier, Sr de Genneville (1523). En 1562, parmi les notables de Lisieux figure Pierre Benard Sr de Millouel (Registre V, fos 11 ro, 12 ro).

Il est vraisemblable que Dlle Charlotte Benard avait épousé un seigneur du Hamel du Sollier, fief situé tout près de l'église de Tourgéville, et dont on voit encore aujourd'hui la motte.

15. Dlle Charlotte Eudes : 1657.
Dlle Charlotte Heude : 1667.
Dlle Françoise Heude.

Cette famille, anoblie au XVIe siècle, portait, suivant Chevillard, d'argent au chevron de sable, accompagné de 3 merlettes de même. Elle avait son principal établissement à Tourville. Anne Eudes, femme de Robert le Perché, Sr de Saint-Melaine (1515) et Pierre Eudes, Sr de Tourville (1517), figurent dans le Registre de Surville.

16. Me Jehan Costentin et Anne Sollier, sa femme (1641).
Marguerite Costentin, fille Jean : 22 septembre 1646.

Les Registres de la paroisse de l'Écaude parlent de divers membres de cette famille, dont la résidence était à Lisieux, paroisse Saint-Jacques :

1er Janvier 1623. — Jean Costentin, Sr du Besnerey ;

17 août 1624. — Honneste femme Jeanne de Lespiney, épouse de Jean Costentin, Sr du Besnerey.

30 Mai 1627. — Honneste fille Jeanne Costentin, sœur de M[r] de Besnerey ;

30 Juin 1649, 4 avril 1650 et 9 janvier 1651. — Noble homme M[e] Jehan de Costentin, S[r] des Demaines, cons[er] du Roi, président en l'élection de Lisieux.

Le même, qualifié S[r] du Besnerey, figure encore dans des actes des 20 et 26 décembre 1663. Il devait être décédé en 1670, car au 8 avril de cette année, M[e] Jacques Costentin est revêtu de ses charges. C'était, sans doute, son fils.

D[lle] Marguerite Costentin figure dans un acte de 1684 comme veuve de M[e] Jean Le Bas, S[r] du Mesnil, cons[er] du Roi, lieutenant général en l'élection de Lisieux.

17. M[e] Jean Bense, fils Pierre : 1 juillet 1640.
Jeanne Bense, fils de M[e] Jean, et Jacques, son frère : 1645.

L'absence de toute qualification nobiliaire porte à croire qu'il ne s'agit point ici de membres de la famille des seigneurs du Buisson-Garembourg, le Breuil-sur-Touque et Ouillie-le-Vicomte. La similitude des prénoms et le rapprochement des dates fait plutôt pencher à les identifier avec Pierre Bense, vivant en 1626, et Jehan Bense, fils de Jehan Bense, bourgeois de Lisieux, et de Marie Selles, lequel épousa, suivant contrat du 21 novembre 1601, honneste fille Jehenne Monfort, fille de Léonard et de Agnès Haten, d'où François Bense, S[r] du Travers, huissier, qui dut mourir sans postérité, car, d'après un acte du 18 juin 1646, Catherine, Jeanne et Madeleine Bense, sœurs, étaient toutes trois héritières de Jean Bense et de Léonard Monfort.

18. Pierre Le Héricey, dit le Bourc : 13 juin 1596.
M[e] Pierre Le Héricey, S[r] du Bourc : 1652.

19. M[e] Jehan Le Héricey, diacre : 20 avril 1624.

20. D[lle] Suzanne Le Liepvre, f[me] du S[r] du Bourc : 1650 (Obiit le 6 janvier 1701).

21. D[lle] Jacqueline-Françoise Le Héricey : 1653 (Obiit 1672).
D[lle] Marie Héricey : 1653.

22. Benard des Loges, écuyer, Françoise, sa femme, sa fille aînée : 23 juin 1596 (Lad. Françoise décédée le 1 novembre 1624).

23. D[lle] Françoise du Bec : 26 juillet 1600.
24. D[lle] Françoise de Fontaines : 29 juin 1605.
25. Nicolas de Lamare, écuyer : 10 novembre 1609.
26. Noble homme Pierre Le Duc.

Descendant probablement de Jacques Le Duc, valet de chambre et chirurgien du Roy, demeurant à Dyves, quand il fut anobli en juillet 1585. Gabriel Le Duc, S[r] de Saint-Cloud, né en 1664, mort le 23 février 1734, jouit de son temps d'une réputation notoire par son esprit plein de saillie et sa verve de chansonnier.

27. Jeanne de Thollemer, f[me] de Paul Desrocques : 7 avril 1644 (Obiit 7 octobre 1662).

On trouve la famille de Tollemer établie dès le XVI[e] siècle, à Branville et à Danestal. Jean Desrocques, bourgeois de Caen, est inscrit sous la date de 1684, à la paroisse de Saint-Arnoul. Nous le rapprochons du précédent, dont il doit être le frère ou le fils.

28. Jean Alixandre, S[r] du Mont : 1653 (décédé le 12 septembre 1657).
29. Noble seigneur Auguste de Montgommery : 25 janvier 1660.

Je ne puis indiquer la résidence de ce gentilhomme dans le Pays-d'Auge. Il était de la famille des Montgommery, comtes de Ducey, dont une branche s'établit dans la région, par suite du mariage de Gabriel II avec Suzanne de Bouquetot en 1593. D'autres alliances fixèrent aussi des rameaux à Bourgeauville. Une fille s'allia aux Lambert d'Herbigny.

30. Jacques de Récusson, fils Regné : 1662.
Elisabeth Halley, sa femme (Obiit le 4 juin 1672) (Voy. art. 5).
31. D[lle] Louise Postel : 1672.
32. Pierre Paul, escuier, S[r] de Monlion ; 1680.

Je puis rétablir le nom de famille de ce gentilhomme, omis sur le Registre. Pierre-Paul Louchard, éc[r], S[r] de Montlion, demeurant à Paris, fut décrété à la requête de ses créanciers vers 1730. La terre de Montlion, qui n'est pas un fief noble, est située sur le territoire de Saint-Désir de Lisieux, et borne l'ancienne prébende de Bourguignolles (Titres originaux communiqués par M. A. Pannier).

33. Guillaume le Jeune, bourgeois de Caen, Catherine Breton, sa femme : 26 juillet 1615.
34. Charles Bazon, bourgeois de Rouen : 1637.

ANNEBAUT.

35. Damoiselle Françoise George : 1653.
Une autre dame de la même famille s'était fait inscrire, le siècle précédent, à la Charité de Surville. Leur résidence principale était à Bourgeauville. N'y a-t-il point ici erreur dans l'inscription ?
36. Henry Le Coq, Sr de la Auberterie : 1665 (Obiit le 10 avril 1676).
Sans doute de la famille de Robert Le Coq, receveur des aydes du Pont-l'Evêque, qui obtint des lettres de noblesse en 1647 (Lebeurier. — *Etat des Anoblis de Normandie de* 1545 *à* 1661, *etc.* Evreux, in-8°, 1866, p. 145).

AUBERVILLE.

37. Ollivier de Loucelles, p^bre^, curé d'Auberville : 22 décembre 1638.
38. Jean Duval, fils Vincent et Marie d'Orgeville, sa femme, Vincent Duval, fils dud. Jean : 1643.
39. D^lle^ Anne Crevin et Michelle d'Orgeville, sa fille : 8 avril 1648.
Anne Crevin, d'une famille de robe habitant Pont-l'Evêque et qui s'allia à un certain nombre de maisons nobles du Pays. Celle-ci, comme on le voit, était entrée dans la famille d'Orgeville.

SAINT-CHRISTOPHE DE BENERVILLE.

40. Blanche, veuve de feu Me Jehan Rioult : 26 juillet 1596, Jehan Rioult, fils Me Jehan, et Marie Le Gouez. — Jacques et Magdalleine Rioult, leurs enfants : 20 novembre 1616 ou 1626.
Ils étaient sans doute seigneurs du Val, fief situé à Benerville qui devint, en 1711, un des membres du marquisat de Lassay.
41. D^lle^ Françoise de Lespée : 26 juillet 1653.
42. Me Robert Davy, p^bre^, curé de Benerville : 7 juin 1611.

43. Me Jean Blancard, pbre, curé dud. lieu : 1633.
44. Me Dominique Bouet, pbre, curé de Benerville : 18 janvier 1660.

BONNEVILLE-SUR-TOUQUE.

45. Me François Sauciche, pbre : 1 août 1632.
46. Me Philippe Cousin, curé de Bonneville : 1642 (Obiit 1 mai 1651).

BLONVILLE.

47. Jeanne de Grassey, femme de Guillaume Rioult : 16 mai 1589. (Voy. no 40).
48. Me Regné Leger, pbre, curé de Blonville : 1628.
49. Me Jacques Le Roy, pbre, vicaire de Blonville.
50. Damlle Anne de Bourrey, femme de noble homme Jean Le Sueur, procureur du Roi en l'élection : 4 janvier 1642.

Cet article a été biffé ; mais il se trouve rétabli un peu plus bas, avec une date de dix ans plus récente, comme on va voir.

Noble homme Jean Le Sueur, procureur du Roi en l'élection : 9 février 1642.

Noble homme Jean Le Sueur, procureur du Roi, et Anne Bourrey, fme dud. Le Sueur : 1652.

Louis Le Sueur, fils dud. Le Sueur.

51. Damlle Fleury Montcheron, escer, Sr de Montfleury (*Sic*) : 1652.
Gabriel Chéron, escer, Sr du Castillon : 1652.

Cette famille figure dans Chevillard et dans Saint-Allais, avec la qualification de seigneurs du Fresney et de Montchéron, élection de Pont-l'Evêque. Leurs armoiries sont : d'or à la croix de gueules chargée de 3 molettes d'éperon d'argent rangées en fasce. On lui trouve des alliances avec les familles de Dramard et de Hally. Son nom figure sur la cloche de Coquainvillers, à côté de ceux des marquis de Prie. Des pièces de procédure font mention de Gabriel de Chéron, écuyer, Sr du Montcheron, d'où Pierre Chéron, écuyer, demt en la parse de Coquainvillers, d'où François de Chéron, écr, qui vivait en 1744. Le premier nommé est sans doute celui que nous voyons figurer sur le Registre de la Charité.

BOURGEAUVILLE.

52. Dam[lle] Françoise George, fille de Laurens George, esc[r] : 18 août 1652.

Gilles Georges, esc[r], S[r] de S[t] Gilles : 4 novembre 1652.

Le premier de ces deux noms fait vraisemblablement double emploi avec le n° 35.

53. M[e] Louis Jourdain, p[bre], 20 mars 1674.

BRANVILLE.

54. Robert Dauge, escuyer : 30 juin 1596.

On retrouvera de nombreux membres de cette famille dans la paroisse de Saint-Pierre-Azifs.

55. D[lle] Guillemette Onfrey, 25 février 1642.

CRESSEVEULLE.

56. D[lle] Anne de Baillehache.

D[lle] Elizabeth de Baillehache.

D[lle] Appoline de Baillehache : 1652.

Cette famille a possédé la seigneurie de Gonneville-sur-Dive.

57. D[lle] Louise Hervieu, femme du sieur de Montaigu : 1653.

DANESTAL.

58. Damoiselle Margueritte le Faucher : 1628.

59. Dam[lle] Marye de Bellemare : 1645.

DEAUVILLE.

60. M. Louis Lefebvre, p[bre], curé de Deauville : 1670.

Il vécut jusqu'en 1703. En cette même année, le 4 avril, le patron présentait à sa place M[e] Nicolas le Vigneur, p[bre], de Saint-Désir de Lisieux (*Registres des insinuations ecclésiastiques*).

DOUVILLE.

61. Vénérable et discrette personne Guillaume Bonhomme, p^bre^, curé de Douville : 29 juin 1638.
Me Jean Bonhomme, p^bre^, fils André : 24 février 1643.
M. Henry Bonhomme, p^bre^ : 1659.

62. Catherine Le Bourgois, fille de Marin : 9 octobre 1639 (décédée le 25 février 1645).
Faut-il voir dans cette personne une fille du célèbre Marin Bourgois, peintre, valet de chambre du Roi, et de plus physicien, inventeur du fusil à vent?

63. Dam^lle^ Anne de Trihan : 1644.
La famille de Trihan possédait de toute ancienneté le fief de Douville, qui passa vers le milieu de ce même XVIIe siècle, aux Desson. La terre de Bourgeauville appartint aussi aux Trihan.

64. Andrey Tabouyer, escuyer : 1659.
Cette famille paraît avoir eu son principal établissement à l'Écaude.

GLANVILLE.

65. Jehan le Lyquerre (Licquerre), escuyer, sieur du Bouys-Mery *(sic)* : 18 octobre 1598.
Françoise, femme du Sr de Boys-Mery ; 18 sept^bre^ 1598.

GONNEVILLE.

66. Mr Robert Fréard, chirurgien : 28 juin 1639 (Obiit le 5 mai 1675).

67. D^lle^ Jeanne Le Duc : 1649 (Voy. n° 26).

68. D^lle^ Elisabeth du Borne, dame de Gonneville : 1654.
Je serais porté à lire Elisabeth de Poret. Cette dame était entrée, je pense, dans la famille d'Angerville. D'Hozier, quelques années plus tard, la fait figurer dans son *Armorial*. La famille de Dramard possédait aussi une portion de la paroisse de Gonneville, et les deux seigneurs prenaient le même titre, sans distinction.

GRENGUES.

69. Annibal Adam, escuier, archier des gardes du corps du Roy nostre Sire, et Guillemette Helouy, sa femme : 24 juin 1612.
Charlotte Adam, v[e] de deffunct Pierre le Manicher : 9 septembre 1619.

Annibal Adam, esc[r], s[r] de la Fontaine, obtint des lettres de vétérance en date du 13 octobre 1634. Il paraît difficile d'identifier Charlotte avec une autre Charlotte, fille de Charlot, qui obtint, le 6 juin 1605, des lettres de relief de dérogeance, car elle y est qualifiée veuve de Guillaume du Parc (Lebeurier. — *État des Anoblis*, p. 67 et 97).

70. Dam[lle] Catherine Regnault, fille du s[r] de Grengues : 14 avril 1654.
Dame Marie de Valborel, v[e] du feu s[r] de Grengues.

En 1524, les Elus de Lisieux avaient trouvé, à Lisores, Guill. Regnault, alors en minorité. J'ignore comment cette famille acquit la terre de Grengues et comment elle la perdit.

HENNEQUEVILLE.

71. D[lle] Marie de Sourdainville : 1649.

HEULLANT.

72. Emery Mauvoisin, p[bre], curé dud. lieu : 1627.
73. Marie de Mauvoisin, d[lle] : 1627.
Nicolas de Mauvoisin, esc[r] : 1627.

Famille de très-ancienne noblesse, alliée à plusieurs anciennes grandes maisons de Normandie. Il en est question à plusieurs endroits de l'*Histoire de la Maison d'Harcourt* de la Roque. Je n'ai pu établir à quelle branche appartiennent ceux-ci (Voyez le *Registre de la Charité de Surville*, n[os] 40 et 61).

74. Jehan d'Angerville, esc[r] : 1627.
Régné d'Angerville, escuier : 1627 (Décédé le 20 mars 1654).

La famille d'Angerville fut considérée par tous les enquêteurs comme étant de noblesse notoire. Nous avons déjà vu (n° 68) qu'une branche posséda la seigneurie de Gonneville et le patronage de la première portion de la cure. Une autre branche tenait la terre de Heulant; mais il m'est impossible d'en établir la filiation.

75. Marguerite de Boevin, d^{lle} : 1627 (Décédée le 14 juin 1646).

76. D^{lle} Barbe Jubert : 1644.

77. D^{lle} Catherine Le Coq, fille de Jean : 1761 (Voy. n° 36).

PONT-L'EVESQUE.

78. Mr Michel du Sollier, ad^{t} : 1635.

Anthoyne du Sollier, fils de M. Michel du Sollier, ad^{t} : 1635.

N'est-ce point cette famille qui a donné son nom au Hamel-du-Sollier dont il est fait mention à l'art. 14? Sur l'un des contreforts de l'église de Tourgéville, on lit une inscription gothique indiquant le lieu de la sépulture des seigneurs du Hamel-du-Sollier (Voyez aussi n° 16).

79. Noble homme Me François Deschamps, receveur des tailles (Obiit 21 mars 1660), et d^{lle} Jeanne Bicherel, sa femme (Obiit 24 nov. 1661) : 2 octobre 1639.

Pierre Deschamps.

Charles Deschamps.

François Deschamps (Obiit 9 mai 1675).

Ezéchiel Deschamps.

Marguerite Deschamps.

Ces cinq noms, inscrits sous la même date que les deux premiers et de la même écriture, sont vraisemblablement ceux des enfants du Receveur des tailles.

Me Jean Deschamps, receveur des tailles : 1643.

Marie Deschamps, fille de Me François : 1643 (Obiit 25 juin 1665).

La noblesse de ce fonctionnaire devait être de très-fraîche date, car des lettres d'anoblissement concédées à Robert des Champs, receveur des tailles au Pont-l'Evêque, ne furent vérifiées que le 9 novembre 1655 (Lebeurier. — *État des Anoblis*, p. 159).

80. Noble homme Me Antoine Le Sueur, sieur des Coutures, et damoiselle Marie Hamel, sa femme : sans date, mais inscrits entre 1640 et 1654 (Voy. no 50).

Dans ses lettres d'anoblissement données à Paris en septembre 1653, il est dit demeurer à Blonville. Nul doute qu'il ne soit de même famille que Jean Le Sueur, procureur du Roi en l'Élection, à l'art. duquel je viens de renvoyer, puisque lui aussi réside à Blonville.

81. Me Jean Amelot : avril 1651.

82. Gabriel Lecordier, fils Jean, pbre, chapelain de la Charité : 1654. Il devint ensuite curé de Blonville.

REUX.

83. Anthoyne de Mauvoisin, et Dlle de Monore, sa femme : 1661 (Comparez avec les nos 72 et 73).

SAINT-ARNOULT.

84. Marie Guesnot, ve de Jehan Deschamps : 30 juin 1596.

Marie de Sahurs, ve de Me Jehan Deschamps : 30 juin 1596.

Me Ezechiel Deschamps, receveur du domaine en Auge (Obiit le 19 septbre 1631). Madaleine Le Sueur, sa femme (Décédée le 12 mars 1602) ; et Robert, leur fils, 2 août 1596.

Voici sans contredit la souche de la famille des Champs, dont nous nous sommes déjà occupés au no 79. Le fils d'Ezechiel et de Madeleine Le Sueur doit être l'impétrant des lettres de noblesse mentionnées comme vérifiées seulement en 1655 (Voyez nos 50-79).

85. Jehan Mouton, escuyer : 2 février 1605.

86. Françoys Borel, escuyer, sieur de la Vyparderie : 8 juillet 1625.

D'après un acte du 1er octobre 1619, François Borel, écr, Sr de la Vipardière, demeurait à Manerbe. Une branche de cette maison possédait néanmoins la terre de Clarbec.

87. Dlle Jacqueline du Mesnil, femme de M. Robert Letellier, chirurgien : 1651.

Le Registre de la Charité de Surville mentionne des membres de la famille du Mesnil, en cinq endroits différents, entr'autres David Du Mesnil, S[r] de S[t]-Arnoult, vivant en 1524 et 1525, sans doute le père de D[lle] Jacqueline.

88. M[e] Jean Deschamps, lieutenant de l'Amirauté : 1652.

Faut-il le rapprocher de la famille du Receveur des Domaines (n° 84), et des Receveurs des Tailles (n° 79) ?

89. Noble homme Jean de Grieu : 1663.

Noble dame Jeanne Ferrey : 1679.

Ces deux noms sont dans la même case; il s'agit en effet des deux époux. Ils eurent un fils, Nicolas de Grieu, chevalier, seigneur de Beaumouchel, mort sans postérité, car un règlement amiable du 17 janvier 1754, sous-seing privé, fait le partage de ses propres paternels et maternels entre M[re] Joseph Laurens de Grieu, ch[er] de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, sg[r] et patron de Fontenelles, Grandouet, etc., et Philippe-François Ferrey de la Chasse, officier chez le Roi, dem[t] à Touques. Déjà dans le Registre de Surville, il se trouvait un des ascendants de Jean de Grieu (n° 70).

D[lle] Marie-Jeanne Ferrey était fille de Michel Ferrey, éc[r], conseiller du Roy et nièce de M[re] Pierre Ferrey, curé de S[t]-Arnoult en 1671. Elle était encore à cette date en minorité.

90. Noble dame Diane de Vipart : 1669.

Damoiselle Marie Le Jumel, sa fille : 1671.

Le principal établissement des Vipart fut Silly, par[e] de Dozulé, érigé en marquisat. Les Jumel habitaient Lizores sur la par[e] d'Hecmauville.

SAINT-CLOU.

91. Damoiselle Gillonne de Varignières, veuve du feu S[r] de la Boutillerye : 16 novembre 1587.

Gironde de Varigny : 1596.

Je suis porté à considérer ces deux noms comme désignant la même personne. On rencontrait à cette époque de plus grands écarts orthographiques.

Jean de Varinières, Sr de Blainville et de la Poterie, prouva sa noblesse aux Elus de Lisieux en 1540, par des lettres remontant à 1430. Il habitait Tourgéville. Je n'ai pu retrouver le nom propre du Sr de la Boutillerye.

92. Georges Gravey, pbre: 1627.

93. Jacques Leboullenger, escr, Sr de la Houssaye : 1636 (Obiit le 12 février 1650).

94. Demoiselle Catherine de Gauché : 1644 (Obiit le 10 de janvier 1660).

95. Noble homme Claude d'Abost et Marguerite Filleul, sa femme : 1647.
Damlle Anne Filleul : 1648.
François Filleul, escr: 1651.
Noble homme Claude d'Abost : 1652.

Claude d'Abos possédait la terre de Saint-Clou avec Nicolas d'Abos, son frère, mais ils la vendirent à Jacques Voisin, sgr du Neubosc, conseiller au Parlement, et Claude resta seigneur du Plessis-Grandcamp, près Bernay. Cette vente donna lieu à divers procès qui étaient pendants en 1685 et 1686.

96. Me Jean du Saussey, pbre, curé de St-Cloud : 1673 (Obiit 17 octobre 1681.

SAINT-ÉTIENNE-DE-LA-THILLAYE.

97. Damlle Jeanne Rioult, femme du Sr du Buisson-G(ou)eslier et la Dlle leur fille (vers 1607).
Charles Le Goueslier, escr, et damlle Françoise de Liquierre, sa femme : 4 janvier 1643 (Il décéda le 16 mai 1656).

Cette dame était de la branche des Rioult de Vaudoré, suivant M. de Magny (*Nobiliaire de Normandie*). Son mari se nommait Jacques Le Goueslier. La femme de Charles était vraisemblablement de la famille du Sr de Bois-Méry que nous avons trouvé à Glanville (n° 65) ; son prénom est une forte présomption.

Pierre Le Goueslier, escr, Sr du Buisson, fils de feu Antoine et Dlle Marie des Champs épousa, en 1695, Dlle Charlotte Aubert, ve de Jacques Bougard. Il résidait à Bonnebosc, et la dame à Reux (Registre IIe des *Insinuations ecclésiastiques*, fo 190, ro).

98. Pierre Bense, bourgeois de Rouen, 1652 (Voy. n° 17).

99. Jacques du Saussey, esc^r, Sr de la Chapelle : 1671 (Voy. n° 96).
100. Mr Mathieu Sounet, p^bre : 15 octobre 1678.

SAINT-PIERRE-AZIFS.

101. Catherine Ozenne, f^me de Robert Dauge, esc^r : 26 juillet 1625.
Dam^lle Madeleine Dauge : 26 juillet 1613 ou 1615.
Guillaume Dauge, escuier : 29 juin 1613.
Jacqueline Daulge, D^lle de Gonoville : 20 mai 1610.
Marie Daulge, D^lle de Gonoville ; Francoyse et Magdalene, ses filles : 20 mai 1604 (?).
Damoiselle Suzanne Daulge : 29 juin 1613.
Robert Daulge, esc^r : 29 juin 1613.
Noble homme Jean Dauge, escuier, et dam^lle Marie de Monteille, sa femme : 29 juin 1620 (Obiit 29 janvier 1653).
Dam^lle Suzanne Dauge, fille de Robert : 26 juillet 1621 (Décédée le 15 janvier 1642).
Dam^lle Anne d'Aulge, fille de Jean, esc^r : 30 mai 1639.
Noble homme Anthoine d'Aulge, fils du s^r de Beaulieu : 1650.
Alexandre d'Aulge, esc^r, fils du s^r du Val : 1658.
D^lle Catherine d'Aulge, fille de Jean, esc^r : 30 mai 1639.
D^lle Charlotte de Bille, f^me du s^r de Beaulieu : 1650.
D^lle Charlotte d'Aulge, fille du s^r de Beaulieu : 1650.
Guillaume d'Aulge, fils Jean, esc^r : 30 may 1639.
Jean Dauge, esc^r, fils de Robert, esc^r, s^r du Val : 1638.
Jacques d'Aulge, fils de Jean, esc^r : 30 mai 1639.
Louis d'Aulge, esc^r, fils Jean : 30 mai 1639.
Nicolas Dauge, escuier : 1630 (Obiit le 7 nov. 1665).
Dam^lle Marguerite Mauvoisin, sa femme (Obiit le 9 nov. 1673).
Anthoine Dauge, esc^r, s^r des Ifs : 1630 (décédé le 24 août 1669), et d^lle Catherine Thiron, femme dud. Anthoine.
En surcharge : Marie Dauge : 1660 (Obiit le 27 février 1669).
D^lle Marguerite Dauge : 1630.
Jean Dauge, esc^r : 1630.
D^lle Madeleine Dauge : 1630 (Obiit le 26 avril 96).

Dlle Charlotte Dauge : 1630.

Jeanne d'Aulge : 1633.

Dlle Jeanne Dauge, fille Nicolas : 15 août 1643 (Obiit le 5 mai 1686).

Dlle Marguerite Dauge la jeune, fille Nicolas : 15 août 1643.

Dlle Marie Dauge, fille Nicolas : 15 août 1643.

Robert d'Aulge, fils Jean, escr : 30 mai 1639.

Dlle Margueritte Dauge : 1677.

Marie Madeleine Dauge ; 1677.

Catherine Dauge : 1677.

Je donne ces noms dans leur désordre et tels que je les ai lus sur le Registre. En essayant de les grouper selon leur filiation, il aurait pu arriver un surcroît de confusion. Plusieurs font peut-être double emploi.

La famille d'Auge se trouve à St-Pierre-Azifs dès le XVe siècle. En 1524, Charles d'Auge y fit ses preuves de noblesse. Nous voyons ci-dessus trois branches : les seigneurs de Beaulieu, les seigneurs du Val, les seigneurs des Ifs. Ce dernier fief est indiqué sur la Carte de Cassini dans le vallon de Vauville et à quelques centaines de pas seulement de l'église ; aussi nous retrouverons sur cette paroisse quelques autres membres de la même famille.

En 1682 et 1684, une damlle Suzenne d'Aulge était veuve de Nicolas Noël, escuier, sieur de la Housselière, et tutrice de ses enfants mineurs. Est-ce la fille de Robert, inscrite à l'année 1621 ? Faut-il aussi regarder comme Louis d'Auge, fils de Jean (1639), celui dont il est parlé dans une requête de 1745, rédigée au nom de Jacques de Parfouru, seigneur et patron de Jouveaux, ayant épousé noble dame Marie-Madeleine d'Auge, fille de Louis d'Auge et de Anne de Hally ? Celle-ci serait-elle la même que nous voyons sur notre liste sous la date de 1677 ?

102. Noble homme Jacques Grente, escuier, sr de St-Pierre-Azis.

Dlle Marie Le Conte, sa femme.

Jacques Grente, escr.

Jean Grente, escr.

Estienne Grente, escr.

Damlle Jehanne Grente, femme de Jean Demer, escr, sr de Valasse.

Dam^lle Madeleine Grente.
Dam^lle Anne Grente.
Dam^lle Marye Grente.
Dam^lle Suzanne Grente.
Dam^lle Charlotte Grente.

Leurs enfants ; tous du 29 juin 1620.

Lachesnaye-Desboys donne dans son *Dictionnaire* quatre degrés de cette famille, mais ils concernent la branche de Villerville (t. VIII, p. 345) ; l'indication qui précède est donc précieuse pour rétablir la branche des seigneurs de St-Pierre.

103. Guillaume Dandel, esc^r, s^r de Belleau : 1658 :
Jean Dandel, esc^r : 1658.
Tymoleon Dandel, esc^r, ses enfants.
Ollivier Dandel, esc^r, s^r du Tenney : 30 mai 1639 (Obiit 1660).
Jacques Dandel, esc^r, s^r du Valnoir.

La famille Dandel paraît avoir eu son principal établissement à St-Germain-la-Campagne et à Orbec. On l'y trouve aux XVe et XVIe siècles. Jean Dandel était sénéchal de la seigneurie d'Auquainville en 1395. Par suite de quelle alliance la retrouve-t-on aux environs de Pont-l'Evêque ?

Le fief du Tenney ou Tanay est indiqué dans Cassini. Il fut ensuite possédé par les de Marguerie. Un autre Olivier Dandel, s^r de Colleville, demeurait à Gonneville en 1694.

104. Me Jacques Bourg, p^tre, curé dud. lieu : 20 juin 1632 (Obiit le 6 août 1671).

105. Me Jacques Lepec, p^tre : 1654.

106. Dam^lle Guillemette de Mauvoisin, veuve d'Angoville : 15 août 1643.

Un peu postérieurement à cette époque, les Duval de Bonneval possédaient la terre d'Angoville. Est-ce dans cette famille que Guillemette de Mauvoisin aurait contracté alliance ?

SAINT-VAST.

107. Jean-Baptiste de Tolmer, esc^r : 1715.

108. Me Robert Bosquier, p^bre, curé de St-Waast : 1720.

Il occupa la cure de 1703 à 1730. Dans cette dernière année, il résigna, étant âgé de 70 ans.

SAINT-THOMAS DE TOUQUES.

109. Estienne de Guerambaut, chirurgien : 30 octobre 1641 (Obiit 28 mai 1653).

110. Jean du Tremble, Sr du Grandmont : 1640.

111. Me Jacques Certain, pbre : 8 novembre 1645,

112. Damlle Marguerite de Gerieu, ve de Pol Carel, escr, 1654 (Obiit 6 juillet 1660).

Le nom de cette dame est Grieu. La famille de Carel, ou Carrel, possédait le fief de Meautrix sur St-Pierre de Touques. Montfaut fait mention de Jean Carel en 1463. On trouve, en 1523, Jean Carel, en 1540, Jacques Carel. Une cloche de 1633 porte le nom de Jacques Carel avec ses armoiries : de sable fretté d'argent de six pièces.

Paul Carel descendait vraisemblablement d'Elie Carel, fils de Henri, trouvé par les Elus de Lisieux, en 1540, sur cette paroisse de Saint-Thomas.

113. Damlle Jeanne Derme, veuve de deffunt Crozon : 1658.

114. Me Jean Damerot, cy-devant curé de St-Thomas de Touque.

SAINT-PIERRE DE TOUQUES.

115. Noble homme Jean Morin, escr, Sr des Essarts : 1637 (Décédé le 8 nov. 1649).

Philippe Morin, escr, Sr de la Londe : 1637 (décédé le 27 avril 1639).

116. Jacques Benoist, escr, Sr de Blary et Damlle Magdalene de la Court, sa femme : 26 juillet 1646.

117. Me Nicolas Collard, pbre : 31 mai 1650.

118. Noble homme Pierre Ferey : 1651 (Obiit le 17 juillet 1685).

Noble homme Pierre Ferey, Sr du Pont, consr du Roi, lieutent esleu en l'ellection du Pont-l'Evesque, avait épousé damlle Marie Thiron,

qui nomma la cloche de St-Pierre de Touques, en 1633, avec Jacques Carrel de Meautrix (Voy. n° 89).

TROUVILLE.

119. D^lle Françoise Goze, v^e de feu d'Estimanville, éc^r : 1642.
Pierre d'Estimanville, esc^r : 1er juillet 1643 (Obiit 16 août 1669).
Suivant un état des fiefs de la vicomté d'Auge, qui doit dater de 1559 (Biblioth. Nat. Mss. fr. 5351, f° 102), cette famille viendrait du Pays-de-Caux. Abel d'Estimanville, S^r de la vavassorie de Monceaulx, portait pour armes, de gueules à 3 merlettes d'or.
120. M. Robert Pellard, p^bre : 14 février 1660.

VALSEMÉ.

121. Mr Guillaume Taupin, p^bre, curé dud. lieu, 1652.

VAUVILLE.

122. Me Denis Leger, p^bre, curé de Vauville: 16 juin 1596 (Décédé le 10 décembre 1606).
123. Jacques Villes, escuier, sieur du Fouyer, dam^lle Anthoinette Feron, sa femme, Anthoine, Charlotte, Madeleine et Suzanne Villes, leurs enfants : 18 août 1596 (D^lle Madeleine Ville, décédée 1655).
Le Foyer est indiqué par Cassini à peu près à égale distance entre les deux églises de Vauville et de Tourgéville dans le vallon.
124. Dam^lles Marie et Catherine de Mahiet, filles en loy du Sr du Fouyer : 18 août 1596.
125. Marie de Récusson, fille de Marin de Récusson, esc^r, Sr de Récusson : 25 mars 1597 (Décédée le 21 avril 1649).
Marin de Récusson, esc^r, et Philippe, sa femme: 7 novembre 1597.
Roch de Récusson, escuier, Sr du Quesnay, et dam^lle Marguerite de Tonnetot, sa femme: 16 juin 1596.
Jacques de Récusson, écuyer : 29 juin 1608.
Dam^lle Geneviefve Deschamps, femme de noble homme Roch de Récusson, Sr du Quesney, 30 mai 1634.

Le Quesney est aujourd'hui la propriété de M. de Glanville. Je ne sais quel fut le point de séparation de cette branche des Récusson, de celle du Mont-Canisy (Voyez n° 5).

126. Hélye d'Auge, escuier, sieur de Marmion : 20 avril 1602, et Ysabeau Chéron, sa femme : 16 novembre 1603.
Dam[lle] Jeanne d'Auge, fille de Guillaume d'Auge : 12 octobre 1653.
Dam[lle] Suzanne d'Auge, fille de noble Robert d'Auge : 1650 (Voyez n° 101).

127. Guillaume Grente, escuier, D[lle] Françoise Vippart, sa femme, Gilles Grente, esc[r], leur fils : 18 juin 1606 (Guill. décédé le 24 mai 1626, et sa femme le 18 juin 1658).
Jacques Grente, escuier, filz du sieur du Quesné : 1 nov. 1609 (Voyez n° 102).

128. Dam[lle] Anne de Fontaine, femme de M. du Quesney : 22 décembre 1641 (Décédée le 1[er] mai 1656).

Est-ce aux Recusson ou aux Grente qu'il faut rattacher cette dame (Voir n° 125) ?

129. René du Chesne, sergent royal, sa femme et son fils : 13 juin 1596.

130. Maistre Denis Leliepvre, s[r] Desprois : 2 novembre 1609.
D[lle] Françoise Leliepvre : 1650 (Obiit 17 octobre 1661).

131. Jehan des Loges, p[bre] : 1[er] novembre 1609.

132. Noble homme Pierre Copperie, s[r] du Hamel : 1631.

133. Marie Pellerin, fille de Jean, s[r] de la Chesnée : 12 octobre 1653.
M[e] André Pellerin, p[bre], fils Jean : 14 juillet 1654.

134. M[e] Philippe Droulin, p[bre] : 1661.

135. Dam[lle] Magdeleine de la Foez : 1708.

Le Registre de la Charité de Rocques, près Lisieux, renferme les noms de Dam[lles] Marie, Jacqueline, Claude, Françoise de la Foye. Cette famille possédait le fief de Mallou à Norolles. M. de la Foye de Mallou vota pour les États-Généraux de 1789.

VILLERS-SUR-MER.

136. Christine Drouart, veufve de feu Guillaume de Beauvoir, à présent demeurant à la maison du s[r] de Villers : 29 juillet 1587 (Décédée le 17 mars 1625).

137. Dame Marguerite d'Auile, femme de M. Jean de Mery (ou plutôt d'Emery) : 26 juillet 1600 (Décédée le 22 avril 1625).

D[lle] Geneuiefve d'Emery, fille de M. Jean, esc[r] : 26 juillet 1600.

D[lle] Florence d'Emery, fille de M. Jean, esc[r] : 26 juillet 1600.

D[lle] Catherine d'Emery : 28 juillet 1605.

La famille d'Emery était entrée en possession du fief de Villers, par suite du mariage de Jean d'Emery avec Marie de Maussigny, en 1394. On trouve, en 1463, un autre Jean d'Emery, seigneur de Villers; en 1523, Robert; en 1559, Loys; en 1540, Olivier.

Faut-il voir dans le nom illisible de la femme du seigneur de Villers celui de Dayelle, la jolie cypriote, si remarquée à la cour de la reine Catherine de Médicis, et qui, au dire de d'Aubigné et de Mezeray, épousa un Jean d'Emery, seigneur de Villers?

138. Damoiselle Fleurence,

Dam[lle] Marguerite,

Dam[lle] Marie,

Dam[lle] Madaleine, filles du sieur Jacques Houard : 26 juillet 1611.

Jacques Houard, sieur de Bois-Poussin, dem[t] paroisse de Villers, fut anobli en juillet 1593 (Lebeurier. — *État des Anoblis,* p. 39).

139. Noble homme Eustache de la Houssaye, p[bre], curé de Villers : juin 1636.

François de la Houssaye, esc[r] : 22 décembre 1638.

La famille de la Houssaye était fixée à Nouards en Lieuvin.

140. M[e] Jean Gardin, p[bre] : 18 août 1638.

141. Pierre Mauduict, esc[r] : 22 décembre 1638.

142. M[e] François Lefevre, p[bre], curé de Villers : 1665.



LES SCANDINAVES
EN NORMANDIE
OU
INFLUENCE LITTÉRAIRE, PHILOLOGIQUE ET MORALE
DES
SCANDINAVES EN NORMANDIE,

PAR M. LE HÉRICHER,

Membre de la Société.

« L'influence des Scandinaves n'a été positive et importante en Normandie que dans le langage. »

INTRODUCTION.

La recherche des vestiges des Scandinaves en Normandie a déjà fait l'objet des études de quelques écrivains, principalement en ce qui concerne la philologie et le patois parlé dans la province (1). Des savants étrangers se sont également livrés à ces recherches (2). C'est un travail de la même nature que nous voulons faire, en répondant à l'appel patriotique que l'Académie de Rouen a fait aux savants pour retrouver sur le sol, dans l'histoire, dans la langue, les traces de nos ancêtres.

Au premier coup d'œil, il semble que l'établissement des Normands en Neustrie, l'avant-dernière invasion qui se soit produite en Europe, la

(1) V. notre *Normandie scandinave*, 1 vol. in-12. V. aussi notre *Hist. et Glossaire du normand, de l'anglais et de la langue française*, 3 vol. in-8°; et la *Philologie topographique de la Norm.*, in-4°.

(2) V. l'ouvrage de M. Worsaae, sur les vestiges des Normands en Angleterre, Londres, en anglais, et le travail de M. Fabricius, plus spécialement philologique, dans les *Mém. des Antiq. de Norm.*

dernière ayant été celle de l'Angleterre par leurs descendants, n'a pas dû exercer une très-grande influence, parce qu'ils étaient peu nombreux relativement à la population envahie, et parce que n'ayant pas de femmes de leur pays, ils durent promptement être absorbés par cette population, mélange de Celtes, de Latins, de Germains. La présence de cet élément germanique, congénère et confraternel des Scandinaves, est un obstacle considérable pour dégager nettement l'influence noroise ou normande. Cependant c'étaient deux langues distinctes, mais les historiens et chroniqueurs les confondent sans doute : le germanique, c'est le *thiois* ou tudesque et le scandinave, c'est la *danesche lange* (1), c'est la *danesche parleure* (2), le *daneis* (3) ; ce sont les termes du trouvère normand, Benoît de Sainte-More (4). Dudon de Saint-Quentin l'appelle la langue *dacique* et l'oppose au roman (5). Ce qui prouve que ces deux langues étaient presque les mêmes pour les chroniqueurs normands, c'est un passage de Wace : quand le roi de France veut envoyer un ambassadeur au duc Guillaume, il fait choix d'un seigneur qui sache le teutonique :

> Cosne sout en thiois et en normant parler (6).

Mais le normand désigne le dialecte normand par opposition au dialecte français ; on ne peut pas voir dans ce terme la langue scandinave que le même trouvère établit d'une manière distincte :

> Richart sout en daneis et en normant parler (7).

Ce parler danois était cette langue qui s'est conservée en Islande, le vieux *doensk tunga* (danica lingua) (8). On la voit disparaître très-vite dans la famille des ducs de Normandie et après quelques générations. Et

(1) « De la danesche lange appris » (Benoît de Sainte-More).

(2) *Ibid.*

(3) « Qui ne sevent si daneis non. »

(4) *Chronique des ducs de Norm. Documents inédits de l'hist. de France.*

(5) *Rotom. civitas romana potius quam dacisca utitur eloquentia*, et ailleurs : *Bajocensis civitas fruitur frequentius dacisca lingua quam romana.*

(6) *Roman de Rou.*

(7) *Ibid.*

(8) M. Fabricius, *Recherche sur les traces des hommes du Nord en Norm.*

il n'en pouvait être autrement. Les Vikings (1), ou pirates du Nord, suppléaient à leur petit nombre par l'audace et la tactique; ils n'avaient pas amené de femmes avec eux; ils reçurent l'influence de la religion du Blanc Christ en s'établissant dans la province: ils cessèrent vite de « daneschier », comme dit Benoît: leurs enfants, élevés par des femmes du pays, parlèrent roman dès la première génération. Les premiers envahisseurs (2), ceux qui s'établirent à Chartres, guerroyants et instables, n'avaient pas oublié leur langue nationale, lorsque Rollon arriva en Neustrie, puisque, quand les Français voulurent lui envoyer comme ambassadeur le vieux chef Hastenc, on lui donna pour compagnons deux chevaliers qui, selon le terme d'un texte, avaient appris le scandinave:

Dunc li baillent chevalers deus
De la danesche lange apris (3).

Le second duc, Guillaume Longue-Epée, n'avait pas oublié la langue de son père, puisque ce fut en danois que le duc Herman le harangua:

Mais dux Herman, de Saisnes nez
A la danesche parleure
Le commença à aresnier (4).

Les Français, qui n'ont jamais été aussi habiles que les races du Nord à s'assimiler les idiomes étrangers, et dont on a dit que, s'ils ont le don de la langue, ils n'ont pas le don des langues, n'avaient pas même une idée nette de l'idiôme scandinave. Si l'on en croit un historien anglais, lorsque Rollon refusa de subir les formalités de vasselage, les courtisans de Charles le Simple prirent son langage pour de l'anglais (5).

Si le second duc comprenait encore le *danesche parleure*, ses sujets

(1) Litt. les hommes des ports, des baies; il y a sur nos côtes normandes un certain nombre de *viks* et beaucoup de *wichs* en Angleterre. Des historiens font une distinction entre les Nortmans (Northman) ou les Scandinaves et les Normands ou les Scandinaves établis en Neustrie. Les Norwégiens portent dans leur pays le nom d'hommes du Nord. « Aujourd'hui la Norwége s'app. Norge et les habitants du pays portent le nom de Nordmœnd, c'est-à-dire hommes du Nord. » Louis Enault, *La Norwége*, p. 145.

(2) C'étaient Hastenc et Bior.

(3) Benoît de Sainte-More.

(4) *Ibid.*

(5) Sir Francis Palgrave, *The history of Normandy and England*, t. II, p. 699.

étaient déjà initiés au latin, si l'on en croit Dudon de Saint-Quentin, dont l'assertion, dans sa forme si absolue, doit être cependant exagérée : « Gentilem linguam omittens, latino sermone omnis multitudo Normannorum assuefacta est. » Rouen se servait plus volontiers du roman que du danois (1) et il fallut que ce même duc, qui voulait que son fils parlât la langue de ses ancêtres, l'envoyât dans une partie de la province où prédominait l'élément germanique, dans l'*Otlinga Saxonia*, la petite Saxe, vers le *littus Saxonicum*, à Bayeux enfin, où l'on faisait plus d'usage du danois que du roman : « Bajocensis civitas fruitur frequentius dacisca lingua quam romana (2), » dit Dudon de Saint-Quentin. C'est ce que son amplificateur, Benoît de Sainte-More, développe avec l'exagération ordinaire du paraphraseur :

Si à Roem le faz garder.....
Il ne saura parler neient
Daneis, kar nul ne li parole.....
Si voil qu'il seit à tele escole
Ou l'en le sache endoctriner
Que as Daneis sache parler ;
Cil ne sevent rien fors romans ;
Mais à Baieues en a tanz
Qui ne sevent si daneis non.

Grâce à cette mesure, le jeune Richard put parler danois et s'adresser à tous ses sujets, les Danois et les Normands, « la gent danesche et la normande, » à l'aristocratie et au peuple ; mais ses sujets n'avaient pas encore complètement oublié la langue scandinave ; beaucoup de vieux guerriers la conservaient encore, et l'on conçoit que notre chroniqueur, parlant de l'entrevue de Geffosse, en 969, ait pu nous montrer les Normands, mécontents de leur duc, s'exprimant en danois :

Forment les oïssiez daneschier è crier,
Et encontre Richart durement estriver.

Une langue qui a duré peu de temps dans notre pays, qui trouvait d'ailleurs la place prise et un vocabulaire enrichi par le celtique, le latin,

(1) V. la citation ci-dessus de Dudon de Saint-Quentin.
(2) *Ibid.*

le germanique, n'a pas dû exercer une influence bien considérable; nous verrons dans quelle limite elle a agi sur le vocabulaire topographique de la province, sur son dialecte, sur le vocabulaire spécial de la marine anglo-normande et même sur la langue nationale. Pour le vocabulaire topographique, il peut marcher de pair avec les invasions.

Les régions du Nord ont toujours été un riche foyer de populations, une *officina gentium* (1), qui se sont précipitées vers des climats plus heureux, attirées qu'elles étaient par la chaleur et le soleil, comme le sont les canards, les cygnes de ces mêmes contrées. A cette cause générale d'émigration s'ajoutaient, chez les races scandinaves, des causes particulières, l'excès de la population, les famines fréquentes (2), la loi qui déshéritait les cadets et l'établissement du pouvoir monarchique sur les trois grandes parties de la Scandinavie (3). L'Islande ou l'île de Glace, les Féroer ou îles des Chèvres, reçurent de la Norwége leurs premiers habitants, conduits par des aventuriers intrépides ou de grands seigneurs auxquels la terre de leurs pères faisait défaut (4). Dès le X[e] siècle, ils avaient passé en Amérique où ils avaient colonisé les contrées qu'ils avaient dénommées : le Groënland (la terre verte), le Vineland (la terre du vin), que l'on croit être le Massachussets. Mais quel était le nom de ces émigrants?

Leur nom générique était Northmans; c'est encore sous le nom de *Normœnd* (5) que les Norwégiens sont désignés : de là *Normannia*, ou Normannie, où s'est naturellement introduit un *d*, Normandie, qui a eu le droit de passer au nom du peuple, Normand, mais qui a l'avantage de distinguer les Scandinaves établis en France avec Rolf : il y a donc Northmans et Normands. Le Danemarck, le pays le plus voisin, dut envoyer les premiers pirates et ravageurs : aussi dans les poèmes et chroniques, c'est le nom de *Daneis* qui domine, et c'est ce nom qui, à l'exclusion des autres, est resté sur notre sol dans les Danneville, Damville, Denneville, communes, dans les hameaux dits la Danerie, et dans les

(1) C'est Jornandès qui, en parlant de la patrie des hommes du Nord, qu'il appelle *Scanzia*, la définit : « Officina gentium aut certe vellit vagina nationum. » *De rebus Geticis.*

(2) Voir, pour ces famines, Marmier, *Expédition de la Recherche*, t. II.

(3) *Recherches sur les traces des hommes du Nord en Norm.*, par M. Fabricius, p. 3.

(4) Marmier, *Expédition de la corvette la Recherche en Islande*, t. I[er].

(5) L. Énault, *La Norwége*, p. 145.

noms de famille Le Danois, Le Daneis, Danet, Ledan, Ledain. Eginhard les nomme *Nordmanni*, et les compose des *Dani* et des *Sueones :* si ce n'est dans ce dernier mot, le nom de la Suède n'apparaît nulle part. Adam (1) appelle leur pays tantôt *Nordwegia*, tantôt *Normannia*. Si les Français les appelaient *Bigots*, par sobriquet, ce ne fut pas sans doute de leur juron ordinaire, *by got*, mais bien des Wisigoths, avec lesquels ils ont été quelquefois confondus : « *Erumpentibus ab occiduis partibus, Hastingo duce Wisigothis qui et Normanni* » (2). Dans Wace, on trouve trois synonymes : *Normans*, *Daneis* et *Norreis* (3). Cette dernière forme est aussi dans Foucher de Chartres, *Norreis ;* elle peut signifier hommes du Nord ; mais nous croyons plutôt que c'est une contraction de *Norgenses*, les hommes de Norwége ou Norge, d'autant plus qu'on trouve la forme intermédiaire, *Norenses*, dans Mathieu de Westminster (4).

Les Français faisaient sur le nom des hommes du Nord un calembourg, qui est peut-être le plus ancien de notre langue ; mais c'est sans doute la première fois qu'on a appelé mendiants ceux qui demandaient les armes à la main et des ravageurs tels que Bior, Hasting, Rollon :

« Franceis dient ke Normandie
Ço est la gent de NORTH *mendie;*
Normant, ço dient en gabant,
Sunt venus del North mendiant (5)...

(1) Qui écrivait vers 1080.

(2) Saint Berehaire.

(3) V. *Roman de Rou*, passim.

(4) Nous empruntons une partie de cette nomenclature au tome II de l'*Itinéraire de Normandie*, de L. Dubois, p. 14. L'anecdote relative au sobriquet est racontée dans la *Chronique de Tours :* « Rollo non est dignatus pedem Caroli osculari, nisi ad os suum levaret... » Lingua anglica respondit : « *Ne se bi Goth*, quod interpretatur, *non per Deum*. Rex vero et sui illum vocarunt Bigoth, unde Normanni adhuc Bigothi dicuntur. » *Brev. chron. S. Mart. Turon.*

(5) *Roman de Rou*, v. 5240. Cette orthographe a été fidèlement conservée par Wace, qui n'était pas étranger tout-à-fait aux langues du Nord, comme le prouve son étymologie du nom de l'île de Zoney (île des épines), thorn-ey. Cette forme north, un des rares spécimens du *th* en normand, est constante chez lui :

En north alom, de north venom....
Northman est hom de North, ço est la vérité.

Wace signale aussi les habitants du Holstein :

« Jadis soloient Ortenois
Cil de Norwège è li Danois.

Les Vikings, montant des navires à la poupe très-élevée, dont la proue portait une figure de dragon, d'où venait à ces vaisseaux le nom de drakars, s'introduisaient dans l'intérieur des terres par les vallées et par les cours d'eau. Aussi c'est dans les bassins de nos rivières normandes qu'on a trouvé leurs cimetières : « nos vallées des bords de la Manche ont été toutes occupées par les conquérants germaniques et scandinaves, envahisseurs de la Gaule et de la France. En effet, depuis trente-trois ans que nous nous occupons d'archéologie souterraine, nous avons pu constater l'existence de sépultures saxonnes, mérovingiennes, carlovingiennes ou normandes des premiers temps au Tréport, etc. (1). »

La forme des navires scandinaves, appelés *snecks* (2), nom resté probablement dans nos écueils et îlots appelés Snesquet et Snesque (3), est indiquée et tracée sur les enceintes tumulaires du pays d'origine (4). On a trouvé dans ces enceintes ces disques percés de pierre qu'on retrouve en Écosse (5) et en Normandie (6). Ces navires, les drakards, sont très-élevés aux deux extrémités. On en voit un gravé sur un rocher du Danemark, avec des extrémités très-relevées : c'est un navire avec douze rameurs de chaque côté (7). Or Tacite, dans *La Germanie*, parle des navires des Suions, ancêtres des Suédois, comme ayant une proue à chaque extrémité. On trouve aussi dans les dessins des rochers danois des embarcations en navette ou effilées par les deux bouts : c'étaient les canots des *drakards* ou grandes barques ; le mot *barque* est sans doute d'origine scandinave. On trouve *barca* dans le poème d'Abbon sur le siége de Paris par les Normands.

S'élançant de leur pays par « la route des cygnes », mettant l'honneur à déployer les voiles au fort de la tempête, ils entraient dans le pays

(1) M. Cochet, *Revue des Sociétés savantes*, nov, 1867.

(2) « *Praticis navibus quas sneckias appellamus.* » *De Profectione Danorum in terram sanctam*, dans Longebeck, *Rerum danic. script.*, 348.

(3) Il y a le petit et le grand Snesquet sur la côte occidentale de la Manche.

(4) V. *Nydan Mosefund*, par M. Conrad Engelhardt, p. 16. Copenhague, 1865.

(5) V. l'*Archæologia of Scotland*, par Wilson. Il y en a plusieurs au musée d'Édimbourg.

(6) Il y en a deux au musée d'Avranches, découvertes aux environs de cette ville, sur la lande de Beuvais d'où l'on commande la mer et une vaste campagne.

(7) V. l'ouvrage ci-dessus d'Engelhardt.

qui devait être leur proie par les estuaires, et se retranchaient dans ces embouchures à portée de leurs vaisseaux et dominaient à la fois la terre et la mer. La *Chronique* de Reginon indique leur mode de retranchement : « Northmanni audientes appropinquare exercitum foderunt foveas (1) latitudinis unius pedis et profunditatis trium in circuitu castrorum et eas quisquillis et stipula operuerunt, semitas tantum discursui necessarias intactas reservantes » (2). Toutefois, nous croyons qu'il ne s'agit ici que de camps éphémères, et non de camps fixes, analogues aux *castra stativa* des Romains. D'après les vestiges qui restent encore de leurs *diks*, l'assiette de leur camp et leurs retranchements étaient beaucoup plus forts. Ils s'établissaient sur un cap qu'ils isolaient par un énorme fossé, comme on peut le voir spécialement dans le Hague-Dike qui coupe la pointe de la presqu'île du Cotentin, par le grand fossé du Diable ou Grand-Dik, sur le cap du Grouin du sud sur la baie du Mont-St-Michel. Ces *diks* étaient un réceptacle pour le butin, comme les *rings* germaniques, et, du reste, notre Hague-Dike a ses semblables dans le *Danewirk* qui sépare le Holstein du Danemark et dans le *Vat's dike* d'Angleterre. Ces *diks*, d'où est venu notre mot *digue*, étaient établis dans le voisinage des baies ou *viks* : ces *viks* sont assez nombreux dans le voisinage du Hague-Dike (3).

Les historiens qui racontent les ravages des Normands, respirent l'épouvante; tous les hagiographes nous montrent le clergé, à qui ils en voulaient particulièrement, fuyant en emportant les reliques, et la plus haute expression de ces terreurs, c'est qu'on ne cultivait plus la terre dans la Neustrie du littoral : « Occidentalis Galliarum plaga, largiori sinu maris britannici recepta, in desertum atque solitudinem est redacta » (4). — « Terra maritima quæ nunc vocatur normannica, ob diuturnos paganorum excursus, silvis undique adultis a cultro et vomere torpebat

(1) De Gefosse, *Gevoldi fossa*, station bien connue des Normands.

(2) *Reginonis Chronicon*, t. II.

(3) V. notre Introduction au *Glossaire du normand, de l'anglais*, etc., t. Ier, p. 185.

(4) Chronique de Fontenelle. Les laboureurs sans défense, pour conjurer la fureur d'un ennemi païen, renonçaient à leur baptême, en jurant sur le cadavre d'un cheval égorgé (Aug. Thierry, *Hist. de la Conquête*, t. Ier, p. 163). G. de Jumiéges énumère dans leurs méfaits : « la profanation des églises, la destruction des monastères, le meurtre de l'élite du peuple, l'esclavage des femmes nobles, le stupre des vierges. »

6

inculta (1). » Mais le document qui montre le mieux la terreur du clergé qui enfouit ou emporte les reliques des saints, c'est un manuscrit qui retrace les invasions des hommes du nord dans le midi de la Gaule : « Per la paour deus Normans fu Zeboz en liglise de Nantes li tresorz ou pie de l'outâ » (2). Parmi les documents populaires, ceux que nous aimerions le mieux à rencontrer, on peut citer sur cette terreur universelle, pour l'Angleterre, cette plante à la couleur sanglante, l'hièble, symbole du sang versé par les Danois, appelée vulgairement *danewort* (3), et pour la Normandie la litanie: *A furore Normannorum libera nos, domine*, qui resta dans la liturgie de plusieurs diocèses jusque dans les temps modernes (4). Malheureusement nous n'avons pas de monuments populaires sur ces circonstances sinistres, ni lamentations, ni complaintes, ni chansons. Le chant le plus ancien qui ait sans doute circulé en Neustrie, unique spécimen de la poésie populaire des Franks, est une chanson de geste sur une défaite des Normands, la victoire de Saucours, remportée par Louis III, fils de Louis le Bègue, en 881 : « Un roi je sais appelé le seigneur Hludvig ; il sert Dieu volontiers et je sais que le Seigneur l'en récompense... Dieu ordonna au roi Ludvig de monter à cheval ; Ludvig, mon roi, secourez mon peuple si cruellement fustigé par les Normands... Il brûlait de se venger de ses ennemis : peu de temps se passa avant qu'il vît les Normands... Alors il versa à ses ennemis la plus amère des boissons : malheur éternel à leur naissance » (5) !

Il ne se pouvait guère que, du côté des Normands, la poésie gardât le silence sur leurs exploits, car ils avaient des poètes qui les accompagnaient. Ils amenèrent avec eux des scaldes norwégiens (6). On connaît même le

(1) Guillaume de Jumiéges. V. Depping, *Hist. des expéditions maritimes des Normands en France au Xe siècle* et son *Introd. à l'Hist. de Norm.*, par Licquet. V. aussi l'ouvrage assez faible d'ailleurs de Capefique, *Essai sur les invasions maritimes des Normands dans les Gaules*, 1328 : analysant le *Roman de Rou*, il cite à peine le ravage de Bior, Hasting et Rollon. V. le *Poëme d'Abbon*, trad. par M. Taranne.

(2) Ap. Capefigue, p. 400.

(3) *Essai sur la Flore populaire de Normandie en Angleterre*, p. 56.

(4) V. l'*Ordo* du diocèse de Coutances.

(5) Einan Kuning weiz ih,
Heizsit her Hludvig ;
Ther gerno Gode thionot
Ih weiz her imos lonot.
(*Elnonensia*, p. 7).

(6) V. *Essay on the ancient menestrels in England.*

nom de l'un d'eux, le scalde Sigvatur, qui vint à Rouen où il écrivit l'histoire de son voyage et qui, sous le titre de *Chansons occidentales*, forma un recueil des pièces qu'il avait composées sur sa route et dont quelques-unes ont été conservées par l'historien Perienskhiold (1). Le trouvère, ou plutôt le jongleur, qui offre du rapport avec les scaldes, c'est Taillefer, qui inaugura la bataille d'Hastings en chantant la chanson de Roland, en jonglant avec son épée et en combattant tout à la fois (2).

L'épouvante qu'ils répandaient était si grande que les laboureurs renonçaient à leur baptême et juraient sur le cadavre d'un cheval égorgé d'adorer le Dieu du Nord (3). Un poète chroniqueur dit qu'ils versaient du sang en l'honneur du dieu Thor (4) et le cri de guerre : Thor aïe ! paraît avoir appartenu à la famille scandinave de Taury. On peut croire que ces peuples obéissaient à une forte discipline : une des preuves en est dans ce *Hamere* (sans doute l'anglo-saxon *hammer*, marteau), qui, selon le *Glossaire* d'Elfric. était le nom du bâton porté par l'officier chargé de surveiller les rameurs.

Il faut lire dans Wace les détails de ces dévastations qui seraient encore terribles, quand on admettrait des exagérations. Si l'évêque de Séez, Adelelme, qui fut le prisonnier des Normands, ex-contemporain de Rollon, celui qui composa la vie de sainte Opportune, avait raconté sa captivité et son voyage qu'il appelle « *longioris itineris impedimenta* (5), » on aurait des renseignements authentiques sur leurs mœurs, encore trop inconnues (6) ; mais tout ce qu'il nous apprend, c'est qu'il fut maltraité par les vainqueurs (7). Nos chroniqueurs ne connaissant des hommes du Nord que le côté violent et cupide, et vivant au milieu de leurs victimes,

(1) *Hist. reg. septentrionalium*, p. 156 ; v. aussi De La Rue, *Essai sur les Bardes*, p. 43 du *Discours préliminaire.*

(2) C'est ce qui résulte du récit combiné de Wace et de G. Gaymar. Le conquérant eut un autre poète qui, d'après son nom, pouvait être un breton, ce Berdic, *joculator regis*, qui figure dans le *Dom's day book*, comme gratifié de trois seigneuries.

(3) V. Aug. Thierry, *Hist. de la conquête de l'Angleterre*, t. Ier.

(4) Benoît de Sainte-More, d'après Dudon de Saint-Quentin : « *Venerantes Thur, deum suum, sanguinem humanum mactabant.* » Lib. I. *Hastingus.*

(5) P. 232.

(6) *Etude hist. et critique sur Dudon de Saint-Quentin*, par M. Lair, XXIIIe vol. des Antiq. d Norm., p. 12.

(7) *Ibid.*

se sont nécessairement laissés aller sur la pente de l'exagération, et ils n'avaient pas, pour rétablir l'équilibre, la connaissance de leur vie intérieure et nationale. « Il y avait pourtant parmi ces redoutables Vikings, dont le nom seul épouvantait l'Europe, des vertus qu'on aurait pu louer, des vertus mâles et énergiques. Ces vertus, c'étaient une bonne foi entière dans toutes les promesses, une fidélité sans bornes dans toutes les relations. C'étaient un sentiment d'hospitalité qui ne peut être comparé qu'à celui des Arabes et une générosité de caractère digne de faire honte à ceux qui les traitaient alors comme des barbares (1). » Les chroniqueurs n'avaient jamais lu les livres du Nord où sont empreints les signes d'une civilisation morale avancée, et les Sagas, dont une en particulier, le Havamal, est un code de vertus. Le côté intellectuel et poétique n'est pas moins remarquable, et cette veine d'inspiration et de littérature se tarit dans la conquête normande; nous ne croyons pas à une littérature scaldique sous nos ducs de Normandie. L'établissement des Normands chez nous était un fait si lointain qu'il n'eut pas même de retentissement sur la terre natale (2).

Il ne serait pas hors d'un sujet, sur les vestiges des hommes du Nord en Normandie, de rechercher les lieux qu'ils y ont touchés ou habités dans leurs courses sur nos côtes, décrites spécialement par Wace (3), mais nous nous bornerons, laissant de côté les lieux bien connus, à signaler et expliquer ceux sur lesquels on a des doutes et où des hommes très-savants ont erré (4).

Dans l'explication topographique des ravages de Hasting, décrits par Wace, plusieurs lieux ont été déclarés inconnus. Il est peut-être possible d'en déterminer quelques-uns, en se renfermant dans le nord-est de la presqu'île de la Manche. *Revonminic* semble être Réville, vers l'em-

(1) Marmier, *Voyage en Islande et au Groënland*, sur la corvette la *Recherche*, p. 222.

(2) L'abbé De La Rue a transformé en scaldes les poètes qui se trouvaient à la cour de nos ducs, d'après ce texte : « Ne laissa en la cor jugleor ne garchon » (Wace). M. du Méril a reproduit cette opinion, *Hist. de la poésie scandinave*, 310.

(3) Wace, *Roman de Rou*, les pérégrinations et ravages de Hastings.

(4) V. *Roman de Rou*, notes topographiques de M. Le Provost sur cette partie du poëme, à partir du v. 390. Quant à la cause du départ de Rollon de son pays, elle est différemment racontée par les historiens normands et par les chroniques scaldiques, dans la version rapportée par Snorre-Sturleson, il aurait été exilé par le *thing* pour avoir dérobé quelques têtes de bétail, sans que les prières de sa mère eussent pu réussir en sa faveur. V. *Harfagr Saga* dans l'*Heinskringla*, p. 96 et suiv.

bouchure de la Saire, la terminaison *minic*, celtique, étant remplacée par une suffixe latine. Les noms suivants se trouvent aussi dans le bassin de la Saire, que sans doute Hasting remonta à la manière normande; ainsi, *Saireport* ne peut être que le lieu appelé plus tard Saint-Vaast-la-Hougue, port à l'embouchure de cette rivière ; Barfleur, malgré l'autorité de M. de Gerville, ne peut convenir à cette appellation. *Abillant* ressemble assez à Brillevast, sur la même rivière; la suffixe *vast*, pays ravagé ou défriché, ayant sans doute, après les ravages de ces mêmes Normands, succédé à la suffixe celtique ou latine. Aussi Wace dit qu'Abillant est situé au-dessus de Saireport :

Abillant siet sur Saireport.

Le mont Haguez doit être cherché, non pas à Monthuchon, mais dans la Hague, dont l'adjectif est Haguais, et M. Ragonde, de Cherbourg, l'y a localisé dans un travail intitulé le *Mont-Haguez* (1). La Tollette pourrait bien être Tollevast, dont les ravages normands auraient modifié la finale. Quant à Saint-Andreu, il n'y a dans le voisinage que Saint-André-de-Bohon, dans des marais, sur le cours inférieur de la Taute, que les Normands pouvaient très-bien remonter sur leurs chalands. Il est même très-probable que la suffixe de Saint-André et de Saint-Georges est un nom normand, ajouté dans cette période et à la suite de ces dévastations. Bohon est un nom scandinave (2) ; quant à Erin, du vers 425, c'est indubitablement l'Irlande, la verte Erin (3).

Telle est l'esquisse de ces ravages des Normands, qui avaient commencé dès les temps reculés de notre histoire, car Grégoire de Tours parle d'une de leurs invasions en Gaule dès le VI[e] siècle (4). Charlemagne vit leurs vaisseaux des fenêtres de son palais : Éginhard dit qu'il fit élever des forteresses dans les lieux abordables et qu'on le vit

(1) V. *Annuaire de la Manche.*

(2) « Bothonem præcipuum Northmannorum comitem ceperunt. » Dudon de Saint-Quentin, p. 157; édit. Lair, *Mém. des Ant. de Norm.*, XXIII[e] vol. Il est appelé Bohun dans le *Roman de Rou*, v. 1885.

(3) V. *Notes philologiques* sur le *Roman de Rou*, dans les *Mém. des Ant. de Norm.*, t. XXIV, p. 58. Bien que Wace écrivit ces détails topographiques d'après des traditions, il y aurait plus de sûreté à prendre pour guide, sous ce rapport, Dudon de Saint-Quentin, bien plus rapproché des origines.

(4) *Hist. Franc.*, livre II, ch. III.

pleurer en s'écriant : « Maximo dolore torqueor quia prævideo quanta mala posteris meis et eorum sint facturi subjectis » (1). Quant à leur barbarie, à leur férocité même, elle a été naturellement inventée ou exagérée par ceux qui souffraient de leurs déprédations, par les chroniqueurs hyperboliques qui, loin des faits et dans une intention poétique et littéraire, chargeaient la tradition et les récits primitifs, par les antipathies religieuses et par le sentiment de gloire d'avoir christianisé et dompté des hommes presque en dehors des conditions de l'humanité, et de dire comme saint Rémi : « Courbe la tête, fier Sicambre » (2). De tous les chroniqueurs amplificateurs, des historiens à la suite, nul n'a plus tendu la paraphrase que Benoît de Sainte-More qui, à bout d'expressions, résume toutes ses expressions par ces vers :

La plus orrible gent
Qui feust souz le firmament.

Nous verrons, par les monuments littéraires de leur terre natale, ce qu'on sait de leurs mœurs, et par l'*Edda*, les *sagas* ou chroniques anciennes, les *drapas* ou chants plus anciens encore.

On trouvait partout des Scandinaves. A Byzance, dès le commencement du XI[e] siècle, les empereurs grecs avaient une garde de Vaerings (Βαραγγοι); c'étaient des Scandinaves et particulièrement des Suédois. Leur route vers Constantinople, ou route d'Orient (*Austrvegr*) était jalonnée par une série de postes où ils retrouvaient des compatriotes. C'était une de leurs routes pour le pèlerinage. Nous ne parlerons pas

(1) Ap. Duchesne, *De rebus bellicis Caroli magni.*

(2) Les Normands ont bien payé dans l'histoire la peine d'avoir surtout dévasté les monuments religieux : le moine et le prêtre se sont vengés. En cela les Normands ne faisaient qu'une chose naturelle et tout historique : un culte détruit et a toujours détruit les monuments d'un autre culte : c'est une vérité qui détruit une erreur. Ce côté religieux a été bien saisi par l'instinct historique et la science d'Aug. Thierry : « Une sorte de fanatisme religieux et patriotique s'alliait dans l'âme des Scandinaves à la fougue déréglée de leur caractère et à une soif de gain insatiable. Ils versaient avec plaisir le sang des prêtres, aimaient surtout à piller les églises et faisaient coucher leurs chevaux dans les chapelles des palais. Quand ils venaient de dévaster quelque canton du territoire chrétien : « Nous leur avons chanté la messe des lances, disaient-ils par dérision ; elle a commencé de grand matin et elle a duré jusqu'au jour. » *Hist. de la Conquête*, t. I, p. 126. Quand le vainqueur, le sectaire, l'ignorant ajoute la raillerie à l'outrage, il peut s'attendre à de cruelles représailles.

de la part qu'ils prirent aux croisades (1). Le Tasse, après Albert d'Aix et Guillaume de Tyr, a illustré leur présence à ces expéditions en racontant la mort tragique du chef danois Suénon. Nous citerons seulement les pèlerinages, dont le plus ancien est celui du premier apôtre de l'Islande, Thorvaldr Kodranson, sous Olaf I[er], de 987 à 994 (2). De leur séjour en Sicile et à Naples, il reste un souvenir populaire, c'est celui de Roger, fondateur de la dynastie normande, qui revit dans la *Ruggeria*, danse chantée à quatre personnages (3).

Parmi les causes du peu de résistance qu'éprouvèrent les Normands sur nos côtes et sur celles de France, on doit constater qu'ils y trouvaient des auxiliaires : d'abord leurs compatriotes installés dans leurs camps et leurs stations, gens déclassés, brigands, prêtres apostats, qui leur apportaient la connaissance des lieux et des choses, une intelligence supérieure et des trahisons et des vengeances à assouvir, actes et disposition d'esprit qui sont ainsi atténués dans un Capitulaire : « Depopulationes, partim occasione paganorum superirruentium, partim mobilitate quorumdam fidelium nostrorum. » Pour les prêtres apostats, on en trouve mentionnés dans les anciennes annales : « Capientes quemdam monachum qui, relicta christianitate, se Normannis contulerat, decollari fecerunt » (4). Il paraît même que les chrétiens de peu de foi se montraient plus cruels que les païens eux-mêmes : « Plures, quorum in cordibus fides minime radices ceperat, lavacrum sanctæ regenerationis negligentes..., erant sæviores barbaris, ut erant christiani... utpote gratia apud barbaros roboraretur, truculentis manibus proximorum gaudebant fundere cruorem » (5). Quant aux aventuriers français qui se trouvaient dans leurs rangs, nous avons un texte curieux qui montre le secours que la philologie apporte à l'histoire. Vincent de Beauvais nous cite trois chefs français ayant le commandement dans les bandes scandinaves : « Rollo venit Cenomannum et obsedit eam,

(1) V. *Expéditions et pèlerinages des Scandinaves en Terre-Sainte au temps des croisades*, par M. Paul Riant, thèse soutenue devant la Faculté des Lettres de Paris; Paris, 1865. — V. *Revue des cours littéraires*, du 4 nov. 1865, p. 805.

(2) *Capit. Caroli Calvi*, syn. Suess, ad ann. 853.

(3) V. *Chants populaires d'Italie*, par M. Rathery.

(4) *Annales Bertiniani*, ad ann. 864, ap. Dom Bouquet, VII, p. 84.

(5) *Preuves*, p. 108, de l'*Hist. du Languedoc*, D. Vaissette, ad ann. 910.

constituitque præsides sui exercitus charos et fideles, Heroldum Carbonnel, Bardeslandum Malherbe et Heroldum Paynel » (1). Voici donc trois chefs, d'origine latine, s'appelant de noms latins Carbonnel (charbonnier), Malherbe, Paynel (*Payanellus*, le petit paysan), avec des prénoms scandinaves, et ils avaient dû séjourner longtemps avec Harold pour avoir reçu ces noms, et avoir été nommés *præsides exercitus*, ainsi que *charos et fideles* (2). Rollon avait aussi dans ses camps des conseillers et des prisonniers chrétiens (3).

Le moment le plus curieux et le plus original de l'histoire de nos chefs de bande, c'est celui de leur conversion au christianisme, et cet état de leur conscience flottant entre deux religions, phase intermédiaire dont nous trouvons un intéressant symbole dans une *Saga*: c'est lorsque Thorgil, le héros de la *Floamanna-Saga*, qui commençait à suivre les doctrines des missionnaires, voit apparaître dans un de ses rêves celui dont il porte le nom, son patron, le dieu Thor lui-même, qui lui reproche son apostasie (4). On voit nos premiers ducs épouser encore des femmes à la manière de leur pays, *more danico* (5), c'est-à-dire les prendre pour concubines et garder ainsi un reste de cette polygamie qui existait dans le pays d'origine, et qui, pratiquée dans un pays pauvre, nous offre une des plus fortes raisons des émigrations ou *exodes*, comme on le dit aujourd'hui des Irlandais, quittant en masse leur misérable patrie. La *Saga* d'Harold, la *Saga* d'Olaf Trygwaldsen représentent le roi Harold, espèce de Salomon, vivant à la manière orientale, ayant quinze femmes et quinze concubines dont il avait une vingtaine de fils (6).

Du reste, il y avait eu des conversions parmi les scandinaves, avant celle de Rollon. Si les chrétiens qui se trouvaient dans leurs bandes

(1) *Speculum historiale*, lib. XXIV, cap. xxv et xlvi.

(2) V. l'*Étude sur les noms propres*, *Mém. des Ant. de Norm.*

(3) V. l'histoire de son songe que Dudon de Saint-Quentin, tout imprégné de Virgile, raconte à la manière de celui d'Énée : « Hoc somnium quum cuidam sapienti viro et christicolæ retulisset » (liv. XI, p. 7, édit. Duchesne). — « Captorum christianæ religionis fide imbutus » (*Id.*, p. 72).

(4) *Floamanna-Saga*, ap. Marmier, *Voyage en Islande*, t. I.

(5) *Harold Harfagr Saga*, c. 38, et *Olaf Trygwaldsen Saga*, c. 97, ap. M. Lair, *Dudon de Saint-Quentin*, p. 85.

(6) *Guill. de Jumièges*, liv. III, ch. ii. Il s'agit du mariage de Guillaume Longue-Épée avec Sprota, que Frodoard appelle *concubina Britanna. Chron.*, ad ann. 943.

étaient des missionnaires trop tièdes ou trop peu orthodoxes pour faire des prosélytes, dès avant 912 les archevêques de Rouen avaient gagné des Normands à la foi chrétienne (1). Ensuite tous n'acceptèrent pas le *Blanc Christ* avec Rollon : beaucoup restèrent païens, et le foyer le plus réfractaire au christianisme fut le Cotentin. Rioulf, « *Quens* de Costentin (2), » et ses sujets s'étaient fixés sur ce territoire sans se faire baptiser (3). Augustin Thierry s'est attaché à mettre en évidence cette phase mi-païenne, mi-chrétienne des hommes du Nord (4). Toutefois cet état ne dura guère, pas plus que la langue norroise, puisqu'ils épousèrent des femmes chrétiennes. Cet état relativement arriéré de la presqu'île de la Manche s'explique sans doute, comme son état arriéré actuel, par son isolement et son éloignement des centres, d'où part et rayonne la lumière. De même pour la Bretagne. La presqu'île de la Manche, et surtout son extrémité nord, La Hague, qui n'a eu de chemin de fer que tardivement, et dont le sud n'en a pas encore, a gardé le dépôt des vieilles choses, des vieilles langues, et l'empreinte scandinave y est plus fortement marquée que dans le reste de la province (5). Ce n'est pas que nous dédaignions les vieilles traditions, qui sont de l'histoire, ni les superstitions, qui sont de la poésie, ni les patois, qui sont notre vieille langue si riche et si régulière, et qui sont presque toujours un langage supérieur au langage normal et académique (6), mais tous ces éléments populaires n'en sont pas moins des retards dans le progrès, et représentent des obstacles au sentiment vivant des choses présentes et à ce qu'on appelle la civilisation.

(1) V. l'Introd. à son édit. de *Dudon de Saint-Quentin*, p. 101.

(2) Wace, *Roman de Rou*.

(3) M. Lair, *ibid*, p. 80.

(4) Aug. Thierry, *Hist. de la Conquête*, t. I, passim. Cette phase est bien représentée par le missionnaire Thorwald, néophyte fougueux et cruel, et son compagnon saint Olaf : Thorwald tua deux islandais qui avaient fait des vers injurieux contre lui : en ce moment saint Olaf vit tomber deux gouttes de sang sur la page qu'il lisait, et plus tard il dit à son collaborateur : « Tu t'es rendu coupable d'une mauvaise action. Le chrétien doit supporter pour l'amour de Dieu le blâme et l'injustice et ne jamais chercher à se venger. » Saga d'Olaf Tryggvesen.

(5) La *Normandie scandinave*, avec une introduction sur Cherbourg, 1 vol. in-12.

(6) C'est le peuple qui parle bien, c'est nous écrivains, nous civilisés, qui parlons mal.

CHAPITRE Ier.

CARACTÈRE NATIONAL. APTITUDES INTELLECTUELLES ET CARACTÈRE MORAL DES POPULATIONS.

Je me souviens d'avoir parcouru, avec M. Fabricius, les campagnes maritimes de l'Avranchin, spécialement à la visite d'un retranchement normand, appelé le Fossé-du-Diable ou le Grand-Dick, où j'avais également accompagné M. Warsaae (1). M. Fabricius saluait, en passant, du titre de compatriotes les paysans et les paysannes qui portaient le type de sa race, cheveux blonds, jaunes ou rouges, teint clair, forte charpente et yeux bleus. Il y a dans la même presqu'île de la Manche une localité maritime que nous avons particulièrement étudiée, et qui porte le nom significatif de Denneville. Le nombre des hommes à cheveux blonds ou rouges y forme la majorité; on y remarque des noms de lieu scandinaves nombreux, et les noms propres y sont aussi généralement scandinaves, tels que Ygouf, Mauger, Regnault, Ozouf, Néel, Gor, Régnier, Hostingue, Devic (2). C'est dans la Manche, dans le pays du comte Rioulf, dans la contrée qui resta païenne après l'établissement de Rollon, en Neustrie, c'est là que nous retrouvons le plus la population du nord, spécialement dans le Cotentin, à la race grande, blonde, un peu lymphatique; et le vrai sanctuaire du scandinavisme, pour la race, la langue et la dénomination topographique, est son extrémité septentrionale où les hommes du Nord ont écrit leur nom dans les *villæ* et dans tant d'autres noms de lieu, et où ils ont laissé leur principal monument, le

(1) M. Fabricius, alors professeur d'histoire à Copenhague, envoyé en mission officielle pour étudier en Normandie les traces des Scandinaves: il était lui-même, avec sa forte charpente, son calme et sa placidité, un type remarquable des races norroises. M. Warsaae, continuait en Normandie, en mission officielle aussi, mais avant le précédent, ses recherches sur le même sujet, qu'il avait, pour l'Angleterre, réunies dans un livre, publié à Londres, qui est un modèle et un manuel en ce genre. Pour l'ouvrage de M. Fabricius, publié dans les *Mém. des Ant. de Norm.*, voyez notre Introd., p. 1re.

(2) V. Notre *Normandie scandinave*, 1 vol. in-12, p. 55, ou le *Glossaire scandinave* de notre *Hist. et Glossaire du Normand*, t. III, à la fin.

Hague-Dick, cet énorme fossé, par lequel ils ont isolé la pointe en faisant un vaste camp, qui renferme aujourd'hui une demi-douzaine de communes (1).

Tout le littoral de l'Avranchin est couvert de noms septentrionaux; mais ce caractère était encore plus prononcé, il y a sept ou huit siècles: un chapitre du Cartulaire du Mont-Saint-Michel (2), relatif au XI[e] siècle, nous montre la race saxonne et normande dominant dans les propriétés bordant la baie du Mont-Saint-Michel: « Hugues le Camérier tient la masure de Radulphe Bloieth et de Regnier (3), et celle de Riculph, fils de Frie... il tient la terre d'Alcher... Robert occupe les deux masures de Radulph, fils de Huldebout... Il a encore enlevé à Saint-Michel les terres de Robert Belim, de Leter et d'Estur... Liger, Anfred (4) Hardecroute, Pevrel, Huldin, Pichenot, Hultru qui a été paysan de Saint-Michel... et passim dans le même recueil *Rainerius oculus verderii*, *Normanus torte rote*, etc. (5).

Quand on considère la topographie de la Normandie, le développement de ses côtes, ses nombreuses criques, si propres aux débarquements, ses six cents kilomètres de littoral, avec une douzaine d'estuaires, on comprend que peu de pays offraient autant de facilités pour les invasions des Normands. D'ailleurs, sur une grande partie du littoral, ils trouvaient des populations de la famille germanique, à laquelle ils appartenaient eux-mêmes, jetés là par les incursions saxonnes du III[e] siècle, par la conquête des Francs, la dispersion des Saxons par Charlemagne. On peut dire d'eux ce que Galgacus dit des Bretons qui étaient dans l'armée des Romains « qu'ils retrouvaient là leurs propres mains (6). » D'un autre côté, quand on se souvient que les Normands, à partir de Charlemagne jusqu'à Charles le Simple, visitèrent ces rivages, y posèrent leurs camps, pénétrèrent dans l'intérieur des terres par les estuaires et les rivières,

(1) V. de Gerville, *Mém. des Ant. de Norm.*, t. VII.

(2) V. le chap. intitulé *De perditis ecclesiæ*, Cartul. du Mont-Saint-Michel, bibliothèque d'Avranches.

(3) Cf., la légende, ou Saga de Regnar Lodbrock.

(4) Cf., l'hist. du Danois, dit Ansfroid-le-Dane.

(5) V. sur ce sujet *Avranchin hist. et monumental*, t. 11, p. 616. Quant à Ogier le Danois, ou Ogier de Danemarche, il n'a point de rapport avec le Danemarck; c'est Ogier l'Ardenois, Ogier d'Ardenmarche, c'est-à-dire le gouverneur de la Marche des Ardennes.

(6) V. Tacite, *Vie d'Agricola, discours de Galgacus aux Bretons.*

on comprend, avec la géographie et l'histoire, *à priori*, que les hommes du Nord ont dû exercer une influence sur le territoire et la population de la Neustrie, influence qui a été exagérée, mais dont ces études doivent avoir pour résultat de déterminer la portée et l'étendue (1).

Que la Normandie ait un caractère à part, et que le Normand ait sa physionomie, c'est ce qu'il est difficile de révoquer en doute, dût-on reconnaître la justesse de la caractéristique populaire qui ne l'a pas représenté en beau. « Un Normand, un Champenois, un Lorrain, un homme de l'Ile-de-France sera facile à reconnaître; outre leur accent qui n'est pas le même, plusieurs traits dans leur physique peuvent encore les faire distinguer » (2). Quoique les physionomies provinciales se soient bien effacées dans tous les mélanges de l'histoire, et que cet effacement fasse des progrès rapides dans le mouvement moderne qui tend à tout niveler, à tout unifier dans une moyenne universelle (3), cependant les types danois revivent encore en un certain nombre parmi nous (4); la langue scandinave est restée imprimée sur notre sol, spécialement sur nos côtes, de manière à nous donner une nomenclature topographique propre et originale; notre province a fourni une race aventureuse, hardie, navigatrice, digne fille des Vikings et des ravageurs de mer,

(1) Un grand écrivain, observateur perspicace, trace ce portrait des marins de Normandie: « Le marin (d'Yport) a la haute taille, les traits accusés, l'air fier et la parole brève... On voit en lui l'homme d'action, le robuste descendant de la primitive *famille des hommes de proie*, rebelles à l'esclavage du labeur sédentaire... Ils ont le grand nez en bec de harpon, l'œil rond, clair et saillant des plongeurs ailés. » G. Sand, *Mlle Mesquem.* La race normande, de haute et forte stature, se rapproche aussi par là le plus des races françaises de la population anglo-saxonne, qu'un observateur qui l'a étudiée en Amérique et sur toutes les mers décrit ainsi: « Rien n'est plus triste au point de vue plastique que nos groupes chétifs, irréguliers, sans noblesse d'attitude avec le groupe superbe de cette fière famille anglo-saxonne, qu'on rencontre sur tous les océans. Il y a peut-être un peu de dureté dans cette blancheur de teint; mais quelle abondance de cheveux, quel éclat de vie surtout et quelle vigueur morale dans cette haute stature. » M. Belly, *Isthme de Panama*, *Revue des Deux-Mondes*, 15 mars 1868.

(2) M. Le Roux de Lincy, *Introd. aux quatre livres des Rois*, p. 58.

(3) Cependant un professeur de l'École normale reconnaissait, dit-il, tout d'abord à quelle province appartenaient ses élèves, venus de toutes les parties de la France. V. Michelet, *Introd. à l'histoire universelle.*

(4) M. Fabricius est très-affirmatif sur cette question de la race: « Chaque homme du Nord qui vient de Paris ou d'une autre province de France en Normandie, est frappé de la ressemblance entre les traits du visage, la stature et les cheveux des Normands et ceux de ses compatriotes: il se croirait au milieu des siens si la langue ne lui rappelait le contraire. *Recherches sur les traces des hommes du Nord en Normandie*, XXIIe vol. des *Antiq. de Norm.*

dont un des points d'honneur consistait à déployer les voiles au fort de la tempête. Ayant, comme la race romaine, le génie des lois et la coutume la plus parfaite de toute la France, elle rappelle le pays d'origine qui avait des lois rigoureuses et fortes, exactement obéies; cette sagesse pratique qui a valu à la Normandie le titre de « pays de sapience », respire dans les codes et les livres de morale des Scandinaves, spécialement dans le *Hava-Mal*, dont l'idée dominante (1) est cette hospitalité peut-être plus inhérente encore aux Scandinaves qu'aux Arabes (2) et caractéristique aussi de la vieille Normandie, le *Hava-Mal* qui renferme ces préceptes où respire le bon sens et l'esprit sage et modéré des Normands :

« Usez de la coupe, c'est bien, buvez, mais avec discrétion; parlez à propos ou taisez-vous tout-à-fait. Personne ne vous fera un reproche de vous retirer de bonne heure. »

« Ce qu'on a, quelque peu qu'il soit, l'emporte sur tout, on est toujours bien chez soi (3). »

Cependant cette influence morale et intellectuelle n'a pu être ni longue ni forte : les envahisseurs étaient une faible minorité par rapport aux envahis, et leur action sur leurs enfants ne pouvait avoir qu'une très-courte durée, puisqu'ils n'avaient pas de femmes de leur race et que leurs enfants se trouvaient, dès les premières générations, aux mains de mères de race mélangée, celtes, latines, frankes. Or, la mère est deux fois *parens* de l'enfant, une fois par la chair et une seconde par l'éducation. Mais l'hérédité physique, qui encore ne peut être unilatérale, a dû persister plus longtemps, comme nous le constatons encore par les types actuels, surtout sur notre littoral, où les rapports avec la mère-patrie ont pu amener des femmes scandinaves, et où cette race retrouvait des membres de la famille germanique, qui y avaient été déposés dans de fréquentes alluvions (4). L'extinction de l'influence

(1) Le *Hava-Mal* est le code moral d'un peuple voyageur : c'est l'exercice des devoirs de l'hospitalité, de la discrétion de l'hôte qui y domine.

(2) Il est évident que l'hospitalité repose sur la nécessité : les pays déserts, soit du Nord, soit du Midi, rendent l'hospitalité nécessaire sous peine de mort.

(3) V. le *Hava-Mal*, cité en grande partie dans l'*Introd. à l'hist. de Normandie* par Licquet.

(4) Les *Saxones Baiocassinos*, de G. de Tours, ou le *Littus Saxonicum*, était le Bessin, la petite

des pères sur les fils coïncide avec celle du langage, c'est-à-dire avec le règne du second duc, Guillaume Longue-Épée (1).

Les aptitudes intellectuelles des Scandinaves, comparées à celles des Normands de Normandie, donneraient pour résultat une différence très-considérable. On peut remonter de celles-ci aux autres, en caractérisant la littérature normande, ce que nous avons fait ailleurs en ces termes :

« La littérature normande, qui se détache entre l'exaltation bretonne, la franchise picarde et la raillerie française, apparaît dans son ensemble avec un cachet de réalisme, de bon sens, de gravité, d'ordre, qui rappelle la littérature romaine. Conquérant, agriculteur, légiste, le Normand a beaucoup de rapport avec le Romain. Corneille est la plus haute expression de cet esprit qui garde la mesure dans l'héroïsme, le calcul dans l'exaltation et s'arrête presque toujours à la limite de l'idéal pur (2). Quand Corneille a abordé la chevalerie, il l'a fait avec grandeur et noblesse et s'est fait Castillan, moins l'amour pur et la religion, c'est-à-dire les puissances les plus exaltées de notre nature. Si les Normands ont eu le génie de la narration, comme la plupart des races d'action, on ne peut pourtant pas appeler épopées les récits de Wace et de Benoît, au même titre que la chanson de Roland (3). Quand on déroule la série de

Saxe, ou l'*Otlinga Saxonia* était le même pays. La topographie germanique de nos côtes est visible : falaises, hogues, houles, criques, etc, etc. V. *Philologie germ.*, dans l'*Hist. et Gloss. du normand*).

(1) « Gentilem lingnam omittens, latino sermone omnis multitudo Normannorum assuefacta est » (*Dudo S. Quentini*, IIIe chap. V. le même témoignage dans Wace, Benoît de Sainte-More.

(2) Corneille a pratiqué le discours oratoire dans la tragédie, fille de l'histoire, ou histoire en action, comme les historiens grecs, Thucydide, Hérodote, et les historiens latins, Tite-Live, Quinte-Curce, Salluste, Tacite l'avaient pratiquée dans l'histoire, et l'on a remarqué que les dialogues de ses pièces sont comme des plaidoyers où les personnages, nous allions dire les avocats, font assaut de logique, de métaphysique, d'esprit. Le drame germanique, dont Shakspeare est le type le plus élevé, a un dialogue plus semblable à la vie, où le cœur agit plus que l'esprit et s'incorpore davantage avec l'amour ou la haine.

(3) On ne peut pourtant nier qu'il n'y ait un souffle épique dans la manière d'exposer du modèle et du type de nos conteurs, de Dudon de Saint-Quentin, qui a certainement un langage original ; mais la poésie est virgilienne et quelquefois littéralement transposée. Quant à la chanson de Roland, aussi pure et belle qu'Homère, et qui est le chef-d'œuvre de nos épopées nationales, si elle était d'un Normand, comme l'a prétendu Génin, ce serait une éclatante exception, mais son inspiration est plus française et plus méridionale, et d'ailleurs, pour la faire normande, on n'a que cette signature : « Ci falt (finit) la geste que Turoldus declinet. » On n'est pas d'accord sur le sens de *declinet*, et la forme *Turoldus* annonce plutôt un clerc, un moine qu'un trouvère ; ce clerc a pu être un Normand, d'après son

leurs écrivains principaux, Wace, Benoît, Basselin, Malherbe, Corneille, Fontenelle, Casimir Delavigne, Ancelot, on reconnaît le génie d'une race très-forte, dont les qualités ont puissamment influé sur le génie français, mais qui ne répondent (1) pas à l'idée qu'on se fait de la grande et vraie poésie (2). Celle-ci, comme l'éloquence, s'inspire à un soleil plus chaud, et le Midi est le berceau de nos poètes et de nos orateurs. Le héros de la race normande est Guillaume le Conquérant, et l'attribut de cette race est l'opposé de l'héroïsme : c'est cette sapience qui n'est que le respect du fait et le sentiment du possible. Si ce portrait semblait sévère, on pourrait peut-être s'en rapporter aux chantres mêmes de la race, Normands célébrant des Normands. Wace l'appelle de noms qui excluent presque tous la chevalerie et l'épopée, et met leur portrait dans la bouche du Conquérant à son lit de mort :

Orguillos sunt Normant è fier
Vantéor è bombancier (3).

La nature et l'amour, voilà deux sources de poésie que les Normands de Normandie et d'Angleterre n'ont guère connues. Nous verrons ce que c'était que l'amour chez les premiers ducs de Normandie. Nous ne voulons pas dire qu'il soit souvent question de la nature dans les poésies scandinaves; cependant le génie germanique avait une manière de la

nom scandinave. Thurold ou Therould (litt. puissant par Thor, comme Thorwald, dire le nom du célèbre sculpteur suédois Thorwaldsen), et ce nom de Théroude est encore porté en Normandie. Si les uns traduisent le *declinet* ci-dessus par *transcrivait*, les autres par *recitait*, on n'obtient qu'un copiste ou un menestrel ou jongleur, et non pas un trouvère, un auteur.

(1) Il faut excepter Bernardin de Saint-Pierre, élève et fils intellectuel de J.-J. Rousseau : s'il a étudié la nature souvent en utilitaire, il l'a aussi observée en poète.

(2) C'est ainsi que Malherbe a engendré Boileau, qui a engendré toute une famille raide, sèche et monotone, qui ne représente nullement le génie français « multiple, ondoyant et divers », ni la nature humaine. Toutefois Malherbe, en sa première manière (v. ses *Fleurs de Sénèque*) ne manque pas de suavité.

(3) V. p. 2 de l'Introd. au Ier vol. de l'*Hist. et Gloss. du normand, de l'anglais et de la langue française*. L'épithète *fier*, elle-même, qui semble la plus noble des quatre contenues dans ces vers, ne vient-elle pas du latin *ferus?* Or, l'histoire des Normands de Normandie et d'Angleterre est pleine d'actes de cruauté. La légende du Conquérant nous le montre très-cruel envers son excellente Mathilde, qu'il traîna par les cheveux jusqu'à la *Croix pleureuse*, à Caen. V. cette complainte, peut-être le chef-d'œuvre de la poésie populaire normande. V. même Introd., p. 214. Quant à *bombancier*, dérivé de *bobans*, faste, luxe, il signifie fastueux.

comprendre qui existe encore dans la science populaire, c'est-à-dire comme une force mystérieuse, magique et surnaturelle (1). Chez les Scandinaves, deux choses poussaient à l'héroïsme à outrance : la religion, qui promettait un paradis sensuel aux braves, où l'on n'entrait que blessé ou mutilé, car celui qui mourait entier, de maladie, allait dans le sombre séjour de Héla (2); l'autre était l'amour qui enfantait des prodiges de valeur, témoin ce beau chant de Harold le Vaillant :

« Je me suis battu à coups d'épée avec les peuples du Drontheim; ils avaient des troupes supérieures en nombre; ce fut un terrible combat; je laissai leur jeune roi mort sur le champ de bataille : cependant une fille de Russie me méprise!

« Je fais faire un grand nombre d'exercices; je combats vaillamment; je me tiens ferme sur un cheval; je suis accoutumé à nager; je sais courir en patins; je lance le javelot; je m'entends à ramer; et cependant une fille de Russie me méprise!

« Peut-elle nier, cette belle et jeune fille, que ce jour où, posté près de la ville dans le pays du Midi, je livrai un combat, je ne me sois courageusement servi de mes armes et que je n'aie laissé de monuments durables de mes exploits? et cependant elle me méprise (3). »

« Je suis né dans le pays où l'on entend résonner la corde des arcs. Mes navires, qui bravent les écueils, sont l'effroi des cités. Avec mes

(1) On ne trouve guère dans Corneille qu'un vers pittoresque :

Cette obscure clarté qui tombe des étoiles,

dans la narration du Cid où il met dans le Quadalquivir le phénomène de la barre, qui n'y existe pas et qu'il tirait de ce qu'il voyait sur la Seine. Racine n'en a guère qu'un non plus :

Et du temple déjà l'aube blanchit le faîte.

Du reste alors la nature n'existait que pour La Fontaine : ce fut J.-J. Rousseau qui la découvrit.

(2) C'est le *helt* ou enfer des Saxons.

(3) Cette traduction, assez suspecte, à cause de son époque et de sa rédaction classique, est empruntée à Mallet, pièces justificatives de son *Introd. à l'Hist. du Danemark*. Capefigue, qui n'a guère eu l'intelligence et le sentiment des races du Nord et qui, d'ailleurs, ne les a guère étudiées que dans la *Germania* et les *Mores Germanorum* de Tacite, apprécie singulièrement ces temps héroïques : ce chant est une *ode*; « les femmes du Nord n'accordaient qu'aux héros ces *douces préférences* qui flattent si *délicieusement* le cœur »; les guerriers se plaignent des rigueurs de leurs *maîtresses*. » V. p. 64 de l'*Essai sur les invasions maritimes des Normands*, imprimerie royale, 1823.

navires, j'ai sillonné la mer loin des habitations des hommes, et cependant une blonde fille de Russie me dédaigne » (1).

La fille de Russie ne le trouvait peut-être pas encore assez brave, car les femmes du Nord étaient fort exigeantes sur ce point : leur idéal étant la Valkyrie. On trouve dans les Sagas des exemples de leur fierté belliqueuse : la belle et noble Signe, si renommée dans les traditions du Nord, repoussa avec dédain un prétendant, parce qu'il n'avait d'autre mérite que sa beauté. Une autre jeune fille, apprenant que son prétendant ne s'était jamais battu, l'envoya comme un valet à la cuisine (2).

La race scandinave, en s'établissant sur le sol de la Neustrie, passait de l'état héroïque et poétique à une civilisation en somme plus avancée. Devenus chrétiens et disciples du *Blanc Christ*, passant d'un idéal de vie future, ou de la conception d'un paradis où le bonheur consistait à boire le miod dans le crâne de leurs ennemis (3), à une religion qui leur apprenait « aimez-vous les uns les autres », possesseurs de la plus riche province de France, opulents en terres, en produits de la conquête et du pillage, entrant dans les réalités d'une paix relative et du bien-être, s'ils montèrent dans l'échelle de la moralité et de la civilisation, descendirent celle de la poésie, du moins de cette poésie primitive et héroïque dont l'essence est le mépris de la vie. Peut-être au fond n'étaient-ils pas si héroïques, puisqu'ils avaient la foi et la conviction qu'ils échangeaient cette vie de luttes contre une existence surnaturelle où tous leurs instincts étaient glorifiés et satisfaits (4). En entrant dans une existence plus régu-

(1) Nous empruntons cette dernière strophe à M. Marmier. *Voyage en Islande*, p. 72. La traduction précédente a négligé l'épithète blonde; au lieu de « monuments durables », Marmier traduit par « j'ai laissé des traces de mes exploits. »

(2) Saga de Sturlung, ch. XI, ap. Marmier, *Voyage en Islande et au Groënland*, p. 211.

(3) La plus grande offense qu'on pût faire à un homme, c'était de lui dire qu'il n'avait pas vu le sang couler (Nials Saga, ch. XI). Les hommes les plus avides de sang et de combat étaient les champions ou *bravi*, qu'on appelait Bersekir, gardes des rois et des Jarls, mot qui veut dire *vir furiosus*, selon le lexique islandais de Biorn Haldersen, et *pugil furiosus*, dans la traduction de l'ouvrage de Snorri par Peringskiold.

(4) Si on prétendait que le paradis chrétien devait produire le même effet, on pourrait répondre qu'un certain état de grâce, un repentir, étaient nécessaires même aux martyrs, pour être sauvés. Ainsi quand dans la *Chanson de Roland*, l'archevêque Turpin harangue les barons à Roncevaux, s'il leur dit : « Si vous mourez, vous serez de saints martyrs et vous aurez des places en paradis », il avait dit précédemment : « Confessez vos péchés, invoquez la miséricorde de Dieu. »

lière, les facultés aimantes trouvaient davantage leur satisfaction ; moins haïs, ils devenaient plus aimants ; et, comme le dit si bien le poète :

« Ah ! quand on est haï, que vite on est méchant ! »

Or le proscrit, le pirate, le pillard, en guerre avec tout le monde, était nécessairement un objet de haine et d'horreur ; les vieilles poésies le reconnaissent bien elles-mêmes :

Cil Lothebrec è ses treis fiz
Furent de tute gent haïs,
Kar uthlajes furent en mer,
Unques ne firent de rober (1).

Quand on étudie la question de l'amour chez les Normands, on voit qu'il se réduit à une appétence physique. C'est Guillaume Longue-Épée qui prend femme — *more-danico* — c'est-à-dire en concubinage (2), et de ce mariage avec Sprota, Frodoard tire l'appellation de *concubina* Britanna (3). Il faut lire dans Benoît de Sainte-More la nuit des noces de Robert et d'Arlette (4), l'amour du duc Richard pour la femme de Bernart (5), dans Wace, les amours de Rollon et celles de Robert avec Arlette (6). Il est vrai que dans le pays d'origine la loi était dure pour la femme, et un homme qui a beaucoup étudié les pays scandinaves a écrit : « Tout ce que nous savons des anciennes lois auxquelles la femme était soumise chez les hommes du Nord, accuse dans sa position une dépendance extrême » (7); et dans un autre passage : « Le mariage était un marché. Le futur achetait sa femme par les présents qu'il devait faire, à elle et à ses parents » (8). Mais la littérature scandinave nous

(1) Poëme anglo-normand de Denys Pirames, sur Regnar Lodbrok, ap. Turner, *Hist. of the Anglo-Saxons*, t. I, p. 476.

(2) G. de Jumiéges, liv. III, ch. II.

(3) *Chron.* ad annum 943.

(4) V. à la fin du 1er vol. édition des *Doc. inédits de l'hist. de France.* Quelques étymologistes anglais, mais à tort, ont tiré du nom d'Arlette, l'anglais *harlot*, prostituée.

(5) *Ibid*, v. 15502.

(6) *Roman de Rou.*

(7) *Voy. en Islande, Expédition de la Recherche*, par Marmier, p. 228.

(8) *Ibid.*, p. 233.

montrera bientôt un remarquable désaccord entre les lois et les mœurs, désaccord que n'offre pas la littérature normande.

Pour continuer à étudier les rapports de l'homme et de la femme en Normandie, nous parlerons des sévices de l'un sur l'autre que la loi et les mœurs autorisaient dans cette province.

On connaît l'anecdote de Rollon et du laboureur normand dont la femme a commis une faute, une imprudence : Rollon lui reproche de ne pas l'avoir assez battue (1). On a prétendu qu'il recommandait un procédé de son pays d'origine. Eh bien, nulle part dans la littérature scandinave, on ne trouve cette recommandation, cette loi. Le *Hava-Mal*, que l'on croyait être l'œuvre d'Odin lui-même, qui est le code de morale des Scandinaves (2), s'il met en garde contre la séduction de la femme, consacre encore par là son empire : il ne parle d'elle qu'avec respect et ne fait pas la moindre allusion à des violences permises envers elle. On y trouve même ces passages : « On se sert du navire pour voyager, du bouclier pour se défendre, du glaive pour frapper, de la femme pour goûter un baiser. — Des roses fraîches et un corps de jeune fille, voilà ce qu'il aura, celui qui fait l'amour. — Ne blâmez pas celui qui aime. L'image de la volupté, qui ne touche pas l'homme vulgaire, émeut souvent le sage. — J'ai bien appris cela quand j'étais dans la forêt, attendant ma bien-aimée, elle était ma vie et mon âme ; cependant je ne la possédais pas » (3). Il y a bien loin de ces mœurs, de ces sentiments, aux mœurs, aux sentiments et aux lois des Normands. Tout d'abord je présente une remarque d'un jurisconsulte émiment : « Parmi les provinces de coutumes, la Normandie seule avait adopté le régime dotal. Les Normands, en effet, soldats farouches, conquérants avides, en s'emparant de la Neustrie et en y prenant les femmes des vaincus, durent, à l'exemple des premiers Romains, voir dans leur mariage un rapport du maître à l'esclave, plutôt qu'une association donnant des droits communs » (4).

(1) V. le *Roman de Rou*, hist. de Rollon.

(2) Son nom signifie le chant suprême. Quant à l'étymologie d'Edda, pour laquelle on a proposé cinq ou six solutions, nous croyons que ce mot signifie chant, et qu'il est un congénère de l'ἀείδω des Grecs et n'est pas sans rapport avec les *Vedas* sanscrits.

(3) V. le *Hava-Mal*, passim.

(4) Marcadé, Code civil, *Contrat de mariage*.

Mais la loi normande allait bien plus loin; elle permettait au mari de la battre, jusqu'à la fracture exclusivement : « Aucun, dit Terrien, n'est tenu à faire loi pour simple batture qu'il ait faite à sa femme, car on doit entendre qu'il le fait pour la chastier; mais elle doit être ouïe en derrière de son mari, s'il la mehaine ou lui crève les yeux, ou lui brise les bras, ou s'il a accoustume à la traiter vilainement; car ainsi ne doit point l'en chastier femme. » Un passage d'un document, très-précieux pour la langue et les institutions de la province, offre un curieux exemple du degré d'infériorité légale de la femme : « Et doit relever par une beste, et doit l'eir malle choisir et monseigneur l'abbez aprez; et se l'eir est femme, monseigneur l'abbez doit choisir premier et la femme après et si il n'i a que une beste, si la doit avoir monseigneur » (1). Aujourd'hui encore, en Normandie, la femme du paysan est assujettie à de tels travaux que les étrangers s'en étonnent et s'en indignent; elle dit encore, en quelques endroits « Not' maite » en parlant de son mari. Grande, forte, lourde, mal tournée, elle a quelque chose de masculin; elle est étrangère à la grâce, et, comme le dit une normande, « sa vraie poésie est le travail » (2). On chante ce refrain dans l'Avranchin :

Bats à fred, bats à chas (chaud),
Bats ta femme et n' la tue pas.

Mais l'on va plus loin dans le pays de Caux, témoin ce dicton :

Battre sa femme est un péchier;
Mieux vaut la tuer que l'estropier;
On est plus tôt débarrassié.

On a dit que c'est du midi et des troubadours qu'est venu l'amour dans le Nord de la France; nous disons qu'il régnait aussi dans les régions septentrionales de l'Europe. Si la Normandie était à peu près complètement étrangère à la poésie lyrique, il n'en était pas ainsi chez les races qui

(1) *Livre des Jurés de Saint-Ouen.*

(2) Mlle Bosquet, *La Normandie illustrée*, p. 4. Toutefois une loi favorable à la femme vint d'au-delà de la mer; la Normandie reçut d'Angleterre le droit de garde-noble, le droit de viduité, très-avantageux à la femme, qu'on appelait dans l'origine la *courtoisie d'Angleterre*, et plus tard le *statut normand.*

avaient le chant d'Harald le Vaillant (1), la chanson de guerre de Regnar Lodbrok dont le refrain a été imité par un illustre littérateur moderne : « Nous avons frappé avec le glaive » (2) et surtout ces chants d'amour : « O jeune fille, quelle magie t'a donc aveuglée ? Quel plaisir pouvais-tu attendre dans cette demeure sale et enfumée, toi dont l'enfance a été bercée dans le palais des rois ? Comment ces lèvres pâles, ces lèvres couvertes de cendres de ton amant se sont-elles approchées de ta bouche de rose ? Comment as-tu permis à ces bras de manœuvre d'enlacer ton beau corps, et à ces mains grossières de toucher ta peau de satin » (3) ? et mieux encore cette héroïque et suprême expression de l'amour, dans le scalde Hagbard.

Le scalde de Hagbard était auprès du roi de Danemark (4) et il lui disait : « Si ton père savait que je suis ici, moi qui ai tué ses fils, moi qui ai séduit sa fille, avec quel bonheur il me jetterait dans les fers, et toi que deviendrais-tu s'il me faisait mourir ? » — « Je mourrais », dit la jeune fille. Peu de jours après, il est surpris avec elle et condamné à mort. Au moment où on le mène à l'échafaud, il veut voir si son amante sera fidèle à la promesse qu'elle lui a faite de ne pas lui survivre. Il prie le bourreau de pendre d'abord ses vêtements ; à cette vue la jeune fille le croit mort, elle met le feu à la maison et périt dans les flammes. Hagbard chante : « Hâtez-vous, hâtez-vous de me faire mourir. Il sera doux, ô ma belle fiancée, de te rejoindre dans les airs. Entendez-vous les pétillements du feu ? Voyez-vous les poutres étincelantes ? Ces flammes rouges sont pour moi la bannière de la fidélité. L'amour de ma bien-aimée éclate à travers l'incendie. Oh ! que tu me rends heureux, jeune fille ! tu as rempli ta promesse, et chacun nous proclame hautement fidèles dans la mort comme dans la vie. Ce que tu avais juré comme femme, tu l'as exécuté comme un héros. Hâtez-vous, hâtez-vous ; j'en suis sûr, maintenant, dans l'empire de la mort, le véritable amour ne meurt pas. Ma bien-aimée, je vais

(1) V. ce chant ci-devant.

(2) Chateaubriand, dans le *Chant des Francs*, « Nous avons combattu avec l'épée » dans les *Martyrs*. Le nom de Lodbrok signifie « les braies velues. »

(3) Chant du scalde Starkodr sur Helga, ap. Marmier, *Voy. en Islande*, p. 32.

(4) La poésie scandinave est pleine des honneurs que l'on accordait aux scaldes et des grandes fortunes auxquelles il s'élevèrent, uniquement par le génie et le talent.

te retrouver avec bonheur (1). Au midi comme au nord on entendra retentir notre chant de mort ; on entendra sur la terre et dans le ciel répéter ces mots, également fidèles, également tendres : ils sont heureux ensemble. »

On trouve dans la *Saga* de Thorgrim Pruda un autre chant d'amour que, selon M. Marmier, « on dirait emprunté aux plus gracieux poètes de l'antiquité » (2).

« Jeune fille au doux sourire, veux-tu apprendre, veux-tu savoir mes chants ? Parfois, belle enfant, ils te réjouiront en l'absence de ton fiancé, ils te distrairont de ton ennui, et quand tu les chanteras, ils te rappelleront celui que tu aimes.

« Nous sommes assis l'un près de l'autre sur le gazon, la jeune fille aux longs cheveux, aux doux regards, m'enlace dans ses bras. Ses larmes coulent sur son visage, et elle les essuie d'une main blanche comme la neige. »

Pour compléter ces contrastes de l'amour entre les pères et les descendants, en tenant compte de l'intervalle qui sépare l'origine de l'*Edda* et des *Sagas*, nous n'avons plus qu'à montrer l'affection conjugale dans celui qui est la plus haute expression, en bien et en mal, de la race normande, le Bâtard et le Conquérant, d'après la tradition populaire, représentée dans la *Croix pleureuse*, dont nous citerons un passage :

Quand est arrivé sur la place,
Le gros roi Guil'mot attendait,
Tout près de s'en aller à la chasse,
Son noir genêt qu'on habillait.
A ce g'nêt trois fois il l'attache (Mathilde)
Et en ses mains par trois nœuds aussi ;
Partout où avec elle il passe
Les mouches vont pour boire après lui.

(1) Plusieurs accents de cette pièce rappellent le dévouement si touchant d'Hernani et ce passage le vers de Dona sol :

« Partons d'un vol égal vers un monde meilleur. »

(2) Ap. Marmier, *Voyage en Islande*, p. 37 et 38.

Sire, ô que Dieu jamais ne vous l'rende,
Un jour grand dépit vous aurez
D'avoir traîné par la grand'brande
L'joli corps qui tant vous aimait.
Sire, c'est pitié qu'à la malheure
J'aie rougi l'gazon du chemin
Avec mon pauvre sang qui pleure
D'couler sans vous servir à rien (1).

Nous avons vu comment les Scandinaves et les Normands comprenaient l'amour : comment comprenaient-ils la nature ? Le sentiment de la nature, la beauté des paysages, la puissance des éléments, les forces mystérieuses de la création, la comparaison physique, tout cela est à peu près absent de la littérature normande. Wace développe avec assez de vérité (2) le vieux thème « que tout meurt », axiome qui est plus du domaine de la philosophie encore que de la poésie et dont il avait un prototype dans l'*Edda :* « Tes troupeaux meurent, tes amis meurent; toi-même tu mourras », mais avec une conclusion glorieuse, dont le trouvère normand ne s'est pas avisé : « Ce qui ne meurt pas, c'est le renom qu'on s'est acquis » (3). Nous ne voulons pas dire que le sentiment de la nature soit fréquent dans la littérature scandinave; mais, avant tout, sa religion qui l'inspirait était naturaliste et personnifiait les forces naturelles, ce qui n'a pas besoin de démonstration (4). Ensuite la poésie naturaliste se fait jour de temps en temps. Tigil apostrophe « l'orage, frère de l'Océan » (5). Une pensée remarquable par le sens et la forme, l'allitération, est renfermée dans ces vers :

Leto upp strolo stupa
Stunga i kiol hofdom.

(1) V. le chap. intitulé *Poésie populaire de Normandie*, dans notre *Histoire et glossaire du normand, de l'anglais et de la langue française*, t. Ier, et à la fin, p. 481.

(2) V. le commencement du *Roman de Rou.*

(3) V. le *Hava-Mal.*

(4) « Le système cosmogonique du Nord est, comme celui de l'Inde, fondé sur l'action des forces génératrices de la nature, sur le principe de fécondité produit par l'alliance de l'humide et du chaud. » Marmier, *Voyage en Islande*, p. 120.

(5) Eigilssaga, complainte sur la mort de son fils, qui avait péri sur mer. « Si je pouvais attaquer l'orage, frère de l'Océan, sur le champ, je lui présenterais le combat. »

« Ils mirent leurs pieds dans l'orage, ils élevèrent leurs têtes dans les frimas » (1). Un guerrier mourant se voit déjà la pâture des oiseaux de proie : « A l'est s'élève le corbeau de la bruyère ; après le corbeau arrive l'aigle plus grand encore » (2). Les enchantements, qui domptent les lois de la nature, sont une des puissances des rimes et de la poésie scandinave » ; Hervor s'écrie : « Par la vertu de mes enchantements, ô morts ! vous n'aurez point de repos » (3). Dans un chant de sorcellerie, la sorcière conjure les éléments : « Que les fleuves et les torrents s'affaiblissent pour toi... l'onde et le vent te seront soumis... le froid ne domptera pas tes membres, le frisson glacial ne traversera pas ton corps » (4). Quoique l'inspiration du Hava-Mal soit sévère, comme les poésies sentencieuses et morales, on y trouve quelques traits de poésie naturelle : « L'arbre isolé en un lieu aride se dessèche, il perd son écorce et ses feuilles : il en est de même de celui qui n'est aimé de personne. — Le tison brûle près du tison jusqu'à ce qu'il soit consumé ; la flamme s'allume à la flamme. L'homme se révèle à l'homme par des paroles, le sot par un silence orgueilleux. — L'aigle qui plane sur les eaux aspire à un autre air et regarde inquiet le vieil Océan. — L'amour de la femme est comme la glace unie que l'on traverse avec un cheval non cramponné, comme un navire voguant sans gouvernail au milieu de l'orage, ou comme les rennes des montagnes poursuivis par un boîteux » (5). Dans le chant de Volund le forgeron, on voit le génie qui se fait obéir des forces naturelles (6). Dans le poëme de Sigard, le héros comprend le langage des oiseaux (7) : Depuis la mort du roi je suis comme la feuille des bois tourmentée par l'orage, dit Gadrune dans cette épopée. Enfin, pour résumer ce coup d'œil sur la poésie pittoresque et naturelle des Scandi-

(1) C'est comme spécimen de cette forme de versification essentiellement scandinave que nous donnons cette citation. La langue populaire chez nous se sert de ce procédé, témoin notre dicton : « A force de forger, on se fait forgeron. »

(2) Le chant de mort de Hialmar, tiré de la Saga de Hervare et Oddr.

(3) Chant de Hervor.

(4) Groagaldur, ou sortilége de Groa.

(5) *Hava-Mal*, passim.

(6) *Volundar quida*, Volund, le Dedale scandinave, a été le héros favori du moyen-âge, un précurseur de Faust.

(7) Ce Sigard est le centre d'un cycle épique.

naves, nous avons cette excellente énumération : « S'ils parlent du ciel, c'est la couverture des montagnes, la maison du soleil, le chemin des étoiles (1); de la terre, c'est la fille de la nuit, le vaisseau flottant sur les âges; du feu, c'est le frère du vent et l'ennemi des forêts; de l'or, c'est la lumière de l'eau. La mer est l'anneau du globe; le sang est le vin des oiseaux de proie (2). »

Nous ne parlerons pas des procédés compliqués, minutieux de la poétique scandinave, poussés presque aussi loin que le fit la Renaissance pour notre versification ; nous parlerons d'une note poétique que nous avons remarquée dans ces poëmes; une note assez originale, moitié contraste, moitié ironie, qui se retrouve dans le langage populaire. Le peuple chez nous, en parlant d'un danger, d'une souffrance, d'une gêne, dit en Normandie : « On n'était pas à noces. » Cet accent se trouve avec plus de distinction dans les poëmes de nos pères; il y en a deux exemples dans le chant de Harold le vaillant : « On voyait se fendre les casques des guerriers... c'était autre chose que d'embrasser sur des coussins moelleux une belle fiancée. — J'ai vu les braves fils d'Endil faire avec leurs épées une proie aux loups : c'était autre chose que de voir des femmes offrir du vin (3). »

Il est donc bien établi qu'il y eut une profonde scission poétique entre la période scandinave et la période normande : si le cri de « Thor aïe » a passé de l'une à l'autre, on ne trouve plus trace d'Odin, dont les Anglais ont gardé le souvenir dans un des jours de la semaine (4), plus de trace de Freya, qu'ils ont aussi gardé (5), plus de Bersekirs (6), les bravi du Nord, plus de femmes prophétesses ou Volas (7), plus de

(1) L'arc-en-ciel est aussi appelé le chemin des Dieux.

(2) Marmier, *Voyage en Islande*, p. 25.

(3) V. Regnar Lodbrok dans l'*Edda*.

(4) Le mercredi, Wednesday, le jour de Wodin.

(5) Friday, le jour de Freya; Thursday est le jour de Thor. M. Marmier fait remarquer que le nom d'Odin se trouve dans plusieurs noms de lieu : en Angleterre, dans Woodnesborough, Wednesburg, Wednesham; en Danemark, Odensée; en Suède, Odensio, Odenfors, Odenskalla, Odensbacke. *Voyage en Islande*, p. 136.

(6) C'étaient les *bravi* du Nord, toujours prêts à se battre pour leurs chefs : un certain prince du Nord en avait douze à son service.

(7) Ces femmes inspirées, dont le nom semble être le même que celui de la Velléda germanique.

Scaldes, à moins que le seul Taillefer, à la fois chanteur et combattant, quoique de plus le Scalde fût poète, Taillefer dont la conduite à Hastings fut celle du vrai Scalde. Olaf le saint, qui en avait plusieurs à sa cour, leur dit en les conduisant sur le champ de bataille : « Placez-vous au premier rang, afin de chanter ce que vous aurez vu et non ce que vous aurez entendu raconter (1). »

Il n'a pas été trouvé de ruines en Normandie ; les prétendues runes du cimetière Saint-Eloi n'ont pas été acceptées des savants (2) ; l'inscription du ciboire de Mortain n'a qu'une fausse apparence d'écriture runique (3). Il ne serait pourtant pas impossible qu'il existât des runes en Normandie, mais elles seraient antérieures à l'établissement de Rollon et devraient se trouver sur nos rivages, aux campements des Scandinaves. Toutefois le vieux français *runer*, murmurer, n'a pas le rapport qu'on a voulu lui donner avec les runes : c'est une onomatopée ou une contraction de *ruminare* : or *ruminer* se dit en patois normand pour murmurer.

Tout ce qui précède démontre la prompte extinction de la vie scandinave sur la terre des Franks : elle fut très-avancée quand la langue du Nord eût cessé d'y être comprise et parlée ; c'est ce qu'Augustin Thierry a bien mis en évidence (4). Ce n'est pas cependant que la distinction des races et les relations avec la mère-patrie eussent été absolument détruites. Du temps d'Orderic Vital, on distinguait encore le clergé danois du clergé indigène. Une charte de la fin du XI[e] siècle citée par Depping : « Quidam normannigena de pago Constantini, » et une du même temps (1070), citée par MM. du Méril : « Quidam Normannus genere, Herbertus genere (5) » prouvent que l'on faisait encore la distinction des races. Beaucoup plus tard les plus nobles normands posaient avec fierté leur origine noroise : si le langage danois s'effaça, il n'en fut pas de même de

(1) Ap. Marmier, *Voyage en Islande*, p. 24.

(2) Excepté par M. Edmond Le Blanc, *Inscriptions chrétiennes de la Gaule*, t. I[er].

(3) Il lui a été consacré un article dans la *Revue de Normandie* : nous ne la croyons pas runique, quoiqu'il y ait des lettres d'apparence runique ; nous avons cru y lire *Xrisma* et *semper*. Il y a en France peu d'études sur les runes ; il n'y a guère que ce qu'en dit Marmier, dans le *Voyage de la Recherche*, l'article d'Edmond Le Blanc précité, et principalement un travail de M. Ed. Du Méril, dans ses *Mélanges archéologiques*.

(4) T. I[er].

(5) Préface de leur *Dict. du patois norm.*

l'orgueil de la race ; au commencement du XIIe siècle, Roger de Montgommery, fils de Roger qui était à la conquête, commençait ainsi sa charte de fondation de l'abbaye de Troarn : « *Ego Rogerius ex Northmannis Northmannus, magni autem Rogerii filius.* »

Ensuite les communications commerciales avec la Scandinavie continuèrent longtemps, et divers documents établissent que dans les ports de Normandie, les hommes du Nord étaient traités, sinon comme des compatriotes, du moins comme une nation favorisée. Ainsi au XIIIe siècle et plus tard les nefs danoises étaient affranchies du congé de la vicomté de l'eau de Rouen (1). Dans ce même siècle, un archevêque danois consacrait un autel à Rouen (2). Parmi les autres relations des Scandinaves, il y a le secours qu'Aigrold, roi de Danemark, amena au duc Richard sur vingt-deux navires (3), l'expédition de Canut contre la Normandie d'où il ne revint que six navires sur plus de deux cents (4), le don du Cotentin, fait par Richard III à Harold, chassé par son fils Suen (5) et les nombreux rapports entre les Danois d'Angleterre et les Normands de France. Il ne faudrait pas croire que les fils des Vikings eussent renoncé à la vie aventurière et aux déprédations de leurs pères. Sans invoquer des faits acquis à l'histoire générale, comme les aventures des fils de Tancrède de Hauteville, nous les voyons continuer leurs courses. Nous les voyons même, en 1293, tomber sur les habitants de Bayonne, en arborant, non plus le Danebrog avec le corbeau symbolique, mais avec le fameux pavillon rouge qu'ils ont donné à l'Angleterre, le *bauçant*, attaché au grand mât (6) : « Vindrent Normans ov ce nefs bien eskipées de gens d'armes... baneres deploies de se rouge sandal, chacune banere de II aunes de large et de XXX de lonc, lesqueles baneres sont appelées

(1) V. l'ouvrage de M. Ch. de Beaurepaire, *De la vicomté de l'eau de Rouen*, p. 17.

(2) 1270, Dedicatum est altare a domino J. Lundunensi in Dacia archiepiscopo. *Nova Norm. chronica*, p. 27.

(3) *Chron. de Norm.*, p. 33.

(4) *Ibid*, p. 50.

(5) La *Chron. de Norm.* l'appela toujours Sueur, au risque de confondre un nom scandinave, Swen (cygne) avec un vocable latin, *Sutor*, le cordonnier. *Ibid*, p. 56. v. *La mort du roi Sweyn*, petit poëme, tiré d'un ms. de la bibl. d'Avranches, publié par M. Trebutien.

(6) Dérivé sans doute, malgré la dissertation de M. Jal, *Glossaire nautique*, du celt., *bau*, arbre resté dans le *bau* de notre langue maritime et dans beaupré, en anglo-saxon *Bowsprit*.

Baucans, et la gent d'Angleterre les appelle Stremare (1), ove signe de guerre mortelle, c'est assavoyr ledit Baukant (2). »

Si la langue danoise disparut de bonne heure sur le sol de France, il n'en fut pas tout à fait de même de l'orgueil d'être de la race du Nord. Au commencement du XIe siècle, Roger de Montgommery, fils de Roger, qui était à la conquête, commençait ainsi sa charte de fondation de l'abbaye de Troarn : « Ego Rogerius ex Northmannis Northmannus, magni autem Rogerii filius; » c'est celui qu'on appelait le *Grand Normand* (3).

Dans le milieu latin et chrétien dans lequel fut plongée la minorité scandinave, toute leur individualité ne fut pas submergée. Les hommes de mer et d'aventures surnagèrent et imprimèrent à la province un caractère qui se révéla dans deux choses, la langue de la marine, et la vie aventureuse et hardie des marins normands. Ces deux points de vue méritent deux études spéciales qui viendront en leur lieu. Mais cette « vanterie » normande, dont parlait le conquérant comme une caractéristique de sa province, pouvait bien être la fille, un peu abâtardie toutefois, d'un sentiment ainsi exprimé dans cette belle poésie gnomique du Nord : « Tes parents meurent, tes troupeaux meurent, tu mourras toi-même, mais ce qui ne meurt pas, c'est un bon renom (4). »

Ce n'est pas le milieu moral qui modifie le plus puissamment les hommes, c'est le milieu physique : la latitude, le sol, l'atmosphère, toutes les choses dont le corps vit, exercent la plus grande influence sur l'esprit. Passer des froids hyperborés dans la Neustrie tempérée, des froids glacés et enchâssés de rocs à pics dans ses estuaires plats et bordés de prairies, des montagnes aux plaines, d'un sol aride à une terre plantureuse, du miod au cidre et au vin (5), de la vie à bord dans de grandes et belles habitations, c'était donner à l'esprit de nouvelles formes, de

(1) *Streamer*, bateau de rivière, de *Stream*, courant.

(2) *Lettres des Rois*, t. Ier.

(3) Cette abbaye fut fondée en 1050 par Roger de Montgommery.

(4) Le Hava-Mal.

(5) L'usage du cidre est fort ancien en Normandie ; dans le XIe siècle, le moine Raoul Tortaire, qui voyageait dans le Bessin, auquel on donna du cidre à boire : « succus pomis datus est extortus acerbis » crut qu'on voulait l'empoisonner. *Epist. R. Tortarii Floriacensis monachi.* Quant aux arrivages du vin, spec. par la Seine cf. la *Vicomté de l'eau de Rouen*, de M. Ch. de Beaurepaire et les *Etudes sur les classes agricoles en Norm.*, de M. L. Delisle.

nouveaux instincts. Les Gallois, en devenant Bretons, ne changeaient pas de sol ni de génie.

Il est dans la destinée des envahisseurs de donner et de recevoir ; mais étant toujours moins nombreux que les envahis, auxquels ils sont supérieurs par le courage et l'organisation militaire, ils reçoivent généralement plus qu'ils ne donnent et finissent par être absorbés pour former, par le mélange, une nationalité nouvelle : tels furent les Normands en Neustrie, tels furent les Normands de Normandie en Angleterre, tels furent les Normands de Normandie en Sicile et à Naples. Mais si nous avons vu ce que les Scandinaves reçurent en Neustrie, et le don principal fut le christianisme, nous n'avons pas encore recherché ce qu'ils donnèrent. Ils donnèrent une marine, une organisation militaire supérieure, et une organisation administrative et judiciaire beaucoup plus parfaite. Nous avons vu que la Scandinavie était un pays bien légiféré et dont les mœurs et les lois allaient bien d'accord. Rollon est resté dans sa légende comme un grand justicier (1). Les Normands apportèrent l'ordre et un gouvernement fort. Cette vérité est bien mise en évidence par les historiens et spécialement par un de ceux qui a le mieux connu leurs mœurs et leur organisation : « Le nouveau territoire de Normandie fut mesuré au cordeau et partagé entre tous les Danois, capitaines et soldats, qui voulurent s'y fixer à demeure. Ils devinrent donc, selon leur grade, seigneurs des villes et des campagnes, propriétaires souverains de domaines, grands et petits. Tout nouveaux chrétiens, tout étrangers, tout brigands qu'ils étaient, leur domination parut plus douce aux indigènes que l'ancienne domination des Franks. »

Beaucoup d'artisans et de laboureurs émigrèrent des terres de France vers le nouveau pays de Normandie (2). Enfin, selon l'expression de Dudon de Saint-Quentin, parlant de Rollon : « Securitatem omnibus gentibus in sua terra manere cupientibus dedit. »

(1) La légende ne crée pas, elle exagère : or l'histoire du bracelet du duc qui resta suspendu intact dans la forêt pendant plusieurs années, est l'illustration poétique d'une réalité. Toutefois le cri de haro n'est nullement ah ! Rollon ; c'est le hourra, le cri de charge des nations du Nord. Nous le démontrerons plus loin. La tradition des anneaux d'or de Rollon viendrait du Nord, selon M. Adam Fabricius, où elle est connue sous le nom de *Frod* Fredegod.

(2) A. Thierry, *Hist. de la Conquête*, t. I, p. 167. « Lætabuntur homines securi sub ejus tuitione morantes. » *Dudo de S. Quentino*, p. 85.

Un savant Danois, qui nous semble quelquefois exagérer l'influence de nos ancêtres communs sur la population neustrienne, est fort explicite sur le nouvel esprit, la nouvelle vigueur qu'ils introduisirent dans la France affaiblie, spécialement dans les institutions judiciaires. « L'esprit du Nord s'est exprimé dans ces institutions libérales, qui florissaient de si bonne heure en Normandie et qui étaient dignes de ces hommes du Nord si passionnés pour la liberté : tels sont la création du jury, l'affranchissement des communes, l'extinction du servage, avantage dont la Normandie jouit deux cents ans avant le reste de la France » (1).

L'idée du jury a bien pu être importée de la Scandinavie et être un souvenir des *Things* ou assemblées judiciaires. On voit dans une Saga trois districts qui envoient douze juges ou jurés (2).

On a remarqué que les nations énergiques, guerrières, sont agricoles, même les Arabes, qui, dans leur splendeur, le furent à un degré élevé sur le sol de l'Espagne. C'est que les races belliqueuses obéissent à un instinct d'expansion et de lutte, qui, appliqué au sol ou aux hommes, produit l'agriculture et la guerre. De même les Scandinaves, n'ayant plus besoin de recourir à la piraterie et au pillage pour vivre, établis sur une terre mal cultivée, mais riche en elle-même, abattirent sur le sol leur instinct de combattivité. Mais il se passa une chose singulière, qui prouve qu'ils avaient en partie perdu les aptitudes intellectuelles, ce besoin de généraliser, de faire des théories, qui a fait de la race germanique la race philosophique, comme, dans le monde antique, il avait, pour la même mission, créé la Grèce. En agriculture, les Normands du moyen-âge, comme ceux d'aujourd'hui, suivirent les faits, l'inspiration individuelle ou l'imitation. On ne trouve pas en Normandie d'ouvrages théoriques sur l'agriculture, alors qu'il y en avait en assez grand nombre en Angleterre (3).

(1) Adam Fabricius, prof. d'hist. en Danemarck, *Mém. des Ant. de Norm.*, t. XXII, p. 9. Nous n'oserions pas dire, avec lui : « Dans l'histoire de Normandie, l'influence de l'esprit du Nord est partout », p. 8.

(2) Eigils-Saga, *Intr. à l'hist. de Licquet*, p. 102. Mais il ne faudrait plus voir le *thing* dans ce conseil de Rollon, ainsi désigné par Dudon de Saint-Quentin : « Leges voluntate principum sancitas. »

(3) Cette absence complète de traité d'économie rurale est constatée par M. Delisle dans ses *Etudes sur l'agriculture en Norm.*, tandis que en Angleterre il y a la *Fleta*, le *Liber Horn*, un traité ms. *De re rustica*, l'ouvrage de Geoffroi Vinisauf *De vincis, fructibus*, le traité *De utensilibus*, d'Alex. Neckam, le vocabulaire d'un moine anglo-saxon (XI[e] siècle), cité par M. Wright dans son *Volume of vocabularies*.

« A cette énergie, à cet amour de la lutte, que les phrénologues appellent *combattivité*, ai-je dit ailleurs, se rattache le caractère processif, attribut des Normands. Le procès dérive, d'une part, du désir d'acquérir ou de conserver, et, de l'autre, d'une notion telle qu'elle du droit et du fait, jointe aux chances de la lutte. Cette disposition et le développement d'une race jeune et active produisirent une législation savante et compliquée. Si on admettait dans son étendue le mot de Montesquieu, que la multiplicité des lois est un signe de la corruption des mœurs, on condamnerait d'avance le développement de la civilisation, dont le résultat nécessaire est de multiplier les rapports, par conséquent les lois. Une nation immobile, si l'on en pouvait imaginer une, serait celle qui en aurait le moins. La sapience et l'avidité normandes ont produit une Coutume qui a eu la priorité et la supériorité sur les autres, et la branche la plus remarquable de l'activité intellectuelle de la province, ce sont ces travaux sur la législation. Quand on considère la clarté et les détails des chartes normandes, on comprend que cet esprit litigieux et prudent a ajouté à la puissance analytique de la langue générale » (1).

Malheureusement ce caractère de combattivité et d'acquisivité s'est compliqué d'une nuance si peu honorable, que le nom de normand est devenu synonyme de mensonge et de duplicité. Il est étonnant comme ce blason a été imprimé sur notre nom provincial : poètes, prosateurs, peuple, tout le monde les a ainsi flétris, depuis le *Roman de la Rose* (2) jusqu'à nos jours, de cette tache indélébile :

Male bouche, que Dieu maudie,
Est soudoyers de Normandie.

(1) *Introd. à l'Hist. et Glossaire du normand, de l'anglais et de la langue française*, p. 5, t. 1er.

(2) Le dicton actuel « Qui fit normand fit truand » existait sous une autre forme à une époque très-ancienne ; par exemple Wace, l'Homère de la race normande, ne peut s'empêcher de citer ce trait de malice à l'endroit de ses compatriotes de la part des Français :

Franceis dient ke Normendie
Co est la gent de *North mendie*,
Normant, co dient en gabant
Sunt venu del North mendiant.

Roman de Rou, v. 5240.

C'est un Normand, Sarrasin, de Caen, qui dit :

Patrix,
Quoique normand, homme de prix.

C'est Boileau qui frappe plus fort :

Le normand même alors ignorait le parjure.

Et, de nos jours, entre autres, ce passage d'une femme auteur très-distinguée : « L'homme-chien élevé parmi les chats, l'homme-chien élevé en Normandie » (1). Trop nombreuses seraient les citations que les livres peuvent nous offrir. Mais le langage populaire est plus riche encore en blasons normands (2), qui stigmatisent tantôt l'esprit processif, tantôt la mauvaise foi. Ici c'est le dicton : « Les Normands ne disent jamais ni oui, ni non, ni vère. » Là, c'est l'allusion aux témoins de Cérences : « Comme je bérons (boirons), j'dirons » ; et à la réponse des paysans du Bessin à qui l'on demande leur profession : « J'témoignons. » Puis c'est le plaideur qui déchaîne la langue de ses avocats — (on disait autrefois lancer ses Normands), par ces mots : « J' veux qu' la goule leux en pette. » La locution, « Normand qui s'en dédit », vient de ce que la coutume de Normandie permettait le dédit dans les vingt-quatre heures après la signature du contrat ; c'était ce qu'on appelait : « dormir sur l'acte. » Un ancien proverbe disait : « Le normand fait un procès, quand on le regarde en face, quand on le regarde de travers, quand on ne le regarde pas. » Les Picards sans doute ont décoché ce trait : « De Normandie, mauvais vent, mauvaises gens. » Ajoutons : « Un normand a son dit et son dédit. — C'est un normand, il tire tout à lui. — Quand un normand n'a rien emporté, il croit avoir oublié quelque chose. — En Normandie, si sur une glace on y jette un nouveau-né, il y reste accroché. » On n'en finirait pas, si l'on voulait ajouter à ces citations. L'axiome suivant a passé dans la langue : « A Normand, Normand et demi. »

(1) *Lettres parisiennes* du vicomte de Launay, t. Ier, p. 190.

(2) V. le curieux ouvrage de M. A. Canel, intitulé le *Blason normand ;* j'ai aussi abordé ce sujet dans un travail intitulé, *Etude philologique sur les sobriquets, dictons et proverbes de la Normandie ;* et même travail, 3e vol. de l'*Avranchin monumental et historique.*

Richelieu ajoutait une nuance à ce caractère et trouvait dans son parasite Boisrobert « cette niaiserie affectée qui est si familière à Caen » (1).

Le côté processif pourrait s'illustrer aussi de nombreux dictons et proverbes, et, pour cette face du caractère national, nous demandons la permission de citer un auteur normand :

« Encore aujourd'hui, de tous les livres, c'est le code et la coutume que le paysan normand connaît le mieux. Il y a peu de villages qui n'aient leur avocat, et la conversation roule généralement sur le doit et avoir. On entend sans cesse des axiomes de jurisprudence : c'est toujours le pays de sapience où l'on était majeur à vingt ans. La donation viagère s'exprime ainsi : « Pus vivra, pus tiendra. » L'importance des conventions écrites est ainsi formulée : « Les écrits passent les dits. — Les écrits sont les mâles, les mots sont des femelles. » Voici le désaveu de la chose écrite : « Le papier ne refuse pas l'encre ; » et tant d'autres axiomes : « Le mort saisit le vif. — Bien de femme ne se perd pas. — qui fait mur prend part. — Mort et mariage partagent. — Le mariage ne souffre pas de bâtards » (2). Du reste ce caractère est assez reconnu pour avoir été consacré dans notre dictionnaire national, qui a recueilli et défini les locutions : *Répondre en normand, C'est un fin normand, Réconciliation normande* (3).

L'esprit normand se personnifie remarquablement dans trois hommes supérieurs de la province, d'abord dans le héros de la race parvenue à son apogée, Guillaume le Bâtard, celui qui surprit à Harold un serment sur des reliques cachées, qui, selon la tradition populaire, traîna sa femme par les cheveux dans les rues de Caen, et qui, à Hastings, criait à ses soldats : « Combattez vaillamment, ce que j'aurai, vous l'aurez, ce que je conquerrai, vous le conquerrez ; » ensuite, dans un des meilleurs capitaines de Normandie, son héros dans les guerres de religion, dont

(1) On appelle quelquefois le chanvre la salade de normand. V. sur *les Sobriquets normands, Archives du bibliophile*, n° 16.

(2) *Introd. à l'Hist. et Glossaire du Normand, de l'Anglais et de la langue Française*, p. 8, citation un peu modifiée. Nous avons ainsi entendu un terme de pratique : « Qui t'a donné procuration pour faire cela ? » pour signifier la permission, le droit, dans le sens le plus général.

(3) Ajoutons : « Un tour de normand. » Le Dictionn. ci-dessus, relatif au Bessin, explique le sobriquet des gens de Bayeux : « Les jureurs de Bayeux » et on leur prête ce mot : « J'en jurerais, mais je ne le parierais pas. » V. Quitard, *Dictionnaire des proverbes*, p. 484.

on peut voir la physionomie fine, grave et discrète dans la galerie de Torigny, Jacques de Matignon, dont Brantôme a tracé ce portrait : « Le capitaine le mieux né et acquis à la patience, un très-fin *trinquat* normand, se comportant à son commencement, à son mitan et sur la fin et tousjours, de mieux en mieux, avec la lentitude et son mot : *Accordé* et son serment : *Col Dieu* » (1) ; enfin, dans le poète normand par excellence, dans Malherbe, esprit chicanier qu'on appelait le tyran des mots et des syllabes, qui transforma la poésie en versification, plaida toute sa vie avec sa famille, accepta de l'argent de la main qui avait tué son fils en duel (2), et sur son lit de mort trahit un reste de vie en reprenant sa garde-malade sur la propriété d'un mot (3).

Non-seulement ce n'est nullement cet esprit qu'on observe dans la littérature du Nord, mais encore on y remarque des idées élevées, généreuses, de la passion, il est vrai, mais grande et héroïque. Si, par exemple, on étudie le vrai trésor des pensées morales, des proverbes, des axiomes de sagesse, les *vers dorés* des Scandinaves, on y trouve un code de sagesse et de moralité qui, sous quelques rapports, se rapproche du génie chrétien. Partout, dans ces strophes, brillent en traits de lumière et de flamme les idées les plus généreuses et les plus pures et aussi les nuances d'une civilisation avancée. Par exemple :

« Salut à celui qui donne ! — Il a besoin de feu celui qui entre les genoux gelés. — Il a besoin de prudence, celui qui voyage au loin. — Au logis tout est bien. — Celui qui ne fait rien est un sujet de moquerie, avec des hommes éclairés. — Que personne ne fasse parade de son intelligence. — Il s'appelle l'oiseau de l'oubli, celui qui plane sur l'assemblée des buveurs : il ravit à l'homme l'intelligence. — A l'heure de la mort, chaque homme doit être calme et généreux. — Les animaux savent quand ils doivent quitter les pâturages et rentrer à l'étable : l'homme grossier ne connaît pas les bornes de son estomac. — L'homme mal élevé et sans esprit se moque de tout : il y a une chose qu'il ne sait

(1) *Hist. des grands capitaines.* Dans cette galerie de Torigny, sa figure se détache remarquablement des traits efféminés et mesquins des Grimaldi et autres Matignon.

(2) Il est vrai que c'était pour lui élever un tombeau.

(3) Malherbe lisait mal et crachait beaucoup en lisant ; aussi le chevalier Marin disait de lui : « Je n'ai jamais vu d'homme plus humide ni de poète plus sec. »

pas, c'est qu'il n'est pas lui-même sans défaut. — Il ne faut pas fatiguer l'hôte qu'on reçoit : il a besoin de repos, de vêtements secs, et non pas d'être interrogé. — La demeure qui nous appartient est la meilleure, si petite qu'elle soit. Chacun est maître dans sa maison. Quand on ne posséderait que deux chèvres et une cabane couverte de chaume, cela vaut mieux que de mendier. — Que l'homme soit l'ami de son ami, qu'il réponde aux présents par des présents. Les dons réciproques font durer l'amitié, quand, du reste, tout est comme il faut. — Celui qui est à la fois doux et brave a de rares chagrins et mène une vie heureuse. — L'arbre isolé en un lieu aride se dessèche. Il en est de même de celui qui n'est aimé de personne. Comment pourrait-il vivre longtemps? — La moitié de la richesse est dans le travail. — Personne n'est complètement misérable, même s'il n'est pas très-bien portant. Celui-ci est heureux par ses enfants, celui-là par ses amis, cet autre par sa fortune, et cet autre encore par de bonnes œuvres. — La vie est bonne, si malheureuse qu'elle soit. — Tes troupeaux meurent, tes amis meurent, toi-même tu mourras ; ce qui ne meurt pas, c'est le nom honorable qu'on s'est acquis. — Ne blâmez pas celui qui aime. L'image de la volupté qui ne touche pas l'homme vulgaire émeut souvent le sage » (1).

Dans les cent vingt et quelques strophes dont se compose le poëme dont nous détachons ces passages, nous n'avons rencontré que deux fois les leçons de la sapience poussée jusqu'à la duplicité : « Si tu as un ami à qui tu ne te fies pas, mais dont tu veuilles tirer parti, donnes-lui de belles paroles, sois dissimulé, paie le mensonge par le mensonge ! — Souris à celui auquel tu ne te fies pas et que tu n'aimes pas. Parle contre ta pensée. Donne-lui ce qu'il donne. » Ici même on ne recommande pas de prendre l'initiative de la dissimulation. Toutefois, s'il y a dans le *Hava-Mal* des préceptes de charité, surtout d'hospitalité, comme cela convient chez un peuple voyageur et dans un pays pauvre, où les habitations sont très-distantes, il y a deux sentiments, qu'on peut appeler chrétiens, qu'on n'y rencontre pas, le pardon de l'injure et la tristesse de la vie. Ce dernier thème, ce mode mélancolique n'apparaît que dans

(1) *Hava-Mal*, trad. de Marmier. *Voy. en Islande*, p. 132.

le chant du soleil, qui date de la fin du Xe siècle, de l'époque où le christianisme fut adopté en Islande (1).

Le *Livre du Roi*, composé plus tard (2), est comme le guide moral du marchand-voyageur : il recommande la sagesse, la piété, l'honnêteté commerciale, la propreté, l'instruction, l'étude des langues étrangères. Il se termine par cette recommandation : « Si tu es riche, fais de ta fortune trois parts. Tu confieras l'une à des hommes expérimentés, qui ont un bon renom dans le commerce ; tu placeras les deux autres çà et là, afin de ne pas t'exposer à perdre d'un seul coup tout ce que tu possèdes. Si ta fortune s'accroît encore, emploie ces deux dernières parts à acheter de bonnes terres. C'est là une propriété sûre dont tu jouiras toi-même et qui passera à tes héritiers. Mais quand ta fortune sera assurée, ne la livre plus aux chances du commerce, aux voyages sur mer. Rentre chez toi ; jouis de ce que tu as amassé et souviens-toi de ce que tu as vu » (3). Ces conseils, rédigés au XIe siècle, sont l'écho d'une sagesse antérieure.

Cette poésie, cette philosophie, cette religion des Scandinaves s'exprimait dans une langue d'antique origine (4), compliquée, savante, harmonieuse, qui ne pouvait être que l'image d'une civilisation avancée. Un des hommes les plus versés dans la littérature et la langue des contrées scandinaves, en présente ce tableau : « La langue islandaise (5), à l'époque où elle traversa les mers avec la colonie norvégienne, est énergique, souple et richement développée. En l'étudiant aujourd'hui, avec les idées de philosophie progressive que le temps nous a enseignées, on est étonné de ses combinaisons grammaticales, de son allure franche et hardie, de son habileté à rendre les nuances les plus délicates de la pensée et de son accentuation à la fois douce et sonore. Elle n'a ni les arides consonnances des langues germaniques, ni le sifflement perpétuel de l'anglais ; sa construction est simple, assez semblable à la nôtre, et cependant plus variée et plus libre. Elle a, comme l'allemand, une

(1) Ce poëme est attribué à Sœmund, qui, dit-on, le chanta dans son cercueil.

(2) XIe siècle.

(3) Traduction de M. Marmier, *Voy. en Islande*, p. 82.

(4) Branche des langues germaniques : on a établi le rapport du scandinave avec le grec et les langues slaves.

(5) C'est-à-dire l'ancien scandinave, propre au trois royaumes, la vieille langue dite *dönsk tunga*.

admirable aptitude à créer de nouveaux mots; elle a, comme le grec, les trois genres; comme le suédois et le danois, l'article déterminé qui se place à la fin des substantifs; comme le latin, la déclinaison des noms propres et cependant elle est restée telle qu'elle était » (1).

A tous ces témoignages de civilisation intellectuelle et morale, à ces Scaldes qui ont un siége d'honneur au festin, comme le rhapsode homérique, et qui épousent des princesses, il faut ajouter les témoignages de la civilisation matérielle. Nous ne parlerons pas de l'usage du bain, gymnastique de santé et de vigueur, du soin de la chevelure (2), mais d'un luxe avancé et de l'or répandu à profusion sur les vases, les cornes à boire (3), sur les navires (4), sur les armures (5). On trouve dans la *Saga de Helda* le tableau d'un festin splendide : la table est couverte de mets recherchés, de liqueurs rares; autrefois on n'y voyait que l'hydromel et le bœuf rôti. La reine y porte un diadême d'or (6).

Il y a encore une nuance, qu'on a fait entrer dans le caractère des Normands, et que Wace met dans la bouche du Conquérant; c'est celle de « *Bombancier* » (7). Cette épithète a eu son écho dans des dictons modernes, mais sous une forme macaronique et latine, qui exclut la popularité :

« Dum Normannus eris,
Triflagonlamen eris. »

Un poète normand, Jean de Courcy, a rattaché la Gourmandise à la Coutume normande :

(1) Marmier, *Voy. en Islande*, p. 6.

(2) Comme le fait Licquet, p. 193 de l'*Hist. de Normandie.*

(3) Vasa et cornua omnia nova, tota auro ornata, cælata imaginibus : omnia, tersa et vitri instar polita. » *Héraldis-Saga*, ap. Snorre, t. I, p. 99. Le Scalde avait aussi un écusson blasonné : il portait un bouclier sur lequel était une rose.

(4) « Draconem (le drakard) insignis magnitudinis, struedam curaverat, eximiè ornatam. » *Haralds-Saga*, p. 82. — « Naves classicæ exierunt auro ornatæ. » *Helga-Quida*, ap. Sæmund, t. II, p. 68. « Vexillum auratum supra proram expandit. » *Ibid.*, p. 101.

(5) « Clypeum rubicundum cujus ora aurea erat. » *Helga-Quida*, p. 73. — « Rutilans armorum splendor. » *Ibid.*, p. 101. — « Auratam loricam induit. » *Sigurdr-Quida*, ap. Sæmund, t. II, 233.

(6) *Helga-Quida.* Le Scalde s'indigne d'entendre parler allemand dans ce festin.

(7) Toutefois il faut restreindre *bombancier* dans le sens que nous lui avons donné, fastueux dans la parure et la table.

« Elle gardoit, quoi que nul die,
La Coutume de Normandie. »

Coutume dont on a dit proverbialement que le premier article est : « Item, il faut vivre. »

Comme la gourmandise et l'ivrognerie sont propres aux climats du Nord, et que la sobriété est l'apanage de ceux du Midi, nous ne voulons pas trop appuyer sur ce côté du caractère normand. Nous trouverions aisément les plaisirs du boire chez les nations scandinaves : boire l'hydromel et la bière écumeuse était même une des voluptés de leur paradis. Ils la buvaient dans des cornes très-ouvragées, et couvertes de lettres runiques, et c'est aussi dans ces vases que boivent les Normands sur la tapisserie de Bayeux. L'ivresse devait être commune en Scandinavie, car les poésies scaldiques, spécialement le *Hava-Mal*, s'élèvent souvent et énergiquement contre elle. Cette joyeuseté bombancière respire aussi de l'autre côté du détroit, dans un des attributs de la vieille Angleterre, mais qui ne concède pas l'excès, dans le *Merry Old England ;* cependant, s'il y a en Normandie une veine poétique assez prononcée, c'est celle qui dérive du cidre, sa liqueur nationale, le *bère*, c'est-à-dire le boire par excellence : il a tout un répertoire de mots élogieux, d'épithètes bachiques (1). Si la molle Touraine, l'amoureuse province, a un riche vocabulaire pour une autre passion dont Rabelais est la plus haute expression, la Normandie, très-opulente dans la langue de *beuverie*, a produit le premier chansonnier bachique, l'ivrogne Olivier Basselin, aussi étranger à l'amour que le sont les ivrognes de profession (2). C'est une chose remarquable que deux mots très-opposés nous soient venus de Scandinavie, lesquels, du reste, se concilièrent sur le sol de Normandie, le *gala* et l'économie (3). La plus ancienne chanson bachique que nous

(1) C'est du cidre *grasseyant*, *langueyant*, du maitre-bère, du bère qui prêche (parle) à son homme, du bère gracieux, du joli-bère, du bère-*cœuru*, du raide bon bère, du sacré bon bère. Boire « à tire la Rigaud » (le bourdon d'Odon Rigaud) est un terme tout normand.

(2) V. l'étude sur Basselin, *Poésie pop. norm.*, dans le t. Ier de l'*Hist. et Glossaire du Normand*, p. 249 : le pays de Basselin, Vire et le Bocage, semble avoir été un centre de poésie bachique, dont les poètes s'appelaient *Galans*, *Compagnons Galans*, *Gales bons-temps*.

(3) *Gala*, isl., joie, réjouissance et épargne en isl. *spara*.

possédions est écrite en dialecte normand ; c'est le *Lætabundus* (1). Si le pommier est la beauté pittoresque et originale de la Normandie, il est aussi l'inspiration poétique du pays, et un grand écrivain a pu dire avec autant de vérité que de poésie : « Le bataillon sacré des pommiers à cidre » (2).

Si l'énergie de la race scandinave est indubitable, si elle a racheté sa violence et sa cruauté par le fanatisme d'un côté (le fanatisme est l'excès d'une foi) et de l'autre par l'amour et l'héroïsme, le Normand a gardé de tout cela le côté dur et cruel. Il suffit de lire son histoire et ses légendes pour en être convaincu : on y trouve un caractère d'intérêt, de violence et de rudesse envers la femme, et souvent de mépris de la religion et de ses ministres. Presque tous ces traits se réunissent dans la légende, essentiellement normande, de Robert-le-Diable, répandue dans beaucoup de littératures ; la chronique saxonne en offre une curieuse version dans Robert, combattant contre son père et le blessant (3). Toutefois la violence se montre plus souvent que le vol et la perfidie ; ils rappellent cet Irlandais qui s'écrie : « Enlever de vive force, c'est bien ; mais voler ! quelle infamie » (4) ! Dans l'histoire du paysan de Long Paon, Rollon fait pendre la femme comme voleuse de son mari, et il fait pendre le mari pour ne pas l'avoir surveillée et assez battue. Le Conquérant n'est rien moins qu'un chevalier : il est avide, perfide, cruel. Il surprend à Harold un serment sur des reliques cachées. Il traîne sa femme, selon la tradition, à la queue de son cheval (5). Du reste ce procédé n'est pas unique dans l'histoire ou la légende de Normandie : c'est le fort de Marie Anson, la dame d'Alençon,

(1) Elle est du XIII[e] siècle et a été trouvée dans un manuscrit du Musée britannique. Voici un couplet de cette pièce farcie, que M. Francisque Michel a signalée dans ses *Rapports au ministre*, p. 58 :

Or hi parra,
La cerveyse vos chantera,
Alleluia,
Qui que aukes en bet
Si tel seyt com estre doit (deit) ?
Res miranda !

(2) Georges Sand, M[lle] Nerquem.

(3) « Her Rodbert feht vidh his fæder vidh-utan Normandije », p. 285, édit d'Ingram.

(4) Dans la *Saga de Hord*.

(5) V. précédemment la poésie populaire intitulée *La Croix pleureuse*.

que son mari traîna ainsi en y ajoutant le meurtre de leur enfant (1). C'est encore l'histoire de la dame de Préaux (2). La légende du château de Bardonville rappellerait celle de Héro et Léandre, si la Seine était le Bosphore et si le Léandre normand n'était l'abbé de Saint-Georges. Ici encore apparaît le terrible mari, le baron normand qui tue l'abbé et enferme l'époux dans un donjon (3). Guillaume-Le-Roux peut être présenté comme le plus méchant et le plus impie de cette race normande ; il dépouille les abbayes et les églises en disant : « Que le pain du Christ est doux et savoureux et qu'il donne au manger un grand plaisir aux princes. » Il a des songes où il dévore avec délices un cadavre sur l'autel; il raille les prophéties d'un moine : « Vrai Dieu ! vous êtes clerc, mon voisin, et voudriez tenir faveur aux gens d'église; mais moi je suis cousin des clercs, je connais leur finesse et je ne m'y laisse point prendre » (4). Enfin, après avoir réalisé un grand nombre de crimes résumés dans Robert le Diable, auquel il a fourni sans doute plusieurs éléments, il est tué par une flèche vengeresse dans cette Forêt-Neuve, vraiment maudite, que son père avait faite avec plus de soixante paroisses, dont il avait détruit les églises bâties du temps d'Arthur :

I avoit-on pour Dieu assises
Très le tans Artus le bon roi.

dit un trouvère qui met ainsi en contraste la violence et l'impiété normandes avec la douceur et la piété celtiques (5). Enfin, quand Guillaume le Roux est tué, un grand bouc l'emporte en disant : « Je suis le démon et j'emporte, par le jugement de Dieu, Guillaume qui, pendant sa vie, n'a cessé de tyranniser l'Eglise du Christ. » Ce n'est pas tout encore : l'abbé de Cluny dit à Saint-Anselme : « J'ai vu, la nuit dernière, le roi amené devant le trône de Dieu, le juge infaillible a prononcé sa condamnation

(1) Voyez cette romance populaire :

Marie Anson, dame jolie,
Où est allé votre mari ? etc.

(2) V. *Normandie romanesque et merveilleuse*, p. 464.
(3) *Excursion en Normandy*, racontée par F. Shoberl.
(4) Mathieu Paris, *magna chronica*, ann. 1100.
(5) *Chronique rimée* de Phil. Mouskes, p. 206.

éternelle. » Un proverbe a consacré la rudesse du Normand dans le sein de la famille :

Gars normand, fille champenoise,
Dans la maison toujours noise.

Dans l'histoire et la légende de Normandie, le beau rôle est aux femmes. Il suffit de faire passer rapidement sous les yeuxces héroïnes de la réalité ou de la fiction, Hélène, du roman de Brut (1), Inde, la mère de Robert le Diable, la reine Mathilde, femme du Conquérant, Rosamonde, l'impératrice Mathilde, Eléonore d'Aquitaine, Marie de France, la poétesse anglo-normande, Marie d'Estouteville, du miracle des roses, mademoiselle de Bréauté, l'héroïne innommée de la Côte des deux Amants, Marie Anson, la dame d'Alençon, la Pénelope normande, la dame de Bacqueville (2), la dame du manoir Fauvel (3), l'héroïque Jeanne Bacon, châtelaine du Molley (4), Charlotte Corday et les saintes normandes, sainte Quitterie, sainte Pience, etc. Enfin la romance *la Fille à marier*, qui se chante encore dans les environs de Saint-Valery-en-Caux, et qui dès lors a son côté normand, ajoute une héroïne à la France, si elle a été composée sur le mariage de Catherine de France, fille de Charles VI, avec Henri V, roi d'Angleterre (5). Il faut y joindre Berthe, de la légende dite *La Fontaine de la dame Berthe*, qui, voyant son mari inanimé d'une blessure et mourant de soif,

(1) Qui, suivant une version, aurait dénommé un îlot de la baie du Mont-St-Michel, Tombelaine où elle fut enterrée.

(2) *Normandie romanesque et merveilleuse*, par Mlle Bosquet, p. 463.

(3) *Ibid.*, p. 471.

(4) Pluquet, *Contes*, p. 4. Il y a en Normandie quelque chose qui concorde avec le caractère de la race : selon M. Edm. Le Masson, l'auteur de la *Vénerie normande*, notre province a produit plus d'écrits cynégétiques que le reste de la France ; c'était une contrée de violents chasseurs.

(5) Elle commence ainsi :

Le roi a fille à marier,
A un Anglois la veut donner,
Elle ne veut.

On l'a citée en entier (p. 218, du 1er vol. de l'*Hist. et Glossaire du Normand*). La rédaction primitive de M. Thoinon montrait peu d'entente de la prosodie populaire, nous en avons dédoublé les vers ; la tmèse de la fin n'est pas rare dans la poésie vulgaire et se rencontre dans la poésie lettrée.

fait jaillir une source d'un coup de la lance du guerrier, seigneur du Ham, château sur les bords de la Vire (1).

Médiocre en poésie, la Normandie s'est élevée très-haut dans une des manifestations du beau, celle qui annonce, avec le sentiment esthétique, la force qui ne se contente pas du présent, et qui saisit l'avenir : c'est l'architecture. Les peuples énergiques, les hommes forts sont des bâtisseurs. La cathédrale normande, et sa fille, la cathédrale anglaise, se sont développées avec une magnificence et une grandeur qu'on ne retrouve pas ailleurs, et avec une telle originalité qu'on a pu dire le style normand (2). Ensuite c'est dans notre province que l'ogive se montre la première : la cathédrale de Coutances (3), la salle des chevaliers du Mont-Saint-Michel (4), l'église de Mortain (5) se présentent à l'archéologie chrétienne comme des arguments en faveur de l'antiquité de l'ogive (6) et de sa naissance en Normandie. Or comme les développements d'un art sortent de lui-même, l'ogive n'a pas d'autre origine que le croisement de deux cintres ou un mouvement d'aspiration dans l'architecture romane. L'église normande se caractérise par l'élévation, la complication des arcs-boutants, le luxe des rosaces (7), l'élan des flèches, la richesse de la sculpture. La vigueur de la race s'est exprimée dans ces constructions hardies. Toutefois c'est plutôt à l'élément germanique que la Normandie doit son génie de la construction religieuse; la

(1) La fontaine existe toujours. V. l'*Univers illustré*, janvier 1859. Voici la Normande guerrière. Quand Ethelred envoya une expédition pour dévaster la Normandie (le Mont-St-Michel excepté), ses hommes lui rendirent compte ainsi de leur échec dans le Cotentin : « Là nous avons rencontré non-seulement des hommes vaillants, mais des femmes qui se jettent dans la mêlée et fendent la tête aux plus robustes avec le joug dont elles se servent pour porter leurs cruches. » G. de Jumiège, p. 25. Les paysans se servent encore de ce joug.

(2) Par ex. dans le *Pèlerinage* à Saint-Jacques-de-Compostelle (*Revue brit.* fév. 1867). « Le style de Saint-Jacques est celui de l'architecture normande. » En Angleterre le *Normand* est notre roman.

(3) Fin du XIe siècle ; malgré toutes les polémiques, nous croyons qu'il faut reconnaître dans l'édifice actuel l'église fondée après la Conquête par l'évêque Geoffroy de Montbray.

(4) Belles ogives pures de 1120.

(5) Mélange de cintres et d'ogives, bâtie par Robert, comte de Mortain, frère du Conquérant.

(6) La tendance des archéologues à faire remonter l'ogive au-delà du XIIe siècle, est très-prononcée aujourd'hui. M. Renan, *Hist. littéraire de France*, XIVe siècle.

(7) Le luxe des *Catherine's wheels* des églises anglaises est bien inférieur, au dire des Anglais eux-mêmes.

Scandinavie païenne ou chrétienne ne s'est pas distinguée sous ce rapport. Les monuments y sont rares et son principal édifice, la cathédrale de Drontheim (1) n'était pas un édifice de premier ordre. Or la Normandie était couverte de monuments religieux : il n'y a pas de ville en France qui offre, autant que Caen ou Rouen, des monuments nombreux et magnifiques. C'est aussi la province où le mouvement architectural de la Renaissance fut peut-être le plus vigoureux et le plus fécond (2). L'esprit normand était loin cependant d'être mystique comme celui des deux pays qui l'avoisinent, la Bretagne et la Germanie. Le Protestantisme y fit une large brèche (3) ; l'esprit y est positif, railleur et « vantéor » (4). Au milieu de l'enthousiasme des Croisades, le normand Bohémond et ses compatriotes représentent l'amour du gain et l'esprit de prudence et de doute. On le voit bien dans la légende de la *Sainte-Lance.* Bohémond et un autre Normand, Arnoul, chapelain du duc de Normandie, Robert, se moquent de la crédulité des autres croisés sur une apparition miraculeuse. C'est un Normand, Raoul de Caen, qui a raconté les détails de cette scène et qui assure que celui qui voulut confirmer la vérité de la vision par l'épreuve du feu, mourut de ses blessures le lendemain, tandis que tous les autres le regardaient comme un saint (5).

L'esprit railleur ou *gabeur* des Normands respire dans une veine satirique très-prononcée chez eux, c'est celle du sobriquet personnel et

(1) V. la description détaillée dans le *Voyage en Norwége* de M. Louis Esnault.

(2) La Touraine offre deux ou trois grands chefs-d'œuvre, mais pour juger la richesse de la Renaissance en Normandie, il faut consulter les planches de la *Normandie illustrée*. 2 vol. in-folio ; Gaillon est sans doute le chef-d'œuvre de cette période en Normandie.

(3) On en jugera par les exils qui suivirent la révocation de l'édit de Nantes : Plus de dix milles protestants qui appartenaient à différents métiers, quittèrent la ville de Rouen. Caen, qui vivait alors du commerce maritime, fut abandonné à la solitude » (Esquiros, d'après l'ouvrage de M. Smiles, *The Huguenots*, *Revue des Deux-mondes*, avril 1368).

(4) Wace, *Roman de Rou.*

(5) V. *Chron. de Norm.* et M. Chéruel, *Revue des Sociétés savantes*, t. II, p. 134. Dans cette même croisade, celle du duc Robert, en 1099, les Normands composèrent une chanson satirique contre Arnould Malcouronne (mal tonsuré), aumônier du duc, dont les mœurs auraient laissé à désirer. Mais ce duc Robert fut un vrai poète : il le dut à ses aventures, à vingt-huit ans de captivité dans le château de Cardiff et à l'étude qu'il y fit de poésies galloises. On sent l'inspiration celtique dans sa poésie au chêne de Penarth (cap de la bruyère), qui se termine ainsi : « malheur à celui qui n'est pas assez vieux pour mourir ! »

paroissial : on peut dire qu'il n'y a pas une paroisse qui n'ait été blasonnée d'une épithète caractéristique railleuse et souvent très-mordante (1), et la collection de ces sobriquets et de ces satires, souvent développées en plusieurs vers, n'est pas moins intéressante au point de vue philosophique, qu'au point de vue historique et moral. Cette raillerie se fait jour dans une très-vieille chanson militaire, « un couplet de bravade », que les Normands dirigèrent contre les Français, après la bataille de Mortemer, en 1054 (2):

Franceis, Franceis, levez, levez,
Tenez vos veies, trop dormez,
Allez vos amis enterrer,
Ki sont occis à Mortemer (3).

La veine railleuse et goguenarde, réaliste et vraiment vulgaire, n'a pas de représentant plus saillant qu'Olivier Basselin, et le petit cycle du vau de vire. Avec une légère variante et une exacte vérité on peut dire : « Le Normand né malin créa le vaudeville. » En remontant à cette veine, très-originale au demeurant, en repassant la mer, on trouverait une solution de continuité presque absolue. La littérature scandinave, toujours distinguée, n'offre rien de semblable, et l'accent satirique, élément universel, ou y est très-peu prononcé ou se montre sous un tout autre aspect. Mais pour juger de la richesse et du caractère de cette veine de la Normandie, nous ne pouvons que renvoyer à l'étude détaillée que l'auteur en a faite ailleurs (4).

(1) M. A. Canel a composé un curieux ouvrage en deux vol. sur ce sujet : le *Blason de Normandie*, et j'ai aussi écrit sur les sobriquets communaux de l'Avranchin un chapitre dans le t. III de son *Avranchin hist. et monumental*, publié aussi à part, sous le titre *Sobriquets et Dictons de l'Avranchin*.

(2) Fréd. Vautier, *De la poésie lyrique en France*, p. 81.

(3) *Roman de Rou*, t. II, p. 79. Ces vers ont subi une version beaucoup plus tard :

« Réveillez-vous et vous levez,
François, qui trop dormi avez,
Allez bien tost voir vos amis,
Que les Normands ont à mort mis.
Entre Escouys et Mortemer,
Là vous convient les inhumer. »

(4) V. le chap. intitulé *Poésie pop., satirique et joyeuse*, p. 315, t. Ier de l'*Hist. et Glossaire du Normand*.

La poésie populaire normande contraste, à son désavantage, avec la poésie celtique, mystique, héroïque et distinguée. On comprend donc l'antipathie des Normands et des Bretons, qui n'ont cessé de s'injurier. Aujourd'hui encore, chez les Bretons du Léonnais, le nom familier des maquignons normands est *Gredinn*, les grédins, les gueux : et le Breton pieux, mais dédaigneux, chante encore ces vers :

Sans le grand Saint-Gourgon,
Le gros Saint-Pierre-ès-Loges,
Et Saint-Michel-du-Mont,
Je n'irions jamais veir
Ce que les Normands font (1).

Tous ces traits ne sont pas le caractère des races qui produisent les poètes, comme celles du Midi, les saints, comme les pays celtiques, les héros, comme la Scandinavie : « La Bretagne et l'Irlande ont des milliers de saints ; la Normandie n'en a pas un seul, au moins de race normande », dit un Breton, qui a exalté la distinction des races celtiques (2). Il est vrai que la race normande est venue sur notre sol à une époque où les saints étaient très-rares partout ; toutefois Masseville, un Normand dévoué, il faut le reconnaître, prétend que notre province en a vu naître vingt-cinq (3), mais sans préciser les dates (4). La Normandie obéissait à un

(1) Saint Gourgon, vénéré à Saint-Quentin, près Avranches ; les Loges ou Loges-Marchis, arrondissement de Mortain ; Saint-Michel-du-Mont, le Mont-Saint-Michel.

(2) M. E. Renan, *Etudes d'histoire religieuse*, p. 307, cf. l'épithète de « Vanteor » appliquée aux Normands et leur nom en argot, *Jargollier*, de jargollers, parler beaucoup. Il est curieux de suivre dans la littérature populaire l'antipathie des Bretons et des Normands ; si ces derniers procèdent en général par le gros mot, les autres raillent avec distinction et délicatesse. Au fier couplet ci-dessus, nous ajouterons le suivant où l'on paraphrase l'hymne de saint Yves « *Advocatus et non latro, res miranda populo :*

Saint Yves fut un breton,
Avocat, mais non larron ;
Le miracle eût été plus grand,
Si saint Yves eût été normand.

C'est le seul avocat qui soit en paradis, parce qu'on n'y trouva pas d'huissier pour le mettre à la porte, disent les Bretons.

(3) *Etat géog. de la Normandie*, p. 686.

(4) Il y a un saint normand sur lequel on plaisante. Le mot « adroit comme un prêtre normand », c'est-à-dire maladroit, viendrait de ce que saint Gaucher figure dans le bréviaire de Rouen. V. Quitard, *Dictionnaire de proverbes*, p. 616.

autre genre d'esprit : c'était un pays de réflexion et de sagesse : entre autre preuve de cet esprit judicieux, citons les quarante-sept conciles normands, la Coutume de Normandie, chef-d'œuvre de l'espèce, la charte normande, qu'on appela *sage*, et qui valut à la province le nom de *pays de sapience.*

Qu'a donc apporté cette race scandinave aux populations dans le sein desquelles elle vint se verser? Trois éléments préexistaient, l'élément celtique, qui représentait la synthèse, l'idéal, l'imagination ; l'élement latin, qui représentait l'analyse et la raison ; l'élément germanique, qui représentait l'action, la guerre, la hiérarchie féodale (1). En ajoutant, dans sa vigueur et sa jeunesse, une nouvelle vie à ces éléments généraux, qui s'étaient usés ou épuisés, la race scandinave ranima ce corps vieilli et lui donna cet ordre, qui est la résultante harmonieuse de la vie ; mais elle introduisit quelque chose de nouveau. Cette hardie exploration des mers froides et orageuses, qui découvrit le Groenland et le Finland, dès le X[e] siècle, qui, dès le VI[e], donna des gardes du corps aux empereurs de Constantinople (2), qui visita tous les rivages du nord de l'Europe, qui donna à la marine son langage, et dénomma, de son idiome, les accidents des côtes maritimes de l'Angleterre, de l'Ecosse, de l'Irlande, de la Neustrie, nous semble avoir, dans l'ordre du progrès et de la civilisation, un rôle neuf et original qui peut se résumer dans le mot Navigation (3). Ce fut une application de la vie, digne chez cette race du nom d'énergie, qui lui fut imposée par les mers qui la cernaient de toutes parts ; ici la nature imposa la navigation, comme ailleurs elle impose l'agriculture et le commerce, ou bien inspire les lettres et les arts.

(1) Les termes qui ont rapport aux classes sociales, aux fonctions publiques, à l'administration, aux armes, aux fortifications, ont été introduits dans notre langue par les Franks, pour la plupart ; c'est ce qu'a démontré M. du Méril, p. 205 et suivantes de l'*Essai philosophique sur la formation de la langue française.*

(2) Les Varangues ou *Veringers*, litt. défenseurs, en isl. *Wæringiar*, du rad. germanique *Wærin*, défendre, d'où *Whar* et *Wher*, guerres, racine du germain (*Wher-man*), de *Landwher*, défense du pays.

(3) « Les Gaulois et les Romains naviguaient depuis longtemps sur les fleuves et pratiquaient déjà, le long des côtes, un cabotage restreint ; mais en cherchant leurs moyens de subsistance dans la piraterie, les Saxons et les Normands acquirent des connaissances maritimes bien plus étendues. » M. Edel. du Méril, *Essai philosophique sur la formation de la langue française*, p. 210.

Ses deux plus illustres filles, sous ce rapport, furent la Normandie et l'Angleterre, laquelle a enfanté la grande Amérique, qui tient en elle le germe de la domination du monde ; receptacle de toutes les races, elle reçoit aussi de la nature la navigation, le commerce, l'agriculture, et elle a les semences des lettres et des arts ; elle est destinée à être la vaste synthèse de toutes les races, de toutes les idées ; le vieux monde a vécu de la guerre et de l'oppression, le nouveau devra vivre de paix et de liberté.

Cette influence vraiment originale, exercée sur notre province, deviendra, nous l'espérons, évidente, lorsqu'à l'aide du flambeau de la philologie, nous étudierons sa langue maritime et le glossaire de sa topographie.

Il est une autre caractéristique de la Normandie. Si elle a pu, pour les lois et sa prudence pratique, gagner le nom de Pays de Sapience, elle mérite aussi de s'appeler la docte Normandie. Là, fleurissent les écoles, les colléges, les Académies. Pas de ville normande qui n'ait sa Société savante : celle qui est le centre intellectuel et savant est Caen, l'*Athenæ Normanorum* (1), avec ses Facultés, ses compagnies savantes (2), parmi lesquelles brille la Société des Antiquaires de Normandie, la première des compagnies savantes de la France provinciale. Pays de tradition et studieuse du passé, comme l'Angleterre, formant la transition entre cette contrée et la France, terre de monuments splendides, elle s'est surtout spécialisée dans les études de l'histoire et de l'archéologie. Dans les réunions annuelles auxquelles la France convoque, à la Sorbonne, tous les représentants de l'étude et de la science en province, la brigade de la docte et laborieuse Normandie égale presque en nombre, le contingent réuni des autres provinces. Les noms de premier ordre se pressent et se groupent en pleïade : de Gerville (3), Le Prevost, Deville, de Caumont (4),

(1) Cf. l'ouvrage inédit de la bibl. de Caen, intitulé *Athenæ Normanorum :* Avranches porte le titre d'Athènes de la Manche.

(2) Société des Antiquaires de Normandie, Académie des sciences, lettres et arts, Société d'agriculture, Société des beaux-arts, Société linnéenne, Association normande, Société française d'archéologie.

(3) Notre vénérable maître, qui a jeté les bases de l'histoire, de l'archéologie, de la géologie dans la Manche, et a donné à la science le terme de style *roman*.

(4) Qui a réduit en système toute l'archéologie monumentale, l'a popularisée par ses livres et par l'association, l'*agitateur* pacifique des *meetings*, des congrès, des assises, etc.

Du Méril (1), L. Delisle (2), l'abbé Cochet (3), Ch. de Beaurepaire. Presque innombrables sont les travailleurs de second ordre. Nous ne pouvons nous empêcher de croire que le sang germanique, infusé dans nos veines par des races intellectuelles, Saxons, Franks, Normans, a été la source de cet esprit de labeur et d'étude. Nous croirions toutefois que la moindre influence a été celle des hommes du Nord, quoiqu'ils soient encore, spécialement les Islandais, passionnés pour l'étude et la littérature, et quoique leurs livres prêchent le savoir sous ses différentes formes. Voici en effet comme s'exprime le *Miroir du Roi* : « Chaque fois que tu auras quelques moments de liberté, songe à ton instruction, car tous ceux qui ont lu et étudié ont de plus grandes vues que les autres. Apprends à connaître le recueil de lois. Une fois que auras acquis cette connaissance, tu ne courras pas risque de te voir égaré par les faux-fuyants de la jurisprudence ; tu parleras au nom de la loi. Pour compléter ton savoir, apprends les langues étrangères, surtout le latin et le *welska* (4) ; car la connaissance des langues est d'une grande utilité. Mais n'oublie pas celle de ton pays. Enseigne à chaque homme qui t'en témoignera le désir, tout ce que tu peux lui enseigner de bon. Apprends à connaître le cours des astres, les révolutions du jour et de la nuit, les différentes parties du globe et le mouvement des marées » (5).

La studiosité des races germaniques, qui vont jusqu'à la métaphysique et au dilettantisme de l'érudition ou de l'idée, se combinant avec la sensibilité celtique et la raison pratique des Latins, sous l'influence d'un climat modéré, a développé chez nous le labeur intellectuel et l'a produit dans des

(1) D'un homme aussi érudit, le plus allemand des savants français, né à Valognes (Manche), nous ne citerons que ces ouvrages qui touchent à la Normandie, les *Prolegomènes à l'histoire de la poésie scandinave*, son *Étude sur Wace* et le *Roman de Robert le Diable*, et son *Dict. du patois norm.*

(2) Elève de M. de Gerville ; presque tous ses travaux sont normands, spéc. : *Etudes sur l'état de l'agriculture en Normandie*, au moyen-âge ; son dernier ouvrage est aussi tout normand, *Histoire du château de Saint-Sauveur-le-Vicomte.* Le savant et profond Littré (*litteratus*) est aussi normand d'origine, sa famille est originaire d'Avranches.

(3) M. Cochet a aussi régularisé et systématisé l'archéologie souterraine.

(4) La racine de ce mot est *gallus*, d'où Wales (le pays de Galles) et *Welsh*, Gallois ; de là *Wallon*; peut-être désigne-t-on ici le français ou ses dialectes celtiques.

(5) Nous citons ce fragment du *Miroir du roi* plus comme rapprochement que comme influence, puisqu'il est du XII[e] siècle ; toutefois nous croyons que cette espèce de code moral est le résumé des idées nationales et anciennes.

conditions de bon sens, de jugement et de clarté qui nous font une place à part entre la vive et légère France et la grave et persévérante Angleterre (1).

Mais, nous devons passer maintenant de ces rapports généraux aux relations plus directes et plus positives, que nous avons annoncées, à la langue maritime et aux termes topographiques, où il faudra bien reconnaître une influence scandinave considérable.

CHAPITRE II.

MARINE ET LANGUE MARITIME.

Quand on demande à nos officiers de marine quels sont les meilleurs matelots de la flotte, ils répondent que ce sont les Bretons et les Normands. Peu de provinces ont un développement de littoral égal à celui de la Normandie, et la nature semble s'être plu à le multiplier en projetant la péninsule du Cotentin ou de la Manche : elle a plus de six cents kilomètres de côtes, avec dix ou douze embouchures de rivières, dont quelques-unes sont des baies ou de larges et profonds estuaires. Il ne s'agit pas ici de faire l'histoire de la marine normande et de dresser le catalogue de ses illustres marins (2), ni de raconter son commerce (3) et ses découvertes. La Normandie a eu ce caractère dans notre histoire, ce qui la rapproche encore de l'Angleterre, d'avoir été, avec le pays Basque, la province la plus émigrante de France (4).

(1) Voltaire l'appelle (*Siècle de Louis XIV*, chap. 1er, p. 3) d'une épithète qui n'a pas été expliquée : « nation hardie et spirituelle, » dit-il ; nous croyons que ce *spirituel* est un anglicisme inspiré par le *spirits*, l'ardeur, le courage. Nous ne trouvons pas chez nous le genre grave et simple, comme ce chant saxon que nous pouvons d'autant mieux citer ici, qu'il célèbre un roi danois : « Her Œthelstan cyning.: « Le seigneur roi Athelstan, earl des chefs, donneur de colliers aux braves, et son frère Edmund l'illustre, l'aîné, ont combattu avec le tranchant de l'épée à Brunanburgh » (Tiré de la *Chron. saxonne*, publié par Gibson, p. 112).

(2) Elle peut réclamer, jusqu'à un certain point, c'est-à-dire eu égard à la racine, Jean Bart, né à Dunkerque, il est vrai, mais de famille dieppoise, établie dans cette ville.

(3) V. l'ouvrage de M. de Fréville sur le *Commerce de Rouen*, etc.

(4) Sur les côtes de l'Avranchin, on appelle encore *Cadien* (Canadien ou Acadien) celui qui est né

De même que les pères avaient, les premiers des Européens, mis le pied sur les côtes de l'Amérique, les fils attérirent les premiers sur celles de l'Afrique, et on croit qu'il y avait aussi des Normands dans l'expédition de Christophe Colomb (1). Les fils des pirates n'avaient pas, même au moyen-âge, oublié les procédés de leurs pères. Nous les avons vus tomber, en 1293, sur les côtes de Biscaye, arborant le signal du carnage : « ore signe de guerre mortelle, c'est assavoyr le dit Baukant » (2). La rude navigation du Canada, de l'Acadie, et aujourd'hui de Terre-neuve, est une excellente école pour former les hommes de mer.

Nous rechercherons d'abord les termes de guerre, de fortifications, de marine, des gains et des accidents de la vie belliqueuse et violente, termes que les Scandinaves ont introduits dans notre langue nationale, vieille ou actuelle, nécessairement ici par l'intermédiaire du dialecte de notre province (3). Ensuite nous suivrons la même veine sur son sol et dans son patois. Nous tâcherons de prendre des radicaux purs islandais, pour ne pas tomber dans les éléments germaniques qui ont les droits de la priorité, de la durée et de la supériorité numérique dans l'invasion.

Le v. f. *gestre*, allié, est l'isl. *gestr*, hôte : le Scandinave pratiquait l'hospitalité aussi religieusement que les Anciens et les Arabes. La famille de guetter, avec le v. f. *eschauguette* (poste de sentinelle), est l'isl. *gata*, porte de ville du haut de laquelle on observe ; le v. f. *tece*, exploit, est l'isl. *tesk*, d'où le fr. *tâche*, l'acte imposé au soldat ; le v. f. *branc*, glaive, est l'isl. *brand*, et *brette*, d'où bretteur

outre-mer de famille normande. Pour cette colonie toute normande d'Acadie (comme le fut aussi le Canada), il y a un charmant poème du poète américain Longfellow : c'est *Évangéline*, tout plein de souvenirs de notre pays. Son héroïne est normande, elle porte le bonnet « *Norman cap* » ; le vieux curé est normand, le ménétrier joue le carillon de Dunkerque, etc. M. de Tocqueville entendait, dans le bois du Canada, les *Bois-brulés* chanter : « A la claire fontaine. » Québec rappelle les *becs* (ruisseau) de Normandie, et c'est le dialecte normand qui domine dans la population française du Canada. Cf. les découvertes de Bethancourt en Afrique, en 1402.

(1) On pourrait presque littéralement leur faire découvrir l'Amérique au XVe siècle. Des marins de Dieppe, appelés Pinchon, nom essentiellement normand, avaient émigré en Espagne ; or, ce serait un de leurs descendants que Pinzone, qui montait la caravelle dite *La Pinta*, laquelle vit la première la partie centrale du Nouveau-Monde.

(2) Bauçant, ou le pavillon rouge. Voir cette expédition dans le premier chapitre de cet ouvrage.

(3) Sur ce point spécial, nous suivrons souvent un guide très-autorisé, M. Du Méril, *Essai phil. sur l'hist. de la langue française*, p. 205 et suiv.

et bretailler, représente l'isl. *bredda*, petit couteau ; javelot est l'isl. *gaflok* ; le v. f. *recor*, signifiant pieu, est l'isl. *reka* ; le v. f. *gurdingue*, cordage servant à trousser les voiles, en danois *gardeng* ; le v. f. *talloce*, hache, isl. *telgia* ; le v. f. *wigre*, lance, isl. *vigr*. Barder, du v. f. *barde*, bouclier, vient de l'isl. *bardi* ; *brunie*, en v. f. cuirasse, en isl. *brynia*. Le heaume, en v. f. *hialme*, est l'isl. *hialm* ; le v. f. *fautre*, appui de la lance, a du rapport avec l'isl. *fotr*, pied, et le *helte*, v. f., ou garde de l'épée, est l'isl. *hialt* ; harnais est l'isl. *hardneskia*. L'isl. *dubba*, mettre en bon état, a produit le v. f. *adouber*, armer, préparer, d'où le fr. radouber ; le v. f. *here*, armée, est l'isl. *her* ; le v. f. *capleis*, bataille, est l'isl. *kapp*, querelle, et *cembel*, duel, l'isl. *kempa*, champion ; *estor*, v. f. combat, est l'isl. *stord*, combat ; le v. fr. *estri*, bataille, d'où le patois *estriver* et l'angl. *strife*, est l'isl. *strid*, guerre. Le v. f. *debarreter*, mettre en fuite ou hors de combat, est l'isl. *baratta*, bataille. Le *baile*, camp et forteresse (sur une hauteur) avec ses dérivés bailli, baille, etc., vient de l'isl. *bali*, monticule. Des termes très-caractéristiques sont : butin, en isl. *byti*, et le v. f. *eschec*, même sign. est l'isl. *skak*, d'où le fr. sac et saccager, et piller, est l'isl. *spilla*, ravager, ainsi que le v. fr. *eschiller*, id, de l'isl. *eckill*, pirate (1) ; *leude*, est l'isl. *lidi*, compagnon.

La marine prend une grande partie de sa langue aux idiomes scandinaves : bateau, isl. *bat* ; le v. f. *busse*, chaloupe, isl. *bussa* ; canot, isl. *kani* (2) ; le v. f. *dromont*, isl. *dromund* (3) ; le v. f. *escoi*, navire léger, en prov. *escot*, l'isl. *skuta* ; *esnèque*, navire, isl. *sneckia* (4) ; esquif, isl. *skip* (5) ; *galée*, v. f., de l'isl. *galeida*, et toute sa famille galère, galion, galiote ; le v. f. *semaque*, l'isl. *smak* ; flotte, isl. *floti* (6) ;

(1) Toutefois il est bien voisin du v. f. *essiller*, que réclame le latin *exilire*, rendre chétif, réduire à rien.

(2) Canot peut se rattacher au radical lat. *canna*, objet long et creux.

(3) Plus prob. du grec δρομων, coureur, et F. Planciades dit : « *Dromo*, *genus navicellæ velocissimæ*.

(4) « *Piraticis navibus quas sneckas appellamus* (Langebeck, *Rerum danicarum script.*, t. V, p. 348).

(5) Plutôt que du l. *scapha*. Dans la marine anglaise, *norman* désigne le tournage d'un vireveau.

(6) Nous rapporterions à d'autres origines certains mots que M. Du Méril rattache à l'islandais, par exemple : connétable, *comes stabuli* ; vassal, le v. all. *ghæsel*, compagnon ; rente, le l. *reddita* ; ambassadeur, du l. *ambagiator* ; rôle, le l. *rotulus* ; registre, de *regestum* ; ôtage est pour hostage, du v. f. *hoste* (hostis) : « oste dit homme en batayle » ; arquebuse est l'it. *arco-bugio*, litt. arc percé (*buso*).

bastingue, de l'isl. *bast engi*, litt. enceinte tissée; babord, de l'isl. *backbord;* tribord, isl. *stiorbord;* cale, isl. *kial; clamp*, isl. *klampi;* esparre, isl. *sparri;* hune, isl. *hun;* lof, isl. *lofi;* mât, isl. *mast;* quille, isl. *kiöll;* tillac, isl. *thiliur;* agrès, isl. *hagr;* le v. f. *betas*, isl. *beitias; bressin*, isl. *bras;* grappin, isl. *greip; hel*, v. f. timon, l'isl. *hallda*, diriger la route; *tref*, v. f. voile, isl. *trefia;* guindeau, isl. *vinda; breuiller*, v. f. carguer, isl. *bra; haler*, isl. *halla;* hisser, isl. *hisa;* rider, isl. *rida; sigler*, v. f., en fr. cingler, de l'isl. *sigla;* sonder, isl. *sunda*, nager : on plongeait pour sonder; *esturman*, pilote, de l'isl. *stior*, gouvernail, et *man*, homme; est, isl. *eyst;* sud, isl. *sud;* ouest, isl. *vest;* nord, isl. *north*.

M. Fabricius cite encore comme mots danois, le v. f. *bré*, lettre; *dras*, habits; *namps*, gage; *backbord*, babord; *escoi*, espèce de navire; *kant*, bord, rang (1). le v. n. *feste*, amarre, en suédois *faesta*, lier, amarrer (2). J'ajoute *Blié*, blé, en bas-lat. *bladum*, l'isl. *blad*, feuille, la feuille par excellence; *bolle*, s. f. jatte, écuelle, de l'isl. *bolli*, *tina;* blême, pâle, est l'isl. *blemi*, pâleur; *elingue*, fronde, en isl. *slengia;* épargner, en norm. *epênier*, de l'isl. *spare; escorbut*, scorbut, en suéd. *skorbudj; estamper*, fouler, écraser, isl. *stappa; estran*, la partie du rivage mouillée par le flux, en suéd. *strond; tide*, marée, qui est encore anglais, se disait en vieux normand :

Quant ès nefs furent tuit entré,
Et tide orent è bou orré (3).

M. Du Méril le tire de l'isl. *tid*, vent favorable : toutefois cette idée est rendue dans notre citation par *orré*, le l. *aura; estande*, synonyme d'*estran*, est donné comme fr. norm. (4); *estrope*, corde, en angl. *strope; éta*, étal, de l'isl. *stal*, un siége : les pêcheries de la Seine s'appelaient *estallières* (5). *Faraud*, orné, paré, de l'isl. *fadr*, de *fardi*,

(1) *Recherches sur les traces des hommes du Nord dans la Normandie*, p. 7.

(2) « La nef fermée à kais Rothom... lesdits sergeants pucent couper la *feste* ou corde de quoi ladite nef estoit fermée au kai. » *Coutumier de la vicomté de l'eau de Rouen*, publié par M. Ch. de Beaurepaire.

(3) Wace, *Roman de Brut*.

(4) V. Jal, *Hist. de la marine*, *XIVe siècle*.

(5) V. passim la *Vicomté de l'eau de Rouen*, par M. Ch. de Beaurepaire.

fard; *fifollet*, feu-follet, en isl. *fol*, un sot (1); *finer*, trouver, l'isl. *finna; fliip*, *flip*, cordial fait avec du cidre, du sucre et de l'eau-de-vie, en angl. *flip*, cordial; *fliot*, *flo*, multitude, l'isl. *flock*, troupeau; l'isl. *fiold*, multitude, a donné le v. f. *falde* et *fande*. *Fliondre*, espèce de plie, limande, en suéd. *flondra; froe*, sciure de bois, blanche, n'est peut-être pas sans rapport avec l'isl. *froda*, écume; gabarre, isl. *skeburdi; gable* (2), pan de mur, en isl. *gafl; gale*, v. norm. réjouissance, bombance, l'isl. *gala*, chanter, s'amuser; *game*, écume à la gueule d'un animal, en isl. *gam*, fureur; *ganif*, canif, en isl. *knif; gardin*, jardin, l'isl. *gard*, terre et enceinte autour de la maison; *gase*, marais, bourbier (Pontorson), et le fr. vase, l'isl. *veisa*, un marais; *gâter* (de l'eau), uriner, isl. *kasta*, jeter; *vouède* et *gaude*, le *reseda luteola*, qui teint en jaune, isl. *gullinn*, doré; *glot*, ver blanc de la viande gâtée, *glouti*, gâté, en isl. *glata*, perdre; *gré*, *grès*, cheval (3); *grenon*, *guernon*, moustache (4); or *granni*, barbu, était un des surnoms d'Odin. Isidore de Séville nomme *granni* les moustaches des Goths (5); *guindeau*, cabestan, en suéd. *wænda*, virer. le fr. guinder, en v. norm. *winder*: « Hobens ferment, windent li tref » (6); *gloe*, bûche, en v. norm., en suéd. *gloa*, brûler; *guilde*, association commerciale, du vieux norse *guelda*, payer, contribuer (7); *hair*, chevelure (8), l'isl. *har*, chevelure; *halbique*, hermaphrodite, litt. à demi-bique, de l'isl. *half*, et *buck*, chèvre; *hante*, long manche d'outil, de l'isl. *hampa;* hardi est l'isl. *hard*, énergique, mais il peut être germ. *Hati*, haine, en isl. *hata*, haïr; *hâti*, hâtif, isl. *hasta*, se hâter; *havron*, folle avoine, en isl. *hafri*, avoine (9); *heu*, espèce d'allège, du scand, *hulka*, de *holk*, tronc d'arbre; *horière*, prostituée, en suédois

(1) A Dieppe, on appelle *folle*, s. f., un filet à larges mailles pour prendre les grands poissons plats.

(2) Pan de mur, à Vire (*Dict. du patois norm.* de MM. Du Méril, qui donnent cette étymologie).

(3) « Terme des voleurs de campagne en Normandie. Dans la langue des gypsies anglais, *gri* a la même signification comme *gras* et *graste* dans celle des gitanos de l'Espagne. Dans l'Edda, le cheval de Sigurth s'appelle *grani*, de *gran*, pommelé. » M. Du Méril, *Hist. de la poésie scandinave*, p. 134.

(4) On dit à Bayeux : je n'ai peur ni de ses noms ni de ses guernons, peut-être le l. *crinis*.

(5) V. *Ethnogénie gauloise*, p. 243.

(6) *Roman de Rou*, v. 14979.

(7) La ville de Rouen avait sa *gueldre*.

(8 A Vire, selon MM. Du Méril, *Dict. du patois norm.*

(9) Peut-être all. à cause de havresac, litt. sac à avoine.

hoera; hallebarde, de *hall*, grande salle, et du goth. *barta*, hache; *jade*, écuelle, isl. *jata; èb*, flux, èbe, en suéd. *ebb; jeupe*, juppe, en isl. *hiup*, vêtement de femme; *miolle*, *miollette*, hydromel : c'est le *miod* du nord; *mourne*, morne, du goth. *mournan*, pleurer; *nafre*, coup, blessure, en isl. *nafar*, foret, vrille; *napin*, petit garçon, en isl. *knapi; lou*, *loulou*, pou, en suéd. *lus; breman*. porte-faix, *bœrman*, id., en Danemark (1). *Mattes*, cailles de lait, en isl. *mat*, lait; nonne, en isl. *nun*, vierge; *peuffe*, friperie, isl. *pelf*, dépouille; *espion*, en goth. *spia*, observer; *pipet*, tuyau de chaume, en isl. *pipa*, chaume; *quenotte*, petite dent, dimin. du v. f. *quenne*, dent, en isl. *kenni*, mâchoire; *ran*, bélier, en isl. *ram*, robuste, ou plutôt de renne, en isl. *hrenni; rat*, isl. *ratta; rimée*, gelée blanche, isl. *hrim; rogue*, l'ensemble des œufs d'un poisson, en danois *rogn; escarlat*, rouge écarlate, en isl. *scarlat*, rouge; *su*, sûr, acide, *surelle*, oseille, de l'isl. *sur*, vinaigre; *tac*, maladie épidémique (2); tailler, de l'isl. *deila*, diviser, d'où le v. f. *deile*, faulx; *tate*, *date*, urine, en v. norm. *tai:* « Einz est fet de tei et d'ordure (3), vient de l'isl. *tai*, *tad*, saleté; *tumber*, tomber, de l'isl. *tumba*, choir; *tondre*, amadou, l'isl. *tundr*, allumer; *trava*, travail, en goth. *trawla*, en isl. *trafali;* trousse, bagage, et le norm. *trousse*, croupe du cheval où l'on met le bagage, est l'isl. *truss*, bagage; *vrai*, *vra*, varech, en dan. *vraig*, épave; *truble*, bèche, isl. *truba*, fouir; *tangon*, espèce de varech, en Islande *thaunguill* (4).

Ajoutons quelques mots français qui viennent du scandinave et qui ont dû venir par le normand : balafre, en isl. *benafr*, blessure, comp. de *nafr*, d'où navrer; balise, isl. *balaz*, qui s'élève en haut; estambord,

(1) V. M. Fabricius, *Recherches sur les traces des hommes du Nord en Normandie*. Le nom isl. de la baleine, *val*, a pénétré chez nous par *narval*, et *whale* est même un vieux mot normand que M. de Fréville cite dans l'*Hist. des pêches de Noël*, dans un acte de 1098 où il est question d'une compagnie de baleiniers, *societas walmannorum;* il y avait une baleinière aux Iles St-Marcouf : « Omnes qui sunt in *valseta* de S. Marculfio, donationem quam Wammanni Sare fecerunt » (la Saire).

(2) On dit en Normandie d'une grande mortalité : « Il en meurt comme du tac. » Le *tac*, v. fr., pour pleurésie, fut une grande épidémie au XV[e] siècle.

(3) *Bestiaire divin*, v. 807. On pourrait tirer *tate*, de *tartre*, dépôt de l'urine, mais le v. n. *tai* représente bien le terme scandinave.

(4) C'est l'algue dite *Laminaria amplexicaulis* et Cloustoni, aux Orcades, *tangle*. V. un art. de M. Le Jolis, *Mémoires* de Cherbourg, III[e] vol.

etambot, de *board*, planche, et du dan. *stœven*, pièce de bois à la quille, à l'arrière; fleur, à fleur d'eau, isl. *floor*. superficie; grimer, isl. *grima*, masque; luth, isl. *lud*, trompette; roquet, isl. *racki*, chien; tonne, tonneau, isl. *tunna;* dogre, isl. *dugga*, bateau de pêcheur; bastingue, isl. *bast-engi*, enceinte tissée; baril, isl. *bariel*.

Nous ajouterons : guibre, isl. *gifr*, serpent; radeau, isl. *rad*, navire (1). Le fr. mets est l'isl. *mata*, lait la nourriture par excellence. Le fr. coq en l'isl. *kock*, succédant au *gau* latin (gallus).

Le patois normand conserve un bon nombre de mots scandinaves qui sont aussi, pour la plupart, relatifs à la mer.

Abet, *boite*, amorce pour le poisson, est l'isl. *beita*, nourriture : « Engigner ni abeter, » dit un vieux fabliau. *Arruner*, arranger, d'où le fr. arrimer, dérive de l'isl. *arrynas*, regarder avec soin. *Atori*, sali, moisi, « du linge atori, » en isl. *torr*, gâté (2). *Banque*, s. f. monticule allongé de terre ou de fumier, un banc, mot que Junius tire du danois *bank*, battre, la partie du rivage battue par la vague. Le v. norm. avait *feste*, cable, le suédois, *faesta*, l'angl. *fast*, lier; *besoigne*, besogne, besoin, est l'isl. *besuini*, inquiétude. *Bisquier*, être irrité, est l'isl. *beiska*, en colère, et *beiskiaz*, enrager. Bique, chèvre, et bouc, l'isl. *buck*, fem. *bikja*. « Le mot *bondage*, en langue normande, était un dérivé du mot anglo-danois, *bond*, cultivateur » (3). *Brime*, brume, isl. *brim*, ressac, qui pulvérise l'eau; bru, mariée, en isl. *brud*; *bruman*, fiancé, isl. *brudman*. Le *cant*, le côté, est l'is. *kant*, côte; *capon*, poltron, est l'isl. *kapun*, *gallus eviratus*; *douve*, fossé plein d'eau, de l'isl. *diup*, profond.

(1) Nous nous séparerons de M. Du Méril, pour les étymologies suivantes qu'il tire de l'islandais : épieu de l'it. *spiede*, par *spatha*, épée; maille, du l. *macula*; bander, de l'all. *binden*, lier; fantassin, de l'it. *fantocchino*, dim. de *fante*, enfant; boulevard, burg-ward, all. litt. garde du *burg*; rançon, le l. *redemptio*; blesser, du l. *læsus*; ancre, d'*anchora*; compas, de *cum-passus*, en it. compasso; gaffe, onomatopée; carguer, litt. charger, de *caricare*; lest, de l'all. *last*, charge; autan en b.-l. *altanus*; galerne, en breton, *gwalarn*, N. O.

(2) M. Du Méril, *Prolégomènes à l'histoire de la poésie scandinave.*

(3) A. Thierry, *Hist. de la conquête*, IV, 368.

CHAPITRE III.

LE SCANDINAVE DANS LES NOMS PROPRES.

Un des critériums les plus importants de l'influence d'un peuple sur un autre, se trouve dans la quantité des noms propres qu'il lui a donnés. Or les noms propres s'appliquent au sol ou aux individus.

Un bon nombre de noms les plus célèbres, qu'on rencontre dans l'Edda et le Saga, et l'histoire scandinave, sont encore portés en Normandie, spécialement dans la péninsule de la Manche ; par exemple : Thorgils, nom d'un chef islandais, est devenu Turgis, et se trouve dans la localité de la Hague, dite au moyen-âge Torgistorp (village de Thorgils). Le nom du vieux roi de Danemark, Gormond, subsiste dans Gormond et Gomond et Gaume. Le nom du célèbre pirate Ingolf, vit dans Ingouf et Ygouf; celui d'Ingebierg, dans Gibierge; celui du Scalde Hagbard, dans les Havard; la Saga de Gudrun nous livre notre nom de Godron; Canut est un nom fréquent chez nous; Hal, nom du paysan norwégien, converti par Thangbrand, donne Halley (1). Ansgjerr, litt. epieu divin, est devenu Anger (2).

Nos nombreux Néel, Née, malgré leur latinisation en *nigellus*, sont, pour M. Fabricius, le Niaul (Nicolas) des pays scandinaves, et ce nom subsiste au fond de Nehou (Niauls *houme* ou *homme*), commune insulaire de la Manche (3). Le nom de Dior (pour Bior) se rencontre dans l'Avranchin et se trouve dans Biorrock, écueil de la Hague et peut-être dans le *Bojoredivilla* qu'on croit être Branville, cité dans le *dotalitium* de la reine

(1) V. Marmier, *Voyage en Islande*, p. 110.

(2) Ce préfixe *ans*, ans, se trouve dans d'autres noms scand., comme Ansketil, chaudière divine (*Ketil*, chaudière); Auzoulf ou Osoulf, le loup divin; Anshelm d'où Anselme, le divin beaume; Osaf, d'où Olive, Olivier, divine relique (en angl. *Left*, laissé).

(3) Du reste Wace en disant Néauhou se rapproche plus de la forme première. Cf. Néauville, Néaufle, Néaudoué (*doué*, étang).

Judith (1). Le terme scandinave *Jarl*, chef, semble subsister dans le *heu* ou beugue (hogue) ou promontoire dit *Jarlebout*, près d'Omont-Ville-la-Rogue (La Hogue), dans l'ancien nom de la rivière de Portbail : « Abbatia quæ dicitur Portbail, quæ sita est propter aquam Jorfluctum » (2). Ansketil est extrêmement répandu dans notre province, ainsi que Thorstein (marteau ou pierre de Thor), Tostein, Toustain : remarquons à propos de Thorstein et de Torgil, qui renferment le nom du Dieu de la guerre, qu'on ne trouve pas les noms mythologiques en noms propres : c'eût été sans doute une impiété. Le nom de Regnar, illustré par l'épisode de l'Edda, Regnar Lotbrok, se perpétue dans nos Regnier, Regnard, etc. Thorketil (chaudière de Thor) donne nos Turquétil, Turquety, Turquetin, Turc, etc. (3). Ozouf se trouve dans les noms propres et dans la paroisse d'Ozeville (*Ozulphi villa*). Le Ketil, jarl scandinave, qui reste dans les noms propres Couetil, Quetel, Quetelet, etc. existe dans trois noms de lieu de la Manche avec trois terminaisons prises à trois langues : Quettehou (houlme de Kétil) Quettetot (germ. *tôt*, habitation), Quetteville et Quettreville (finale latine). Ce dernier est écrit *Ketelvilla* dans les chartes. Morfar, nom scandinave, est au fond de Montfarville, autrefois *Morfarvilla*; Anslech, dans *Anslevilla*; Regnar, dans Regnéville; Ansketil, dans Anctoville. Le nom du célèbre Sigurd ne se trouve pas parmi nous, mais nous avons des Sivard (Siward). Olaf est un nom très-scandinave, abondant dans le *Dom's day book* sous les formes Olova, Olof, Olviet, et nous semble être l'origine du nom communal de Lolif (4); *Haroudevilla* est l'habitation d'Harold, ainsi que la Lande d'Airou (5). Harold rappelle le Viking Hasting; or nous avons des Hostingue (6), et Hasting rappelle Bior : nous avons des Dior (7); nos Turgis descendent des Thorgils; nos Couétil, Que-

(1) En 997. Une charte du Conquérant, conservée aux archives de la Manche dans une série de noms de paroisses de physionomie germanique ou scandinave, pour la Hague : « Le Hommet, *Scheldrevilla* (Equeurdreville), Hardinvast, Kerkevilla, Torlachvilla (Theurteville ?), Walvilla (Vauville), Heldeardi villa (Héauville).

(2) Charte de Richard III, ap. Ducange, v° ABBATIA.

(3) Au livre noir de l'évêché de Coutances, Theurteville est appelé *Turketi villa*.

(4) V. notre *Avranchin monum. et hist.*, t. II, p. 648.

(5) *Landa Haroldi* dans l'Avranchin.

(6) Spéc. à Denneville, v. ci-dessus.

(7) Dans l'Avranchin. Les *Ostmanni* ou les hommes de l'Est, c.-à-d. les Normans, se trouvent dans les noms locaux, Osmanville, Esmanville ; aj. Normanville.

tel, de Ketil; nos Vermont rappellent Vermund Miove, cité dans une *Saga*.

Austin, Autin, nom de famille assez commun dans l'Avranchin, qui est la construction d'Augustin, existait chez les Scandinaves: « Ik fastr auk Austein auk svain » (1). Edel, illustre (2), subsiste dans nos noms propres: Edel, Adèle, Edeline, et dans le nom paroissial de St-Sauveur-Lendelin (Edolinus) (3). Théroulde, de Turold, est assez normand pour que l'éditeur du *Roman de Roncevaux* ait attribué ce poème à un normand, d'après ce vers: « Ci faut le geste que Turold déclineit » (4). Bernard le Danois, sénéchal de Rioul, comte de Cotentin (5), nous introduit aux nombreux Bernard; le nom du roi danois, Aigrold, qui est Groult dans la *Chronique de Normandie*, est l'origine d'un nom très-commun (6). Il y a beaucoup de vraisemblance dans cette assertion de la même *Chronique*: « Thérouf, surnommé le Tort, duquel ont pris le nom plusieurs villages de Normandie, comme Torville, Torchy, Torny, etc. Ledit Therouf avait un frère nommé Turquetil, dont prennent leur dénomination les villages de Turqueville, Turqueraye » (7). Dans ce dernier nom, M. Fabricius reconnaît le danois Torkel, personnage de l'Edda. Gottefred, quoique aussi germanique (paix de Dieu), a pu être popularisé par le célèbre chef normand Godefred. On pourrait aussi trouver Felcan, le nom du chef des Normands de Bretagne.

Dans la tapisserie de Bayeux, il n'y a que quinze noms propres et presque tous sont scandinaves; nous n'en citerons que deux *Ward* (8), d'où nos Vardon, Houard, Huart; et *Ælfgyva*, une des filles du Conquérant, appelée Emma par les Saxons (9). L'étymologie

(1) *Inscript.*

(2) Porté par M. Edelestand Du Méril qui semblait prédestiné, par son prénom, à sa belle recherche sur la langue et la littérature scandinaves.

(3) Arr. de Coutances.

(4) M. Génin, voyez son *Roman de Roncevaux*.

(5) *Chron. de Normandie*, p. 21. Il y a dans le même poème Popo le Danois, p. 24.

(6) Il peut aussi représenter Girold; or le fameux camp retranché des Normands s'est dit *Giroldi* fossa ou *Gefosse*.

(7) P. 15, verso.

(8) M. Douce et M. De La Rue voient dans ce mot une sentinelle.

(9) D'après Bolton, *Researches on Bayeux tapestry*.

de ce mot, analogue à *Deodata*, offre l'*elf*, la fée scandinave, et *give*, donner, litt. don d'une fée. Nous avons en Norm. des noms propres en *hope*, comme Follope, finale danoise commune en Angleterre, qui signifie village (1).

Dans les composés de *Man*, nous avons beaucoup de noms propres d'origine germanique, mais il y en a deux que nous croyons purement scandinaves : *bruman*, litt. l'homme de la bru, en isl. *brudman* (2), de là Le Brument; et *esturman*, pilote, litt. homme du gouvernail, en isl. *stior-man*, resté dans le nom propre Estor, Estur ; on trouve un « Godefridus esturman » dans le rôle de l'Echiquier de 1198, et c'était un mot du vieux normand : « Esturmans è marriniers » (3). On peut rapprocher de ce nom le nom propre très-avranchinais Dodeman qui n'est pas encore suffisamment expliqué (4), et Vineman (l'homme au vin), voisin du Vinland (père du vin, en Amérique) (des Scandinaves) qui reste dans le nom communal de Mesnil Vineman (Manche): on trouve « Elyas Wineman » dans une charte de 1269. Un Normanus était seigneur d'Eslettes au XIe siècle (5). Il y a en Basse-Normandie des familles Galman, litt. le baleinier, de l'isl. *Whal*, baleine (6), il y avait à Rouen au XVe siècle des Pitemen (tourbier).

Beaucoup de noms propres où entre *edel*, *ethel*, illustre (*ed*, heureux, *all*, tout) sont germaniques; mais il y en a un qui renferme un élément scandinave, tel est Alleaume, Alliaume, de Adelelme (il y a un saint Adelelme), litt. illustre bouclier; or *helme* est l'isl. *hialm* (7).

Le terme essentiellement scandinave *gaard*, l'enceinte de la maison, a donné le patois normand *gardin*, jardin, d'où Gardin, Cardin, Gardaine, etc. La nombreuse famille d'Auger, Augier, Ogier, Ogée, etc. viendrait du nom scandinave Holger, qui peut être la construction d'Adelgard (il-

(1) M. Warsaae, *The Danes en England.*

(2) Nom propre, mais toujours usité comme nom commun en Basse-Normandie, comme en vieux normand : « Le brument pensa sagement » (*Le Tombel de Chartrose*).

(3) *Roman de Rou.*

(4) Il pourrait être germanique : l'anglo-saxon *dodge* sign. vigier, observer; alors Dodeman pourrait sign. l'homme en vigie.

(5) V. *Cartul. de Sainte-Trinité-du-Mont* de Rouen, p. 406, édité par M. Deville.

(6) V. la note sur la *Societas Wammanorum.*

(7) Il est vrai que *helm* est aussi un mot germanique ; mais la prononciation normande d'*Alliame* se rapproche davantage du scandinave *hialm.*

lustre gardien). Le nom propre Sinel, en Angleterre Snell, est le v. fr. *isnel*, vif, prompt, dérivé de l'isl. Sniall (1). Hinet, nom d'homme, est probabl. pour *inel*.

De l'isl. *ham*, village, vient la famille de Hamel, Hamelot, Amelin, etc.

On pourrait rencontrer en nom propre Cliton, en Normandie ou en Angleterre : c'était le surnom de G. Cliton, fils de Robert, duc de Normandie ; or *Cliton* était un titre qui se donnait à l'héritier présomptif des anciens rois danois et saxons (2).

Mais le nom générique des Scandinaves subsiste dans Le Danois, Ledan, probablement dans Ledain, dans Danet, Dan et dans le nom historique Ogier-le-Dane (plutôt l'Ardenois), dans Ansfroy-le-Dane vicomte d'Exmes, appelé Le Gotz ou Le Goth, Toustain Goz ; un nom de la race reste dans Le Gotz ou Le Goth et dans la commune de Tresgoz (3). Nous avons aussi des Le Nordeis, ou l'homme du Nord ; la commune de Norrey, litt. de *Norreis*. Les Anglais appellent *Danewort* (plante Danoise), l'hièble, dont les fruits de couleurs de sang rappellent les sanglantes invasions des Scandinaves. L'emplacement de l'abbaye de Bonport est appelé *Mare-ès-Dans*, mare aux Danois, dans la charte de fondation. Ajoutez la localité dite Normanville.

Parmi les noms scandinaves historiques qui sont restés chez nous, nous citerons encore Ingolf, célèbre pirate, d'où Ygouf ; saint Ansgard, le plus célèbre missionnaire du Nord, d'où Angard, Enguehard ; Ingibiord, nom essentiellement danois, d'où Gibierge : Haybard, nom d'un scalde ; Gudrun qui a sa saga, d'où Godron ; Canut le Grand, d'où nos Canu et Chenu ; Hal, paysan norwégien converti par Thangbrand (4), d'où Halley (5).

(1) On le dit encore : à Guernesey *ignelli* (*Rimes guernesiaises*) et à Alençon *inel*.

(2) V. *Mém. de l'Acad. des Inscriptions*, xx, 69.

(3) Que l'on appelle à tort aujourd'hui Troisgoths (Manche).

(4) V. Marmier, *Voyage en Islande*, p. 110.

(5) M. Fabricius reconnait plusieurs de ces noms en Normandie ; il cite : « Anquetil, Asmand et Osmond, Fouques, Hérant et Héroult, Havard, Guérin, Grimoult, Regner, Roux, Quetel, Regnault, Tostain, Turgis, Turgot, Turquetil, Ygouf, Yver. » *Recherches sur les traces des hommes du Nord*, p. 6. Nous croyons ce dernier germanique : c'est Hildebert, Hildevert.

CHAPITRE IV.

TOPOGRAPHIE NORMANDE-SCANDINAVE (1).

Dans la topographie de Normandie, il y a, comme dans sa langue, quatre éléments : le celtique, le latin, le germanique, le scandinave. Comme les deux derniers ont des rapports très-intimes, nous nous attacherons à rechercher les éléments purement scandinaves, ceux qui donnent une originalité exclusive aux dénominations du sol de notre province.

L'isl. *bali*, monticule, a donné *beile*, enceinte fortifiée : « Les treis beilles du chastel » (Rob. Grosteste) ; ce mot subsiste en une foule d'endroits, pour des enceintes maisonnées, comme à Valognes, le Baile-Pinaud, soit pour des terres, dont le noyau primitif fut une enceinte fortifiée, généralement sur les hauteurs, comme les *burgs*, les *arces*, les *acropoles*, etc. Ce mot se dit encore à Guernesey : « Il a des fagots dans le belle, » c'est-à-dire dans sa cour (2). Cf. à Rouen le baile de la Vieille-Tour ou chapelle S. Romain. Les parties closes d'une terre s'appelaient *boels* en scandinave : « Tota villa redigitur in portiones quas lingua materna vulgariter boel appellant » (3). Ce qui est remarquable, c'est que cette forme subsiste en Haute-Normandie, où vous avez les Longs-Boels, très-communs dans les vieux documents (4). Portbail est le *Portus-ballii*, nous avons Bailleul (5), Bailly, Baillolet, Bali, Balines, Balleroi, Belon, etc.

(1) Pour cette partie, nous suivrons très-souvent le *Glossaire scandinave*, t. III, p. 1 (à la fin) de l'*Hist. et glossaire du normand, de l'anglais*, etc., et la *Normandie scandinave*, p. 25, et un mémoire lu à la Sorbonne en 1867.

(2) Cette loc. pour dire : il est riche, est tirée des *Rimes guernesiennes*, par un câtelain (M. Metivier). De même au Val de Saire : « Va te tchuler dans l'baile, » va te coucher dans ta maison. De même, en v. angl. *baile*, v. Spenser, p. 353, et en écossais, *beil*, sign. abri.

(3) Suenon, *Leges Scaniæ*.

(4) M. Delisle cite plusieurs Longs-Boels dans ses *Etudes sur l'agriculture*, p. 397.

(5) *Baillolum* de 1059,

L'isl. *bek*, ruisseau, domine en Normandie et lui donne une physionomie vraiment originale. Il y a Le Bec, célèbre par son monastère : « Locus qui dicitur beccus a rivulo decurrente » (1). Ils abondent aux deux extrémités de la province, dans la Manche et la Seine-Inférieure, par ex. Caudebec, litt. ruisseau de Caux, *beccum Caletensium* ; Houlbec, ruisseau profond (hole, creux) ; Bolbec, ruisseau de la ferme ; Rolbec, ruisseau qui roule ou de Rollon. M. Du Méril remarque que deux de ces noms locaux se retrouvent en Danemark. Au XIIIe siècle, ce nom était encore employé comme nom commun : « in curagio beciorum molendini » (2). Caudebec-lès-Elbeuf offre un curieux exemple de successions de noms : cette localité s'appela *Ugadde*, nom gallo-romain, puis *Brunent*, nom frank, enfin, Caudebec, nom scandinave. Ajoutons Robec (Rodobecca : a fonte Galaor ad fontem Rodobeccæ (3). Varanguebec (Warningbec, au *Livre noir* de Coutances) le ruisseau de la garenne, du bois, Briquebec (ruisseau du pont), Baubec latinisé en *bellus beccus*. Il y a le dim. Becquet, appliqué à une dérivation du Robec. Trois affluents de la Saire sont des *becs*, le Carbec, le Visebec, le Querbec. Ils se sont introduits au Canada, témoin Québec, le Krennebec (4).

Belt, mer, détroit, en danois, semble avoir formé le nom de l'ancien diaconné du diocèse de Coutances, le Bauptois, dans le Livre Noir, Baltesium et une charte de 1027 dit : « Pagus qui appellatur Balteis. » Il comprenait les Iles normandes dont il était séparé par un détroit, situation analogue à la Baltique et aux différents *belts* danois. Par rapprochement remarquable, presque en face du Bauptois, est l'archipel de Chausey où un chenal est appelé le Sund.

L'isl. *bud*, village, *by*, en danois, affecte la forme Beuf, Boe, Bye, Bue, Bu et Bot en Normandie : Dalboe au XIIIe siècle est Darbeuf. On peut citer comme spécimens Belbeuf (village du baile), Coulibeuf, Quillebeuf, Quittebeuf, Tournebu, Carquebu (village de l'église, *Kerke*), Colomby (qui existe en Danemark), Bus, But-sur-Rouvre, Saint-Maclou-du-But,

(1) Chron. de l'abbaye.

(2) Acte norm. de 1276.

(3) *Nova Chronica Normanniæ*, p. 23, litt. le ruisseau rouge.

(4) Hawkins croit même que Québec est une forme de Caudebec (*Pictures of Quebec*).

Elbeuf (village de la rivière) ; Bus-Saint-Rémi, Hambye, Houguebye à Jersey, Marcambie (village de Markand) ; du reste By termine une foule de noms de lieu en Suède et en Norwége.

Le norwégien *boll*, habitation, forme vraisemblablement Bolbec, Bolleville, Bouleville, Boulon, La Boulouse.

Le normand *cotte*, *cotin*, jardin et maisonnette de campagne, est l'isl. *Kot*, chaumière. Il y a le Cotin près de Vire, et la Lande des Cottes, à Vauville, où il y a des vestiges de campement.

Le fr. crique est l'isl. *Kring*, en v. norm. Crigue, onomatopée de craquement; il y a le dim. Criquette près Coutances et la Créquiole à Jobourg ; non loin est Craquevik, litt. la baie de la Crique ; il y a Criquebeuf, Criquetot, Criqueville, Les Créquiers, la Crique en Bellencombre.

Dale, vallée, en isl. *dal*, se rencontre exclusivement en Haute-Normandie : Dieppedale, profonde vallée; Becdal, ruisseau du vallon; Bruquedale, près de Neufchâtel, vallée du ruisseau; Cudale, vis-à-vis d'Honfleur, Oudale (1) ; Crodale, arrondissement de Neufchâtel; Darnétal, autrefois Danestal (2). Il y a les deux Talvende, près Vire, litt. vallée de la rivière, traversée par la Virène; il y a les Petites-Dalles et St-Martin-de-Buneaux, où on a trouvé un cimetière frank, et auprès les Dallettes. Le subst. *dale* existait même en vieux norm. :

Par dales Robert s'est plongiés (3).

Dan, dans l'arrondissement de Coutances, sign. une mare, en angl. *dump*, humide, en suéd. *damb*, en danois *damp*, vapeur, brouillard. Ce mot semble se trouver dans Les Damps, Dampmesnil, et peut-être dans *Hasdans*, l'ancien nom de Pont-de-l'Arche. Un historien du XIe siècle a écrit qu'au temps de Rollon les Normands stationnaient avec leurs navires « *apud Hasdans quæ Archas dicitur.* » Les Damps est maintenant une paroisse succursale de Pont-de-l'Arche.

Le nom générique des Scandinaves en Normandie, c'est-à-dire *Daneis*,

(1) *Decimas salinarum Hulvedala.*

(2) *Nova Chronica Normanniæ*, p. 33.

(3) *Mystère de Rob. le Diable.* Le mot *plungiès* empêche de donner à *doles* la forme d'*alez*, près de, à côté (*ad latus*), comme l'a prétendu devant nous M. Paul Meyer ; mais *Dans* peut sign. Danois.

Dane, Danois, susbsiste dans les Daneries, Danestal, Denneville, Dampmesnil, Danville, Dancourt (arrondissement de Coutances), Daneville, près Jobourg, et non loin de La Danerie. L'emplacement de l'abbaye de Bonport est appelé la *Mare-ès-Dans* dans l'acte de fondation, non loin de *Hasdans*. Aj. Tanie, l'île de la Tamise ou Thanes-island, île des Danois.

Dieppe dérive de l'isl. et suéd. *diup*, profond : Dieppe désigne la ville et la vallée de la rivière; il y a aussi Dieppedale, litt. profonde vallée. Ce qu'on appelle aujourd'hui le thalweg (voie de la vallée), le fil de l'eau, se disait *diep* en vieux norm. (1). De *diup* vient peut-être le norm. *douve*, fossé profond plein d'eau, et la *douve* (*Ranunculus flamma* et *flammula*), plante des fossés et des marais.

Dick, fossé, *vallum*, ne se trouve plus que dans les noms de lieu, mais en grande abondance dans la Manche et aux îles normandes (2), toujours sur le littoral; le dim. *dicket* existe dans le Long-Dick et à Auderville, pointe de la Hague (3). C'est l'angl. *dike*, le dan. *dige*, piquer, fouiller, et le patois normand a toujours *diguer* en ce sens là. Outre leur étymologie, de nombreux indices établissent que les *dicks* sont l'œuvre des Normands (4); c'est à eux que M. de Gerville attribue le plus considérable de notre province, le Hague-Dike, énorme fossé qui isole la pointe de la Hague et en fait un vaste camp retranché (5). Le Hague-Dike avait donné son nom à un tribunal qui siégeait de temps immémorial à Saint-Germain-des-Vaux. C'est aux Normands que nous rapportons le Dick de Vains ou Grand fossé du Diable (6). En Ecosse le nom de Danois est accolé à plusieurs dicks : il y a en Ecosse un rempart appelé *The Danes' dyke* et on y voyait autrefois les restes d'un camp de

(1) V. *Vicomté de l'Eau de Rouen* par M. Ch. de Beaurepaire, p. 169.

(2) M. L. Delisle cite un grand nombre de *diks* mentionnés dans les chartes, v. *Etudes sur l'Agriculture en Norm.*, aux endiguements, car les *diks* des chartes sont des digues.

(3) Cf. « En diquet as Barnevilleys, » ap. Delisle, même ouvrage.

(4) Voir une dissertation sur le *Grand Di* ou Fossé du Diable, à Vains, sur l'estuaire de la Sée, *Avranchin monum. et hist.* au chap. Vains.

(5) V. Mémoire sur le Hague-Dike, ap. Mémoire des Antiquaires de Norm., et brochure tirée à part.

(6) Où ont été conduits par nous les savants danois MM. Warsaae et Fabricius, puis le général Creuly et Alex. Bertrand.

de même origine, nommé *Norway dikes* (1). Tout naturellement aussi les Scandinaves s'établirent dans des campements tout faits, saxons ou romains, ou gaulois, qui se présentaient avantageusement sur le littoral, comme dans les Châteliers à Carolles (2). Les localités dite Osmanville semblent représenter un nom commun dans les chartes irlandaises, *ost-men*, les hommes de l'est, c'est-à-dire des colons ou des envahisseurs scandinaves.

Un savant danois dit que les Norwégiens élevèrent dans chaque cité une ville à eux, entourée de *diks* ou de fossés profonds... Ils bâtirent une ville assez étendue près de la vieille cité de Dublin, laquelle reçut le nom d'Osmantown, en latin, *villa oust'mannorum* (3).

Elf, rivière, en scand., commun en Suède et en Norwége, par ex. : *Dal-elf*, vallée de la rivière, paraît entrer, précédé du *noe*, celtique, marécage, dans la topographie normande, dans les *Nealfa*, *Neafla* (diplôme de Henri Ier de 1128), *Nealpha* en 1199 (4), et forme seul nos *Elle*, rivière (5), Elettes, Ellon, ou se combine avec des éléments scandinaves, Elbeuf (*Ellebovium*), ou le germ., Eletot, Ellecourt. Les *Nealfa* sont nos Néaufle et Néauphe, et Néauflete.

Le terme *ey* sign. île en scandinave, en anglo-saxon *ege*. Ainsi le terrain où est Westminster abbey s'appelait *Thorney*, en anglo-saxon *Thornege*, l'île des Épines. Wace n'était pas étranger à ces racines :

> *Zonée* po ço l'apelon,
> Ke d'espine i out foison,
> E ke l'ewe en alout environ.
> *Ec* en engleiz isle apelon,
> *Ec* est isle, Zon (thorn) est espine (6).

(1) Il y a dans le pays de Galles le grand retranchement appelé *Wat's Dike*.

(2) Dans la Manche, voir *Avranchin*, t. II, art. Carolles et notre *Mém.* sur le Châtelier, 3e vol. de *Mémoires d'Avranches*.

(3) M. Warsaae, *The Danes in England* ou traces des Scandinaves en Ecosse, en Angleterre, en Irlande. Voici le passage : « The Norwégians erected in every city a town of their own, surrounded with deep ditches... They built a rather extensive town near the old city of Dublin, which obtained the name of Ostmantown, in latin, *villa Oustmannorum*. » M. H. Hore a aussi publié un article spécial sur les Ostmans dans *Ulster Review*.

(4) V. L. Du Bois, *Itinéraire de la Norm.*, p. 524.

(5) Comm. d'Elle, arrond. de St-Lo.

(6) *Roman de Rou*, v. 10, 660.

En effet cet élément s'était changé en *ic;* car on lit dans une chronique anglaise : « In loco qui Thornic tunc dicebatur et sonat quasi spinarum insula, nunc autem dicitur Westmosterium. » Les îles Normandes sont caractérisées par cette finale, Jersey, Guernesey, Chausey, Aurigney, Minkey (1). Selon Macpherson, les Hébrides sont les Ey-brides, les îles de Brijid, le grand saint d'Irlande. Ey est devenu *Oe* en danois. Ce mot scandinave existait en vieux normand pour la forme *aye :* « Les gords, îles et ayes estant dans la rivière » (2).

Fiche, poisson, *fish*, dans la langue du Nord, resté dans stocfiche et gofiche, se trouvait dans un composé usité en v. norm., *fisigart*, pêcherie, litt. réservoir à poisson, enceinte pour le poisson ; par ex. dans ce texte : « Unum fisigardum in Dieppa et apud portum ipsius Dieppæ » (3). Fécamp, autrefois *Fiscannum*, a été interprété par *fish-ham*, habitation de pêcheurs, pour pêcher. Ficquefleur est le fiord de la pêcherie.

Flieur, *Fieur*, *Fieu*, terminaison commune à plusieurs localités maritimes, situées au fond d'une baie, dérive des mots scandinaves : *Fleot*, *Flo*, *Fiord ;* ce seraient les fiords de Suède et de Norwége, transportés en Normandie, comme ils furent, sous la forme *ford*, transportés dans l'Angleterre, dans l'Irlande (par ex. Waterford) ; c'est ainsi que nous avons Barfleur, que le peuple appelle Barfieur, litt. le fiord stérile, c'est une côte très-rocheuse; Harflieur, litt., hard fiord, le fiord difficile, dangereux ; Honflieur, le fiord de la hauteur ; Ficqueflieur, le fiord de la pêcherie ; Vitteflieur, le fiord blanc ; Camflieur, le fiord de la vallée ; Vittefleur est latinisé en *Vitefleda*; le Gereflieur, la rivière de Portbail, se jette à la mer par un chenal long et tortueux. Aj. Cranneflieur, appelé Crannefleu, dans un charte de saint Louis.

Gatte, de l'isl. *gata*, porte (4), est resté dans plusieurs noms de

(1) L'île de Sark ou Serk elle-même pourrait rentrer dans cette catégorie, d'après ce texte : « Conventui S. Maglorii in insula Sargiensi, » forme qui suppose Sargey.

(2) C'est-à-dire ilot, bancs de sables. Pour Jersey et Guernesey, ils semblent être la combinaison de cette finale avec leurs noms romains, *Cæsarea*, *Sarnia*.

(3) Charte de 1030. Il y a un *Fisguard* en *Galles* et *Fishgarth*, en angl. signifie écluse, comme celle des pêcheries. Cf. le terme belge *visch garcht*, *fossa piscaria*, et le v. norm. *gord* et *gourt*, pêcherie.

(4) En v. scandinave, il sign. rue, selon M. Warsaae, *The Danes in England*, p. 40. Il a pris le sign. de passage étroit, du πυλη du grec, des *pors* des Pyrénées et des *porches* de l'Avranchin.

lieu : à Caen, la rue de Geôle était la rue Houlegatte, litt. creuse rue ; on disait aussi Gatte-houle ; il y a une rue Holgate à Carentan, une rue Houle-gatte à Rouen, Le passage à l'est de l'embouchure de la Dive s'appelle Houlegatte ; il y avait près de St-Lo, sur la Haye-Grout, le pont d'Hiégatte. Le nom primitif de Caen est tout scandinave, Cat-hum, litt. la rue, le passage de l'ile, le gué, Caen étant dans une île formée par l'Orne et l'Odon. Cabourg se disait *Cathburgus*. Ce mot, dans le sens de passage étroit, existe dans le détroit de Danemark, le Waigat, le Cattegat. Nous soupçonnons la présence de ces éléments dans les noms bizarres de quelques communes normandes, comme Quatre-Savattes (dans une ancienne charte *Chuiate*), Qatre-Mares, Quatre-Puits, Quatre-Faverils ; du moins cette dernière est dite *Chatefaveril* dans une charte de 1128 (1). Un passage étroit du Val-St-Père, près Avranches, s'appelle *La Guette*.

L'isl. *Gleann*, vallée, n'est peut-être pas étranger à la Normandie où l'on trouve à St-Pois, la rivière du Glanon ; de là Glanville.

Haye, *haie*, est l'isl. *haya*, mot très-répandu dans le Nord, qui désigne une enceinte en terre, plantée de bois vif, que les Scandinaves faisaient pour leurs retranchements durables. Ce terme, très-souvent cité dans le *Dom's day book* et dans la Normandie, se conserve surtout dans sa partie la plus scandinave, le département de la Manche, dont l'extrémité s'appelle La Hague, et où l'on trouve La Haie Painel (*Haya Paganelli*), où l'on voit encore l'enceinte scandinave, la Haye du Puits (*Haya podii*), la Haielle, la Haye-d'Ectot, l'Orbehaye, la Haye-Comtesse, St-Jean de la Haise. On comprend que haie ait aussi le sens de bois, par ex. le bois dit La Haye, près Valognes (2). Ce mode de retranchement des Scandinaves est indiqué dans ce passage : « Normanni..... sepibus (more eorum) munitione capta, securi consederunt (3)...

Ham, qui est l'isl. *ham*, village qui n'est resté dans la langue que dans le dim. hameau, subsiste comme substantif local, dans le Ham, près de

(1) *Itinéraire de Normandie*, par M. Du Bois, p. 544.

(2) Haie avait ce sens dans la langue : « En ces haies grans cerfs et biches. » *Tristan*, v. 2967.

(3) *Annales fuldenses*, ad ann. 891.

Valognes (1), dans Le Ham sur Dive, dans nos nombreux Hamel, Hamelet, Hamelin, et dans le composé Ouistreham, à l'embouchure de l'Orne, litt. village de l'estuaire, Cannehan, Caban, dans l'*Hedram* des Capitulaires, dans Hambye (2).

Heve : « Hève en b. norm. se dit d'un rocher creusé en dessous où les pêcheurs poursuivent les crabes » (3). De là, le cap de la Hève : c'est l'isl. *haven*, *hafn*, crique, qui termine Copenhague, *Kœbenhaven*.

Homme, *Houlme*, *Hou* représentent le *holm* scandinave, île ou presqu'île (4), qui entre dans Stockolm, Bornholm, latinisé en *hulmus* et *humus*. Le plus grand nombre des *holms* est dans la Manche : Le Hommet, île près de Cherbourg, le Homméel, près Coutances, Le Hommet, arrondissement de Saint-Lo (5), l'Ile-Marie, autrefois Le Hommel, Le Homez, Saint-Quentin sur Le Homme, Poilley sur Le Homme, Quettehou (Cattehumus), Nehou, holm de Néel ou Niaul (6); Caen vient de Cathum (7), le *holme* du passage. Cf., La Chapelle-l'Homme, arr. de Domfront. Dans les anciens documents, *holme* sign. une prairie entourée d'eau : « locum ipsum, scilicet insulam Ulmi — Insula que dicitur Rimberthome (auj. Robehomme) — Insula que vocatur le Home. — Pratum de Hulmo — quatuor acras prati cum tribus holmis. — Terciam partem unius hammi. — Ajoutez, pour la Manche, Pirou, Blehou, Lihou, péninsule du roc de Granville, Tatihou, île près de St-Vaast. Il y a un Lihou à Guernesey.

Heugue, *Heuc*, *Hougue*, *Hoc*, *Hogue*, *Hague*, éminence, spéc. au bord des eaux, avec le dim. La Hoguette, Le Houguet, La Hoguelle, vient de l'isl. *haug*, monticule, et surabonde sur notre littoral, surtout sur celui de la Manche, dont l'extrémité nord, renommée

(1) Wace en parle dans les dévastations de Hastings : « Li Ham aveit une abéle. « Le peuple prononce Le Han.

(2) Shakespeare a donné ou gardé un vrai nom scandinave pour son *Hamlet*; un de ses principaux interprètes, Fechter, joue ce personnage à sa manière : on sent qu'il cherche le héros scandinave des temps barbares, pâle, robuste et calme, avec ses longs cheveux jaunissants.

(3) *Etude sur le littoral de la France* (*Magasin pitt.*, 1857).

(4) Néhou, dans une île de l'Ouve.

(5) M. Fabricius cite aussi Rambesthomme pour Robehomme.

(6) *Étude sur le littoral de la France* (*Magasin pitt.*, 1857).

(7) Entouré par l'Orne et l'Odon.

par ses hautes falaises, s'appelle Hague (1). Nous avons la Hougue, près de St-Vaast, où Tourville perdit la bataille de ce nom ; la Houguebie, à Denneville; la Hougue-bie, à Jersey (2); la Heugue de Jobourg, falaise de plus de 400 pieds ; la Hoguelle de Champeaux ; la Houguette de Bouillon ; le Heuc à Jobourg, Le Hoc, à St-Clément à Jersey; la Hague à Avranches, etc. Hougue et Heugue entrent dans les noms communaux : Heugon, Heugueville, au bord de la Sienne; Heugueville en Caux; Heugueville en Vexin ; Houquetot, Houguemare, etc.

Houle, *haule*, concavité du sol, dépression arrondie, différente de la vallée, qui est un creux allongé, est l'isl. *hol*, creux. Ce mot conservé dans le fr. houle, creux de la vague, reste dans la topographie normande : La Houle, à Granville; La Houle, à St-Quentin sur le Homme; Cadhole, vallée près de Vire; Houlegatte (rue creuse) à Caen, à Carentan ; il y a La Houle à Cancale. Les Haules abondent dans la Manche, où il y a quatre rivières de ce nom ; il y en a aussi plusieurs dans le Bessin : la Haule de Surrain, la Haule de St-Laurent-sur-mer. Nous avons aussi nos Hollandes (terre creuse), dans les Hoelland, le Hoelland du Val de Ver, le Hoelland aux Molles.

Heu, en norm. espèce d'allège, du scand. *hulka*; il y a trois localités terminés en *heu* dans le voisinage d'Omontville (Hague); Jardeheu, navire du chef, du jarl; Laitheu et Tranchdheu, ce sont trois rochers ; près d'Omontville, est aussi le rocher de Jarlebout. Cf. avec le nom de la rivière de Portbail, *Jorfluctus*. Toutefois *Heu* peut être *hougue*.

Kerke : Daniel Huet nous apprend, à propos de Querquebu dans le Cotentin, qu'il a un Kerkebi, son équivalent exact, près de Copenhague (3); aussi rattachons-nous au scandinave nos composés de *Kerke*, église, tels que Querqueville, Querquebu (*bud*, village, en isl.) Carquefou.

Ness, *Nez*, promontoire, est essentiellement scandinave : c'est le *næs* des pays du Nord; il est très-commun dans la Manche, surtout

(1) Celles de Jobourg sont des plus hautes de l'Europe.

(2) Hauteur où l'on a érigé *Prince's tower*. L'île d'Oissel, séjour des Normands, avait son nom scandinave : Insula Oscellus quæ alio nomine Torhmluus *dicitur*. »

(3) *Origines de Caen*, p. 296. Toutefois on a tiré *Kirke* de κυριακη, basilique.

dans La Hague : le Gros-nez de Flamanville, et le Gros-nez de Jersey, le Nez de Querqueville; le Nez de Carteret; le Nez-roc, rocher près de l'anse de Plainvic (Hague) ; le Nez Kilachi à Auderville (ibid.) ; le Nez au nord de l'île de Sark ; le Nez près de Granville. Les Nez se trouvent aussi en Picardie. Nous n'avons pas les *Ore* scandinaves, cap, que M. Warsaae signale sur plusieurs points de l'Angleterre (1), à moins que dans Aurigny, dont l'ancien nom est Oreney (2), et dans Urville, près Cherbourg, dont le cap sous-marin de Rases-bannes répond à cette étymologie.

Le nom de *raz*, courant rapide sur une côte, semble n'exister que dans la Manche (3). Le raz de Catteville est célèbre par le naufrage de la *Blanche nef*, sous le nom de raz de Catte (4) ; il y a le raz Blanchard entre Aurigny et la pointe d'Auderville, le raz du cap Lévi, le raz de Bannes, le raz de Fontenay (5). Toutefois il y a le raz d'Aisier, à l'embouchure de la Seine, et le raz de Langrune (Calvados) ; c'est l'isl. *ras*, rapide. C'est sans doute au même radical, à *rade*, aller vite, en suédois, qu'il faut rattacher *Riden*, nom qu'on donne en Picardie et en Normandie aux bancs de sable. Il y a les Ratelets, banc de la Seine.

Snêque, Snêquet : les rochers dits de ce nom, sur les côtes de la Hague, rappellent le v. f. *esneque*, vaisseau, l'isl. *sneckia* : « Piraticis navibus quas *sneckas* appellamus » (6). Il y a au nord de la Hague la Snêque d'Amont, Longue-Snêque, Guesnêque (7). Il y a le Snêquet devant Regnéville. Ces noms viendraient de la ressemblance de ces rochers en mer avec un vaisseau.

Sund, détroit, en angl. *sund*, id., bien connu dans la géographie danoise, le Sund, Stralsund, etc., existe dans l'archipel de Chausey, dans le chenal dit le Sund; de là le fr. maritime sonder.

(1) « Ore, *Sandy point of a promontory* », p. 61 de *Danes in England*, exemple : Elseneur.

(2) « Ecclesiam de Aurenoio » (Charte de Guillaume-le-Conquérant).

(3) Il est resté dans la langue scientifique, ras de marée.

(4) V. ce naufrage dans Orderic Vital.

(5) La commune de Raids (Manche) est latinisée en Raz dans le livre noir de Coutances.

(6) *De profectione Danorum in terram sanctam*, dans Langebeck, *Rerum danicarum scriptores*, 348.

(7) V. la carte de Cassini.

Thulé (1) : ce mot se trouve en plusieurs endroits et semble être un nom commun. M. Marmier le dérive de *thual*, nord, en v. isl. (2). M. Du Méril voit dans ce mot une pierre funéraire et l'explique par grosse pierre : « Nous avons une sorte de preuve que les hommes du Nord conservèrent, en Normandie, l'usage de marquer les tombeaux par de grosses pierres, car elles étaient appelées, dans quelque dialecte norse, *Thule.* La petite pierre funéraire du monument situé près de Hiérup, dans la Scanie, est appelée, par les habitants du pays, *Little Thule*, le petit Thulé » (3).

Il y a plusieurs Thulé en Normandie, notamment à Tréauville, Hague, où le Mont-Thulé était, selon la tradition, couronné de pierres monumentales (4). Selon Cambry, l'île d'Ouessant était connue des matelots sous le nom de Thulé (5). Il y a à Jersey un mont, dominant la ville de St-Hélier, paroisse de St-Clément, le mont Thubé, couronné d'une réunion de pierres, en forme de tombeau (6). Il y a un mont Thulé à Ste-Croix-sur-Aizier, sur lequel il y a la légende du *Chien du Mont Thulé* (7).

Thourp, *Thorp*, l'isl. *thorp*, village, reste dans beaucoup de noms de lieu, comme Tour, près de Bayeux, Clitourp (*Klitor*), qui a été dénommé Torgis torp, village de Thorgil ; il y a Le Tourps à Anneville-en-Saire, Le Tourps à Omontville (Hague) ; il y a encore Cannetours dans la Manche, il y a Torp-en-Caux, Torp-en-Liévin. Thorp a été usité, sans doute, en nom commun : « Ero apud ipsum Torpum (8). Toutefois Tour, Tor, peut représenter un autre mot : ainsi Tourville, arrondissement de Valogues, est dit *Torgis villa*,

(1) Cf. l'*Ultima Thulé* de Virgile, et le « Thule dispecta est » de Tacite.

(2) Voyage en Islande ; cette étymologie convient bien à l'Islande.

(3) *Mélanges archéol.*, p. 139, d'après Olaus Wormius, *Monum. danic. libri sex.*, p. 157.

(4) M. Du Méril, *Mélanges archéol.*, p. 143.

(5) *Voyage dans le Finistère*, p. 1168. V. notre *Jersey monumental et hist.*, p. 18, et *Tableaux historiques de la civilisation à Jersey*, par John Ahier, période celtique.

(6) Charte de 1188.

(7) Ce chien est une espèce de *Taranne* (lisez *Terenne*, lézard de terre), monstre, dont M[lle] Bosquet raconte l'histoire dans la *Normandie romanesque*. La *Taranne* a la forme d'un grand chien, dit M. L. Du Bois, *Recherches archéol. sur la Norm.*

(8) Charte de 1188.

dans le *Livre blanc* de Coutances, et un autre Tourville est ainsi interprété dans des vers cités par Daniel Huet :

> Le frère Turulfus fut Torf,
> Dont en ce païs plusors villes
> Sy ont prins le nom de Tourville (1).

C'est la mise en vers de cette ligne de G. de Jumièges : « Torf... a quo etiam usque nunc quædam villæ cognominatæ sunt Torf villæ » (2). Il y a la mare de Thorp dans la forêt de Brotonne. Le nom scandinave de l'île d'Oscel ou Oissel est *Turholm*.

Tuit, commun en H^te^-Norm., est l'isl. *Thwaite*, que M. Warsaae définit « une pièce de terre isolée » (3).

Vand, du danois *Wand*, eau, est resté dans des noms de rivières comme dans Brevands, sur l'estuaire du Vey ; dans la Vandelée ; dans la Vanloue, arr. de St-Lo ; dans Talvande (eau de la vallée ou vallée de l'eau) ; Bavent sur la Dive. Dans la Hague, une espèce de varech, toujours submergé, s'appelle Vandoise ; et la *Vandoise* est une espèce de gardon.

Vik, est le dan. *Wic*, baie, estuaire, crique, d'où le nom de Vikings donné aux pirates scandinaves, et se trouve surtout dans des lieux du littoral. Nous avons Ficquefleur (le fiord de la crique) ; Sanvic, près du Havre (baie du sable, en angl. Sandwich), appelée *Sanwich* dans les anciens titres. Sur tout ce littoral, il y a une ligne de *Viks* pour attester la présence des Scandinaves, depuis Wilsand, l'ancien Wissant, et Quenvic en Artois, jusqu'à Catervick en Hollande. Mais c'est la Hague et son voisinage qui sont les plus riches en vics : il y en a trois contigus : Plainvic, Solvic, Pulvic ; il y a le havre de Survic, devant Gréville ; il y a le cap Lévi, au XIIIe siècle Kapel-Vic, près duquel est Biorroch, le roc de Bior ; il y a un Vi devant

(1) *Origines de Caen*.

(2) Lib. VIII, ch. XXXII.

(3) « An isolated piece of ground » (*The Danes in England*). Cf. Tuit-Anger, Bliquetuit, Tuit-Hebert, Tuit-sur-Seine ; par pièce de terre isolée, il faut sans doute entendre un mamelon, un îlot terrestre. Ce *tuit* a été latinisé en *tectum* à une époque où la tradition était perdue, comme les *wik* en *vicus*, les *ness* en *nasus*, les *holm* en *humus*.

Cosqueville (1). Les rocs dits Wiquet, sous Jobourg, offrent le dim. de *Wik*; il y a encore le Viquet (2). Il y a aussi Viquetot, au diocèse d'Évreux. On trouve mention de deux *Viks* dans une charte de Henri II: « Atque decursum a loco qui dicitur Belinguet Wit (Bliquetuil), excepto quod domini Wiville, Anneville, etc., » et dans une autre charte (3) : « Prata Cadomi quæ appellantur prata Wi. » Du Cange définit le Vik : « *Wic fluminis ostium.* » Le Sanvic de Haute-Norm. (baie du sable) est l'exact équivalent de la localité anglaise Sandwich.

Le *Landama* affirme que, partout où les envahisseurs danois trouvèrent des monastères, ils les appelèrent d'un nom commençant par *Pap*, de *Pfaft*, père, prêtre, comme *Papéy*, l'île du prêtre, *Papuli*, district du prêtre. Les îles d'Écosse renferment beaucoup de *Papey*, *Paplay*, *Papill*, *Pabby*, *Pappadill*. La localité normande Pavilly, dont l'ancien nom est Papill, pourrait rentrer dans cette catégorie. Cf. l'histoire de sainte Austreberte, abbesse de Pavilly (4) et de son monastère de filles.

Quoique Rollon fût norwégien, c'est de beaucoup l'élément danois qui a prédominé dans notre province; aussi un savant de Danemark a remarqué qu'on ne voit jamais en Normandie les terminaisons des noms de lieu qui caractérisent les établissements norwégiens de l'Ecosse et de l'Irlande, par exemple *Stard* ou *Ster*, d'où les *Bolstardr*, *buster*, *bost* (5).

Nous terminerons ce chapitre en donnant la conclusion d'un mémoire lu par nous à la Sorbonne, sur la topographie scandinave en Normandie. « 1° L'action des Scandinaves ou Normands, navigateurs et pirates, s'exerça particulièrement sur les côtes ou le long des fleuves. 2° La péninsule de la Manche, à cause du grand développement de son littoral, reçut cette influence plus que les autres parties de la Neustrie.

(1) Marqué sur la carte du dépôt de la guerre, et Vic dans la carte départementale de Bitouzé.

(2) Quelques mots en *Vic* de l'intérieur, *Vicel*, dim. peuvent venir du l. *Vicus*.

(3) V. *Hist. de Gonesse*, par M. L. Delisle, p. 60.

(4) Les Normands donnaient le nom de *Papæ* aux lieux où ils trouvaient des chrétientés. V. Warsaa, *The Danes in England*.

(5) M. Fabricius, *Recherches sur les traces des hommes du Nord en Norm.*, p. 4.

3° Dans la Manche, c'est la Hague, où ils avaient fait la coupure dite le *Hague-Dick*, qui fut la véritable Scandinavie de la province. 4° L'influence normande, à ne la juger que par la topographie, suppose un nombre considérable d'envahisseurs, alimenté pendant des siècles par les arrivages de la Scandinavie, grossis des contingents qui pouvaient venir des Danois de l'Angleterre. 5° Pour introduire des innovations considérables dans les noms de lieu, il faut non-seulement le nombre et la durée, mais encore l'autorité; par conséquent, les Normands, à l'état d'aristocratie, exerçaient un pouvoir énergique et étendu. 6° Enfin, si la langue scandinave s'éteignit, après deux ou trois générations, dans l'intérieur, à Rouen par exemple, elle dut persister plus longtemps sur les côtes, et l'on comprend que, selon le rapport des historiens, c'est une des raisons pour lesquelles Bayeux resta longtemps un centre scandinave, où les ducs de Normandie envoyaient leurs fils apprendre la *danesche parleure* (1).

CHAPITRE V.

VIE INTIME DES SCANDINAVES EN NORMANDIE.

Il faudrait maintenant, en suivant l'exemple donné par M. Worsaae, mettre ce vocabulaire en action, ressusciter la vie scandinave sur nos rivages, dans des détails intimes; et nous, Normand, nous essaierons de faire ce qu'a fait un Danois pour évoquer l'existence de nos communs ancêtres.

(1) V. Le *Moniteur* de la fin d'avril 1867, et *Bulletin des Antiq. de Norm.*, p. 579 du t. IV. Bayeux était donc la ville scandinave par excellence; c'est pourquoi nous n'oserions pas dire, avec un des premiers savants de notre province : « Rouen était le quartier général de Normandie, c'était la ville la plus scandinave de l'Occident. Aussi les auteurs contemporains l'appellent la ville des Danois par excellence » (M. Cochet, *Rouen hist. et chrétien*, *Mém. des Ant. de Norm.*, p. 644, du XXV[e] vol.). Quant à la durée des invasions scand., elle commença d'une manière continue dès Charlemagne. Selon Eginhard : « *Normanni Gallicum littus assidua infestatione vastabant.* » Ils apparaissent le 4 mai 841, puis en 845, en 852, en 861, en 876; on parle d'une dernière invasion en 885. Vers 940, sous G. Longue-Épée, le roi danois Aigrold, chassé de son pays, vint avec 60 vaisseaux en Norm., le jeune Duc lui donna le Cotentin; il résidait à *Carisburch* (Cherbourg).

Le Scandinave ou le Viking, roi de la mer, cotoie nos rivages, descend dans leurs enfoncements, s'établit aux bouches des rivières et des estuaires, et donne aux détails et aux accidents du sol du littoral les noms de son pays natal : *Vik*, l'anse, la crique, l'anfractuosité ; *nez* ou *ness*, le cap ; *bec*, le ruisseau ; *hague* et *hogue*, la falaise de l'eau douce ou de l'eau salée ; *holm* ou *homme*, l'île ; ou il ajoute *ey*, île, à un radical préexistant. Voici son *fiord* dans nos *fieur* et *flieur*, suffixe de nos localités sur des baies ou des estuaires ; la vallée profonde, il l'appelle *dieppe* ; on adapte la finale *Dal*, vallon, à un radical ; un banc de sable est le *riden* ; l'espace mouillé par l'*ib*, ou flux, ou *tide*, est le *strond* ou l'estran ; le détroit est un *belt* ; un chenal est le *Sund* ; et *raz* désigne un courant rapide entre deux îles ou entre une île et le continent. La dépression arrondie du sol est une *houle* ou une *haule* ; le rocher sous-marin est une *hève* ; la rivière maritime est un *vand* ; les rochers qui ressemblent à des navires, ce sont des *snèques*, des *heilks* ou *heus ;* les marais sont des *vases* ou *gazes*, de l'isl. *veisa*, boue ; la flaque se tire de l'isl. *flaki*.

Il se bâtit une maison, un *boll* ou un *cot*, un cottin, un cottage, sur une hauteur qu'il fortifie et qu'il nomme *baile* ; le groupe d'habitations scandinaves ou autre prend un certain nombre de synonymes : ce sera le *ham*, d'où le *home* des Anglais, ou bien le *thorp*, ou le *by* ou le *beu*. Il entoure sa maison d'une enceinte, d'un *gard*, qui est le jardin et le verger ; dans une plus vaste enceinte boisée, dans une *haia*, il enferme un espace où il se donnera le plaisir de la chasse contre le *buck*, chevreuil, ou la *bique*, biche. La sépulture sur la hauteur d'un chef ou d'un membre de la famille, il la signale par de grosses pierres, il fait une *thulé*. Il se préserve des attaques de la mer ou de l'ennemi par un fort retranchement qu'il appelle *Dick* (1). Dans le champ peu éloigné de son habitation, quand il sera fixé sur le sol, il semera le grain de la *feuille* par excellence, le *blad* ou blé et la plante qui y

(1) Il est entouré de populations qui le craignent ou le haïssent, spécialement le clergé. Pour juger du sentiment qu'il inspire, il faut voir la masse d'épithètes qu'Abbon fait rouler sur les Normands : « Acephali, acerbi, allophyli, atri, atrox populus, cruenti, fallaces, feri, fœdi, gens truculenta, gentiles, gurdi, lruiones, nefandi, nequam, pestifera gens, pestiferi, plebs inimica Deo, Plutonis amica progenies, proles Satana, etc. (*passim*).

croît et qui ressemble à l'avoine, il l'appelle le *havron*. Essentiellement laborieux, il introduira à la place du labeur latin le *trafal*, ou le travail. Du travail intellectuel, il ne produira aucun terme, aucune nuance : il navigue ou combat. Encore aujourd'hui, le paysan de l'Avranchin appelle d'un nom du Nord l'action de semer derrière la charrue, *gaigneter*. Le scandinave a avec lui pour la chasse son fidèle arc de bois d'if (1).

Adonné à la pêche par habitude et par nécessité, il applique aux poissons le nom de son pays, et quoique la Néréide normande soit encore fort obscure, elle a dans sa terminologie une physionomie septentrionale (2). Il y a d'abord les termes ou entre *fish*, comme *gofiche*, *stockfiche*, *horfi*; puis viennent *hereng*, hareng, *gode*, *finte* (poisson de la Seine), *hal*, *boite* (de l'isl. *beita*, amorcer), poisson pour amorce, *chevaine*, *fletan*, *plou*, *houéland*, *flondre*, *verlin*, *loque* (3). *guildre* (4), *rave*, *sabar* (5), *rogue*, œufs de poisson, isl. *rogn*; le crabe est l'isl. *krabbi*, qui le dispute au l. *scarabus*; le *flion* et la *flie*, ce coquillage conique, qu'on appelle aussi bénitier et bénit.

Actif et laborieux, il importe avec lui le *trava*, travail, en isl. *trafal* et le latin *labor* et le germ. *win* (gagner) restent affectés aux occupations agricoles. Le travail est accompagné du soin, attesté par

(1) Erectas taxos arcus convertit in uncos (Poème d'Abbon, lib. I, v. 275). Mais nous ne croyons pas, avec Abbon, que leurs flèches fussent empoisonnées.

(2) Nous préparons un essai de Néréide normande qui pourra provoquer un travail complet sur ce sujet difficile qui demande à la fois un naturaliste et un philologue. En attendant, nous donnons quelques noms de forte couleur norroise : « Le *Hanon*, le *rotengli* (all. *rothange*, yeux rouges), le *gardon* (de *gard*, isl. pêcherie), la *vandoise* (isl. *vand*, rivière), le *flet*, la *loche* ou *loque*, *bar fringue* (petite alose), *vra* (de *varech*, épave); digard (épinoch); *fletan* (à Terre-neuve, en a. *flat*, plat); *toupe* (merlan); *houvet ; clas* (le douceron)'; *pihan* (araignée de mer); bouquet, litt. petit bouc; *tar tique ; hale* (espèce de squale; *tingre*, qui doit être le *tongars* du *Roman du Mont-St-Michel*, du XIIe siècle; *guiten*, du même poème, sans doute le *whiting* des Anglais, terminé comme le poisson dit *selleten* à Rouen, 14e s. (ap. Ch. de Beaurepaire, *Notes et documents*, p. 213); *samp*, à Cherbourg, le polype; le *cliam*, coquille ronde; le *sagan*, la *guette*, le *hercel* (à Granville), le *hau*, que M. de Gerville appelle une raie grossière (*Etude sur le dépt. de la Manche*, p. 3); *Houlin*, le maya tacand (Chausey); la *vive*, poisson allongé et menu, isl. *vigr*, serpent.

(3-4) Un vers du *Roman du Mont-Saint-Michel*, dans le passage de l'énumération des poissons de la Baie, renferme un mot qui a embarrassé les commentateurs : « Porpais, lices et gros guitens. » Ce mot, qui a disparu, est, sans doute, le *whiting* anglais; *porpais* est le marsouin; *porcus* piscis et *lice* est le brochet, *lucius*.

(5) Ce mot est du roman précité : « bons esturgeons et grant sabars » ; ce terme n'a pas encore été suffisamment interprété, à moins que ce ne soit le haut-bar.

besoigne, besogne, l'isl. *bisuini*; de la promptitude, la *hâte*, l'isl. *hasti*; de la vivacité alerte, *inel*, en isl. *ignelli*; de la hardiesse, de *hard*, courageux, que réclament aussi les origines germaniques. Son compagnon de labour est le *grès* ou *gras*, cheval; l'hôte gênant de sa demeure est le *ratta*, le rat. Il a son *flock*, ou son troupeau de moutons avec son chef; le *ran* ou bélier. Il est probable que quand il *bisque* (isl. *beiiskias*, en colère), il applique à ses voisins neustriens et à ses ennemis l'épithète de *chenap*, chenapan, l'isl. *snapi*, vaurien (1).

Comme procédés agricoles et comme outils, il emploie la *banque*, monceau de terre et d'engrais allongé comme le rivage de la mer, *bank*, la *dalle* et le *dalot*, canal pour écouler les eaux, pour drainer, la *haie* de la charrue, le *hernais* ou attelage, la *hante*, long manche de faulx, la *bolle* ou jatte, l'isl. *bolli*, une cuve, de la corde ou *estrope*, des siéges appelés *étal*, en isl. *stal*, le couteau ou *ganif* ou *canivet*, en isl. *knif*; l'écuelle ou *jade*; son épée, *brand* en isl., *branc* en v. norm.; son épieu, en isl. *spiol*; son javelot, en isl. *gaflok*; sa lance ou *wigre*, en isl. *vigr*; son bouclier ou *barde*, en isl. *bardi*; sa cuirasse, en v. f. *brunie*, en isl. *brynia*; son heaume, l'isl. *hialm*; son harnais, l'isl. *hardneskia*; avec ces armes il est dit *adoubé*, c'est-à-dire préparé, de l'isl. *dubba*, mettre en bon état, et prêt pour l'*estor*, l'isl. *stord*, combat, pour l'*estri*, ou la guerre, l'isl. *strid*, pour gagner le butin, isl. *byti*. Il cultive le *blad*, ou le blé, l'avoine, ou le *hafre*, d'où est resté *havron*, folle avoine; il recueille sur le rivage l'excellent engrais de goëmon, ou *vra* ou, varech, ou *tangon*, comme le font toujours ses descendants normands. Il bèche (*truba*) la terre avec le *truble*. Le *racki*, ou roquet veille à la garde de son domaine. Le vieux norm. *gestre*, hôte, atteste l'hospitalité du Scandinave. Il a le fil de fer ou laiton, l'isl. *latum*. Il s'assied à son pignon, à son *gable*, l'isl. *gafl*, près de son *lai* ou cave, l'isl. *lag*.

Dans son intérieur on trouve divers ustensiles: le tonneau, le *tunna*, la jatte pour les *mattes* ou les cailles de lait, l'isl. *mata*, lait, la planche ou *bord* pour étagère, l'*élingue*, la *slinga*, la fronde, comme arme de trait ou comme jouet pour ses enfants ou *napins*; la *bolle* pour le *flip*; la

(1) C'est le nom de *Schnappes* donné plus tard aux paysans révoltés et furieux de la Scanie.

froe ou sciure de bois sur l'aire, comme c'est encore l'usage dans le nord. On l'entend, en certains jours, pour *galer* ou se réjouir dire de vieux chants danois ou norwégiens, lorsqu'il a pris ses plus beaux habits, qu'il est *faraud*, qu'il a soigné sa *haire* ou sa chevelure jaune, et sa barbe ou grenon, à l'imitation d'Odin, le vieux *granni*, c'est-à-dire le barbu, et d'après l'exemple du père de son chef, Rolf Harfagr, c'est-à-dire Rollon à la belle chevelure. Le scand. *har*, cheveu, se retrouve intact dans la locution norm. « aller à har » sur un cheval, c'est aller à poil. Sa femme à la haute coiffe ou sa concubine (1) a revêtu sa plus belle *hiup*, sa plus belle juppe, et mis les gants *eskarlates* du mariage (2). Avec le couteau ou *knif* il a la vrille ou *nafre* et le petit couteau, ou *brette*, *breda*. Il a la *miolle* ou le *miod* ecumant (3). Les *pelf* ou *peuffe*, dépouilles du pillage ou de la piraterie, sont éparses dans sa maison. Pour faire le feu, il a le *tombre* ou amadou. Toujours en garde, sa porte, *gata*, est une guette, une eschauguette, un poste pour épier, en isl. *spia*.

Dans son *gard* ou enceinte autour de sa maison, outre le *blad* et le *hafre*, il cultive la plante dorée (*gullin*, jaune), la gaude, la plante sûre ou *surelle*; avec son *grès ou gras*, cheval, il a le *roncin*, l'isl. *hross*, jument (ou le v. all. *hros*, cheval); il a le céleri, l'isl. *selleri*. Le scandinave a encore dénommé une de nos plantes communes, la *hanebane* (jusquiame), litt. peste de la poule, en isl. *hena*, *bena*, regardée comme mortelle aux volailles, en angl. *hebenon*.

Mais le vaisseau, le navire, voilà sa chose à lui, son monument national, sa maison flottante; il apprend aux populations neustriennes à le bâtir, le gréer, le conduire, et si bien qu'elles ont gardé presque tout son vocabulaire de marin et de constructeur.

Le navire est tantôt un allége, un *hulk* ou *heu*, tantot un *schlup* ou *shloupe* et chaloupe, tantôt une gabarre ou *skebarde*, tantôt une

(1) « In Dania, qui in domo sua concubinam habet et ejusdem consuetudine palam utitur et claves illi committit et communi victu per triennium cum illa utitur, eo elapso, justæ uxoris vicem obtinebit. » Muller, *De Hiérologia*, ch. VII, 4e partie.

(2) Ihre, *Glossarum sueo-gothicum*, au mot *handske*, gant et le strickhære, *Karl*, p. 93, col. 2. La horière, du v. fr. est le suéd. *hoera*, l'angl. *hore*.

(3) On peut toutefois trouver le fr. miel dans cette expression.

crayère (*crayer* désigne encore en Angleterre un navire suédois), tantôt un dogre ou *dugga*, barque de pêcheur. Son fondement est la quille, le *kial* islandais (1), qui porte l'estambord ou le *stævenboard*; les cordes sont des estropes; le cabestan est le guindeau, de l'isl. *wænda*, virer; la maladie du bord est le scorbut ou *skordjud*; le porte-faix qui le charge ou décharge est le *breman* (2); le bastingage est l'enceinte faite de toiles, *bast-engi*, enceinte tissée; le baril est l'isl. *bariel*. Le tillac est l'isl. *thiliur*; le tribord, l'isl. *stiorbord*.

Les haubans représentent l'isl. *hraufan*; le mât, l'isl. *mast*; la pièce de bois brut est la *gloe*; la pièce droite et taillée est l'*espare*; l'avant du navire porte la guibre, la figure de dragon, le *gifr*, monstre, de l'islandais; la barre de cabestan ou *norman*, chez les Anglais, atteste son origine par son nom. Les cargues sont les *broiols*, d'où le français actuel breuiller, carguer les voiles; le pieu ou balise, est le v. f. estaque, l'isl. *stock*, tige, et l'isl. *balaz*, droit et haut; l'arrimage vient par le normand *arruner*, de l'isl. Les fonctions de l'équipage se montrent dans *esturman*, le pilote, dans *bosseman*, *leman*, id., d'où le fr. pilote-lamaneur. Le vaisseau léger du pirate est l'*esnèque*, isl. *sneckia*, dont nous avons parlé plus d'une fois; il y ajoute le *semaque*, isl. *smak*. Les agrès représentent l'isl. *hagr*; le *betas*, l'isl. *beitias*; le *hel* ou timon, l'isl. *hallda*, diriger la route; la voile ou *tref*, l'isl. *trefia*; le guindeau, l'isl. *vinda*, virer. *Rider*, est l'isl. *rida*; *sigler* ou cingler, l'isl. *sigla*; sonder, l'isl. *sunda*, nager : on plongeait pour sonder. La caque représente l'isl. *kaggi*. On appelle encore en Norm. *escaude* un petit bateau : « Le pont de Jehanville doit être si haut qu'une escaude puisse passer par dessous » (3), c'est l'isl. *skuta*, le prov. *escot*, le v. f. *escoi*, barque, en b. l. *barca* (4); *durcones*, navire (5).

Un autre groupe peint le négligé, la saleté même du marin, du

(1) De là sans doute *calot*, ce qui est déposé à fond de cale, fonds de réserve.

(2) Cf. la société et les statuts de la corporation des francs-bremans du port et de la ville de Caen.

(3) P. 369 du XXe vol. des *Mém. des Ant. de Normandie*, enquête du 13e siècle sur les chaussées de Corbon, Troarn et Varaville, par M. Hippeau.

(4) Témoin le vers d'Abbon : « Exstat eas moris vulgo barcas resonare », lib. Ier, édition Taranes, p. 78, v. 30.

(5) Ibid., v. 123.

pillard, en leurs mœurs déréglés : *atori*, sali, *badré*, couvert d'eau et de boue, *vasière*, boue, *glot*, ver de viande gâtée, comme l'était souvent celle de bord, *tai*, saleté, *horière*, *hardelle*, prostituée. La vie de pillage, de dol, de meurtre a dû populariser *chorer*, se promener, flâner, *colle*, tromperie, *escoffier*, assassiner, *estriver*, quereller, *finer*, trouver, *haguier*, hacher, *nafre*, blessure, *peuffe*, dépouilles, *drille*, litt. l'homme aux haillons, *bisquier*, être en colère, *galapian*, vagabond, *game*, fureur, accès de rage, *trousser*, charger le bagage.

Du reste, dans notre langue nautique, on peut aisément apercevoir deux affluents, celui du Midi et celui du Nord, mais avec prédominance du dernier (1). Si nous avions le vocabulaire des patois des pays scandinaves, nous aurions des éléments de comparaison bien plus nombreux, car les Vikings apportaient chez nous la langue populaire, comme les soldats romains apportèrent en Gaule leur langue *vernaculaire*, comme les aventuriers normands portèrent leur patois en Angleterre (2). Quant à cette double langue de la marine française, son existence est constatée par ce texte de 1515 : « Pour ce qu'une telle armée se feroit aux mers du Levant, il s'entend dans les mers Mediteranes, le langage est meslé et semble que Normans et Provenceaulx se peuvent entendre par ces articles, pour ce que le langaige est pesle mesle, comme de hune à gabye, ou du hort à l'orce et du fallot à fanal. »

Un des plus grands désastres qui ont frappé la France dans son cœur, son intelligence et sa force intime, est la révocation de l'édit de Nantes. Comme s'il eût envoyé ses propres forces à ceux mêmes qu'il combattait et l'élite même de ses forces, il jeta plus de quatre cent mille hommes dans les villes et les rangs de l'étranger, en Hollande et en Angleterre. La marine normande fut très-fortement atteinte de ce coup frappé par l'orgueil inintelligent et par le fanatisme : « La Hollande avait accueilli

(1) Des philologues ont déterminé les termes germ. et scand. introduits dans notre langue maritime générale, comme M. Jal, *Glossaire nautique*, ou dans la langue française, comme M. Edél. Du Méril, *Essai phil. sur la formation du français*, p. 210. Nous, nous avons essayé de retrouver ce que les langues du Nord ont laissé dans le patois maritime de Normandie.

(2) Aug. Thierry nous montre l'élément populaire dans l'armée de la Conquête d'après les noms propres, Le Tuilier, Le Tambour, etc., qui obtinrent des domaines en Angleterre.

avec transport tous les réfugiés et parmi ces derniers se trouvaient les meilleurs marins de la France, des hommes qui avaient servi sous Duquesne, des matelots venus des côtes de la Guienne, de la Saintonge, du Poitou et de la Normandie » (1). Plus de dix mille protestants quittèrent Rouen, et Caen, qui vivait du commerce maritime, « fut abandonné à la solitude » (2).

Au risque de nous répéter, nous compléterons ce chapitre essentiellement philologique par une série de mots scandinaves qui, sans doute passant par la Normandie, sont restés dans le patois ou se sont établis dans la langue française. *Blié*, blé, en bas-lat. *bladum*, l'isl. *blad*, feuille, la feuille par excellence; *bolle*, s. f. jatte, écuelle, de l'isl. *bolli*, tina; blême, pâle, est l'isl. *blemi*, pâleur; *élingue*, fronde, est l'isl. *slengia;* épargner est en norm. *epénier*, de l'isl. spare; *escorbut*, scorbut, le suéd. *skorbjud; estamper*, fouler, écraser, isl. *strappa; estran*, la partie du rivage mouillée par le flux, en suéd. strond; *tide*, marée, qui est encore anglais, se disait en vieux norm. :

Quant ès nefs furent tuit entré,
E tide orent è bon orré (3).

M. Du Méril le tire de l'isl. *tid*, vent favorable : toutefois cette idée est rendue dans notre citation par *orré*, le l. *aura; estaude*, synonyme d'*estran*, est donné comme fr. norm. (4); *estrope*, corde, en anglais *rope; éta*, étal, de l'isl. *stal*, un siége : les pêcheries de la Seine s'appelaient *estallières* (5); *Faraud*, orné, paré, de l'isl, *fadr*, de *fardi*, fard; *fifollet*, feu-follet, en isl. *fol*, un sot (6); *finer*, trouver, l'isl. *finna; fliip*, cordial fait avec du cidre, du sucre et de l'eau-de-vie, en angl. *flip*, cordial; *fliot*, *flot*, multitude, l'isl. *flock*, troupeau.

(1) *Revue des Deux-Mondes* du 1er avril 1868, art. d'A. Esquiros d'après l'ouvrage de M. Smiles, *The Huguenots, their settlements*, etc.

(2) *Ibid.*

(3) Wace, *Roman de Brut.*

(4) V. Jal, *Hist. de la marine*, XIVe siècle.

(5) V. *passim*, le *Vicomté de l'eau de Rouen*, par M. Ch. de Beaurepaire.

(6) A Dieppe, on appelle *Folle*, s. f. un filet à larges mailles pour prendre les grands poissons, plats.

L'isl. *fiold*, multitude, à donné le v. f. *folde* et *faude*; *fliondre*, espèce de plie, limande, en suèd. *flondra*; *froe*, sciure de bois, blanche, n'est peut-être pas sans rapport avec l'isl. *froda*, écume; gabare, isl. *skebardi*; *gable* (1), pan de mur, en isl. *gafl*; *gale*, en v. norm. réjouissance, bombance, l'isl. *gala*, chanter, s'amuser; *game*, écume à la gueule d'un animal, en isl. *gam*, fureur; *ganif*, *canif*, en isl. *knif*; *gardin*, jardin, l'isl. *gard*, terre et enceinte autour de la maison; *gase*, marais, bourbier (Pontorson), est le fr. vase, l'isl. *veisa*, un marais; *gâter* (de l'eau), uriner, isl. *kasta*, jeter; *vouède* et *gaude*, le *réséda luteola*, qui teint en jaune, isl. *gullinn*, doré; *glot*, ver blanc de la viande gâtée, *glouti*, gâté, en isl. *glata*, perdre; *gré*, *grès*, cheval (2); *grenon*, *guernon*, moustache (3); or *granni*, barbu, était un des surnoms d'Odin. Isidore de Séville, nomme *granni* les moustaches des Goths (4); *guindeau*, cabestan, en suéd. *wænda*, virer, le fr. guinder, en v. norm. *winder* : « Hobens ferment, windent li tref. » (5); *gloe*, bûche, en v. norm., en suéd. *gloa*, brûler; *guilde*, association commerciale, du v. norm. *guelda*, payer, contribuer (6); *Hair*, chevelure (7) isl. *har*, chevelure; *halbique*, hermaphrodite, litt. à demi bique, de l'isl. *half*, et *buck*, chèvre; *Hante*, long manche d'outil, de l'isl. *hampa*; hardi est l'isl. hard, énergique, mais il est peut-être germ. *Hati*, haine, en isl. *hata*, haïr; hâtif. isl. *hasta*, se hâter; *havron*, folle avoine, en isl. *hafri*, avoine; *heu*, espèce d'allége, du scand. *hulka*, de *holk*, tronc d'arbre; *horière*, prostituée, en suéd. *hoera*; hallebarde, de *hall*, grande salle et du goth. *barta*, hache; *jade*, écuelle, isl. *jata*; *ib*, flux, èbe, en suéd. ebb; *jeupe*, juppe, en isl. *hiup*, vêtement de femme; *miolle*, *miollette*, hydromel : c'est le *miod* du Nord; *mourme*, morne, du goth. *mourmian*,

(1) Pan de mur à Vire, *Dict. du patois norm.* de MM. Du Méril, qui donnent cette étymologie.

(2) « Terme des voleurs de campagne en Normandie. Dans la langue des gypsies anglais, *gri* a la même sign. comme *gras* et *graste*, dans celle des gitanos de l'Espagne. Dans l'Edda, le cheval de Sigurth, s'appelle *Grani*, de *gran.*, pommelé. » M. Du Méril, *Hist. de la poésie scandinave*, p. 184.

(3) On dit à Bayeux : je n'ai peur ni de ses noms ni de ses guernons.

(4) V. *Ethnogenie gauloise*, p. 243.

(5) *Roman de Rou*, v. 4979.

(6) La ville de Rouen avait sa *guelde*.

(7) A Vire, selon MM. Du Méril, *Dict. du patois norm.*

pleurer; *nafre*, coup, blessure, en isl. *nafar*, foret, vrille; *napin*, petit garçon, en isl. *knapi*; *lou*, *loulou*, pou, en suéd. *lus*; *breman*, porte-faix, *bærman*, id, en Danemarck (1); *mattes*, cailles de lait, en isl. *mat*, lait; nonne, en isl. *nun*, vierge; *peuffe*, friperie, isl. *pelf*, dépouille; *espion*, en goth. *spia*, observer; *pipet*, tuyau de chaume, en isl. *pipa*, chaume; *quenotte*, petite *dent*, dim. du v. f. *quenne* dent, en isl. *kenni*, mâchoire; *ran*, bêlier, en isl. *henni* et *ram*, bêlier, vient de *ram*, robuste, ou plutôt de renne en isl. *hrenni*; rat, isl. *ratta*; *rimée*, gelée blanche, isl., *hrim*; *rogue*, l'ensemble des œufs d'un poisson, en danois *rogn*; escarlat, rouge écarlate, en isl. *scarlat*, rouge; *su*, sûr, acide, *surelle*, oseille, de l'isl. *sur*, vinaigre; *tac*, maladie, épidémie (2); *delle*, de l'isl. *deila*, diviser, d'où le v. f. *deile*, faulx; *tate*, *date*, urine, en v. norm. *tai*: « Einz est fet de tei et d'ordure » (3), vient de l'isl. *tai*, *tad*, saleté; *tumber*, tomber, de l'isl. *tumbu*, choir; *tombre*, amadou, l'isl. *tundr*, allumer; *trava*, travail, en goth. *trawlu*, en isl. *trafali*; trousse, bagage et le norm. *trousse*, croupe du cheval ou l'on met le bagage, est l'isl. *truss*, bagage; *vrai*, *vra*, varec, en dan. *vraig*, épave; *truble*, bêche, isl. *trubla*, fouir; *tangon*, espèce de varec, en Islande *thaungull* (4).

Ajoutons quelques mots français qui viennent du scandinave et qui ont dû venir par le normand: Balafre, en isl. *benafr*, blessure, comp. de *nafr*, d'où navrer; balise, isl. *balaz*, qui s'élève en haut; estambord, étambot, de *board*, planche et du danois *stæven*, pièce de bois à la quille de l'arrière; fleur, à fleur d'eau, isl. *floor*, superficie; grimer, isl. *grima*, masque; luth, isl. *lud*, trompette;

(1) V. M. Fabricius, *Becherches sur les traces des hommes du Nord en Normandie*. Le nom isl. de la baleine *Val*, a pénétré chez nous par narval, et *whale* est même un vieux mot norm. que M. de Fréville cite d'après l'hist. des *pêches* de *Noël*, dans un acte de 1098, où il est question d'une compagnie de baleiniers, *societas walmancrum*; il y avait une baleinière aux îles St-Marcouf; omnes qui sunt in valseta de St-Marculfo — « donationem quam wammani Sare fecerunt » (La Saire).

(2) On dit en Normandie d'une grande mortalité: « Il en meurt comme du tac. » Le tac, v. f. pour pleurésie, fut une grande épidémie au 15e siècle.

(3) Bestiaire *divin* v. 807. On pourrait tirer *tate* de *tartre*, dépôt de l'urine; mais le v. n. *tai* représente bien le terme scandinave.

(4) C'est l'algue, dite *laminaria amplexicaulis* et *Clodestoni*, aux Orcades *tangle*. V. un art. de M. Le Jolis, Mém. de Cherbourg, 3e vol.

roquet, isl. *racki*, chien; tonne, tonneau, isl. *tunna;* dogre, isl. *dugga*, bateau de pêcheur; bastingue, isl. *bast-engi*, enceinte tissée; baril, isl. *bariel.*

CHAPITRE VI.

CROYANCES POPULAIRES, SUPERSTITIONS, LÉGENDES.

La ressemblance des croyances populaires et des légendes entre deux peuples ne prouve pas absolument l'influence de l'un sur l'autre. Cette ressemblance peut naître du fond commun de la nature humaine, passant à peu près par les mêmes phases de développement. Elle peut venir aussi des origines et des traditions d'une origine antique commune : c'est ainsi que l'on remonte en allant vers l'Orient, l'itinéraire de nos langues, de nos croyances, de nos traditions. On ne peut reconnaître l'action directe d'un peuple sur un autre que quand l'imitation est positive, littérale, pour ainsi dire, et surtout quand elle reproduit des faits spéciaux, bizarres même, c'est-à-dire qui s'éloignent des types généraux ou universels. Nous craignons de ne rencontrer qu'un petit nombre de ces faits originaux. C'est une conséquence de la prompte absorption des hommes du Nord dans le sein de la Neustrie. Ensuite dans le degré de civilisation assez avancé où ils s'étaient élevés, ils arrivaient bien plus dégagés que des sauvages et des barbares, d'une foule de superstitions et de préjugés, dont la civilisation parfaite serait un affranchissement complet : le civilisé traîne moins que le barbare cet attirail avec lui. Toutefois des rapprochements d'usages, de croyances, ont leur intérêt, leur côté utile et leur importance philosophique. On peut diviser ces divers thèmes ou cycles en trois, le cycle des fées, êtres surnaturels, bizarres, généralement bienfaisants, d'une grande exiguité de taille, mais aussi intelligentes que petites, le cycle du diable ou des esprits méchants, le cycle des héros.

CYCLE DES FÉES.

De la mythologie populaire scandinave, il nous est resté, sinon le nain bizarre, laid, ou le *Troll* souterrain, l'analogue du gnôme germanique, du moins son nom, dans drôle (1). On a tiré notre *goubelin* du *Kobold* danois, mais c'est à tort : il nous vient d'une source grecque, de κοβαλος (2) ; mais le *Kobold* et le *goblin*, en se rencontrant sur notre sol, ont dû se reconnaître comme deux frères. Toutefois le lutin, parce qu'il est bon et serviable, se rapproche davantage de ce bon génie du Nord, mais il est capricieux et malin. Aussi croirait-on sous le chaume normand, aussi bien qu'on la croit sous la hutte scandinave, cette anecdote danoise relative à un *Kobold*.

« Un pauvre Jutlandais devint si chagrin de la présence d'un de ces singuliers commensaux, qu'il résolut de lui abandonner sa maison. Il chargea ses misérables effets sur une brouette et se mit en route pour s'établir dans le village prochain ; mais s'étant retourné une fois en route, il aperçut le petit bonnet rouge et la petite tête du *Kobold*, qui, s'avançant hors d'une baratte à beurre, lui cria amicalement : « *Wi fluten* » (nous déménageons) (3).

Comme forme littéraire, on pourrait peut-être citer les paroles du *Fé amoureux :* il y a là quelques tendances à l'allitération, cette forme particulière aux poésies du Nord. Un Fé aime une belle villageoise ; le mari inquiet prend les vêtements de sa femme et se met à filer, après avoir placé près de lui la *galetière* rougie au feu ; c'est l'espèce de truelle pour tourner la galette. Le Fé n'est pas pris à ce déguisement et il chante d'un air mélancolique : « Où donc est la belle, belle, d'hier au soir ? Qui file, file et qui atourole toujours (4) ? Car toi tu tournes, tournes et n'atouroles jamais. » Le mari le brûle

(1) V. *Hist.* et *Gloss. du norm.* Introd. 1er vol., p. 168.

(2) C'est du reste un terme très-général : *Kobold* a de l'analogie avec κοβαλος. Les Anglais disent *Hob-goblin* ; notre lutin et le Kobold ont quelque rapport avec le *genius* des Latins. Les effets du somnambulisme ont créé ou développé la croyance aux lutins : quand le paysan trouvait au matin son cheval harnaché, quand la paysanne trouvait sa quenouille filée, il n'y avait qu'un lutin qui pût l'avoir fait.

(3) Henri Heyne, *L'Allemagne depuis Luther*.

(4) *Atouroler*, rouler le fil sur le fuseau.

de sa galetière, et aux lutins qui demandent au Fé qui l'a brûlé, il répond : c'est moi-même. Or moi-même était le nom que s'était donné le rusé paysan (1).

Nous ne parlerons d'un autre lutin, railleur et perfide, un *farfadet*, qui éclate de rire, quand il a conduit le voyageur dans une fondrière, le *Follet*, que les Anglais nomment Jean à la lanterne, *Jack O'lantern*, que parce que son nom est islandais : c'est *fol*, homme insensé, le fou. Mais comme il peut très-bien y avoir un souvenir des Scandinaves dans la légende de Robert-le-Diable, qui résume et personnifie pour le peuple toutes leurs iniquités, on peut citer ici la croyance aux *Lubins*, qui règne dans le Bessin. Les *Lubins*, déguisés en loups, déterreurs de morts, mais très-peureux, s'enfuient au moindre bruit, en criant : « *Robert est mort !* » (2) Dans les légendes suédoises citées par Sven Nillson, c'est presque toujours le *troll* ou nain qui mystifie le géant.

La croyance aux esprits familiers individuels a régné dans l'antiquité : Socrate avait son démon, dans lequel nous voyons la personnification de sa conscience ; chaque homme chez les Latins possédait son *genius* (3). Or, cette croyance était fort répandue au moyen-âge : Gerbert, le grand Albert, Agrippa avaient leur esprit familier, leur démon, qui personnifiait la science et le génie : la légende de Faust est un des derniers échos de cette croyance. Un Normand célèbre et savant, l'archevêque Mauger, passait pour avoir près de lui un lutin familier, un *diable*, dit Wace ; de quelle nuance ? « *Lutin u non* » ? Il ne sait rien de sa forme ; mais c'était une divinité scandinave, changée en démon, par le procédé chrétien qui a ainsi métamorphosé Jupiter, Pluton, Proserpine, et qui fit même de Virgile un magicien (4) : il s'appelait *Toret*, c'est-à-dire le petit *Thor*, le dieu méchant des Scandinaves, le dieu de la guerre, à peu près le seul

(1) Mlle Bosquet, *Normandie Merveilleuse*, p. 131. C'est aussi la légende d'Ulysse et de Polyphème : c'est toujours la victoire de l'esprit sur la force et la matière.

(2) Pluquet, *Contes pop. de l'arrondissement de Bayeux*, p. 14.

(3) Le mot génie chez nous, bon ou mauvais génie, a encore le sens d'être intérieur et individuel et dérive de *genius*, génie, dans le sens de faculté, dérivé *d'ingenium*.

(4) Sur Virgile enchanteur, voyez le savant article de M. Du Méril dans ses *Mélanges archéologiques*.

qui ait laissé des vestiges en Normandie (1). Wace rapporte ce qu'on disait de ce démon :

Plusors distrent por vérité
Ke un déable aveit privé;
Ne sai s'esteit lutin u non;
Ne sai nient de sa façon;
Toret se feseit appeler
E Toret se feseit nomer;
E quant Mauger parler voleit,
Toret apelout, si veneit;
Plusors les poéient oïr,
Mais nuls d'els nes poét veïr (2).

Le doute perce dans ces paroles du trouvère normand : entendre n'est pas voir. Du reste, il avait une raison au moins d'expérience pour être réservé dans la croyance au merveilleux et ce qu'il dit semble être la raillerie de la sapience normande à la crédulité bretonne; c'est lorsqu'il voulut voir par ses yeux les merveilles de la forêt Brocéliande :

Là alai jo merveilles querre,
Vis la forêt è vis la terre;
Merveilles quis, maiz nés trovai;
Fol m'en revins, fol i alai,
Fol i alai, fol m'en revins,
Folie quis, por fol me tins (3).

Nos dames blanches, nos lavandières, à la main de fer, nos *milloraines* (4) ne sont pas sans rapport avec ces sorciers des eaux qui sont au fond de presque toutes les légendes et ballades de la Scandinavie, si riche en mers, en fiords, en lacs. Nous ne trouvons pas en normand, mais il existe en anglais dans *deuze* et *deuce*, le terme celtique de *Dusius*, conservé par Isid. de Séville, resté dans le breton *Teuz*, et usité en Suède et en Irlande sous la forme *Duss* (5).

(1) V. ci-devant au chap. de la topographie.
(2) *Roman de Rou*, t. XI, v. 9713.
(3) *Roman de Rou*, t. XI, v. 11534.
(4) La Milloraine est une dame blanche lavandière, particulière à la Basse-Normandie. Elle est inoffensive, mais si on la raille et si on l'attaque, elle vous assomme un homme d'un seul coup.
(5) Saint Augustin emploie *Dusius* dans le *De civitate Dei*, lib. XV, cap. XXIII.

CYCLE DU DIABLE.

Nous avons ainsi exposé notre manière d'interpréter la plus importante des traditions normandes : « C'est une légende qui a tout l'intérêt du roman, tout le merveilleux de l'opéra, les proportions d'un poëme et plusieurs éléments de vérité historique : aussi au moyen-âge de nombreux romans, de notre temps l'opéra, s'en sont-ils emparés : c'est l'histoire de Robert-le-Diable. Quel est le Robert historique qui lui a servi de type (1) ? Cette question, longtemps débattue, est tranchée par la version populaire, qui place son héros avant les temps historiques (2), et qui fait de lui le fils du duc Aubert, antérieur de deux générations à Rollon, fils de Pépin, et rentrant dès lors dans le cycle de Charlemagne. Faut-il voir dans ce personnage une invention pure ? Ce serait une explication contraire à la nature de la légende et de la poésie populaire, dont le point de départ est la réalité. Pour nous Robert-le-Diable et par sa date et par l'impossibilité d'expliquer les divers traits de son histoire avec le Robert historique, nous semble être la personnification du pirate normand, pour l'imagination effrayée et vengeresse du peuple. Les deux époques qui partagent sa vie, celle où il est païen et celle où il se fait chrétien, représentent le Viking converti. Cet être effrayant, au nom scandinave (3), qui porte partout la dévastation, ne pouvait être que le fils de Satan, et ce n'est pas des divers ducs Robert qu'il se rapproche le plus, c'est de Rollon lui-même. Robert-le-Diable devient, selon la légende, Robert-le-Saint, et l'on sait que Robert fut le nom de Rollon baptisé ; Robert-le-Diable épouse la fille de l'empereur de Rome ; Rollon épouse la fille du roi de France. »

« Cette histoire, essentiellement normande, et conforme au point de vue sous lequel s'est présenté si longtemps notre caractère national, a laissé de nombreux vestiges. Dans le roman, parmi beaucoup de versions,

(1) V. un remarquable article de M. Edel. Du Méril sur les poëmes de Robert-le-Diable, *Mélanges archéol.*

(2) De notre province dont l'histoire positive ne commence guère qu'aux ducs de Normandie.

(3) Cette étymologie n'est pas exacte : Ruodbert est un nom germanique et sign. brillant au conseil.

dont plusieurs sont inédites, nous citerons le *Roman de Robert le Diable* (1), le *Miracle* de *N.-D. de Robert le Dyable* (2), la *vie du terrible Robert-le-Diable, lequel fut après nommé commedien*, et qui est devenu le conte de la bibliothèque bleue, les *Cronicques de Normandie* (3).

Dans les monuments, plusieurs vieux châteaux sont attribués à Robert-le-Diable, mais le plus célèbre est celui de Moulineaux, sur les bords de la Seine, sur lesquels le *Roman* place aussi sa forteresse. Le terme *herbe à Robert*, en anglais *herb Robert*, conservé dans le nom scientifique, *geranium robertianum*, nous semble cacher la légende, d'autant plus que dans le récit que M[lle] Bosquet fait des superstitions attachées aux ruines de Moulineaux, elle signale l'*herbe qui égare* (4). Il en est sans doute de même du cri des Lubins : « Robert est mort ! » que nous avons cité. »

« La contre-partie du héros méchant est Richard sans peur, l'idéal du chevalier chrétien, dans lequel se retrouve visiblement le Richard de l'histoire, qui porte aussi ce surnom, et qui, étant le plus parfait de nos ducs, a servi de thème à l'imagination populaire. Un caractère de son histoire et de ses variantes, c'est qu'il épouse un démon femelle et que ces démons femmes jouent aussi un rôle dans l'histoire des veneurs et des chevaliers. Ces variantes de Richard, éparses dans le *Roman de Rou* de Wace, dans la *Chronique* de Benoit de Saint-More, dans les *Cronicques* de Normandie, ont été résumées dans le *Romant de Richarz fils d'Robert le Diable* (5). Mis en prose, il est descendu dans la bibliothèque bleue, mais singulièrement défiguré par des caprices individuels, comme on le voit par l'invention de la *Fée minutieuse* et la transformation du nom du démon Burgifer en un hybride gréco-latin,

(1) Publié par M. Trebutien, bibliothécaire à Caen, qui a aussi édité un petit poëme, d'un sujet scandinave, de la bibliothèque publique d'Avranches, la *mort du roi Sweyne*, du XIV[e] siècle.

(2) Publié avec préface par M. Deville, poëme du XV[e] siècle.

(3) Edition de Le Megissier, de la fin du XVI[e] siècle.

(4) *Normandie merveilleuse.* Parmi les plantes qui rappellent les Danois et leur invasion sanglante, il faut en citer une dont les fruits sont couleur de sang, l'hièble, que les Anglais nomment Dane-wort. Ils appellent aussi le gui la plante de Baldur. V. pour les plantes légendaires, *Essai sur la flore pop. de Normandie* et d'Angleterre, par M. Le Héricher.

(5) Imprimé à Paris, et dont le style est du XIV[e] siècle.

Nazomega. Or, les deux démons de l'histoire portent des noms du dialecte normand, *Burgifer*, litt. heurte-fer, du patois *burguier*, et *Brundemore*, litt. glaive de mort, du vieux norm. *branc*, épée, qui est lui-même l'isl. *brand*, glaive » (1).

Des chasses fantastiques aériennes et nocturnes, les unes, comme la *chasse St-Hubert*, appartiennent au cycle religieux ; d'autres, comme la *chasse Arthour*, au cycle héroïque ; mais le plus grand nombre ressortit au cycle diabolique : telles sont la *chasse* ou *cache Proserpine* ou *Queserquine* de la Basse-Normandie, la *chasse Caïn* à Orbec, qui rappelle la *chasse Hérode* du Périgord, la *chasse du diable*, la *chasse de la mère Herpine*, probablement la même que la chasse de Proserpine, et la *chasse Hennequin* ou de la *Mesnie-Hennequin*, dont il faut lire une curieuse apparition dans Orderic Vital, qui appelle *Herlechinus* le seigneur maudit condamné à parcourir avec ses chiens, toutes les nuits, les plaines du ciel (2). C'est donc une tradition germanique ; ces chasses fantastiques, créées pour expliquer certains bruits de l'air, bruits d'insectes, aboiements, cris d'oiseaux de nuit ou de passage, appelés *benesques* en Basse-Normandie (*bernacle*, canard sauvage), sont aussi un objet de croyance dans la région du Nord. Ainsi, Odin chevauche dans les airs avec les Walkyries (3). « Si le vent pleure et gémit le soir dans les sapins, c'est la chasse d'Odin qui poursuit les élans et les loups » (4).

Un thème favori de ces chasses, c'est la transformation d'hommes en animaux et d'animaux en bêtes merveilleuses. Une des plus jolies complaintes normandes est la *Fille changée en biche*, qu'on chante dans les environs de L'Aigle (5). Nous n'en parlons ici que pour citer quelques

(1) *Introd.* de l'*Hist. et Glossaire du Normand*, t. Ier, p. 177.

(2) *Hist. de Norm.*, liv. VIII. L'*Herlechinus* s'appelle toujours en Basse-Normandie Harlinquin, comme le masque de ce nom, masque au visage noir, ce qui nous donne l'étymologie, tant tourmentée, d'Arlequin. En Italie, c'est *Arlechino* ; en v. a., la *Mesnie Hellequin* se disait *Hurlewaynes meyne*. Cant. tales, 1, 8. Cf. l'Hist. de Richard sans Peur : « Il apercent une dance de gens noirs..... lui souvint de la mesnie de Hellequin. »

(3) Ampère, *Hist. littéraire de France*, t. II, p. 138.

(4) M. Louis Énault, *Voyage en Norwége*. En Angleterre, on croit aussi à *Arthur's chase*, et Walter Scott a chanté le chasseur Hennequin (*Minstrelsy of scottish borders*, t. II, 278). Hennequin est pour le peuple l'abus de la féodalité et l'excès de la puissance seigneuriale.

(5) Elle a été recueillie par M. Vaugeois, *Antiquités de L'Aigle*, p. 564. Elle a été souvent reproduite, par ex. : *Normandie romanesque*, par Mlle Bosquet, p. 81 ; *Essai sur la poésie pop. de Norm.*, par

vers où le poète et le chanteur ont eu la volonté ou l'instinct de l'allitération :

« L'une s'en va chassant, l'autre se désespère...
Qu'avez-vous à pleurer, Marguerite, ma chère...
Je suis fille sur jour et la nuit blanche bique.
La chasse est après moi par haziers et par friches.
Et de tous les chasseurs le pir', ma mèr', ma mie.
Qu'il arrête ses chiens jusqu'à demain ressie.
Mandons le dépouilleur, qu'il dépouille la bête.
Elle a sein d'une fille et blonds cheveux sur tête.
Pour un malheur si fier je ferai pénitence :
Serai pendant sept ans sans mettre chemis' blanche » (1).

Les *Péris* d'Asie sont devenues les fées, les *elfs* et les *Nornes* du Nord, les *fades* du midi de la France, les *fairies* de l'Angleterre. Les chasses aériennes, comme toute la mythologie scandinave, ont leur origine en Orient, et Veda est encore la meilleure étymologie de Edda (2). L'auteur des *Contes populaires d'Écosse* (3), étonné de trouver en Laponie les histoires qu'il avait recueillies dans les contrées gaëliques de l'Écosse, a suivi leurs traces vers l'Est et a retrouvé en Asie leur berceau. Les pays scandinaves ont une mythologie commune avec les contrées germaniques; une puissante autorité le déclare : « On ne saurait attaquer, dit J. Grimm, l'authenticité de la mythologie du Nord, et il serait également impossible de nier l'étroite relation de la mythologie septentrionale avec celle des autres races germaniques (4). »

M. E. de Beaurepaire, p. 76, et par nous, *Introd.* à l'*Hist. et Gloss. du Norm.*, t. Ier, p. 181. Mais la meilleure version est celle d'Émile Souvestre, *Revue des Deux-Mondes*, 1849.

(1) On a remarqué des phrases allitérées dans l'*Hist. of Normandy*, de Palsgrave. On trouve, du reste, des passages allitérés dans toutes les littératures ; nous ne savons si on a remarqué celui-ci de La Fontaine, dans le *Meunier, son fils et l'âne* :

« Au bout de trente pas une troisième troupe
Trouve encore à gloser. »

(2) V. Marmier, *Voyage en Islande.*

(3) M. John Campbell, *Popular tales.*

(4) *Deutsch Mythol.* Introd., p. 7. Du reste, les serpents, les vautours qui se rencontrent si souvent dans les poésies scandinaves sont un souvenir de l'Orient. V. spéc. les serpents du chant de Lotbrok.

La tradition d'Odin existe encore en quelques parties de l'Allemagne, où les paysans laissent debout, pour lui, quelques épis, comme en Normandie on laisse à l'oiseau St-Martin (1) le plus beau pied de chanvre, et ils disent en dansant autour de ces épis : « Wode, Wode, prends cela pour nourrir tes chevaux », en faisant allusion à la chasse aérienne d'Odin (2). Un voyageur moderne signale aussi cet usage comme régnant naguère encore en Allemagne et dans quelques contrées scandinaves : « Dans la Scanie et dans le Bleking, les paysans avaient autrefois l'habitude de laisser sur le champ qu'ils moissonnaient quelques épis pour le cheval d'Odin. Le même usage existait dans le Mecklembourg et quelques autres parties de l'Allemagne » (3). Odin figurait aussi parmi les démons signalés dans les conjurations du moyen-âge. Si, dans le Nord, on disait d'un homme qui allait mourir : « Il s'en va vers Odin », les chrétiens disaient dans les conjurations : « Va-t-en vers Odin ! Tombe au pouvoir d'Odin » (4) ! Ce sont donc presque toujours des maudits qui mènent ces chasses de nuit dans les airs : elles sont une punition, un supplice ; aussi croit-on, en Basse-Normandie, qu'un prêtre et une nonne qui se sont aimés sont transformés en démons si hideux que l'enfer les rejette et qu'ils sont poursuivis dans les airs par des troupes de démons et de damnés (5).

Les fées méchantes appartiennent au cycle diabolique ; elles en veulent aux mères et aux petits enfants qu'elles dérobent. On croit à ces voleuses d'enfants, spécialement chez les races celtiques, en Bretagne, en Normandie, en Écosse, en Irlande. Le point de départ de cette croyance se trouve, sans doute, dans les enlèvements et substitutions d'enfants, attribués aux races vagabondes et maudites, telles que les Juifs et les Bohémiens. La plus célèbre de ces voleuses d'enfants appar-

(1) Pourquoi cet hommage à l'oiseau St-Martin ? C'est que le premier semeur du chanvre, désolé de ce que les oiseaux mangeaient toute la semence de sa chennevière, invoqua saint Martin, qui le tira de souci, et le martinet ne fit jamais tort à son champ. V. Introd. à l'*Hist.* et *Gloss. du Norm.*, p. 210.

(2) Goyer, *Hist. prim. de Suède*, ap. M[lle] Bosquet, *Normandie romanesque*, p. 63.

(3) Marmier, *Voyage en Islande.*

(4) *Ibid.*, p. 133. M. Louis Énault fait le même rapprochement : « De même que dans certaines provinces de France, on laisse un brin de chanvre pour saint Martin, de même en Norwége, on laisse quelques épis debout pour Odin. *Voyage en Norwége*, p. 144.

(5) Louis du Bois, *Annuaire statistique de l'Orne*, ann. 1809. C'est de cette union d'un prêtre et d'une religieuse que doit naître l'Antéchrist.

tient à la Manche et s'appelle la *Bête Havette*, du patois *haver*, attirer avec force (1). Près de Laigle, c'est la mère *Nique*; or, ce mot, qui, sous la forme de *Nick*, est un des noms du diable, en Angleterre *Old-Nick*, est dans le Nord le nom des divinités malfaisantes des eaux; *Nick, Nick, Nixen*, dit M. Vaugeois, qui en dérive l'expression populaire : « Faire la nique » (2).

Un gobelin du pays de Caux, l'*Homme-Rouge*, vindicatif et méchant, habitant des falaises, habile nécromancien, qui se mêle quelquefois, mais capricieusement, aux affaires des hommes, n'est pas sans rapports, comme le remarque M[lle] Bosquet, avec les *duergars* et les *trolls* de la Scandinavie (3). Tel est aussi l'*Homme-Rouge* du Pollet, à Dieppe, signalé par Fr. Shoberl (4). Pour Sven Nillson, ces *dwergars* ou géants, ces *trolls* ou nains sont des êtres historiques, à l'origine, et des peuples de races et de cultes différents (5).

Les géants, presque toujours malfaisants, rentrent dans la même catégorie. Le *corps-sans-âme* est un des contes les plus curieux qui se redisent en Normandie. La forme primitive a disparu depuis longtemps; on sait seulement qu'il s'agissait d'un géant, séduit par les perfides caresses d'une femme, qui lui révélait que son âme était dans un œuf de pigeon et mourait quand cet œuf était écrasé. Ce conte se retrouve en Islande (6); dans les montagnes d'Écosse, il y a une forme semblable dans la *Fille de la mer* (7).

Le serpent ailé ou *vouivre* doit être originaire de la Scandinavie; du moins, l'isl. *gifr* signifie monstre; d'où le fr. maritime *guibre*, l'avant du navire sur lequel on représentait des animaux fantastiques.

(1) A Bricquebec, c'est la *Bête St-Germain*. V. Le Fillâtre, *Annuaire de la Manche*, ann. 1832.

(2) *Histoire des Antiquités de Laigle*, p. 587.

(3) *Normandie romanesque et merveilleuse*.

(4) *Excursions in Normandy*, t. I[er], p. 259.

(5) Pour ce savant suédois, les *trolls* ou sorciers sont les Lapons battus, refoulés. V. p. 320, *Habitants prim. de la Scandinavie*. Paris, Reinwald.

(6) V. dans Davent, *Popular tales from the North*, p. 47.

(7) *Popular tales of the west Highlands*, par M. John Campbell, t. I[er], p. 1 et 71. M. Campbell a retrouvé en Laponie la plupart des contes des hautes terres d'Écosse. Nous trouvons dans son livre, sous le titre de *The Soldier*, un conte normand, que nous avons raconté sous le nom de *Pimpernelle* : c'est le conte allemand de Lustig (d'où le fr. pop. Loustic). M. du Méril a raconté un autre conte normand, le *Bonhomme Misère*, dans l'*Essai sur la fable Esopique*.

Nous ne croyons pas que nos baguettes de sorciers, inscrites de caractères mystérieux, soient sans rapport avec les bâtons runiques, *runstat*; mais on n'a pas trouvé de runes en Normandie, bien que nous ayons probablement des pierres commémoratives des Scandinaves (1); mais les baguettes des sorciers, incisées de lettres cabalistiques, ont pu trouver leur origine à une époque plus ancienne, celle où Venantius Fortunat les décrivait comme usitées chez nous : « Barbara fraxineis pingatur runa tabellis. »

Les feux-follets, considérés comme des esprits méchants ou des formes de mortels condamnés à une expiation, appartiennent au cycle diabolique. Ils s'appellent le *Folot* dans le Perche, ou la *Félot*, représentant une âme féminine (2). Or, le *follet* ou le feu-follet se rattache à la racine isl. *fol,* qui veut dire insensé. La tradition des *meneurs* de *nuées*, qui rappelle les Tempestaires, auxquels est consacré un capitulaire (3), est, sans doute, une manière d'expliquer les orages, les coups de vent, les trombes, comme celle qui détruisit, en 1157, le vieux bourg de la Lande-d'Airon, que le moyen-âge ne put expliquer que par le merveilleux : « In Abrincatino, in villa que Landa Aronis vocatur, nubes orta, quasi de terra emergens, quæque proxima involvit et rapuit : videbantur et audiebantur sagittæ et lanceæ in ipsa columna » (4). On croit à Argentan qu'une balle bénite dissipe ces tempêtes (5). Mais ce procédé a bien moins de croyants que l'emploi d'un morceau de la bûche de Noël, jeté dans le foyer pour préserver la maison de l'ouragan. Cette bûche de Noël, dite *Trefouet* ou la grande fouée, se rattache au *Yule log* des nations scandinaves, nom norrois qui existe encore en Angleterre et qui rappelle la solennité du solstice d'hiver, appelé *Jul* (6).

En Normandie, les réjouissances, *mangeries* et *beuveries,* commencent à

(1) En supposant vraies les runes qu'on a prétendu trouver à la chapelle St-Éloi, elles seraient antérieures aux Normands-Scandinaves ; elles seraient germaniques.

(2) Mais la *Fourlore* ou *Fourolle* est l'âme d'une femme qui a partagé l'amour d'un prêtre.

(3) *De Incantationibus et Tempestariis* (*Capitul. reg. franc.*, édit. Baluze, I, 128).

(4) *Chron.* de Robert du Mont, ann. 1157.

(5) V. Chrétien, *Usages, etc., de l'arrond. d'Argentan.*

(6) « La fête de Jule, qu'on célébrait (chez les Scandinaves) dans les derniers jours de l'année, était-ce autre chose qu'une de ces fêtes du solstice qu'on trouve chez tous les peuples de l'antiquité ? » Depping, *Introd. à l'Hist. de Norm.*, de Licquet, p. 48.

Noël et vont jusqu'à la fête des Rois ; même en Basse-Normandie, pour cette dernière fête, tout domestique, toute servante quitte son service pour aller « chez ses gens » pour « faire les Rois. » Les fêtes d'Yule, en Norwége, commencent à la nuit de Noël et se prolongent jusqu'au dimanche des Rois : « L'époque des grandes beuveries (en Norwége), comme disait Rabelais, ce sont les fêtes d'Yule et de la mi-août, le jour où l'on rentre la dernière botte de foin ou la dernière gerbe de blé... et les fêtes de la mort, les funérailles des amis et des proches » (1). On retrouve chez nous aussi et les festins des funérailles et les fêtes de la fin de la moisson, sous différents noms (2).

CYCLE RELIGIEUX.

C'est aux races celtiques qu'il faut s'adresser pour trouver les âmes pieuses, les saints, les martyrs, les missionnaires ; il leur a été consacré un chapitre ailleurs (3). Les Scandinaves n'ont rien à faire dans ce cycle ; ils étaient païens d'abord, et ensuite la religiosité, le mysticisme n'était pas un des attributs de leur race.

Dans le cycle héroïque et chevaleresque, nous ne trouvons que très-peu de vestiges scandinaves ou plutôt d'occasions de rapprochements. Dans l'Avranchin, il y a le jeu du chevalier Cornart et du chevalier Joli,

(1) M. Louis Énault, *Voyage en Norwége*, p. 244.

(2) A Dieppe, les mi-aoueries ; à Avranches, la mascarade de Micaut (Michaut), qui personnifie la St-Michel, fin de la récolte des sarrasins.

(3) *Introd. à l'Hist. et Gloss. du Norm.*, de la page 196 à la page 212. Qu'on nous permette d'en citer le début : « Il y a dans l'histoire de tous les pays chrétiens un admirable moment : c'est celui de leur évangélisation. Cette époque hiératique, qui est, non plus celle des martyrs, mais celle des héros de la foi, des saints, des missionnaires, des évêques itinérants, de l'église militante enfin, est empreinte d'une adorable mansuétude. Elle conquiert les cultes les plus farouches, symbolisés par cet éternel dragon qu'on retrouve à toutes les origines chrétiennes. Les belles âmes aimantes ne sont pas seulement dévorées du besoin de gagner au ciel des âmes humaines ; dans leur sympathie universelle et dans leur existence simple et rapprochée de la nature, dans leur intelligence d'élite, qui ouvre leur cœur à aimer toutes les créatures de Dieu, elles s'éprennent d'une grande sympathie pour les animaux eux-mêmes, qui sont pour eux ce qu'une voix très-affectueuse a appelé de nos jours des frères inférieurs. Les bêtes, à leur tour, sont émues de vénération pour ces saints aussi forts qu'ils sont bons. L'idylle chrétienne se retrouve surtout dans l'hagiographie, avec cette suavité et cette intelligence de la nature qui sont propres aux races celtiques. »

qui renferme le portrait d'un oiseau fantastique : « Je viens de la part du chevalier Cornart vous dire qu'il y a un oiseau à bec d'or, tête d'argent, yeux de rubis, ailes de fer, corps d'acier, pattes de coco : voilà son oiseau. » Ce jeu pourrait bien se rattacher à quelque vieux chant et à quelque réalité ; du moins, il y a un chevalier scandinave, Sigurd le Cornu, dont la légende est tirée d'une saga et qui a été chanté par Wolfram d'Eschenbach dans son *Livre des Héros*.

CHAPITRE VII.

FORMES LITTÉRAIRES ET GRAMMATICALES.

Dans les influences grammaticales, nous croyons qu'il est bien difficile de signaler quelque fait positif. Cependant, il y a une forme particulière aux langues germaniques et étrangères aux langues latines, dont nous trouvons quelques exemples en Normandie ; c'est la préapposition du substantif déterminé par rapport au substantif déterminant. Si les langues latines, en supprimant la liaison ou la préposition, ont pu dire Hôtel-Dieu, chou-fleur, Fitz-Robert, au lieu de hôtel de Dieu, chou en fleur, fils de Robert, les idiomes germaniques disent Dieu-hôtel, fleur-chou, Robert fils (ou Robertson) (1). C'est de cette juxtaposition que nous rencontrons des spécimens, spécialement dans la topographie, où nous trouvons Querqueville (*kirhe,* église), Biorrock (roc de Bior), Martiau-rock, Solvick (anse des soles), Solrok (anse des soles), Jardeheu (hauteur du *jarl*), Néhou (Niaul-holm, île de Nicolas), Quettebeuf

(1) La suppression de la préposition se rencontrait en v. norm., par exemple dans les sermons de St-Bernard : « Le frère ma femme. » Les Normands actuels s'expriment quelquefois ainsi. On trouvait même aussi, en v. fr., la préapposition germanique ; en voici un curieux exemple :

Belle Idoine se siet desous la verte olive
En son pere vergier.

Cette forme est assez commune dans le dialecte picard ; or, la présence des Scandinaves en Picardie est attestée par l'histoire et la topographie (V. un mém. de G. Brynjussion à la Société des Antiquaires du Nord, sur l'influence exercée par les Normands sur le roman français).

(habitation de Kétil), Ansleville (auj. Asneville, villa d'Anslech), Anctoville (villa d'Ansketil), etc. Mais on trouverait aussi des exemples de cette forme dans la langue générale ; il est vrai que nos deux spécimens appartiennent à la Hague, le sanctuaire du scandinavisme en Normandie, où l'on retrouve « les traits, la stature et une fierté calme, qui est étrangère au sang celtique » (1). C'est le terme de *Hague-Dik* pour le vaste retranchement qui coupe la presqu'île et le nom de *Hague langage* appliqué au parler du pays dans un poème local du XIII[e] siècle (2), la *Vie du bienheureux Thomas de Biville*, dont le dialecte va nous révéler un autre caractère propre aux langues du Nord ; c'est un chuintement et une aspiration très-prononcés dans la Manche et spécialement dans la Hague, comme on peut le voir dans ces vers écrits en « hague-langage : » Le français a gardé orfévre, orpailleur, le v. f. avait *orbatteur*, batteur d'or ; mais le premier peut être la reproduction de *aurifaber*.

« En la duchey de Normandie
Fut nez le bon Thomas Hélie,
Ou il n'eut ni bobans ni vantanches,
Au diocèse de Coutanches...
D'enfanche fu mis à apprendre » (3).

C'est encore une des particularités des langues du Nord de faire des diminutifs en *ling*, final, comme le fait encore l'anglo-saxon (4) ; c'était un procédé des Scandinaves ; ainsi Edel, nom propre (illustre), devient Edeling, le petit Edel. Cette forme est aussi commune en Normandie : Charlin, le petit Charles, Roblin, le petit Robert. *Ling* est sans doute aussi le dim. de *Otlinga Saxonia*, la petite Saxe ou le Bessin, et de *Servilingua*, la Cerlangue (5).

(1) *Introd. à l'Hist.* et *Gloss. du Norm.*, t. I[er], p. 140.

(2) Ce petit poème encore inédit, de la Bibl. impériale, a été donné dans quelques parties dans les *Mémoires* de l'Académie de Cherbourg, par M. Couppey ; quelques fragments sont cités dans une dissertation de M. L. Delisle sur Thomas de Biville et dans la *Vie du bienheureux Thomas*, par M. Gilbert ; Coutances, Salettes 1867. Si l'on prétendait que cette préopposition est romane et se trouve dans le serment de Lothaire, « *Pro Deo amur* », on pourrait répondre que l'amour à Dieu, comme on dit la vache à Colas, est une forme toute différente.

(3) Début de la *Vie du bon Thomas de Biville*.

(4) Par exemple, en angl. *witling*, petit esprit, dim. de wit.

(5) Aj. *Sterling*, primit. *Esterling*, litt. la petite monnaie de l'Est : elle venait de Poméranie, ou plutôt ce nom d'*Easterling*, dans la bouche des anglo-saxons, désignait les Normands eux-mêmes qui étaient les fils de l'Est pour eux (*ling*, enfant).

La final *eu*, écrite *er*, *ar*, est une des caractéristiques des idiomes septentrionaux : cette prononciation n'est pas étrangère à notre province. Dans une partie de l'Avranchin, dans le Saint-Jamais, aux marches de Bretagne, on dit *Bernieu*, Bernier, *marcheu*, marcher, *alleu*, aller, *Saut-Ogeu*, la lande de Saut-Oger.

Le *Th* final n'existe pas en normand; cependant il n'en a pas sans doute toujours été ainsi. Wace, qui avait des notions des langues du Nord (1), conserve une orthographe qui fait supposer une certaine prononciation particulière : il écrit *North* et Northmans :

« En North alum, de North venum.
Northman est hom de North, ço est la vérité.

Nous croirions volontiers qu'il avait la notion du son adouci du *th*. Du moins nous trouvons dans notre topographie normande la transformation d'un mot qui appuie cette opinion : c'est la rivière qui s'appelle la Saire, d'où le nom du Val de Saire, lequel a un dialecte à lui (2), qui de Thar est devenu Saire : elle est ainsi désignée dans une charte du Conquérant (3) : « A *Tharo* usque ad *Tharellum* », c'est-à-dire de la Saire à la rivière de Dielette (4).

Il y a en effet un dialecte normand : on le reconnaissait dans le moyen-âge (5). Pour ses formes grammaticales, il avait beaucoup de rapport avec les dialectes qui l'avoisinaient, le picard et le français (6); il s'en

(1) Témoin l'étymologie du nom de l'île de Zoney, que nous avons citée ci-dessus.

(2) Il assonne en *o jaimeros* (j'aimerais), il *ot* (il eut), je *ramontos* (je remontais). De même Wace disait « *Hontos*, *il pot*, *il ot*, *il gardoent*.

(3) Conservée aux Archives de la Manche, publiée dans les *Mém. de l'Académie de Cherbourg*.

(4) Nous inclinons à voir le même mot dans *thar* commun dans la topographie (par exemple dans l'Avranchin le Thar et le Tharnet, resté dans l'angl. *tarn*, lac), dans la roche de Sar qui surplombe sur une vallée profonde ou *grande abîme* à Carolles, Manche. A Jersey règne une certaine prononciation de *r*, prononcé comme le z ou le th angl., par exemple *mieize*, mère, *mouezue*, morue, *glioithe*, gloire, *lauthier*, laurier. V. les poésies en patois jersiais de M. Sullivan.

(5) Il était assez distinct pour qu'un poète normand du XIII[e] siècle, Richard de Lison, pût dire :

« Qu'il est Normanz ; s'il a mespris,
Il n'en doit ja estre repris,
Se il y a de son »

(6) Un homme doué d'un grand sens philologique (nul n'est philologue sans cet instinct), M. Fallot, faisait du normand, du picard, du bourguignon, les trois grands dialectes de la langue d'oïl. Burguy a adopté cette même division, généralement acceptée, dans sa *grammaire de la langue d'oïl*, Berlin. L'ouvrage de Fallot (inachevé) est intitulé *Recherches sur les formes grammaticales de la langue française et de ses dialectes au XIII[e] siècle*, Paris 1839.

distinguait par sa prononciation et son vocabulaire : par sa prononciation très-ouverte, aspirée, lourde, rude et énergique, par son vocabulaire où les langues du Nord, germanique et scandinave, avaient laissé un dépôt plus considérable que dans les autres et par une large part faite à l'onomatopée.

C'est dans la Hague que nous avons trouvé la voyelle I, prononcée à la manière anglo-saxonne, c'est-à-dire aï : nous avons entendu une femme de Jobourg disant : « Il est en praïson », c'est-à-dire en prison. A Villedieu on dit « daïner » pour dîner, etc. Cette prononciation n'était pas étrangère au vieux normand, comme le prouvent ces deux vers de Wace sur l'étymologie de l'île de Thorney :

« Ey est isle, Zornée (thorn) est espaîne (épine),
Soit rain, soit arbre, soit racine.

De même dans le trouvère normand, Benois :

« Noise, meslée n'ataîne,
Gardez que chascun en devine.

Nous pouvons citer un exemple moderne, tiré d'une chanson en *hague langage*, sur le mot Edeline.

« Vous v'la donc, monsieur Edlaine (1) !

Le paysan bas-normand dit : « Tu bétifaïes » litt. en français tu *bêtifies*, c'est-à-dire tu fais des bêtises, et prononce envie, envaie, comme l'Anglais prononce *vie*, l'apocope du mot normand (2).

Le son que le français donne à *u* semble n'exister que chez les Bretons, c'est un reste chez nous des langues celtiques. Les nations du Nord ne le connaissent pas et c'est avec raison, si le langage doit suivre le plus

(1) *Condoléance haguaise*, par Edeline.

(2) Du reste c'est aussi la prononciation de Picardie où le mot « Arnoul daine » dit à Henri IV a quelque célébrité.

les aises de l'appareil vocal, car ce son difficile exige une très-forte tension de tous les organes de la voix. Le Normand rentre sous ce rapport dans les langues septentrionales et, si le son français ne lui est pas étranger, il y est très-rare. Généralement *u* devient eu : « au veu et au seu de tout le monde. » C'est ainsi que la rivière d'Ure est devenue l'Eure (1) ; il en était ainsi en vieux normand :

« Et qui plut tel despit endure
Tousiours accroist sa laideure (2). »

Toutefois, le normand admet le son redoublé de l'*u* celtique, d'une manière originale et difficile à figurer aux yeux : il faut l'entendre dans la bouche des bas-normands ; il le met où le français met la diphthongue *ui*; exemple : nuisible, *nuusible*, suif, *suu*, yeux, *uus*, mieux, *muus*, les Pieux, les *Puus* (3).

La force d'aspiration inhérente aux langues du Nord a modifié chez nous-mêmes des éléments latins : ainsi *alt*, *d'altus*, est devenu haut, par cette force d'aspiration, du reste conforme ici à la perception d'un objet élevé. On trouve le même procédé dans le serment de Lothaire : « Qui pur haur (aurum) ne l'fist ne pur altre chose. »

Quiconque pratique la langue anglaise a été frappé de la similitude des sons entre le normand et l'anglais. C'est ce qu'un anglais exprime de la manière la plus positive : « I place on record an impression, which upwards of twenty occasions of receiving it, left on my mind, while I was in this part of Normandy (Le Calvados). I refer to the circumstance of my having frequently believed I hear a group of persons conversing in english, and felt surprise at discovering they were French. The intonation, accent and utterance sounded like our own tongue, more like a provincial dialect than a foreign, or perhaps I might say, as if

(1) Voltaire dit la rivière d'Ure dans sa *Henriade*.

(2) *Le Tombel de Chartrose*, poème inédit, de la bibl. d'Avranches, composé au Mont-Dol, par un moine du Mont-St-Michel.

(3) Les Pieux, *podiar*, un *puy*, bourg de l'arrondissement de Cherbourg. Notre *u* n'existant pas dans la langue anglaise, sa prononciation est naturellement une des plus grandes difficultés pour un Anglais parlant le français.

there were English individuals conversing in french. Whether this peculiarity of pronunciation, granting it existed at all, be referrible to the saxon descent of the people of whom I am here speaking, a lineage common to two nations, or to the polyssyllables of our own vocabulary, having been derived from that of the Normans, as our monosyllables were from the Teutonic, that is the saxon, german, and all their kindred dialects — it may serve as matter of ingenious speculation for etymologists more capable of resolving the problem than I am..... and I could not take up this opinion lightly (1). » Or ce qui fait surtout cette ressemblance, c'est le son aô très-ouvert, commun aux deux langues, qui fait ressembler l'anglais et le normand à une espèce d'aboiement. Or qui a eu la priorité de cette prononciation ? Selon Wace, ce seraient les anglo-saxons, car c'est ce son qui frappa les Normands à la bataille d'Hastings :

« Normanz dient k'Engleiz abaient,
Par la parole k'il entendeint (2).
Ce lor vis k'il glatisseient,
Kar lor langage n'entendeient (3). »

Le procédé latin, et par suite français, pour former un grand nombre de substantifs, est d'adapter à cet usage les infinitifs : ainsi ont été formés le dîner, le plaisir *(placere)*, le leisir ou le loisir (*licere*), le boire, le manger. Le procédé des langues du Nord, spec. de l'anglo-saxon est de faire des substantifs avec le participe présent. Le normand a un bon nombre de ces participes substantifs; nous en citerons quelques exemples empruntés à nos livres et à notre langue populaire : « Une fois en son dormant eut une vision » (1) ; telle est cette formule des baux normands.

(1) *A ramble through Normandy*, by G. M. Musgrave, p. 335. A travers les phrases interminables du prolixe touriste nous pouvons apercevoir un point de vue curieux, c'est que notre prononciation norm. ressemble à celle d'un patois provincial anglais : c'est qu'en effet le normand est très-répandu dans les patois anglais, comme on le peut voir dans l'ouvrage de Haliwell, *Idiotisms and provincialisms* : nous avons été frappé du grand nombre de mots normands dans le Yorshire en lisant l'ouvrage de Forke sur le patois de ce comté et des frontières d'Écosse.

(2) *Roman de Rou*, v. 13203.

(3) *Ibid.* v. 13664.

(1) *Chron. de Norm.* 131.

« au moindre dommage faisant » et cette locution bas-normande : « Le faisant valoir » pour dire l'exploitation d'une terre (1). « Quand il est refusant, les compaignons le mettent en une charette » (2). « Ledit fermier fut perdant pour non avoir recueilli les grains. »

Il y a un substantif essentiellement germanique et scandinave qui a pénétré à plusieurs reprises dans notre langue, c'est celui que Tacite a latinisé dans *Mannus*, (3) c'est le mot *man*, homme ; nous tenons des Scandinaves Normands, *bruman*, le fiancé, *brud-man*, l'homme de la mariée, *breman*, porte-faix, qui est toujours le *bœr-man* en Danemarck, *l'esturman*, le pilote (de *stior*, gouvernail), le *laman*, le lamaneur, *l'ileman*, l'insulaire (4), le *bosseman*, le d'*odeman* (de *dodge*, épier), *flotteman* dans Flottemanville, Lesturmans de *stior* gouvernail, l'esquiman (l'isl. skip, navire) Galman (baleinier). Nous n'en citerons pas d'autres, dans la crainte de rencontrer des composés purement germaniques.

Ce procédé matérialiste par lequel l'anglo-saxon désigne une personne entière, à l'aide du mot *body*, corps, comme *somebody*, quelqu'un, *nobody*, personne, se rencontre dans le vieux français. Burguy en cite plusieurs exemples (5), parmi lesquels celui-ci est un des plus frappants : « ja ne querrai conseilleor autre que votre cors » (6). En Normandie et ailleurs on dit de même : « c'est un drôle de corps, » et même en faisant allusion à l'esprit, au caractère.

La faculté de composition, qui place le français bien au-dessous de certaines langues opulentes, comme le grec ou l'allemand (7), est plus prononcée dans les langues populaires et spécialement dans le normand et le vieux normand. Les chartes normandes et les registres

(1) De même dans le v. fr. avait « en son estant, » c.-à-d., étant debout, et le f. a gardé « en son vivant, à son escient, sur son séant, à son corps défendant, le restant, un équivalent etc.

(2) Dans Du Cange, t. I, p. 577. 6, Bail, ap. de Beaurepaire, *Notes et Documents sur l'état des campagnes de la Haute-Normandie*, p. 22.

(3) *De moribus Germanorum*, ch. II.

(4) Les habitants des îles normandes sont désignés sous le nom de « Yslemans » dans un ancien document (1455) et Lilman est un nom propre commun dans l'Avranchin. Le *Vineman* du Mesnil Vineman, rappelle le Vinland, terre de la vigne, donné par les Scandinaves au Massachusets. Il y avait à Rouen au XV[e] siècle une famille *pitmen (pitman)*, le tourbier.

(5) *Grammaire de la langue d'oïl*, t. I[er], p. 136.

(6) *Chanson des Saisnes*, t. II, p. 88.

(7) Jean-Paul Richter a des mots d'une ligne, Aristophane a une strophe d'un seul mot.

de l'Échiquier établissent très-sensiblement cette aptitude, surtout dans les noms et surnoms (1). Le peuple excelle à frapper ces mots marqués au coin du bon sens, de l'euphonie, de la brièveté (2).

Nous rapprocherions une forme normande « Je *suis étai* » (3), de son équivalent l'anglais « *I was being*, » si elle ne se rencontrait dans des idiomes latins, dans « Je *sen étai*, » du bourguignon, dans « *sono stato*, » à Rome et dans un idiome celtique : « *Me a so bet*, » en breton. Il en était de même en vieux normand :

Que del munde qui si est lez
Sont eu Daneïs les plus osez (4).

Le patois bas-normand, spécialement dans la partie que nous appelons le pays de *chenna* (5), comme on dit le pays de *si*, le pays d'*oc*, le pays d'*oil*, offre une curieuse particularité. Les infinitifs de la deuxième conjugaison en *nir* et en *mir* se terminent en *in* ; exemple : *finin*, finir, *venin*, venir, *tenin*, tenir, *ramin*, brandir. Quoique ce soit aussi la finale des infinitifs germaniques, nous n'oserons pas tirer de cette source la finale nasale bas-normande. Elle doit s'expliquer sans doute par raison de prononciation, amenée par le voisinage d'une autre nasale. Ce pourrait aussi être dû à une influence bretonne. Dans les évêchés bretons, les plus voisins de la Manche, et le plus en contact avec le normand, ceux de Tréguier et de St-Brieuc, les infinitifs se terminent en *in* (6). Il n'en est peut être pas ds même de la periphrase, je suis avec un participe présent, caractéristique de l'anglo-saxon ; on dit en Normandie : Je siis (suis) arrivant, vos êtes

(1) Les sobriquets, le plus souvent des métaphores, offrent peu de composés ; les surnoms en offrent presque toujours : en Normandie, dans les artisans et les laboureurs, presque tous les individus ont leur surnom.

(2) P. 38, 1er vol. de l'*Hist. et Glos. du normand*, etc.

(3) C'est le l. *Status*.

(4) *Benoît de Ste-More*, *Chron. des ducs de Norm.*, v. 1799.

(5) Depuis les *Ponts d'Ouve* jusqu'à l'extrémité de la Hague on dit *chenna* pour cela, de même aux Iles normandes.

(6) Cette finale *in* sort du pays de *Chenna* et se trouve dans d'autres parties du Cotentin ou diocèse de Coutances : le quartier de Pirou et de Créances affectionne et généralise cette finale : *lin*, lit, *parlin*, parler.

partant. Un chant du Maine, très-connu sur nos limites normandes commence ainsi :

Voila la Saint-Jean passée
Le mois d'août est approchant (1).

Quand on a lu certains livres de sentences des pays scandinaves, comme le Miroir du roi et surtout le Havamal, où la sagesse s'associe avec la poésie, on ne peut s'empêcher de retrouver à un haut degré ce caractère sententieux, dans le pays de Sapience, où fleurit, le proverbe. « La vraie poésie de la Normandie, écrivai-je quelque part (2), sa poésie vivante et de tous les jours, est ailleurs. De même que le pommier est la beauté de ses champs, le proverbe est la poésie de son langage. Il fleurit dans cette province plus qu'ailleurs; il est l'épanouissement de la réalité, la philosophie de l'existence et quelquefois la grâce du langage. L'idée générale est toujours le cachet d'un développement intellectuel élevé. Cet esprit de sapience découle de la source scandinave, mais il n'a pas passé sans altération du pays des neiges pures, des torrents brillants, des lacs limpides dans les grasses campagnes de la Normandie. Une des parties de l'Edda, le *Havamal*, est un monument de morale, un code de conduite, de règle de prudence, où l'on recommande beaucoup de choses qui forment encore le fond de la race normande, l'hospitalité, la modération, la sobriété. Toutefois, si l'on retrouve au fond des proverbes normands l'esprit scandinave, on est frappé de l'immense différence de la forme; c'est le passage de la poésie à la prose, et, pour n'en citer qu'un exemple, trouve-t-on en Normandie la morale sous une forme magnifique, comme dans cette maxime du Havamal? « Il n'y a rien de plus honteux pour les fils du siècle que de trop boire, car plus un homme boit, plus il perd son jugement. Un oiseau chante devant celui qui s'enivre, mais il lui enlève son âme. »

(1) *Revue des Deux-Mondes*, t. XIX, p. 972. Du reste, il n'y aurait pas là d'influence scandinave, puisque la prédominence de la désinence des infinitifs par une voyelle, excepté dans deux cas les plus rares, est un caractère des idiomes scandinaves.

(2) 1er chap. de l'*Hist.* et *Glos., du normand, de l'anglais et de la langue française*, p. 16.

Un des caractères des noms d'hommes en Scandinavie, c'est d'être accompagnés d'un surnom, tiré le plus souvent du physique, quelquefois du moral. Il n'y a presque pas de noms historiques scandinaves qui ne soient illustrés de ce portrait bref et rapide. Ils défilent dans l'histoire devant nos yeux avec leurs poétiques épithètes : Halfdan le Noir; Harald Harfagr, Harald aux beaux cheveux, d'abord surnommé Lufa (aux cheveux hérissés) (1); Leif ou Hïorleif, Leif à l'épée; Thorleifur; *hinn Spaki*, le Sage; Eric le Rouge; Harald Graafeld (peau grise); Harald Blaatand; Harald Klak; Olaf, surnommé le roi *au giron;* Sven Tveskjaeg; Kétil le Fou; Olaf le Blanc; Thora la Biche; Magnus le Bon; Olof le Saint; Sœmund-Sigfusson le Savant; Regnar Lodbrok (culottes velues); Bïor Côtes de fer; Regnier au Long Col; Rollon le Justicier.

Cet usage national des surnoms semble se continuer dans notre histoire, et nos premiers ducs se déroulent devant nous, presque tous avec une épithète caractéristique : Guillaume Longue Épée; Richard Sans peur; Richard le Bon; Robert le Libéral; Guillaume le Bâtard; Guillaume le Roux; Robert Courte Heuse, et son fils Robert Cliton; Henri Beau Clerc; Henri le Josne (le Jeune); Richard Cœur de Lion; Jean sans Terre, etc. Si la plupart des historiens, surtout aux époques primitives, offrent un grand nombre de noms accompagnés de surnoms, nulle sans doute ne présente ce procédé suivi d'une manière aussi systématique qu'en Scandinavie et en Normandie.

CHAPITRE VIII.

INFLUENCE DES SCANDINAVES SUR LES USAGES EN NORMANDIE.

En général, dans les usages normands-scandinaves, nous trouverons plus de coïncidences et d'occasions de rapprochement qu'une véritable et directe influence : la plupart dérivent de la nature même.

Les formes du mariage offrent à la fois des symboles de foi, d'ardeur, de fidélité, qui se trouvent partout, et d'autres qui, spéciales et singu-

(1) « Haralldum cognominarunt Lufa (*crines horridum*); deinceps novo insignitum nomine Haralldum *Haarfager* (*pulchricomum*) eum vocavit Rognvalldus » (*Haralds saga*, cap. xxiii).

lières, peuvent indiquer un contact chez les peuples qui les ont en commun. Qu'on ait battu le briquet et porté des torches aux mariages en Laponie (1), nous ne verrons là rien de commun avec nos coups de fusils et nos cierges. Dans l'origine, le mariage était un achat véritable. « Le mariage (chez les Scandinaves) était un marché : le futur achetait sa femme par les présents qu'il devait faire à elle et à ses parents » (2). Si l'époux renvoyait sa femme sans cause, il devait lui donner autant qu'il lui avait donné en l'achetant. « C'était dans le Nord une condition indispensable. Le contrat de mariage s'appelait « *Brud-Kaup*, » achat de la fiancée (3) ; autrement les enfants n'appartenaient pas au père. On les appelait même *Hornungr*, enfants naturels, fils de prostituée » (4). C'est un souvenir et un symbole de ce marché que l'argent qu'en Normandie le mari au mariage religieux met dans la main de sa femme.

Les messagers de mariage, ou ambassadeurs, s'appellent en Normandie, *Hardouin*, *Diolevert*, *Cauche-nère* (chausse-noire : les prêtres jouent souvent ce rôle) (5) ; quelquefois *Truchement :* ces personnages jouent aussi un rôle nécessaire dans les mariages lapons (6). Le refus est presque partout exprimé en langage muet. Dans l'Orne et dans les Hautes-Alpes, pour indiquer un refus on relève les tisons du foyer ; en Scandinavie, on envoie un chat au prétendant : « Comme le chat était consacré à Friga, la déesse des amours déshonnêtes, la jeune fille dit poliment à son amoureux qu'elle ne croit pas sa recherche sérieuse » (7). Les arrangements, le marché matrimonial s'appellent en Norm. *Venantises*, litt. *Convenantises*, accords, *Convenientia.*

(1) « Quidam ferunt olim excussum fruisse per ferrum et silicem ignem, in signum ardentis conjunctionis, ut in Lapponia : postea faculas prælatas esse ; Loccenius, *Antiquitates Sueo-Gothicæ*, p. 157, ap. M. du Méril, *Des formes du mariage*, p. 3, ouvrage très-savant auquel nous devrons beaucoup sur ce sujet.

(2) Marmier, *Voyage en Islande*, p. 228.

(3) V. le *Gulatingsbok*, chap. IV.

(4) M. Du Méril, *Des formes du mariage*, p. 5. « Encore maintenant en Laponie le mari fait, publiquement, avant le mariage, des cadeaux dont la valeur est même fixée par l'usage, aux père, mère, frères et sœurs de sa femme » (*Ibid*).

(5) M. L. Du Bois dit *Diolevert* pour l'Orne, ainsi que *Badochet*. Le mot *bru* est l'isl. *brud ;* en norm., le *bruman* est le fiancé.

(6) Scheffer, *Lapponia*, p. 279, *apud*. M. Du Méril, même ouvrage. Hardouin sign. chercheur de fille amoureuse, ce que Ol. Basselin appelle *hardelle*.

(7) *Formes du mariage*, p. 8.

L'anneau nuptial est de tous les temps et de tous les peuples : c'est le signe de l'union. C'est un usage normand que la fiancée envoie une chemise à son fiancé la veille du mariage ; cet usage doit exister ou a dû exister dans le Nord ; il existe encore en Flandre et en Silésie ; les poëmes allemands du moyen-âge le mentionnent souvent (1).

Ce fut toujours un procédé mnémotechnique que de donner des coups : on bat les enfants, afin « qu'ils s'en souviennent. » C'est un moyen qui existait dans les mariages dans les pays septentrionaux, au moment de mettre l'anneau, comme nous l'apprend Olaf le Grand : « Nec silendum, quod sub annuli impositione dorsotenus pugno astantes impetunt, ut eadem ratione actum corroborent, uti alapie impressione in sacramento confirmationis, et Aurati militis creatione, ut memor sit, servari solet » (2). On retrouverait sans doute cet usage dans notre province, car il existe dans une autre qui n'est pas éloignée : « Les parolles dictes, et la mariée baisée, on son du tabour vous vous baillerez l'ung à l'aultre du soubvenir des nopces : ce sont petitz coupz de poing... Telz coupz seront donnez en riant selon la coustume observée en toutes fiançailles » (3).

Les rubans, les rosettes, les nœuds, sont des symboles généraux de lien, de chaîne, de nœud entre les époux. En Normandie, pas de noces sans rubans, sans nœuds, sans rosettes. On les appelle *nœuds d'amour* en quelque province ; de même en vieux danois (4) : c'est le *trulofa*, le vrai amour, comme en Angleterre *true-love-knot*. La jarretière de la mariée, en Basse-Normandie, est un ruban de cette signification, qu'on tâche de dérober adroitement à la jambe de la mariée, et qui, coupée par fragments, est distribuée à tous les gens de la noce (5).

L'étymologie de noces, *nuptiæ*, est *nubere*, qui signifiait primitivement

(1) *Formes du mariage*, p. 12.

(2) Olaus Magnus, *De gentium septentrionalum variis conditionibus*, liv. XIV, ch. IX.

(3) Rabelais, *Pantagruel*, liv. IV, ch. XII. M. Du Méril pense que les coups de fusil dont on salue encore les noces en quelques provinces (surtout en Basse-Normandie), ont eu sans doute la même cause, c'est-à-dire de graver le souvenir.

(4) *Doensk tunga*.

(5) Ce souvenir de l'amitié est déposé dans le livre d'église, entre les feuillets, comme l'image des saints et la feuille de *parencœur* (*androsæmum officinale*).

voiler (1), et cette métaphore se disait en langue norse ou islandaise ou « *ganga und lini* », signifiait être fiancé, litt. aller sous le linge (2). En Normandie, on tend encore, mais cet usage s'en va, un voile : un *poele* (*pallium*) est tendu sur la tête des époux devant l'autel; il est tenu aux extrémités par les deux plus jeunes garçons de la noce, qui le tirent à eux, la souveraineté dans le ménage devant appartenir à celui des époux vers lequel il est le plus attiré. Cet usage en Scandinavie s'appelle « settiz undir ripti », s'asseoir sous le voile (3).

La couronne de la mariée existe et à sans doute toujours existé ; mais il est certain que c'était un des ornements du mariage dans le Nord : « Sponsarum ornatus erat coronæ gestamen » (4). On l'appelle quelquefois chez nous le *chapeau d'honneur*.

Le nom du fiancé en Basse-Normandie est tout scandinave, comme le nom de la fiancée : elle est la bru ; il est le *bruman* (5), nom d'ailleurs commun comme nom propre ; les paranymphes, qu'on appelle ailleurs les deux *garçons d'honneur*, s'y nomment couche-bru, parce qu'ils assistent au coucher de la mariée (6). Les deux conducteurs existent aussi en Laponie (7).

Un usage antique, qui d'ailleurs sort forcément de la nature des choses, et qui existe en Scandinavie et en Normandie, consiste à conduire en pompe la mariée sur un char au domicile de son mari. Cette circonstance avait un nom particulier chez les Scandinaves, *wanicla ferthir*, et cette cérémonie est indiquée dans le *Rigsmal* (8). En quelques parties de la Basse-Normandie (9), elle s'appelle la *huchée*, parce qu'on élève sur une voiture la *huche*, ou coffre, qui contient le linge et les apports mobiliers de la mariée. Elle est placée sur le devant, avec sa quenouille

(1) « *Ob nubit*, caput operit; unde et *nuptiæ* dictæ a capitis opertione. »

(2) V. le *Rigsmal*, strophe 37 (Festus).

(3) *Rigsmal*, strop. 20.

(4) Ihre *Glossarium Sueo-gothicum*, sub v° Krona. Dans les îles suédoises, cette couronne s'appelle *seppul*.

(5) Évidemment le *b* de ce mot enlève l'étym. au latin *nurus*.

(6) Le nom suppose au moins qu'ils y ont assisté.

(7) Scheffer, *Lapponia*, p. 229.

(8) Str. 37. *Lex gothlandica*, ch. XXIV.

(9) Spec. à St-Lô : v. un article de M. Travers sur cet usage, *Annuaire de la Manche*.

près d'elle, accompagnée des filles d'honneur et de ses couturières; les conducteurs du char portent des rubans et les chevaux aussi.

En Basse-Normandie (1), le fiancé se rend seul ou accompagné de quelques amis, à l'église où arrive tout le cortége de la fiancée : c'est une manière, pour celle-ci, de dire qu'il ne lui est rien, qu'il est un inconnu, un étranger, excepté après la cérémonie du mariage.

On comprend la peine, la difficulté avec laquelle la jeune mariée se détache de sa mère, de sa famille, de la maison natale. Il a fallu lui faire une sorte de violence pour l'en arracher et ce fait a passé dans les usages : on jouait la comédie de l'enlèvement (2); dans le Nord elle s'appelait d'un terme latinisé « *levatio novæ nuptæ* » (3). « Cet usage subsistait naguère dans l'Orne, sous une forme un peu différente : quand venait le moment d'entrer dans la chambre nuptiale, les parents du mari enlevaient la mariée sur sa chaise et la portaient triomphalement autour de la table » (4). Mais nous savons que dans quelques parties de la Normandie une vraie lutte s'engage entre la fiancée et ses parents d'une part et les amis et parents du mari de l'autre part.

Une jeune ménage, c'est une maison naissante, un nid qui se prépare pour la nitée, il faut pourvoir au présent et à l'avenir ; de là l'usage des présents de noces. On donnait des objets pour les femmes : « Pro emendo bursas, zonas, espinglies, ad dandum dominabus » (5). Le cadeau qu'on fait aux femmes s'appelle encore aujourd'hui « les épingles. » Dans l'origine c'étaient des présents positifs en nature et en argent : dans l'Avranchin, chacun des convives des noces de campagne apporte un présent utile et propre au ménage. En Laponie, chaque convive apporte son plat : la noce est un pique-nique (6). L'usage le plus général est de donner des gants à la mariée : c'est le *conducteur* de la mariée qui, dans l'Avranchin, a le devoir de les lui offrir, avec la ceinture et le bouquet;

(1) Spéc. à Valognes.

(2) V. les nombreux exemples cités dans les *Formes du mariage*, p. 46.

(3) V. Loccenius, *antiquitates Sueo-Gothicæ*, p. 157; en Angl. la fiancée était portée au lit : « The bride is brought a-bed » Chaucer, *Canterbury tales*, v. 9692.

(4) *Formes du mariage*, p. 47, d'après L. Dubois, *Archives de la Norm.*, p. 378.

(5) Valbonnal, *Hist. du Dauphiné*, t. II, p. 216 (en 1327).

(6) Scheffer, *Lapponia*, p. 291.

or le conducteur représente l'époux. C'est aussi un usage scandinave d'offrir des gants, *handske* (1). On a rapproché la Normandie et la Scandinavie pour un usage nuptial, d'ailleurs fort naturel, puisque la mariée est à la noce le principal personnage : « Quelquefois en Normandie la chaise de la mariée est ornée de bouquets et recouverte d'un linge blanc : c'est sans doute une coutume scandinave, devenue bien inintelligible au milieu des raffinements d'un luxe qui a pénétré jusqu'au fond des campagnes ; mais une vieille légende mythologique nous apprend qu'autrefois dans le Nord, une des recherches caractéristiques des jours de noces consistait à couvrir les tables et les chaises » (2).

Un usage bas-normand, qui répond à l'expression latine *femina misceri*, et qui était le dernier acte de la cérémonie du mariage, puisqu'il avait l'air d'en constater la consommation, s'appelle *mêler les pieds :* ce que faisaient les *garçons d'honneur*, ou *couche-bru*. Nous croyons qu'il n'était pas inconnu dans le Nord (3). L'usage de donner des charivaris pour des mariages, ce qu'on appelle à Jersey « faire braire les poêles » (4), est une des formes de la critique populaire : on retrouverait sans doute dans le Nord le charivari ; du moins en allemand on l'appelle *Spottmusik*, musique de dérision (5) ; on disait aussi *Katzenmusik*, musique des chats (6). « La prétendue intervention des chats était plus significative encore. Leur lubricité était passée en proverbe, et dans l'ancienne mythologie du Nord, ils traînaient le char de Freya, que, depuis leur conversion, les anciens sectateurs regardaient comme la déesse des amours impudiques : c'était à ce titre qu'ils figuraient dans le sabbat des sorcières » (7).

La clôture de la moisson est généralement marquée chez tous les

(1) V. Ihre, *Glossarium Sueo-Gothicum*, sub v. *Handske*.

(2) M. Du Méril, *Formes du mariage*, p. 60. Voy. Colshorn, *Deutsche mythologie*, p. 139.

(3) D'après une note des *Formes du mariage*, à l'occasion de cet usage, laquelle renvoie à l'*Historia Frederici III*, p. 84, par Æneas Sylvius.

(4) V. notre *Jersey monumental et hist.* Saint-Hélier, Ahier, 1862, p. 9.

(5) *Formes du mariage*, p. 81.

(6) *Ibid*, p. 82.

(7) *Ibid*, p. 83. On dit encore en Norm. d'une femme d'amoureux tempérament : « Chaude comme une catte ; — comme une renarde chaude. » Olaüs Magnus, dit de Frega ou Fregga : « Pacem voluptatemque moderabatur cujus etiam simulacrum turpitudinem sexus præ se ferebat ; » et Adam de Bède : « Ejus simulacrum fingunt ingenti priapo. »

peuples par des réjouissances ; ainsi, nous ne réclamerons rien d'original en cela pour les Normands, nous contentant de rapprocher leurs fêtes de la Moisson accomplie, avec leur Micaut ou Momon (poupée habillée en moissonneur) de ce qui se fait en Norwége : « L'époque des grandes beuveries, comme dirait Rabelais, ce sont les fêtes d'Yule ou de la mi-août, le jour où l'on rentre la dernière gerbe de blé... et ces fêtes de la mort, les funérailles des amis et des proches » (1). — « De même que dans certaines provinces (spéc. en Normandie), on laisse un brin de chanvre pour saint Martin, de même en Norwége on laisse debout quelques épis pour Odin » (2).

Les Scandinaves ont-ils exercé une influence sur le costume en Neustrie ? C'est ce qu'il est difficile de déterminer ; cependant on ne peut s'empêcher de trouver une grande conformité entre le costume des Islandaises et des Normandes : ce sont les Scandinaves qui nous ont donné le nom de jupe, la *hiup* islandaise. L'Islandaise (3) porte comme la Normande, la jupe tombant à larges plis, le corset de vadmel noir, un bonnet serre-tête, terminé par une pointe recourbée en avant, comme le cimier d'un casque et qui rappelle beaucoup la coiffe en casque de notre province (4). Le pêcheur islandais rappelle étonnamment le pêcheur normand, avec sa vareuse et son bonnet de laine pointu (5), et le laboureur porte la grande blaude normande (6). Du reste le costume du peuple est tellement fondé sur la nature, le climat, la profession, qu'on ne peut tirer des rapprochements de ce genre des inductions bien positives.

L'histoire des anneaux d'or, que Rolf suspendit dans une forêt, est bien connue dans le Nord, sous le nom de *Frode Fredegod* (7).

(1) *La Norwége*, par L. Enault, p. 244.

(2) *Ibid*, p. 144.

(3) V. le dessin, p. 48, du *Voyage de la Recherche en Islande* et les costumes Norwégiens à l'Exposition universelle.

(4) Cf. la coiffe dite *comète* à Valognes, la *picarde*, la *bavolette* de Bayeux, le bonnet cauchois : c'est ce cimier qui distingue la coiffe normande de la *brette* en général et de la coiffe granvillaise, qui est une coiffe brette.

(5) Voy. dans le *Voyage* en Islande de Marmier, le dessin p. 19.

(6) V. le dessin de la p. 107, où est le paysan devant sa ferme avec des femmes.

(7) Fabricius, *Recherches sur les traces des hommes du Nord en Normandie*, p. 9.

M. Fabricius rapproche le goût des Normands pour la bouillie, qui leur a fait donner le surnom de Normands *boulieux*, du même goût chez les paysans danois que les Allemands surnomment « groedoende » mangeurs de gruau (1).

Comme le combat judiciaire existait dans le Nord, les Scandinaves n'eurent pas de peine à le conserver en Neustrie où il était en vigueur et par une double raison il fut maintenu dans la législation de la nouvelle province de Normandie (2).

L'antique usage de placer des vases dans les sépultures, se constate aussi dans les fouilles des sépultures danoises, d'Angleterre et de Normandie (3). La grande fête des morts que les peuples scandinaves célébraient tous les neuf ans les prédisposait à la commémoration des morts de la religion chrétienne (4).

On sait qu'à la bataille d'Hastings, en voyant les Normands rasés et tondus, les Saxons les prirent pour des moines ; le v. fr. *bertaud*, rasé, est formé de deux mots isl. *bart*, barbe, et *aud*, dépourvu :

« Ferus et batus et soillis,
En croix tondus et bertaudez (5).

Il y a un mot qui est particulier à notre province entre toutes celles de France, et qui se présente tout d'abord comme un produit original de notre sol ou comme importé par des étrangers : c'est le mot *haro*. Qu'il ne représente nullement Ha-Rolf, ou un appel à Rollon le justicier, c'est ce dont on ne doute plus. Les historiens normands primitifs, Dudon de St-Quentin, G. de Jumiéges, Orderic Vital, Wace, ne font nulle mention de cette origine, ce qu'ils n'auraient pas négligé de faire, ayant raconté plusieurs histoires sur la justice du chef normand,

(1) Fabricius, *Recherches sur les traces des hommes du Nord en Normandie*, p. 9.

(2) V. A. Canel, *Le combat judiciaire en Normandie*, p. 577, du XXII[e] vol. des *Mém. des Antiquaires de Norm.* C'est donc à tort que Capefigue a prétendu que les Normands importèrent le duel judiciaire en Neustrie : il n'avait pas cessé d'y être observé.

(3) A. Cochet, *Archéol. céramique des sépultures*, p. 289, du XXIV[e] vol des *Mém. des Antiquaires de Normandie.*

(4) Sur cette fête scandinave, V. Adam de Brême (mort en 1076), de *situ regnorum septentrionalium.*

(5) *De l'Ermite qui s'énivra*, v. 360.

spéc. celle du bracelet suspendu dans la forêt (1). On a prétendu que c'était une des étymologies fantaisistes du XVI[e] et XVII[e] siècle, dont on a rendu responsable Fauchet, Houard, Ménage; mais elle est beaucoup plus ancienne : son auteur est le trouvère Guiart dans les vers suivants :

Cis rois iert Rous, pour ce crioient
Normans, qui en son tans fuioient
Droit devers Chartres comme garous
De toutes parts, Ha Rous, Ha Rous,
Car tu nous mainnes malement (2).

D'abord la clameur, quelconque, existait bien avant l'arrivée de Rollon; on la trouve dans les Capitulaires : « Aut aliquis sonum inde audierit ut ad latronem accipiendum concurratur » (3). Dans les *Centaines* des Franks, et dans les *Hundreds* des Saxons, on poussait une clameur contre le malfaiteur, un cri pour courir sus.

Mais ce qui était nouveau sur le sol, c'était le cri en lui-même, c'était le terme Haro. Or c'est un terme qui est commun aux nations germaniques, un cri d'appel, de charge, une interjection, comme le Hue des anglo-normands, un terme enfin dont la forme la plus moderne est *hourrah!* En vieux normand on disait hareu (4). Rollon prit le titre de duc de Normandie au commencement du X[e] siècle, il avait séjourné en Angleterre d'où il rapporta l'usage de la clameur (5), il adopta un cri de sa langue et de son pays; or en norse *Herop*, qui se retrouve dans plusieurs idiomes germaniques, signifiant cri de guerre (6). C'est à lui qu'il faut rapporter l'introduction en France

(1) Légende scandinave, comme nous l'avons déjà dit et G. de Mulmsburg, mettant ce fait en Angleterre à l'année 892.

(2) *Branches aux royaux lignaiges.*

(3) *Capitul.*, apud Baluze, t. II, col. 65.

(4) V. la Coutume de Normandie. « Nus ne doit crier Hareu fors par trop grand besoig, si com par feu, robberies par larrons, par homicide. — Au cri de Hareu doivent issir tous ceux qui l'oiront et se ils voient meffet ou il est peine de vie ou de mort, ils le doivent prendre et crier Hareu après lui. »

(5) Dans les lois saxonnes, dans celles de Canut, on lit : « Hutesium (le hue) fumitur pro eo multitudinis clamore quo latronem pagani omnes tenentur persequi, donec comprehendatur. »

(6) M. Edel. Du Méril, *Journal des savants de Normandie*, n° 1, p. 24.

du cri de haro. Ducange (v° *Haro* et *Hutesium*) a établi que la clameur ou *hutesium* existait en France et en Angleterre plusieurs siècles avant Rollon, celui-ci n'a fait que traduire le Hue en scandinave et nous a laissé dans le Haro un terme original et vraiement du pays d'origine (v. *clameur* de *Haro*, par M. Guillouard, 28° vol. des Ant. de Norm.).

Du reste son origine militaire ne se perdit pas et dans tout le moyen-âge ce mot fut le cri de charge, d'assaut, le hourrah du champ de bataille. Froissard l'a employé en ce sens trois ou quatre fois dans ses chroniques; par exemple : « S'amassèrent six vingts hommes d'armes et chevauchèrent en la ville de Harles..., le haro commença à monter (1). La Fontaine a suivi le sens primitif dans son « *haro sur le baudet.* »

Si nous avons gardé la bûche de Noël, le *Yule log* du Nord, nous avons modifié l'époque des étrennes : quelquefois en Normandie, comme aujourd'hui en Angleterre, en Norwége, on faisait ces cadeaux à Noël (2). C'est la fête des rois qui est l'époque des grands festoiements en Basse-Normandie : alors tous les domestiques vont dans leur famille. « Les fêtes d'Yule en Norwége commencent à la nuit de Noël et vont jusqu'au dimanche des Rois » (3).

Ainsi donc ce chapitre, comme celui de la littérature, apporte peu de preuves de l'influence directe des Scandinaves sur le duché de Normandie, et, nous éloignant fortement de ceux qui ont affirmé cette influence, ailleurs que dans la langue, nous nous rapprocherons plus volontiers de celui qui a dit : « A quelque époque reculée de l'histoire de Normandie qu'on veuille remonter, on ne trouve plus rien de scandinave dans leur culte ni dans leurs actes. En touchant sur la terre de France, ils ont laissé, comme on se débarrasse d'un manteau, tout ce qu'ils avaient

(1) T. II, ch. CXIII, édit. du Panthéon littéraire. V. notre Mémoire sur le cri de haro, *Mém. des Ant. de Norm.*, p. 135, XIX° vol.

(2) « On trouve dans quelques comptes, notamment dans celui de Saint-Amand de Rouen, de 1388, mention de cadeaux offerts à la fête de Noël. » *Notes et Documents sur la Haute-Normandie*, par M. Ch. de Beaurepaire, p. 267.

(3) *La Norwége*, par L. Enault, p. 244.

apporté avec eux » (1). C'est ce que disent aussi les auteurs anciens ; c'est sur un d'eux que s'appuie un historien des Normands : « Devenus propriétaires légitimes des terres qu'ils avaient envahies, ils furent tout à coup civilisés par le christianisme et par les lois du grand homme qu'ils reconnaissaient pour chef. Ils ne se fondirent pas, comme leurs compatriotes épars dans les provinces entre Seine et Loire, avec les populations françaises, mais ils en adoptèrent facilement les mœurs et le langage » (2).

Il y aurait enfin à examiner les institutions judiciaires. Le jury, par exemple, existait-il chez les Scandinaves ? Cette forme de la justice, que l'on s'accorde généralement à rendre originaire de la famille germanique, se retrouve dans la législation des hommes du Nord, et elle paraît même être chez eux antérieure aux institutions germaniques de cette nature. La *Saga de Nial* renferme le récit d'une cause criminelle. D'abord comparaissent les témoins, puis viennent les *quidr*, hommes choisis entre les pairs, qui affirment leur opinion sur la culpabilité de l'accusé, et il leur est interdit de se préoccuper des conséquences légales de leur sentence. Enfin les légistes donnent les formules du jugement définitif. La Coutume normande offre-t-elle, à l'origine, rien de semblable ? Cette perspective jetée sur le droit scandinave et normand, nous ne nous contenterons que de l'ouvrir. Toutefois le surnom de Rollon, le Justicier, offre une garantie que l'action de la justice et la vigueur du commandement du premier duc exercèrent une grande influence en Normandie.

Dès 1847, M. Coupey, de Cherbourg (3), établissait que, dans les lois de Guillaume le Conquérant, on avait recours, pour les causes ambiguës, aux déclarations de conviction intime des *seuls gens de bien*, et que le nombre de douze y est ordinairement indiqué. En 1872, M. Hettier a traité le même sujet dans son étude sur le *Jury normand* (4).

(1) *Archives annuelles de la Norm.*, p. 261, article signé A. L. P., que nous croyons être Aug. Le Provost.

(2) *Ademar Cabannens*, t. VIII, p. 235, ap. Taranne, poëme d'Abbon, p. 48. Le *Tout à coup* est un peu fort ; il est contredit par Aug. Thierry, qui montre les Scandinaves revenant à l'ancien culte et par la nature humaine : « Natura non facit saltum », dit Linné.

(3) *Mém. de la Soc. Académique de Cherbourg.*

(4) *Mém. de la Société des Antiquaires de Normandie.*

CHAPITRE IX.

VESTIGES MATÉRIELS DES SCANDINAVES EN NORMANDIE.

Les vestiges matériels des Scandinaves en Normandie sont très-rares. Le principal fouilleur de sépultures de notre province, M. Cochet, n'a presque rien trouvé qui se rattache à eux dans le sein des cimetières et des tombeaux (1). Une note de M. Bonstetten, sur les épées pliées trouvées dans les sépultures, établit que l'usage de déposer « une épée ployée au feu dans les tombeaux des guerriers était chose commune chez les anciens habitants du Danemark et chez les Vendes » (2). De semblables épées ont été trouvées à Eslettes et à Moulineaux (3). L'observation de l'antiquaire suisse est confirmée par une notice d'un antiquaire scandinave. « En 1843, le prince Frédéric de Danemark profita de son séjour dans l'île de Fohr pour faire ouvrir et examiner plusieurs tumulus. Dans l'un d'eux on rencontra une urne dans laquelle, ainsi que tout autour, étaient plusieurs fragments d'armes. Elle était remplie d'os brûlés, au-dessus desquels il y avait une boucle de fer comprimée par l'action du feu et appartenant probablement à une couverture de fer ou à un bouclier. Son diamètre était de sept pouces en tous sens ; c'était probablement un *umbo* de bouclier. Sur l'urne étaient placés quatre morceaux d'un glaive de fer excellent... la lame... On voit clairement qu'on a mis le glaive au feu et qu'on l'a ensuite ployé et même brisé, afin de le mettre sur l'urne et de le rendre inutile à tout autre usage qu'à celui d'être enterré avec la cendre de son propriétaire. Dans la collection de Schwerin on trouve plusieurs glaives de fer qui ont été rougis au feu et ensuite ployés sans pourtant

(1) V. *La Normandie souterraine*, par M. l'abbé Cochet, et l'ouvrage qui y fait suite : *Sépultures gauloises*, *romaines*, *franques* et *normandes*. Pour justifier ce dernier mot du titre, il y a à peine quelques pages.

(2) *Notice sur des armes et des chariots de guerre découverts à Tiéfenau, près Berne*, Lausanne 1852.

(3) V. M. Cochet, *Norm. souterraine*, p. 36, et *Sépultures gauloises*, etc., p. 409.

avoir été brisés.., afin de les rendre inutiles à leur première destination (1).

Les armatures de baquets, qui ont été trouvées fréquemment dans les tombeaux, et qu'on a prises si ridiculement pour des couronnes, ne sont pas exclusivement propres aux Francs et aux Scandinaves, puisqu'un seau en bois avec cercle et anse de fer aux pieds d'un enfant, a été rencontré dans le cimetière gallo-romain de Lillebonne (2). Toutefois c'est dans les sépultures frankes qu'on les trouve le plus souvent et M. Troyon nous assure que cet usage existait chez les anciens Scandinaves : « les tumuli de Danemark, de la Suède et de la Norwége ont donné à leurs explorateurs des seaux en bois consolidés avec des cercles de bronze » (3). Un beau bracelet en bronze, exactement semblable au bracelet scandinave que sir John Lubbok a mis en tête de son ouvrage, *L'homme avant l'histoire*, figure au musée d'Avranches et a été trouvé à Livoye, arrondissement d'Avranches; un couteau de même métal est dans la même collection et ressemble bien à des spécimens scandinaves dessinés dans le même ouvrage. M. Cochet fait un curieux rapprochement entre le baquet des scandinaves et la *seille* (4) des Normands : « Dans un curieux recueil publié par Tœnsberg, sur les costumes et usages des peuples du Nord, on voit une foule de Norwégiens et de Norwégiennes des environs de Nardenger, de Tœnset, de Œrskong, de Lairdal et de Bergen, qui portent à leur main un petit baquet de bois du genre de celui que nous appelons *seille* et qui paraît être pour les pauvre gens un des meubles les plus usuels et les plus indispensables de la vie (5).

« Nos marins du Havre, de Dieppe, de Fécamp, d'Etretat, ont

(1) *Mémoires de la Société royale des Antiquaires du Nord*, années 1845 à 1849, p. 15. L'auteur de cette note et M. Cochet lui-même croient que l'on brisait les armes pour les rendre inutiles et pour n'offrir rien de bon aux violateurs de sépultures. S'il en eût été ainsi, cet usage eût été beaucoup plus général. Nous pensons qu'il a une cause plus noble et plus glorieuse. Ce sont des armes brisées et ployées dans la lutte et le combat, des trophées du courage qu'on enterrait avec le guerrier qui les avait ainsi brisées et tordues en attaquant ou en se défendant.

(2) V. M. Cochet, *Sépultures gauloises*, etc., p. 297, et *Norm. souterraine*, p. 184.

(3) Lettre de M. Troyon, ap. M. Cochet, *Sépultures gauloises*, etc., p. 296.

(4) *Situla*.

(5) *Norske national — dragter of forskjellige norske Kunstnere*, Christiania, 1850-52.

encore cette seille et ils s'en servent fréquemment, soit dans leurs maisons, soit sur leurs bateaux » (1).

Toutefois, comme ce sceau a été retrouvé par le même antiquaire « à la main des Francs, des Germains, des Anglo-Saxons, des Scandinaves, des Romains, des Etrusques, des Assyriens » (2), nous n'en pouvons rien conclure pour son introduction chez nous par les hommes du Nord.

Une analyse faite par un chimiste distingué (3) sur des ossements gaulois, romains, francs et normands et des hommes d'aujourd'hui donne un résultat d'un intérêt plus général : c'est que les os humains sont aujourd'hui moins riches en fluor ou fluorure de calcium qu'ils ne l'étaient aux époques où le sol du Pays-de-Caux était foulé par la race vigoureuse des Gaulois, des Romains, des Francs et des premiers Normands. Voici sa note sur des os normands : « Pour ceux-ci, la date est certaine, ils appartiennent au XII[e] siècle. Ce sont des fragments de la tête d'un homme nommé Regnauld (Ragelnaude), que vous avez trouvée dans un cercueil en pierre, au cimetière de Bouteille, près Dieppe. Cette homme portait son nom écrit sur une croix de plomb, placée sur sa poitrine. » Le dosage a donné pour les os gaulois, 0,042 de fluor pour 10,000 ; pour les os romains, 0,045 ; pour les os francs, 0,032 ; pour les os normands, 0,030 ; pour les os du XIX[e] siècle, 0,021 » (4).

(1) *Sépultures gauloises*, etc., p. 300.

(2) *Ibid.* Pour des armures présumées scandinaves, v. le travail de M. Ch. de Linas, *Armures des hommes du Nord*, — *les Casques de Falaise et d'Amfréville — sous les Monts* (Normandie), Paris, 1869 ; et sur un collier scandinave, M. de Gerville, *Etudes sur le départ. de la Manche.* M. de Linas explique comment les casques de Falaise ont pu se trouver à Sainte-Anne, près de la Dives, à l'endroit où la charrue les déterra. M. de Caumont reconnut que, quant à la forme, ils ressemblent aux casques de la tapisserie de Bayeux, et rejette l'opinion qui en ferait des casques gaulois. Quant au casque d'Amfréville-les-Monts (Normandie), M. de Linas dit : « De ces recherches sur la nationalité de ce casque, résultent des probabilités bien plus nombreuses en faveur de l'origine normande que de l'origine saxonne. Je ne puis m'empêcher de croire que coiffure et englu, épaves du séjour de Bjoern dans l'île d'Oissel, en 858, sont scandinaves et contemporains des casques de Falaise » (*Almanach de l'Archéol. franç.*, 1867).

(3) M. Marchand de Fécamp.

(4) Ap. M. Cochet, *Sépultures gauloises*, etc., p. 13. D'après un article du même découvreur inséré au *Magasin pittoresque*, avril 1871, en 1865 un ouvrier trouva dans un champ de la commune de Pitre, canton de Pont-de-l'Arche, deux belles fibules de bronze en forme de tortue ou de coquille, que M. Warsaae a déclarées scandinaves et communes dans les musées danois, les attribuant à l'âge de fer, c'est-à-dire à nos temps carlovingiens. Ces objets originaux annoncent une civilisation avancée.

En somme, pour les reliques sépulcrales, il ne faut prendre que dans une très-faible proportion pour les Normands ce que dit notre grand fossoyeur : « Nos vallées des bords de la Manche ont été toutes occupées par les conquérants et les Scandinaves, envahisseurs de la Gaule et de la France ; en effet, depuis trente-trois ans que nous nous occupons d'archéologie souterraine, nous avons pu constater l'existence de sépultures saxonnes, mérovingiennes, carlovingiennes ou normandes des premiers au Tréport, etc. » (1).

Nous venons de parler d'une croix de plomb trouvée sur un mort avec son nom : c'est une de ces croix dites d'absolution qu'on trouve assez souvent dans les sépultures en Normandie (2) ; et en Normandie, c'est un Normand, Lanfranc qui, révisant les statuts de saint Benoît, pour ses monastères de la Grande-Bretagne, l'impose comme règle d'ensevelissement « *absolutionem scriptam et a fratribus lectam super pectus ejus ponant* » (3). Cet usage, conservé dans l'église grecque, encore pratiqué en Russie, a bien pu passer dans les contrées scandinaves ; mais nous ne savons pas que des croix d'absolution aient été trouvées dans des sépultures de Scandinaves, d'ailleurs elles sont trop d'origine chrétienne pour avoir un grand rapport avec notre sujet (4). Quant à ces disques percés, en pierre, qui sont encore une énigme pour l'archéologie, quant à leur usage, leur attribution aux Scandinaves est loin d'être prouvée (5). Ils semblent être de l'âge de pierre et avoir pu servir de supports à des vases arrondis par le bas.

(1) M. Cochet, *Revue des Sociétés savantes*, nov. 1867.

(2) V. le chap. consacré par M. Cochet à ce sujet, *Sépultures normandes*, p. 303, des *Sépultures gauloises*, etc.

(3) V. *Biographie de Lanfranc*, par M. Charma, *Mém. des Ant. de Norm.*, t. XVII, p. 496. Quant à cet usage de se faire enterrer hors de l'église ou sous ses gouttières « sub stillicidio », nous croyons qu'il est dû à un sentiment de profonde humilité : nous n'oserions pas dire avec M. Aug. Le Provost à ce sujet « qu'une croyance normande ou scandinave attribuait à l'eau des temples une vertu purifiante. »

(4) Le musée de Cluny renferme des plaques d'ivoire sculpté que le catalogue considère comme un « travail du nord », et dont le style, selon M. Cochet, a quelque chose de scandinave.

(5) Deux de ces disques en jade ont été trouvés dans la vaste lande de Beuvais, arrondissement d'Avranches, et déposés au musée de cette ville : l'un d'eux a passé dans la collection de M. Danjou, antiquaire à Fougères. Nous en avons vu un en ivoire au musée de Jersey avec cette note : « trouvé dans un tombeau à Thèbes. » Le musée d'Édimbourg en a plusieurs en pierre (v. l'*Archæology of Scotland*, par Wilson.

Pourquoi donc reste-t-il si peu d'objets matériels d'origine nordaise (1)? Il est bien probable que ce peuple de marins suivait dans ses sépultures le procédé des hommes en mer, et que, selon le sens d'une chanson maritime :

Et du brave le requin,
Prend le corps pour son butin,

c'est-à-dire qu'ils jetaient le cadavre dans le sein des eaux. Aussi serait-ce dans le dragage des rivières, dans les estuaires, dans les deltas, dans les îles des embouchures de fleuves qu'il y aurait lieu de trouver des reliques métalliques des Scandinaves. On peut recommander spécialement cette île de la Seine où ils ont très-longtemps séjourné, l'île d'Oissel, les iles de Bouin et de Noirmoutier, à l'embouchure de la Loire, où ils se cantonnèrent, l'île de la Camargue, etc. Il faudrait aussi fouiller les campements normands. Il est vrai qu'il est difficile de constater comme scandinaves les camps nombreux qui sont à l'embouchure des fleuves, d'abord parce qu'il y a des lieux de campement qui sont de tous les temps, comme positions naturelles et stratégiques, ensuite parce que plusieurs de ces établissements à l'embouchure des rivières furent formés par Charlemagne contre les Normands eux-mêmes : c'est ce qui est parfaitement constant d'après ce texte d'Eginhard : « Per omnes portus et ostia fluminum, quo naves recipi posse videbantur, stationibus et excubiis dispositis, ne qua hostes exire possent, tali munitione prohibuit. »

Un des retranchements les plus authentiques des Normands, c'est celui de Géfosse ou Jeufosse, au-dessous de Bonnière, où ils se fortifièrent, lorsqu'en 852, sous la conduite de Godefred, ils remontèrent la Seine. Ce nom de *Givoldi fossa* annonce un retranchement fait par un homme de la famille germanique.

Mais le plus important par son étendue est le camp formé par la

(1) Ce n'est pas à cette origine que nous rapporterions les barques monoxyles qui ont été trouvées dans la vase de quelques-unes de nos rivières : cette espèce de pirogue de sauvage annonce une civilisation dans l'enfance. Une seule découverte, à notre connaissance, a été faite d'une sépulture de l'époque piratique, et M. Cochet dit qu'il n'a pas trouvé une seule sépulture des Normands, sauf la suivante. En 1865, un ouvrier trouva une sépulture et deux fibules dites « écaille de tortue », telles qu'il en existe un grand nombre au musée de Copenhague (v. *Mag. pitt.*, p. 98, année 1871).

Hague-Dike, c'est-à-dire par le *dick* de la Hague, allant d'une côte à l'autre de la péninsule de ce nom à travers le bois de Beaumont, isolant une étendue de cinq ou six paroisses et formant comme une île inaccessible (1). Le maître de la science archéologique de ce pays, M. de Gerville, l'a déclaré camp normand dans un travail spécial (2). Il est l'analogue du fossé appelé en Danemarck *Danewirke*, et du *vallum Antonini* entre l'Angleterre et l'Écosse.

Il y a trois retranchements dans le pays que nous habitons (3), que nous avons particulièrement étudié : c'est d'abord le grand Dick de Vains, près d'Avranches ou fossé du Diable et fossé du Dick. Il est situé vers l'entrée des estuaires de la Sée et de la Sélune, qui se jettent dans la baie du Mont-St-Michel; c'est bien par cette espèce de voie que les Normands pénétraient dans les contrées qu'ils convoitaient et cela, avec des navires qui annonçaient une civilisation avancée. Ainsi la nef d'un de leurs rois était ornée à la proue de dragons dorés : « Regia navis (celui d'Elfeg), *aureis rostrata draconibus* » (4). De ce camp il reste encore deux côtés, dont l'un est une formidable levée de terre couverte de grands arbres. Du cap, alors nu sans doute, où il est assis, il surveillait les bouches de deux grandes rivières. On n'y a pas trouvé d'objets de nationalité déterminée. Mais le texte de Wace nous montre ce littoral comme le lieu des ravages de Bior et de Hastings, dont on suit bien l'itinéraire dans la baie du Mont-St-Michel :

« En plusors liex part la ruine
Ke firent la gent sarrazine,
En Auremen (Aurigny), et Guernesi,
En Saire (Sark), en Erin (Irlande) en Gersi,
Et le rivage cuntre mont
De si ke en Bretaine sont (5).

Or le rivage en face de ceux qui sont en Bretagne, est bien la côte orientale de la baie du Mont-St-Michel. Le Dick de Vains répond bien à

(1) Il y a eu aussi un Tribunal au moyen-âge, du nom de justice du Hague-Dike, qui de temps immémorial siégeait à St-Germain-des-Vaux, dans l'enceinte du camp.

(2) Le *Hague-Dike*, dans les *Mémoires des Antiquaires de Norm.*, t. VII.

(3) L'Avranchin.

(4) *Vita Elfegi*, *Anglia sacra*, p. 82.

(5) Roman de Rou, v. 280.

cette description (1) et son nom scandinave est une forte présomption.

Le second retranchement porte le nom sans doute, latin, des Châtelliers et ce n'est pas sans raison qu'on se sert du pluriel, car il se compose de deux enceintes appuyées l'une à l'autre. Mais la situation est si remarquable, si forte, que nous ne doutons pas que plusieurs peuples aient séjourné sur cette haute falaise de Carolles qui commande un vaste pays à l'intérieur et toute l'entrée de la baie du Mont-St-Michel jusque bien avant dans sa profondeur. L'eau douce est au pied, dans la vallée de la Grande-Abîme et une pente douce conduit dans l'intérieur des terres (2). C'est bien là encore :

« Le rivage cuntre mont
De si ke en Bretaine sont. »

c'est bien à l'assiette de ce double camp que convient la description que Wallingford donne des camps des hommes du Nord : « Sub diversis eorum irruptionibus considerunt in variis promontoriis et locis ad munitiones aptis. » Un troisième retranchement nous rappelle les Normands : il est dans une localité au nom scandinave, la Haye-Pesnel, *Haya Paganelli*; c'est un fragment de *haya* ou d'enceinte boisée, gros retranchement semi-circulaire, couvert d'arbres et l'objet de traditions du genre diabolique (3). Les fouilles que nous y avons faites ont amené la découverte de deux agrafes; on y avait découvert un petit sifflet en fer, dont le propriétaire se servait encore à la chasse et qui avait bien pu être un sifflet de chasse ou de marine.

Innombrables sont les dicks dans la Manche et dans les îles Normandes : nous ne citerons plus que celui de Carentan, à l'embouchure de l'Orne et la Taute, qu'on appelle le Grand-Di.

(1) Pour plus de détails sur le Dick de Vains v. *l'Avranchin monumental* et *historique*, t. I, p. 188.

(2) On a décrit ce camp, *Avranchin monum. et hist.*, t. II, p. 592 et t. III, p. 207. Les fouilles qui ont été faites par la commission de la topog. des Gaules n'ont pas produit de résultat. Il n'en a pas été de même dans le grand camp du Châtellier, commune du Petit-Celland, près d'Avranches où nous avons, entre autres choses, découvert des monnaies Gauloises, et qui est pour nous, comme pour l'Empereur (*Vie de César*, t. II), le lieu où campa T. Sabinus ; mais c'est un camp Gaulois où s'étaient établis les Romains, une de ces positions si fortes qu'elles sont prédestinées à recevoir tous les peuples qui se succèdent dans un pays.

(3) Voir la note précédente.

D'après cette observation sur le camp du Châtellier (1), on pourrait peut-être concilier l'origine romaine du camp près Dieppe, ou cité de Limes, origine dont on ne doute pas, avec les remarques d'un antiquaire qui trouve « dans la maçonnerie de ses murailles une analogie parfaite avec les constructions grossières, mais très-solides des VIIIe et IXe siècles » (2), et qui voit dans ce camp sur une falaise, flanquée par le vallon du Puy, une des *stations* de Charlemagne. Mais les camps sont comme des maisons solides et bien placées où se succèdent des hôtes de diverses nations. Pourquoi le *castellum* romain ne serait-il pas devenu une *statio* de Charlemagne, puis un *dick* des Scandinaves ?

Un champ de bataille historique et authentique des Normands devenus français, c'est ce terrain au nord-est près de Rouen qu'on appelle encore le *Pré-de-la-Bataille* (3). Les Scandinaves étaient établis autour de Rouen, quand Rollon reçut dans son camp les députés du roi Charles ; or ce camp est ainsi minutieusement décrit dans un des vieux historiens de la province : « Rollo et qui cum eo erant fecerunt sibi munimen et obstaculum in modum castri, munientes se per gyrum avulsæ terræ aggere, locoque relinquentes portæ spatium prolixæ amplitudinis, quod apparet ad tempus usque diei. » (4) Wace appelle ce camp d'un nom latin, le *Châtelet* (5), et on y remarquera la levée de terre circulaire ou arrondie et une très-large porte.

Les divers *clos ès galées* de Normandie, c'est-à-dire ports ou bassins, celui d'Honfleur, celui de Rouen, et les diverses *posées de navires* (6) rappellent les Normands d'autant mieux que ce nom de *galée*, *galie*, dont nous avons fait galère, est scandinave : c'est l'isl. *galeida* (7). Il y avait

(1) Voir la note précédente.

(2) Louis Du Bois, *Archives annuelles de la Normandie* : Caen, 1826, p. 43.

(3) En 876, le norwégien Rollon attache ses barques à la porte de la Roquette, près l'église St-Martin (M. Cochet, *Rouen historique*, p. 644 des *Mém. de la Société des Ant. de Norm.*, t. XXV, d'après Depping, *Expéd. maritimes des Norm.*, liv. III, p. 268.

(4) G. de Jumiéges, liv. II, ch. x.

(5) *Roman de Rou*, v. p. 1216.

(6) C'est l'étymologie de Poses. La chapelle Ste-Marie, au port d'Harfleur surmonte le pré où était cette posée de navires donnée par Robert à l'abbaye de Montivilliers et que le peuple appelle encore la pêcherie (M. Cochet).

(7) M. Du Méril, *Essai philos. sur la formation de la langue fr.*, p. 210.

à Dieppe un second port dont le nom, *port de* **West**, avait une forme norroise.

Les salines normandes sont très-anciennes; quand, au X[e] siècle, Harold, roi des Danois, voulut ravager le Bessin et le Cotentin, il débarqua sur le rivage des salines de Courbon, aujourd'hui C a bourg(1). Elles étaient sans doute antérieures aux Normands; toutefois quelques mots de l'industrie des sauniers sur les côtes de la baie du Mont-Saint-Michel appartiennent aux langues du Nord, l'un d'eux est *tangue*, de l'isl., *fen*, marais, dont la variante était *fangue* (2), le sable qu'on dessale; l'autre est *brime*, l'eau salée qui sort de la tangue; en isl. *brim* sign. le ressac, la mer qui brise et pulvérise ses eaux; en holl. *bryn*, eau salée (3); *mondrain*, monceau de sable à dessaler, semble renfermer le mot *drain*, égoutter, en angl.-saxon *drenich-gean*, faire écouler.

En renvoyant aux diverses conclusions qui terminent le chapitre de la topographie, nous clorons ce mémoire en résumant ses recherches et ses résultats par cette conclusion : « L'influence scandinave n'a été positive et considérable en Normandie que dans le langage. »

(1) Guill. de Jumiéges, liv. IV, ch. VII.

(2) En angl. *brime* signifie mer et saumure, et *brinepit*, saline.

(3) XVI[e] siècle : tangue estoit ce qu'ailleurs aucuns appellent fange... et icelle appelée tangue comme estant fange. Factum relatif aux droits d'un évêque sur la tangue, dans Le Héricher, *Hist. et Gloss. du norm.*, p. 127, t. II. Note du *Dict. fr.* de M. Littré.

POËTES NORMANDS.

NOTICE

SUR

LE BAILLI D'ESTELAN

PAR A. JOLY,

Membre de la Société.

Le secrétaire et poète ordinaire de la reine Anne, J. Marot, parle quelque part du « petit bailli picard. » On se demande, sans pouvoir tout d'abord trouver une réponse, en quel endroit des bords de la Somme ou de l'Oise pouvait être situé le bailliage du correspondant de notre vieux poète, et comment celui-ci se trouvait en relations si familières avec les baillis de Picardie.

D'un autre côté, dans trois manuscrits de la Bibliothèque Nationale (Mss fr. n° 1,679 ancien 7,662, Mt 1,701 ancien 7,677 et Mt 1,721 ancien 7,687), on rencontre des vers, épitres et rondeaux, d'un poète parfaitement inconnu, et dont le nom même ne nous est signalé par aucun de nos historiens littéraires, qui n'occupe pas le plus petit coin et n'a pas la plus petite inscription dans cette immense nécropole poétique qu'on appelle la Bibliothèque française de Lacroix du Maine et du sieur du Verdier. Qu'était-ce que ce sieur d'Estellan (1), où se trouvait

(1) Le catalogue de la Bibliothèque Nationale (Mss français, ancien fonds) contient une indication qui pourrait tromper sur la personnalité du bailli d'Estellan. On y trouve p. 285 à propos du Mt 1,679, le nom du bailli d'Estellan, et entre parenthèse Bernard de Villeneuve (avec un point d'interrogation il est vrai) comme si c'était là un seul et même personnage. Ils sont au contraire très-différents. « Dans le recueil 1,701, on trouve une réponse de la baillifve de Viennoys à une epistre que l'*escuier* Bernard de la Villeneufve lui avait escripte. » Ce recueil même se termine par un epistre de l'*escuier* Villeneufve au bailly.

sa seigneurie, a-t-elle eu terres et droits et redevances, ou n'a-t-elle existé que dans les brouillards d'imagination et dans le pays de poésie?

Ces deux énigmes réunies font une explication : le bailli Picart et le sieur d'Estellan ne sont qu'un seul et même personnage, Louis Picart chevalier, seigneur d'Estelan et de Bosc Achard, homme d'armes des ordonnances du roi, et bailli de Troyes.

La seigneurie d'Estellan ou Estelan n'a pas une existence moins réelle que son propriétaire.

Le château d'Estelan, aujourd'hui Etelan ou Etlan, centre de la seigneurie dont L. Picart portait le nom et qui « était une des belles terres de Normandie » (1), se trouve auprès du village de Saint-Maurice d'Etelan, à l'extrémité sud-est de l'arrondissement du Havre. La situation en est charmante. Placé dans le dernier des avancements formés par les méandres sans fin de la Seine au moment où elle va déboucher dans l'estuaire qui s'étend de Quillebœuf au Havre; élevé sur de hautes terrasses, encadré par de grands bois qui descendent à droite et à gauche, il voit s'étendre à ses pieds d'immenses prairies coupées çà et là de grands arbres, et que limite le ruban argenté de la Seine; au-delà les hauts coteaux boisés de la forêt de Brotonne, accidentés à souhait, s'arrondissent en amphithéâtre et ferment l'horizon; à gauche ils s'abaissent, les plans s'étagent, et la vue s'étend au loin dans la direction de Rouen sur une longue succession de collines.

On retrouve encore à peu près intactes à Etelan les constructions élevées par les Picart, les derniers propriétaires (la famille de Bois-Hebert) ayant fait restaurer avec un soin pieux le vieux manoir et s'étant contentés d'y ajouter quelques constructions où l'on s'est attaché à reproduire scrupuleusement l'ancien édifice.

Celui-ci, construit par assises de pierres et de briques, se compose d'un grand logis en forme de carré long, élevé de deux étages, terminé par deux gables aigus dont les rampants sont ornés de sculptures en relief d'animaux et de feuillages. Suivant les traditions de cette architecture, qui réservait pour les toitures toutes ses élégances, les combles sont ornés de hautes fenêtres (le mot de lucarnes est vraiment

(1) V. L'abbé Cochet, *Répert. Arch. du dép. de la Seine Inférieure*, p. 188.

tout à fait impropre pour de tels monuments) de l'ornementation la plus riche et la plus élégante, appartenant au style ogival le plus avancé et rappelant, toute proportion gardée, l'architecture du palais de justice de Rouen (1). L'artiste semble n'avoir pas trouvé dans le dessin naturel de sa fenêtre assez de place pour ses décorations; il y a ajouté des espèces de contreforts aériens qui la surmontent et vont rejoindre les clochetons qui l'encadrent. On peut remarquer encore l'élégante et riche décoration du haut de la fenêtre au-dessus des croisillons qui rappelle tout à fait les fenêtres d'églises de la même date, et les façons de gargouilles que l'on voit aux côtés de leurs toitures et à la naissance de leurs pignons et qui ont ici une importance énorme, représentant des animaux domestiques, des êtres fantastiques, ou des personnages accroupis, comme une sorte d'échanson qu'on retrouve aux deux façades tenant d'une main une coupe et de l'autre une espèce de broc gigantesque. A la suite du logis, mais un peu moins élevée de toiture, est la chapelle, surmontée d'une petite tourelle octogone à balustrade de plomb ouvragé, percée de chaque côté de deux fenêtres, et d'une porte au côté nord dans la partie la plus rapprochée du manoir, et terminée par un gable droit dans lequel s'ouvre une grande fenêtre semblable aux autres. A l'extrémité nord-ouest du bâtiment, du côté de la cour s'élève une vaste et puissante construction à trois étages, de forme carrée, d'aspect original, qui renferme l'escalier. Entre les contreforts relevés de clochetons ogivaux se voient de grandes baies en arc largement ouvert, qui semblent être un souvenir des expéditions des Picart au-delà des monts et des tribunes italiennes.

La chapelle dédiée à sainte Madeleine et admirablement conservée est un charmant édifice de l'art ogival en sa dernière période. Elle a gardé presque entière à l'exception d'une seule fenêtre sa garniture de verrières du temps. On y voit les portraits de deux des anciens propriétaires, Louis Picart et sa femme tous deux agenouillés, lui en

(1) L'abbé Cochet en avait déjà fait la remarque. « Il appartient à l'architecture du château de Clères, de l'hôtel de Bourgtheroude (il faudrait ajouter en ses parties les plus anciennes) et du palais de justice de Rouen » : *Répert. Arch.*, p. 138; pour Clères, v. ibid., p. 282.

costume de chevalier, son armure recouverte d'un hoqueton de gueules tout semé de fers de pique d'argent, les armes parlantes de la famille (pique, Picard — de gueules à trois fers de pique d'argent 2 et 1). On retrouve ces mêmes armes dans le dallage de la chapelle : au fond, près de l'autel, dans l'encoignure à gauche, on voit encore des carreaux émaillés qui les portent en creux. La chapelle est toute garnie de lambris en bois sculpté du XVIe siècle, bien conservés encore et soigneusement restaurés par les soins de l'avant-dernier propriétaire. A la voûte sont trois écussons élégamment sculptés. Aux deux côtés de l'autel, dans les encoignures, se voient des statues en pierre plus grandes que nature qui semblent à leur lourdeur de formes, à leur rondeur, être l'ouvrage de quelque sculpteur flamand : d'un côté est la Vierge mère présentant à l'enfant Jésus un de ses seins nus, de l'autre le Christ apparaît à la Madeleine au pied d'une montagne couverte d'une forêt naïvement figurée, qui doit être le jardin des oliviers. Sur les moulures de la console étaient trois lignes d'inscriptions aujourd'hui fort endommagées, mais dont il reste encore assez de traces pour qu'on y reconnaisse des versets du chapitre xx de saint Jean. Sur la plus élevée, on lit plus ou moins nettement : *Maria. Raboni. Noli me tangere;* sur la deuxième : *Tu sustulisti eum docuisti... eum et ego eum totam*; plus bas : *Mulier quid ploras eum ?*

La chapelle était complètement peinte; on en retrouve partout des traces. Sur la muraille du fond, aux deux côtés de la fenêtre absidale, deux de ces peintures sont encore très-visibles et en partie bien conservées. Dans celle de droite qui a le plus souffert on voit sur toute la hauteur de la muraille et montant jusqu'à la voûte une sorte de grand et riche tabernacle derrière lequel on aperçoit les tours d'une ville. En avant, un pape est agenouillé dans l'attitude d'une adoration ardente, tenant un calice dans ses mains élevées; à ses côtés sont deux clercs à genoux, dont l'un porte la tiare. L'autel est le tombeau même du Christ dans lequel on le voit debout, appuyé à la croix, les mains croisées et chargées de liens; le sang jaillit de ses plaies et vient tomber dans le calice que tient le pontife. Ce doit être la messe de saint Grégoire, sujet populaire dans cette partie de la Normandie, car on le retrouvait sur un vitrail de l'église de Lille-

bonne (1). « Saint Grégoire, dit Molanus (Historia SS. Imaginum, lib. 3, c. 4, p. 263) dans les images où il est représenté, est vu officiant, et c'est avec raison : car c'est lui qui a institué la règle et la forme des offices pour ce qui regarde le Sacrifice comme pour les autres mystères. Mais il est, ajoute Molanus, un autre motif qui a, je crois, surtout déterminé les peintres quand ils le représentent officiant en présence d'une image de la Passion de Notre-Seigneur (2). Le jardin de l'âme, Hortulus animæ, dans plusieurs de ses éditions porte, avant les « oraisons en présence d'une image de piété » qu'elle apparut à saint Grégoire pendant qu'il officiait, et à Rome, à ce qu'on me dit, continue-t-il, la tradition de cette apparition est très-répandue même dans le peuple ; ce qui fait qu'il fréquente avec une grande dévotion cette image, où le feu du purgatoire est représenté au côté de l'autel ; ce qui est un souvenir de la punition exercée par lui sur la personne du moine Justus. » Ici la légende est plus complète : par une faveur spéciale le pontife voit le saint mystère s'accomplir dans toute sa réalité effective : c'est le sang même du Christ qu'il reçoit dans le calice.

De l'autre côté de l'autel, est représenté le jugement dernier. Au sommet on voit le Christ, les mains étendues comme pour bénir, il est assis sur l'arc-en-ciel, le globe du monde sous ses pieds. Deux anges, l'un à sa droite, l'autre à sa gauche, se précipitent du haut du ciel à toute volée, dans la pose la plus hardie, embouchant la trompette. A droite et à gauche sont deux figures agenouillées.

Au-dessous on voit à droite des groupes d'âmes bienheureuses conduites par des anges, à gauche, de petits démons verdâtres, représentés avec toute la naïveté de laideur et de bouffonnerie du XV[e] siècle, s'emparent des âmes des réprouvés. Au milieu on en voit d'autres qui semblent disputées, quelques-unes dans une posture d'adoration suppliante et passionnée.

(1) V. l'abbé Cochet, *Description des églises de l'arrondissement du Havre*, 1844, t. II, p. 187-188. On trouve dans le même livre une description de la peinture de la chapelle d'Etlan, v. ibid., p. 234.—M. l'abbé Cochet me dit que le même sujet se retrouve sur un vitrail de l'église d'Arques.

(2) « *Quæ pietas dici solet* », ajoute Molanus.— Le mot de Pieta aujourd'hui désigne, on le sait, autre chose. Colvenérius dit qu'on appelle Pietas l'image de la Passion parce qu'elle témoigne de la miséricorde et de la bonté du Seigneur à notre égard.

Pour en finir avec ce qui reste de l'ancien manoir, il faut encore mentionner à l'entrée de la cour du côté des communs une large porte du XV[e] siècle, en très-bon état de conservation, à cintre ogival orné de colonnettes, de moulures, de rinceaux et de feuillages.

Le manoir d'Etelan a reçu des hôtes considérables qui ont associé son nom des actes historiques. Charles IX, après avoir repris le 27 juillet 1563 la ville du Havre sur les Anglais, vint à Etelan le 2 août avec sa mère, et c'est là que furent signées le 4 août les lettres de convocation du Parlement de Rouen pour déclarer la majorité du roi.

Il y a eu de ses propriétaires qui ont porté de grands noms, comme les Cossé-Brissac, les d'Epinay St-Luc, les d'Esparbès de Lussan. Des illustrations d'un autre genre comme le président Hénault figurent sur cette liste (1).

La seigneurie d'Etelan était entrée dans la famille Picart en 1468 par Guillaume Picart en qui commença l'illustration de sa maison et qui nous montre en sa personne comment se pouvaient fonder sous Louis XI les fortunes bourgeoises. Le père de Guillaume Henri Picart avait été avocat ou conseiller en cour laie. Guillaume commença par occuper la même fonction.

Plus tard il entra dans les charges de finances. Nous le trouvons

(1) On lit sur une table de marbre au fond de la chapelle d'Etelan le nom des divers propriétaires du domaine depuis 1383. Nous en reproduisons les indications.

1383 Guillaume d'Etlan. — 1402 Guillaume d'Etlan, dit le Poulain, conseiller du roi Charles VI. — 1463 Guillemette d'Etlan, femme de Messire Jean Bastard de Grasville. — 1468 Guillaume Picart, conseiller du roi Louis XI. — 1499 Louis Picart, seigneur d'Etlan. — 1515 François Picart, seigneur d'Estelan. — 1531 Madeleine Picart, veuve de Jean d'Esquetot. — 1555 Charlotte d'Esquetot, femme de Charles de Cossé, comte de Brissac, maréchal de France. — 1564 Timoléon de Cossé, comte de Brissac, grand fauconnier de France. — 1569 Charles II de Cossé, duc de Brissac, maréchal de France. — 1602 Jeanne de Cossé Brissac, femme de François d'Epinay St-Luc, comte d'Epinay, maréchal de France. — 1622 Timoléon d'Epinay, marquis de St-Luc, maréchal de France. — 1644 François d'Epinay, marquis de St-Luc, comte d'Etelan, lieutenant général — 1670 François d'Epinay, marquis de St-Luc, etc. — 1694 Marie-Anne-Henriette d'Epinay St-Luc, femme de François, marquis de Rochechouart. — 1714 Charles-Jean-François Hénaut, président au Parlement de Paris. — 1770 François-Pierre-Charles Bouchard d'Esparbès de Lussan d'Aubeterre, comte de Jonzac. — Jean-Baptiste Belhomme de Glatigny. — 1809 Marie Belhomme de Glatigny, femme de Adrien Charles Deshommets, marquis de Mortainville, gentilhomme de la chambre du roi Charles X, maire de Rouen. — 1853 Charles-François-Emeric Deshommets, marquis de Martainville. — 1856 Adrien-Siméon-Paul des Champs de Bois-Hébert.

dans cette même année 1468, où il était en possession d'Etelan, général des finances de France à Rouen (1).

Le père Anselme nous dit que Guillaume était en grande faveur auprès du roi Louis XI. Nous voyons, en effet, celui-ci (1479) lui donner l'office de bailli de Rouen. Et « en ce faisant » il le déchargeait de « l'office de général sur le fait et gouvernement des finances qu'il avoit tenu et exercé par bien longtemps. » Toutefois « pour ce que icelui avoit levé et fait lever et expédier par le receveur général des finances de Normandie les décharges de toutes ou la plus grant partie d'icelles finances du pays pour l'année 1479, le roy afin d'obvier à la confusion » ordonna, par lettres du 5 septembre 1479, que ledit Picart pourrait exercer pendant quelque temps encore l'office de général (2).

Le roi en cette même année 1479 l'avait commis au gouvernement de toute l'artillerie. Au titre de bailli de Rouen il joignait celui de capitaine de Rouen et de capitaine d'Abbeville; il était seigneur d'Estelan, de Bosc-Achard, de Radeval et de Mesnil-l'Haste.

Quatre ans plus tard nous voyons Guillaume Picart l'objet d'une marque non moins éclatante de la faveur royale. L'archevêque de Rouen Guillaume d'Estouteville étant mort et le Chapitre se disposant à lui donner un successeur, Louis XI fit appeler auprès de lui quatre des chanoines pour leur faire entendre qu'il aurait agréable de voir désigner par le Chapitre Robert de Croismare, archidiacre de Rouen, frère utérin du bailli dont il voulait reconnaître les services. Le roi recommandait son candidat de la façon la plus pressante. « Il pria les chanoines sur toute l'amour et loyauté qu'ils lui avoient, en leur promettant d'avoir les affaires d'eux et de leur église en général et en particulier en spéciale recommandation, de vouloir bien contenter son désir. » La recommandation était si pressante, la faveur royale si nettement marquée, son désir si énergiquement formulé que le Chapitre ne croyait pouvoir s'y refuser et s'exécutait de bonne grâce.

Le frère du bailli était élevé à cette grande dignité. Guillaume Picart

(1) V. Registres capitulaires, 4 avril 1468. Après la mort de son frère Pierre Picart, chanoine de Rouen.

(2) V. Cour des Aides de Rouen. — Je dois ces détails et les suivants, puisés à la même source, à une bienveillante communication de M. Ch. de Beaurepaire, le savant et obligeant conservateur des archives de la Seine-Inférieure.

du reste ne s'en était pas uniquement remis à la bienveillance royale. Aussitôt l'archevêque mort, le lieutenant du bailli était venu, en annonçant la nouvelle aux chanoines, leur défendre expressément de procéder à l'élection d'un archevêque avant d'en avoir reçu la permission du roi, 29 janvier 1483. Guillaume du reste semblait être depuis longtemps fort considéré du Chapitre. Celui-ci « reconnaissant de ses bons offices » lui avait, par une délibération du 28 juin 1480, concédé une prise d'eau pour son hôtel de la rue aux Oues.

Guillaume ne survécut pas longtemps à ce nouvel agrandissement de sa famille. Il mourut au mois de juillet 1484, laissant plusieurs enfants (1), dont l'aîné, Louis, héritait de la seigneurie d'Estelan et de Bosc-Achard. Louis fut homme d'armes des ordonnances du roi, en 1495, 1496 et 1497, sous les ordres du duc d'Orléans, qui fut plus tard Louis XII. Il semble avoir été en faveur auprès de ce prince. C'est dans son hôtel qu'il logea lorsqu'il vint à Rouen, le 6 mars 1492 (2).

Louis d'Estelan eut en 1497 l'honneur d'être choisi comme député de la noblesse de Rouen aux États de Normandie (3), honneur qui fut fait à deux reprises dans les années suivantes en 1508 et 1516 à un autre membre de la même famille, Jean Picart seigneur de Radeval.

Louis Picart (4) a dû mourir en 1515 (5). Nous voyons qu'il est à cette date remplacé dans la seigneurie d'Etelan par François Picart.

(1) C'était, outre Louis, Jean Picart, seigneur de Radeval; François, archidiacre du grand Caux; Gillette mariée 1° à Jean de Dreux, baron d'Esneval, vidame de Normandie, mort en 1498, qui en eut une fille en 1480, 2° à Martin de la Caille, seigneur de Fréville; et Anne Picart mariée en 1490 (v. le père Anselme, *Histoire de la maison de Bourbon*).

(2) Archives de l'Hôtel-de-Ville de Rouen. Fonds du Chapitre.

(3) Avec Maître Robert de Bapaume, chanoine et chancelier en l'église de Rouen, pour l'église, et Pierre Daré, sieur du Bucordé et Thomas Surreau, sieur de Lisore, comme conseillers de ville. V. Farin, *Histoire de Rouen*, t. I, p. 320.

(4) Louis Picart avait épousé Charlotte Lhuillier, fille de Phillippe Lhuillier, seigneur de Cailly et de Monchamps, chambellan du roi, capitaine de la Bastille, et de Gabrielle de Villiers l'Isle-Adam, il en eut trois filles; 1° Madeleine Picart, dame d'Estelan et de Mesnilhaste, femme de Jean, seigneur d'Esquetot; 2° Isabelle Picart, dame de Bosc-Achard et Quillebœuf, femme de François, seigneur de Pompadour; 3° Hélène Picart, femme de Frédéric de Foix, seigneur d'Almenèches, Conches, Ivermesnil et de Lyons, grand écuyer du roi de Navarre.

(5) Louis Picart avait eu des démêlés assez vifs avec le Chapitre de la cathédrale de Rouen. Pendant la dernière maladie de l'archevêque son oncle, il avait, s'il faut en croire les registres capitulaires à la date du lundi 15 juillet 1493, envahi le samedi précédent avec des hommes armés le palais épiscopal, et trouvant à table le doyen J. Masselin avec d'autres officiers de l'archevêque, il avait porté la main sur

Le bailli d'Estelan paraît avoir eu un goût très-vif pour la poésie. Ses œuvres ont une certaine étendue et semblent avoir été fort appréciées de son temps. La Bibliothèque Nationale, nous l'avons déjà dit, outre quelques pièces éparses dans d'autres manuscrits, en possède un double recueil.

On y trouve, outre quelques rondeaux assez joliment tournés, un nombre considérable d'épîtres.

Elles ne nous offrent malheureusement pas tous les renseignements que l'on souhaiterait pour la biographie de leur auteur. Nous y voyons cependant qu'il a été en rapports très-intimes avec quelques-uns des personnages les plus considérables de son temps, avec le comte de Ligny, avec Mgr de Guise, qu'il félicite de son mariage d'une assez gaillarde et rabelaisienne manière, lui donnant du reste les plus prudents conseils, avec M. de Lautrec, le favori de François I[er], le général malheureux des guerres d'Italie, avec Mgr de saint Ouen, avec le grand Sénéchal de Normandie, avec M. de Gyé qu'il appelle le petit Gyé, M. de Bonneval, M. de Châtillon.

Nous y voyons qu'il a payé son tribut aux mœurs du temps, et à ses galants entraînements, nous le voyons partout, à Lyon, à Moulins, à Montpellier, à Narbonne, très-occupé des dames. Il confesse lui-même qu'il a souvent aimé, dans une lettre adressée à une jeune dame de la cour, où avec un sentiment assez profond, il lui jure de ne plus aimer qu'elle. Il semblait du reste destiné à des succès. M. de Châtillon lui parle de son « tout plaisant visage, » il lui dit qu'il était « un si beau personnage. »

Le bailli cependant semble avoir rencontré parfois de douloureuses épreuves. Quelques-unes de ses épîtres sont remplies de plaintes amoureuses. Il y parle de ses chagrins, de ses déceptions, de son dévouement mal récompensé, de sa tendresse trahie. Et ce ne sont pas là de vaines lamentations de poète, des variations sur un thème connu,

le doyen et sur un autre chanoine en les accablant d'injures (apponendo manum cum vi et violentia ad ipsum dominum decanum et dominum Mesenge concanonicum, cum injuriis detestabilibus de persona ipsorum publice pronunciatis), et s'était mis violemment en possession d'une partie de l'héritage de son oncle (ipse Picart abstulerat asserta bona reverendissimi domini archiepiscopi et secum asportari fecerat). Menacé pour ce fait d'être cité en la cour de l'archevêque, il s'était reconcilié avec le doyen en lui faisant, en présence d'un certain nombre de membres du Chapitre et autres personnages notables, des excuses de *l'excès* commis par lui. On ne dit pas qu'il ait été sommé de rapporter ce qu'il avait pris, ce qui semblerait indiquer qu'il y avait quelques droits.

mais l'expression de sentiments sincères ; d'autres pièces du recueil nous prouvent que c'est là une histoire vraie. Dans l'une d'elles, M. de Châtillon essaie de le consoler de la douleur qui vient de le frapper. Une jeune fille qu'il aimait (1), et qui méritait en tous points sa tendresse, recherchée, entourée de soupirants, a donné sa main à un autre, le moins digne de tous, si l'on en croit les deux correspondants. M. de Châtillon craint que le bailli n'en meure (2).

Les épîtres du bailli nous offrent encore un intérêt littéraire d'une autre sorte ; elles peuvent servir à montrer comme, autour de Louis XII aussi bien que plus tard autour de François Ier, on avait un goût vif pour les plaisirs de l'esprit, pour les divertissements des lettres et les essais de la poésie. On a déjà remarqué que dans ses complaisances pour le plus brillant représentant couronné de la Renaissance, pour le protecteur des poètes et des artistes, le roi chevalier, le vainqueur de Marignan, l'histoire littéraire avait été injuste à l'égard de ses prédécesseurs. Louis XII et Anne de Bretagne ont eu le goût des lettres et les ont encouragées de tout leur pouvoir. Louis XII n'était pas pour rien le fils du poète aimable qui s'était appelé le duc d'Orléans, le petit-fils de Valentin de Milan. On sait d'un autre côté comment Anne de Bretagne aimait à s'entourer de lettrés, comment elle a attiré en France Jean Le Maire, comme sa domesticité était toute peuplée de poètes, comme elle s'était attaché Jean Marot, Jean Perréal, etc. On rédigeait en vers les bulletins militaires de Louis XII. C'est en vers qu'on racontait ses expéditions et ses victoires. Le roi lui-même était censé les retracer en personne et il disait en vers à Hector de Troie ses triomphes sur les Vénitiens. Mais ce n'étaient pas seulement les poètes de profession qui se livraient à ces exercices. Ce qui ne prouve pas moins combien Louis XII et Anne avaient tous deux le goût de la poésie, c'est qu'on l'aimait, c'est qu'on la cultivait autour d'eux, c'est que seigneurs et gentilshommes s'essayaient à l'envi à lutter avec les poètes en titre. Les recueils manuscrits de la Bibliothèque Nationale conservent

(1) Ne serait-ce pas cette damoyselle La Tour (v. épître du bailli d'Estelan à La Tour) à laquelle il adresse, en son nom et au nom de son frère, des vers où il prend, en badinant, le titre de son mari, et qui lui renvoie des épîtres ?

(2) Nous publions chez Mme veuve Le Gost-Clérisse (Caen 1875), avec des vers du vicomte de Falaise, les rondeaux et épîtres du bailli d'Estelan.

une foule de vers composés par eux. On voit que la poésie faisait partie des divertissements de la cour, que les dames y applaudissaient, qu'on leur montrait ses essais poétiques, qu'on leur demandait des conseils. Quelques-unes mêmes ne craignaient pas de donner la réplique aux poètes.

A ce titre aussi les noms des correspondants poétiques du bailli d'Estelan, et, par ce nom de correspondants je n'entends désigner que ceux qui lui répondent en vers, les noms de ses correspondants ont droit aussi à notre attention. Ils sont nombreux. Nous rencontrons dans les deux recueils des épîtres du seigneur comte de Ligny, du seigneur de Chastillon, de Bonneval, de Genteville, de Mgr de Larchan, de M. de La Tour, du Varlet du Bailli, de l'écuyer Bernard de Villeneuve. Il nous apprend lui-même que M. de Lautrec lui a envoyé une épître. Quelques-uns d'entre eux, il faut l'avouer, s'en tiraient à bon marché. Nous voyons par une note d'une épître du comte de Ligny reproduite au f° 72 du M' 1,701 qu'il n'y a que quatre lignes de sa main et que le surplus est de « maître Jehan Le Mere (Le Maire), et au f° 75 on lit : autre épistre du dict Sgr comte de Ligny adressant au dict d'Estellan facite par le dict Le Mere. » Mais la franchise même et la netteté circonstanciée de ces déclarations nous garantissent l'authenticité des autres pièces. Des femmes figurent sur cette liste. Telles sont la baillive de Viennois, la receveuse de Lyon, la damoyselle de La Tour, la maîtresse des ports de Lyon, madamoyselle de Hautot. Du reste d'autres noms aristocratiques ont trouvé place dans ces mêmes recueils. On y voit Mgr des Chesnes échanger des épîtres avec la dame de Mailly « sa chère et belle nièpce, etc. »

Ajoutons que les noms de quelques-uns des correspondants du bailli peuvent nous aider à fixer la date de ses vers. On sait par exemple que le comte de Ligny était mort en 1503, que Gaston de Foix mourut en 1515. Il faut nous contenter de cet à peu près; le bailli, en effet, date ses épîtres avec une précision toute romantique, comme ici :

> Ce dimanche, d'octobre le vingt-huit,
> A Montpellier, environ la minuit,

mais il omet de marquer l'année.

ETUDE

SUR LA

CONDITION DES LÉPREUX

AU MOYEN AGE,

NOTAMMENT D'APRÈS LA COUTUME DE NORMANDIE ;

PAR M. L. GUILLOUARD,

Professeur agrégé à la Faculté de Droit de Caen.



I.

La condition des lépreux au moyen âge, chez les peuples de l'Occident, présente un triste spectacle : le *meseau (meseau, mesel, mesiax, mesellus, leprosus, lazarus)* est mis au ban de la société, éloigné du monde, brusquement séparé des siens, et relégué dans une maladrerie ou dans une maison isolée dont nul n'osera approcher : trop heureux s'il n'est pas atteint dans sa personnalité civile et réputé « *mors quant au siècle,* » suivant les expressions de Philippe de Beaumanoir !

Il faut, pour comprendre ces mesures si rigoureuses, lire dans nos anciens chroniqueurs la description qu'ils font de la lèpre et de ses effets : la lèpre passait pour incurable; tous les médecins affirmaient qu'elle était héréditaire (1), et contagieuse à ce point qu'elle

(1) La croyance à l'hérédité de la lèpre était tellement accréditée que les Usances de la ville de Calais prescrivent de ne recevoir comme bourgeois nulle personne qui compterait un lépreux parmi ses aïeux, à quelque degré que ce soit.

« Doivent tous ceux qui se présentent pour être reçus bourgeois rapporter attestation valable et suffi-
« sante de la justice des lieux dont ils sont natifs, ou bien où ils ont fait leur demeure et résidence :
« laquelle contiendra certificat de leurs bonnes vies, mœurs et conversation, et qu'ils n'auront été repris
« de justice pour cas portant note d'infamie, *et qu'ils ne soient issus ni descendants d'aucuns qui aient*
« *été entachés de maladie de lèpre; autrement, ne seront reçus au nombre desdits bourgeois* » (art. 6).

se transmettait au contact des vêtements du lépreux, d'un objet qu'il avait touché, ou même de l'air qu'il respirait. Les souffrances qu'endurait le lépreux étaient très-vives : ses chairs pourrissaient et ses os même se décomposaient peu à peu sans qu'aucun remède pût apporter un soulagement à ses maux (1).

La lèpre s'était répandue pendant le moyen âge d'une manière effrayante, surtout après les Croisades : au temps de Mathieu Pâris, dans la première moitié du XIIIe siècle, il y avait 19,000 léproseries dans l'Europe et l'Asie Mineure? En Normandie seulement, il y en avait 218 (2) !

La loi avait cependant pris des précautions aussi rigoureuses que multiples pour séquestrer le lépreux, et, suivant l'expression du Rituel de Bayeux, « obvier à l'infection que sa conservation pourrait « apporter parmi le peuple. »

Avant tout, il fallait savoir quelles personnes étaient soupçonnées de lèpre : l'isolement auquel on allait le condamner, la séparation des siens, et, dans quelques provinces, les déchéances civiles qui allaient l'atteindre devaient conduire le lépreux, sa famille et ses amis à dissimuler le plus longtemps possible sa cruelle maladie. Aussi lisons-nous dans la *Coutume du comté de Boulogne* (rédigée en 1493), que si un lépreux meurt dans une paroisse sans que les habitants aient averti la justice : « afin de visiter ledit ladre dès son vivant pour le « juger et séquestrer hors des sains, *tout le bétail à pied fourché « desdits paroissiens étant dans ladite paroisse est confisqué au droit « du Seigneur haut justicier* (tit. VII, art. 24). »

A ce propos, Claude Hatton raconte dans ses mémoires quelle pa-

(1) « Bien que les variétés de ce mal fussent nombreuses, dit M. Cibrario, voici, en somme, quels « en étaient les symptômes généraux :

« Peau dure et bronzée, couverte de *squammes* ou croûtes d'un blanc livide et sillonnée de crevasses « exsudant des humeurs fétides ; front ridé, yeux ronds, vitreux et fixes, cils érodés et dépilation géné- « rale du corps ; nez déformé, ulcères dans les cartilages, ulcères au palais avec destruction de la luette, « voix rauque, haleine excessivement fétide, oreilles cadavéreuses et disproportionnément allongées, « ongles réduits à une substance gommeuse, genoux et mains gonflés, de couleur noire avec transpa- « rence livide. » (*Précis historique des Ordres de Saint-Lazare et Maurice*, traduction H. Ferrand, p. 4. Lyon, 1860).

(2) Voir un intéressant travail de M. Léchaudé d'Anisy, sur *les léproseries en Normandie*, dans le tome XVII des mémoires de la Société des Antiquaires.

nique causa à Provins, en 1579, la nouvelle de la mort d'un lépreux, qui n'avait pas été de son vivant déclaré *ladre :* « La nouvelle... fut « divulguée et déclarée de l'ung à l'autre par la ville, et fut à l'ins- « tant mis en avant que toutes les bestes à quatre piedz qui avoient « le pied fendu, comme vaches, porceaux, brebis et moutons, qui « appartenoient aux habitants de ladite ville, étaient confisquées « au roy et perdues pour ceux à qui elles estoient, d'autant que « ledit Lecourt étoit mort avant d'avoir été rendu ladre. Ceux à qui « appartenoient lesdittes bestes au pied fendu les détournèrent, et ne « les laissèrent retourner en leurs maisons pour la première et la « seconde nuict, en intention de les céler et les envoyer au loing « nourrir ou vendre, jusques à ce qu'on eust vu le moyen d'en « eschapper. Plusieurs tuèrent et firent tuer leurs pourceaux tout has- « tivement, et en fut tué à Provins en vingt-quatre heures ung cent « pour le moings. » (*Mémoires de Claude Hatton*, publiés par M. Bourquelot, dans la collection *Des documents inédits pour servir à l'histoire de France*, t. II, p. 1006).

Il est probable qu'avec une pénalité aussi sévère les dénonciations ne devaient pas manquer. C'était à la juridiction ecclésiastique qu'il appartenait de prononcer, après la visite du médecin, et de déclarer si la personne soupçonnée était atteinte de lèpre.

Une fois la sentence prononcée, l'Eglise procédait à la *séparation* du lépreux avec une grande solennité, pour mieux faire respecter la défense qui allait lui être faite de « communiquer avec les gens sains. » La loi séculière prononçait contre lui des pénalités s'il enfreignait ces défenses, mais cela ne paraissait pas suffisant, et l'intervention de l'Eglise, l'autorité la plus respectée alors, était jugée nécessaire pour protéger la société du contact des lépreux.

La coutume du Hainaut, qui contient dans son chapitre 135, intitulé « *Pour le faict des Lépreuz* » un code complet de l'état civil des lépreux, nous montre à quel point cette intervention de l'Eglise paraissait importante : si un étranger était atteint de la lèpre dans une ville, la ville devait lui fournir un costume de lépreux et « *luy faire son service* » avant de le renvoyer dans sa paroisse d'origine.

« Et s'il est trouvé entaché de ladite maladie, on devra lui bailler

« pour une fois, s'il n'est du lieu, un chapeau, manteau gris, cli-
« quottes et besace, *et lui faire son service* » (chap. 135, art. 2).

Tous les anciens rituels donnent l'*office de la séparation des lépreux*, qui devait élever entre le lépreux et ses concitoyens une barrière défendue à la fois par la loi religieuse et la loi civile ; cet office se divise en deux parties : la première comprend les prières que l'église prononce sur la tête du lépreux ; la seconde, très-importante pour l'étude de la condition des lépreux au moyen âge, se compose des *défenses* que l'officiant doit adresser au lépreux, et qui formeront désormais la règle de sa vie.

L'office destiné à séparer les lépreux était d'abord, dans quelques diocèses, l'office des Morts, la messe de *requiem* (1). Le lépreux était étendu sous le drap des morts, les cierges allumés autour de lui, et on lui faisait les absoutes, comme l'Église le fait encore pour les religieux qui vont entrer dans le cloître et qui sont, eux aussi, séparés des vivants; mais on comprit bien vite ce qu'un pareil usage avait de cruel pour le lépreux qui, lui, ne se sépare pas volontairement du monde pour se rapprocher de Dieu, et, au lieu de la messe des Morts, l'officiant célébra la messe du Dimanche, ou la messe du Saint-Esprit, ou un office à part composé de prières consolantes destinées à implorer pour le lépreux le courage et la résignation.

La plupart de ces offices se ressemblent; nous citerons notamment le rituel de Nicolas de Thou, évêque de Chartres, de Mgr d'Angennes, évêque de Bayeux (2), de Réginald, archevêque de Reims.

Dans ce dernier rituel, le plus complet de ceux que nous avons pu consulter, nous voyons avec quelle solennité a lieu la séparation du lépreux. Le prêtre va le chercher processionnellement dans la maison qu'il habite, le conduit, revêtu de la robe de *Mezeau*,

(1) Ducange (*Glossaire*, v° LEPROSUS) cite un office du XVe siècle où l'usage s'était encore conservé de dire pour les lépreux la messe des Morts.

« *De modo separandi leprosos. In Ecclesia ante altare pannus niger, si habeatur, supponatur duobus*
« *tretellis disjunctis, et juxta stet infirmus, genibus flexis, inter tretellos; subtus ponitur similitudine*
« *mortui gerens, quamvis vivat corpore et spiritu, Deo donante; et sic ibi devote missam debet*
« *audire......* » (Officiar. curator. dioc. Clarom. et S. Flori, *ann.* 1490).

(2) A cause de l'importance que cet office peut présenter pour l'histoire des lépreux en Normandie, nous l'imprimons en entier à la suite de cette étude.

dans un coin du chœur; puis, quand le prêtre a célébré la messe, « il doit vestir ung surplis et mettre une estole en son col, et doit « donner de l'eau benoîte audict lépreux, et le doit mettre hors, « se y ne fait trop fort temps de pluye, ou autre nécessité, ledit « prestre le doit mener au lieu où sa maison est faite au champ, « et le doit exhorter en bonne patience et en charité à l'exemple de « Jésus-Christ et de ses benoîts saints (1). »

Ces exhortations terminées, le prêtre se retourne vers le peuple qui a accompagné le meseau jusqu'à la porte de sa demeure; il recommande « qu'il lui fasse aumosne et le conferme en Dieu. »

Enfin, il s'adresse une dernière fois au lépreux, non plus pour le consoler, mais pour l'avertir solennellement de la manière dont il doit vivre, pour lui défendre de communiquer désormais avec les autres hommes :

« *Quand ledit mesel est à l'entrée de la maison où il doit être mis* « *pour demourer, le prêtre lui doit faire les défenses qui s'ensuivent.*

« *Je te défens que jamais tu n'entres en église ou moustier, en* « *foire, en moulin, en marchier, ne en compaignie de gens.*

« *Je te défens que tu ne voises point hors de ta maison sans ton* « *habit de ladre, afin qu'on te connaisse, et que tu ne voises point* « *déchaus.*

« *Je te défens que jamais tu ne laves tes mains ne autre chose* « *d'entour toi en rivage, ne en fontaine, ne que tu boives, et se* « *tu veux de l'eau pour boire, puise en ton baril en ton escuelle.*

« *Je te défens que tu ne touches à chose que tu marchandes ou* « *achestes jusqu'à tant qu'elle soit tienne.*

« *Je te défens que tu n'entre point en taverne, se tu veulx du vin,* « *soit que tu l'achestes ou qu'on te le donne, fais le entonner en* « *ton baril.*

(1) Le rituel de Réginald nous indique en des termes aussi élevés que touchants quelles paroles le prêtre doit adresser au lépreux.

« Pour avoir à souffrir moult tristesse, tribulation, maladie, messellerie et autre adversité du monde, « on parvient au royaume du Paradis où il n'y a nulle maladie, ne nulle adversité, mais sont tous purs « et nets, sans ordure et quelconque tache d'ordure, plus resplendissants que le soleil, où que vous irez, « si Dieu plaist, mais que vous soyiez bon chrétien et que vous portiez patiemment cet adversité. Dieu « vous en doint la grâce. »

« *Je te défens que tu ne habites à aultre femme que la tienne.*

« *Je te défens que si tu vas par les chemins et tu encontres aucune* « *personne qui parle à toi et t'araisonne, que tu te mettes au dessous* « *du vent.....* » (Origines de la liturgie catholique, v° Lépreux).

Ainsi, une fois séparé, le lépreux devait éviter toute communication avec les autres hommes; il restait libre sans doute de sortir de sa maison, d'aller chercher les objets dont il avait besoin pour vivre, mais à la condition de prendre les minutieuses précautions détaillées dans le rituel de Réginald. Revêtu d'un habit de *ladre*, portant à la main des *cliquottes* pour annoncer son passage, obligé de fuir toute « compagnie de gens, » le lépreux était véritablement un objet d'horreur pour les autres hommes.

S'il n'avait pas de fortune personnelle, ses moyens d'existence étaient des plus précaires; nous voyons bien dans les coutumes de Hainault (ch. cxxxv, art. 2) et de Lille (ch. xxxii, art. 1), ainsi que dans les rituels, que la paroisse d'origine du lépreux devait lui fournir au moment de sa séparation les objets de première nécessité dont voici l'énumération :

« Une tarterelle, souilliers, chausses, robe de camelin, une housse « et un chaperon de camelin, deux paires de drapeaux, un baril, un « entonnoir, une courroie, ung coustel, une écuelle de bois.

« Item on lui doit faire une maison et un puis, il doit avoir un « lit estoffé de coutte, coussin et couverture, deux paires de draps « à lit, une hache, ung escrin fermant à clef, une table, une selle, « une lumière, une poelle, un aindier, des escuelles à mangier, ung « bassin, ung pot à mettre cuire la chaire » (*Rituel de Réginald*).

Mais la paroisse devait-elle en outre fournir des vivres au lépreux pauvre? Il paraît bien qu'elle n'y était pas tenue, et que le lépreux n'avait d'autres ressources que les « aumônes des bonnes gens » : cela résulte notamment de la coutume de Lille (au ch. xxxii, intitulé des *ladres*), qui limite les obligations de la paroisse aux divers objets dont nous venons de parler, et, pour le surplus, renvoie expressément le lépreux aux aumônes :

« Par la coutume, les manants et habitants de la paroisse, là où « une personne entachée de lèpre a été née et baptisée, sont tenus

« si ledit entaché le requiert, luy délivrer en ladite paroisse : maison « pour sa demeure, un chalit, lict, manteau, table, plateau, et autres « menues ustensiles de bois et verre. *Et peut tel malade demander « les aumosnes des bonnes gens.* »

Et encore cette faculté d'aller demander des aumônes était-elle singulièrement restreinte pour le lépreux : la coutume de Hainault limite à sept ou huit jours par an les époques où les ladres pourront venir quêter dans la ville de Mons :

« Les lépreux, dit l'art. XX, ne pourront venir à la ville de Mons « pour faire leurs questes, sinon ès jours accoutumez, si comme de « Pasques, Pentecoste et Noël, les jours Notre-Dame, la veille de « la procession dudit Mons, La Toussaint, ès nuits Saint-Martin, « des Rois et Quaresmeaux, se gardant lors de converser entre les « gens et de n'uriner, sinon arrière d'iceux, et hors rues pu- « bliques. »

L'Ordonnance Royale de mai 1413 est beaucoup plus rigoureuse encore : elle défend aux lépreux « d'entrer dans la bonne ville de « Paris, ou les autres bonnes villes du royaume, *pour quester* ou au- « trement, sur peine d'être prins et emprisonnés un mois au pain « et à l'eaue par les exécuteurs des hautes justices d'icelles nos « bonnes villes. »

Qu'on se figure quelle était à cette époque la position du lépreux pauvre : le corps en proie à de cruelles souffrances, séparé des siens, dans l'impossibilité de travailler, car personne n'eût voulu ni l'employer à son service ni acheter le produit de son travail, obligé pour vivre de solliciter des aumônes, et en même temps contraint de ne point aller quêter dans les villes où il eût trouvé des ressources plus abondantes, enfin, même dans les campagnes, devenu l'objet d'une horreur qui éloignait de lui la charité !

Heureusement l'Eglise catholique, la consolatrice des affligés, vint à son secours et réussit, sinon à le réconcilier avec la société, au moins à lui assurer des moyens d'existence.

Dès le VI[e] siècle, nous voyons les évêques au parlement de Lyon (587) demander et recevoir la mission de nourrir et d'entretenir les lépreux.

A mesure que les monastères se fondent, les moines établissent dans les dépendances de l'abbaye un asile pour les lépreux, et nous lisons dans les Statuts synodaux de l'église de Coutances que cet asile ne doit pas être trop éloigné de l'abbaye, ce qui serait contraire à la charité fraternelle que l'on doit avoir pour le lépreux.

« Item præcipimus ut quælibet abbatia domum habeat juxta muros « ad leprosum ponendum, ubi si forte contigerit, ita non extra, « nisi in loco religioso, quia et domus inde vilescit, et per hoc mutua « fraternitas erga ipsum amittitur » (Dom Martène, *Thesaurus anecdotorum*, IV, p. 804) (1).

Mais ces asiles devinrent bientôt insuffisants, et on vit arriver de la Palestine et se répandre dans tout l'Occident un ordre religieux sous l'impulsion duquel des léproseries ou maladreries s'élevèrent bientôt dans la plupart des paroisses importantes : nous voulons parler de l'ordre des chevaliers de Saint-Lazare de Jérusalem et du Mont-Carmel. Créé à Jérusalem pendant les Croisades, en 1119, sous le nom d'Ordre des Hospitaliers de Saint-Lazare, dans le but exclusif de soigner les lépreux, il fut introduit en France au temps de Louis VII, et réuni sous Henri IV à l'ordre de Notre-Dame du Mont-Carmel. A cet ordre étaient confiées toutes les maladreries de France, et, pour réhabiliter les lépreux à leurs propres yeux, et leur montrer qu'ils ne voyaient en eux que des frères souffrants, les chevaliers de Saint-Lazare devaient, d'après les statuts de l'ordre, choisir pour grand-maître un chevalier lépreux (Migne, *Dictionn. des ordres religieux*, v° SAINT-LAZARE) (2).

(1) Orderic Vital indique une autre de ces fondations, dont nos vieux chroniqueurs nous fournissent beaucoup d'exemples : « *Osbernus abbas constituit ut septem leprosi pro amore Dei perenniter « ab Uticensibus alerentur, eisque de cellario fratrum panis et potus septem monachorum quotidie « largiretur* » (Orderic Vital, *Hist. ecclés.*, liv. III, ann. 1063).

(2) M. Cibrario, dans l'étude très-intéressante qu'il a consacrée à l'ordre de Saint-Lazare et de Saint-Maurice, apprécie dans les termes suivants le rôle de l'Eglise à l'égard des lépreux : « De la loi du « Christ, dit-il, était venue à l'homme une vertu qu'il n'eût pu trouver en lui-même, et qui devait lui « faire voir, dans les lépreux, des semblables dignes de compassion et de secours; plus encore : des amis « et des frères. La prudence ordonnait de les séparer des autres hommes, la charité ordonnait de les « secourir, et il était réservé aux chrétiens de concilier ces deux grandes lois » (*Op. citat.*, p. 5).

De nombreux exemples cités par M. Cibrario montrent quel dévouement la religion catholique suscita en faveur des lépreux; quoi de plus touchant, par exemple, que la charte dans laquelle Brisebarre,

Sous l'influence de l'ordre de Saint-Lazare devenu bien vite puissant, surtout en France, les léproseries s'enrichirent de dons considérables, et les lépreux pauvres y purent vivre sans avoir recours aux ressources si incertaines, hélas! de « l'aumosne des bonnes gens (1). »

Telle était, au point de vue administratif, comme nous dirions aujourd'hui, la condition des lépreux au moyen âge; elle peut se résumer en un mot : isolement complet du lépreux dans la maladrerie ou dans la maison qui lui sert de refuge.

seigneur de Beyrouth, non content de donner aux lépreux la plus grande partie de sa fortune, déclare qu'il veut se consacrer lui-même à leur service : « *Ego G. Brisebarra domus S. Lazari infirmorum Hierosolymæ frater esse volo, et, si renunciare seculum voluero, in nullam aliam domum me reddere possim, et de omnibus beneficiis domus particeps esse volo.* » Et cet exemple trouva plus d'un imitateur (*Cibrario, ibid.*, p. 29 et suiv.).

(1) Saint Louis, roi de France, dont les dons contribuèrent beaucoup à enrichir les léproseries, donna lui-même à un lépreux des soins touchants, qui montrent comment ce saint roi comprenait la charité :

« Et en l'abéie de Roiaumont avoit un moine qui avoit nom frère Ligier, et estoit diacre en l'ordre, « qui estoit mesel, et estoit en une maison desseuré des autres, qui estoit si despiz et si abominables « que, pour la grant maladie, ses yeux estoient si degastez qu'il ne veoit goute, et avoit perdu le nez, « et ses lèvres estoient fendues et grosses, et les pertuis des ieux estoient rouges et hysdeux à voir.

« Et doncques comme li benoiez Rois fust venu un jour de diemenche entour la feste saint Remi à « ladite abéie de Roiaumont, et eust oï ilecques plusieurs messes, si com il avoit accoustumé, et « estoit avec lui li cuens (comte) de Flandres et plusieurs autres gentilzhommes; et quant les « messes furent dites, il issi de l'église et alla vers l'enfermerie à la mezon où li moines demeuroit « ainsi mezel; et quant il y voit aller, il commanda à un de ses huissiers que il feist cels qui estoient « avecques lui traire arriére; et einsi il prist l'abbé de Roiaumont, et li dist que il vouloit aller au « lieu oú li dit mesiax demoroit, que il avoit autre foiz veu, et le vouloit visiter.

« En après li abbès alla devant, et li benoiz Rois alla après, et entra au lieu où li malades estoit, et « le trouvèrent menjant à une table assez courte, et mangeoit char de porc : car einsi est la coutume « des mesiax en l'abéie, que ils manjirent chiers, et li sainz Rois salua cel malade, et li demanda comment « il li estoit, et s'agenoilla devant lui; et lors commença à tranchier à genoux, et trancha devant lui la « char d'un coutel que il trouva à la table dudit malade; et comme il eust tranchié la char par morsiax, « il metoit ces morsiax en la bouche du malade, et il les recevoit de la main du benoiez Rois et les « menjoit.....

« Et avecques tot ce, li benoist Rois confortoit ledit malade, et li disoit que il souffrist en bonne « patience cele maladie, et que c'estoit son purgatoire en cest monde; et que il valoit miex qu'il « souffrist cele maladie ici, que il souffrist autre chose el siècle à venir.....

« Et ainsi visitoit-il souvent ledit malade, et disoit souvent as chevaliers : « alon visiter nostre « malade, » et il parloit du mesel; mais ils n'entroient pas avecques lui en la meson dudit malade, « mes li abbei ou li prieurs de cel lieu. » (VIE DE SAINT-LOUIS, par le confesseur de la Reine Marguerite, ch. IX, *Des auvres de pite (pitié).*)

II.

Au point de vue de sa capacité civile, la condition du lépreux n'était pas modifiée, au moins d'après le droit commun des coutumes, et il conservait la jouissance et l'exercice de tous ses droits : il pouvait se marier, tester, disposer de son patrimoine entre vifs, à titre gratuit ou onéreux, recueillir des successions, en un mot agir comme le ferait une personne saine de corps et d'esprit.

« Le lépreux, dit la coutume de Hainaut, pourra succéder comme « autre personne, et les hoirs dudit lépreux à lui, et se peut aider de « son héritage comme un autre » (Ch. 135, art. VI).

« Homme lépreux, lui étant escheu à titre de sa femme quelques « meubles ou héritages, en doit jouir et en peut faire aliénation, s'il « y a enfants, comme autre non lépreux, observant toutes solen- « nitez à ce requises, sauf à ladite femme sa provision pour la vie » (*ibid.*, art. 16).

Bouteillier, dans sa *Somme Rurale*, indique avec une grande précision que la lèpre n'empêche point le lépreux de se marier, s'il le veut, et ne dissout point le mariage antérieurement célébré :

« Si dois scavoir qu'il n'est mie défendu aux meseaux qu'ils se marient « ensemble, ou à autre qui faire le veut, ne souffre la loy que s'il « advenoit que l'homme ou la femme que mariée seroit, quelle qu'elle « fust, cheist en mesellerie, pour ce n'est mie le mariage divorcé, « ne doivent jamais se partir l'un de l'autre; mais doit le sain garder « le malade, si chasteté ne vouloit vouër. Toutefois dit la loy que si « fiançailles y avoit de futur, et que l'un devint mesel, l'espousaille « seroit deffaicte, et ne seroient tenus de procéder au mariage » (*Somme rurale*, liv. II, tit. VIII, DES MARIAGES AUX MESEAUX) (1).

(1) Il faut rapprocher de ce passage de Bouteillier un texte du droit canonique qui donne la même solution : c'est une décision du pape Alexandre III, de l'an 1180 :

« ...... Constat quod sive mulier lepra percussa fuerit, seu alia gravi infirmitate detenta, non est a « viro propterea separanda, vel etiam dimittenda. Leprosi autem, si continere nolunt, et aliquam, quæ « sibi nubere velit, invenerint, liberum est eis ad matrimonium convolare. Quod si virum sive uxorem « leprosum fieri contigerit, et infirmus a sano carnale debitum exigat, generali præcepto Apostoli quod « exigitur est solvendum » (Migne, *Dict. de droit canon.*, v° LÈPRE).

Seule au milieu de nos coutumes, la coutume de Normandie atteint le lépreux jusque dans sa personnalité civile : elle le déclare incapable de succéder même à ses parents les plus proches, et, s'il possédait quelque fortune personnelle avant sa maladie, elle lui enlève le droit d'en disposer, et le réduit sur ses propres biens à un simple usufruit.

Les différents textes de la coutume ne laissent sur ce point aucun doute.

Voici d'abord comment s'exprime le grand coutumier de Normandie, au titre d'*empêchement de succession* (liv. VI, ch. VI) : « Le mesel ne « peut être hoir à autre, pour tant que la maladie soit aperte commu- « nément. Mais il tiendra toute sa vie l'héritage qu'il avoit ains qu'il « fut mesel. »

Ces mots, « *il tiendra toute sa vie l'héritage qu'il avoit ains qu'il* « *fut mesel*, » étaient équivoques, et pouvaient signifier que le lépreux restait au moins propriétaire des biens qu'il possédait avant sa maladie.

Mais Terrien nous apprend que telle n'avait pas été l'interprétation de la Glose, et l'on décidait que le lépreux ne conservait plus sur ses propres biens qu'un droit d'usufruit.

Cette interprétation de la Glose est d'ailleurs confirmée par le texte de l'ancien coutumier en vers, rédigé en 1280 :

« Meseaux ne se peuvent estendre
« De succession d'aultre prendre
« Se notoire est leur maladie
« Mez leurs fieux tiendront-ils leur vie,
« Que nulz ne leur en fera tort,
« Jusqu'à ce qu'il soient morts. »

Enfin, s'il restait un doute sur la portée de la coutume de Normandie, il disparaîtrait en présence du texte de la coutume réformée de 1583, qui contient la disposition suivante (art. 274) :

« Celuy qui est jugé et séparé pour maladie de lèpre ne peut suc- « céder, et néanmoins il retient l'héritage qu'il avoit lors qu'il fut « rendu, pour en jouir *par usufruit* tant qu'il est vivant, sans le pou- « voir aliéner. »

Cette disposition, qui frappe le lépreux d'une sorte de mort civile,

lui enlevant tout moyen de récompenser le dévouement qu'on lui aurait témoigné, le réduisant même parfois à la misère, s'il n'a d'autres ressources que l'héritage espéré de ses parents, paraît aussi dure qu'incompréhensible : dans quel but enlever au lépreux son patrimoine héréditaire, alors surtout qu'il est incapable de subvenir à ses besoins, et que l'isolement auquel il est condamné l'empêche de travailler pour vivre?

Les commentateurs de la coutume sont à peu près unanimes pour blâmer cette disposition.

Terrien la déclare « odieuse et contraire au droit commun. » Basnage dit qu'il ne sait pas pour quelle cause les lépreux deviennent incapables de succéder, alors que « le droit romain ne les a point « exclus des droits successifs, non plus que les autres personnes qui « naissent imparfaites. »

Godefroy blâme d'autant plus vivement la disposition de la coutume qu'elle atteint non-seulement le lépreux, mais ses enfants : « Je ne scay « pourquoi, dit-il, nostre coutume faict les ladres incapables de suc- « céder, et principalement s'ils ont des enfants. Car que la lèpre soit « accidentelle et puisse arriver depuis le mariage à la naissance des « enfants, non-seulement le droit canon l'approuve, mais aussi les his- « toires sacrées le témoignent... et ne voy aucune raison pourquoy les « enfants doivent perdre leurs droits par l'accident corporel du père... »

Quelques auteurs ont prétendu trouver une règle analogue à celle de la coutume de Normandie dans un capitulaire de Pépin, de l'année 757.

« La coutume de Normandie, dit M. Cibrario dans son traité d'*Eco- « nomie politique au moyen-âge* (II, p. 105), considérait la lèpre « comme une espèce de mort civile : *et elle était en cela conforme « à un capitulaire de Pépin, qui autorisait le divorce en pareil cas.* »

Cette interprétation est aussi celle de M. Léchaudé d'Anisy dans son étude *sur les léproseries en Normandie* : d'après lui, le capitulaire de Pépin « *permettait à la femme saine de se séparer de son mari « lépreux.* »

Si telle était la portée du capitulaire, l'analogie serait frappante, et la disposition de notre coutume n'aurait rien d'exceptionnel; le

principal effet de la mort civile, c'est de briser le lien conjugal, et si la lèpre autorise le divorce, on peut dire réellement que le lépreux est mort pour le monde.

Mais le capitulaire de Pépin nous paraît prouver tout le contraire : loin d'accorder à l'époux sain la faculté de rompre le lien conjugal, il subordonne cette rupture à l'assentiment du lépreux; les époux pourront se séparer, la femme contracter une nouvelle union, mais *si le lépreux y consent;* c'est-à-dire que la lèpre pourra être l'occasion d'un divorce *par consentement mutuel.* Le texte est très-précis et ne dit pas autre chose :

« Si vir leprosus mulierem habeat sanam, *si vult ei donare com-* « *meatum ut accipiat virum*, ipsa femina, si vult, accipiat. Similiter « et vir » (Baluze, I, p. 184).

Réduit à ces termes, le capitulaire de Pépin n'a plus aucune importance : divers documents, et notamment les formules de Marculfe (liv. II, ch. xxx. Baluze, II, p. 423) attestent que le divorce par consentement mutuel avait longtemps subsisté, malgré les prohibitions de l'Eglise ; et tout ce qui résulte du capitulaire de 787, c'est que les époux pouvaient donner pour cause ou prétexte de leur volonté de divorcer la maladie de l'un d'eux, comme ils auraient pu donner un autre motif, par exemple l'incompatibilité d'humeur, comme le suppose la formule de Marculfe, « *dum inter illo et conjuge sua* « *discordia regnat.* »

Si le lépreux avait été frappé de mort civile, ou bien la loi aurait déclaré son mariage dissous de plein droit, ou, dans tous les cas, elle aurait donné à son conjoint la faculté de faire prononcer le divorce, avec ou sans le consentement du lépreux ; mais du moment où le divorce est subordonné à son consentement, il faut bien reconnaître qu'il jouit du bénéfice du droit commun, et que sa capacité civile n'est point diminuée.

D'ailleurs, si tel avait été le sens du capitulaire de Pépin, on retrouverait des traces de la règle qu'il aurait consacrée dans les monuments de notre ancien droit, capitulaires, lettres royales ou ordonnances ; mais il n'y a rien de semblable ni dans les capitulaires de Charlemagne ou de ses successeurs, qui ne s'occupent des lépreux que pour leur

défendre de se mêler au peuple, « *ut se non intermisceant alio populo* » (Baluze, I, p. 244), ni dans les lettres ou ordonnances royales relatives aux lépreux, qui se bornent à rappeler les règles de police dont nous avons parlé plus haut, en défendant aux lépreux d'entrer dans les villes, en leur enjoignant de porter sur leurs vêtements un signe distinctif, etc...... (Lettres des 1er février 1371, 3 juin 1404 et 7 mars 1407. Ord. du 25 mai 1413).

Nous ne connaissons dans notre ancien droit qu'un seul texte qui se rapproche de la rigueur de la coutume de Normandie : c'est la coutume de Clermont en Beauvoisis, dont le ch. LVI, n° 2, est ainsi conçu :

« Quand aucuns devient mesiax, par quoi il convient qu'il laisse le « compaignie des geins sains, il n'a puis droit en nulle propriété « d'éritage, ne qui fust siens, ne qui li peust venir de son lignage. « Mes voir est, s'il avoit meubles ou conqués, et tant que le maladie « li prist, il en peut ordener à sa volenté; el aussi du quint de son « heritage, aussi comme en pot fere en testament; car sitost comme il « est pris de cele maladie, *il est mors quant au siècle.* Mais s'il lait « aucun héritage par le reson du quint, ou aucun héritage qu'il ait « aquis, à le maladerie où il doit aller, ou à autre religion, fere « le pot. »

La coutume de Clermont dépouille aussi le lépreux de sa capacité civile, et elle emploie même contre lui une formule énergique, elle le déclare « *mors quant au siècle* » : sans doute elle lui accorde, au point de vue de la liberté testamentaire, une prérogative plus grande que la coutume normande, mais ces deux législations reposent évidemment sur la même idée : l'incapacité civile du lépreux.

Nous croyons que cette ressemblance s'explique par l'influence que la coutume de Normandie dut exercer sur les institutions du Beauvoisis; ce petit pays, si souvent pillé par les Normands au IXe siècle, et devenu enfin leur plus proche voisin, avait dû subir l'influence de ce peuple de conquérants, qui, après avoir montré sa supériorité dans les combats, gouvernait avec tant d'habileté la riche province où il s'était fixé. De l'admiration que devait exciter un tel peuple au désir d'imiter ses lois, il n'y a qu'un pas, et nous croyons qu'il serait facile d'établir non-seulement pour la condition des lépreux, mais sur plus d'un autre

point que la coutume de Clermont en Beauvoisis a fait des emprunts à la législation normande.

Comment donc expliquer cette disposition de la coutume de Normandie, qui reste isolée au milieu du droit commun de la France? Nous croyons qu'elle est d'*origine Scandinave*, et qu'en venant s'établir sur le territoire de l'ancienne Gaule les Normands l'avaient apportée de leur pays.

M. Laferrière, qui a étudié avec une érudition et un talent qu'on ne saurait trop admirer les origines de notre droit coutumier, assigne une triple source au droit Normand ; coutumes Scandinaves, coutumes indigènes, coutumes anglo-normandes (*Histoire du droit Français*, tom. III, p. 602), et plus on étudie la coutume de Normandie, plus on y retrouve cette triple influence qui donne au droit Normand un caractère particulier au milieu des autres coutumes.

C'est, en particulier, à l'origine Scandinave qu'il faut attribuer, selon nous, l'étendue excessive du droit d'aînesse en Normandie, surtout dans le pays de Caux, où l'aîné, d'après l'ancienne coutume, recueillait toute la succession du père et de la mère, sauf à servir aux puînés une pension viagère; ce n'est pas là le droit d'aînesse de la société féodale, où l'aîné n'a qu'un préciput qui lui permet de porter le nom et de soutenir la dignité de la famille, c'est la coutume patriarcale des peuples du Nord.

Telle est aussi, à notre avis, l'origine de la condition rigoureuse des lépreux, et nous en trouvons la preuve dans un rapprochement qui nous paraît décisif, dans la comparaison de la coutume avec les lois des Lombards.

« Rotharis, roi des Lombards, dit Montesquieu (*Esprit des Lois*, « liv. XIV, ch. XI), ordonna qu'un lépreux, chassé de sa maison et « relégué dans un endroit particulier, ne pourrait disposer de ses « biens; parce que, dès le moment qu'il avait été tiré de sa maison, « *il était censé mort* (lois de Rotharis, liv. II, tit. I, § 3, et « tit. 18, § 1). Pour empêcher toute communication avec les lépreux, « on les rendait incapables des effets civils. »

La communauté d'origine des Normands et des Lombards est aujourd'hui un fait incontestable : descendus les uns et les autres des régions

Scandinaves, ils ont apporté dans leurs lois un caractère de rigueur et de dureté que peut seul expliquer le caractère des habitants du Nord, et qui ne se retrouve point chez les peuples des autres races. Ces hommes, habitués à braver les tempêtes si communes dans les mers du Nord, contraints par la stérilité de leurs terres à vivre du butin qu'ils arrachaient après de sanglants combats aux habitants de rivages plus fertiles, ces guerriers auxquels la religion d'Odin promettait comme récompense de nouvelles luttes dans l'autre vie, avaient une législation empreinte d'une dureté extrême.

Ainsi, c'est dans la Scandinavie qu'est né le jugement par combat, et que l'exposition des enfants nouveau-nés a été si longtemps autorisée: c'est dans le Jutland qu'au milieu d'une famine le conseil national décida que l'on tuerait les vieillards, les enfants, tous les hommes qui ne seraient pas capables de porter les armes ou de labourer la terre (Depping, *Histoire des expéditions maritimes des Normands*, tom. I, ch. I. Wheaton, *Histoire des peuples du Nord*, ch. XII).

Ces hommes robustes, vigoureux, dont les vieux chroniqueurs nous décrivent la belle stature, l'agilité et la force, avaient dû être vivement impressionnés par la lèpre, cette hideuse importation de l'Orient, et nous croyons qu'au temps où le conseil de Jutland avait décrété la mort de toutes les bouches inutiles, il n'aurait pas hésité à ordonner la mort des lépreux, membres non-seulement inutiles, mais dangereux pour la société. Les temps étaient changés, et la loi Scandinave s'était humanisée; mais, si elle n'osait pas faire mourir le lépreux, elle le séparait au moins de la société en lui infligeant une véritable mort civile.

Telle doit être, croyons-nous, l'origine commune des dispositions de la loi Lombarde et de la coutume de Normandie; si on n'expliquait pas par cette parenté d'origine et de traditions un rapprochement aussi frappant, comment comprendre que seuls entre les peuples du moyen âge, les Normands et les Lombards se soient rencontrés pour édicter des règles si rigoureuses et si différentes du droit commun de l'Europe occidentale ?

Il semble que cette situation des lépreux au moyen âge, cet iso-

lement auquel la société les avait condamnés, cette mort civile dont la coutume de Normandie les frappe, soit un mauvais souvenir de notre histoire, un passé lointain que l'on est heureux d'oublier : malheureusement il n'en est pas ainsi, et, à l'heure où nous écrivons, la lèpre règne encore dans diverses contrées, à Quito, à Madagascar, dans les îles Sandwich (1), et la condition des lépreux n'y est pas plus fortunée qu'elle n'était au moyen âge!

Dans les îles Sandwich surtout, où la lèpre fait de grands ravages, le Gouvernement a relégué tous les lépreux dans une petite île, l'île Molokaï; toute communication est interdite entre l'île et le reste de l'Archipel, et les lépreux, au nombre d'environ deux mille, y vivent et y meurent sans secours d'aucune sorte. Toutefois l'Eglise catholique, continuant sa mission séculaire, est venue au secours de ces malheureux, et deux missionnaires (2) sont allés s'enfermer au milieu des lépreux pour leur donner les soins matériels qui leur manquent et leur apporter les consolations de la religion. C'est une condition plus pénible encore que celle des lépreux du moyen âge, et qui fait regretter la « maison sur quatre estacques » de la coutume de Hainaut, la maladrerie de nos pères, et surtout l'ordre de Saint-Lazare et de Notre-Dame du Mont-Carmel.

(1) Le redoutable fléau subsiste même dans un pays beaucoup plus rapproché de nous, dans l'Asie-Mineure, qui paraît avoir été son berceau :

« La lèpre est toujours très-fréquente dans plusieurs parties de l'Asie-Mineure. En Crète, comme dans « quelques-unes des Sporades, il existe des villages entiers de lépreux, mariés et se mariant, et se trans« mettant ainsi le mal de génération en génération......

« Les classes pauvres de la population sont spécialement atteintes par le fléau; on en attribue les « causes probables à l'abus immodéré qu'elles font d'huile et de poisson salé, tandis que les classes « aisées, dédaignant cette vulgaire nourriture, sont rarement sujettes au mal.

« La contagion de cette affection est si foudroyante qu'un individu aussitôt attaqué de la lèpre est « chassé de sa maison et envoyé au village lépreux » (*Journal officiel*, 8 avril 75).

(2) Ces héros obscurs de la foi catholique, dont les noms méritent d'être conservés, sont les RR. PP. *Damien Devenster* et *André Bugermann*, de la Société de Jésus (ANNALES DE LA PROPAGATION DE LA FOI, 1874, p. 307).

APPENDICE.

MANIÈRE DE SÉPARER LES LÉPREUX D'AVEC LE PEUPLE.

(Extrait du Rituel du diocèse de Bayeux, publié sous l'épiscopat de Mgr d'Angennes, 1627.)

S'il arrivoit, Dieu le permettant ainsi, que quelqu'un se trouvast entaché de lepre, le curé en estant adverty donnera ordre aussitost avec le magistrat séculier estably pour la police de luy trouver une maison séparée de celle des autres, pour obvier à l'infection que sa conversation pourroit apporter parmy le peuple.

La maison trouvée et garnie de meubles et ustensiles nécessaires, comme de linge, habits, vaisselle, cousteau, entonnoir, baril et autres, le curé ou son vicaire célébrera la sainte Messe à l'intention du lépreux, ainsi qu'elle s'ensuit.

INTROITUS.

Circumdederunt me gemitus mortis : dolores inferni circumdederunt me : et in tribulatione mea invocavi Dominum, et exaudivit de templo suo vocem meam.

Psalm. Diligam te Domine fortitudo mea : Dominus firmamentum meum, et refugium meum, et liberator meus.

OREMUS.

Omnipotens sempiterne Deus, salus æterna credentium, exaudi nos pro infirmo famulo tuo *(famula tua)* pro quo *(pro qua)* misericordiæ tuæ imploramus auxilium ut, reddita sibi sanitate, gratiarum tibi in ecclesia tua referat actionem. Per Dominum nostrum Jesum Christum.

LECTIO LIBRI REGUM.

In diebus illis misit Helisæus nuntium ad Naaman principem militiæ regis Syriæ dicens, vade et lavare septies in Jordane, et recipiet sanitatem caro tua et mundaberis : iratus Naaman recedebat dicens, putabam quod egrederetur ad me, et stans invocaret nomen Domini sui, et tangeret manu sua locum lepræ et curaret me. Numquid num meliores sunt Abana et Parphar fluvii Damasci omnibus aquis Israel, ut laver in eis et munder? Cum ergo vertisset se et abiret indignans, accesserunt ad eum servi sui, et locuti sunt ei : Et si rem grandem dixisset tibi Propheta, certe facere debueras : quanto magis quia nunc dixit tibi, lavare et mundaberis? Descendit et lavit septies in Jordane, juxta sermonem viri Dei, et restituta est caro ejus, sicut caro pueri parvuli et mundatus est : Reversusque ad virum Dei cum universo comitatu suo venit, et stetit coram eo, et ait : Vere scio quod non sit alius Deus in universa terra nisi tantum, Dominus Deus Israel.

Gradu. Miserere mei Domine, quoniam infirmus sum : sana me Domine.

Vers. Conturbata sunt omnia ossa mea, et anima mea turbata est valde. Alleluia.

Vers. Qui sanat contritos corde et alligat contritiones eorum. Alleluia.

TRACTUS.

Commovisti Domine terram tuam, et conturbasti eam. *Vers.* Sana contritiones ejus quia mota est. *Vers.* Ut fugiant a facie arcus, ut liberentur electi tui. *Vers.* Dominus vobiscum. *Resp.* Et cum spiritu tuo.

SEQUENTIA SANCTI EVANGELII SECUNDUM LUCAM (cap. 12).

In illo tempore, dum iret Jesus in Jerusalem, transibat per mediam Samariam et Galilæam, et cum ingrederetur quoddam castellum, occurerunt ei decem viri leprosi : qui steterunt a longe, et levaverunt vocem dicentes : Jesu præceptor, miserere nostri. Quos ut vidit, dixit : ite, ostendite vos sacerdotibus. Et factum est dum irent, mundati sunt ; unus autem ex illis, ut vidit quia mundatus est, reversus est cum magna voce magnificans Deum. Et cecidit in faciem ante pedes ejus, gratias agens, et hic erat Samaritanus. Respondens autem Jesus dixit, nonne decem mundati

sunt et novem ubi sunt? Non est inventus qui rediret, et daret gloriam Deo, nisi hic alienigena, et ait illi : Surge, vade, quia fides tua te salvum fecit.

OFFERTORIUM.

Domine exaudi orationem meam et clamor meus ad te veniat.

SECRETA.

Deus cujus nutibus vitæ nostræ momenta decurrunt : suscipe preces et hostias famuli tui (*famulæ tuæ*) pro quo (*pro qua*) misericordiæ suæ imploramus auxilium : ut de cujus periculo metuimus, de ejus salute lætemur. Per Christum Dominum nostrum. Amen.

COMMUNIO.

Redime nos Deus Israel ex omnibus angustiis nostris.

POSTCOMMUNIO.

Deus infirmitatis humanæ singulare præsidium, auxilii tui super infirmum nostrum (*infirmam nostram*) ostende virtutem : ut ope misericordiæ tuæ adjutus (*adjuta*) Ecclesiæ tuæ sanctæ incolumis representari mereatur. Per Dominum nostrum.

La messe finie, le lépreux sera conduit par le curé au lieu destiné pour sa demeure, où en l'introduisant il lui fera les défenses qui ensuivent :

Je vous défends de plus entrer es églises, moulins, fours ou marchés, ni de vous trouver es assemblées du peuple.

De laver jamais vos mains ni chose aucune qui soit à votre usage es fontaines, rivières ou ruisseaux qui servent au public, vous enjoignant que si vous voulez puiser de l'eau pour votre nécessité, vous vous serviez de vostre baril ou de quelque autre vaisseau propre à cet effet.

Je vous défends d'aller deschaussé hors de vostre maison, ni sans habits de lépreux et vos cliquettes, afin d'estre recogneu d'un chacun.

De toucher quelque part que vous vous trouviez quelque chose que vous voudrez acheter pour la recognoistre, sinon avec une verge ou baston.

D'entrer aux tavernes ni autres maisons sous quelque prétexte que ce soit,

vous enjoignant que si vous voulez acheter ou recevoir du vin qu'on voudra vous donner, vous le fassiez mettre en vostre baril.

De respondre sur les chemins à ceux qui vous interrogeront si vous n'êtes au-dessous du vent, de peur que vous n'infectiez les passans.

De passer par les chemins estroits, pour obvier aux rencontres contagieuses.

Que si vous estes contraint en voyageant de passer l'eau, je vous défends de toucher les pieux et autres instruments qui servent à cet effect, sans avoir premièrement mis vos gands.

De toucher aucunement les petits enfans, ny leur donner aucune chose, ny à quelqu'autre personne que ce soit.

De plus manger ny boire en compagnie, sinon de lépreux.

Finalement, il l'exhortera de prendre en patience cette affliction qu'il a pleu à Dieu lui envoyer, et se confier beauçoup en sa miséricorde, qui ne lui deniera point la guarison quand il la recognoistra nécessaire pour son salut.



NOTE

SUR

LES STATIONS PRÉHISTORIQUES

DÉCOUVERTES AUX ENVIRONS DE FALAISE

(CALVADOS),

Par M. COSTARD, membre de la Société des Antiquaires de Normandie;

PAR M. EUG. EUDES-DESLONGCHAMPS,

Membre de la Société.

La Société des Antiquaires de Normandie m'a fait l'honneur de me charger d'un rapport sur les découvertes d'objets préhistoriques que notre confrère M. Costard a faites sur deux points de notre département.

Ces découvertes sont très-remarquables, non-seulement par les résultats déjà mis en lumière, mais encore par ceux qu'elles promettent pour l'avenir. En effet, depuis que M. Costard a commencé ses recherches, de nouveaux faits s'enregistrent chaque jour et, en se multipliant, acquièrent un degré de précision de plus en plus marqué ; ils permettent, dès maintenant, de fixer des âges et de donner à chaque débris une date relative.

Notre confrère poursuit d'indice en indice avec une rare sûreté d'appréciation, les traces imprimées sur notre vieux sol normand par d'antiques populations, dont l'existence se perd dans la nuit des temps, et il est aujourd'hui évident que quelques-uns de ces débris remontent jusqu'aux plus anciennes périodes de l'existence humaine, à cette époque de tradition perdue, où nos prairies étaient peuplées de troupeaux d'éléphants et de rhinocéros, tandis que le renne par-

tageait avec l'*Aurochs* et le gigantesque *Megaceros* l'hospitalité de nos forêts, tandis que l'homme, sans autres armes que des éclats de silex, mais fort de son indomptable énergie, défendait victorieusement son existence menacée par de terribles adversaires, tels que l'ours des cavernes, des hyènes et des tigres de taille formidable, qu'il est parvenu à faire disparaître de la surface du globe.

La présence de ces anciens et gigantesques mammifères a été constatée depuis de longues années sur un nombre infini de points en Europe, en Afrique et en Asie ; et pour ce qui regarde particulièrement le département du Calvados, je renverrai à un mémoire imprimé, par mon père, en 1861, au sujet de nombreux ossements de mammifères fossiles de la période diluvienne, trouvés dans les environs de Caen. Cette monographie comprend 12 planches lithographiées par l'auteur et la description de débris appartenant aux espèces suivantes : *Felis spelœa* (goldf.) ou tigre des cavernes ; *Hyœna fossilis* (Cuv.) ou hyènes des cavernes ; *Elephas primigenius* (Blum.), éléphant du diluvium ou mammouth ; *Rhinoceros tichorhinus* (Cuv.), rhinocéros à narines cloisonnées ; *Rhinoceros leptorhinus* (Cuv.), rhinocéros à narines étroites ; *Equus fossilis* (Cuv.) ou cheval du diluvium ; *Cervus tarandus* (L.) ou renne ; *Megaceros hybernicus* (Owen.), cerf à bois gigantesque ou grand cerf des tourbières ; *Bos primigenius* (Rop.). Depuis la publication de ce mémoire, on a constaté encore, dans le diluvium du Calvados, la présence du *Bos priscus* ou aurochs, qui vit encore dans quelques forêts de la Lithuanie ; de la marmotte *Arctomys alpinus*, maintenant confinée dans la région des Alpes, et enfin des *Cervus elaphus* et *Capreolus*, cerf commun et chevreuil.

Par contre, il semblerait que le castor, dont quelques couples habitent encore le midi de la France, et l'antilope corinne, dont on a trouvé également des débris sur plusieurs points de la France, n'aient pas alors étendu leur habitat jusqu'en Normandie.

Les recherches de M. Costard ont porté sur deux points des environs de Falaise, et ont démontré l'existence de deux stations préhistoriques, peu éloignées l'une de l'autre, mais très-différentes par la nature des faits observés.

L'une de ces stations nous a paru devoir se rapporter à une période relativement assez récente, et, quoique la plupart des objets qu'elle a fournis soient des silex simplement taillés, nous pensons qu'on doit la rapporter à la période celtique proprement dite; elle appartiendrait donc à l'âge de la pierre polie, qu'on appelle aussi quelquefois l'âge du bronze. L'homme connaissait, dès lors, l'usage des métaux. Nous donnerons à cette première station, dont la surface est restreinte à un champ de peu d'étendue, le nom de *Station d'Olendon*. Il n'est guère probable que des découvertes sérieuses viennent, par la suite, modifier les résultats obtenus; cette première station nous paraît avoir donné, dès à présent, à peu près tout ce qu'elle peut promettre.

Il n'en est pas de même de la seconde localité découverte par M. Costard. Celle-ci, que nous nommerons *Station de la Brèche-au-Diable*, est beaucoup plus importante. Par son étendue, par la nature et la diversité des objets recueillis, indiquant toute une série d'époques successives, par la découverte d'instruments dont les autres stations n'ont pas offert d'exemples; enfin, par le vaste champ d'observations qu'elle nous fait entrevoir pour l'avenir, on peut prédire pour cette station une importance capitale. Tout nous fait donc espérer que M. Costard a découvert, dans ce délicieux petit coin si connu des touristes, une des stations qui jetteront le plus de lumière sur la question si complexe et si intéressante des anciennes populations troglodytes.

Nous constatons, en effet, à la Brèche-au-Diable, un mélange de débris des plus récentes et des plus anciennes périodes des âges du fer, du bronze, de la pierre polie, de la pierre simplement taillée. Tantôt c'est une hache d'une perfection admirable, sur le type de Saint-Acheul; ici des éclats de silex et couteaux, en tout semblables aux types de Solutré ou des cavernes du Périgord. Là, ce sont des instruments très-curieux, qui semblent, jusqu'ici, être spéciaux à notre station; silex étrangement façonnés en forme de disques ou de palettes polygonales, soigneusement travaillés et obtenant un fini remarquable par des retouches successives; plus loin, c'est un instrument bizarre, offrant une fossette très-nette, forée en son centre, et

pour lequel on a cherché bien des explications plus ou moins plausibles. Les uns ont voulu y voir une sorte de percuteur, d'autres un marteau, dont le trou d'emmanchure n'aurait pas été terminé. Le grain de la pierre, sorte de grès de dureté médiocre, dans lequel sont enchâssés de gros grains de quartz, exclut pour moi toute idée, soit d'un percuteur, soit d'un marteau ou de tout autre outil devant faire un service actif, car le moindre choc eût entamé et mis hors de service un pareil instrument.

J'ai dû chercher une autre explication et je pense qu'on peut la trouver en se reportant aux habitudes des peuplades vivant encore actuellement dans l'état sauvage le plus abject. Si on considère, en effet, les outils en pierre à peine éclatée que Dumont d'Urville a rapportés d'Australie, et dont nous possédons une belle série au musée ethnographique de la faculté des sciences, on trouve une analogie frappante entre les habitudes de ces affreux sauvages et celles de nos anciennes populations troglodytes; et comme, malgré la distance des temps, les mêmes causes ont dû produire les mêmes effets, les outils semblables ont dû servir également pour satisfaire de semblables besoins. L'un de ceux qui s'impose le plus impérieusement est, certes, celui de se procurer le feu nécessaire, soit pour cuire les aliments, soit pour combattre le froid (1). Les hordes sauvages de la Nouvelle-Hollande se servaient, à cet effet, d'un briquet tout à fait primitif que les relations de voyages des navigateurs nous ont fait connaître; il s'agissait de faire tourner rapidement entre les deux mains l'extrémité d'un bâton, dont l'autre extrémité, enfoncée dans un trou de roche à éléments grossiers, amenait, par le frottement, le feu que l'on communiquait ensuite à des champignons, des feuilles, ou des écorces desséchées, remplissant le rôle d'amadou.

Or, l'instrument recueilli par M. Costard paraît merveilleusement adapté à un pareil usage. Un peu plus gros que le poing, il a dû être fixé facilement et avec solidité entre deux pointes de rocher, de façon à demeurer immobile lorsqu'on voulait s'en servir; la petite excavation

(1) Et le froid devait être intense alors durant l'hiver, puisque l'époque de la pierre taillée et non polie paraît coïncider avec celle de l'extension des glaciers.

de quelques centimètres produite en son centre est si nettement arrondie, qu'elle n'a pu être amenée que par un objet agissant à la manière d'un foret; enfin le grain de la roche formée d'éléments de duretés très-inégales laisse, sur les parois du trou ainsi foré, une foule de petites aspérités formées par les grains de quartz, beaucoup plus durs que le reste de la roche, et ces aspérités ont dû agir comme une espèce de râpe et faciliter beaucoup l'inflammation du bâton. Ces différentes raisons me font donc admettre que M. Costard a retrouvé, à la Brèche-au-Diable, un briquet analogue à ceux qui servaient et servent peut-être encore aujourd'hui aux sauvages du centre de l'Australie, pour se procurer le feu indispensable à leurs opérations culinaires.

La division de notre travail est commandée par la différence même des objets à étudier. Nous nous occuperons aujourd'hui de la station d'Olendon, réservant pour un second article les matériaux bien plus complexes qui ont été recueillis à la Brèche-au-Diable.

STATION D'OLENDON.

De l'emplacement et de l'orientation de la station.

La station d'Olendon est aussi simple que possible à étudier. Au milieu d'une plaine qui s'étend à perte de vue, quelques hectares en plein champ où l'on remue par milliers des débris de silex taillés, et c'est tout.

Olendon est un petit village situé à environ 8 kilomètres N. de Falaise. Ce même village est éloigné de 5 kilomètres E. de la station de Vendœuvre-Jort du chemin de fer de Mézidon au Mans, et de 4 kilomètres O. de Potigny, ce dernier point situé sur la route de Falaise à Caen. Il est célèbre par les pittoresques rochers de la Brèche-au-Diable, au sommet desquels on remarque le tombeau de Marie Joly ; il a été en même temps le siége d'une de nos stations préhistoriques. A une cinquantaine de mètres au-dessous du tombeau, une petite rivière, le Laison, s'est frayé une route dans une brisure formidable des rochers et coule en cascade au milieu d'une végétation luxuriante. Les rochers sont eux-

mêmes formés de grès siluriens redressés presque à la verticale, qui interrompent brusquement la plaine et ont par leurs escarpements déterminé une sorte de forteresse naturelle mise à profit par toutes les populations qui se sont succédé sur le sol normand. Station préhistorique de l'âge du renne, dolmens de l'époque celtique, camp romain, constructions du moyen âge, etc., tout cela se retrouve à la fois sur ce petit espace qui doit être pris pour point de départ quand on veut chercher à pénétrer dans les mystérieuses annales de nos premières populations normandes et chercher quelque jour dans les profondes ténèbres qui enveloppent leurs origines.

C'est donc à dessein que, pour explorer la station d'Olendon, nous faisons partir l'observateur du point même qui a dû servir aux peuplades préhistoriques comme d'une espèce de métropole, pour delà irradier et faire des excursions dans la plaine environnante.

Lorsqu'on a gravi les pentes abruptes de la Brèche-au-Diable et qu'on est arrivé au sommet des rochers de St-Quentin, qui s'élèvent à une hauteur de 165 mètres au-dessus du niveau de la mer, on se trouve à l'extrémité d'un plateau, d'où la vue s'étend au loin sur la campagne environnante. Cette dernière n'a plus rien des aspects pittoresques que nous admirions au bas de la vallée. La végétation cesse tout à coup et les sapins qui entourent le tombeau forment la lisière d'une lande aride, parsemée de broussailles et de débris de rochers. A cette lande succède sans transition, une grande plaine toute plate, où l'on voit à peine quelques haies à l'aspect triste et rabougri; rien n'arrête la vue qui peut s'étendre sans obstacle sur toute la contrée. Pas n'est besoin de carte géologique pour nous renseigner sur la nature du sous-sol; en considérant une pareille plaine sans fin, on peut être certain d'avance que l'on est sur la grande oolithe, sur cette même formation à laquelle est due la plaine de Caen et qu'on a très-justement appelée le calcaire des plaines. La végétation, les collines onduleuses et pittoresques, les fertiles vallées ne reparaîtront qu'au-delà du cours de la Dives, lorsque la grande oolithe s'enfoncera sous les masses argileuses oxfordiennes, marquant en même temps les limites de la région connue sous le nom de Pays-d'Auge.

Toutefois le terrain n'est pas tellement uni qu'on ne voie ça et là

quelques petites éminences boisées, qui semblent émerger comme autant d'oasis au milieu de la plaine aride. Ce sont les pointes de roches siluriennes résistantes formées du même grès de Caradoc que nous avions vu à la Brèche-au-Diable.

La mer qui a déposé la grande oolithe a tout d'abord comblé les rides, nivelant les aspérités siluriennes ; mais malgré toute sa furie, elle n'a pu parvenir à entamer ces pointes rocheuses qui sont restées comme autant de témoins des anciennes roches sous-jacentes, formant alors des îlots, des récifs au milieu d'une mer disparue depuis des milliers de siècles. On peut facilement se représenter ce qu'était alors cette mer dont la grande oolithe n'est que le sable solidifié depuis par les infiltrations aqueuses. La pensée n'a qu'à changer les terres labourables en une mer agitée par les lames et entourant chacun des petits îlots boisés d'une ceinture de brisants. L'illusion est presque complète lorsque l'été couvre la plaine de moissons dont le vent fait onduler les épis à la façon des vagues.

L'une des pointes siluriennes dont nous venons de parler occupe l'emplacement du village d'Olendon, dont elle dépasse les limites vers le N.-O., en formant une éminence qui s'élève à une hauteur de 135 mètres au-dessus du niveau de la mer actuelle. Cette éminence formait, au moment du dépôt de la grande oolithe, l'extrémité d'une espèce de cap, qui s'avançait vers le N.-O., dans la direction de la Brèche-au-Diable, en laissant entre les deux récifs une sorte de bras de mer libre que les dépôts sableux ont comblé par la suite.

La station préhistorique d'Olendon se trouve précisément au milieu de cet ancien bras de mer. Il est très-facile d'en trouver l'emplacement et d'en préciser l'étendue : des milliers de débris de silex tranchant par leur couleur blanche sur la nuance brun sombre des terres labourables font reconnaître, à plus d'un kilomètre de distance, le champ des *feux* sur lequel notre station s'est établie.

Ainsi donc, entre les deux rochers d'Olendon et de St-Quentin, s'est formée une plaine unie, au milieu de laquelle les anciens habitants ont pu choisir une place pour fabriquer les instruments de silex qui sont devenus, entre leurs mains, soit des armes pour le combat, soit des outils pour l'agriculture ; car c'est, en effet, une fabrique d'outils qu'ils

avaient établie dans ce champ. L'espace qu'elle occupait a été restreint à environ 5 hectares, et cette fabrique n'a pas été éphémère, elle a dû subsister, au contraire, pendant un laps de temps considérable, sans qu'il soit venu à ces peuplades l'idée de changer le premier emplacement choisi. A voir l'accumulation formidable de débris, en considérant les percuteurs, les éclats de toute forme et de toute taille, la quantité innombrable d'outils ébauchés abandonnés sur cet étroit espace, sans qu'on puisse retrouver un seul silex dans les champs environnants, on peut être certain que la place a été bien et dûment choisie.

On peut d'ailleurs se rendre compte du pourquoi les anciens habitants avaient choisi ce lieu de préférence à tout autre. Sans crainte pour la famille, qui était à l'abri de toute agression dans la station escarpée de St-Quentin, ils pouvaient placer des sentinelles sur le rocher d'Olendon et s'installer en toute sécurité dans la lande qui s'étendait alors entre les rochers. A la première alerte, nos ouvriers se refugiaient à St-Quentin, où ils pouvaient facilement résister à leurs ennemis, leur lancer tout à leur aise des quartiers de rochers et précipiter dans le vide les plus résolus qui auraient voulu tenter l'escalade.

Des objets trouvés dans la station.

Je viens de dire que les débris de silex sont innombrables dans le champ des *feux*. Il est évident que là était le centre de la fabrique. La plus grande partie de ces débris est formée d'éclats, paraissant n'avoir présenté aucune utilité à la peuplade qui l'exploitait. Nous avons recherché avec le plus grand soin, M. Costard et moi-même, les moindres indices d'éclats façonnés soit en couteaux, soit en grattoirs. Ces objets ou d'autres analogues sont, en effet, abondamment répandus dans les cavernes du Périgord et dans les différentes stations de la période du renne et paraissent avoir encore été quelquefois en usage à l'époque des dolmens. La forme si typique de ces couteaux ne pouvait nous échapper, s'il y en avait eu dans la station d'Olendon. Un premier point doit donc être établi à savoir : que *la peuplade d'Olendon n'a point utilisé les éclats de silex provenant du dégrossissement des outils*. Nous faisons tout d'abord cette remarque qui paraît devoir nous conduire à des conclusions importantes.

Ces débris informes une fois écartés, il nous reste encore une quantité notable d'objets qui se classent facilement en deux séries : d'une part, des percuteurs pour façonner les outils, de l'autre un nombre considérable de haches plus ou moins bien taillées, dont beaucoup sont brisées par leur milieu et qui paraissent se rapporter à trois types principaux.

Des percuteurs.

Les percuteurs sont tantôt plus ou moins arrondis, tantôt plus ou moins allongés.

Parmi les premiers, que j'appellerai *percuteurs de taille*, le plus normal paraît devoir être celui qui a été reproduit pl. IV, fig. 7. Faciles à tenir dans la main, ils présentaient une surface convexe plus ou moins marquée, au moyen de laquelle l'ouvrier devait frapper de côté les silex destinés à être taillés en forme de hache. On comprend que soumis à des chocs très-forts et très-multipliés, ces percuteurs ne pouvaient pas conserver longtemps leurs contours arrondis et devaient, au contraire, bien vite s'éclater et perdre peu à peu leur forme primitive ; or, un des éléments de succès pour une pareille tâche consiste à frapper la roche avec une surface arrondie ; si, au contraire, cette dernière est plane ou accidentée d'arêtes vives, le coup porte beaucoup moins et le résultat n'est pas satisfaisant. C'est en vertu de ce principe que les minéralogistes, qui taillent des roches souvent fort dures, emploient de préférence des marteaux en forme de petites masses arrondies sur leurs faces d'action. Celles-ci enlèvent très-sûrement des morceaux de roches plus ou moins volumineux, suivant la force du coup et la volonté de l'opérateur, tandis que les coups sont beaucoup moins assurés avec les marteaux ordinaires, quelquefois ne produisant nul effet, ou bien en produisant beaucoup trop en enlevant des parties qu'on aurait voulu conserver.

Lors donc que la surface des percuteurs se trouvait trop accidentée par suite d'un long service, ils devaient être abandonnés par les ouvriers ; c'est ce qui explique la grande quantité de ces percuteurs ébréchés dans la station d'Olendon, et, au contraire, la rareté relative de ceux ayant conservé leurs surfaces arrondies.

D'autres percuteurs de taille que nous n'avons pas représentés dans

nos figures, ont des formes bien moins nettes et offrent des dispositions polygonales très-irrégulières. Ceux-ci ont dû être posés à terre pour obtenir un choc sec destiné à dégrossir la pièce en enlevant de gros éclats. Les premiers percuteurs, plus ou moins arrondis, pourraient être comparés à des espèces de *marteaux*, les seconds à des *enclumes;* les uns et les autres devaient servir pour le premier façonnement de l'objet à tailler.

La seconde forme de percuteurs, que je nommerai *percuteurs de retouche*, est représentée par les fig. 9 et 10 de la même planche. Destinés sans doute primitivement à être taillés en forme de hache, ils ont dû être détournés de cet usage à cause de quelque défaut de forme et ont été utilisés pour obtenir les éclats de seconde taille et les retouches successives. Ces percuteurs étaient, comme on le voit, de forme allongée, afin d'être saisis par la main, tenant le moindre bout comme une espèce de manche, tandis que le gros bout était destiné à frapper de petits coups secs et très-multipliés sur des outils ébauchés. Ce travail leur donnait la forme définitive et les espèces de petits festons plus ou moins irréguliers qui garnissent les tranches, en rendant cette dernière aussi parfaite que peut le comporter un pareil travail.

Plus les coups étaient forts et bien appliqués, plus les éclats étaient gros et irréguliers, et si l'on parvenait plus vite à dégrossir la pièce, il arrivait souvent aussi qu'un choc mal dirigé compromettait la réussite finale, soit en déformant l'objet, soit même en le brisant par le milieu. La plupart des haches, on peut même dire toutes les haches, que nous avons recueillies dans la station d'Olendon, présentaient des imperfections plus ou moins graves; on comprend, en effet, que les populations n'ont abandonné là que les outils de rebut, tandis que les haches parfaites étaient emportées au loin.

On voit cependant que dans les mieux faites des haches trouvées dans le champ des Feux, la main de l'ouvrier avait commencé le travail définitif en multipliant les petits coups pour atténuer les arêtes trop vives; on arrondissait l'extrémité postérieure, on applanissait les surfaces latérales, enfin, on obtenait pour l'autre extrémité ce tranchant si bien amené qui donnait à l'arme toute sa belle forme et toute son utilité.

On sera étonné, sans doute, de me voir décrire la façon d'opérer

de nos populations primitives, comme si j'avais été témoin de leur travail; mais j'ai essayé, et bien d'autres comme moi, de refaire aussi des haches en silex, sans autres instruments que d'autres morceaux de silex; j'ai passé par tous ces détails de percussion, et l'expérience apprend bientôt qu'il n'y a pas deux façons d'agir. J'ai vu M. Lartet façonner lui-même des silex par ce procédé, et personne ne contredira la valeur d'un jugement porté par un savant si universellement apprécié, dont la perte a été, à tous les égards, un deuil immense pour les amis des sciences.

Du reste, lorsqu'on veut bien répéter l'expérience, on est tout surpris de la facilité avec laquelle on parvient à tailler, à perfectionner, à terminer des haches en silex, en se servant de ces percuteurs. Les anciennes peuplades scandinaves employaient certainement les mêmes procédés pour tailler ces pointes de flèches, ces haches, ces poignards, dont nous admirons la finesse, les dentelures si nettes, je dirai si élégantes. Les populations primitives du Mexique taillaient de même les basaltes et les obsidiennes de leurs volcans; les habitants de la Terre de Feu n'employaient pas d'autres méthodes pour façonner leurs harpons, leurs pointes de flèches et leurs autres armes de pierre. Quant aux sauvages de la Nouvelle-Hollande et de la Terre de Van-Diémen, ils ne prenaient pas tant de précautions dans la fabrication de leurs outils, le premier éclat de pierre dure, silex, grès ou granit leur était bon. Ces outils sont tout à fait imparfaits, ces misérables populations ne se donnaient pas la peine d'en perfectionner les tranches; c'est du reste l'homme descendu aussi bas qu'il est possible de l'être, c'est la brute dans toute sa pureté.

Des haches et de leurs diverses formes.

Nous avons déjà dit qu'un grand nombre de pièces taillées, de la station d'Olendon, n'étaient pas entières, que la plupart, au contraire, étaient plus ou moins accidentées, ou même brisées par leur milieu; nous n'avons donc ici à peu près que le rebut. M. Costard a, cependant, recueilli un certain nombre de haches de belle forme, telles que celles représentées dans les pl. I et II, qui accompagnent cette notice, ce

qui nous montre que les ouvriers d'alors étaient assez difficiles dans leur choix, et que, pour qu'une arme fût reconnue bonne au service, elle devait présenter une grande perfection. Si, par exemple, les belles pièces représentées pl. I et II étaient de rebut, que devait donc être le premier choix !

Par cette même raison, on pourrait se demander si nous sommes bien en droit de conclure de la forme ou des formes que devaient affecter ces outils, puisque ceux sur lesquels nous pouvons baser notre opinion ont été précisément écartés pour vice de forme. Cela pourrait être vrai, si nous prenions nos exemples au hasard, et surtout si nous voulions nous faire une opinion d'après les pièces les plus défectueuses ; mais, heureusement, nous en avons un certain nombre, une cinquantaine au moins, dont le fini de travail nous paraît assez précis et ce que j'appellerai la belle venue assez nette, pour pouvoir reconnaître quelles étaient les formes et les dimensions qu'on a recherchées.

Nous pouvons ainsi arriver à reconnaître plusieurs types différents qui, dans la pensée de l'ouvrier, devaient s'appliquer à autant d'espèces d'outils.

La première de ces formes, que nous pouvons appeler étroite-allongée, nous est donnée par la fig. I de la première planche (1).

(1) Nous retrouvons cette forme presque partout ; que ces haches soient anciennes ou nouvelles, qu'elles proviennent d'Europe, d'Amérique ou d'Océanie, et surtout chez les peuplades où l'industrie de la pierre taillée est la plus parfaite. Nous la retrouvons en France, dans les haches celtiques, qu'elles soient de silex, de serpentine, de diorite ou de grès. En Scandinavie, c'est également l'une des plus fréquemment employées. En Amérique, les haches aztèques du Mexique, faites, la plupart, d'obsidienne, de basalte ou d'autres roches volcaniques, nous reproduisent ce même type. Au Sénégal, en Cafrerie, où presque toujours le grès le plus dur a été employé, on la voit encore reparaître. Les haches en pierre ollaire, si perfectionnées, des Maoris de la Nouvelle-Zélande ; celles des îles Fidgi, avec la diorite pour roche ; des îles de l'Amirauté, Salomon, etc., etc. Il semble que toute espèce de substance, pourvu qu'elle soit un peu résistante, s'adaptera de préférence à cette forme. Aux îles Carolines, aux îles Sandwich, dans les Tonga, les naturels allaient rechercher, pour les tailler sur ce modèle, les coquilles des monstrueux bénitiers du Pacifique et jusqu'à des volutes ou des mitres, que leur exiguité et leur peu de consistance semblaient devoir faire exclure à tout jamais d'un pareil usage. La tête de cette espèce de hache est constamment reçue dans un manche recourbé, de façon à se produire perpendiculairement à l'axe, à peu près à la façon d'une houe on d'une doloire de tonnelier. Des cordes ou des fibres ligneuses, très-multipliées et se croisant un grand nombre de fois l'une sur l'autre, retiennent fortement l'outil dans le trou percé à l'extrémité du manche, et lui donnent la solidité nécessaire pour être employé soit comme

C'est aussi la plus abondante dans la fabrique d'Olendon, celle qui me semble avoir été la plus recherchée et qui répondait probablement à l'usage le plus fréquent. Cet outil devait, suivant sa grandeur, être employé soit comme hache de guerre, soit pour labourer la terre ou déraciner les arbres; les plus petites faisaient, sans doute, l'office de piquois ou de semoirs.

Parmi les haches de cette espèce trouvées à Olendon, nous en voyons de très-volumineuses, dont la taille atteignait jusqu'à 30 centimètres de longueur; l'échantillon figuré est de taille moyenne, il mesure : longueur 19 centimètres, largeur 55, sur 33 d'épaisseur. D'autres, au contraire, sont très-petites, et ne mesurent plus que 10 centimètres de long. Quelquefois, au lieu d'être droites, ces haches sont légèrement courbes, comme si ont eût essayé d'obtenir une forme se rapprochant davantage des houes ou doloires; tel est l'échantillon figuré pl. III, fig. 5. Quelques personnes ont supposé que cette espèce de courbe était intentionnelle; je pense qu'il n'en est rien et que cette légère courbure tient beaucoup plutôt à un défaut de forme. Nous admettons d'autant mieux cette dernière hypothèse que lorsqu'une portion plus dure formant une sorte de nœud dans la pierre se présente sur la surface d'une de ces haches, on voit que des coups très-multipliés vers ce point ont essayé de faire disparaître la bosselure qui en résultait, et ont finalement déterminé, presque toujours, la brisure de la hache en ce point. Du reste, le même accident se voit sur les autres formes de haches; tel est l'échantillon représenté pl. III, fig. 6.

Les haches étroite-allongées présentent constamment la même disposition, les bords latéraux formant une arête épaisse obtuse, sont dirigés suivant une ligne légèrement oblique, depuis le haut jusqu'en bas, de façon à ce que le bout d'emmanchure soit étroit, épais et arrondi, et que l'extrémité opposée, formant tranchant, soit évasée et en même temps amincie. De cette façon, le petit bout d'emmanchure mesure

hache, instrument de guerre ou de parade, soit comme dolloire, soit même pour faire l'office d'une houe ou d'un rayonneux pour labourer la terre. Il est évident qu'un pareil outil devait servir à des usages très-variés et très-différents.

environ huit à dix fois l'axe de longueur de l'outil, tandis que le bout du tranchant atteint à peu près le quart de cette même longueur. Lorsque ces pièces ont été travaillées avec soin, on voit qu'on s'est étudié à obtenir, par de grands éclats obliques, un tranchant bien affilé; tandis que, au contraire, sur les lignes latérales et sur le bout d'emmanchure, on a multiplié les petits coups, les retouches successives pour redresser le plus possible les arètes et en même temps les arrondir; l'extrémité seule de ces haches devant présenter une ligne coupante. Quant au tranchant lui-même, on voit qu'on a recherché le plus souvent à lui donner une forme régulièrement arquée, et que rarement, au contraire, ce tranchant offre une ligne droite. La première de ces courbes convient plutôt à une hache proprement dite, la seconde à une houe ou doloire. Il est à remarquer aussi que les plus grands de ces instruments semblent être taillés suivant le premier modèle. Les plus petits, au contraire, offrent souvent un tranchant de forme carrée, ce qui ferait supposer que les plus grands de ces instruments étaient encore destinés à faire l'office de hache, et que les seconds étaient plutôt des espèces de houes ou instruments propres à entamer la terre.

J'arrive maintenant à la seconde forme que l'on appelle quelquefois *haches en amande* ou *ovalaires.*

La disposition de ces haches et surtout le tranchant sont ici tout à fait différents. Les lignes latérales forment une courbe continue avec la base, la partie opposée s'effile en une pointe mousse plus ou moins marquée, l'ensemble offre à peu près, comme profil, la forme d'un œuf dont le petit bout serait plus ou moins aminci. Ce petit bout est lui-même tantôt pointu et tranchant, tantôt obtus et arrondi. On peut donc subdiviser les haches *ovalaires* en deux groupes : les haches *ovalaires allongées* présentent la première de ces dispositions; les haches *ovalaires courtes,* la seconde de ces formes.

L'une des plus belles pièces recueillies par M. Costard se rapporte au groupe des haches ovalaires allongées. Elle est représentée pl. 1, fig. 2, et mesure 196 millimètres de longueur. La plus grande largeur, prise aux 2/3 environ, est de 70 centimètres; l'épaisseur, de 40 centimètres. Les contours soigneusement taillés présentent, comme on le voit, un biseau continu et très-régulier s'abaissant en pente douce depuis le

centre jusqu'aux bords, où ils s'arrêtent pour former, avec la surface inférieure, un tranchant très-vif. Ce tranchant suit tout le rebord de la hache et ne s'arrête pas même à la pointe.

Il est évident que cet instrument était destiné à un autre usage que ceux décrits précédemment et que l'emmanchure devait être tout à fait différente. On a cherché à obtenir ici non plus un objet destiné à n'agir que par son extrémité, mais une hache tranchante sur tout son pourtour. L'emmanchure, au lieu d'être perpendiculaire à l'axe de longueur, devait, au contraire, lui être parallèle; en un mot, c'était une hache proprement dite. Il est possible que la pointe fût destinée à entrer dans une entaille longitudinale du manche et fût ensuite fixée solidement au moyen de cordes plusieurs fois entre-croisées, comme cela se voit dans un certain nombre de haches celtiques et scandinaves et dans d'autres provenant soit de l'Amérique méridionale, soit de l'Océanie. Le musée de la Faculté des sciences possède une magnifique série de haches en jade poli de la Nouvelle-Calédonie et qui se rapprochent beaucoup par la forme de nos haches ovales allongées de la station d'Olendon.

Il est donc, je le répète, très-possible que l'emmanchement fût le même; toutefois, en considérant le soin avec lequel l'extrémité pointue a été taillée en biseau, je ne serais pas éloigné de croire que l'emmanchement de ces haches d'Olendon, tout en restant parallèle à l'axe, eût été pratiqué au milieu même, ce qui aurait donné deux tranchants dont le plus large aurait une forme arrondie et l'autre une pointe coupante. Comme ces haches, d'après ce que nous avons dit précédemment, ne sont point des outils terminés, mais seulement dégrossis, il se pourrait fort bien que le travail définitif eût modifié, en ce sens, les haches ovalaires allongées de la station d'Olendon.

Nous ne pouvons donc, ici, hasarder que des hypothèses; dans tous les cas, une arme, ainsi constituée dans les mains de nos robustes ancêtres, devait être terrible avec ses deux tranchants et faire d'effroyables blessures. Les haches ovalaires allongées devaient donc, à notre avis, être des armes de guerre.

Les haches *ovalaires courtes*, dont nous donnons un exemple dans la fig. 4 de la pl. II, sont rares dans la station d'Olendon; elles offrent presque identiquement la forme spéciale du type de St-Acheul,

et des hommes de grande valeur archéologique ont pu penser qu'elles appartenaient effectivement à cette époque très-reculée des âges préhistoriques. La composition particulière du silex qui est absolument identique à celui des autres pièces et d'autres raisons, que j'exposerai plus loin, me font au contraire admettre que les haches ovalaires courtes d'Olendon appartiennent à la même époque et ont été taillées par la même peuplade qui a jonché de ces débris le champ des Feux.

Ces haches particulières, beaucoup plus courtes que les précédentes, sont cependant tout aussi larges; mais l'extrémité pointue est beaucoup moins soignée; il ne semble pas qu'on ait pris la peine de la tailler en biseau, elle présente une forme toute brute; c'étaient cependant, à mon avis, encore des armes de guerre, mais certainement moins perfectionnées que les précédentes et dont l'emmanchure devait être également parallèle à l'axe de longueur, la pointe devant être reçue dans une entaille du manche, comme il a été expliqué précédemment.

L'échantillon figuré mesure: longueur, 133 millimètres; largeur, 90 millimètres; épaisseur, 28 millimètres.

Il nous reste à étudier une forme que je nommerai ellipsoïde. Cette dernière, au lieu de s'amincir à l'un des bouts, est absolument elliptique et non plus ovale; les deux extrémités sont également élargies et arrondies. La pl. II, fig. 3 nous en offre un exemple dont les dimensions sont: en longueur, 175 millimètres; largeur, 85 millimètres; épaisseur, 40 millimètres. Tout le pourtour est occupé par un tranchant coupant, sans qu'on ait cherché à ménager une extrémité appointie comme dans les deux formes précédentes. Nous en avons recueilli un nombre assez considérable, la plupart de grande taille. Il est à croire que c'était encore une arme de guerre, dont l'emmanchure était commandée par la force même de la pièce. Nous pensons en effet que, pour ces haches ellipsoïdes, l'emmanchure par un des bouts avait été abandonnée et qu'elle prenait, au contraire, son attache par le milieu, de façon à produire une arme à deux tranchants un peu analogue à la hache de guerre nommée francisque. Une pareille disposition de manche se reproduit pour un certain nombre de magnifiques haches polies des Kanacks de la Nouvelle-Calédonie dont nous possédons deux beaux types au musée de la Faculté des sciences. Ces dernières sont percées en leur centre d'un trou arrondi

pour mieux fixer les cordes destinées à attacher la hache à son manche. Une pareille disposition était peut-être adoptée pour les haches d'Olendon ; cependant, l'épaisseur de ces pièces nous paraît bien considérable, il est probable au contraire que ces haches entraient de toute leur largeur dans une grande entaille à l'extrémité du manche, et que des cordages plusieurs fois repliés sur eux-mêmes l'assujétissaient d'une manière beaucoup plus solide que pour les haches calédoniennes, dont le grand défaut est le peu de solidité de la pierre sur son manche.

Nous trouvons enfin un dernier type presque entièrement arrondi représenté planche IV, figure 8, qu'on pourrait peut-être rapporter encore à ce dernier groupe. Cette variété, d'ailleurs fort rare, présente des formes si ramassées qu'on se demande comment on aurait pu emmancher un pareil outil. Etait-ce une véritable hache ou une forme spéciale de percuteur? Nous n'osons nous prononcer. Les dimensions de l'objet figuré portent : longueur 8 centimètres, largeur 63 millimètres, épaisseur 32 millimètres.

De la provenance du silex employé dans la station d'Olendon.

L'emplacement de la fabrique et la forme des objets bien et dûment établis, il se présente tout naturellement de nouvelles questions. Quelle était la nature du silex employé ? Ce silex a-t-il été pris sur place, ou a-t-il été transporté là, pour être ensuite fabriqué ? S'il a été transporté, peut-on reconnaître son lieu de provenance ?

Nous pouvons répondre à ces diverses questions avec une certitude absolue.

Le silex de la station d'Olendon est d'une texture particulière qui permet de reconnaître sa provenance.

Sans sortir de la région, on peut trouver des amas de silex à plusieurs niveaux géologiques : 1° dans le diluvium ancien, qui en offre de grandes accumulations dans toutes nos vallées, et un dépôt particulier sur le plateau formant le sol de l'ex-forêt de Cinglais. Les silex du diluvium ont été arrachés aux roches sous-jacentes, et on y trouve un mélange de débris provenant soit de la craie, soit des dépôts jurassiques ; mais ces silex du diluvium sont, dans cette partie du

Calvados, formés de rognons plus ou moins caverneux, dont la dureté est fort inégale et remplis de défauts de toute nature. Ils ont été arrachés surtout à l'assise des marnes infrà-oolithiques, nommée mâlière par les ouvriers et qui est bien connue dans la science sous le nom de *Couches à Ammonites Murchisonæ*. Or ces silex de la mâlière renferment un grand nombre de vacuoles remplies de poussière calcaire; la silice s'y produit par nodosités plus ou moins irrégulières et de duretés très-inégales. Quelquefois cependant les silex de la mâlière s'étendent en bancs irréguliers, où l'on pourrait obtenir des morceaux assez volumineux; mais pénétrés alors de petites veinules calcaréo-siliceuses, ils sont très-fragiles, il serait absolument impossible d'en extraire les belles pièces trouvées à Olendon.

Il faut donc chercher ailleurs le silex employé dans la fabrique du champ des Feux. La craie glauconieuse qui constitue la partie supérieure des collines du Pays-d'Auge est également à peu de distance, et ses nombreux rognons abondent, d'ailleurs, parmi les galets roulés dans les rivières des environs; on eût pu se servir des plus gros, mais nous pouvons affirmer que pas un seul des silex d'Olendon n'est sorti de cette provenance. Les silex de notre craie glauconieuse sont très-purs, d'une nature sèche et l'agencement moléculaire de la silice est tel que les intempéries de l'air n'y peuvent absolument rien. La couleur de la surface n'est nullement altérée par la longueur du temps, la cassure reste aussi nette et aussi vive après des siècles d'exposition à l'air, que si l'accident était arrivé d'hier. Si le silex est gris, dans son intérieur, s'il est blanc, s'il est noir, s'il est veinulé, la couleur reste absolument la même. Or il n'en est pas ainsi pour les haches de la station d'Olendon. Il faut donc encore écarter les silex de la craie. Il est vrai qu'il n'en a pas toujours été ainsi et qu'à la Brèche-au-Diable même, une autre population préhistorique a employé précisément ces silex de la craie; c'est même un moyen infaillible de reconnaître les outils d'une certaine époque.

Il nous reste enfin une variété particulière de silex : ce sont ceux du calcaire de Caen, correspondant, comme on le sait, au niveau du fullers'earth. Or, ce niveau existe dans plusieurs vallées des environs, soit dans la vallée de l'Ante, soit dans celle du Laison, soit même dans

celle de la Muance. Dans la vallée du Laison, le calcaire de Caen est peu épais, sa nature est plutôt calcaréo-sableuse et n'admet que des silex de petite taille ; mais il n'en est pas de même des deux autres, et c'est là certainement que la peuplade d'Olendon allait chercher ses matériaux de fabrication.

En effet, les silex du calcaire de Caen ont été formés dans des conditions particulières. Ce sont des parties calcaires qui se sont imbibées plus ou moins de silice. Très-pure dans leur centre, la silice va progressivement en diminuant jusqu'à la croûte extérieure ; il en résulte un silex spécial moins dur, il est vrai, que celui de la craie ; mais aussi beaucoup moins cassant, qui ne présente que très-peu de ces nodosités de silice pure, si réfractaires à la taille, se divise facilement en longues lamelles et surtout qui admet, jusqu'à perfection de forme complète, les petites retouches si nécessaires pour donner à l'outil sa forme définitive. Les rognons qui le constituent offrent, à la partie extérieure, une couleur blanchâtre due au calcaire, et l'intérieur seul est noirâtre, gris ou jaunâtre. Si l'on vient à briser un de ces rognons siliceux et qu'on l'expose pendant longtemps à l'air, la couleur noirâtre de la cassure s'efface et se recouvre d'une espèce de patine blanchâtre tout à fait caractéristique. Or, ce sont là précisément tous les caractères des haches d'Olendon. Il y a mieux, on reconnaît facilement les tailles et retouches anciennes faites au temps de la fabrication, car ces anciennes brisures ont la patine blanchâtre, tandis que les atteintes de chocs subis plus récemment, soit par la charrue, soit par d'autres causes, restent noires. C'est même un moyen de reconnaître un travail ancien d'un travail nouveau. Les ouvriers ont, dans bien des stations, et pour des motifs peu avouables, contrefait les silex taillés. A St-Acheul, paraît-il, c'est sur une grande échelle que se reproduit cette petite industrie. Elle serait impossible à Olendon.

C'est donc moins la dureté de la pierre que son homogénéité qui a déterminé notre peuplade dans le choix du silex. Elle y trouvait double avantage : plus de facilité de taille, moins de fragilité ; et si la pièce devait subir ensuite l'action du polissage, l'avantage était bien plus marqué encore ; mais n'entamons pas pour l'instant un sujet qui sera traité dans le chapitre suivant.

Comme conclusion, nous pouvons répondre aux questions que nous nous adressions naguère.

Le silex employé est spécial à la station d'Olendon.

Ce silex n'a pas été pris sur place, mais transporté sur le point où la fabrique était installée.

La provenance de ces matériaux est établie par la présence d'un silex de nature absolument identique, dont le gisement est à la partie supérieure du calcaire de Caen.

Il est de toute probabilité qu'on a été le chercher, soit dans la vallée du Laison, soit dans celle de la Muance.

De l'époque présumée où la fabrique d'Olendon était en activité d'exploitation.

Les plus anciennes populations qui aient habité la France n'ont pas connu l'usage des métaux, et avaient pour toute arme des silex taillés d'une façon plus ou moins parfaite. Il ne semble pas que l'idée pourtant si naturelle de polir les instruments leur soit jamais venue. On a souvent donné le nom d'âge *de la pierre taillée et non polie*, à l'époque où se sont succédé ces diverses populations sur le sol de l'Europe occidentale. On appelle encore cette période, qui fut d'une très-longue durée, *période paléolithique*.

Aussi loin que l'on puisse remonter dans cette mystérieuse période, on trouve tout d'abord des silex très-grossièrement taillés en amande; ces silex se perfectionnent ensuite, tout en conservant à peu près la même forme et nous avons le type bien connu sous le nom de type *de St-Acheul.*

Plus tard, ce sont des grattoirs avec retouches multipliées sur l'un des bords seulement, et connus sous le nom de types *du Moustier*.

Viennent ensuite les belles pointes de silex, nommées par M. de Mortillet *pointes en feuilles de laurier*, qui abondent dans le célèbre gisement de Solutré, et les silex moins perfectionnés des cavernes du Périgord.

Mais, durant toute cette longue période, nous rencontrons surtout un instrument bien caractéristique, c'est celui auquel on a donné le nom de couteau en silex. Ces couteaux sont des éclats minces, allongés et

arqués, présentant, presque toujours en dessous, une surface plus ou moins concave; tandis qu'en dessus, une retouche dans le sens de la longueur est venue abattre l'arête médiane, de façon à diviser cette surface convexe en trois tailles longitudinales, plus ou moins régulières. Les arêtes latérales sont restées tantôt vives et coupantes, tantôt elles ont reçu des retouches multipliées. Dans le premier cas, le silex fait l'office de véritables couteaux, et, dans le second, celui d'une scie plus ou moins perfectionnée.

Vers la fin de la période, on voit apparaître des flèches, des harpons et autres instruments en os, la plupart faits avec des bois de renne ou de cerf et où ont été gravés des ornements, des figures d'animaux. Ces dessins sont même exécutés avec une telle précision, qu'on reste stupéfait d'un sentiment artistique qu'on était loin d'attendre de la part de peuplades assez barbares pour sucer avec délices la moelle rance qui suintait des os des rennes abattus. Ces dessins ont également donné les preuves les plus positives de la coexistence de ces tribus avec l'éléphant, le rhinocéros, le tigre et l'ours des cavernes, puisque des profils représentant ces divers animaux sont gravés pêle-mêle avec des poissons, des rennes, des chamois, des bouquetins qui sont encore existants, mais qui ont depuis longtemps quitté le sol où ils avaient autrefois pullulé.

Plus tard de nouvelles populations s'établirent sur le sol de la France; les grands pachydermes, les grands carnassiers étaient disparus, les rennes, les ovibos étaient émigrés vers les glaces polaires, les bouquetins et les chamois s'étaient réfugiés sur les sommets des montagnes, l'aurochs seul était resté, gagnant avec le cerf et le chevreuil les profondeurs des forêts. Les nouvelles populations perfectionnèrent l'industrie de la pierre, et, au lieu de se borner à tailler des silex, on les vit polir ces instruments et fabriquer de grandes et belles haches, non plus seulement en silex, mais avec tous les matériaux durs qui pouvaient être taillés et surtout polis; le granit, la diorite, la serpentine furent utilisés. Des pointes de lances, des poignards furent fabriqués avec un art admirable. Des silex furent encore, au commencement de cette période, taillés en couteaux dans le genre de ceux des périodes précédentes; mais on ne prit plus au hasard le premier éclat venu. Ces couteaux subirent également une taille savante. De très-longs éclats de silex furent choisis;

on les tailla en une sorte de longue lame recourbée ; les bords en furent dentelés avec un soin remarquable. Tout ce qui put être utilisé comme instrument d'attaque ou de défense fut employé ; mais, chose étrange, à mesure que l'homme gagnait en sécurité, maintenant qu'il n'était plus à la merci des carnassiers gigantesques, c'était contre lui-même qu'il tournait ses instincts belliqueux ! L'art de la guerre, si on peut appeler cela un art ! se compliquait. Les armes devenaient superbes ; mais on ne vit plus ces dessins gravés avec tant d'habileté, dont nous admirons même aujourd'hui les contours si précis, les lignes harmonieuses. L'âge de la pierre polie ou la période *néolithique*, comme on l'appelle quelquefois, ne nous offre plus ce véritable sentiment artistique, qui guidait les grossières populations troglodytes du Périgord.

Cependant de nouveaux besoins faisaient créer de nouvelles industries : la poterie apparaissait. La coquetterie elle-même s'en mêlait, chez les hommes bien entendu ; car la femme était alors une espèce de paria. On ne la mangeait plus, c'est vrai, comme aux beaux jours de la période paléolithique ; mais les traitements grossiers et les travaux pénibles étaient son lot. L'homme pouvait, lui, se parer et faire admirer sa superbe prestance. Les guerriers se paraient donc de colliers de coquillages, de dents d'animaux, de pierres brillantes, et bientôt le bronze, ce métal qui faisait alors sa première apparition, était ajusté en ornements que nous retrouvons dans les antiques sépultures des dolmens.

Dans les intervalles de la guerre, on essayait aussi d'utiliser le sol. Des instruments d'abord en pierre, plus tard en bronze furent destinés à creuser la terre. Cependant l'usage des métaux tendait à se généraliser, les armes elles-mêmes furent coulées en bronze ; les bracelets en os, les colliers de coquillages furent remplacés par l'or, en même temps que l'usage du fer vint porter le dernier coup à l'industrie de la pierre qui dès lors fut presque entièrement abandonnée. Les haches celtiques devinrent objets d'archéologie.

A laquelle de ces périodes ou de ces subdivisions doit-on rapporter les haches d'Olendon ? La question me paraît facile à résoudre.

Bien que ces haches soient simplement taillées et qu'on n'y aperçoive pas la moindre trace de polissage, elles ne sont pas paléolithiques,

mais néolithiques ; elles appartiennent par conséquent à la période de la pierre polie, à l'époque celtique ou des dolmens.

A première vue, l'imperfection de la plupart de ces outils ferait supposer une très-antique origine ; je confesse même que la forme de certains d'entre eux, par exemple de la hache amygdaloïde représentée figure 4 de la planche II , ressemble tellement aux types de St-Acheul, qu'on peut difficilement s'empêcher de faire un pareil rapprochement ; j'ajouterai même que les figures 9 et 10 de la planche IV représentent des pièces tellement informes , qu'on croirait y voir de ces outils tout à fait barbares qu'on recueille dans les sablières de Grenelle , et qu'il faut, par parenthèse, une certaine bonne volonté pour les considérer comme débris de l'industrie humaine. Or les sables et silex de Grenelle sont , comme on le sait, associés à des *ossements d'elephas antiquus, d'hippopotamus major* et d'autres animaux que quelques auteurs pensent appartenir non plus à la période quaternaire, mais au terrain tertiaire pliocène.

L'incertitude doit, ce me semble, disparaître, quand on considère que nous n'avons là absolument que des débris de fabrique, par conséquent des rébuts. Il n'y a donc rien d'extraordinaire à penser que les premières ébauches dussent être tout à fait imparfaites et même informes. Nous avons, d'ailleurs, considéré ces pièces comme des percuteurs ayant subi, sans doute, un usage plus ou moins prolongé, qui a dû altérer singulièrement les contours.

Quant à la hache représentée figure 4, la forme amygdaloïde est bien à peu près celle des haches de St-Acheul, mais l'épaisseur me paraît beaucoup trop considérable pour les dimensions de l'objet, si on devait la rapporter à ce type. En comparant une série d'autres haches d'Olendon à cet échantillon que M. Costard a bien voulu représenter dans ses belles planches, précisément à cause de son faciès particulier, on peut s'assurer qu'un certain nombre de ces formes passent, par des degrés insensibles au beau type figuré planche I, figure 2, qui n'a plus aucune espèce de ressemblance avec les haches de St-Acheul.

Le silex spécial, aux dépens duquel ces haches ont été taillées, a un aspect tellement particulier, qu'on reconnaît immédiatement les outils qui en ont été extraits. Or, tout ce qu'on a pu rencontrer de débris dans la fabrique d'Olendon a une texture et un faciès identiques. La fa-

brique s'est approvisionnée pendant un temps considérable, il est vrai, mais toujours à la même source et jamais aux dépens des silex de la craie. Or, nous avons des outils paléolithiques et même en nombre immense dans la seconde station, c'est-à-dire dans celle de St-Quentin ou de la Brèche-au-Diable, et ces outils paléolithiques proviennent de silex dont les qualités sont toutes différentes; par conséquent, pour nous, il est impossible de distraire un seul des silex de la fabrique d'Olendon pour le rapporter à une époque autre que celle de l'universalité des autres pièces. Ajoutons que tout autour du champ on n'aperçoit pas un seul débris de. silex. Le peu d'étendue, l'isolement complet de cette fabrique est même un de ses caractères les plus remarquables.

Donc, pour moi, toutes les haches, percuteurs ou débris de la station d'Olendon sont d'une seule et même époque, d'une seule et même origine.

Nous devons maintenant établir un autre fait, celui de l'âge néolithique de la fabrique. Il semble un peu téméraire, au premier abord, d'affirmer qu'une série de haches, sans trace aucune de polissage, appartienne à l'époque de la pierre polie.

Nous arrivons à cette conclusion de la forme même des haches, de leur grande taille, qui ne se présente jamais dans les outils d'origine paléolithique, enfin de la ressemblance complète qu'elles montrent avec les haches celtiques, abstraction faite du polissage. Cette ressemblance est telle, surtout avec les haches que nous avons désignées sous le nom d'étroites-allongées; les contours en sont si caractéristiques, qu'il est impossible de les méconnaître, et dans aucune station paléolithique on n'a rencontré de disposition semblable.

Il y a mieux, nous pouvons, je crois, affirmer que la fabrique d'Olendon est d'une époque relativement récente dans la série néolithique et qu'elle date au moins de l'âge du bronze. Nous avons dit, en effet, qu'au commencement de la période des dolmens, l'usage des couteaux s'était prolongé, tout en prenant une forme spéciale. Or, au milieu de tous ces débris de silex, qu'il eût été facile de façonner suivant le type de cette espèce d'outil, nous n'avons pas trouvé une seule trace qui pût faire soupçonner sa présence, et cependant à un kilomètre à peine de là, les couteaux abondent à la station de St-Quentin; mais ils

sont de l'époque paléolithique de la Magdeleine ou du Moustier, et ont été extraits des silex de la craie.

Mais, me direz-vous : pourquoi ces pièces sont-elles taillées, puisque le polissage devait leur donner la forme voulue. Il est très-facile de répondre à cette objection. Pour polir, de premier jet, une hache pareille, il faudrait un temps immense. La patience de nos premiers ancêtres certes était grande; mais il eût fallu qu'elle fût à toute épreuve pour faire disparaître, par le polissage seul, les nodosités, les parties à moitié silicifiées et les autres imperfections du silex brut. Il est tout naturel de penser qu'ils dégrossissaient leurs pièces avant de les polir, et c'est ce qui a eu lieu, en effet, partout où l'industrie de la pierre polie s'est produite. On a même des exemples de haches qui, polies une première fois, ont été retouchées ensuite par la taille, pour faire disparaître certaines bosselures ou y introduire des ornements délicats, qui subissaient ensuite un deuxième polissage. Pour nous, il n'y a aucune espèce de doute, les pièces d'Olendon ne sont qu'à moitié faites; il restait à leur faire subir le polissage.

Cette dernière manipulation devait se faire, d'ailleurs, sur un autre point, car nous n'avons trouvé, dans la fabrique d'Olendon, aucune de ces roches dures où le polissage des pièces aurait certainement laissé ses empreintes, aucun de ces instruments pour confectionner les tranches coupantes et qui portent le nom de polissoirs.

Où était donc l'atelier de polissage? Peut-être sur les rochers de St-Quentin, peut-être sur les rochers de quarzite qui émergent de la plaine derrière les maisons d'Olendon, peut-être aussi dans les profondeurs de la forêt de Cinglais, où les rochers de grès quartzeux abondent. Nous ne pouvons ici que hasarder des hypothèses, jusqu'à ce qu'un fait positif et précis vienne nous montrer l'atelier de polissage, comme les faits ont prouvé l'atelier de taille.

Une dernière preuve, et des plus positives, vient nous démontrer la vérité de nos conclusions sur l'âge néolithique de la station d'Olendon, c'est la découverte faite par M. Costard d'un gros fragment de hache polie, dans l'emplacement même de l'atelier de taille. Par la nature du silex, par la forme et les dimensions, ce fragment répond point pour point aux haches taillées d'Olendon, et la forme est précisé-

ment celle qui domine dans notre atelier, c'est la forme étroite-allongée.

Ce dernier fait, je pense, convaincra les plus incrédules.

Ce fragment de hache taillée a été représenté planche VI, figure 11.

Telles étaient les conclusions auxquelles j'étais arrivé, après avoir étudié les pièces recueillies par M. Costard et parcouru avec lui les environs de la Brèche-au-Diable et d'Olendon.

M. Costard fit part de ces découvertes à M. de Mortillet, qui confirma la plupart de mes conclusions. Je suis heureux de recevoir cette sanction de la part d'un homme si profondément érudit et dont l'autorité fait foi en ce qui concerne les études préhistoriques. Je ne puis, cependant, accepter l'une des interprétations de M. de Mortillet: c'est celle qui a rapport à la hache n° 4, considérée comme paléolithique et appartenant au type de St-Acheul. Je suis à peu près certain que si M. de Mortillet avait vu les objets en nature, il considérerait également toutes les pièces de la station d'Olendon comme appartenant à une seule et même période néolithique.

Avant de terminer cette note, il me reste à exprimer mes vifs remercîments à M. Costard qui, non-seulement, a bien voulu me confier, pour cette étude, les belles pièces de sa collection, mais qui a enrichi le musée de la Faculté des Sciences et le musée de la Société des Antiquaires d'une très-belle série provenant des deux stations préhistoriques découvertes par lui. M. Costard n'a pas même voulu s'en tenir là, car c'est à l'habile crayon de cet éminent artiste que nous devons les belles planches accompagnant ce mémoire et qui en font le véritable mérite.



THOMAS LE ROY

ET LE MANUSCRIT

DES CURIEUSES RECHERCHES

Par Eugène de ROBILLARD de BEAUREPAIRE,

Conseiller à la Cour d'Appel, Secrétaire de la Société.



La donation faite à la ville de Caen, par M. Mancel, de la riche collection d'objets de curiosité, de gravures, de tableaux et de livres, qu'il avait patiemment amassés, comprend, au milieu de raretés bibliographiques d'un prix inestimable, un manuscrit dont il est souvent question dans les publications relatives à la Basse-Normandie, mais qui n'a pas été jusqu'ici complètement et suffisamment étudié : nous voulons parler des *Curieuses Recherches du Mont-Sainct-Michel*, par Thomas Le Roy. C'est un manuscrit in-folio sur papier qui porte un double titre.

En tête de l'œuvre de Thomas Le Roy on lit, en effet, les lignes suivantes :

Livre
Des Curieuses Recherches
Du Mont Sainct Michel
à
commencer
depuis la fondation de la première église dudit lieu par sainct Aubert,

évesque d'Avranches, l'an sept cent neuf, en l'honneur du glorieux archange sainct Michel, prince de la milice cœleste;

Et ainsy à continuer

par un Religieux de la congrégation de Sainct-Maur, demeurant en l'abbaye dudit lieu, lequel a commencé cet œuvre le 1er jour de janvier l'an 1647;

F. Thomas Le Roy,

Moine Bénédictin de la congrégation de Sainct-Maur.

Mais, dès la page 4e, l'auteur a substitué à tous ces développements cette désignation beaucoup plus simple :

« *Remarques des choses plus notables arrivées à l'abbaye du Mont-Sainct-Michel.* »

Nous devons dire, toutefois, que les écrivains postérieurs n'ont guère tenu compte de cette rectification, et que c'est en définitive sous son premier titre que le travail de Thomas Le Roy se trouve aujourd'hui le plus habituellement cité.

Les *Curieuses Recherches* ou les *Remarques des choses plus notables* ne remplissent pas moins de 485 pages d'une écriture fine et serrée. Un des successeurs de notre écrivain dans la charge de sacristain de l'abbaye, Fr. Antoine Du Rocher, a ajouté en marge quelques indications complémentaires qui nous conduisent jusqu'à l'année 1788. A la suite de ces textes, un riche propriétaire du département de la Manche, M. de La Varangerie, grand lecteur de *La Quotidienne*, a transcrit purement et simplement plusieurs poésies de circonstance empruntées à son journal favori. Ces extraits, sans importance, se terminent par la transcription du *Chant du Sacre*, de Lamartine, publié le 22 mai 1825.

Nous ignorons comment le manuscrit de Thomas Le Roy arriva aux mains de M. de La Varangerie; ce qu'il y a de certain, c'est qu'après avoir appartenu à M. Letertre, bibliothécaire de Coutances, il fit plus tard partie de la riche

collection de M. Abel Vautier, mise aux enchères à Caen, dans le courant de l'année 1853. Il figure, en effet, au catalogue imprimé, sous le n° 1357. C'est dans cette vente qu'il fut adjugé à M. Mancel, qui, depuis, ne voulut jamais s'en dessaisir.

La Bibliothèque publique de la ville de Cherbourg possède une copie abrégée de ce travail. Elle est intitulée : « Le Livre des « Curieuses Recherches du Mont-Sainct-Michel, depuis l'an 707, « époque de la fondation de la première église jusqu'au 24 fé- « vrier 1648, par Thomas Le Roy, moine bénédictin de la « congrégation de Sainct-Maur (1). » Ce manuscrit, autrefois la proprité de M. Asselin, qui l'a couvert d'annotations, porte la signature de Thomas Le Roy, précédée des mots: *mon unique espérance, mon Dieu, votre très-humble et pauvre serviteur* (2).

M. de Gerville, M. Lecanu, et plus tard M. l'abbé Desroches, ont consulté avec fruit les *Recherches du Mont-Sainct-Michel;* ce dernier écrivain, notamment, y a fait de très-nombreux emprunts pour la composition de ses Annales religieuses, civiles, militaires et généalogiques du pays d'Avranches et de la toute Basse-Normandie. Ajoutons que presque tous les érudits Normands ont cité avec éloge cet ouvrage et se sont, tour à tour, pour résoudre certaines questions controversées, appuyés sur son autorité (3).

Ces témoignages d'estime générale nous ont fait penser qu'il

(1) *Bibliographie du département de la Manche*, par Adrien Pluquet : *Mémoires de la Société nationale académique de Cherbourg*, année 1873, p. 412.

(2) Renseignements communiqués par M. Adrien Pluquet.

(3) *Recherches sur le Mont-Saint-Michel*, par M. de Gerville : *Mémoires de la Société des Antiquaires*, 1827-1828, p. 1, 58 ; — Lecanu, *Histoire des Évêques de Coutances*, in-8°, 1839, p. 7 ; — Desroches, *Histoire du Mont-Saint-Michel et de l'Ancien diocèse d'Avranches*, 2 v. in-8° avec atlas, Caen, 1838 ; — *Annales religieuses de l'Avranchin*, in-4° de 192 pages, Caen, Hardel, 1847 ; — *Annales civiles, militaires et généalogiques du pays d'Avranches, et de la toute Basse-Normandie*, in-4° de 436 pages, Caen, Hardel, 1856.

n'était sans utilité d'examiner sérieusement ce travail important, alors, surtout que nous pouvions l'étudier dans son texte complet et original.

Qu'était-ce d'abord que Thomas Le Roy? Comme le meilleur historien du Mont-St-Michel, dom Huynes, son enthousiaste continuateur, n'appartenait pas à notre province. La plus grande partie de sa famille habitait le Berry, et il en était lui-même originaire. L'auteur de l'*Histoire de la Congrégation* nous apprend, en effet, qu'il naquit à Mibouchet, au diocèse de Bourges, dans le courant de l'année 1618; il est, d'ailleurs, certain, par son propre témoignage, qu'il prit l'habit monacal à St-Jovin-de-Marnes, en Poitou, et qu'il fut poussé à cette démarche décisive plutôt par des convenances mondaines que par une vocation véritable. Cette aventure tourna mieux qu'on n'eût pu le supposer. En lisant attentivement ses écrits, il est aisé de voir qu'il lui était resté dans l'âme certains souvenirs amers, et, en définitive, peu d'affection pour sa famille; mais bientôt il se consola de ces déceptions en portant ses regards en haut et en aspirant à une perfection supérieure.

Il ne parle du reste de sa famille que deux fois. A la page 265, au paragraphe 29 du chapitre XL, à propos de l'offre d'une coupe d'argent faite au Mont-St-Michel, pour la réception d'un novice, par M. de La Polinière, il nous apprend qu'à l'occasion de son admission, ses parents furent aussi forcés de faire une donation pareille à son monastère.

« Et moy qui écris cecy quand je fus receu à l'abbaye de St-Jovin-de-Marnes en Poitou à l'habit monacal, oultre plusieurs prestations qu'il faust faire en ce lieu, tant en festins que presents d'obligation, l'on fit bailler une couppe d'argent pour me servir au couvent, par mes parents. »

Ailleurs, en énumérant les obstacles nombreux qui se dressèrent devant lui lorsqu'il conçut le projet d'adopter une règle plus sévère, il écrit cette phrase significative qui est, à elle seule, toute une révélation :

« A quoy j'eus certes beaucoup de difficulté : car mes parens,
« esloignez de ce lieu d'environ 80 lieues, la pluspart desquels
« habitant la province du Berry, ne vouloient du tout point que
« j'embrasasse une vie plus austère. Il leur suffisoit de m'avoir
« *obligé* à la profession monastique pour, par quelque question
« mondaine, s'estre totalement déffait de ma personne. »

Notre religieux semble n'avoir pas eu plus à se louer de l'abbé commendataire de St-Jovin, personnage important qui s'appelait Henry de Sourdis, archevêque de Bordeaux, et qui, bien qu'ayant huit ou neuf abbayes de St-Benoist n'aimait, nous dit-il, aucunement les moines.

Mais, avec l'aide de Dieu, Thomas Le Roy triompha de toutes les difficultés, et, après avoir quitté, non sans regret, le monastère où il avait passé ses premières années, il se rendit secrètement à l'abbaye de Ste-Trinité de Vendôme, où le R. P. Dom Guillaume Gérard lui avait donné rendez-vous pour y recevoir l'habit de la congrégation de St-Maur. La cérémonie eut lieu le 31 octobre 1631 ; Thomas Le Roy avait alors vingt-quatre ans. Dans cette vie d'édification et de travail, c'est là le grand fait et c'est celui sur lequel Thomas Le Roy nous a conservé le plus de détails. Cette entrée dans la congrégation fut chez lui le point de départ d'habitudes plus mortifiées et plus dignes d'un véritable religieux. Aussi, à plusieurs reprises, en reportant ses souvenirs sur l'abbaye où il avait été initié à la règle monastique, ne peut-il s'empêcher d'exprimer le désir ardent qu'il éprouve de voir ses anciens confrères fouler aux pieds les considérations temporelles et entrer résolûment dans la même voie :

« Mais, mon très-cher lecteur, il m'est impossible de passer oultre, sans vous dire un petit mot de cette insigne abbaye de St-Jovin-de-Marnes, qui se dit en latin : *Abbatia Sancti Jovini de Marnis*, dans laquelle j'ay, petit enfant, puisé les congnoissances de la règle du glorieux patriarche S. Benoist, et combien que les moines dudit lieu ne soient dans une estroite observance des préceptes dudit Sainct Père, ils vivent toutefois moralement d'une vie toute plaine d'œdification à ceux du monde qui ne se payent que de ce qu'ils voient estre bon en apparence. Nostre bon Dieu leur donnera, s'il lui plaist, la volonté d'imiter les moines de plusieurs abbayes lesquels ont estably l'observance en icelles et par après grande partie desquels l'ont embrassée eux mêmes. »

L'entrée de Thomas Le Roy dans la congrégation de St-Maur en avait fait un religieux, son arrivée au Mont-St-Michel devait déterminer sa vocation d'historien. Ce fut le 29 novembre 1646 qu'après avoir passé douze années dans les monastères de St-Pierre de Bourgueil, de St-Florent de Saumur, et de St-Melaine de Rennes, le futur auteur des *Curieuses Recherches* arriva enfin dans la grande abbaye normande. L'effet que produisit sur lui cet étrange monument fut aussi soudain que profond, et il se manifeste avec un grand charme de naïveté dès les premières lignes de sa préface.

AU TRÈS-DÉVOT ET TRÈS-VERTUEUX
LECTEUR, HUMBLE SALUT.

« Mon très-cher et très-aymé lecteur, la veille du glorieux apostre de Nostre Seigneur Jésus Christ, le grand S. André, le 29e jour de novembre de l'an mil six cent quarante et six, estant arrivé en ce fameux monastère du Mont-St-Michel, boutique où l'on pratique toutes les vertus, avec une obédience à moy donnée

de la part de Très-Révérend et Très-digne Père, le R. P. Dom Joachim Le Comtat, visiteur de cette province dans la congrégation de St-Maur en France, où il estoit porté par icelle que je devois faire ma demeure en ce lieu soubs la conduite de R. P. Dom Dominique Huillard, prieur et religieux de ladite congrégation establie en iceluy, il faut que je vous advoue, mon aymable lecteur, que oultre la consolation extresme que j'avois de quitter l'employ des affaires et l'embarras des choses extérieures ou j'avois vacqué dans deux ou trois monastères de la mesme congrégation, scavoir St-Pierre de Bourgueil et St-Florent de Saulmeur, tous deux en Anjou, et St-Melaine de Rennes en Bretaigne où j'avois passé dix ou douze années pour satisfaire à l'obéissance à laquelle, pour ce point, contre mon inclination, je me soubmettois volontiers, pour le souverain amour de celuy qui nous ayme tous tout souverainement, oultre le contentement d'avoir, dis-je, quitté le pesant fardeau des affaires; je fuz tout joyeux d'envisager un lieu, lequel me sembloit très-propre pour mon profit spirituel et très-divertissant en voyant et considérant la construction excellente voire, ce semble, miraculeuse de cette maison cœleste. Aussytost mes vœux offers à Dieu, à la Vierge et à l'archange S. Michel, patron tutélaire de ce saint Mont, je commencai à visiter tous les coins et recoins, ne laissant aulcun endroict qui ne m'eust esté congneu. »

Nous pouvons nous arrêter ici : si nous ne connaissons pas encore l'œuvre, il nous est aisé de pressentir le caractère de l'écrivain. Thomas Le Roy est un annaliste, mais c'est aussi et surtout un de ces esprits que La Bruyère, dans la langue de son époque, eût appelé un *curieux*, et qu'avec plus de précision nous nommons aujourd'hui un archéologue. Il s'est, d'ailleurs, admirablement peint sans s'en douter, lorsqu'avec une bonhomie naïve, il a pris la peine de nous

expliquer les lacunes et les imperfections qu'il avait découvertes dans l'œuvre si correcte et si bien ordonnée de son prédécesseur Dom Huynes.

« Mon dessein étant congneu, on m'assura qu'en vain j'allois travailler pour ce que aussy, comme on me le fit veoir, le R. P. Dom Jean Huynes, religieux de nostre congrégation, avoit faict cela. Et de faict à l'instant me furent mis entre mains les cayhiers de ses lucubrations. Mais, comme chascun abonde en son sens, après les avoir suffisamment feilletés, je n'y trouvé pas la satisffaction que je cherchois et qu'un autre moins curieux y pourroit trouver, prenant résolution à part moy de me forger un nouvel ordre de tout esloigné de celluy dudit Révérend Père. »

Avant d'examiner la valeur de ce long travail, il nous paraît nécessaire de préciser le point de vue qui se dégage nettement, auquel l'auteur s'est placé et le but particulier qu'il a poursuivi. Ses visées ont été infiniment modestes, et il a moins songé à marcher sur les traces de Dom Huynes, en composant une histoire savamment ordonnée qu'à réunir des matériaux pour celui qui voudrait, plus tard, entreprendre cette tâche difficile. Il s'est, d'ailleurs, à plusieurs reprises, expliqué à ce sujet avec une netteté qui ne laisse place à aucune incertitude.

« Donc, patient lecteur, je feroy cette œuvre brefve et courte, non à la mode des histoires, mais de simples et sans doubte curieuses remarques, soigneusement recherchées et mises selon *le jour, le mois et l'année*, tant qu'il me sera possible d'en avoir la congnoissance depuis la fondation de ce fameux Olympe. .

. . . .

Partant, l'intitulé du premier livre sera : *Recherches curieuses du Mont-Sainct-Michel*, sur quoy l'on remarquera que le livre susdit n'est point un livre pour y voir l'histoire accomplie, mais

de simples remarques pour très facilement écrire une vraye histoire entière et parfaite. »

L'idée de la composition étant conçue ainsi dans son esprit, Dom Thomas Le Roy parcourut immédiatement le travail de Dom Huynes et les divers manuscrits déposés dans la riche bibliothèque de l'abbaye, et, dès le 1er janvier 1647, il traçait les premières lignes de ses *Curieuses Recherches.*

C'est la date inscrite en tête du *Recueil*, et c'est celle qu'il convient d'assigner aux deux préfaces et au chapitre préliminaire consacrés à la description du Mont.

« Et pour foy de quoy, écrit Thomas Le Roy, nous l'avons remarqué. J'ay signé le 1er jour de janvier bon jour, bon œuvre, 1647. »

A partir de ce moment les paragraphes, avec leurs dates différentes, se succèdent et ne s'arrêtent qu'au 22 juillet 1648.

Le plan suivi par l'auteur est simple et facile à suivre. L'histoire du Mont se divise en effet en quarante-trois chapitres très-inégaux de longueur, et consacrés au récit de l'administration de saint Aubert, fondateur du monastère, et des quarante-deux premiers abbés. S'il s'était borné là, Thomas Le Roy ne se serait pas éloigné sensiblement de la méthode suivie par ses prédécesseurs; mais il a fait autre chose; il a subdivisé, en effet, chacun de ces chapitres en un nombre plus ou moins considérable de paragraphes destinés à nous faire connaître soit un événement particulier, ou quelquefois à nous offrir la transcription de certains documents. Ces paragraphes suivent l'ordre chronologique des faits, et c'est aussi dans ce classement rigoureux que l'auteur, jour par jour, a circonscrit le cercle de ses investigations. Tel jour il s'occupe de saint Aubert, les jours suivants de ses successeurs. Il y a plus, chacun des paragraphes de son livre est daté et signé, en sorte que le volume nous pré-

sente l'aspect d'un travail réglé à l'avance, subdivisé à l'infini et poursuivi dans un ordre inflexible celui des dates, depuis le jour de son commencement jusqu'à celui de sa terminaison.

En nous reportant aux indications minutieuses qui closent chaque paragraphe, l'on voit que ce labeur considérable n'a occupé Thomas Le Roy que quatre mois et quelques jours. Ainsi que nous l'avons déjà dit, la préface est du 1er janvier 1647 et le paragraphe destiné à raconter le dernier événement notable survenu au Mont-St-Michel avant l'arrivée de notre écrivain est du 3e jour de mai de la même année. — Il s'agissait de bruits effroyables entendus par les soldats faisant la ronde de nuit, au petit corps de garde, à l'époque des fêtes de la Toussaint. — Thomas Le Roy raconte complaisamment ce prodige et termine son récit par sa formule habituelle.

« J'ay remarqué cecy le 3e jour de may l'an de Nostre Seigneur 1641. »

Le manuscrit, il est vrai, ne se termine pas là; mais les soixante-dix paragraphes inscrits à la suite présentent un caractère tout différent. Cette partie du volume, si l'on met de côté la liste des prieurés, le catalogue des abbés, et l'inventaire des reliques et argenteries, n'est rien autre chose qu'une sorte de journal où se trouvent consignés tous les événements dont Thomas Le Roy a été témoin oculaire pendant son séjour au Mont-St-Michel. — La méthode de l'auteur ne s'est pas du reste modifiée, c'est toujours la même manie de subdiviser, de dater et de signer que nous avons précédemment signalée.

Au début de son travail, Thomas Le Roy avait pourtant conçu quelques doutes sur l'excellence de ce procédé; il s'était même demandé si cette répétition perpétuelle de son nom ne semblerait pas l'indice d'une vanité excessive; mais nous devons dire que

ses inquiétudes n'avaient pas persisté et que, fort du témoignage de sa conscience, il avait bientôt repris, en pleine sécurité, les errements habituels.

« Il nous fault tout dire, mon amy lecteur, une chose me fait de la peine, la crainte de vous mal œdifier. Voyant au commencement, à la fin, au milieu, voire partout, mon seing manuel apposé, vous aurez sujet de croire en cecy la vanité tenir place. Mais non, cher amy, ne le croyez pas; car je proteste que je n'ay eu d'autre intention ni prétention que le seul honneur de Dieu, d'acquérir la bienveillance de l'invincible archange saint Michel et de moyenner quelque utilité à son monastère. Hé plust à la divine bonté que tous nos Bénédictins eussent souscrit leurs volumes et, qui plus est, eussent apposé leurs noms au bas de chaque feillet; tant de nouveaux escrivains qui se les sont attribués ne jouiroient maintenant de l'honneur deu à leurs paines et travaux. »

Nous avouerons en toute simplicité que cette dernière raison nous désarme, et que nous ne pouvons nous résoudre à contester la légitimité d'une justification aussi ingénument présentée. Malheureusement on peut relever dans les *Curieuses Recherches* de plus graves imperfections. Comme toutes les œuvres écrites au jour le jour, sans plan d'ensemble et sans préparation générale, celle-ci abonde en répétitions, en redressements d'affirmations antérieures et en rectifications.

A la page 196, nous lisons que le haut de la voûte de l'église tomba entièrement l'an 1421, mais, quelque temps après la rédaction de ce malencontreux paragraphe, l'auteur a ajouté en marge les lignes suivantes :

« Explication du present article cy après à la page 462 où il est dit ce qui en est de vray. Cestuy estant manqué. »

A la page 330, il attribue l'achat « de la bouette aux sainctes

huiles », à Dom Bède de Fiesque, mais il revient bientôt sur cette indication erronée et la corrige en ces termes :

« Je me suis trompé, elle a été faite sous le prieur Charles de « Malleville, en 1623. »

On pourrait multiplier les exemples.

Si nous considérons le volume à un autre point de vue, il nous faut reconnaître que la transcription fréquente de documents intercalés dans le texte vient interrompre brusquement le récit des faits et jette dans les exposés de l'auteur une regrettable confusion. Ajoutons que les détails minutieux relatifs aux droits temporels de l'abbaye, dans lesquels Thomas Le Roy s'est complu, ont perdu pour nous la meilleure partie de leur valeur, et que trop souvent notre prolixe écrivain a mis à contribution, sans mesure comme sans scrupule, les travaux de ses devanciers en leur empruntant non pas de simples indications mais des pages entières qui, bien que n'ayant subi aucune modification, n'en sont pas moins datées par lui et revêtues de sa signature (1). Ces réserves faites, l'ouvrage conserve cependant un intérêt d'un genre particulier, que nous allons essayer d'indiquer.

Depuis sa fondation, en 709, jusqu'à l'année 1642, époque à laquelle les Pères Bénédictins de la congrégation de St-Maur vinrent en prendre possession, le monastère du Mont-St-Michel avait été le théâtre d'événements importants, sur lesquels on ne saurait être trop minutieusement renseigné. Même à côté des textes de Dom Huynes et de Dom Louis de Camps, il convient de se reporter à celui de notre historien, lorsqu'il s'agit notam-

(1) On peut comparer notamment avec les premiers paragraphes de son chapitre dixième, *De Ranulphe esleu 9me abbé de l'abbaye de ce Mont-St-Michel*, le chapitre VII du *Troisième traicté de l'histoire du Mont-St-Michel* par Dom Huynes.

ment de l'expulsion des *chanoines*, du séjour de *Henri II* d'Angleterre, du siége du *Mont-St-Michel*, de la surprise du château par *de Touchet*, de l'entreprise de *Montgommery* sur l'abbaye et du massacre de ses partisans, comme aussi de l'attaque du marquis de *Belle-Isle*, de sa mort, de l'assassinat du gouverneur *Querolant* et des scandales intérieurs qui signalèrent l'administration d'*Arthur de Cossé*. Ici, les moindres variantes dans le récit des faits et dans la façon dont ils sont appréciés ont leur valeur et doivent être recueillies avec d'autant plus de soin que les annalistes du Mont se sont servis chacun à leur manière, de documents contemporains que nous ne possédons plus.

Mais le Mont-St-Michel n'est pas seulement un lieu privilégié, qui évoque toute une suite de souvenirs chers aux âmes religieuses et aux cœurs patriotiques, c'est encore un entassement étrange, dans un site merveilleux, de bâtiments d'un jet audacieux et d'un effet pittoresque extraordinaire. Or, nous pouvons maintenant l'affirmer, sans crainte d'être démenti, de tous les historiens du Mont, Thomas Le Roy est celui qui a le plus le goût et l'intelligence du monument. C'est chez lui seulement que l'on rencontre, avec tous les détails nécessaires, l'énumération des diverses constructions, leurs dates, leurs transformations et les réparations successives dont elles ont été l'objet, tant sous les abbés réguliers que sous les abbés commendataires.

Dans un moment où l'œuvre nationale de la restauration du Mont-St-Michel est le but de tous nos efforts, *Les Curieuses Recherches* acquièrent une valeur nouvelle et tout à fait de circonstance. Les lignes simples et quelquefois incorrectes de cet humble religieux éclairent bien des problèmes architectoniques obscurs, et elles pourront épargner des hésitations et souvent même des erreurs regrettables aux artistes chargés de l'étude d'un monument aussi compliqué.

Ces réflexions s'appliquent à la première partie du manuscrit qui s'arrête au mois de novembre 1646; nous voudrions ajouter quelques mots sur la seconde qui a trait aux faits dont Thomas Le Roy a été témoin oculaire. Elle comprend seulement une courte période de vingt mois, du 9 novembre 1646 au 22 juillet 1648, et elle ne met en lumière, il faut le reconnaître, aucun événement saillant. Cependant, dans ces récits sans art, mais aussi sans prétention, l'on peut encore glaner quelques informations utiles. Thomas Le Roy n'oublie rien, ni le saut périlleux fait par un soldat nommé Lecoq du haut de la tour *Perrine*, ni la collocation de quatre figures de poterie au grand autel, ni l'arrivée de diverses compagnies de pèlerins, ni la chute du tonnerre sur le Mont, ni même la prise d'un turbot de trois pieds de long et de deux pieds de large. Mais, entre tous les faits qui se sont passés sous ses yeux, il en est un sur lequel il s'est complaisamment étendu, et qui, même aujourd'hui, n'est pas encore pour nous, absolument dénué d'intérêt : nous voulons parler du différend qui s'éleva entre les moines et le clergé séculier, les *Surpelisés*, comme les appelle assez dédaigneusement notre écrivain. Les deux champions en présence furent le Prieur de l'abbaye, et Monseigneur Roger d'Aumont, l'illustrissime évêque d'Avranches. Il s'agissait du droit de regard, prétendu par le prélat, sur la discipline intérieure du monastère, grave difficulté qui se produisit, à la même époque, dans la plupart des diocèses de France. A cet égard, Thomas Le Roy ne nous apporte pas d'éclaircissement bien nouveau, mais il nous révèle les particularités piquantes de la lutte, depuis les pourparlers préliminaires jusqu'à la réconciliation. Il y a surtout un arrêt du grand conseil, rendu le 3 février 1648, qui rejeta les prétentions de l'autorité diocésaine sur lequel l'écrivain bénédictin multiplie les informations; après l'avoir expliqué, il en analyse les dispositions,

puis se ravisant tout à coup, il les transcrit intégralement et ajoute avec une satisfaction mal dissimulée :

« Il y a eu neuf audiences. Il s'y est dit les plus belles choses du monde en faveur des moines. Tous les évesques de France estoient nos parties adverses, et, mesme quand l'arrest a esté donné, il y en avait dix ou douze en habit assistant au conseil. M. de Souvré, nostre abbé, nous a servi, en tout ce qu'il a peu, de son crédit et de sa faveur, ce qui a très-bien fait pour les droits de notre congrégation.

« Le procez a cousté ausdits moines environ la somme de mille cinq cents livres tournois sans les paines. »

Tout serait à citer dans ce curieux exposé, où les incidents sont présentés par le menu et avec une pointe de malice assez habituelle à Thomas Le Roy. Malheureusement ce procédé nous entraînerait trop loin, et nous préférons, pour faire apprécier le ton général de l'écrivain, et rester dans les limites que nous nous sommes imposées, transcrire ici ses réflexions à propos de l'arrivée au Mont de l'abbé commendataire de Savigny. Le paragraphe est court et il est inspiré par un sentiment analogue.

« L'an 1648, le 27e jour de may, Monsieur l'abbé de Savigny, cadet de la maison de La Vieuville, près de ces quartiers, vint en voyage en ce Mont-St-Michel, ayant un gentilhomme, un vallet de chambre, et un pallefrenier à cheval avec luy et deux lacquets : et, pour ce qui est de sa personne, au lieu d'avoir l'habit blanc avec le scapulaire noir de son patriarche sainct Bernard, de l'ordre duquel est ledit Savigny, il avoit un habit de drap de Hollande, gris avec le juste au corps chargé de passementerie en grandes nattes d'or larges de trois doigts, avec le plumet à son chapeau et l'espée à son costé pendue d'un bosdrier en broderie d'or.

« Estant arrivé à la porte de la ville, des portiers et bourgeois qui estoient de garde luy demandèrent les armes, auparavant d'entrer, suivant les ordonnances royaux et la coutume gardée de longue main en ce monastère; alors ce jeune abbé cavallier, se mettant en colère, disant qu'il les portoit bien dans le Louvre, mit la main à l'espée et en donna plusieurs coups du plat sur un des portiers, celuy qui se trouva le plus près de luy.

« Après quoy il se fit un grand tumulte à la porte de la ville et peu s'en fallut qu'il ne reçut affront et qu'on ne le canardast; mais bien luy en prit que cela arriva de bon matin et que les cerveaux de nos bourgeois du Mont-St-Michel n'estoient point encore eschauffez du cildre de Normandie.

« A ces bruits, le S^r de La Guillonnière, lieutenant, et de La Lande, major, vinrent à ladite porte, et, ce neantmoins luy permirent à luy et à son gentilhomme d'entrer avec leurs espées.

« Il vint en l'abbaye où le R. P. Dom Dominique Huillard, pour lors prieur, l'entretint beaucoup et luy fit veoir le monastère et par après, comme il sceut qu'on commençoit la grande messe, il y alla l'entendre et puis monta à cheval pour aller à Pontorson affermer sadite abbaye : n'ayant jamais voulu manger ny boire en ce lieu, sinon qu'il gousta à une bouteille de vin qu'on luy envoya à l'hostellerie, pour obliger les Religieux. Tout cecy nous doit faire déplorer la misère des temps de veoir ainsy les beaux monastères estre possédés par les séculiers qui ne scavent aucune règle de religion : et les pères et mères sont beaucoup blasmables devant Dieu de procurer, auprès des Roys, des bénéfices à leurs enfants qui sont dans une vie aussy mondaine. Car ils se sauveroient facilement sans cela dans le monde. Cela se voit en ce mesme abbé cy dessus, lequel, en la conversation de sa personne, est très-honneste homme et bien nay,

bon cavallier et qui a deja passé du temps dans les armées au service du Roy.

Nostre bon Dieu mette, sil luy plaist, bon ordre dans son église. »

Dès le mois de juillet 1647, Dom Le Roy dut s'occuper de résumer les recherches auxquelles il s'était livré avec tant d'ardeur depuis son arrivée au Mont-St-Michel. Il rédigea à cet effet un exposé sommaire des annales du monastère sous ce titre : « *Brefve histoire de l'abbaye du Mont-St-Michel*, par Dom Thomas Le Roy. » Ce travail, qui ne comprend que 28 pages et qui fait partie du manuscrit n° 13,813, fonds latin de la Bibliothèque nationale, est précédé d'une lettre fort curieuse adressée au R. P. Dom Luc d'Achery, dont nous croyons devoir reproduire quelques passages :

« Mon Révérend et très-cher Père,

« Ce ne m'a pas été peu de satisfaction d'avoir eu cette petite commission par notre Révérend Père Prieur de vous faire cet abrégé de l'hystoire du célèbre et dévot monastère du Mont-St-Michel, lequel à présent j'ay le bonheur d'habiter. Je n'ay pas eu beaucoup de peine à ce faire, un Religieux de la Congrégation en a si exactement fait les recherches occultes que peu de choses qui soient tant soit peu de conséquences arrivées en iceluy, depuis que l'ordre Bénédictin l'occupe, ne nous soient maintenant incongneues. Un point m'apréhende, c'est que vous y trouverez trop de discours, en ce cas vous rejetterés ce qui vous semblera superflu et inutile à votre hystoire, en laquelle je prie Nostre Seigneur de vous y faire réussir pour sa gloire, ce que la Religion attend de vostre capacité et bel esprit.

« Je m'estimerois heureux, non pas en cela seulement, mais

en tous autres rencontres, si je pouvais trouver les moyens de vous tesmoigner par effect les particulières inclinations que j'ay à vous rendre mes petits services.....

« Votre très-humble, très-obéissant et très-affectionné confrère, Frère *Thomas Le Roy*, bénédictin indigne, qui vous salue d'affection.

« Au Mont-St-Michel, le 29 juillet 1647.

« *P. S.* Je fais offre d'un million de très-humbles saluts à nostre Très-Révérend Père Supérieur général et au R. P. Dom Placide de Sarcus, si tant est que vous me veilliez faire la faveur de les leur présenter. »

Ce n'était là qu'une ébauche et comme une sorte de travail provisoire. En 1648, sur une nouvelle demande du R. P. Tarisse, il améliora et amplifia singulièrement ce premier essai, et le 13 juillet, il put adresser à Dom Luc d'Achery une autre histoire contenant, comme il le dit, « environ deux mains et demie de petit papier, composée de seize chapitres et tirée tant des manuscrits du Père Dom Jean Huynes que des anciens boucquins dudit monastère. »

Ce nouveau travail, d'une rédaction hâtive et très-négligée, nous a été conservé. Il figure à la Bibliothèque nationale sous le n° 18,950 des manuscrits français, et se termine par les lignes suivantes :

« De sorte que les religieux ont rendu ladite abbaye aussy gentille qu'aucune de cette province, pour à quoy parvenir ils ont beaucoup espargné de leur revenu annuel, tellement que le Mont-St-Michel reluit, autant que jamais il a faict, tant dans la splendeur et propriété des bastiments qu'office et service divers, qui s'y faict avec autant de perfection que l'infirmité humaine le

peut permettre, ce qui attire les pelerins de toutes parts et toutes sortes de gens de qualité.

« Nostre Seigneur y donne la persévérance pour sa gloire. Amen. Achevé le samedy 13 juin 1648. »

On lit d'ailleurs, en marge de la page 196, une lettre d'envoi d'un ton très-modeste, qui ne laisse aucun doute sur la destination spéciale de cette rapide compilation :

« Mon Révérend Père,

« La précipitation avec laquelle tout cecy a esté broché sera cause qu'il se trouvera beaucoup de faultes dans l'ortographe que je mets, mais Vostre Révérence suppléera au défaut; que si vous trouvez qu'il y en ait trop et qu'il soit trop long, vous en osterez ce qu'il vous plaira et ce que vous jugerez ne devoir pas estre mis au jour. Enfin, un historien judicieux, comme Vostre Révérence, scait ce qui est à faire. Pardonnez-moi donc si je ne l'ay releu pour corriger les fautes, c'est que je craignois de vous faire trop attendre pour vostre impression de nos abbés que vous voulez mettre en la vie du bienheureux Saint-Berquemont.

« Je me recommande à vos saincts sacrifices et suis votre très-humble et très-affectionné confrère.

« Th. Le Roy, bénédictin indigne. »

Ce surcroît de travail n'avait pas détourné un seul instant notre historien de son œuvre de prédilection. Il songeait même à l'améliorer en y joignant en appendice la copie intégrale de la plupart des documents sur lesquels il s'était appuyé, lorsque le 22 juillet il reçut inopinément son ordre de départ.

La veille, il avait assisté, avec ses confrères, à une pro-

cession solennelle dans laquelle on avait porté le corps de S. Aubert à la rive d'Ardevon pour obtenir le retour du beau temps, et rentré dans sa cellule, il avait décrit minutieusement l'ordre de la marche et la composition de l'escorte. « Il y « avait là, nous dit-il, cent mousquetaires et pertuisaniers, la « mesche allumée et l'espée au costé, le tambour battant avec le « petit fifre pour donner le ton, soubs la conduite du s[r] de La « Guillonnière, lieutenant de cette place, soubs la direction du « sergent major La Lande Bernier, qui faisoit les rangs avec ses « sergents de bandes, laquelle cérémonie fut terminée par force « décharges d'artillerie à la rentrée du cortége. »

Ce procès-verbal de la fête, tracé avec un soin qui dénote un esprit libre de toute préoccupation, paraît avoir été porté sur le registre dans la soirée du 22; le lendemain, la situation était bien différente, et le pauvre religieux consignait à la suite, dans un langage troublé et singulièrement ému, l'expression de ses regrets et de ses angoisses.

« L'an 1648, le mesme jour, 22 juillet, arriva lettre du R. P. Dom Germain Morel, visiteur de cette province, par laquelle il estoit enjoint au R. P. Prieur de faire partir, dès le lendemain, le P. Dom Martin Poittevin, pour aller à Marmoutiers, pour estre sou-prieur, Dom Bernard Hamelin, à St-Melaine, pour s'adonner à la prédication, et moy, frère Thomas Le Roy, qui escris cecy, audit St-Melaine, pour là recevoir les ordres du R. P. Visiteur, tellement que, maintenant, je puis dir : *Quod verebar accidit mihi.*

« J'avois fait mon possible il y a longuement pour obtenir de mes supérieurs quelques années au moins de solitude, mais on ne m'a donné que vingt mois, encore pas, car j'arrivay en ce lieu le 29 novembre 1646 et je dois partir demain 24 juillet 1648.

« C'est ce qui m'afflige extrêmement et ce qui me fait dire ce mot : que je suis bien misérable ! ! O saint archange, c'est que vous m'avez trouvé indigne et incapable d'être continué plus longuement chapelain de vostre sacré temple. »

Malgré ces plaintes attristées, Thomas Le Roy ne songea pas un instant à réclamer. Il quitta le 24 juillet ce Mont qu'il ne devait plus revoir, en y laissant le manuscrit de l'histoire qu'il lui avait consacrée.

Nous ne saurions dire dans quel monastère Thomas Le Roy fut d'abord envoyé. — En 1671 il était procureur et cellérier de St-Benigne de Dijon. Fidèle à ses goûts historiques, il y composa un grand travail conçu dans le genre des *Curieuses Recherches* et intitulé : « *Histoire du monastère de Sainct-Benigne de Dijon ou plustost Remarques et Mémoires des choses anciennes et nouvelles arrivées en icelui pour plus facilement, par quelques personnes intelligentes, en composer une histoire, le tout recueilli et composé sur les tiltres et enseignements gardés ès archives et trésor dudit Sainct-Benigne de Dijon, par Dom Thomas Le Roy, cellérier et procureur de ce monastère.* » Douze ans après le 2 juillet 1683, le laborieux écrivain mourait dans l'abbaye de St-Pierre-le-Vif de Sens (1). Son œuvre capitale, l'*Histoire de Sainct-Benigne*, précieusement conservée dans la bibliothèque du monastère, paraît avoir été détruite au moment de la Révolution; du moins toutes les recherches faites pour la retrouver ont-elles été jusqu'ici infructueuses. Elle ne contenait pas moins de 1121 pages in-4°.

Les *Curieuses Recherches* nous sont heureusement restées. A défaut d'autres documents, elles suffisent à nous éclairer sur la physionomie et le caractère de cet annaliste, moins froid et plus

(1) *Histoire littéraire de la congrégation de Saint-Maur, ordre de Saint-Benoit*, p. 101.

original que Dom Huynes, et qui a tant fourni de réflexions piquantes ou malicieuses à de Camps. Ce sont ces remarques si appréciées autrefois par M. de Gerville que nous publions aujourd'hui, au moins dans leurs parties essentielles. La Société des Antiquaires de Normandie devait bien cette marque de souvenir à celui des historiens du Mont-St-Michel qui l'a peut-être le plus aimé et qui, dans tous les cas, a le mieux étudié et compris ses beautés architecturales.

LIVRE

DES

CURIEUSES RECHERCHES DU MONT-SAINCT-MICHEL

A COMMENCER

Depuis la fondation de la première église dudit lieu, faicte par S. Aubert, evesque d'Avranches, l'an sept cent neuf, en l'honneur du glorieux archange S. Michel, prince de la milice cœleste,

ET AINSSY A CONTINUER,

PAR UN RELIGIEUX DE LA CONGRÉGATION DE St-MAUR,

SOUSCRIPT, DEMEURANT EN L'ABBAYE DUDIT LIEU,

Lequel a commencé cet œuvre, le premier jour de janvier 1647,

THOMAS LE ROY

MOINE BÉNÉDICTIN DE LA CONGRÉGATION DE ST-MAUR

A très-haull et très-puissant prince de la milice cœleste, l'archange S. Michel.

L'autheur dédie son œuvre au S. Archange, et après l'avoir invocqué le supplie très-humblement de l'agréer.

Glorieux archange ! Entre les grâces et les faveurs que j'ay reçeues de mon Dieu et pour recongnoissance desquelles je suis obligé continuellement d'en rendre très-humblement remerciement à son infinie bonté, celle de m'avoir osté du tracas des choses extérieures pour me bienheurer de l'aymable et chère demeure de ce Mont solitaire, dédié à vostre Saint Nom, de moy n'est pas estimée une des plus petites. Les personnes, d'assurée condition despourveues, taschent, à leur possible, de se mettre auprès de quelque puissant seigneur, afin qu'ayant l'hon-

neur de jouir de sa présence, ils puissent et apprendre la civilité, et obtenir quelque place dans sa maison et par après, avec le temps, faire par son moyen quelque bonne fortune.

O Saint Archange y-en-a-il au monde qui vous esgalle en puissance, vous qui, d'un invincible bras, terrassez les puissances mesmes ! Manquera-t-on d'apprendre la vraye civilité si l'on veut observer vos voyes gratieuses, vous qui l'avez aprise, dès il y a si longtemps que vous estes à l'escolle d'un Dieu ? Qui donnera des charges honorables à vostre esgard sinon vous qui estes le chef général et le premier prince de la milice cœleste ? Bref par l'entremise de qui pourrons-nous faire une solide fortune sinon par vous qui, estant l'advocat général des humains, charitablement, sans cesser, nous intercédez pour eux envers le Roy tout puissant ? Esprit sacré, c'est sur cette espérance que je vivray en paix et contant dans les antres délicieux de ce rocher consacré à vostre mémoire, y employant, de bon cœur, pour l'amour de vous et à vostre service, autant des années qui restent de ma vie que la mort, l'obéissance que je doibs à mes Supérieurs, et ce Dieu souverain qui m'a créé me le permettront. Le service importun de très-longues années rendu aux seigneurs mondains souvent est récompenssé de disgraces affligeantes ; de vous il n'en va pas ainssy, Esprit gratifiant, car fermement j'espère et très-assurément je croy que, après avoir employé tout le temps qui me sera permis au service de Dieu et à honorer vostre Sainct Nom dans ce sainct monastère, luy rendant continuellement graces de ce qu'il vous a faict si parfaict, racontant à tous, par ma bouche et mes escripts, les merveilles qu'il a opérées et opére, chascun jour, par vostre ministère, en ce sainct lieu, vous m'honorerez de vostre perpétuelle assistance et présence à l'heure de ma mort, apres m'avoir conservé, dans toutes les actions et mouvements de ma vie, pur et net devant mon Dieu ; enfin que, m'ayant obtenu le pardon de mes péchés et crimes, assisté de vos sacrez compagnons, les glorieux archanges, Sainct Gabriel et Sainct Raphael, de mon aymable custode particulièrement, et de tous les Esprits bienheureux (lesquels vous et eux je salue d'un très-profond respect), vous conduirez mon âme au ciel où est la gloire æternelle.

Ainssy soit-il. Amen.

Ad Archangelum.

Angelicæ Michael qui dux fortissimus aulæ,
Qui Phlegetontæas Satanam detrudis ad undas,
Qui castas hominum tollis super æthera mentes,
Qui Tumbæ Montis posuisti in vertice sedem
Atqui ibi devotos numquam fastidis alumnos;

Ad nuncium.

Cœlicolum virtus et inexpugnabile robur,
Gabriel, humanos quondam miserate labores,
Intactæ matri reserans mandata Tonantis;

Ad medicum.

Lætiferos Raphael qui noscis pellere morbos
Qui Tobiæ comitatus iter, discrimine pulso,
Incolumem patrios fecisti cernere vultus;

Ad custodem.

Angele, qui nostræ vigilas, a limine vitæ,
Excubitor, cui cura datur compescere fraudes
Tartareas, similesque tui nos reddere cœlo;

Ad omnes.

Aligeræ mentes, populi fælicis olympi
Quos possessa manet cœlestis portio regni,
Quotquot honoratum Christi componitis agmen,
Imploramus opem, pro nobis nostra laborat
Musa, suos que dicat cœlo devota labores,
Ferte citi auxilium placidique juvate clientem.

Qui vester humillimus,

Fr. Thomas Le Roy.

M. B. I.

Au très-dévot et très-vertueux lecteur humble salut.

Avant-propos au bon lecteur dans lequel est exprimée l'intention de l'autheur entièrement. 1647.

Mon très-cher et très-aymé lecteur, la veille du glorieux apostre de Nostre Seigneur Jesus Christ, le grand saint André, le 29e jour de novembre, de l'an mil six cents quarante et six, estant arrivé en ce fameux monastère du Mont-St-Michel, boutique où l'on pratique toutes les vertus, avec une obédience à moy donnée de la part de très-révérend et très-digne Père, le Révérend Père dom Joachim le Contat, visiteur de cette province dans la congrégation de St-Maur en France, où il estoit porté par icelle que je devois faire ma demeure en ce lieu soubz la conduitte de Rd Père, dom Dominique Huillard, prieur des religieux de laditte congregation establis en icelluy ; il fault que je vous advoue (mon aymable lecteur) que oultre la consolation extresme que j'avois de quitter l'employ des affaires et l'ambaraz des choses extérieures où j'avois vacqué dans deux ou trois monastères de la mesme congregation, scavoir St-Pierre-de-Bourgueil et St-Florent-de-Saulmeur, tous deux en Angeou, et St-Melaine de Rennes en Bretaigne, où j'avois passé dix ou douze années pour satisfaire à l'obéissance à laquelle, pour ce point, contre mon inclination, je me soubsmettois volontiers, pour le souverain amour de celuy qui nous ayme tous tout souverainement ; oultre, dis-je, le contentement d'avoir quitté un si pesant fardeau, je fuz tout joyeux d'envisager un lieu lequel me sembloit très-propre pour mon proffit spirituel et très-divertissant, en voyant et considérant la construction excellente voire, ce semble, miraculeuse, de cette maison cœleste. Aussytost mes vœux offers à Dieu, à la Vierge et à l'Archange saint Michel, patron tutélaire de ce sainct Mont, je commencé à visiter tous les coins et recoins, ne laissant aulcun endroict dessus qui ne m'eust esté congneu : touttefois tant plus je voyois cet admirable cheff-d'œuvre, plus il me restoit de paine dans l'esprit, ignorant les autheurs de si superbes bastiments. Je m'anquerois tantost à l'un, tantost à l'autre de mes confrères qui me faisoient la charité de me

conduire partout. Les responsses estoient différentes et m'aperceus fort bien qu'aulcun n'en parloit pertinemment. Cecy, avec l'inclination naturelle que j'ay de scavoir l'origine de tout ce que j'entend et voy, me fit resouldre d'en chercher des congnoissances plus certaines et par après d'en laisser des mémoires par escript à ceux qui comme moy l'auroient jusque là ignoré. Mon dessein estant congneu, on m'asseura qu'en vain j'allois travailler pour ce que, ainssy comme on me le fit veoir, le R. P. dom Jan Huynes, religieux de nostre congregation, avoit faict cela. Et de faict à l'instant me furent mis entre les mains les cayhiers de ses lucubrations. Mais, comme chascun abonde en son sens, après les avoir suffisamment feilletés, je n'y trouvé pas la satisffaction que je cherchois et qu'un autre moins curieux y pourroit trouver, prenant resolution à part moy de me forger un nouvel ordre du tout, esloigné de celluy dud. Révérend Père, qui me fust facille à mettre, par articles distincts, ce qui estoit desjà passé et aussy disposé à nos successeurs, de jour en jour, d'année en année, ce qui estoit digne et seroit necessaire d'estre ensuitte remarqué. Non pas touttefois, mon cher lecteur, que j'aye aulcune intenssion de blasmer un si bel ouvrage, mis au jour, par ce bon religieux, avec si grandes paines, et à la suitte de longues années, comme luy mesme le tesmoigne par les mesmes escripts, ains au contraire je le loue et je l'exalte pour ce subject et pour sa vertu, tant qu'il m'est possible, et c'est la mienne volonté que tous les Religieux qui en font moins s'adonnassent et s'employassent en l'un et l'autre exercisse, et de la vertu et de l'histoire aussy ferventement et aussy utilement que luy. Donc, patient lecteur, je feray cette œuvre brefve et courte non à la mode des histoires, mais de simples et sans doubtes curieuses remarques, soigneusement recherchées et mises selon le jour, le mois et l'année tant qu'il me sera possible d'en avoir la congnoissance depuis la fondation de ce fameux Olympe. Je mettray au present livre non seulement les choses historiques, mais aussy les chartres, tiltres et actes sommairement compilés, lesquels donneront les enseignements des originaux et les lieux où ils sont et les tabellions et autres officiers qui les auront passés, le tout pour la conservation du spirituel et du temporel dudit sainct monastère.

J'éviteray toutte prolixité et toute narration ennuyeuse, ains succinc-

tement, comme j'ay desjà dict, je rapporteray la chose comme elle a esté faicte simplement. Arrestons icy. Il nous fault tout dire, mon amy lecteur, une chose me faict de la paine, la craincte que j'ay de vous malœdifier, voyant au commencement, au milieu et à la fin, voire par tout, mon sein manuel apposé, vous aurez sujet de croire en cecy la vanité tenir place; mais, mon cher amy, non ne le croyez pas, car je proteste que je n'ay eu d'autres intenssions ny pretenssions que le seul honneur de Dieu, d'acquérir la bienveillance de l'invincible archange S. Michel et de moyenner quelque utilité à son monastère. *Non nobis, Domine, non nobis, sed nomini tuo da gloriam;* et de plus : *Soli Deo Honor et Gloria!* Hé plust à la divine bonté que tous nos bénédictins eussent soubscript leurs volumes et qui plus est eussent apposé leurs noms au bas de chascun feillet. Tant de nouveaux escrivains qui se les sont attribués ne jouiroient maintenant de l'honneur deub à leurs paines et travaux! Que ne scavons-nous les autheurs de la belle fabrique de tant de beaux monastères à present unis à nostre congrégation et que ne cognoissons-nous l'heure et le temps de ceux qui nous ont faict de si beaux legs! Quelle satisfaction seray-ce à un chascun de nous qui desirons scavoir? Le R. P. dom Huynes et moi et tous ceux qui se meslent de feilleter les anciens manuscripts pour en tirer la quintessance ne seroient en vérité si empeschez qu'ils sont!

Tout remply donc de bonté et de charité pour moy, mon digne lecteur, je seray satisfaict dans le travail que je vais commencer, pour l'amour de Dieu et en l'honneur du S. Archange, si je suis assez heureux qu'il merite votre approbation et qu'il vous cause quelque satisfaction : soubmettant de très-bon cœur et tout sincèrement ledit ouvrage à la censure et syndique de vostre discrétion tant en ce qui concerne la datte, le temps, que la verité de la chose mesme. Le tout quoy je vous supplie de scavoir que je l'ay tiré, avec bien de la paine et de soin, des vielz manuscripts des archives de ce monastère et des autheurs qui en ont traicté : Tout cordialement dittes ce que vous en penserez. Sy le temps, la vie et la santé me le permettent, je mettray autre part les actes et instruments tout au long pour y avoir recours en necessité, le sommaire et date desquels est seullement inséré icy. Après de recheff vous avoir supplié d'agréer mon labeur, je vous prieray d'avoir mémoire

de moy en vos sainctes prières. Et cependant je prendray cette advantageuse qualité de me dire en l'amour de nostre aymable Jesus, soubz les auspices et protection de l'éminent Archange et de toute la gendarmerie cœleste, de tout mon cœur, mon charitable lecteur,

Votre très humble, très obeissant et très affectionné serviteur.

Thomas Le Roy.

M. B. I.

Adhuc ad Lectorem benevolum.

Lector amice, vides nostri quæ causa laboris,
Quisve animus fuerit, Tumbæ dum singula Montis
Ordinibus memorare suis, contexere longos
Ordior annales, repetens primordia rerum
Lapsaque temporibus conjungens tempora nostris.
Scilicet, ut Christo celebres præconia laudum
Qui tot in inculto statuit miracula colle;
Spirituum Duci meritos, non parcus, honores
Sis adhibere memor, Superum totique coronæ
Cui placet hunc habitare locum cunctosque tueri
Qui sua non fictis onerant altaria votis.
Tu lege quodcunque est, nil littera lecta nocebit,
Si labor est tenuis, commendat magna voluntas,
Quæ si plura daret majori haud posset amore.

Tuus qui supra semper,

F. Thomas Le Roy.

DESCRIPTION

DU MONT-SAINCT-MICHEL COMME IL EST A PRÉSENT.

SOMMAIRE.

L'autheur décrit le Mont-St-Michel comme il est à présent avec un discours sommaire de l'establissement des Pères de la congrégation de St-Maur en iceluy, l'an 1622. — De la garnison du Mont-St-Michel et du gouverneur. — Description du rocher du Mont-St-Michel et des bastiments. — Fondation de la première église du Mont-St-Michel. — Concordats faicts avec M. de Guise, abbé, pour l'introduction des Pères de la congrégation en ceste abbaye et avec les anciens, 1622. — Prise de possession des lieux réguliers de l'abbaye du Mont-St-Michel par les Pères l'an 1622. — Entrée en la congrégation des FF. Constantinien Le Bret et Aubert Giroult peu après. — Réparations des lieux réguliers par le s[r] de Brouhe. — Réparations faictes ès bastiments de l'église et plomb du four. — Révocation du vicquariat du R. P. de Bérulle, oratorien. — Concordat pour les réparations faict avec M. l'abbé. — Quantité de réparations faictes par les Pères de la congrégation. — Achapt de plusieurs ornements d'église par les Pères de la congrégation. — M. de Guise faisoit chacun an employer 1,200 escus aux réparations de cette abbaye. — Le présent discours sert au lecteur d'avant-propos. — L'autheur a changé plus loin l'intitulé de son livre. — Les Pères de la congrégation ont eu beaucoup d'incommodités au commencement de leur introduction. — Plusieurs personnes de la ville privées de leurs lyppées en ce monastère hayssoient les Pères (1).

INTRODUCTION.

Le Mont-St-Michel au péril de la mer (comme à présent il s'appelle) est situé au duché de Normandie, province unie à la France, au diocèse

(1) L'introduction, contrairement à la méthode suivie par l'auteur dans le reste de l'ouvrage, n'est pas divisée en paragraphes signés, datés et précédés d'un titre spécial.

d'Avranches vers l'Occident. Il s'appelloit jadis Mont-de-Tombe et *Ocrinum* ou *Ocrium* (selon d'Argentré et Tassin). C'est un rocher haut de 399 pieds et en circuit contient demy quart de lieue et plus, compris ce que la gresve couvre : sur la pointe est bastie l'église longue de 238 pieds et large vers la croisée de 118, et contient de hauteur depuis le pavé du chœur jusques au pinnacle du clocher 135 pieds. Autour de ladite église sont situez de haults, forts et admirables bastiments qui composent les lieux réguliers du monastère qu'on appelle aussy chasteau, à cause de la situation inexpugnable, lequel aux despends du Roy de ladite France est gardé de neuf soldats et d'un lieutenant tenant la place, en l'absence de M. le Marquis d'Amanville à present gouverneur dudit lieu et, en temps de guerre, y doibvent faire la garde les parroissiens d'Ardevon, de Beauvoir, d'Huynes et d'Espas, comme nous dirons en son lieu, et Charles III ordonna que tous les habitans des villages circonvoisins y viendroient, n'estoit qu'ils eussent coutume d'aller faire le guet en d'autres forteresses plus proches. Les neuf soldats sont divisez en trois esquouades et entrent successivement trois en faction. Oultre trois portiers que les religieux entretiennent, payant chascun 24 livres par an et se relèvent aussy successivement gardant chascun jour, le tout sans parler des autres officiers de la garnison, lesquels ne sont de faction qu'en temps de guerre et demeurent en la ville en leur logis, scavoir le sergent major, le tambour, etc. L'on tient que les gages du sieur gouverneur sont par an de huict cents escuz et bien payez : pour retourner, au bas dudit rocher, du costé de l'Orient et de Midy, est bastie une petite ville ceinte de fortes murailles et tours en laquelle il y a une église parrochialle dédiée à St-Pierre, contenant environ cent mesnages ou feux, comme on dit en cas pareil. Du costé de l'Occident est la très-forte tour nommée Gabrielle, sur laquelle les religieux y ont faict bastir un moulin à vent pour le service de leur communauté. Le reste du rocher qui est du costé du Septentrion est inculte, en forme de garanne où se norissent quantité de lapins : Là l'on voit les poulins, par le moyen desquels et d'une grande roue, en forme de machine, establie au bout de la grande sale desoubs le cloistre et d'un gros cable long de 80 braces, on monte toutes les choses nécessaires pour l'entretenement du monastère, tant pour la vie humaine que pour les bastiments. Un peu à costé on voit la

chappelle dédiée à sainct Aubert et la fontaine que le mesme sainct obtint de Dieu par ses prières pour servir aux clers qu'il avoit estably en ce Mont : de tout quoy nous parlerons ailleurs. Ce qui fait paroistre ce rocher grandement et rend ses œdifices admirables, c'est sa situation. Car estant dessus, oultre le contentement de voir la grève qui l'environne de toutes pars, sur laquelle la mer fait, deux fois en 24 heures, son flux et reflux, l'on a la satisfaction de regarder, du haut de ce dit rocher, tous les pays circonvoisins. Du costé de l'Occident on ne voit que la mer; du Septentrion, le rocher de Tombelaine, le promontoire de Grandville et quelques isles angloises qu'on peut voir avec des lunettes d'approche; de l'Orient, la ville épiscopale d'Avranches, etc.; bref, du costé du Midy, on voit plusieurs terres de Bretaigne et de la Normandye.

Le premier fondateur et qui œdifia une église sur cet éminent rocher fut S. Aubert, évesque d'Avranches (comme nous dirons) l'an 709, selon la plus commune opinion, et y mit des chanoines; et celluy qui y establit des religieux de St-Benoist fut Richard, premier du nom et troisième duc souverain de la Normandie, soubs la direction et conduite de Maynard, premier abbé et suppérieur de l'ordre dans ce Mont-St-Michel, après l'expulsion desdits chanoines l'an 966 ou selon d'autres 965. Or, celluy qui a remis la réforme en icelle et faict reprendre son ancienne splendeur : ça esté l'Illustrissime et Révérendissime Henry de Lorraine, duc de Guise, archevesque de Reims et abbé de cette abbaye du Mont-St-Michel, lequel ne scachant point de meilleur moyen, pour remettre l'observance régulière sur pied en icelle, laquelle y estoit totalement deschue par le malheur des siècles, que d'y mettre des religieux du mesme ordre de la congrégation de St-Maur, qui commençoit pour lors à florir puissamment en plusieurs abbayes de la France, ce qu'il fit après avoir contracté avec le R. P. supérieur général de ladite congrégation, il leur fit prendre possession réelle et actuelle de tous les lieux réguliers, au parfait contentement de tous les gens de bien qui désiroient une telle action il y avoit longtemps, et mesme de messieurs les anciens religieux dudit (estant au nombre de dix-sept et un novice), lesquels ne voullant ou ne pouvant embrasser une vie plus austère que celle qu'ils disoient avoir ainsy professée ne s'opposèrent à ce que d'autres fussent mis en leur place et lieu, moyennant qu'on leur don-

nast annuellement, leur vie durant, la somme de 400 ll. à chacun, pour pension, et qu'on leur permist de posséder leurs offices et bénéfices qu'ils avoient obtenu par devant et ainssy qu'ils seroient très-contents de voir remettre en leur monastère l'exacte observance régulière, sans estre obligez, pour ce cheff, de l'embrasser. Cette possession et establissement des pères de ladite congrégation eut lieu, l'an 1622, en présence du seigneur évesque d'Avranches et de quantité de son chapitre, de MM. les susdits anciens religieux et d'un s[r] commissaire de la part et soy agissant pour le R[dme] abbé. Or, pour parler des choses advenues et changements faicts ès lieux réguliers, église et sacristie d'icelle, ou plustost augmentation depuis la susdite introduction, les religieux accordèrent les 400 ll. à chacun que dessus à prendre sur le fermier du s[r] abbé, à valloir sur le prix général contenu au concordat, ensuite plusieurs des anciens religieux se retirèrent, qui çà qui là, ne se mettant point en peine de demeurer audit monastère, se voyant bien payez nonobstant la non résidence, qui du petit nombre qui y demeura deux seullement, touchez de l'esprit de Dieu, par l'œdification pressante qu'ils avoient reçue, conversants avec les bons religieux de ladite congrégation, demandèrent instamment l'habit d'icelle et qu'on leur fist la faveur de les admettre à la vie, laquelle ils avoient recongneue extraordinairement vertueuse. L'un à présent s'appelle Dom Constantinien Le Bret et l'autre Dom Aubert Giroult. Ce dernier donna à la mense commune fort volontairement le petit prieuré de Tombelaine, situé sur le rocher nommé cy dessus, distant de trois quards de lieue de ce Mont, au jour de sa réception à profession dans ladite congrégation. Tous deux sortis et nez des plus nobles et apparentes familles de ces quartiers ycy, lesquels à présent sont plains de vie et estimez très-bons religieux dans ladite congrégation. L'un est au monastère royal de St-Denis en France et l'autre est à présent cellerier dans ce monastère du Mont-St-Michel, auquel pour sa grande probité on a confié toute la chevance d'iceluy dans le gouvernement de son temporel. Touchant les autres qui n'ont embrassé la douceur de la vie réfformée, ils sont tous décédez exceptés deux qui, de tout le nombre de dix-huict, nous restent seulement. Les vertueux religieux ainssy establis, ont apporté tous les soins possibles pour remettre ledit monastère tant au spirituel qu'au temporel, tant au dedans et enclos

d'iceluy que dehors : au dedans par l'enjolivement de la maison de Dieu, la saincte église, procurant envers le seigneur abbé qu'il y apportast, par son zèle et saincte inclination accoutumée à l'ordre bénédictin, toute la diligence possible, ce que fit ledit seigneur donnant commission au s^{r} de Brouhe de faire, avec grande diligence, accommoder les lieux réguliers et réparer ce qui menaçoit ruyne ou ce qui desjà estoit ruiné. En moins de rien, les dortoirs hauts et bas furent construits, comme on les voit à présent, dans le lieu qui servoit de réfectoir à MM. les anciens. Et au bas on a fait le réfectoir qui estoit une grande sale qui servoit aux plombeurs, pour appareiller leur plomb et leurs soudeures pour l'entretien des bastiments de ce Mont, qui estoient presque tous couverts de plomb autrefois et iceluy lieu, pour lors de l'introduction, rempli de touttes sortes d'ordeures et vuidanges. En un bout on distingua la cuisine du couvent par une muraille de séparation. On fit aussy tous ces beaux degrez pour monter du réfectoir ès dortoirs et la porte d'entrée avec touttes les vitres, les bancs du réfectoir avec les pavez... de sapin et généralement tout ce qui est chargé des armes de Lorraine appartenantes audit seigneur abbé ; item on fist revestir deux gros piliers dans le chœur, après ladite introduction, soubs le clocher : et le s^{r} abbé, par le ministère du père de Bérulle, général de l'oratoire, deux ou trois ans avant icelle entrée, avoit faict faire un gros pilier pour soubstenir le plomb du four où sont ses armes et aussy lambrisser la nef de ladite église. Mais ledit père de Berulle ayant esté remercié, son ordre de gérer et faire gérer dans ce monastère par luy et ses oratoriens ayant esté révocqué de Sa Saincteté, qui l'avoit estably à ce, pour la minorité dudit seigneur abbé, prince de Loraine, quoyque ce fust par la suasion de quelques-uns de MM. les anciens religieux qui avoient crainte que ce qu'on disoit des pères de l'oratoire fust véritable et venant à arriver ils ne s'en trouvassent pis, scavoir qu'ils avoient dessein de s'establir en ce dit monastère, ou bien qu'il fust vray ou non je m'en rapporte ; après cette révocation, dis-je, l'on fit ladite introduction et ledit seigneur abbé fit quelque autre petit accomodement dans l'église, comme il y est à veoir par la marque de ses armoiries, et en eut bien faict davantage, si ses agens eussent suivy ses desseins et coopéré à ses inclinations, car il estoit fort bon abbé et affectionné au sacré ordre

bénédictin, jusques au dernier jour qu'il a possédé cette royalle abbaye, laquelle après qu'il en eust perdu le tiltre a esté donnée au s[r] de Souveray, aussy très-homme de bien, qui a donné une part attribuable aux réparations de ladite abbaye, scavoir la terre de Monrouault valant 400 ll. de rente et 800 ll. par an, plus 6,000 une fois payées, à la charge qu'ils feront tout ce qui sera nécessaire sans qu'il soit tenu de fournyr autre somme que celle là, si ce n'estoit qu'il convint faire quelque réparation par cheute et caducité qui excédast la somme de 5,000 ll. En ce cas, led. abbé sera tenu fournir et foncer à l'apointement et non lesdits religieux. Depuis cette convention faicte avec led. de Souveray, lesdits religieux, non comme destructeurs, mais comme vrays œdificateurs de la maison du Seigneur, ont fait employ fidellement de ladite somme de 1,200 ll., mais de beaucoup au delà. Ils ont fait faire ce magnifique autel de bois, sculpturé si délicatement, au-dessus du couronnement duquel la statue de St Michel, en l'honneur duquel il est fondé et au souvenir duquel il est dédié, est posée avec deux figures d'anges à ses costés et deux autres figures, l'une du patriarche sainct Benoist et de sa sœur saincte Scolastique, le tout de grand prix et faict de sculpture richement ornée, comme aussy un parfaitement beau crucifix, tout au haut, de mesme estoffe et enrichissement. Les figures pour les autres niches dudit autel sont encore entre les mains de l'ouvrier, qui dans peu de jours les mettra à place. Ils ont encore fait paver de pierre dure la plus grande partye de la nef de ladite église et ont fait marché pour paver le reste : Item le cloistre et la grande sale qui souloit servir de réfectoir autrefois, lieus qu'ils ont faict dresser, blanchir, percer et vittrer avec autant de propreté et décence que peut estre auroit-on de la peine à trouver dans la province une pièce si agréable et si utile à une communauté religieuse establie sur le feste d'un rocher si haut eslevé. Les grandes portes de l'entrée de l'église sont presque faictes et encore entre les establées des artisans; l'horeloge s'est aussy ressenti de leurs grands bienfaits, car non seullement ayant esté changé de la vieille tour qui est sur le point de tomber, et le timbre d'iceluy porté au dosme de la lanterne du cœur, ils l'ont fait approcher plus commodément du dortoir, ains y ont adjousté les quards et plusieurs autres pièces qui manquoient et d'autres qui y estoient du

tout nécessaires. Le reliquaire a esté mis en meilleur estat et six chandeliers d'argent y ont esté adjoutez avec une croix, le tout de moyenne haulteur; les ornements pareillement de beaucoup ont esté augmentez: la belle chape de toile d'argent, les deux de satin à fleurs, thuniques, chasubles et parement d'autel pour les bonnes festes et plusieurs autres chasubles pour les messes votives et parement d'autel pour les chapelles ont esté acheptez par lesdits religieux.

La belle bibliothèque, tant ses murailles que boiseries, vitraux et livres ont esté faicts et acheptés de nouveau, aux fraicts des dits religieux, et plusieurs autres choses tant audit monastère que dépendances, auxdits pères appartenants, ont esté très-soigneusement restitués en un meilleur estat, et presque tout ce que je viens de spécifier a esté aux fraicts desdits religieux, sur l'espargne de ce qui leur est donné, pour leurs pensions monacales par chascun an, et auparavant ladite transaction pour les 1,200 ll. affectées pour les réparations. Aussy l'autre partye a esté faicte depuis icelle. Mais soit avant, soit après, qui ne voit la charité excessive des religieux de ladite congrégation à embellir la maison de Dieu et aimant mieux se rescinder de leur nourriture et entretenement que de voir manquer quelque chose requise et nécessaire pour luy rendre le journalier honneur et service deub à sa grandeur. — Le seigneur de Guyse, abbé précédent, de quoy nous avons amplement parlé, avoit ordonné que la somme de douze cents escuz seroient pris du revenu annuel de sa mense abbatiale, pour estre employés aux réparations de ladite abbaye, jusques à ce que elle eust esté mise en bon estat, voire tant et si longtemps qu'il y auroit de quoy à remettre en ordre; mais la malignité des envieux et ambitieux raporteurs et flatteurs ès oreilles des grands fit entendre à ce seigneur qu'il n'estoit nullement nécessaire de débourcer davantage pour les réparations et que son abbaye estoit en parfaictement bonne réparation. Le cessement de quoy fit très grand tort ausdits religieux, lesquels, pour le respect qu'ils portoient audit seigneur, ne l'ayant voulu faire contraindre en justice (ce qu'ils eussent pu faire), ils commencèrent à faire le mieux qu'ils peurent. Tout ce que j'ay dit cy dessus n'est que pour donner une confuse cognoissance au lecteur de l'estat auquel est à présent le monastère du Mont-St-Michel et auquel il estoit auparavant l'introduction, installation et entrée

des religieux de la congrégation de St-Maur en icelluy. Et affin que plus facilement l'on congnoisse la suite des temps et ce qui sera arrivé en icelluy, ce que je remarqueray très exactement, tant qu'il me sera possible d'en avoir la lumière, par petis articles recherchés curieusement et distingués les uns des autres par mon sein manuel que je mettray au bas de chacun; et partant l'intitulé et l'inscription du présent livre sera comme cela : *Recherches curieuses du Mont-Sainct-Michel.* Surquoy on remarquera que le livre susdit n'est point un livre pour y voir l'hystoire accomplie, mais de simples remarques pour très facilement composer une vraye histoire entière et parfaicte.

J'ay aussy faict ce petit discours de description de l'estat auquel est à présent le monastère du Mont-St-Michel, non tant pour donner une facile entrée au livre suivant et une vraye prœface sur tout l'œuvre que je vois commencer (aydant Dieu), ains pour que l'on trouve en bref quelles paines et travaux nos pères ont pris, dans le commencement de cette introduction, combien d'incommoditez ils ont souffert pour nous accomoder. Il en a arrivé ainsy ou plus pirement presque dans tous les monastères qu'on prenoit de nouveau pour unir à la congrégation.

Ces bons religieux, douze ou treize en nombre, estant arrivez en ce Mont ne trouvèrent chambre, ny lieu ny meubles pour les accomoder. Il leur fallut se mettre dans le logis abbatial, pour un temps, et la chapelle de Ste Catherine dudit logis leur servoit de réfectoir, mangeant tous à une table et bienheureux d'avoir de l'aliment commun pour rassasier leur apétit après avoir bien jeusné, et quelque peu de cydre, sans vin, pour estancher leur soif, après avoir beaucoup travaillé et payné à porter à hostées, sur leurs espaules, les vuidanges, et terres, et villenies desquelles estoient remplys presque tous les lieux réguliers (chose de quoy les moynes anciens, au temps de ce siècle de fer, les moynes susdits faisoient le moins d'estime) et icelles mises en une autre part moins incommodément. Qui plus est la petitesse de ce qui leur restoit, après avoir payé les pensions des anciens religieux, ne leur permettoit d'avancer beaucoup pour l'accomodement et enmeublement des susdits lieux réguliers et les tenoit longtemps dans une extresme incommodité et y eussent esté bien plus longuement sans la charité du bon seigneur de

Guyse, leur abbé, jaçoit qu'il ne faisoit que son devoir de les asister dans leur nécessité, néantmoins rarement nos commendataires nous font-ils aulcun bien, sinon celuy auquel ils sont précisément obligez et lequel ils ne peuvent nullement obmettre; joint à cette disgrâce les cris et clameurs de plusieurs personnes de la lye du peuple qui avoient de coutume de vivre ordinairement du bien du monastère, par l'administration mal dispensée de la portion d'un chascun des religieux anciens en particulier, lesquels une partye s'absentèrent, l'autre partye devenant plus soigneuse de conserver son quotidian, le voyant réduit à une somme taxée qui luy estoit plus recommandable qu'une communauté confuse de laquelle il falloit nécessairement que chacun eust sa part, ne vouloit plus rien prodiguer. Ce qui faisoit hayr les bons pères et souetter l'heure n'estre jamais arrivée en laquelle ils ont en ladite abbaye entré.

Partant, cher confrère, nous voyons clairement qu'à présent nous mangeons notre pain bien de repos et à notre ayse. Il y a à présent de bon et beau revenu net et quitte, de quoy nous jouissons dans ce monastère. Néantmoins c'est la sueur et le sang de nos premiers pères, c'est le travail de nos prédécesseurs. Tout le moins que si nous avons le moyen de vivre, ayant de quoy subvenir aux nécessitez temporelles suffisamment, n'en abusons point, mon cher confrère; ains prenons de là occasion après l'en avoir remercié, de toute notre âme, de le mieux servir, notre bon Dieu, et plus fervemment que nous n'avons jusqu'à présent faict et aussy le glorieux archange, saint Michel, intercesseur en tout cecy, et recevez mon petit travail que je fais vous asseurant que je suis, en l'amour sacré de Nostre Seigneur, après m'estre recommandé à vos sainctes prières,

Très humble serviteur et confrère,

F. Thomas Le Roy,
Moine Bénédictin.

ANNEXES.

Le chapitre de l'introduction se complète heureusement par deux fragments empruntés aux manuscrits de la Bibliothèque nationale, 13,818, fonds français, et 18,950, fonds latin. — Le dernier est une sorte de guide destiné à diriger les pèlerins dans leur visite à l'abbaye.

I.

Description du Mont-Saint-Michel, rocher et bastiment du monastère (1).

PREMIÈREMENT.

Le Mont-St-Michel, auprès de la mer, comme à present il s'appelle, est situé au duché de Normandie, province unie à la France, au diocèse d'Avranches, vers l'Occident. Il s'appeloit jadis Mont-de-Tombe et Ocrinum ou Ocrium, selon d'Argentré et Tassin. C'est un rocher haut de 300 pieds, et en terrain contient demi-quart de lieue au plus, compris ce que la mer en couvre.

Sur la pointe d'iceluy est basti le monastère : 1° l'église, longue de 238 pieds et large vers les croisées de 118 pieds, et contient de hauteur, depuis le pavé du cœur jusques au pinnacle du clocher, 135 pieds. Elle est faite en croix à l'antique et a deux ayles dans sa nef lesquelles sont voultées et la nef ne l'est plus, la foudre l'ayant autrefois ruinée ; les deux croisées sont voultées et le cœur au dessus duquel est la tour de pierre des cloches soubtenue sur quatre gros piliers qui est une pièce

(1) Manuscrit 13,818, fonds latin, de 427-437.

admirable et bien davantage auparavant que la fouldre fust tombée dessus lequel la ruina jusques aux cloches, au dessus prochement des quelles l'an 1607 on fit un dome couvert d'ardoise parfaictement beau.

L'église est fort belle (quoyquant comme dit est), mais ce qui est de plus ravissant, c'est les bastimens neufs qu'on appelle le grand œuvre qui composent les chapelles, le circuit autour du grand autel et de costé et d'austre, jusques à l'entrée du cœur où on chante l'office, bastis superbement au dernier point, avec des vitraux, pilliers, pillastres dedans et dehors le plus industrieusement taillés, quoyque d'une pierre très-dure, qui se puissent veoir; sur les chapelles et le circuit d'icelles est couvert de plomb, en plate forme, pour donner plus de jour à la lanterne du cœur soubtenue par une forest d'arcs boutants les plus beaux qu'on pourroit imaginer, dans l'un desquels est pratiqué un ravissant escalier qui ne paroist presque point. Si l'église avoit été parachevée de la sorte elle n'auroit eu encore sa pareille dans la chrestienté, située qu'elle est ainsy en un endroit inaccessible.

Au dessoubs du grand autel est une double église de pareille proportion que le dessus, fors qu'elle n'est pas si haulte ny si délicate. Dessoubs la grande église est la chapelle que S. Aubert fit bastir par commandement de S. Michel et on y entre par un costé des aisles de la nef d'icelle.

L'ancienne église a esté reparée et rebastie par plusieurs fois, car la fouldre et le feu l'ont plusieurs fois ruinée en diverses parties puisque jusques à présent le monastère du Mont-St-Michel a esté brulé 9 fois, 7 desquelles, il a esté tout réduit en cendres dans les parties combustibles.

La nouvelle église, scavoir le cœur, appelé l'œuvre, non distinct et conjoinct ensuite à ladite ancienne église a esté basti par trois abbés successivement. Guillaume d'Estouteville, cardinal, fit faire un tiers d'icelle environ l'an 1452; Guillaume de Lamps, 33[e] abbé moine, en fit faire un aultre tiers l'an 1510; et Jean de Lamps, 35[e] abbé et dernier régulier, la fit parachever, ainsy comme on la voit, l'an 1521.

Du costé du midy sont les logis abbatiaux et forteresse du lieu appelés le chasteau à l'entrée duquel est un donjon le plus beau et le plus fort qu'on scauroit désirer. Il y a quatre estages ès logis abbatiaux jadis tous couverts de plomb. A présent il n'y en a plus qu'une partye.

Du costé du septentrion, sont les lieux réguliers dans un grand corps de logis espouvantablement fort et hault; soubs lequel sur le rocher sont des salles voultées belles en perfection depuis un bout jusques à l'autre. Sur ces salles, sont les reffectoires, cuisines, deppenses et piscines à laver pour la communaulté des moines aussy toutes voultées mais parfaictement belles.

Sur ce premier estage de rechef, sont les dortoirs l'un sur l'autre, haut et bas, contenant quarante cellules les plus belles qui se peut veoir. Et au dessus des dortoirs, sont les galetails où on peut encore faire quelque salle ou bibliothèque.

Ensuite au bout des salles du bas, toujours dans ledit grand corps de logis, sont les caves voultées anciennes de quoy on ne se sert point à présent.

Au dessus, une parfaitement belle salle carrée, supportant sa voulte par 15 pilliers délicats, dans laquelle jadis les chevaliers de St-Michel tenoient leur chapitre, suivant l'institution de cet ordre faicte par Louis XI roy de France l'an 1469.

Au dessus de ladite salle ou chapitre des chevaliers, est situé le cloitre lambrissé, lequel lambris est supporté sur un mur en arceaux et iceux supportés par un double rang de petits piliers qu'on tient estre des matériaux ou minéraux fondus et meslés avec du sable, dans ledit mur des arceaux sont 52 roses en sculptures toutes diverses et belles parfaictement. Le préau du cloitre est couvert de plomb et sur iceluy de la terre ou sont plantés des bouis et quantité de belles fleurs, de sorte que du bas dortoir on entre dans ledit cloitre de plain pied.

Entre ladite salle du chapitre des chevaliers et le reffectoire, est la roue, qui est une machine par laquelle, avec un gros cable long de 80 brasses, sur les poulains qui sont sur la pente du rocher jusques sur les grèves, l'on monte toutes les provisions du monastère, vin, bois etc., et les matériaux à bastir.

A costé de la nef de l'église vers ledit septentrion, entre ledit cloitre d'un bout et icelle nef, est une grande salle fort large belle et spacieuse pleine de cartes et tableaux dévots en laquelle les moines se promènent quand il fait mauvais temps. Autrefois c'estoit le dortoir des moines.

. . . .

Bref, ce dit monastère ne subsiste que par miracle, combattu continuellement des vents et des flots de la mer, estant basti sur un si hault point de rocher et de si petite estendue (1).

II (2).

Comme toutes choses sont admirables en ce lieu et que pour ce subject il est aussi visité de tout le monde, ainsi a il esté convenable que la nature mesme ait tellement taillé ce rocher qu'il en soit peu bastir sur ses costez, en dessoub du chasteau et monastère, une petite ville qui n'a qu'une seule porte assez bien accomplie et logeable, enceincte d'assez bonnes murailles et fortifiée de tours de toutes parts, mais notamment d'une grosse, qu'ils appellent la Gabrielle, forte et bien munie.

Avant que vous arriviez à la porte, chascun des bourgeois, à l'envi l'un de l'autre, vous ira au devant offrir son logis et toutes autres choses nécessaires pour le repos et contentement d'un pèlerin lassé du chemin et peut-estre fatigué comme vous.

Entrons s'il vous plaist dans la ville dont nous irons peu à peu, en montant la plus grande partie par des degrés, jusqu'à la porte du chasteau ou monastère posé sur la cime de ce rocher, où estant et reprenant haleine, vous pourrez contempler cette porte du chasteau qui regarde droit à l'orient et qui est merveilleusement forte, tant à cause de son éminence comme aussy pour estre bien munie de belles tours, de grilles et portes de fer, de bonnes pièces de canon et d'une garnison de courageux et vertueux soldats, en sorte que si, Dieu aydant, vous vous y trouvez un jour, vous aurez peut-estre bien de la peine à ne vous admirer et dire : *Vere horribilis est locus iste! Véritablement ce lieu icy est terrible!* Mais oultre tout ce que dessus, et qui rend non seullement cette porte mais aussi toute la place très forte et inexpugnable, c'est l'assistance du chef de la gendarmerie cœleste, S. Michel, qui la con-

(1) Fol. 427, p. 8.

(2) Manuscrit 18,950, fonds latin, 361-423. *Exarpta est chartulariis necrologiis* (Recueil formé par Anselme Le Michel, bénédictin, originaire de Bernay.

serve et deffend par une vertu non seullement invisible mais quelquefois aussi visible et apparente, que l'on appelle vulgairement la clarté St-Michel, de laquelle il sera traicté plus amplement ci-après.

Or, pour reprendre nos brisées, je dis qu'après que sera passé cette garnison ou corps de garde, la première chose qui se présentera à vos yeux sera l'église à main droicte et le logis abbatial à main gauche, mais pour entrer à l'église il vous reste encore plusieurs degrez à monter, au hault desquels estant arrivez, vous laisserez le sault Gaultier à main gauche pour entrer à main droicte à l'église. Ce sault Gaultier est une galerie percée de plusieurs fenestres, par où la curiosité vous portera sans doute à regarder sur les jardins du monastère et sur la ville, ou bien à voir aussi les pèlerins venir et retourner sur la grève qui sembleront assez petits, ou s'il est croissant ou pleine lune vous verrez venir la marée quelquefois calme, quelquefois agitée.

Mais entrons maintenant à l'église, et pour ne plus obéir à la curiosité caissez de contempler cette nef belle, longue et spatieuse, jettez vous droit à deux genoux devant le grand autel et là, d'un cœur dévot et amoureux, adorez humblement le fils de Dieu au très-Saint Sacrement de l'autel, et ne manquez à lui faire offres des plus tendres affections de vostre âme, priant le très glorieux archange S. Michel qu'il lui plaise les luy présenter.

De là cette offrande faicte, admirez les contours de toutes les chapelles d'une structure incomparable. Mais entre toutes ne manquez de fléchir les genoux, en faisant une petite pose en celle de la très-glorieuse Vierge, luy présentant dévotement l'*Ave Maria* avec aultres pieuses prières que la dévotion vous pourra suggérer.

Puis de là passez oultre vers la sacristie où se tient le sacristain, pour après avoir, par son assistance et charitable entremise, satisfaict à vostre devotion, soit pour la confession, ou saincte communion, soit pour faire simplement dire ou entendre la saincte messe, visiter révéremment les sainctes reliques en la manière que vous apprendra le 14 chap. de ce présent traicté.

Cela faict, si le désirez ainsi, vous pourrez vous en aller recréer en la tour pour y veoir et considérer la structure admirable de tant de petites tours, tant de si beaux arcs boutants, qu'ayant veu cela, vous

vous estonnerez de la dévotion de nos ancestres qui ont faict bastir, avec un si grand prix, ces choses si rares et surtout en un lieu si éminent et de si difficile abord. Après cela regardez, autant que vostre veue se pourra estendre, l'orient, l'occident et le septentrion et le midy, en Avranches, St-Malo distant de dix lieues (si toutefois l'air est serain), en Pontorson, Tombelaine et le reste, vous serez au milieu de l'air, vous voirez la plaine mer, le ciel et la terre, bref tout ce que je ne vous peux expliquer et qui sans doute vous portera à dire : Bon Dieu! *Quam dilecta tabernacula tua, Domine virtutum!* Hélas, s'il faict icy si beau, que sera ce quand nous serons un jour plus hault au ciel, jouissant avec plain contentement de tout ce qui s'y doict ou peut souhaitter et desirer...

Estes vous pour cet effect descendu, si vostre sexe le permet et puissiez obtenir ceste grace et faveur que d'avoir entrée dans le cloître, vous aurez du contentement de veoir la sculpture et structure assez bien elabourez de fleurons et de fleurs et au milieu un petit jardin verdoyant... (1).

(1) Cf. Description par de Thou, *Gallia christiana*, t. XI, p. 512.



SUIVENT

LES CURIEUSES RECHERCHES

DU MONT-SAINCT-MICHEL

CHAPITRE I.

De sainct Aubert, évesque d'Avranches, premier fondateur de ce monastère.

§ 1.

La vie de sainct Aubert, évesque d'Avranches l'an 704.

Sainct Aubert naquit en cette province de Normandie, pour lors appellée Neustrie, de parens très-nobles et illustres, lesquels eurent grand soing de le faire instruire dès sa jeunesse dans touttes sortes de sciences, et particulièrement dans la vertu et crainte de Dieu, pour à quoy réussir ils luy donnèrent des maistres pieux et doctes tout ensemble soubs les quels il s'avanssa tellement à la perfection, qu'il estoit le mirouer et l'exemple des jeunes gens de ce temps-là. Il excella si particulièrement en la vertu de chasteté et du mespris des biens temporels que luy en ayant esté laissé grand nombre par ses parens, il les divisa en trois parts, la première il la distribuoit à l'Eglise, la seconde pour les pauvres, et la troisième il se la réserva pour son entretien. Sitost qu'il eut l'âge, il se fit promouvoir à la dignité sacerdotale, charge de laquelle, en sachant l'obligation, il s'acquittoit si soigneusement et apportoit tant de préparation à la célébration des divins mistères, qu'à la sortie de là il estoit

tout enflamé comme un chérubin. Le siége épiscopal d'Avranches estant devenu vacquant l'an 704, il fut esleu évesque de cet église par la commune voyx de tout le peuple, lequel en avoit eu des signes du ciel tout miraculeux les excitant de ce fait; l'un dit qu'il fut le 5e évesque dudit lieu, l'autre le 8e, et l'autre le 9e : mais il n'importe. Quoy qu'il en soit, il est bien certain que ce sainct personnage esleu qu'il fut à la dignité épiscopale, redoubla ses austéritez, augmenta ses charitez, et commença à vivre d'une vie qui n'apartenoit qu'à un évesque très-sainct. Aussi Dieu, pour manifester sa sainctеté, luy donna le don de miracles, ressussitant les morts, garissant de pleusieurs maladies et libérant tous les peuples des afflictions qui les environnoient et chassant un horrible dragon qui les dévoroit, enfin après avoir fait ressentir sa charité à touttes sortes de personnes, jeunes et vieux, pauvres et riches, hommes et femmes, et particulièrement à ce sainct monastère de nostre Mont-St-Michel, lequel par ses admonitions angéliques il a le premier fondé et doté de ses biens et revenuz, et à l'ornement duquel il a apporté tous les soings et touttes les paines à luy possibles, et Nostre-Seigneur le voulant récompensser de ses travaux, il l'apella à soy (comme luy-mesme l'avoit prédit peu auparavant) le 10 septembre, l'an 723, après avoir gouverné miraculeusement son évesché environ 19 ans. Et le 18 juin de l'an (suivant nos anciens manuscripts) 960, son corps sainct, lequel après sa mort avoit esté enterré sur ce Mont, en l'église de Sainct-Pierre, chapelle bastie près l'église de Sainct-Michel, fut déterré par un chanoine et mussé sur un lambris. L'on faict à ce jour sa feste. Les bréviaires d'Avranches, tant anciens que modernes, et le Martyrologe gallican, font mention de luy le 18e jour de juin et le 16 octobre. Nous avons sommairement recueilly tout cecy desdits manuscripts de ce monastère, marqués par certaines lettres grecques, etc., lesquels nous ne rapporterons point, y recours. Et pour foy de quoy nous l'avons remarqué. J'ay signé le 1er jour de janvier, bon jour, bon œuvre 1647.

Thomas Le Roy,

Moine bénédictin indigne.

— Cf. *Histoire générale de l'Abbaye du Mont St-Michel*, par dom Jan Huynes, publiée pour la première fois, avec une introduction et

des notes, par Eugène de Robillard de Beaurepaire, t. I, p. 7. — *Neustria pia*, p. 371.

§ 2.

Subversion par la mer de la forest entre le Mont-de-Tombe et Astériac.

Quelques temps auparavant (nous ne scavons point l'année) que S. Aubert fust esleu évesque d'Avranches, le rocher de ce Mont-St-Michel paroissoit tout autre qu'il n'est à présent. Il estoit couvert sur sa teste d'espines et halliers, lieu presque du tout inaccessible, au bas entouré de tous costez d'une espoisse forest. Le fluz de la mer, en estant esloigné de trois lieues, s'advançoit seulement dans les rivières. Le lieu étoit inhabitable de touttes créatures raisonnables, sinon de deux dévots hermites serviteurs du Tout-Puissant, lesquels, pour luy servir plus décemment, avoient en iceluy faict et construict deux petites oratoires ou chapelles, l'une en l'honneur de S. Estienne, premier martyr, l'autre, en l'honneur de S. Symphorien, lesquelles ont esté longtemps sur pied. Neantmoins, ces gens de bien, voyant estre esloignés de toute sorte d'empeschement au service de Dieu provenant des hommes, ne le furent pas touttefois des inondations de la mer, laquelle, par son fluz et refluz, petit à petit, renversa toute cette forest jusques au pied dudit rocher (nous ignorons l'année, comme nous avons dit au commencement de cet article), tellement que ces anachorètes furent nécessitez de chercher logis autre part et de prendre quartier. Cecy est tiré des manuscripts de ce Mont et des bréviaires de Coutances et de Lysieux, nouvellement imprimez, comme aussy la chose miraculeuse qui arriva du temps desdits hermites. Le curé d'Astériac (c'est à présent Beauvoir) prenant charitablement le soin d'administrer les nécessitez corporelles de ces deux gens de bien, il leur envoyoit au besoin un asne chargé de provisions hérémitiques qui se rendoit droit à leur demeure sans conduite, par permission divine. Un jour, un loup affamé le dévora, lequel par la même permission et comman-

pement des susdits saincts personnages, fit l'office de l'asne et apporta les susdites provisions pour leur nourriture, tandis qu'ils restèrent en ce lieu. Le tout quoy j'ay remarqué icy, après l'avoir aussy signé ledit 1er jour de janvier 1647.

T. Thomas Le Roy,

Moine bénédictin.

— Cf. *Histoire générale*, t. 1, p. 19. — *Roman du Mont-St-Michel*, par Guillaume de Saint-Pair, publié pour la première fois par Francisque Michel avec une étude sur l'auteur, par Eugène de Beaurepaire. Caen, Hardel, 1856, p. 5.

Li lous fut fors e granz et gros,
Le sac porta dessus son dos;
Venuz en est a la meison...

§ 8.

Apparitions première, deuxième et troisième de l'archange sainct Michel à sainct Auber, et le frappa en la dernière à la tête, l'an 708.

L'an sept cent huict, le seiziesme jour du mois d'octobre, Dieu consola les bons hermites de la perte qu'ils avoient faict en la subversion de leur saincte demeure et les habitans des pays circonvoisins dans la submersion et inondation de ladite forest, par une première apparition de l'archange S. Michel, la nuit, en dormant, à S. Aubert sus-nommé évesque d'Avranches, en laquelle il luy commenda de luy œdifier un temple sur le Mont-de-Tombe, et que Dieu vouloit qu'il fust là honoré, ainssy qu'il l'estoit au Mont-Gargan. Le sainct évesque craignant d'être surpris en telle occurence de l'esprit maling, il pria Dieu de ne le laisser tromper. Quelques jours se passant là dessus, l'archange luy apparut de rechef en dormant et, après l'avoir tanssé, luy enjoignit très-expressément de faire œdifier le temple susdit au plustost, ce que le sainct évesque n'ayant encore tout à fait creu ny adjousté foy, priant plus instamment la divine bonté de luy faire con-

gnoistre sa volonté et de ne permettre qu'il fust deçeu, l'archange luy apparut pour la troisième fois et le blasma de son incrédulité et ingratitude en son endroit, et s'approchant, luy toucha du doibt la teste de telle sorte qu'il y fit un trou par lequel on voyait la cervelle. Allors, tout tremblant de peur, S. Aubert luy demanda l'endroit dudit Mont-de-Tombe où il vouloit cette oratoire luy estre érigée. L'archange luy dit au lieu où estoit un taureau lié, qu'un larron avoit mis en ce lieu pour par après le vendre à loisir au loin, et de plus que l'oratoire fust de même grandeur que l'endroit foulé des pieds de cet animal. Tout cecy est tiré de nos anciens manuscripts susdits, des anciens bréviaires d'Avranches, et le bréviaire du diocèse de Rennes dit que ce larron avoit nom Léon. Et j'ay le tout cy dessus remarqué et signé pour servir ce que de raison ledit premier jour de janvier 1647.

— Cf. *Histoire générale*, t. I, p. 21.

— Dans les *Annales du Mont-St-Michel*, publiées par M. Léopold Delisle à la suite de la *Chronique de Robert*, on trouve les mentions suivantes (*Chronique de Robert de Thorigni*, t. II, p. 215) : « Anno 708 Johannes papa. Hoc tempore revelatio hujus loci facta est sub Alberto, Abrincis episcopo. » — *Id.*, p, 230. « Anno DCCVIII facta est revelatio Beati Michaelis in monte Tumba, sub Childeberto rege Francorum et Autberto episcopo Abrincensi. »

— *Roman du Mont-St-Michel*, p. 7. — Une copie fautive m'avait d'abord fait penser que ce roman était muet sur le miracle de la perforation : les vers ci-dessous rectifient cette erreur.

Li angles vint, ceu li sembla,
Iriement e si bouta
D'un de sais deiz en mie le front ;
Encor il piert feiz en roünt
Icil pertus que il li fist.

Le chef de saint Aubert est aujourd'hui conservé dans le trésor de l'église St-Gervais d'Avranches.

§ 4.

Construction de la première église en l'honneur de sainct Michel, sur le Mont-de-Tombe, par sainct Aubert, l'an 708.

Sitost que le sainct évesque eust esté touché de l'archange S. Michel jusque là qu'on luy voyoit la cervelle, et le trou lui a paru l'espace de quinze ans qu'il a survescu, il alla le matin à son église, et là il déclara tout cecy à son clergé et prit résolution de venir processionnellement au Mont-de-Tombe pour effectuer les desseins du sainct archange. Ayant donc faict trois lieues à pied, qu'il y a depuys Avranches jusques audit Mont, luy, son clergé et tout le peuple qui le suivoit (car la mer n'avoit encore en ce temps-là réduit en grève le pays qui est entre le rocher de Tombelaine et Avranches) estant monté au haut d'iceluy, il fit deslier le taureau, et, selon le commandement de l'archange, rendre iceluy à qui il appartenoit. Plusieurs travaillèrent avec le sainct évesque à aplanir le rocher; un nommé Bain avec ses douze enfants, du village d'Huynes, par l'ordre de l'archange, y vint travailler avec sesdits douze enfants masles qui luy appartenoient, luy et iceux ostèrent deux pointes du rocher. Le sainct prœlat estant le premier en besogne et recreu de travail, s'asséoit sur une pierre, laquelle on a montré longtemps comme chose digne de remarque, maintenant elle nous est incongneue. Les uns de nos manuscripts disent cecy, mais les autres et une prose ancienne disent autrement, sçavoir : que ce Bain ayant laissé le douziesme de ses enfants au logis, à cause de sa petitesse et incapacité de travailler, et que le susdit petit enfant ayant été faict venir par l'ordre du sainct prœlat, il avoit touché de son petit pied contre la plus difficile des pointes de ce rocher, son pied s'estant imprimé en iceluy comme dans de la cire mole, il l'avoit jettée à bas, où on la voit encore à présent, avec l'impression du pied de l'enfant. Du depuis la chapelle qu'on voit encore ce jourd'huy a esté bastie dessus en l'honneur de S. Aubert. Soit qu'il soit en la première ou en la dernière fasson, Dieu est tout puissant pour le faire. Le pape Eugène IV faict mention de cette merveille comme je feray voir l'an 1443, l'an auquel il en expédia bulle. Cecy faict, il restoit deux autres difficultés à S. Aubert,

tant pour la grandeur de l'église que pour recouvrer des reliques pour y mettre. Pour la première, l'archange s'apparut derechef à S. Aubert, estant en prières, et luy dit qu'il fist son église aussy grande que le lieu qu'il trouveroit le matin sec, ce qui fut faict. Il fist faire une église non superbement, ains en forme de grotte, capable de contenir environ cent personnes, désirant qu'elle fust semblable à celle que le glorieux archange avoit luy mesme creusée dans le roc du Mont-Gargan. La seconde difficulté, il se résolut d'envoyer trois de ses chanoines au Mont-Gargan quérir des reliques pour mettre en sa nouvelle église, ce qu'il fit comme je vois dire. En foy de quoy j'ai signé cet article, cependant après l'avoir remarqué, le premier jour dud. janvier l'an 1647.

— Cf. *Histoire générale*, t. I, p. 34.

§ 5.

Collocation des reliques venues du Mont-Gargan dans l'église bastie par sainct Aubert, l'an 709.

Sainct Aubert voyant que son église s'advançoit, il prit trois de ses chanoines et les envoya au Mont-Gargan pour luy apporter des reliques pour mettre en icelle, lesquels s'estant transportez en diligence audit lieu allèrent saluer premièrement l'archevesque de Syponte, en Manfredonie, soubs l'estendue de la juridiction spirituelle duquel est situé le Mont-Gargan; puis le supérieur dudit Mont, qui s'appeloit abbé (on ne peut sçavoir à présent s'il y avoit des moines ou non, à cause des changements arrivez en ce lieu à cause des ravages des Turcs; c'est ce que nous en a mandé en France le R. P. Dom Placide Le Symon, religieux de nostre congrégation et procureur d'icelle à Rome l'an 1637, auquel on en avoit escript), lesquels ayant raconté de point en point l'apparition du sainct archange, faicte à S. Aubert, et le commandement qu'il avoit eu de bastir une oratoire en l'honneur dudict archange, ce qu'ayant tantost faict il avoit eu nouvel ordre d'envoyer au Mont-Gargan demander une partye du marbre sur lequel il s'estoit aussi apparu et un morceau du manteau

rouge vermeil qu'il y laissa en tesmoignage de son apparition, ce que faict, l'archevesque et l'abbé, très ayses de tout ce que dessus, racontèrent pareillement l'apparition du sainct archange faicte au Mont-Gargan et puis leur donnèrent un morceau du marbre et du manteau vermeil, ainssy qu'ils demandoient, et s'en revinrent au Mont-de-Tombe, faisant beaucoup de miracles par les chemins, à cause des sainctes reliques qu'ils portoient avec eux. Les manuscripts de ce Mont disent qu'il y eut douze personnes qui reçeurent la veue corporelle en venant du Mont-Gargan à celuy de Tombe, au seul attouchement de ces sainctes reliques. Les trois chanoines donc estant arrivez au village d'Astériac, ils envoyèrent advertir le sainct évesque Aubert de leur arrivée et du bon succès de leur voyage, n'ayant sceu passer plus avant, à cause que la mer durant leur absence avoit renversé tout ce qui restoit de la forest depuis Tombelaine jusques à Avranches; lequel sainct prœlat, ayant cette bonne nouvelle, marcha avec son clergé et le peuple processionnellement au-devant des trois voyageurs porteurs d'un si sacré dépôt. Mais, o vertu divine! affin que chacun recongnust le mérite de ces dons, on ne fust sitost en chemin pour les porter au Mont-de-Tombe qu'une femme aveugle, qui se faisoit porter à la procession accompagnant ces sacrées reliques, reçeut miraculeusement la veue et se prit à crier : ah qu'il faict *beau veoir*, et de là est venu qu'on a nommé le village d'Astériac, d'où elle estoit, Beauvoir. Le sainct évesque et sa compagnye estant arrivez sur le Mont, il colloqua décemment les sainctes reliques dans l'église qu'il avoit faict bastir, et on se retira jusques au lendemain dans les petites cabanes qu'on avoit basty autour d'icelle. Est à noter qu'à cause du don des sus dites reliques à ce monastère par ceux du Mont-St-Gargan, nous solennisons l'apparition de l'archange S. Michel le 8 may chacun an. En foy de quoy j'ay signé cecy après l'avoir tiré des viels manuscripts de ce Mont. Les bréviaires de Bayeux corrigez de nouveau en font mention. Fuit donc cette remarque le 1er janvier 1647.

— Cf. *Histoire générale*, t. I, p. 31. — *Roman du Mont-St-Michel*, p. 30.

La ville ont non, au mien espeir
Por cest miracle Bel-Veier.

§ 6.

Dédicace par Nostre Seigneur de l'église du Mont-de-Tombe, bastie par sainct Aubert, l'an 709.

Le 16 octobre l'an 709, selon la plus commune opinion, soubs le pontificat du pape Jean, 7e du nom, et de Childebert, roy de France, un an après la première apparition du sainct archange à l'évesque d'Avranches S. Aubert, le lendemain de la collocation des reliques cy dessus dans la nouvelle église bastie sur le Mont-de-Tombe, le sainct évesque penssant faire la dédicace d'icelle la nuit d'auparavant, sçavoir entre le jour de la collocation et de la future dédicace, l'archange s'apparut à luy et luy asseura que le Seigneur de toutes choses en avoit faict luy mesme la dédicace en sa présence et de tous les esprits cœlestes, et partant qu'il n'avoit qu'à y entrer et y offrir ses vœux et y faire ses prières. Le jour estant venu, ce vigilant pasteur advertit son troupeau de tout cecy. En entrant dans l'église, prit les sainctes reliques qu'il avoit mis décemment, comme nous avons dit, les mit dans une châsse et les colloqua sur l'autel de St-Michel, puis commença à chanter l'office canonial avec ses chanoines et à y dire la messe. On veoit encore aujourdhuy dans la chappelle Nostre-Dame-soubs-terre, qui est au dessoubs de la nef de l'église de ce Mont, l'autel (quoyque a moitié démoly) sur lequel ce Sainct célébra, et cela seul reste dans le monastère de présent de tout ce qui fust basty pour lors et de l'église que nous disons que S. Aubert fit construire en l'honneur de S. Michel, où est maintenant cette chappelle. Tout cecy est tiré des manuscripts de ce Mont, lesquels sont différents d'opinion ; néantmoins nous estimons avoir mis le plus probable, imitant les modernes. En foy de quoy j'ay signé le 2e jour de janvier 1647.

— Cf. *Histoire générale*, t. I, p. 34. — *Roman du Mont-St-Michel;* p. 31-37.

§ 7.

Établissement par sainct Aubert des chanoines sur le Mont-de-Tombe ; il leur légua les villages d'Huisnes et Genest (1).

— Noté le 2 janvier 1647. — Cf. *Histoire générale*, t. I, p. 39.

§ 8.

Une fontaine d'eaue douce, située au bas du Mont-de-Tombe, obtenue par les prières de S. Aubert.

La mesme année 709, S. Aubert ayant estably les XII chanoines susdits et leur ayant légué les terres de Genets et Huynes pour les entretenir, il ne leur manquoit plus qu'une source d'eaue douce, d'autant que le lieu en estoit grandement disetteux et falloit en aller quérir jusques à une lieue loin. C'est pourquoy, après avoir prié Nostre-Seigneur pour ce subjet de luy descouvrir quelque source proche, à l'instant l'archange s'apparut au sainct évesque et luy monstra au bas du rocher, dans le roc, une claire fontaine d'eaue, laquelle seroit utile non-seulement à rassazier la soif, ains aussy à guérir les malades. Car plusieurs fébricitans en ayant beu, avec espérance de recepvoir soulagement par l'intercession de l'archange et de l'évesque, ont esté guaris de leur mal. On l'a toujours du depuis appellée la fontaine de S. Aubert et on s'est toujours servy de cette eaue jusques à l'invention des cisternes, et lorsqu'elles manquent d'eaue en temps de sécheresse. Elle est entourée d'une haute tour, et depuis icelle jusques aux basses salles de dessoubs les cloistres on y voit un long degré fermé de murailles par lequel on y descendoit autrefois du monastère pour puyser de l'eaue. Aujourd'huy ce degré est remply de vui-

(1) Lorsque le paragraphe ne sera que la reproduction de Dom Huynes ou d'autres textes depuis longtemps connus, nous nous contenterons de transcrire le sommaire en y ajoutant la date de sa rédaction, et, au besoin, l'indication des sources à consulter.

danges et demeure inutille. Tout est aux manuscripts du monastère et aux bréviaires de Bayeux nouvellement réformez. En foy de quoy je l'ay remarqué et fay signé le 2e de janvier 1647.

— *Roman du Mont-St-Michel*, p. 38.

A meint fievros fut salvable
Si r'eirt a beivre delectable,
Al quant malade qui en beveient
Sanz demorier santé aveient.

§ 9.

Dernière apparition de l'archange à sainct Aubert lequel, tout estant accomply, retourne à Avranches. 709.

— Noté le 2 janvier 1647. — Cf. *Histoire générale*, t. I, p. 39.

§ 10.

Le Mont-de-Tombe change son nom en celluy de Mont-St-Michel l'an 710.

— Noté le 2 janvier 1647. — *Histoire générale*, t. I, p. 43.

§ 11.

Le pape envoye une petite châsse pleine de sainctes reliques pour mettre en l'église du Mont-St-Michel. 710.

La mesme année 710, suivant ce qu'on en peut conjecturer, ou autre temps peu après, le St. Père le Pape (on ne scait le nom à cause que les actes et chartres octroiés, donnés et faicts durant le règne desdits chanoines en ce Mont furent par eux bruslez ou autrement perduz à

l'entrée des moines) envoya une petite châsse pleine de sainctes reliques pour colloquer en l'église du glorieux archange S. Michel, pour l'honneur et respect qu'il portoit à ce sainct lieu. Je déclareray les noms d'icelles l'an 1475, lorsque je diray qu'un pieux religieux de ce monastère, appellé Oudin Bouette, les fit richement enchâsser et escrire les noms dessus l'enchâsseure. En foy de quoy je l'ay signé, après l'avoir retiré d'un vieil manuscript des archives de ce mont, iceluy remis, le 2e jour du mois de janvier 1647.

§ 12.

Childebert, 2e du nom, roy de France, vient en pèlerinage au Mont et y offre des reliques de sainct Barthélemy.

Quelque temps fort peu après, à ce que l'on croit, Childebert, 2e du nom, roy de France, ayant ouy dire les miracles qui se fesoient chascun jour en ce Mont-de-Sainct-Michel et que pour l'intercession du glorieux archange, tant de gens obtenoient ce qu'ils avoient besoin et ce qu'ils demandoient à Dieu par son entremise, estant pieux et dévot prince, se résolut d'y venir aussy luy mesme, en personne, en pèlerinage, ce qu'il fit, et y apporta des reliques de l'apostre S. Barthélemy, qu'il offrit à cette église, et croire qu'il n'eut enrichy le vase qui les contenoit, il n'en faulct pas doubter, néantmoins nous ne sçaurions qu'en dire, ny si c'est le mesme reliquaire qui est à présent dans la trésorerie dans lequel aussy, avec les reliques dudit S. Barthélemy, il y en a de S. Sébastien et sur lequel il est inscript ces mots :

Me fecit alma dei dextra
Sacret hoc vas intus et extra.
Ex me quis quærens
Sit perpetuo bene vivens.
Hoc vas formosum
Resplendens et pretiosum

Quando tibi plenum
Sitienti tui ic fit amœnum.

Voilà les propres paroles, on ne sçay aussy au vray si c'est la vraye relique de S. Barthélemy que donna Childebert, on croit pourtant que ouy, selon les susdits manuscripts. Fait le 2 janvier 1647.

Thomas Le Roy,
Moyne bénédictin.

§ 13.

Les peuples d'Hybernie ou Irlande viennent offrir à St-Michel en ce Mont l'escusson et le poignart.

— Noté le 2 janvier 1647.

— Cf. *Relatio Baldrici de scuto et gladio. Histoire générale*, t. I, p. 137. — *Roman du Mont-St-Michel*, p. 102-114.

— La relation de Baudry est insérée à peu près textuellement dans le *Neustria pia*, p. 379. Elle fait aussi le sujet d'une scène comprise dans les *Miracles du Mont-St-Michel* et dont les auteurs sont : *Populus. Consultus populi*, *Mainart abbas montis.*

Les *Miracles du Mont-St-Michel*, fragment d'un mystère du XIV[e] siècle publié par Eugène de Robillard de Beaurepaire. Avranches, 1861, p. 24. Ce texte précieux, découvert par M. Dubosc, m'avait été communiqué par M. Léopold Delisle.

§ 14.

Un jeune chanoine du Mont-St-Michel voulant voir à descouvert les reliques que sainct Aubert avoit envoyé quérir au Mont-Gargan est puny de mort.

— Noté le 3 janvier 1647.

— Cf. *Histoire générale*, t. I, p. 44. — *Roman du Mont-St-Michel*, p. 80. Relation incomplète.

§ 15.

Donation aux chanoines de ce Mont, par Rollo, premier duc de Normandie, d'une terre qu'on présume être Ardevon, l'an 912.

« On ne trouve le nom d'icelle dans aulcun manuscript. » — Noté le 3 janvier 1647.

— Cf. *Histoire générale*, t. I, p. 50.

§ 16.

Donation de plusieurs terres aux chanoines de ce Mont, par Guillaume, deuxième duc de Normandie, l'an 917.

« Nous n'avons ces dons en chartes exprès, mais nous en avons par ses successeurs, qui confirmèrent ces beaux legs. » Noté le 3 janvier 1647.

— Cf. *Histoire générale*, t. I, p. 52.

§ 17.

Enlèvement des choses plus précieuses de l'église du Mont-St-Michel par les chanoines avant l'établissement des moines l'an 966.

— Noté le 3 janvier 1647. — Cf. *Histoire générale*, t. I, p. 58.

— *Roman du Mont-St-Michel*, p. 63.

Quer illuec out de Seint Autbert
Le cors mucié, clos et covért.

§ 18.

Le duc Richard, 1er du nom, chasse les chanoines du Mont-St-Michel et y establist les moines de St-Benoist l'an 966.

— Noté le 3 janvier 1647. — Cf. *Histoire générale*, t. I, p. 55.

§ 19.

Un homme puny de mort pour avoir voulu estre une nuit curieusement en l'église du Mont-St-Michel.

« J'ay retiré cecy des viels manuscripts de ce Mont, esquels on ne congnoist ni celluy qui les a faict ni le temps auquel le miracle s'est faict. J'ay remarqué et signé le 3 janvier 1647. »

Histoire générale, t. I, p. 46. — *Roman du Mont-St-Michel*, p. 82.

Ancieine costume esteit
Que ja par nuit, en nul endreit,
N'osast entrer huem desolz ciel
Dedens l'égliese Seint-Michel.

CHAPITRE II.

De Maynard, 1er du nom, esleu 1er abbé du Mont-St-Michel.

§ 1.

Maynard, 1er du nom, est esleu 1er abbé du Mont-St-Michel l'an 966, meurt l'an 991, l'ayant esté 25 ans.

L'an 966, suivant la plus probable opinion, 257 ans après l'establissement des chanoines par S. Aubert, évesque d'Avranches, dans ce

Mont-St-Michel, un des trente moines que le duc Richard, premier du nom, troisiéme duc de Normandie, avoit installés en ce Mont, ayant expulsé les chanoines, appelé Maynard, fut nommé le premier abbé de cette nouvelle colonie bénédictine. Ce bon abbé estoit issu de illustre famille et nay de parents de haute condition. Dès sa jeunesse il avoit esté norry soubs la discipline régulière du patriarche S. Benoist, au monastère Fontenelles, en Normandie, que maintenant nous appelons St. Wandrille, lequel estant plus aagé il restaura entièrement, en ayant la charge, ledit monastère qui avoit esté ruiné par les guerres. Esleu qu'il fut abbé du Mont-St-Michel il fit bientôt paroistre ce qu'il estoit, car il estoit si exact observateur de la règle de son glorieux patriarche et la faisoit observer si estrictement que, quoyqu'il eust peu commettre un frère soigneux de sonner l'office divin, néantmoins luy mesme en prit la charge de crainte qu'il avoit qu'il y arrivast du manque, sçachant que S. Benoist dit que touttes les faultes qui se commettent par les inférieurs, le supérieur en est responsable. Il couchoit à cette fin dans le logis qu'occupoit cy devant le chanoine Bernhier; tous l'aimoient uniquement dans son gouvernement, non seullement les moines de son monastère, mais les séculiers du dehors. Durand, chanoine, duquel nous avons parlé, fut touché par son exemple, demandant à rentrer. Le bon abbé le reçeut et lui donna la charge de chappelain de cette église, le croyant homme de bien. Je ne sceu trouver s'il prit l'habit de S. Benoist, mais il est à présumer qu'ouy car l'abbé, dans le commencement, n'eust pas donné la commission des chevances d'une église à un sœculier presbtre et encore à un ennemy réconcilié. Cette mesme exemple d'humilité et charité qui reluisoit en nostre abbé fit revenir Foulcaud, nepveu de Bernhier, lequel ayant faict son possible pour réconcilier son oncle avec nos moines, après sa mort ses meubles luy furent relaissez à cause de l'amitié qu'il portoit à l'abbé et aux moines. Ce monastère, jouissant d'une profonde payx, augmentant spirituellement et temporellement chascun jour, nostre abbé Maynard estant cassé de vieillesse et d'austéritez, le 16 jour d'apvril l'an neuf cents nonante et un, après avoir sainctement vescu et gouverné son monastère l'espace de 25 ans ou environ, il rendit son esprit entre les bras de ses confrères, lesquelz esleurent Maynard, 2e du nom, nepveu du deffunct. Ce voira cy après ce qui fust faict durant la vie dudit abbé dans ce Mont.

J'ay tiré cecy des vielz manuscripts de ce Mont et du Livre Blanc. Dans aucun il est dit qu'il estoit abbé de St.-Wandrille et qu'il fut déposé pour l'estre à ce Mont le premier. En foy de quoy j'ay signé, aprez l'avoir remarqué, le 3e jour de janvier 1647.

P. Thomas LE ROY,

Moyne bénédictin indigne.

— Cf. *Histoire générale*, t. I, p. 149. — *Neustria pia*, p. 383. — *Gallia christiana*, t. XI, p. 515. — *Chronique de Robert de Torigni*..... suivie de divers opuscules historiques, le tout publié par Léopold Delisle (*Annales du Mont-St-Michel*) t. II, p. 217.

960. Auctoratum est hoc sacro scripto tam a donno Johanne papa quam a Lothario Francorum rege ut monasterium Montis Sancti Michaelis perpetualiter insigniatur ordine monachili et ut nullus nomine vel officio abbatis fungatur ibi, nisi quem idem monachi de suis elegerint præesse sibi.

965. Mainardus I, primus abbas.

Anno D CCCC XLII occisus est Guillermus filius Rollonis cui successit Ricardus, filius ejus, qui primus posuit monachos in ecclesia Sancti Michaelis, in periculo maris, anno domini IXc LXVI, Mainardum silicet primum abbatem qui fuerat abbas Sancti Wandregisili per v annos et alium Mainardum, nepotem suum, cum ceteris monachis. Id., t. II, p. 231.

§ 2.

Le duc Richard, Ier du nom, faict bastir le monastère, donne des ornements à l'église et la justice temporelle.

Sitost que le duc Richard eust faict l'establissement de nos moines dans l'église de ce Mont-St-Michel, après en avoir rendu grâces à Dieu et remercié l'archange, la première chose qu'il fit, ce fut de décorer et orner cette église de riches vases d'or et d'argent, comme calices, croix, chappes et parements d'autels entretissus d'or et de

pierreries précieuses, le tout d'un grand prix et valeur. Puis fit faire plusieurs beaux bastiments propres pour les moines, fit environner le haut de ce Mont de hautes et espoisses murailles, lesquelles, par la succession des temps, ont esté abbatues pour y bastir les œdifices qu'on y voit maintenant: ça faict, il confirma tous les biens que ses ancêtres avoient donné et autres ses subjects et y en donna des siens, et non content de cela, y venant souvent durant sa vie, il offrit toutefois et quantes de grands présents et donna aux moines plaine juridiction temporelle et sur les personnes et habitans de ce Mont, et, Maugis, évesque d'Avranches, du consentement de son chapitre, du depuis leur donna la juridiction spirituelle qui lui appartenoit tant sur les clercs que sœculiers à raison de son évesché. De là procède que les abbés de ce Mont nomment un de leurs moines pour estre archidiacre et congnoistre des causes appartenantes à cet office, comme on voit à présent. Et cet archidiacre visite les paroisses de Sainct-Pierre-du-Mont et de Saincte-Marie-d'Ardevon, de temps immémorial. Tout cecy est tiré des manuscripts de ce Mont; en foy de quoy j'ay signé cecy, le 3e jour du mois de janvier 1647.

— Cf. *Histoire générale*, t. II, p. 2.

§ 3.

Ordonnance du duc Richard, 1er *du nom*, *pour l'élection de l'abbé du Mont par les Religieux*, *l'an* 966.

« Nous n'avons à présent ce privilége de Richard; il fault qu'on l'ait perdu. J'ai tout tiré cecy du Livre Blanc. — Noté le 3 janvier 1647. »

§ 4.

Confirmation par le roy de France Lothaire, *de l'establissement des Moines en ce Mont et des biens à eux donnés par Richard* 1er, *l'an* 966.

— Noté le 3 janvier 1647. — Cf. *Gallia Christiana*, t. XI, p. 106.

§ 5.

Confirmation du pape Jean XIII de l'établissement des Moines dans le Mont-St-Michel et de l'élection de l'abbé, l'an 966.

— Noté le 3 janvier 1647. — Cf. *Neustria pia*, p. 383. — *Gallia christiana*, t. XI, p. 106. Ce document, ainsi que le *Præceptum regis Lotharii* sont reproduits intégralement dans ce recueil.

CHAPITRE III.

De Maynard, 2e du nom, esleu 2e abbé de ce Mont-St-Michel.

§ 1.

Maynard, 2e du nom, est esleu 2e abbé du Mont-St-Michel l'an 991, *meurt l'an* 1009, *régna* 18 *ans.*

L'an neuf cent nonante et un, le seisiesme jour d'avril, Maynard, premier de ce nom, ayant rendu l'esprit à Nostre Seigneur, peu de temps après, les religieux de ce monastère, en présence du duc Richard, premier du nom, et des plus grands de sa cour, esleurent Maynard, 2e du nom, deuxième abbé du Mont. Il estoit nepveu de Maynard l'abbé deffunct, ayant faict profession de la règle S. Benoist au monastère de St-Wandrille et instalé en cestuy par son oncle. Il y avoit esté esleu prieur claustral pour ses vertus. Il estoit pareillement de sublime naissance et de parens beaucoup relevés. Eslevé qu'il fut dans cette nouvelle dignité il fit tout le debvoir d'un vray pasteur, suivant les traces du deffunct. Il gouverna, avec grande exemple, son monastère et paisiblement ayant grandissime soin du spirituel et du temporel. J'ay tiré sa vie des manuscripts de ce Mont. Il y en a qui disent qu'il fut aussy abbé de Rhedon : je doubte touttefois qu'il soit inséré au catalogue des abbés de Rhedon, mais cela ne nous importe. Enfin le 14e jour de juillet l'an

mil neuf, environ dix-huict ans après son élection, auquel temps il a gouverné ce monastère, il rendit son esprit à son créateur qui l'avoit créé pour sa gloire. Avant d'espirer il conseilla à ses moines d'eslire un d'iceux nommé Hildebert, ce qui fut faict. En foy de quoy j'ay signé cecy le 3ᵉ jour de janvier 1647.

— Cf. *Histoire générale*, t. I, p. 149. — *Additions de de Camps*, id., p. 241. — *Neustria pia*, p. 384. — « Juxta decessorem sepultus. » — *Gallia christiana*, t. XI, p. 514.

§ 2.

Donation par St Mayeul, abbé de Cluny, de terres et vignes sittuées en Touraine (au village de Morier), à ce monastère de St-Michel, l'an 991.

— Noté le 3 janvier 1647.

§ 3.

Incendie généralle de l'eglise et logis de ce monastère, excepté celuy de Bernhier, arrivée l'an 992.

L'an 992, ainsy que je puis conjecturer par les vielz manuscripts de ce monastère, après l'élection de Maynard second du nom, il arriva un très-grand désastre à ce fameux monastère, devant les yeux du sainct abbé et pieux, sçavoir que le feu ayant pris à quelques maisons de la ville qui est au bas de ce rocher, les flammes passèrent jusques dans l'abbaye et réduisirent et convertirent en cendre l'église et les maisons des lieux réguliers générallement, excepté le logis où autrefois demeuroit le chanoine Bernhier, à cause que le corps du sainct évesque d'Avranches Aubert y estoit caché soubs la couverture. Les advis sont divers pour le temps. Neantmoins j'estime estre arrivé en l'an 992 ou peu s'en fauct. En foy de quoy j'ai remarqué et signé cecy le 4 janvier 1647.

§ 4.

Bastiment général de l'église et lieux réguliers après l'incendie du Mont-St-Michel, par Maynard II, abbé deuxiesme. 992.

L'incendie estant faicte de l'église et bastiment du monastère du Mont-St-Michel, l'abbé Maynard et les religieux, supportant cette affliction d'une incroyable patience, nettoyèrent tout au mieux qu'ils purent (ayant durant icelle incendye osté ce qu'ils avoient peu des ornemens et autres choses plus précieuses, comme aussy une grande chasse toute dorée dans laquelle estoit une autre petite qui contenoit un vase dans lequel estoient les reliques que S. Aubert avoit envoyé quérir au Mont-Gargan) et s'applicquèrent à faire des logements et une église, selon leur pouvoir quoyque petite, assez semblable à la première. Estant secouruz du duc Richard, premier du nom, qui les ayda de ses richesses, ils firent au plus tost réparer le grand autel et faire au dessus un petit plancher sur lequel ils remirent la chasse qu'ils avoient osté auparavant. Tout est tiré des susdits manuscripts. En foy de quoy je l'ay signé et remarqué pour servir ce que de raison, le 4 janvier, l'an 1647.

§ 5.

Invention miraculeuse des reliques apportées du Mont-Gargan après l'incendie de ce Mont-St-Michel, l'an 992.

— Noté le 4 janvier 1647.

— Cf *Histoire générale*, t. II, p. 63. — C'est, croyons-nous, à l'invention miraculeuse des reliques, qu'a trait le dialogue échangé entre *Abbas*, *Jennyn*, *Primus custos*, *Secundus custos*. — *Miracles du Mont-St.-Michel*, fragment d'un mystère du XIV[e] siècle, p. 28.

§ 6.

Conan, 1er du nom, duc de Bretaigne, se fait enterrer en ce Mont, l'an 992, dans la chapelle St-Martin.

— Noté le 4 janvier 1647, après l'avoir tiré du livre premier du sieur d'Argentré, historien breton.

§ 7.

Rolland, moine du Mont-St-Michel, est esleu du clergé pour être archevesque de Dol en Bretaigne, l'an 992.

« Il est enterré en ce Mont, à l'entrée de la grande porte de l'église, au lieu de sa première demeure. Tiré de divers manuscripts de ce Mont le 4 janvier 1647.

Cf. *Gallia christiana*, t. XI, p. 514. « Dolensis vero antistes Rollandus inibi sepeliri voluit ubi et Conanus Britanniæ dux pro voto sepultus est in capella Sancti Martini veteris ecclesiæ nec non Gaufridus filius ejus et successor. »

§ 8.

Vision de l'archange St-Michel et de plusieurs anges sur le Mont, en forme de feu, par Norgot, évesque d'Avranches, qui prend l'habit en cette abbaye.

— Noté le 4 janvier. 1647. — Cf. *Histoire générale*, t. II, n° 66. — *Roman du Mont-St-Michel*, p. 90.

Le Mont vit ardre et le mostier :
Grant ert li feus et li brasier.

§ 9.

Élection de Garinus, moine de ce Mont, pour estre le 3e abbé de Cerisay, l'an 994.

— Noté le 4 janvier 1647.

§ 10.

Donation par Geoffroy, duc de Bretaigne, aux moines du Mont, des terres de St-Meloir, St-Benoist-des-Ondes et de Cancale, l'an 996.

— Noté le 4 janvier 1647.

§ 11.

Donation des baronnies de Bretheville et Domjan, près Torigny, aux moines de ce Mont, par Gonnor duchesse de Normandie, l'an 996.

« Je feray voir ces belles donations en forme au livre que je feray des chartres et priviléges de ce monastère. » — Noté le 4 janvier 1647.

§ 12.

Donation par Richard II, 4e duc de Normandie, de quantité de belles terres et seigneuries aux moines de ce Mont, l'an 996.

« Il donna aussy la baronnye d'Ardevon avec toutes ses dépendances temporelles et spirituelles. Mais je croy, pour moy, qu'il donna seulement le droit de justice en barronye et confirma le tout de ladite terre d'Ardevon, laquelle il y a bien de l'apparence avoir esté donnée aux chanoines de ce Mont cy devant par Rollo, l'an 912, comme j'ay dit précédemment : néantmoins je me soubsmets. »

— Noté le 4 janvier 1647. — Cf. *Neustria pia*, p. 377. Le texte de cette charte y est publié intégralement.

CHAPITRE IV.

D'Hildebert, 1er du nom, esleu 3e abbé du Mont-St-Michel.

§ 1.

Hildebert, 1er du nom, est esleu 3e abbé du Mont-St-Michel l'année 1009, *régna* 8 *ans, meurt l'an* 1017.

L'an 1009, l'abbé Maynard, 2e du nom, se voyant proche de sa fin, conseilla à ses moines de procéder à l'élection d'un nouveau abbé et d'eslire un d'entre eux nommé Hildebert pour luy succéder, l'estimant le plus vertueux et le plus capable du monastère de cette charge; à quoy s'estant tous accordez, Maynard encore vivant envoya deux de ses moines à Rouan porter l'élection au duc Richard 2e du nom, à ce qu'il la confirmast, suivant l'intenssion de Richard 1er du nom, fondateur du monachisme de ce Mont. Ce que ledit duc fit et renvoya lesdits religieux avec des patentes remplyes d'éloges et de louanges en l'honneur du monastère du Mont-St-Michel et des moines, particulièrement de Maynard deuxième et dudit Hildebert qu'il loue hautement. L'original d'icelle est aux archives, elle est aussy transumptée où est escript cette double lettre AA f. 67. Ce nouveau abbé depuis son élection jusques à sa mort, il ne fut point différent des vertus de ses deux prédécesseurs. Après avoir vescu dans son monastère l'espace de huict années, depuis son élection, à le gouverner avec tout le soing et la diligence à luy possible, il mourut le 7e jour de janvier l'an 1017, suivant ce que j'ay peu trouver estre probable par les meilleurs manuscripts de ce Mont. En foy de quoy, après l'avoir tiré d'iceux je l'ay inséré icy et signé le 4 janvier 1647.

— Cf. *Histoire générale*, t. I, p. 152. — *Additions de de Camps*, id., p. 243. — *Neustria pia*, p. 384. — *Gallia christiana*, t. XI, p. 514. — *Chronique de Robert de Torigni*, suivie de divers opuscules historiques, le tout publié par Léopold Delisle, t. I, p. 219 et 231.

Anno 1009 Hildebertus 1. tercius abbas. — Anno M IX, consilio ducis Ricardi, secundus Mainardus, jam gravatus senio, elegit successorem sibi, domnum Hyldebertum, monachum ejusdem loci.

§ 2.

Translation du corps de S. Aubert, évesque d'Avranches, trouvé dans le logis du chanoine Bernhier le 18 juin, l'une des années de la prælature d'Hildebert.

— Noté le 5 janvier 1647. — Cf. *Histoire générale*, t. I, p. 69.

§ 3.

Un homme doubtant si les ossements trouvés dans la chambre de Bernhier estoient de S. Aubert est puny tout à l'heure.

— Noté le 5 janvier 147. — Cf. *Histoire générale*, t. I, p. 73.

§ 4.

Deux religieux ayant la fièvre continüe, l'un beut de l'eaue où avoit trempé le chef de S. Aubert en guarit, l'autre qui ne voulut boire en mourut.

— Noté le 5 janvier 1647. — Cf. *Histoire générale*, t. I, p. 75. — On peut rapprocher de ce miracle les prodiges opérés par l'eau dans laquelle avaient trempé les ossements de S. Firmin : on vendit pendant longtemps aux pèlerins des bouteilles de cette eau miraculeuse. — *Bulletin de la Soc. Acad. de Laon*, t. XVIII. *Les Enseignes et les lavages de saint Firmin de la Fère*, par M. Matton.

§ 5.

Une femme paralytique est guarie ayant invocqué sainct Aubert, les reliques duquel on portoit en procession.

— Noté le 5 janvier 1647. — Cf. *Histoire générale*, t. I, p. 77.

§ 6.

Une grande dame venant en pélerinage au Mont, ne peut monter au monastère pour ses péchés sans confession.

— Noté le 5 janvier 1647. — Cf. *Histoire générale*, t. I, p. 11. — Ce miracle est très-longuement raconté dans le *Roman du Mont-St-Michel*, p. 93-102.

§ 7.

Un Italien est puny de maladie pour avoir emporté une petite pierre de ce rocher sans permission des moines.

— Noté le 5 janvier 1647. — Cf. *Histoire générale*, t. I, p. 83.

§ 8.

Une femme est préservée de la mer miraculeusement enfantant sur la grève, n'ayant pu passer oultre l'an 1011.

— Noté le 5 janvier 1647.

Bénin, où il mourut et fut enterré le 4 novembre 1061. En foy de quoy j'ay remarqué cecy et l'ay signé, le 6 janvier 1647.

— Cf. *Chronique de Robert de Torigni*, Appendice, t. II, p. 219 et 220. — « Eodem anno (1023) abbas Suppo suscepit hanc abbatiam. » — « 1033. Ordinatus est abbas septimus Suppo hujus loci. » — « 1048. Hoc anno abbas Radulfus octavus suscepit hanc abbatiam vivente Suppone. » — « 1061. Obiit donnus abbas Suppo. » — *Neustria pia*, p. 384. — *Gallia christiana*, t. XI, p. 515. — *Histoire générale*, t. I, p. 155 et 244.

§ 2.

Suppo venant prendre possession de l'abbaye du Mont-St-Michel y apporta des reliques des saints Laurent, Agapite et Innocent (1033).

— Noté le 6 janvier 1647.

§ 3.

Guillaume le Conquérant, duc des Normands reprend ce que son père avoit donné en l'isle de Grenezé et donne au lieu les isles de Serc et d'Aurenne (1035).

— Noté le 6 janvier 1647.

§ 4.

Adelain ou Adelesme, noble chevalier, fait une belle donaison aux moynes du Mont-St-Michel l'an 1036.

« Le village de la Croix, situé entre ce Mont et la vallée de Beuvron, la terre des Trois-Charrues en l'isle de Gerzay et les terres de Vilers et Balent. »

— Noté le 6 janvier 1647.

§ 5.

Drogon, sacristain de l'église de ce Mont, reçoit un soufflet d'une main invisible, manquant de révérance en icelle, l'an 1045.

— Noté le 6 janvier 1647. — Cf. *Histoire générale*, t. I, p. 89.

§ 6.

Néel de St-Sauveur, vicomte de Costentin, fait une belle donation au monastère de St-Michel, tout ce qu'il possédoit dans l'isle de Serc, puis y reçoit l'habit monacal (1048).

— Noté le 6 janvier 1647.

CHAPITRE IX.

De Radulphe de Beaumont, esleu 8e abbé du Mont-St-Michel.

§ 1.

Radulphe de Beaumont, esleu 8e abbé de ce Mont, règne 10 ans, son eslection fut l'an 1048, *sa mort l'an* 1058.

Aussi-tost que l'abbé Suppo eut tiré de longues, quittant malgré luy cette abbaye du Mont-St-Michel, pour s'en retourner en son pays de Lombardye, les moines de ce Mont voullant procéder à un nouvel establissement de pasteur, l'an 1048, ils esleurent Radulphe de Beaumont, non tant de leur conssentement que par la volonté de Guillaume le Conquérant, second du nom, et septiesme duc de la Normandie, lequel voulut absolument qu'il fust abbé de ce Mont. Or cet abbé Radulphe estoit d'illustre maison et très-haulte naissance. C'estoit ce qui poussa le duc Guillaume (comme je me le persuade) de le faire establir dans cette dignité abba-

tiale. Je trouve dans quelques manuscripts de ce monastère qu'il eust aussy quelques temps le gouvernement de l'abbaye de Bernay, non toutefois qu'il eust perdu le titre d'abbé de St-Michel. Il alla en Hierusalom en voyage. A son retour, il mourut le 29 juillet, l'an 1058, après avoir gouverné ceste abbaye dix ans ou environ. Son corps fut enterré en l'église de ce Mont; l'on ignore l'endroict maintenant. En foy de quoy j'ay remarqué cecy, le 6 janvier 1649.

— Cf. *Chronique de Robert de Torigny*, Appendice, t. II, p. 120. « 1048, Hoc anno abbas Radulfus octavus suscepit hanc abbatiam vivente Suppone, » p. 232—Eodem anno (1048) Suppo dimisit abbatiam Montis et successit ei Radulphus monachus Fiscannensis. » — *Neustria pia*, p. 385. — *Gallia christiana*, t. XI, p. 515, « Ibidem sepultus. » — *Histoire générale*, t. I, p. 157, « Requiescit in porticu ecclesiæ. »

§ 2.

Construction des quatre gros pilliers, arcs et voulte du cœur, soubs Radulphe, 8e abbé, 1048.

Celuy qui a faict le manuscript qui parle de ce monastère du Mont-St-Michel dit que c'est Radulphe de Beaumont, 8e abbé, qui a faict construire et œdifier, ou plustost soubs la prœlature duquel et par son soing, les quatre gros piliers du cœur de l'église, les arcs et les voultes qu'on y voit aujourd'huy au dessoubs du clocher et sur lesquels il est porté; de sorte qu'il y auroit presque 600 ans qu'ils subsistent et ne se fault pas estonner s'ils sont caducs estant en endroict qu'ils sont. En foy de quoy j'ay remarqué cecy après l'avoir signé, le 6e jour du mois de janvier 1647.

§ 3.

Le prioré de St-Victeur du Mans, donné à ce Mont-St-Michel, par Rainard et sa mère, l'an 1043.

Item j'ay obmis de mettre sous la prélature de l'abbé Suppo, l'an

1043 au mois de mars, Rainard et sa mère Hersende donnèrent à ce monastère du Mont-St-Michel l'église de St-Victeur, située és faubourgs de la ville du Mans, avec le bourg qui est autour de cette église et toutes les choses qui leur appartenoient en ce lieu et en plusieurs autres. Tous ces biens sont à présent à la disposition d'un prieur titulaire qui en jouit. Cette église, par succession de temps, fut érigée, avec ses appartenances, en un prioré conventuel où les abbés du Mont-St-Michel ont envoyé des moynes en obédience fort longtemps ; mais maintenant ce droict est perdu, et ce prioré qui vaut, à ce qu'on m'a dit, 2,000 ou 3,000 livres de rente, est possédé par un séculier, lequel, c'est bien le tout, s'il dit son brévière chascun jour et est à présent ledit prioré desfroqué, ayant souffert la mesme affliction que tous les autres bénéfices réguliers, sitost que nos abbayes ont esté données à des commendataires. En foy de quoy j'ay signé cecy le 6 janvier 1647.

§ 4.

Deux jeunes religieux disant indévotement leur office, sont chastiez par une flamme de feu miraculeusement l'an 1050.

— Noté le 6 janvier 1647. — Cf. *Histoire générale*, t. I, p. 92.

§ 5.

Confirmation et donation des prieurez et cures de Villamers et de Poilley, par Méen, 23e évesque de Rennes, l'an 1050.

— Noté le 6 janvier 1647.

§ 6.

Guillaume Pichenot, grand seigneur, après avoir donné à ce monastère la Perrette et ses dépendances, prend l'habit de moine en ce Mont, l'an 1054.

— Noté le 6 janvier 1647.

§ 7.

L'an 1056, Ascelin et son fils Roger, après avoir fait donation de la cure de Calgey y prennent l'habit monacal.

« Elle n'est pas dans la liste des cures de ce Mont escriptes au martirologe. Elle est toutefois dans les bulles des papes. L'acte de donation est dans le Livre Blanc, au 103e feuillet. Elle est au diocèse d'Avranches, au doyenné Abrincatin ; en foy de quoy j'ay signé. 6 janvier 1647. »

Caugé est aujourd'hui un village de Boucey. Cf. *Avranchin monumental et historique*, par M. Edouard Le Héricher, t. II, p. 175.

CHAPITRE X.

De Ranulphe esleu 9e abbé de l'abbaye de ce Mont-St-Michel.

§ 1.

Ranulphe est esleu 9e abbé de ce Mont l'an 1060, règne 24 ans, et meurt l'an 1084, au 19 décembre.

Radulphe estant décédé l'an 1058, l'abbaye de ce Mont-St-Michel fut destituée de pasteur l'espace de deux ans (l'on ne sçait point la cause de ce retardement), après lesquels les moynes d'icelle l'an mil soixante, procédèrent à l'élection et esleurent l'un d'entre eux pour estre leur abbé appellé Ranulphe. Il avoit pris l'habit monachal, dès ses jeunes ans, dans ce monastère. Il estoit natif du diœcèse de Bayeux. Il fit tout son possible pour l'augmentation et conservation de l'observance régulière dans son monastère. Il fit beaucoup de bastiments nécessaires en icelluy pour la commodité des moynes. Il enrichit l'église de plusieurs

beaux ornements, vases d'or et d'argent qui ne se voient plus aujourd'hui. C'est pourquoy je ne les nommeray cy après. Il alla en fondation en Angleterre et fit plusieurs choses que je deduiray en son temps. Enfin après avoir vescu en bon pasteur il pleut à Dieu de l'appeller à luy le 19 décembre l'an 1084 après avoir gouverné son monastère environ 21 ans. Son corps fut enterré à l'entrée de l'église du monastère auprès de celuy de son prédécesseur selon qu'il est porté és manuscripts d'ou j'ay tiré cecy en foy de quoy je l'ay signé le 6 janvier 1647.

— Cf. *Histoire générale*, t. I, p. 158. — *Neustria pia*, p. 386. — *Gallia christiana*, t. XI, p. 516. — Les *Annales du Mont-St-Michel*, publiées à la suite de la *Chronique de Robert de Torigny*, par M. Léopold Delisle, mettent la mort de Radulphe à l'année 1060, celle de Suppo à l'année 1061 et l'avènement de Radulphe en 1063 :

1060, Obiit Radulfus abbas, vivente Suppone. — 1061, Obiit Donnus abbas Suppo. — 1063, Rannulfus novus abbas, t. II, p. 220 et 221.

§ 2.

Ranulphe, 9e abbé de ce Mont, faict parachever la nef de l'église et faire plusieurs autres bastiments dans cette église St-Michel, 1060.

Sitost que le bon abbé Ranulphe fut esleu, il commença, après avoir mis ordre au spirituel de son monastère, de le faire restaurer au temporel et bastiments. Il fit faire la nef de l'église, laquelle du depuis a esté plusieurs fois réédifiée. J'estime toutefois qu'on a toujours gardé la mesme proportion et structure dans celle qu'on voit aujourd'huy pour correspondre à la symétrie des quatre gros piliers du cœur de dessoubs le clocher. Il y a quelques manuscripts qui disent qu'il ne fit que faire parachever la nef de l'église, ce qui est le plus probable ; car, comme j'ay dit, Richard II du nom, duc de Normandie, avant de mourir l'an 1026, en avoit fait jeter les fondements de celle que nous voyons maintenant, l'autre ayant été ruynée du feu du temps de Maynard IIe,

abbé de ce monastère. De plus, ce qui ayde à cecy, c'est que l'on ne trouve aucun abbé qui aye continué le dessein de Richard II que ce Ranulphe icy.

Item il est dict de luy qu'il fit faire (dans le Catalogue des abbés de céans) le cymetière des religieux, les galleries et les haultes murailles du chasteau du costé du septentrion et celles qui environnent le cloistre qui auparavant n'estoient faictes que de bois, et puis qu'il donna plusieurs joyaux à l'église. De tous ces bastiments, je n'estime point qu'il nous en reste à présent, si ce n'est les commencements des murailles sur quoy les suivants abbez ont faict eslever nouvelle maçonne, ou si ce n'est point la muraille qui environne le monastère du costé du septentrion. Pour les galleries, elles n'apparoissent plus, pour les joyaux non plus; pour le cymetière, il y a un lieu soubs la nef de l'église qu'on appelle le charnier des moynes. Il pourroit bien avoir là travaillé. En foy de quoy j'ay signé cecy le 7e janvier l'an 1647.

§ 3.

Ledit Ranulphe envoye six navires équipés avec de ses moynes en Angleterre pour ramener le duc Guillaume, l'an 1066.

« Il y a beaucoup de conteste entre Du Moulin et d'autres pour la vérité du temps et de tout cecy, mais nos manuscripts sont à suivre, estant plus anciens que tous. »

— Noté le 7 janvier 1647. — Cf. *Histoire générale*, t. I, p. 158.

§ 4.

Donation de l'église St-Michel de Cornuaille en Angleterre par Robert comte de Mortain, l'an 1066.

— Noté le 7 janvier 1647. — Cf. *Histoire générale*, p. 19. Th. Le Roy, après avoir transcrit le paragraphe de dom Huynes faisant mention

de la donation de la *Montaigne* sur laquelle était assise une église dédiée au saint Archange, ajoute :

« *Item* la moytié de la terre nommée Hydia, avec permission d'y tenir un marché le jeudy ;

« *Item* deux acres de terre, scavoir : Travelavast et Lismanaoht ;

« *Item* une acre de terre, scavoir : Triavers et Larmailoc. »

§ 5.

Advertissement au lecteur de la part de l'auteur.

Mon cher lecteur, j'ay creu ne devoir passer plus oultre sans vous donner ce mot d'advis Vous n'aurez peut-estre pas tant agréable mon petit travail que vous congnoistrez possible davantage les faultes que je y aurai facilement commis tant dans le temps de l'action des choses, que dans l'ordre : mais, mon prudent, souvenez vous de ce que je vous ay promis dès le beau commencement de ce volume ; j'ay franchement advoué n'avoir intention de me faire passer pour un grand historien du temps, mais sceullement pour un simple faiseur de remarques des choses les plus notables que j'ay congnoissance avoir esté passées au Mont-St-Michel ou, à cause de ce fameux panthœon, en quelque lieu que ce soit. C'est pourquoy après avoir fait du mieux que j'auray peu pour suivre les années et le temps, je poursuivray, me confiant que vous recepvrez mon labeur avec charité. Il est fort difficille de ne s'y point tromper car la plus grande partye de nos lettres de donation, chartres et spirituels et temporels privileges ne sont point dattés, suivant l'ancienne coutume que les Roys et les Seigneurs signoient et faisoient signer les actes par les barons et grands seigneurs de leur cour, sans aultre datte, sceau ny forme. J'ay tasché de me servir des historiens pour juger à peu près, quand en quel temps vivoit le bienfaiteur qui nous a fait le bien et puis j'ay escript icy. Que si j'ay manqué vous me pardonnerés s'il vous plaist tant au passé qu'à l'advenir, et seray vostre très-humble serviteur.

F. Thomas Le Roy, M. B. I.

§ 6.

Le moulin Le Conte que Suppo avoit vendu à Ranulfe Le Monnoyer est rendu à ce monastère par commandement de Guillaume, Duc et Roy, 1066.

— Noté le 7 janvier 1647. — Cf. *Histoire générale*, t. II, p. 8.

§ 7.

Quatre moines de ce monastère, envoyés en Angleterre avec les navires pour ramener le duc Guillaume, en 1066, *y sont créés abbés, sçavoir : Ruald, abbé d'Hilde, près Wincestre; Scholiand, abbé de Cantorbéry; Serlo, abbé de St-Pierre de Glocestre; Guillaume Dagon, abbé de St-Pierre de Cernelieuse.*

— Noté le 7 janvier 1647. — Cf. *Histoire générale*, t. I, p. 239.

§ 8.

Eduard, roy d'Angleterre, donne à ce monastère l'église St-Michel, près la mer, et quantité de possessions dans son royaume, l'an 1064.

— Noté le 7 janvier 1647.

§ 9.

Donation du prioré et de la cure de St-Brolade (au diocèse de Dol), au monastère, par Tréhan, Guillaume, Rivallon et Gaultier, l'an 1081.

« A présent c'est un prieuré simple, qui est affermé sept ou huit cents

escuz par an. Le fils de M. du Fau-Querally, conseiller au Parlement de Bretaigne, le tient en commende. La cure ou viquairerie perpétuelle est distinguée d'avec le prioré, laquelle sans toucher au revenu du prieuré vault mille livres de rente ou plus, à ce que les presbtres du lieu m'ont assuré autrefois que je passai par là. »

— Noté le 7 janvier 1647.

§ 10.

Don de Villarenton, pour fonder le prioré de l'Abbayette, par Yves Riche ou Le Riche, l'an 1081.

« De là est venue la fondation du prioré simple de l'Abbayette, laquelle est à present possédée en commende par un séculier. »

— Noté le 7 janvier 1647.

§ 11.

Donation de la terre de Fulquerville, par Jan et ses enfants Raynol, Guillaume et Geoffroy, faitte l'an 1081.

— Noté le 7 janvier 1647.

§ 12.

Donation du village appelé Heiantot par Radulphe, Asa, sa femme, et par un nommé Unfred, l'an 1081.

— Noté le 7 janvier 1647.

CHAPITRE XI.

De Roger, Ier du nom, esleu 10e abbé du Mont-St-Michel.

§ 1.

Roger, Ier du nom, est esleu 10e *abbé du Mont-St-Michel; règne* 22 *ans, nous ayant esté créé l'an* 1084, *meurt l'an* 1102.

L'an 1084, le bon Rannulfe estant décédé, Roger, Ier de ce nom, fut faict dixiesme abbé de ce Mont-St-Michel, non du consentement des moynes, mais par la pure et propre volonté de Guillaume-le-Conquérant, qui luy voulut faire jouir de la dignité abbatialle de cette abbaye du Mont, pour quelques raisons qui sont occultes. Il estoit moyne du monastère de St-Etienne de Caen, au diocèse de Bayeux. Il assista aux funérailles du Conquérant, l'an 1087, qui mourut pour lors. Il eut de mauvaises intelligences avec ses moynes, tout le temps qu'il eut le gouvernement de cette abbaye, les soubsonnant à cause qu'il avoit entré en leur maison sans leur consentement. L'an 1006, il en fit prendre plusieurs par les officiers du roy Henry d'Angleterre, et les distribua, par l'autorité royale, en diverses abbayes de la Normandie, ce qui causa de grands bruits dans le Mont-St-Michel, jusques là que les moynes s'estant plaints au roy, qui estoit à Caen, Roger eust un *Veniat* pour y rendre compte de ses actions. Mais comme il sçavait estre coulpable, il n'osa rien dire pour sa deffense, ains remit entre les mains du roy son baston pastoral, se démettant totalement de l'abbaye du Mont-St-Michel. Le roy ayant accepté cette démission, l'envoya en Angleterre, pour estre abbé de Cernelieuse, où il mourut le 18 octobre, l'an 1102, et fut enterré en ce lieu là en Angleterre. Voilà tout ce que j'ay pu trouver de cet abbé dans les manuscrits de ce Mont, après quoy j'ay signé cecy et dit que Roger gouverna ce monastère du Mont 22 ans. Faict le 7 janvier 1647.

— Cf. *Histoire générale*, t. I, p. 160, Additions de de Camps, id.,

p. 245. — *Chronique de Robert de Torigni*, publiée par Léopold Delisle, t. II, p. 222. « Eodem anno 1085 obiit Rannulfus abbas et monachus hujus loci, piæ memoriæ. Huic successit Rogerius X Cadomensis, non electione monachorum, sed vi terrenæ potestatis. » — Le reste du paragraphe de dom Le Roy ne fait que reproduire les renseignements donnés par le même chroniqueur, sous l'année 1105, qu'il indique comme étant la date de la démission de Roger Ier, dixième abbé, id., t. II, p. 224. *Neustria pia*, p. 387; *Gallia christiana*, t. VI, p. 516.

§ 2.

Donation du marché d'Ardevon et d'une place dans la ville de Rouen pour y bastir une maison par Robert IIe, après avoir confirmé les biens de ce monastère cy-devant légués l'an 1087.

« J'ay tiré cecy de la chartre que donna le bon duc (elle est és archives), le 7 janvier 1647. »

§ 3.

Donation de la cure de N.-D. d'Escay au diocèse de Bayeux l'an 1086, *par Robert fils de Hamon.*

— Noté le 7 janvier 1647.

1090. *Obsessio Montis hujus quæ facta est a Guillelmo Rufo, rege Anglorum, et a Roberto, comite Normanorum, Henrico fratre eorum in hoc Monte incluso.*

§ 4.

Le prince Henry se réfugie dans le Mont-St-Michel, et par ce moyen évite la fureur de ses deux frères, l'an 1091.

— Noté le 7 janvier 1647. — Cf. *Chronique de Robert de Torigni*, Appendice, t. I, p. 222.

§ 5.

Donation du prieuré de Gohery ou Goheré (évesché de Chartres), l'an 1093 *par deux capitaines d'armes, l'ung nommé Theodoric, l'autre Gaultier, surnommé l'Œil-de-Chien.*

— Noté le 7 janvier 1647. — « Les lettres de donation sont dans les archives de ce Mont, ainssy qu'un viel manuscript assure; je ne les ay touttefois sceu trouver. Je scauray plus au vray tout ce qui est ausdites archives lorsque je travailleray à la transcription (aidant Dieu) que je prétend générallement faire des tiltres du monastère. » A une autre date Th. Le Roy a ajouté cette note : « Je les ay veues depuis. »

§ 6.

Donation de la cure de St-Martin de la Chapelle-Hamelin (diocèse d'Avranches) par madame Hildegarde (1093).

— Sans date.

§ 7.

Réfection d'une partie de la nef de l'église soubs la prælature de Roger, 10ᵉ *abbé,* 1094.

L'an 1094, ainssy que l'on trouve és vielz manuscripts de ce monastère, quoyque l'abbé Roger premier du nom fust en dispute avec ses moynes, si est ce pourtant qu'il prit soing du monastère et y fit travailler. Il eut soing qu'une grande partie de la nef de l'église fust refaicte qui estoit chute, à ce que je présume; toutefois je n'ay point trouvé quel temps de sa décadence depuis que l'abbé Ranulphe l'avoit faict faire. Cette mesme partye que l'abbé Roger fit refaire tomba de rechef comme je diray. — J'ay tiré cecy des manuscripts de ce Mont et l'ay icy remarqué le 7 janvier 1647.

§ 8.

Hugues, moyne du Mont-St-Michel, est esleu abbé de St-Sauveur, diocèse de Coutances, l'an 1100.

— Noté le 7 janvier 1647.

§ 9.

L'archange sainct Michel parroist en colonnes de feu passer dans l'église de ce Mont, l'an 1102.

— Noté le 7 janvier 1647. — Cf. *Annales du Mont-St-Michel; Chronique de Robert de Torigni*, publiée par M. Léopold Delisle, t. II, p. 223.

§ 10.

Décadence de cette partie de la nef de l'église de ce Mont, qu'avoit fait refaire l'abbé Roger, Ier du nom, l'an 1103.

L'an 1103, le sabmedy veille de la feste de Pasques, la partie de la nef de cette église du Mont-St-Michel qu'avoit faict refaire l'abbé Roger premier du nom, tomba derechef en ruines et en tombant mit presque à bas la moytié du dortoir, ce qui est fort facile à veoir encore à present dans la grande salle allant sur le plomb du four, laquelle en ce temps là servoit de dortoir aux moynes de ce monastère, pour ce que l'endroit qui a esté refaict par le milieu n'a pas esté disposé dans la charpente comme il est aux deux bouts. Aucun des religieux ne fut blessé, quoy qu'il y en eust de couchez en icelluy à cette heure là, les autres sortoient de matines qui en ces temps ne se disoient après midy en forme de ténèbres comme nous faisons à présent. Cecy est tiré des susdits manuscripts de ce Mont le 8 janvier 1647.

— *Chronique de Robert de Torigni*, publiée par Léopold Delisle, t. II, p. 223.

« Hoc anno pars non modica ecclesiæ Montis Sancti Michaelis « corruit in sabbato vigiliæ Paschæ, a monachis, more solito, matutinis « peractis. In cujus ruina portio quædam dormitorii monachorum non « minima destructa atque eversa est, cum omnibus thoris et pannis, « monachis tamen in eisdem requiescentibus, gratia Dei et patrocinio « Sancti Michaelis absque læsione liberatis. »

C'est sous le gouvernement de Roger Ier que se place la mort de saint Anastase et de Robert de Tombelaine. Le premier décéda à Doydès en Espagne, au mois de décembre 1086; le second, à Rome, s'il faut en croire Ordéric Vital, vers 1090. Anastase et Robert de Tombelaine sont deux des figures les plus extraordinaires de cette époque; ils avaient été l'un et l'autre moines du Mont sous l'abbé Suppo. Thomas Le Roy ne leur a pas consacré une seule ligne : il ne semble pas même avoir eu connaissance des étranges accusations portées par un jeune moine de St-Vigor contre l'abbé Roger, accusations qui ont été recueillies dans un document souvent cité depuis, par Robert de Tombelaine, alors abbé de St-Vigor.

— Cf. *Histoire littéraire*, t. VIII.

M. Lebreton a consacré une notice spéciale à Robert de Tombelaine, sous ce titre : *Etude sur la vie et les écrits de Robert de Tombelaine, moine du onzième siècle.* Rouen, Cagniard, in-8° de 23 pages.

CHAPITRE XII.

De Roger second, esleu XIe abbé de l'abbaye du Mont-St-Michel.

§ 1.

Roger, second de ce nom, esleu abbé XIe du Mont-St-Michel, l'an 1106, *régna* 17 *ans, quitta l'an* 1123.

L'an 1106, Henry, premier du nom, roy d'Angleterre et duc des Normands, ayant osté l'abbé Roger, Ier du nom et icelluy envoyé en une

autre abbaye en Angleterre, pour apporter la paix en ce Mont-St-Michel aux moynes d'icelluy, pourveut, sans le consentement des moynes, par sa propre authorité, Roger, moyne et prieur claustral de Jumiéges, de cette abbaye du Mont. Il estoit fort docte et de grande religion, très-capable de gouverner un monastère au spirituel et au temporel. Icelluy eut tout à souhait pendant qu'il fut abbé, il mettoit tout à profit, ne laissant par sa négligence envahir les biens du monastère, ce qu'il faisoit non point par avarice, mais pour praticquer la règle de S. Benoist, qui commande formellement qu'on aye grand soin des chevances du monastère et pour seconder les intentions des fondateurs. Il avoit si grand soin que les moynes gardassent la solitude, vray moyen et utille pour conserver la grâce de Dieu, que pour y parvenir il prenoit un soin tout extraordinaire à ce que les provisions du monastère y fussent apportées en temps et heure, afin que les moynes ne fussent nullement contraints de courir çà et là dehors icelluy. Enfin, après avoir faict beaucoup d'augmentations dans cette abbaye tant au spirituel qu'au temporel, il eut dispute avec un des officiers du roy Henry, lequel disoit que ce bon abbé, quoyque très faulcement, luy retenait une terre. Le faict estant débattu en la présence du roy, lequel ayant pris la cause de son officier, relégua le bon abbé en sa première demeure à Jumiéges, l'an 1123, le 12 d'octobre, après avoir gouverné cette abbaye 17 ans entiers, où il alla après avoir posé son baston pastoral sur l'autel du glorieux archange, jour dédié à son honneur, le suppliant de prendre le soin de ce sainct lieu à l'accoutumé, et d'en confier la garde à un autre qui s'en acquittast dignement. Il embrassa tous les moynes ses chers confrères qui fondoient en larmes. Ce faict il leur donna sa bénédiction et s'en alla, comme dit est, au monastère de Jumiéges où il mourut l'année suivante, le 2e jour d'avril à cinq heures du matin. Le roy Henry, qui estoit cause du départ de ce bon abbé, ordonna qu'aux fraicts du monastère de ce Mont, chascun an, la vie durant dudit abbé Roger, deuxième du nom, il luy seroit fourny 25 marcs d'argent, mais ils ne luy furent longtemps payés. Cecy a esté tiré des manuscripts de ce Mont par moy religieux soussigné, le 8 janvier 1647.

— Cf. *Histoire générale*, t. I, p. 161. Thomas Le Roy a très-peu mo-

difié la rédaction de son prédécesseur, dom Huynes. — *Chronique de Robert de Torigni;* Appendice, t. II, p. 233. Anno MCXXIII. Rogerus abbas dimisit abbatiam montis. *Neustria pia*, p. 387. *Gallia christiana*, t. XI, p. 516.

§ 2.

Un fils de Rivallon Jan conférant tous les dons de ses ayeulx faicts au prieuré de St-Brolade l'an 1109.

— Noté le 8 janvier 1647.

§ 3.

Baldric, archevêque de Dol, vint en voyage en ce Mont-St-Michel, 1112.

— Noté le 8 janvier 1647.

§ 4.

Description de la façon et composition de l'escu et du poignard de St-Michel venus d'Hybernie.

— Noté le 8 janvier 1647.

Dom Le Roy n'a transcrit qu'un abrégé de la relation de Baldric; elle se trouve intégralement dans l'œuvre de dom Huynes. *Histoire générale*, t. I, p. 135-148, et dans le *Neustria pia*, p. 379.

§ 5.

2e *incendie générale du monastère du Mont-St-Michel avec un miracle arrivé en l'image de la Vierge qui estoit en la chapelle des trente cierges, l'an* 1112.

L'an 1112, le bon abbé Roger eut avec ses moynes une très-sensible affliction, c'est que le feu du ciel (comme ils estoient tous à matines le

vendredy sainct, le 25e jour d'apvril), tomba sur le monastère de ce Mont, et réduisit en cendres tant l'église que les lieux réguliers, ne laissant que les voultes, pilliers et murailles qui demeurèrent toultes à descouvert; aulcune maison dans la ville n'en fut incommodée. Le feu ayant tout brulé dans la chapelle qu'on appeloit des trente cierges, il ne toucha aulcunement à son image de bois, ny au linge qui estoit dessus son chef, ny à un rameau de plumes qu'elle tenoit en sa main. Cette chapelle, autrefois dédiée à la Vierge, estoit située sous l'aisle de l'église, du côté du septentrion, où est à present la sacristie au-dessus. Elle fut destruite il y a bien quinze ans pour de bonnes raisons, et l'on transféra à la chapelle du circuit, autrement du rosaire, la messe qui se souloit chanter chacun jour en icelle. Cette image de bois se voit encor aujourd'hui sur l'autel de la chapelle de Nostre-Dame, soubs terre, en la nef de l'église, vers le septentrion. La Vierge se plaisoit fort d'estre honorée en ladite chapelle, et on y chantoit chacun jour une messe avec trente cierges ardants, d'où elle dérivoit son nom. Cecy a esté tiré des manuscripts de ce Mont par moy susnommé le 8 janvier de l'an 1647.

— Cf. *Histoire générale*, t. I, p. 164.

§ 6.

L'abbé Roger, IIe du nom, faict réparer les ruynes de l'incendie et faire les voultes, murailles et tout le corps de logis, devers septentrion.

Pour revenir à nostre bon abbé Roger, IIe du nom, durant sa prœlature, il eut grand soin de faire reparer les ruynes du monastère, tant arrivées par le feu que par vetusté, et d'entretenir en bon estat les lieux réguliers, fors et excepté cette partie de la nef, du costé du septentrion, qui estoit chute dès le temps de son prédécesseur. Ce fut luy qui fit faire tout le corps de logis dudit costé de septentrion, ou sont maintenant les dortoirs, réfectoires, cuisines, cloistres, salle des hostes et chambre commune, depuis les fondements jusques au sommet, avec ces belles et admirables voultes qui y sont par dessoubs et dessus, lesquelles, pour le lieu de leur situation, j'estime n'avoir pas de semblables, tant pour leur

beaulté et délicatesse que pour l'espoisseur et force des murailles d'icelles et pour leur haulteur. Je diroy en bon lieu les augmentations ou diminutions d'icelles. Le tout a esté tiré desdits manuscripts et inséré icy par moy susnommé, le 8 janvier 1647.

— Cf. *Histoire générale*, t. I, p. 163.

§ 7.

Apointement entre les moynes de ce Mont et Thomas de Saint-Jan, qui repara les torts qu'il avoit faits ès dits, l'an 1121.

« Thomas, pour bastir son chasteau, avoit ravagé les bois de Neron, de Crapaut et de Bivoye. »

— Noté le 8 janvier 1647. — Cf. *Histoire générale*, t. I, p. 162.

CHAPITRE XIII.

Du Richard, 1er de ce nom, esleu 12e abbé du Mont-St-Michel.

§ 1.

Richard, 1er *du nom, surnommé de Mère, esleu* 12e *abbé de ce Mont l'an* 1123, *régna* 8 *ans, meurt l'année* 1131.

A l'instant que le bon abbé Roger, 2e du nom, fut sorti de ce Mont, l'an 1123, les moynes et les séculiers congnurent la grande perte qu'ils avoient faicte en un si vertueux père et maistre. Les mœurs de Richard de Mère, premier de ce nom, qui obtint cette abbaye par authorité du roy d'Angleterre, estant bien esloignées de celles de leur bon prœdécesseur. Ce Richard obtint cette dignité abbatiale non pour ses vertus, mais à cause qu'il estoit né et issu d'une illustre famille selon le monde; les pansées de quoy il conserva toujours, aymant les vanitez, délices et bonbances mondaines, vivant non en pauvre moyne de St-Benoist, mais en grand seigneur, ce qui causoit que les revenuz de cette abbaye ne

luy pouvoient suffire pour sa grande despensse inutille (quoyque plus amples en ce temps là de beaucoup qu'à presant), et s'endebtoit, une fois d'autant par chacun an, ce qui malédifia le monde au dernier point, et les moynes de ce Mont en firent leurs plaintes au bienheureux Matthieu, moyne de Cluny, pour lors évesque d'Albe, cardinal-légat du St-Siége, lequel y remédia avec le roy Henry d'Angleterre. Car tous deux luy commandèrent, l'ayant fait venir à Domfront, de s'en retourner à St-Pancrace-Laquis, prieuré dépendant de Cluny, où il avoit reçu l'habit monachal; là où estant restitué il mourut l'an 1131, le 12 janvier, trois ou quatre ans après, et fut là enterré 8 ans environ après son élection d'abbé de ce Mont. Le tout est tiré des manuscripts susdits par moy susnommé le 8 janvier 1647.

— Cf. *Histoire générale*, t. I, p. 166, 246. *Chronique de Robert de Torigni*, Appendice, t. II, p. 233. *Neustria pia*, p. 387. *Gallia christiana*, t. X, p. 517.

§ 2.

Donoald, moyne profex de ce Mont-St-Michel, est esleu évesque de St-Malo, l'an 1123.

— Noté le 8 janvier 1647.

§ 3.

Confirmation de l'apointement faict entre les moynes de ce Mont et Thomas de Saint-Jan par le Roy Henry et plusieurs évesques, l'an 1125.

Tiré de ladite lettre qui est aux archives de ce Mont le 9 janvier 1647.

§ 4.

Deux moynes de ce Mont, Guillaume et Gosselin, sont faits abbés de St-Florent de Saumeur et de St-Benoist de Fleury, l'an 1123.

« Deux plantes de la pépinière restées du temps de l'escolle du bon abbé Roger. » — Fait le 9 janvier 1647.

§ 5.

Donation, pour le prioré de l'Abbayette, des églises de Lyvaré et de St-Berthevin et de la chapelle du chasteau de Toanaire avec les dixmes, l'an 1128.

« L'église de Livaré avec les dixmes ensemble, l'église de St-Berthevin avec la chapelle du chasteau de Toanaire (la Tannière), et la dixme des halles et foires dud. lieu, la dixme en la forêt de Haye-Menard, la dixme des moulins et fours estant en lad. seigneurie de Toanaire, Megandez et Livaré. »

— Noté le 9 janvier 1647.

CHAPITRE XIV.

De Bernard, esleu 13e abbé de l'Abbaye du Mont-St-Michel.

§ 1.

Bernard est esleu 13e *abbé du Mont-St-Michel l'an* 1131, *régna* 18 *ans et plus, meurt l'an* 1149.

Richard de Mère s'en estant restourné à son ancienne demeure, cette abbaye ayant esté gouvernée par certains officiers du roy qui payoient du revenu d'icelle les debtes contractées par le d. Richard durant quelques années, lesquelles révolues et le d. Richard mort, le roy Henry Ier du nom, roy d'Angleterre et duc de Normandie, le 5 felvrier l'an 1131, estant à Rouen, donna cette abbaye à Bernard, moyne profès de l'abbaye du Bec et prieur de Cremon. Ce nouveau abbé estant estably fit aussitôt paroistre ce qu'il estoit : sçavoir très-sage, très-prudent, très-éloquent et très-vertueux. Il gouverna les moynes suivant l'ordre que luy enseignoit le patriarche S. Benoist. Il faisoit garder la régularité très-exactement. Il osta quantité de maulvaises coutumes qui s'estoient glissées dans le monastère durant la prœlature de Richard de Mère. Il avoit

grand soin que ses moynes ne manquassent de rien pour la vie humayne à celle fin qu'ils eussent moins d'excuses de ne se pas acquitter de leurs debvoirs. Il fit beaucoup d'autres choses tant ès bastiments que domaines dépendants de ce Mont que je diray cy après. Enfin, ce bon abbé rendit l'âme à Dieu le 8 may l'an 1149, à 11 heures de la nuit, après avoir gouverné sagement ce monastère 18 ans trois mois et trois jours. Il fut enterré en ce Mont suivant les manuscripts d'icelluy. J'ay faict cecy le 11ᵉ jour du mois de janvier 1647.

— Cf. *Histoire générale*, t. I, p. 117-249. — *Neustria pia*, p. 387. « *Sepultus in porticu ecclesiæ.* » — *Gallia christiana*, t. XI, p. 518. — « *In ecclesia tumulatus.* » — Les *Annales du Mont-St-Michel*, publiées par M. Léopold Delisle, à la suite de la *Chronique de Robert de Torigni*, consacrent à cet abbé la mention suivante :

« Anno M. C. XXXI, Bernardus monachus Becci factus est abbas Montis. »

Chronique de Robert de Torigni, suivie de divers opuscules, t. II, p. 234.

§ 2.

Le chef de S. Aubert est enchâssé richement par l'ordre de Bernard, 13ᵉ abbé du Mont.

Ce bon abbé Bernard aussy tost qu'il fust en charge, après avoir réglé le spirituel et la conscience de ses moynes, il commença un règlement et ornement du temporel par l'enrichissement et enchâssures prétieuses des sainctes reliques de la trésorerie. Il fit donc enchâsser le chef de sainct Aubert, premier fondateur de ce monastère et en son vivant évesque d'Avranches, ainsy que nous le voyons à présent qui n'est pas une œuvre du commun. Il y fit graver aussi ces mots qu'on y lit :

« Caput Beati Auberti, hujus loci fundatoris, anno Dei incarnati septem « centum illis horis et octavo, Abrincensis episcopi, foramen, sis « certus, revelatione angelica, rei bonæ. »

— J'ay tiré cecy, du manuscript qui parle de Bernard, le 9 janvier 1647.

§ 3.

Donations nouvelles, augmentations faictes au prioré de St-Victeur du Mans par plusieurs, l'an 1135.

— Je l'ay tiré des lettres de donation le 10 janvier 1647.

§ 4.

Construction d'une tour et des quatre piliers du chœur et refection de la nef de l'église vers septentrion soubs Bernard, 1136.

L'abbé Bernard, après avoir fait son possible pour accommoder la sacristie de l'église de ce Mont, le chef de saint Aubert estant enchâssé, ayant enrichy l'église de plusieurs vases d'or et d'argent l'an 1136, il fit refaire et réédifier la nef de l'église vers le septentrion, cette partie laquelle estoit chutte sur le dortoir (à présent qui sert de salle) dès l'an 1103, trente et trois ans après la décadence d'icelle. Estant réparée, il fit bastir une forte, belle et haulte tour sur les piliers du chœur, laquelle ne se void plus cejourd'huy à cause que le feu du ciel la brusla au temps que je dirai, en son merrain combustible et causa grande partye de la ruyne du non combustible. Cecy se trouve aux manuscripts susdits desquels je l'ay tiré le 10 janvier l'an 1647.

§ 5.

Le prioré de B. M. de Tombelene, basty et fondé soubs Bernard, 13e abbé de ce Mont.

L'an 1137, ce bon abbé, ayant mis son monastère et au spirituel et au temporel au dernier période de la perfection, il luy restoit une chose pour la conservation (ou à tout le moins) facilité de continuer en la vie unitive avec Dieu, pour à quoy parvenir, les plus grands saincts, cherchant de temps en temps des lieux escartez et esloignez pour rappeler

leurs esprits et faire rendre conte à leur conscience du passé, notre Bernard ne jugea point de lieu en ce pays plus commode et plus propre pour ce faict que le rocher de Tombelaine, distant de cestuy-ci de 2,000 ou environ. Ayant donc considéré ce lieu très propre à la contemplation, il y fit bastir une belle église telle qu'elle se voit encore aujourd'hui avec des logis suffisamment pour loger un prieur et deux religieux d'ordinaire et les religieux du Mont quand ils les iroient visiter. Il tenoit toujours trois moynes dans ce nouveau domicile cœleste, comme les voulant refondre dans la vie spirituelle, lesquels y ayant esté quelque temps, trois autres y estoient envoyés pour leur succéder, et leur fournissoit-on tout ce qui leur estoit nécessaire à la vie humaine de ce Mont. Ils estoient en leur rang en ce lieu en solitude, comme quand nous faisons nos exercices de dix jours à présent. Mais comme tout se corrompt avec le temps, les trois religieux ne restèrent plus longues années à faire cet excellent mestier; il y en resta un seulement, auquel les abbez de ce Mont, exacts à l'observance régulière, affectèrent du revenu pour sa nourriture, l'enervant de celuy général du monastère.

Du depuis les abbés commendataires donnant les bénéfices en commende aussy à des séculiers y ont donné aussi Tombelaine, fondé en l'honneur de la glorieuse Vierge Marie et saincte Apolline. Néantmoins, l'an 1622, lorsqu'il plut à notre bon Dieu remettre ce monastère du Mont-St-Michel sous l'ancienne observance régulière par l'entremise de l'Eminentissime Henry de Lorraine de Guyse, archevesque de Reims et abbé commendataire de ce lieu, un des moynes profès de ce Mont, nommé D. Aubert Giroult, natif de noble famille de la province, le possédoit en règle, le résigna entre les mains d'un des pères de la congrégation de St-Maur en France y establis, pour estre à toujours dans ledit monastère à leur communauté : Luy, après s'estre donné soy mesme à ladite congrégation et y avoir pris l'habit de la réforme, lequel depuis a si bien vescu et donné des preuves si évidentes de sa vertu qu'après avoir exercé très-fidèlement l'office de procureur dans plusieurs monastères unis à icelle, par commandement des supérieurs majeurs, il a eu charge, il y a quelques années, de venir en ce Mont, son premier monastère, pour y faire le même office, là où il procède de jour en jour avec plus grande édiffication. Remarqué cecy le 10e jour de janvier l'an 1647.

§ 6.

Description de Tombelaine et de sa situation et place.

Je n'estime pas devoir passer plus avant, après avoir parlé de la fondation du prioré de Saincte-Marie de Tombelaine, par Bernard, 13e abbé du Mont-St-Michel, sans dire quelque chose de ce lieu, quoyque je n'y aye point encore esté, à cause des eaux de la mer et de la rivière qui sont entre ce monastère et ledit Tombelaine, lesquelles on ne peut facilement passer en hyver.

Ce rocher de Tombelaine est situé vers le septentrion, distant de ce Mont environ 2,000 ou trois quards de lieue, au milieu des grèves comme cestuy cy. Il est plus bas en sa situation que le rocher du Mont-St-Michel; mais en sa largeur et longueur (ou plutôt circonférence, à cause qu'il est presque ront) il est presque aussy grand. Robert Cenau, évesque d'Avranches, en son livre *De re Gallica*, appelle ce rocher *Tumbulana*, diminutif du Mont de Tombe, comme qui diroit un petit Mont de Tombe ou une petite Tombe. Les bulles des papes, qui sont remplies de priviléges pour ce monastère, le qualifient en latin *Tumba Helenes vel Tumba Helenæ;* en françois Tombe Hélène, et par corruption Tombelaine. Quelques anciens escrivains de Bretaigne ont voullu dire que cette dernière dénomination vient de la tombe et sépulture d'une jeune dame nommée Hélène, nièce de Hoel, roy de la petite Bretaigne, laquelle un certain géant venant d'Espaigne avoit ravie à ses parents, et icelle apportée au Mont de Tombelaine où estant il la tourmenta tant qu'elle en mourut et fut là enterrée par sa norrice qui l'avoit suivie. Néantmoins, quoyque de tels viels discours sentent la fable gauloise, les susdites bulles des papes et les provisions qui ont esté expédiées en ce Mont-St-Michel et à Romme pour ledit bénéfice de Ste-Marie de Tombelaine semblent leur donner quelque authorité l'appelant ainsy du nom de *Tumba Helenes*. Sur ce rocher de Tombelaine s'y voit encore la belle église qu'y fit bastir l'abbé Bernard avec plusieurs autres bastiments. A costé est un fort chasteau basti par les Anglois. Je

diray en son temps quand et comment avec de fortes murailles desquelles tous les bastiments sont environés. C'est un des gouvernements de France du mesme revenu que cestuy du Mont-St-Michel. M. le Comte de Poilley en est gouverneur; Henry IV, roi de France, le donna en sa maison. A présent, cette forteresse de Tombelaine est fort mal entretenue, elle va toute en décadence; ce qui en est cause, c'est qu'il n'y a qu'un pauvre homme et sa femme pour garder ce fort chasteau duquel on n'a plus de soing. Lorsque j'auray la commodité d'aller voir cette pièce, que la commodité du temps sec me le permettra, si je trouve quelque chose digne d'être remarqué plus particulièrement, j'en feray mention. Cependant, je finiray après avoir fait cecy le 10e jour du mois de janvier 1647.

— Cf. *Le Roman de Brut*, par Wace, publié par Le Roux de Lincy, t. II, p. 144-157.

Dans ce long récit, dont les éléments sont empruntés à Geoffroi de Monmouth, Wace, après avoir raconté l'arrivée d'Artus au pied d'un Mont

Que l'on or Sainct-Miciel apele :
Ni avoit mostier ne capele,
Del fluet del mer montant ert clos,

décrit avec un soin particulier la douleur de la nourrice d'Hélène, le combat d'Artus avec le géant qui l'avoit enlevée, et enfin l'inhumation de la nièce d'Hoel sur l'ilot nommé depuis Tombelaine :

Quant Artus a li monstre ocis
De Beduier a le cief pris.
Joios d'iloc s'en retornerent
A l'ost vinrent, si s'atornerent,
Et content la il ont esté
Et ont a tos le cief monstré.
Hoel fut dolans de sa niece
Et mult en fu triste grand piece
Por ce que si estoit perie.
De ma dame Saincte-Marie

Fist faire el Mont une capele
Que l'on or tombe Elaine apele.
Por Elaine qui iloc fut
Tombe Elaine cest nom reçut.

§ 7.

Le prioré de Brion, près de Genests, est basty et fondé soubs Bernard, 13e abbé de ce Mont.

Nostre Bernard, bon abbé ayant fait bastir l'église de Tombelaine et quelques bastiments auprès pour faire la retraite de trois moynes solitaires, où de temps en temps les moynes de ce Mont alloient faire leurs exercices et se recueillir pour par après venir travailler plus fervemment en la communaulté de leurs autres confrères, il jugea que ce lieu ne suffisoit pas pour un si grand nombre de moynes qu'il avoit dans son monastère, qu'il luy en falloit un autre et plus grand pour y pouvoir tenir davantage de moynes en solitude successivement les uns aux autres, comme aussy (ce lieu du Mont estant fort estroict et reserré) un religieux, pour mieux servir Dieu, ayant besoin de quelques honnestes divertissements et récréations, l'esprit ne se pouvant toujours estre bandé à la spiritualité, il fit bastir le prioré de Brion près le bourg de Genests, environ distant de ce Mont de cinq quards de lieue. Là il fit faire quantité de beaux bastiments avec une gentille esglise, propre le tout à servir et garder la régularité. Là il alloit souvent avec un nombre de ses moynes pour se recueillir, passant le temps en prières et méditations parmi les ombres solitaires d'un beau bois qui est tout proche le logis. Il y alloit aussi, en d'autres temps, avec une partye de ses moynes pour se récréer et divertir l'esprit pour mieux s'adonner tous à la pratique de la vertu par après. Ce prioré a esté uny par bulle du Pape à la manse abbatiale. A présent, on appelle ce lieu le Manoir de Brion où demeurent habituellement les fermiers de la baronnie de Genests. Tiré cecy des manuscrits de ce Mont et l'ay mis ici le 11e jour du mois de janvier, l'an de Notre-Seigneur 1647.

§ 8.

Le prioré de St-Michel de Cornuaille, en Angleterre, et basty est fondé soubs Bernard, 13e abbé du Mont-St-Michel.

« Ordonnant que le prieur veindroit tous les ans, et ses successeurs aussy, en ce Mont au chapitre général le jour S. Aubert, 18 juin, ou si la mer ne le permettoit, au jour de la dédicace de S. Michel, 29 septembre, et apporteroit avec soy 16 marcs d'argent de redevance pour estre employez aux utilités de ce monastère. Les moynes ont jouy de ces droicts jusques à l'an 1139, qu'Henry VIII, roi d'Angleterre, a subverti l'esglise de Dieu dans ses estats. »

§ 9.

Donation du patronage de la cure d'Evrecy (évesché de Bayeux) par Osberne, en 1144.

— J'ay tiré cecy du Livre Blanc.

§ 10.

3e *incendie du Mont-St-Michel, l'an* 1138.

L'an 1138, au mois d'aoust, une multitude de mauvais garnements, gens de ligue et ramassez de la ville d'Avranches, vinrent dans la ville de ce Mont-St-Michel non pour dévotion, comme leurs ancestres avoient fait, mais par un furieux débordement, les guerres civiles estant pour lors en cette province de Normandie après la mort du roy et duc Henry Ier du nom, qui advint le 1er jour de septembre l'an 1135. Ce qui fit grand tort aux bonnes intentions de nostre abbé Bernard, lequel, ayant la bienveillance de ce prince, s'en servoit pour faire de bonnes choses et utilles à son monastère et aux pauvres affligez. Cette truandaille avranchinaise, dis-je, estant arrivée dans ce Mont, mit le feu dans la ville, laquelle fut en partye réduitte en cendres de ce coup; puis après dans

ce beau monastère dudit lieu du Mont-St-Michel, lequel le bon abbé avoit avec tant de paines et de fraits si gentillement raccommodé. Ce luy fut un revers bien rude à supporter. Mais les gens de bien font de nécessité vertu. Une chose le consola que l'esglise ne fust nullement endommagée quoy que le reste du monastère fût ars. Cecy tiré des manuscripts et mis là le 11 janvier 1647.

— Cf. *Chronique de Robert de Torigny*, suivie de divers opuscules, t. II, p. 234. Le fait s'y trouve ainsi indiqué : « Anno MCXXXVIII debacatione Abrincensium furentium combustum est castrum Montis excepta « ecclesia et officinis monachorum, mense Augusto. »

§ 11.

Un homme perclus de ses membres est guary miraculeusement après s'estre confessé en ce Mont-St-Michel, l'an 1146.

— Noté le 12 janvier 1647. — Cf. *Histoire générale*, t. I, p. 93.

CHAPITRE XV.

De Geoffroy, 1er du nom, esleu 14e abbé de cette abbaye de St-Michel.

§ 1.

Geoffroy, 1er du nom, est esleu 14e abbé du Mont-St-Michel, l'an 1149, *régna* 1 *an* 8 *mois, mourut l'an* 1150.

Tout incontinant que le bon abbé Bernard eut rendu l'esprit à Nostre-Seigneur l'an 1149, les moynes de ce Mont, suivant la règle de S. Benoist et leurs priviléges, procédèrent à l'élection d'un nouveau abbé appelé Geoffroy, premier de ce nom et moyne profès de ce lieu. Aussy, affin

d'oster le coup au roy Henry second de leur en choisir un autre, comme avoient faict ses prédécesseurs plusieurs foys, ce nouveau abbé Geoffroy tost après son élection alla à St-Georges de Baucerville se faire bénir par Hugues, archevesque de Rouen, là où il estoit pour lors. Mais la hastiveté de l'élection de cet abbé par les moynes ne leur servit de guères; car Henry II, roy d'Angleterre et duc de Normandie, en inimitié de cela, exigea une grosse somme d'argent de ce monastère, laquelle il fallut emprunter et la luy donner à moins que d'encourir totallement et à descouvert son indignation. Partant cet abbé n'eut pas beaucoup de contentement durant le peu de temps qu'il gouverna ce monastère. Il mourut le 4 janvier 1150, après avoir seullement gouverné ce monastère un an huit mois, dix jours moins, layssant beaucoup de debtes en icelluy faictes à l'occasion de l'exaction qu'Henry avoit faicte sur icelluy. J'ay remarqué cecy le 12 janvier 1647.

— Cf. *Histoire générale*, t. I, p. 171. Dom Huynes ajoute que son corps fut inhumé au bas de la nef, auprès de son prédécesseur.

— Les *Annales du Mont-St-Michel*, à la suite de la *Chronique de Robert de Torigni*, t. II, p. 234, portent cette mention : Anno M · CXLIX · obiit Bernardus abbas Montis et successit ei Gaufredus monachus ejusdem loci qui sequenti anno mortuus est.

§ 2.

Confirmation de l'élection de Geoffroy, 14e *abbé de ce Mont, par Eugène III, l'an* 1150.

Voycy les mots : « Obeunte te nunc ejusdem loci abbate, vel tuorum « quolibet successorum, nullus ibi qualibet subreptionis astutia seu « violentia præponatur nisi quem fratres communi consensu vel fratrum « pars sanioris consilii secundum dei timorem et Sancti Benedicti re- « gulam præviderint eligendum. »

Rapportée en termes un peu différents, *Histoire générale du Mont-St-Michel*, t. I, p. 217.

§ 3.

Donation du droict de patronage de la cure de St-Pair, par l'évesque de Coutances, aux moynes de ce Mont, l'an 1154.

« Les moynes étoient déjà depuis longtemps en possession de ce droit de présentation. »

CHAPITRE XVI.

De Robert de Torigni, esleu 15e abbé du Mont-St-Michel.

§ 1.

Robert de Torigni, autrement Robert du Mont, est esleu le 15e abbé, l'an 1154, règne 32 ans et meurt l'an 1180.

Geoffroy, 14e abbé de ce Mont-St-Michel, estant décédé un an après, un peu plus, les moynes esleurent Richard de la Mousche pour leur abbé, à la prière de Richard, son cousin, évesque d'Avranches. Henry II du nom, encore seullement duc de Normandie, s'opposa à cette élection à cause qu'il n'y avoit pas esté appelé, envoya ses gens enlever les croix, calices, joyaux et autres richesses de ce monastère, bannit ce nouveau abbé de toute la Normandye, mit deux clercs et trois sœculiers en ce monastère pour le gouverner l'espace de deux ans et demy qui dissipèrent tous les revenus. Les moynes, taschant de trouver quelque relasche dans ces misères, creurent qu'il falloit procéder à nouvelle élection d'un autre abbé. Donc, du consentement du duc et à la suasion de Raynald de St-Vallery, ils esleurent Robert Hardy, moyne et cellérier de Fescan, et les manuscripts de ce Mont disent que c'estoit un homme qui n'estoit ny moine ny sœculier. Cette élection, au lieu d'apporter la paix, causa nouvelles dissensions, car Richard de la Mouche s'estant transporté par devers Eugène III, pape, il dit ses raisons et obtint bref adressant à l'évesque d'Avranches pour le bénir, ce qui fut faict en l'église cathédralle

de St-André d'Avranches en présence de plusieurs, excepté des moynes du Mont-St-Michel qui n'y voullurent point aller. Cela faict, les moynes de céans envoyèrent de leur compagnie au Pape luy déclarer le tout. Ceux là furent suivis de Richard, évesque d'Avranches, de Richard de la Mouche et de Robert Hardy, tous avec bonne intention de deffendre bien chascun son droit, mais Dieu envoya la bonace après la tempeste, retirant à soy l'évesque et les deux abbez, vers la fin de l'an 1152, estant tous encore en Italie. Par ce moyen les moynes procédèrent de nouveau à eslire un abbé qui n'auroit plus de compéditeurs. Ils esleurent Robert de Thorigny (dit du depuis communément Robert du Mont), moyne et prieur claustral de l'abbaye du Bec, le 27e jour de may l'an 1154. Les lettres de ce expédiées, ils les envoyèrent à Rouen à Henry, qui confirma cette élection, lequel joyeux de cela les fit signer à Hugues, archevesque de Rouen et à la mère de luy duc, Mathilde. Ce nouveau abbé fut bény le 22 juillet en suivant par l'évesque d'Avranches, en présence de plusieurs abbés, à St-Philibert de Préaux, où estoit faicte la cérémonie. Les manuscripts de ce Mont disent que Robert estoit fils de Teduin et Agnès, seigneur, et dame de Thorigny, très illustre maison en la province de Normandie. Cette pauvre abbaye, qui avoit tant souffert soubs la tyrannie des officiers du duc, et par la dispute des deux prétendus abbés (lesquels toutefois nous ne mettons point au rang des abbés de céans, n'ayant point gouverné du tout l'abbaye), commença un peu à respirer soubs la prœlature de Robert. Considérant l'obligation qu'ont les supérieurs de s'acquitter de leur charge, il s'adonna totallement à son debvoir, il augmenta son nombre de moynes, qui n'estoit que de quarante jusques à soixante, afin que Dieu fust mieux servy. Il fit plusieurs augmentations, tant ès bastiments du monastère que dépendances d'icelluy. Il orna l'église de quantité de joyaux et ornements. Il entretenoit le monastère avec un soing extraordinaire de tout ce qui lui manquoit et faisoit besoin. Régulier, il estoit au dernier point en l'observance de la règle et la faisoit inviolablement observer par ses moynes. Il s'employoit très soigneusement à l'estude des sciences divines et humaines. Il composa cent quarante livres sur diverses matières. Sigibert, moyne de Giblou en Brabant, estant décédé le 3e d'octobre 1131, ayant escrit sa Chronique jusques là, nostre Robert continua icelle et y fit un supplément qu'il commença dès l'an 1100 et le

faict finir jusques en l'an 1186, auquel il mourut le 24e jour de juin, au grand regret de tous et perte de cette abbaye, après l'avoir régie et gouvernée l'espace de 32 années ou environ, les manuscripts de ce Mont parlent plus de luy que d'aulcun autre abbé. Je l'ay remarqué ici le 13 janvier 1647.

— Cf. *Neustria pia*, p. 388-389. — *Gallia christiana*, t. XI, p. 519-520. — *Histoire générale du Mont-St-Michel*, t. I, p. 172-178-248-249. — *Vie de Robert de Torigni*, par Léopold Delisle. *Chronique de Robert de Torigni*, suivie de divers opuscules, t. II, p. I-XIX. — « De « discordia quæ fuit inter Ricardum de Musca et Robertum Harditum « propter abbatiam Montis nichil attinet dicere, nisi quia ipsi et Ricardus « Abrincensis episcopus in itinere Romæ obierunt peregre. — Anno « M C LIIII mense Maio, VI kalendas junii, feria quinta infra octabas « Penthecostes, electus est Robertus de Thorigneio prior claustralis Becci « ad regimen ecclesiæ Sancti Michaelis, ab omni conventu », id., p. 234-235.

Le 30 août 1875, la sépulture de Robert de Torigni a été découverte par M. Corroyer, architecte, chargé de la restauration du Mont-St-Michel sous la porte latérale de l'église, du côté de l'épître. Le corps, revêtu de ses ornements pontificaux, noircis et comme brûlés par le temps, était enfermé dans un cercueil en calcaire coquillier de Sainteny, placé dans un caveau en maçonnerie. Sur le côté droit, se trouvait la crosse, emblème de la dignité abbatiale; la partie inférieure en bois avait été réduite en poussière; la partie supérieure en plomb, sans ornements, a pu être conservée. Sur le crâne avait été placé un disque de plomb de 12 centimètres de diamètre et d'environ 2 millimètres d'épaisseur. Il est orné sur la face d'une croix, au centre de laquelle se trouve une main bénissant accostée de l'A et de l'Ω.

Autour se lit la légende suivante :

† *Hic Requiescit Robertus de Torigneio*
Abbas huius loci...

Le revers n'offre aucun ornement, mais il nous présente la fin de l'inscription disposée sur deux lignes. Elle est ainsi conçue :

† *Qui Prefuit Huic Monasterio XXXII Annis*
Vixit Vero LXXX Annis.

§ 2.

Bulle d'Adrian IV, par laquelle les Moynes et biens de ce Mont sont mis en la protection du S. Siége avec confirmation, 1155.

— « Datée de Benevent, des ides du mois de febvrier l'an 1155. » — Noté le 13 janvier 1647.

§ 3.

Effroyable tremblement de terre arrivé au Mont, l'an 1155.

« La mesme année 1155, au commencement du mois d'avril, il fit un si grand tremblement de terre en ce Mont que tous croyoient en peu d'heures y devoir abismer. Car ce rocher du Mont de Tombe qui est, ce semble, si ferme et si solide branloit à cette secousse comme la feuille d'un arbre. » — Noté le 13 janvier 1647.

§ 4.

L'archevesque de Rouen, Hugues d'Amiens, et les évesques de Bayeux, Coustances et Avranches venant en ce Mont par dévotion, y demeurent quatre jours, l'an 1156.

Le vendredi 15 juin fut consacré l'autel du Crucifix et le lendemain l'autel de Notre-Dame reconstruit dans la crypte du nord. — Noté le 14 janvier 1647.

« Cum autem archiepiscopus exinde ad Montem Sancti Michaelis ora-

« tionis et nos visitandi gratia venisset et nos sua jucunda exhortatione « et collocutione per quatuor dies exhilarasset, altare Crucifixi fecit « consecrari ab Herberto Abrincatensi episcopo sexta feria; ipse vero « sequenti Sabbato altare beatæ Mariæ in cripta aquilonali noviter « reædificatum consecravit. In quo altari reposuimus reliquias vesti- « mentorum, ut putamus, ipsius Dominæ Nostræ quas in pixide plum- « bea in veteri ara ibidem reppereramus » *Chronique de Robert de Torigni*, t. I, p. 299; t. II, p. 5.

§ 5.

L'abbé Robert passe en Angleterre pour obtenir quelque faveur du roy; au retour, fait dédier l'église de Genests nouvellement bastie, 1157.

— Noté le 14 janvier 1647.

Dom Le Roy ne parle pas des difficultés de Robert avec les officiers royaux de Southampton. — *Chronique de Robert de Torigni*, t. II, p. 5.

§ 6.

Robert de Saint-Plancheis (de Sancto Pancratio), moyne de ce Mont, est fait abbé de Cernelieuse (Cernel), en Angleterre, l'an 1157.

— Noté le 14 janvier 1647. — Cf. *Chronique de Robert de Torigni*, t. I, p. 314.

§ 7.

Le roy Henri II vint en ce Mont par dévotion, disna au réfectoire avec les Moynes, et puis donna le patronage des églises de Pontorson, l'an 1158.

— Noté le 15 janvier 1647. — Cf. *Chronique de Robert de Torigni*, t. I, p. 313.

§ 8.

Loys VII, roy de France, et Henry, roy d'Angleterre, avec plusieurs cardinaux, évesques, archevesques et seigneurs, visitèrent l'église de ce Mont, 1158.

— Noté le 15 janvier 1647. — Cf. *Chronique de Robert de Torigni*, t. I, p. 314.

§ 9.

Donation du patronage de la cure de St-Pair de Sartilly par Foulques Paisnel, chevalier, l'an 1158.

« Avec les dixmes de Servon, Lyotz, Ponts et autres. » — Noté le 15 janvier 1647.

§ 10.

Donation du patronage du prioré de St-Michel-du-Mont-Dol par l'archevesque de Dol et son chapitre, l'an 1158.

« C'est un prioré en tiltre à présent possédé en commende par un sœculier à simple tonsure. Il est affermé 300 livres tournois seullement. » — Noté le 15 janvier 1647.

§ 11.

Robert de Torigni tient sur les fonts de baptesme, à Domfront, la fille d'Henry II, roy d'Angleterre, l'an 1161.

« Il partagea cet honneur avec Achart, évesque d'Avranches. Henry, cardinal et légat du St-Siége, estoit celuy qui baptisoit. » — Noté le 15 janvier 1647.

— Cf. *Chronique de Robert de Torigni*, t. II, p. 116.

§ 12.

Robert de Torigni, abbé de ce Mont, est estably gouverneur du chasteau de Pontorson, 1162.

« Les Avranchins, ne pouvant plus supporter la tyrannie et les concussions d'Aquilin de Tours, capitaine du chasteau de Pontorson, demandèrent pour le remplacer Robert. » « Virum duplicis virtutis. » — Noté le 15 janvier 1647.

— Cf. *Chronique de Robert de Torigni*, t. I, p. 335.

§ 13.

Robert, abbé susdit, est député par le Pape pour aller au Concile de Tours, l'an 1163.

— Cf. *Chronique de Robert de Torigni*, t. II, p. 109 et 228. — Noté le 15 janvier 1647.

§ 14.

Robert, abbé susdit, a grand soin des réparations de son monastère et faict construire le dessus et le dessoubs de la chapelle S. Estienne, l'an 1163.

« Le vénérable abbé Robert fit construire cette année de 1163 les bastiments qui sont dessus et dessoubs la chapelle S. Estienne qui est joignant la chapelle N. D. sous terre, du costé du midy. C'est le lieu à présent où le P. lecteur du monastère fait la leçon. Lesquelles choses sont maintenant en fort bon estat. Tiré cecy des manuscripts le 15 janvier 1647. »

§ 15.

Bulle d'Alexandre III, par laquelle il permet de racheter les dixmes des mains des séculiers, l'an 1164.

— Noté le 16 janvier 1647.

M. Léopold Delisle, dans la Vie de Robert de Torigni (*Chronique de Robert de Torigni*, t. II, p. 8), a donné le texte de cette lettre en faisant remarquer qu'elle émane d'Alexandre IV, 30 septembre 1259.

§ 16.

Les infirmeries de ce monastère sont basties sous Robert de Torigni, 15e abbé, l'an 1164.

Item, l'abbé Robert, qui ne perdoit pas un moment de temps à l'accommodement de son monastère, fit parachever cette année de 1164, comme je collige des manuscripts de ce Mont, le corps de logis dessus et dessoubs, *a fundamentis ad summum*, qui est au coing de la tour où autrefois estoit l'horloge au bout de la nef de l'église, où à présent les moynes y traitent leurs infirmes et malades en un côté, et en l'austre joignent ceux où on faict la leçon de la théologie chacun jour aux jeunes moynes de ce Mont, qui aboutissent d'un bout à la gallerie du Sault-Gaultier. J'ay remarqué cecy le 16e jour de janvier 1647.

§ 17.

Les deux costes de S. Agapit, martyr, furent richement enchâssées soubs l'abbé Robert, l'an 1165.

Remarqué cecy des manuscripts le 16 janvier 1647.

§ 18.

Le chef de S. Innocent, martyr, fut richement enchâssé, comme il est à présent, sous l'abbé Robert, l'an 1165.

— Noté le 17 janvier 1647. — Cf. *Chronique de Robert de Torigni*, t. I, p. 358.

§ 19.

Le bras de S. Laurent, martyr, fut richement enchâssé sous l'abbé Robert, l'an 1165.

— Noté le 17 janvier 1647. — Cf. *Chronique de Robert de Torigni*, t. I, p. 358.

§ 20.

Confirmation de la donation du patronage des églises de Poilley et Villamers par Philippe, évesque de Rennes, 1184.

« La donation avait été primitivement faite par l'évêque Méen. » — Noté le 17 janvier 1647.

§ 21.

Confirmation, par l'évesque d'Avranches, du patronage des églises de Pontorson, donné par le roy Henri II, 1160.

— Noté le 17 janvier 1647.

§ 22.

Le foudre tomba sur le rocher du Mont-St-Michel sans rien endommager, l'année 1165.

« Le bon saint Michel conserva pour ce coup sa chère demeure. » — Noté le 17 janvier 1647. — Cf. *Chronique de Robert de Torigni*, t. I, p. 358.

§ 23.

Henry II, roy d'Angleterre et duc de Normandie, visita pour la 3e fois ce Mont l'an 1166.

« Les manuscripts de ce Mont qui rapportent cecy appellent Robert l'ami et le fidèle au Roy. » — Noté le 17 janvier 1647.

Malgré cette observation, le rôle politique de Robert de Torigny, signalé par M. Léopold Delisle, ne paraît pas avoir été soupçonné par notre naïf chroniqueur. — Cf. *Chronique de Robert de Torigni*, t. I, p. 362 : « Causa vero orationis ad Montem sancti Michaælis veniens, apud Genecium illa nocte hospitatus est. » *Id.*, t. II, p. 9 et 11.

§ 24.

L'abbé Robert est député pour establir Geoffroy, duc de Bretaigne, avec les évesques de Rennes et de St-Malo, l'année 1169.

— Noté 17 janvier 1647. — Cf. *Chronique de Robert de Torigni*, t. I, p. 228.

§ 25.

Bulle du pape Alexandre III, prenant les moynes et biens de ce Mont en sa protection, avec confirmation d'iceux l'année 1169.

— Noté le 18 janvier 1647.

§ 26.

L'abbé Robert faict rebastir le prioré de St-Victeur du Mans, qui avoit esté brûlé l'an 1170.

« Il fut plus beau en œdifices et accommodements qu'il n'avoit esté auparavant. » — Noté le 18 janvier 1647.

§ 27.

Confirmation du don du prioré des Roquillats ou Trevenec par Conan, duc de Bretaigne, 1170.

— Noté le 18 janvier 1647.

§ 28.

Les abbez du Grand-Cluny et de St-Michel-d'Escluze, venant visiter ce Mont, passèrent acte d'union spécialle entre leur abbaye et celle-cy, 1172.

Les lettres sont dans nos archives. — Noté le 18 janvier 1647.

La lettre d'association a été publiée par M. Léopold Delisle, *Chronique de Robert de Torigni*, t. II, p. 274.

§ 29.

Fieffement de partie de la forest de St-Jan-de-Bivoye ou Bevayes, détruite par Thomas de Saint-Jan, à Allain de Saint-Pierre, depuis le moulin Cornical jusqu'au fossé de Landelles, l'an 1173.

Il convient de rapprocher cet acte de la Charte, portant concession de la fontaine de Bévais à Guillaume de Saint-Jan. — *Chronique de Robert de Torigni*, t. II, p. 303. — Noté le 18 janvier 1647.

§ 30.

Donation de plusieurs terres en Beauvoir et Espas par Hamon, pour lors seigneur desdits lieux, et par ses frères Guillaume et Thomas, l'an 1174.

— Noté le 18 janvier 1647.

§ 31.

Confirmation des biens de ce Mont par le roy Henry II, avec sauvegarde, 1175.

— Noté le 18 janvier 1647. — Cf. *Chronique de Robert de Torigni*, t. II, p. 58.

§ 32.

Estienne, évesque de Rennes, composa 30 vers « de senectute » en l'honneur de l'abbé Robert, l'an 1176.

— Noté le 18 janvier 1647.

§ 33.

L'abbé Robert est député pour estre à l'eslection de l'évesque de Dol, en Bretaigne, l'an 1177.

« L'élu fut Rolland, précédemment doyen d'Avranches. » — Noté le 18 janvier 1647.

§ 34.

Bulle du pape Alexandre III, par laquelle tous les biens de ce Mont sont confirmés, avec amplification des grâces données l'an 1178.

Le texte de ce document important a été publié intégralement d'après un original mutilé, ayant servi d'enveloppe à une gargousse. — Cf. *Chronique de Robert de Torigni*, p. 313. — Noté le 18 janvier 1647.

§ 35.

Donation du patronage de la cure de Mesnildray, en l'évesché de Coustances, par Jean de la Mousche, l'an 1180.

— Noté le 18 janvier 1647.

§ 36.

Vidimus de la donation du prioré de Goheré, diocèse de Chartres, par Théodoric, Œil-de-Chien, l'an 1181.

— Noté le 18 janvier 1647.

§ 37.

Donation du patronage de la cure de Breville, diocèse de Coustances, par Guillaume de Breville, chevallier, l'an 1184.

— Noté le 18 janvier 1647.— A la suite de sa *Chronique de Robert de Torigni*, M. Léopold Delisle a publié un nombre considérable de pièces relatives à l'administration de cet abbé. Beaucoup n'ont pas été connues de Thomas Le Roy (*Chronique de Robert de Torigni*, t. II, p. 237-343). — Une charte de 1182, peu importante en elle-même, nous révèle que le sceau de Robert portait d'un côté : un abbé tenant un livre avec la légende mutilée : « Hoc est Sigillum A... » ; et de l'autre : S. Michel terrassant le démon, entouré des mots : « Michaelis de Periculo Maris. » *Vie de Robert de Torigni*, par M. Léopold Delisle, t. II de la *Chronique*, p. 11.

§ 38.

Le bras d'argent doré, où sont les reliques de sainte Agnès et sainte Agathe, est faict soubs et par l'ordre de l'abbé Robert, l'an 1184.

Et en fit graver les paroles suivantes, qui se voyent encore aujourd'hui : « Anno dominicæ Incarnationis millesimo centesimo octogesimo quarto, « Robertus abbas hanc dextram fecit componi auro et argento et lapidi- « bus pretiosis in qua reposuit os grande de brachio sanctæ Agnetis « virginis et martiris quod translatum fuit apud nos de capella regia « regis Siciliæ per manum Thomæ Bruni qui fuerat cancellarius prædicti « regis. » — Ceste escriture est au dessoubs du bras susdit. — Noté le 18 janvier 1647.

§ 39.

Donations et nouvelles confirmations des dépendances du prioré de Goheré, diocèse de Chartres, faites l'an 1185.

— Noté le 18 janvier 1647.

§ 40.

Construction du corps de logis où sont les vieilles infirmeries et les lieux communs qui estoit tombé, soubs l'abbé Robert, l'an 1186.

L'an 1186, l'abbé Robert se sentant fort caduc et viel et partant proche de sa fin, il faisoit travailler sans cesse dans son monastère particulièrement à parachever ce qu'il avoit commencé. Il fit parachever cette année le corps de logis qui est entre le cloistre, le chapitre commencé et le viel dortoir qui nous sert à présent de salle pour se promener. J'estime que ce corps de logis est celuy que nous appelons à présent les vieilles infirmeries, au bout duquel sont les lieux communs et latrines. Il est dit dans les manuscripts de ce Mont, où j'ay recueilly cecy, que ce corps de logis estoit cy devant tombé et que l'abbé Robert le fit rebastir. J'ay dit cy devant quel abbé et quand ces vieilles infirmeries avoient esté basties de neuf. — Fait cette remarque le 18 janvier l'an 1647.

§ 41.

Construction du logis soubs le plomb du four, et des deux tours au pignon de l'église, soubs Robert, l'an 1186.

La dite année 1186, notre bon abbé Robert, vers la fin d'icelle, il mit fin à tous les bastiments qu'il avoit fait en commencer en son monastère en divers endroits, comme en celuy de la ville de Caen en un mesme temps. Le dernier dessein de ses entreprises pieuses fut donc

parachevé quelques jours auparavant son déceds : scavoir les bastiments et voultes qui sont soubs le plomb du four, et qui prennent depuis les infirmeries, soubs terre jusques à l'endroict d'icelluy, cette grande allée où l'on met du bois. *Item* il fit parachever deux fortes tours de pierre situées sur ledit plomb du four et vis l'une de l'autre, aux deux coings du pignon de l'église de ce Mont, l'une desquelles tomba fort longtemps après. L'autre nous reste encore où l'horeloge a esté longuement situé. A présent il est en la lanterne dessus le chœur depuis peu. Dans un étage de celle qui est tombée, l'abbé Robert avoit mis les 140 livres qu'il avoit composé sur diverses matières, lesquels, à la ruyne de ce colosse, furent tous perdus et gastez. Peu nous en restent à présent qui sont dans la bibliothèque du monastère gardez bien chèrement. De quoy nous n'avons pas eu le restant (qu'il estoit facile de retirer du milieu des pierres). Je l'attribue à l'ignorance des moynes de ce siècle, auquel fut ruinée cette tour, qui ne se souciaient de livres, et à leur irrégularité, n'affectionnant ainsy les grands labeurs d'un si excellent personnage. J'ai fait cette remarque dans les manuscripts de ce Mont le 19 janvier 1647.

— C'est sous la prélature de Robert de Torigni que fut composé le *Roman du Mont-St-Michel*, par Guillaume de St-Pair; Thomas Le Roy ne mentionne pas cette particularité.

CHAPITRE XVII.

De Martin, esleu 16e abbé de cette abbaye du Mont-St-Michel.

§ 1.

Martin est esleu le 16e *abbé de ce Mont l'an* 1187, *règne* 3 *ans* 1/2, *meurt l'an* 1191.

L'abbé Robert de Thorigny, vulgairement appelé par les escrivains Robert du Mont, estant mort l'an 1186, au 24e juin, treise mois après son déceds, Martin moyne profès de ce monastère de St-Michel, fut, à la

pluralité des voix de ses confrères, esleu canoniquement le 16e abbé de cette abbaye. Il suivit du mieux qu'il put les traces de son bon prédécesseur soubs l'escolle duquel il avoit esté soigneusement eslevé. Il retira quelques biens des mains de certains ambitieux qui s'en estoient emparés depuis la mort de Robert, et ce par les voyes de la justice. Il estoit en dessein de travailler, à bon escient, au profit spirituel et temporel de son monastère, sinon que la mort le vint accueillir le 19 febvrier l'an 1191, trois ans et demy après avoir esté esleu abbé dudit Mont. Il y fut enterré. J'ay tiré cecy du manuscript qui traitte des abbés de ce Mont-St-Michel, le 19 de janvier 1647.

— Cf. *Histoire générale*, t. I, p. 178. — *Neustria pia*, p. 390. — *Gallia christiana*, t. XI, p. 520 « Martinus sepulturam nactus in ecclesia. » — *Annales du Mont-St-Michel*, à la suite de la *Chronique de Robert de Torigni*, t. II, p. 229.

Dans les premiers jours du mois de septembre 1875, la sépulture de l'abbé Martin fut découverte à peu de distance de celle de Robert de Torigni. Nous empruntons au rapport que nous avons eu l'occasion d'adresser à la Société des Antiquaires à ce sujet les lignes suivantes :

« Martin avait été inhumé dans un cercueil de bois placé dans un caveau maçonné avec soin, comme celui de son prédécesseur. Les ossements occupaient leur place naturelle. L'orientation des deux tombeaux était d'ailleurs identique, les pieds tournés vers le levant et la tête au couchant. De tous les ornements qui garnissaient la tombe, il ne restait plus qu'un fragment de la partie métallique de la crosse, mais sur le crâne était aussi placé un disque en plomb. On y retrouve la croix grecque, la main bénissant, l'alpha et l'oméga comme sur celui de Robert du Mont. On doit toutefois remarquer que cette plaque est plus lourde que la première et que l'ornementation en est moins soignée. L'inscription circulaire qui accompagne la croix est ainsi conçue :

† HIC REQUIESCIT DŌN MĀRTIN DE FURMĒDEIO ABBAS HUĪ LOCI.

« Le graveur n'a point ajouté d'autres détails, et aucun caractère ne se lit au revers de ce disque. »

— Les *Découvertes du Mont-St-Michel et de St-Pair, près Granville*, *en* 1875, par E. de Robillard de Beaurepaire, p. 7.

§ 2.

Donations diverses pour l'entretien d'une lampe ardante devant le Très-Saint-Sacrement, en l'église de Tombelaine, prioré, l'an 1190, *par Rualent de Flagey, Norman de Verdun et Robert de Vains.*

— Noté le 19 janvier 1647.

§ 3.

Confirmation des cures de Cancalle et St-Melloir par l'évesque de Rennes et des dixmes, 1191.

Noté le 19 janvier 1647. — On trouve dans les actes de Robert de Torigni (*Chronique*, t. II, p. 387), une charte par laquelle Martin donne l'église St-Etienne du Mont à Pierre, clerc, neveu du prieur Guimont. Cette église avait été donnée précédemment à Robert, prestre, qui mourut vers 1187.

CHAPITRE XVIII.

De Jourdain, esleu 17e abbé de ce Mont-St-Michel.

§ 1.

Jourdain est esleu 17e *abbé de ce Mont-St-Michel l'an* 1191, *règne près de* 22 *ans, meurt l'an* 1212.

Martin ayant esté enterré par les moines de ce Mont avec beaucoup de regret pour l'espérance qu'ils avoient qu'il devoit leur montrer l'exemple

de la vie que Robert du Mont avoit menée en ce lieu, ils s'assemblèrent le 12e jour de mars de la mesme année suivante, et esleurent pour leur abbé Jourdain, moine profès de ce monastère, de laquelle eslection ils n'eurent subject par après de se repentir, d'autant que, tout le temps qu'il y vescut, il gouverna cette abbaye avec toute la prudence possible. Il eut beaucoup d'affliction durant son règne à cause des guerres entre le roy de France et Jean-sans-Terre, duc de Normandie, ce qui fut cause de l'embrasement de ce Mont, lequel il fit réparer le mieux qu'il put, aydé par le Roy, et eust tout mené à perfection s'il n'eust sorty de ce monde, rendant son esprit à Dieu le 6e jour du mois d'aoust l'an 1212, après avoir gouverné son monastère 21 ans 4 mois et 25 jours. Il fut enterré à Tombelaine. Les manuscripts ne disent point la cause pour quoy il voulut estre plutôt inhumé en ce lieu là qu'en ce Mont. Remarqué desdits manuscripts le 19 janvier 1647.

— Cf. *Neustria pia*, p. 390. — *Gallia christiana*, t. XI, p. 520. — *Histoire générale*, t. I, p. 179. — *Annales du Mont-St-Michel*, à la suite de la *Chronique de Robert de Torigni*, t. II, p. 229. — 1191. Jordanus XVII incipit. — 1212. Hoc anno obiit Jordanus abbas. Rexit XXI annis.

§ 2.

Donation du prioré de Hausfins, diocèse de Chartres, paroisse de Bignolle, par Gaudin d'Orléans.

« Ce prieuré s'appelle en latin *Altum-Phanum*. Il y avoit obligation d'y mettre deux moynes pour faire le service, 1192. Cette donation fut confirmée par Regnault, évesque de Chartres. »

— Noté le 19 janvier 1647. — Cf. *Histoire générale*, t. II, p. 20 et 70.

§ 3.

Donation du prieuré de Créant, près La Flèche, diocèse d'Angers, par Gausbert Gastevin, 1192.

« A présent, c'est un petit prieuré qui ne vault pas plus de 300 liv., le vicquaire perpétuel payé. »

— Noté le 19 janvier 1647. — Cf. *Histoire générale*, t. I, p. 254 ; t. II, p. 20, 70.

§ 4.

Donation du patronage de la cure de Boucey par Pierre de Sainct-Hillaire, chevallier, seigneur dudit Boucey, 1194.

— Noté le 19 janvier 1647. — Cf. *Histoire générale*, t. II, p. 20, 70.

§ 5.

L'abbé et les moynes de ce Mont s'obligent payer 7 fr. de rente à l'évesque d'Avranches, pour son droit de visite sur les priorés, appointement homologué en cour de Rome par bulle expresse du pape Innocent III, 1194.

— Noté le 19 janvier 1647.

§ 6.

Donation de certaines dixmes en Boucey, à l'infirmier de ce Mont, par l'évesque et chapitre d'Avranches, 1196.

— Noté le 19 janvier 1647.

§ 7.

Renonciation au patronage de la cure d'Évrecy, au profit des moynes de ce Mont, par Robert d'Évrecy, l'an 1201.

— Noté le 19 janvier 1647.

§ 8.

4e incendie du monastère et de l'abbaye du Mont-St-Michel, arrivé l'an 1203.

L'an 1203, Phylippe, 2e du nom, Roy de France, ayant fait appeler

Jan, roy d'Angleterre et duc de Normandie, en la Cour des Pers, pour rendre raison des crimes qu'il avoit commis, et iceluy n'ayant comparu, il le fit déclarer coupable de lèse-majesté, privé de ses terres dès lors unies à la couronne de France et condamner par le Parlement de Paris d'avoir la teste tranchée; pour à quoy parvenir et attraper le Roy Jan, surnommé par après Jan sans terre, Philippe entra avec une grosse armée en Normandie et prit Caen d'arrivée. Les Poitevins et les Bretons se joignirent avec Philippe. Guy de Touars, se disant duc de la Bretaigne à cause de Constance, veuve de deffunct le duc Arthur, qu'il avoit espousée, conduisant les troupes bretonnes, allant joindre Philippe, ravageoit tout partout où il passoit, les terres du Normand condamné. Entr'autres il vint en la ville de ce Mont-St-Michel, y mit le feu et passa les habitants grands et petits au fil de l'épée. Les flammes des logis de la ville montèrent jusques à ceux de ce monastère, suivant le naturel du feu et mirent les bastiments et choses combustibles en cendres tant des lieux réguliers que de l'église. Le tout fut facile à faire aux Bretons, car la ville n'estoit point close de murailles mais de pallis de bois seulement. Le monastère n'estoit pas fort comme il est à présent, le Sault-Gaultier n'y estoit pas, ny le dongeon Belle-Chaire, ny la forte tour Perrine, ny cette forte muraille en forme de parapet qui est depuis la tour des Corbins jusques à Belle-Chaire, tellement que les Bretons s'en allèrent conter à Philippe, après avoir aussy entré dans la ville d'Avranches, les beaux exploits de guerre qu'ils avoient faicts. Quand le Roy entendit que le Mont-St-Michel estoit bruslé, cela l'affligea extrêmement et craignit que le S. Archange ne s'en vengeast. Tout ce qu'il put faire à cela, ce fut d'envoyer à l'abbé Jourdain une bonne somme de deniers pour faire réparer cette église et ce monastère. Nos manuscripts rapportent cecy. D'Argentré, en *Histoire de Bretaigne*, en parle, l. IV, ch. 79. — Du Moulin, *Histoire de Normandie*, p. 521. J'ai remarqué cecy le 19 janvier, l'an de Notre Seigneur 1647.

§ 9.

Accord touchant la présentation de la cure de Fourneaux, diocèse de Bayeux, l'an 1208.

— Noté le 19 janvier 1647.

§ 10.

Réédification des lieux brûlés dans le Mont-St-Michel, par l'ordre de Jourdain, 17e abbé dudit Mont, l'an 1211.

L'an 1211, le bon abbé Jourdain ayant, comme j'ay dit, receu une somme de deniers de Philippe II, roy de France, pour réparer l'incendie arrivée à ce monastère par Guy de Thouars, fit restaurer au mieux qu'il peut les dommages arrivés par le feu. Mais comme tout estoit descouvert et les mairains réduits entièrement en cendres, il eut beaucoup de paine d'en venir à bout, joint à cecy qu'il ne pouvoit faire payer à ce monastère les rentes annuellement, à cause des soldats qui occupoient et ruinoient tout le pays. Si toutefois la mort ne l'eust assailly il auroit parachevé son dessein, y apportant toute la paine possible, mais quittant le monde l'an suivant, il quitta aussi ses entreprises, qui furent finies par ses successeurs. J'ay remarqué cecy après l'avoir tiré des manuscripts de ce Mont, le 19 janvier 1647.

§ 11.

Donation par le seigneur de la Chapelle Hamelin Guillaume, par Adam, chevalier, seigneur de Romilly, par Johel Berenger et par Hamon, seigneur de Beauvoir, aux moines du Mont-St-Michel, 1211.

« Le bénéfice de la Chapelle-Hamelin est à présent une cure de modique valeur. »

— Noté le 20 janvier 1647.

§ 12.

L'entrée du Mont-St-Michel est refusée à l'évesque d'Avranches, qui vouloit estre à l'eslection de l'abbé sans y avoir droict.

L'an 1212, l'évesque d'Avranches ayant sceu que l'abbé Jourdain estoit allé de vie à trespas, incontinant il se mit en campagne pour venir en ce Mont pour faire eslire un successeur, mais les moynes luy ayant faict cet affront que de luy fermer les portes du monastère au nez et luy refuser l'entrée, il fut contraint de jurer et protester qu'il ne prétendroit aulcun droit à l'eslection de leur abbé pourveu qu'il ne s'en retournast ainssy honteusement sans avoir au préalable entré dans l'église et monastère de ce Mont. Alors les moynes luy ouvrirent la porte, ayant au préalable retiré dudit évesque un acte par escript signée et garantie par laquelle il promit tenir tout ce que dessus. Icelle est ès archives. Le manuscript de l'abbé Radulphe, 2e du nom, ou plutost son brouillon (à cause qu'on n'y congnoist presque plus rien), rapporte cecy. Fait cette remarque le 20 janvier 1647.

Un document publié par dom Bessin et que Thomas Le Roy ne paraît pas avoir connu, nous fait connaître qu'à un certain moment les moines du Mont-St-Michel portèrent plainte au pape contre leur abbé Jourdain. Les griefs mis en avant sont au nombre de quinze. La dilapidation des deniers du monastère forme l'un d'eux. En voici quelques autres : VIII. De dominicis male traditis. XII. De eo quod nec ad ordinem nec ad servitium dei veniebat. XIII. De eo quod inhonestos et maneria male tractantes non corrigebat. XIV. De eo quod minus religiosos sustentabat et secum habere consueverat. XV. De eo quod multa sacramenta juravit et nullum tenuit. — *Concilia Provinciæ Normanniæ*, p. 369. — *Gallia christiana*, t. XI, p. 321.

CHAPITRE XIX.

De Radulphe, second de ce nom, esleu 18e abbé de ce Mont.

§ 1.

Radulphe des Isles, 2e *du nom*, *est esleu abbé l'an* 1212, *règne presque* 6 *ans*, *meurt l'an* 1218.

L'abbé Jourdain ayant esté enterré solennellement par les moynes de ce Mont, en l'église de Sainte-Marie de Tombelaine, lieu où il avoit désiré d'estre, et de ce requis ses chers enfants en Nostre Seigneur, iceulx incontinent esleurent Radulphe, 2e du nom, surnommé des Isles, moyne profès de ce Mont, pour estre leur abbé. Ce Radulphe continua l'ouvrage que son prédécesseur Jourdain avoit commencée avant de mourir, sçavoir : de faire réparer les bastiments du monastère ruinés par le feu que les Bretons y avoient allumé. Je diré plus amplement ci-après quand. Il n'est point parlé de cet abbé, dans les manuscripts de ce Mont, qu'il ait faict d'autres choses sinon de parachever ce que Jourdain avoit commencé. Il fut donc esleu l'an 1212 et il mourut le 18 mars 1218, après avoir gouverné ce monastère cinq ans six mois quelques jours. J'ay faict cette remarque le 20e jour du mois de janvier, l'an de Nostre Seigneur 1647.

— Cf. *Neustria pia*, p. 390. — *Gallia christiana*, t. XI, p. 520. — *Documents* à la suite de la *Chronique de Robert de Torigni*, t. II, p. 193, 229, 293. — *Histoire générale*, t. I, p. 179, 249.

§ 2.

Union spirituelle des abbayes de St-Wandrille, de St-Benoist, de Fleury, de La Couture et de St-Pierre de Bathoniense, en Angleterre, à ce Mont, en 1213.

— Noté le 20 janvier 1647.

§ 3.

Donation des dixmes de Champeaux et de Bréquigny aux moines de ce Mont, l'an 1213, par Raoul Chevallier, seigneur de Champeaux.

— Noté le 20 janvier 1647.

§ 4.

Confirmation du prioré de Goheré, diocèse de Chartres, avec le droict de forfaicture et justice, l'an 1213, par le seigneur de Lannercy et l'évesque de Chartres.

— Noté le 21 janvier 1647.

§ 5.

Appoinctement par lequel les moynes de ce Mont sont tenus payer 9 livres par an au doyen d'Avranches, l'an 1213.

Ceste mesme année 1213, le doyen de l'église cathédralle d'Avranches, ayant eu de grandes affaires à démesler avec l'abbé Radulphe et ses moynes (je ne scay si ça esté bien ou mal, je n'ay sceu en trouver d'autres éclaircissements), vinrent à ce point que de passer accort et appoinctement entr'eux par lequel lesdits abbez et moynes sont tenus payer audit doyen d'Avranches, pour chacun an 9 livres tournois pour une pellice. L'acte est aux archives de ce Mont, d'où je l'ay tiré le 21 janvier 1647.

§ 6.

Donation de plusieurs terres du village de Run et de certaines mesures de miel au prioré de Roquillats, diocèse de Cornuaille, en Basse-Bretaigne, l'an 1214.

— Noté le 21 janvier 1647.

§ 7.

Donation de plusieurs choses, notamment de toute la terre qui entoure l'église de St-Paer et la chapelle de St-Gaud, aux moynes de ce Mont, l'an 1216.

— Noté le 21 janvier 1647.

§ 8.

Réparation du réfectoire ou dortoir après le 4e incendye de ce Mont, l'an 1217.

L'an 1217, l'abbé Radulphe, 2e du nom, surnommé des Isles, fit tout à faict parachever le réfectoire et réparation des ruynes que l'incendye avait causé dans ce Mont par les Bretons. Il fit refaire le grand réfectoire en planches et couvertures. Quelques manuscripts de ce Mont disent qu'il fit faire cette pièce, mais il est constant que l'abbé Roger l'avoit fait bastir. Radulphe fit mettre la charpente à la couverture, ou plutost continua, car son prédécesseur y avoit déjà faict travailler. Or, ce grand réfectoire estoit au plus hault endroict du corps de logis du costé du septentrion. Il n'y avoit point de voultes au dessus ains du lambris, et le feu avoit tout bruslé la matière combustible jusques aux voultes de dessoubs. Auquel lieu les moynes de nostre congrégation de St-Maur, depuis leur establissement en cette abbaye, y ont fait leur réfectoire, et dans le haut où autrefois les moynes prenoient leur réfection, lieu susdit ruyné par le feu, ils ont fait faire et construire doubles dortoirs les uns sur les autres, chose véritablement grandement agréable à voir maintenant.

Remarqué cecy le 21 janvier 1647.

CHAPITRE XX.

De Thomas des Chambres, esleu 19e abbé du Mont-St-Michel.

§ 1.

Thomas des Chambres est esleu 19e abbé de ce Mont, l'an 1218, règne 7 ans environ, meurt l'an 1225.

Après la mort de Radulphe des Isles, les moynes s'assemblèrent et esleurent pour leur abbé la mesme année, au 4e du mois d'avril 1218, Thomas des Chambres, moyne profés de ce monastère du Mont-St-Michel. On ne trouve pas qu'il ait fait rien de remarquable ès bastiments d'icelluy ny ailleurs. Il mourut l'an 1225, le 5e jour de juillet, après avoir gouverné son monastère environ sept ans. J'ay tiré cecy des manuscripts dud. Mont le 21 janvier 1647.

§ 2.

Donation de plusieurs choses au manoir et au bois de la Croix, par Raoult, seigneur d'Argouges, l'an 1219.

— Noté le 21 janvier 1647.

§ 3.

Ordonnance de l'évesque de Cantorbery, en Angleterre, en un concile, de garder et célébrer la dédicace de ce Mont-St-Michel, l'an 1222.

— Noté le 21 janvier 1647.

§ 4.

Union spirituelle des abbayes de St-Jovin de Marnes et de St-Julien de Tours à celle de ce Mont, fait l'année 1222.

L'an 1222, les moynes de la fameuse et ancienne abbaye de St-Jovin de Marnes, située au diocèse de Poictiers, près la ville de Montcontour,

§ 9.

Une femme, ayant esté preservée de la mer miraculeusement, enfanta sur la grève l'an 1011. L'abbé Hildebert, premier du nom, faict mettre une croix au lieu où elle enfanta.

Tout aussy tost que ce miracle fut arrivé, l'abbé Hildebert, 1er du nom, 3e abbé du Mont, fit mettre en la place où la femme avoit accouché, une croix de cent pieds de hauteur et la fit appuyer de grosses poutres de bois et barres de fer, afin que la mer ne la peust abattre. A présent, les sablons de la grève sont au dessus de la dite croix, fort haut, ce qui est cause qu'on la voit rarement à présent. On trouve en un manuscript, qu'un religieux de ce Mont, appelé, F. Nicolas Germain, la fit réparer l'an 1389. Il falloit que ce bon religieux fust baillif ou cellérier du monastère et de ceux qui ont soin de gérer les affaires. On a veu cette croix l'an 1632, qu'elle fust découverte l'espace de 8 jours, tous ceux du pays la veinrent veoir par bandes et processions. Elle a encore esté veue l'an 1645 et fust descouverte és estrémitez l'espace d'ung mois entier, sçavoir, depuis la my avril jusques à la my may. Nos confrères de ce Mont l'allèrent veoir et entr'autres le R. P. Dom Julien du Chemin, qui m'a dict cecy, y alla le jour de l'apparition du glorieux archange S. Michel. Comme dépositaire du monastère et l'un des officiers d'icelluy, il y mena des charpentiers et des menuisiers pour voir ce qu'ils en diroient. Ce qui en paroissoit, est une charpente en quarré (à la fasson des justices patibulaires), d'environ dix-neuf pieds de coing en coing, de médiocres poutres d'un pied et demy d'escarrissage et au milieu; à costé de deux poultres qui vont de coing en coing paroist un tronc de bois surpassant le reste d'environ un pied. On ne voit où il est enté, ce qui fait croire que cette charpente va bien bas. Ce bon père dit s'estre assis dessus. L'endroit où est ladite croix est entre le dortoir des religieux et le rocher de Tombelaine, environ à la quatrième partye du chemin plus près dudit dortoir que dudit rocher de Tombelaine,

dans un endroit qui fait un coude de sable à la rivière qui l'environne. En foi de quoy j'ay remarqué et signé, le 5 janvier 1647.

Thomas LE ROY,
Moyne bénédictin, indigne.

— Cf. *Histoire générale*, t. I, p. 86.

Li enfés fut Perilz nommez
Por ceu que il fut en peril nez
Des que out aje, ce m'est avis.
A escole fut sempres mis;
Tant a apris que prestre fu
En Liesvin a paroisse eu.

— *Roman du Mont-Saint-Michel*, p. 119.

Il semble que le même miracle fait le sujet d'un autre fragment versifié découvert par M. Dubosc, en 1861.

Les Miracles du Mont-St-Michel. Fragment d'un mystère du XIV[e] siècle. Avranches, 1862, p. 6 et 23.

CHAPITRE V.

D'Hildebert, second abbé de ce nom, esleu quatrième abbé du Mont-St-Michel.

§ 1.

Hildebert, 2[e] du nom, est esleu 4[e] abbé du Mont-St-Michel l'an 1017, meurt l'an 1023; a régné 6 ans 8 mois.

L'an 1017, le 7 janvier, l'abbé Hildebert, I[er] du nom, estant décédé, incontinant les moines du monastère esleurent Hildebert, II[e] du nom, pour estre leur abbé. Il estoit nepveu du deffunct et précédant abbé,

lequel ne succéda point seullement à la charge et dignité abbatiale de feu son oncle, mais aussy à ses bonnes mœurs ; car les manuscripts (quoyque tous différents pour le temps de la prœlature de ces deux Hildebert) disent qu'il gouverna fort sagement ses moines au spirituel et au temporel ; son monastère, contribuant beaucoup par son esprit et prudence à ce que le duc Richard, IIe du nom, amplifiast les bastiments nécessaires à la régularité dans ce monastère et à commencer l'église que nous y voyons encore ce jourdhuy depuis les chaires du cœur vers la neff. Après avoir vescu dans cette dignité environ 6 ans 8 mois, il mourut le 8 septembre l'an 1023 et fut enterré auprès de ses trois prédécesseurs abbés. Je n'ay sceu apprendre l'endroit à cause des grands changements qui ont esté faicts dans les bastiments de ce monastère. Voilà tout ce que j'ay trouvé de cet abbé, les manuscrits desquels j'ay tiré cecy ne disant d'où il estoit ny de quelle naissance ; il n'importe, car il estoit homme de bien. J'ay signé le 5 janvier 1647.

— Cf. *Chronique de Robert de Torigni*, Appendice, t. II, p. 219 et 231. — « 1017, Hildebertus II, quartus abbas. — 1023, Hoc anno inchoatum est novum monasterium à Richardo secundo comite et Hildeberto abbate qui abbas ipso anno obiit cui successit Almodus. »

« Anno MXXIII inchoata est nova ecclesia Beati Michaelis a Ricardo secundo comite et Hildeberto secundo abbate qui abbas eodem anno obiit. » — *Histoire générale*, t. I, p. 153 et 243. — *Gallia christiana*, t. XI, p. 514. — *Neustria pia*, p. 384. — « Tunc ipse (Hildebertus primus) cum eo qui subsequitur nepote, cognomine Hildeberto, sepulti jacent in hortulo juxta prœsbiterium ecclesiæ ipsius Sancti Michaelis. »

§ 2.

Nopces celebrées au Mont-St-Michel entre Richard II, 4e duc des Normands, et Judith, princesse de Bretaigne, l'an 1017.

Extraict de Du Moulin, 5 janvier 1647.

CHAPITRE VI.

D'Almod esleu 5e abbé de ce monastère du Mont-St-Michel.

§ 1.

Almod est esleu 5e *abbé du Mont-St-Michel l'an* 1023, *règne* 11 *ans, cesse d'estre abbé de ceste abbaye l'an* 1034.

L'an 1023, le 30e jour de septembre, Hildebert, 2e du nom, estant mort, les moines esleurent (à la suasion de Richard I, duc de Normandie) Suppo, pour lors abbé de St-Bénin de Fructuariense en Lombardye, en l'évesché de Verseilles pour estre abbé de cette abbaye du Mont-St-Michel. Ce Suppo et Théodoric, abbé de Jumiéges, estoient frères et nepveux de Guillaume, abbé de Fescamp, qui les avoit introduits és bonnes grâces du duc Richard II. Néantmoins ce Suppo se trouvant bien dans son abbaye de St-Bénin et y estant plus absolu qu'il n'eust pas esté peut-estre en nostre Mont-St-Michel, où la règle estoit fort exactement gardée, et pour d'autres considérations, il prit du temps pour s'y résouldre pendant lequel deux divers abbés y furent. Le premier se nommoit Almod, natif du pays du Mayne, qui gouverna ceste abbaye onse ans et fut contrainct de la quitter l'an 1032 pour céder à la colère de Robert, 6e duc de Normandie. Je n'ay sceu trouver pourquoy. Tost après estant un peu racordé, Robert le fit alors abbé de Cerisay près St-Lo, qu'il avoit fondé depuis peu de temps. Je n'ay rien appris des particularités de cet Almod. Nos manuscripts se contrepointent. J'ay signé cecy le 5 janvier 1647.

— Cf. *Chronique de Robert de Torigny*, Appendice, t. II, p. 193, 219 (1030). — Obiit Guillelmus abbas Fiscannensis. Almodus quintus abbas, 231. — *Neustria pia*, p. 384. — *Gallia christiana*, t. XI, p. 515. — *Histoire générale*, t. I, p. 155-243.

§ 2.

Hugues, comte du Mayne, vient en pèlerinage en ce Mont, y lègue de belles terres l'an 1024.

— Noté le 5 janvier 1647.

§ 3.

Rodolphe, vicomte du Mans, venant visiter ce Mont y fait de belles donaisons l'an 1024.

— Noté le 5 janvier 1647.

§ 4.

Richard IIe, duc de Normandie, après avoir jetté les fondements de l'église qui est à présent au Mont-St-Michel, meurt et rend l'esprit l'an 1026.

L'an 1026, le 23e jour d'aoust, la mort du duc Richard II arrivant, porta grand préjudice à beaucoup de personnes, particulièrement aux moines de ce Mont-St-Michel. Du temps de Maynard, 2e abbé, comme nous avons dit, l'église ayant esté bruslée, ce bon abbé en fit rebastir une petite assez semblable à la première. Mais quand Richard II l'eust veue, il la fit jeter par terre et en commença une autre de la grandeur que nous la voyons aujourd'hui. Il fit faire les fondements et quelque peu davantage avant de mourir, et eut achevé le tout, sinon la mort comme j'ay dit. Il l'a néantmoins fait faire quoyque mort, puisqu'il a donné aux moynes de ce Mont tant de belles terres et si grandes possessions durant sa vie, par le moyen desquelles elle a esté achevée. Tous les manuscripts de ce Mont s'accordent en cecy. En foy de quoy après l'avoir inséré icy je l'ay signé, le 5 janvier 1647.

Thomas Le Roy.

§ 5.

Richard, IIIe du nom, 5e duc de Normandie, confirme tous les dons faits à ce Mont par son père, meurt l'an 1027.

— Noté le 5 janvier 1647.

§ 6.

Robert, Ier du nom, 6e duc des Normands, après avoir confirmé les dons de ses ayeuls à ce Mont, y lègue de belles terres en 1029.

— Noté le 5 janvier 1647.

§ 7.

Alain, IIIe du nom, duc de la Bretaigne venant en ce Mont, en pèlerinage avec sa mère et son frère, y fait de belles donations et en donne lettres l'an 1630.

— Noté le 6 janvier 1647.

§ 8.

Robert, Ier du nom, duc des Normands et Alain, 3e duc des Bretons se raccordent et font paix entre eux dans ce Mont-St-Michel; l'an 1030.

— Extraict de Du Moulin, le 6 janvier 1647.

CHAPITRE VII.

De Théodoric, 6e abbé, estably en ceste abbaye du Mont-St-Michel.

§ 1.

Théodoric est esleu 6e *abbé de ce Mont-St-Michel, l'an* 1032, *règne quelques mois et meurt l'an* 1033.

L'an 1032, Robert, Ier du nom, duc de Normandie, s'estant courroucé extrèmement contre l'abbé Almod, il fut contraint de quitter cette abbaye du Mont-St-Michel, et fut mis en sa place pour la gouverner Théodoric, abbé de Jumiéges. Il y en a qui font difficulté de l'appeler abbé du Mont-St-Michel, et disent qu'il n'estoit qu'administrateur en icelle ou plutost gardien d'icelle, pour ce qu'il estoit aussy nommé abbé de Bernay, et que, pour lors, quand une abbaye estoit vacante, on y envoyoit le prochain abbé pour en avoir soin, jusques à nouvelle eslection, et particulièrement les plus sages aux lieux où l'on voyoit estre grande difficulté d'en élire un nouveau; toutefois, tout bien considéré, je dis moy qu'il fut véritablement abbé de ce monastère, et le gouverna jusqu'au 17e jour du mois de may de l'année suivante qu'il décéda, puisque par sa mort, Suppo qui avoit si longtemps pensé à ce qu'il feroit, fust derechef esleu, et les manuscripts de ce Mont disent qu'Almod mourut le mesme jour, en la charge d'abbé de Cérisay, où le duc Robert, Ier du nom, s'estant un peu appaisé contre lui, l'avoit faict eslire, et qu'après la mort de ces deux abbés, Almod et Théodoric, on procéda à nouvelle élection. Il y a de la diversité pour l'année de leur mort, mais, j'estime, suivant l'histoire de ce Mont, avoir mis le plus probable. Almod fut enterré à Cerisay, et Théodoric fut emporté à Jumiéges. En foy de quoy j'ay remarqué cecy et signé, le 6 janvier 1647.

— Cf. *Chronique de Robert de Torigni*, Appendice, t. II, 193-219 « 1031,

Theodericus sextus abbas. » — *Neustria pia*, p. 385. — *Gallia christiana*, t. XI, p. 515. — *Histoire générale*, t. I, p. 155.

CHAPITRE VIII.

De Suppo, esleu 7e abbé en cette abbaye et monastère du Mont-St-Michel.

§ 1.

Suppo est esleu 7e abbé de ce Mont, l'an 1033, *règne environ* 15 *ans, puis se retire en Lombardie l'an* 1048.

Enfin, l'an 1033, l'abbé Théodoric estant décédé, nostre Suppo est derechef esleu par les religieux de ce monastère abbé de ce Mont-St-Michel et y vint demeurer tout incontinant, ayant ruminé à loisir depuis sa première eslection jusques à celle cy s'il y devoit condescendre. Il prit pour lors le temps propre et opportun, car il fut entièrement absolu dans la dite abbaye sans deppendre aulcunement de personne. Ayant donc renonssé à son abbaye de St-Bénin, en Lombardye, il commença à bien gouverner ce monastère du Mont-St-Michel, ornant l'église de plusieurs riches vases d'or et d'argent sur lesquels il fit graver plusieurs beaux vers; mais à cause que ces vases ne sont plus en estre, je ne les rapporteray pas icy. Ils sont dans un viel manuscript de ce monastère. Il enrichit la bibliothèque de plusieurs bons livres, lesquels pareillement ne se voient plus. Par ce moyen, il s'acquit la bienveillance des moines, laquelle il perdit tost après pour estre trop libéral aux seigneurs du pays et mesme à ses parents qu'il fit venir de la Lombardye et les enrichissoit du bien du Mont, comme si c'eust esté du sien propre et qu'il n'eust faict profession de la règle de S. Benoist, le tout sans l'advis et consentement de ses moines. Il vendit le moulin Le Conte, que le duc de Normandie, Robert Ier du nom, avoit légué à ce Mont, de quoy les moines furent tellement indignés que luy, Suppo abbé, fut contrainct de se retirer l'an 1048 en son abbaye de St-

de l'ordre de S. Benoist, et les moynes de l'abbaye de St-Jullien de Tours, vinrent en ce Mont et firent société spirituelle entre les moynes dudit Mont-St-Michel et eux, de quoy lettres furent expédiées en double et de part et d'autre, pour doresnavant estre réciproquement participants des bienfaits spirituels qui s'opéreront ès dites abbayes, lesquelles lettres sont ès archives de ce Mont, d'où j'ay tiré cecy le 21 janvier 1647.

Petit discours sur l'abbaye de St-Jovin de Marnes située en Poitou, d'où l'autheur est moyne profès de l'ordre de S. Benoist.

Mais, mon très-cher lecteur, il m'est impossible de passer plus oultre sans vous dire un petit mot de cette insigne abbaye de St-Jovin de Marnes, ce qui se dit en latin *abbatia sancti Jovini de Marnis,* dans laquelle j'ay, petit enfant, puisé les congnoissances de la règle du glorieux patriarche S. Benoist, et combien que les moynes dudit lieu ne soient dans une estroite observance des prœceptes dudit Sainct Père, ils vivent toutefois moralement d'une vie toute plaine d'œdification à ceux du monde, qui ne se payent que de ce qu'ils voyent estre bon en apparence. Nostre bon Dieu leur donnera s'il luy plaist la volonté d'imiter les moynes de plusieurs abbayes de ce royaume, lesquels ont estably l'observance en icelles et par après grand partie desquels l'ont embrassée eux-mêmes. Moy qui estois le moins digne de ceste compagnie, il a pleu à la divine bonté m'illuminer, et me donnant la congnoissance des saincts moynes de la congrégation de St-Maur, m'a donné quand et quant (quoyque très-imparfaict) les moyens de m'y pouvoir associer : à quoy j'eus certes beaucoup de difficultez : car mes parents (esloignez de ce lieu d'environ 80 lieues, la plus part desquels habitent la province du Berry) ne vouloient du tout point que j'embrassasse une vie plus austère. Il leur suffisoit de m'avoir obligé à la profession monastique pour par quelque question mondaine s'estre totalement deffait de ma personne. De plus les sœculiers, quoy qu'ils n'approuvent le vice dans les gens d'église et surtout parmy les moynes, ils ne veulent pas toutefois les veoir dans un estat si dévot. Outre que l'abbé commendataire de ceste abbaye n'y avoit aulcune volonté, n'ayant point d'inclination pour les pères de la dite congrégation. Il s'appeloit Henry de

Sourdis, archevesque de Bordeaux, qui, quoy qu'ayant 8 ou 9 abbayes de S. Benoist, il n'aymoit aulcunement les moynes. Enfin, toutes considérations cessantes, poussé que j'estois infailliblement de l'esprit de Dieu, je mis ordre à mes affaires et m'en allay sans dire mon secret à personne prendre l'habit de ladite congrégation en l'abbaye de la Ste-Trinité de Vendosme, où le R. P. dom Guillaume Gérard, pour lors visiteur de cette province, m'avoit très-secrètement donné l'ordre d'aller.

Or, pour revenir à nostre abbaye de St-Jovin, elle est une des plus anciennes du royaume. Elle fut fondée du temps de S. Hilaire, évesque de Poictiers, par le soin et la diligence de S. Jovin, son disciple, il y a près de 1300 ans. Après Marmoustiers, Cluny et St-Florent de Saulmur, ils luy apportèrent la plus belle collation de bénéfices de la France. Elle est d'assez bon revenu aux moynes mais bien plus à l'abbé, lequel estant à la campagne, esloigné de personnes de crainte, a fabriqué sa manse à volonté. Elle est située sur une petite colline, en plat pays d'un côté et de l'austre en pente douce. A un quart de lieue est la ville de Montcontour, lieu si mémorable à cause de la deffaite des Calvinistes du temps du prince de Condé ès dernières rébellions. La rivière de Dive est entre ledit Montcontour et l'abbaye. Elle est à 2 lieues de la ville de Thouars, et à 3 bonnes lieues de la ville de Loudun, et à huict lieues de celle de Poictiers. Elle est fort bien bastye, et quoyque les hérétiques du temps dudit prince de Condé l'eussent ruynée comme toutes les autres de ce pays là, les moynes et les abbés du depuis ce l'ont mise en fort bon estat. Une des choses les plus dignes de remarque ès bastiments, c'est qu'il y a un des beaux réfectoires de France, jadis basty par Georges d'Amboise, pour lors abbé de ce lieu. Mon cher lecteur, pardonnez moy cette digression. L'affection qu'un chacun a au lieu où il a pris les premiers éléments qui nous sont presque une seconde naissance, me fera pardonnable en ce rencontre. Prions Dieu qu'il veille regarder l'Ordre et le remettre en sa primitive splendeur et surtout au plus tost mettre sus l'observance régulière en cette abbaye. De quoy je lui en fais très humble supplication et de tout mon cœur, comme aussi à notre glorieux père et patriarche S. Benoist. Je suis, en l'amour sacré de nostre adorable Jésus, vostre très-humble et très-affectionné serviteur.

Th. Le Roy, M. B. I.

§ 5.

Donations et legs faits aux moynes de ce Mont à leur prioré de Rocquillats, diocèse de Cornuaille, l'an 1222, par Moise et Norman, fils de Gradelon.

— Noté le 21 janvier 1647.

§ 6.

Donation de la foire de Gohéry, du jour St-Michel en septembre, aux moynes de ce Mont, par Geoffroy, vicomte de Chasteaudun, l'an 1223.

— Noté le 21 janvier 1647.

§ 7.

Bulle du pape Honoré III pour la confirmation des biens et droicts de ce Mont, l'an 1224.

— Noté le 21 janvier 1647.

§ 8.

Ratification, par Guillaume du Hommet, du don faict aux moynes de ce Mont de la terre de St-Michel, outre la Noë en St-Germain, sur le diocèse de Coustances, 1225.

— Noté le 21 janvier 1647. — Cela est annexé au prioré dudit St-Germain à présent.

§ 9.

Donations et nouvelles augmentations pour le prioré de l'Abbayette, faictes l'an 1225.

— Noté le 22 janvier 1647.

§ 10.

Donation du patronage de l'église de Montenay, au diocèse du Mans, sans date précise.

— Noté le 21 janvier 1647.

CHAPITRE XXI.

De Radulphe de Villedieu, esleu 20ᵉ abbé du Mont-St-Michel.

§ 1.

Radulphe de Villedieu, 3ᵉ du nom, est esleu 20ᵉ abbé de ce Mont l'an 1225, *règne* 11 *ans et meurt en* 1236.

Les moynes de ce Mont ayant rendu les derniers debvoirs à Thomas des Chambres, leur abbé, le 5 juillet 1225, aussitost ils esleurent Raoult ou Radulphe de Villedieu, troisième de ce nom de Radulphe, moyne profés de ce Mont, lequel fut le 20ᵉ abbé de cette abbaye, après la première eslection faicte de Maynard, premier du nom, et premier abbé du Mont-St-Michel. Les manuscripts qui parlent de luy ne disent point de quelle naissance il estoit, mais il suffit d'entendre son nom, comme aussy celluy de son prédécesseur, pour recongnoistre qu'ils estoient de parfaictement bonne maison, ce que les moynes tiennent soubs silence après qu'ils ont endossé les armes de Jésus-Christ soubs l'habit de la saincte religion, l'honneur du monde leur estant de fort petite conséquence à eux qui, pour l'amour de Dieu, ont quitté de bon cœur ce qu'ils y pouvoient espérer et légitimement posséder. Radulphe de Villedieu, muny de ces pensées, s'acquitta le mieux qu'il peut de sa charge tant au dedans que dehors le monastère. Il fit plusieurs choses dignes de remarque que je diray, en la trésorerie de l'église, laquelle il enrichit de plusieurs reliques. Il fit beaucoup de choses ès bastiments du monastère et pacifia de grands troubles entre les moynes

de ce Mont et l'évesque d'Avraunches, qui vouloit anticiper sur les droicts de ce monastère. Après avoir vescu dans cette charge approchant douze ans, il mourut le 12 febvrier l'an de Nostre Seigneur 1236, ainssy que disent les manuscripts de ce monastère, d'où je l'ay tiré le 22 janvier 1647.

— Cf. *Neustria pia,* p. 390; *Gallia christiana*, t. XI, p. 522; *Histoire générale*, t. I, p. 180.

§ 2.

Construction des piliers du cloistre et de l'image de S. François, soubs Radulphe, 3e du nom, 20e abbé de ce Monastère, l'an 1228.

L'an 1228, l'abbé Radulphe de Villedieu, abbé de ce Mont, ayant fait travailler à la fasson des pilliers du cloistre peu après son eslection, (ils) furent achevés cette année. Il fit donc faire tous ces beaux et artificieux piliers du cloistre de ce monastère, lesquels sont de fonte, matière à la vérité fort difficile à cognoistre, sinon à personnes expertes en cet art. Il fit aussy faire les petites voultes et arceaux soubstenuz par lesdits piliers enrichies de quantité de belles figures, avec 58 roses de sculpture touttes de diverse invention. Il fit aussi tailler en bosse, dans les mêmes arcades dudit cloistre, du costé du chapitre encommencé vers l'occident, la figure de S. François d'Assises, sur le prototype de celuy que l'abbé Joachin avoit fait peindre dans St-Marc de Venise auparavant le déceds dudit sainct et que même il eût fondé son ordre. Radulphe fit graver autour de ladite figure ces mots : « Sanctus Franciscus canonisatus fuit « anno Domini MCCXXVIII°, quo claustrum istud perfectum fuit anno « Domini. » Duquel endroict et des manuscripts de ce Mont j'ay tiré cecy le 22 janvier 1647.

M. Alfred Ramé a signalé une autre inscription qui fait connaître le nom des sculpteurs employés par Raoul de Villedieu pour cet élégant travail. Les *piliers* du cloître étaient en granitelle et non en *fonte* ou *composition*, comme on l'imprime encore tous les jours.

§ 3.

Donations nouvelles à la seigneurie de Bretheville, l'an 1230.

(Pièces de terre aux lieux dits la Croix-de-Carpiquet et la Biserocque) (1230). — Noté le 22 janvier 1647.

§ 4.

Autres donations faictes à la seigneurie de Bretheville par Oger, seigneur de Codeville, 1230.

— Noté le 22 janvier 1647.

§ 5.

Donations faictes au prioré de St-Victeur du Mans par plusieurs, l'an 1230.

— Noté le 22 janvier 1647.

§ 6.

Donation faite à la seigneurie de Domjan de rentes, terres et autres choses, l'an 1232, par Philippe et Jacques Forestier, de la même paroisse.

— Noté le 22 janvier 1647.

§ 7.

Les moynes du Mont ne sont obligés tenir des moynes ès priorés d'Ardevon et St-Clément par sentence, l'an 1232.

« D'aultant que ces biens avoient esté aumosnés auxdits moynes à leur premier monastère, pour la nourriture et entretien d'iceux, et non point à condition d'en mettre en ces lieux, lesquels aultrement dépenseroient le revenu sur le lieu sans que la mère abbaye en pût jouir, ce qui serait contre l'intention des bienfaiteurs, et fondateurs, et par ainsy, le seigneur évesque perdit sa cause. » — Noté le 23 janvier 1647.

§ 8.

L'évesque d'Avranches ne peult prétendre plus grande juridiction sur ce monastère que sur les autres de la province non exempts, l'an 1232.

Item, la mesme année 1232, l'évesque d'Avranches ayant toujours sur le cœur de veoir sans comparaison que le monastère du glorieux archange florissoit de jour en autre autant ou plus qu'aucun de la province, et surpassoit de beaucoup son évesché tant en biens que bastiments, et mesme jouissait de semblables priviléges; ..... tout cecy faisait grand paine à cet évesque et à quelques autres de ses prédécesseurs et successeurs, lesquels avec beaucoup d'autres prœlats de la chrestienté estiment à grand mespris qu'une communaulté de bons religieux ne soit subjecte à leur autorité, et qu'elle ne veille (lorsqu'il en tient à un jeune évesque qui à paine a-t-il apris à parler et sçavoir se congnoistre estre au monde, qu'il s'est vu un baston pastoral en la main pour gouverner le peuple de Dieu, luy qui a besoin de tout gouvernement) souffrir ses visites et ses répréhensions. Cettuy d'Avranches, bien résolu d'en avoir raison, commença à troubler les moynes de ce Mont, protestant de les visiter, et non content de cette visite, mais par après ayant obtenu cette advantage dans ce fameux monastère qui n'avoit nullement besoin de tels moyens pour continuer dans la course de la vertu, cet évesque commença à y faire de grandes ordonnances et troubler tout l'ordre, et jusques là que les moynes se pourveurent par devers le pape et le roy; mais comme ils estoient gens de paix, à la réquisition du mesme évesque, auparavant l'ordre attendu, ils convinrent d'arbitres de part et d'autre, lesquels rendirent une sentence par laquelle cet évesque et ses successeurs ne pouvoient prétendre plus grande juridiction sur les moynes de ce Mont, que sur les autres abbayes de Normandie non exemptes et par ainssy il fut arresté. Jaçoit qu'il semble que telle sentence fut advantageuse pour nos moynes, les libérant des desréglées ordonnances de cet évesque, pour lors elle fut toutefois très-préjudiciable à la liberté et immunité d'icelluy, par icelle il est mis en possession d'avoir donc juridiction dans le monastère et droict d'y faire la visite.....

La sentence arbitrale susd. est aux archives de ce Mont, d'où je l'ay extraict le 23 janvier 1647.

§ 9.

L'archidiacre renonce au droict de visite en ce Monastère, à la réserve de visiter Ardevon, Balent, Brion et Pontorson.

La sentence arbitrale ne fut pas plutost en sa teneur énoncée entre l'évesque d'Avranches et l'abbé et les moynes de ce Mont, que l'archidiacre dud. Avranches, ayant sceu que son évesque avoit obtenu sur les moynes trente, il creut à tout le moins pouvoir aussy y obtenir quinte. C'est pourquoy il commença au plus tost de playder et molester ce monastère, y voulant faire la visite comme avoit faict son évesque, et tourmenta tant nos moynes que l'abbé Radulphe de Villedieu, qui estoit homme paisible et patient, avec ses moynes, passèrent accord avec led. archidiacre, par lequel appoinctement il fut dict que ce monastère du Mont seroit exempt de la juridiction et visite dud. archidiacre d'Avranches en son chef, luy laissant la visite et jurisdiction sur Pontorson, Ballent, Ardevon et Brion, qui estoit plus que ne prétendoit led. archidiacre. Et ainssy les beaux priviléges du fameux monastère du Mont-St-Michel se dépérissoient journellement encore davantage cy après comme je diray. L'appoinctement susd. est aux archives d'icelluy, d'où je l'ay tiré le 23 janvier 1647.

§ 10.

L'abbé et les moynes de Hambye transportent quelques rentes aux moynes de ce Mont, l'an 1233.

— Note le 23 janvier 1647.

§ 11.

Maurice, chevallier, seigneur de Leignay, après avoir donné ses biens au prioré de Goheré, prent l'habit monachal en ce Mont, l'an 1233.

— Noté le 23 janvier 1647.

§ 12.

Donation de plusieurs terres et domaines au prioré de St-Victeur, diocèse du Mans, l'an 1234.

— Noté le 23 janvier 1747.

§ 13.

Bulle de Grégoire IX, qui confirme le monastère du Mont-St-Michel dans tous ses biens, l'an 1234.

— Noté le 23 janvier 1647.

§ 14.

Le prieur de St-Frigian de Lucanense envoie en ce Mont quantité de reliques, l'an 1235.

— Noté le 23 janvier 1647.

La charte originale est aujourd'hui aux archives de la Société d'archéologie d'Avranches. J'en ai publié le texte : *Mémoires* de la Soc. d'Arch. d'Avranches, t. II, p. 344.

§ 15.

Confirmation du patronage de la cure de Cancale par l'évesque de St-Malo, l'an 1236.

— Noté le 23 janvier 1647.

§ 16.

Touchant ce droict de patronage de la cure de Cancale.

« D'après les titres conservés aux archives, je me ferois fort de rentrer au droict qu'on dit estre perdu. » — Noté le 24 janvier 1647.

§ 17.

Acquisition de plusieurs terres et rentes à la seigneurie de Bretheville, l'an 1235.

— Noté le 24 janvier 1647.

§ 18.

Nouvelle donation au prioré de l'Abbayette.

« Robert de Gorran, seigneur de Toanaire et Livaré, donne toutes les rentes et subjections d'hommes qu'il avoit à la Dorée, avec l'étang et le moulin. » Noté le 24 janvier 1647.

§ 19.

Nouvelle donation au prioré de l'Abbayette, l'an 1235.

« Robert de Gorran donne la dixme de tous les poissons de ses estangs en Livaré et St-Berthevin, et Guillaume de Lescluze un grand pré avec pouvoir de faire étang et moulin. » — Noté le 24 janvier 1647.

§ 20.

Donations nouvelles par Robin de Meseré, presbtre et Foulques, duc d'Anjou, au prioré de Créant, 1236.

— Noté le 24 janvier 1647.

§ 21.

Erection de l'office de l'archidiacre du Mont-St-Michel par une transaction de l'évesque d'Avranches, 1236.

L'an 1236, le jour de la Purification de la glorieuse Vierge Marie, fut passée une transaction entre Guillaume de Hostilleyo, évesque d'Avranches et son chapitre d'une part, et Radulphe de Villedieu, abbé du Mont-St-Michel et sa communauté de moynes d'autre part. Or, cet évesque d'Avranches, non content des advantages obtenus sur ce pauvre monastère du Mont-St-Michel par cy devant, il voullut encore le brouiller de nouveau, et ne se contentant d'iceux taschoit d'anticiper davantage. L'abbé Radulphe et ses moynes, estant résolus de se deffendre pour un temps, estant pressez fort estroictement par la puissance de cet évesque, qui estoit augmentée et excitée par les soufflements de certains clercs, antimoynes qui, ayant regret de voir florir ce beau monastère en toutte sorte de biens, l'incittoient à luy faire baisser la teste sous la domination commune, voire plus grande que l'évesqué n'avoit sur les autres monastères de son diocèse. Pour acquérir le repos que Radulphe de Villedieu aymoit unicquement, il creut que le moyen seroit de capituler avec l'ennemy. Et partant l'évesque, qui auparavant n'avoit faict que quelques visites dans le monastère de ce Mont, *ad bene esse et tanquam amicus*, suivant la sentence arbitrale que j'ay mentionnée d'autre part, par la capitulation il obtint la faculté de juridiction ordinaire et perpétuelle sur un lieu et des personnes qu'il n'avoit jamais osé espérer, quoy que plusieurs fois tenté, et obtint d'y faire la visite avec le scrutin *non*

tanquam amicus sed tanquam magister et dominus. Cette transaction est ainsi compilée : L'abbé du Mont-St-Michel peut instituer ou destituer le curé de St-Pierre dudit Mont, et le couvent des moynes le peult aussy, *sede abbatiali vacante*, toutefois la cause de dégradation d'icelluy, en cas énorme sera réservée à l'évesque. Item ledit abbé et moynes auront toutte juridiction sur les presbtres, clercs et laïques du dit Mont (réservé aussy l'appel audit évesque), avec congnoissance des causes matrimoniales jusques à sentence définitive, et avec congnoissance des sacriléges commis dans l'enclos de l'abbaye par les habitants dudit lieu ou autres pèlerins n'estant du diocèse d'Avranches. Item d'envoyer les clercs ou religieux aux ordres, lesquels led. évesque est tenu d'ordonner, ayant esté examinez par ledit abbé, lequel doit se trouver au synode comme aussi le curé dudit lieu. Et en contreschange l'abbé et les moynes de ce Mont donnent puissance absolue audit seigneur évesque d'Avranches de les visiter d'office quand il verra bien estre, sans toutefois s'arroger aucun droict d'assister à l'eslection de l'abbé. Voilà toute l'histoire. A présent l'abbé nomme un des moynes pour exercer l'office d'archidiaconé dans ce Mont, lequel a droict de visiter l'église de la paroisse et non celle d'Ardevon ny celle d'Huisnes, et après tous ces honneurs à nostre abbé et moynes de ce Mont, je leur vouldrois demander s'ils ont esté plus parfaits depuis cette transaction, s'estant ainssy mis du gibier de l'évesque, lequel pour lors ne prenoit plus son instruction dans les cloistres, ignorant tout à fait l'observance régulière. Il en arriva que peu à peu, par succession de temps, que les moynes n'eurent plus de supérieur, en ayant voulu trop admettre. Car quand un abbé vouloit faire obéir son religieux, si la chose ne luy estoit agréable, il en appeloit à l'évesque, lequel souvent mal informé a fait de grands esclandres dans le monastère, et plustôt, pour cela, perdu la régularité que l'avoir augmentée, estant un moyen à un mauvais moyne de vivre en libertinage dans son couvent malgré son légitime supérieur. Au contraire, aussy quand l'évesque a voulu faire des ordonnances, soit au général ou particulier, les moynes les ont fort peu agréées, disant haultement qu'ils ne le congnoissoient point et qu'ils avoient un abbé pour supérieur, norry et appris à la mesme escole, et que luy évesque n'entendoit les prattiques de la règle de S. Benoist pour ne l'avoir

jamais observée. Que si ledit évesque a voulu plus fortement et inviolablement faire garder telles ordonnances par les moynes, iceulx en ont appelé comme d'abus dans les cours souveraines, lesquelles ayant ce privilége, déclarent presque d'ordinaire telles sentences et ordonnances abusives. Et voilà ce qui arrive des visites et juridiction que les moynes permettent sur eux aux évesques, pour par ailleurs acquérir quelque petit point de domination, semblable à celle d'un évesque comme fit l'abbé Radulphe de Villedieu, transigeant avec le seigneur d'Avranches. Si ç'avoit esté en ce temps que nos évesques sont tous de très-doctes personnages et irrépréhensibles dans leur vie, lesquels (combien que tous n'ayent point esté norris dans les cloistres avant leur eslection, ils sçavent toutefois les règles des moynes sur le doigt par un excès de science acquise) il y auroit moins de danger et d'inconvénient encore que pour le mieux : *Regularia regularibus et sæcularia sæcularibus*. C'est la cause principale pourquoi le sainct concile de Trente a ordonné les congrégations des réguliers et qu'icelles seroient exemptes de la juridiction des évesques. Ce monastère du Mont-St-Michel est uny à la congrégation de St-Maur en France, et partant le seigneur d'Avranches n'y prétend plus de juridiction ny visite, quoy qu'autrement il y auroit droict, suivant ladite transaction. Les moynes possèdent toujours le droit d'archidiaconé susdit. Cette transaction est aux archives de ce Mont, d'où je l'ay tirée le 24 janvier 1647.

CHAPITRE XXII.

De Richard Tustin, esleu 21ᵉ abbé du Mont-St-Michel.

§ 1.

Richard Tustin est esleu 21ᵉ *abbé du Mont-St-Michel l'an* 1236, *régna* 28 *ans*, *meurt l'an* 1264.

Radulphe, ou, comme d'autres disent, Raoult de Villedieu, ayant

clos le dernier jour de sa vie le 12 febvrier 1636, les moynes aussytost esleurent en sa place Richard II de ce nom, surnommé Tustin, profex de ce monastère. Ce Richard eut de grandes prises avec les moynes; il fit accord enfin avec eux par le moyen d'un tiers. Il fit plusieurs choses aux bastiments de ce Mont. Il obtint permission de porter la mittre en teste. Il augmenta les revenuz des prieurés de l'abbaye. Il gouverna au reste fort et honorablement son monastère et particulièrement en l'observance régulière qui est la chose la plus considérable. Après qu'il eut pacifié avec ses moynes, il décéda l'an 1264. Je n'ay peu sçavoir le jour, et fut enterré avec grand honneur au bas de la neff de cette église du Mont, après avoir subsisté en la charge d'abbé environ 28 ans, suivant nos manuscripts, d'où je l'ay tiré le 24 janvier 1647.

— Cf. *Chronique de Robert de Torigni*, Appendice, t. II, p. 230. — *Neustria pia*, p. 390 « Richardus Tustinus seu Toutinus, Toutain. » — *Gallia christiana*, t. XI, p. 522. — *Histoire générale*, t. I, p. 181 et 252.

§ 2.

Le duc de Richemont confirme le don de Montrouault et descharge le monastère de la subjection d'y tenir deux moynes (1238).

— Noté le 24 janvier 1647.

§ 3.

Donation d'un moulin et d'un pré à Montrouault (1238) *par Allain, chevallier, seigneur de Beaufort.*

— Noté le 24 janvier 1647.

§ 4.

Donation du patronage de la cure de Servon, diocèse d'Avranches, par Thomas de Servon (1239).

— Noté le 24 janvier 1647.

§ 5.

Union spirituelle du Mont-St-Michel et de N.-D. d'Evron (1239).

(Tiré de la lettre en bonne forme qui est ès archives, le 24 janvier 1647).

§ 6.

Donation faicte de droits à St-Meloir, par le seigneur de Dynan Richard et son épouse (1230).

— Noté le 24 janvier 1647.

§ 7.

Accord avec l'archevesque de Tours et l'évesque de St-Malo, pour droict site à St-Meloir, St-Brolade et Montdol.

« Les moynes accordèrent 6 livres par an à l'archevesque pour St-Meloir, St-Brolade et Montdol, et 2 livres à l'évesque pour le droit de visite de St-Meloir. » — Noté le 24 janvier 1647.

§ 8.

Donation du fief de la Basse-Mesleraye et du fief du clos Richard au prioré de Villamers, 1239, *par Raoult Hodierne et Regnault Ficon.*

— Noté le 24 janvier 1647.

§ 9.

Donation par Robert Bertrand, seigneur de Bricquebec, du pasnage à cent porcs dans la forest de Bricquebec (1240).

— Noté le 24 janvier 1647.

§ 10.

Union spirituelle entre les abbayes de St-Melaine de Rennes et du Mont-St-Michel (1245).

— Noté le 24 janvier 1647.

§ 11.

Innocent IV donne permission aux moynes de ce Mont de porter des calotes (1245).

L'an 1245, Innocent IV, le 2e de son pontificat, donna une bulle aux moynes de ce Mont sous la date du 11 des Kalendes d'avril, estant pour l'heure en la ville de Lyon, en France, par laquelle, attendu le grand froid qu'il faisoit sur le bord de la mer en ce Mont, il leur donna permission de porter des calotes ou bonnets, lesquels ils pourroient avoir toujours sur la teste, excepté à la célébration de la saincte Messe, à

l'élévation du sainct Sacrement et à la lecture du sainct évangile. L'original est ès archives de ce Mont, en parchemin, soubs plomb, à lacs de soye rouge et jaulne, d'où je l'ay tiré le 24 janvier 1647.

§ 12.

On ne peut excommunier les moynes sans ordre spécial de Sa Sainctetè. Bulle d'Innocent IV (1245).

— Noté le 24 janvier 1647.

§ 13.

Innocent IV défend d'exiger pensions et taxes sur les bénéfices dépendant du Mont (1245).

— Noté le 24 janvier 1647.

§ 14.

Innocent IV donne permission, par bulle du 11 *des kalendes de mai* 1245 *accordée aux moynes du Mont-St-Michel, de traicter des choses nécessaires avec les excommuniés.*

— Noté le 24 janvier 1647.

§ 15.

Donation par dame Jane de Saint-Plancheys et de Saint-Paer aux moynes du Mont-St-Michel du patronage de l'église et cure de Lingreville, évesché de Coustances, novembre 1248.

— Noté le 24 janvier 1647.

§ 16.

Acquisition par les moynes de Messire Michel, presbtre, en 1242, *du manoir et logis de Lingreville.*

— Noté le 24 janvier 1647.

§ 17.

Indulgences de 40 *jours pour ceux qui contribueront à la réparation de la croix des Grèves.*

L'an 1249, Pierre, évesque de Calixe et légat *a latere* en France, donna indulgence de quarante jours à tous ceux qui, après avoir esté confessez et communiés, contribueroient de leurs paines et de leurs biens à la restauration de la croix, laquelle autrefois fust édifiée dans l'endroict des grèves, où se fit un miracle, Dieu conservant une femme de l'inondation des crues de la mer, l'heure de son accouchement l'ayant pressée de faire son fruict en ce lieu. De quoy j'infère qu'il falloit que cette croix fût une œuvre de grande entreprise et de grande despense en sa construction, puisque pour la réfection et réparation d'icelle il fut besoin d'obtenir et faire publier indulgences à ceux qui contribueroient à ce, soubs un siècle auquel les moynes du Mont estoient plus moyennés qu'en aulcun autre avant ny après. L'on ne les peut pas non plus accuser en cecy de vice d'avarice, car Richard Tustin faisoit bien parestre qu'il n'en étoit nullement entaché, vivant autant honorablement qu'aulcun de ses prédécesseurs avoit vescu. Je l'ay tiré de la lettre dudit légat, qui est ès archives dudit Mont, le 24 janvier, l'an de Notre Seigneur 1647.

§ 18.

Acquisition de Thomasse, dame de Tanye, du fief de Maulpertuis en Tanye, l'an 1249.

— Noté le 24 janvier 1647.

§ 19.

Union spirituelle des abbayes de St-Michel et de St-Florent-lès-Saumeur, l'an 1250.

— Noté le 24 janvier 1647.

§ 20.

Donation aux moynes pour leur seigneurie de Cancale, par Hugues-le-Chauve, du champ St-Méen, et par noble homme Hamo Spina du fief de l'Abbaye, 1251.

— Noté le 25 janvier 1647.

§ 21.

Bulle de cent jours d'indulgences à perpétuité à gaigner en l'église du Mont, l'an 1254.

— Noté le 25 janvier 1647.

§ 22.

Bulle d'Alexandre IV, datée d'Anagni, le 6 *des kalendes d'octobre* 1254, *accordant aux abbés du Mont le droict d'user de mitre, d'anneau, de tunique, dalmatique, gans, sandales et autres ornements pontificaux, de conférer la première tonsure et les ordres mineurs, comme aussi de donner la bénédiction solennellement dans les solennités de l'église et à la table.*

— Noté le 25 janvier 1647.

§ 23.

Une belle mître est faite par l'ordre de l'abbé Richard Tustin, 21e abbé du Mont, l'an 1254.

L'an 1254, l'abbé Richard Tustin ayant obtenu de Sa Sainteté une bulle remplie de si beaux priviléges et si agréables à son humeur, qui aymoit à procéder beaucoup honorablement, il en fut extrêmement joyeux (comme si ces magnificences eussent deub dans la vie humble d'un moyne conférer de meilleurs moyens pour s'acquitter de ses obligations, ce qui arriva tout au contraire et mesme dans ce monastère peu de temps après). Incontinent il fit faire une extraordinairement belle mître, riche au possible, garnie de perles et pierres précieuses de grande valleur, de laquelle il se servit soudainement en officiant pontificallement à la première feste des plus solennelles. Cette mître est en la trésorerie de l'église de ce monastère, dans l'armoire où est gardée l'estole de S. Eloy, et n'est point la mître de S. Aubert, évesque d'Avranches, premier fondateur de cette église, comme le vulgaire le tient, car il y auroit quelque manuscrit qui le diroit, ou quelque billet ou mémoire en ladite trésorerie. Et l'abbé Pierre Le Roy, qui fit un catalogue très-exact des reliques de ce Mont l'an 1396, n'eust jamais obmis de dire si elle avoit esté mître de S. Aubert, particulièrement luy qui estoit un des plus curieux et doctes personnages de son temps. Enfin, quoy qu'il en soit, cette pièce est très-riche. Il y en a encore d'autres de quoy je parlerai en son lieu. J'ay faict cette remarque le 25 janvier 1647.

§ 24.

Bulle d'Innocent IV, par laquelle les moynes de ce Mont sont dispensés de l'observance des statuts et ordonnances de Grégoire IX. A Perouse, 3 des Ides de février 1253.

— Noté le 25 janvier 1647.

§ 25.

Bulle d'Alexandre IV, par laquelle il déclare que les abbez ne peuvent donner bénédiction qu'en leurs églises et tonsurer que leurs moynes.

L'abbé Richard Tustin, ayant fait faire cette belle mître de quoy j'ay parlé en l'autre part, et les autres ornements pontificaux suivant son privilége obtenu l'an 1254 du pape Alexandre IV par bulle expresse, il fut si pompeux en usant desdits priviléges et si libéral de donner les bénédictions, que non-seulement il ne se contentoit pas de les donner dans les divins offices mais, à la façon des évesques, il bénissoit le peuple dans les places publiques, dans les villes et chasteaux, luy et beaucoup d'autres abbés qui avoient obtenu ce privilége de bénir du St-Siége. Alexandre IV susdit, ayant eu les complainctes de plusieurs évesques, lesquels portoient impatiemment que les abbez s'émancipassent ainsy et outrepassassent leurs priviléges, entreprenant sur leurs droits, ce même pape, dis-je, dépescha une bulle en forme de décret apostolique sans nommer personne, soubs la date du 8 des kalendes de juillet 1256, estant pour lors en cette ville d'Italie appelée en latin *Anagnia*, par laquelle, après avoir repris la témérité des abbés, il leur fait très-expresses défenses de donner la bénédiction hors des églises de leurs monastères et autres déppendances d'iceux et ce seullement durant la célébration des divins offices, sçavoir : après la messe, vespres et laudes, et de donner la tonsure cléricalle et les mineures à d'autres que des moynes de leurs monastères. Noté le 26 janvier 1647.

§ 26.

Bulle d'Alexandre IV, qui exempte de payer une pension accordée à l'archevesque de Rouen sur le Mont-St-Michel.

« Cette bulle estant arrivée en ce Mont elle consola un peu nostre abbé

Richard (extrêmement affligé d'un tel revers de faveurs, la bulle restringente de ses priviléges), qui en vérité estoit grand à un homme désireux de parestre. » Noté le 26 janvier 1647.

§ 27.

Bulle d'Alexandre IV, du 3 des ides de janvier 1257, confirmant les biens et priviléges de ce monastère.

— Noté le 27 janvier 1647.

§ 28.

Richard Tustin sollicite une nouvelle bulle de confirmation des biens, priviléges et honneurs du Mont-St-Michel.

— Noté le 27 janvier 1647.

§ 29.

Bulle d'Alexandre IV qui confirme les biens des moynes du Mont-St-Michel avec amplification de grâces et priviléges.

Viterbe, le 14 des Kalendes de juillet 1257.

« Obeunte vero te nunc ejusdem loci abbate, vel tuorum quolibet « successorum, nullus ibi subreptionis astutia seu violentia præponatur « nisi quem Fratres communi consensu vel eorum major pars consilii « sanioris, secundum Deum et Beati Benedicti regulam, providerint « eligendum..... Si quœ igitur in futurum ecclesiastica sæcularis ve « persona hanc nostræ constitutionis paginam sciens contra eam venire « temptaverit, secundo tertio ve commonita, nisi reatum suum congrua « satisfactione correxerit, potestatis honorisque sui careat dignitate « reamque se divino judicio de perpetrata iniquitate existere cognoscat

« et a sacratissimo corpore et sanguine Dei et Domini Redemptoris nostri « Jesu Christi aliena fiat atque in extremo examine districtæ subjaceat « ultioni. » Collationné à l'original le 27 janvier 1647.

§ 30.

Construction de Belle-Chaize, du corps-de-garde, des fondements du chapitre et du logis joignant Belle-Chaize soubs Richard Tustin.

L'an 1257, en même temps que Richard Tustin et les moynes eurent receu l'ample bulle de Sa Sainteté, il fit parachever le bastiment au dessoubs duquel est le corps-de-garde de ce Mont appelé Belle-Chere ou Belle-Chaize. Il fit pareillement jetter en ce temps les fondements de ce bastiment encore imparfaict qui est à costé du corps-de-garde. Item ce fut luy qui fit jetter les fondements du chapitre qu'on voit encore imparfaict du costé du septentrion au bout du cloistre. Comme j'ay dit il augmenta beaucoup le revenu de ce monastère et des priorés, toutes choses luy venant selon son désir. J'ay tiré cecy des manuscriptz de ce Mont le 27 janvier 1647.

§ 31.

Alexandre IV commet deux religieux mendiants, Guillaume de La Haye, dominiquain, et Léonard de St-Jean (ou Jean de St-Léonard, selon d'autres), cordelier, pour pacifier l'abbé et les moynes du Mont. Bulle en date de 1258.

— Noté le 27 janvier 1647.

§ 32.

Acquisition de Robert et Geffroy, seigneurs de Brée, des prévostées, corvées et services en Ardevon, Espas, Beauvoir, Huysnes, Curey et Brée (1261).

— Noté le 27 janvier 1647.

§ 33.

Bulle d'Urbain IV, qui deffend à l'évesque d'Avranches de pourvoir aux bénéfices dépendants du Mont-St-Michel (1261).

— Noté le 27 janvier 1647.

§ 34.

Acquisition pour le prioré de Creant (diocèse d'Angers), de certains domaines sis en la paroisse d'Andart.

— Noté le 28 janvier 1647.

§ 35.

Donation par Jean et Raoult, fils de Richard Trebil, au prioré de l'Abbayette du fief de la Trebillière sis paroisse de la Dorée, l'an 1263.

— Noté le 28 janvier 1647.

§ 36.

Vidimus de 1263, *de la donation de* 8 *villages au prioré de l'Abbayette par Yves, duc du Maine, premier et principal fondateur. Les villages étaient : Villarenton, Chantepie, Vallendrem, Laureins, Mont-Galton, Cardem, Larcillose et Genet.*

— Noté le 28 janvier 1647.

§ 37.

Vidimus de l'an 1263, de la donation de 12 arpents de terre et de la moitié d'un hebergement sis à Loupelande, faite en 1243 à l'Abbayette.

— Noté le 28 janvier 1647.

§ 38.

Acquisition de certaines vignes, de maisons et d'un pressouer, paroisse St-Jovin, de dame Isabelle, veuve de feu M. Gaultier du Plessey, avec l'admortissement de Charles d'Anjou, muny du seau d'or, l'an 1263.

« Il en fit expédier lettres authentiques la mesme année 1263, à lacs de soye jaune et rouge, avec le sceau dudit Charles, d'or ducat large comme un Noble à la Rose, pouvant valloir 15 ou 20 livres tournoys, ce qui faict parestre l'affection que ce prince portoit à la maison dédiée à l'archange S. Michel. » — Noté le 29 janvier 1647.

§ 39.

Bulle d'Urbain IV qui commet l'official de Dol pour le retrait des dixmes usurpées l'an 1264.

— Noté le 30 janvier 1647.

CHAPITRE XXIII.

De Nicolas Alexandre, 22e abbé, esleu en l'abbaye du Mont-St-Michel.

§ 1.

Nicolas Alexandre, esleu abbé 22e du Mont-St-Michel, l'an 1264, *meurt l'an* 1271, *ayant régné* 7 *ans environ.*

Richard Tustin ayant esté mis en sa sépulture le 29 juillet 1264, au bas de la neff de l'église de ce monastère, comme j'ay dit, les moynes tost après, procédants à l'élection d'un nouvel abbé, esleurent Nicolas, surnommé Alexandre, moyne de ce Mont. Les manuscripts d'icelluy disent fort peu de chose de luy. C'est pourquoy il me sera impossible pareillement d'en dire beaucoup ny de sa vie ny de ses mœurs. De son temps il arriva d'espouvantables prodiges dans l'église du monastère, causés par le tonnerre, comme je diray, et Dieu fit des merveilles par une petite pierre venue du ciel en ce Mont. Je trouve qu'il vescut environ sept ans et, après avoir augmenté son monastère de belles possessions et faict plusieurs unions spirituelles avec d'aultres abbayes de France, il mourut le 7 novembre l'an 1271. Desquels manuscripts je l'ay extrait et mis icy le 30 janvier l'an de Notre Seigneur 1647.

— Cf. *Chronique de Robert de Torigni*, Appendice, t. II, p. 230 « 1264, obiit Ricardus Tustini abbas : rexit XXVIII annos. Cui successit Nicolaus Alexandri XXII. » — *Neustria pia*, p. 390. — *Gallia christiana*, t. XI, p. 523. — *Histoire générale*, t. I, p. 183.

§ 2.

Union spirituelle des abbayes de Lessey et du Mont-St-Michel, 1325.

— Noté le 30 janvier 1647.

§ 3.

Vidisse de la donation de Ste-Colombe ou de la Colombe, faicte vers 1408 par Néel de St-Sauveur, vicomte du Costentin, et aveu par Raoult Renou (1265).

— Noté le 30 janvier 1647.

§ 4.

Vidisse de la permission du roy S. Loys, en 1332, de transférer la foire, qui se tenoit le dimanche des Rameaux au Mont-St-Michel, pour y estre tenue doresnavant le 3e jour des festes de la Penthecoste à Genest (1265).

— Noté le 30 janvier 1647.

§ 5.

Le roy S. Louis donne à ferme perpétuelle la terre et seigneurie de St-Jan-le-Thomas, réunie à la couronne par la forfaiture du seigneur, ainsi que la moytié du bois de Loillande, moyennant une redevance annuelle de 218 *livres* (1265).

— Noté le 30 janvier 1647.

§ 6.

Union spirituelle des abbayes de la Réole, en Poitou, de Bourgueil, en Anjou, et de Cerisay, près la ville de St-Lo, à celle du Mont, l'an 1266.

— Noté le 30 janvier 1647.

§ 7.

Union spirituelle de St-Estienne de Caen et de La Fontaine-Daniel à l'abbaye du Mont, 1257.

— Noté le 30 janvier 1647.

§ 8.

Trois esclats de tonnerre espouvantables dans ce Mont sans rien endommager et autres prodiges arrivés l'an 1270.

Il fit trois coups de tonnerre extraordinairement espouvantables entendus seullement des moynes et non d'autres, lesquels espouvantés de fraieur s'enfuirent, criants de peur, dans l'église, où ils virent tournoyer autour du grand autel certaines figures de feu... La nuict estant passée, estant sortis de l'église, ils virent les anges sur icelle en forme de feu. Ayant chanté prime au cœur, ils allèrent au cloistre pour estudier, d'où un des moynes apperçeut une flamme sortir de la croix qui estoit au haut du clocher. Ceste flamme brusla les deux bras de la croix, et quand elle fut parvenue au lieu où estoient les sainctes reliques le feu s'esteignit tout net sans faire de dommages à icelles.

— Noté le 30 janvier 1647. — Cf. *Histoire générale*, t. I, p. 95.

§ 9.

Une petite pierre où estoit gravé le nom de Jésus, tombant du ciel, fit miracles l'an 1270.

La mesme année 1270, il tomba une petite pierre du ciel sur ce Mont-St-Michel sur laquelle estoit écrit le très-adorable et très-sainct nom

de Jesus Crist. Icelle fut posée sur les yeux de quelques aveugles qui, tout incontinent, receurent la veue de laquelle ils estoient privez. Robin Gaguin rapporte cecy en la vie de S. Louys, roy de France, d'où je l'ay tiré le 30 janvier 1647.

Ce prodige est révoqué en doute par dom Huynes, t. I, p. 97.

§ 10.

Présentation de la cure de St-Benoist-des-Ondes, par les moynes du Mont-St-Michel, l'an 1271.

— Noté le 30 janvier 1647.

CHAPITRE XXIV.

De Nicolas Famigot, esleu 23e abbé de ce Mont-St-Michel.

§ 1.

Nicolas Famigot, esleu 23e abbé de ce Mont, l'an 1271, *meurt l'an* 1279, *ayant vescu en charge* 8 *ans.*

Nicolas Alexandre ayant rendu le dernier soupir, et son enterrement faict le 17 novembre 1271, aussitost les moynes esleurent pour leur abbé Nicolas Famigot, lequel il y avoit longtemps qu'il estoit prieur claustral en ce Mont. Je trouve qu'il s'est passé plusieurs choses au bien et profit du temporel du monastère et des despendances, sans qu'on ait marqué aulcune chose de ses meurs, ny bon ou mauvais gouvernement. Les manuscripts disent qu'il décéda le 19e jour du mois de mars

1279, après avoir gouverné ce monastère environ 8 ans, sans dire aultre chose. Desquels je l'ay tiré le 30 janvier 1647.

— Cf. *Neustria pia*, p. 390. — *Gallia christiana*, t. XI, p. 523. — *Histoire générale*, t. I, p. 183.

§ 2.

Eschange avec les religieux de La Luzerne d'un petit bois avec 19 verges de terre en St-Plancheys, l'an 1273.

— Noté le 30 janvier 1647.

§ 3.

Donation d'une certaine quantité de froment et d'une géline de rente en St-Plancheys, l'an 1277.

— Noté le 30 janvier 1647.

§ 4.

Accord pour le moulin de la Roche, dépendant d'Huismes, l'an 1278, et pour les droicts sur l'eaue de la Gaintre, entre les moynes et Durand de la Tousche.

— Noté le 30 janvier 1647.

CHAPITRE XXV.

De Jean Le Faë, esleu 24e abbé du Mont-St-Michel.

§ 1.

Jean Le Faë est esleu 24e abbé de ce Mont, l'an 1279, meurt l'an 1298, régna 19 ans.

Le 19e jour du mois de mars 1279, les obsèques de Nicolas Famigot ayant esté faictes, quelque temps après (non touttefois long) les moynes esleurent, pour succéder à Nicolas, Jan Le Faë. Les manuscripts de ce Mont qui m'ont appris cecy ne disent point s'il était moyne de ce Mont, quoy qu'il est néanmoins à présumer, ny ses gestes, ny s'il a bien ou mal gouverné les moynes en l'observance régulière. Il est touttefois certain qu'il se passa plusieurs choses soubs sa prœlature, tant au dedans que au dehors du monastère pour l'augmentation et accroissement du temporel, ce que je remarqueray cy après en son temps. Ce Jan Le Faë gouverna cette abbaye 19 ans ou environ, et mourut l'an 1298, le 13e jour du mois de juillet. Je l'ay remarqué le 31 janvier 1647.

Cf. *Neustria pia*, p. 390. — *Gallia christiana*, t. XI, p. 523. — *Histoire générale*, t. I, p. 183-255.

§ 2.

Donation du patronage de la cure de Bacilley, par Marin de Bacilley, 1281.

— Noté le 30 janvier 1647.

§ 3.

Donation par Jamin Farcy, seigneur de Basneville, à la seigneurie de Domjan de la sixième gerbe de dixme en la paroisse de Saint-Louet (1281).

— Noté le 30 janvier 1647.

§ 4.

Bulle de Martin IV, qui confirme les biens de ce monastère, 1281.

— Noté le 31 janvier 1647.

§ 5.

Donation par Guillaume de Mortemer au prioré de St-Germain-sur-E., l'an 1280, *de juridiction, en toute la terre de Sainct-Michel, et de la moytié du droit de coutume du marché de St-Germain-sur-E.*

— Noté le 31 janvier 1647.

§ 6.

Donation du bois de Domjan, par Enguerrand de Vaacé, 1282.

— Noté le 31 janvier 1647.

§ 7.

Acquisition de plusieurs rentes faites à la seigneurie de Domjan, de Martin-Garin (dix-sept quarts et demy d'avoyne, 12 *doubles tournois, la moytié d'onse pains et la moytié d'onse gélines), le tout aû sur le hamel de Fougerolles* (1283).

— Noté le 31 janvier 1647.

§ 8.

Privilége royal pour la pesche des esturgeons en la baronnie de Genests, l'an 1286.

L'an 1286, l'abbé et les moynes du Mont-St-Michel voyant que la pesche des poissons à lard, et particulièrement des esturgeons, estoit fort bonne dans les eaues de la baronnie de Genests, à eux appartenante, et que chascun peschoit à sa volonté, ils se pourveurent par devers le roy de France Philippe IV du nom, surnommé le Bel, qui venoit fraischement de parvenir à la couronne, lequel leur fit expédier lettres patentes de la donation et concession qu'il leur faisoit de la pesche des esturgeons dans toute l'estendue de la baronnie dudit Genest, avec deffence à tous dès ce jour d'y pescher sur des paines y contenues. Les lettres de donation sont ès archives dudit monastère du Mont, d'où je l'ay tiré le 31 l'an de Nostre Seigneur 1647.

Cf. *Les droits de mer en Basse-Normandie, au moyen âge*, par Gustave Dupont, *Mémoires de la Société des Antiquaires*, t. XXVIII, p. 476. — *Les Baillis du Cotentin*, par Léopold Delisle, *Mémoires de la Société des Antiquaires*, t. XIX, p. 81.

§ 9.

Sentence pour le droict des esturgeons en Briqueville, 1287.

L'an 1287, quelques particuliers ayant pesché ès eaues de Briqueville et les gens du roi ayant entrepris les susdits pescheurs à cause qu'ils avoient pris un esturgeon, l'abbé et les moynes du Mont-St-Michel, comme seigneurs de ladite terre de Briqueville, intervinrent au procès, sur quoy ayant fait paroistre leurs droicts, par sentence du baillif du Costentin il fut ordonné que ledit esturgeon leur seroit délivré, à eux appartenant comme aussy plusieurs autres choses gayves et venues à

varecq qui estoient pareillement en débat avec les officiers du roy. Ladite sentence est aux archives dudit Mont, d'où je l'ay tiré le 31 janvier 1647.

§ 10.

Arrangement entre les moynes de la Luzerne et du Mont-St-Michel touchant le droit de patronage de l'église d'Erenguerville (diocèse de Coutances), l'an 1287.

— Noté le 31 janvier 1647.

§ 11.

Acquisition de certaines rentes en St-Ursin, 1287.

— Noté le 31 janvier 1647.

§ 12.

Bulle de Nicolas IV (12 *des kalendes de septembre* 1288), *qui permet aux religieux d'apporter leurs biens immeubles à leur profession, « à la réserve toutefois des fiefs, lesquels ils ne se pourront approprier, ains redemeureront aux héritiers desdits religieux lors de leur profession. »*

— Noté le 31 janvier 1647.

§ 13.

Bulle de Nicolas IV qui commet l'abbé de St-Melaine pour faire payer certaines rentes aux moynes de ce Mont, 1288.

— Noté le 31 janvier 1647.

§ 14.

Bulle de Nicolas IV qui commet l'abbé de St-Etienne de Caen pour faire casser certaines aliénations préjudiciables, 1288.

— Noté le 31 janvier 1647.

§ 15.

Bulle de Nicolas IV qui confirme les biens et priviléges de ce monastère du Mont, 1288.

— Noté le 31 janvier 1647.

§ 16.

Donation faite à la seigneurie de St-Melloir, par Colet Genargant, Roger Langlois et Alain, sieur de Molhey, l'an 1288.

— Noté le 31 janvier 1647.

§ 17.

Vidimus d'actes touchant le don des patronages, dixmes et terres des églises de St-Melloir et de Cancalle.

— Noté le 31 janvier 1647.

§ 18.

Confirmation par Regnault, escuier, seigneur de Quarteret, du don de la cure de Quarteret, des églises et chapelles de St-Audouen en Gersay, et de la chapelle de Sainte-Marie (1290).

— Noté le 5 febvrier 1647.

§ 19.

Sentence du baillif de Caen, touchant le patronage de la cure d'Esquay, diocèse de Bayeux, contre la veuve de Chrestien Chambellant, chevallier, seigneur d'Esquay (1290),

— Noté le 5 febvrier 1647.

§ 20.

Appoinctement contenant abandon du patronage de la cure de St-Legier, de Mesnildreu et du moulin fouleur sur le Thar, à Jan de la Mousche, seigneur de St-Léger, moyennant une rente annuelle de huit quartiers de froment, 1290.

§ 21.

Acquisition de Foulques, seigneur de Gastigny, du moulin de Quinquenpoix avec plusieurs rentes montant à 4 *livres* 18 *sols en argent*, 31 *pains*, 25 *gelines*, 190 *œufs*, 9 *quartiers de froment* (1290).

— Noté le 5 febvrier 1647.

§ 22.

Le patronage de l'église de Creant appartient aux moynes de ce Mont, par acte de l'an 1291.

— Noté le 5 febvrier 1647.

§ 23.

Donation, par Richard Tustin, archidiacre d'Avranches, aux moynes du Mont-St-Michel, d'un logis dans Paris et d'un manoir dans Evrecey (1293).

— Noté le 5 febvrier 1647.

§ 24.

Acquisition de plusieurs rentes en St-Plancheys, 1294.

— Noté le 5 febvrier 1647.

§ 25.

Donation par Thomas, escuier, seigneur du Pont, de la terre des Angles, du bois du Prael, situés en la paroisse de St-Plancheys, et par Guillaume Bernard et sa femme, de 36 *boisseaux de froment de rente,* 7 *livres* 5 *deniers, et* 2 *poules* (1294).

— Noté le 5 febvrier 1647.

§ 26.

Acquisition de la maison et colombier du sieur d'Asseigny, l'an 1294.

— Noté le 5 febvrier 1647.

§ 27.

Don de certaines rentes au prioré de St-Germain-sur-E. « 20 *livres,* 3 *quartiers,* 7 *boisseaux de froment,* 13 *pains,* 15 *gelines et* 5 *ruches de sel* » (1295).

— Noté le 5 febvrier 1647.

§ 28.

Recongnoissance de Mgr d'Avranches de ne tirer à conséquence si quelquefois il estoit traitté en ce monastère et dépendances.

L'an 1296, le seigneur évesque d'Avranches ne manquant pas de venir en voyage par chascun an en cette église du Mont-St-Michel, et plus souvent lorsqu'il en avoit dévotion, lequel estoit par chascune fois traitté et deffrayé par l'abbé et les moynes dudit monastère, néantmoins Jan Le Faë, pour lors abbé dudit lieu, craignant que ces visites ainsy réglées ne tirassent à l'advenir en conséquence, il déclara au sieur évesque qu'il ne seroit plus receu dans ledit monastère s'il ne donnoit une recongnoissance par escript, par laquelle il protestoit ne vouloir tirer à conséquence lesdites visites, mais qu'il avoit toutte l'obligation à l'abbé et aux moynes si quelquefois ils le traittoient et deffrayoient après avoir accomply ses dévotions en ce lieu. L'acte est aux archives, d'où je l'ay tiré et mis icy le 5ᵉ jour du mois de febvrier l'an 1647.

Laquelle acte de recongnoissance fut aussy pour les priorés et manoirs dépendants de ce monastère, où quelquefois il mangeoit avec l'abbé et les moynes de céans.

(Addition plus récente) et y logeoit faisant ses visites en son diocèse.

§ 29.

Donation par Raoult Le Leure ou Le Liévre d'un manoir et de 5 livres de rente en Huisnes, 1297.

— Noté le 5 febvrier 1647.

§ 30.

Sentence arbitrale entre Guillaume du Bois et les moynes, pour le bois du Prael en St-Plancheys. Il y fut reconnu que Guillaume du Bois avoit droict de tenir 4 vaches au pasturage, X porcs au pasturage et y prendre une chartée de bois chaque sepmaine (1297).

— Noté le 5 febvrier 1647.

CHAPITRE XXVI.

De Guillaume du Chasteau, esleu 25e abbé de l'abbaye du Mont-St-Michel.

§ 1.

Guillaume du Chasteau est esleu abbé 25e de ce Mont, meurt l'an 1314, après avoir régné 15 ans environ.

L'an 1299, quelque temps estant escoulé après la mort de Jan Le Faë, environ un an ou peu s'en falloit, les moynes esleurent Guillaume, surnommé du Chasteau, moyne profex du Mont-St-Michel, pour estre leur abbé. Il fut bénit par l'évesque d'Avranches, d'où retournant la veille de Noel, les moynes le reçeurent en corps avec la croix à l'entrée de ce monastère, là où il jura et promit de garder inviolablement les coustumes de ce monastère et de les faire garder, et en tout d'agir avec l'advis de ses moynes en ce qui concerneroit le bien spirituel et temporel du monastère. Ce que véritablement il fit jusques à la mort, qui fut le 11 septembre l'an 1314, après avoir gouverné son monastère en la dignité abbatiale environ quinze ans. Du temps de cet abbé, il arriva un embrasement général du monastère, qui fut restauré en bref, comme je diray. J'ay tiré des manuscripts de ce Mont cecy, lesquels louent beaucoup la prudence de cet abbé Guillaume du Chasteau, et je l'ay remarqué ici le 5e jour du mois de febvrier 1647.

Cf. *Neustria pia*, p. 391. — *Gallia christiana*, t. XI, p. 524. — *Histoire générale*, t. I, p. 183 et 157. — Sa sépulture est indiquée comme se trouvant au bas de la nef de l'église.

§ 2.

5e Incendie du monastère du Mont-St-Michel, arrivé l'an 1300.

L'an 1300, le 13e jour de juillet, le fouldre tomba du ciel sur le clocher de l'église de ce Mont et le ruina entièrement. Toutes les clo-

ches furent fondues et le métail découla de part et d'autre. Les toicts de l'église, du dortoir et de plusieurs autres logis furent bruslés, les tisons ardants, tombants dans la ville, réduisirent pareillement une grande partie des maisons en cendres, toutes lesquelles, avec l'église et autres ruines, furent restaurées par le soin de l'abbé Guillaume du Chasteau aux fraits. du monastère. J'ay tiré cecy des archives du monastère dudit Mont, le 5e febvrier, l'an de Notre Seigneur Jésus Christ 1647.

§ 3.

Le prioré de Villamer a droict de cognoistre du crime en sa justice, l'an 1301.

L'an 1301 fut passé accord et appoinctement entre le prieur de Villamers, diocèse de Rennes, et le seigneur de Foulgères, pour lors Philippe, comte de Valoys, par lequel ledit prieur est tenu d'envoyer au dit seigneur de Foulgères tous les procès et contredicts de la seigneurie dudit prieuré, scellés de son sceau, pour luy estre par après renvoyés soubs le sceau dudit seigneur, soit bien, soit mal jugez et en conséquence de quoy ledit prieur a pouvoir de congnoistre des crimes dans l'estendue de la seigneurie du susdit prioré. L'acte est en bonne forme ès archives de ce Mont-St-Michel, d'où je l'ay extraict le 6e jour de febvrier 1647.

§ 4.

Accord entre les moynes du Mont et le curé de St-Plancheys, touchant les dixmes, l'an 1303.

— Noté le 6 febvrier 1647.

§ 5.

Présentation de la cure de St-Germain de Quarteret en l'évesché de Coustances, par les moynes du Mont, l'an 1304.

— Noté le 6 febvrier 1647.

§ 6.

Confirmation de la juridiction, de droicts fonciers et féodaux, ainsi que du don du bois Gérard au prioré de Gohéry, diocèse de Chartres, par Robert le Vidame, 1304.

— Noté le 6 febvrier 1647.

§ 7.

Confirmation, par Geoffroy Grapin, de la donation du moulin de Montimont, et, par Hubert L'Hermite et Regnault Lechat, du fief Saucet, dépendants du prioré de Gohéry (1304).

— Noté le 6 febvrier 1647.

§ 8.

Bulle de Clément V qui confirme tous les priviléges de ce Mont-St-Michel (*4 des nones de juin* 1305).

— Noté le 6 febvrier 1647.

§ 9.

Mgr l'évêque d'Avranches déclare ne vouloir empiéter sur les droicts du monastère, en tenant les ordres en icelluy, l'an 1306.

L'an 1306, le seigneur évesque d'Avranches ayant pris la résolution de tenir les ordres en ce Mont-St-Michel, soit qu'il eust intention par ceste acsion d'empiéter sur les droicts du monastère, soit qu'il n'y pensast point, touttefois l'abbé Guillaume du Chasteau et les moynes protestèrent de ne le point souffrir, et s'opposants ainssy aux desseins de cet évesque, luy qui avoit desjà donné le lieu de ses ordres dans ce

Mont, fit touttes les promesses possibles pour avoir l'entrée, laquelle luy fut toujours desniée de la part de l'abbé et des moynes de cedit Mont, jusques à ce qu'il eust donné un acte et recongnoissance par escript et bien authentique, par lequel il ne prétendoit acquérir aulcun droict sur ce Mont encore qu'il y tint les ordres et qu'il ne seroit aux deppends de l'abbé et moynes, ce qui fut signé de part et d'autre et ainssy accomply, puis les portes luy furent ouvertes et ordonna ses diocésins. Ledit acte est ès archives d'où je l'ay tiré le 6e jour de febvrier l'an 1647.

§ 10.

Bulle de Clément V qui confirme de rechef les privilèges et franchises du Mont-St-Michel, 8 *des kalendes de novembre* 1307.

— Noté le 6 febvrier 1647.

§ 11.

L'archevesque de Rouen recongnoist le patronage de la cure de St-Michel dudit Rouen estre aux moynes de ce Mont-St-Michel, l'an 1307.

« Icelle lettre est ès archives dudit monastère d'où je l'ay tiré le 6 de febvrier 1647. »

§ 12.

L'abbé Guillaume du Chasteau reçeut pontificallement l'évêque d'Avranches, devant visiter ce monastère, l'an 1307.

L'an 1307, le seigneur évesque d'Avranches ayant obtenu la visite dans le monastère du Mont-St-Michel sous le 20e abbé appelé Raoult ou Radulphe de Villedieu, il continua, très soigneusement depuis, l'exercisse d'un droict si seigneurial, lequel jusques à ce temps ne luy avoit onques appartenu. Un jour donc il vint faire sa visite dans cette insigne abbaye. Mais comme ce droict ne luy estoit acquité que pour avoir paix

avec ses prédécesseurs qui vouloient mettre en troubles ce monastère aussy n'en jouissoit-il qu'avec beaucoup de restriction ; car Guillaume du Chasteau, homme très-vertueux et d'excellence, n'alla point au-devant de luy en habit de sujet ni de client, mais reçeut, accompagné de tous ses moynes, bien vestu pontificallement, la croce en main et la mitre en teste, cet évesque d'Avranches, lesquels ornements pontificaux ledit abbé ne quitta nullement durant la saincte messe et autres offices divins. De tout quoy il fit rapporter acte authentique qui est ès archives de ce Mont, d'où je l'ay tiré le 6e jour de febvrier 1647. Le tout quoy estoit extrêmement grief à cet évesque, lequel ne pouvant y apporter remède ny ordre, fut contrainct de le souffrir.

§ 13.

Acquisition de plusieurs domaines au prioré de St-Victeur du Mans (1309).

— Noté le 6 febvrier 1647.

§ 14.

Donation de plusieurs domaines et dixmes au prieuré de St-Victeur du Mans, l'an 1310.

— Noté le 6 febvrier 1647.

§ 15.

Permission de Philippes le Bel, roy de France, de tenir la foire chascun an en ce Mont au 8e *may, l'an* 1310.

§ 16.

Philippes le Bel, roy de France, vint visiter le Mont-St-Michel, l'an 1311.

L'an 1311, un an après que Philippes IV du nom, surnommé le Bel, roy de France, eut donné permission de tenir la foire chascun an au

8e jour du mois de may en ce Mont, il y vint par dévotion rendre ses vœux à Dieu, Roy des Roys, en l'honneur de son sainct archange, et visiter ce Mont sacré, vraye demeure des esprits cœlestes. Il ne se peut expliquer avec combien de sentiment et de ferveur d'esprit le roy très chrestien répandoit en ce sainct lieu son cœur à nostre bon Dieu. Durant ce temps-là il fit quantité de beaux et riches présents à l'église de l'archange. Premièrement, il fit faire quantité d'ornements prétieux pour servir aux offices divins. Item il y offrit deux espines de la couronne qui fut apposée par les Juifs sur le chef sacré de nostre aymable Jésus le jour de sa douloureuse passion, lesquelles se voient encore aujourd'huy richement enchassées dans la trésorerie de ladite église et supportées dans un vase par un ange d'argent doré. Item il y donna cette grande partie en croix de la vraye croix, sur laquelle notre infiniment bon maistre voulut expirer, pour nous faire vivre, le jour de son amère passion susdite, laquelle partie de croix se voit en ladite trésorerie richement enchassée et portée par une saintte Hélène d'argent doré. Item le bon roi, non content de ces beaux présents tous sacrez et spirituels, il creut qu'il en falloit faire qui proviendroient de chose prophane et temporelle. C'est pourquoy il fit une offrande sur l'autel du sainct archange de douze cents ducats d'or desquels, du depuis, peu après cecy, l'on fit faire le sainct Michel qui est en la nef de l'église sur l'autel du St-Sacrement (sur son autel) fait et construit aux frais et par les soings du R. P. dom Dominique Huillard, prieur des moynes de la congrégation de St-Maur, en France, establis, il y a longtemps, en ce dit monastère. Cet image de sainct Michel est parfaitement beau, riche et bien fait. Il est de bois couvert de lames de cuivre d'or pur et ducat (Les mots *de cuivre* ont été postérieurement rayés). J'ai tiré cecy des manuscripts de ce Mont et des historiens qui ont traitté des gestes de Philippes le Bel et l'ay mis icy le 6e jour de febvrier 1647.

§ 17.

Acquisition du moulin Bruslé en St-Benoist, dans la seigneurie de Bévron, l'an 1311.

— Noté le 7 febvrier 1647.

§ 18.

Sentence arbitrale entre les moynes, les curés de Livaré et de Hercé, pour la possession de plusieurs dixmes deppendants du prioré de l'Abbayette, 1313.

— Noté le 7 febvrier 1647.

CHAPITRE XXVII.

De Jean de la Porte, esleu 26e abbé de ce monastère du Mont-St-Michel.

§ 1.

Jean de la Porte est esleu 26e *abbé du Mont-St-Michel l'an* 1314, *meurt l'an* 1334, *après* 20 *ans de règne.*

L'an 1314 Guillaume du Chasteau estant passé de cette vie à trespas et enterré au bas de la nef de l'église, peu de jours après sa mort, environ le 3e du mois d'octobre de la mesme année 1314, les moynes capitulairement assemblez esleurent Jean de la Porte, moyne profex de ce monastère pour leur abbé et pour les gouverner, ce qu'il fit très-prudemment environ l'espace de vingt ans moins cinq mois, qu'il vescut prœlat de cette abbaye. Il tenoit tout en très bon ordre et avoit un soin très particulier à l'observance régulière, de sorte que le monastère florissoit de son temps beaucoup. Et il y fut faict grand nombre de miracles soubs le gouvernement d'icelluy que je rapporteray cy après. Ce fut aussy soubs cet abbé que la place et forteresse de ce lieu commença à estre gardée par des soldats.

Après tant de bonnes œuvres pratiquées au service de nostre seigneur

dans ce monastère, il luy plut le retirer à soy le Vendredy Sainct 14e jour d'avril l'an 1334. Il fut enterré en la chapelle de S. Jean l'évangéliste, qu'il avoit fait faire dans la croisée de cette église, du costé du midy, devant l'autel dédié à la Très-Saincte Trinité, lequel on appelle à présent de S. Benoit, à cause d'un tableau de ce sainct qui est en ce lieu. Là on voit encore aujourd'huy son tombeau relevé en bosse par effigie et revestue pontificalement dans la muraille au bas du vitral. Cecy est à plein descrit dans les manuscripts de ce Mont, d'où je l'ay tiré le 8 febvrier 1647.

— Cf. *Neustria pia*, p. 391. — *Gallia christiana*, t. XI, p. 524. — *Histoire générale*, t. I, p. 185, 257.

§ 2.

Introduction de la garnison du Mont-St-Michel, l'an 1324.

— Noté le 8 febvrier 1647. — Cf. *Histoire générale*, t. II, p. 90.

§ 3.

Don de trois chandeliers d'argent par le duc de Bourbonnois, l'année 1329.

L'an 1329, Louys, duc de Bourbonnois, offrit à Dieu, en l'honneur de son S. Archange dans l'église de ce Mont, trois beaux grands chandeliers d'argent doré, deux desquels à présent nous restent et se veoient dans la trésorerie d'icelle, et sur l'un d'iceux sont escripts ces mots : « Louys, conte de Clermont de La Marche, chamberier de France, donna ces trois chandeliers l'an 1329; » sur l'autre il y a presque mesme escriture, mais on ne peut plus la lire pour la vétuste et usure. J'ay tiré cecy *desdits chandeliers* le 8 febvrier 1647 (aux mots *dits chandeliers* on a substitué plus tard le mot : *manuscripts*. Nota que l'an 1643 lesdits chandeliers ont esté changez.

§ 4.

Le prioré de St-Clément de Gersay est retiré des usurpateurs d'iceluy, l'an 1330.

— Noté le 8 febvrier 1647.

§ 5.

Affranchissement d'un disner deub au seigneur de Foulgères et à toute sa suite, sur le prioré de Villamers, par Philippes de Valois, l'an 1324.

— Noté le 8 febvrier 1647.

§ 6.

Lettre de Louis X, le Hutin, portant que le prieur de Pontorson doibt jouir de la dixme des moulins et pescheries dudit lieu.

— Noté le 8 febvrier 1647.

§ 7.

Don et démission de la fieuferme de la seigneurie de Bouillon aux moynes du Mont, par Normand Langlois, escuyer, l'an 1316.

— Noté le 8 febvrier 1647.

§ 8.

Fondation de deux messes chascun jour par Philippes V, dit le Long, roy de France, l'an 1319.

— Noté le 8 febvrier 1647.

§ 9.

Permission de l'évesque et chapitre de Dol pour bastir une chapelle à Montrouault, 1319.

« J'estime que c'est celle qui est à présent toutte ruinée, un peu à l'escard des bastiments dudit lieu située, qui sont aussy tous en ruine tant par le choc des guerres civiles que par le peu de soin des moynes de ce Mont à les faire réparer. » Noté le 8 febvrier 1647.

§ 10.

Construction d'une chapelle dans Loyselière, l'an 1321.

« L'abbé et les moynes obtindrent permission de l'évesque de Coustances pour faire bastir et construire la chapelle qui se voit encore à présent, laquelle a esté réparée depuis par les abbez suivants de temps en temps. » Noté le 9 febvrier 1647.

§ 11.

Confirmation du droict de patronaye de la cure de Sartilly, évesché d'Avranches, 1327.

— Noté le 9 febvrier 1647.

§ 12.

Bulle de Jean XXII qui commet l'official de Rennes pour le retrait des biens aliénés deppendants du Mont-St-Michel, 1328.

— Noté le 9 febvrier 1647.

§ 13

Gagement des habitants de Montrouault d'ayder à bastir et réparer le manoir, l'an 1332.

— Noté le 9 febvrier 1647. —

§ 14.

Bulle de Jean XXII qui donne 100 jours d'indulgence à ceux qui visiteront l'église du S. Archange ès quatre festes principales de Nostre Seigneur et de Nostre Dame, et quarante jours ès octaves (1332).

— Noté le 9 febvrier 1647.

§ 15.

Bulle de Jean XXII qui confirme généralement le monastère du Mont-St-Michel dans ses privilèges, franchises, exemptions et donations (1332).

— Noté le 9 febvrier 1647.

§ 16.

Une femme se confiant ès mérites de l'Archange est guarie d'une paralysie (1333).

— Noté le 9 febvrier 1647. — Cf. *Histoire générale*, t. I, p. 97.

§ 17.

Un enfant aagé seulement de 20 jours dit qu'on le porte au Mont-St-Michel (1333).

— Noté le 9 febvrier 1647. — Cf. *Histoire générale*, t. I, p. 98.

§ 18.

Une femme se mocquant des pèlerins de St-Michel est possédée et guarie demandant pardon (1333).

— Noté le 9 febvrier 1647. — Cf. *Histoire générale*, t. I, p. 99.

§ 19.

Les pèlerins de St-Michel n'ayant de quoy payer leur dîner, leur hoste est payé miraculeusement (1333).

— Tiré du manuscript *RR.*, le 10 febvrier 1647. — Cf. *Histoire générale*, t. I, p. 100.

§ 20.

Plusieurs, de divers pays fort esloignez, sont excitez de venir en pèlerinage au Mont-St-Michel (1333).

Noté le 10 febvrier 1647. — Cf. *Histoire générale*, t. I, p. 102.

§ 21.

Miracle d'un pain multiplié (1333).

— Noté le 10 febvrier 1647. — Cf. *Histoire générale*, t. I, p. 103.

§ 22.

Un enfant torticolis reçeoit la santé, recommandé à l'Archange S. Michel (1333).

Noté le 10 febvrier 1647. — Cf. *Histoire générale*, t. I, p. 104.

§ 23.

Punition d'un homme qui avoit empesché de petits enfants de venir en pèlerinage au Mont (1333).

— Noté le 20 febvrier 1647. — Cf. *Histoire générale*, t. I, p. 106.

§ 24.

Trois hommes invectivant contre les pèlerins, sont punis de maladie (1333).

— Noté le 10 febvrier 1647. — Cf. *Histoire générale*, t. I, p. 107.

§ 25.

Un homme sourd et muet reçeoit la santé devant l'autel de S. Michel (1333).

— Noté le 10 febvrier 1647. — Cf. *Histoire générale*, t. I, p. 108.

§ 26.

Un pèlerin ayant perdu la parolle la recouvre par l'intercession de S. Michel (1333).

— Noté le 10 febvrier 1647. — Cf. *Histoire générale*, t. I, p. 110.

§ 27.

Une femme, différant son voyage en ce Mont, perd la parole, le continuant, la recouvre (1333).

— Noté le 11 febvrier 1647. — Cf. *Histoire générale*, t. I, p. 111.

§ 28.

Une femme aveugle reçeoit la veue par l'invocation de l'Archange S. Michel (1333).

— Noté le 11 febvrier 1647. — Cf. *Histoire générale*, t. I, p. 112.

§ 29.

Une femme perdit la parole, en punition d'avoir empesché sa fille de venir en pèlerinage en ce Mont.

— Noté le 11 febvrier 1647. — Cf. *Histoire générale*, t. I, p. 113.

§ 30.

Apparition de l'Archange sur le clocher du monastère en forme de clarté, avec plusieurs prodiges, l'an 1333.

« L'an 1333, à la feste de la Penthecoste, un peu auparavant que tous les miracles cy-dessus fussent advenus en ce monastère, le S. Archange en donna des indices, apparoissant en une grande clarté, sur le clocher de l'église de ce monastère du Mont-St-Michel, et puis il fit de si grandes tempestes et orages de vents et de pluies, que tous estimoient ce rocher, avec ses œdifices, devoir en peu de temps abîmer; néantmoins il n'arriva aulcun dommage de cela, c'étoit seullement des advertissements que le Souverain maître donnoit des merveilles qu'il vouloit opérer par les mérites et invocation de son sainct Archange. — Noté le 11 février 1647.

Beaucoup des miracles de l'an 1333 rapportés ci-dessus ont trait aux nombreux pèlerinages d'enfants sur lesquels M. Léopold Delisle a publié un si curieux travail dans le XVII[e] volume des *Mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie* 388-394. Ce mouvement extraordinaire, qui entraînait des bandes de pastoureaux vers la célèbre abbaye, alarma

paraît-il de graves théologiens. Denis de Rickel, plus connu sous le nom de Denis le Chartreux, combattit ces ardeurs qui lui semblaient exagérées, dans un écrit intitulé *Epistola de cursu paerorum ad Sanctum Michaelem.* Tel fut aussi le but d'un autre opuscule cité par M. Léopold Delisle et composé par Mre Nicolas de Machenhen, professeur à l'Université d'Hesdelberg.

La date des pèlerinages de pastoureaux est conservée, d'ailleurs, dans deux fragments rimés que nous empruntons au même travail :

Une M soule, comme semble,
Trois C, trois X trois I ensemble
Le temps que ces pastoureaux vindrent
Au Mont-St-Michiel, nous aprindrent :
En L'an M.CCC.XXXIII
A Saint-Michiel sa grant fiance
Fist venir au Mont grantentois
De pastoreaux grant habundance ;
En Saint-Michiel avoient fiance
Qui leur a donné alégeance.

Nous trouvons des allusions peu respectueuses au caractère de ces pèlerinages dans plusieurs textes. Le testament de *Jenin de Lesche qui s'en va au Mont-St-Michel* (*Anciennes poésies françaises.* Bibliothèque elzévirienne, t. X, p. 369), débute ainsi :

« Comme vray pèlerin du Mont
« Saint-Michel, *où les enfants vont*
« *Le plus souvent sans croix ni pille.*

Le savant annotateur de cette pièce rare en a rapproché, avec raison, un article des comptes royaux, publiés par M. Vallet de Viriville, à la suite de son édition d'Alain Chartier (t. III, p. 317).

« Monseigneur le Régent, pour argent donné aux galopins de la cuisine, pour aller au Mont-St-Michel, au temps de karesme mercredi 5 février (1421), argent, 16 sous. — On peut aussi y joindre ce dicton recueilli par M. Canel (Blason populaire, t. I, p. 62) :

« Les petits gueux vont à St-Michel et les grands à St-Jacques. »

§ 30 *bis.*

Philippes VI, roi de France, prend en sauvegarde et confirme les biens du Mont-St-Michel. Lettres patentes du 6 juillet 1334.

— Noté le 11 février 1647.

§ 31.

Délivrance d'un navire et d'un poulain gayfs, trouvés dans la seigneurie de Genest, contre les officiers royaux (1334).

L'an 1334 susdit fut trouvé un poulain espave sur la terre et seigneurie de Genests, deppendance de ce Mont-St-Michel, lequel quoy qu'appartenant à l'abbé Jean de la Porte et à ses moynes, comme seigneurs de ladite terre de Genests, estant une chose gayfve, touttefois le viconte d'Avranches, comme juge royal, l'avoit fait arrester au profit du Roy; l'abbé et les moynes s'estant si bien deffendus et montré leurs droits, que ledit viconte fut condenné leur rendre le poulain gayf, comme vrais seigneurs ausquels les espaves appartenoient véritablement. La mesme chose arriva pour un vaisseau qui aborda sans maître audit Genests, lequel, comme les officiers du Roi et recepveurs du domaine, le vouiloient saisir, les moynes firent juger leur appartenir comme à seigneurs ayant les choses gayves. Les deux sentences sont ès archives. Je l'ay tiré le 12 febvrier 1647.

— Noté le 12 febvrier 1647.

§ 32.

Plusieurs grâces, priviléges, exemptions et confirmations des biens du Mont-St-Michel, par Philippes de Valois, l'an 1334.

— Noté le 12 febvrier 1647.

CHAPITRE XXVIII.

De Nicolas Le Vitrier, esleu 27e abbé de l'Abbaye du Mont-St-Michel.

§ 1.

Nicolas Le Vitrier, esleu 27e abbé de ce monastère l'an 1334, meurt l'an 1362, après 28 ans de règne.

L'an 1334 susdit, le 14 avril, le bon abbé Jan de la Porte ayant changé cette vie misérable en une meilleure et ses funérailles achevées, les festes de Pasques solennisées, les moynes de ce Mont s'assemblèrent en chapitre et esleurent pour leur abbé Nicolas, surnommé Le Vitrier, lors prieur claustral et profex de ce monastère, natif de la ville de ce Mont-St-Michel. Il fut bény par l'évesque à Avranches au moins de juin suivant et au retour reçeu des moynes processionnellement, jurant sur les Saincts-Evangiles de garder les statuts et ne rien innover dans le monastère au préjudice de la régularité. Les manuscripts d'où j'ay extrait cecy disent qu'il le fit aussy jusques à la mort, mais il est certain que du temps de cet abbé la régularité étoit bien deschue, puisque par convention il se retenoit un peculion sur ce monastère. Celcy faict foy de la propriété, laquelle S. Benoist abhorre comme la peste dans sa règle, sachant qu'elle devoit estre l'unique moyen de renverser tout le bien spirituel de ses enfants, lequel vice commença sous cet abbé Nicolas Le Vitrier a régner dans ce monastère et a du depuis continué en augmentant, de telle sorte que l'abbé et les moynes dans nos derniers siècles n'étoient point différents des séculiers dans la possession des biens temporels, voire beaucoup plus extravagants. — Il y eut beaucoup de guerres durant cet abbé et de révolutions dans la France, ce qui luy donna bien de la paine à conserver cette place en l'obéissance du roy. Il arriva plusieurs autres choses dignes de remarque que je diray en son lieu cy-après. Il trespassa le 30 octobre l'an 1362, après avoir gouverné ce monastère

28 ans six mois et fut enterré en ce monastère. Je n'ay point trouvé où. J'ai tiré le tout des susdits manuscripts, qui sont ès archives de ce Mont, le 12 février 1647.

§ 2.

Ordonnance du pape pour la réformation du monastère de ce Mont, avec commission donnée à l'abbé de Marmoustier 1337.

« Ordre d'envoyer chaque année deux religieux étudier à Paris. » — Noté le 12 febvrier 1647.

§ 3.

Dénombrement du revenu de l'abbaye du Mont-St-Michel, rendu par Nicolas Le Vitrier aux abbés commis par le pape.

« Il a assuré n'avoir que du revenu et de quoy entretenir quarante moynes qui sont dans icelluy pour lors, d'autant qu'il couste extrêmement à faire monter les provisions audit lieu et plusieurs autres difficultés qu'il objecte. »

La déclaration de revenu est aux archives. Je l'ay extraict le 12 febvrier 1647.

§ 4.

Acquisition d'un quard de froment de rente qui grevoit le moulin de Barne, appartenant aux moynes en Brétheville, 1337.

— Noté le 12 febvrier 1647.

§ 5.

Exemption aux moynes de ce Mont de payer solde aux gens d'armes de Normandie, l'an 1347.

— Noté le 12 febvrier 1647.

§ 6.

Union spirituelle de l'abbaye de Mont-Bourg à celle du Mont, 1348.

— Noté le 12 febvrier 1647.

§ 7.

Deffenses aux capitaines des places fortes de Normandie de rien faire payer aux moynes du Mont-St-Michel, 1346.

Toutes les lettres et priviléges sont ès archives de ce Mont, d'où je l'ay tiré le 12 febvrier 1647.

§ 8.

Exemptions par les roys de France aux abbé et moynes du Mont-St-Michel de payer la solde de la garnison dudit lieu, 1347.

— Noté le 12 febvrier 1647.

§ 9.

Bulle de Clément VI, qui confirme les biens, priviléges et exemptions du monastère, avec ampliation, 1347.

— Noté le 13 febvrier 1647.

§ 10.

L'abbé Nicolas Le Vitrier quitte les offrandes de l'église à ses moynes moyennant 100 *livres de rente, par transaction*, 1348 (Archives).

« Et par là a commencé la belle mansse abbatiale d'où jouissent cejour-

d'hui nos abbés de ce Mont, laquelle s'est accrue petit à petit depuis, fondez qu'ils ont esté sur cette première transaction et de telle sorte que les abbés ont esté sur le point de rescinder et exterminer le monachisme de cet ancien, sainct et fameux monastère. Voilà ce que produit la violation de nos règles. » — Noté le 13 febvrier 1647.

§ 11.

Sixiesme incendie arrivé ès bastiments du Mont-St-Michel, 1350.

L'an 1350 le feu du ciel tomba sur le monastère du Mont-St-Michel et en brusla une grande partie des bastiments, ce qui n'affligea pas peu l'abbé Nicolas Le Vitrier et les moynes d'icelluy, lesquels d'ailleurs estoient assez empeschés, à cause des guerres, à la garde de leur monastère, sans avoir de la misère par ailleurs. Il fist toutefois réédifier le plus tost qu'il pust le dégast du feu et entretenir tous les bastiments en bon estat durant sa vie. J'ay tiré cecy du manuscrit qui parle des abbés, qui est aux archives de ce monastère, le 13 février 1647.

§ 12.

Sauvegarde du roy Jan pour l'abbaye et deppendances d'icelle, avec les expresses deffenses à toutes sortes de gens de guerre de loger ès terres et deppendances dudit Mont, ny de faire aux moynes la moindre incommodité (1352).

— Extrait des archives le 13 febvrier 1647.

§ 13.

Lettres patentes du roy Jan, qui deffend à toute personne de rien prendre sur les terres de ce Mont (1355).

— Tiré des archives le 13 febvrier 1647.

§ 14.

Sentence arbitrale relativement au droict de patronage de la cure de Servon, débattu entre les moynes et le seigneur de Servon (1336).

— Tiré des archives le 13 febvrier 1647.

§ 15.

Commandement de Charles V aux habitants des quatre paroisses (Ardevon, Huynes, Espas et Bauvoir), de faire le guet en ce Mont (1356).

— Tiré des archives le 13 febvrier 1647. — Il n'y a pas de paragraphe 16 dans le manuscrit.

§ 17.

Charles V ordonne au gouverneur de la province de ne mettre en ce Mont aulcun autre capitaine que celuy qui y estoit du consentement de l'abbé, avec 6 hommes d'armes et 8 archers pour la seureté de la place (1357, Archives).

— Noté le 13 febvrier 1647.

§ 18.

Exemption de Charles, duc de Bretaigne, pour la franchise des provisions du monastère. — Lettre aux recepveurs des tailles (1359).

— Tiré des archives le 13 febvrier 1647.

§ 19.

Charles, duc de Bretaigne, supplie les moynes de luy subvenir d'argent en sa nécessité des guerres (1360).

— Noté le 13 febvrier 1647.

§ 20.

L'abbé Nicolas Le Vitrier réunit le fief de Bacilly au domaine de l'abbaye de ce Mont-St-Michel (Archives, contract fait avec Thomas Guynebault), 1345.

— Noté le 13 febvrier 1647.

§ 21.

Establissement en la possession de toute sorte de droicts seigneuriaux de la baronnie de St-Paer, dépendant du Mont.

L'an 1360, l'abbé et les moynes de ce Mont estant tous les jours attaqués par les seigneurs particuliers du pays et mesme par les officiers du roy pour leurs droicts de varecq, choses gaives, prisons, esturgeons et autres poissons à lard, ils furent contraincts de se pourvoir par devers le roy Jan et Charles V, encore duc de Normandie et dauphin de France, lesquels disjoinctement donnèrent des lettres patentes à l'abbé et aux moynes, par lesquelles il les confirmait dans les droicts susdits et particulièrement dans l'estendue de la baronie de St-Paer, dont il estoit pour lors question. Item l'an 1384, fut faicte information desdits droicts appartenant auxdicts moynes par devant le juge de Coustances, lequel rendit sentence le mesme an 1384, à l'encontre de M. le procureur du roy dudit lieu, au profit desdits moynes, par laquelle ils sont maintenus en la possession desdits droicts cy-dessus, en outre ès droicts d'effusion de sang des malfaiteurs, mesure et taxe des vins,

cydres et bleds, avec droits de garde et de tutelle (Archives, 1360). — Noté le 13 febvrier 1647.

§ 22.

Donation de 50 livres de rentes sur le prioré de la Bloutière, par Charles V, dit le Sage.

« Cette rente annuelle luy estoit deue par les prieur et chanoynes du couvent de la Bloutière, à cause et pour raison dudit lieu, qui leur avoit esté fieffermé par le roy Philippes, à la réserve desdites 50 livres de redevance, l'an 1275.

L'acte de donation est aux archives du monastère, avec une obligation et une sentence rendues contre les prieur et chanoynes dudit lieu, pour la continuation du payement de ladite rente.

— Archives 1360. — Noté le 14 febvrier 1647. »

§ 23.

Bulle d'Innocent VI, qui donne cent quarante jours d'indulgences à ceux qui visiteront l'église du glorieux S. Michel Archange, aux deux festes dudit saint.

— Bulle du 6 des ides de janvier 1360. — Archives. — Noté le 14 febvrier 1647.

§ 24.

Le droict de patronage de la cure de Coudeville est alternatif entre le seigneur de Coudeville et les moynes, mais le seigneur doit cent sols de rente annuelle aux moynes.

Sentence arbitrale entre les moynes et Jean Costard, seigneur de Coudeville. — « Ledit Costard fut bien favorisé des arbitres. »

Archives, sentence arbitrale, 1362. — Noté le 13 febvrier 1647.

§ 25.

Bulle d'Urbain V, qui confirme les privilèges et biens du monastère.

Archives, 4 des kalendes de may 1362. — Noté le 14 febvrier 1647.

CHAPITRE XXIX.

De Geoffroy de Servon, esleu 28e abbé de ce monastère du Mont-St-Michel.

§ 1.

Geoffroy de Servon est esleu 28e *abbé de ce Mont, l'an* 1363, *règne* 23 *ans, meurt l'an* 1386.

L'an 1362, le dernier jour du mois d'octobre, Nicolas Le Vitrier estant décédé, les moynes de ce Mont s'assemblèrent et esleurent cinq mois après, en mars 1363, pour leur abbé, Geoffroy surnommé de Servon, natif de la ville d'Avranches, en ce temps-là vivant dans le monastère en la qualité de prieur claustral, duquel il estoit moyne profex. Cet abbé esleu fit aussy plusieurs choses remarquables durant son règne, tant pour l'augmentation des biens du monastère que de ses deppendances; il fit renouveller les privilèges d'officier pontificallement, voire il les fit augmenter. Il fit grandement travailler ès bastiments de ce monastère, qui furent bruslés de son temps. Il fut continué capitaine de la garnison de ce monastère, succédant à Nicolas Le Vitrier, le premier capitaine d'icelle étant abbé et capitaine ensemblement. Il se passa plusieurs autres choses durant vingt trois ans qu'il fut abbé et trois mois de plus, ce que je rapporteray en son lieu. Je n'ay rien trouvé de

son bon ou mauvais gouvernement touchant la régularité. Il semble que dans ce temps-là on n'en faisoit guères d'estat. Il décéda le dernier jour de febvrier 1386, et fut enterré en cette église sans savoir où. Je l'ay tiré des manuscripts qui parlent des abbez de ce monastère, qui sont gardés ès archives de ce Mont-St-Michel, le 14 de febvrier 1647.

§ 2.

Charles V de Chastillon, dit de Bloys, apporte une relique de S. Yves de Rennes, en ce Mont, nuds-pieds, 1363.

« Icelluy ayant esté tué en bataille l'an 1364, Dieu illustra son tombeau de plusieurs miracles, ce qui fit que l'abbé et les moynes supplièrent le pape Grégoire IIe de le canonizer. S'il le fit ouy ou non il ne conste pas. » — Noté le 14 febvrier 1647.

§ 3.

Sauvegarde de Charles V dit le Sage, qui confirme le monastère et dépendances (Archives, 1364).

— Noté le 14 febvrier 1647. — Cf. *Histoire générale de l'abbaye du Mont-St-Michel,* t. II, p. 5.

§ 4.

L'abbé Geoffroy de Servon est confirmé capitaine de la garnison de ce Mont par le roy Charles V, dit le Sage, l'an 1364.

— Noté le 14 febvrier 1647. — Cf. *Histoire générale,* t. II, p. 95.

§ 5.

Deffences du roy Charles V à toute personne d'entrer dans le Mont-St-Michel, armé.

« Extraict de la lettre en viel gaulois le 14 febvrier 1647. »

§ 6.

Deffences dudit roy Charles aux capitaines des places fortes de rien prendre sur les terres du Mont-St-Michel, 1364.

— Lettres patentes, archives 1364. — Noté le 15 février 1647.

§ 7.

Le roy Charles V ordonne que les moynes lèveront 6 deniers par livre sur tous marchands trafficants dans l'étendue des terres de l'abbaye pour la garnison du Mont.

— Lettres patentes de 1364, archives. — Noté le 15 febvrier 1647.

§ 8.

Mandement de Bertrand du Guesclin au capitaine de Chanteloup de ne contraindre en aulcune manière les habitants de la baronnie de St-Paer à faire le guet et la garde audit chasteau.

— Mandement de 1364, archives. — Noté le 15 febvrier 1647.

§ 9.

Certaines personnes condemnées à l'amende pour avoir porté au sieur de Carolles des esturgeons au lieu de les porter au Mont-St-Michel (1365). *Même décision en* 1400.

— Sentences de 1365 et de 1400, archives. — Noté le 15 febvrier 1647.

§ 10.

*Ordonnance du roy Charles V contre Jean Boniant (l'*Histoire générale *met Bonant), viconte d'Avranches, qui, avec son espée, avoit voullu entrer en ce Mont par force.*

L'an 1365, le 1er jour de janvier, Jan Boniant, viconte d'Avranches, ville pour lors ennemye de la France et tenant le party du roy de Navarre, venant en ce Mont y voulut entrer avec son couteau dans sa pochette en compagnie de quelques aultres gens. Les gardes luy dirent que ce n'estoit l'intention du roy que qui que fust entrast dans cette place avec la moindre arme.

Jan Boniant se picqua fort et ferme et protesta de se venger des moynes, et, comme il est à præsumer, il faisoit et rendoit mauvaise justice dans les procez et affaires que les moynes avoient devant luy, c'est pourquoy ils eurent recours au roy Charles V, et luy, tout raconté, il leur donna renvoy de leurs causes devant le baillif d'Avranches et non davantage devant ledit viconte. Voycy une partie des lettres-patentes expédiées sur ce subjet qui sont gardées ès archives du monastère : Carolus etc... ce Jan Boniant, portant un grand cutel à pointe nez, de sa volenté, par sa force et puissance, s'est naguieres efforcé d'entrer en ladicte abbaye avecques plusieurs autres compagnons et le reste... par où appert que c'estoit un coustelats ou grand cousteau de costé et non un couteau de pochette comme a remarqué celuy qui a faict le manuscript des abbés de ce Mont. — Noté le 15 febvrier 1647.

§ 11.

Passeport de Jan, duc de Bretaigne, pour les provisions en franchise du Mont-St-Michel, 1366.

Lettre aux fermiers et recepveurs des traites foncières de Bretaigne, 1366, archives. — Noté le 15 febvrier 1647.

§ 12.

Un poissonnier est condamné à une amende pour avoir vendu au lieu de St-Pacr son poisson en cachette et avant soleil levé.

Sentence amendable contre Gaultier Lemaigre, 1366, archives. — Noté le 15 febvrier 1647.

§ 13.

Confirmation par Guythenoc, Alarin sa femme, Joscelin, Mings et Tusgual leurs fils, du don de 4 villages, Tregentel, Kerbisquel et Ros, paroisse de Miniac, et Carnoger, paroisse de Methon, avec un moulin et dixmes, faict au prioré de Rocquillats.

Acte de donation de 1366, archives. — Noté le 15 febvrier 1647.

§ 14.

Ordonnance du roy Charles de razer certaines maisons du Mont-St-Michel, nuisant à la forteresse de l'abbaye (1368).

L'an 1368, l'abbé Geoffroy de Servon obtiut des lettres-patentes pour de rechef contraindre les sujets de ce Mont et des 4 paroisses en deppendantes au guet et à la garde de la place dudit lieu, ensemble commandement aux soldats du Chasteau de ce monastère de faire la visite dans les maisons de la ville de ce Mont, et injonction audit abbé, de la part du roy Charles V, de faire desmollir toutes les maisons qui pouvoient tant soit peu nuire à la seureté de la place. L'abbé Geoffroy de Servon obtint sourdement ces lettres comme venant du propre mouvement de Sa Majesté, n'ayant pas voulu de son chef chocquer (quoy qu'il eut pu agir sans aultre commandement), les bourgeois du Mont-St-Michel, petite ville, autrefois que les abbés estoient régulliers et résidants dans le monastère, remplie d'honnestes gens et mesme de plusieurs nobles,

comme il apparoist encore à présent par les bastiments et manoirs d'icelle, lesquels n'auroient pas esté si bien construits si c'estoit pour loger cette multitude de pauvres gens qui n'ont guères de quoy frire maintenant en icelles habitant, de plus qu'un Nicolas le Vitrier, abbé autrefois de ce fameux monastère, n'eust pas esté pris de cette lye de peuple, à la porte de son abbaye, pour gouverner un si vénérable Panthéon, s'il n'eust esté de maison, joint qu'il avoit le cœur trop généreux et porté à la guerre et aux armes pour avoir sorty de bas lieu. J'ay faict cette remarque sur les manuscripts du monastère et sur la lettre conservée ès archives d'icelluy, le 15 febvrier 1647.

§ 15.

Deffences du pape Urbain V de recepvoir des bastards en la religion monastique dans le Mont-St-Michel, 1368.

L'an 1368 il arriva grand grabuge entre les moynes et l'abbé de ce monastère du Mont-St-Michel, à l'occasion d'un jeune homme nommé Guillaume de la Boissière, lequel, à cause qu'il estoit bastard de naissance, la plus grande partie des moynes avoient refusé d'estre receu dans le monastère à l'habit monachal. Ce Guillaume, voyant qu'il ne pouvoit venir à ses fins, comme il y a de l'apparence, supporté de l'abbé ou de quelques moynes puissants dans icelluy, se pourveut par devers le pape Urbain V, pour lors tenant le siége de saint Pierre en Avignon, et obtint une jussion de Sa Sainteté à l'abbé et aux moynes du Mont-St-Michel à ce qu'ils eussent à le recepvoir à la probation et au noviciat. Cette partie des moynes, non consentants à la réception de cet illégitime, envoyèrent au mesme pape luy faisant entendre la vérité du tout, obtinrent la bulle qui suit, émanée *vivæ vocis oraculo papæ*, à la relation du cardinal *a latere :*

« Noveritis quod nuper expositum fuit Sanctissimo Domino Urbano papæ... quod nullus illegitimus recipiatur... Tamen Guillermus de la Boissiere patiens defectus natalium, ex Johanna La Manigine, muliere non conjugata genitus, quæ multos amatores indifferenter recepit, ut dicitur,

in suis et dicti monasterii partibus satis propinquis, et eidem Guillermo patres diversos ut nutrimenta reciperet assignavit, tacito de præmissis litteras impetravit a Domino nostro Papa prædicto ut in monasterio reciperetur in monachum et in fratrem. Verum quia timebatur quod de receptione dicti Guillermi in præfato monasterio, discordiæ, divisiones et scandala possent sequi præsertim cum in eodem monasterio et locis circumvicinis, per famam publicam teneatur, ut fertur, quod ipse Guillermus fuerit et sit filius, quondam fratris Nicolai Le Vitrier abbatis monasterii supradicti, qui ipsum in domum ejusdem monasterii de Bellovisu nuncupata, fecit, ut dicitur, nutriri per plures annos; idem dominus noster Papa... declaravit istum Guillermum non fore recipiendum. » Par où appert que ledit Guillaume avoit desjà l'habit du temps mesme de Nicolas Le Vitrier, et que les moynes l'avoient mis dehors à cause de sa naissance infâme : Par ou appert de rechef de la bonne observance régulière qui se pratiquoit durant le règne de ce Nicolas. Il estoit bien difficile qu'un homme si vaillant dans les armes et tant adonné à la guerre eust esté dévot. Dieu luy face miséricorde et à nous tous. J'ay tiré cecy de la bulle de ce cardinal, qui fut donnée en Avignon, par commandement d'Urbain V, le dernier du mois d'aoust 1368. Elle est ès archives du monastère où je l'ay remise après l'avoir leue, le 15e jour de febvrier 1647.

§ 16.

Appoinctement entre les moynes du Mont et les frères de l'Hôtel-Dieu de Coustances pour les dixmes de la Pommeraye.

Acte de 1369, renouvelé en 1470, archives. – Noté le 15 febvrier 1647.

§ 17.

Rachapt de Jan Thiberge de 40 sols tournois de rente dus par les moynes sur leur moulin du Prey en St-Benoist de Beuvron.

Acte de 1370, archives. — Noté le 16 febvrier 1647.

§ 18.

Acquisitions pour les moulins : du Déluge, Pierre, du Bourg et Juette en St-Benoist de Beuvron, faictes par les moynes en 1372.

— Noté le 18 febvrier 1647.

§ 19.

Debvoirs de services de plusieurs hommes d'armes au jour de la St-Michel et en temps de guerre jusque l'an 1372.

L'an 1372, l'abbé Geoffroy de Servon et les moynes de ce monastère du Mont-St-Michel, voulant orner leur église et rendre splendide le service d'icelle au jour du sainct Archange, au mois auquel on célèbre en ce monastère la dédicace de son église, sçavoir le 29e jour de septembre; à ces fins ils passèrent un accord et appoinctement avec le sieur de Pitelou pour le fief d'Aucey, situé en la Croix et Peloing par lequel accord l'abbé et les moynes relaissent ledit fief d'Aucey au sieur de Pitelou, à la charge de X sols de rente, et de fournir un homme d'armes au jour de St-Michel pour garder au coing de l'autel dudit sainct, ou bien à la porte du corps-de-garde dans Belle-Chaire. L'acte est ès archives du monastère avec plusieurs autres d'autres fiefs et vavassoreries données à cette charge à plusieurs particuliers, ainsy comme il est à présumer, par cet abbé Geoffroy de Servon, ayant cherché à mon possible dans les tiltres du chartrier où je n'ay rien trouvé de cette institution que depuis l'eslection dudit Geoffroy. Et Pierre Le Roy qui luy a succédé immédiatement, faict une liste des vassaux du monastère qui devoient ces redevances dans le livre qu'il a fait construire des deppendances et revenuz du monastère, joint que ledit Pierre Le Roy estoit trop bon mesnager pour prodiguer ainsy les biens du monastère pour un vent d'honneur. Enfin il est donc bien probable que Geoffroy de Servon inventa ces nouveaux debvoirs en l'honneur de son abbaye et au détriment et avec aliénation de quantité de ses fiefs qu'il

détascheoit de son domaine pour les bailler en arrière-fief. Voicy la liste de ceux qui doivent ces redevances desdits hommes d'armes, tirée du manuscript de Pierre Le Roy, qu'on appelle vulgairement dans ce lieu le livre rentier ou *Guanandrier de l'abbé Pierre.* A la fin d'iceluy met ce qui suit :

1. Le S[r] de Hambye tient en la paroisse de Boucey, de Moidrey et Caugey un fief en vavassorerie *per tertium militis.*

2. Richard de Praël, à cause de Janne de Verdun, sa femme, tient un fief de hautbert en Tanye, de quoy il doibt à ladicte abbaye du Mont-St-Michel, *unum tertium militis.*

3. Il y avoit en la ville ou village de Brée un fief ou vavassorerie, mais à présent il est en la main des abbez et religieux dudit Mont.

4. Louys de la Bellière tient le fief et vavassorerie de la Bellière en Brée, en la paroisse de Tanye.

5. Jean Asc tient de ladicte abbaye le fief et vavassorerie du Mesnil-Adelée.

6. Item les abbés et couvent du Mont tiennent la vavassorerie de Peloing, laquelle ils ont retirée de Jean Test.

7. Robert du Buat tient le fief ou vavassorerie d'Aucey, en la Croix et Peloing, de laquelle estoit faict mention cy-dessus.

8. Hervé de la Cervelle tient le fief ou vavassorerie de Villars ou de Villiers.

9. Item Robert de la Croix tient la vavassorerie du Boschet ou Boislebon, en la paroisse de Curey.

10. Item le fief ou vavassorerie située en la paroisse de Curcy, autrefois appelée de Colin-Jaimes, de Martigny et de Costard.

11. Guillaume du Hommet tient le fief et vavassorerie de Soligney, en la paroisse de Curey.

12. Item Thomas Bivier et consorts tiennent le fief et vavassorerie de Fournel-Villars ou de Villiers, située en la paroisse; et de Vessey et de la Croix.

13. Richard du Praël au lieu d'Alain Girault, tient le fief et vavassorerie de Verdun, en la paroisse d'Huisnes.

14. Guydo du Viars pour Jan Thomas Alard, tient le fief et vavasso-

rerie de Mesnil-Adelée et de la Broise, et est relevé de 15 livres tournois, et doibt de rente 10 sols tournois.

15. Item la vavassorerie de la maison Dieu de St-Jacques-de-Bevron, située en la paroisse de Villars ou de Villiers et de la Croix.

16. Jan Chevallier, seigneur de Romilly, tient un fief en la Chapelle-Hamelin, par hommage et en paye cent sols tournois de rente.

Voicy ce qui suit après tous ces articles :

« Et tenentes dictas vavassorias, eas tenent per fidem et hommagium et pro eis debent relevia et tredecima, et tenentur ipsi eorum quilibet adesse custodiæ portæ dictæ abbatiæ, quando opus est, videlicet tempore guerrarum, unum per cursum et decursum maris seu alias ascensum et descensum, armati singuli de cambeson, capellinis, ganteletz, scutis et lanceis et, singulis annis, in festo sancti Michælis de mense septembris. » J'ay tiré cecy et du Guanandrier et de plusieurs tiltres pour lesdites vavassoreries trouvés ès archives le 16 febvrier l'an 1647.

Nota que tous ces hommes d'armes, après la grande messe le jour de St-Michel, vont disner au réfectoire.

§ 20.

Dame Thyphaigne, femme de Bertrand du Guesclin, après avoir demeuré quelques années en la ville du Mont, meurt à Dinan, 1374.

L'an 1374, Thyphaigne de Raguenel, fille du viconte de la Bellière, estant à Dinan au lit malade, preste à sortir de ce monde, avant de mourir manda l'abbé Geoffroy de Servon, pour le prier de faire ses obsèques, ce qu'il fit officiant pontificallement à l'enterrement de cette dame, puis il s'en revint en ce Mont par la ville de St-Malo. La cause pourquoy cette dame demanda que Geoffroy de Servon fit ses obsèques, estoit qu'elle le congnoissoit, ayant, peu de temps avant de mourir, demeuré en la ville de ce Mont-St-Michel, quelques années après que messire Bertrand du Guesclin, son mari, qui par son généreux courage

mérita d'estre connestable de France et gouverneur de la province de Normandie, lequel ayant eu commission d'aller faire la guerre en Espagne avec une grosse armée, elle lui demanda permission de venir demeurer en ce Mont en attendant son retour, ce qu'il luy accorda, et luy-mesme avant son départ luy fit bastir une maison au haut de ladite ville, que l'on voit encore cejourd'huy toute ruinée, un pend de la muraille de laquelle est construit sur trois piliers qui se voient fort à l'aise des fenêtres du bout du dortoir à présent du monastère. On l'appelle vulgairement le chasteau de dame Thypaigne; et où ledit Bertrand du Guesclin la logea et luy laissa cent mille florins en garde, qu'elle départit libéralement jusques au dernier denier à tous les soldats et capitaines qui, ayant perdu leurs biens à la guerre, venoient en ce Mont luy faire visite, les excitant par là de retourner à l'armée soubs les enseignes de son mary. Il est à croire que cette dame estoit dévotieuse à l'archange S. Michel beaucoup, car à quoi bon auroit-elle esleu une si triste demeure au restant, elle qui avoit tant de belles demeures et de beaux chasteaux, si ce n'avoit esté pour la dévotion du lieu si sainct, le patron duquel estant le chef de la milice céleste, elle peust plus facillement prier en ce lieu pour la conservation de son mary. Son occupation journallière le prouve, car il est dit d'elle qu'elle estoit très-bien entendue à la philosophie et astronomie judiciaire, s'occupoit à calculer et dresser des éphémérides et des jours fortunez et infortunez à son mary, ainssy mesme qu'elle lui en avoit desjà remarqué auparavant qu'il fust party. Enfin ce Mont lui estoit propre quant à la vénération et dévotion du lieu, que aussy quant à la situation, où l'horizon ne luy pouvoit nullement estre caché. D'Argentré rapporte cecy au livre VII de son *Histoire de Bretaigne*, d'où je l'ay tiré le 16 febvrier 1647.

— Cf. *Histoire générale*, par dom Huynes, t. II, p. 51. — *Histoire de Bertrand du Guesclin*, par Siméon Luce, t. I, p. 401. *Les Annales Religieuses* de l'*Avranchin* de l'abbé Desroches contiennent, à la page 60, le texte d'une lettre adressée par du Guesclin à un moine du Mont-St-Michel pour solliciter le paiement d'une somme de cinquante realx.

§ 21.

Sentence contre les héritiers de Romilly pour le patronage de la cure de la chapelle Hamelin.

— 3 juillet 1375, Archives. — Noté le 16 febvrier 1647.

§ 21 (*bis*).

Bulle de Grégoire XI, qui confirme tous les priviléges de ce monastère; 2 des ides de décembre 1375.

Archives. — Noté le 7 febvrier 1647.

§ 22.

Donation d'une maison et jardin en la ville de Caen par une vefve, 1375.

L'an 1375, dame Denyse, vefve d'escuyer Robert Vimont, donna, pour le salut de son âme et de feu son mari, aux moynes de l'abbaye du Mont-St-Michel, en l'honneur de Dieu et dudit S. Archange, une maison et jardin, situez en la ville de Caen, en la province de Normandie, près la porte de St-Estienne-le-Viel, butant d'un bout à la Grande-Rue et d'autres à la rue des Prez. Il estoit deub environ 9 ou 10 livres de rente sur ladite maison que lesdits moynes racquitèrent depuis à plusieurs particuliers et mesme acquirent en ce lieu de quoy faire un beau jardin du consentement des bourgeois de Caen. Mais à présent cette maison est arrentée à 10 livres seulement pour ce que Arthur de Cossé, abbé commendataire de ce Mont, qui dissipoit les biens des abbayes qu'il possédoit, la bailla à vil prix, recepvant cinq cents livres tournois de vin d'entrée l'an 1579.

L'acte dudit don et des autres d'acquest sont ès archives de ce monastère d'où je l'ay tiré le 16 febvrier l'an 1647.

Il est à noter que les moynes de ce Mont avoient auparavant ce don une maison dans ladite ville, laquelle Robert de Thorigny fist bastir, laquelle avec celle-cy sont aliénées du monastère et les PP. Jésuites à présent les possèdent.

§ 23.

Acquisition de certains droits deubs à Jean Paysnel, sr de Marcey. 1377.

« 25 livres de rente pour une pelice et des bottes sur les dixmes de Sartilly; item deux livres de cire et une livre de poivre sur la masure de l'Espine, dépendant du prioré de Tombelaine. »

Contrat de 1377, Archives. — Noté le 16 febvrier 1647.

§ 24.

Acquisition du fief de Pelong, en la baronnie d'Ardevon, de Nicolas Jantest, 1378.

Archives. — Noté le 16 febvrier 1647.

§ 25.

Accord avec le curé de Champeaux, messire Richard Belon, pour les dixmes, moyennant une rente de 10 quards de bled, que le curé et ses successeurs paieront annuellement aux moynes, sçavoir : 4 quards froment, 3 quards paumelle et 3 quards avoine.

Acte de 1379, ratifié par l'évesque d'Avranches en 1383, Archives. — Noté le 16 febvrier 1647.

§ 26.

Donation du four à ban d'Ardevon, l'an 1379.

« Nota : à présent néantmoins le roy jouist des revenus dudit four et les religieux n'y ont plus rien sans qu'on sache comme cela est arrivé. » — Noté le 17 febvrier 1647.

§ 27.

7e *Incendie arrivé ès bastiments du Mont-St-Michel par le fouldre*, 1374.

L'an 1374, le 8e jour de juillet, le feu du ciel tomba sur l'église, dortoirs et autres logis de ce monastère du Mont-St-Michel qui furent bruslez et réduits en cendre, comme aussy la ville dudit Mont, comme il arriva l'an 1300, comme j'ai ci-dessus dit; cela affligea l'abbé Geoffroy de Servon et les moynes plus que l'on ne sçauroit exprimer. Ils firent au plus tost réparer le tout où Geoffroy montra un grand zèle, faisant travailler à ce nuict et jour. J'ay tiré cecy du manuscript qui parle des abbés, RR., le 17 février 1647.

§ 28.

Construction de la petite chapelle de Ste-Catherine, l'an 1380.

L'an 1380, les ruines arrivées par le fouldre étant réparées entièrement par la vigilance de l'abbé Geoffroy de Servon, il fit pareillement ensuitte de ce une petite chapelle appelée la Chapelle-des-Degrez ou de Ste-Catherine, qui est à présent sans autel soubs le logis abbatial, vis-à-vis du moulin à chevaux, situé soubs la croisée de l'église du costé du midy. Le tout est autrement disposé maintenant, car ce moulin a esté mis au lieu où autrefois estoit la chapelle de S. Martin, et où est le logis abbatial il n'y avoit qu'une muraille de closture, une tour au bas de laquelle cette petite chapelle estoit nouvellement édifiée par cet abbé. J'ay tiré cecy des manuscripts dudit Mont, le 17 febvrier 1647.

§ 29.

Bulle de Clément VII, qui confirme tous les priviléges et les dons faits au Mont-St-Michel.

Bulle du XI des kalendes de may 1385, Archives. — Noté le 18 febvrier 1647.

§ 30.

Donation, par la duchesse Blanche d'Orléans, de 101 *livres de rente sur la fieufferme de Bouillon et des bois de l'Oillande, à la charge d'une messe par jour pendant sa vie, d'un requiem par jour après son décès, avec anniversaire ou obit par an à perpétuité,* 1385.

Archives. — Noté le 18 febvrier 1647.

§ 31.

Appoinctément avec MM. les chanoines d'Avranches pour les dixmes du village de Brée en Tanye.

Acte de 1385, Archives. — Noté le 18 febvrier 1647.

§ 32.

Bulle de Clément VII qui confirme les priviléges pontificaux et permet d'en user dans l'église de l'évesque.

Il s'agissoit du droit d'user de mitre, de dalmatique, de thunique, d'anneau, de bénir publiquement. Cette bulle ayant esté fulminée, Laurent, évesque d'Avranches, et plusieurs autres de la province estant au désespoir d'un cas qu'il croioient estre aux dépens de leur authorité, rescrivirent et envoyèrent au pape, lequel sur ce par eux fust tant im-

portuné qu'il fut contrainct de donner une autre bulle la mesme année 1385, par laquelle il dit que pour éviter aux dissentions que les priviléges de sa première bulle pourroient faire naistre entre les abbés du Mont et les évesques d'Avranches, il ordonnoit que ledit abbé ne pourroit user des insignes pontificaux ny gérer les fonctions hors le lieu de sa juridiction en la présence des archevesque et évesque de Rouen et d'Avranches, sinon de leur consentement.

Bulle des nones d'avril 1385, id. du XIV des kalendes de novembre 1385, Archives. — Noté le 18 febvrier 1647.

§ 33.

Une belle mître, semée de perles et de pierres prétieuses, faicte par l'ordre de Geoffroy de Servon, abbé, l'an 1385.

L'an 1385 susdit, Geoffroy de Servon, nonobstant la modification de la bulle obtenue du pape par le susdit évesque d'Avranches, il ne perdit point courage, au contraire. Il avoit toujours néantmoins le dessus sur ledit évesque, qui luy avoit fait de grandes deffenses soubs de griefves paines de plus user de mître, d'anneau, etc., et des autres ornements pontificaux. C'est pourquoy il fit faire une prétieuse mître toute couverte de perles et de pierreries fort riches et de valleur, qu'il portoit et en usoit toutes les bonnes festes et aux autres temps que son privilége luy permettoit. Cette mître est en la trésorerie du monastère du Mont, un peu moins grande et moins aulte que celle que fit faire l'abbé Robert Jollivet, qui fut le second abbé après luy. J'ay tiré cette remarque des manuscripts des abbez le 18e jour de febvrier 1647.

§ 34.

Acquisition des fiefs du Perrier, de Brée, de la Mesleraye, de Craën de Poterel, de Viel, de Montmirel et de Touffon.

Ces fiefs estoient situés : Périer au Loreur, Brée en Domville, la Mes-

leraye et Craen dans la baronnie de St-Paer; Poterel, Viel et Montmirel en la baronnie de Genests; Touffon dans le Maine, près le prioré de l'Abbayette. — Actes d'acquisition. Archives. — Noté le 18 febvrier 1647.

§ 35.

Acquisition de plusieurs domaines en Espas (1386).

— Noté le 18 febvrier 1647.

CHAPITRE XXX.

De Pierre Le Roy, esleu 29e abbé de cette abbaye du Mont-St-Michel.

§ 1.

Pierre Le Roy est esleu abbé 29e *du Mont-St-Michel, l'an* 1386, *régna* 24 *ans, mourut l'an* 1410.

L'an 1386, le dernier jour de febvrier, Geoffroy de Servon ayant rendu l'esprit à Nostre Seigneur, quelques jours après, les moynes esleurent Pierre Le Roy, abbé de Lessé, en l'évesché de Coustances. Il estoit natif de la paroisse d'Orval dudit diocèse. C'estoit un très-docte personnage en toutes les sciences, mais particulièrement en décret, très-habile et vertueux, à ces causes il avoit gouverné auparavant l'abbaye de St-Taurin, d'Évreux. Quand il sçeut la nouvelle de son eslection au gouvernement du Mont-St-Michel, que les moynes l'eurent prié d'accepter la charge d'estre leur supérieur, aussitost il quitta son abbaye de Lessé, n'estant homme à pluralité de bénéfices, comme commençoient déjà à faire plusieurs autres. Ayant esté reçeu avec les cérémonies accoustumées en ce Mont, il commença à y travailler sérieusement

tant pour l'advancement de la vertu des moynes, que pour les sciences, et pour ce achepta plusieurs bons livres. Il eut grand soing de la régularité, qui estoit beaucoup deschue alors. Il fit plusieurs bastiments en ce Mont et ès dépendances. Il desbrouilla avec une grande vigilance toutes les affaires, les accordant ou faisant juger selon sa prudence pour le bien du monastère et édification du prochain. Il faisoit entretenir l'église et les lieux réguliers de ce Mont très-soigneusement. Il décora les autels de plusieurs beaux images qu'il fit venir de Paris, il fit faire quantité de beaux et riches ornements en ladite église. Il fut capitaine de ce Mont, comme je diray, il mit tous les tiltres en un merveilleux estat, les feilleta tous luy-mesme pour retirer plusieurs rentes et domaines alienez, usurpez ou autrement, possédés par les séculiers. Il fit réunir plusieurs priorés à l'abbaye, comme je diray. Il institua un religieux pour gérer le temporel en commun. Il avoit cependant toujours grand soin de la régularité. A cause du schisme qui fut de son temps dans l'église de Dieu, cet abbé fut envoyé souvent en ambassade par le roi de France en Italie, en Angleterre, en Aragon, en Hongrie et en plusieurs autres endroicts, le tout à cause de sa grande doctrine et prudence pour exhorter un chacun à recongnoistre un mesme pape, à quoy il s'occupoit de corps et d'esprit. Il a aussi régenté en la faculté de Paris. Finalement ayant esté envoyé de par le roy de France à Pise, où sa prudence fust grandement admirée de tous ceux du concile, où Alexandre V, estant esleu pape, il le prit en grande affection et le fit son refférendaire, office qu'il exerça pendant la vie de ce pape jusques à son successeur Jean XXIII. Estant à Boullongne-la-Grasse, Dieu l'appela à soy l'an 1410, le 14 février et le 61ᵉ de son âge, et le 24ᵉ après son élection d'abbé du Mont-St-Michel. Robert Jolivet, moyne de ce Mont qui l'avoit suivi, luy servant de chappelain, le fit honorablement inhumer en l'église des frères Dominicains de ladite ville de Boullongne, proche de la sépulture de Jean André et Jean de Lignay, deux autres très-fameux docteurs. Véritablement il ne se peut rien dire davantage de perfection dans un abbé bénédictin. Une chose seullement est affligeante dans la vie d'un si grand personnage, c'est qu'à l'imitation de Nicolas Le Vitrier, un de ses prédécesseurs abbés, il fit un accord avec ses moynes pour une pension de 1,200 livres qu'il prenoit de préciput sur

l'abbaye, et encore qu'il pourroit estre excusé veu qu'allant ainsy en voyage, il luy falloit de quoi se nourrir par les chemins et à Paris en enseignant le droit, où l'on ne vit pas pour rien, il est toutefois blasmable en ce point, allant contre l'intention du patriarche S. Benoist, qui ne veut pas dans la règle que l'abbé aye rien de propre non plus que ses moynes, joint que ça esté une relasche pour passer à l'acquisition de la manse abbatiale, comme on la voit cejourd'huy, laquelle est composée de presque tous les biens du monastère, les moynes n'ayant pas le tiers net et quitte. J'ay tiré cecy des manuscripts de ce Mont le 18e jour du mois de febvrier 1647. — Cf. *Histoire générale*, t. I, p. 189. — *Gallia christiana*, t. XI, p. 526. — *Neustria pia*, p. 392. — Desroches, *Histoire du Mont-St-Michel*, t. II, p. 152-125. — Le Héricher, *Avranchin monumental*, t. II, p. 250. — Deschamps du Manoir, *Histoire du Mont-St-Michel*, p. 106.

§ 2.

Pierre Le Roy, abbé, est créé 3e capitaine du Mont, par Charles VI, roy de France.

Lettres du 16 juin 1386, Archives. — Noté le 19 febvrier 1647. — Cf. *Histoire générale*, t. II, p. 98.

§ 3.

Bulle de Clément VII, qui permet l'union du prioré de Brion à l'abbaye.

4 des ides de mars 1387. — Extrait des Archives le 19 febvrier 1647.

§ 4.

Déclaration rendue au roy des nouveaux acquests en la baronnie de St-Paer.

Acte de 1387, Archives. — Noté le 19 febvrier 1647.

§ 5.

Acte par lequel le prieur de Tombelaine recongnoist n'avoir aucun droict de pension dans le monastère tant qu'il sera prieur.

Acte de 1387, Archives. — Noté le 19 febvrier 1647.

§ 6.

Deffenses de Charles VII à tous, à l'exception de ses oncles et frères, d'entrer armés au Mont-St-Michel.

Lettres de 1387, Archives. — Noté le 19 febvrier 1647.

§ 7.

Un pèlerin est délivré du naufrage de la mer par l'invocquation de S. Michel, 1388.

— Noté le 19 febvrier 1647. — Cf. Dom Huynes, t. I, p. 114.

§ 8.

Un autre pèlerin est aussi délivré du naufrage par l'intercession du mesme archange, 1389.

— Noté le 19 febvrier 1647. — Cf. Dom Huynes, t. I, p. 115.

Façon des chaires du chœur de nostre église, soubs l'abbé Pierre Le Roy, l'année 1389.

L'an 1389, l'abbé Pierre Le Roy ayant soucy du dehors et du dedans de son monastère, fit faire les belles chaires du chœur de l'église de ce

Mont, que nous y voyons encore à présent. Il avait osté les aultres qui estoient très-vieilles et peu décentes à la splendeur d'un temple si auguste et si fréquenté de toute sorte de gens de qualité, là où nous apprenons combien les artisans de ce temps et particulièrement les menuisiers et sculpteurs estoient habiles et expers en leur mestier. Je l'ay tiré du manuscript qui parle des abbez, le 19 février 1647.

— Cf. Dom Huynes, t. I, p. 190.

§ 10.

Don de plusieurs sainctes reliques, par le gardien des Cordeliers de Guingamp, faict l'an 1388.

« Ces reliques furent données en réalité par Henry de Bretaigne, duc de Penthièvre. Elles avaient esté apportées d'Italie par Fr. Alain Guidonoci, gardien du couvent de Guingamp. » —Noté le 19 febvrier 1647.

§ 11.

Bulle de Clément VII, qui permet l'union du prioré de Genest à l'abbaye, l'an 1390.

Extrait des archives le 19 febvrier 1647.

§ 12.

Hervé de Montmorency et Jane de Harcourt sa femme, seigneurs de Servon, rendent hommage adveu et font la foy pour le fief de Brée, 1390.

« Ledit adveu pour le fief de Brée, en Tanye, est aux archives. » — Note postérieure : « A présent ce fief ne leur appartient plus. » — Remarqué le 20 febvrier 1647.

§ 12.

Réfection de la tour des Corbins et construction de la muraille entre icelle, et Belle-Chaire, l'an 1391.

L'an 1391, l'abbé Pierre Le Roy, toujours en action pour l'augmentation de son monastère, fit refaire le hault de la tour des Corbins, qui estoit tombée depuis peu de temps, dans laquelle est un degré par où on monte depuis le bas de l'œdifice des bastiments et corps de logis, situez vers septentrion, jusques au hault. Et depuis cette tour jusques à Belle-Chaire fit bastir cette belle muraille qu'on y veoit construite à marches-coulies et en parapé et à côté de laquelle, sur voultes qui eussent joint au bout du grand œuvre, il avoit dessein de faire bastir les infirmeries du monastère, et pour ce subject avoit faict faire dans ladite muraille les croisées pour donner jour aux chambres et autres nécessitez requises, comme il se peut facillement comprendre, en considérant le lieu. Extrait cecy des manuscripts des abbez le 20e jour du mois de febvrier, l'an de Notre-Seigneur, 1647.

§ 14.

Bulle de Clément VII, qui permet l'union du prioré et baronnie de St-Paer à l'abbaye, l'an 1386.

Noté le 20 febvrier 1647.

§ 15.

Bulle de Clément VII, qui permet l'union de l'office de la sacristie à l'abbaye, 1393.

Noté le 20 febvrier 1647.

§ 16.

Construction du dongeon et de la tour quarrée appelée la Perrine, où logent les soldats du Mont, l'an 1393.

L'an 1393, Pierre Le Roy, abbé de ce monastère, fit parachever le dongeon qu'il avoit commencé il y avoit quelque temps, qui est à la porte de l'abbaye de ce Mont, avec les degrez à monter à ladite porte pour entrer au corps de garde situé soubs Belle-Chaire, pièce une des plus belles de France, tant pour la structure composition que force. Il y fit pareillement mettre ce grand rateau de fer, comme aussy la grille et grand rateau de fer à la porte du corps de garde, en entrant dans le monastère. Item il fit bastir la tour quarrée située de l'autre côté de Belle-Chaire et y joignant, où il fit faire comme aussy dans le dongeon cy-dessus, plusieurs petites chambres pour le logement de ses soldats, laquelle tour s'appelle encore cejourd'hui la Perrine, portant le nom de cet abbé Pierre. J'ay trouvé cecy dans les manuscripts de ce monastère du Mont-St-Michel, d'où je l'ay extrait le 20 febvrier 1647.

§ 17.

Charles VI, roy de France, visita ce monastère et y fonda une messe par jour et un obit par an, donnant 100 *livres de rente*, 1393.

L'an 1393, le roy de France Charles VI vint par dévotion, vers la feste de la dédicace du S. Archange, à la fin du mois de septembre, en voyage en ce monastère du Mont, avec toute sa cour: là, où estant ce bon prince, ravy des merveilles qui se voient en un lieu si auguste et si chéry des esprits bienheureux, spécialement de l'Archange S. Michel, il fondoit en larmes par componction de cœur et par ferveur de sa grande dévotion. Il ne pouvoit quitter ce lieu tant il trouvoit cette demeure agréable qui n'est choisie que pour des anges incarnez et cœlestes; enfin, contrainct d'en sortir après s'estre entretenu avec les

bons moynes bénédictins, dévots chappelains de l'Archange en cette maison cœleste et particulièrement l'abbé Pierre Le Roy, les mérites et vertus duquel, comme aussi son grand esprit, il avoit en très-particulière estime, il voulut establir le souvenir de son salut dans les cœurs de ces saincts serviteurs de Dieu, les priant à jointes mains de prier le Roy souverain pour luy et luy célébrer chacun jour une messe, à condition qu'il donneroit cent livres de rente à la communauté des moynes pour ayder à l'entretien nécessaire de la vie humaine de ceux qui luy feroient cette charité. Cent livres tournois de rente en ce temps-là estoient un grand denier. Ayant pris congé, il s'en retourna à Paris, où estant ruminoit quels domaines il pourroit donner aux moynes de ce Mont pour lieu et fonds des cent livres de rente qu'il leur avoit promis donner. Il fit construire et expédier un acte de fondation du service qu'il désiroit lui estre faict audit monastère du Mont-St-Michel l'an 1394 et une donation tout ensemble du fonds et hypothèque de la terre de Hagueville et de Tréauville, sur lesquelles il donna à prendre les 100 ll. de rente l'espace de trois ans seullement jusques à ce qu'il auroit trouvé une place pour leur donner de mesme valleur. Et par ledit acte désigna sa volonté estre qu'il luy fut dict chacun jour et célébré une messe dans l'église dudit monastère du Mont-St-Michel, sçavoir : le dymanche de ce qui sera ordonné par le calendrier, le lundy de S. Michel, le mardy de S. Denys, le mercredy pour les Morts, le jeudy du S. Esprit, le vendredy de la Croix et le sabmedy de Nostre-Dame, et qu'il arrivast qu'ès susdits jours une autre feste de quoy il fallust faire on feroit commémoraison des susdites. Item que chacun encore célébreroit la messe du S. Esprit solennellement le jeudy après la feste de S. Michel. Item qu'après le déceds de luy, Charles VI, les susdittes messes seront dittes des trépassés aux jours licites. Item qu'au jour dudit déceds sera dit messe d'anniversaire et obit solennel et les vigiles la veille d'iceluy : ce qui œquivallera pour et au lieu de la messe du S. Esprit cy-dessus, par chacun an. Louis XI et sa mère confirmèrent et donnèrent totalement lesdites terres aux moynes de ce Mont, comme je diré cy-après, lesquels en sont en possession à présent, estant de la portion de la manse abbatiale de l'abbé de cette abbaye. L'acte de donation et fondation cy-dessus est ès archives et au livre Blanc, d'où je l'ay extrait le 20e de febvrier 1647.

§ 18.

Don d'un gros morceau de la vraye croix par Charles VI, roy de France, l'an **1395.**

L'an 1395, environ deux ans après que Charles VI eut faict son voyage en l'abbaye du Mont-St-Michel, et un peu plus de six mois après qu'il eut envoyé son acte de fondation d'une messe par jour à son intention, devoir estre célébrée en cette église, en date du juillet 1394, le mesme roi envoya encore faire son voyage par un Seigneur exprès en l'église et monastère du Mont, et par mesme moyen fit offrir un gros morceau ou pièce de la croix sur laquelle nostre infiniment charitable maistre avoit, par une incomparable bonté, donné sa vie en proye à la mort pour satisfaire à son père pour nous : lequel morceau il avoit eu de Constantinople, naguères. Cette pièce de la croix, faicte en croix, est dans la trésorerie de ce monastère du Mont, enchâssé dans un vase d'argent, de figure quarrée, platte et d'espoisseur de deux doigts environ, sur lequel sont des caracthères grecs difficiles entièrement à lire. J'ay tiré cecy des archives de ce Mont, le 20 febvrier 1647.

— Cf. Dom Huynes, t. I, p. 37.

§ 19.

Inventaire des sainctes reliques sous Pierre Leroy, 1396.

— Noté le 20 febvrier 1647.

§ 20.

De l'étole et manipule de S. Eloi, contenus dans l'inventaire des sainctes reliques, faict par Pierre Le Roy en 1396.

L'an 1396, pour faire parestre à la postérité que cette étole et mani-

pule estoient de S. Eloi, évesque de Noyon, Pierre Le Roy, abbé de ce monastère du Mont-St-Michel, les ayant trouvés dans la trésorerie de son monastère, avec billets et marques suffisantes pour l'établissement de cette vérité, que de la véritable antiquité avoit laissé et donné à croire à ceux auxquels elle avoit confié ce prétieux dépost, ledit abbé les inséra dans ledit inventaire cy-dessus, faict en la présence des notables y mentionnez. Je dis prétieux dépost, car estant des ornements sacrez d'un sainct évesque, nous les devons respecter comme reliques prétieuses. Je dis encore une fois prétieux dépost, quand à la matière qui est d'or et de soye véritablement si artistement ouvré et travaillé qu'il nous est impossible de comprendre la façon et tissure d'un tel ouvrage. Il nous reste seullement à dire que le souverain ouvrier est admirable en ses factions et qu'il n'appartient qu'à un S. Eloy, faction de la main du Tout-Puissant à faire des ouvrages ainsy sy excellents. Cette étole et ce manipule sont chèrement conservés en la trésorerie susdite de ce monastère, dans une petite quaisse selon leur largeur, et par tradition de temps immémorial estimez avoir esté faicts par ledit S. Eloy, qui estoit de ses mains fort bon orfebvre, et donnez à ce monastère; mais on n'a point de congnoissance quand et par qui. Il nous suffit que la chose soit véritablement réelle. J'ay faict cette remarque en l'honneur du glorieux S. Eloy, lequel je supplie, avec un esprit très-soubmis, de nous impétrer à tous, de nous faire rendre cette étolle d'immortalité que nous avons perdue dans le péché de nos premiers parents, et que nous puissions si bien et si patiemment porter en ce monde le manipule de pleurs et de gémissements, que dans le ciel nous recepvions le loyer et la récompense que nostre Dieu a promis à ceux qui endureront quelque chose pour son sainct nom. — Noté le 20 febvrier 1764.

§ 21.

Saisie du revenu du prioré de Villamers, par le seigneur de Fougères, pour l'entretien de deux moynes en icelluy, l'an 1397.

Ce prieur, comme on peut le conjecturer, percevoit tout seul le revenu de ce prioré, meilleur en ce temps-là qu'à présent de beau-

coup, sans voulloir avec soy de compagnon, contre l'ordre et contre la décence, tellement que le seigneur de Fougères donna commission à son séneschal de saisir le revenu dudit prioré, tant pour la norriture et entretien de deux religieux en iceluy, avec le prieur, devant demeurer, que pour les réparations qui estoient nécessitées d'estre faictes. Par là l'on peut colliger quels estoient les moynes qui habitoient seuls ès prieurés, et que dès lors mesmes ils passoient leur temps hors iceux et sans avoir de compagnons avec eux. Aussy l'abbé Pierre Le Roy, voyant que toute la perte des moynes estoit ces priorés champêtres dans lesquels il n'y pouvoit avoir qu'un ou deux moynes (car quand ils ne pouvoient s'émanciper dans le monastère, à cause qu'un abbé et un prieur claustral veilloient sur eux, ils obtenoient en cour de Rome un prioré, et ainssy s'y en alloient pour y vivre avec toute sorte de licence et de liberté, ainsy éloignez d'un supérieur), partant il faisoit tout son possible de les tous unir au corps de la mère abbaye, sachant bien qu'ils n'avoient esté composez que du bien d'icelle et par la corruption des temps. J'ay tiré cecy de ladite acte de saisie, qui est ès archives du monastère, le 20 febvrier 1647.

§ 22.

Bulle du nonce de Benoist XIII, Nicolas, cardinal de Notre-Dame in via lata, pour l'union des priorez de Balent et de St-Melloir, l'an 1400.

— Noté le 20 febvrier 1647.

§ 23.

Lettres de saulve-garde des ducs de Bretaigne Jean IV et Jan V, l'an 1401.

— Noté le 21 febvrier 1647.

§ 24.

Droict de prendre les esturgeons et les oyseaulx gentils, en Caroles, appartient aux Moynes du Mont, 1400.

L'an 1400, sur certain débat entre les moynes de ce Mont et le sieur de Carolles, fut passé appoinctement par lequel il fut dit qu'un esturgeon pris sur la grève seroit par ledit sieur rendu auxdits moynes comme à eux appartenant, selon la possession et leurs anciens droicts. Ledit sieur recongneut par le mesme appoinctement n'avoir aucun droict dans la pesche desdits esturgeons. Lesdits abbé et moynes avoient eu aussy plusieurs débats, procez et contentions pour la prise des oyseaulx gentils dans ladite terre et grèves de Carolles, avec l'évesque d'Avranches et le seigneur de la Roche-Tesson, lesquels enfin furent contraincts de bailler des actes de recongnoissance auxdits moynes de ce monastère, qu'ils n'avoient point de droict en la tente desdits oyseaulx gentils en ladite terre de Carolles, qu'en tant qu'iceux moynes leur en auroient donné permission. L'évesque donna sa recongnoissance l'an 1329, et ledit sieur de la Roche-Tesson l'an 1331 et l'an 1334. Toutes lesquelles actes d'accords et appoinctements entre ces messieurs et lesd. moynes sont ès archives, d'où je l'ay tiré le 21e jour de febvrier 1647.

§ 25.

Construction de la bailliverie et infirmeries et granges des métairies, par les soins de Pierre Le Roy, 1400.

L'an 1400, outre tous les bastiments que j'ay dit cy-devant avoir été construicts par le soing de l'abbé Pierre Le Roy, il fit cette mesme année parachever tous les logements qu'il avoit faict commencer, il y avoit quelques années, qui sont depuis cette tour nommée la Perrine (qu'il

avoit fait bastir) jusques où est maintenant la cuisine de l'abbé. Et en destina une partie pour servir d'infirmeries aux moynes infirmes (jusques à ce qu'il eût faict parachever celles qu'il prétendoit dans la muraille qui vient de la tour des Corbins à Belle-Chaire). Et l'autre partye il la destina pour servir de procure et y fit loger le procureur ou baillif du monastère et luy-mesme y logea aussi affin de l'instruire et vacquer ensemble aux affaires après les heures de l'office divin et autres de régularité commune, ès quelles jusques à ce temps, tant qu'il avoit peu, il avoit esté très-exact. Il est encore aisé à veoir dans la chambre basse de cette bailliverie que c'estoit un lieu pour mettre des papiers, y ayant de grandes arcades pour loger des palettes et quaises à cette fin. En ce lieu le baillif fesoit la recepte de tous les revenuz de l'abbé et en rendoit compte chacun an devant quatre moynes députez de l'abbaye et de la communaulté et plus souvent devant l'abbé, quand il le requéroit. En ce mesme lieu il terminoit les différends entre les recepveurs et fermiers de toutes les deppendances dudit monastère, estant leur juge nay. L'abbé Pierre Le Roy avoit, par son bel esprit, disposé ces règles vrayment politiques, lesquelles estoient soubtenues et défendues par les jurisconsultes dans le barreau et admises par les juges et magistrats dans le parquet, si quelquefois les sujets d'icelles ne s'en tenoient contents. Le soin de cet abbé à la construction des bastiments ne demeura pas seulement dans le Mont-St-Michel, la pointe de ce rocher étant trop peu dilatée pour luy donner séance entière. Il fit faire plusieurs autres logements ès deppendances de celuy, particulièrement ès métairies, qui de son temps estoient toutes ruynées. Et pour moy j'estime et croy probablement que ce fut luy qui fit bastir ces belles granges que nous voyons dans Ardevon, dans Huynes et ailleurs, veu que nous n'avons pas congnoissance que d'autres les ayent faict construire. Plusieurs abbez depuis celuy-là ont grandement basty, comme je diray, mais c'estoit pour les logis de demeure de leurs personnes et non pour le mesnage et utilité du monastère, comme faisoit l'abbé Pierre en cette construction de granges et grands corps de logis, où toutes les dixmes d'un pays peuvent tenir. J'ay remarqué cecy dans les manuscripts, par cy par là, le 21 febvrier 1647.

§ 26.

Donation de plusieurs rentes, situées en la terre et seigneurie de St-Jan-le-Thomas, l'an 1402.

— Noté le 21 febvrier 1647.

§ 27.

Composition d'un livre en parchemain, appelé le Guanandrier (1402), du Livre Blanc (1406), et construction d'un chartrier (1406).

L'an 1402, l'abbé Pierre Le Roy paracheva le gros livre en parchemain blanc, in toto folio, composé de belle escriture à la main avec quelques marmousets paints; je dis qu'il le paracheva, car les manuscripts qui m'enseignent cecy disent expressément : « Fecit multos libros bona monasterii concernentes. » Toutefois j'estime qu'il les fit transcrire par quelqu'un de ses religieux, habile en cet art sur les mémoires, qu'il luy donnoit tracez de sa main. Or, ce livre est présentement appelé dans le monastère (le *Guanandrier*), et fut composé par cet abbé à l'occasion de quantité de procez qui estoient au monastère, à cause des rentes deues sur les domaines et terres deppendances d'icelluy, totalement incongnues et ignorées pour leur situation par les moynes. Pour à quoy parvenir auparavant il feilleta tous les papiers des archives et tiltres (en très-mauvais ordre pour lors), et puis les possédant dans sa mémoire, il se transporta luy-mesme dans toutes les deppendances du monastère avec de ses religieux, et là où il y avoit des différends il terminoit les difficultez avec ceux qui se disoient interessez, leur monstrant comme la chose luy appartenoit et à ses moynes, et puis reduisoit par escript. Ce qui se voit avec un tel ordre dans ledit *Guanandrier*, que quelque doute qu'on puisse avoir pour les rentes et possessions de ce monastère, on est incontinent satisfait par la lecture d'icelluy. Il est distribué en baillages, en pa-

roisses et en tenements si nettement qu'incontinent on a trouvé ce de quoy on a besoin.

Item, cet abbé n'en demeura pas là : pour ce que ce livre, appelé *Guanandrier*, ne fait que sommairement parler et toucher d'un domaine ou d'une redevance deue au monastère, il fit de plus transcrire en un autre beau livre de parchemain, *in mediocri folio*, tous les originaux des tiltres des biens d'icelluy monastère, compilez et disposez en faveur d'icelluy, jusques à son temps, environ jusques à l'an 1405 ou 1406, auquel temps on juge que ledit livre a esté parachevé, sauf à y avoir recours. Ce livre s'appelle maintenant le *Livre Blanc*, et est si authentique, à cause du vénérable abbé qui l'a faict composer, et de la respectable antiquité, laquelle luy donne son passeport, qu'en quelque lieu de ce royaulme où il est produit ou copies, deuement collationnées, faictes sur iceluy, il est reçeu avec autant de vérité comme si c'estoit les mesmes originaux sur lesquels il a été composé. En icelluy, se voient les premiers commencements de ce monastère, la fondation, les priviléges et libertez, immunitez et exemptions, tant de la part des souverains pontifes de l'église romaine, cardinaux, évesques, que des rois de France, seigneurs, princes et autres nobles dudit royaume; là on voit les belles donations et pieusement faictes à ce monastère en l'honneur de Dieu et de son S. Archange, par toutes sortes de gens et de tous estats; chose, à la vérité, qui ne peut être considérée longtemps sans toucher le cœur de ceux qui voiront la piété de nos anciens pères et ancestres exceller particulièrement à faire l'aumosne aux gens d'église et plus particulièrement aux moynes de S. Benoist, et surtout à ce Mont-St-Michel. J'ay tiré une grande partie de ce petit travail, contenu en ce livre, de ce susdit *Livre Blanc*.

L'abbé Pierre Le Roy ayant mis en ordre ses papiers et tiltres, il ne luy restoit plus qu'un lieu bien seur et exempt de l'impétuosité de la violence de cet élément cruel, lequel ne pardonne pas seullement à ce qui est de sainct et sacré quand une fois il a pris son cours et s'est muny de ses flammes ardentes. Il fit pour ce sujet bastir le chartrier au bout de la grande salle des pilliers dans une tour qu'il fit pour ce construire avec haulte et basse chambre, celle d'en bas voultée pour la situation des tiltres et papiers dans laquelle il fit mettre ces belles armoires et quaisses

que nous y voyons encore cejourd'huy disposées avec un merveilleux ordre. Celle d'en haut, non voultée, servant de sale pour traiter les affaires et voir plus à l'aize les tiltres avec les personnes externes ou autres qu'on peut avoir affaire. L'entrée de ce chartrier est du costé du cloistre, par le bout d'une des allées et galeries duquel on entre de plain-pied dans la chambre haulte d'icelluy. J'ay tiré tout cecy desdits manuscrits pour le remarquer cejourd'huy en ce lieu, le 21 febvrier, l'an de nostre Seigneur 1647.

§ 28.

Acquisition du fief et seigneurie de Noyant et du patronage de la cure de Macey, diocèse d'Avranches, 1404.

— Noté le 21 febvrier 1647.

§ 29.

Donation de plusieurs dixmes en la paroisse de Servon, 1403.

— Noté le 21 febvrier 1647.

§ 30.

Donation de trois quartiers de vignes, près d'Angers, au prieuré de Créant, 1403.

— Noté le 21 febvrier 1647.

§ 31.

L'abbé Pierre Le Roy est envoyé à Pise pour l'élection d'un pape par Charles VI (1408) *et se retient pension de* 1200 *livres tournois de rente sur l'abbaye.*

« En quoy ce bon abbé fit grand bresche à son monastère et à son

honneur..... A son honneur, parce que luy, abbé, qui avoit tant travaillé et peiné pour l'augmentation de son monastère en biens et vertus comme j'ay fait voir et feray encore, se seroit acquis une renommée immortelle qu'il s'est tollye dans la fabrication de cet appoinctement qui a servy de pont pour faire passer la destruction dans l'abbaye du Mont-St-Michel. » — Noté le 21 febvrier 1647.

§ 32.

Charles VI ordonne que l'abbé Pierre Le Roy, quoy qu'absent, soit toujours capitaine du Mont, 1408.

— Noté le 21 febvrier 1647.

§ 33.

Jan La Huche, bourgeois de Pontorson, acquéreur des moulins de Pontorson de dame Blanche de Montmorency, à charge de payer au prieur dudit lieu 18 *livres* 16 *sols tournois*, 1409.

— Noté le 21 febvrier 1647.

§ 34.

Le Roy Charles VI exempte les moynes de fournir hommes d'armes pour l'arrière-ban, 1410.

— Noté le 21 febvrier 1647.

§ 35.

Séparation du dortoir en cellules particulières, 1410.

L'an 1410, peu de temps auparavant le déceds de Pierre Le Roy, arrivé à Pise, Nicolas de Vandastin, grand prieur de ce monastère de

ce Mont-St-Michel, lequel en l'absence de son abbé, en qualité de grand vicquaire, gouvernoit tout le temporel et spirituel d'icelluy, mesme avoit l'intendance de la garde et place forte dudit lieu, fit séparer en petites cellules particulières le grand dortoir commun de ce monastère susdit, afin que les moynes fussent en plus grande liberté et s'adonnassent chacun à son vouloir, qui à l'oraison, qui à faire quelque autre chose suivant sa capacité. Jusques à ce temps là, le dortoir de ce monastère avoit esté toujours comme une grande salle en forme de halle ou à la mode des hôpitaux, les couches des moynes estoient près les unes des autres arrangées, ce que nostre père S. Benoist donna à congnoistre devoir estre ainsy dans sa règle. J'ay fait cette remarque le 22 febvrier 1647.

§ 36.

Cathalogue des abbayes alias unies de confraternité spirituelle à celle du Mont-St-Michel, 1410.

Ces abbayes sont au nombre de 56. — Le renseignement est tiré du rôle de Nicolas de Vandastin, moyne et prieur du Mont-St-Michel, et du Martirologe ancien, le 22 febvrier 1647. Voyci les noms et nombre de celles que nous n'avons point de lettres authentiques pour justifier de ladite union et confraternité, le tout en latin :

1. Abbatia Majoris monasterii Turonensis. — 2. A. Sancti Benigni Divionensis. — 3. A. de Sanctissima Trinitate de Fiscanno. — 4. A. Sancti Stephani Fontanensis. — 5. A. de Dono Regio. — 6. A. Sanctæ Mariæ de Becco Herluini. — 7. A. Sanctæ Catharinæ Rothomagensis. — 8. A. Sancti Audoneni Rothomagensis. — 9. A. Sancti Nicolai Andegavensis. — 10. A. Sancti Germani de Pratis Pariensis. — 11. A. Sancti Dyonisii in Francia. — 12. A. Sancti Mauri de Fossatis. — 13. Prioratus Sancti Martini de Campis Parisiensis. — 14. A. Sancti Martini de Trouarno. — 15. A. Sancti Michaelis de ulteriori portu. — 16. A. Sancti Ebrulphi Lexoviensis. — 17. A. Sancti Martini Sagiensis. — 18. A. Sancti Petri Carnotensis. — 19. A. Sancti Mennii. — 20. A. Sanctæ Mariæ de

Columbis. — 21. A. Sancti Jacuti de Insula Dolensis. — 22. A. Sanctorum Sergii et Bachi Andegavensis. — 23. A. Sancti Salvatoris Constantiensis. — 24. A. Sancti Taurini Ebroycensis. — 25. A. Sancti Petri Divensis. — 26. A. de Sancto Jovino. — 27. A. Sancti Vincentii Cœnomanensis. — 28. A. Sancti Juliani de Prato. — 29. A. Sanctissimæ Trinitatis de Tyronio. — 30. A. Colecestriæ. — 31. A. Vizeliacensis. — 32. A. Sancti Georgii de Bauquiervilla. — In Anglia : 33. A. Sancti Petri Cerneliensis. — 34. A. Glosterinensis. — 35. A. Abesderiæ. — 36. A. Sanctæ Mariæ Nucariensis.

Suivent les noms des abbayes unies anciennement de confraternité avec celle du Mont-St-Michel, desquelles encore à présent nous en avons les actes d'union en bonnes formes dans nos archives :

37. A. Cluniacensis Matisconensis. — 38. A. Sancti Benedicti Floriacensis. — 39. A. Sancti Jovini de Marnis Pictaviensis. — 40. A. Sancti Petri de Cultura. — 41. A. Sancti Wandregesilii de Fontenellis. — 42. A. Sancti Juliani Turonensis. — 43. A. Sancti Florentii Salmurensis. — 44. A. Sanctissimæ Trinitatis de Exaquio. — 45. A. de Fonte Danielis. — 46. A. Sancti Stephani Cadomensis. — 47. A. Beatæ Mariæ de Ebronio. — 48. A Sancti Melanii Redhonnensis. — 49. A. Sancti Menennii de Gael. — 50. A. Sanctæ Mariæ de la Reate. — 51. A. Sancti Petri Gæmeticensis. — 52. A. Sancti Petri de Burgolio Andegavensis. — 53. A. Mariæ de Monte-Burgi Constantiensis. — 54. A. Sancti Vigoris de Cerasio Bajocensis. — In Flandria : 55. A. Sancti Michaelis de Clusino. — In Anglia : 56. A Sancti Petri Bathoniensis.

— Cf. *Histoire générale*, t. II, p. 179.

§ 38.

Les habitants d'Huynes doivent 3 *livres* 10 *sols pour le four à ban,* 1410.

— Noté le 22 febvrier 1647.

§ 39.

L'abbé Pierre Le Roy est le premier qui aye faict appliquer son escusson d'armoyries en ce Mont, l'an 1410.

Les abbez et les moynes ayant professé la vie régulière dans les cloistres, avoient tout ensemble quitté les pompes du monde et renoncé à tout ce qui leur pouvoit tant soit peu donner des pensées de ses vanités, et faire souvenir des biens et de la noblesse qu'ils avoient possédé en son domaine anciennement. Je dis anciennement en un petit point, car, pour prouver mon dire, les armes qui servent de trompettes, pour faire sçavoir à la postérité leurs ancestres, n'estoient point en usage dans les cloistres durant ce grand espace de temps que les moynes menoient une vie angélique; et il n'y a que deux à trois cents ans, la vertu y venant à périr, que le blason mondain y a trouvé sa place. Dans ce monastère, j'ay cherché de tous les costés (suivant ma curiosité ordinaire dans les antiquités), tant dans les livres manuscripts que ès murailles et autres lieux d'icelluy, si, auparavant ce temps prænommé, les moynes auroient fait apposer leur blason en quelque lieu, sans pouvoir trouver rien de cela, sinon dans une des formes (1) des chaires du cœur la plus proche de la place de l'abbé, du bout d'en haut, au revers de laquelle est apposé un escusson d'armoyries qu'on présume estre de celles de l'abbé Pierre Le Roy, puisqu'il fit faire ces chaires l'an 1389, comme j'ay dit, et que la forme paroist aussy ancienne que le reste. Cet escusson est composé de pals au franc quartier de Bretaigne, autrement d'hermines à la cotice denchée ou cannelée (2) régnant sur le tout, par où appert que cet abbé estoit d'illustre maison et sorty d'une très noble famille. De croire toutefois que cet abbé ait fait mettre ses armes en ce lieu, il est bien difficile à le donner pour certain, considéré les grandes vertus

(1) Le mot forme est encore employé dans le sens du mot siége ou banc dans le procès-verbal de l'élection pour les Etats de Normandie, qui eut lieu à l'Hôtel-de-Ville de Rouen le 18 novembre 1647. (*Les Derniers Etats de la province de Normandie*, par Ch. de Beaurepaire, p. 5.)

(2) C'est par erreur qu'on a imprimé, Dom Huynes, t. I, p. 190, *eanendée*.

et toutes les généreuses qualitez propres à l'humble religieux bénédictin que nous avons remarqué et trouvé estre véritablement en luy. Car en ce temps là, comme dit est, c'estoit un crime d'apposer en sa présence les armes de la maison d'où l'on avoit sorty, à des personnes qui faisoient profession de n'y jamais penser, et jusque là on ne trouve point qu'aulcun abbé ayt osé le faire, ny moyne de ce monastère. Richard Tustin faisant bastir Belle-Chaire, l'an 1257, mit les armes de France au manteau de la cheminée du corps de garde, au dessoubs, non point les siennes ni en aulcun autre endroict, ny Robert de Torigny, ni autres des abbez et moynes de ce Mont, quoyque issus de grandissime maison. De plus que si l'abbé Pierre Le Roy eust outrepassé les loix de l'humilité, faisant luy-mesme apposer ses armes sur ce siége des chaires du cœur, à plus forte raison les eust-il faict mettre à la surface de ce beau dongeon au devant de la porte de Belle-Chaire et ailleurs, où il a tant fait travailler, plus éminemment qu'au dessoubs d'un siége qui n'est en aulcune apparence, et que ceux qui font mestre ainsy leurs armes, ce n'est que pour estre veues de tous, et qu'on sache qu'ils sont par cette marque les auteurs d'un tel ouvrage. Il fault donc cecy supposé que ce soit quelqu'autre. Et certainement il y a de l'apparence que ce fut Robert Jolivet, son successeur immédiat, lequel étant nommé abbé du Pape après la mort de Pierre Le Roy, s'en vint en ce Mont incontinent se faire derechef élire par les moynes, la mesme année 1410, où étant, après son élection, il fit apposer ces armes au siége de son bon supérieur et maistre, le deffunt abbé Pierre, duquel il estoit uniquement aymé, tant pour son respect et amitié qu'il luy portoit, que aussy par là il eust plus de liberté d'apposer les siennes en plusieurs endroicts, comme effectivement il a faict du depuis; et par après cette porte estant ouverte (au lieu de la première lettre du nom qu'on mettoit sur des ornements et autres parts), tous les abbez et moynes ont, indifféremment, faict apposer les armoiries de la maison qu'ils avoient eue au monde, montrant par cet insigne que, quoyqu'ils l'avoient quitté de corps, néantmoins ils en retenoient la pensée au cœur et l'objet devant les yeux. Et partant la vanité est la grande porte des grands escussons et ne passe plus par le petit guichet des premières

lettres des noms, qui ne donnoient point assez à congnoistre aux passants les autheurs de leurs supports. Je parleray de celles dudit Robert Jolivet et des autres en leur lieu. Cela soit dit des armoyries du bon abbé Pierre Le Roy, auquel Nostre Seigneur veuille donner son sainct paradis, et à tous ceux qui portent le nom, et particulièrement au chétif et indigne pescheur qui a faict cette remarque le 22e jour du mois de febvrier, l'an de Nostre Seigneur Jésus-Christ 1647.

F. THOMAS LE ROY.

— Cf. Ms. n° 209, bibliothèque d'Avranches. Addition de dom Louis de Camps. — *Dom Huynes*, t. I, p. 190.

CHAPITRE XXXI.

De Robert Jolivet, esleu 30e abbé de cette abbaye du Mont-St-Michel.

§ 1.

Robert Jolivet est esleu 30e *abbé du Mont-St-Michel, l'an* 1410, *mourut l'an* 1444, *après avoir régné* 34 *ans.*

L'an 1410, le 14 febvrier, Pierre Le Roy estant décédé à Boullogne-la-Grasse, en Italie, Robert Jolivet, moyne dès l'an 1401, natif du Mont-Pinsson, au diocèse de Coustances, qui l'avoit suivy en calité de chappelin, après avoir vescu dans ce monastère du Mont où il avoit professé la vie religieuse soubs led. Pierre Le Roy qui l'aymoit beaucoup, l'avoit faict procureur du monastère et l'envoyoit aux affaires et luy avoit conféré le prioré de St-Brolade, au diocèse de Dol; après tout cela ledit Pierre Le Roy étant décédé comme dit est, ledit Jolivet le fit enterrer honorablement. Cela faict, il alla à Boullogne-la-Grasse et

demanda le gouvernement du Mont-St-Michel au pape Jan XXIII, qui le lui donna par bulle expresse, le 22 mars, le premier de son pontificat de la mesme année ci-dessus, et octroya 40 jours d'indulgences à tous ceux qui assisteroient à la messe dite pontificallement par Jolivet susdit. Après il s'en vint en ce Mont dire la messe du bon abbé Pierre et conseilla aux moynes de s'assembler pour en eslire un autre, ce qui fut faict et par eux esleu unanimement par permission divine, car, comme estant un homme subtil, s'ils en eussent esleu un autre, il y eust eu de grandes querelles et procez en ce Mont. De quoy tous furent joyeux ayant veu ses bulles et de plus quatre mille escuz d'or qu'il avoit receu de Pierre Le Roy à son déceds pour estre employés en ce monastère, lesquels il employa à décorer l'église et la trésorerie, comme je montreray cy après. Il fit plusieurs choses de remarque durant sa vie. Il fit quantité de bastiments à Loiseliere et autres lieux et estudia à Paris en la faculté de decret quoyqu'il fût assez docte. Il fut pareillement capitaine de la garde de ce monastère, le 4e après Nicolas Le Vitrier, qui en fut le premier. Il s'en revint de Paris pour défendre son monastère des Anglois, qui occupoient cette province l'an 1417, et y résista virillement, enfin estant ennuyé d'une vie ainssy belliqueuse, il sortit d'icelluy l'an 1420 et s'en alla demeurer tantost à Loiseliere, tantost à Rouen et ailleurs en la province où cependant il jouissoit de tous les biens que ce monastère y avoit par la permission du roy d'Angleterre en la présence duquel, s'accomodant au temps, il faisoit le chien couchant : les moynes de ce Mont n'avoient pas de pain à manger, seulement leur restoit à percevoir si peu de revenus qui estoient en Bretaigne. L'abbé Jolivet ne revint plus en ce Mont et mourut à Rouen le 17 juillet 1444. Son corps fut enterré dans l'église de St-Michel du Viel Marché, cure deppendante de ce monastère. J'ay tiré cecy des manuscripts qui disent qu'il a régné 34 ans ou environ en guerre. Faict cecy le 22 febvrier 1647.

— Cf. *Gallia christiana*, t. XI, p. 527. — *Neustria pia*, p. 393. — *Histoire générale*, II, p. 99, 100, 113. — *États de Normandie*, par Ch. de Beaurepaire.

§ 2.

Bulle de Jan XXIII qui donne pouvoir à Pierre Jolivet d'absoudre ses religieux de tous cas réservés et de toute excommunication encourue à cause d'injection de mains, voire jusques à effusion de sang, soit entre eux ou autres personnes seculières, quoyque prestres, toutefois sans mort ou mutilation de membres, 1410.

— Noté le 23 febvrier 1647.

§ 3.

Façon et achapt de trois belles et riches chapelles de velours et satin par l'ordre de l'abbé Robert Jolivet, l'an 1410.

L'an 1410, Jolivet ayant pris possession de son abbaye du Mont-St-Michel au contentement des moynes d'icelle et encore davantage au sien, incontinant après il s'occupa à l'employ des quatre mille escus d'or tels que luy avoit dépposé son prédécesseur Pierre Le Roy à ces fins. Il fit faire de cette pécune, y adjoustant de celle du monastère aussy, les ornements qui sont encore à présent en estre dans la sacristie de l'église dud. Mont-St-Michel. Une chappelle de velours violet, toute complette, sçavoir : trois chappes, deux thuniques ou daumoires avec le chasuble et devant d'autel, mesme un tapis pour mettre devant le célébrant aux bonnes festes au cœur, le tout parsemé d'estoilles d'or et au milieu d'icelles un R qui signifie Robert, pour donner à congnoistre à la postérité que c'estoit luy qui avoit faict faire ces ornements. Item, une autre chappelle toute complette, de velours rouge parsemé de fleurs d'or, avec une chappe de drap d'or tirant sur le rouge, le tout à orfrayes d'or, d'argent et soye, et la lettre majuscule et première de son nom, R. Item, une autre chappelle de satin blanc, parsemé de fleurons veloutés de vernaissant avec orfrayes comme devant, et la lettre R. Je l'ay tiré des livres manuscripts de ce monastère qui parlent de l'abbé Jolivet, le 23 febvrier 1647.

§ 4.

Façon d'une belle mitre pour servir à l'abbé Robert Jolivet, fort prétieuse, l'an 1411.

L'an 1411, au mois de febvrier suivant, l'abbé Robert Jolivet fit faire une belle et prétieuse mitre pour correspondre à ces beaux ornements cy-devant nommés par luy acheptés, lorsqu'il officieroit pontificalement ès divins offices, en quoy il excelloit sur tous les abbés de la province officiant avec très-grande majesté et fort souvent, se plaisant à cela. Cette mitre est en la trésorerie de l'église de ce monastère, plus haulte et plus grande que les deux autres qui y sont, jadis faictes par l'ordre de Richard Tustin, l'une, et de Geoffroy de Servon, l'autre, abbés prédécesseurs de Jolivet. Cette troisième les surpasse en richesses et beauté, estant à fond de grosses perles parsemées et relevée et enrichie de plusieurs pierres prétieuses, comme il est à voir en la considérant.

§ 5.

Attestation par laquelle l'abbé Robert Jolivet paroissoit estre escholier de l'université de Paris (1411). Archives.

— Noté le 23 febvrier 1647.

§ 6.

Lettres patentes du roy Charle VI, qui prend nostre abbé Robert Jolivet escholier en sa protection (1411). Archives.

Jolivet étudioit en l'université de Paris en la faculté de décret sous R[d] Père en Dieu monsieur Symon, abbé de St-Pierre de Jumiéges, « lequel Jolivet et beaucoup d'autres abbés en ce temps, au lieu d'estre

dans leur cloistre à faire prattiquer la règle de leur patriarche S. Benoist, se jettoient en cette université pour paroistre et pour par ce moyen s'introduire en l'Estat. » — Noté le 23 febvrier 1647.

§ 7.

Charles VI confirme la charge de capitaine du Mont-St-Michel à l'abbé Robert Jolivet, par lettres du 18 *juin* 1411.

— Noté le 23 febvrier 1647.

§ 8.

Une très-belle crosse faitte soubs l'abbé Robert Jolivet, l'an 1412.

L'an 1412, led. abbé Robert Jolivet changea l'ancien baston pastoral, autrement la crosse de ses prédécesseurs abbés, qui estoit dans la trésorerie de l'église de ce monastère, enrichy de pierreries estant d'argent, à cause qu'il ne luy sembloit pas assez beau, et qu'on le faisoit pour lors d'une autre sorte, et adjoustant il fit faire cestuy qui est à présent dans lad. trésorerie, d'argent doré, esmaillé, cyselé avec plusieurs figures en bosse d'or massif, et il se desmonte à vis en trois ou quatre parties, une des plus belles pièces, peut estre du royaume, pèse vingt-cinq marcs d'argent, suivant nos manuscripts, d'où je l'ay extraict le 23 febvrier 1647.

§ 9.

Fasson de deux belles croix d'argent doré, par l'ordre de l'abbé Robert Jolivet, l'an 1412.

L'an 1412 susdit, l'abbé Robert Jolivet fit faire une grande croix à pattes tenant, aux branches d'argent doré, qui se veoit au milieu du reliquaire avec deux figures des deux costes, l'une de la Vierge et

l'austre de S. Jan, et deux anges sur les deux bras, le tout esmaillé et parsemé de petites coquilles d'argent, et cette lettre R au milieu de laquelle passe une crosse. Elle pèse vingt-cinq marcs deux onces et quatorse esterces d'argent. En icelle sont gravés ces mots : « Generationem ejus quis enarrabit. Lignum vitæ in medio paradisi. Ego flos campi et lilium convallium. In cibum erunt fructus ejus. » Item il fit faire une autre plus petite croix aussi d'argent doré, où il y a pareillement plusieurs R dessus. — Noté le 23 febvrier 1647.

§ 10.

Fasson de deux calices d'or et d'argent et deux encensoirs pesant 38 *marcs d'argent* (1412).

L'an 1412 susdit, led. abbé fit faire plusieurs autres argenteries, lesquelles aujourd'hui ne sont plus en estre, entr'autres un calice tout d'or, lequel fut ravy de ce monastère par un abbé commandataire nommé Artur de Cossé, évesque de Coutances, comme je diray soubs son règne. Item un autre d'argent doré. Item deux grands encensoirs d'argent pesant 38 marcs. Le tout est à présent hors de ce Mont. Noté le 23 febvrier 1647.

§ 11.

Fasson de la grosse horeloge par l'ordre de l'abbé Robert Jolivet, l'an 1412.

L'an 1412 susdit, il fit faire la grosse horeloge et placer dans la grande et haulte tour qu'avoit autrefois faict bastir l'abbé Robert de Thorigny sur le plomb du four, au bout du pignon de la nef du monastère et sur la grosse cloche de ladite horeloge notre abbé Robert Jolivet fit graver ces mots :

« Mil quatre cent douze l'année
« De l'abbé Robert fus donnée. »

Il a esté tiré des manuscripts des abbés de ce monastère et du dicton qui est sur ladite grosse cloche de l'horeloge, le 23 febvrier 1647.

§ 12.

Amende honorable faicte dans l'église du Mont par quelques religieux de la Luzerne.

« A cause qu'ils avoient excédé et bastu les serviteurs de ce dit monastère du Mont, pour avoir prins quelques rets et filets aus bois de Prael, en la seigneurie de St-Plancheys, ausdits de la Luzerne appartenant et qui les avoient tendus en ce lieu sans en avoir la permission. »

Extrait de l'appoinctement qui est aux archives, le 23 febvrier 1647.

§ 13.

Nouvel ordonnance de Charles VI pour la garde de ce monastère par les habitants d'Ardevon et Huynes.

— Noté le 23 febvrier 1647.

§ 14.

Charles VI défend à tous capitaines et gouverneurs de rien prendre sur les possessions du Mont-St-Michel (1412).

La guerre avec l'Angleterre estoit imminente : « C'est pourquoy les capitaines et lieutenants des places fortes et autres gens ayant commission de morte-paye et garde-ordinaire ès villes et chasteaux forts d'allentour, allant journellement à la picorée sur les terres des voysins indifféremment et taxoient les sujets et habitants d'icelles à leur fournir de l'envitaillement et munitions nécessaires pour supporter le siége en cas de besoin. »

Lettres patentes aux archives. — Noté le 23 febvrier 1647.

§ 15.

L'angelot d'argent doré qui suporte la pièce du manteau de saint Michel, fut faict faire par Guernon, prieur claustral, 1413.

L'an 1413, Nicolas Guernon, moyne profès et prieur claustral de ce monastère du Mont-St-Michel, fit faire un ange d'argent doré qui soubtient entre ses mains ceste partie du manteau ou voile, lequel laissa l'archange S. Michel sur l'autel de l'église du Mont-Gargan pour donner à congnoistre à Laurent, archevesque de Sipont, que par ce moyen elle estoit dédiée et qu'il n'estoit de besoin d'y apporter autre cérémonie, laquelle partie de manteau ou voile, de couleur rouge vermeil, led. archevesque donna aux depputés de l'évesque S. Aubert pour apporter en ce Mont de Tombe, l'an 709, comme j'ay dit cy-dessus. Sur cet ange d'argent est escript: « Anno Domini millesimo « quadragentesimo tertio Frater Nicolaus Guernonis prior claustralis « montis fecit hoc fieri. » Par où appert que les prieurs claustraux de ce temps et particulièrement en l'absence des abbés qui commençoient à ne plus guères résider, estoient puissants et gouvernoient tout. Ou bien il se peut faire que Guernon fit faire cet ange du revenu de quelque bénéfice duquel en particulier il possédoit le péculion, ou que son grand priorat estoit desjà titré, puisque les moynes faisoient comme l'abbé. — Noté le 23 febvrier 1647.

§ 16.

Acquisition d'une maison et manoir dans la ville de Paris, rue St-Estienne-des-Grecs, 1413.

L'an 1413 susdit, l'abbé Pierre Jolivet devenu tout habitant de Paris, tant pour continuer ses estudes que pour se pousser en cour, ce qui estoit la principale cause de ses estudes. Or, pour demeurer à Paris, oultre qu'il couste beaucoup pour la norriture, il couste aussi

beaucoup pour le louage des appartements, particulièrement pour un abbé du Mont-St-Michel faict comme Robert Jolivet qui marchoit à la grandeur, aymant à paroistre, de sorte que l'an 1293 ayant esté donné à son monastère un certain manoir près St-Symphorian, il jugea qu'il falloit s'accomoder entièrement là, y estant les fondements par ce don desjà jettés. Estant bien raisonnable que doresnavant le seigneur abbé du Mont-St-Michel qui cy-après devoit vivre en grand seigneur et non en pauvre moyne qui a renoncé le monde, eust un palais abbatial dans cette belle ville où les grands hommes se font parestre. Il achepta à ces fins une belle maison en la dite ville de Paris, située en la rue de St-Estienne-des-Grecqs, devant l'hôtel des grands Cholets, joignant, d'un costé, à la chapelle de St-Symphorian cy-dessus, et d'autre faisant le coin de la dite rue et ce de Mre Jean Pyet, de M. Robert de Charneceel, lesquels, l'an 1417, l'avoient acquise des abbés et religieux de la Coulture du Mans. L'an 1416, Jolivet passa appoinctement avec l'abbé et les moynes de Sainte-Geneviève, lesquels lui laissèrent beaucoup de commodités en jardin et cours pour joindre cette maison à celle cy-dessus donnée, et le droit d'entrée dans la chappelle dud. S. Symphorian à la réserve de 7 sols de rente et des droits seigneuriaux deubs auxd. abbés et moynes de Sainte-Genefviève. Par aussy Robert Jolivet, seigneur abbé du Mont-St-Michel, se construisit un beau domicile aux despends des biens de son monastère où il habita par après, comme chez luy, dans ce paradis de la France, laissant dès meshuy la praticque de la pauvreté et de l'humilité monastiques à ceux qu'il appartiendroit. Tiré des actes le 23 febvrier 1647. — Note. Ce logement est à présent aliéné de ce monastère.

S 17.

Acquisition du fief de Domville de Guillaume du Ver (1414).

« Les dames nonnaines de Mortain s'opposèrent à cette acquisition et entreprindrent les moynes et l'abbé fort et ferme. Robert Jolivet, avec son style de courtisan, s'accomoda avec ces dames : il leur reconnut

ledit fief en propriété, réservant au monastère les droits seigneuriaux et de juridiction et la congnoissance des choses gayves et venues à varecq. » — Noté le 23 febvrier 1647.

§ 18.

Bulle de Jan XXIII, qui donne faculté aux abbés de ce Mont de dispenser leurs moynes de l'aage requis à l'ordre de prestrise.

« En vertu de cette bulle du 4 des nones de febvrier 1414, les moynes pouvoient recevoir la prestrise à 22 ans. » — Noté le 24 febvrier 1647.

§ 19.

Bulle de Jan XXIII, qui confirme les privilèges pontificaux, de plus permet à l'abbé du Mont et à ses successeurs de bénir calices et patènes (1414).

L'an 1414, puisque tous les abbés de ce monastère du Mont-St-Michel, lesquels ont fait faire des mitres et autres ornements pontificaux, avoient obtenu permission ou confirmation de cette permission d'en user, il falloit bien que l'abbé Robert Jolivet, qui fit faire une plus belle mitre qu'aulcun de ses prédécesseurs, et prenoit plus de plaisir, officiant ainssy à la fasson des évesques, que tous ceux qui avoient faict le mesme jusques à luy, obtint la mesme permission ou plustost une nouvelle confirmation à sa personne. Partant, le mesme jour qu'il obtint le privilége d'envoyer ses moynes aux ordres à tel évesque qu'il luy plairoit, prendre l'ordre de prestrise à 22 ans, il obtint du pape mesme, Jan XXIII, étant à Mantoue, une bulle lad. année 1414, le 4e de son pontificat, soubs la date du IIII des nones de febvrier, par laquelle il luy est permis derechef d'user de mitre, d'anneau, de tunique, de dalmatique, de gans, de sandales, de bénir les pales de l'autel et autres ornements d'église, de conférer la première tonsure, les ordres mineurs, de donner la bénédiction solennel-

lement, tant ès divins offices que à la table, et en oultre de donner lad. bénédiction partout et hors le service divin, de bénir les calices, les patènes et autres ornements d'église, sans la licence de l'évesque diocésin ou aultre, de sorte que Robert Jolivet eut plus de grâces et de priviléges en ce poinct que tous ses autres prédécesseurs abbés, aussy les fit il de beaucoup mieux valloir, car joint qu'il estoit plus puissant qu'eux, il avoit aussy un esprit par la subtilité duquel il sçavoit bien se deffendre de tous les évesques de France qui l'auroient voulu entreprendre sur ce sujet. » — Noté le 24 febvrier 1647.

§ 20.

Délivrance d'un marsouin et d'un esturgeon aux moynes du Mont-St-Michel, pris en St-Paer.

L'an 1414, un marsouin arriva au bord de la mer, en la baronnie de St-Paer; le sieur du Ver, esquyer, comme plus proche voisin de ce poisson, le fit enlever, mais l'abbé et les moynes du Mont-St-Michel le luy firent fort bien rendre comme à eux appartenant, suivant le droict ancien et lettres royaux obtenus sur ce l'an 1360, de laquelle reddition fut passé un appoinctement. L'an 1389 lesdits moynes avoient faict faire l'amende au sieur de Lezeaux, qui avoit faict pescher des harengs sans aulcun droit. L'année 1416, les officiers du roy ayant pris un esturgeon en la mer de ladite seigneurie de St-Paer, l'abbé et les moynes dud. monastère de ce Mont-St-Michel le firent pareillement rendre, à quoy parvenir ils obtinrent sentence contre lesd. Toutes lesquelles actes ci-dessus sont ès archives de ce Mont. — Noté le 24 febvrier 1647.

§ 21.

L'abbé Jolivet quitte l'Université de Paris pour venir deffendre son abbaye des incursions des Anglais (1417).

— Noté le 24 febvrier 1647.

§ 22.

Les murs de closture de la ville du Mont-St-Michel furent faicts par l'ordre et fraits de l'abbé et moynes (1417).

L'an 1417, les guerres s'allumant ainssy entre les François et les Anglois, de touttes parts en cette province on fortifia les places pour se bien deffendre. C'est pourquoy l'abbé Robert Jolivet et ses moynes (suivant le dire du Père Dom Jean Huynes au feuillet 178 de son livre, au traité des capitaines de ce monastère), fortifièrent de nouveau cette place du Mont, faisant faire les murailles d'autour la ville dud. Mont-St-Michel pour résister aux ennemis, et lesquelles murailles ont esté du depuis fortifiées de temps en temps comme je diray. Ce que le bon Père dit que ce fut l'abbé et les moynes de ce monastère qui firent faire les murailles de la ville du Mont est bien probable, car dans un des pans d'icelles, du costé devers Ardevon, les armes de l'abbé Robert Jolivet y sont affichées, taillées en pierre et un grand lyon en bosse au bas, lesquelles armes monstrent assez avoir été appliquées en ladite muraille lors de la construction d'icelle. J'ay remarqué cecy le 24e jour de febvrier l'an de Nostre Seigneur 1647. Je blasonneray les armes dud. Robert Jolivet à la fin de son histoire, lequel ordre je ne garderay dans les gestes des autres abbés, ains je déduiray leurs armes dans le 2e § ou dans le 1er.

§ 23.

Charles VI octroye 1500 l. à l'abbé et aux moynes de ce Mont pour subvenir aux fraits de la garde de ce lieu (1418).

— Noté le 24 febvrier 1647.

§ 24.

Passeport de Jan duc de Bretaigne, pour les provisions dud. monastère du Mont-St-Michel (1418).

— Noté le 24 febvrier 1647.

§ 25.

Charles VI permet aux moynes de ce monastère de lever un impôt dans la ville du Mont pour les fraits de la garde « sur les vins et cydres débités au pot ès cabarets du Mont-St-Michel. »

— Noté le 24 febvrier 1647.

§ 26.

L'abbé Robert Jolivet ne revient plus en ce Mont après l'avoir quitté l'an 1420.

L'an 1420, l'abbé Jolivet, ennuyé de tant de paines et de fatigues endurées à la garde et conservation de cette place de ce Mont-St-Michel, s'ennuya de vivre ainssy dans une vie importune à son humeur, laquelle se plaisoit aux entretiens de cour et divertissements, à la promenade et à fréquenter les bonnes compagnies, à parestre Mgr l'abbé; c'est pourquoy, manquant de cœur, il sortit de son monastère la mesme année susdite 1420, et, s'en allant, il laissa ses moynes en faire à discrétion. Il ne vint plus par après en iceluy, demeurant tantost à Rouen, tantost à Loyseliere et ailleurs, où bon lui sembloit. Il fit si bien, étant dehors de ce monastère, d'acquérir la bienveillance du roy d'Angleterre, qui le fit jouir de toutes les possessions que ce monastère avoit en la province de Normandie, laquelle ledit anglois occupoit pour luy, et nostre Robert en fit à son vouloir sans en eslargir aucun denier à ses moynes qui portoient le poids du jour et de la chaleur, à conserver cette place soubs l'obéissance du roy de France. Ils estoient extrêmement pauvres, presque tous les revenus et les plus beaux étant en Normandie, desquels Mgr l'abbé Jolivet faisoit largesse et bonne chère à ses amis, laissant ses moynes sans pain. J'ay tiré cecy des manuscripts de ce monastère, le 25 febvrier 1647.

§ 27.

La relique de S. Eustache, martir, est mise en la trésorerie, par Jolivet, l'an 1420.

« Il avoit fait enchasser cette relique avec d'autres qui ne sont plus dans ce reliquaire. Il est long de demy pied et rond et posé sur une pate de pareille haulteur; le tout d'argent assez mal poly, sur le pied duquel est attaché l'escusson des armes de cet abbé...... et du depuis les a corrigées. » — Noté le 25 febvrier 1647.

§ 28.

Armoiries du monastère du Mont-St-Michel et celles de l'abbé Jolivet, qui les inventa le premier.

L'an 1420, l'abbé Robert Jolivet, sortant de ce monastère, abandonna son troupeau à la discrétion des loups, ny laissant aulcun ordre que celuy qu'il plairoit à ses moynes de suivre et à Dieu de leur donner. Avant ce deppart, qui fut pour jamais, ne revenant plus en ce lieu, il avoit faict faire plusieurs choses, comme j'ay dit en son lieu, des ornements d'église, des argenteries et autres choses sur une partie desquelles il avoit fait mettre ses armoiries, sur l'autre celles du Mont-St-Michel, et sur presque toutes une multitude de premières lettres de son nom R., pour dire que c'estoit Robert Jolivet qui avoit fait cela, et une crosse dedans cette R., pour savoir qu'il estoit pareillement abbé. Or, dans les manuscripts de ce monastère, dans lesquels on ne congnoist presque plus rien, il est dit qu'entr'autres choses il fit faire deux croix: une grande et une plus petite, et une crosse ou baston pastoral, très-riche et très-prétieux, de grande valeur. Cette petite croix, dont il est dit ès manuscripts de ce Mont et laquelle le P. dom Huynes asseure en son histoire estre encor en estre dans la trésorerie, doict donc être celle que l'on porte en

procession aus festes solennelles. Sur la pomme, au-dessus de la poignée de laquelle Robert Jolivet fit mettre un escusson d'armoiries, ou pour soy ou pour le monastère, en son chef, composé de cette sorte : à fonds d'argent à trois crouzilles ou cocquilles de sable et une crosse d'argent en cimier. J'estime que ce soit le 2[e] escusson d'armoiries qui ait été applicqué sur aucune chose jusques-là appartenant et deppendant du monastère. Le premier, comme j'ay cy devant dit par Pierre Le Roy, dans une forme des chezes du cœur, et le second sur la pomme de cette croix d'argent doré et assez pesante. Je ne sçay si Jolivet fut content de ce blasonnement d'armes ou non, ou bien si c'estoit pour le monastère. Il fit mettre un autre escusson sur la patte de la relique de S. Eustache, de cette sorte, sçavoir : un chevron d'argent et trois roses aussy d'argent, deux en chef et une en pointe sur champ d'azur et une croce d'argent pour cymier. Et sur la belle croix qui se voit au milieu de la trésorerie ou reliquaire, sur laquelle sont plusieurs R, lettres premières de son nom, en la patte d'icelle il a faict appliquer son escusson d'armoiries blasonné d'autre sorte, de mesme sur la crosse du baston pastoral, sçavoir : un chevron d'or chargé de trois tourteaux de sable avec trois glands d'or, dressés la pointe en haut dans leur cocque de sable, deux en chef et un en pointe, le tout en champ d'azur, et partant ces dernières armoiries ont été acceptées de luy comme les meilleures, et desquelles il s'est le plus servy, puisque nous les voyons ès lieux et sur les choses les plus prétieuses. J'infère de tout cecy, des mesmes armoiries et du temps auquel ont été faictes les choses qui les portent. Après avoir très exactement recherché par tous les manuscripts et coins et recoins de ce monastère, et autres lieux en deppendant où j'ay pu aller, esquels je n'ay aucunement trouvé autres armoiries plus anciennes que celles de Pierre Le Roy et de Robert Jolivet, sur lesquelles du depuis les moynes ont composé celles dudit monastère, entièrement, adjoustant aux cocquilles ou crouzilles que leur avoit donné Robert Jolivet, trois fleurs de lys comme iceluy, estant de fondation royale et ducale ; le moyne Oudin Bouette est présumé avoir parfait cette composition l'an 1474, lorsque faisant enchâsser le chef de S. Innocent, martyr, il fit applicquer l'escusson des armoiries du monastère ou abbaye dessus.

Cecy se prouve encore par les sceaux du monastère susdit, lesquels sont engravez d'une figure d'un S. Michel qui combat le malin esprit. Que, *si ab initio*, il eut eu les armoiries composées comme cejourd'huy il a, il s'en fust tout aussy bien servy comme du depuis il a fait. Cecy soit dit pour prouver que ce Jolivet est le premier autheur des armoiries du monastère du Mont-St-Michel, et le second abbé et celuy qui les ait faict applicquer sur les choses appartenant au service divin et en l'abbaye après led. Pierre Le Roy. La peine que nous avons à congnoistre de par qui ont été faictes plusieurs choses qui sont en ce monastère, vient de ce qu'ils n'ont applicqué leurs armoiries. Pour l'advenir il nous sera assez facile : car depuis Jolivet jusqu'à ce jour les abbez et mesmes les moynes n'ont point esté chiches du bénéfice d'application d'armoiries en tout ce qu'ils ont faict faire, jusque sur les voiles des calices, voire aussy sur lesdits calices. Faict tout cecy le 25 febvrier 1647.

Nota. — Le monastère porte d'*argent à dix coquilles de sable au chef cousu d'azur chargé de trois fleurs de lys d'or et pour cymier une crosse et une mitre d'argent.*

Le Roy Louis XI, l'an 1462, donna permission d'adjouster trois fleurs de lys aux armes du monastère et de faire aller les cocquilles jusqu'au nombre de dix.

(Mentions mises en marge).

§ 29.

Construction de la forteresse et bastiments de Tombelaine par les Anglois, l'an 1419.

L'an 1419, les Anglois estant les maistres presque par toutte la province de Normandie, vinrent se camper sur le rocher de Tombelaine et le fortifièrent très fortement y faisant les bastiments et la forteresse et tours que nous y voyons encore ce jourd'huy, à cette fin que de là ils vinssent plus facilement attacquer le Mont-St-Michel, ayant un lieu de refuge. Ce que ceux dud. Mont ne purent jamais empescher à cause que le fleuve de Couesnon ayant, l'espace de plusieurs mois, changé son

cours ordinaire, passant au-dessus de ce Mont, allant joindre les fleuves de Genets (Selonne et Sée) et par après passants ensemble entre ce Mont-St-Michel et le roc de Tombelaine, tellement que ces rivières ainssy unies empeschoient la garnison et les soldats de ce Mont d'aller donner l'assault à ceux qui, à leur veue, se fortifiaient pour après les battre.

— Manuscrits du Mont. — Cf. D'Argentré, *Histoire de Bretagne*, livre II, ch. XXVI. — Noté le 25 febvrier 1647.

§ 30.

Jan de Harcour, comte d'Aumale, est faict le 5e capitaine du Mont-St-Michel, 1420.

« Il venoit en ce Mont garder cette place, lequel fut bien reçeu des moynes, car il venoit pour les secourir en ce monastère et les asseura que, les guerres finies, il n'y auroit point d'autre gouverneur en ce lieu que l'Abbé. » — Noté le 25 febvrier 1647.

§ 31.

Charles VII asseure à l'abbaye de ce Mont le gouvernement de l'abbaye par lettres-patentes, l'an 1420.

Le conte d'Aumale ayant pris possession de son gouvernement de la ville et chasteau de ce Mont-St-Michel, promit toute sorte de faveur aux moynes dud. lieu, tant pour les assister de son courage à conserver la place et ce qui leur appartenoit, que à les maintenir dans le droict qui estoit que leur abbé seroit toujours le gouverneur et capitaine incontinant la paix faite, et de fait il leur tesmoigna par action que ces paroles estoient sans feintise, car conjoinctement avec eux il en écrivit au Dauphin Charles VII, régnant desjà, lequel leur envoya lettres-patentes par lesquelles il leur promet et accorde ce que dessus. — Extraict le 26 febvrier 1647.

§ 32.

Le moyne Jan Gonnault, en l'absence de l'abbé Robert Jolivet, est commis du pape au gouvernement de ce monastère, 142.

— Noté le 26 febvrier 1647.

§ 33.

Le hault de la voulte de la nef de l'église de ce monastère tomba entièrement l'an 1421.

L'an 1421, la veille de l'apostre de S. Mathieu, les pauvres moynes de l'abbaye de ce Mont-St-Michel, eurent un grand sujet d'affliction parmy les ordinaires de la guerre qui les talonnoient de tous costez, c'est que toutte la voulte de la nef de leur église de ce monastère, depuis le pignon de ladite église jusques aux chezes du cœur, tomba entièrement de hault en bas et fracassa tout le pavé qui estoit d'une belle pierre blanche, comme aussy *le Jubé* (ces deux mots effacés), et plusieurs autres parties desdites chezes, personne n'en fut blessé par la grâce de Dieu. Charles VII sçachant cela en fut bien affligé, et ne pouvant ayder à la réfection de cette ruyne, à cause de la guerre, il obtint indulgences du pape pour ceux qui aumosneroient de leurs biens à cette occasion; mais cela ne réussit pas, à cause que les chemins étant remplis de soldats et gendarmes, chascun s'eschapoit plustost que d'entreprendre des pèlerinages. J'ai tiré cecy de la bulle et des manuscripts, le 26 febvrier 1647.

Nota. Explication du présent article ci-après à la page 462, § 133, (ch. 41, § 133 de l'édition actuelle) où il est dit ce qui en est de vray, cetuy estant manqué.

§ 34.

Une pierre envoyée en ce monastère par Charles VII, laquelle tombant sur luy, ne luy avoit fait mal.

Cette susdite année estant dans la ville de la Rochelle, place maritime, et de très grande importance pour le Poictou et toutte la Guienne, pour voir si elle seroit bastande de supporter l'effort des Anglois... il pensa estre accablé soubs les ruynes d'une demie lune... dans ladite ville faisant la reveue, et entr'autre chose qui luy fit peur, ce fut une pierre d'assez notable grosseur qui tomba sur luy (il est à croire que ce fut sur la teste et ne luy fit aulcun mal). Incontinant il envoya cette pierre en ce Mont-St-Michel, par l'asseurance duquel il creut avoir exempté ce naufrage, estant très-dévot de ce saint Archange. L'on voit ladite pierre encore aujourd'hui pendue à une chesne de fer à costé de l'autel de S. Michel, situé dans la nef de l'église, du costé de l'épitre. Il y a diverses opinions sur cette pierre. Il y en a qui disent que Charles VII l'y apporta luy-mesme; les autres disent que non. Il est toutefois plus probable qu'il ne l'apporta pas ains qu'il l'envoya. Les ennemis estant si proches de ce lieu, un Roy ne se devoit pas hasarder. Je n'ai rien trouvé de cecy dans les historiens de France, sinon qu'il est ainsy dict dans les manuscripts de ce monastère.

— Noté le 26 febvrier 1647.

§ 35.

Les moynes du Mont engagent à Dinan et à St-Malo leurs argenteries et richesses pour vivre au temps de guerre 1422 « à cette fin de « conserver ce lieu soubs la continuelle obéissance du roy de « France. »

— Noté le 26 febvrier 1647.

§ 36.

Jan V, duc de Bretaigne, deffait les Anglois qui avoient assiégé le Mont-St-Michel l'année 1423.

L'an 1423 les Anglois ayant plusieurs fois en vain réussi à la prise du Mont-St-Michel dédié à l'archange S. Michel, lequel ils s'estoient proposé d'avoir infailliblement, s'assemblèrent un bon nombre, sortirent du fort de Tombelaine, vinrent poser le siége devant iceluy, tant par mer que par terre, le roy d'Angleterre ayant envoyé à cette fin grand nombre de vaisseaux chargés d'hommes d'armes avec munitions de bouche et de guerre pour batre le Mont en ruyne. Auparavant de rien faire, ils bastirent plusieurs forts et bastions du costé de la grève, en sorte que nos gens en ce Mont n'osoient nullement sortir ni moins s'envitailler. Dieu ayant soin de ses serviteurs et l'Archange ne pouvant oublier un lieu qui luy estoit si cher, inspirant Jean V, duc de Bretaigne, de craindre l'Anglois s'il prenoit cette place de laquelle il auroit moyen d'aller à la picorée sur ses terres, et partant (quoy que neutre), il envoya son admiral, le sieur de Beaufort, à St-Malo, où avec l'évesque et toutte la noblesse d'allentour, on œquipa quelques vaisseaus, où dans lesquels bien œquipés vinrent fondre sur l'armée navalle de l'Anglois qui estoit à la rade, du costé de la mer, où là, après avoir bien combattu de part et d'autre, les Bretons, enfin, acrochèrent les vaisseaux des ennemis et en tuèrent grande partye, de sorte que les Anglois, commençant à perdre cœur, se sauvèrent à la voille comme ils peurent. Ceux qui estoient du costé de la rive d'Ardevon voyant cela, n'attendirent pas que les Bretons missent pied à terre contr'eux, ains ils s'enfuirent laissant leurs bastions et forts de terre et par ainsy la maison du glorieux archange S. Michel fut conservée de l'incursion des ennemis, lesquels, quoy que fidèles à l'église, n'eussent point entré en ce sacré temple sans y commettre beaucoup d'indignités et pris à la sortye ce qui estoit dédié au culte du grand Dieu en cette saincte habitation, laquelle le S. Archange a prise des le premier jour de sa fondation, ledit lieu et tout ce qui en deppend en sa protection particulière.

Manuscrits et d'Argentré, livre II, ch. XXVI. — Noté le 26 febvrier 1647.

§ 37.

Les Anglois bastissent une bastille à la rive d'Ardevon et sont deffaits sur les grèves par le capitaine du Mans, l'an 1423.

L'an 1423, pour ceste perte, l'Anglois ne s'estima pas vaincu, au contraire, prenant nouveau courage peu de temps après cette bataille avec les Bretons, il bastit une forte bastille vers la rive d'Ardevon, et le 17 septembre de la susdite année 1423, il y fit entrer une forte garnison qui alloit de là rodant sur les grèves prenant et empeschant qu'aulcunes commodités n'entrassent en ce Mont-St-Michel. Ce que voyant, nos gens du Mont susdit et se sentant fort incommodés de ce fort de la rive, eurent recours à messire Jean de La Haye, capitaine du Mans pour le roy, qui un jour, sur les deux heures du soir, vint les surprendre sur la grève, courant çà et là, dévalisant et tuant ceux qui apportoient quelques provisions en ce Mont, où, leur donnant la bataille, demeura 200 Anglois et le nommé Nicolas Bourdet, vaillant capitaine parmy cette nation, le restant s'estant retiré dans ladite bastille de la rive où ils rodèrent encore, mais non pas si fort qu'auparavant, jusques en l'an 1427, le 24 febvrier en laquelle ils mirent le feu avant que d'en sortir. On voit encore quelques vestiges de cette bastille à la rive d'Ardevon, du costé des mares de Beauvoir, vis-à-vis de la chapelle de Ste-Magdelaine. Le lieu où estoit cette bastille s'appelle la Bergerie, et le champ prochain le champ de la Bastille. Je l'ay extraict des manuscripts et dud. d'Argentré le 26 febvrier 1647.

§ 38.

Charles VII donne 120 *livres aux moynes du Mont à luy deues sur St-Jan-le-Thomas pour luy dire une messe par an* (1423).

L'an 1265, le roy Louis donna aux moynes de ce Mont la fiefferme

de la seigneurie de St-Jan-le-Thomas et la moitié du bois de l'Oillande pour 218 livres de rente par an. Philippe le Bel, pour luy dire des messes en cette église en rabattit 100 l. et Charles VII, cette présente année, rabattit le restant pour et à la charge qu'on célébreroit une messe chacun an en ladite église au 11e octobre.—Sçavoir 100 livres sur St-Jean et 20 livres sur le moulin du Pray, au val de Beuvron.—Noté le 26 febvrier 1647.

§ 39.

Jan Bastard d'Orléans, faict sixiesme capitaine de ce Mont, promet ne préjudicier ès droicts de l'abbé pour ce, l'an 1424.

— Noté le 26 febvrier 1647.

§ 40.

Jan d'Orléans faict deffense à son lieutenant (Nicolas-Paynel), de molester les moynes de ce Mont, l'an 1424.

— Noté le 26 febvrier 1647.

§ 41.

Loys d'Estouteville est faict le 7e capitaine de ce Mont, promet ne préjudicier aux droicts anciens, receu au Mont le 2 septembre 1425.

« Et ce capitaine le 17 novembre ensuivant deffendit qu'aucune femme demeurast en l'enclos de ladite abbaye, et que nul n'y fût mis en prison sans le consentement des moynes. » — Noté le 26 febvrier 1647.

§ 42.

Charles VII confirme tous les priviléges de ce monastère et le droict de capitainerie appartenant à l'abbé, 1425.

— Noté le 27 febvrier 1647.

§ 43.

Les moynes du Mont et Loys d'Estouteville, 7ᵉ capitaine, font entièrement renforcer la ville dudit Mont, l'an 1425.

L'an 1425, Loys d'Estouteville, capitaine 7ᵉ de ce Mont, et les moynes, se voyant attaqués ainssy à tous coups des garnisons angloises et surtout de celle de Tombelaine, ils se mirent fort et ferme à la fortification de la ville; l'abbé Robert Jolivet et lesdits moynes avoient faict faire les murailles de closture d'icelle, avec plusieurs fortes tours, l'an 1417, mais elle en fut totalement renforcée de ce coup. Cette année on y adjousta encore des tours entre les autres cy-devant construites, des demyes lunes avec parapets sur icelles et sur touttes lesdites tours et murailles, avec marches-coulies; le portail comme il se void à présent, avec le pont-levis de la ville et le logis au-dessus et les armes de France en la surface dudit portail, la grille, et le tout fut ainssy construict propre pour faire résistance aux ennemis, le tout aux deppends du monastère qui, pour conserver ce lieu en l'obéissance du roy de France, avait engagé croix, calices, la belle crosse, ornements et généralement tout ce qui estoit de prix pour ce sujet, à Dol, à Dinan et à St-Malo-de-l'Isle, ce qu'il retira après les guerres. Il est vray que Charles VII avoit bien donné permission aux moynes de lever quelques subsides et imposts sur le peuple pour ayder à l'entretien de la garde de la place. Mais que pouvoient-ils recepvoir d'un peuple subjugué par une nation étrangère, lequel n'avoit pas la liberté, à cause des ennemis, de faire pour 5 sols de commerce. J'ay tiré cecy des manuscripts, le 27 febvrier 1647.

§ 44.

Loys d'Estouteville et plusieurs seigneurs qui gardoient ce Mont font sortie sur les ennemis et en tuent beaucoup, l'an 1425.

L'an 1425, vers la Toussaincts, nonobstant les fortifications nouvelle-

ment faictes à l'entour de ce Mont-St-Michel, les Anglois qui estoient sur le Mont de Tombelaine, donnoient grande incommodité à nos gens, ce qui fit résouldre Loys d'Estouteville, avec quantité de seigneurs et gentilshommes qui gardoient cette place avec luy, de mettre en ordre ce qu'ils avoient de gens et d'aller faire une sortie sur les ennemis qui couroient toutes les grèves pour le grand nombre de gens qui estoient et venoient des autres garnisons à celle dudit Tombelaine. Nos gens ainssy munis d'armes et surtout de courage et de bonne résolution, sortirent de ce Mont-St-Michel après s'estre recommandé à Dieu, à la Vierge et au S. Archange, et allèrent teste baissée fondre sur ceux qui estoient dehors du fort dudit Tombelaine et les traitèrent si mal que ceux du dedans furent contraincts de sortir à l'ayde de leurs compagnons ainssy mal menés; mais nos Michaélistes renforçants leurs bras et leur valleur, mirent presque toute la troupe angloise-tombulanoise, avec ses coadjuteurs, à mort, jonchants toute la grève de leurs cadavres, et ainssy victorieux, ils s'en revinrent en leur garnison en rendre grâces à Dieu, à la Vierge et au S. Archange. Il y a plusieurs autheurs qui parlent de cecy, mais diversement, sçavoir : Du Moulin et le Père Gaultier. Il est mieux et plus véritable dans nos manuscripts, d'où je l'ay tiré le 27ᵉ jour de febvrier, l'an de Nostre Seigneur 1647.

§ 45.

Déclaration du capitaine du Mont et du viconte d'Avranches de ne préjudicier aux droicts des moynes de ce monastère, l'an 1426.

L'an 1426, Loys d'Estouteville, capitaine de ce Mont, et le viconte d'Avranches, donnèrent une déclaration conjoinctement aux moynes de cette abbaye, le requérants, par laquelle ils protestent ne voulloir apporter aucun préjudice aux droicts d'iceux moynes dans led. Mont, en conséquence de la fortification de la ville dud. lieu, ni tirer à continuation les frais faicts à ladite fortification. Ce qui prouve les moynes avoir fourny à l'appoinctement auxdits frais. L'acte est aux archives, d'où je l'ay extraict le 27ᵉ jour de febvrier l'an 1647.

§ 46.

Autre déclaration de Charles VII, pour les moynes de ce Mont, ausquels il permet durant trois ans faire battre monnoye, 1426.

L'an 1426 susdit, Charles VII ayant congneu la grande affection que portoient les moynes de ce Mont à son service, et les grandes despences qu'ils avoient faictes, tant à la norriture des soldats de la garde de cette place, qu'à la fortification des murailles de la ville, et jusques là devenus si nécessiteux, à ces causes qu'ils avoient esté contrainncts d'engager (comme dit est cy dessus) les richesses de la trésorerie de l'église de leur monastère, il leur donna permission de faire battre toutes sortes de monnoyes, dans ce lieu du Mont, dans le temps et l'espace de trois ans. Il falloit que les moynes eussent plusieurs pièces de cuivrerie et de métail et mesme d'argent et d'or dans leur maison pour faire de la monnoye, d'avoir demandé un tel privilége. De fait, ils en firent faire et battre durant ledit temps, cessant quoy, ils auroient bien esté empeschés ne recepvant plus rien de leurs fermiers à cause de la guerre. L'acte de concession est ès archives de ce monastère, d'où je l'ay extraict le 27[e] jour de febvrier 1647.

§ 47.

L'évesque et chanoynes de Coustances retirèrent ce qu'ils avoient mis en dépost dans ce Mont, de peur des guerres.

« Quantité d'argenteries et ornements prétieux de leur église cathédrale avec de l'argent monnoyé. »

— Décharge du 7 febvrier 1427. Archives. — Noté le 27 febvrier 1647.

§ 48.

L'angelot d'argent doré qui supporte les deux épines de la couronne de Nostre Seigneur fut donné par un prieur, l'an 1427.

L'an 1427, Radulphe ou Raoult Priout, moyne profès de ce monastère et prieur du prioré de St-Victor du Mans, fit faire un angelot d'argent doré, tenant en ses mains un reliquaire rond, couvert de cristal, dans lequel sont deux espines de la couronne que nostre adorable maistre, Jésus Christ porta sur sa teste au temps de sa douloureuse passion pour nous en acquérir une de gloire dans son paradis, lesquelles Philippe IV, dit le Bel, avoit offert à ce monastère l'an 1311. Sur le pied dud. angelot est escript : « Radulphe Prious, moyne de ce Mont et prieur du monastère, fit faire et donna céans l'an mil quatre cent vingt et sept. » Ce prieur vint offrir à Dieu ce présent en ce monastère pour acquérir de sa bonté les faveurs de la conservation d'icelluy à l'encontre des Anglois. Faict le 27 febvrier 1647.

§ 49.

L'image d'argent doré de saincte Hélène, qui tient une pièce de la vraye croix, fust donnée par le susdit, l'an 1427.

L'an 1427, la mesme journée que Radulphe Priout, prieur de St-Victor du Mans, vint en ce monastère du Mont-St-Michel d'où il estoit moyne profès, offrir l'angelot d'argent doré susdit qui supporte les deux épines de la couronne de Nostre-Seigneur ; il offrit aussy cet image d'argent doré qui est dans le reliquaire, laquelle tient entre ses mains le morceau de la vraye croix en forme de croix, lequel led. Philippes le Bel donna à ce monastère avec les deux épines cy-dessus, l'an 1311, comme dict est. Cet image pèse douze marcs d'argent. — Noté le 28 febvrier 1647.

§ 50.

Noms des seigneurs qui gardoient le Mont-St-Michel contre les Anglois soubs Charles VII, l'an 1427.

L'an 1427, le capitaine de cette place du Mont-St-Michel, Loys d'Estouteville, et les seigneurs et gentilshommes qui gardoient la forteresse d'icelle de quoy nous avons cy devant parlé, firent mettre leurs noms et les escussons de leurs armoiries dans une muraille de la chapelle St-Sauveur de l'église de ce monastère, vis-à-vis de l'autel de lad. chappelle, les moynes de ce monastère les firent registrer en un parchemin duquel j'ay extraict pour mettre en ce lieu ceux que j'ay peu lire; le reste, je les ai laissés.

Premièrement, Charles VII, roy de France soubs lequel cecy se passa.
2. Louys d'Estouteville, 7e capitaine de ce Mont.
3. Le Sr des Pesneaux.
4. De Crequy ou de Cregny (de Criquy).
5. De la Haye.
6. De Guyminé.
7. De Manneville.
8. André du Pys.
9. De Bricqueville.
10. De Biars.
11. G. de la Luzerne (de la Lucerne).
12. De Folligny.
13. R. de Brecé.
14. Le Bastard d'Aussebosc.
15. C. Hé.
16. R. Roussel.
17. De Colombières.
18. G. de Saint-Germain.
19. D'Aussays.
20. De Verdun.
21. G. de Helquilly.
22. De la Haye de Arru.
23. C. Pigace.
24. Louys Pigace.
25. L. d'Esquilly.
26. R. du Hommé (du Homme).
27. T. de Percy.
28. Nel.
29. De Veyr (de Veyx).
30. De la Haye Hüe.
31. L. de Nocy.
32. Briqueville.
33. L. d'Espas.
34. G. de Prestel.
35. G. de Crus.
36. C. de la Motte.
37. L. de la Mote.
38. M. de Plom.
39. P. Le Grys.
40. L. de la Palluelle.
41. L. Guyton.
42. De Nautret (de Nantret).
43. H. Le Grys.
44. De Hally.
45. F. de Mesle (de Melle).
46. C. de Fontenay.
47. G. le Viconte.

48. S. de Tournebu.
49. T. Houel.
50. H. Tresart (Thesart).
51. F. Herault.
52. L. de la Mote.
53. Le Bastard Pigace.
54. A. de Longues.
55. L. de Longues.
56. De Folligny.
57. Aux Espaules.
58. Le Bastard de Cromboeuf.
59. R. de Briqueville.
60. G. Benoist.
61. P. de Viette.
62. C. Hamon.
63. L. Hartel.
64. R. de Clympchamp.
65. C. des Moustiers.
66. G. d'Espas.
67. G. Auber.
68. F. de Marcillé.
69. E. d'Orgeval.
70. L. Massire (ou Masfire).
71. De la Maure.
72. R. de Nautret (de Nantret).
73. P. Bascon.
74. Le Bastard de Thorigny.
75. L. de La Champaigne.
76. C. de Bruilly.
77. P. du Moulin.
78. L. Gouhier.
79. R. de Regnier.
80. R. Lambart (ou Flambart).
81. R. de Bailleur.
82. P. d'Aulceys.
83. L. Gueryn.
84. G. de la Bourguenolles.
85. Yves Priout (Yves Priout Vague de Mer).
86. Hague de Mer.
87. B. de la Mare.
88. S. Flambart (ou Lambart).
89. B. de Mons.
90. De Cruslé.
91. Le Bastard de Combres.
92. P. Allart.
93. R. du Hommé (du Homme).
94. S. de Saint-Germain.
95. L. de Charpentier (de Carpentier).
96. L. de Pontfoult.
97. G. de Semylly.
98. R. de Semilly.
99. R. de la Mote-Vigor.
100. L. Lebrun.

Voilà les noms de ces gentilshommes qui gardèrent le Mont-St-Michel en ce temps-là. Il y en a encore vingt dans la mesme lettre qu'on ne peut lire. Du Moulin s'est trompé dans son histoire, quand il dict que les noms de ces messieurs et leurs armoiries furent posés en un grand tableau dans l'église du monastère, lorsque les Anglois estoient devant Sainct-Sauveur, au lieu de dire que les noms et écussons furent posés dans un tableau en la muraille devant l'autel de St-Sauveur, dans l'église abbatiale dudit Mont, lorsque les Anglois occupoient toutte la Normandie. J'ay tiré le tout de ladite lettre qui est ès archives, le dernier jour du mois de febvrier, sçavoir le 28 l'an 1647.

— Cf. Dom Huynes, t. II, p. 115; nous avons indiqué en regard des

noms portés dans la liste de Thomas Le Roy les principales variantes relevées dans la liste de Dom Huynes. Comme on peut le voir, les différences sont insignifiantes ; la plus importante consiste à faire des mots *Vague de Mer* un surnom d'Yves Priout, porté sous le n° 85, au lieu d'en faire le nom d'un chevalier occupant le n° 86.

§ 51.

Acquisition de la terre et seigneurie de Brée en Tanye, 1429 (*Archives*).

— Noté le 28 febvrier 1647.

§ 52.

Charles VII octroye aux moynes de ce Mont tous les imposts et subsides imposés sur leurs subjects pendant l'espace de trois ans (1430), *à celle fin de les ayder à la deffensive de cette place.*

— Noté le 28 febvrier 1647.

§ 53.

Incendie de grande partie de la ville du Mont-St-Michel, arrivée soubs Charles VII, l'an 1433.

L'an 1433, le lundy de Quasimodo, par un coup d'hasart, le feu prit en la ville du Mont-St-Michel et réduisit une grande partie des maisons d'icelle en cendres. C'estoit une chose bien pitoiable à veoir qu'une petite bicoque qui avoit jusques là tant souffert en se deffendant des ennemis les Anglois, qui avoient si grant désir de la surprendre, qui mesme souffroit encore actuellement tous les jours à rembarer leurs machynations, et que toutefois elle se vist ainssy affligée en elle-mesme. J'ay extraict le cy dessus des archives de ce monastère le 28 et dernier de febvrier 1647.

§ 54.

Presque 20,000 *Anglois sont mis à mort devant ce Mont-St-Michel, desquels on a eu les pièces d'artillerie de fer que nous y voyons à présent, l'an* 1434.

L'an 1434, le 17e jour de juin, la veille de S. Aubert, premier fondateur de ce monastère, les Anglois (ayant veu la ville de ce Mont brusler) estimèrent que facilement ils se pourroient rendre maistres du rocher du Mont-de-Tombe et de ses appartenances, partant ils y vinrent environ 20,000 hommes soubs la conduite du Sr d'Escalles, bien armez et avec une quantité de machines espouventables où, estant prez, ils assaillirent si furieusement les murailles de ladite ville que brésche y fut faicte; eux criant ville gagnée, mais venant à l'assault, ils furent si vivement repoussez du capitaine Louys d'Estouteville et de tous les seigneurs et gentilshommes spécifiés de l'autre part avec leurs gens d'armes, que presque toute cette troupe angloise demeura morte sur la grève, le reste qui s'échappa s'enfuit dans la bastille d'Ardevon, qu'ils firent réparer, et n'y demeurèrent que jusques au 21 janvier 1435, qu'ils en sortirent l'ayant bruslée auparavant. Chose admirable qu'aulcun de nos michaelistes ne fust blessé. Véritablement cela seroit davantage à admirer qui ne sauroit que sainct Michel s'est rendu protecteur de ce sainct lieu, ainssy qu'il l'avoit promis au glorieux Sainct Aubert, et que sans doubte il estoit avec sa gendarmerie à ce bel exploit belliqueux. Nos gens allèrent incontinant rendre grâces à Dieu, à la Vierge et aux Saincts Anges de cette insigne assistance. Les Anglois cependant s'enfuiants laissèrent quantité de pièces d'artillerie et autres machines de guerre. Pour les pièces d'artillerie, celle qui est entre les portes de la ville de ce Mont nous reste seullement avec celle qui est sur la terrasse appelée le Jardin de la Pilaitte, qui soient de conséquence. Il y en a encore quelques autres dans les canonnières des murailles de cette ville, qui sont à présent mangées de rouille : toutes ces pièces sont de fer. Il y en avoit plusieurs autres venues de cette dépouille qui ont esté vendues du temps

de la guerre des Huguenots par les capitaines de ce Mont. J'ay tiré cecy de nos manuscripts le 28e jour et dernier de febvrier 1647.

— Cf. Dom Huynes, t. II, p. 120.

§ 55.

Charles VII permet que les causes d'appel des moynes de ce Mont resortent tout droit par appel au parlement, et non en échiquier, suivant l'ordinaire et coutume du pays, 1435. (Archives.)

— Noté le 28 febvrier 1647.

§ 56.

Bulle du concile de Basle, sur la plainte de Jan Gonault, pour contraindre l'abbé Robert Jolivet de réparer le monastère de ce Mont, 1436.

— Noté le 28 febvrier 1647.

§ 57.

Bulle d'Eugène IV, qui mande aux évesques de Dol et de Rennes de remettre les moynes en la possession de leurs biens aliénés, 1436.

« Les précédents abbés avoient, paraît-il, aliéné plusieurs domaines sittués au duché de Bretaigne à diverses personnes, soubs des considérations humaines, iceux donnés presque pour rien. » — Noté le 28 febvrier 1647.

§ 58.

L'official d'Avranches, pour tenir ses audiences en ce Mont, à cause des guerres, donne une déclaration sans préjudice des droicts des moynes, l'an 1437.

L'an 1437, à cause des guerres et des troubles de cette province

causées par les Anglois, le peuple n'estoit point en seureté, l'official d'Avranches, pour quelque raison, eut besoin de juger une cause en cette ville du Mont-St-Michel, pour à quoy parvenir l'an 1369, il donna acte par lequel il protestoit ne vouloir en aulcune manière préjudicier aus droicts des moynes dudit lieu; la mesme chose l'an 1437 fut faicte par ledit official, tenant ses audiences en ce Mont-St-Michel à cause des guerres. Il laissa une déclaration comme dessus auparavant, laquelle et l'autre sont ès archives de ce monastère. — Noté le 28 febvrier 1647.

§ 59.

Appoinctement pour les dixmes entre le prieur de Pontorson d'une part, et le curé dud. lieu d'autre part, faict l'an 1437.

« Par lequel appartient aud. prieur la dixme de Caugey et de tous les jardins les deux parts; les deux parts des oblations et sépultures, les deux parts des oblations de la chapelle de St-Nicolas, les deux parts des dixmes d'aigneaux, porceaux, veaux, légumes, etc., tant dedans que dehors Pontorson, suivant certain accord faict entre les prieur et curé précédents, et le tiers de tout ce que dessus audit curé. L'an 1441 ensuivant, le couvent et chapitre des moynes le confirma par acte. » — Noté le 28 febvrier 1647.

§ 60.

Fondation de 2 messes par sepmaine et un obit par la dame de Thienville, veuve de feu Olivier de Marigny, en son vivant chevalier et seigneur de Torigny.

- Noté le 1er mars 1647.

§ 61.

Déclaration de ne vouloir préjudicier aux droicts du monastère, par un évesque remplaçant l'évesque d'Avranches, et y faisant la visite, 1438.

« En 1434, un autre évesque avoit donné pareille déclaration. » — Noté le 1er mars 1647.

§ 62.

Charles VII prend le monastère et deppendances en sa protection, l'unissant à sa couronne, l'an 1439.

— Noté le 1er mars 1647.

§ 63.

Charles VII déclare ne vouloir préjudicier aux droicts des moynes, à cause des fortifications de ce Mont-St-Michel, 1439.

— Noté le 1er mars 1647.

§ 64.

Passeport de Charles VII (exemption d'impôts), pour toutes les provisions des moynes du Mont, en tout son royaume, 1439.

— Noté le 1er mars 1647.

§ 65.

Imposition de 10 *sols par pipe de vin à l'entrée de la ville pour la réparation des murs d'icelle par le capitaine, l'an* 1441.

L'an 1441, Louys d'Estouteville, chevalier, capitaine de la ville et chasteau de ce Mont-St-Michel, passa accord et appoinctement avec les

bourgeois et habitants de cette ville par lequel il fut dit que pour la fortification de certains endroicts des murailles de ladite ville on prendroit, pendant dix ans, 10 sols par pipe de vin qui entreroit en icelle ; par après ils obtindrent des moynes dudit lieu permission de prendre de la pierre et du sablon dans le rocher sans préjudice de l'advenir. L'abbé Robert Jolivet et les moynes de ce Mont avoient faict faire les murailles de la dite ville à cause des guerres, l'an 1417. Ledit d'Estouteville et les moynes les firent renforcer l'an 1425, auquel temps la porte de la ville fut changée, estant vis-à-vis de l'église parroissiale, elle fut mise là où elle est à présent, et les armes de Charles, qui n'estoit encore que Dauphin, que l'abbé Jolivet avoit faict applicquer sur le frontispice d'icelle, furent audit an mises au frontispice du logis du portier, sittué sur ladite porte, soubs les pieds de l'image de Nostre-Dame, à laquelle les moynes, le capitaine et toutte la ville vouèrent leur ville et abbaye, voyant les guerres s'alumer entre les François et Anglois. Cette situation d'armes dudit Dauphin est du costé de la ville, et celle de France du costé de l'entrée. Or, cette présente année, 1414, ledit s^r^ d'Estouteville fit, avec ce devoir, faire plusieurs autres fortifications et réparations èsdites murailles. — Extraict le 1er mars 1647.

§ 66.

Passeport de François I, duc de Bretagne, l'an 1442, exemptant de tous subsides les provisions destinées aux moynes.

— Noté le 1er mars 1647.

§ 67.

Amortissement du fief de Céaux, acquis par les moynes de ce Mont par droict de justice, l'an 1415, sur Thibault de Messeray, escuyer, seigneur dudit lieu de Céaux, concédé gratis par Charles VII, l'an 1443.

« Le cardinal d'Estouteville rendit hommage au roy dudit fief, l'an 1451. » — Noté le 1er mars 1647.

§ 68.

Bulle d'Eugène IV, qui donne indulgence plénière pour deux ans à tous ceux et celles qui, visitant le monastère du Mont-St-Michel, et y faisant quelques aumosnes pour les réparations d'iceluy (ou y envoyant par aumosne ce qu'ils auroient pu despenser en voyage, en estant empeschez par maladie ou aultre juste cause), depuis le soleil levant du jour précédant de l'apparition S. Michel, en may, et du jour précédant la dédicace dudit monastère, qui est le 16 octobre, jusques au soleil couchant des jours desdites festes.

— Noté le 1er mars 1647.

On a envoyé copie de ladite bulle à Mgr l'archevesque de Rouen, en l'an 16...., et autant à Mgr l'archevesque de Lion, le 26 février 1702, pour régler un procez qu'ils avoient eu pour le droict de primatie.

Fr. Ant. du Rocher, sacriste.

CHAPITRE XXXII.

De Guillaume d'Estouteville, cardinal, faict 31e abbé de ce Mont-St-Michel.

§ 1.

Guillaume d'Estouteville, cardinal, est faict 31e *abbé de ce Mont, l'an* 1444, *meurt l'an* 1482, *ayant régné* 38 *ans.*

L'an 1444, le 17 juillet, les nouvelles de la mort de l'abbé Robert Jolivet estant venues en ce Mont, les moynes s'assemblèrent et esleurent pour leur abbé Jean Gonault, leur vicquaire général, qui avoit eu cette charge du Pape après que led. Jolivet eut quitté son abbaye comme j'ay dit, l'an 1420, mais cette eslection n'eut point d'effet, car

Louys d'Estouteville, capitaine de ce Mont, ayant esté asseuré de la mort dud. Jolivet, il en fit donner advis incontinant à son frère le cardinal Guillaume d'Estouteville, qui demeuroit pour lors à Rome, et supplia Charles VII d'en écrire au Pape pour l'obtention de lad. abbaye au nom dud. cardinal son frère ; ce que fit Eugène IV, pape, et luy en fit expédier bulle tout aussitost, sans préjudice toutefois des droicts de cette abbaye à l'advenir, ains qu'il donnoit cette abbaye susd. à ce cardinal, à cause que le roi de France l'en avoit prié, et qu'estant une place forte et une des clefs du royaume, il falloit qu'un seigneur puissant la possédât pour s'opposer aux ennemis, joint que le frère dudit cardinal l'avoit conservée dans un temps de grandes guerres en estant capitaine, et que led. cardinal en seroit autant ou plus soigneux, estant tous deux parents dud. Charles, et plusieurs autres raisons qui sont en ladite bulle. Icelle expédiée, le cardinal envoya deux procureurs et vicquaires généraux le 3 septembre de l'année susdite pour prendre possession de lad. abbaye et y gérer comme s'il y eust esté en personne, sçavoir : le nommé Tahon, chanoyne de St-Martin d'Angers, et Guillaume de Herbert, son secrétaire, leur passant procuration par laquelle il commettoit d'abondant Mathieu, abbé de St-Melaine de Rennes, et Geoffroy Bertrand, prieur de Josselin, ses procureurs généraux et spéciaux en la direction de cette d^te abbaye. Cependant Jean Gonault poursuivoit son élection, s'estant opposé à la prise de possession qu'avoient faicte les susdits vicquaires généraux et procureurs dud. cardinal, et pour y parvenir il suivit touttes les cours d'église en France et puys à Rome, là où il perdit son procès facilement, car le cardinal estoit plus de beaucoup considéré qu'un chétif moyne de ce Mont, peut estre de basse naissance, à l'égal d'un grand cardinal de Rome, le pape donnant le jugement par bulle en laquelle il excommunia Jan Gonault et tous ses adhérans s'ils ne désistoient de cette poursuite. Jan Gonault, nonobstant cette fulmination romaine décisive, se pourveut au parlement, là où il fut en chanse de gaigner son procez; et d'effect, comme les parlements sont de tous temps, depuis leur institution première en France, les protecteurs des droicts ecclésiastiques et particulièrement en ce qui concerne les moynes, lesquels seroient quelque fois oppressés par ceux de la saincte Eglise,

qui n'hayssent rien davantage que le nom de moyne, abhorrant le froc qui de soy ne signifie que mortification, qui n'est aymée des mondains; sans doubte qu'il eust eu gain de cause à celuy de Paris, là où l'affaire pendoit, cessant que ce moyne se laissa gaigner luy-mesme par les gens du cardinal et passa transaction en la ville de Chinon, par laquelle il relaissoit entièrement le droict qu'il prétendoit en ladite abbaye audit Guillaume d'Estouteville, le dernier jour de janvier 1446, à condition que led. cardinal luy bailleroit annuellement deux cents escus de pension à prendre sur les revenus de l'abbaye susd.; item deux mil cinq cents escus d'argent comptant pour les frais faicts à la poursuite d'icelle et plusieurs autres conditions en icelle exprimées, sçavoir : que luy donnant un bénéfice de 600 livres de rente, la pension seroit estainte, et que ce bénéfice ne feroit point quitter celuy qu'il avoit, sçavoir : le prioré de St-Victor du Mans, que led. cardinal luy obtiendroit dispense *ad plura*. Ainssy cet Esaü vendit sa primogéniture pour une escuellée de lentilles; et ainssy l'abus se glissoit dans la possession des bénéfices, mesme à cause des priviléges des papes, qui permettoient la pluralité. Ce qui se voyoit en ce cardinal, qui, oultre le tiltre de cette abbaye du Mont-St-Michel, il avoit l'archevesché de Rouen, estoit évesque d'Ostie, abbé de St-Guidas-des-Bois, en Bretaigne, prieur de Lehon et de Cunault. Quelqu'uns disent aussy de St-Martin-des-Champs de Paris. Les priorés de St-Brolade et de St-Victor du Mans, venant à vacquer, ils n'en pourveut point, ains en jouist sa vie durant par privilége du pape. Et encore l'an 1448, non content de tout cecy, il obtint bulle du pape pour débouter frère Mathurin le Lyonnais, abbé de St-Melaine de Rennes, de son abbaye (1). On doute qu'il en vint à bout. Toutefois, il vint en ce Mont une fois seulement et y séjourna quelques jours, et s'en retourna à Rome l'an 1482, le 17 apvril. Comme il estoit légat en France, il fit commencer l'œuvre, comme je diré, et donna l'ordre de l'eslection de l'université de Paris pour les recteurs comme elle est à présent. Pierre Frison, en son *Gallia purpurata*, dit que ce cardinal estoit fils de Jan d'Estouteville et

(1) Dom Huynes, *Histoire générale de l'abbaye du Mont-St-Michel*, t. I, p. 206, nomme cet abbé Mathurin le Lyonnayer.

de Marguerite d'Harcourt, 5e fille de Jan d'Harcourt et de Catherine de Bourbon, du sang royal, qu'il fut petit moyne et prieur de St-Martin-des-Champs de Paris. Ce cardinal bastit et dota à Rome le monastère des Augustins, l'an 1479, donna de beaux vases à l'église de Ste-Marie-Majeure. Il mourut à Rome le 17 janvier l'an 1483, selon ledit Frison, et fut enterré en l'église des Augustins, qu'il avoit faict bastir. Il y eut grande dispute avec les chanoynes de Ste-Marie-Majeure et les frères Augustins pour sa sépulture, tellement que de part et d'autre il fut despouillé de ses beaux habits et de ses prétieux anneaux qu'il avoit aux doigts par les chanoynes, et puis laissèrent son corps presque tout nud ausd. Augustins. Il a été environ 40 ans cardinal. Nos manuscripts de ce Mont disent comme très-certain qu'il décéda au commencement de l'année 1482 et non en 1483, comme dit Frizon. Voilà comment sont traittez après leur mort ceux qui se sont si bien faict traitter durant leur vie, jouissant à gogo des biens d'église qui ne leur appartiennent, au détriment de tant de pauvres presbtres et moynes qui n'ont de quoy se survenir et fournir à la vie humaine ses nécessitez. Il avoit deux frères qui le servirent beaucoup en France au maintien et jouissance de tous ses bénéfices; l'ung s'appeloit Loys d'Estouteville, seigneur dudit lieu et de Hambye, capitaine de ce Mont, l'autre Robert d'Estouteville, seigneur d'Ausbots, tous deux puinez de notre commendataire. Je l'ay extraict des manuscripts de ce monastère, dudit *Gallia purpurata* et des bulles et transaction faicte avec led. Jan Gonault, qui sont ès archives d'iceluy monastère, esquels manuscripts ce cardinal est qualifié de premier abbé commendataire de cette abbaye, et qu'il continua de jouir des revenus d'ycelle à l'imitation de son prédécesseur Robert Jolivet, qui possédoit presque tous les biens qu'elle a en Normandie. Ce qui a été praticqué du depuis, et les moynes qui faisoient la pension à leur abbé l'ont reçue par aprez d'iceux et encore bien escharsement et avec beaucoup de paine, plaidants souventefois pour ce sujet.

— Faict cecy le 2 mars 1647. — Cf. *Histoire générale*, t. I, p. 199, *Id.*, Additions de de Camps, t. I, ch. XXXIII et XXXIV, p. 261 et 262. *Gallia christiana*, t. XI, p. 528. — *Neustria pia*, p. 393.

§ 2.

Bulle d'Eugène IV, qui donne des indulgences à ceux qui visiteront le Mont-St-Michel (21 aoust 1445).

— Noté le 2 mars 1647.

§ 3.

Une femme demeure 36 *heures dans la mer sans être noyée.*

« Au lieu de prendre le chemin de Pontorson, elle prit le chemin de Courteil, ne sçachant où elle pouvoit le trouver (son mary). Ainssy ennuyée et affligée, elle se coucha sur les grèves, auquel lieu la mer l'environna miraculeusement de trois de ses flux et reflux, et fut là jusques au lendemain de la dédicace de cette église, conservée saine et sauve par le soin qu'en prit le glorieux archange S. Michel, le lieu qu'elle occupoit demeurant à sec. » — Noté le 2 mars 1647.

— Cf. *Histoire générale*, t. I, p. 116.

§ 4.

Passeport et franchise de François, duc de Bretaigne, sur les provisions du monastère (7 aoust 1446).

La lettre est aux archives, d'où je l'ay tiré le 2 mars 1647. L'exemption de droicts portoit sur les bleds, vins, chairs, poisson acheptés ès estats de Bretaigne pour led. monastère, en outre sur les vins d'Angeou passants par la Bretaigne.

§ 5.

Marie, femme du roy Charles VII, vint en ce Mont par dévotion, l'an 1447.

— Tiré des manuscripts de ce Mont, le 2 mars 1647.

§ 6.

Présentation à la cure de Pontorson, par les moynes du Mont-St-Michel, l'année 1447, conformément à la donation du patronage des églises de Pontorson par Henri II, roy d'Angleterre, qui est aux archives.

— Remarqué le 3 mars 1647. — (Addition d'une autre main) : Le 30 novembre 1690, la communauté a nommé Mre Perrault, presbtre et bachelier en théologie, à la cure de Pontorson, vacante depuis 8 jours. M. Foubert, grand vicaire de M. l'abbé, y estoit et donna sa voix, conformément à l'arrest du grand Conseil du 2 aoust 1673.

§ 7.

Charles VII faict jouir les moynes de ce Mont des biens des évesques et abbés tenant le party des Anglois, 1448.

« Il s'agissoit des biens appartenant aux évesques et chapitres d'Avranches, de Coustances, aux abbés et moynes de Savigny, La Luzerne et Montmorel, sittuez entre les rivières de Selune et Couesnon. » — Noté le 3 mars 1647.

§ 8.

Charles VII prent en sa sauvegarde le monastère du Mont, 1450.

— Lettres patentes, aux archives. — Noté le 3 mars 1647.

§ 9.

Nicolas V octroye des indulgences « ad tempus » *aux pèlerins de ce Mont*, 1450.

« Indulgence plénière en forme de jubilé à tous ceux qui visiteroient l'église de ce monastère, non plus ni moins que s'ils visitoient

les églises de St-Pierre et St-Paul de Rome, depuis le 1er jour de juin 1451 jusqu'au premier jour d'octobre de la mesme année, et y aumosneroient de leurs biens pour la fabrique d'icelle église. » — Noté le 3 mars 1647.

§ 10.

François Ier, duc de Bretaigne, vint en ce Mont en visite, l'an 1450.

L'an 1450, le dernier jour du mois de may, François premier, duc de Bretaigne, vint en voyage en ce Mont rendre ses vœux à Dieu en l'honneur du S. Archange, en revenant de la prise de la ville d'Avranches, laquelle il avoit ostée aux Anglois et remis soubs l'obéissance du roy de France Charles VII, ayant armé contre lesd. Anglois, suivant la ligue faite peu auparavant entr'eux contre lesd. Anglois. A la sortie de la porte de cette ville, il rencontra un homme vestu en cordelier qui lui donna assignation de comparoir devant le trosne de Dieu dans quarante jours, pour rendre raison du tort qu'il avoit faict à son deffunct frère Gilles (et pour lequel en ce monastère il avoit faict célébrer solennellement un service), ce qui arriva ainssy, s'estant retiré en une maison de plaisance près Guingamp, où il fit pénitence et donna espérance de son salut à l'heure de sa mort, arrivée au bout de ladite quarantaine. J'ay tiré cecy de nos manuscripts et du livre XII de d'Argentré, feillet 888, pour le mettre ycy, le 3e de mars, l'an de Nostre Seigneur 1647.

§ 11.

Charles VII expulse les Anglois de France, l'an 1450.

— Extraict de Dupleix en l'*Histoire de France*, le 3 mars 1647.

§ 12.

Donation d'une maison et jardin dans la ville de Rouen à l'abbé et moynes de ce Mont-St-Michel, l'an 1450.

L'an 1450, maistre Jan Le Jolivet, chanoine de l'église cathédrale de la ville de Rouen, donna aux moynes de ce Mont-St-Michel une maison, jardin et appartenances sittuez en ladite ville de Rouen, dans la rue Cauchoise, joignant l'ostel du Lyon d'argent, comme recongnoissant l'acquest d'icelle avoir esté faict des deniers de laditte abbaye du Mont, par Robert Le Jolivet, de son vivant abbé de laditte abbaye. Mais aussitost que cette donation fust faicte, messire Guillaume Juvenal, chancellier de France, s'opposa à la prinse de possession d'icelle, à cause qu'il disoit que le roy Charles VII la luy avoit baillée comme chose confisquée, à cause que l'abbé Robert avoit tenu le party des Anglois, et que luy, chancelier, en avoit financé à Sa Majesté 333 livres, tellement qu'il fut nécessaire d'interposer le crédit du cardinal d'Estouteville, abbé commendataire de ce Mont, qui composa avec led. seigneur Juvenal. Et partant dès là, la donation de lad. maison n'apporta point de proffit aux pauvres moynes, l'abbé se la réservant à sa manse. L'acte de donation et accord pour lad. maison, l'an 1455, sont ès archives de ce Mont, d'où je l'ay extraict pour le mettre en ce lieu le 4 mars 1647.

§ 13.

Bulle du cardinal d'Estouteville, qui donne des indulgences aux bienfaiteurs de cette église.

L'an 1452, Guillaume d'Estouteville, cardinal et abbé du Mont-St-Michel, légat *a latere* en France soubs le pontificat du pape Nicolas V, donna une bulle (comme ayant charge dud. pape) par laquelle il octroya un an et quarante jours d'indulgences à tous ceux et celles qui, confessez et vraiment contrits, *toties quoties* qu'ils donneroient

de leurs biens pour la réparation de cette église, qui estoit presque ruynée au bout d'en haut, sçavoir : le cœur. Je l'ay tiré de lad. bulle, qui est ès archives de ce monastère, le 4e jour de mars 1647.

(Addition postérieure d'une autre main) : Et est à noter qu'on recevoit, en quelques années d'offrandes, en conséquence desd. indulgences, bien 6,000 livres, ce qui ayda beaucoup à faire ce bel œuvre de l'église. Led. cardinal espargna par ce moyen ses revenus, cela se voit dans les manuscripts.

§ 14.

Lè cœur et les chappelles de l'église, appellé le grand œuvre, est commencé par le cardinal d'Estouteville.

L'an 1452, Guillaume d'Estouteville, cardinal et abbé commendataire de ce Mont-St-Michel, estant légat *a latere* en France, par commandement de Nicolas V, pape de l'Église universelle, il vint veoir son abbaye dud. Mont, qu'il n'avoit point encore vue depuis qu'il en avoit esté faict le premier commendataire. Il est à noter que l'église dud. monastère estoit grandement en ruine vers la partie du cœur d'icelle, et ce depuis l'an 1421, et les moynes n'avoient eu la faculté de la faire remettre en réparation, Jolivet, leur abbé, jouissant (comme j'ay dit), de presque tous les revenus de lad. abbaye sans y rien faire faire. Or, pour réparer cette ruine, led. cardinal avoit faict publier les indulgences ci-dessus par ses gens de tous costez, et comme le lieu est assez recommandable de soy, et la dévotion au S. Archange par toute sorte de nation assez amplifiée, il n'eut pas beaucoup de peine à y faire venir les pèlerins de touttes parts, qui y firent de grandes aumosnes et présants, tellement qu'à la faveur de ces deniers ainssy donnés pour la fabrique de lad. église, et du revenu de la manse abbatiale, duquel led. cardinal jouissoit comme en avoit faict l'abbé Robert Jolivet, par un très pernicieux abbuz introduit par led. Jolivet, lequel a augmenté de plus en plus depuis lors, comme je feray veoir cy-après : ledit cardinal, quelque temps après qu'il eut transigé avec Jan Gonault, moyne de ce Mont, son compétiteur à cette abbaye, et

qu'il en fut demeuré paisible possesseur, il fit commencer le cœur et les chapelles de ce monastère susd. que nous voyons à présent estre une des plus hardies entreprises du royaume, considéré le lieu de ce bastiment. Il fit faire led. bastiment (à présent appelé vulgairement grand-œuvre) *a fundamentis* depuis le rocher jusques à la voulte du haut des chapelles du circuit, qui furent achevées et couvertes de plomb, et les dix piliers autour du grand autel furent eslevez jusques à la hauteur desd. chappelles et du circuit sur lesquels pareillement et sur la voulte du point rond où est sittué à présent le grand autel, fut mis et apposé du plomb pour conserver le tout de l'injure de l'air. Cependant il y avoit une grande muraille jusques en hault de l'arcade de la tour du clocher, au lieu où est à présent la grille de fer, pour séparer l'église (en laquelle les moynes faisoient l'office divin) d'avec ce nouvel œuvre. Les agents qui faisoient faire cette œuvre au nom du cardinal firent mettre ses armoiries en la costière de lad. église nouvelle, du costé vers le logis abbatial, et dans deux pierres advancées des deux costez du grand autel, sur lesquelles pierres on met les chandeliers pour servir aux offices divins. (Je blasonneray lesd. armes cy-après, après les avoir considérées à mon loisir). Les agents susdits firent mettre dans une pierre de la muraille, du costé du septentrion, près la petite sacristie, ces chyphres : 1450, pour tirer conséquence de la promptitude et briefveté du temps auquel cette œuvre fut commencée et continuée jusques à ce point que j'ay dit là où elle demeura, lesd. agents se lassant de travailler à un si bon ouvrage, ou bien que led. cardinal craignant la despense, la fit discontinuer, voyant le grant coutage des matériaux qu'il falloit aller quérir ès isles de Gersé, Grenezé et Chauzé et puis monter sur ce rocher avec de grands frais. Et cela ainssy construit dans l'espace de cinq ans, comme on collige à peu près, et le cardinal ayant esté quelques jours en ce Mont, il s'en retourna par Paris à Rome. Je vays dire ce qu'il fit par les chemins. J'ay tiré tout cecy des manuscripts de ce monastère pour le mettre en ce lieu, le 4e jour de mars l'an de Nostre Seigneur 1647.

— Cf. *Histoire générale*, t. I, p. 204.

§ 15.

Le cardinal d'Estouteville ordonne la création du recteur de l'Université de Paris, l'an 1452.

« Il establit, par son bel esprit et par sa prudence, l'ordre qui se prattique encore aujourd'huy dans l'élection ou création du recteur de la fameuse université de lad. ville de Paris. » — Noté le 4 mars 1647.

§ 16.

Merveilles arrivées en ce Mont; de la clarté S. Michel, l'année 1452.

« Quelqu'un d'iceux apercеut sur le clocher une clarté longue et spacieuse, à la façon d'une flamme de feu, laquelle, les susd. esclairs passez, esclairoit encore plus parfaictement tous les lieux du monastère et sur les piramides de la croix dud. clocher de petites clartés. Cela dura demye-heure ou environ et fut veu des moynes et des habitants de la ville de ce lieu et de tous les points proches; puis peu à peu ces petites clartez s'allèrent joindre à la grande, et par après il fit un si effroyable coup de tonnerre, que tous les moynes et aultres tombèrent en terre d'épouvante. Néantmoins cela ne fit point de mal aux cloches ny aultre part; montant icelles clartés en haut au ciel, ainssy jointes elles disparurent. Le moyne qui a descript cette merveille asseure que cette clarté s'est souvent apparue sur lad. tour et clocher de ce Mont quand il faisoit un temps tempestueux, et que communément on appelloit cela *la clarté* de monsieur S. Michel. » — Noté le 4 mars 1647.

§ 17.

Les armoiries du cardinal d'Estouteville, 31e *abbé du Mont-St-Michel, l'an* 1452.

L'an 1452, les armoiries du cardinal d'Estouteville, premier commendataire de ce monastère, furent apposées dans l'œuvre de l'église de ce

monastère ou auparavant. Elles sont blasonnées de cette sorte : Escartelées au premier et dernier quartier, burellées d'argent et de sable au lyon de sable accolé d'or armé et lampassé de gueules rampant sur le tout : au deuxième et troisième de gueules à deux fasces d'or. Pour cymier un chappeau de cardinal avec les pendants de soye, le tout rouge à la croix d'archevesque sur ledit chappeau. Lesd. armoiries furent appozées ès deux costés du grand autel par les agents dud. cardinal en ces deux pierres sur lesquelles on met les chandeliers. Item sur la costière dud. grand-œuvre vers le logis de l'abbé. Item au costé de cette petite gallerie en descendant du Sault-Gaultier à Belle-Chère, de laquelle église ou grand-œuvre on va aud. logis abbatial. Depuis cela elles ont été apposées en divers endroicts de lad. église, tant en peinture qu'en bosse, et toutefois faulcement, car ceux qui les ont blasonnées y ont toujours manqué à le faire dans la justesse requise. J'ay faict cette remarque sur lesd. exemplaires le 4 mars 1647.

Addition : Et encore sur les quatre quartiers les armes de France à la barre entre les fleurs de lys.

— Cf. *Histoire générale*. — Additions de dom Louis de Camps, t. I, 262.

§ 18.

Dispense pour célébrer la saincte messe sur un autel portatif en l'infirmerie, 1454. — Bulle du Pape, aux Archives.

— Noté le 4 mars 1647.

§ 19.

Bulle de Nicolas V, pour remettre les moynes de ce Mont en la possession de leurs biens, 1454. — Bulle aux Archives.

— Noté le 4 mars 1647.

§ 20.

Bulle de Calixte III, qui permet aux moynes de ce Mont de prendre l'ordre de prêtrise de tel évesque qu'ils voudroient, estant âgés de 22 ans.

— Noté le 4 mars 1647.

§ 21.

Plusieurs troupes de gens viennent en voyage en ce Mont des Alemaignes, 1457.

L'an 1457, il vint plusieurs bandes de quantité de personnes, vieilles, jeunes et mesme d'enfans si jeunes que beaucoup n'avoient encore atteint l'âge de 9 ans, et parmy ces troupes estoient plusieurs presbtres et autres gens de calité, venant des basses et haultes Alemaignes; les prélats et seigneurs dud. pays demandant à ces peuples qui les émouvoit de venir ainssy en si grand nombre et de si loing en voyage, en un lieu qu'ils ignoroient, seulement en ayant ouy parler; et lors ils respondirent simplement que c'estoit la volonté de Dieu et le désir de venir en ce Mont-St-Michel rendre leurs vœux au S. Archange et que tout aussy tost que la pensée de ce pèlerinage leur estoit venue, ils avoient tout quitté ce qu'ils avoient ès mains pour se mettre en chemin et pour tesmoigner que ce voyage estoit bien agréable à Dieu, c'est qu'il se faisoit beaucoup de miracles en leurs quartiers. Je l'ay extraict des manuscripts de ce monastère, qui assurent qu'en cette dite année il en vint plusieurs trouppes desd. basses et hautes Allemaignes à diverses fois. Je l'ay mis icy le 4 mars 1647.

— Cf. *Histoire générale*, t. I, p. 123.

§ 22.

Punition d'un Liégeois qui avoit empêché son enfant de venir en voyage en ce Mont-St-Michel, l'an 1457.

— Noté le 4 mars 1647. — Cf. *Histoire générale du Mont-St-Michel*, t. I, p. 124.

§ 23.

Arthur de Bretaigne donne permission pour deux ans de prendre de la pierre en son duché pour bastir, 1458. Archives.

— Noté le 4 mars 1647.

§ 24.

Bulle du pape Pie II, qui permet d'enterrer les pèlerins en terre saincte, sans avoir certificat, l'an 1459.

« L'an 1459, le peuple affluant de toutes parts en pèlerinage en ce Mont et en si grand nombre qu'il y en avoit qui, pour la fatigue du long chemin, tomboient malades et en mouroient, ce qui fit que les moynes demandèrent permission au pape Pie II, qui avoit succédé à Calixte III, de les faire enterrer en terre saincte par le curé de St-Pierre-du-Mont, combien qu'ils n'eussent aucun certificat de leur curé, ce que led. pape leur permit, leur en faisant expédier bulle. »

— 1459. Archives. — Noté le 5 mars 1647.

§ 25.

Bulle de Pie II, qui permet à l'abbé de ce Mont d'instituer « deux « presbtres réguliers ou séculiers pour ouyr les confessions des pèle- « rins, et les absoudre de tous cas, fors des réservez au St-Siége; « tellement que par cette bulle l'abbé de ce Mont a pour toujours ce « pouvoir. » 1459.

— Extraict des Archives le 5 mars 1647.

§ 26.

Bulle de Pie IIe, qui donne à perpétuité 3 ans et 3 quarantaines d'indulgences chaque jour, depuis la purification N. Dame jusqu'à la Toussaincts, à ceux qui, confessés et communiés, visiteront l'église du glorieux Archange S. Michel en ce Mont-Tombe. 1459.

— Extraict des Archives le 5 mars 1647.

§ 27.

Acquisition d'une lande et patis, avec le pré appartenant, sises en la paroisse de La Dorée, pour le prioré de l'Abbayette (1459).

— Noté le 5 mars 1647.

§ 28.

François IIe, duc de Bretaigne, estant venu en pèlerinage le 26 *octobre* 1460, *permet aux moynes, en renouvelant l'octroi de Arthur III, de prendre de la pierre dans son duché pendant* 25 *ans.*

— Lettres patentes de 1460. — Archives. Extraict le 5 mars 1647.

§ 29.

Appoinctement avec le sieur de la Cervelle pour le fief de Beauvoir. 1461.

« Ce fief fut abandonné aux moynes, qui donnèrent de leur côté au s^r de la Cervelle main levée du fief de Villiers, avec le moulin de la Fosse et 18 livres 2 sols tournois de rente annuelle, qu'ils s'obligèrent lui payer. » — Noté le 5 mars 1647.

§ 30.

Louis XI vint en pèlerinage en ce Mont, et donna pour son offrande 600 escus d'or, l'an 1462.

— Je l'ay tiré de Dupleix le 5 mars 1647.

Addition : Led. roy permit aux religieux d'adjouter trois fleurs de lys aux armes de ce monastère et de les charger de dix coquilles; il n'y en avoit autrefois que trois seulement.

Autre addition d'une autre main : Belleforest dit que Louis XI vint l'an 1466 en Basse-Normandie, vers le Mont-St-Michel.

§ 31.

Une image de S. Michel soubstenue d'une chaisne d'or envoyée en ce Mont par le roy Louis XI, l'année 1462.

L'an 1462 susdit, le 23e jour de novembre, led. roy Louis XI estant arrivé à Paris, au sortir de ce Mont-St-Michel, il envoya au S. Archange en ce dit Mont, par un gentilhomme de qualité, une image du même sainct, soutenue d'une chaisne d'or, laquelle il avoit toujours portée par dévotion estant en la disgrâce de Charles VII, son père. Cette belle pièce ayant esté reçeue par les moynes de ce Mont, avec grand respect, elle fut mise dans la trésorerie de l'église dud. monastère, mais a présent elle ne s'y veoit plus, sans sçavoir qui l'a soubstraite. Je l'ay extraict de Dupleix, historien françois, et de nos manuscripts le 5 mars 1647.

§ 32.

Guillaume Paisnel ou Paysnel, sieur de Hambye, rend aveu des fiefs qu'il tient soubs la baronnie de St-Paer, sçavoir : Bricqueville, Maydré, Longueville, St-Martin-le-Vieux, Breville, de la Bellière, fief Roussel, fief Albimart, fief Costart, fief Guérin et autres (1461).

— Extraict des archives le 5 mars 1647.

§ 33.

Louis XI cède aux moynes de ce Mont les moulins de Huet, de Gavray et de Pontorson, avec le fief de Tanye, l'an 1463.

« Sçavoir que les moynes relaissèrent aud. seigneur ce qu'ils avoient et possédoient à Grandville, lesquels se réservants toutefois des hommages et droicts que doivent les sieurs de Gratot et du Mesnildreu, et led. seigneur donna en contreschange ausd. moynes du Mont les moulins et pescheries de Pontorson, le grand moulin de Gavray et le moulin Huet en la rivière de Seanne avec les appartenances d'iceux; item le fief de Tanye et 20 livres 12 deniers de rente à prendre chacun an sur la terre de Regnienville, à la charge que lesd. abbé et moynes donneront aud. seigneur de rente et recongnoistront par chascun an, pour le moulin de Pontorson et fief de Tanye, 20 sols et un chappon blanc, et pour les moulins de Gavray et Huet 10 sols et un chappon blanc. L'an suivant 1464, Renault de la Hache et Jean Gauvain comme héritier de Jean de la Hache, renoncèrent au droict qu'ils pouvoient prétendre esd. moulins de Pontorson. Nota, néantmoins cet eschange, que depuis lesd. moulins de Pontorson ont été abbatus durant les guerres pour la fortification dud. lieu, et qu'à présent les abbés et moynes de ce Mont ne jouissent nullement de ce droict. Il y en a à présent d'autres bastis par le s^r de la Conterye Perdrix, soy disant avoir permission du roy, ce qui ne se doibt, car si quelqu'un a droict de moulin audit lieu (suyvant l'eschange cy dessus faict avec Louis XI, roy de France), c'est l'abbé et les moynes du Mont-St-Michel, et non led. sieur, le roy ne donne jamais des permissions dommagéables à autrui sans cause légitime, bien moins à l'Eglise. J'ay tiré le tout des archives dud. monastère du Mont-St-Michel, où sont lesd. pièces cy-dessus, lesquelles sont en bonne forme, le 5e jour de mars l'an 1647.

Addition d'une autre main : L'affaire a été mise en débat et jugée au Grand Conseil au profit dud. Perdrix, l'an 1648, permis toutefois aux religieux de faire bastir aussy des moulins sur lad. rivière.

§ 34.

Jan d'Estouteville, baron de Bricquebec, est faict capitaine de ce Mont, l'an 1464.

« Et alors, comme on présume, l'abbé et les moynes s'accordant que le roy mist dans ce lieu pour sa seureté un capitaine de sa main, qui, conjointement avec eux, garderoit ce Mont soubs l'obéissance de Sa Majesté, les clefs dud. chasteau furent partagées, sçavoir: que les moynes en auroient la moitié et le capitaine ou gouverneur l'autre, et que les gouverneur et soldats seroient payés des deniers du roy, sans parler de l'assistance de quelques morte-payes. » Noté le 5 mars 1647.

§ 35.

Louis XI ordonne de rechef que les habitants de Beauvoir et d'Espas fassent le guet au Mont, 1465.

— Noté le 5 mars 1647.

§ 36.

Louis XI transporte aux moynes du Mont-St-Michel les terres d'Hayneville et Treauville, pour la fondation d'une messe par jour fondée par Charles VIII et par la mère dudit Louis XI, 1465.

— Noté le 5 mars 1647.

§ 37.

*Louis XI exempte les moynes de ce Mont de fournir aucun gendarme pour la guerre, ni de contribuer, tant eux que leurs serviteurs et métayers, aulcun impost, à cause des réparations ou fortifications des places et villes prochaines (*1469).

— Extraict des Archives le 6 mars 1647.

§ 38.

Institution de l'ordre des chevalliers de St-Michel, par Louys XI, l'année 1469.

— Noté le 6 mars 1647. — Cf. *Histoire générale du Mont-St-Michel*, t. II, p. 61-70.

§ 39.

Acquisition de Raoul Pelerin, sieur de Boutemont, des fief, terre et seigneurie de Boutemont, par les moynes du Mont-St-Michel, l'an 1473.

— Extraict des Archives le 6 mars 1647.

§ 40.

Oudin Bouette, moyne de ce Mont, faict enchasser le chef de S. Innocent, martir.

L'an 1474 le chef de S. Innocent, compagnon de S. Maurice, chef de la légion des Thébains martirisée du temps de l'empereur Maximien, qui fut apporté l'an 1033 dans ce Mont de St-Benin, en Lombardie, par Suppo autrefois abbé de ce lieu, fut cette dite année mis et enchassé dans le vase d'argent auquel on le voit encore aujourd'hui, lequel vase pèse 16 marcs d'argent et faict aux deppends de frère Oudin Bouette, natif de Rouen, moyne de ce monastère, soubs-prieur et trésorier. Et après la mort du cardinal d'Estouteville, il fut prieur de St-Victor du Mans. Il fit profession en ce monastère l'an 1454 et mourut l'an 1501, après s'estre occupé à orner le reliquaire e faire enchasser plusieurs reliques d'iceluy du revenu des ses offices, et bénéfices desquels pour lors indifféremment l'abbé et les moynes jouissoient en particulier. Outre que ce chef pèse ainssy beaucoup de marcs d'argent, led. Oudin Bouette fit mettre en iceluy plusieurs pierreries

et cristaux fort beaux, et de valleur. Il y a une petite plaque d'argent au piedestail qui supporte led. chef sous le menton d'iceluy où sont les armoiries du monastère bien formées, sçavoir de sable sémé de coquilles d'argent au chef cousu d'azur, chargé de trois fleurs de lys d'or. Quelqu'un de nos confrères assure que led. Oudin Bouette n'a pas faict mettre ces armes en ce chef, ains que cette pièce y a été rapportée du depuis ; mais pour moy, je croy que sy, et que c'est luy qui a le premier ainssy blasonné les armoiries du monastère et faict apposer en ce lieu, y adjoutant aux coquilles trois fleurs de lys par la concession qu'en avoit faict Louis XI, estant en ce Mont l'an 1462, aux moynes dudit lieu, ce qui est ainssy creu du vulgaire, sans toutefois qu'il m'ait été possible d'en rien trouver par escript. — Noté le 6 mars 1647.

§ 41.

La chasse de S. Aubert a été faicte par le soin et aux fraicts d'Oudin Bouette, moyne du Mont, l'an 1474.

L'an 1474, susd. le mesme Oudin Bouette, moyne du Mont-St-Michel, fit parachever la chasse de S. Aubert, évesque d'Avranches et premier fondateur de ce lieu, ainssy comme nous le voyons ce jourd'huy, laquelle il avoit fait commencer l'an 1470. Elle est d'argent, pèse 88 marcs ; sa fasson représente le dessein et modelle pour parachever l'esglise de la mesme structure comme elle est autour du grand autel. Toutefois, ceux qui ont continué d'y travailler après la mort du cardinal d'Estouteville, qui a faict le commencement, et dud. Oudin Bouette, n'ont suivy ce dessein de lad. chasse, car ce qu'ils ont faict est bien plus majestueux et plus beau. Les ossements sacrés dud. S. Evesque reposent à présent, pour la plus grande partie, en cette chasse. Il est à remarquer, en passant, que ce moyne s'est servy de la vieille chasse, qui estoit fort richement composée par les abbés du temps passé de ce monastère pour la faire mettre en ce meilleur ordre, ce qu'il n'a pu faire qu'avec de grands fraicts. Je l'ay tiré des manuscripts le 6 mars 1647.

§ 42.

Les sainctes reliques qu'envoya le St-Siége en ce monastère, après la fondation de l'église d'iceluy, sont enchassées par Bouette, l'an 1475.

L'an 1475, le mesme Oudin Bouette fit enchasser richement les reliques, qui furent envoyées du St-Siége, incontinant après la fondation de cette église, dans un beau reliquaire en forme de pulpitre, ainssy que nous le voyons encore à présent à l'un des costés duquel est une pierre de porphyre ou de jaspe garnye autour d'un cercle d'argent doré et ciselé, et par derrière, qui est l'autre costé, couverte d'argent. Au dessoubs duquel reliquaire est attaché un escripteau de parchemin contenant les noms des sainctes reliques situées aud. reliquaire, lesquels mots sont aussy gravés sur iceluy, mais plus difficiles à lire. J'ay tiré le tout dud. reliquaire le 6 mars 1647.

— Cf. *Histoire générale*, t. II, p. 46.

§ 43.

Le bras de S. Aubert, richement enchassé par Oudin Bouette, l'an 1477

— Noté le 6 mars 1647. — Cf. *Histoire générale du Mont-St-Michel*, t. II, p. 45.

§ 44.

Louis XI exempte les moynes de fournir gens d'armes et de payer imposts, et non seulement les moynes de ce Mont en leur chef, mais aussy tous leurs serviteurs, fermiers et métayers, 1477.

— Noté le 6 mars 1647.

§ 45.

Le lambris de la nef de l'église est faict au lieu de voulte, l'an 1478.

L'an 1478, les gens du cardinal Guillaume d'Estouteville, abbé commendataire premier de ce Mont-St-Michel, firent parachever le lambris de la nef de l'église du monastère du Mont, lequel led. cardinal avoit apposé au lieu de la voulte (*au lieu de l'ancien*, surcharge d'une autre main), qui tomba sous le règne de Robert Jolivet, lad. abbaye estant, avec toutte la province, affligée des guerres des Anglois, auquel lambris les gens susd. firent mettre les armoiries de ce cardinal au milieu dud. lambris. — Noté le 6 mars 1647.

CHAPITRE XXXIII.

D'André Laure, esleu 32e abbé de cette abbaye du Mont-St-Michel.

§ 1.

André Laure est esleu 32e *abbé du Mont-St-Michel, l'an* 1482, *règne* 17 *ans, meurt l'an* 1499.

L'an 1482, les nouvelles estant venues en ce Mont que le cardinal Guillaume d'Estouteville, abbé commendataire de cette abbaye, estoit mort au commencement de janvier l'an susd. 1482, les moynes (qui n'estoient pour lors que 25 en nombre, à cause que led. cardinal jouissoit du plus beau du revenu d'icelle, et quelq'uns pourveus des offices qu'ils s'estoient fabriqués, tant eux que leurs prédécesseurs en jouissant aussy en leur particulier, le reste de la manse commune n'estoit capable d'entretenir beaucoup de gens) s'assemblèrent par l'ordre de

frère Guillaume Le Maire, prieur claustral, et esleurent le 5 febvrier de l'an courant, par faveur (comme disent les manuscripts de ce monastère), André Laure, moyne dud. monastère, chantre, archidiacre de ce Mont et prieur de Pontorson, membre deppendant de cette abbaye : il avoit pris l'habit monachal en ce lieu l'an 1474, par où appert qu'il ne fault pas s'estonner du petit nombre des religieux de ce lieu, en ce temps là, puisque à la fasson de leur abbé, un possédoit des bénéfices et du bien pour en norrir et entretenir douze : il accepta cette élection à condition qu'il rentreroit dans ses bénéfices s'il venoit à y estre inquiété (comme avoit faict Jean Gonnault autrefois). Personne ne formant opposition, il fut receu 32[e] abbé de ce lieu et le 31[e] régulier. Il estoit natif de Dauphiné, de la noble maison de Vessily, auprès de la ville de Crémieu. Cet abbé estoit fort docte, néantmoins il demeura presque toute sa vie, depuis qu'il fut esleu, à Paris pour estudier, ainssy que disent les manuscripts de ce Mont, mais pour moy j'estime qu'il prenoit ce prétexte d'estude pour fréquenter la cour, comme faisoient tous les abbés de ce temps là, lesquels s'estant fabriqué une bonne manse abbatiale et n'ayant aucun soin de la régularité de leur cloistre, s'en reposant sur les moynes, qui, de leur costé, faisoient comme eux. Il falloit bien deppencer ce beau revenu dans le lieu d'honneur, à quoy ils n'eussent ozé prétendre en qualité d'abbé-moyne, qui, de sa profession, doibt vivre dans un cloistre sans cette couverture d'estudes qu'ils disoient embrasser pour mieux gouverner leurs moynes et leur enseigner plus facilement le chemin de la vertu. Cet abbé fit vitrer de vitres paintes les chapelles de l'église. Il fit quelques acquets au profit de sa mansse, puis il décéda dans ce monastère le 25 mars, l'an 1499, après avoir esté abbé de céans environ 17 ans. Son corps fut enterré en la chappelle de la Trinité, dévant l'autel de St-Sauveur. Je l'ay tiré des manuscripts dud. monastère, le 7 mars 1647.

— Cf. *Histoire générale du Mont-St-Michel*, t. I, p. 206. — Additions de de Camps, p. 263. — *Gallia christiana*, t. XI, p. 529. — *Neustria pia*, p. 393.

§ 2.

Don de l'aigle du cœur de l'église du Mont-St-Michel, par un procureur fiscal de l'abbaye.

L'an 1488, l'aigle de cuivre qui est dans le cœur de l'église de ce monastère fut donnée et offerte à Monsieur S. Michel. Ces mots sont escrits autour du piedestail qui supporte le globe sur lequel led. aigle a ses griffes appliquées : « *En l'an mil quatre cent quatre vingt et huict fut donné à Monsieur S. Michel pour le service et usage de cette son église cestuy aigle par Jehan Gillain l'aisné, lors procureur de cette abbée. Dieu luy face pardon. Amen.* » Icelluy estoit sœculier et marié et habitoit en la ville de ce Mont. Son portraict et celluy de sa femme à demy corps sont posez en bosse (comme on présume) sur l'extrémité de la queue dud. aigle, en une pièce raportée. J'ay tiré cela dud. aigle mesme, le 7ᵉ jour du mois de mars l'an 1647.

Ce don est rapporté avec moins de détails, *Histoire générale*, t. II, p. 34.

§ 3.

Don d'un petit calice d'argent doré par dame Susanne La Tassine, 1488.

La mesme année est à croire présomptivement (sans toutefois que j'en aye rien trouvé d'escript), que le petit calice d'argent doré à pents et faict à l'anticque avec la patenne de semblable étoffe et cavée en dedans, fut donné à ce monastère. Ces mots sont gravés au dessoubs de la patte d'icelluy : « *Susanne La Tassine m'a offert à Monsieur S. Michel*, » sans mettre de datte. Sur la patte dud. calice est gravé un escusson chargé de coquilles sans nombre par où on peut colliger que cette femme estoit une personne de qualité, si toutefois n'a été l'intention de l'orfebvre d'y mettre les armoiries du monastère auquel temps, il n'eust encore par concession accoustumé des fleurs de lys y estre posées. Je m'en rapporte. J'ay tiré ce dit-on du calice qui est en la sacristie dud. monastère et sert tous les jours au sacrifice de la sainte messe. — Noté le 7 mars 1647.

§ 4.

Fasson et painture des vittres des chapelles de l'église, soubs l'abbé André Laure, 1488.

L'an 1488, l'abbé André Laure fit parachever les vittres et paintures d'icelles, en touttes les chappelles d'icelle et y fit mettre ses armoiries, et celles du cardinal d'Estouteville, son prédécesseur, abbé de ce Mont. Plusieurs du depuis y ont faict adjouster les leurs. Il fit dépeindre sur l'une desdittes vittres l'histoire de la fondation de l'église de ce Mont en l'honneur de l'archange S. Michel, par S. Aubert, évesque d'Avranches, et sur une autre le sacre des roys de France, où on voit d'ordre les douze pairs de France chascuns tenant en leurs mains ce qu'ils doibvent porter à l'archevesque de Rheims, pour mettre sur la personne du roi. J'ay tiré cecy desdittes vittres et des manuscripts de ce monastère (7 mars 1647).

— Cf. *Histoire générale*, t. I, p. 207. — Additions de de Camps, t. I, p. 263.

§ 5.

Les armoiries d'André Laure, issu de la maison de Vessyly, blasonnées en ce Mont, l'an 1488.

L'an 1488, l'abbé André Laure, 32e abbé de ce Mont-St-Michel, fit apposer l'escusson de ses armoiries en plusieurs endroicts des vitres qu'il fit mettre cette mesme année à touttes les chappelles de l'église de ce monastère, et celles du cardinal d'Estouteville, son prédécesseur, de quoy j'ay parlé en son lieu. Celles dud. abbé André Laure sont blasonnées de la sorte. Il porte d'or au chef de vair d'argent et de gueule de deux tires. Je m'oubliois à dire en ce lieu que led. André fit pareillement mettre la vitre qui se trouve dans l'ovalle du corps de garde de Belle-Chère, en laquelle il y a aussy fait apposer ses armes et celles de France supportées par deux cerfs portant le collier

couronné ou impérial représentant celuy que Julian l'Apostat fit mettre à un cerf qui fut pris en France par un de nos roys modernes à la chasse, autour du col duquel ce collier estoit avec certaine escripture donnant à congnoistre estre celluy que led. Julian l'Apostat, empereur avoit ainssy faict orner. — Faict le 7 mars 1647.

§ 6.

Charles VIII exempte les moynes de ce Mont d'imposts pour les réparations et fortifications des places fortes, et de fournir gens de guerre pendant trois ans (1487).

— Faict le 7 mars 1647.

§ 7.

Acquisition du fief d'Attigny, par l'abbé André Laure, de André de Lespine et de Janne de la Prevosté, sa femme.

« Précédemment, en 1294, les moynes de ce Mont avoient acquis d'Alain d'Attigny les manoir, masures, maisons et colombier dud. lieu. » — Noté le 7 mars 1647.

§ 8.

Imbert de Baternay, conte de Boschage, estoit le 9ᵉ capitaine de ce Mont, l'an 1493.

L'an 1493, pour parler en passant des capitaines de cette place forte du Mont-St-Michel, l'on trouve dans de vieilles lettres des archives dud. monastère, que Imbert de Baternay, conte de Boschage, en estoit capitaine soubs Louis XII, qui, de duc d'Orléans, avoit succédé à la couronne après Charles VIII, lequel de Baternay, ainssy que je puis conjecturer, estoit le 9ᵉ capitaine de ce Mont, n'en ayant point trouvé d'autre depuis la promotion à cette charge de la personne de

Jean d'Estouteville, baron de Bricquebec, qui le fut, l'an 1464, par commandement de Louis XI, et du consentement de l'abbé et des moynes dud. monastère, qui désistèrent pour lui de prétendre à cette ditte charge, suivant les priviléges à eux concédés par les roys précédants moyennant qu'ils eussent en possession la moitié des clefs dud. chasteau et pouvoir de les garder conjoinctement avec led. capitaine, ce qui se praticque encore aujourd'hui. — Remarqué le 7 mars 1647.

§ 9.

Sentence contre les vendans vins et cydre du Mont et d'Ardevon, pour le droit des taux et mesures, en l'an 1494.

L'an 1494, l'abbé et les moynes du Mont-St-Michel (suivant les concessions à eux faictes par les roys de France), firent condenner les habitants de ce Mont et du bourg d'Ardevon pour le droict des taux et mesures des vins et cydres se débitant esd. lieux par les mesmes, par sentence du séneschal de la baronnye d'Ardevon, prononcée led. an que dessus. De laquelle qui est ès archives de ce monastère j'ay tiré cecy le 7e jour du mois de mars 1647.

— Remarqué le 7 mars 1647.

§ 10.

Sentence au profit des moynes du Mont pour le patronage de la cure de St-Plancheys, diœcèse de Coutances, 1495, à l'encontre du sr de Beaufougeray, soy disant présentateur et patron de lad. cure.

— Remarqué le 7 mars 1647.

§ 11.

Le capitaine de Grandville déclare n'avoir droict aux bois de Prael, l'an 1495.

L'an 1495, un certain capitaine de Grandville, qui tranchoit du maistre

en tout, envoyoit indifféremment ses gens abbattre du bois et mettre à bas les plus beaux arbres de quoy il avoit besoin, tant pour se chauffer que pour bastir, dans les bois de Prael, sittuez près de Grandville, appartenant aux moynes de ce monastère du Mont-St-Michel, avec autant ou plus de facilité que si lesd. bois eussent été à luy. Ce que voyant lesd. abbé et moynes de ce Mont firent leur plainte et entreprinrent au Parlement led. capitaine, attendant que l'abbé dud. lieu en feroit ses plaintes au roy, à Paris, à son premier voyage. Ce qu'estant ainssy, le capitaine eut grand peur et vint demander pardon, repentant de ses torts, où il bailla une déclaration de ne prétendre aucun droict ausd. bois pour l'usage qu'il en avoit cy devant faict. Je l'ay extraict de cette déclaration qui est ès archives du monastère avec plusieurs autres déclarations de quantité de seigneurs voisins de n'avoir pareillement aulcun droict de chauffage ny de chasse dans lesd. bois. — Fait le 7e jour de mars 1647.

§ 12.

Acquisition du fief et seigneurie de Haqueville, en la paroisse de Grandville, de Jacques d'Anfernez, chevallier, l'an 1496.

— Noté le 7 mars 1647.

CHAPITRE XXXIV.

De Guillaume de Lamps, esleu 33e abbé du Mont-St-Michel.

§ 1.

Guillaume de Lamps est esleu abbé du Mont, l'an 1499, *meurt l'an* 1510, *après avoir régné dix ans et dix mois.*

L'an 1499, le 25e jour de mars, André Laure estant décédé, les

moynes esleurent pour leur abbé Guillaume de Lamps, moyne profès de ce monastère depuis l'an 1477, natif du Dauphiné, de la maison de Mouchet. Après avoir fait beaucoup de choses remarquables en ce monastère susdit et en ses deppendances, il mourut le 1er jour de mars l'an 1510 et fut enterré derrière le cœur de cette église, dans la chappelle de Notre-Dame, où on voit son sépulchre au costé de l'évangile, relevé et au dessus son effigie en bosse revestue pontificalement, et sur deux lames de cuivre ses beaux faicts y sont gravez, lesquels je diray cy après, l'un après l'autre, le tout ainssy construict par Jan de Lamps l'an 1514, son frère, lors abbé de ce dit monastère, comme je diré. Led. Guillaume de Lamps régna environ en cette charge 10 ans 10 mois. Je l'ay tiré des manuscripts de ce lieu et des placques de cuivre le 7 mars 1647.

— Cf. *Histoire générale*, t. I, p. 208. — Addition de de Camps, t. I, p. 264. — *Gallia christiana*, t. XI, p. 530. — *Neustria pia*, p. 393.

§ 2.

La chapelle de damas blanc, à fleurs de couleur, faicte par l'abbé Guillaume de Lamps, l'an 1500.

L'an 1500, peu de temps après la promotion en la charge d'abbé du Mont-St-Michel de la personne de Guillaume de Lamps, il commença, tout à bon esciant, à faire orner le monastère et les deppendances d'iceluy, tant en ornements d'église que des bastiments. Cette dite année, il fit faire cette vieille chappelle de damas blanc figuré, sémé de grandes fleurs, sur laquelle nous voyons encore aujourd'hui des lyons, qui sont les armes de cet abbé et plusieurs G qui sont la première lettre de son nom, et un baston pastoral qui signifie sa qualité d'abbé. Il fit faire plusieurs autres ornements à l'église qui n'apparoissent plus. Je l'ay tiré des manuscripts de ce Mont pour le mettre icy le 7 mars 1647.

§ 3.

Les armoiries de l'abbé Guillaume de Lamps apposées en ce Mont-St-Michel, l'an 1500.

L'an 1500, comme j'ay dit cy-dessus, Guillaume de Lamps, abbé de ce Mont-St-Michel, fit mettre l'escusson de ses armoiries sur cette chappelle de damas à fleurs qu'il fit faire. Or, ces armoiries sont ainssy blasonnées : Porte party d'argent et de gueules au lyon de l'un, dans l'autre armé et lampassé de mesme. Elles ont été mises en plusieurs autres endroicts, tant ès choses faictes durant la vie dud. de Lamps qu'après sa mort, en l'église et logis abbatial, et ailleurs. J'ay tiré cecy desdites armoiries qui sont au dessus du tombeau dud. Guillaume de Lamps, blasonnées selon l'ordre, le 8 mars 1647.

§ 4.

Arrest du parlement de Rouen, pour l'alternative du droit de patronage de la cure de Bacilly, entre le seigneur évesque d'Avranches et les moynes du Mont, l'an 1508.

« L'évesque fut condenné à conférer la cure de Bacilly, suivant l'alternative dud. bénéfice à celuy qui estoit présenté par les moynes. »

— Noté le 8 mars 1647.

§ 5.

L'abbé Guillaume de Lamps achepta de l'argenterie pour servir à l'église, pour 10,000 *liv., l'an* 1508.

L'an 1508, l'abbé Guillaume de Lamps achepta pour dix mille livres d'argenteries, sçavoir: plusieurs vases d'or et d'argent, et autres orfebvries pour servir à l'église, et fit apposer sur chacune pièce le dicton souvent répété: *Recours à Dieu*, parties desquelles se voient

encore cejourd'hui en la trésorerie de lad. église, entr'autres les deux chandelliers d'argent doré qui servent aux festes et dimanches aux acolithes, une croix médiocre qui est dans le reliquaire, dans l'armoire plus proche de la muraille du midy, les extrémités et pattes de laquelle sont finies en rond, avec le mesme dicton cy dessus: *Recours à Dieu.* L'on doubte si ce n'est pas luy qui a donné le beau plat d'argent doré remply de coquilles dans son fonds, et le beau calice d'argent doré, semé de fleurs de lys, ce qu'on n'assure pas à cause que sur iceux ne se voit ny le dicton : *Recours à Dieu*, ny ses armes. J'ay extraict cecy des manuscripts du monastère le 8 mars 1647.

§ 6.

Construction du logis et jardin abbatial au milieu du rocher, par Guillaume de Lamps, abbé, l'an 1508.

L'an 1508, led. Guillaume de Lamps, abbé de ce Mont-St-Michel, fit bastir le logis abbatial, avec la chappelle, jeu de paulme, cave, esquurie qui se voient en bas du monastère, situées au milieu de la hauteur du rocher. Il fit pareillement applanir le jardin pour aller au logis et en iceluy jardin, là où il se logea en attendant qu'il fit mettre les artisants qu'il avoit de coutume de tenir chacun jour en besogne, qui estoient plus de 80, après le logis neuf de l'abbé, qui est dans l'enclos du monastère. Je l'ay extraict des manuscripts et des lames de cuivre qui sont au tombeau le 8 mars 1647.

§ 7.

Construction des logis de l'Aumosnerie, de la citerne d'auprès, et achèvement de celle du Sollier, par ledit, l'an 1508.

L'an 1508, ledit abbé Guillaume de Lamps fit faire le logis de l'Aumosnerie, où à présent on cuit le pain, tant pour les moynes que pour les pauvres. Item il y fit faire cette belle cysterne que l'on y voit à

présent, œuvre tout à fait rare, avec touttes les murailles d'autour, ballustres, plomberies. Item led. abbé fit parachever la cysterne ditte du Sollier, laquelle le cardinal d'Estouteville avoit faict commencer en jestant les fondements du grand œuvre, sçavoir du cœur de l'église neufve, y manquant la plomberie, le couvercle et les tuyaux que led. Guillaume de Lamps y fit adjouster. J'ay extraict cecy des manuscripts du monastère et des deux lames de cuivre du tombeau dud. abbé, le 8 mars 1647.

§ 8.

La nef de l'église du monastère fut couverte d'ardoises à neuf, soubs Guillaume de Lamps, abbé, l'an 1509.

L'an 1509, l'église du monastère du Mont-St-Michel estant fort mal couverte vers la nef, led. Guillaume de Lamps, abbé de dud. Mont, la fit tout à fait descouvrir, et incontinant, l'an susdit 1509, la fit recouvrir tout à neuf de belle ardoise, comme elle se voit encore aujourd'hui. C'estoit chose admirable de voir le soin que prenoit ce bon abbé dans un siècle corrompu à faire réparer l'église de ce monastère et si diligemment. Je l'ay tiré des manuscripts et des lames de cuivre le 8 mars 1647.

§ 9.

Construction du logis de l'abbé, galleries et Sault-Gaultier, par le mesme.

L'an 1509, cet abbé Guillaume de Lamps fit parachever le logis abbatial, les degrés pour monter au Sault-Gaultier, le mesme Sault-Gaultier, la gallerie d'icelluy, le petit pont qui prend de la salle dud. logis abbatial à l'église de pied droit. Il fit couvrir de plomb led. logis, gallerie et pont pour à quoy parvenir il avoit faict abbatre les degrez simples par lesquels on montoit jusques dans l'église et les murailles qui estoient à costé, et fit faire au lieu de tout cela le Sault-Gaultier, comme

on le voit à présent, la gallerie et les corps de logis au bout du bas desquels est la cuisine appelée la cuisine de l'abbé, où il fit venir la cysterne du Sollier et fit faire une belle cave au dessoubs d'icelle et fit si bien joindre ces corps de logis neufs avec celuy qui est au-dessus de la chapelle Ste-Catherine (basty autrefois par l'abbé Pierre Le Roy, l'an 1400), qu'il est difficile, à ne pas croire, qu'ils ayent été bastys en divers temps, et les fit couvrir de plomb au nyveau comme ils sont encore, lequel logis ainsy joint donne jusques à la bailliverie (lieu où led. abbé Pierre avoit faict loger le baillif ou procureur du monastère) et auquel à présent loge le lieutenant de la garde de cette place, lequel est divisé par un degré qui prend vis-à-vis de la cysterne du Sollier, du bas de l'œdifice en hault. Touchant la dénomination de ce Sault-Gaultier, j'estime qu'il tira pour l'heure en le bâtissant l'origine de son nom, sans avoir sçeu trouver la cause. On m'en a dit quelque raison, laquelle je n'ay voulu insérer en ce lieu, pour estre un roman et un conte de vielle comme beaucoup d'autres contes qui sont rapportées par les anciens et le vulgaire des habitants de la bicquoque de ce Mont, qui sont tout à fait ridicules, et proférées sans aulcune raison ni fondement. Ce qui toutefois est occasion de scandale aux pèlerins et gens d'esprit qui ne croiant telles fourbes, s'en retournent mal-satisfaits en leurs pays de ce qu'on leur a raconté de ce sainct lieu. — Tiré cecy desd. manuscripts et lames de cuivre le 8 mars l'an 1647.

§ 10.

8e incendie arrivée au Mont-St-Michel, au clocher de l'église qui fut réparé soubs Guillaume de Lamps, l'an 1509.

L'an 1509, vers la fin d'iceluy, il fit refaire le clocher de l'église du monastère, les cloches, réparer les débris de lad. église, lequel il y avoit quelques années (néantmoins durant la prœlature dudit abbé Guillaume de Lamps) que la foudre et feu du ciel estoit tombé dessus, et l'avoit tellement bruslé et ruiné, faict fondre les cloches et faict quantité d'autres débris particulièrement aux murailles et couvertures du hault de la chappelle de la Trinité, ce qu'il fit refaire comme appert encore ce

jourd'huy par l'apposition de ses armoiries dans un pillier de lad. muraille de la susd. chappelle au dehors. — J'ay tiré cecy desdicts manuscripts, dans lesquels il est dit qu'il fit réparer les murailles des chappelles de la Trinité en hault, de S. Martin en bas, ou est maintenant le moulin aux chevaux de laquelle chappelle S. Martin (auparavant que cet abbé eut fait bastir l'aumosnerie et la cysterne), on alloit de plain-pied en cet endroict où estoit pour lors le cymetière dans lequel on enterroit les moynes. — Fait cecy le 8 mars 1647.

§ 11.

Construction et augmentation des bastiments de Brion et de Loyseliere, par l'abbé Guillaume de Lamps, l'an 1509.

L'an 1509, au mesme temps que dessus, led. abbé Guillaume de Lamps fit parfaire un beau grand corps de logis au manoir de Brion, deppendant de la baronnie de Genests. Item au manoir de Loyselière il fit faire quantité de beaux logements qui s'y voient encore aujourd'huy, et des aqueducs et estangs pour recepvoir l'eau. Ce manoir contient 12,000 vergées de terre ou environ, un des plus beaux de tous ceux qui deppendent de cette abbaye. Il deppend et est la maison principalle de la baronnie de St-Paer, lesquels tant Brion que Loyselière sont si mal entretenuz depuis la mort de Jan de Lamps, frère de Guillaume et dernier abbé-moyne de ce monastère, qui y fit encore bastir, comme je diré, qu'ils s'en vont tous en ruyne. J'ay extraict le tout des manuscripts et de lad. placque de cuivre le 8 mars 1647.

§ 12.

Mandement du roy Louis XII, pour faire adjourner à la cour du parlement le s^r du Murynais, lieutenant du capitaine de la place, qui incommodoit les moynes pour la porte, l'an 1509.

« Lequel faisoit par despit fermer les portes trop tost le soir, et ouvrir trop tard le matin ; mais comme il vit que c'estoit tout de bon qu'on

le vouloit entreprendre, il se mit à son devoir, cessant d'incommoder les moynes. » — Noté le 8 mars 1647.

Le s[r] du *Murynais* est le mesme que l'on voit indiqué sous le nom de *Murmays* dans les lettres patentes de Louis XII. *Histoire générale*, t. I, p. 212.

§ 13.

Continuation du grand œuvre, depuis la hauteur des chappelles jusques aux deuxièmes vitres, par G. de Lamps, 1510.

L'an 1510, led. abbé Guillaume de Lamps, en mourant le 1[er] jour de mars et finissant sa vie, il finit aussy le bastiment et particulièrement le cœur de l'église neufve, appelé le grand œuvre. Guillaume d'Estouteville, abbé commendataire de ce lieu, en avoit faict jetter les fondements et iceux élevés jusques à la parfaicte voulte des chappelles du circuit et les dix pilliers d'autour le grand autel, jusques au hault d'iceux, les voultes estant au dessus, comme aussy dud. circuit, imparfaictes. Ce Guillaume de Lamps, présent abbé, fit continuer le tout jusques aux secondes vitres, et parachever tous les pilliers et gardefoux qu'on voit au dessus des chappelles susdites en dehors, et s'il ne fût point mort que de vieillesse, il auroit fait achever l'église totalement, car dès aussytost, qu'il fut esleu abbé, il mit des ouvriers après cette besongne. Voilà comme il est marqué ès tables de cuivre près son tombeau, souventefois cittées. « Ac opus novum (c'est-à-dire l'église neufve ainssy appelée œuvre) jam diu in dicta ecclesia inchoatum quamdiu dictum monasterium rexit semper continuari fecit. » Par où appert que si cet abbé eust vescu, il eust rendu le Mont-St-Michel un des beaux monastères de l'Europe. J'ay tiré le tout et des lames de cuivre et des manuscripts, le 8 mars 1647.

§ 14.

Construction du moulin à chevaux, dans la chappelle S. Martin, soubs la croisée de l'église, l'an 1510.

L'an 1510, pour couronnement de ses œuvres, cet abbé Guillaume de Lamps, voyant combien il estoit nécessaire d'avoir dans le monastère un moulin, à cause des guerres qui venoient de temps en temps et lorsqu'on avoit toujours envie de surprendre ce lieu ou par famine ou autrement, il fit faire celuy appelé le moulin à chevaux, dans la chapelle S. Martin, soubs la croisée de l'église de ce monastère, du costé du midy, où jadis avoit esté enterré Conan, duc de Bretaigne, et autres personnes de remarque. Tellement que depuis ce jour lad. chappelle n'a servi qu'à contenir led. moulin, lequel a par après esté grandement utile au monastère durant les ligues des princes. Je l'ay tiré de quelques mémoires ès archives de ce monastère. Les lames de cuivre de son tombeau n'en font point touttefois mention. Faict le 8 mars 1647.

Addition d'une autre main : Il est à noter néantmoins qu'il y avoit d'autres moulins à chevaux dans le monastère durant les guerres des Anglois, et la place de celuy qui estoit dans Belle-Chère paroist encore visiblement.

CHAPITRE XXXV.

De Guérin Laure, esleu 34e abbé de ce monastère du Mont-St-Michel.

§ 1.

Guerin Laure est esleu 34e *abbé du Mont-St-Michel, l'an* 1510, *meurt l'an* 1513, *après avoir régné trois ans.*

L'an 1510, Guillaume de Lamps n'eut pas si tost rendu l'esprit à Dieu

que Guerin Laure, frère du feu abbé André Laure, de la province du Dauphiné, s'employa de tout son possible pour luy succéder. Et pour à quoy parvenir il se servit de la faveur et auctorité d'Imbert de Baternay, conte du Boschage, son oncle, capitaine 9ᵉ de ce Mont, et par son moyen envoya diligemment des messagers à Blois où estoit le roy Louis XII, pour impétrer de Sa Majesté des lettres de faveur, ce que le roy fit, envoyant des lettres aux moynes et au sieur de Murmays ou Murynays, lieutenant soubs led. du Boschage en ce lieu, par lesquelles ce prince exhorte lesd. moynes à eslire Guerin Laure comme estant un homme auquel il a grande confiance et nepveu d'un de ses plus fidelles serviteurs, le sieur du Boschage, son grand chambellan et chevallier de son ordre; led. de Murmays ayant reçeu ces lettres, persuada aux moynes, tant qu'il put, d'eslire Guerin, lesquels, après diverses opinions de part et d'autre, voyant que c'estoit un faire le fault, mirent led. Guerin en la chaire abbatiale et fut nommé le 34ᵉ abbé de ce monastère et le 33ᵉ régulier. Aussy tost qu'il fut esleu, il reçut nouvelles de son élection à l'abbaye de Lessé qui avoit esté faitte par les moynes de lad. abbaye, le 11 janvier 1510 présente année, après la mort de leur abbé commendataire Jean Vaslin, prebstre et prothonotaire apostolique. Il jouist de ces deux abbayes jusques à sa mort, qui arriva le 10 febvrier 1513, au manoir de Brion, d'où il fut apporté et enterré en ce monastère auprès de Guillaume de Lamps, son prédécesseur, dans la chappelle de Nostre-Dame, où il n'y a aucune marque de luy. Aussy n'a-t-il rien fait qui ait invité les moynes de lui faire construire un mausolée; pour le moins je n'en ay rien trouvé ny après son élection d'abbé ny auparavant, estant prieur de St-Brolade, prieur de St-Germain-sur-E. et aumosnier du monastère. Il n'avoit garde qu'il ne fust chargé de bénéfices ayant eu son frère abbé qui avoit la faculté de les départir à qui bon luy sembloit, comme faisoient pour lors tous les abbés de l'ordre, lesquels, pour agrandir leur authorité dans la collocation d'une multitude de priorés, avoient enervé la plus grande partie des possessions du monastère, ensemble la piété et vie régulière, faisant ainssy un seul (contre les vœux) jouir d'un bien en particulier lequel estoit destiné (*a principio hujus fundationis*) pour en norrir et entretenir plusieurs. C'est pourquoy les moynes ayant le mien et tien en leur disposition taschoient de la sorte d'attraper

les bons bénéfices et plusieurs ensemble, les abbayes mesme, comme fit ce Guerin Laure celle-cy du Mont-St-Michel, laquelle il ne posséda que trois ans, et n'y fit rien augmenter ès bastimens ny église. J'ay bien apperceu ses armes ou celles de son feu frère à l'autel de S. Sauveur, dans les colonnes de bois qui supportent la contretable. Néantmoins on ne sçauroit dire si c'est son frère ou luy qui ayent faict faire cet autel et la Vierge de Pitié, l'image de laquelle tenant Nostre Seigneur mort entre ses bras est parfaictement bien faict, et autrefois une pièce des plus estimées de ce lieu. J'ay remarqué et tiré le tout des manuscripts du monastère et de la lettre cittée cy dessus qui est ès archives, le 9 mars 1647.

— Cf. *Histoire générale*, t. I, p. 211. Les lettres patentes de Louis XII sont reproduites intégralement. — *Gallia christiana*, t. XI, p. 530. — *Neustria pia*, p. 394.

§ 2.

Deux moynes obédienciers envoyez au prioré de St-Victor du Mans, 1511.

L'an 1511, l'abbé Guerin Laure, apprès son élection, donna à deux moynes de ce Mont-St-Michel à chascun une obédience dans lesquelles il leur estoit enjoint de se transporter, icelles reçues, dans le prioré de St-Victor du Mans avec commandement au prieur dud. lieu de recepvoir lesd. deux moynes pour compagnons et leur faire administrer toutes leurs nécessitez tant à la norriture que vestement, suivant l'ancienne coutume. Il est bien vray qu'anciennement il y avoit des religieux obédienciers dans les priorez en un bon nombre suffisant pour faire le service selon le revenu, mais dans ce siècle corrompu, les abbés n'envoyoient en obédience ès dits priorés que ceux qu'ils n'aymoient pas. Peut-estre que ces deux avoient résisté à l'élection dud. Guerin.

Je l'ay remarqué et tiré des dites lettres qui sont ès archives 9 mars 1647.

§ 3.

Rolland Pigace est condemné à l'amende faulte d'avoir fourny un homme armé le jour S. Michel, pour son fief Fournel, l'an 1512.

L'an 1512, l'abbé Guerin Laure fit condemner à l'amende Rolland Pigace, faulte d'avoir fourny un homme d'armes à la porte de l'abbaye le jour de S. Michel, et de plus fit ordonner qu'il seroit descheu de son fief appelé le fief Fournel, sittué en la Croix, et qu'il seroit réuny au domaine de l'Abbaye faulte d'adveu rendu d'icelluy avec expression des devoirs. Ce qui fit que au plus tôt la mesme année 1512 led. Pigace rendit led. adveu. De touttes lesquelles pièces qui sont aux archives du monastère je l'ay tiré le 9 mars 1647.

§ 4.

Sauvegarde de M. de la Trimouille, gouverneur de Normandie, donnée l'an 1512, pour résister aux capitaines des places fortes et chasteaux dud. pays.

— Noté le 9 mars 1647.

§ 5.

Sentence pour le patronage de la cure de St-Jan-des-Champs, diocèse de Coustances, au profit des moynes, contre les régents du collége d'Harcourt, 1513.

— Noté le 9 mars 1647.

§ 6.

Sentence de l'official de l'évesque de Coustances, contre les moynes, pour la continuation d'une messe tous les lundis pour le repos de l'âme du sr de la Champagne et de sa femme, lesquels en leur vivant, l'an 1436, avoient donné 25 livres de rente annuelle à prendre sur le fief du Bois en St-Jan, 1513.

-- Noté le 9 mars 1647.

CHAPITRE XXXVI.

De Jan de Lamps, 35ᵉ abbé de ce monastère du Mont-St-Michel.

§ 1.

Jan de Lamps est esleu 35ᵉ *abbé du Mont-St-Michel, l'an* 1513, *meurt l'an* 1523, *après dix ans de règne.*

L'an 1513, le 17ᵉ jour de febvrier, Guérin Laure ayant rendu le dernier soupir le 28 mars ensuivant, du consentement de tous les moynes Jan de Lamps, prieur claustral, fut esleu abbé 35ᵉ de ce Mont-St-Michel, et le 34ᵉ et dernier régulier. En ayant pris la possession il s'adonna à suivre les vestiges de feu son frère Guillaume de Lamps, par commandement duquel il avoit accepté lad. charge et office de prieur claustral en lad. abbaye le 7 may 1501, y ayant continué jusqu'alors. Il fut très-vertueux et fit beaucoup de choses pour le bien du monastère, tant dedans que dehors (que je diré cy après), lequel, ainssy que disent les manuscripts de ce monastère, après avoir gouverné en tout honneur environ dix ans, il rendit l'esprit à Nostre Seigneur le 4 décembre de l'année 1523, et fut enterré dans la chappelle de Nostre-Dame, auprès de ses deux prédécesseurs, et les moynes firent mettre son effigie en bosse sur un pilier du costé de l'épitre de l'autel de lad. chappelle, comme on voit encore à présent, avec l'habit monachal et l'escusson de ses armes applicqué aud. lieu, différent de celuy de son frère Guillaume de Lamps, pour distinguer les choses par eux faictes. Celuy dud. Guillaume est party d'argent et d'azur au lyon de l'un dans l'autre, et celuy de nostre abbé Jan de Lamps, dont nous parlons maintenant, est et porte d'argent au lyon de gueule. J'ay extraict le tout des manuscripts dud. monastère, dans lesquels est faict grande estime dud. abbé Jan de Lamps, le 9 mars 1647.

— Cf. *Histoire générale*, t. I, p. 213 et 266. — *Gallia christiana*, t. XI, p. 530. — *Neustria pia*, p. 394.

§ 2.

Le tombeau de Guillaume de Lamps, abbé de ce monastère, est eslevé magnifiquement, l'an 1514.

L'an 1514, Jan de Lamps fit mettre le corps de son frère Guillaume de Lamps dans ce beau et magnifique sépulchre et tombeau qui se voit dans la chapelle de Nostre-Dame du circuit au coin de l'autel, du costé de l'évangile, eslevé en bosse au dessus, et vestu en habits pontificaux, avec les deux placques de cuivre à costé d'iceluy, contenant tous les beaux faicts de cet abbé, et au dessus du tout, joignant lad. muraille, ses armes portées splendidement par deux anges. Je l'ay tiré des manuscripts du monastère et dud. tombeau le 9 mars 1647.

§ 3.

Donation d'une pièce de terre avec deux maisons, pour le prioré de Ste-Marie-de-Tombelaine, situées au hamel de Fougeray, tendant du chemin de St-Léonard au Grippon, ladite donation faicte par messire Fremin Foucher, pour le repos de son âme, 1514.

— Note du 9 mars 1647.

§ 4.

Collation du prioré de Roquillats avec les deux chappelles de Tigner et de Trevenel, paroisse d'Ely, diocèse de Cornouaille, en Basse-Bretaigne, à frère Regnauld de Vitrey, l'an 1517.

— Tiré des lettres aux Archives le 9 mars 1647.

§ 5.

Acte touchant la franchise pour la voiture des provisions du monastère à Pontorson et autres bureaux, l'an 1514. (Ces priviléges ne devoient pas être conservés longtemps.)

« Est à noter que lesd. moynes, depuis que lad. abbaye a esté mise

en commende, ont tous perdu ces priviléges faulte de les avoir faict renouveller spécialement durant les guerres, et à présent ils paient les deniers des péages comme le reste du peuple. Ce qui arriva encore hier, 8e jour de mars 1647, à Pontorson, où, par une mesprise et faulte d'avoir bien exprimé tout ce que portoit le batteau de vin et autres provisions du monastère, le tout pensa estre confisqué au Roy par une contrevisite des maltostiers d'Avranches. » — Faict cecy le 9 mars 1647.

§ 6.

François Ier, roy de France, vient en pèlerinage en ce Mont-St-Michel, l'an 1518.

— Je l'ay tiré de nos manuscripts le 10 mars 1647.

§ 7.

Gabriel de Murmays, lieutenant de ce Mont, désiste ses poursuites contre l'abbé et les moynes, n'ayant droit de ce faire, l'an 1519.

L'an 1519, le sr de Murmays, lieutenant pour le Roy de la place de ce Mont-St-Michel sous Imbert de Baternay, seigneur, conte du Boschage, qui en estoit le 9e capitaine en chef, fit beaucoup de peine à l'abbé et aux moynes de ce Mont, touchant plusieurs prétentions de droicts et de juridiction en ce lieu, au préjudice de ceux desd. abbé et moynes, fondé qu'il estoit à ce faire à cause de la bonté de Jan de Lamps, abbé, homme tout à fait patient et pacifique. Touttefois il se deffendit dud. lieutenant et le rembarra tellement qu'il fut contrainct de remettre tout le différent entre les mains de M. le Procureur du Roy d'Avranches, et tous les papiers contenant les raisons de part et d'autre. Entre quoy les moynes produisirent un appoinctement faict avec led. Murmays l'an 1497, par lequel il désiste avec deppends du procès de certaine demande prétendue par luy de la dixme d'Huynes et certaine portion de viande, pain et vin qu'il demandoit chacun jour. Touttes lesquelles pièces led. sieur Procureur du Roy ayant veues,

l'affaire resta indécise. J'estime que led. Procureur conseilla aud. lieutenant de laisser le tout là, n'ayant point de raison dans toutes ses prétentions. — J'ay tiré cecy du sac dud. procès et des actes le 10 mars 1647.

§ 8.

Acquisition des boursiers du collège de Harcourt de la ville de Coustances du fief et seigneurie du Bois des Préaux, en St-Jan-des-Champs, à charge de 80 livres de rente, 1519.

— Noté le 10 mars 1647.

§ 9.

Fondation d'une messe, pour le sabmedy, en l'église de Tombelaine, par un prieur dud. prioré, l'an 1520.

L'an 1520, frère Vincent Corbelin, presbtre, moyne profés du Mont-St-Michel et prieur du prioré de Nostre-Dame-de-Tombelaine, fit une acquisition de 7 livres 2 sols 6 deniers de rente qu'il donna au prioré de Tombelaine pour la fondation d'une messe à perpétuité à estre ditte en l'église dud. prioré par chacun jour de sabmedy. Sçavoir : 6 livres 10 sols sur les héritages de Gilles Guyton, esquuyer, et 12 sols 6 deniers sur ceux de messire Fremin Foucher, presbtre, tous situez à Fougeray. Par ainsey les moynes de ce monastère estoient totallement propriétaires des biens de ce monde, puisqu'ils léguoient et fondoient des messes et services, ce qui résiste entièrement au vœu de pauvreté. Car le moyne acquérant quelque chose, il ne le peut qu'avec licence de son supérieur et de celuy duquel il a permission de posséder ce de quoy il acquiert. Et suivant le point de droict : « *quidquid adquirit monachus adquirit monasterio*, » un moyne ne peut léguer ny fonder des services d'un bien qui n'est point à luy, ains à son monastère ; tout de mesme que Jan de France ne peut fonder des offices et services des biens de Jan d'Espagne qu'il ne possède ny ne sont à luy. De tout quoy je infère qu'en ce temps l'abbé Jan de Lamps eust mieux

faict de rebastir la vie régulière dans son cloistre de ce monastère, que de refaire les murailles d'icelluy, et les beaux manoirs de Brion et Loyselière, à présent des nids de hiboux et de chahuants. — J'ay tiré de l'acte de lad. fondation cecy le 10 mars 1647.

§ 10.

Acquisition de 100 *livres de rente foncière sur la seigneurie de Bricqueville, l'an* 1520.

— Noté le 10 mars 1647.

§ 11.

Acquisition de St-Martin-le-Vieux, de Jan d'Anneville, esquyer, moyennant mille livres tournois, par l'abbé Jan de Lamps, l'an 1521.

— Noté le 10 mars 1647.

§ 12.

Construction du hault du cœur de l'église appellé l'œuvre, par l'abbé Jan de Lamps, l'an 1521.

L'an 1521, l'abbé Jan de Lamps fit parachever tout le hault de l'œdifice de l'œuvre, qui est autour du grand autel. Guillaume, cardinal d'Estouteville, abbé commendataire de cette abbaye, avoit faict jetter fondements d'icelluy et iceulx conduire jusques en hault des pilliers du cœur, vis à vis de la voulte du hault des chappelles du circuit qu'il fit faire aussy. Guillaume de Lamps, abbé régulier, qui le suivit après l'abbé André Laure, fit faire et continuer led. œdifice jusques au hault des premières vittres, et nostre Jan de Lamps le fit parachever tout ainssy et de la mesme sorte que nous le voyons ce jourd'huy, et mettre jusques à la dernière ardoise de la couverture. A la voulte il fit mettre les armoiries de France, celles de l'abbaye et les siennes; l'escusson desquelles le cardinal Le Veneur, qui luy

succéda à lad. abbaye, et qui n'y fit rien de bien, fit effacer et raturer et en icelluy appliquer les siennes, voulant ce cardinal s'attribuer par ce moyen l'honneur qui ne lui appartenoit pas et qui n'estoit deub qu'à notre Jan de Lamps. Je l'ay tiré des manuscripts de ce monastère le 10 mars 1647.

§ 13.

Fasson des vitraux et paintures d'iceux au hault du cœur de l'église, par l'abbé Jan de Lamps, l'an 1522.

L'an 1522, led. abbé Jan de Lamps fit applicquer les vittres ou vittraux du hault dud. œuvre, tant en ce qu'avoit faict faire Guillaume de Lamps son frère, que ce que luy Jan avoit faict parachever, trois desquels il fit orner de très rares paintures de touttes sortes de fines couleurs. Et au bas du vitral du milieu il fit mettre les armes de France, un escusson d'azur à trois fleurs de lys d'or, et les armes de la province de la Normandie, un escusson de gueules à deux léopards d'or, et au vitral du costé de l'épistre il fit mettre les armes du cardinal d'Estouteville et son effigie en painture rouge au dessus, avec les armes dud. cardinal sur le costé de l'oratoire sur lequel il est de genoux, ès quelles armes led. cardinal Le Veneur fit mettre les siennes en ced. oratoire et effacer celles des d'Estouteville, pour qu'on creust à l'advenir que le cardinal d'Estouteville ainssy représenté estoit l'effigie du cardinal Le Veneur : et de l'autre costé sçavoir de l'évangile, dans le 3e vitral, led. Jan de Lamps fit mettre son effigie en habit monachal avec un baston pastoral en sa main et ses armoiries en dessoubs; laquelle effigie et armoirie le cardinal d'Annebault fit renger et reculer au delà du montant dud. vitral et fit mettre en la place son effigie en habit de cardinal et ses armoiries au bas de son oratoire, et au dessoubs de lad. effigie Arthur de Cossé, évesque de Coustances, abbé commendataire de cette abbaye St-Michel, fit mettre de l'autre costé de l'autre vitral pareillement son effigie en painture de couleur violette avec les armes de Brissac en dessoubs : de laquelle maison il estait sorty (*ut quidam dicunt a latere sinistro*).

J'ay tiré cecy de nos manuscripts, le 10 mars 1647.

§ 14.

Permis au sieur de Boucey de mettre ses armes en l'église dud. lieu, sans préjudice que les moynes en sont patrons, 1523.

L'an 1523 fut passé appoinctement entre les moynes du Mont-St-Michel d'une part, et le sieur de Boucey d'autre, par lequel lesd. moynes permettent (sans préjudice du patronage appartenant à iceux) au sieur dud. lieu de Boucey de mettre ses armes en lad. église dud. lieu en ceintures, vitres ou autrement, et qu'eux mettront les leurs en la maîtresse vittre du cœur du costé de l'évangile, avec cette déclaration par led. sieur dans le mesme appoinctement qu'ils sont vrays patrons dud. lieu.

J'ay tiré de l'appoinctement cela, le 10 mars 1647.

§ 15.

Augmentation de bastiments à Brion et Loyselière, par l'abbé Jan de Lamps, et puis mourut l'an 1523.

L'an 1523, vers le mois d'octobre, l'abbé Jan de Lamps fit parachever tous les bastiments qu'il avoit entrepris depuis son élection ès manoirs de Brion et de Loyselière. Son frère y avoit faict faire merveilles et luy y fit faire miracles. Mais je regrette bien que cet abbé n'employa ses richesses à continuer l'église de son monastère dans l'entière perfection de son œdifice comme il avoit commencé à continuer l'œuvre de ces prédécesseurs. Il y auroit sujet de prier Dieu pour le repos de son âme plus souvent qu'on ne faict pour les logis inutiles, qui sont plustost des palais de roys et de princes, que pour des abbez et moynes qui ont professé la vie bénédictine. Car il est vray que Loyselière est une des belles maisons de Normandie au point que l'avoit mise cet abbé, laquelle maintenant, faulte d'entretien et d'estre habitée, menasse ruyne comme aussy celle de Brion. Dieu très-bon et très-miséricordieux fasse miséricorde à cet abbé toutefois, luy pardonne ses péchés et à nous tous.

Il mourut, comme j'ay dit, le 4 décembre de lad. année et n'eut pas longuement le contentement de jouir de cette belle habitation de Loyselière. Je l'ay tiré des manuscripts le 10 mars 1647.

Nous empruntons à M. l'abbé Deschamps du Manoir la note suivante :

« Jean de Lamps est le dernier des abbés du Mont qui ait reçu la sépulture sur ce rocher. Ses successeurs furent tous des commendataires qui vécurent loin de l'abbaye et ne songèrent pas à y faire porter leurs dépouilles mortelles.

« Dans les travaux entrepris pour la restauration de l'église abbatiale, M. le directeur Marquet découvrit le 14 janvier 1863 les cercueils de Guillaume et de Jean de Lamps dans la chapelle de N.-D. du circuit, le premier du côté de l'évangile, le second du côté de l'épître. Tous deux avaient la tête du côté du chœur et le fond de leurs bières était garni d'un lit de paille ou de jonc, semé de feuilles de laurier. On trouva des débris des ornements sacerdotaux et des habits monastiques dont ils avaient été revêtus ; mais on ne découvrit aucun vestige d'objets religieux en métal, tels que croix ou médailles ; les ossements des deux frères ont été renfermés dans deux caisses replacées aux endroits de leurs sépultures et les débris de leurs vêtements sont conservés dans le chartrier. »

— *Histoire du Mont-St-Michel*, par l'abbé J. Deschamps du Manoir, p. 153.

CHAPITRE XXXVII.

De Jan Le Veneur, évesque de Lisieux; est faict 36e abbé du Mont-St-Michel, et du depuis cardinal.

§ 1.

Jan Le Veneur, évesque de Lisieux et cardinal, est faict 36e *abbé de ce Mont, l'an* 1524, *meurt l'an* 1539, *ayant régné* 15 *ans.*

L'an 1523, le 4 décembre, comme j'ay dit d'autre part, Jan de Lamps estant décédé et par sa mort l'abbaye du Mont-St-Michel estant vacante, plusieurs se mirent en devoir de la posséder; les religieux taschoient de s'y faire eslire pour avoir moyen de passer leur temps et se plus facilement licentier en la pratique de la règle de S. Benoist (ce qui estoit ainssy en coutume de ce temps que les abbés estoient entièrement exemps de bien faire), les séculiers évesques, archevesques et cardinaux mettoient leur possible de s'y faire nommer par le roy François Ier, en conséquence du concordat passé avec le souverain pontife Léon X et luy à leur entreveue à Boulogne-la-Grasse, l'an 1515, par lequel le pape donna à ce roy et successeurs la faculté de nommer aux éveschez, archeveschez, abbayes et priorez purement électifs, lesquels n'avoient point de privilége spécial pour ce, ains seulement par l'usage, et qui n'estoient point chefs d'ordres; iceux séculiers poussés d'obtenir ainssy les abbayes, estimant les gouverner aussy bien que les abbés de ce temps là, qui ne résidoient point en icelles, ains suivis d'officiers, de pages et de lacquais, estoient presque toujours à la cour, sans aulcune apparence de monachisme, non pas mesme dans la tonsure ny dans l'habit, partant Dieu chastiant universellement l'ordre d'une telle mescongnoissance dans les abbés d'icelles qu'il leur osta touttes ses abbayes, les mettant en main séculière, où elles ont esté toujours depuis ce temps là, entre lesquelles fut nostre Mont-St-Michel, qui fut donné à Jan Le Veneur, évesque et conte de Lisieux, qui, suivant d'ordinaire la cour, la demanda à François Ier et

à Louyse de Savoie, sa mère, estant en la ville de Bloys. Toutefois, auparavant de la luy assurer tout à faict, la royne-mère envoya homme exprex aus moynes de ce Mont leur porter lettre de sa part, en datte du dix dud. mois de décembre 1523, par laquelle elle leur enjoint, après avoir demandé ausd. moynes si leur abbaye n'avoit point de priviléges spéciaux deffendant qu'un aûtre qu'un moyne en fust esleu abbé, que s'ils en avoient qu'ils envoyassent deux ou trois moynes les luy porter à veoir pour leur faire garder leurs droicts. Cependant le porteur avoit charge de dire de bouche ausdits moines que c'estoit l'intention du roy et de la royne qu'ils esleussent l'évesque de Lisieux. Cette lettre portée au Mont, Jan Le Veneur en obtint une autre du roy, trois jours après, pour la mesme affaire, craignant que la première n'eust pas assez de poids. Cette 2e lettre, avec la 1re leue en chapitre, les moynes depputèrent Thomas Roussel, chantre, Michel Danneville, aumosnier, et Louys de Festan, infirmier, pour aller à Bloys porter leurs lettres et priviléges, lesquels ayant esté discutez, furent trouvés bons et les moynes renvoyés bien contents, avec plain pouvoir d'eslire un abbé, conformément à iceux, mesme par lettre du Roy, qu'ils apportèrent avec eux, en date du 1er janvier, signée François, et plus bas Robertet avec paraffes : toutefois ayant charge de bouche dud. seigneur d'eslire pour leur abbé, ce coup seulement, Jan Le Veneur, lequel obtint encore une autre lettre du roy le 4 janvier, qui fut apportée en ce Mont aussytost que les depputés furent arrivés (car il craignoit que les moynes n'eussent précipité leur eslection et non en sa faveur), par laquelle après plusieurs louanges que le Roy fait de la personne dud. Le Veneur, il supplie très-instamment lesd. moynes de l'eslire et de n'y point manquer, à moins que de luy rendre un signalé déplaisir, d'autant que c'estoit sa pure volonté. Les moynes ayant leu cette lettre et encore une autre en date du 7 janvier, que le mesme obtint du roy, par laquelle presque jussion estoit faicte de l'eslire, les moynes furent hors de paine de ce qu'ils avoient à faire, et par ainssy Jan Le Veneur fut esleu le 2e commendataire de cette abbaye du Mont-St-Michel et le 36e abbé. Et partant cette célèbre et dévote maison, où la vertu avoit si longtemps esté si bien praticquée, et la vie régulière observée sous un abbé moyne, fut dès lors, peut-

estre jusques à la fin du monde (si Dieu n'y met la main), mise en commende entre les mains de séculiers, lesquels, en tirant les revenus, laissent vivre les moynes à leur discrétion comme il se voit. Jan Le Veneur esleu, il envoya des agents qui luy faisoient venir le reveau de cette abbaye, n'en laissant aux moynes que le moins qu'il pouvoit. Il n'y fit rien de bien ny d'accommodement, sinon de faire mettre ses armes en la place de celles du cardinal d'Estouteville et de Jan de Lamps, s'attribuant un honneur qui ne luy appartenoit pas. Il fut abbé 15 ans, et durant ce temps il fut créé cardinal, comme je diray, et grand aumosnier de France l'an 1539. Prévoyant à ses bénéfices, il se démit de cette abbaye et de tous ses bénéfices entre les mains du pape Paul V, en faveur de Jacques d'Annebault, sœculier, s'en réservant toutefois l'entière administration, et mourut le 14e jour d'aoust 1543.

— Extraict des manuscripts et des lettres susdites, le 11 mars 1647. — Cf. *Histoire générale*, t. I, p. 217, 268. — *Gallia christiana*, t. XI, p. 331; *Neustria pia*, p. 394.

§ 2.

Les armoiries du cardinal Jan Le Veneur, 36e abbé du Mont-St-Michel, ont été blasonnées l'année 1524.

L'an 1524, Jan Le Veneur, évesque de Lizieux et abbé commendataire du Mont-St-Michel, à sa bonne advenue à cette dignité après en avoir pris possession par ses agents et procureurs (car on doubte s'il y est jamais venu), fit oster les armes du cardinal d'Estouteville, qui estoient sur l'oratoire, près son effigie en paincture ès grandes vittres du cœur, voulant par là donner à congnoistre à la postérité que celle dud. cardinal d'Estouteville estoit la sienne, en voyant les armes qu'il fit mettre au lieu de celles dud. d'Estouteville, et fit pareillement raturer les armes de Jan de Lamps, son prédécesseur, qui estoient au hault de la voulte de la lanterne du cœur, et au lieu d'icelles y applicquer les siennes pour pareillement donner à congnoistre qu'il avoit esté l'autheur d'un si

magnifique ouvrage. Or, les armes dud. Le Veneur sont ainssy blasonnées : porte d'argent à la bande d'azur, chargée de trois croix ou trois sautoirs d'or. Voilà tout le bien qu'il fit l'espace de 15 ans qu'il fut abbé de ce Mont. Dieu, par l'intercession du S. Archange, lui fasse miséricorde et nous octroye la faveur de n'avoir jamais d'abbé semblable à celuy-là. J'ai remarqué cecy des manuscripts de ce monastère, le 11e jours de mars 1647.

§ 3.

Gabriel du Puy, seigneur du Murmays, apprez avoir faict beaucoup de choses en ce Mont, mourut l'an 1524.

L'an 1524, le 12e d'octobre, mourut Gabriel du Puy, esquuyer, seigneur du Murmays ou Murynays, lequel estoit lieutenant pour le Roy, en cette place du Mont-St-Michel, soubs la charge d'Imbert de Baternay, conte de Boschage. Il fit faire, en ayant la commission des deniers royaux, la tour sur laquelle est à présent le moulin à vent, appellée de son nom La Gabrielle. Item, il fit faire le boulevard à l'entrée de la ville avec le corps-de-garde aud. lieu, et ainssy qu'on le peut conjecturer, il fit faire cette petite maison ruynée à présent, sittuée sur le rocher, au dessus dud. corps-de-garde de la ville, pour mettre des chiens et dogues d'Angleterre pour garder lad. ville. Item, il fit faire les cinq pièces de canon et fauconneaux qui sont sur le rocher au dessoubs de la tour Perrine et sur la tour appellée Claudine, du costé du septentrion, deux desquelles pièces sont assez notables; le tout de plusieurs autres canons et coleuvrines, jadis qu'avoient faict faire les abbez de ce monastère à leurs frais, lesquels led. du Puy fit fondre et remettre en l'estat qu'on les voit à présent. Il y fit mettre un porc-épic aux unes et une salamendre aux autres, avec ses armes qui sont blasonnées de la sorte : porte esquartelé au premier et dernier d'or, au lyon de gueule armé et lampassé de mesme ; au 2e et 3e de gueule, à la fasce d'or chargée de trois fleurs de lys d'azur, au lyon naissant d'azur armé et lampassé d'azur. Item, il fit mettre les placques de bronze et de cuyvre qui se voient à lad. tour Gabrielle et à la porte du boulevard,

avec deux salamendres et les armes de France où se voit le temps qu'il fit faire ces choses. Item, il fit mettre une belle grille peinte avec fleurons de fer peints au hault d'icelle, autour de la chapelle de S. Jan-l'Evangéliste, située en la croisée de l'église de ce monastère, devant l'autel de la Très-Sainte-Trinité, du costé du midy, laquelle grille a esté posée pour faire la cloison entre le grand autel et le cœur, depuis peu, comme je diray en son lieu. Item, dans lad. chappelle de S. Jan-l'Evangéliste, il fit applicquer une lame de cuivre dans laquelle est exprimée une fondation d'un anniversaire au jour de son trespas et deux messes par sebmaine, un mécredy et sabmedy, à estre célébrées à perpétuité, en ladite chappelle, pour le repos de son âme. Toutefois il donna fort peu pour cette fondation et non point la moytié de ce qu'il eût fallu. (*Il donna deux cens escus d'or.* Annotation récente). Il fit plusieurs choses dans cette place pour la fortification de la ville et particulièrement de bien donner de la paine aux moynes de lad. abbaye durant qu'il vescut lieutenant en ce lieu, comme j'ai remarqué cy-devant, Notre-Seigneur le luy veille pardonner et tous ses péchez et à nous tous aussi. J'ay tiré le tout des placques de cuyvre cy dessus, le 11 mars 1647.

§ 4.

Le sieur d'Auzebosts, de la maison d'Estouteville, est faict le 10 *capitaine de ce Mont, l'an* 1525.

« Ce qui se collige des archives du monastère dud. lieu, dans lesquelles il y a des lettres qui font mention que Imbert de Baternay, comte de Boschage, estoit capitaine dud. lieu l'an 1524, et dans d'autres lettres est faict mention que le sieur d'Auzebosts estoit capitaine l'an 1525 et 1526. — Noté le 11 mars 1647.

§ 5.

Les chanoynes de Bayeux retirent de ce Mont les reliques, ornements et argenteries qu'ils y avoient mises à cause des guerres l'an 1526.

L'an 1526, le 15e jour du mois d'avril, les doyen et chanoynes de

l'église cathédrale de Bayeux vinrent querir leurs reliques, argenteries, ornements et autres choses plus prétieuses appartenant à leur dite église, qu'ils avoient mises en garde et dépost en ce monastère du Mont-St-Michel soubs la capitainerie du conte d'Aumalle, au commencement des guerres des Anglois en cette province, de quoy ils donnèrent une quittance en parchemin et scellée aux moynes de ce Mont, après les avoir loués et beaucoup remerciez de leur charité en ce rencontre. Voicy quelques partyes de l'escriture dud. acquit où il est parlé du sieur d'Aussebots, pour lors capitaine de ce Mont.

« Omnibus hæc visuris et audituris, Decanus et Capitulum ecclesiæ « Beatæ Mariæ Bajocensis, etc.... Notum facimus quod in hac die quin- « decima mensis aprilis anno millesimo quingentesimo vicesimo sexto « a venerabilibus monachis monasterii sancti Michaelis per nobilem et « potentem virum dominum de Auzebosts dicti loci capitaneum..... « omnia vasa sacra, reliquias sanctas, ornementa etc. recepimus. »

Je l'ay tiré dud. acte qui est ès archives, le 11 mars 1647.

§ 6.

Arrest du parlement de Rouen, qui accorde le patronage de la cure de Sartilly aux moynes à l'encontre du seigneur évesque d'Avranches, 1527.

— Noté le 11 mars 1647.

§ 7.

Sentence des esleuz d'Avranches, par laquelle les serviteurs des moynes qui sont en leur ferme sont exempts de payer taille, l'an 1527.

Il s'agissait d'un né Théaut Jan, serviteur des moynes, d[t] dans leur manoir de Beauvoir, mis à la taille par les collecteurs de la paroisse.

— Noté le 11 mars 1647.

§ 8.

Une femme décédée r'aparoist et exhorte son mary d'aller faire dire une messe au Mont pour la retirer du purgatoire, l'an 1531.

— Noté le 11 mars 1647. — Apparition d'Estiennette Labbé, femme de Louys Gavard, de St-Ouen-la-Rouerie. — *Histoire générale du Mont-St-Michel*, t. I, p. 131.

§ 9.

Les Cordeliers de l'isle de Chausey recongnoisent avoir esté fondez par les moynes du Mont-St-Michel, l'an 1532.

L'an 1532, les moynes du Mont-St-Michel, craignant que la charité qu'ils avoient faicte aux pères Cordeliers de l'isle de Chausey, en les établissant et fondant ès terres à eux moynes du Mont appartenantes, ne tirast à conséquence, et que lesd. Cordeliers ne se constituassent les maistres du restant des biens dud. lieu, ils leur demandèrent acte de ce, laquelle leur fut donnée par le gardien et couvent, qui recongnoissent par icelle estre fondez par lesd. moynes, avec protestation de n'avoir ny prétendre aucun droict en lad. isle, ains y demeurer et sortir selon leur bon plaisir, et tant et si longuement habiter led. lieu qu'il plaira ausd. moynes. Je l'ay tiré dud. acte qui est ès archives, le 11 mars 1647.

Addition d'une autre main : « A présent le couvent est tout ruyné, et le gouverneur jouit de tout, n'y ayant aucun cordelier. »

§ 10.

François Ier, roy de France, et son fils le dauphin, au mois de may 1532, *vont en voyage en ce Mont.*

— Tiré des manuscripts, 11 mars 1647.

§ 11.

Anthoine du Prat, légat pour le St-Siége, vient en voyage en ce Mont le 8 may 1532.

— Tiré des manuscripts, le 11 mars 1647.

§ 12.

Fondation d'un obit par Guillaume du Sollier, lieutenant de ce Mont, l'an 1535.

L'an 1535, le 10e jour de décembre, noble homme Guillaume du Sollier, en son vivant lieutenant pour le roy en cette place du chasteau du Mont-St-Michel, soubs la charge de M. de Mollans, lieutenant général du seigneur prince de Tende, qui en estoit le capitaine en chef, donna 20 livres tournois une fois payées pour estre mis en rente, et le revenu annuel distribué par l'enfermier de ce monastère à tous les moynes qui auroient assisté à la célébration d'un obit par chacun an au jour de son déceds, lequel il avoit fondé en ce monastère susd., donnant lad. somme quelques jours auparavant de mourir. J'ay extraict cecy d'une placque de cuivre affichée en la paroy de la chappelle du circuit de l'église, appelée de l'Annonciation (1), au hault de laquelle placque les armes dud. du Sollier sont ainssy blasonnées : porte échiqueté d'or et de gueules à trois bandes d'azur, sur la 1re vers le chef est un lyon de gueules. — Faict cecy le 12 mars 1647.

§ 13.

Le prince de Tende estoit le 11e capitaine de ce Mont, l'an 1535.

L'an 1535, le 10e jour de décembre cy dessus, il appert par l'escriture de lad. placque, qui est contre la paroy de la chappelle de l'An-

(1) Aujourd'hui S. Martin. — Annotation d'une autre main.

nonciation à l'entour du circuit de l'église de ce monastère, que le seigneur prince de Tende estoit capitaine de cette place du Mont-St-Michel, lequel, suivant le sieur d'Auzebosts, de qui j'ay parlé, doibt nécessairement en avoir esté le 11e capitaine, ne s'en trouvant point d'autre entre deux. Et partant le Rd père dom Jan Huynes a manqué en ce point quand, au traitté des capitaines de ce Mont, au 188e feillet de son livre, il dit que depuis Louys d'Estouteville, capitaine 7e, qui mourut l'an 1464, jusques au règne de Henri III, qui fut faict roy de France l'an 1574, les du Boschage l'ont esté toujours. Mais il ne s'en fault pas estonner, car il est bien difficile de faire une suitte d'histoire sans faulte, particulièrement de choses lesquelles on a eu si peu de soin de remarquer par cy devant. Ni luy, ni moy, ni tous ceux qui escrivent ne peuvent pas deviner.—J'ay faict cecy le 12 mars 1647.

— *Histoire générale du Mont-St-Michel*, t. II, p. 125, 126, en la note.

§ 14.

Jan Le Veneur, abbé commendataire du Mont, est faict cardinal du tiltre de St-Barthélemy-en-l'Isle, par le pape Clément V, l'an 1533.

— Tiré cecy de Frizon, *Gallia purpurata*, 12 mars 1647.

CHAPITRE XXXVIII.

De Jacques d'Annebault cardinal, fait 37e abbé de l'abbaye du Mont-St-Michel.

§ 1.

Jacques d'Annebault, cardinal, est faict 37e *abbé de ce Mont en* 1539, *y règne* 19 *ans et meurt à Rouen l'an* 1558.

L'an 1535, Jan Le Veneur, 2e abbé commendataire de ce Mont-St-

Michel, prévoyant à ses bénéfices avant sa mort, s'en démit entre les mains du pape Paul 3e en faveur de Jacques d'Annebault, jeune séculier auquel il portoit affection, avec condition d'en recevoir les revenus et d'en avoir l'administration, ce que le pape luy octroya par une grande bulle, où il donna puissance aud. d'Annebault sur les moynes de ce Mont et d'y agir comme s'il estoit profès de l'ordre, et ce privilége seulement donné à luy et sa vie durant et non pour d'autres, la mort dud. Le Veneur arrivant le 19 d'aoust l'an 1543 (duquel temps je mettray les années du règne dud. abbé, n'en ayant jouy que de cette heure là), notre Jacques commendataire, suivant les clauses de la bulle, s'en vint en ce monastère en prendre possession et faire marcher les moynes à sa fantaisie; mais s'ennuyant des cloistres et de vivre ainssy sittué à l'escarpoulette sur un rocher à l'abry de tous les vents, il quitta en bref cette fasson de vivre pour suivre la cour (apprès avoir esleu des vicquaires généraux et spéciaux tant au spirituel qu'au temporel), où peu de temps après il acquit plusieurs autres bons bénéfices, et fut créé cardinal du tiltre de Ste-Susanne. Il décéda le 7 juin 1558, après avoir esté abbé commendataire de ce Mont-St-Michel 19 ans. J'entends dire le temps auquel seulement il en a jouy. Il estoit cardinal, grand maistre de l'oratoire du Roy, commendataire et perpétuel administrateur des abbayes du Mont-St-Michel, du Bec-Herlouin, de Bonport, de St-Taurin d'Evreux, de St-Serge-lès-Angers et d'autres. Ainssy nos moynes de ce temps-là perdoient leur abbaye. Voilà tout le bien qu'il fit au monastère du Mont, ou apprès en avoir sorty on ne trouve point qu'il y soit revenu. Je l'ay tiré des manuscripts de ce lieu le 12 mars 1647.

— Cf. *Histoire générale*, t. I, p. 229, 269; *Gallia christiana*, t. XI, p. 531; *Neustria pia*, p. 394.

§ 2.

Fasson et construction du grand autel et cloison du cœur de l'église, soubs le cardinal d'Annebault, l'an 1547.

L'an 1547, les moynes du Mont-St-Michel firent faire le grand autel et la cloison du cœur de l'église de l'abbaye dud. lieu, le tout de

pierre blanche et tendre, et le firent dorer, peindre et sculpturer et mettre touttes les figures de S. Michel et les deux anges à costé de luy, et de S. Pierre et S. Paul; item firent mettre et sculpturer en bosse ès murailles de lad. cloison plusieurs figures et emblesmes, avec les armoiries du cardinal Jacques d'Annebault, leur abbé commendataire 3e, et des abbez précédents, et mesme de tous les moynes, lesquels en cet ouvrage vouleurent mettre les signes de leur noblesse, comme il se peut voir dans la multiplicité de ces escussons d'armoiries qui sont applicquées autour dud. ouvrage, et par dedans au dessus des portes deux figures de deux d'iceux, et comme il est à croire des suppérieurs, sçavoir : le grand prieur et grand vicquaire de M. l'abbé, ou si led. grand prieur estoit grand vicquaire, comme cela est plus probable, du soubs-prieur. J'estime que les moynes firent faire cet ouvrage à leurs fraicts, ayant tous des offices et des priorés en leurs mains; car sy c'avoit esté l'abbé, ils n'auroient osé mettre leurs armoiries si foisonnement. De plus, si c'estoit l'abbé, il auroit été bien marqué par ses agents et même sur l'autel plutost que de ne l'estre point. Je l'ay tiré d'une pierre qui est au derrière de la porte pour sortir du cœur, du costé de midy, pour aller à la chappelle des reliques, où il y a ces chyphres 1547, qui est le vray temps auquel fut faict cet œuvre, quoy qu'en quelques manuscripts il soit dit en 1548. — Faict cette remarque le 12 mars 1647.

§ 3.

Les armoiries du cardinal d'Annebault, abbé 37e du Mont-St-Michel, ont été blasonnées l'an 1547.

L'an 1547, les armoiries du cardinal Jacques d'Annebault furent mises au grand autel et cloison du cœur de l'église du monastère du Mont-St-Michel. Elles sont ainssy blasonnées : porte de gueules à la croix de ver regnant sur le tout d'un bout à l'autre esgallement. Led. cardinal les fit mettre aussy dans le vitrail ou estoit Jan de Lamps, abbé dernier qui ait professé la règle de S. Benoist. Ce cardinal le fit reculer au delà du montant de lad. vitre et se fit apposer au lieu ou estoit nostre Jan,

vis-à-vis et en égale place que le cardinal d'Estouteville, s'entre-regardant, la vitre du milieu entre deux. Il fit mettre son escusson d'armoiries soubs ses pieds, au nyveau des autres abbez, et en son oratoire, sur laquelle il est de genoux. Cela se voit tout manifestement. J'ay faict cette remarque le 12 mars 1647.

§ 4.

René de Baternay, conte du Boschage, 12e capitaine de ce Mont, deffend la demeure des femmes en ce lieu.

L'an 1548, Renault Quintel, esquyer et mortepaye de la place forte et chasteau de ce Mont-St-Michel, voulant tenir sa femme et servantes dans led. chasteau et abbaye contre les priviléges des moynes de ce lieu à eux accordez par les roys et capitaines de ce lieu de temps en temps, fut condenné par sentence du juge d'Avranches de ce faire, mais à quoy ne voulant obéyr, les moynes obtindrent une lettre en forme d'ordonnance et commandement faict aud. Quintel de mettre sa femme dehors de la part de hault et puissant seigneur René de Baternay, conte du Boschage, baron d'Anthon, et d'Auberrive, seigneur de Monthrésor, Bridore, et Moulins en Berry, gentilhomme ordinaire de la chambre du roy et capitaine 12e de ceste place du Mont-St-Michel, à quoy led. Quintel acquiesça. Je l'ay extraict desd. lettres 12 mars 1647.

§ 5.

Adveu au roy par le cardinal d'Annebault de la baronnie de St-Paer, l'an 1555.

— Noté le 12 mars 1647.

§ 6.

Acquisition de la place du vieux chasteau de Pontorson par le prieur dud. lieu, l'an 1558.

L'an 1558, frère Jan d'Aumesnil, prieur de Ste-Marie de Pontorson, paya cent sols tournois au recepveur général du lieu pour la finance et indemnité et amortissement de la place du vieil chasteau de Pontorson, autrefois acquis du roy au proffit dud. prioré par frère Hector de Lamps, l'an 1521. Extrait desd. acquest et acquit le 12 mars 1647.

CHAPITRE XXXIX.

De François le Roux, 38e abbé de cette abbaye du Mont-St-Michel.

§ 1.

François le Roux est fait 38e *abbé de ce Mont, et le* 4e *commendataire, quitte l'an* 1570, *après avoir régné* 12 *ans.*

L'an 1588, le 7e jour de juin, à Rouen, en la maison du Bec, Jacques d'Annebault estant décédé, François le Roux luy succéda en l'abbaye du Mont-St-Michel, par la nomination qu'en fit le roy, comme il est à croire; car quand un roy et autres grands prennent un pied en une chose, leurs successeurs en prennent deux. François Ier avoit mis, par prières, en commende cette abbaye, et ses successeurs roys l'y ont continuée par droict. Ce François le Roux estoit ordinaire du roy, prothonotaire apostolique et seigneur temporel de la maison d'Avort (à présent portant le tiltre de marquisat), sittuée en la paroisse de St-Veterin de Gennes, au diocèse d'Angers. Icelluy ne fit rien digne de remarque en ce lieu, ains laissoit aller tous les bastiments en ruine, ce qui fut cause que les moynes

le firent condemner à Rouen de mieux faire, mais on ne sçait s'il y satisfit pour cela. Il permuta cette abbaye avec Artur de Cossé, abbé de St-Melaine, pour lad. abbaye, l'an 1570, ce qui se présume par des lettres de sa part qui sont en nos archives, dattées de 1571, et escrites dans lad. abbaye de St-Melaine; partant, il peut avoir esté abbé de ce Mont environ 12 ans. Je ne peux dire autre chose de luy en ce lieu. Je vais rapporter ensuite ce qui s'est passé dans lad. abbaye durant son règne.

Faict cette remarque le 12 mars 1647. Cf. *Histoire générale*, t. I, p. 232, 269; *Gallia christiana*, t. XI, p. 531; *Neustria pia*, p. 394.

§ 2.

Fasson de l'angelot d'argent qui porte le marbre de S. Michel, par un prieur, l'an 1559.

L'an 1559, frère Pierre Toustain, prieur de Villamers fit enchasser la partie de marbre sur lequel l'archange S. Michel s'estoit apparu au Mont-Gargan, et lequel S. Aubert, évesque d'Avranches et premier fondateur de l'église de ce Mont, avoit envoyé querir au Mont-Gargan avec la partie du voile ou manteau que led. archange laissa sur l'autel, et ce par deux des chanoynes de son église d'Avranches, l'an 709. Ledit Toustain fit faire pareillement l'enchâssure dud. marbre supporté par led. angelot, sur lequel est écrit: *Pars marmoris super quod beatus Michael stetit in Monte Gargano adportata ad istum montem Tumbam.* Et plus bas: *Anno Domini millesimo quingentesimo quinquagesimo nono Frater Petrus Toustain prior prioratus de Villa-Maris fecit hoc fieri.* Je l'ay tiré dud. angelot d'argent doré le 13 mars 1647.

§ 3.

Miracle d'une fille qui, estant tourmentée d'un esprit invisible, en est délivrée en ce Mont-St-Michel, l'an 1560.

— Noté le 13 mars 1647. — Miracle de Thomasse George, dont la main avait été fermée par l'*Esprit de son père*, et ne devait être ouverte qu'à la suite d'un voyage au Mont. Le pèlerinage avait été con-

seillé par M. Nicolas Le Gras, vicaire de St-Salvin, au pays de Caux. — Cf. *Histoire générale*, t. I, p. 128.

§ 4.

Charles IX, roy de France, vint, avec son frère Henry, en voyage en ce Mont, l'an 1561.

— Extraict des manuscripts le 13 mars 1647. — Divers titres du chartrier de M. de Berenger de Trelly, qui ont été communiqués à M. l'abbé Desroches, et dont nous ignorons la provenance, font connaître qu'en 1455 la garnison du Mont-St-Michel était de 25 hommes d'armes et de 50 archers; nous retrouvons les mêmes nombres en 1475, et en 1483 une *monstre* indique une composition bien peu différente : 23 hommes d'armes et 46 archers.

A une époque voisine du voyage de Charles IX, en 1563, les hommes d'armes défenseurs sont au nombre de 27, en y comprenant le capitaine et le lieutenant. En voici les noms :

Reney de Batarnay, cappitaine; Guy de La Vairie, lieutenant; Jehan de Percontal, Regnault de Quintel, Imbert de Percontal, Richard de Percontal, Sanson Hérault, Gilles Courtault, Denis de Bordes, Julien d'Argennes, Jehan Le Roy, Jacques de Tournet, Pierre Chesnay, Nicolas Le Fort, Nicolas Le Gay, Pierre Varembon, Balthasar Estires, Pierre Charruel, Jehan Estires, Jehan Payen, Jehan Le Bu, Jehan Benoist, Jehan Berthault, Julien Gaultier, Henry Le Febvre, Michel Bechet, Gilles Le Febvre.

— *Annales religieuses de l'Avranchin*, par l'abbé Desroches. — *Mémoires de la Société des Antiquaires*, t. XXVII, p. 79 et 84.

§ 5.

Vendition de la terre de Montrouault à 4,000 *pour les deniers du roy par l'abbé le Roux, l'an* 1564.

L'an 1564, par le bon mesnagement et œconomie du vénérable abbé

de ce Mont-St-Michel, François le Roux, prothonotaire apostolique, la terre de Montrouault avec ses appartenances et deppendances fut mise en criées et bannyes et adjugée, par acte et contract de vendition aussi faicte judiciairement, à François du Breil, esquuyer, s[r] des Hommeaux, pour le prix et somme de 4,000 livres tournois une fois payées; lad. vente à cause qu'on demandoit quelque taxe sur lad. abbaye, suivant l'octroy qu'en avoit faict le pape au roy de France pour survenir aux grandes affaires de la France susdite, tant sur celle-cy que sur toutes les autres abbayes et bénéfices du royaume; led. abbé ayma mieux en vendre une pièce pour payer cette somme sur luy imposée, que de se rescindre et diminuer la bonne chère qu'il faisoit à ses amis chacun jour des biens de ce monastère. J'ay tiré cecy du contrat de vendition qui est ès archives le 13 mars 1647.

§ 6.

Une femme possédée du diable en est délivrée en l'église de ce Mont-St-Michel, l'an 1564.

— Noté le 13 mars 1647.—Miracle de Guillemine, femme Le Redde, *Histoire générale*, t. I, p. 129.

§ 7.

Un pauvre homme possédé du diable en est délivré dans l'église de St-Michel, l'an 1564.

— J'ay tiré cecy des manuscripts de ce monastère, où il fut écrit par un des moynes, le 13 mars 1647.—Miracle de Jan Tollevast, de la paroisse de St-Malo-Corneville, *Histoire générale*, t. I, p. 130. Cette possession et les deux miracles analogues qui font l'objet des §§ 3 et 6 de ce chapitre se trouvent racontés tout au long dans le livre du cordelier Feuardent.

§ 8.

Arrest du parlement de Rouen contre François Le Roux, abbé du Mont-St-Michel, pour les réparations, l'an 1569.

L'an 1569, messieurs du parlement de Rouen rendirent leur arrest au profit des moynes de l'abbaye du Mont-St-Michel, à la sollicitation de frère Sébastien Ernault, pour lors prieur claustral dud. lieu, à l'encontre de messire François Le Roux, abbé commendataire de lad. abbaye dud. Mont-St-Michel, touchant le fait des réparations et entretien des logis, de l'église et couvent de lad. abbaye, lesquels estoient tous en décadence faulte d'y deppencer. Je n'ay point trouvé s'il fit merveille après cet arrest, et croy que pour obvier à cette deppence il permuta son abbaye avec celle de St-Melaine-lès-Rennes en Bretaigne l'an suivant, comme je voys dire incontinent. Par où appert du grand soin et vigilance des abbez de ce temps là, qui se nommoient *commendataires*, mais plus tost estant *comedetaires*, qui, non contents d'avoir aboly, pour la plus grande partye, l'observance régulière, et envahy le plus beau et le meilleur du revenu des abbayes, ains vouloient laisser renverser les logis et bastiments d'icelles à faulte de couvertures et autres réparations. — J'ay tiré cecy des manuscripts le 13 mars 1647.

CHAPITRE XL.

D'Artur de Cossé, évesque de Coustances, et 39e abbé de ce Mont-St-Michel.

§ 1.

Artur de Cossé, évesque de Coustances, est faict 39e *abbé du Mont-St-Michel, l'an* 1570, *meurt l'an* 1587, *régna* 17 *ans.*

L'an 1570, ainssy comme il se collige des manuscripts du monastère et de certaines missives qui sont ès archives, François Le Roux abandonna ce Mont-St-Michel et s'en alla demeurer en l'abbaye de St-Melaine lès Rennes en Bretaigne, qu'il permuta avec celle-cy avec Artur de Cossé, évesque de Coustances, lequel estoit aussy abbé des abbayes de Lessé en Normandie, et de St-Jovin de Marnes en Poitou (lieu d'une antienne et fameuse saincteté où moy, quoyqu'indigne, j'ay reçeu l'habit monachal et appris les premiers éléments de la vie bénédictine). Incontinant ceste permutation faicte, Artur de Cossé obtint le placet du roy Charles IX, sur quoy il envoya demander ses provisions au pape, et puis prit possession de nostre Mont-St-Michel le 6e jour de juin de l'an 1570, le tout suivant et au désir du concordat faict à Boullongne-la-Grasse entre le pape Léon X et François Ier, roy de France. Car bien qu'il n'eût pas encore reçeu les lettres du pape, il vint en ce monastère et fit beaucoup de remuement et de bruit et prit plusieurs noyses avec le prieur et les moynes. Il vouloit vendre leur argenterie pour payer une taxe royale, ce qui ne luy fut permis entièrement, seulement il en eut une partie, de quoy, non contants du reste, les moynes furent contraincts de se plaindre aux cardinaux de Bourbon et de Lorraine, lesquels par leurs lettres deffendirent aud. commendataire de molester les moynes et de lesser le tout en ceste sorte jusque à nouvelle ordonnance par eux sur ce rendue. Il ne fit rien estant en ce monastère sinon d'en tirer le revenu à soy, sinon à faire mettre son portraict dans

la vitre au hault de la lanterne du cœur et les armes au dessoubs derrière celluy du cardinal Guillaume d'Estouteville, premier abbé commendataire de ceste abbaye et cet Artur de Cossé en fut le cinquiesme; j'ay faict cette remarque le 13 mars 1647.

— Cf. *Histoire générale*, t. I, p. 233-270 ; *Gallia christiana*, t. XIII, p. 531 ; *Neustria pia*, p. 394.

§ 2.

Les armoiries d'Artur de Cossé, évesque de Coustances, et 39e *abbé du Mont, l'an* 1570.

L'an 1570, Artur de Cossé, évesque de Coustances, abbé de Lessé et de St-Jovin-de-Marnes et de ce Mont-St-Michel, au plus tost après avoir eu celle-cy, il y vint et fit mettre son portraict vestu de violet avec ses armoiries au hault des vitres de la lanterne au-dessus du grand autel, à costé du cardinal Guillaume d'Estouteville. Elles sont blasonnées de cette sorte : porte de sable à trois fasces d'or denchées. Ce sont les vraies armoiries de la maison de Brissac, de laquelle le vulgaire tient qu'il en estoit bastard. Je l'ay tiré desd. armoiries le 13 mars 1647.

§ 3.

Artur de Cossé emporta le beau calice d'or, recevant un soufflet du prieur, est empesché d'emporter la croce, l'an 1570.

L'an 1570, Pie V, souverain pontife, ayant permis à Charles IX, roy de France, de lever une taxe sur toutes les églises de son royaume, pour survenir aus guerres contre les huguenots, cette-cy du Mont-St-Michel n'en fut obmise ny exemptée non plus que les autres, c'est pourquoy nostre commendataire Artur de Cossé, la première chose qu'il fit, y estant intrus, fut de trouver moyen de payer la taxe d'icelle sans qu'il lui en coustast rien. Il jetta incontinant sa pensée sur les reliques

et argenterie de la trésorerie de l'église dud. lieu, chose qui estoit coutumière à ce personnage, car dans l'abbaye de St-Jovin-de-Marnes, en Poictou, de laquelle il estoit commendataire avec celle-cy, et d'où je suis profex de l'ordre parmy les anciens moynes, avant d'estre en nostre congrégation, il emporta un nombre extraordinairement grand d'argenterie et en fit ce qu'il en voulut : le mémoire de tout est encore à présent dans une feille de parchemin escrite en ce lieu. Le nom d'Artur de Cossé pour ce sujet aus gens de bien est abominable; joint qu'il fit desmolir le dortoir, chambre commune, bibliothèque et chapitre de leur couverture et planchers, pour en bastir son logis abbatial, l'escallier duquel dortoir il fit porter aud. logis, où on le voit encore au jourd'huy beau a merveilles. Partant ainssy alléché (aux choses sainctes) à la fasson d'un infidèle ou d'un hérétique, il amena un orfebvre en ce Mont-St-Michel et fit marché avec luy pour la croce et baston pastoral, calice d'or et aultres choses de grand valleur a quoy les moynes avoient presque tous donné consentement, aussy gens de bien que leur abbé, sinon le prieur claustral, qui estant zélé grandement pour son monastère, tout outré de quoy les moynes avoient si peu de cœur, s'opposa aus intensions dud. abbé, et s'estant pris de paroles près la trésorerie de l'église, donna si grand soufflet à l'Artur de Cossé, que la paroy luy en penssa donner un aultre, tellement que sur ces entrefaictes les moynes se ralièrent avec leur prieur, tant que Cossé s'enfuit et n'eut point la belle croce. Il avoit toutefois dés-jà eu le beau calice d'or et plusieurs aultres choses de grande valeur que fit faire l'abbé Robert Jolivet, l'an 1412. Tout le reste nous est demeuré de la deffaite de cette desroutte que nous voyons en lad. trésorerie, qui sans doubte sans le coup de soufflet auroit esté vendu en ce temps et perdu pour le monastère et pour nous. J'ay tiré cecy des manuscripts et des fragments qui sont ès archives de ce Mont-St-Michel et l'ay inséré en ce lieu pour vous esmouvoir (mon cher lecteur) à prier Dieu pour l'ame de cet Artur de Cossé, et le supplier, par son infinie bonté, que les reliques de son sainct amour soient par nous conservées en ce monastere avec celles de ses saincts et avec l'argenterie d'iceluy. Faict le 18 mars l'an 1647.

— Cf. *Histoire générale*, t. I, p. 233. — *Additions* de de Camps,

t. I, p. 270. — Les éléments du récit de de Camps ont été visiblement empruntés à Th. Le Roy.

§ 4.

Arrest du parlement de Rouen, par lequel est dit que le prieur claustral sera triennaire et non perpétuel.

L'an 1572, Artur de Cossé, évesque de Coustances et abbé commendataire de ce Mont-St-Michel, obtint enfin arrest au parlement de Rouen contre les moynes de lad. abbaye (où il les tenoit en procez il y avoit plus d'un an), par lequel il est dit que le prieur claustral d'iceux sera électif (selon la coustume qui se prattiquoit pour lors en plusieurs abbayes) et feroit son triennal, et puis un aultre seroit réesleu au prochain chapitre général. Il avoit intenté ce procez, indigné qu'il estoit, de ce que le prieur claustral lui avoit donné un soufflet, voulant emporter l'argenterie de l'église de ce monastère, n'en pouvant avoir raison autrement. Car led. prieur et ses moynes estant raliez ensemble estoient aussy mauvais que luy et tous de maison, ce qui fit qu'aprez avoir fait mettre led. arrest à exécution par led. prieur, il alloit toujours loger à Loyselière, quand il venoit en ce pays, ou à Brion, et non en ce monastère. Je l'ay tiré dud. arrest et des fragments qui sont ès archives d'iceluy, le 13 mars 1647.

§ 5.

Jan de Grimouville, prieur claustral de ce Mont, est nommé abbé de la Luzerne par le Roy de France, l'an 1572.

L'an 1572, frère Jan de Grimouville, qui donna le soufflet à Artur de Cossé, évesque de Coustances et abbé commendataire de ce Mont-St-Michel, à cause qu'il vouloit vendre le baston pastoral, fut nommé à l'abbaye de la Luzerne par le Roy de France, ainssy comme je l'ay colligé de l'acte du chapitre général tenu en ladite abbaye le 18 juin,

jour et feste de S. Aubert, laquelle est au livre desd. actes compilé par Le Mansel, presbtre et m[re] des novices de cette abbaye. Faict cecy le 13[e] jour de mars 1647.

Addition plus récente : « Et a jouy de lad. abbaye sa vie durant, demeurant en ce monastère du Mont néantmoins. »

§ 6.

Fieffe de 20 acres de terre au s[r] de Loyselière, sçavoir 15 acres ès landes de Bourgeil et cinq acres ès landes de Montil en la paroisse de St-Michel-des-Loups, à la charge de 4 sols de rente par acre, suivant acte de l'an 1575, au rapport de Jan Saulvaige et Jaques Macey, notaires royaux à Granville.

— Noté le 14 mars 1647.

§ 7.

Fr. Jan de Grimouville est réesleu prieur claustral et fait de belles ordonnances l'an 1575.

L'an 1575, fr. Jan de Grimouville, que nous avons dit cy-dessus estre celuy qui donna le soufflet à l'abbé de ce Mont, lorsqu'il vouloit emporter le baston pastoral du reliquaire, après plusieurs altercations entre l'abbé et luy, enfin, ils s'acordèrent, ne se craignant guères l'un l'autre, et par sa sollicitation et commendement, led. de Grimouville est de rechef continué prieur claustral; en laquelle charge, estant comme homme de jugement et de vertu, il fit plusieurs ordonnances utiles à retenir les moynes en leur devoir : sçavoir qu'on mist dehors les chiens que chaque religieux avoit en l'enclos de l'abbaye, car ils alloient pour lors à la chasse; il défendit la dentelle des poignets et des colets des chemises des moynes; de porter des habits de soye, d'aller aux champs sans le scapulaire, de porter la barbe et moustaches avec les cheveux longs, de s'injurier les uns les autres, de jurer le nom de Dieu et plusieurs aultres choses il ordonna pour la

réformation des mœurs des moynes de lad. abbaye, lesquelles estoient assez corrompues dès il y avoit longtemps. Il y a lieu de doubter si cet accord entre l'abbé et ce prieur fut au dedans comme il paroissoit par dehors, car l'abbé pour cela ne fréquentoit pas beaucoup ce lieu. Je croy bien qu'il luy tesmoignoit bonne mine voyant que led. prieur, estant de maison illustre et ayant plusieurs parents ès charges de la province, ne se soucioit pas de luy et lui auroit peu faire nuisance aus occasions. Il est aussy à présumer que led. de Grimouville se démit de l'abbaye de la Luzerne, à laquelle il avoit été nommé par le Roy l'an 1572, y retenant quelque pension, car à moins que de cela il ne seroit pas demeuré prieur de ce Mont-St-Michel estant abbé de lad. abbaye. J'ay tiré le cy dessus d'une acte capitulaire du livre du Mansel, lequel est ès archives de ce monastère, le 14 mars 1647.

Annotation d'une main plus récente : « Nullement led. de Grimouville garda lad. abbaye de La Luzerne jusques à la mort; quelques bourgeois de ce Mont fort antiens me l'ont assuré. »

§ 8.

Présentation de mre Pierre de Lancize pour la cure de Boucey, le 3 octobre 1575, par l'abbé et couvent du Mont.

— Extraict du livre du Mansel 14 mars 1647.

§ 9.

Présentation de mre Louys le Boucher, bachelier en théologie, pour l'église paroissiale d'Evrecy, par l'abbé et couvent du Mont, le 20 octobre 1575.

— Extraict du livre du Mansel 14 mars 1647.

§ 10.

L'Abbaye du Mont-St-Michel en général est taxée à 1,860 livres pour les deniers du roy Henry, III l'an 1575.

« Pour a quoy satisfaire suivant la permission du pape, il fut ordonné en chapitre que plusieurs rentes et domaines estant dans la terre et baronnye de Bretteville-sur-Odon deppendantes du Mont-St-Michel seroient vendues et aliénées. » — Je l'ay extraict du livre du Mansel le 14 mars 1647.

§ 11.

Madame la duchesse de Bourbon vint en voyage en ce Mont avec ses sept enfants et une grande suitte, l'an 1576.

L'an 1576, le 18e jour de juin, feste de S. Aubert, 1er évesque d'Avranches, premier fondateur de l'église de ce Mont-St-Michel, mesme jour que les moynes de cette abbaye célébroient leur chapitre général, triennal et annuel, haulte, illustre et puissante dame, Madame Marie de Bourbon et d'Estouteville, duchesse, vint en voyage en l'église de ce Mont-St-Michel par dévotion ; les prieur et moynes de ce lieu allèrent au devant, à l'heure de huit heures du matin précisément, en chappes, avec la croix jusques à la porte de la bailliverie et sur les neuf heures ils reçeurent lad. dame et tous ses enfants sçavoir trois fils et quatre filles suivis de plus de 300 personnes, partie de quoy estoit de grande calité : ayant assisté tous très dévotement à la grande messe, pris leur disner au logis abbatial et veu tout le monastère ils sortirent de ce lieu à trois heures et demye après midy. — Je l'ay tiré du livre du Mansel, feuillet 31, le 14 mars 1647.

§ 12.

Le Mont-St-Michel s'unit avec la ligue, soubs le duc de Guyse, contre les huguenots, l'an 1576.

L'an 1576, le roy Henry III, roy de France, voyant la guerre s'allu-

mer de toutes parts par les menées de François duc d'Alençon, son frère, et plusieurs princes et seigneurs mescontants qui s'estoient unis avec les huguenots, il fit la paix avec eux tous et donna à Henry de Bourbon, prince de Condé, chef d'iceux, le gouvernement de Picardie et la ville de Péronne pour sa demeure. Mais les Picards ne l'ayant voulu recepvoir à cause qu'il estoit huguenot, firent une ligue par entr'eux qui fut suivie presque de toutes les villes de la France et celle-cy du Mont-St-Michel y donna son nom et en fut aussy, ayant tous pour conducteur Henry de Lorraine duc de Guyse, général des armées du Roy ; mais cette ligue ne plaisant pas au Roy, qui fit tuer à Bloys led. duc et le cardinal son frère, les tumultes de la France furent plus grands que jamais ; tous les ligueurs se mettant soubs Charles de Lorraine, frère des deux occis, on dressa une puissante armée contre le Roy qui fut tué à St-Cloud lui-mesme par un N., l'an 1589, au mois d'aoust, tenant Paris assiégé. — Extraict de *Dupleix*, 14 mars 1647.

§ 13.

Etablissement du premier frère lay, soldat estropié, par Henri III, sur l'abbaye du Mont, l'an 1576.

L'an 1576, le 14ᵉ jour de juin, Henry III, roy de France, fut le premier qui establit un frère lay, soldat estropié, pour recepvoir pension sur cette abbaye du Mont-St-Michel, par ses lettres patentes seélées et signées : *De par le Roy*, *Bruslard*, et expediées à Paris le jour et an que dessus. Ce frère lay s'appeloit André de Lozières, lequel, après avoir esté reçeu de M. l'abbé, il vint se faire recepvoir par les moynes, lesquels s'assemblèrent en chapitre, et après avoir beaucoup verbalisé au préjudice de M. l'abbé, sur la manse duquel ils protestèrent de renvoyer le payement de la pension dud. soldat estropié et après le reçeurent ; en tesmoignage d'affection et remerciement de quoy led. fournit pitance de vin à toute la communaulté. Je l'ay tiré des actes et lettres royaux insérés au livre dud. Mausel le 14 mars 1647.

§ 14.

Présentation à la cure de St-Paer-de-Sartilly de M. Pierre de Lancize, curé de Boucey, par l'abbé et les moynes du Mont, le 8 *janvier* 1577.

Je l'ay tiré de l'acte en forme au livre du Mansel, le 14 mars 1647.

§ 15.

Fondation d'une messe pour le vendredy de chacune sepmaine et un obit à perpétuité le jour de son deceds par messire Jessé Lesrel, clerc, moyennant sept vingt dix livres tournois, le 2 *mars* 1577.

— Extraict du livre du Mansel, au 37e feuillet, le 14 mars 1647.

§ 16.

La surprise du Mont-St-Michel par les gens du sieur de Touchet, gentilhomme religionnaire, l'an 1577.

L'an 1577, le 22 juillet, jour de lungdy et feste de Ste Magdelaine, à sept heures du matin, entrèrent en l'église et chasteau du Mont-St-Michel vingt cinq hommes en forme de gens voyageurs et pèlerins du S. Archange qui toutefois estoient ennemys de Dieu et de ses saincts, de nostre mère Ste Eglise et du Roy de France, gens huguenots et se disant du depuis les malcontents de la contre-saincte ligue et pour le Roy de Navarre et pour le sr de Touchet, gentilhomme aussy huguenot et religionnaire, lesquels pour n'avoir pas bien esté recherchez et fouillez à la porte de la ville, suivant l'ordonnance de cette place faicte par les Roys de France et plusieurs fois réitérée, demeurèrent saisis de petits poignards estroicts et presque carrez et de pistolets à feu qu'ils appelloient *bidets;* et iceux, après avoir esté à la messe de S. Michel et avoir faict dire plusieurs messes avec hypocrisie et simulation, faict le voyage Nostre-Dame

sous terre et autres lieux saincts de céans, se assemblèrent sur le Sault-Gaultier la plus grande partie, les autres à la porte du chasteau, et trois descendirent en la ville et, environ 8 heures et demye du matin, se saisirent de la porte dud. chasteau, désarmant les mortepayes de la garde et en tuèrent un, nommé Lefort, qui ne voulut bailler l'espée, frappèrent les moynes, clercs et les pèlerins qui se rencontrèrent devant eux indifféremment, tellement que les uns se jettoient par les fenestres, dont plusieurs furent bien blessez ; les autres se cachoient dans les caves et voultes du monastère pour éviter cette meurtrerie, et ceux qui ne furent diligents de ce faire furent griefvement blessés. Celuy, du livre duquel j'ay tiré cette histoire, nommé Jan Le Mansel, prebstre sœculier, secretaire du chapitre de la dite abbaye et maistre des novices, asseure que luy mesme en cette desroute eut le col à demy-couppé par sus la mucque, d'un coup de coutelas. Ce faict, arriva le s^r de Touchet, luy dousiesme, tous bien montez et au gallop pensant surprendre la ville, mais la porte leur fut fermée, partant contraincts de se retirer, de quoy les meurtriers de ce chasteau furent bien affligez. Incontinant sur le soir arriva Louys de La Moricière, s^r de Vicques, gentilhomme catholique, enseigne du mareschal de Matignon et pourtant m^{re} d'une compagnée de cavalerie, lequel par composition recouvra led. chasteau de ce Mont-St-Michel et en sortirent lesd. ennemis le landemain environ 8 heures et demye ne l'ayant occupé que 24 heures. Ce fut un coup de la bonté de Dieu de quoy ils furent découverts par un petit novice, lequel fut cause que ces meurtriers n'attendirent pas à 9 heures à faire l'affaire, lorsque les moynes devoient estre au chapitre et que led. de Touchet devoit estre avec sa cavalerie à la porte de la ville, de sorte que, cessant cela, ils eussent pris et le chasteau et la ville tout ensemble : chose qui eust esté bien difficille de les en faire sortir par après : mais à cela le S. Archange pourveut. J'ay tiré le tout dud. livre de Mansel, le 14 mars 1647.

— Cf. *Histoire générale de l'abbaye du Mont-St-Michel*, t. II, p. 127. Dom Huynes a puisé tous les éléments de son récit, comme Thomas Le Roy, dans le livre de Le Mansel.

C'est cet événement que Jan de Vitel a chanté dans son poème de La Prinse du Mont-St-Michel.

Il est même remarquable que le récit placé par l'écrivain dans la bouche de la *Renommée* reproduit avec exactitude les détails que nous connaissons déjà :

Et en propos ouverts commence à luy conter
Que Thrason (de Touchet) avoit faict grimper dessus la croupe
Du tertre Sainct-Michel vingt soldats de sa troupe
Qui en tenoient le fort et qu'il avoit pensé,
S'il n'eust été en bas des gardes repoulsé,
Hardy monter à eux; mais voyant sa prouesse
Il avoit tourné dos et d'un pas vite et prompt
S'estoit sauvé laissant ses soldats sur ce Mont.

La Prinse du Mont-St-Michel, par Jan de Vitel, poète avranchois, publiée avec une introduction et des notes, par E. de Robillard de Beaurepaire, p. 11.

Le vray discours de la surprise et reprise du Mont-St-Michel, advenues le 22 juillet dernier passé, publié, avec beaucoup de soin, pour la Société des Bibliophiles Normands, par M. L. d'Estaintot, ajoute quelques particularités intéressantes.

§ 17

Le sieur de Vicques est faict 13e gouverneur de ce Mont-St-Michel, 1577.

L'an 1577, Louys de La Moricière, seigneur de Vicques, ayant faict le généreux exploit que d'avoir persuadé les factionnaires du sieur de Touchet, huguenot, de sortir du chasteau du Mont-St-Michel, qu'ils avoient surpris en trahison, comme j'ay cy dessus dit, cela plut tant au Roy Henry IIIe, qu'il priva celuy qui estoit capitaine de ce Mont de lad. charge et la donna aud. seigneur de Vicques, qui en prit le nom de gouverneur, et du depuis tous les autres, aprez luy, ont pris ceste qualité. J'estime que celuy qui estoit auparavant ced. sieur de Vicques, estoit ce René de Baternay, conte du Boschage, etc., duquel j'ay parlé l'an 1548, qui estoit le 12e capitaine de ce Mont. Et partant, le sieur de Vicques en fut faict le 13e, et ne scay pas quelle raison a eu le R. P. Dom Jan Huynes

quand il a dit en son Traité des capitaines de ce Mont qu'après ce René de Baternay, et durant la prise du Mont-St-Michel, il y avoit encore un capitaine de la maison dud. Boschage. Pour moy, j'asseure que j'ay cherché, tant qu'il m'a été possible, sy cela estoit sans en avoir pu trouver aulcune congnoissance : et le manuscript duquel j'ay tiré cela n'en parle nullement. Faict le 14 mars 1647.

— Cf. *Histoire générale de l'Abbaye*, t. II, p. 130.

Dom Huynes, dans sa rédaction définitive, se contente de dire : « La reddition de ce Mont plust tant au Roy Henri troisième, qu'il déposa celuy qui estoit son capitaine en ce Mont. »

§ 18.

Présentation le 13 *aoust* 1577, *au seigneur évesque de Coustances, de messire Nicolas Lemoigne, presbtre, pour la cure de St-Germain de Carteret.*

— Extraict du livre du Mansel, le 14 mars 1647.

§ 19.

Le patronage des cures de Longueville et de Carteret appartient aux moynes et abbé du Mont, 1578.

— Extraict de l'aveu passé le 24 octobre 1578, par messire Artur de Cossé, à la Chambre des comptes pour la baronnie de St-Paer. — 14 mars 1647.

§ 20.

Le prioré de Chozey, deppendant du Mont-St-Michel, possède 17 *vergées de terre en la parroisse de Grandville, l'an* 1578.

— Extraict du mesme adveu, le 14 mars 1647.

§ 21.

Visite du seigneur évesque d'Avranches faicte en ce monastère du Mont, l'an 1578.

L'an 1578, le 7[e] jour d'octobre, Révérend Père en Dieu, messire Augustin Le Cirier, évesque d'Avranches, est venu dans ce monastère du Mont-St-Michel et a été reçeu par les moynes dud. lieu qui l'attendoient vis à vis de la bailliverie, suivant la coutume, avec la croix, l'eau béniste, les cierges alumez portez par deux acolites et le livre aus évangiles et chapes. Après laquelle reception et conduite led. évesque, visita le très-sainct sacrement de l'autel, les sainctes reliques, et le chapitre ou il fit une exhortation et parfit sa visite en ce lieu, à quoy il est obligé une fois l'an; par après il monta ès chèses du cheur et, ayant ouy la grande messe et vespres qui se dirent ce jour là un peu de meilleure heure pour son sujet, après qu'il eust disné, il descendit pour voir les grands celliers : ce que tout accomply il se retira à Avranches, avec son train, le mesme jour. — Je l'ay extraict du livre du Mansel, feillet 43, le 15 mars 1647.

§ 22.

L'évesque d'Angers vint par dévotion à ce Mont l'an 1578.

L'an 1578, au mois de juin, le seigneur évesque d'Angers vint par dévotion visiter l'église du S. Archange en ce Mont et rendre ses vœux à la majesté divine. En l'honneur d'iceluy, les moynes, à la fasson susdite au § 21, allèrent en corps l'attendre à la porte de la bailliverie, avec chappes, croix, cierges, eau béniste et le livre aus saincts évangiles, et le conduisirent ainsy solennellement en lad. église. — Je l'ay tiré du livre du Mansel, au feillet 44, le 15 mars 1647.

§ 23

Fondation, le 21 octobre 1578, par Guillaume Cavey, de Rouen, d'une messe à basse voix, pour être célébrée à perpétuité, le jour de la feste du S. Archange, en septembre, moyennant 45 sols de rente à distribuer par le sacristin aux moynes qui seroient assistants de lad. messe.

— Extraict du livre du Mansel, 15 mars 1647.

§ 24.

Cent livres de rente deues a l'abbé pour la fieffe des landes d'Hagueville à tous les habitants dud. lieu, l'an 1579.

— Extraict des pièces qui sont ès archives, le 15 mars 1647.

§ 25.

Vente des bois de Meusneville et de la maison de Caen, de quoy fut retirée l'argenterie de ce monastère, engagée pour les deniers royaux, l'an 1579.

L'an 1579, led. Artur de Cossé, évesque de Coustances et abbé du Mont-St-Michel, n'avoit ni paix ni repos de la part des moynes de lad. abbaye, lesquels le plaidoient fort et ferme à Rouen pour le rapport des vases d'or et d'argent et joyaux qu'il avoit de violence enlevé de la thrésorerie de ce monastère, lorsque voulant en outre emporter le beau baston pastoral ou crosse faicte par le soin de l'abbé Robert, l'an 1412, il receut le soufflet du prieur d'iceux. De plus, ils luy chantoient pouilles à sa propre personne; n'osant plus venir en ce Mont, il songea qu'il seroit bon de vendre quelques domaines de sa mansse abbatiale pour retirer les argenteries qu'il avoit engagées entre les mains d'un notable bourgeois d'une des villes de cette province pour le payement de la taxe imposée sur son abbaye par la Royne regente, l'an 1577, de 1,537

livres tournois ; partant il exposa en vente la maison, manoir et collége que ce monastère avoit en la ville de Caen, laquelle fut vendue 1,500 livres une fois payés et 10 livres de rente à perpétuité ; item la couppe du bois de Meusneville-Bingard, et par ces ventes il retira lesd. argenteries des héritiers de M. Le Texier, bourgeois de la ville de Rouen, en son vivant adjudicataire d'icelles par les voyes de la justice (ce qui estoit bien scandaleux de voir vendre ainssy les vases sacrez de l'autel à l'encan pour les subsides des Roys). Ils furent donc raportez à lad. abbaye le 28e jour de septembre 1579 susd., suivant l'inventaire, excepté 17 onces tant d'or que d'argent qui manquoient sur le total au poids, perdus par la faulte dud. adjudicataire ou ses héritiers susd. Le beau calice d'or fut aussy perdu, led. de Cossé l'ayant vendu ou retenu. Il est à croire qu'il profita encore sur la vente de lad. maison et couppe de bois. Car la somme pour laquelle les argenteries de ce monastère estoient engagées n'estoit point si grande et que led. abbé ne l'eût pu payer sans les engager, luy qui estoit si opulent en revenus des bénéfices les meilleurs du royaulme. — J'ay tiré tout cecy du livre dud. Mansel et des actes qui sont ès archives, le 15 mars 1647.

§ 26.

Présentation de Guillaume Eudeline, pour la cure de Domjan, à l'évesque de Bayeux par l'abbé et les moynes du Mont, le 11 juillet 1579.

— Extraict du livre du Mansel, 15 mars 1647.

§ 27.

Fieffe de cent vingt verges de la lande de Byvaye, autrefois une forest, moyennant la somme de six livres de rente à raison de 12 deniers par verge, payable à la seigneurie de Genest, dépendant de l'abbaye, à noble homme Bertrand du Hommé, seigneur de La Rochelle en 1579.

— Extraict du livre du Mansel, le 15 mars 1647.

§ 28.

Présentation de messire Guillaume Blondel, presbtre, le 27 décembre 1579, à la cure de St-Paer, par l'abbé et les moynes du Mont.

— Extraict du livre du Mansel, le 15 mars 1647.

§ 29.

Don d'une couppe d'argent (suivant la coutume) à la réception d'un novice en ce Mont-St-Michel, l'an 1580.

L'an 1580, le 8ᵉ jour du mois de juin, le sieur de La Polinière donna au couvent de l'abbaye du Mont-St-Michel une couppe d'argent doré, du poids d'un marc, pour servir à frère Jacques Lancesseur, son fils, lequel avoit reçeu l'habit monachal en lad. abbaye il n'y avoit pas longuement. Est à noter en passant que, en cette abbaye et presque toutes les aultres de S. Benoît, les moynes se servoient de tasses d'argent pour boire et aussy d'autres vassailles d'argent, mesme en couvent, par où appert combien, en ce temps, la vertu estoit en grande estime parmy eux et particulièrement celle de pauvreté. Et moi qui escris cecy, quand je fus reçeu, en l'abbaye de St-Jovin-de-Marnes en Poictou, à l'habit monachal, outre plusieurs prestations qu'il fault faire en ce lieu tant en festins que présants d'obligation, l'on fit bailler une couppe d'argent, pour me servir en couvent, par mes parents. J'ay remarqué cecy du livre dud. Mansel, auquel j'ay seulement tiré celle-cy entre plusieurs semblables, le 15 mars 1647.

§ 30.

Présentation de messire Guillaume Le Roy, presbtre, le 19 febvrier 1581, à la cure de St-Michel-des-Loups, par l'abbé et les moynes du Mont.

— Extraict du livre du Mansel, le 15 mars 1647.

§ 31.

Présentation par l'abbé et les moynes, le 28 may 1583, pour la cure de St-Michel-du-Marché de Rouen, de messire Pierre de La Milière, presbtre, au Révérendissime et Illustrissime cardinal de Bourbon, archevesque dud. Rouen, lequel l'a bénignement admis.

— Extraict dud. livre du Mansel, le 15 mars 1647.

CHAPITRE XLI.

De François de Joyeuse, cardinal et 40e abbé de ce Mont-St-Michel.

§ 1.

François, cardinal de Joyeuse, est fait 40e abbé du Mont-St-Michel l'an 1588, régna 27 ans.

L'an 1588, Artur de Cossé, évesque de Coustances et abbé du Mont-St-Michel, etc., estant décédé comme j'ay dit ci-dessus, le roy Henry IIIe donna cette abbaye du Mont à François de Joyeuse, fils de Guillaume de Joyeuse et de Marie de Baternay. Il avoit un frère nommé Henry de Joyeuse, comte de Boschage, qui s'estant marié eut Catherine Henriette de Joyeuse, espouse du duc de Guyse, père d'Henry de Lorraine, duc de Guyse à présent, son père estant mort, lequel fut jadis archevesque de Rheims et abbé de ce Mont-St-Michel, duquel je parlerai en son lieu; mais pour retourner à François de Joyeuse, il estoit cardinal du tiltre de St-Pierre-aus-Liens, doyen des cardinaux, protecteur de l'église gallicane en cour de Rome, archevesque des archeveschez de Toulouse, de Rouen et de Narbonne, abbé commendataire des abbayes de Marmoutiers, des deux Saints-Florent en Anjou, et de Fescan et d'aultres

bénéfices pourveu. Si tost qu'il fut faict abbé de ce lieu, il fit appeller les héritiers d'Artur de Cossé pour mettre cette abbaye en bonne réparation, tant ès bastiments qu'ornements, de quoy elle estoit extrêmement pauvre et ruynée. Je n'ay point trouvé ce qui arriva de ce, et si lesd. héritiers furent condemnez. Ils donnèrent peut estre quelque somme d'argent que ce seigneur serra *joyeusement*. Il y eut de grands proçez contre luy de la part des moynes, qui le firent condemner de réparer les ruynes du monastère et aussy de ne pourvoir aux cures comme il prétendoit que conjoinctement avec eux, n'y ayant que sa voix comme un des moynes. Le feu du ciel tomba sur le clocher de son temps. Il fit refaire les trois piliers de la nef du costé du midy; il fit rebastir le clocher et partie des cloches qu'il fit refondre. A son arrivée dans la prise de possession de cette abbaye, il y avoit 26 moynes. Il en retrancha la moitié, réduisant ce nombre à 13 tandis qu'il fut abbé, renvoyant, comme il est à présumer, ceux qui n'estoient profex et envoyant en obédience les jeunes qui n'avoient d'offices ès priorés conventuels, et par ce moyen il ne luy coustoit guères pour l'entretien de cette communaulté. Les deux premières années, les fermiers donnèrent tout le revenu aud. abbé et rien aux moynes, qui vescurent miraculeusement et mangèrent presque tout ce qu'ils avoient de rentes hypothécaires dépendantes de leur manse, qui estoient fort petites. Ils furent pareillement despouillez de plusieurs acquets faicts au profit de leur dite manse, depuis que l'abbaye fut partagée par Jolivet, ou plutôt depuis que les abbez commendataires eurent pris tout le revenu d'icelle et faict la portion conventuelle et monacale pour le vivre et vestement des moynes. Enfin, après tant de bonnes œuvres, notre François de Joyeuse, cardinal et abbé, 6ᵉ commendataire de ce Mont-St-Michel, le 23ᵉ jour d'aoust de l'an 1615 mourut en la ville d'Avignon, et son corps fut apporté à Ponthoise, où il est enterré. Combien que j'ay dit qu'il prit possession de ce monastère, cela s'entend par procureur, car il n'y entra jamais. Et tout ce que j'ay dit avoir esté faict par luy, ça esté par ses agents. Il donna plus de 200,000 escuz aux pauvres, maisons religieuses, séminaires et hôpitaux, par son testament en mourant, et il rendit à S. Paul ce qu'il avoit pris à S. Pierre. Son frère a mieux faict que luy (Henry de Joyeuse, comte du Boschage), car sa femme estant morte,

il se rendit capucin et fut appelé dans cette religion Fr. Ange de Joyeuse. Et ainssy plus facilement il quitta ce monde à la mort, estant dès longuement débrouillé de ses négoces, ésquels ce cardinal estoit bien avant enfoncé. Notre seigneur, le souverain des seigneurs, leur fasse à tous deux miséricorde et à nous aussy. Il a esté abbé de ce Mont-St-Michel environ 27 ans. Je l'ay tiré des manuscripts du monastère et l'ay mis en ce lieu le 16 mars 1647.

— Cf. *Histoire générale du Mont-St-Michel,* t. I, p. 233. — *Additions* de Dom Louis de Camps, t. I, p. 278. — *Gallia christiana,* t. XI, p. 531. — *Neustria pia*, p. 394.

§ 2.

Espouventable tremblement de terre en ce Mont-St-Michel arrivé l'an 1584.

L'an 1584, le mercredy douziesme jour de novembre, environ 7 heures du soir, il arriva un horrible tremblement de terre en ce lieu du Mont-St-Michel. Tout le monde en fut espouvanté, sans toutefois qu'aucun mal en arrivast à personnes quelconques. Je l'ay tiré d'un manuscript nommé G, où j'ay trouvé cette remarque à la fin, seulement ce jourdhuy 16 mars 1647.

§ 3.

Retraict de la terre de Montrouault par les moynes au profit de la manse conventuelle, moyennant 4,000 *livres et* 10 *livres pour les fraicts, l'an* 1589.

— Noté le 16 mars 1647.

§ 4.

Surprise de la ville du Mont-St-Michel par le sieur de Lorges Montgommery, l'an 1589.

L'an 1589, le 5ᵉ jour du mois de décembre, heure de vespres, Mʳ de

Lorges Montgommery, assisté de Corbosont et de La Coudraye, tous calvinistes huguenots, peu après le déceds d'Henry III, roy de France, vinrent en ce Mont-St-Michel, qui tenoit pour la ligue et prinrent la ville dud. lieu et ravagèrent tout, en estant les maîtres durant quatre jours, d'où ils furent chassez par le sieur de Vicques, gouverneur de ce Mont, lequel n'y estoit pas quand ils s'emparèrent de lad. ville. Ils se retirèrent devers Pontorson, qui tenoit pour les religionnaires. Je l'ay tiré de plusieurs manuscripts de ce monastère, le 16 mars 1647.

— Cf. *Histoire générale*, t. II, p. 127-131.

§ 5.

Miracle d'un homme (Jan Corio), qui recouvre la parole et le marcher en ce Mont, l'an 1589.

— Cf. *Histoire générale*, t. I, p. 180.

§ 6.

Mort de M. de Vicques et de sa femme, qui fondent chacun un anniversaire, arrivée l'année 1590.

L'an 1590, le 14 décembre, Louys de La Moricière, sieur de Vicques, celuy qui prit la qualité de gouverneur du Mont-St-Michel, duquel il estoit le 13e capitaine par le don du roy Henry III, fut tué devant Pontorson lors du siége de lad. ville de Pontorson, que y avoit mis Mr le duc de Mercœur, ennemy juré des huguenots et gouverneur pour la ligue de la Bretaigne. Ce bon gouverneur fut regretté de tous ceux qui le congnoissoient homme de bien qu'il estoit; son corps fut apporté en ce Mont et enterré par les moynes dans la chapelle de Ste-Anne de l'œuvre, où on voit encore son casque, sa lance et son enseigne. Sa rondache est en une haulte chambre du logis et maison que les moynes ont eu du sieur de Villiers depuis peu, appelée le Jardin d'Huynes. Je l'ay soubspesée, elle excessivement pesante et grande. Il fault bien croyre que ce cavallier estoit grandement fort et puissant. Peu auparavant il avoit faict

une fondation dans l'esglise de cedit monastère, sçavoir un anniversaire à estre célébré par les moynes en l'esglise dud. Mont-St-Michel. Item il y en a un aussy fondé en la mesme esglise pour Madame sa femme. (Madame de Vicques est aussy enterrée en ce lieu). Je l'ay tiré de tous les manuscripts de ce monastère, le 17 mars 1647.

Cf. *Histoire générale* et *Additions* de de Camps, t. II, p. 131 et la note, p. 132.

§ 7.

Montgommery est repoussé, voulant surprendre ce Mont, après avoir perdu 98 *de ses soldats, par le sieur de Boissuzé,* 14[e] *gouverneur*, 1591.

L'an 1591, le 29 septembre, jour de la dédicace de l'Archange S. Michel, sur la parole d'un soldat de la garnison du Mont-St-Michel, lequel avoit receu 300 liv. pour ce, estant corrompu, les sieurs de Sourdeval, Montgommery et Chasseguey, avec quantité de soldats hérétiques, vinrent du costé des poulains en ce Mont pour prendre la place et esgorger la garnison et les moynes. Mais le soldat venant à se repentir de son mauvais dessein descouvrit le tout au sieur de Boissuzé, qui en avoit esté faict le 14[e] gouverneur après la mort du sieur de Vicques, la mesme année 1591; lequel ayant mis ordre à tous ses gens pour attraper tous ces ennemys, il commanda au soldat susd. de tirer lesd. ennemys un à un, luy mesme, dans la roue des basses salles (laquelle n'a pas servy du depuis ce temps-là), lesquels estant en nombre suffisant par après, materoient facilement le gros des huguenots qui marchoient à grande troupe par le degré de la fontaine de S. Aubert jusques sur le rocher. De Boissuzé faisoit cependant conduire un chascun des montés par le grand cellier, et là leur faisoit donner un coup de vin à boire pour leur fournir meilleur courage au carnage des Michaelistes, et puis, comme ils entroient à la porte du corps de garde, il y avoit de nos soldats qui leur donnoient de la pertuisane au travers du corps et ainssy successivement jusques au nombre de 98 hérétiques furent passez par le fer. Montgommery et les autres capitaines s'estonnant de ce qu'ils n'entendoient aulcun tumulte, quoyqu'un si grand nombre fussent montez, cria

qu'on leur jettast un moyne mort par les fenestres, afin de voir si le tout alloit bien pour la religion. On tua un prisonnier de guerre pris depuis peu de temps, et aprez l'avoir razé on le jeta, mais entrant en doubte, led. Montgommery fit monter un de ses plus fidèles soldats avec le mot du guet. Iceluy estant en hault et ne voyant personne de leurs gens, se prit à cryer tout à pleine tête : *trahison, trahison*, de quoy les ennemis prenant l'espouvante s'enfuirent au plus vite, et le lendemain on enterra les 98, environ à 15 marches dud. poulain, et puis on rendit grâces au grand Dieu des Armées, qui, par l'intercession de l'Archange S. Michel, prince de la milice céleste, ce lieu nous a conservé. Je l'ay extraict des manuscripts du monastère, le 17 mars 1647.

— Cf. *Histoire générale*, t. II, p. 133-136.

§ 8.

Le sieur de Chenaye Vaulouet est faict le 15e gouverneur de ce Mont, l'an 1591.

L'an 1591, quelques jours après cette susdite tragédye, le duc de Mercœur osta le sieur de Bois-Suzé du gouvernement de ce Mont et y mit en sa place le sieur de La Chenaye Vaulouet. Je n'ay point trouvé le sujet de cette si soudaine depposition, et m'estonne comment un capitaine qui avoit si vaillamment faict et s'estoit comporté si courageusement quand il fut question de conserver cette place des embusches que le sieur de Montgommery luy avoit dressées, il y avoit peu, fut ainsi renvoyé. Enfin, le duc de Mercœur en mettant Chenaye Vaulouet 15e gouverneur en ce lieu, n'en voulut point dire la raison, à tout le moins ne nous est-elle pas notoire. Je l'ay tiré des manuscripts du monastère, le 17 mars 1647.

§ 9.

Les Religionnaires de Pontorson voulant de nuit surprendre ce lieu sont descouverts, l'an 1591.

L'an 1591, le jour des saincts Gervais et Prothais, le 19e de juin, demye

heure après minuit ou environ, ceux de Pontorson qui tenoient le party des religionnaires et huguenots vinrent en ce Mont pour surprendre cette place et les gardes d'icelle au dépourveu, mais ayants esté descouvers, ils s'enfuirent plus viste que le pas et ne firent aulcun mal en ce lieu, ce qu'on attribua au soin et à la vigilance du sainct Archange, vray et fidèle protecteur de ce lieu. Je l'ay extraict de quelques fragments qui sont ès archives, le 18 mars 1647.

— Cf. *Histoire générale du Mont-St-Michel.* — *Additions* de de Camps, t. II, p. 144.

§ 10.

Neufiesme incendie arrivée en ce Mont sur le clocher dud. lieu et point rond de l'esglise par l'orage, l'an 1594.

L'an 1594, le 23e jour de mars, vers deux heures après midy, le clocher de l'esglise de l'abbaye du Mont-St-Michel fut bruslé du feu du ciel qui tomba dessus; la piramide duquel estant une des plus hautes du royaume (laquelle l'abbé Guillaume de Lamps avoit faict refaire l'an 1509, ayant esté pareillement ruynée du mesme feu), fut totalement réduicte en cendres avec le poinct rond du cœur en sa couverture et plusieurs débrits ès murailles faicts à cause du feu. Il y eut neuf cloches fondues qui estoient dans lad. tour. Et ce le tout arrivé, à ce que disent quelques manuscripts du monastère, par la négligence du sieur Chenaye-Vaulouet, gentilhomme breton, 15e gouverneur de ce lieu, qui ne voulut bailler la clef de lad. tour qu'il gardoit, où l'ayant on eust avec des artisans peut-estre sauvé une grande partie et presque tout de cette incendie et débrits ensuivis à cause d'icelle. J'ay tiré le tout desdits manuscripts qui sont ès archives du monastère, le 18 mars 1647, dans l'un desquels il est dit que le feu faisoit paroistre sa rigueur dans les choses que possédoit le cardinal duc, François de Joyeuse, durant sa vie : Premièrement, le clocher du Mont-St-Michel fut bruslé soubs son règne; 2° la gallerie de Gaillon avec le grand pavillon deppendant de l'arche-

vesché de Rouen, luy en estant archevesque; 3° l'abbaye de Marmoustier fut bruslée, de laquelle il estoit commendataire; 4° la nef de la grande esglise de Narbonne, luy en estant aussy archevesque; 5° la plus grande partie de l'esglise de Toulouse, luy estant archevesque; 6° et une partie de la belle abbaye de Fescan fut bruslée pareillement soubs led. de Joyeuse, qui en estoit abbé commendataire, et le tout arrivé en moins de quinze ans. Peut estre que Dieu vouloit chastier du feu celuy qui consommoit tant de revenus inutilement des bénéfices qui ne se peuvent tenir licitement tous ensemble par un seul bénéficier, pour estre incompatibles, ayant charge d'âmes en divers endroicts.

— Cf. *Histoire générale du Mont-St-Michel.* — *Additions* de de Camps, t. I, p. 273 et 274. A la suite de la même énumération des bâtiments incendiés, l'écrivain ajoute : « Un de nos manuscripts, faict de son temps, achève sa vie par les mots *væ væ væ !!* »

§ 11.

Les Religionnaires de Pontonson voulant prendre la ville de ce Mont sont repoussez, l'an 1594.

L'an 1594, jour de saincte Julienne, le 27 janvier, environ une heure après les minuit, les huguenots et religionnaires de la ville de Pontorson vinrent derechef en ce Mont et attaschèrent un pétard à la fenestre de l'escurie de l'hôtellerie des Trois-Roys de cette ville, et par ce moyen ayant faict une bresche, ils entrèrent environ quinze qu'on repoussa incontinant, un desquels demeura sur la place d'un coup d'arquebuse à croc, qui luy couppa les deux genoux, et s'appelloit le capitaine Les Courtils. Je l'ay tiré desd. manuscripts du monastère, le 18 mars 1647.

— Cf. *Histoire générale*, t. II, p. 139. — *Additions* de de Camps, *Ibid.*, p. 145.

§ 12.

Pillage de la ville de ce Mont-St-Michel par le sieur de Bois-Suzé uny avec les Religionnaires, l'an 1595.

L'an 1595, le 7e jour de septembre, Bois-Suzé, autrefois gouverneur de ce Mont, en la place duquel Chesnaye-Vaulouet avoit esté mis par le duc de Mercœur, chef de la ligue catholique en Bretaigne contre Henri IVe, roy de France et de Navarre, pour lors de la religion prétendue réformée tenant le party des huguenots contre les catholiques, ce susdit Bois-Suzé avoit tellement cette déposition à cœur qu'il s'unit par despit à la partye pontorsonnoise, religionnaire et ennemye, et vint en ce Mont-St-Michel accompagné du capitaine Goupigny avec beaucoup de soldats. Et d'abord print la ville dud. lieu par trahyson et la ravagea entièrement, mettant tout à feu et à sang, n'y demeura que les mazures et en eust autant faict de l'abbaye s'il y eust pu entrer. Bref il fit tant de mal à ceux de ce lieu à tant et à si diverses fois, qu'il y demeura enfin et fut tué. Je l'ay tiré des manuscripts de ce Mont, le 18 mars 1647.

— Cf. *Histoire générale du Mont*, t. II, p. 136. — *Additions* de de Camps, *Ibid.*, p. 145.

§ 13.

Jullien de La Tousche, escuyer, sieur de Querolent, est faict le 16e *gouverneur des ville et chasteau du Mont-St-Michel*, 1596.

L'an 1596, le sieur de La Chesnaye-Vaulouet, gouverneur 15e de ce Mont-St-Michel, de Foulgères, estant décédé, le gouvernement de cette ville et chasteau du Mont-St-Michel fut donné à escuyer Jullien de La Tousche, sieur de Querolent, gentilhomme de la province de Bretaigne, par le duc de Mercœur, et fut faict le 16e gouverneur dud. lieu par lettres et provisions expédiées à Nantes le 18e jour de mars 1596, puis aprez en peu de jours il y vint pour en prendre possession, au grand regret de plusieurs qui y prétendoient et envioient ce gouvernement. Je l'ay

tiré d'une coppie d'actes et fragments envoyés par Pierre de La Tousche, conseiller au parlement de Rennes et fils du sieur de Querolent, aux religieux dud. Mont-St-Michel, l'an 1639, laquelle coppie est ès archives et extraicte des originaux qui sont en la possession des descendants dud. sieur conseiller. Faict cette remarque le 18e jour, veille du jour et feste de saint Joseph, époux de la glorieuse Vierge Marie, 1647.

§ 14.

Le marquis de Belle-Isle, voulant s'emparer du Mont-St-Michel, est mis à mort et plusieurs des siens pris prisonniers par Querolent, l'an 1596.

L'an 1596, le 23e may, la veille de l'Ascension de Notre Seigneur, selon quelques manuscripts de ce monastère, et selon quelques autres le jour de ladite feste, le marquis de Belle-Isle, gouverneur pour la ligue catholique en Basse-Normandie, ayant succédé au sieur de Chesnaye-Vaulouet au gouvernement de Foulgères, affectoit particulièrement de luy succéder à celuy de ce Mont-St-Michel, et voulant y parvenir à quelque prix que ce fust (combien qu'il ne fust point du party contraire), il délibéra de le surprendre par force ou finesse, et ainssy de s'en rendre le maistre. Et partant y arriva le jour et an que dessus avec 200 cavaliers-maistres. Querolent, duquel il avoit esté toujours amy, estant de mesme ligue, sans se desfier, alla au devant de luy, le reçeut avec tous les honneurs deubs à un seigneur de sa qualité, fit loger tous ses gens en la ville et le landemain matin, entre 9 et 10 heures, jour de la feste de l'Ascension de Notre Seigneur, led. marquis monta à la porte du chasteau, voulant y entrer pour aller faire ses dévotions, à ce qu'il disoit, avec tous ses soldats pour leur faire faire monstre. Mais Henry de La Tousche, frère du gouverneur, qui estoit son lieutenant, estant au corps de garde, s'opposa à l'entrée de tant de gens armez, et du consentement dud. marquis et dud. lieutenant, Belle-Isle y entra luy sixiesme et fut salué de l'arquebuse à croc et reçeu dans le chasteau par le gouverneur avec toute sorte d'honneurs. Cependant les 5 soldats dud. seigneur marquis de Belle-Ile qui avoient entré armés avec luy montèrent, et tant luy qu'eux mettant la main à l'espée et autres armes contre le gouverneur, lieutenant et soldats, plusieurs de la garnison du chasteau furent mis à

mort par led. marquis et ses gens, entr'autres Henry de La Tousche, sieur de Quancequet, lieutenant et frère de Querolent, mais led. marquis estant avec ses gens descendu au corps de garde pour ouvrir la porte aux autres de sa compagnie et crier *Ville gaignée*, Querolent qui, dans la meslée ci-dessus, n'avoit pas esté le plus fort, sortit par une autre porte, rallia le peu qui luy restoit de gens et allèrent attaquer led. marquis teste baissée, où d'abbort fut tué led. marquis de Belle-Isle et son lieutenant, nommé La Ville-Basse, et le sieur de La Vieux-Ville Ville-Violette, capitaine d'une compagnie de gens de pied tenants garnison à Foulgères, avec plusieurs autres soldats et gens dud. marquis furent retenuz prisonniers en ce chasteau. Led. de Querolent perdit neuf de ses gens compris son frère et un sien cousin nommé la Ville-Hallé, et luy fut blessé en dix-huict endroicts de son corps, tous les autres gens dud. feu marquis ayant gaigné le taillis. Monsieur le duc de Mercœur, par lettres missives, congratula Querolent, le priant de rendre le corps du marquis à sa veuve avec tout l'équipage et les prisonniers, ce qu'il fit; le mesme duc le pria de ne se point altérer du service de la ligue pour ce coup, ains de conserver toujours la place suivant sa première institution. Et led. de Querolent rendit response aud. duc pareillement par lettre, luy protestant fidélité jusques à la mort, ce qu'il accomplit inviolablement. Je l'ay tiré des mémoires que Mr le conseiller Pierre de La Tousche envoya en ce monastère l'an 1639, extraicts des procès-verbaux de feu son père, dans lesquels mémoires est dit expressément que cecy se passa le jour propre de l'Ascension. Faict cette d. remarque le 18 mars 1647, jour de la veille de la feste du glorieux saint Joseph, époux de la mère de Dieu.

§ 15.

Les ornements, joyaux, argenteries, reliques et tiltres sont rendus à l'esglise d'Avranches, estant en garde en ce Mont à cause des guerres, l'an 1596, *suivant acquit baillé au sieur de Querolent par de Péricard, évesque, le* 2 *novembre* 1596.

— Faict cecy le 18 mars 1647.

§ 16.

Derechef les Religionnaires de Pontorson, voulant prendre cette place, estants descouverts fuirent, l'an 1598.

L'an 1598, le 2 febvrier, jour de la Purification de Notre-Dame, environ l'heure de minuit, les religionnaires de Pontorson vinrent pour derechef surprendre cette place du Mont-St-Michel; mais aprez avoir monté du costé des Poulains jusques au pied des bastiments ayants esté descouverts des soldats de la garnison, ils en descendirent plus viste qu'ils n'y avoient monté, et un d'eux se rompit le col tombant du hault en bas et fut trouvé le landemain sur les grèves roide contre une pierre, et son arquebuse entre les bras encore bandée. Je l'ay tiré des manuscripts de ce monastère, le 18 mars 1647.

— Cf. *Histoire générale du Mont-St-Michel*, t. II, p. 139. — *Additions* de de Camps, *Ibid.*, p. 149.

§ 17.

Fasson de la 2e cloche de la tour de l'esglise de cette abbaye du Mont, l'an 1598.

L'an 1598 fut faicte la seconde cloche, qui se voit la plus grosse, excepté une encore aujourd'huy au clocher de l'esglise de ce monastère, de partye du métal provenu de la fonte arrivée par le feu du ciel lorsque l'ancien clocher fust foudroyé et bruslé, des neuf belles cloches qui estoient en iceluy. Et sur icelle se lit ces mots : *Querolent, gouverneur pour le Roy en ce Mont-St-Michel, me nomma l'an* 1598. Il y a encore quelques autres mots difficiles à lire. Je l'ay tiré desdittes escriptures. Il est à présumer qu'elle fust refaicte ès fraicts du cardinal de Joyeuse, abbé.

— Faict cela le 18 mars 1647.

§ 18.

Mr de Joyeuse, abbé de céans, est condenné payer à l'aumosnier de l'abbaye, sur la baronnie de St-Paer, 90 quartiers de froment et 18 quartiers d'orge, suivant sentence du présidial de Coustances, confirmée par arrêt du Parlement, l'an 1598.

— Tiré desd. actes, le 18 mars 1647.

§ 19.

Le sieur de Querolent, 16e gouverneur, fust tué devant ce Mont en trahyson, l'an 1599.

L'an 1599, au mois de septembre, fust tué Jullien de La Tousche, escuyer, sieur de Querolent, 16e gouverneur de la ville et chasteau de ce Mont-St-Michel, par un cocquin nommé Nicolas Le Mocqueur, lequel avoit esté prattiqué, à ce qu'on pense, par la veuve et parents du deffunct marquis de Belle-Isle, qui fut occis en cette place du Mont, non que led. de Querolent en fust la cause, lequel ayant esté tué par led. Le Mocqueur d'un coup de pistolet par derrière donné dans la teste sur les grèves devant ce Mont, ayant esté deux ans son valet exprès, sans avoir sceu faire son coup que ce jour-là, que led. sieur estoit sorty et ce marault avec luy. Lad. veuve du feu marquis de Belle-Isle regrettant d'avoir faict commettre une telle cruauté et assassinat en la personne d'un homme qui n'estoit point cause de la mort de son mary, elle en fit pénitence le reste de ses jours, entrant en religion, et fut la première qui ait institué la congrégation des Filles du Calvaire, congrégées soubs les auspices de la règle du sainct patriarche des moynes de sainct Benoist. Querolent fut enterré en une des chappelles de l'esglise de l'abbaye dud. Mont, derrière le grand autel, auprès de son frère et lieutenant Henry. Il laissa un fils aagé de 3 mois, qui a esté conseiller au Parlement de Bretaigne, nommé Pierre de La Tousche, lequel envoya tous les mémoires de cecy l'an 1639, en ce monastère, comme il l'avoit promis aus moynes

dud. lieu ; desquels je l'ay extraict et puis remis ès archives du monastère, le 19 mars 1647.

§ 20.

Pierre de La Luzerne, chevallier, seigneur de Brevent, est faict 17e gouverneur du Mont, 1599.

L'an 1599, le sieur de Querolent, 16e gouverneur de ce Mont-St-Michel, ayant esté tué sur les grèves près led. Mont par un sien valet corrompu par les parents du feu marquis de Belle-Isle (iceluy, nommé Nicolas Le Mocqueur, fut roué à Coustances pour ce crime 7 ans après), le gouvernement de cette place fut donné à Pierre de La Luzerne, sieur de Brevent (*alias* Brevant), lequel en vint prendre possession le 8e jour de décembre de l'an susdit 1599, et fut le 17e gouverneur du Mont-St-Michel jusques vers l'an 1626, qu'il mourut. J'ay extraict cecy des manuscripts du monastère, le 19 mars 1647.

§ 21.

Adveu rendu au roy du prioré de Villamers par le prieur Frère Guillaume du Chesnay, moyne profex de l'abbaye, l'an 1608.

— Faict cecy le 19 mars 1647.

§ 22.

Adveu rendu à l'abbé, l'an 1609, *par Pierre Guichard, escuyer, sieur de Villiers, pour les fiefs de Villiers et de Pitelou, qui doivent chascun un homme d'armes à la porte soubs Belle-Chaire le jour St-Michel.*

— Faict le 19 mars 1647.

§ 23.

Arrest du Parlement du Rouen, pour les réparations de ce monastère, contre le cardinal de Joyeuse, l'an 1609.

Il estoit dit que veu les grandes ruines arrivées de temps en temps ès édifices de lad. abbaye de ce Mont par la négligence dud. cardinal abbé (qui n'y avoit pas faict mettre un cloud depuis qu'il en estoit abbé, et tiroit néantmoins tous les revenus, ne laissant presque rien aux moynes), qu'il seroit pris par chascun an la somme de 1,200 escus sur le plus beau et plus clair revenu de lad. abbaye pour estre mis ésd. réparations jusques à ce qu'icelle seroit remise en bon estat.

— Faict le 19 mars 1647.

§ 24.

Construction, par l'ordre du cardinal de Joyeuse, d'une partie de la nef de l'esglise, qui estoit ruynée vers midy, l'an 1609.

L'an 1609, cet arrest ayant esté donné à Rouen contre le cardinal de Joyeuse, abbé commendataire de cette abbaye, on luy en donna incontinant advis, à quoy pour obvier aux fraicts que les moynes luy fesoient de plus s'il ne procédoit à faire faire lesd. réparations, il commanda à ses agents d'y faire travailler incessamment, et en donna le soin particulier à Pierre de La Luzerne, chevallier, seigneur de Brevent, gouverneur 17e de ce lieu, lequel tenoit en général à ferme cette abbaye dud. cardinal et à Jan de Seurtainville, sieur de Lanctot, qui estoit fermier d'Ardevon sous led. de Brevent et lieutenant en cette place, lesquels, en moins de rien et avec grande diligence, firent refaire les trois pilliers et grande partie de la nef à l'entrée de l'esglise du monastère, qui estoit tombée faulte d'entretien il y avoit quelques ans; et

firent mettre les armoiries dud. cardinal de Joyeuse à un des pilliers au dessus du benestier qui est à lad. entrée de l'esglise, et sur un autre pillier ces chyphres 1609, pour faire voir la diligence de leur entreprise et aussy leurs armes et celles de quelques moynes de ce Mont, au hault des croisées. J'ay tiré le tout des manuscripts du monastère et desd. choses basties, le 19 mars 1647.

§ 25.

Les armoiries du seigneur cardinal de Joyeuse, abbé de ce Mont, furent mises l'an 1609.

Et sont telles que je voy dire : porte escartelé du 1er et dernier d'azur à trois pals d'or, au chef de gueules, chargé de trois hydres accostez d'or, qui est de Joyeuse; au 2e et 3e d'azur au lion d'argent armé et lampassé d'or, à la bordure de gueules chargée de 8 fleurs de lys d'or en orle, qui est de St-Didier. Je l'ay tiré de l'escusson desd. armoiries et de la *Gallia purpurata*, le 19 mars 1647.

§ 26.

Construction du clocher par Mr de Joyeuse, abbé du Mont-St-Michel, l'an 1609.

L'an 1609, les agents dud. cardinal de Joyeuse firent parachever le clocher de l'esglise comme on le voit à présent, à sçavoir tout ce qu'on voit au-dessus de la voulte du cœur soubstenue des quatre gros pilliers, tant murailles que couvertures et plomberies dudit clocher que du point-rond. Il y a un chyphre sur une pierre à l'entrée dud. clocher au-dessus dud. poinct rond qui déclare lad. année 1609; d'où je l'ay tiré et des manuscripts de ce monastère, qui disent que led. clocher fut foudroyé et bruslé comme je l'ay dit cy dessus l'an 1594. En foy de quoy je l'ay inséré icy, le 19 mars 1647.

§ 27.

Fasson et fonte de la 1re, 3e, 4e et 5e cloches du clocher de ce Mont, soubs le cardinal de Joyeuse, l'an 1609.

L'an 1609, lesd. agents firent faire la plus grosse des cinq cloches qui sont maintenant dans led. clocher, de partie du métail de la fonte des neuf cloches qui estoient lorsque le feu du ciel y tomba et le ruina et icelles fondit l'an 1594, comme dit est, sur laquelle est escrit : *François, cardinal de Joyeuse, abbé de ce lieu, et Nicolas de La Motte, chantre*, 1609. *Sancte Michael, ora pro nobis.* La 2e de grosseur avoit esté faicte soubs Querolent, l'an 1598, comme j'ay dit. Item les mesmes agents du cardinal firent faire dud. métail cy dessus les 3e, 4e et 5e cloches dud. clocher, sur laquelle 3e sont escrits ces mots : *Noble seigneur Pierre de La Luzerne, seigneur de Brevent et gouverneur de ce lieu, et noble homme Jan de Seurtainville, seigneur de Lanctot, son lieutenant*, 1609. On ne sçauroit dire ce qui fut mis sur les autres deux, car elles ont esté refondues l'an 1633. Je l'ay tiré desd. escritures, le 19 mars 1647.

§ 28.

Les reliques du bras de sainct Laurent sont mises en un bras d'argent, au lieu du bras d'or et d'argent faict soubs l'abbé Robert, l'an 1165.

Tiré de quelques remarques de ce monastère, de Dom Henry du Pont, en son vivant moyne profès et grand prieur de l'abbaye, le 19 mars 1647.

§ 29.

Arrest du grand conseil contre M. de Joyeuse, abbé, touchant la présentation des cures, l'an 1614.

Les moynes doivent présenter conjointement avec l'abbé, celui-ci

n'ayant que sa voix comme un des moynes. Faict le 19 mars 1647. —Deux décisions analogues contre l'abbé de Hautefeuille, concernant les cures de St-Brelade et de Sartilly, la dernière en date du 2 août 1673, ont été mentionnées en marge par un autre religieux.

CHAPITRE XLII.

D'Henry de Lorraine de Guyse, archevêque de Rhins, faict 41e abbé de ce Mont-St-Michel.

§ 1.

Henry de Lorraine, duc de Guyse, est faict le 41e abbé du Mont-St-Michel l'an 1615, *l'est* 26 *ans, cesse de l'estre l'an* 1641.

L'an 1615, le 23e jour d'aoust, François, duc et cardinal de Joyeuse, abbé commendataire, le 6e de ce monastère, estant décédé à Avignon et son corps porté à Ponthoise où il fut ensépulturé, le roy Louis XIII du nom, donna cette abbaye dud. Mont-St-Michel à Henry de Lorraine, qui n'estoit encore aagé que de 5 ans, nepveu maternel du deffunct; son père s'appelloit Charles de Lorraine, et de Catherine-Henriette de Joyeuse (*sic*), fille d'Henry de Joyeuse, conte du Boschage, qui se fit capucin par après. Il estoit frère de nostre François, cardinal de Joyeuse, susdit deffunct; mais comme ledit Henry de Lorraine estoit si jeune, le pape Paul V trouva beaucoup de difficultés de luy conférer cette abbaye, ce qui fit que M. le duc de Guyse, père dud. Henry, supplia Sa Saincteté d'en donner l'administration au Rd père Pierre de Berulle, lors supérieur général de l'Oratoire et du depuis cardinal, lequel auroit soin de gouverner lad. abbaye au profit de son d. fils jusques à ce qu'il fût en aage compétent, qui cependant en jouyroit des revenuz, comme s'il estoit en aage, ce que le pape luy octroya. Le Rd père de Berulle ayant accepté cette charge pour faire plaisir au sr duc de Guyse, dépescha incontinent un des pères de lad.

Oratoire, appellé le père Jacques Gastaud, docteur en théologie, et l'envoyant en ce Mont-St-Michel, avec ample procuration de gérer en ce lieu, y estant son vicquaire général et procureur pour luy et led. petit abbé Henry. Jacques Gastaud venu déclara sa commission aux moynes; mais, ayant veu le désordre qui estoit en ce lieu, tant dans les édifices qui estoient sur le point de tomber tous en ruyne, le peu de soin qu'on apportoit à l'office divin, à l'église, et mesme la vie odieuse des susd. moynes (ce que par charité je ne veux pas toucher), et que tous les pellerins s'en alloient extrêmement mal édifiés, et à ces causes maudissoient les abbés commendataires qui estoient cause de tout ce désordre, à ce qu'on croyoit; cela le toucha excessivement et fit au plus tost faire le procez-verbal des réparations à faire ès bastiments de lad. abbaye par l'architecte de M. le duc de Guyse, lequel estant faict monta à trente mille escus et plus, sans parler des ornements nécessaires à l'église et s'en retourna à Paris et conta le tout à son suppérieur et à M. et Madame de Guyse, lesquels ayant tenté en vain tout moyen pour mettre l'ordre en un tel désordre furent contraincts d'appeller les moynes de la Congrégation de S. Maur, qui florissoient déjà en France, ce qui, effectivement, par le soin dud. seigneur de Guyse et du s^r de Barcillon, docteur de Paris, fut effectué l'an 1622, comme je diré par ordre et le tout en son lieu. Les pères de l'Oratoire toutefois ayant esté un peu surpris, car ils espéroient qu'infaliblement on les establiroit en ce monastère, Monsieur Henry de Lorraine venu en aage, il remercia le bon père Pierre de Berulle et Jacques Gastaud, disposant doresnavant de cette abbaye, par l'advis de son conseil, après qu'il se fut émancipé du gouvernement de ses père et mère, et des revenuz de plusieurs autres bénéfices qu'il possédoit avec celle-cy. Sçavoir, il avoit l'archevêché de Rhins en Champagne, les abbayes de St-Rhemy et St-Nicaise de Rhins, les abbayes de Corbie, de St-Denis en France, d'Orcamp, de St-Martin de Ponthoise, de Fescan et Moutier en Dex et plusieurs autres bénéfices. Cet abbé estoit extrêmement opulent en biens de nostre mère Saincte-Eglise : on luy donnoit de rente, par chascun an, quatre cents mille livres tournois et davantage, et véritablement il les méritoit bien, car (osté le malheur des commendes qu'il n'avoit pas inventé le premier) il a faict tout le bien possible aux abbayes qu'il a possédé tant au spirituel

qu'au temporel, ayant remis la splendeur et observance de la vertu en icelles et réparé et augmenté tous les bastiments. En tesmoignage de quoy je rapporte ceux de cette abbaye du Mont-St-Michel, laquelle estoit à bas sans son zèle et, si ses agents avoient suivy ses inclinations, elle seroit la mieux bastie et commode qu'aulcune du royaulme, disant tout haut qu'il ne se soucioit pas d'en toucher un denier de 20 ans, pourveu que les pères de la Congrégation de S. Maur fussent bien accomodés. Il a faict plusieurs réparations dans lad. abbaye et tout ce particulièrement où sont applicquées ses armoyries et des croix de Lorraine. Il a faict manse conventuelle ausd. pères et assigné icelle, partye en argent, payable sur les plus clairs deniers du revenu de lad. abbaye, et l'aultre partie en fonds pour quoy il a ceddé la terre et baronnie d'Ardevon avec toutes ses appartenances et deppendances, mesme les pescheries du Mont-St-Michel, etc. Après avoir faict tant de biens en ce lieu et ailleurs, par malheur, il fut disgrâcié en France et contrainct de se retirer à Sedan avec M. le comte de Soissons. Et l'an 1641, vers le mois de mai, estant assiégés en ce lieu là par l'armée du roy de France, Louys XIII, ils firent une sortie violente sur icelle armée et en deffirent dix mille hommes. Le conte de Soissons y fut tué. Quant à Henry de Lorraine, nostre abbé du Mont-St-Michel, il se retira vers l'Espaigne. Cependant on luy fit son procez en France, et le 11e de septembre de ladite année il eut la tête tranchée en Grève à Paris, seullement en effigie (luy se portant sein et gaillard grâces à Dieu), et tous ses bénéfices déclarez vaccants. Et au commencement de la mesme année 1641, le roy donna le Mont-St-Michel au sieur d'Effiat, qui n'en jouyt pas longuement, comme je diré en son lieu. Tellement que, au grand regret et de ceux qui congnoissoient la bonté de M. Henry de Lorraine, archevesque de Rhins et abbé du Mont-St-Michel, dudepuis ils ont congneu la paine que ce bon prince a souffert ensuite jusques après le déceds du seigneur cardinal de Richelieu, après lequel il fut rappelé. Mais il n'a pas eu ses bénéfices. Il est assez riche et puissant sans iceux. Il se porte sain et gaillard, tenant l'aisnesse de la maison de Guyse en France et vivant toujours avec cette volonté de servir et obliger les moynes de la congrégation dud. S. Maur, ce qu'il faict parroistre chascun jour dans les occasions. Dieu le veuille combler de ses sainctes grâces

et bénédictions. Led. seigneur fut le 7e commendataire et le 41e abbé de lad. abbaye du Mont-St-Michel l'espace de 26 ans ou à peu près. J'ay faict cette remarque tirée du vulgaire, et des autheurs qui ont escrit en ce temps et des mémoires de ce monastère, le 20 mars 1647.

— Cf. *Gallia christiana*, t. XI, p. 532. — *Neustria pia*, p. 394. — *Histoire générale*, t. II, p. 187.

§ 2.

Les armoyries de Mr de Guyse, archevesque de Rhins et abbé du Mont-St-Michel, l'an 1615.

Les armoyries de M. de Guyse, abbé commendataire de ce Mont-St-Michel sont apposées en beaucoup d'endroicts en ce monastère et sont ainssy blasonnées : porte escartelé de huit quartiers ou bien contrescartelé. Au 1er fascé d'argent et de gueules de huit pièces, qui est de Hongrie. Au 2e d'azur semé de fleurs de lys d'or, au lambel de gueules mis en chef qui est de Naples-Sicile. Au 3e d'argent, à la croix potencée d'or, accompagnée ou cantonnée de quatre croisettes aussy d'or. Au 4e d'or à quatre pals de gueules qui est d'Arragon. Au 5e et au 1er de la pointe de l'escusson semé de France, à la bordure de gueules qui est d'Angeou. Au 6e d'azur, au lyon contourné d'or, couronné et armé de gueules qui est de Gueldres. Au 7e d'or, au lyon de sable, compassé et armé de gueules qui est de Flandres. Au 8e et dernier, d'azur à deux barbeaux adossez d'or, semés de croix recroisettées au pied fiché d'or aussy, qui est de Bar, sur le tout d'or à la bande de gueules, chargée de trois alerions d'argent qui est de Lorraine. L'on peut aussy dire en général de l'escusson cy-dessus : porte de trois et couppé d'un. Je l'ay tiré des escussons desd. armes apposéés en plusieurs endroicts dans ce monastère. Faict le 20 mars 1647.

§ 3.

Livre de l'histoire du Mont-St-Michel, composé par le R. P. Feuardent, cordellier, docteur en théologie.

L'an 1604, du temps de Monsieur le cardinal de Joyeuse, abbé commendataire de cette abbaye du Mont-St-Michel, le R. P. Feuardent, cordellier de profession, composa un petit livre de l'histoire de ce Mont, dans lequel il rapporte plusieurs miracles, le tout tiré des manuscripts de lad. abbaye. J'ay faict cette remarque le 21 mars 1647.

§ 4.

Présentation à l'évesque de Rennes, par les moynes du Mont-St-Michel, pour la cure de St-Martin-de-Villamers, de messire Toussaint Lévesque, presbtre, l'an 1615.

— Noté le 22 mars 1647.

§ 5.

Arrest du Parlement de Rouen contre les parroissiens et gens d'Ardevon pour la garde et guet de cette place, l'an 1617.

A la poursuitte et sollicitation de puissant seigneur Mᵉ Pierre de La Luzerne, seigneur de Brevent, gouverneur, les seigneurs de ladite Cour ordonnent que les parroissiens d'Ardevon continueront à faire le guet en ladite place du Mont-St-Michel, à raison de deux par chascune nuit, qui seront mis à couvert depuis le soleil couchant jusques au levant, tant en temps de paix que de guerre, et pour chacun deffault ils payeront led. guet en l'amendant de cinq deniers par chascun qui ne s'y sera trouvé. — Noté le 22 mars 1647.

§ 6.

Provision pour la charge et office d'archidiaconé en ce Mont, faicte par le chapitre au profit de Frère Louys de Mathan, moyne presbtre et profès de l'abbaye, lequel office estoit vaccant, il y avoit quelques jours, par le déceds de Fr. Jan de La Croix, aussy moyne et profès de lad. abbaye.

— Extraict desd. lettres aux archives, le 22 mars 1647.

§ 7.

Dom Noel Georges, moyne de St-Florent-de-Saumeur, est mis prieur claustral de ce Mont en la place de Fr. Guillaume du Chesnay.

L'an 1617, Dom Guillaume du Chesnay, moyne presbtre et profès et prieur claustral de cette abbaye du Mont-St-Michel, et prieur titulaire du prioré de Villamers, estant allé à Avranches le 30 novembre à la foire de S. André (à ce qu'on dit pour achepter des porcs), descendant de son cheval, le cœur luy fit mal et peu de temps après décéda. Son corps fut apporté le lendemain en ce Mont et enterré en la chappelle de S. Aubert et S. Sébastien. Jacques Gastaud, presbtre de l'oratoire, procureur général du R. P. de Berulle, administrateur et général œconosme des bénéfices de M. de Guyse durant son bas aage, prit occasion de persuader aux moynes de cette abbaye qu'il seroit expédient, pour leur bien, qu'un religieux de quelque autre monastère de mesme ordre fut esleu prieur claustral et un autre maistre des novices, mais en vain il leur tenoit tels discours; parquoy s'en estant retourné à Paris avec l'architecte de M. Charles de Lorraine, duc de Guyse, frère de nostre Henry, et après avoir raconté la nécessité de mettre l'ordre parmi les moynes de lad. abbaye à M. le duc et à Mme la duchesse de Guyse, veu la mauvaise réputation en laquelle estoit cette fameuse et plus que très-saincte pépiniėre jadis de vertus, lesd. seigneurs donnèrent commission à MM. de Montholon, conseiller du Roy et Maréchal, advocat en Parlement de Paris, venant en Normandie pour les affaires de la

duchesse de Montpensier, fille du premier lit de la mère de nostre Henry de donner jusques au Mont-St-Michel et de tascher à résouldre les moynes à recepvoir un prieur d'un autre monastère, ce qu'estant bien réussy, Dom Noël Georges, moyne profès de St-Florent-de-Saulmeur, fut appellé pour ce, par l'ordre du R. P. Dom Laurent Besnard, prieur du collége de Cluny, ayant esté adverty de la part dud. Père Jacques Gastaud, et ne pouvant les pères de la Refforme cytost entrer en icelle jugèrent qu'il seroit bon d'y mettre ce Noel Georges, qui avoit estudié au collége soubs led. Besnard, mesme avoit entré au noviciat desd. pères et en avoit sorty pour une infirmité corporelle. Noel Georges vint en ce Mont-St-Michel et fut reçeu prieur claustral en la place de Dom Guillaume du Chesnay, avec plusieurs paroles et advertissements de la part des moynes, qui luy deffendoient absolument de rien innover de leurs anciennes coustumes et fassons de vivre. Ce Dom Noel Georges fut estably en ceste charge par Messire Henry de Boyvin, évesque de Tarse et coadjuteur de M. l'évesque d'Avranches, le 8e jour du mois de may 1618, où estant il tascha d'apporter le meilleur ordre qu'il luy fut possible et permis dans ce monastère, en envoyant estudier deux religieux au collége de Cluny à Paris. J'ay faict cette remarque le 22 mars 1647.

— Cf. *Histoire générale*, t. II, p. 191.

§ 8.

Construction du gros pilier du plomb du four soubs M. de Guyse, auquel sont les armoyries dud. abbé, l'an 1618.

L'an 1618, le père Gastaud, presbtre de l'Oratoire, procureur du Rd père de Berulle, administrateur des bénéfices de M. de Guyse, fit parachever le gros pilier qu'il avoit faict commencer quelque temps après son arrivée en ce monastère, suivant le procès-verbal faict par l'architecte de M. le duc de Guyse, père de nostre abbé, au bout des bastiments de cette abbaye, contre le plomb du four et muraille d'icelluy par la force duquel tout l'œdifice dud. plomb, de la tour de l'horloge

et des infirmeries est soubstenu, sans lequel pilier tous les bastiments s'en alloient à bas. J'ay faict ceste remarque le 22 mars 1647.

Addition plus moderne : « On tient qu'il a cousté plus de quinze mille livres tournois, contre lequel sont les armes de M. de Guyse. »

§ 9.

Fasson du lambris de la nef de l'église soubs M. de Guyse et aux fraicts dud. seigneur, l'an 1619.

L'an 1619, le R[d] père Gastaud continuant à faire raccomoder le plus possible des bastiments de lad. abbaye du Mont-St-Michel, il fit parachever la partie du lambris de la nef de l'église, vers la grande porte dans lequel led. Jacques Gastaud fit mettre et applicquer l'escusson des armoyries de nostredit abbé.— Noté le 22 mars 1647.

§ 10.

Révocquation de la commission de M. de Berulle touchant l'administration de l'abbaye du Mont-St-Michel par le pape qui en donne la charge à Claude de Rebé, l'an 1619.

L'an 1619, le Souverain Pontife révocqua la commission du R[d] père Pierre de Berulle, suppérieur général de l'Oratoire, qui avoit esté mis administrateur général des bénéfices dud. Henry de Lorraine, à cause de son bas aage, et par ce moyen le père Jacques Gastaud fut révocqué pareillement des affaires de l'abbaye du Mont-St-Michel (il y en a qui disent que ceste révocquation fut faicte à Rome, par la sollicitation des moynes de cette abbaye ou autres ayant craint que led. de Berulle n'obtînt permission d'introduire ses presbtres dans icelle, mais je m'en rapporte à ce qui en est). Après cette révocquation, le pape déclara led. Henry titulaire desd. bénéfices, ce néantmoins il nomma quant et quant, pour vicquaire général et administrateur au spirituel et temporel desd. bénéfices Claude de Rebé, chanoine de Lyon, qui du-

depuis fut archevesque de Narbonne, lequel incontinent s'en vint en cette abbaye où estant les moynes le courtisoient luy congratulant et remerciant d'avoir mis dehors les pères de l'Oratoire, leurs ennemis, cependant luy faisant plusieurs plaintes de leur prieur dom Noel Georges; ce qui causa beaucoup de grabuges entre lesd. prieur et moynes et fut cause que, suivant les résolutions prises, avant ces présentes, entr'eux tous, de plaider l'abbé pour avoir les 10,000 livres de pension monachalle, il alla à Rouen pour ce sujet et se chargea de plusieurs papiers nécessaires qui luy furent ostez par les moynes qui coururent après luy, puis créèrent un souprieur qu'ils firent confirmer aud. vicquaire général. Il alla toutefois à Rouen et fut rappellé par quelques mescontants de l'élection dud. sousprieur. Toutefois apprès avoir bien examiné et considéré qu'il perdroit son temps et ses peines en ce lieu, il obtint son congé et quelque argent pour s'en retourner en son ancien monastère où il est décédé et enterré. J'ay remarqué cecy l'ayant ouy de personnes dignes de foy et d'estre creues. — Le 22 mars 1647.

§ 11.

Un grand tremblement arrivé en ce Mont l'an 1619.

L'an 1619, le 10e jour du mois de may, vers les sept heures du soir tirant à huit, il fit un si grand tremblement de terre que tous les habitants de ce Mont croyoient devoir périr en bref. Il n'y eut, grâce à Dieu, toutefois point de mal advenu à personne. J'ay faict cette remarque que j'ay tirée de quelques manuscripts de ce lieu le 22 mars 1647.

§ 12.

Démolition du chasteau de Pontorson, l'an 1619.

L'an 1619, le 25e jour de juin, arriva dans ceste abbaye du Mont-St-Michel un jeune homme qui se qualifia secrétaire de M. Morant,

trésorier général de France, en compagnie de quatre soldats, lesquels dirent en ce lieu qu'ils estoient venuz en ce lieu soubs la conduitte du sieur de Lys, exempt des gardes de Sa Majesté, et dud. sieur Morant, trésorier général, estant cent soldats, par l'ordre de Louys XIII, roy de France, pour faire commandement au sieur de Montgommery de sortir et réellement quitter et abandonner le chasteau dud. lieu de Pontorson, ce qu'il avoit effectivement faict le jour de la S. Jan derniere, 24 du courant, et qu'ils s'alloient mettre en debvoir de razer led. chasteau, suivant l'ordrc de sa dite Majesté, ce qui fut faict dudepuis en bref temps, ce qui appert encore à présent par la place toute déserte. J'ay tiré cecy de quelques remarques faictes par dom Henry du Pont, vivant moyne et prieur de ce Mont-St-Michel, et l'ay mis icy le 22 mars 1647.

Note marginale plus récente. — « La commission pour démolir led. chasteau fut donnée au sieur Quetil, escuyer, sieur de Ponthébert, et à Jean Fortin, aussy escuyer, sieur de Lyvernière, tous deux de la ville d'Avranches, lesquels firent venir toutes les parroisses circonvoysines, tant du diocèse d'Avranches que de Dol, pour travailler aux démolitions. »

§ 13.

Huict livres 10 *sols de rente acquis de Mr Guillaume Gilbert-les-Forges, bourgeois du Mont-St-Michel,* en 1614, *avec l'argent provenant du remboursement de la rente constituée pour l'obit de Guillaume du Sollier, en son vivant lieutenant du Mont-St-Michel.*

— Extraict des titres le 23 mars 1647.

§ 14.

Huict livres 14 *sols de rente constituées sur Robert du Pont, sieur de La Semondière, avec l'argent provenant de la fondation de Julien de La Tousche, esquyer, sieur de Querolent, gouverneur de ce Mont.*

— Extraict des titres le 23 mars 1647.

§ 15.

Madame de Vicques est enterrée en ce Mont-St-Michel, l'an 1620.

L'an 1620, le 11e jour de febvrier, Madame de Vicques, femme et douairière de Monsieur de Vicques, en son vivant gouverneur de ce Mont-St-Michel, lequel fut tué devant Pontorson par les Huguenots et liguez avec eux, cettedite dame, sa veuve, estant décédée, fut apportée en ce Mont et enterrée dans la chapelle de Sainncte Anne du circuit de l'église de cette abbaye auprès de son deffunct mari, le tout suivant la volonté dernière d'icelle et testament; elle faict une fondation en lad. église, de quoy je parleray lorsque je traitteray générallement des fondations modernes faictes en cette église.—Noté le 23 mars 1647.

§ 16.

Processions générales du Mont à Pontorson et Avranches.

L'an 1621, furent faictes plusieurs prières pour les nécessitez publicques, pour le Roy, pour le Pape, et plusieurs processions èsquelles on porta les sainctes reliques de ce monastère : premièrement, au mois de juin, les reliques de cette abbaye furent portées à Pontorson et conduites avec la procession généralle. Item le 7e jour juillet suivant, François de Pericard, évesque d'Avranches amena icy la procession généralle pour prier pour le Roy en ce Mont-St-Michel. Item le 10e jour d'aoust suivant, la procession de ce lieu du Mont-St-Michel fut conduitte à Avranches où on porta les sainctes reliques et on fut beaucoup mouillé. J'ay tiré ces remarques de quelques fragments de ce monastère le 23e jour de mars l'an 1647.

§ 17.

Dom Henry Du Pont est faict grand prieur de ce monastère, y met la Clémentine et puis la quitte l'an 1621.

L'an 1621, au mois de may, Dom Noeël Georges quitta la charge de

grand prieur des moynes de l'abbaye du Mont-St-Michel ensemble la province de Normandie, comme j'ay dit au § 10, et s'en retourna en son abbaye de St-Florent de Saumeur, d'où il estoit profès et mourut en ce lieu, *plenus dierum*, et les moynes dud. Mont esleurent Dom Henry Du Pont, un de ceux que led. Georges avoit envoyé au collége de Cluny estudier et y estoit actuellement, lequel estoit homme de bonne vie et mœurs; il fit quelques résistances à cette élection, mais en la recepvant de bon cœur, avec la permission de M. de Guyse. Il prit trois moynes d'autres abbayes pour luy ayder à composer une vie plus réglée que celle qui se gardoit en ce Mont, sçavoir Dom Gilles Le Cocq, profès de St-Germain-des-Prez, Dom Matthieu Fery, profès de St-Evroult, et Dom Claude Leroy, profès d'une abbaye de Picardie, et s'en vint ainsy en ce Mont pour planter sa nouvelle Clémentine, mais ayant pris quelques jeunes et aultres avec ses trois et luy cela ne dura guères; car à cause de cette nouveauté et que ce nouveau prieur réformé estoit fort souvent avec ses parents, qui fut la cause de la perte de ses réformes, les moynes premièrement ne vouloient embrasser sa fasson de faire et lorsqu'il la quitta fréquentant ainsy le monde, passant pour maistre en cette abbaye, ils luy en faisoient reproches et partant le tout retourna comme au passé. J'ay tiré cette remarque des manuscripts du P. Dom Jan Huynes, au 6e et dernier traitté, chapitre IX, le 23 mars 1647.

— Cf. *Histoire générale*, t. II, p. 195.

§ 18.

Fondation de la chapelle de Fougeray en Tombelaine l'an 1621.

L'an 1621, Frère Nicolas de la Motte, moyne profès de l'abbaye du monastère du Mont-St-Michel et prieur du prioré de Saincte-Marie de Tombelaine, fonda et dota la chappelle de Fougeray pour estre deppendante dud. prioré de Tombelaine doresnavant. Je l'ay tiré de l'acte de fondation, laquelle est ès archives du Mont-St-Michel en l'armoire des tiltres dud. prieuré, le 23 mars 1647.

§ 19.

Acquisition de 6 livres 10 sols de rentè deues par le sieur des Guesdris des Genets, l'an 1622, moyennant quatre-vingt-onze livres tournois provenant de la fondation de frère Jan de Pontavice vivant moyne de ce Mont et prieur de Chauzey.

— Noté le 23 mars 1647.

§ 20.

M. de Barcillon, grand vicquaire de M. de Guyse, par ses exhortations induit les moynes du Mont à recepvoir les pères de St-Maur, l'an 1622.

L'an 1622, le conseil de l'abbé de Guyse, commendataire de cette abbaye, envoya en ce Mont-St-Michel, pour quelques affaires temporelles, messire Jan de Barcillon, docteur en théologie, avec procure généralle d'agir, et en partant il fut prié d'exhorter les moynes de la nouvelle réforme du Mont-St-Michel. Led. sieur estant en lad. abbaye, il mit à chef ses commissions, entr'autres celle de catéchiser les moynes de celuy, leur remontrant leur profession et combien ils estoient obligez au-delà des sœculiers de se porter à la bonne vie et au continuel exercisse des vertuz propres et conformes à l'estat monastique, et que le moyne qui n'observe pas sa règle est pierre d'achoppement et scandale à ceux qui considèrent ses dépportements. Mais tout ce discours fut en vain, car tous luy dirent qu'il leur estoit impossible de vivre en une communaulté et s'adonner aux austérités et qu'ils avoient pris leur ply comme le camelot et luy asseurèrent qu'ils estoient contants qu'on mist en ce lieu les pères de la Congrégation de S. Maur, pourveu qu'on leur baillast à chascun pension pour vivre ainssy le reste de leurs jours, qu'ils ne s'y opposeroient pas. M. de Barcillon croyoit qu'ils se moquassent jusques à ce que Frère Louys de Mathan luy vint dire à l'oreille qu'il le supplioit,

pour sa part, de luy faire bailler 400 liv. de pension et qu'il renonseroit à toutes ses prétenssions. Led. de Barcillon fut extrêmement joyeux et luy donna asseurance de sa demande : plusieurs des aultres, venant à sçavoir cela, venoient aud. sieur luy en demander autant; enfin ce bon ecclésiastique ravy d'ayse tira un consentement devant notaire de la plupart et envoya un messager vers le conseil du prince commendataire, M. de Guyse, donner advis qu'on eût à parler aux pères de lad. Congrégation de S. Maur et à les disposer à venir au plus tost en ce monastère, *quia res urgebat.* Il estoit plus contant d'avoir réduit ces moynes que d'avoir gaigné un royaulme, estant un homme vertueux et pieux, grand amy de lad. Congrégation. J'ay remarqué cecy le 23 mars 1647.

— Cf. *Histoire générale*, t. II, p. 195-196.

§ 21.

Concordat faict avec MM. les anciens religieux du Mont-St-Michel pour l'establissement des pères de la Congrégation en lad. abbaye, l'an 1632.

L'an 1632, le vendredy 9e jour de septembre. A tous ceux qui ces présentes lettres verront, Symon Brissont, sieur de Lerré, garde du sael royal des obligations de la vicomté d'Avranches, salut. Sçavoir faisons que par devant Jan Guytton et Charles Herpin, tabellions royaux en lad. vicomté, aux siéges de Pontorson et du Mont-St-Michel, furent présentes en leurs personnes Messire Jan-Baptiste de Barcillon, docteur en théologie, prieur de St-Pierre-de-Tropiac, grand vicquaire et administrateur général de très-hault et puissant prince Monseigneur Henry de Lorraine, abbé commendataire de Fescan et du Mont-St-Michel, d'une part, et religieuses personnes Fr. Henry du Pont, grand prieur, tant en son nom que soy faisant et portant fort de Fr. Richard Le Therould et Jan de La Hache, religieux profès de lad. abbaye, absents, estant de présent au collége de Cluny à Paris pour y faire et parfaire leurs estudes; Frères Olivier Barbes, infirmier, Gilles de La Croix, aumosnier, Denys Gognier, archidiacre, Jan Le Chevallier, prieur de

Chausey et chappelain de la chappelle de Saincte-Marie-Nostre-Dame-des-Trente-Cierges, Claude Le Roy, Gilles Le Cocq, Matthieu Fery et François Giroult, tous religieux profès en lad. abbaye du Mont-St-Michel, capitulairement assemblez au son de la cloche pour traitter de leurs affaires, lesquels après avoir, par plusieurs fois traitté entr'eux et délibéré sur la proposition à eux faicte par led. sieur grand vicquaire et grand prieur de restablir la discipline monastique dans lad. abbaye (et avoir eu communication du pouvoir dud. grand vicquaire et faict insérer au registre du secrétariat d'icelle) et l'unir à quelque Congrégation de S. Benoist bien réglée et réformée pour pouvoir maintenir et entretenir la discipline et observance régulière en lad. abbaye, qui pour la sainctеté du lieu est réclamée par toute la chrestienteté pour estre le sanctuaire du prince des Anges; ont, suivant la résolution prise en leur chappitre le 8 des présents mois et an, après avoir imploré l'assistance du Saint-Esprit, par une messe solennelle célébrée à cette fin, de leur bon gré, vouloir et consentement et pour la plus grande gloire de Dieu, faict les accords, pactions et conventions qui ensuivent :

Premièrement ont lesd. sieurs grand vicquaire et religieux de ladite abbaye voulu et consenty soubs le bon plaisir de nostre Sainct Père le Pape, du Roy nostre sire, de Monseigneur l'Évesque d'Avranches et de Nosseigneurs de la cour de Parlement, que ladite abbaye du Mont-St-Michel soit pour l'advenir unye et aggrégée à la congrégation des PP. Bénédictins de S. Maur, pour y estre le service divin célébré et la règle de S. Benoist observée selon les constitutions de lad. congrégation, et à ceste fin pourra Monseigneur introduire tel nombre de religieux que bon luy semblera, et les anciens religieux embrasseront, si bon leur semble, lad. réforme, et, en cas qu'ils n'ayent volonté de ce faire, ils ne pourront estre contraincts de changer les anciennes constitutions de lad. abbaye et obéyront à leur prieur, à la forme accoustumée, qui les fera vivre selon lesd. constitutions anciennes.

Le supérieur des PP. Bénédictins de la Congrégation de St-Maur présidera au cœur et ailleurs pour la direction du divin service et cœrémonial, et, en son absence, le plus ancien de lad. Congrégation, d'aultant qu'il est nécessaire que celuy qui préside soit bien versé aux cérémonies de lad. Congrégation.

Quant aux scéances du cœur, lesd. pères auront les secondes hautes de chaque costé après les anciens.

Les religieux de lad. Congrégation occuperont tous les lieux réguliers qui aboutissent au cloistre du costé du rocher qui consistent : en dortoir, réfectoire, cuisine, caves, buschers, greniers et autres commoditez desquels lesd. anciens seront déportez, se réservant de loger au logis abbatial et aux autres logis qui y aboutissent, desquels logis ils auront l'entrée et sortye desdits cloistres pour aller et venir au service divin : auquel logis abbatial et autres de lad. abbaye pourront aussy loger lesd. pères de la Congrégation si bon leur semble, sans incommoder lesd. anciens religieux.

Les tiltres et fondations de tous les offices de lad. abbaye qui regardent l'administration du bien et revenu de lad. esglise, au régime et chant du cœur, comme les offices de trésorier, hostelier, chantre, soubschantre, sacristain, clerc d'église, célerier, cuisinier, grenestier, appartiendront ausd. PP. de lad. Congrégation avec les revenus, fruicts, honneurs et dignités et libertés d'icelles en payant les pensions et charges ordinaires à raison desd. offices comme décimes et autres.

Et pour le regard des autres offices de lad. abbaye, sçavoir l'aumosnerie et l'infirmerie possédez par lesd. Fr. Gilles de la Croix et Barbes, en jouiront comme de coutume.

Toute l'administration de l'église sera en la disposition desd. PP. de lad. Congrégation, taut pour les pèlerins que aultres dévotions, mesmes, les troncs, oblations, offrandes et aultres fors et excepté de la chappelle de Nostre-Dame-des-Trente-Cierges, derrière le cœur, appartenant aud. prieur de Chauzey, qui en est titulaire, et le tronc de Nostre-Dame-sous-Terre, qui est affecté à l'aumosnerie, à la charge que led. sieur grand prieur ou, en son absence, l'un des anciens aura l'une des trois clefs du pontificat, reliquaire, sceau et chartrier ainssy que de coutume pour y avoir égard, laquelle administration est déférée ausd. PP. pour mieux desservir l'église suivant leurs constitutions.

Seront les affaires de lad. abbaye délibérées au chappitre, ainsy qu'il est accoustumé, auquel se trouveront tous lesd. religieux, tant anciens que de la nouvelle Congrégation, si bon leur semble, auquel chappitre le prieur desd. anciens qui est à présent président et au deffaut dud.

sieur prieur, le suppérieur ou le plus ancien de lad. Congrégation, présidera et auront lesd. anciens leurs scéances et voix délibératives suivant leur réception comme au cœur.

Ne pourra le suppérieur de la Congrégation entreprendre aucune juridiction et authorité sur lesd. anciens religieux, soit pour la correction des meurs ou autrement; ains demeureront soubs l'obédiance juridiction et congnoissance de leur prieur. Et arrivant que Dom Henry Du Pont, à présent prieur, se voulut unir à lad. Congrégation lesd. anciens religieux pourront eslire quelqu'un d'entr'eux, à la fasson accoustumée, pour les régir et gouverner selon les anciennes constitutions dud. monastère.

En considération de toutes lesquelles choses susdites, lesd. grand prieur et anciens religieux, et en faveur de l'introduction desd. Pères et pour y contribuer de leur part, ont remis et remettent touttes les distributions qui se font à l'esglise provenant des fondations qui y ont été faictes, droicts qu'ils prennent sur le tronc et autres en lad. abbaye pour en laisser, par M^{gneur} leur abbé, la jouissance ausd. Pères de ladite Congrégation, lesquels satisferont ausdites fondations, et pour cet effect, leur seront tous les contracts, d'icelles mis ès mains par lesd. anciens, laquelle remise ils ont faicte aux charges ci-après déclarées.

C'est asçavoir que mondit seigneur, abbé, sera tenu de fournir à chacun religieux, y compris led. sieur prieur pour deux, pour toute la pitance que lesd. religieux ont accoustumé d'avoir ensemble, pour le vestiaire et autres nécessitez généralement quelconques que lesd. religieux pourront prétendre leur estre deuebs et leur devoir estre fournies, tant par mond. seigneur que par le couvent célerier et autres officiers, ores qu'elles ne soient exprimées par ces présentes, la somme de quatre cents livres tournois, par chacun an, payables par advance à deux termes et payements esgaux, Noël et St-Jean-Baptiste, moyennant laquelle somme de 400 livres, pour chacun desd. religieux anciens, iceux religieux ont quitté et quittent mond. seigneur l'abbé de toutes choses et charges sans en rien réserver ny retenir. Au payement desquelles sommes led. sieur grand vicquaire a affecté et hypothéqué tous les revenus de lad. abbaye, pour estre prises clairement et par préférence sur les deniers les plus clairs de lad. abbaye, spécialement sur les

revenus de la baronnye d'Ardevon, terres de Cancalle et Meloir, Dom-Jan et Boutemont deppendants de lad. abbaye, le payement desquelles sommes sera faict ausd. religieux par les fermiers desd. terres ausquels ils en bailleront acquit, sans que lesd. pensions puissent estre retranchées pour quelques causes et occasions que ce soit et en cas que quelqu'un des anciens prieurs prenne la réforme et s'unisse à lad. congrégation, sa pension de 400 liv. sera payée ausd. Pères de lad. congrégation.

Pour les gages du médecin, chyrurgien et apothyquaire, ils seront payez par mond. seigneur abbé comme de coutume. Et si, pour l'exécution des présentes et pour raison du consentement donné par les anciens frères Louys de Mathan, Guillaume du Chastellier, Jacques Lancesseur, Michel Le Gros et Jacques de la Croix, religieux en lad. abbaye, il survient quelques procès, mond. seigneur sera tenu d'en faire faire la poursuitte à ses fraicts et deppens.

En outre, mond. seigneur sera obligé de satisfaire à toutes les charges, comme décimes, réparations et aultres choses ausquelles il est obligé par la dignité abbatiale.

Fournira aussi mond. les pensions accoutumées de deux cents cinquante livres tournois à chacun des novices profès de lad. abbaye estant en icelle qu'au collége de Cluny, à Paris, pour y faire leurs estudes et non ailleurs, jusques à ce qu'ils soient presbtres auquel cas ils auront pareille somme de 400 liv. comme les aultres religieux, à condition qu'ils agréeront et ratifieront le présent concordat et contract.

Sera pareillement tenu mond. seigneur de payer les pensions ordinaires du curé de la ville du Mont-St-Michel, du précepteur des novices et du clerc d'esglise, sçavoir, 300 livres aud. curé, deux cents livres aud. précepteur, et soixante livres aud. clerc d'esglise et générallement toutes aultres charges accoutumées d'estre payées tant sur le tronc que aultrement.

Consentent et accordent lesd. anciens religieux qu'il ne soit admis aucun novice en lad. abbaye qui ne fasse profession de lad. réforme.

Au surplus, en considération de ces présentes, mond. seigneur a remis et remet ausd. anciens le droict qui lui appartient et cotte-morte desd. religieux anciens, advenant leur deceds, leur laissant la liberté

d'en disposer en faveur desdits Pères de la Congrégation ou leurs confrères et non autrement.

Et moyennant l'exécution des présentes, les concordats cy devant faicts par M. le comte de Rebé, comme grand vicquaire et administrateur général des abbayes de mond. seigneur et tous aultres pour la norriture et vestiaire desd. religieux demeurant nuls au regard des religieux de lad. abbaye, et qu'ils n'en poursuivront l'exécution directement ou indirectement, d'autant qu'il n'y aura que le présent concordat qui sorte son plain et entier effect pourveu que les PP. de la congrégation soient establis en lad. abbaye du Mont-St-Michel, le présent contract n'estant fait qu'en leur faveur seulement.

Et ainssy en sont demeurez d'accord lesd. partyes et ont promis et promettent aud. cas de l'establissement desd. PP. d'entretenir ces présentes selon leur forme et teneur. Et pour plus grande seureté ont ouvert le livre des Evangilles, comme en tel cas il est requis et accoutumé, et sur icelluy pozé les mains, juré et professé de n'y contrevenir aulcunement : lesd. religieux anciens capitulant et demeurant en tous leurs droicts qu'ils avoient du précédant jour à faulte dud. establissement. Et fera mond. seigneur ratifier ou son dit grand vicquaire le présent concordat auxd. PP. de la Congrégation, et toutefois promettant tout ce que dessus tenir et respectivement maintenir de point en point et avoir ferme et stable et agréable, sans révocquer. Donc partant lesd. sieurs religieux anciens en furent contans à rendre et payer tous coûts et dommages sur ce ensuivis, jurant de bonne foy non aller à l'encontre. Présents à ce : M. Pierre Beraud, sieur de Brouhē, agent des affaires de lad. abbaye, M. Jan Breguaint, presbtre, præcepteur des novices d'icelle, et Jullien Herpin, bourgeois dud. Mont-St-Michel, tesmoings. En tesmoing de quoy, à la relation desd. tabellions, les lettres sont scellées dud. séel. Ce fut faict et passé aud. Mont-St-Michel, viron midy, au chappitre de lad. abbaye, le vendredy 9e jour de septembre l'an mil six cent vingt-deux. La minute des présentes est signée des partyes et des tesmoings après lecture faicte suivant l'ordonnance. Le présent délivré aud. sieur grand vicquaire aud. nom, adverty de faire contrerooler. Ainssy signé : Guytton et Herpin, avec paraphes.

Collationné à l'original bien sein et entier, en bonne forme, à l'instant remis ès archives le 24 mars 1647.

§ 22.

Monsieur de Guyse, abbé de ce Mont, envoya demander des pères de la Congrégation à Corbie pour establir en ladite abbaye, 1622.

L'an 1622, le conseil de Monsieur de Guyse, abbé commendataire de ce Mont-St-Michel, ayant reçeu ce consentement en forme de concordat faict entre le sieur de Barcillon, grand vicquaire dud. seigneur, et les moynes de lad. abbaye, après en avoir conféré avec le duc et Madame la duchesse de Guyse, père et mère de nostre abbé, et avec luy, on envoya son secrétaire à Corbie en Picardie, dans l'abbaye duquel lieu lesd. pères de la Congrégation tenoient pour lors leur chappitre général, avec charge de leur faire entendre la volonté du Prince et mesmes du Roy des princes, Dieu tout-puissant, qui estoit de remettre la discipline régulière dans l'abbaye du Mont-St-Michel, lesquels ayant veu que c'estoit une nécessité à la gloire de la divinité envoyèrent, avec led. secrétaire, le R. P. dom Martin Tesnière, prieur de la Ste-Trinité de Vendosme et visiteur de la province d'Acquitaine, dom Arsène Rolle, prieur de St-Pierre de Corbie, et dom Charles de Malleville, lesquels furent reçeus à bras ouverts à Paris par mond. seigneur de Guyse, abbé, et des gens de son conseil, là où estant il leur fut dit qu'il falloit sans davantage différer de ce pas aller establir la Congrégation en lad. abbaye du Mont-St-Michel, après en avoir passé le concordat entr'eux : celuy passé avec MM. les anciens du Mont-St-Michel estant desjà expédié. Madame la duchesse de Guyse, mère de notre abbé, en fit très-instantes prières ausd. pères ; à quoy ils condescendirent. J'ay remarqué cecy le 24 mars 1647.

§ 23.

Concordat faict avec M. de Guyse, abbé du Mont-St-Michel, pour l'establissement des PP. de la Congrégation en icelle, 11 octobre 1622.

Entre Monseigneur Henry de Lorraine, abbé commendataire du Mont-St-Michel et de Fescan, en la présence et par l'advis des RR. PP.

M[re] André Duval, presbtre et docteur professeur du Roy en théologie, M[re] Georges Dey, aussy presbtre docteur et prœdicateur ordinaire du Roy, et le R. P. Archange de Painbroc, gardien des PP. Capucins au faubourg de St-Honoré de Paris, et d'autre part Dom Martin Tesnière, prieur de l'abbaye de Vandosme, visiteur de la Congrégation de St. Maur en France, ordre de St. Benoist, Dom Anselme Rolle, prieur de l'abbaye de Corbie, et Dom Charles de Malleville, tous trois presbtres et religieux profès de lad. Congrégation...

Ayant mis en considération que lad. abbaye du Mont-St-Michel a esté fondée par miracle et par une inspiration envoyée du ciel au bienheureux S. Aubert, évesque d'Avranches, pour y servir et honorer le grand archange S. Michel, ange gardien et tutélaire de ce royaume, comme il est en Italie au mont vulgairement appelé le Mont-Gargan, et pour donner ayde et secours à ceux qui seroient en péril de faire naufrage sur la mer, et que d'icelle abbaye, comme d'une vraye pépinière et escolle de vertu, sont antiennement sortis de très-grands et célèbres religieux, qui ont gouverné et fondé plusieurs grandes abbayes tant en ce royaume comme ès nations étrangères; néantmoins, comme toutes choses mesme les plus sainctes et religieuses tombent d'ordinaire en décadence si on n'y apporte le soin et la vigilance qu'il convient, il s'est trouvé, tant à cette occasion qu'à cause des troubles qui ont eu cours en France, qu'on s'est en lad. abbaye relasché de l'ancienne observation de la règle, à quoy on a tenté plusieurs moyens pour y apporter remède qui n'auroient réussy...

— Noté le 26 mars 1647.

Le concordat, en confirmant les arrangements pris à l'égard des anciens religieux, stipulait la remise de l'abbaye à la congrégation de S. Maur, à la condition d'entretenir douze religieux de cœur en ladite abbaye. Ce nombre devait estre augmenté au fur et à mesure des extinctions par décès ou autrement, des pensions faictes aux anciens religieux.

L'abbé devait payer 10,000 liv. tournois à la Congrégation, plus 3,600 liv. tournois jusqu'à parfaite réparation des lieux réguliers.

§ 24.

Introduction des PP. Bénédictins de la Congrégation dans l'abbaye du Mont-St-Michel par Mgr l'évesque d'Avranches, l'an 1622.

L'an 1622, le 27e jour dud. mois d'octobre, les PP. de la Congrégation de St. Maur en France prinrent possession réelle et actuelle des lieux réguliers de l'abbaye et monastère du Mont-St-Michel, en la présence du R. P. Dom Charles de Malleville, prieur, le premier esleu de ce monastère, après la célébration du concordat cy dessus faict avec Mgr Henry de Lorraine, fils de Charles de Lorraine, duc de Guyse, item ès personnes des RR. PP. Dom Michel Pirou et Philibert Cotelle, presbtres, et des frères Joseph de La Rondie, Fiacre Bellet, Mathurin de La Haie, Bernard Audebert, Estienne Le Grand, Benoist de Beaurepaire, Maur de Sainct-Fiacre, et Bede de Fiesque, tous frères clercs destinés pour le service du cœur et non encore presbtres, et Daniel Barbes, frère convers : tous lesquels après avoir pris congé de mond. seigneur l'abbé et de Monsieur et de Madame de Guyse, autheurs principaux de cette bonne action, sortirent de Paris pour venir en ce Mont, passant par la ville d'Avranches, a intenssion de salluer le seigneur évesque et luy notifier leur obédience, lequel nommé R. P. en Dieu François de Péricard fut si ravy d'ayse d'une si belle entreprise qu'il ne pouvoit contenir de pleurer, fit demeurer les Pères un jour davange qu'ils n'eussent faict à cause qu'il vouloit venir avec eux pour les mettre en lad. possession en propre personne, ce qu'effectivement il fit avec toutes les cérémonies et dévotions possibles. De quoy fut rapporté acte authentique par devant notaires et tabellions royaux, Jouenet et Herpin, lequel Herpin garda la minutte et résidoit en la ville dud. Mont-St-Michel, coppie du quel acte est ès archives du monastère. Auparavant que lesd. pères furent en ce Mont, n'estant encore qu'à Avranches, les moynes anciens de ce lieu le sachant en furent tous estonnés de voir une si grande célérité en cette affaire, et Dom Henry du Pont, quoyque dévot, et qui avoit esté sur le point d'entrer en lad. Congrégation, se voyant en la charge de grand prieur

de ce monastère, changea ses premiers desseins et fut un de ceux qui y avoit le moins d'inclination que la Congrégation fust establie en ce Mont, ce qui fit qu'il monta à cheval et alla au-devant desd. moynes de lad. Congrégation à Avranches, leur remontra qu'ils estoient trop ardents et qu'il falloit attendre, qu'il n'y avoit rien de prez en ce Mont pour les loger, non pas même pour les coucher ; les bons pères luy firent humblement response qu'il falloit peu à ceux qui n'avoient pas mis leur espérance ès biens et commoditez temporelles, et partant led. du Pont fut contraint de s'en revenir aussy advancé que lorsqu'il y estoit allé ; car après, la prise de possession et l'introduction desd. pères se fit comme j'ay dit. Et les pères se logèrent dans le logis abbatial et firent de petites séparations dans iceluy pour s'accomoder au plus décemment qu'il leur estoit possible, attendant la restauration des lieux réguliers. Ils faisoient leur réfectoire en la chappelle de Ste-Catherine, au bas du logis abbatial, où ils ont esté plus de trois ans et receu beaucoup d'incommoditez qui n'estoient pas incommoditez à ces bons pères, lesquels pour remettre l'observance de la règle de leur patriarche S. Benoist ne craignoient nullement les difficultez qui se rencontrèrent en ces commencements, tant à cause de la paine du lieu où ils estoient logez que néccessitez corporelles, que aussy de la part de dix-sept anciens moynes et un novice qui estoient en ce Mont, lors de leur establissement, lesquels, pour la plupart, avoient grand dueil au cœur de voir des gens, en leur présence, dont par leur bonne vie la leur mauvoise estoit condemnée ; comme il est dit : *Qui male agit odit lucem.* J'ay faict cette remarque le 26 mars 1647.

— Cf. *Histoire générale*, p. 197.

§ 25.

Provision de la garde d'une des portes de lad. abbaye par l'abbé, l'an 1622.

L'an 1622, le 4ᵉ jour de novembre, M. de Barcillon, vicquaire général de M. de Guyse, abbé de cette abbaye du Mont-St-Michel, donna

la garde d'une des portes de lad. abbaye à Sanson Laurent, dit Lavigne, bourgeois dud. Mont-St-Michel, pour en faire la fonction et jouir des fruicts et émoluments accoutumez, le tout jusqu'à ce qu'il plairoit aud. de Barcillon. Je l'ay tiré des lettres en forme qui sont ès archives, le 26 mars 1647.

§ 26.

Présentation de Guillaume Chevallier, presbtre, à la cure de Boucey, par les moynes de l'abbaye du Mont, le 30 décembre 1622.

— Extraict de l'acte de présentation aux archives, le 26 mars 1647.

§ 27.

Députation d'un religieux pour assister à la visite des bois du Prael, deppendants de l'abbaye de St-Paer de cette dite abbaye, le 13 novembre 1622.

— Extraict des actes ès archives, le 26 mars 1647.

Note postérieure : « On tient que la vente n'eut point de lieu et que lesd. demeurèrent sur le pied. »

§ 28.

Le préau du cloistre a esté remply de terre sur le plomb, l'an 1623.

L'an 1623, au mois de mars, le préau du cloistre a esté remply de terre, auparavant on marchoit dessus le plomb à nud : et les pères de la Congrégation de S. Maur travaillèrent beaucoup à cet ouvrage avec les gens que le sieur de Brouhë, agent de M. l'abbé, y avoit mis. J'ay faict cette remarque le 26 mars 1647.

Note postérieure : « L'an 1676, on osta la terre de dessus le plomb à cause que led. plomb ayant esté gasté en plusieurs endroicts soubs la terre, l'eau commençoit à gaster la voulte de la salle des chevalliers. On peut aisément réparer quand on voit par où l'eau coule. »

§ 29.

Présentation de Michel Mauger, bachelier en théologie, en remplacement de Jacques Morin, décédé, pour la cure de St-Brelade, par les moynes, le 23 *janvier* 1623.

— Extraict de l'acte ès archives, le 26 mars 1647.

§ 30.

Ratiffication du concordat d'establissement des PP. de la congrégation en ce monastère par le chappitre général de la Congrégation de S. Maur, tenu le 18 *septembre* 1623, *en l'abbaye de St-Faron-lès-Meaux.*

— Extraict de la coppie dud. acte ès archives, le 26 mars 1647.

§ 31.

Dom Charles de Malleville est esleu le 1er prieur de la Congrégation en l'abbaye du Mont, l'an 1623.

L'an 1623, aud. mois de septembre cy-dessus, au chappitre général des PP. de la Congrégation de S. Maur en France, canoniquement célébré dans l'abbaye de St-Faron-lès-Meaux, auprès de Paris, le R. P. Dom Charles de Malleville fust esleu prieur du monastère et abbaye du Mont-St-Michel au péril de la mer, en Normandie, lequel il avoit régi et gouverné depuis l'introduction des PP. de lad. Congrégation en iceluy, en qualité de plus ancien et par commission. Le dévot lecteur aura agréable que je luy donne à congnoistre quel estoit ce bon père. Il estoit gentilhomme de naissance et de fort bonne et fort honorable maison, près la ville de Bernay, en Normandie. J'ay veu son frère, qui estoit un très-honneste gentilhomme. Ce bon Père, suivant l'ancienne coustume de la noblesse, fut mis petit moyne dans l'abbaye de Nostre-Dame-de-Bernay, où ayant esté longuement jusques à ce que la

Congrégation de S. Maur fust solidement establie en France et que les pauvres moynes l'eussent congnue et particulièrement luy, qui embrassa aussytost sa forme de vivre, laquelle il a toute sa vie si fidellement prattiquée qu'il estoit estimé de tous ceux qui le congnoissoient un très-vertueux religieux, ce qui a faict qu'il a esté longtemps suppérieur dans lad. Congrégation, en cette abbaye du Mont-St-Michel, du collége de Cluny à Paris, des abbayes de Ste-Croix de Bourdeaux et St-Lomer de Bloys, etc., et finallement apprès avoir esté encore prieur des prieurés de Nostre-Dame-de-Bonne-Nouvelle, près Rouen, et de St-Fiacre en Brie, il mourut en l'abbaye du Grand-Cluny en Bourgogne, pour lors unye à lad. Congrégation de St-Maur, en la charge d'archidiacre, le 26e jour du mois de septembre l'an 1639, de la mesme sorte qu'il avoit vescu. Il fault advouer que je suis encore touché de dévotion lorsque je me représente la ferveur de ce bon Père. J'ay eu ce bien de le voir et congnoistre. Il estoit si dévot à Nostre-Dame, qu'il ne se peut pas dire, cela apparoist dans l'introduction du Sacré-Rosaire, faicte en cette église peu après qu'il y fust envoyé comme je diray. Il portoit si grand respect aux sainctes reliques que si tost qu'on les monstroit à quelqu'un, il estoit proche pour les adorer. Au chappitre général tenu à Vendosme l'an 1633, où il estoit un des deffiniteurs nommé (auquel monastère il demeuroit pour lors, ayant peu de temps que je y avois faict ma profession selon les statuts de la Congrégation, où je congneus ce bon Père particulièrement et l'ay veu dudepuis à Bloys), lorsqu'on monstroit la Saincte Larme gardée en cette abbaye dud. Vendosme ou les reliques, il se trouvoit aussy tost pour les adorer et nous disoit que Dieu avoit plus agréable l'honneur qu'on rendoit à la mémoire de ses fidèles serviteurs que si on mettoit son corps tout en sang pour l'amour de luy; ce n'est pas qu'il ne prattiquast les austérités, car il estoit si atténué et si maigre de pœnitence qu'il n'avoit que les os presque, il ne s'asséoit point en sa cellule, ains estoit de genoux continuellement, écrivoit et estudioit ainsy; prattiquant cette posture pour estre plus prest à faire ses oraisons continuelles à Nostre Seigneur. Il avoit un grand mal d'estomac qu'il a gardé jusques à la mort. Il estoit grand, de belle taille, un peu courbé à force d'estre de genoux, blond en son pelage avec peu de poil au menton. Pour moy j'estime que ce bon Père jouist à présent des fruicts de ses labeurs et

dévotions, comme feront tous ceux qui comme luy prattiqueront fervemment les observations de nostre saincte Congrégation. Mon cher lecteur, je vous prie de me pardonner si je me suis un peu estendu à parler de ce bon Père. Vous en attribuerez la cause à la congnoissance que j'ay eu de ses vertus, aussy pour émouvoir les moynes de lad. congrégation à l'imiter; et que, si par malheur un jour (ce qu'à Dieu ne plaise), ils se relaschent de la vertu, en lisant cecy ils soyent invitez à se remettre au bon chemin, considérants la ferveur de ce bon Père et des autres moynes de lad. Congrégation en ce temps-là et, grâces à Dieu, encore en cesthuy-cy auquel la régularité marche d'un meilleur pied qu'elle n'avoit encore faict, tant à cause que la Religion et Congrégation est à présent mieux establie, dilatée et multipliée que aussy les moynes d'icelle ont plus d'expérience ès choses spirituelles. J'ay faict cecy le 27 mars 1647.

— Cf. *Histoire générale.* — *Additions* de L. de Camps, t. II, p. 211.

§ 32.

Fasson de plusieurs argenteries par l'ordre de M. de Guyse, abbé, l'an 1623.

L'an 1623, Monsieur de Brouhë, agent de M. de Guyse, abbé commendataire de ce Mont-St-Michel, fit refondre plusieurs vieilles argenteries qui ne servoient de rien estant conservées en la thrésorerie de l'église de ce Mont-St-Michel. Il fit faire premièrement un calice et sa patenne, sur la patte duquel il fit apposer les armoyries dud. seigneur abbé; 2^{ent} une lampe d'argent de moyenne grandeur avec ses chesnettes aussy d'argent pour la suspendre, sur laquelle lampe il fit aussy applicquer l'escusson des armoyries dud. seigneur abbé. Icelle lampe est à présent continuellement devant le grand autel de lad. église; 3^{ent} il fit faire une manicule à mettre l'encens et y fit pareillement apposer lesd. armoyries, item l'encensoir aussy d'argent, lequel fust composé de deux petits qui estoient pour lors en lad. thrésorerie, tous lesquels meubles

sacrés et bénits sont encore à présent en lad. église et y servent continuellement. Je l'ay remarqué le 27 mars 1647.

§ 33.

Mre Pierre de Cornullier, évesque de Rennes, vint en ce Mont-St-Michel, l'an 1623.

L'an 1623, l'Illustrissime et Reverendissime évesque de Rennes, Mre Pierre Cornullier, de la maison de la Tousche, au pays Nantois, vint en voyage en ce Mont-St-Michel où il fust receu par les moynes de l'abbaye dud. lieu avec les honneurs deubs et qu'ils ont accoustumé de rendre aus seigneurs évesques et aultres princes et prélats de l'église, particulièrement à ceux dans l'évesché desquels le monastère a quelque bien et deppendance, celuy de Rennes en estant un. Je l'ay remarqué le 27 mars 1647.

§ 34.

Présentation de Mre Louys du Val à la cure de St-Michel de Beauvoir, vacante depuis deux ans par le déceds de mre Jullien Le Blanc, par les moynes du Mont-St-Michel, le 30 décembre 1623.

— Tiré de l'acte de présentation ès archives le 27 mars 1647.

§ 35.

Ins titution du Sainct Rosaire en l'église de l'abbaye du Mont-St-Michel, faicte l'année 1624.

L'an 1624, le 16e jour du mois de may, Mgneur le Rme évesque d'Avranches, par acte particulier, donna permission au Rd père dom Charles de Malleville, prieur des moynes de l'abbaye du Mont-St-Michel, d'establir la confrairie du S. Rosaire en l'église de lad. abbaye. Le 15 du présent mois de may, le Rd père avoit obtenu des PP. Jacobins du Mesnil-Garnier permission de l'instituer en ceste abbaye, s'obligeant avec ses

moynes, pour eux et pour leurs successeurs au temps à venir, de mettre en prattique les statuts ordonnés à telle confrairie, sçavoir de faire une procession tous les premiers dimanches du mois après vespres en l'honneur de la glorieuse Vierge et y chanter ses sainctes lytanies et faire commémoration du dit S. Rosaire à la grande messe dud. premier dymanche dud. mois comme ès jours du Rosaire : de plus chaque premier dymanche du mois, dire une messe basse du Rosaire : item faire la procession comme dessus ès festes principalles de nostredite glorieuse Dame, comme de la Nativité, Annonciation, Purification, Assomption, etc.; et le premier jour d'apprès icelle feste, qui ne soit empesché d'une feste double ou d'un dymanche, dire une messe basse des deffuncts pour les confrères du Rosaire décédés. De plus, le premier dymanche du mois d'octobre, chascun an, faire l'office et célébrer la grande messe, le tout du Sacré-Rosaire, en l'honneur de lad. glorieuse Vierge Marie. Led. père de Malleville fit faire le petit autel qui se voit à présent en la chappelle de Nostre-Dame du Circuit en laquelle il sittua lad. confrairie du Rosaire, laquelle y est encore à présent, et fit clore le vitrail du milieu, lequel ostoit la facilité de célébrer la saincte messe aud. autel. J'ay faict cette remarque le 27 mars 1647.

§ 36.

Fondation pour M. et Mme de Vicques et leur fils, doyen de Bayeux, l'an 1623.

L'an 1623, le 7e jour d'octobre, au rapport de Charles Herpin, notaire royal résidant au Mont-St-Michel, Mr Jacques de La Moricière, grand doyen en l'église cathédralle de Bayeux, fils de feu M. Louys de Lamoricière, seigneur de Vicques, gouverneur de ce Mont-St-Michel en son vivant, et de dame Hesther de Tessier, sa femme, tous deux inhumés en l'église dud. Mont-St-Michel, a faict la fondation pour le salut de leurs âmes et de la sienne qui ensuit : sçavoir qu'il a baillé aux religieux et couvent de lad. abbaye la somme de 45 livres tournois de rente annuelle à prendre sur la terre de La Mothe de Geets et sur la terre des Planches en la parroisse de St-Jean de la Héze, près

Avranches, appartenant aud. sieur grand doyen ; icelle rente payable ausd. moynes le jour de la Magdelaine par chascun an, pour raison de quoy ils sont tenuz à perpétuité chanter et cellébrer une grande messe *De Angelis* au 23 juillet de chascun an, ou aultre jour, si celuy là estoit occupé de festes, avec la procession avant icelle, chascun d'iceux portant un cierge en main de cire blanche, le tout en action de grâces à Dieu, à la Vierge et à sainct Michel, de ce que led. sieur deffunct M. de Vicques, son père, reprit le chasteau de ce lieu sur les Huguenots, le 22 juillet 1577. Item le 18e jour de décembre, chascun an, dire et cellébrer une grande messe *de defunctis* pour le repos de l'âme dud. s^r de Vicques et madame sa femme et de luy fondateur et donateur, jour du déceds dud. s^r de Vicques père. Item une messe basse pour l'âme de lad. dame de Vicques le landemain de la Purification de la Vierge, jour du déceds de lad. dame ; apprès laquelle grande messe se dira : *Libera me domine* et l'*Oraison*. Tout ce que dessus a esté tiré de l'acte de fondation ès archives, le 27 mars 1647.

§ 37.

Dom Placide de Sarcus est esleu le 2e prieur de la congrégation en ce Mont-St-Michel, l'an 1624.

L'an 1624, au mois de septembre, le chappitre général de la Congrégation de S. Maur fut célébré en l'abbaye de St-Faron-les-Meaux, auquel le R. P. Dom Charles de Malleville fut déposé de la suppériorité de ce Mont-St-Michel et mis prieur au collége de Cluny à Paris, et en sa place en ce monastère du Mont-St-Michel fut nommé par led. chappitre général, le R. P. Dom Placide de Sarcus, 2e prieur, lequel estoit auparavant prieur de l'abbaye du Mont-St-Quentin, en Picardie. Ce bon père est natif de lad. province de Picardie, gentilhomme d'extraction, sorty du chasteau de Sarcus en Beauvoisis, maison fort illustre en son quanton. Il est encore en vie, grâces à nostre bon Dieu. Depuis ce temps là, il a passé par toutes les suppériorités et dignités de la Congrégation, excepté de celle de la suppériorité générale, et est encore à présent le premier assistant de nostre T. R. P. suppérieur général

et la 2e personne de nostred. Congrégation pour ses mérites, vertuz et capacités. Bref, je puis dire que c'est la meilleure cervelle, non de lad. Congrégation, ains de l'ordre bénédictin. Je puis parler scientifiquement de ses belles qualitez, moy qui ay eu le bonheur d'avoir esté admis en lad. Congrégation et receu à la profession en icelle soubs luy dans l'abbaye de la Très-Saincte-Trinité de Vendosme où je diray, avec vérité, que j'ay la seulle obligation après Dieu, à ce bon père de ma conversion. Car ne pouvant gouster les humiliations de la religion (encore tout mondain), considérant que cet homme si grave s'y soubmettoit si fervemment et les embrassoit le premier, quoyque suppérieur et sy sage et sy bien faict, cela me faisoit résouldre, et rentrant en moy mesme je faisois un meilleur estime de la religion à son exemple. Enfin, je prononçay ma profession soubs lui, le temps d'icelle arrivé. Depuis, il a esté visiteur de la province de Bretaigne dans laquelle j'ay demeuré. J'ay faict cette remarque le 27 mars 1647.

— Cf. *Histoire générale*, t. II, p. 211.

§ 38.

Monsieur le duc de Nevers vint en ce Mont en pèlerinage et promit un tableau de S. Michel, l'an 1624.

L'an 1624, au mois d'octobre, Charles de Gonzague, duc de Nevers, de Rethenois, de Mantoue et du Mont-Ferrat, vint en pèlerinage en ce monastère du Mont rendre ses vœux au S. Archange, où estant, il promit de donner un tableau de S. Michel en cette église où seroit deppeinte la cheute des dœmons. Si tost qu'il fut arrivé à Paris, il fit marché avec un paintre pour led. tableau à raison de 1200 livres tournoys. Sur quoy il donna d'advance 700 livres, mais ce bon prince mourut l'an 1637, empesché dans les guerres de Mantoue, sans avoir peu parachever son présent promis, tellement qu'il nous a fallu payer en partye led. tableau, comme je diray en son lieu. J'ay faict cette remarque le 27 mars 1647. — (Voir § 147 de ce chappitre).

§ 39.

Dom Placide de Sarcus est continué 2e prieur de ce Mont-St-Michel, l'an 1625.

L'an 1625, au mois de septembre, le chappitre général des PP. Bénédictins de la Congrégation de St-Maur, tenant au monastère de St-Pierre-de-Jumiéges de lad. Congrégation, on continua le R. P. Dom Placide de Sarcus, prieur de l'abbaye du Mont-St-Michel. Il est à noter qu'en ce temps-là lad. Congrégation tenoit, par chascun an, son chappitre général, ce qui ne se prattique plus à présent. Il ne se tient que de trois en trois ans; et tous les ans une diette pour voir l'estat et profit spirituel d'icelle, où s'assemblent le R. P. suppérieur général, ses deux assistants et tous les visiteurs. J'ay faict cette remarque le 27 mars 1647.

§ 40.

Don d'une riche chasuble par Mademoiselle de Montpensier, l'an 1625.

L'an 1625, Mlle Marie de Bourbon de Montpensier, sœur utérine de nostre abbé, Henry de Lorraine (laquelle espousa Gaston de Foix, duc d'Orléans, frère unique de Louys de Bourbon, 13e du nom, roy de France, l'an 1626, le 6e jour d'aoust, et mourut en couches l'an 1627 laissant une fille au monde), vint en pèlerinage en cette église du Mont-St-Michel par dévotion et y donna une chasuble de drap d'or brocatel, avec l'orfraiz en broderie et un S. Michel sur le tout de la croix de derrière, ravissemment bien faict et bien travaillé; item l'estolle et manipule de mesme drap d'or; item un voille rouge, une bourse et une palle de riche estoffe brodée, tout lequel présent peut valloir deux mille livres tournoys et davantage. Ces ornements sont prétieusement gardez en la sacristie de lad. abbaye et ne servent qu'aus grandes festes. J'ay remarqué cecy le 28 mars 1647.

Nota que le tout a cousté 2,400 livres tournois à lad. damoiselle.

§ 41.

Richard de La Luzerne est faict 18e gouverneur du Mont-St-Michel, l'an 1626.

L'an 1626, au mois de may, Richard de Brevent, seigneur de La Luzerne, vint en ce Mont-St-Michel prendre possession du gouvernement de la ville et chasteau de ce lieu, lequel, par le déceds de Pierre, son père, arrivé il y avoit peu de temps, en avoit par le Roi Louys XIII esté faict 18e gouverneur. J'ay faict cette remarque le 29e jour du mois de mars l'an de Nostre Seigneur Jésus-Christ 1647.

— Cf. *Histoire générale. Additions* de L. de Camps, t. II, p. 150.

§ 42.

Composition de l'inventaire des tiltres de l'abbaye du Mont-St-Michel par M. de Brouhë, l'an 1626.

L'an 1626, noble homme Pierre Béraud, sieur de Brouhë, advocat, natif de Fontenay en Poictou, agent des affaires de Mons. de Guyze, abbé commendataire de ce Mont-St-Michel, et son intendant des réparations des logis et œdifices de lad. abbaye, paracheva l'inventaire des tiltres et enseignements de lad. abbaye, qu'il fit relier en veau rouge, lequel il avoit commencé de faire l'an 1623. C'est un grand travail et extrêmement utile pour conserver l'ordre desd. tiltres, qui ne peut avoir esté entrepris que d'un homme de bien et très-affectionné à son maistre (qui ne luy commanda pas) et à lad. abbaye, pour à quoy parvenir il estoit presque toujours renfermé dans le chartrier d'icelle à feuilleter lesd. enseignements. Je l'ay remarqué le 29 mars 1647.

§ 43.

Arrest du Parlement de Rouen, condennant les chapvitre et chanoynes d'Avranches à rendre et laisser prendre à l'advenir, aux moynes du Mont-St-Michel, les deux parts des bleds, grains et pailles des dixmes dans le village de Brée-en-Tanye.

Cet arrest de 1626 est imprimé. Je l'ay remarqué le 29 mars 1647.

§ 44.

Recongnoissance de 50 *sols de rente à l'aumosnerie du Mont-St-Michel, l'an* 1626, *par damoiselle Julienne de Percontal, veuve de René Le Pannetier, vivant escuyer, sieur de La Gerbaudière, demeurant à Ardevon.*

— Je l'ay tiré de l'acte ès archives, le 29 mars 1647.

§ 45.

Acquisition d'un bois taillis, sis à Ardevon, de François Guittier La Sauldraye et Claude de Hermanville, son espouse, bourgeois demeurant au Mont-St-Michel, pour 218 *livres, l'an* 1626.

— Je l'ay tiré du contract ès archives, le 29 mars 1647.

§ 46.

Présentation, le 26 *juillet* 1627, *à la cure de Herenguerville, diocèse de Coustances, vaccante par le deceds de Jan Le Nevveu, de Guillaume Fouques, bachelier en théologie.*

— Je l'ay extraict de l'acte ès archives, le 29 mars 1647.

§ 47.

Lettres du 2 novembre 1627, disposées en forme de saulve-garde, par lesquelles le duc de Longueville, gouverneur de Normandie, faict très-expresses deffenses aux chefs et conducteurs de gens de guerre de loger ny souffrir estre logés aucuns gens de guerre ès parroisses d'Ardevon et Beauvoir, ny en icelles parroisses prendre fourrages ny enlever aulcuns meubles, biens, bestiaux, volailles, foins, grains, pailles ny aultres choses.

— Je l'ay tiré desd. lettres, le 29 mars 1647.

§ 48.

Discours sur les festes de la dédicace de l'église du Mont-St-Michel, de la translation et vie de S. Aubert, faicte l'an 1627.

L'an 1627, le R. P. Dom Bernard de Requin, moyne de l'ordre de S. Benoist en la congrégation de S. Maur en France, estant souprieur en l'abbaye du Mont-St-Michel, à présent de lad. congrégation, soubs le R. P. Dom Placide de Sarcus, 2e prieur des moynes de lad. congrégation en lad. abbaye, composa un beau discours sur l'apparition de l'archange S. Michel en ce Mont-de-Tombe, comme aussy de la vie de S. Aubert, évesque d'Avranches, premier fondateur de ce monastère, et sur la translation de ses sainctes reliques, affin qu'on les peut lire durant la reffection des moynes esd. jours de festes, et le R. P. Dom Jan Huynes, moyne de lad. congrégation, a réduit le tout en un petit livret, à la fin duquel il a adjousté quelques miracles arrivés en ce Mont ès personnes des adorateurs du sainct Archange. Je l'ay tiré dud. petit livret susd., qui est en la bibliothèque du monastère, le 29 mars 1647.

§ 49.

Fasson des armoires et autres commodités en la sacristie, par les soins du R. P. de Sarcus, prieur, l'an 1627.

— Remarqué le 29 mars 1647.

§ 50.

Construction du moulin à vent qui est sur la tour Gabrielle du Mont-St-Michel, l'an 1627.

L'an 1627, le R. P. Dom Placide de Sarcus, second prieur des PP. Bénédictins de la congrégation de St-Maur, establie en l'abbaye du Mont-St-Michel, fit parachever le moulin à vent qu'il avoit cy devant faict commencer sur la tour nommée la *Gabrielle*, des susdits deniers affectés pour les réparations, icelluy pour l'usage et service seullement des moynes et non d'aultres. Je l'ay remarqué le 29 mars 1647.

§ 51.

Prise de possession de la seigneurie d'Ardevon par les PP. de la Congrégation, l'an 1624.

« Suivant le concordat, les moynes prirent possession réelle de la terre d'Ardevon sur le finissement du bail de celuy qui la tenoit à ferme et sur le déceds de M. de Villeavranches, ancien moyne, qui demeuroit en la maison dud. Ardevon : lesd. moynes relaissèrent les sommes portées par lesd. concordats aud. seigneur abbé, suivant la ferme et évaluation de la terre par iceux. » Remarqué le 29 mars 1647.

§ 52.

Le R. P. Dom Placide de Sarcus, prieur du Mont, a commission d'establir les PP. de la congrégation à St-Melaine-de-Rennes, l'an 1627.

L'an 1627, le 2e jour du mois de novembre, Dom Placide de Sarcus, prieur du Mont-St-Michel, partit de ce lieu avec Dom André de Sainct-Ignace pour aller traitter avec les moynes de l'abbaye de St-Melaine-lès-Rennes, et passer concordat pour l'establissement de lad. congrégation en lad. abbaye, ce qui fut faict à la fin dud. mois, et le R. P.

Dom Bède de Fiesque, simple religieux en ce Mont-St-Michel, en fut le premier supérieur pour les PP. de lad. Congrégation. Cette commission fut décernée au R. P. de Sarcus, comme estant desjà estimé une personne de grands mérites et intelligence, joint qu'ayant esté norry et eslevé moyne bénédictin parmi les anciens de l'abbaye de Corbie et beaucoup servy à la réformation et introduction des PP. de nostre Congrégation en icelle (et puis il entra en lad. Congrégation), il sçavoit la méthode de captiver les anciens moynes en ayant esté du mestier. C'est à quoy il a beaucoup travaillé dudepuis et très-heureusement réussy à la gloire de Dieu et à l'augmentation de lad. Congrégation. Je l'ay remarqué le 29 mars 1647.

§ 53.

M. l'Evesque d'Avranches faict sa visite en ce Mont, l'an 1627.

L'an 1627, le 7e jour du mois de juillet, le seigneur évesque d'Avranches fit sa visite en ce monastère du Mont-St-Michel. Icelluy estoit nommé Mre François de Péricard, durant le cours de laquelle il fit plusieurs ordonnances touchant les choses concernant l'office divin et de l'église, pour les obits et fondations faictes par les précédents abbés et moynes de ce lieu, sur les plainctes que luy en firent les anciens religieux, lesquels n'ayant esté les premiers moteurs de l'entrée des PP. de la Congrégation en cette abbaye du Mont-St-Michel, ains ayant esté faicte en leur corps deffendants, ils ne leur estoient pas beaucoup affectionnez, comme si ces bons pères leur eussent faict grand tort de remettre et la vertu et la restauration de la règle à leur maison et y souffrissent beaucoup en ce faisant. Dès ce temps-là lesd. frères commencèrent à ne plus désirer la visite dud. seigneur évesque et prendre la résolution qu'ils ont mise à exécution, après la réception des bulles d'Urbain VIII*, souverain pontife, touchant l'érection et confirmation de la congrégation, avec les libertés et exemptions portées en icelles, particulièrement qui l'exempte de la juridiction des ordinaires, sçavoir de luy refuser la visite pour obvier aux inconvéniants qui en pourroient arriver. J'ay remarqué cecy le 30 mars 1647.

§ 54.

Réparations faictes au manoir d'Ardevon, soubs le R. P. de Sarcus; 2e prieur du Mont-St-Michel, au mois de mars 1628.

— Noté le 30 mars 1647.

§ 55.

Construction de la grande muraille qui soubstient les voultes du cœur de l'église, l'an 1628.

L'an 1628, au mesme mois de mars, fut parachevée cette haulté et espoisse muraille qui clost la croisée de l'église du costé de septentrion, soubs l'arcade du clocher dans le cœur d'icelle, pour soubstenir les voultes et la tour dud. clocher, qui menassoit ruyne, le sieur de Brouhé, agent de M. de Guyze, abbé du Mont-St-Michel, fournissoit l'argent, sur l'ordre du R. P. de Sarcus, prieur de lad. abbaye, sur cette somme accordée pour les réparations : item au mesme temps on fit passer un filet blanc d'enduit à toutes les jointures des pierres de l'intérieur des murailles de lad. abbaye. J'ay faict cette remarque le 30 mars 1647.

§ 56.

François de Péricard vint deux fois en ce Mont pour prier et remercier Dieu de la prise de La Rochelle, l'an 1628.

L'an 1628, le 18 juin, Mgneur l'évesque d'Avranches, Mre François de Péricard, vint en ce Mont pour prier Dieu pour la reddition de la ville de La Rochelle, possédée par les Huguenots il y avoit longtemps, laquelle Louis XIII, roy de France, tenoit assiégée, la voulant prendre et remettre soubs son obéissance. Led. seigneur évesque apporta un vœu solennel faict à Dieu, à la Vierge et à l'archange S. Michel, à l'intention de Sa Majesté très-chrestienne, escript en lettres d'or, dans un

beau tableau et l'offrit sur l'autel de cette église et puis s'en retourna. Le Roy ayant pris lad. ville de La Rochelle et en icelle entré victorieux le 1[er] jour de novembre de lad. année 1628, le mesme évesque d'Avranches vint derechef en ce Mont pour rendre les actions de grâces et y célébrer la saincte messe le premier dymanche des advants l'an susd. J'ay faict cette remarque le 30 mars 1647.

§ 57.

Les bulles de la confirmation de l'érection de la Congrégation furent données à Rome par sa saincteté Urbain VIII[e] et envoyées, par plusieurs copies authentiques, en ce Mont le 19 *juin* 1628.

Ces bulles ont été fulminées à Paris par Denys Le Blanc, grand vicquaire de l'archevesque, le 16 may 1629.

— Noté le 30 mars 1647.

§ 58.

Présentation de la cure de St-Pierre-de-Boucey par les moynes du Mont, avec un accord pour l'alternative entre les anciens et les Pères, l'an 1628.

L'an 1628, la cure de Boucey, du diocèse d'Avranches, deppendant de la présentation des moynes de l'abbaye du Mont-St-Michel, vacqua; estant tous assemblez au chappitre, tant anciens que de la congrégation de S. Maur establie en icelle abbaye, à la pluralité des voix, lad. cure fut donnée à M[re] Gilles de Brouces, presbtre, par les moynes de lad. Congrégation. De quoy les anciens indignés, qui avoient envye d'en grattifier un autre (ne le pouvant à cause que le nombre des PP. les surpassoit de beaucoup), s'assemblèrent par après et au préjudice de la présentation cy-dessus, la donnèrent à M[re] Gabriel Deslandes, aussy presbtre. Mais le R. P. de Sarcus résolut de deffendre le droict de son nommé. Enfin par conseil, on alla deux des anciens et deux des pères chez M[r] d'Avranches, qui termina le tout par un accord qui portoit l'alternative des présentations des bénéfices entr'eux, et lorsque les

anciens ne seroient led. nombre de trois, lesd. PP. présenteront de leur chef le bénéfice, sans attendre aultrement l'arrivée desd. anciens absents, qui doibvent toujours estre en leur monastère. Et touchant la présentation de lad. cure de Boucey faicte par eux aud. Des Brouces, elle demeura vallable et avec promesse que le premier bénéfice vaccant sera donné par lesd. PP., à leur rang de présenter, aud. Deslandes, et pour le secrétariat desd. présentations seulement Mre François Petit, presbtre, curé du Mont-St-Michel, y sera commis pour en faire les actes nécessaires. Le tout accordé en la présence dud. seigneur évesque d'Avranches, Mre François de Péricard, en son manoir épiscopal, au rapport de Jan Olivier, notaire royal aud. Avranches, le 16 d'aoust 1628. Je l'ay tiré des actes de présentation et de l'accord avec MM. les anciens pour l'alternative, le 30 mars 1647.

§ 59.

Cent sols de rente, constitués au profit des moynes du Mont par feu Hierosme Touschais, au denier dix, sont reconnus par son fils, Jullian Touschais, demeurant à Vergoncey, le 5 *janvier* 1628.

— Tiré de l'acte au rapport de Jan de La Crenne, notaire royal au Mont-St-Michel, le 30 mars 1647.

§ 60.

Le R. P. Dom Bède de Fiesque est esleu le 3e prieur du Mont-St-Michel, l'an 1628.

L'an 1628, au mois de septembre, le R. P. Dom Placide de Sarcus, apprès avoir quatre ans gouverné le Mont-St-Michel avec toute la prudence imaginable, qu'il y estoit de tous, tant sœculiers que réguliers, extrêmement honoré et respecté, fut depposé de cette suppériorité en cette abbaye et faict prieur de la Très-Saincte-Trinité de Vendosme et quant et quant visiteur de la Congrégation en la province de France. Et fut faict prieur 3e en ce Mont en sa place le R. P. Dom Bède de Fiesque,

80

qui estoit pour lors suppérieur en l'abbaye de St-Melaine-de-Rennes, en Bretaigne, et un de ceux qui establirent les premiers les observances et statuz de la Congrégation de S. Maur en cette abbaye dud. Mont-St-Michel. Or, ce Père estoit gentilhomme d'extraction et de bonne qualité, le nom duquel le dénote assez. Son père se nommoit Jan de Fiesque, seigneur de La Venardière, pays de Nantes. Sa mère estoit de la maison de Sainct-Offange au mesme pays. Sond. père estoit cadet et descendu de l'illustre maison des comtes de Fiesque, assez connus en France. Nostre Père Dom Bède, encore jeune, fut pris chez son père par M. de Sainct-Offange, abbé régulier de St-Maur-sur-Loyre en Angeou, lequel luy bailla l'habit monachal et le prieuré de la Magdelaine-de-Loudun, et luy promit de luy donner son abbaye, s'il vouloit faire profession et demeurer avec luy jusques à sa mort. Mais quand nostre futur abbé fut venu en aage de raison et recongnut la misère qui se rencontre parmy les abbés et moynes qui ne sont pas dans la vraye observance de la vie bénédictine, de plus qu'il eut congneu lesd. RR. PP. de la Congrégation de S. Maur, il quitta son oncle et ses promesses et y vint prendre l'habit et y a vescu avec si bon exemple et tant de ferveur, que du depuis qu'il fut esleu prieur de St-Melaine, il a esté toujours en charge dans lad. Congrégation, tant de prieur, abbé que visiteur. Il est encore a présent pour la 2e fois visiteur de la province de France. J'ay faict cette remarque le 30 mars 1647.

— Cf. *Histoire générale. Additions* de de Camps, t. II, p. 213.

§ 61.

Autel privilégié pour sept ans aux lungdis en l'église du Mont-St-Michel, l'an 1628.

L'an 1628, le 25e jour dud. mois de septembre, Urbain VIII, souverain pontiffe de l'église universelle, l'an 6e de son pontificat, soubs le sceau rouge, à Rome, donna une bulle aux moynes de l'abbaye du Mont-St-Michel, par laquelle il leur octroya la délivrance d'une âme du purgatoire tous les lungdis de l'an et durant le jour et l'octave des

Morts, pour le temps de sept ans, à chascune messe qui sera célébrée à l'autel de Nostre-Dame-du-Rosaire, dite du Circuit, de l'église dud. Mont-St-Michel, pourveu et à condition qu'on célèbre chacun jour de l'an en lad. église des messes. Je l'ay extraict de lad. bulle le 30 mars 1647.

§ 62.

Provisions de l'archidiaconé de l'abbaye et ville du Mont, données par l'abbé au R. P. Dom Bazile de Meslay, moyne de la Congrégation, en remplacement du R. P. Dom Placide de Sarcus, prieur et archidiacre dud. lieu.

— Extraict desd. provisions, en date du 25 septembre 1628, le 30 mars 1647.

§ 63.

Réparation de la chappelle de la Magdelaine, sise à La Rive.

L'an 1629, Dom Gilles Lecocq, ancien moyne de l'abbaye du Mont-St-Michel, fit refaire la chappelle de la Magdelaine, sittuée au village de La Rive d'Ardevon, davant le lieu appellé la Bergerie, laquelle chappelle estoit presque toute ruynée pour lors. Je l'ay icy remarqué, pour servir ce que de raison, le 30 mars 1647.

§ 64.

Recongnoissance, l'an 1629, par Charles Bourgeois, à ses héritiers du Mont-St-Michel, d'une rente annuelle échéant au 10 juin, de 13 livres 10 sols, créée au proffit de lad. abbaye moyennant le versement à Bertrand Guillaume et Magdelaine Morault, sa femme, bourgeois du Mont, d'une somme de neuf vingt trese livres tournois, suivant acte du 10 juin 1609, au rapoort de Charles Herpin, notaire royal au Mont-St-Michel.

— Noté le 30 mars 1647.

§ 65.

Construction ou réparation des lieux réguliers du Mont par l'abbé de Guize, qui y faict loger les Pères, l'an 1629.

L'an 1629, le 25e jour du mois de septembre, M. Pierre Beraud, sieur de Brouhē, agent de M. de Guize, abbé de ce lieu, fit parachever les deux dortoirs subalternes dans le grand réfectoir et dans la grande salle de dessoubs (qui servoit autrefois de plomberie), il y fit accomoder le réfectoir. Item il fit faire tous les degrez par où on monte du réfectoir aux dortoirs et à l'église, et pour cet effect il fit percer une voulte. Item de la chappelle de la Magdelaine il en fit faire l'hostellerie, comme elle se voit encore aujourd'huy, y faisant mettre une belle cheminée, vitrer la grande croisée et plancheyer le bas de l'estage de soliveaux qu'il y avoit faict mettre avec des aisses de sapin, portes, fenestres, cloisons, et tout ce que l'on y voit tant en bas qu'en hault d'icelle chappelle. Item plancheyer d'aisses de sapin les dortoirs, la chambre de la conférence, le réfectoir, avec les bancs à dossier, vitrer les croisées, mettre portes et fenestres, bref le tout comme il se voit à présent, closre la cuisine, fait faire la chèze du lecteur, venir l'eau dans les officines, et le tout desd. choses, comme il est à présent, sauf quelque aultre accomodement que je diray en son lieu; mesme mettre les clefs dans les portes. Il fit refaire quelques pilliers du cloître qui estoient brisés, item accomoder les lieux communs comme ils sont à présent, et puis alla supplier le R. P. Dom Bède de Fiesque, prieur de ce monastère, et toute la communaulté, de venir loger ésd. lieux réguliers, sittuez du costé du septentrion, lesquels, depuis l'introduction desd., avoient toujours demeuré avec bien de l'incommodité dans le logis abbatial, qui fut le 27e jour d'octobre 1622. Incontinent après la supplication dud. sieur de Brouhē, les susdits moynes sortirent du logis abbatial et se logèrent ésd. lieux cy-dessus, où à présent nous demeurons, par où appert le grand soing qu'avoit le seigneur de Guyse, abbé, de l'accomodement desd. moynes, veu que pour faire ce que dessus, il luy en cousta plus de 20,000 livres tournois, ou plustost par où se voit la grande piété dud. sieur de Brouhē

à s'employer si fervemment à la réparation de la maison des chappelains du sainct Archange. En vérité, je l'estime un sainct, car outre sa vie très-vertueuse, il se trouve peu de serviteurs aujourd'huy qui veuillent ainssy bien dispensser le bien de leurs maistres et leur donner de semblables conseils. Nostre Seigneur soit son œternelle récompense! J'ay faict cette remarque le 30 mars 1647.

§ 66.

Ruyne de la chappelle des Trente-Cierges, l'an 1629.

L'an 1629, sur la fin dud. mois de septembre, led. Mr de Brouhë, de l'advis, conseil et conssentement de tous les moynes de l'abbaye, il fit ruyner la chappelle de Nostre-Dame-des-Trente-Cierges, pour beaucoup de raisons importantes à l'honneur de Dieu et du monastère, fit porter l'image de Nostre-Dame sur l'autel de la chappelle soubs terre et fit faire, au lieu de la chappelle des Trente-Cierges, un passage pour passer les provisions venant des poulains par la roue. Je l'ay remarqué le 30 mars 1647.

§ 67.

Mr de Boyvin, évesque de Tarse, visita ce monastère, l'an 1630.

L'an 1630, le 26 du mois de may, jour de la Très-Saincte-Trinité, Messire Henry de Boyvin, évesque de Tarse, coadjuteur de l'évesché d'Avranches, vint en ce Mont par dévotion visiter l'église du glorieux archange S. Michel. Je l'ay extraict de quelques fragments des papiers de feu Henry du Pont, grand prieur des anciens moynes de ce monastère, le 30 mars 1647.

§ 68.

Mre de Péricard, évesque d'Avranches, visita ce Mont, l'an 1630.

L'an 1630, le 18e jour du mois d'octobre, Messire François de Péricard, Révérendissime évesque d'Avranches, vint par dévotion visiter

l'église du monastère de ce Mont, où estant arrivé, les moynes luy rendirent les honneurs accoustumez et le receurent solennellement (au mot *solennellement* on a substitué plus tard : *honnestement*). Je l'ay tiré desd. fragments du paragraphe ci-dessus, le 30 mars 1647.

§ 69.

Apposition de la grande grille de fer peint entre le grand autel et le cœur, l'an 1630.

L'an 1630, le R. P. Dom Bède de Fiesque, prieur de cette abbaye du Mont-St-Michel, voyant que la chappelle de S. Jean-Baptiste, sittuée en la croisée de l'église, du costé du midy, n'estoit plus desservie à cause qu'elle estoit mal disposée, il la fit démoslir et la grille qui estoit autour qu'avoit faict mettre Gabriel du Puy, s[r] du Murmays, lieutenant de cette place, l'an 1524 (ses armoiries y sont encore appliquées), fut accommodée, dressée et puis portée entre le grand autel et le cœur ou à présent elle est fort bien sittuée et utile. Je l'ay remarqué le 30 mars 1647.

§ 70.

Accord du 13 *novembre* 1630 *entre les Pères de la Congrégation, héritiers de Dom Olivier Barbes, infirmier de l'abbaye, décédé, et M[re] Jan Parey, curé d'Aucey, touchant les dixmes de* 75 *vergées de terre sises en Aucey. Le droit des moynes sur ces dixmes fut recongnu, et les dixmes baillées à ferme au curé sa vie durante, moyennant qu'il paieroit chascun an au terme de St-Michel, en octobre, soixante sols aux moynes comme infirmiers de l'abbaye.*

— Extraict dud. accord passé devant Charles Herpin, notaire aud. Mont, le 31 mars 1647.

§ 71.

Accord au rapport du mesme notaire, le 8 avril 1630, par lequel les moynes pour prévenir un procès consentent à augmenter la pension annuelle de Mre Symon Nicolas, curé de Curey, d'une somme de trente livres par an.

— Extraict de l'accord, le 31 mars 1647.

§ 72.

Acquisition, le 26 janvier 1630, au rapport de Charles Herpin, de 3 livres de rente sur certaines terres et masures sittuées au bourg d'Ardevon, nommées Tournet par les PP. du Mont-St-Michel.

— Extraict du contract ès archives, le 31 mars 1647.

§ 73

Ce qui se passe en ce monastère dans la visite de l'évesque d'Avranches l'an 1630.

L'an 1630, M. l'évesque de Tarse, ayant tenu les ordres généralles à Avranches, en l'absence de M. l'évesques dud. lieu, son oncle, duquel il estoit le coadjuteur, il dénonça sa visite par tout le diocèse en l'absence de sond. oncle qui estoit en la ville de Rouen, et primo déclara vouloir commencer sad. visite par l'abbaye du Mont-St-Michel, les moynes de laquelle, la veille de la Très-Saincte-Trinité, le 25 may dud. an, l'attendirent jusques à dix heures sans dire la grande messe. Led. seigneur évesque n'arriva que sur les douze heures du soir à cause de la mer, cependant que les moynes estoient à disner. Il monta tout droict au logis abbatial avec deux ou trois de ses prebstres où le R. P.

dom Bède de Fiesque, prieur des PP. de la Congrégation, alla le saluer avec un Religieux et puis vint quérir sa communaulté et de MM. les anciens, le s[r] du Pont portoit la croix abbatiale, le dernier, marchant tous en frocs, sauf celuy qui portoit la croix qui estoit en aube. Tous vinrent jusques à la porte de la petite gallerie sur le Sault-Gaultier et le s[r] du Pont, grand prieur des anciens, s'advença et présenta à baiser lad. croix aud. seigneur évesque, ce qu'ayant faict et de genoux sur un coussin de velours, on commença à chanter : *Sacerdos et Pontifex*, etc. en marchant pour aller au grand autel et puis : *Princeps gloriosissime Michael*, etc. Auparavant que d'avoir sorty de lad. gallerie, led. sieur grand prieur luy présenta l'eau bénite de laquelle il aspergea tous les assistants et on marcha processionnellement, comme dit est, sans aultres cérémonies jusques au grand autel, passant au milieu du cœur, led. grand prieur précédant toujours led. seigneur évesque, où estants tous arrivez et l'antienne finye, le S. Cyboir sur l'autel à descouvert, led. évesque entonna : *O Salutaris hostia*, encensant cependant le Très-Sainct-Sacrement, et le verset et l'oraison dud. Sainct-Sacrement et donna la bénédiction épiscopale, ayant pris avant une iestolle qui estoit là préparée, les cierges tous allumés et l'encensoir : lad. bénédiction faicte et le Sainct-Sacrement serré, les chantres commencèrent : *Istorum est enim*, etc., pour aller aux Sainctes Reliques, où estant tout ouvert, led. seigneur chanta le verset et l'oraison de tous les Saincts. Il est à notter qu'on se servoit du parement violet pour luy mettre en terre, pour s'agenouiller, tant pour baiser la Saincte Croix sur le Sault-Gaultier que devant le grand autel et Sainctes Reliques avec un carreau de velours. De là sans délay il alla au chappitre qui fut tenu dans la sacristie, où tous assistèrent, tant MM. les anciens que de la Congrégation où estant, il fit une brefve exhortation et quelques demandes à notre R. P. prieur, qui luy répondit à chascunes, le chappitre finy, on luy alla dire la messe, puis on le mena disner à la chambre de la conférence, où avec luy disna son grand pœnitencier et son presbtre qui luy servoit de greffier. Il souppa le soir avec le P. dom Bède, prieur de cette abbaye, et M. le curé du Mont-St-Michel seullement, puis il coucha chez M. du Pont. Son train, composé de plusieurs per-

sonnes avec neuf chevaux, était logé à la *Teste-d'Or*, dans la ville aux fraicts des Religieux, où ils firent plusieurs insolences et deppences supperflues, non séantes aux ecclésiastiques et serviteurs d'un évesque, encore *in actu visitationis*, boivant d'autant et à la santé des moynes à longs traits, tellement qu'il y eust beaucoup de vin beu et eussent faict pis, si l'hôtesse qui, comme femme, plus prudente que ces officiers d'évesque, leur eust permis, où au lieu de toute cette deppence de l'évesque et de ses gens, il ne lui est deub que douze livres tournois. Le soir hors le chappitre, conférant avec le P. Prieur, il luy dist entr'aultres choses qu'il vouloit visiter la paroisse d'Ardevon, que cela luy estoit deub, ce que son pœnitencier soubtenoit fort et ferme, mais pour toute réponse, le R. P. prieur, Dom Bède de Fiesque, luy dist qu'il devoit prendre garde à ce qu'il feroit, que pour avoir la visite dans une simple paroisse, il y avoit crainte qu'il ne la perdit dans une abbaye; dudepuis il ne luy en parla ni ne se mit en devoir d'y faire visite (1). Led. seigneur évesque assista aux vespres qui estoient solennelles et se mit en la chère abbatiale du cœur, et les moynes en entrant et sortant luy fesoient une profonde révérence deux à deux. Le célébrant ayant esté encensé au *Magnificat*, led. seigneur évesque le fut aussy, et le lendemain, jour de la feste de la Très-Saincte-Trinité, après avoir ouy une messe basse et déjeusné, il partit de ce lieu avec son train. Mais quand le R. P. prieur sçeut les insolences que ses gens, tant presbtres que aultres avoient commis chez l'hôte et qu'il vit une si grande deppence, cela le toucha beaucoup, et, avec toute la communaulté, il auroit eu volonté de rompre le cours de telles visites dud. seigneur évesque d'Avranches, s'il avoit esté en sa liberté, ce qui toutesfois a esté faict dudepuis, par la grande difficulté qui se rencontra au chappitre devant messire François de Péricard, évesque propre, lequel sur les plaintes que Dom Henry du Pont, prieur des anciens moynes fit dud. prieur des PP., touchant quelques changements ès sainctes reliques (quoyqu'en un meilleur estat), led. seigneur évesque cassa led. prieur des PP., et establit led. du Pont prieur de tous les moynes

(1) Cf. *Histoire générale*. Add. de de Camps, t. II, p. 214. De Camps a emprunté tous les détails de son récit à Dom Le Roy.

taut anciens que de la Congrégation. De quoy led. prieur des Pères ne faisant estat lors de son départ, luy dit humblement qu'il ne feroit plus la visite à l'abbaye du Mont-St-Michel, qu'elle estoit exempte estant en congrégation, et qu'il devoit conserver ce qu'on luy permettoit de bienséance et non pas ainsy en mesuser; et d'effect il ne l'y a jamais faicte depuis ni luy ni d'aultres. J'ay tiré cecy d'un petit mémoire compilé par un des moynes de lad. Congrégation apprès le départ dud. seigneur, Henry de Boyvin, évesque de Tarse et coadjuteur de celuy d'Avranches, le 30 mars 1647.

§ 74.

Visite faicte en l'église de St-Pierre-du-Mont par l'archidiacre de l'abbaye, 1631.

L'an 1631, le dymanche 27 septembre, le R. P. dom Bazile de Meslay, moyne de la Congrégation de S. Maur en l'abbaye du Mont-St-Michel et archidiacre dud. lieu, fit la visite en l'église de St-Pierre dud. Mont et renouvella plusieurs ordonnances qu'il avoit faictes aultresfois touchant la fréquentation des tavernes par les presbtres, se réservant d'en donner l'absolution en cas d'infraction et déclarant l'absolution d'aultres que de luy à eux donnée nulle. Il fit plusieurs autres ordonnances qui se peuvent voir dans l'acte de lad. visite insérées dans le livre à ce depparti, signé *Delaporte*, greffier en cet office. Led. livre est dans le monastère du Mont-St-Michel, d'où je l'ay extraict le premier jour d'avril 1647.

§ 75.

Bail à ferme, *le* 11 *juin* 1631, *au rapport de Charles Herpin*, *pour six ans*, *à Guillaume Gilbert-les-Forges*, *bourgeois du Mont-St-Michel*, *du droict de coutume et trepas des marchandises*, *moyennant une redevance de* 7 *livres tournois par an*, *réservé le droict de coutume des salines de Montitier et d'Ardevon et la confiscation des marchandises au-dessus de* 18 *livres tournois.*

— Je l'ay extraict du bail ès archives le 1er avril 1647.

§ 76.

Arrest du Parlement de Rouen, du 18 aoust 1631, à l'encontre de Mre Jacques Durand, docteur en la Faculté de Paris, chanoyne théologien de l'église d'Avranches et curé de St-Martin de Servon, cassant une sentence du baillif de Cotentin ou son lieutenant au siége d'Avranches du 4 novembre et maintenant les Religieux dans la jouyssance des deux tiers des mesmes dixmes dans la parroisse de Servon, sçavoir : bleds noirs, autrement sarrazins, poires, pommes et fillaces, comme aussy des grosses dixmes.

— Extraict de l'arrest és archives, le 1er avril 1647.

§ 77.

Présentation, le 8 aoust 1631, à la cure de St-Jan-de-La-Chevrerière (de Capraria), diocèse du Mans, vacante par le deceds de Mre Jullian Lesnault, de Mre Jacques Marchant, presbtre, bachelier en droict-canon.

— Extraict du livre qui commence : *Regestrum capituli abbatiæ Sancti Michaelis in periculo Maris*, lequel j'ay remis ès archives après en avoir extraict cecy le 1er avril 1647.

§ 78.

Monseigneur le prince de Condé, Henry de Bourbon, vint en ce Mont par dévotion l'an 1631.

L'an 1631, le 2e jour de juin, Hault et puissant prince, Mgneur Henry de Bourbon, prince de Condé (lequel est décédé à Paris le 27e jour de novembre 1646, et son corps porté à Vallery, près Versailles, avec ses ancestres), vint en voyage par dévotion en ce Mont-St-Michel avec quinse ou saise cavalliers. Il y arriva le soir entre 3 et 4 heures, sans qu'on en fust adverty. Il logea à l'hostellerie de *la Lycorne*, ou

le P. Dom Bède, prieur de cette abbaye, avec un Religieux, l'alla salluer et sçavoir l'heure en laquelle il devoit monter au monastère, auquel temps qui fut dès le même jour, il y monta et fut reçeu solennellement de tous les moynes, combien qu'ils n'eurent le loisir de faire les cérémonies accoustumées, sinon que le R. P. prieur l'alla recepvoir, vestu d'aube et de la chappe, au bas de la neff, tenant la relique de Saincte-Hélène, qui porte de la vraye croix entre ses bras et le conduisit ainsy jusques au grand autel, où ayant faict dévotion de genoux sur un prie-dieu, disposé pour ce sujet et couvert d'un tapis et d'un carreau de velours, led. R. P. prieur lui demanda excuse de quoy il ne l'avoit pas reçeu comme il eust désiré, led. seigneur luy tesmoigna toute sorte de satisfaction, et après avoir quitté l'aube et la chappe, et montré les sainctes reliques ainsi vestu, il le conduisit par tout le monastère et jusques à la porte du corps-de-garde, là où il ne luy permit pas de passer plus avant, lui demandant de l'eau et du cydre. Led. R. P. luy offrant tout ce qui estoit dans le monastère, lui en envoya avec du vin et une douseine de petis pains blancs par deux de ses religieux jusques à son hostellerie, ce qu'il reçeut avec toute sorte de remerciement et résolut de venir entendre la messe du bon matin; comme en effect il fut au corps-de-garde à une heure trois quards pour entrer entendre la saincte messe de son aumosnier, où les RR. PP. prieur et soubz-prieur le rencontrèrent allant au-devant de luy. Cela faict, il monta à cheval incontinant pour aller à St-Malo, sans avoir pareillement voulu permettre que les pères passassent le corps-de-garde pour le conduire. Je l'ay remarqué d'une feille volante escripte par un des Religieux, tesmoingt occulaire, laquelle feille est aux archives du monastère où je l'ay remise le 1er avril 1647.

§ 79.

Don d'une estolle de satin blanc par une damoiselle de St-Malo l'an 1631.

L'an 1631 fut donné à ce monastère une estolle de satin blanc, de deux figures de S. Jan en broderies et de perles, par la damoiselle

des Vergers-Gravé, demeurant à St-Malo, et sœur du R. P. Dom Ildefonse Gravé, moyne de nostre Congrégation. Lad. estolle est en la sacristie, sur laquelle les moynes ont faict mettre les armoiries de la Congrégation. Je l'ay remarqué le 1er avril 1647.

§ 80.

Miracle arrivé à Pontorson en temps de peste, l'an 1631.

L'an, 1631 la peste estant fort espreinte dans la ville de Pontorson, ceux d'une des rues se confiants en la protection du S. Archange Michel, duquel elle portoit le nom, se recommendèrent fort dévotement et fervemment à son assistance, lesquels estant pris dès longtemps soubs la tutelle du Sainct, aucun de cette rue St-Michel ne fut tué de cette cruelle, ce qu'on attribua à la sauvegarde de cet esprit charitable. Je l'ay recueilli de l'histoire du père Dom Jan Huynes, au traitté de ses miracles qu'il dit avoir trouvé dans de bons autheurs de ce temps, et l'ay mis ici le 1er avril 1647.

— Cf. *Histoire générale*, t. I, p. 133.

§ 81.

Achapt d'une coupe d'argent pour la communion, l'an 1631.

L'an 1631, le R. P. Dom Bède de Fiesque, prieur de l'abbaye du Mont-St-Michel, voyant qu'il n'y avoit point de couppe pour donner l'oblation aux jeunes moynes non presbtres après la sainte communion, en fit achepter une, des deniers de la mansse commune, du poids d'un marc et demy d'argent ou approchant de deux marcs, sur laquelle il fit escrire et graver ces mots : *Cette couppe a esté acheptée par les frères du Mont-St-Michel l'an* 1631. Je l'ay remarqué le 1er avril 1647.

§ 82.

Le R. P. dom Grégoire Tarisse, supérieur général de la Congrégation de S. Maur, vint en ce Mont-St-Michel, l'an 1631.

L'an 1631, au moys de juillet, le R. P. dom Grégoire Tarisse, qui avoit esté le prieur de l'abbaye de Nouailles, au chappitre général tenu en l'abbaye de Vendosme entre les festes de Pasques et de la Penthecoste de l'an 1630 dernier passé, esleu supérieur général de toute la Congrégation de S. Maur et par conséquent de cette abbaye, unie à lad. Congrégation, vint en ce Mont-St-Michel premièrement pour rendre ses debvoirs au S. Archange, secondement pour voir et visiter le monastère et les moynes. Led. R. P. est encore dans la charge de suppérieur général en lad. Congrégation. Et combien qu'il soit électif, comme un des suppérieurs subalternes d'icelle, toutefois on a jugé à propos de ne le déposer, ains de le continuer jusques à maintenant, attendu sa grande sainctеté, et combien Nostre bon Seigneur a répandu ses grâces sur lad. Congrégation depuis qu'il en a le gouvernement. Il est à présent bien aagé et plus fervent que jamais. Dieu nous le veille conserver. J'ay faict cette remarque le 1er avril 1647.

§ 83.

Sentence du bailly de Cotentin pour le droict de jauge et de mesure du Mont-St-Michel, l'an 1632.

L'an 1632, au mois d'aoust, a esté rendu sentence par le bailly de Cotentin ou son lieutenant au siége d'Avranches, par laquelle les prieurs et moynes de l'abbaye du Mont-St-Michel sont maintenus dans leur droict de jauge et de marques des pots et mesures de la ville du Mont-St-Michel et baronnye d'Ardevon de laquelle deppend lad. ville, du consentement de M. le Procureur du Roy, sur ce requis par ses conclusions sans y comprendre le droict de visite deub au Roy, avec deffences toutefois au nommé Georges Le Conte, commis

à lad. visite, d'en abuser. C'estoit contre led. Le Conte qu'agissoient lesd. moynes, lequel avoit faict plusieurs exactions en cette ville ; mais ayant des amis en Avranches, on ne luy peut faire correction ny payer amende. Je l'ay extraict de lad. sentence en parchemin en forme signée *Le Roux* qui est ès archives de ce monastère, le 1er avril 1647.

§ 84.

Les moynes du Mont recongnoissent que les bastiments et lieux réguliers du Mont-St-Michel sont en bon ordre et deue réparation et, attendu les grandes deppences qu'a faict en iceux le seigneur abbé luy relaissent la somme de 3,600 *livres portées par le Concordat à la charge qu'on fera les réparations et entretiendra les bastiments de ce qui leur conviendra estre nécessaire.*

— Je l'ay extraict de l'acte du 13 juillet 1631 ès archives, le 1er avril 1647.

§ 85.

Cession de la terre de Montrouault par les moynes de ce monastère au seigneur de Guyse, le 1er *may* 1642, *à la charge de payer à Mre Jacques Berthoust, prieur de Boisroger et chanoyne de Coustances, diverses sommes deues (qui montoient à* 40,000 *liv., à ce qu'on dit).*

Je l'ai remarqué sur les actes ès archives le 1er avril 1647.

§ 86.

Construction du petit logis, jardin, fossez et plants de Pingé, l'an 1632.

L'an 1632, le R. P. dom Bède de Fiesque fit entièrement parachever le jardin et petit logis de Pingé deppendant de la baronnie d'Ardevon, défossoyer et planter de bois de saulles les prez et pasturails et aultres accomodements très-utiles pour le monastère, planter les fruitiers dans

led. jardin; le petit logis qu'on y voit à présent basty pour garder les fruicts qu'on desroberoit aultrement fort facilement : le tout situé au bout des domaines du manoir de lad. seigneurie d'Ardevon. Il y avoit longtemps qu'il avoit faict commencer cet ouvrage et augmentation qui ne fut parachevé que cette année, la chose estant d'assez longue alaine, joint à cela le peu de bien qui pour lors estoit à la mansse conventuelle. Il fut meu à faire ce jardin à cause que celui d'Ardevon est grandement brulant, et à planter les seriziers et autres fruictiers à cause que le fruict est cher en ces quartiers; et à faire planter les saulles et autres bois qui se taillent pour mettre en fagotage à l'entour des domaines et marets qui auparavant estoient inutiles presque, à cause que le bois est extrêmement cher en ce Mont-St-Michel. Ce bon père fit planter aussy plusieurs arbres de fruicts à cydres et à cousteau sur toutes les terres de la seigneurie les plus proches, lesquelles estoient totalement desnuées de pland quand les moynes de la Congrégation prinrent possession dudit Ardevon. Maintenant nous jouissons des travaux de ce bon père et de ses moynes, car il y a quantité de bons fruicts dans led. jardin et autres terres dud. lieu, desquels on nous donne du dessert tout l'esté presque et on faict de très-excellent cydre. Item toutes les herbes et légumages qu'on accomode à la cuisine du monastère viennent de ce lieu, et bonne partye du bois qui sert à chauffer le four et à brusler en lad. abbaye pour le service des moynes est tiré et cuilly desd. plants sur led. lieu. J'ay faict cette remarque le 2 avril 1647.

§ 87.

Achapt de la bouette aus sainctes huilles, l'an 1632.

L'an 1632, le R. P. dom Bède fit changer la bouette aux sainctes huilles, qui estoit fort mal faicte et mal en ordre, pour celle qui se void dans la thrésorerie de l'église de lad. abbaye, d'argent doré, du poids environ de deux marcs. Remarqué le 2 avril 1647.

Nota. — Je me suis trompé, elle a esté faicte soubs le prieur dom Charles de Malleville, l'an 1623.

§ 88.

Construction d'un abreuvoir et de l'un des deux étangs à poisson, celuy qui est le plus bas et le plus proche des prez situés au lieu de Pingé en Ardevon, par le R. P. Dom Bède de Fiesque, l'an 1632.

— J'ay remarqué cecy le 2 avril 1647.

§ 89.

Transaction du 2 novembre 1632, au rapport de Jouenne Anthoine, notaire au Mont-St-Michel, par laquelle les moynes renoncent à exercer le retraict des fiefs de Ballent, Mesnard et le Bourdonnay, deppendants de la seigneurie d'Ardevon, et vendus, pour les deniers du roy, l'an 1587, à Nicollas de Verdun, 5,489 livres ; le prix du retraict avec les améliorations et loyaux-cousts montant à la somme de 7,789 livres, au proffit de Charles de Verdun, qui devra en conserver la propriété incommutable, à charge de payer aux moynes 1,050 livres, formant 52 livres 10 sols de rente.

— Noté le 2 avril 1647.

§ 90.

Le R. P. Dom Michel Pirou est esleu le 4e prieur de la Congrégation, en l'abbaye du Mont-St-Michel, l'an 1633.

L'an 1633, le 29e jour de may, le R. P. Dom Bède de Fiesque, prieur de l'abbaye du Mont-St-Michel, partit pour aller demeurer en l'abbaye de St-Serge d'Angers, de laquelle il avoit esté esleu prieur au chapitre célébré en l'abbaye de Vendosme, lesdits mois et an, et après avoir esté prieur et gouverné ce monastère dud. Mont en l'observance régulière, suivant les constitutions de la Congrégation de S. Maur, l'espace de cinq années, au grand bien spirituel et temporel de l'abbaye. Estoit venu en

sa place pour estre le 4e prieur de cette d. abbaye, le R. P. Dom Michel Pirou, cy devant prieur de St-Sauveur-de-Rhedon, la veille du deppart dud. R. P. Dom Bède de Fiesque. Ced. R. P. Dom Michel Pirou estoit un des douze premiers qui vinrent prendre possession de ce Mont l'an 1622. Il estoit natif de l'évesché de Rouen, d'honeste famille ; ses parents s'occupaient à la marchandise et commerce honeste. Il avoit esté prieur, auparavant de venir en ce Mont, des monastères de St-Corneille de Compiègne, de St-Fiacre en Brie, de St-Faron de Maux, et dud. Rhedon. Depuis, il a été visiteur de cette province, prieur de St-Serge et abbé de St-Martin de Saye, en laquelle calité il est encore présentement, où appert la vertu de ce vénérable Père, duquel la Congrégation se sert à si juste titre dans sa manutension et régime. Aussy est-il extrêmement zèlé et fervent pour l'observance des statuts et constitutions d'icelle qui doibt estre l'entière ambition des suppérieurs vrayment bénédictins. J'ay faict cette remarque le 2 avril 1647.

Cf. — *Histoire générale. Add.* de Dom L. de Camps, t. II, p. 214.

§ 91.

Fasson et fonte de deux des cloches de la tour de l'église du Mont-St-Michel, faictes l'an 1633.

L'an 1633, au mois de juin, furent reffondues deux cloches de la tour du clocher de l'abbaye du Mont-St-Michel, soubs le R. P. Dom Michel Pirou, prieur 4e de lad. abbaye. Les fourneaux furent faicts dans les basses sales soubs le corps de logis, du costé du septentrion. Sur une d'icelles cloches est escript ce qui suit : « Sub illustrissimo principe Henrico a Lotharingia, archiepiscopo duce Rhemensi, abbate hujusce monasterii, Reverendi Patres Cong. Sancti-Mauri dicti monasterii me BENEDICTAM vocavere. 1633 I. H. MA. » Sur l'autre, les mesmes parolles y sont gravées, sauf que au lieu du mot BENEDICTAM il y a CATHARINAM. Je l'ay extraict desd. cloches le 2 avril 1647.

§ 92.

Prise de possession de l'office de l'archydiaconé du Mont, vacant par la démission de Dom Bazile de Meslay, par le R. P. Dom Michel Pirou, le chappitre général ayant réglé qu'à l'advenir le prieur dud. Mont sera toujours archidiacre.

— Extraict de l'acte du 6 aoust 1633 qui est ès archives, le 2 avril 1647.

§ 93.

Accord entre les moynes et Louys Garnier, curé d'Ardevon, le 17 aoust 1633, par lequel les moynes conservent tous leurs droicts sur les dixmes grosses, menues, novelles et anciennes et consentent payer aud. curé cinquante et quatre livres tournois de rente oultre les soixante livres qu'ils avoient de coustume de luy fournir par chascun an, payables par demies années à raison de 57 livres par chascune, à Pasques et St-Michel.

— Je l'ay tiré de l'acte le 2 avril 1647.

§ 94.

Visite faicte en l'église et parroisse N.-D. d'Ardevon le dymanche 25 septembre 1633, par le R. P. Dom Michel, prieur et archidiacre, qui y fit plusieurs ordonnances utiles pour le service divin et pour le respect qu'on doibt porter assistant à iceluy divin office.

— Je l'ay tiré dud. acte, le 2 avril 1647.

§ 95.

Présentation, le 26 décembre 1633, à la cure de N.-D. d'Évrecy, diocèse de Bayeux, vacant par le deceds de Mre Jan Le Chartier, de Mre René Basselin, presbtre gradué.

— Noté le 2 avril 1647.

§ 96.

Présentation, le 16 aoust 1632, pour la cure de St-Plancheys, autrement de St-Pancrace, diocèse de Coustance, de noble homme Mre Georges Giroult, presbtre.

— Noté le 2 avril 1647.

§ 97.

Don d'une relique de nostre père S. Maur par Mr l'abbé de Sainct-Maur, 1633.

L'an 1633, au mois de janvier, révérendissime père en Dieu, M. l'abbé de St-Maur, suivant la promesse qu'il avoit faicte au R. P. Dom Bède de Fiesque, son parent et prieur de l'abbaye du Mont-St-Michel, lui envoya en ce Mont une relique assez notable de nostre glorieux père et patron S. Maur, laquelle led. Père Dom Bède fit enchâsser dans un petit reliquaire d'argent doré en forme de paix, qui est maintenant chèrement gardé en la thrésorerie de lad. abbaye de ce Mont. J'ay remarqué cecy le 3 avril 1647.

§ 98.

Construction de la petite sacristie des presbtres sœculiers.

L'an 1633, le R. P. dom Michel Pirou fit faire la petite sacristie des sœculiers et la petite muraille qui suit et clot l'endroit entre les portes où les moynes s'assemblent pour aller à l'office divin, et fit peindre sur une pierre le portraict de nostre glorieux père S. Benoist avec une sentence de S. Grégoire, laquelle il fit pozer au-dessus de la porte de lad. petite muraille pour entrer à l'église. J'ay remarqué cecy le 3e jour du mois d'avril 1647.

§ 99.

Règlement du chappitre général pour la célébration des messes de fondation en cette abbaye, iceluy tenu à Vendosme l'an 1633.

L'an 1633, au mois de may, le chappitre général des PP. de la Congrégation de S. Maur, tenu à Vendosme, a fait le règlement sur les obits, messes et fondations faictes dans l'abbaye du Mont-St-Michel avec ordonnances de les acquitter en lad. abbaye, suivant l'ordre cy apprès déclaré :

Premièrement :

Missa de Beata quæ olim dicebatur missa Beatæ Mariæ de triginta cereis, singulis diebus non impeditis secundum rubricas missalis, persolvi debet : Fundata enim fuit ex redditibus monasterii, annuentibus fratribus. Nihilominus tamen potest, ad libitum sacristæ, applicari, præsertim cum urgent missæ peregrinorum.

2. Quotidie (nisi obstet rubrica) dicitur missa privata de deffunctis cum una tantum oratione nimirum : *Inclina*, etc., in capella regis pro rege Carolo sexto. Dedit monasterio dominia de Hanneville et de Treauville.

3. Qualibet hebdomada celebrantur tres missæ de deffunctis pro domina Blancha Ducissa Aurelianensi. Dedit monasterio, hac de causa, centum et unam libras annui redditus super terram de Bullone et nemore de Loyllande totum quod admortisavit.

4. Qualibet etiam hebdomada dicuntur tres missæ pro rege Philippo et uxore ejus. Dederunt monasterio centum libras annui redditus super feudiferma de Sancto Johanne-le-Thomas.

5. Sabbatho cujuslibet hebdomadæ dicitur una missa de die in majore altari pro domina domina comitissa de Alenconnio. Dedit plura et pulchra ornamenta huic ecclesiæ et acquitavit monachos de magna summa pecuniæ quæ tenebantur regi pro demanda certi excessus.

6. Qualibet hebdomada persolvuntur duæ missæ quarum, una die lunæ de Sancto Michaele, altera die sabbathi de Sancta Maria pro domino et domina de Thorigny. Dederunt feodum suum de Sancto-Albino de Bois cum omnibus pertinentiis suis.

7. Per hebdomadam, die lunæ, dicitur una missa pro Laurentio Le Grand. Dedit trecentas libras Turonenses ad emendum redditus, et post ejus mortem multas de pecuniis ejus habuimus.

8. Die jovis cujuslibet hebdomadæ dicitur una missa pro Gabriele du Puy, domino de Murmays, dedit ducentos nummos aureos et clausuram ferream quæ nunc est inter majus altare et chorum monachorum ex qua pendent illius insignia picturis variegata.

9. Pro Johanne de la Champagne, uxore, patre, matre et suis dicitur una missa alternis hebdomadis; hac de causa dedit monasterio quindecim libras turonenses annui redditus.

10. Item, die veneris, alternis heddomadis, dicitur una missa pro domino Lerret, presbytero de Sancta-Cruce; dedit 70 libras.

11. Pro Carolo, rege Navarræ, dicitur una missa per hebdomadam; dedit quinquaginta libras annui reditus super prioratum de Blouteria nostro monasterio.

12. Pro domino Radulpho Tesson, domino de Grippone, et domina Jacquina ejus uxore dedit monasterio centum scuta auri et unum calicem: et illius uxor Jacquina etiam dedit quinquaginta libras, ut sponsus ultimus, scilicet dominus Nicolaus Paganeli, particeps fieret dictæ missæ. Dicitur una missa pro illis omnibus per hebdomadam.

13. Pro Jacobo Le Gey, pro Johana Gardon ejus uxore. Ipse dedit monasterio duas domos in ista villa scilicet ea quæ dicitur Altaheusa, et alia ex altera parte silvata. Illa vero dedit quadragintos auri regulis et plura alia bona fecit monasterio. Dicitur una missa singulis hebdomadis.

14. Pro Johanne Gillon, prima die cujuslibet mensis non impedita, dici debet una missa privata, ita ut primo die mensium januarii, aprilis, julii et octobris, dicatur de Sancta Maria, mensium vero februarii, maii, augusti et novembris dicatur de Sancto Michaele; tandem martii, junii, septembris et decembris dicatur de defunctis. Dedit monasterio quindecim libras annui redditus.

Januarius.

23 januarii, missa privata pro domino Le Clerc.

Aprilis.

23 aprilis, anniversarium solemne pro domino Olivario de Clisson qui dedit monasterio trecentos nummos aureos ad comparandos redditus.

Februarius.

3 februarii, missa privata pro domino de Vicques in altari Sanctæ Annæ ornamentis nigris parato. Ipsius filius, Jacobus de la Moriciere, decanus ecclesiæ Bajocensis, dedit quadraginta quinque libras annui redditus.

Martius.

11 martii, celebratur anniversarium solemne pro domino Petro Beraud domino de Brocha, per duodecim annos ab obitu ipsius qui fuit secundo die Martii anni 1638. Ille cum esset in hoc monasterio et negotia Illustrisimi principis, Henrici a Lotharingia, abbatis, ageret, multa bona nostris monachis Congregationis fecit et insuper per testamentum a Reverendissimo patre generali Gregorio Tarisse exequendum quingentas supra mille libras ad conficiendum altaré divi Michaelis dedit.

Maius.

27. Dicuntur duæ missæ privatæ pro Juliano de la Tousche, domino de Querolent, hujus Montis, dum viveret, gubernatore; dedit duodecim libras annui redditus.

Junius.

Item, in vigilia Ascensionis, anniversarium privatum pro domino Taillefer.

12 junii, missa privata pro domino de la Haye canonico.

18 junii, anniversarium privatum pro domino Roberto Le Peltier canonico.

Julius.

19 julii, anniversarium solemne pro domino rege Carolo Navarræ.

21 julii, missa privata pro domino Johanne Tousten. Dedit vigenti solidos annui redditus nostro monasterio.

23 julii, missa solemnis de Sancto Michaele in gratiarum actionem pro domino de Vicques, Ludovico de Lamoriciere, qui dum viveret gubernator hujusce Montis existens inimicos fidei ecclesiæ catholicæ calvinistas ab isto monasterio nostro miraculose expulit. Filius decanus dedit quæ supra.

31 julii, anniversarium solemne pro domino du Hommet qui dedit viginti libras annui redditus dicto nostro monasterio.

Augustus.

31 augusti, anniversarium solemne pro domina Catharina de Thorigny quæ dedit nostro monasterio quæ superius annotavi.

September.

13 septembris, anniversarium solemne cum *Libera* in fine pro domino de Vicques, domino Ludovico de Lamoricière. Filius, Decanus Bajocensis dedit quæ supra, hac de causa.

29 septembris, missa privata pro domino de Cavé. Dedit quadraginta quinque solidos annui redditus.

Diebus non impeditis hujus mensis dici debent anniversarium solemne pro benefactoribus defunctis et missa pro remissionne peccatorum pro benefactoribus vivis.

October.

1 octobris, si non sit impedimentum, dicitur missa conventualis in gratiarum actionem, pro beneficiis acceptis et ordinatione capituli generalis supra dicti.

12 octobris, anniversarium solemne, pro domino Gabriele du Puy, domino du Murynays. Dedit et fecit monasterio quæ commemoravi.

13 octobris, missa solemnis de Sancto Michaele, pro rege Carolo sep-

timo qui dedit nostro monasterio centum et decem libras turonenses annuatim.

20 octobris, anniversarium solemne pro rege Carolo sexto qui dedit centum libras turonenses annuatim.

27 octobris, anniversarium pro domina Girotta quæ dedit septem libras turonenses annui redditus.

November.

6 novembris, anniversarium solemne pro domino de Baternay.

21 novembris, anniversarium solemne pro Richardo secundo, duce Normanniæ; fitque hodie omnibus pauperibus largitio communis.

December.

10 decembris, anniversarium solemne pro domino Guillelmo du Sollier qui vices gubernatoris hujus Montis, dum viveret, agebat et dedit centum viginti libras turonenses ad comparandos redditus.

14 decembris, anniversarium solemne pro domino de Tousten; dedit nostro monasterio viginti libras annui redditus.

Missæ et processiones Rosarii.

1. In dominica prima cujuslibet mensis et in festis Annunciationis, Assumptionis, Nativitatis et Conceptionis beatæ Mariæ fit processio ut in cæremoniali locali annotatur.

2. Prima die non impedita, post festa Purificationis, Annunciationis, Assumptionis, et Conceptionis beatæ Mariæ, dicitur missa privata de deffunctis pro confratribus Rosarii.

Collationné à l'original du règlement du chappitre général de lad. Congrégation, tenu à Vendosme l'an 1633, auquel nombre de fondations cy-dessus j'ay adjousté l'anniversaire du s[r] de Brouhē, quoy qu'il ne soit décédé que l'an 1638, lequel doibt estre célébré jusque à l'an 1650 inclusivement. En foy de quoy j'ay signé cecy le 2 avril 1647, affin que nos successeurs soient soigneux de s'acquitter desd. fondations cy-dessus, estant légitimement deues. Je l'ay inséré en ce présent manuscript.

§ 100.

Réglement du chappitre général de la Congrégation touchant la réception des Roys et princes sœculiers et de l'église, faict l'an 1633.

L'an 1633, au moys de may, le mesme chappitre général des PP. de ladite Congrégation de St-Maur tenu à Vendosme, comme dict est, régla et donna l'ordre qui suit, pour faire les processions et réceptions des Roys et princes tant ecclésiastiques que sœculiers lorsqu'ils viennent en ce sainct Mont pour faire visite ou rendre leurs vœux au glorieux archange S. Michel.

Primo.

Cum igitur Rex noster christianissimus, Reginæ Primogenitus filius Regis nemper Delphinus, vel dux Normanniæ accessurus est ad hunc sanctissimum Montem (modo se solemniter recipi expetierit et illud idem innotuerit monachis hujusce Montis) omnes in cappis (ut cœremoniali Congregationis præscribitur) procedent illi obviam extra portam urbis in graviis scilicet; interius solemniter pulsantur campanæ omnes.

Recipiuntur etiam cæteri filii Regis et filiæ, fratres et sorores Regis, Dux et Ducissa Britannia et filii eorum, Duces de sanguine regali, legatus Papæ a latere et Reges extranei eodem modo quo supra, excepto quod illis obviam proceditur ad arcis portam tantum.

Archiepiscopus Rothomagensis, Episcopi omnes ipsius provinciæ: Episcopi Macloviensis, Redhonensis, Andegavensis, Carnotensis, Archiepiscopi Parisiensis, Turonensis, cum ad hoc monasterium accedunt (si prius monachos de suo adventu monuerint), eodem quo supra gaudebunt privilegio sed proceditur illis obviam usque ad Baillivam seu cisternam inferiorem tantum eo ritu duntaxat.

Admoniti igitur fratres de adventu prædicti domini in sacristam pergent, ibi se albis et pluvialibus induent, exceptis duobus acolytis ceroferariis et alio aliquo sacerdote textum delaturo qui sicut, et qui processionaliter crucem defert, dalmatica pretiosiori induetur. Curæ etiam erit cœremoniario designare tres fratres quorum alter mithram, alter baculum pastoralem deferet, medium habentes qui textum

gestat. Designabit et alium qui pulvinar subjiciet dicto episcopo, cum opus fuerit, et pluviale Sancti Michaelis ipsi imponet.

' Omnibus sic ordinatis proceditur illi obviam usque ad baillivam hoc ordine : procedet thuriferarius quem sequitur crucifer medius inter ceroferarios, deinde fratres bini et bini : sequuntur duo cantores, tandem qui textum gestat, medius inter deferentes mithram et pedum. Ultimo denique supperior. Cum vero pervenerint ad cisternam inferiorem, crucifer cum thuriferario sistent se aliquantulum ad latus scilicet prope domum abbatialem : Ceroferarii vero hinc inde stabunt et accedenti domino episcopo profundam exhibebunt reverentiam, cui etiam subjiciet pulvinar ad id deputatus minister, et interius accedentibus aliis ministris, textus illi porrigitur osculandus ab ipsomet qui illum gestabat, mox Reverendus Pater prior, sumens naviculam de manu thuriferarii, petit benedictionem incensi a domino episcopo ; data benedictione, R. P. Prior idem incensat textum triplici ductu et postea dominum episcopum etiam triplici ductu. His finitis induitur dominus episcopus pontificalibus et cantores interius inchoant antiennam : *Sacerdos et Pontifex.* Cui subjungitur hymnus de Sancto Michaele : *Tibi christe.*

Et tunc omnes revertuntur et ingrediuntur ecclesiam, ordine quo venerant, præter superiorem qui resumet proprium locum post fratres nostros : scilicet sistent se omnes in medio navis ecclesiæ, ut in solemnioribus festis, faciebus ad invincem conversis, donec absolvatur hymnus cui dominus episcopus versum et orationem de Sancto Michaele subjungit postquam omnibus genuflexis et ad ipsum Episcopum conversis dat solemnem benedictionem. His finitis proceditur per valvas inferiores chori ad majus altare et dominus episcopus, si postulaverit, visitat sanctissimum sacramentum, quo in casu, cantores intonant antiennam de Sanctissimo Eucharistiæ sacramento cujus versum et orationem dicit dominus episcopus.

Hinc ad sacellum sanctarum reliquiarum proceditur in quo cantatur antienna : *Gaudent in cœlis ;* qua absoluta, dominus episcopus dicit versum et orationem : *Propitiare nobis.* Quam orationem sicut et supradictas cœremoniarius diligenter annotabit, in aliquo diurnali honesto quod ipsemet domino episcopo apertum porriget, toties quoties opus erit, signando illi versum et orationem.

Moxque omnes in sacristam revertuntur paramenta depósituri; nec quidquam ultra domino episcopo præstare tenentur fratres nostri; notandum obiter quod ille qui defert baculum pastoralem, semper debet præcedere dominum episcopum a sinistris ipsius et qui detulerit mithram a dextris ut possit, absque negotio, quoties opus erit, tollere et imponere mithram domino dicto episcopo nisi illud ipsum præstare velit proprius Eleemosinarius. Qui vero textum defert præcedet eos aliquantulum solus, post cantores.

Collationné à l'original en papier le 3 avril 1647.

On lit de plus en marge de ce document la note suivante : « Le seigneur évesque d'Avranches, après cette réception en chappes à sa première entrée seulement, comme tous les autres prélats cy-dessus, n'est reçeu ès autres fois qu'en frocs, excepté le suppérieur qui est en chappe.

§ 101.

La croix des grèves a esté huit jours descouverte l'an 1633.

L'an 1633, au mois de febvrier, cette croix que Hildebert, premier du nom et 3e abbé de ce Mont-St-Michel, fit bastir dans les grèves entre cy et Genests, au lieu où une femme avoit enfanté son fruict et esté conservée miraculeusement des flots de la mer, comme j'ay dit, fut veue à descouvert l'espace de huict jours par tous ceux de ce Mont et aultres qui ont voullu regarder. Depuis la mer a recouvert le lieu, des grèves et sablons que peu auparavant elle avoit emporté. J'ay faict cette remarque le 3 avril 1647.

La croix a esté de nouveau descouverte en 1683.

§ 102.

Le cloistre et une aisle de l'église ont été couverts d'ardoises, l'estant auparavant de plomb, *l'an* 1633.

L'an 1633, au mois de mars, fut parachevé de couvrir d'ardoises le cloistre et la partie de l'aisle de la nef de l'église du costé du midy,

laquelle auparavant, depuis la tour de l'Horloge jusque au vis de la chappelle de la Saincte-Trinité, estoit couverte de plomb sur lequel on marchoit de plain-pied comme aussy estoit led. cloistre sur son chevron, lequel plomb dud. cloistre le sieur de Brouhë avoit faict oster comme aussy celuy de lad. aisle d'église, surtout quoy il fit mettre lad. ardoise qu'on y voit cejourd'huy et sur lad. aisle il fit applicquer de la charpente pour supporter lad. ardoise. J'ay faict cette remarque le 3 avril 1647.

§ 103.

Hector d'Ouvrier, évesque de Dol, vint en ce Mont par dévotion, l'année 1634.

L'an 1634, le 8e jour du mois de febvrier, Rnd Père en Dieu, Messire Hector d'Ouvrier, évesque de Dol, en Bretaigne, vint par dévotion visiter l'église du S. Archange en ce Mont. Il fut reçeu magnifiquement et processionnellement, suivant la coustume, par les moynes de lad. abbaye. Il y dit la messe, puis, estant prié, il disna au réfectoire et s'en alla. Les moynes convièrent ce bon évesque et luy firent tout l'honneur et le bon accueil qui leur fut possible, estant un des meilleurs amis de notre Congrégation. J'ay faict cette remarque le 3 avril 1647.

§ 104.

François de Péricard, évesque d'Avranches, vint en ce Mont par dévotion, en febvrier l'an 1634.

L'an 1634, le 28 dud. mois de febvrier, Monseigneur le Rme François de Péricard, évesque d'Avranches, vint en ce Mont-St-Michel par dévotion, fut couché dans la chambre des hostes et traitté aux deppends des moynes dud. Mont, et s'en retourna le 30e jour dud. mois en son évesché à Avranches. J'ay faict cette remarque le 3 avril 1647.

§ 105.

Une compagnie de 300 hommes de la ville de Lizieux vint en voyage en ce Mont l'an 1634.

L'an 1634, le 7 octobre, vint en voyage en ce Mont par dévotion de la ville de Lizieux, de cette province de Normandie, une compagnie formée du nombre de 300 hommes, tous lestes, bien accommodez et l'espée au costé et la baguette blanche à la main, en sorte de houlette. Ils arrivèrent à la porte de la ville, le tambour battant et l'enseigne desployée. Là ils quittèrent tous leurs armes, suivant la coustume de lieu, sinon trois ausquels on permit de porter leurs espées, puis montèrent tous à l'abbaye et église de l'archange S. Michel, où quelques-uns d'entr'eux, qui estoient d'église, chantèrent solennellement la grande messe en musique à l'autel de S. Michel, sitté dans le rond-point du cœur que maintenant nous appelons le grand autel. J'ay remarqué cecy le 3 avril 1647.

§ 106.

Présentation le 10 octobre 1634, pour la cure de St-Estienne de Bacilley, vacante par le déceds de Mre Guillaume Le Chevalier, de Mre Georges Giroult, curé de St-Brolade.

— Tiré du livre de Petit, curé de St-Pierre du Mont, secrétaire du chappitre, le 3 avril 1647.

§ 107.

Bail à ferme en 1634, pour un an seullement, moyennant cent sols tournois, à Mre Gilbert Bertrand, de la paroisse de Charrué, avec permission de s'associer qui bon luy semblera, des pescheries appartenant aux moynes, sur les terres blanches de Charrué, excepté qu'il ne peschera pas sur les terres blanches de St-Brolade, appartenant aussy aux moynes.

— Tiré du bail à ferme, le 3 avril 1647.

§ 108.

Fasson du S. Cyboire et du Soleil d'argent, l'an 1634.

L'an 1634, le S. Cyboire et le Soleil pour mettre le corps de Nostre Seigneur en repos, l'un et l'autre se montant par vis sur un mesme pied, furent faicts par les soins des RR. PP. de la Congrégation et aux deppends de M. de Guyse, abbé. Le s[r] Du Pont, grand prieur des anciens moynes, et M[r] de Brouhë, agent dud. sieur abbé, firent changer, pour ce faire, quelques argenteries rompues et inutilles et la bouette aux sainctes hosties sacrées qui se gardoit autrefois dans une custode suspendue, avec une poulie, au grand autel; le tout pèze environ trois marcs et demy d'argent, estant doré. J'ay remarqué le 3 avril 1647.

§ 109.

Sentence du lieutenant général du bailly du Costentin, en la vicomté de Coustances, du 3 mars 1634, par laquelle Nicolas Touppel est condenné à payer trois ruches de froment de rente, à raison de la fieffe de quatre verges de terre faicte à ses ancestres le 9 mars 1675, situées près Grandville en la paroisse de Longueville et nommées le cloz de Loysellière; acte passé devant Sébastien De La Lande et Pierre Perier tabellions, à Pontorson.

— Extraict desdits actes, le 4 avril 1647.

§ 110.

Arrest du conseil d'estat tenu à Ruel, le 1[er] septembre 1635, par lequel tous les marguilliers des fabriques doivent rendre compte de leur administration devant les sieurs évesques, archidiacres et officiaux ou vicaires.

— Noté sur la copie imprimée, le 4 avril 1647.

§ 111.

Sentence du 7 juillet 1635, donnée en l'élection d'Avranches, par laquelle les fermiers des comptes, quatriesmes, quartz de sel et anciens subsides sont cemdennez de restituer aux abbé et moynes les cinq sols d'anciens devoirs qu'ils avoient levé, contre toute justice, sur chascun tonneau de vin que lesd. moynes avoient faict entrer en ce Mont pour leur provision.

— Extraict de la sentence signée Trochon, greffier, le 4 avril 1647.

§ 112.

Présentation par les moynes, le 12 janvier 1635, de Mr Michel Germont, presbtre du Maine et gradué à la Cour de St-Jean-des-Champs.

— Extraict du livre tenu par Mr Petit, le 4 avril 1647.

§ 113.

Présentation par les moynes le 8 novembre 1635 pour la cure de St-Pierre de Boucey de Mre François Auvray, prebstre chanoyne et archidiacre d'Avranches, sur la pure et simple démission en sa faveur faicte entre les mains desd. moynes, par Mre Gilles Des Brousses, prebstre aussy chanoyne dudit Avranches.

— Je l'ay extraict du livre du secrétariat signé : Petit, le 4 avril 1647.

§ 114.

Don d'une grande coquille d'argent doré, par le sr de Mesgrigny, mre des requestes, demeurant à Paris, l'an 1635.

L'an 1635, un Mre des requestes de Paris, nommé Monsieur de Mesgrigny, voyant sa femme en travail d'enfant et en danger de mourir

pour la véhémence des espreintes, fit vœu à S. Michel, de luy offrir une cocquille d'argent s'il luy plaisoit assister sad. femme en ce rencontre douloureux : peu après, elle accoucha très-heureusement d'un bel enfant. Led. sieur fit faire incontinent lad. cocquille d'argent doré, pesant approchant de deux marcs, et sur icelle fit graver ces mots : *Votum pro Johanne Francisco de Mesgrigny*, et l'envoya en ce monastère le 8 avril 1636. Icelle se voit en la trésorerie des reliques du monastère, d'où je l'ay remarqué le 4 avril 1647.

§ 115.

François de Péricard avec tout son clergé, vint en procession en ce Mont-St-Michel, l'an 1635.

L'an 1635, le 7 octobre, François de Péricard, évesque d'Avranches, vint en ce Mont-St-Michel avec tout son chappitre, processionnellement, dit la saincte messe en cette église, puis disna avec tous ceux dud. chappitre et ses gens dans le logis abbatial à ses deppends. Tous les moynes furent disner à leur réfectoir, sans qu'aucun disnast avec led. seigneur évesque. Iceluy estoit couroucé contre lesd. moynes qui ne l'avoient voulu traitter, à cause du grand monde qui l'accompagnoit et des grandes deppences qu'il avoit faictes en ce lieu l'an passé, avec tout son train, deux ou trois jours chez lesd. moynes, sans considération de leur pauvreté de lors. Pour donc estre défrayé ced. jour par iceux, deux ou trois jours auparavant il envoya un de ses aumosniers avec une lettre dud. seigneur évesque, intitulée : *Aux anciens et nouveaux venuz Religieux en l'abbaye du Mont-St-Michel,* laquelle ayant esté leue publicquement; tant de part et d'autre fut conclud qu'il ne falloit donner à disner à l'évesque ni aux chanoynes, d'autant que les moynes susd. estant allez à Avranches en procession, il n'y avoit point longtemps, avoient esté contraincts de disner dans un pré sur l'herbe, ne voulant entrer dans une hostellerie, à cause que lesd. seig. évesque et chanoynes ne leur avoient pas présenté une fois d'entrer, quoy que, selon l'ancienne coustume, ils leur devoient donner à disner. Il fust icy arresté, particulièrement de la part de MM. nos anciens, qu'on ne leur donneroit rien aussy. Mais, en l'absence du R. P.

Dom Michel Pirou, prieur de cette abbaye, qui estoit pour lors à la diette, le R. P. Dom Maurice Poncignon, soubsprieur, remit l'affaire en délibération dans la communaulté des religieux de nostre Congrégation, et ayant représenté l'importance de cette affaire, refuser ainssy un disner à leur seigneur évesque, qui estoit leur visiteur annuellement, qu'il ne le falloit pas faire, ni aussy traitter tout un clergé, chose inouye encore en ce monastère, tellement qu'il fut dit par son bon conseil qu'on recepvroit, avec toute la bienséance possible, led. seigneur évesque et qu'on le traitteroit, luy treiziesme, le plus honnestement qu'il se pourroit, ce qui luy fut recrit et respondu par lettre. Mais led. seigneur évesque, qui voulloit qu'on traittast aussy tout son clergé, ne voullut de cette restriction. Ce bon père soubsprieur, Dom Maurice Poncignon, en ce rencontre, sortit sans doubte à son honneur et conserva celuy du monastère. Aussy estoit-ce un homme bien expérimenté ès faicts de la civilité en semblables occasions. C'estoit la raison pourquoy l'Ordre luy a commis si longuement le soin de la religion. Car oultre qu'il estoit un des plus anciens profex d'icelluy, et dès l'année 1610, et un de ceux qui le premier arriva à Paris l'an 1615 (à la fasson d'un autre apostre) pour donner l'essort et le branle à cette grande et magnifique Congrégation de S. Maur ; il a resgenté en icelle très-honorablement et entre aultres a esté longtemps supperieur de St-Augustin de Lymoges, soubsprieur des Blancs-Manteaux à Paris, deux ans prieur de St-Fiacre en Brie, deux ans soubsprieur à St-Jean-d'Angely, deux ans prieur de Solignac, un an prieur à St-Clément de Craon, à Lehon deux ans prieur, au Tronchet trois ans prieur, et cette année 1635 soubsprieur en ce monastère du Mont-St-Michel. Et à bon droict une personne de si grand mérite et si fervente dans les observances monastiques est-il employé au bien public dans le corps politique du monachisme, celuy-là qui étant nay de la ville de Verdun, de gens pieux et vertueux, des plus illustres et notables bourgeois d'icelle, et offert par eux, dès sa plus tendre jeunesse, au patriarche S. Benoist, soubs la discipline et instruction du R. P. Dom Deziré de La Cure, puisque non-seulement il profita pour son particulier à l'escole du bon père Dom Deziré, ains il puisa soubs icelluy cette belle science des vertus qu'il a continuellement enseignée à ceux qui lui ont esté commis, et qu'il enseigne encore journellement par son

bon exemple et par la rare édification qu'il donne à un chascun dans la prattique exacte des exercisses réguliers, estant maintenant, après avoir si longtemps commendé, le plus soumis à l'obéissance.

Mon cher lecteur, ne vous ennuyez pas du précédent discours. La vertu a ses prix et sa récompense, mesme de ce monde icy; puisque nostre bon Dieu veult que nous fassions estime très-particulière de ses bons serviteurs. Je puis dire en vérité que nostre bon père cy-dessus en est un de ses plus affectionnés, puisque nous pouvons de droict appeller ainssy les ministres qui se rendent les plus exacts à rendre à leur seigneur, chascun jour, leur humble ministère. J'en suis le tesmoing oculaire avec tous les moynes de cette communaulté, laquelle, avec moi, se l'est proposé devant les yeux, pour s'acquitter de son devoir en imitant ses vertus. Il est encore à présent dans ce monastère dud. Mont-St-Michel là où, quoyque chargé d'années et de travaux récens pour l'augmentation de la communaulté, il est tout le premier aux exercisses communs, montrant par ses ferveurs l'estime que nous devons faire de nostre vocation. Nostre bon Dieu luy veille donner la continuation au bien jusques à la mort et après la récompense et à nous aussy. J'ay faict cette remarque le 4 avril 1647.

§ 116.

Fasson d'un estang, au mois de febvrier 1636, proche les encloses de Pingé, en Ardevon, celluy qui est sittué au plus haut lieu, vers et proche de celluy qu'avoit faict faire le R. P. Dom Bède.

— Noté le 4 avril 1647.

§ 117.

Construction de la fuye ou du colombier d'Ardevon, près le manoir, sur l'emplacement de l'ancien, au mois de mars 1636, pour la somme de mille livres tournois.

On en retire 64 livres de rente par chascun an par où appert que led. colombier est bien faict et que les pigeons s'y plaisent bien. J'ay faict cette remarque le 4 avril 1647.

§ 118.

Henry d'Escoubleaux, de la maison de Sourdis et archevesque de Bordeaux, vint en ce Mont, l'an 1636.

L'an 1636, le 5e jour du mois de mars, Henry d'Escoubleaux, de la maison de Sourdis, archevesque de Bordeaux, abbé de St-Jovin-de-Marnes en Poictou et de douse ou quinse aultres abbayes et prieurez d'importance, vint avec dix ou douse chevaux à la porte de cette ville du Mont-St-Michel; mais d'autant qu'ils ne voulurent quitter les armes suivant la coustume, il n'entra dans lad. ville ny ne monta à ceste église luy ny aulcun de sa suitte, s'en retournant comme il estoit venu. Luy objectant que, l'an 1631, Monsieur le prince de Condé venu en ce lieu, posa le premier son espée pour entrer, il fit réponse qu'il estoit plus que Mons. le Prince et tira pays. Je sçay bien que cet archevesque avoit le cœur trop hault pour quitter ses armes, luy qui quittoit son temple, son esglise et son évesché pour les porter. C'est ce qui l'avoit meu d'obtenir dispence de Sa Saincteté pour quitter le froc, lequel luy et moy l'avons porté dans lad. abbaye de St-Jovin-de-Marnes, luy en qualité d'abbé désigné et profès de l'ordre et moy en qualité d'armayer et prieur du prioré de St-Pierre-de-Vertou, aussy profès dud. ordre, bien différent en revenuz, mais presque semblables en vertus et inclinations de nous acquitter de nostre profession. Il est décédé l'an 1646. Nostre bon Dieu luy fasse miséricorde et moy je suis encore vivant dans le monastère du Mont-St-Michel (ayant laissé l'abbaye de, St-Jovin). Nostre bon Seigneur me veille faire la grâce de luy servir de tout mon cœur. J'ay remarqué cecy le 5 avril 1647.

§ 119.

Richard de la Luzerne, 18e *gouverneur de ce Mont, mourut l'an* 1636.

L'an 1636, le 1er jour du mois d'aoust, un vendredi à six heures et demye après midy, Richard de la Luzerne, gouverneur de ce lieu, trespassa en cette abbaye du Mont-St-Michel, au grand regret de tous

ceux qui l'ont congnu, après avoir esté gouverneur de ced. lieu dix ans et quelques deux mois ou environ, ayant pris possession le mois de may de l'an 1626. Il fut enterré le landemain en la chappelle de Ste-Anne (les mots *saincte Anne* ont été remplacés par les mots *Nostre-Dame*) du circuit où ses armoiries et une ceinture de dueil furent applicquéez à la paroy, ce qu'on souffrit pour lors de crainte de noise avec ses parents. Mais on l'a ostée depuis en l'an 1638. Les moynes luy firent les obsèques solennellement avec deux services et obits, un trentain de messes, deux annuels et le bout de l'an, pour raison de quoy les parents dud. deffunct donnèrent 300 livres tournois aux moynes du monastère. J'ay remarqué ceci le 5 avril 1647.

§ 120.

Un cours des estudes de philosophie finy en l'abbaye du Mont-St-Michel, l'an 1636.

L'an 1636, le 3ᵉ janvier, le R. P. Dom Michel Perude, profèx de la Congrégation de St-Maur, partit pour s'en aller demeurer en l'abbaye de St-Serge-lès-Angers, suivant l'ordre à luy donné du R. P. Dom Placide de Sarcus, visiteur de cette province pour lors, par obédience expresse, scellée et signée dud. R. P. visiteur ; apprès que led. Dom Michel Perude eut parachevé son cours de philosophie auquel il avoit esté commis par le mesme R. P. visiteur après la celébration du dernier chappitre général, estant iceluy cours composé de dix ou douze jeunes religieux de lad. Congrégation assemblez en cette abbaye par l'ordre cy-dessus, lesquels ont assez bien réussy soubs le susd. maistre. J'ay faict cette remarque le 7 avril 1647.

§ 121.

Henry de Bricqueville, marquis de la Luzerne et d'Amanville, fut faict le 19ᵉ *gouverneur de ce Mont, l'an* 1636.

L'an 1636, au mois de septembre, Louys XIII, roy de France, donna le gouvernement de la ville et chasteau du Mont-St-Michel,

vaccant par la mort de Richard de la Luzerne, arrivée au mois d'aoust dernier, à Henry de Bricqueville, marquis de la Luzerne et d'Amanville, lequel estoit pour lors occupé à chasser les Espagnols de la ville de Corbie et de la Picardie. Son père en vint prendre possession, en son absence, le 28e jour dud. mois en son nom. Led. Henry y vint luy-mesme en personne le 18 janvier 1637, où il ne demeura que trois ou quatre jours. Il fut reçeu de tous les moynes en corps, à trente pas hors la porte de l'église, où le Supérieur luy fit une petite exhortation et puis montèrent et entrèrent tous en lad. église, tesmoignant aux moynes toute sorte de bienveillance. Il confirma le sr Du Laurier pour son lieutenant en ce lieu, que son père y avoit mis en prenant possession pour luy Henry, puis il s'en alla apprès avoir adjousté aux 9 soldats d'ordinaire le nombre d'aultres 8. Il revint encore d'aultres fois en ce lieu comme je diré, lequel continuant de servir courageusement et fidèlement le Roy, après avoir supporté beaucoup de fatigues au siége de Perpignan, il fut enfin emporté de fiebvre chaude, 4 lieues proche du Mont-Sarrat, au monastère duquel Mont-Sarrat il fut inhumé au mois de septembre 1642, ayant esté six ans entiers gouverneur de ce Mont-St-Michel. J'ay faict cette remarque le 5 avril 1647.

— Cf. *Histoire générale*, t. II, p. 151.

§ 122.

Construction en 1636, par le R. P. Dom Michel Pirou, du pressoir avec la pile de pierre de quartiers et autres assortiments pour faire le cyldre au manoir d'Ardevon.

— Noté le 5 avril 1647.

§ 123.

Prise d'un grand poisson nommé chaudon ou petite balene, le 7 aoust, l'an 1636.

L'an 1636, le 7 aoust, il fit en ces quartiers une tempeste et un

orage espouvantables, le tonnaire faisoit trembler tout le monde et en ce Mont-St-Michel on estimoit devoir estre abismez de ce coup. Il tomboit de la gresle grosse comme des noix, voire comme des œufs, durant lequel orage s'eschoua un grand et monstrueux poisson appellé des uns *chaudon* et des autres un *balineau* ou petite *balene*, qui fut trouvé sur les grèves entre cy et le rocher de Tombelaine après la bonnace, duquel poisson les moynes'en prirent par préférence, comme leur appartenant, estant sur leur fief de la baronnie d'Ardevon, aussy comme seigneurs des pescheries de lad. abbaye, six charretées tirées par deux bœufs et trois chevaux et aultres six qu'ils permirent de prendre aux fermiers généraulx de lad. abbaye, et le reste lesd. moynes le donnèrent à tous les habitants de la ville dud. Mont et des villages circonvoisins, lesquels en amendèrent suffisamment tous. Il y a un de nos confrères qui estoit à la dissection de ce poisson qui m'a assuré qu'il y en eut assez pour charger plus de quinze charrettes. J'ai faict cette remarque le 3 avril 1647.

— Cf. *Hist. Générale*, t. II, p. 209.

§ 124.

Prise de deux grands esturgeons sur les grèves du Mont-St-Michel, l'an 1636.

L'an 1636, le 17ᵉ jour du mois d'aoust susdit, il demeura sur les grèves dud. Mont-St-Michel après la retraite de la mer, deux esturgeons longs chacun de dix pieds et gros à proportion, et furent incontinant pris et apportés aux moynes de l'abbaye dud. Mont-St-Michel, seigneurs, comme dit est des pescheries de lad. abbaye. J'ay faict cette remarque le 5 avril 1647.

— Cf. *Histoire générale*, t. II, p. 210.

§ 125.

Le R. P. Dom Bernard Jevardac est esleu 5e prieur du Mont-St-Michel de la Congrégation de St-Maur, l'an 1636.

L'an 1636, le 4e jour d'octobre, le R. P. Dom Michel Pirou fut déposé de la charge de prieur de l'abbaye du Mont-St-Michel, après l'avoir exercée l'espace de trois ans très-vertueusement et prudemment et faict beaucoup d'augmentations, comme j'ay remarqué ès choses temporelles en conservant très-soigneusement les spirituelles, surtout l'observance de nostre saincte règle. Au chappitre général, led. jour et an que dessus, il fut esleu visiteur de la province de Bourgongne, et le R. P. Dom Bernard Jevardac, auparavant procureur général de la Congrégation à Paris, fut mis 5e prieur en sa place en cette abbaye du Mont-St-Michel, et y arriva le 22e jour de febvrier l'an 1639. Ce R. P. Dom Bernard avoit beaucoup servi la Congrégation auparavant d'estre prieur dans ce monastère et l'a servie dudepuis toujours dans la charge de suppérieur. Il est encore à présent prieur du monastère de St-Fiacre-en-Brie. Il est natif de la ville du Dorat, au diœcèse de Lymoges, sorty d'honorable famille. Son père est consul au siége consulat dud. lieu. C'est un certain siége estably pour rendre la justice bonne et brefve aux marchands, composée de plusieurs juges et conseillers. Il a encore un frère nommé Dom Augustin Jevardac, moyne en nostredite Congrégation. Ce R. P. Dom Bernard est extrêmement bien versé dans les affaires, oultre qu'il est fort homme de bien. J'ay remarqué tout ce que dessus après l'avoir leu et ouy dire le 5 avril 1647.

— Cf. *Histoire générale,* t. II, p. 215.

§ 126.

Debris faicts dans les fenils et au corps de garde par la mer, l'an 1636.

L'an 1636, le 17e jour du mois de novembre, le 19e jour de la

lune, la mer estant fort agitée des vents s'esleva tellement qu'elle entra dans le corps-de-garde de la ville, rompit la grosse barre de la porte des feuils et fit un grand trou à la muraille. Elle fut cette fois extresmement violente.

— Noté le 5 avril 1647.

§ 127.

Les communs en landes et marests formant la Lande de Caugé, contenant 80 acres de terre, une autre lande dite la Lande de Brie et des Gages, contenant quinze acres appartiennent aux moynes, comme deppendants de la baronnie d'Ardevon, suivant déclaration des parroissiens de Curcy au rapport de Jouenne Antoine, notaire à Pontorson, du 11 juillet 1636, lesquels parroissiens ont le droict d'y faire paistre leurs bestiaux avec ceux de Moidré, d'Espas et de Boucey.

— Noté le 5 avril 1647.

§ 128.

Arrest du parlement de Rouen du 6 mars 1636, par lequel il est dit que les livres de receptes et autres mémoriaux serviroient de tiltres aux Religieux de Bonne-Nouvelle de Rouen, à cause de la perte d'iceux du temps des guerres civiles. Pareil arrest avoit esté rendu le 6 janvier 1629 au proffit des abbés et moynes du Mont-St-Michel.

— Noté le 5 avril 1647.

§ 129.

Henry de Bricqueville, 19e gouverneur de ce Mont, présenta requête au roy pour les réparations de la ville, le 7 juin 1636.

« Pour obtenir un Mre des Requestes ou aultre commissaire député

pour faire faire les réparations de la ville du Mont-St-Michel fort en ruines, suivant le procès-verbal faict à la requeste de Richard de La Luzerne, gouverneur dud. lieu, son prédécesseur, par le lieutenant général du bailly de Cotentin au siége d'Avranches avec et en présence du procureur de sad. Majesté, montant icelles réparations à de grandes et immenses sommes à quoy nous ne sçavons pas qu'il fut répondu. Nous sçavons bien néantmoins qu'il n'y a rien esté faict en suitte et que les murailles et forteresse de lad. ville s'en vont toutes à bas. Coppie dud. procez-verbal et de lad. requeste sont en ce monastère, d'où je l'ay extraict le 5 avril 1647. »

— Cf. *Histoire générale*, t. II, p. 151.

§ 130.

Arrest du Conseil privé du 10 *décembre* 1635 *enregistré à la Cour des Aydes du parlement de Rouen*, *le* 26 *avril* 1636, *exemptant les soldats-mortepayes et bourgeois de la ville du Mont-St-Michel de payer tailles et gabelles suivant leurs anciens priviléges.*

— Noté le 5 avril 1647.

§ 131.

Présentation le 4 *février* 1637 *par les moynes du Mont-St-Michel à la cure de St-Michel-des-Loups*, *vacante par le deceds de Mre Jean Petour*, *presbtre*, *de M. Maurice Dufou*, *diacre.*

— Extraict du livre du secrétariat signé Petit, le 5 avril 1647.

§ 132.

Histoire effroyable, fabuleuse, d'un enfant de la ville du Mont-St-Michel qu'on dit avoir été emporté du diable, l'an 1637.

L'an 1637, au mois de septembre, on publioit par les rues de Paris une histoire espouvantable arrivée à un nommé Robert Le Fizelier, fils de Rodolphe Le Fizelier, notable habitant du Mont-St-Michel, lequel pour son grand libertinage et désobéissance rendue envers sond. père, le diable emporta aux fonds des enfers, chargé sur un baston, et plusieurs aultres discours et narrations contenues dans un petit livret imprimé auquel n'apparoissoit ny le nom de l'autheur ny du libraire. Un des moynes de nostre Congrégation cheminant par la ville dud. Paris, comme il entendit parler du Mont-St-Michel, d'où il avoit sorty depuis peu de jours et sçachant fort bien qu'il n'y avoit point de bourgeois en ce lieu ou d'aultres nommez dud. nom de Fizelier, il achepta une coppie de lad. histoire, estant procureur en une de nos abbayes de Paris et l'envoya au Mont-St-Michel, où fut recongneu de tous ceux dud. lieu la grande fourbe et mensonge inventé par quelque folastre pour gaigner de l'argent. J'ay remarqué cecy, le 5 avril 1647.

— Cf. *Histoire générale*, t. I, p. 153.

§ 133.

Prise de possession, le 2 mars 1637, par le R. P Dom Bernard Jevardac, prieur, de l'office d'archidiaconé de l'abbaye, en présence de R. P. Dom Henry Du Pont, prieur des anciens, de Julian Bazile, d'Ardevon, et de Charles Cordon, du Mont-St-Michel, ledit office vacant par la démission de Dom Michel Pirou.

— Noté le 6 avril 1647.

§ 134.

Sentence du séneschal d'Ardevon contre les nobles qui doivent garder, armés de toutes pièces, le chasteau du Mont-St-Michel.

L'an 1637, le penultiesme jour de septembre, les moynes de l'abbaye du Mont-St-Michel, en la personne du R. P. dom Dominique Huillard, leur procureur et cellerier, firent convoquer et appeler à haucte et intelligible voix, par les officiers de leur baronnie d'Ardevon, estant dans le corps de garde sous Belle-Chaire, tous les hommes subjets à faire la garde led. jour aud. lieu du Mont-St-Michel, armez de toutes pièces, suivant qu'ils y sont obligés à cause des terres et fiefs nobles qu'ils possèdent à ces fins; lesquels, après avoir esté tous appelés, et les manquants condemnez à 3 livres d'amende, sur la demande et réquisition du R. P. dom Dominique, procureur et du procureur fiscal de la baronnye dud. Ardevon, a esté décerné sentence par Mre Jean de la Noe, séneschal d'icelle par laquelle lesd. hommes sont condemnez venir se trouver en personnes, armez de toutes pièces, dans led. corps de garde soubs Belle-Chaire ou gens pour eux, capables de faire lad. fonction, desquels ils respondront.

Extraict de la grosse de lad. sentence signée J. Gilbert, le 6 avril 1647.

§ 135.

Ordonnance provisoire du seigneur cardinal de Richelieu, dispensant les paroissiens de Beauvoir et d'Espas, contrairement aux prétentions du sr de Matan, capitaine de la coste de Genest, de la garde de lad. coste et ordonnant qu'ils soient tenus de faire le guet et garde seullement en lad. ville et chasteau du Mont-St-Michel suivant la coustume, ce qui est ainssy demeuré.

— Extraict d'une copie de lad. ordonnance, le 6 avril 1647.

§ 136.

Visite faicte en l'église de St-Pierre-du-Mont par Dom Bernard, archidiacre, le 10 mars 1637.

« Où il s'est faict rendre compte des deniers et revenuz du thrésor et fabrique de lad. église, montant à 260 ll. 3 sols 10 deniers, suivant l'estat qui luy en a esté fourny d'une année seullement, de plus a faict beaucoup de statuts pour la décoration de lad. église et service divin, que règlements pour la vie et mœurs des curés, vicquaires et presbtres de lad. parroisse. Je l'ay extraict de l'acte de lad. visite, le 6 avril 1647. »

§ 137.

Commission accordée par les moynes, le 13 mars 1637, pour la garde d'une porte de l'abbaye, à Charles Cordon, bourgeois du Mont-St-Michel.

Coppie desquelles lettres en forme est ès archives avec deux aultres provisions, l'une faicte par le cardinal d'Annebault, l'an 1577, à Michel Laurens, bourgeois, et l'aultre par François Le Roux, d'un aultre porte, l'an 1560, à un aultre bourgeois de lad. ville, d'où je l'ay extraict le 6 avril 1647.

§ 138.

Eschange pour la féodalité, d'une certaine terre et hebergement, au bourg de la Croix, avec le s^r de Villiers, le 19 juin 1637, au rapport d'Anthoine Jouenne, notaire à Pontorson.

— Noté le 6 avril 1637.

§ 139.

Visite faicte dans cette abbaye, du 18 avril au 24 du mesme mois, par le R. P. Dom Bède de Fiesque, visiteur de la province.

— Extraict du livre du chappitre le 6 avril 1647.

§ 140.

Visite des mesures de la ville du Mont par Dom Bernard, l'an 1637.

L'an 1637, le vendredy 22ᵉ jour du mois de may, le R. P. Dom Bernard Jevardac, en qualité de prieur du Mont-St-Michel et archidiacre de lad. abbaye, a faict la visite des mesures, des pots et pintes et aultres mesures dans les cabarets et hostelleries des habitants de la ville du Mont-St-Michel, vendant et débitant vin et cildre, où ayant trouvé plusieurs vaisseaux trop petits, il les a cassez et confisquez, condemnant les délinquants en l'amende ; ç'a esté luy qui a faict le premier cette sorte de visite depuis que la refforme est establie en cette abbaye du Mont-St-Michel : MM. les anciens moynes d'icelle l'avoient toujours faicte. J'ay remarqué cecy le 7 avril 1647.

§ 141.

Nostre Seigneur donna de la pluye après avoir porté le chef de S. Aubert en procession autour du Mont.

L'an 1637, le 10ᵉ jour de may, après les vespres, on fit la procession, composée de tous les moynes de l'abbaye du Mont-St-Michel, du curé et presbtres de la paroisse dud. Mont, avec le peuple de ladite ville, autour du rocher de ce Mont, et en la chappelle de S. Aubert on fit station, le R. P. dom Bernard Jevardac, prieur de

lad. abbaye, portoit entre ses mains le chef dud. glorieux S. Aubert; le tout pour impétrer de Dieu de la pluye pour arroser les biens de la terre qui périssoient tous, à cause qu'il y avoit fort longuement qu'il n'avoit pleu : chose admirable que cette procession faicte, il pleut abondamment toute la sepmaine, à midy et à minuit de chascun jour, et si benignement et utilement que l'année en ces quartiers fut très-bonne, les fruicts s'estant trouvés par ce moyen bien portez, par où appert combien Nostre-Seigneur a agréable les demandes qu'on luy faict par l'intercession de S. Aubert, son très-fidèle serviteur. J'ay remarqué cecy le 7e jour d'avril, à la relation des tesmoings oculaires, l'an 1647.

§ 142.

Réparation d'un des piliers du cœur de l'église, l'an 1637.

L'an 1637, le 25e jour de septembre, un des piliers du cœur qui soubstiennent la tour du clocher, la plus proche de la nef du costé du logis de l'aumosnerie fut parachevé de raccommoder suivant le commandement de M. de Guyse, abbé commendataire de cette abbaye, par le soin de dom Henry du Pont, grand prieur de MM. les anciens moynes, lequel pilier manquoit par le fondement et attiroit la voulte de la croisée du costé du septentrion à luy comme aussy lad. voulte du clocher. C'est pourquoy on y fit cet empattement qui s'y voit encore maintenant et la muraille à costé dans] laquelle l'huys et porte est comprise pour aller de la croisée du] midy dans le bas de la nef et sur le *Sault-Gaultier*, sur laquelle porte il y a une croix de Lorraine estant partie des armes dud. seigneur abbé On prit de la pierre du rocher pour faire lad. réparation. Led. jour que dessus, l'office se fit aud. cœur, lequel, durant cette réparation, se faisoit en la chappelle de Nostre-Dame-du-Circuit dès le premier jour de may de lad. année. J'ay faict cette remarque le 7 avril 1647.

§ 143.

Visite, le 17 may 1637, de l'église d'Ardevon par Dom Bernard, archidiacre, lequel y fit plusieurs ordonnances à la décoration et honneur du service divin.

— Extraict du livre du secrétariat de l'archidiaconé, le 7 avril 1637.

§ 144.

Don du grand tableau de l'autel du grand S. Michel, par M. de Nevers, l'an 1637.

L'an 1637, le 22[e] jour du mois d'octobre, on a apporté de Paris en ce monastère du Mont, le tableau que M. de Nevers avoit promis, venant en ce Mont par dévotion, comme j'ay dit au § 38. Ce tableau est long de 12 pieds et de large 14. En icelluy est dépeinct la chûte des Anges. Led. s[r] de Nevers, estant arrivé à Paris, il fit marché pour la somme de 1200 livres tournois avec le paintre ; mais ayant esté longtemps à faire et les guerres de Mantoüe survenues, là où led. sieur alla, le tableau venant à estre faict, personne n'ayant charge de le restirer en l'absence dud. prince, nos pères de ce monastère donnèrent le surplus à payer, sçavoir 500 livres, led. seigneur ayant donné au paintre 700 seullement. Les armoiries dud. prince sont aud. tableau quoyqu'on ne les voye pas à cause qu'icelluy estant à l'autel du grand S. Michel dans la nef de cette église, le quadre dud. autel en cache beaucoup et particulièrement l'écusson desd. armoiries. J'ay remarqué cecy le 7 avril 1647.

§ 145.

François de Péricard, évesque d'Avranches, vient en ce Mont-St-Michel par dévotion, l'an 1637.

L'an 1637, le 13[e] jour de novembre, François de Péricard, seigneur

évesque d'Avranches, vint en ce monastère pour rendre action de grâces de ce que le roy Louis XIII avoit faict et remporté la belle victoire de Leucade. Les RR. PP. prieur et soubsprieur allèrent audevant de luy le saluer en la ville, puis montèrent avec luy et entrant dans l'église, nos confrères se mirent de genouil pour recepvoir sa bénédiction. De là il s'alla revestir à la sacristie et, sans aultre cérémonie, il alla dire la messe au grand autel, puis le R. P. prieur le mena à l'hostellerie où il fut traitté et 5 ou 6 de ses gens et puis s'en retourna incontinant à Avranches. Je l'ay remarqué le 7 avril 1647.

§ 146.

Testament du sieur de Brouhë, du 1er janvier 1637, par lequel il fonde une lampe ardente continuellement devant le Très-Sainct-Sacrement dans l'église St-Pierre du Mont, un obit pour l'espace de 12 ans et donne aux moynes 1500 livres tournois pour faire l'autel de St-Michel et à la thrésorerie de l'abbaye de petits tableaux et deux petits reliquaires.

Et l'an 1638, le 12e jour du mois d'apvril, le R. P. Dom Grégoire Tarisse, suppérieur général de la Congrégation de St-Maur, par acte dud. jour, donna commission au R. P. Dom Bernard Jevardac, prieur de l'abbaye du Mont-St-Michel, d'exécuter le testament du sr de Brouhē en sa place, ne le pouvant faire en personne pour les grandes affaires de la Congrégation pour lors; lequel sr de Brouhē estoit décédé le 10e jour de mars, l'an susdit 1638, ayant esté affligé d'une très-véhémente maladie depuis l'an 1632, son corps estant tout ulcéré dehors et dedans, ce qu'il supporta avec une patience admirable. Auquel sieur la Congrégation a de très-grandes obligations, qu'on en dise ce que l'on voudra, car ce jourd'huy l'on ne voit plus des gens d'abbez ainssy disposez à servir la religion; au contraire, pour faire les bons vallets, ils tirent et ostent tout ce qu'ils peuvent à la manse conventuelle pour donner à leur M. l'abbé. Led. testament accomply, il y a eu de reste, tout payé porté par icelluy, 190 ll. 12 sols pour employer,

au proffit de lad. église du monastère, en œuvres pies. Le tout se void au livre du secrétaire du chappitre y recours. J'ay faict cette remarque le 9 avril 1647.

§ 147.

Miracle arrivé ès couches d'une femme, l'an 1638.

L'an 1638, le 13 septembre, Augustin Gacoing, de la paroisse de Marigni, au diocèse de Coustances, et sa femme, Denise du Tau, tenant un petit enfant entre les bras, son venus en pèlerignage en cette église où ils ont remercié Dieu de la faveur qu'ils avoient reçeue par l'intercession du glorieux archange S. Michel, depuis trois mois en ça, touchant lad. Denise du Tau, laquelle estant en travail d'enfant l'espace de cinq jours, désespérée d'envoyer son fruict dehors en vie et elle d'en relever jamais, fit vœu par le conseil de la sage-femme de venir en ce Mont, mendiant l'aumosne (quoyque gens notables et moyennés) avec son mari et son fruict, s'il survivoit; cela dit, elle enfanta très-heureusement. Tout ce que dessus a esté raconté aux moynes de la Congrégation de S. Maur, establis aud. Mont-St-Michel, devant plusieurs personnes estant lors en l'église, par les susd. mariés, et moy je l'ay remarqué ycy, après l'avoir tiré d'une feuille volante estant aud. monastère, le 9 avril 1647. Est à noter que le R. P. Dom Jan Huyues a faict pareillement mention dud. miracle, et je crois qu'il estoit sacristain.

— Cf. *Hitsoire Générale*, t. I, p. 134.

§ 148.

Don de deux reliquaires et d'une ovalle d'argent peinte par M. de Brouhë, l'an 1638.

L'an 1638, le 10e jour de mars, le R. P. Dom Bernard Jevardac, prieur du Mont-St-Michel et commissaire député pour l'exécution du

testament du s^r de Brouhë, apporta de la chambre dud. s^r de Brouhë, aux fins de son testament de l'aultre part, deux reliquaires pour mettre en la thrésorerie de l'église de l'abbaye dudit Mont après qu'icelluy fut trespassé, un d'iceux en forme d'ovalle, dans lequel, entre deux christaux, y a des reliques qu'il avoit autrefois apportées de Rome; l'aultre aussy en forme d'ovalle, dans lequel d'un costé sont plusieurs reliques et de l'autre costé l'image de S. Laurent est deppeinte. Nostre R. P. Supérieur général, Dom Grégoire Tarisse luy avoit baillé ce reliquaire dernier, l'an 1631, en passant par ce Mont. Item led. P. Jevardac apporta pareillement de la chambre dud. deffunct une aultre ovalle, qui est aud. thrésor de lad. église, composée de cinq lames d'argent sur lesquelles il y a huict images en peinture et entr'autres le portraict dud. sieur de Brouhë, assistant sa femme au lit de la mort; le portraict de laquelle femme estoit peint au costé inférieur d'un des couvercles, lequel le P. Dom Jan Huyues, estant sacristain, ratura avec un couteau, de quoy nos Pères furent bien faschez, à cause de la mémoire et bonne volonté envers le monastère qu'a porté le bienfaicteur. J'ay faict cette remarque le 9 avril 1647.

§ 149.

Commission au R. P. Dom Bernard Jevardac, par suite de l'empeschement de Dom Bernard de Fiesque, de faire la visite en cette province en quelques monastères, l'an 1638.

« Par où appert de la grande créance que l'on avoit en la prudence dud. R. P. Jevardac et combien nostre Très-Révérend Père général (Dom Grégoire Tarisse) en faisoit estime, luy confiant, privativement à tous les autres supérieurs de lad. province, une affaire de si grande importance à l'ordre comme est la visite. J'ay tiré cecy de ladite commission insérée au livre du scribe du chappitre, le 9 avril 1647.

§ 150.

Nouvelle recongnoissance du 7 juillet 1638, *au rapport de Jan Bestille, notaire au siège d'Yquelon, par Pierre Dufresne, Andrée le Prevost, veuve de feu Jan Dufresne, Ambroise Bestille, la veuve Guillaume Beaufils, Paer Le Couppé, fils de Jan Le Couppé, tous de St-Paer, d'une rente de* 15 *ruches ou demeaux de froment, mesure de St-Paer, avec une geline deubs par eux annuellement au terme de St-Michel en septembre aux religieux du Mont-St-Michel. Ladite rente a esté vendue plus tard au sieur de Bestille official d'Avranches.*

— Noté le 9 avril 1647.

§ 151.

Le R. P. visiteur, Dom Bède de Fiesque, visiteur, fit ouverture de sa visite en cette abbaye le 25 *janvier* 1638 *et en fit la closture le dernier jour du mesme mois après avoir loué la bonne observance régulière gardée par les moynes.*

— Extraict de l'acte de visite le 9 avril 1647.

§ 152.

Prise d'un esturgeon de dix pieds de longueur sur les grèves du Mont-St-Michel, l'an 1636.

L'an 1638, le 25e jour d'avril, on a apporté en ce monastère du Mont-St-Michel un grand esturgeon long de dix pieds, lequel les pescheurs avoient pris dans la rivière entre cy et Tombelaine, et le nous ont apporté, suivant le bail à ferme des pescheries de ce Mont à nous appartenant, par lequel nous nous réservons les poissons royaux à lard, saulmons et de conséquence. J'ay remarqué cela le 9 avril 1647.

§ 153.

Mrs Du Pont a faict oster partie du plomb de la couverture du logis abbatial, l'an 1638.

L'an 1638, le 15e jour du mois d'aoust, Dom Henry du Pont, grand prieur de MM. les anciens moynes de l'abbaye du Mont-St-Michel et intendant des réparations de ce monastère du Mont, soubs M. de Guyse, abbé, fit descouvrir une partie du logis abbatial couvert de plomb du costé proche la tour Perrine, vers les grèves, et au lieu y fit mettre de l'ardoise, faisant ainsy le bon vallet envers M. l'abbé. J'ay remarqué cecy le 9 avril 1647.

§ 154.

Bulle d'Urbain VIII, par laquelle il octroye la délivrance d'une âme du purgatoire à la célébration des messes qui se diront au jour de lundy à l'autel de Nostre-Dame-du-Circuit, et ce pendant sept années.— Ladite bulle fut reçeue par le R. P. Jevardac, le 1er *janvier* 1638.

155.

Institution de la procession générale au jour de l'Assomption Nostre-Dame, par le Roy Louis XIII, l'an 1638.

« C'est pourquoi le R. P. Dom Bernard Jevardac, prieur de l'abbaye du Mont-St-Michel, ayant reçeu les patentes de sad. Majesté pour l'effect desd. choses y contenues, en qualité d'archidiacre de ce Mont et de prieur, il manda aux curez et paroissiens des églises dud. Mont et d'Ardevon de se trouver avec tout le peuple led. jour de l'Assomption, 1638, à 2 heures après midy, pour faire les procession, vœu et prières

pour le Roy, etc., portées par la déclaration de sad. Majesté, suivant l'estat d'icelles indiqué par led. P. prieur et Archidiacre en l'esglise abbatialle de ce Mont, après laquelle procession faicte, led. père fit prédication au peuple. J'ay faict cette remarque le 9 avril 1647, l'ayant tiré du livre du greffe de l'archidiaconat, lequel j'ay remis entre les mains du père dom François Le Sueur, promoteur.

§ 156.

Feux de joye faits en ce Mont-St-Michel à la naissance de Louys, fils aîné et Dauphin, l'an 1638.

L'an 1638, le dimanche 5e jour du mois de septembre, à 10 heures du matin, Anne d'Autriche, royne de France, accoucha heureusement d'un beau fils à St-Germain-en-Laye, auprès de Paris. Iceluy Dauphin vint à la grande joye et consolation de toute la France, et a esté depuis nommé Louys du nom de son père très-chrétien. Sa Majesté voulant montrer combien il estoit recongnoissant de ce présent obtenu du ciel, il ordonna que partout son royaulme on en rendit grâce à la divine bonté, par lettres-patentes, lesquelles ayant esté envoyées au R. P. dom Bernard Jevardac, prieur et archidiacre de ce Mont-St-Michel, il manda incontinant aux curez du Mont et d'Ardevon de s'acquitter de leur charge en ce cas. Et le mardi 28e jour du mois de septembre, présent mois, il fit faire le feu de joye sur le Sault-Gaultier, ayant préparé un autel près iceluy, où les moynes processionnellement là arrivez, led. R. P. le bénit, l'encensa et l'alluma, et puis l'on chanta le *Te Deum*, le tout à l'issue des vespres : l'artillerie cependant grondant de toutes pars dans cette place forte, puis a faict faire largesse de vin aux lieutenant et soldats, et mettre des flambeaux ardents au plus hault de la lanterne du cœur et des fenestres des chambres des dortoirs, exhortant les bourgeois d'en faire de mesme, toute la nuict, en signe d'allégresse et de joye, tesmoignant par là la grande affection et fidélité à son prince. J'ay faict cette remarque le 9 avril 1647,

§ 157.

Accord du 12 juin 1638 au rapport de Gilles Lucas, notaire à Pontorson, par lequel les moynes partagent les dixmes de la paroisse d'Espas par moitié avec Mr André Dupont, curé de ladite paroisse fors et excepté les pommes et poyres desquels led. curé jouyra et ses successeurs à perpétuité.

— J'ay tiré cecy de l'acte en forme ès archives, le 10 avril 1647.

§ 158.

Hommage rendu le 15 juin 1638, au lieu d'Ardevon, au R. P. Dom Bernard Jevardac, prieur, par Bertrand de Poilvillain, escuyer, sr du Mesnil-Adelée, à raison du fief dud. Mesnil-Adelée, relevant en qualité de de fief de haubert de la terre et baronnie d'Ardevon.

— Extraict de l'acte en forme le 10 avril 1647.

§ 159.

Deffences de tirer sur les pigeons et lapins de ce Mont-St-Michel par le séneschal, l'an 1638.

L'an 1638, le 8e jour de janvier, ès plaids de la baronnie d'Ardevon, sur la requeste du procureur d'office, Jan de la Noë, sr du Boschet, séneschal de la baronnie, a faict deffences à toutes personnes de tirer désormais sur les pigeons et lapins qui sont sur le rocher de la place de ce Mont-St-Michel, sur paine de 50 livres d'amende et de celles portées par les ordonnances royaulx : icelles signées G. Gilbert, greffier de lad. baronnie. Extraict de la copie ès archives, le 10 avril 1647.

§ 160.

Accord du 11 *aoust* 1638, *au rapport de Le Queroult et Guillot, notaires à St-Georges-de-Grehaignes, par lequel les moynes consentent à ne réclamer de Gilles Trudon et consorts, héritiers de feu Jan Grignard de Roz sur Coisnon, qu'une somme de* 300 *au lieu de* 800 *livres, léguées au Mont-St-Michel par ce dernier, suivant son testament du* 16 *octobre* 1637.

— J'ay extraict cecy de l'acte, le 10 avril 1637.

§ 161.

Refuz faict au seigneur évesque d'Avranches de faire sa visite en ce monastère, l'an 1638.

L'an 1638, le 25e jour du mois de septembre, François de Péricard, évesque d'Avranches, par lettre missive addressante aux moynes de l'abbaye du Mont-St-Michel, indiqua sa visite à faire dans lad. abbaye le jour de la feste du glorieux archange S. Michel prochaine, et qu'il devoit apporter et offrir à l'église dud. monastère son vœu d'action de grâces pour la naissance du Dauphin, laquelle lettre reçeue le R. P. Dom Bernard Jevardac luy fit responce que la plupart estoient malades en ce monastère et mesme soubeçonnez de peste, et qu'il pourroit attendre à un temps plus opportun pour offrir son vœu; que, s'il estoit résolu d'y faire la visite ce seroit en vain, car le Concile de Trente, les ordonnances de Bloys, nos bulles données par Grégoire XIII et Urbain VIII, confirmées par les privé et grand Conseil et Parlement de Rouen, exemptant la Congrégation de la visite des évesques, il ne permettroit pas cela aud. seigneur. Led. seigneur évesque envoya responce à cette lettre, sur laquelle étoit : *Aux nouveaux venuz de l'abbaye du Mont-St-Michel*, et dedans il asseuroit ne différer son voyage qu'à cause des malades, et

qu'incontinent après leur convalescence il viendroit faire lad. visite, qu'il y avoit trop d'intérest et mesme tous les évesques de France. Il n'osa plus y venir de crainte du refuz qu'on lui eust faict sans doubte ; ains le 15 d'octobre suivant, il envoya son vœu par le principal du collége, avec une lettre addressante aux moynes anciens et aultres, par laquelle il recommandoit led. principal. Le bon évesque onques n'entra au Mont-St-Michel, car il décéda le 25 novembre, l'an 1639, et le Roy donna l évesché d'Avranches au R. P. Dom Charles Vialard de St-Paul, supérieur général des PP. Feuillants. J'ay extraict tout cecy des lettres qui sont ès archives, le 10 avril 1647.

§ 162.

Mr l'abbé de St-Gildas-des-Bois vint visiter l'église de ce Mont-St-Michel, l'an 1638.

L'an 1638, le 14 juillet, le fils de Mr le Baron de Pont-Château, seigneur breton, nepveu de l'illustrissime cardinal et duc de Richelieu, abbé de St-Gildas-des-Bois et d'une aultre abbaye de l'ordre de S. Benoist, vint en ce Mont-St-Michel en pèlerinage, suivy de quinse ou seize chevaux, où il fit ses dévotions et puisa tant d'œdification dans l'entretien de quelques-uns des moynes de la Congrégation de S. Maur, establis en icelluy, qu'il souetta qu'ils fussent establis en ses abbayes et effectivement passa concordat, l'an 1644 ensuivant, avec notre T.-R. P. supérieur général, à Paris, pour l'establissement des PP. d'icelle Congrégation en son abbaye de St-Gildas-des-Bois, en Bretaigne, à fort advantageuse condition pour la religion, et à présent il y a deux ou trois religieux qui font bastir les lieux réguliers, lesquels estoient tous ruisnez par la négligence des précédents abbés qui prenoient tous les revenus et ne faisoient faire aulcune réparation. J'ay faict cette remarque le 11 avril 1647.

§ 163.

Sortie du Sr du Lorier de la place du Mont-St-Michel où il estoit lieutenant, l'an 1639.

L'an 1639, le R. P. Dom Bernard Jevardac donna un certificat authentique, scellé du sceau du couvent et signé des senieurs de lad. abbaye, par lequel il portoit tesmoignage de la fidélité, de l'affection et du bon service qu'avoit rendu, sous le gouvernement de M. Henry de Bricqueville, marquis de La Luzerne, gouverneur de cette place, Anthoine Morin, escuyer, sieur du Lorier, son lieutenant, l'espace de trois ans. Je l'ay extraict de la copie du certificat, ès archives, le 11 avril 1647.

§ 164.

Le Sr de la Guillonnière est faict lieutenant de M. le Gouverneur de ce Mont, l'an 1639.

L'an 1639, vers la feste de Pasques, après que le sr du Lorier fut sorty de la place forte de ce Mont-St-Michel, où il exerçoit la charge de lieutenant soubs le seigneur Henry de Bricqueville, marquis de La Luzerne, 19e gouverneur dudit lieu, Jacques Le Hoult, escuyer, sieur de La Guillonnière, fut mis en la place dud. Lorier pour estre le lieutenant dud. lieu, soubs led. seigneur marquis, lequel estoit asseuré de la fidélité dud. Le Hoult et de l'affection en son endroit pour l'avoir expérimenté en la cavallerie, du corps de laquelle il avoit longtemps esté soubs la cornette dud. seigneur marquis. Je l'ay remarqué le 11 avril 1647.

§ 165.

L'an 1639, *le R. P. Dom Bède de Fiesque, visiteur, commença la visite de l'abbaye du Mont-St-Michel, le* 23 *mars et la ferma le* 27, *n'ayant rien trouvé que redire sur les vies et mœurs des moynes.*

« Il partit le lendemain pour aller à St-Malo faire sa visite chez les

PP. Anglois, qui s'estoient soubmis à nostre Congrégation soubs certaines conditions pour se libérer de la subjection de l'évesque. » Je l'ay remarqué le 11 avril 1647.

§ 166.

Prise d'un grand marsoin en la rivière de Couesnon, l'an 1639.

L'an 1639, le 31e jour de may, au grand flux de la marée, un gros marsoin s'eschoua dans la rivière de Couesnon, entre un ban de sable et le courant de l'eau, de sorte que ne pouvant s'enfuir, il fut pris et mis en une charrette tirée à six chevaux et amenée en ce monastère, comme aux moynes appartenant, à cause de leurs droicts de pescheries de lad. abbaye. Il estoit plus large et gros qu'un gros et gras bœuf. Il pesoit 600 livres et plus. Je l'ay remarqué le 11 avril 1647.

— Cf. *Histoire générale*, t. II, p. 210.

§ 167.

Union des cinq offices de l'abbaye, thrésorerie, chantrerie, soubs-chantrerie, aumosnerie, infirmerie à la manse conventuelle, suivant acte du 28 *avril* 1639, *au rapport de Mre François Le Conte, prebstre, chanoine, en l'église cathédrale d'Avranches, vice-gérent de l'official, licentié ès lois et notaire apostolique par suite des démissions des derniers titulaires, Dom Michel Pirou, thrésorier, Dom Philibert Cantelle, chantre, Dom Bède de Fiesque, soubs-chantre, Dom Nicolas Barboulin, aumosnier et Dom Mathieu des Anges, infirmier.*

— Noté le 11 avril 1647.

§ 168.

Acquisition, suivant acte du 25 *avril* 1639, *au rapport de Gille Lucas, notaire à Avranches, de Richard Le Conte, Sr du Mesnilterré, lieutenant général et particulier du bailly du Costentin, au siége d'Avranches, par le prix de* 5,600 *livres, de la terre de la Bidonnière en Ardevon.*

— Noté le 11 avril 1647.

§ 169.

Remise par Dom Dominique Huillard, moyne et cellerier de l'abbaye, le 11 *febvrier* 1639, *charitablement et gratuitement pour bonnes et justes considérations, de la garde noble du fief du Mesnil-Adelée, à Damlle Françoise Fortin, veuve de feu Bertrand de Poilvillain, escuyer, Sr du Mesnil-Adelée.*

— Extraict du papier du greffe signé Gilbert, le 11 avril 1647.

§ 170.

Commission donnée, le 7 *febvrier* 1639, *à Mre Pierre Herpin, presbtre de desservir la chappelle de St-Hubert du bas du rocher en remplacement de Mre Jan Peschard, presbtre de l'église St-Pierre du Mont, pourveu de cette charge le* 16 *juillet* 1636 *et décédé, avec commission de célébrer la saincte messe aux pelerins et aultres, dire évangilles comme aussy d'en recepvoir les émoluments.*

— Noté le 11 avril 1647.

§ 171.

Composition de l'histoire générale du Mont-St-Michel par le R. P. Dom Jan Huynes, moyne de la Congrégation de S. Maur, l'an 1639.

L'an 1639, au mois de janvier, le R. P. Dom Jean Huynes, moyne profès de la Congrégation de S. Maur, en France, résidant en l'abbaye

du Mont-St-Michel depuis le 16e jour d'octobre de l'an 1633, a donné la dernière main à son histoire dud. Mont-St-Michel, laquelle il avoit entreprise et commencée peu de jours après son arrivée en cette abbaye, de sorte qu'il y auroit employé plus de cinq années; ce bon père a faict cet œuvre très-bien et très-utilement pour la postérité, ayant très-exactement recherché, dans les viels et difficiles à lire manuscripts de ce monastère, toutes les antiquitez dud. lieu comme aussy dans les autheurs externes qui ont touché les choses arrivées en ce lieu. Il a divisé sad. histoire en six traittés. Au 1er et 2e il traitte de la fondation de cette église et des miracles opérés dudepuis par l'Archange S. Michel, l'invincible capitaine-général de l'escadron cœleste, et patron tutélaire de ce lieu; au 3e, des abbés qui ont gouverné le monastère jusqu'aud. temps, 1639; au 4e, de ceux qui ont tesmoigné de l'affection à ce monastère, et des bienfaiteurs et des sainctes reliques qui y sont gardées; au 5e, des capitaines et soldats de ce lieu pour la conservation temporelle; bref au 6e, il traitte de l'introduction des moynes de la Congrégation en lad. abbaye et de ce qui s'est passé jusques à son temps, tellement que lisant l'ouvrage de ce bon Père, on sera pleinement instruit de tout ce qui s'est passé en ce Mont depuis l'an 709, auquel temps l'Archange s'apparut à S. Aubert, évesque d'Avranches, pour luy commander de luy bastir une oratoire sur la poincte du rocher de ce Mont admirable, jusques aud. an 1639. J'ay remarqué cecy de son Histoire susdite, le 12 avril 1647.

§ 172.

Deffences par le R. P. Dom Jevardac, le 19 *janvier* 1639, *de prendre des pierres et du sablon dans le rocher de ce lieu sans en avoir permission des moynes.*

Je l'ay extraict du livre de l'archidiaconat, le 12 avril 1647.

§ 173.

Deffaicte des Nuds-Pieds et rebelles au Roy dans ces quartiers par le maréchal de Gassion, l'an 1639.

L'an 1639, le 2e jour du mois de décembre, Henry de Bricquéville, marquis de La Luzerne et d'Amanville, 19e gouverneur du Mont-St-Michel, vint en ce lieu dud. Mont-St-Michel et s'en retourna le 13e jour dud. mois. Le sujet de son voyage estoit pour remédier aux remuements que faisoient les Nuds-Pieds dans le canton, et retenir cette ville en son debvoir et soubs l'obéissance du Roy; lesquels Nuds-Pieds se disoient serviteurs du Roy et du seigneur Jean-Nuds-Pieds. Ils disoient n'en vouloir qu'aux Maltoutiers, pillant et ravageant leurs maisons et biens, les passant au fil de l'espée. Ils avoient armes et chevaux, et contraignoient le plat-pays de leur fournir munitions, de sorte que le peuple, surchargé d'impost, désespéré, ne sachant que faire adhéroit à cette compagnie mutine, et ainsy s'augmentoit de toutes pars soubs espérance d'estre deschargez des subsides déjà imposés sur eux, et de l'impost de la gabelle et sallage que pour lors actuellement on leur imposoit, lorsque s'éleva cette rebellion et qu'un clerc du palais, nommé Foulon, passa son espée au travers du corps du partisan qui en faisoit attacher les pannonceaux en la ville d'Avranches. Enfin Louys XIII, roy de France, qui ne sçavoit que c'estoit de souffrir les rebelles en son royaume, comme de raison, envoya le maréchal de Gassion avec 7 ou 800 chevaux, lequel mit cette canaille en déroulte et en fit pendre les principaux aud. Avranches, partie desquels s'estoient refugiez en cette ville du Mont-St-Michel, occasion pourquoy led. sieur de La Luzerne, gouverneur, vint, qui en fit faire bonne justice et traitta comme rebelles à Sa Majesté, confiscant leurs meubles. Quand lesd. Nuds-Pieds eurent le vent de l'arrivée du capitaine Gassion, ils firent battre la quaisse et publier que toutes les paroisses s'eslevassent et les vinssent joindre, ce qui causa grande émotion et fallut que le R. P. Dom Bernard Jevardac, prieur de cette abbaye du Mont-St-Michel, partit d'icy en grande dili-

gence pour aller à Ardevon afin de retenir les paroissiens dud. lieu et autres paroisses circonvoisines deppendantes de cette abbaye, lesquels à toute force voulloient s'aller joindre au gros de l'armée rebelle pour ensemble aller au rencontre aud. sieur Gassion. Néantmoins, enfin, ils le creurent, ne remuèrent point et s'en sont bien trouvés. Il n'y avoit aulcune personne d'apparence dans cette compagnie rebelle qu'un presbtre nommé Le Bastard, qui s'estoit refugié en ce Mont et fut pris par led. sieur Gouverneur. Plusieurs furent envoyez aux gallères, bien 25, mais le capitaine de cette canaille mescontente, assisté de la Jannaye, insigne voleur breton, les a secouruz et libérez dud. gallère. Ils n'ont toutefois ozé parestre depuis. Je n'ay sceu apprendre le nom dud. capitaine des Pieds-Nuds, s'il estoit de calité ou nom. La ville d'Avranches, en ce rencontre, joua si bien son jeu qu'elle ne fut accusée d'avoir trempé avec cette rébellion. Je l'ay remarqué le 12 avril 1647. — Addition postérieure : le capitaine Jean-Nuds-Pieds estoit M. de Pont-Herbert-Quetil, gentilhomme du pays.

— Cf. *Recherches sur la sédition des Nuds-Pieds* arrivée à Avranches en 1639, par M. A. Laisné. *Avranches. Tostain*, 1843.

§ 174.

Continuation, le 6 *juillet* 1639, *au chappitre général tenu à Vendosme, du R. P. Dom Jevardac, pour prieur de l'abbaye du Mont-St-Michel.*

— Noté le 12 avril 1647.

§ 175.

Contrat d'emprunt, le 29 *novembre* 1639, *au rapport de Hierosme Cousinet, notaire du Chatelet de Paris, de* 3,600 *l. par les moynes, de M. de Lezeau, de Paris, à charge de lui payer* 200 *livres de rente, lequel emprunt estoit faict pour survenir aux urgentes et pressantes nécessitez desd. moynes, tant pour leur norriture et entrestien que pour refaire les bastiments du manoir d'Ardevon.*

— Noté le 12 avril 1647.

§ 176.

Requeste présentée le 25 septembre 1639 aux moynes du Mont par les gentilshommes d'Ardevon, lesquels estant sujets au guet et à la garde de la place forte du Mont-St-Michel supplioient le prieur et couvent de s'employer près du Roy pour qu'ils fussent déchargés du service de l'arrière ban; lad. requeste en forme signée de Nicolas Guyschart, esquyer, sieur de Villiers, Pitelou et Fournel, Louys Le Roy, esquyer, s^r du Manoir, et de Brunard; Jacques de la Noë, esquyer, s^r de la Bastille et du Boschet; Hodet de la Hache, s^r de la Hacherie, tous gentilshommes et tenant de la baronnie d'Ardevon.

— Je l'ay extraict de lad. requeste le 15 avril 1647.

§ 177.

Construction d'un des pants de couverture de la grange d'Ardevon, l'an 1639, en laquelle entrent plusieurs chevrons neufs et quelques filières et sablières, toute la latte et ardoises neufves.

— Noté le 15 avril 1647.

§ 178.

Réparation générale du manoir et maison habitable d'Ardevon, dans les vitres duquel manoir il fit apposer les armoiries de nostre Congrégation, l'an 1639.

— Noté le 15 avril 1647.

§ 179.

Réparation générale du logis qui advance dans la cour d'Ardevon, lequel estoit composé de murailles anciennes toutes nües et ruysnées, l'an 1639.

— Noté le 15 avril 1647.

§ 180.

Réparations générales des grands corps de logis dud. manoir, du costé de l'église et bourg dud. Ardevon, lesquels estoient totalement ruysnés et n'y restoit que les deux costières et pignons de murailles lesquels s'appeloient autrefois les dortoirs d'Ardevon, *et servent à mettre les gerbes des bleds et grains tant recueillis des domaines que des dimmes, l'an* 1639.

— Noté le 15 avril 1647.

§ 181.

Ordonnance de Dom Bernard Jevardac, prieur et archidiacre, du 10 *mars* 1640, *pour la publication de l'arrest du conseil, du* 19 *janvier précédent, touchant les priviléges et exemptions des ecclésiastiques à l'encontre des gens de guerre logeant chez iceux et leur faisant fournir vivres, argent et aultres aydes contrairement aux dispositions des saincts canons et des ordonnances royaulx.*

— Noté le 15 avril 1647.

§ 182.

Construction des bancs à dossier à l'entour des murailles de la chambre commune ou chauffoir dans l'abbaye du Mont-St-Michel, pour 400 *livres, l'an* 1640.

§ 183.

Tremblement de terre arrivé en ce Mont-St-Michel et ailleurs, l'an 1640.

L'an 1640, le 6e jour de juillet, les 10 et 11 heures du soir, il a faict un espouvantable tremblement de terre en ce Mont-St-Michel en la Bretaigne et en la Normandie, sur quoy plusieurs ont glossé et exercé leurs beaux esprits, donnant quarrière sur ce suget à leurs belles conceptions. Je l'ai remarqué le 15 avril 1647.

§ 184.

Vents impétueux soufflants en ce lieu du Mont-St-Michel, l'an 1640.

L'an 1640, le 7 avril, l'an susd. 1640, à 10 heures du soir, s'esleva un si grand et si impétueux vent, qui dura jusques au lendemain, 10 heures du matin, jour de Pasque, et de telle sorte que deux des pyramides de dessus le plomb de l'œuvre, combien que très-bien affichées et cramponnées, tombèrent par terre, et les toits des logis, en plusieurs endroicts, furent mis à bas et les vitres cassées. Je l'ay remarqué le 15 avril 1647.

§ 185.

Insolences de certains soldats de la garnison de Pontorson, commises au manoir d'Ardevon, mulctez par l'intendant de justice, l'an 1640.

L'an 1640, le 6e jour de septembre, les soldats de la garnison de la ville de Pontorson, par l'instigation de quelques malveillants, vindrent prendre et enlever une chartée de foin dans le manoir d'Ardevon, mais le R. P. Dom Bernard Jevardac, ayant sceu cela, monta à cheval, courut après et leur parla avec tant de courage et après avoir faict ses protestations d'en

avoir raison et de s'en plaindre au Roy, que les soldats renvoyèrent lad. chartée de foin aud. Ardevon. Puis le lendemain il fit condamner à l'amende ceux qui avoient obéi ausd. soldats pour la livrer estant sur la seigneurie dud. Ardevon. Toutefois lesd. soldats s'estant repentis d'avoir rendu lad. chartée, soit que les susd. instigateurs s'en moquassent ou autrement, le 14 dud. courant ils enlevèrent dud. manoir une chartée d'avoine et encore une chartée de foin, avec main forte, faisant plusieurs insolences, mesme en la présence du R. P. Dom Michel Pirou, visiteur de la province, qui estoit prest de partir après avoir faict la visite en ce lieu. Le R. P. prieur envoya vers M. de La Potterie, intendant de la justice pour le Roy en Basse-Normandie, lequel envoya son secrétaire et quelques gens pour informer des violences et excez des soldats de lad. garnison de Pontorson, le 22 dud. mois. Et le 25, le R. P. Dom Bernard Jevardac accompagna les susd. gens et porta les informations aud. sieur de La Potterie, à Coustances, sur lesquelles il obtint mandement au thrésorier de Caen, ayant charge de payer lesd. soldats, de retenir leur solde pour satisfaire aux torts rendus aux moynes du Mont-St-Michel, cependant commission aux juges des lieux de les liquider. Ce nonobstant lesd. soldats retournèrent aud. Ardevon, pareillement avec main forte, le 1er d'octobre suivant au matin, et enlevèrent les foins, bleds, meubles, lits, etc., et tout ce qu'ils purent en diligence sequestrer dud. manoir. De rechef, le R. P. Jevardac fit nouvelles informations au bas desquelles il porta sa plainte qu'il envoya par le R. P. Dom Innocent Flahaut, procureur de cette abbaye, au sieur de La Potterie. Sur quoy il fut faict par led. de La Potterie arrest général, d'abondant, sur tous les gages et soldes desd. soldats, et cependant ordonné qu'on procéderoit aimiablement contr'eux. Mais après cela, le capitaine, qui estoit absent pendant ces tragédies, estant de retour, ayant sceu le tout et congnoissant la puissance qu'ont les PP. de la Congrégation, et particulièrement de ce temps-là, auprès de l'Illustrissime cardinal Jan-Armand, duc de Richelieu, craygnant qu'on ne luy abattist la teste, il dit tout hault à tous ses soldats qu'il ne les vouloit soubtenir en cela. C'est pourquoy ils furent bien estonnez d'aultre part, la monstre ny le convoi ne paroissant plus, et dès lors envoyèrent un délégué au thrésorier de Caen, promirent de lui gresser les mains, comme il est à croire, et le prièrent de venir vers les PP. du Mont-St-

Michel et leur demander pardon de la part de la garnison, et leur offrir vingt ou trente pistoles pour dédommagement des torts qu'ils avoient rendus, ce que les Religieux acceptèrent pour avoir paix et ne pas tirer à la rigueur contre des insolents et bravaches soldats, la vie desquels en tel rencontre périclitoit. Je l'ay remarqué le 15 avril 1647. *Constat* que depuis ce coup les soldats de la garnison de Pontorson n'ont été si ozés que de toucher aud. Ardevon ni à chose qui appartint aux moynes du Mont-St-Michel, ny ceux-là ni d'aultres depuis.

— Cf. *Histoire générale*, t. II, p. 216.

§ 186.

Le R. P. Dom Michel Pirou faict sa visite en ce Mont, le 10 *septembre* 1640 *et la cloture le* 14.

— Noté le 15 avril 1647.

§ 187.

Visite faicte en la paroisse d'Ardevon, le 29 *avril* 1640, *par Dom Bernard Jevardac, archidiacre, où il fit plusieurs belles ordonnances à l'honneur de Dieu et à la gloire de la saincte église catholique et à l'édification du prochain.*

— Je l'ay extraict de l'acte de visite le 16 avril 1647.

§ 188.

Contrat d'emprunt faict par les moynes, le 19 *may* 1640, *au rapport de Desnots, notaire du chastelet de Paris, d'une somme de* 1,800 *livres, à Denise Coulon, demeurant rue du Roy de Sicile, à Paris, pour lui en faire chacun an* 100 *livres de rente.*

— Noté le 17 avril 1647.

§ 189.

Réception le 26 avril 1640, de Mre Simon Chesnet pour estre procureur fiscal d'Ardevon.

— Noté le 17 avril 1647.

§ 190.

Liste des évesques d'Avranches, tirée du livre de Dom Jan Huynes, composé plus amplement sur ce subject par led. sieur, l'année 1640.

L'an 1640, le R. P. Dom Jan Huynes, moyne de la Congrégation de S. Maur, résidant dans cette abbaye du Mont-St-Michel, composa un petit livre manuscript intitulé : *le Catalogue des évesques d'Avranches, de plusieurs actes et mémoires tirez des archives du Mont-St-Michel*, recours aud. livret qui est à présent gardé dans la bibliothèque de lad. abbaye. Je mettré seulement icy le nom desd. évesques, *fine addito :*

1. Saint-Léonce fut évesque d'Avranches et l'estoit l'an 501, suivant quelques manuscripts de ce monastère. Toutefois il n'est pas dit qu'il fust le premier, mais on n'en remarque pas à ce lieu aucun avant celuy-là.

2. Nepe luy succéda et se trouve qu'il assista au premier concile national d'Orléans, l'an 507.

3. Perpetue luy succéda et assista au deuxième concile d'Orléans, l'an 533.

4. Gilles succéda et fut au cinquième concile d'Orléans, l'an 549.

5. Sainct Pair succéda et assista au troisième concile de Paris, l'an 557.

6. Sainct Senier succéda et fit plusieurs miracles dans sa vie et après sa mort.

7. Childoald succéda et assista au premier concile de Rheims, l'an 630.

8. Fegase succéda, que l'on croit; l'on est incertain du temps de son élection et de sa fin.

9. Sainct Sever succéda, duquel est faicte feste double en ce diocèse, le 7 juillet.

10. Sainct Rabenthrace succéda, à ce qu'on tient; d'autres disent que ce fut après Sainct Aubert.

11. Sainct Leodevalt succéda, comme on croit, probablement à Sainct-Rabenthrace.

12. Sainct Aubert, fondateur de la première église de ce Mont, l'an 708 ou 709, comme il est plus probable.

13. Norgot estoit évesque l'an 833 et ne mourut moyne de l'abbaye du Mont-St-Michel, mais Norgot II°.

14. Ansegand succéda, qu'on croit, et assista au deuxième concile de Soissons, l'an 853.

15. Walbert succéda et assista au concile de Toul tenu au faubourg de (Saponarie?) l'an 859.

16. Jan succéda, et l'on trouve dans un viel manuscript qu'il régnoit l'an 916.

17. Norgot 2° succéda, et ayant pris l'habit monachal en cette abbaye, il mourut l'an 1036.

18. Maugis succéda, il vivoit du temps de Richard II, duc de Normandie. Celuy Maugis donna aux moynes du Mont-St-Michel la juridiction spirituelle et temporelle, et permit estre quasi épiscopale.

19. Hugues succéda et mourut en lad. qualité d'évesque d'Avranches, l'an 1059.

20. Jan II° succéda et désista d'estre évesque d'Avranches l'an 1066, qu'il fust archevesque de Rouen après le déceds de Maurile, moyne de Fescan, qui estoit archevesque dud. Rouen.

21. Michel luy succéda et assista au concile de Rouen l'an 1074.

22. Turgis lui succéda l'an 1029. Il confirma la donation des dixmes de Pontz à cette abbaye.

23. Richard de Subligny succéda aud. Turgis.

24. Richard de Bellefaye lui succéda et mourut l'an 1142, et fut inhumé au Bec.

25. Richard III succéda et mourut estant à Rome pour terminer le différent des abbés, etc.

26. Herbert succéda et mourut l'an 1160, le 30e jour de mars, fut enterré au Bec.

27. Richard de Coustances. Il assista au concile tenu à Avranches l'an 1172.

28. Achard succéda et mourut l'an 1180, le 30e jour de mars.

29. Guillaume Burel succéda et mourut l'an de Nostre-Seigneur 1175.

30. Guillaume Ptolemée ou Tholomée succéda et mourut l'an de Nostre-Seigneur 1211, 31e aoust.

31. Guillaume de Ostilly succéda l'an 1236. Il s'accorda avec les moynes de cette abbaye du Mont-St-Michel, touchant la juridiction spirituelle qui appartient à l'abbaye.

32. Guillaume de Saincte-Marie succéda et mourut l'an 1254, et fut enterré en son église.

33. Richard Lange succéda et mourut l'an 1269, enterré dans son église.

34. Radulphe de Thiéville succéda et mourut l'an 1293, le 24 janvier.

35. Geoffroy Le Boucher succéda et mourut l'an 1036, le jour de S. Valentin, martir.

36. Nicolas de Luzarche succéda et mourut l'an 1311, à Paris, à Saincte-Geneviève.

37. Michel de Pontorson succéda et mourut la mesme année.

38. Martin Ier succéda à Michel et mourut l'an 1313, et fut enterré en son église.

39. Jan de la Mousche succéda et mourut l'an 1328.

40. Jan de Viennes succéda jusques en l'an 1330, qu'il fut faict archevesque de Rheims.

41. Jan de Haultfuine ou Haultfusney mourut l'an 1358.

42. Robert de la Porte ou Robert Porte succéda et mourut l'an 1387.

43. Foulques Bardoul succéda et mourut l'an 1380, le 22e jour d'aoust.

44. Laurens de Faye succéda à Foulques Bardoult et mourut l'an 1390.

45. Jan de St-Avis succéda et mourut l'an 1442, après avoir esté 52 ans évesque.

46. Martin Pinard succéda et mourut l'an 1452.

47. Jehan Bouchard succéda à Martin Pinard et mourut l'an 1484.

48. Louys de Bourbon succéda et mourut le 21e jour d'octobre, l'an 1510.

49. Louys Herbert succéda et mourut l'an 1526, le 4e jour d'avril, au manoir du Parc.

50. Jan de Langheat succéda aud. Herbert et mourut l'an 1560.

51. Robert Senalis succéda l'an 1560 et mourut tost après.

52. Anthoine Le Cirier succéda. Il assista au Concile de Trente et mourut l'an 1575.

53. Augustin Le Cirier succéda à son frère Anthoine et mourut l'an 1580.

54. Georges Péricard succéda et assista au Concile de Rouen l'an 1581, et mourut l'an 1587.

55. François Péricard succéda à son frère à l'évesché d'Avranches, suivant la nomination d'Henry III, roy de France. Il y a vescu longues et heureuses années. Celuy-là mit en possession de l'abbaye du Mont-St-Michel les moynes de la congrégation de S. Maur l'an 1622, suivant les concordats faicts pour l'establissement desd. moynes en lad. abbaye par hault et puissant prince Henry de Lorraine, abbé commendataire de lad. abbaye. Il mourut l'an 1639, le 25 novembre, après avoir esté évesque d'Avranches 52 ans et plus.

56. Charles Vialart, surnommé de Sainct-Paul, général des PP. Feillants, ordre de Cisteaux, a esté nommé à cet évesché d'Avranches par le Roy Loys XIII, au commencement de l'an 1640. Il en a pris possession le 27 septembre 1642 et est mort au Parc environ le 15 septembre 1644.

57. Roger d'Aumont luy succéda incontinant, par la nomination du Roy, et est à présent en possession et plain de vie. Je l'ay veu, ayant esté avec le R. P. Dom Dominique Huillard, prieur de cette abbaye, dans son manoir épiscopal d'Avranches, pour le saluer, après un long voyage de Paris, le 15 avril l'an 1647.

Collationné le tout ce que dessus sur led. livre dud. père Dom Jan Huynes, que j'ay remis en la bibliothèque de ce monastère. Et est à noster qu'il fault mettre ce qui se passera de la vie et mort des évesques

d'Avranches, selon les occurrences, de rang comme le reste des remarques dud. livre. Faict cela le 17 avril 1647.

§ 191.

Accord pour la garde noble de Medrey, moyennant 600 *livres reçeus par les moynes du Mont, l'an* 1640.

L'an 1640, le 17e jour de juillet, au rapport de Gilles Lucas, notaire et tabellion royal en la viconté d'Avranches, au siége de Pontorson et du Mont-St-Michel, les moynes de l'abbaye du Mont-St-Michel, seigneurs de la baronnie d'Ardevon, ont transporté et délaissé à Louys Bodin, escuyer, sieur de Vauvert, viconte de Pontorson, le droict de garde-noble de l'enfant soubs-aage de feu Gabriel Tardif, escuyer, sieur de Moydrey, fief deppendant de lad. baronnie d'Ardevon et ausd. moynes appartenant, pour en jouir led. Bodin et avoir soin dud. mineur comme devoient faire les moynes, suivant la coustume de Normandie, à la charge toutefois que led. Bodin rendra et baillera à ses fraicts et couts propres dans la bibliothèque des desd. moynes en l'abbaye dud. Mont-St-Michel, « *Omnia opera sancti Augustini episcopi. Omnia opera divi Thomæ* « *Aquinatis. Omnia opera sancti Johannis Chrisostomi græcolatine.* « *Omnia opera Berchorii. Annales Baronnii.* » Le R. P. Dom Bernard Jevardac fit venir tous ces livres là, lesquels Bilaine de Paris estima 600 livres, laquelle somme led. sieur Bodin délivra aud. R. P. Dom Bernard, et par ce moyen tous procès furent appaisez, qui avoient commencé peu auparavant à cause de ladite garde-noble de Medrey.

— Je l'ay extraict de l'acte d'accord, le 17 avril 1647.

§ 192.

Retraict féodal par acte du 6 *octobre* 1640, *au rapport de Maheust, notaire au siége de Pontorson et St-James-sur-Bevron, moyennant* 90 *livres* 15 *sols sur Vincent Le Coq, de trois verges de terre situées à Huisnes, près La Boullenaye.*

— Noté le 18 avril 1674.

§ 193.

Présentation le 16 juin 1641 à la cure de Notre-Dame d'Ardevon, vacante par le deceds de Mre Louys Garnier, presbtre, de Mre Maurice de La Porte, presbtre.

— Extraict du livre du secrétariat, le 18 avril 1647.

§ 194.

Présentation le 3 octobre 1641 à la cure de St-Aubin de Préaux, alias de Pratellis, de Mre Pierre Jouenne, presbtre du diocèse d'Avranches.

— Extraict du livre du secrétariat, le 18 avril 1647.

§ 195.

Visite annuelle faicte par Dom Bernard Jevardac, archidiacre au Mont, en l'église de St-Pierre, l'an 1641.

L'an 1641, le 9 du mois de juin, troisième dimanche d'après la Penthecoste, selon l'ancienne coustume de ce lieu et conformément aux priviléges de cette abbaye, le R. P. Dom Bernard Jevardac, prieur de cetted. abbaye du Mont-St-Michel, au péril de la mer, archidiacre de ce lieu, assisté de Dom Aubin Julienne, son promoteur, et de Dom Damase Belin, son secrétaire, viron les 9 à 10 heures du matin, a faict sa visite dans l'église parrochiale de St-Pierre-du-Mont, de droict annuel à luy appartenant, en lad. calité d'archidiacre, en laquelle ne voulut assister Mre François Petit, presbtre, curé de lad. église, ny donner les clefs du tabernacle pour visiter le Très-Sainct-Sacrement. Sur quoy, après avoir esté plusieurs fois sommé et interpellé de venir en lad. visite, et d'apporter lesd. clefs, et ayant toujours refusé de ce faire, il a esté par led. P. Dom Bernard, archidiacre, suspendu *a divinis*, avec interdiction de faire aulcunes fonctions curialés ni ecclésiastiques en lad.

église, et deffenses de s'immiscer en la célébration et administration d'aulcun sacrement et mis en sa place Mre François Corbelin, presbtre, pour servir aux paroissiens jusques à ce que lad. suspension fust levée par les voyes de droict. Extraict du livre de l'archidiaconat, le 19 avril 1647.

Nota. — Le 8 febvrier 1642, led. curé se mettant à son debvoir, led. Père a relevé ladite suspension.

§ 196.

Fasson du banc de l'église pour seoir les officiers du grand-autel, couste 300 *livres tournois, l'an* 1641.

L'an 1641, le R. P. Dom Bernard Jevardac, prieur, fit faire le banc en forme d'impériale, composé de trois chezes avec trois couronnements, pilastres, entortillés avec toute la fasson et artifice qui s'y veoient à présent et le fit placer au proche du grand-autel de l'église de lad. abbaye du costé du cloistre pour servir, durant la célébration de la grand-messe, à seoir le grand presbtre et ses officiers diacre et soubs-diacre. La pièce est fort belle et bien recherchée et revient environ à la somme de 300 liv. tournois des biens de la communaulté des moynes de lad. abbaye. Je l'ay remarqué le 19 avril 1647.

§ 197.

Dom Ricard Theroude, sr de Catilly, l'un des 17 *profès et deux novices de lad. abbaye, a signé le concordat le* 9 *octobre, par acte au rapport de Chapperon, notaire du chatelet de Paris, moyennant le don et jouissance du lieu de la Bergerie aultrement la Bastille en Ardevon, avec les appartenances, de la dixme des aignaux aud. lieu de la Bergerie, quatre vergées de pré en la cercle du pré Pingé, et deux cents gerbeaux fromental chascun an sur la grange d'Ardevon.*

Par ce moyen, lesd. moynes de la Congrégation ont acquis la paix

en s'incommodant beaucoup avec led. dom Richard Theroude, ancien moyne de lad. abbaye. Cette transaction fut faicte à Paris avec le R. P. Dom Hugues Bataille, procureur général de la Congrégation de S. Maur, et le chappitre des moynes du Mont-St-Michel la ratifia le 15 novembre 1641. De tout quoy les actes sont ès archives d'où je l'ay tiré le 19 avril 1647. Est toutefois à remarquer que led. Theroude, dudepuis, nonobstant lad. convention, n'a pas esté davantage affectionné aux moynes de lad. Congrégation, cela n'empeschant pas qu'il ne leur donne de la peine dans les occasions. Nostre-Seigneur en soit béni! Le temps passera. Il n'en reste plus que deux dans lad. abbaye, iceluy compris. Je parleray aultre part du déceds de MM. les Anciens.

§ 198.

Renonciation des landes bruières et communes nommées la Lande mouillée et des Nozains, la Lande Pesnel, la Petite Lande, contenant vingt acres de terre, par les paroissiens de la Croix, en faveur des moynes, moyennant 605 *livres une foir payées, par acte au rapport de Lucas, notaire à Pontorson et au Mont-St-Michel, du* 22 *septembre* 1641, *lesd. landes fieffées plus tard ausd. paroissiens moyennant* 30 *livres de rente.*

— Noté le 19 avril 1647.

§ 199.

Accord du 8 *septembre* 1641, *au rapport de Lucas, notaire au siége de Pontorson et du Mont-St-Michel, par lequel les habitants d'Huisnes, sujets de la baronnie d'Ardevon, s'obligent d'aller moudre leurs grains aux moulins de St-Benoist de Bevron, à faulte de ceux de Montitier, comme à l'accoustumé.*

— Noté le 19 avril 1647.

§ 200.

Retraict féodal par acte, au rapport de Maheust, notaire au siége de St-James et St-Benoist de Bevron, du 19 juin 1641, d'une petite maison avec jardin sise au bourg d'Ardevon, moyennant 47 livres 10 sols payés à honorable homme Jullien de Guette La Tirelle d'Ardevon.

— Noté le 19 avril 1647.

§ 201.

Disgrâce arrivée à Henry de Larraine de Guyse, abbé du Mont-St-Michel et ensuite privé de cette abbaye par le Roy, l'an 1641.

L'an 1641, au mois de juin, l'Illustrissime prince Henry de Lorraine, archevesque de Rheims, abbé commendataire de ce Mont-St-Michel, et duc de Guise, ayant par malheur esté disgrâcié, se retira à Sédan, où il fut assiégé aud. an 1641, au mois de juin, avec le conte de Soissons, ce que voyant, jouant au quitte ou au double, ils firent tous deux une sortie et, avec ce qu'ils avoient de gens les plus vaillants, deffirent dix mille hommes des gens de l'armée du Roy, auquel combat led. conte de Soissons fut tué. Quant aud. Henry de Lorraine, il se retira vers l'Espaigne, et cependant on luy fit son procès en France, la mesme année, le onziesme de septembre et fut décapité en effigie à Paris, en grève (sans toutefois en mourir, car, grâces à nostre bon Dieu, il est encore tout plain de vie et mieux venu à la Cour que jamais, ses ennemis ne l'ayant pas peu exterminer, luy qui a toujours vescu en homme de bien et d'honneur) et ses bénéfices vacants, et par conséquent le Mont-St-Michel. Je l'ay remarqué le 19 avril 1647.

§ 202.

Procès-verbal du 5 juillet 1641, par messire Charles Le Roy, seigneur de la Poterie, des bastiments de l'abbaye et des réparations à faire qui se montoient à une somme d'argent immense, sur quoy le s^r Jacques Le Pelletier est commis pour y faire incessamment travailler.

— Noté le 17 avril 1647.

§ 203.

Le Roy met un œconosme en cette abbaye du Mont, l'an 1641.

L'an 1641, le 8[e] jour du mois de décembre, le Roy très-chrestien Louys XIII donna l'œconomat de cette abbaye du Mont-St-Michel à M[re] François Robert, s[r] de St-Rémy, trésorier de la gendarmerie, demeurant à Paris, rue des Augustins, paroisse de St-André-des-Arts, lequel fit incontinant publier en général et en particulier les deppendances de lad. abbaye pour estre données à ferme et, par la suggestion de certains malveillants, on y comprit la baronnie d'Ardevon et la terre de Montrouault, de laquelle le s[r] Henry du Pont, grand prieur des Anciens de cette abbaye, s'estoit faict pourvoir à Rome comme d'un prioré dans cette altération des affaires de M. de Guise, et effectivement en jouissoit en cette qualité. Tout ce bruit estonna beaucoup les moynes de la Congrégation establis en cette abbaye, ne sachant quel cours tout ce procédé devoit prendre. Les uns en disoient d'une sorte et les autres de l'autre. Il n'y avoit que les moynes qui prenoient patience et ne disoient mot. Faict le 19 avril 1647.

§ 204.

Louys XIII, roy de France, donna le placet de cette abbaye à Jan Ruzé, s[r] d'Effiat, le 13 septembre, l'an 1641.

L'an 1641, le 12 septembre, dès le lendemain du jour auquel

l'Illustrissime Henry de Lorraine fut décapité en grève, en effigie, sans en mourir, et descheu de ses bénéfices, François Ruzé d'Effiat, seigneur de Cinq-Mars, grand mignon du Roy, alla demander cette abbaye du Mont-St-Michel à Sa Majesté pour Jan Ruzé d'Effiat, aagé de 18 à 19 ans, estant prieur de Lonjumeaux, abbé des abbayes de St-Sernin de Toulouse et des Trois-Fontaines, son frère puisné, ce qui lui fut octroyé, par brevet exprès dépesché à St-Germain-en-Laye, et eust eu beaucoup d'aultres s'il les eust demandées, car le Roy l'aymoit uniquement. Cet abbé Jan Ruzé d'Effiat, ainsi pourveu du Roy, envoya incontinant à Rome pour obtenir bulles de confirmation de sad. abbaye. Mais Urbain VIII, souverain pontiffe, voyant l'ambition de ce Ruzé acourir sur un bien qui ne luy pouvoit appartenir que par ruzes, ne se hâta pas de luy envoyer ses bulles jusqu'à ce que les affaires eussent un peu changé de face. Cependant cet abbé présomptif commença à faire beaucoup de remuements dans le Mont-St-Michel, faisant, à la requeste de l'œconosme que le Roy avoit establi, publier à son de trompe la ferme d'icelle, tant au général que particulier, toujours y compris la baronnie d'Ardevon et le Montrouault, tant ès villes d'Avranches, Pontorson qu'aultres de Normandie, proches des deppendances de cetted. abbaye. Et le 24e jour de febvrier 1642, le bail général des deppendances de lad. abbaye, ensemble la baronnie d'Ardevon et le Montrouault, fust adjugé et donné à M. Gilles Rouxel, docteur en médecine, par Mre François Robert, s^{r} de St-Remy, œconosme sur lad. abbaye, et conjoinctement suivant la procuration du s^{r} abbé présomptif en date du 16 décembre dernier passé 1641. Ceux qui furent bien estonnés, ce furent les moynes de cette abbaye lorsque, le 14 mai 1642, led. Rouxel leur envoya signifier sondit bail à ferme avec deffence de s'immiscer à l'advenir, de jouir ni percevoir aulcuns émoluments de la baronnie dud. Ardevon, laquelle il fit publier estre à donner à ferme par destail à Pontorson et ès paroisses circonvoisines, ce qui donna grande consolation aux malveillants de la religion. Cependant les moynes prenant courage, en firent parler au sieur abbé, offrant de luy remettre lad. baronnie, pourveu qu'ils fussent rembourcez des grands fraicts qu'il leur avoit convenu faire pour la réédification des bastiments d'icelle montant à plus de quatorze ou quinze mille livres, ce qu'ils luy feroient

parestre par les procès-verbaux et l'acquist des artisants; mais en vain cet offre fut faict, il estoit si fier de la fortune du seigneur de Cinq-Mars, son frère, qu'il ne croyoit pas la terre digne de le porter. Les moynes donc voyant cela résolurent de se deffendre par les voyes de la justice, faisant sçavoir leur opposition aud. fermier Rouxel, à la jouissance de la baronnie d'Ardevon, et de plus firent donner assignation au sr de St-Remy, œconosme, au Grand Conseil, à Paris, pour voir dire qu'il feroit sequestrer du corps du bail à ferme, faict par luy aud. Rouxel, des domaines de l'abbaye du Mont-St-Michel, les terre et baronnie d'Ardevon à eux appartenantes, et de laquelle ils estoient en bonne et deue possession. Mais comme ils estoient en cette situation d'altercation, Dieu, qui prend les causes de ses serviteurs en main, permit arriver la disgrâce du sr de Cinq-Mars, auquel par sentence des commissaires qui luy furent donnez, son procez fut faict et parfaict, et eut la teste tranchée peu de temps après. Et le jour de l'assignation donnée aud. œconosme, au Grand Conseil, n'estant eschu, l'affaire ne fut point plédée, n'y ayant plus de partye, car aussy tost la mort du sr de Cinq-Mars, nostre abbé présomptif qui n'avoit encore peu avoir ses bulles fut envoyé paistre en son abbaye de St-Sernin de Toulouse. Cependant estant remercié de par le Roy, de plus s'entremettre des affaires de celle du Mont-St-Michel, et par ainssy les moynes furent délivrés de cette persécution, le Roy donnant lad. abbaye peu de temps après à M. le commandeur de Souvré, bien esloigné des meurs et des fassons de faire dud. Ruzé. Je l'ay remarqué le 20 avril 1647.

§ 204.

Ordonnance du juge d'Ardevon pour l'exécution de l'arrest de la Cour du Parlement de Rouen, du 17 *mars* 1726, *contre les blasphémateurs, rendu le* 9 *janvier* 1641 *et publiée à l'issue des grandes messes par Charles Cordon, prevost de lad. baronnie, le* 3 *mars de la mesme année.*

« Les clauses dud. arrest sont telles sçavoir que la Cour ordonne que

ceux qui auront blasphesmé le sainct nom de Dieu, de quelque calité et condition qu'ils soient, seront exposés au carquant la première fois, la deuxième auront le fouet et la troisième auront la langue percée. » Extraict dud. arrest, sentence et publication, le 21 avril 1647.

§ 206.

Réparation des deux gros pilliers de la tour de l'église plus proches du grand autel, *l'an* 1642.

L'an 1642, le 6e jour de mars, le sieur Pelletier, commis de par le Roy aux réparations de l'abbaye du Mont-St-Michel, voyant qu'il ne pouvoit avoir d'argent du sieur Rouxel, fermier de l'abbaye, et d'aultre part craignant que sa commission ne vint à estre révocquée et que par ainssy les réparations d'icelle demeurâssent imparfaites, il présenta sa requeste au Conseil privé du Roy, exposant qu'il y avoit bien six mois qu'il faisoit travailler ausd. réparations, qu'il avoit faict estayer les deux piliers de la tour du cœur de l'église près du grand autel et jester les fondements d'un autre pilier pour soubstenir le vieil dortoir (en interligne d'une écriture différente, *la sale de Souvré*) qui menace totalement ruine et qu'il a employé la somme de 4,000 liv., et que, suivant un procès-verbal, il luy falloit encore plus de 14,000 liv. ; le Conseil ordonna sur lad. requeste que led. fermier Rouxel délivreroit la somme de 14,000 liv. qui luy seroit allouée sur le prix de sa ferme, rapportant acquit dud. Pelletier pour l'employ dud. argent par un estat et attestation du père prieur de la Congrégation de S. Maur en lad. abbaye. Cette ordonnance arrivée, led. Pelletier fut révocqué de sa commission et M. de St-Gilles géra le faict desdites réparations, faisant achever les piliers susdits du chœur de l'église et presque tout celuy du viel dortoir. Les moynes de la Congrégation l'ont faict achever après avoir traitté avec M. de Souvré, abbé de cette abbaye, pour les réparations. Je l'ay tiré de lad. ordonnance du Conseil, en partie le 21 avril 1647.

§ 207.

Le R. P. Dom Dominique Huillard est esleu le 6e prieur de l'abbaye du Mont-St-Michel, l'an 1642.

L'an 1642, le 23e jour d'avril, suivant l'ordre de la Congrégation de laquelle cette abbaye du Mont-St-Michel est deppendante, a esté esleu en icelle par les voix du scrutin et billet secret, le R. P. Dom Melaine Sallot, pour conventuel de ce monastère, pour, de la part de la communaulté d'icelluy, accompagner le R. P. Dom Bernard Jevardac, prieur de cette abbaye, au chappitre provincial qui se doibt tenir dans l'abbaye de St-Serge-lès-Angers, le 10e jour du mois de may prochain, d'où le R. P. Dom Bernard Jevardac, prieur susdit, fut envoyé comme député de la province au chappitre général tenu à Vendosme au mois de juin suivant, et là il fut déposé de la supériorité dud. Mont-St-Michel, après l'avoir régi et gouverné très-honorablement l'espace de six ans entiers, et fut esleu prieur de l'abbaye de Ste-Croix-de-Bourdeaux; et au mesme temps, le 27 dud. mois de juin, par led. mesme chappitre général, le R. P. Dom Dominique Huillard, qui estoit prieur de Lehon-lès-Dinard et auparavant cellerier procureur de ce monastère, fut esleu prieur du Mont-St-Michel et mis en la place du R. P. Dom Bernard Jevardac. Ce bon père Dom Dominique Huillard a toujours gouverné cette abbaye depuis ce temps-là et fut continué au prochain chappitre général. Il est natif de la ville de Rouen, d'honneste famille et bonne bourgeoisie d'icelle, il a tellement travaillé et travaille encore tous les jours à la restauration des bastiments matériels d'icelle abbaye, que si Dieu luy donne la santé et la vie jusques au prochain chappitre général, il la rendra une des plus propres et commodes de notre Congrégation. Oultre les bonnes affaires qu'il a gérées pour son profit temporel, il n'est pas toutefois pour ce remis dans les choses spirituelles et en ce qui touche l'advancement et profit intérieur des religieux que la religion luy a commis. Car j'en puis parler scientifiquement et comme tesmoin oculaire (à la gloire toutefois de la divine majesté par la pro-

vidence de laquelle nous agissons et nous mouvons), il est le premier aux exercices, il met le premier la main à l'œuvre, et nonobstant plusieurs infirmités corporelles desquelles il est continuellement travaillé, il donne le premier le bransle aux actes vertueux de la religion, montrant l'exemple à ses moynes de le suivre, de sorte qu'il faict comme il fault. Il est supérieur et enseigne *verbo et exemplo*. Aussy notre Bon Dieu luy réserve la couronne et les récompenses, et à tous ceux, tant supérieurs qu'inférieurs qui accompliront les promesses qu'ils ont faictes à Nostre-Seigneur entrant en lad. Congrégation, comme au contraire les chastiments à ceux qui négligeront de le faire. Au susdit chappitre de Vendosme, le R. P. Dom Grégoire Tarisse fut continué supérieur général et Dom Guillaume Girard, qui estoit prieur de l'abbaye de St-Denys, en France, fut de rechef esleu visiteur de cette province. Je l'ay remarqué le 21 avril 1647.

Note postérieure sur Dom Dominique Huillard. « Il mourut en ce monastère, le 2 du mois de janvier 1666, un samedy, à 9 heures du soir, après avoir eu une longue et fascheuse maladie qui le tint en enfance l'espace d'un an dans l'infirmerie de cette abbaye, avec une patience admirable. Il est enterré devant l'autel S. Michel, en la nef, du costé de l'évangile, tout proche le balustre, sous l'arcade. »

§ 208.

Accord du 25 octobre 1642, au rapport de Simon Basselin, notaire et tabellion au siége d'Avranches, entre les moynes du Mont-St-Michel et noble homme Gille Leminier, s^r de la Croix-Lorin, tuteur des enfants soubs aagez de feu Michel de la Moricière, escuyer, s^r de Vicques, à raison de la saisie du fief de Verdun et de la terre de Lislemanière faulte de droits seigneuriaux payés pour cause de la garde-noble desd. enfants appartenant ausd. moynes, et transport dud. droict de garde-noble au s^r de la Croix en faveur desd. enfants.

— Noté le 21 avril 1647.

§ 209.

Gabriel de Bricqueville, marquis de la Luzerne et d'Amanville est faict le 20e gouverneur de ce lieu, l'an 1642.

L'an 1642, Henry de Bricqueville, marquis de la Luzerne et d'Amanville, estant décédé comme j'ay dit au § 121, le Roy estant à Chantilly, auprès de Paris, donna le placet du gouvernement de cette ville et chasteau du Mont-St-Michel (vacant par la mort dud. Henry), à Gabriel de Bricqueville, aussy marquis de La Luzerne et d'Amanville, fils dud. Henry, à la charge d'en percevoir les gages, fruicts et émoluments accoustumés, luy en faisant expédier le brevet en forme le 28 aoust 1642, signé *Louys*, et plus bas Sublet, secrétaire d'Estat et de ses commandements. Et le 10e jour de décembre ensuivant, lettres patentes luy en furent expédiées, et le 17 janvier 1643, led. Gabriel de Bricqueville presta le serment entre les mains de M. Seguier, chancelier de France, pour raison dud. Gouvernement. Ce nouveau gouverneur estoit aagé environ de treize ans, estudioit à Paris en seconde. Il print le temps des vacances pour prendre possession d'iceluy. Il arriva icy le 10 octobre et fut reçeu à la porte de la ville par le major Bernier La Lande et salué de la mousqueterie, tant des habitants de cette ville que des quatre paroisses qui sont sujettes au guet et garde de cette place, qui se tinrent en haye sur les grèves, et en montant on tiroit les grosses pièces verdes. Enfin, estant au corps de garde, le R. P. Dom Philibert Tesson, supérieur, en l'absence du R. P. Dom Dominique Huillard, prieur, luy alla au devant jusques à la porte du moulin à chevaux, avec sept à huict moynes qu'il avoit tiré du cœur (car on disoit vespres) et luy fit sa petite harangue qui fut réciproquée de plusieurs offres de service de la part dud. Gabriel de Bricqueville, gouverneur. Le mardy ensuivant, au jour de S. Nicaize, feste de garde, il fist faire monstre desd. habitants des quatre paroisses subjectes au guet et garde de cette place, sçavoir : Ardevon, Huisnes, Beauvoir et Espas, sous la conduitte du sieur de la Guillonnière, son lieutenant en ce lieu, et d'environ trente-cinq bourgeois de cette ville qui pourroient estre les

officiers de l'ordonnance et ceux qui estoient de garde ce jour soubs la conduitte du major; tout cecy accomply, le sieur gouverneur s'en retourna à Paris et se faict très-honneste homme. Je l'ai veu deux fois céans depuis. Je l'ai remarqué le 23 avril 1647.

— Cf. *Histoire générale*, t. VI, p. 151.

§ 210.

La manse conventuelle des moynes est taxée dans l'Assemblée générale du clergé, tenue à Mantes en 1641, pour les deniers octroyés au Roy, à la somme de douze cents livres qui a été payée comme les décimes en six termes et en trois ans.

— Noté le 23 avril 1647.

CHAPITRE XLIII.

De Jacques de Souvré, chevallier de Malthe, fait 42e abbé du Mont-St-Michel.

§ 1.

Jacques de Souvré est nommé abbé du Mont-St-Michel, par le Roy, au mois d'avril et obtient ses bulles de Rome, au mois de juillet.

L'an 1643, au mois d'avril, quelque peu après la mort du seigneur de Cinq-Mars, d'Effiat, et en conséquence d'icelle du deboutement en la jouissance de cette abbaye du Mont-St-Michel de la personne de l'abbé d'Effiat, son frère, pour n'avoir encore eu ses bulles de Rome, le Roy donna cettedite abbaye à Jacques de Souvré, chevallier de Malthe, commendeur de la commenderie de Valence, bailly et grand'croix dudit ordre, homme de haulte naissance, grande vertu et prudence, lequel incontinant envoya à Rome pour obtenir de Sa Saincteté ses bulles qui luy furent octroyées en date du onze des kalendes de juillet l'an 1643.

l'an 20[e] du pontificat d'Urbain VIII, et le 19[e] jour du mois de may 1644, en vertu desdites bulles il fit prendre possession de ladite abbaye en son nom par un chanoine d'Avranches, auquel il avoit envoyé procure spéciale pour ce. Il est à noter que le pape luy octroya l'administration de cettedite abbaye en commende et en fut le 42[e] abbé et le 8 commendataire, à la charge de la tenir en bonne et deue réparation, s'acquitter de toutes les charges, de n'amoindrir le nombre des moynes en icelle ny les incommoder ny molester en aulcune fasson, et leur administrer amplement les pensions suivant la coustume dudit lieu, et que à ces causes il feroit serment de tout ce que dessus par devant quelque juge d'église, lequel serment avec l'atestation dudit juge seroit envoyé a sadicte Sainteté pour le faire registrer au greffe romain; a faulte de tout quoy, *præsens gratia nulla fit.* Ce bon seigneur s'acquitta de ladite formalité et d'effect accomplist tout entièrement ce que dessus, car il traita très-honnestement les moynes de sadite abbaye prenant les intérests de la communaulté en toultes occasions, ce qui a grandement servi ausdits moynes, comme le diray en son lieu, à les libérer des vexations de quelques seigneurs voisins qui, ennemis de la foy catholique, apostolique et romaine et de l'ordre, les auroient exterminez, s'ils eussent peu : lesquels ledit seigneur abbé a réduit au petit pied, estant en grand crédit auprès de Sa Majesté royalle, à cause de son bon esprit et de ses belles calitez et partyes, c'est ce qui a obligé la mesme Majesté à luy donner d'aultres belles abbayes comme St-Michel du Tréport, du mesme ordre de S. Benoist et d'aultres beaux appointements et luy en donnera encore, sçachant fort bien se maintenir en cour. Je ne parle point de sa maison : la lignée des Souvré est assez congneue en France. Il y a eu un maréchal de Souvré : le deffunct évesque estoit son frère et s'appeloit de Souvré. Dieu lui veille donner longue et heureuse vie. Je mettray par ordre ce qui s'est passé et se passera soubs son abbatialité en ce lieu. J'ay tiré partie de cecy desdites bulles qui sont transcriptes au livre du scribe du chapitre de ce monastère, et le reste je l'ay remarqué le 23 avril 1647.

— Cf. *Histoire générale*, t. I, p. 378, t. II, p. 209, 219, 224. — *Gallia christiana*, t. XI, p. 531. — *Neustria pia*, p. 394.

§ 2.

Contract d'emprunt de 3000 livres faisant un denier dix huict cent soixante six livres treze sols quatre deniers tournoys de rente payable au s[r] Charles Gaudicher, escuyer, seigneur d'Aversé, demeurant à Angers, à la caution des moynes de l'abbaye de Sainct-Serge-lès-Angers et hypothéqué sur la baronnie d'Ardevon, l'an 1643.

— Noté le 23 avril 1647.

§ 3.

Provisions de la garde d'une des portes de l'abbaye, données à M[e] Charles Cavard par les moynes, l'an 1643.

L'an 1643, le 23[e] jour de juin, le R. P. Dom Dominique Huillard, prieur de l'abbaye du Mont-St-Michel, avec tous les moynes de lad. abbaye, capitulairement assemblez, ont nommé Charles Cavard-Sainct-Anthoine, bourgeois du Mont-St-Michel, pour estre portier et gardien d'une des portes de ladite abbaye, et luy en ont dépesché lettres authentiques, scellées du sceau du couvent et signées bien et deuement, esquelles est enjoint aux officiers de ladite abbaye de le maintenir dans ladite charge pour jouir des fruicts, gages et émoluments accoustumez, et tant et si longuement qu'il plaira ausdits moynes. Je l'ay extraict dudit acte provisoire gardé en double au livre du scribe du chapitre et ès archives, le 23 avril, l'an 1647.

§ 4.

Eschange d'une pièce de terre sise en Ardevon avec Cavard, l'an 1643. Les deux pièces estoient situées au grand maresq d'Ardevon.

—Noté le 23 avril 1647.

§ 5.

Acquisition d'une portion de terre et d'une maison situées à Ardevon, près le Colombier, par les moynes, de Guillaume Bourbet et Mathurine Verdun, sa femme, demeurant à Avranches, et de Toussainct Laure, l'an 1643.

— Noté le 23 avril 1643.

§ 6.

Retrait féodal de trois vergées de terre, les Hautes-Freschées et les Marambeaux en Ardevon sur André Corbon, l'an 1643.

— Noté le 23 avril 1643.

§ 7.

Prise d'un marsoin de dix pieds, le 3 *juillet, l'an* 1643.

L'an 1643, le 3e jour de juillet, on a pris un marsoin de dix pieds de longueur et gros à proportion, sur les grèves, entre le Mont-St-Michel et Tombelaine, lequel fut monté au monastère dudit Mont-St-Michel par les poulains avec la roue, comme estant de droict et appartenant aux moynes dud. lieu. En l'endroit où il s'est échoué, il avait faict une grande fosse à force de se débattre et estoit presque tout couvert d'eau, ce qui donna beaucoup de peine à plusieurs hommes de le retirer de ce lieu avant le flux de la mer.

— Je l'ay remarqué le 23 avril 1647.

§ 8.

Sentence pour payement du droict d'Encreage ou d'Ancrage sur les grèves, l'an 1643.

L'an 1643, le 20e jour de febvrier, le sr Dalibert, conseiller du Roy et président en l'élection d'Avranches, occupant la juridiction de la baronnie d'Ardevon en l'absence du sénéchal et lieutenant d'icelle, a rendu sentence au proffit des moynes du Mont-St-Michel, seigneurs de la baronnie, à l'encontre de Mre Josué Bartelett, Anglois, de payer ausdits moynes, à cause de ladite baronnie, pour le droict d'ancrage d'une barque sur les grèves de ce Mont, dix sols, et pour le droict du mesme ancrage d'un petit bateau, sept sols six deniers, suivant la coutume et les droicts seigneuriaux de ladite baronnie. Je l'ay extraict de ladite sentence gardée ès archives de ladite abbaye, le 23 avril 1647.

§ 9.

Présentation de Mre Jan Maudet, sur le deceds arrivé de Mre Nicolas Paixereau, dernier possesseur, à la cure de St-Jan de Chevrerie du Mans, par les moynes du Mont, l'an 1643.

— Noté le 23 avril 1647.

§ 10.

Fasson du benestier, des six petits chandeliers, bastons de chantre et bedeau, par le R. P. Dom Dominique, prieur, l'an 1643.

L'an 1643, le R. P. Dom Dominique Huillard, prieur de l'abbaye du Mont-St-Michel, au mois de septembre, fit changer plusieurs argenteries cassées et inutilles et avec elles les deux grands chandeliers qu'avoit

donné a cette église autresfois le duc de Bourbonnois, de tout quoy il fit faire le benestier d'argent avec son goupillon qui servent à présent en ladite église, les six chandeliers d'argent qui sont de petite et moyenne haulteur, qui servent à l'autel Nostre-Dame-du-Rozaire, quelquesfois aux processions d'icelle et, au retour des processions solennelles, sur l'autel du grand S. Michel; l'Impériale qui se met sur baston de chantre et le baston du massier pour la plus grande partie, le tout pesant ensemble environ 14 ou 15 marcs beau et blanc et en bon ordre qui sert à ladite église. Je l'ay remarqué le 23 avril 1647.

§ 11.

Placement du tableau de la Nativité Nostre Seigneur en la chappelle de Sainct Pierre.

L'an 1643, les moynes de l'abbaye du Mont-St-Michel firent mettre à place, en la chapelle de S. Pierre du circuit de l'église de l'œuvre, du costé du septentrion, un tableau de la haulteur de 8 pieds et de 5 de largeur, apprès luy avoir faict faire un beau quadre tout plain sans estre painct, lequel tableau sert de contretable à l'autel de ladite chappelle. Le mistère d'icelluy est de la Nativité de Nostre-Seigneur. Dom Henry du Pont, vivant grand prieur des anciens moynes de ce monastère, l'avoit faict faire. Après son déceds, André du Pont, son frère, dit Sainct-Gilles, le vouloit porter à la paroisse d'Espas d'où il est curé, mais lesdits moynes s'y opposèrent disant qu'ayant esté faict faire par un moyne de la maison, il devoit retourner audit monastère et par ce moyen il est demeuré en l'église de ce lieu. J'ay faict cette remarque le 24 avril 1647.

§ 12.

Retrait féodal d'une portion de mazure et jardin en Ardevon, sur la grande rue tendant du Mont-St-Michel à St-James, nommée les petites murailles, sur Mr Guillaume Gilbert qui l'avoit acquise de Louys Negune, de la paroisse d'Huynes, l'an 1644.

— Noté le 24 avril 1647.

§ 13.

Retrait féodal de deux vergées de terre en Ardevon, situées au réage du clos Tournel, sur Charles Cordon, acquéreur de Claude Maillard, l'an 1644, moyennant 54 livres 2 sols avec les fraicts.

§ 14.

Acquisition et retrait féodal de la terre de la Rencontre en Ardevon par les moynes sur Mre Nicolas Bernier, sr de la Lande, sergeant major du Mont-St-Michel, y demeurant, acquéreur de René Payen, escuyer, sr de Montchoüet et de la Pichonnière, demeurant aud. lieu de Montchoüet, paroisse de Chalandré, moyennant 4,830 livres, l'an 1644.

— Noté le 24 avril 1647.

§ 15.

Concordat faict avec M. l'abbé pour les réparations du Mont-Sainct-Michel, moyennant 1,200 par an et 6,000 livres une fois payées, le 7e jour de septembre, l'an 1644.

L'an 1644, le 7 septembre, au rapport de Le Moine, notaire du Chastelet de Paris, qui garde les minutes des présentes.....

Par devant les notaires garde-nottes du Roy Nostre Sire au Chastelet de Paris soubssignez, furent présents en leurs personnes messire Jacques de Souvré, chevalier de l'ordre de St-Jean de Jérusalem, bailly et grand-croix dudit ordre, commendeur de la commenderie de Valence, abbé commendataire de l'abbaye du Mont-St-Michel, au péril de la mer, diocèse d'Avranches, demeurant en cette ville de Paris, rue du Grand-Chantier, proche les Enfants-Rouges, paroisse de St-Jean-en-Grève,

d'une part, — et le R. P. Dom Gatian Séguin, religieux bénédictin de la Congrégation de Sainct-Maur et procureur des religieux, prieur et couvent de ladite abbaye, ausquels il promet faire ratiffier ces présentes dans un mois, d'autre part. — Lesquelles parties, pour obvier aux difficultés qui pourroient cy apprès naistre entr'elles à raison des réparations qui sont ou seront cy apprès à faire en ladite abbaye, tant en l'église, lieux réguliers, logis abbatial, qu'aultres généralement quelconques, dans l'enceinte de ladite abbaye, comme aussy pour l'entretenement de la sacristie de ladite église, sont demeurez d'accord des clauses qui ensuivent : C'EST A SÇAVOIR que pour réparer lesdits bastiments et les mettre en bon et suffisant estat, ledit seigneur abbé a promis et promet de bailler et faire fournir ausdits religieux la somme de 6,000 livres tournois, déduction faicte des mille livres qu'ils ont desjà reçeues et des réparations et des matériaux qui ont esté faictes et acheptées tant par M. des Chommes que M. de St-Gilles, depuis la St-Michel dernière, parce que ledit sieur de St-Gilles remettra entre leurs mains les matériaux, outils et meubles de ladite abbaye dont il se trouveroit estre saisy et dont on a coustume de se servir pour travailler ausdites réparations. De laquelle somme en sera payé ausdits Pères la somme de trois mille livres tournois dans huitaine, à compter du jour et dapte des présentes, par le sieur Roussel, cy devant recepveur de ladite abbaye de St-Michel, suivant le mandement dudit seigneur abbé, qu'il a présentement délivré au R. P. Séguin, et le surplus qui se trouvera deub pour faire jusques à ladite somme de 6,000 livres, sera payé à ladite St-Michel prochaine, déduction faicte de ce que dessus. Moyennant laquelle somme ils se chargent de mettre lesdits bastiments en estat suffisant, en sorte qu'ils s'en tiennent pour contents. Et pour l'entretien d'iceux, led. seigneur abbé, tant pour luy que pour ses successeurs abbés, a promis et s'est obligé leur payer annuellement la somme de 12,000 livres tournois, exempte de touttes charges et subsides, pour payement de laquelle somme dès à présent leur a concédé en propriété et à perpétuité la terre de Montrouault, diocèse de Dol, deppendante de ladite abbaye, en quoy qu'elle puisse consister, exempte de touttes sortes de charges ordinaires et extraordinaires, comme décimes, subsides et autres choses semblables, imposées ou à imposer sur la totalité et généralité de ladite abbaye, et

moyennant la somme de 400 livres tournois, à déduire sur ladite somme de 1,200 livres, avec tous les droicts, dignités, priviléges, coustumes, justice et offices, et généralement tous aultres droicts appartenant et deppendant de ladite terre et seigneurie, en la mesme fasson que ledit seigneur abbé a droict d'en jouir, se réservant néantmoins ledit seigneur abbé le droict de confirmer les officiers de justice de ladite terre et seigneurie qui luy seront présentez par lesdits religieux à peine de nullité, et lesquels lesdits religieux pourront instituer et destituer comme bon leur semblera. De laquelle terre et seigneurie de Montrouault il entend dès à présent se dessaisir tant pour luy que pour ses successeurs abbés et d'en approprier lesdits sieurs religieux et leurs successeurs pour estre unie inséparablement à leur manse conventuelle dont les améliorations et augmentations, sy aulcunes s'y font, tourneront à l'advenir à leur profit et utilité, à commencer la jouissance de ladite terre et seigneurie du jour et feste de St-Jean-Baptiste dernier pour ce qui est des moulins, dixmes, foins, rentes et aultres droicts, et du jour St-Michel ensuivant pour ce qui est des terres labourables et non labourables, prairyes et herbages et touttes aultres choses. A la charge aussy d'acquitter par lesdits religieux les charges et redevances si aulcunes sont deübes sur ladite terre et seigneurie. Et a, ledit seigneur abbé, renonssé au proffit desdits religieux au revenu de ladite terre de Montrouault pour les années quarante et quarante-un, en tout ce qu'il en pourroit avoir droict, et subroge lesdits Pères en ce qu'il y pourroit prétendre. En faveur de quoy ledit R. P. Séguin se soubmet de payer ou contester à leurs périls les réparations et fraicts que les fermiers prétendent avoir faict audit Montrouault en déduction desdites années, et en descharger ledit seigneur abbé et sans l'y appeler. Et quant aux huict cents livres restantes de la somme de 1,200 livres tournois, ledit seigneur abbé promet leur faire payer et délivrer par chascun an, à deux termes égaux, par moitié, sçavoir : au dernier jour de mars de l'année prochaine que l'on comptera mil six cent quarante-cinq, et le second au dernier de septembre audit an, et ainssy à continuer de terme en terme à perpétuité. Et en oultre promet et s'oblige de payer ausdits Pères, pour l'année présente qui finira à la Sainct-Michel, la somme de six cents livres tournois et

moyennant ce que dessus ledit seigneur abbé demeure deschargé, et lesdits religieux chargés des réparations et entretenement de la sacristie, tant pour le présent que pour l'advenir, lesquelles néantmoins ils pourront faire à leur commodité en telle manière qu'ils voiront bon estre et que ledit seigneur abbé n'en puisse estre recherché. Et néantmoins est accordé que arrivast ruisne ou desmolition d'aulcuns desdits lieux par vétusté, tempeste, foudre, feu du ciel, incendie, guerre, hostilité, ou aultrement ès dits cas et en chascun d'iceux, lesdits religieux seront tenus de contribuer pour telles réparations ou réfections jusques à la somme de 6,000 seulement, et s'il convient plus grande somme, mondit seigneur abbé et ses successeurs en demeureront chargés. Et aussy accordé que lesdits Pères auront la jouissance du logis abbatial et du jardin en son absence et néantmoins en cas que ledit seigneur abbé eust un grand vicaire sur les lieux ou aultre personne envoyée là de sa part lesdits Pères rendront à iceux ladite maison abbatiale et non le jardin, pour en jouir et disposer et audit seigneur abbé la maison et le jardin quand il luy plaira demeurer. Et moyennant les présentes mondit seigneur abbé a consenti et consent que tous les offices claustraux de ladite abbaye et possédez à présent par lesdits Pères demeurent unis à leur mense conventuelle au désir des bulles et priviléges octroyés à ladite Congrégation, homologués ès Cours souveraines de ce royaume, sçavoir : l'Aumosnerie, Infirmerie, Thrésorerie, Chantrerie et Archidiaconat, en faisant les charges d'iceux. A pareillement ratifié et ratifie les concordats cy devant faicts avec Monseigneur de Guyse, pour lors abbé de ladite abbaye, tant pour l'establissement desdits Pères dedans ladite abbaye que pour la baronnie d'Ardevon à eux délaissée en fonds et propriété à perpétuité, lesdits concordats en datte des 11 octobre 1622 et 13 septembre 1625, l'un passé par devant Charles-François de Saint-Vaast et Libaut, notaires du Chastelet de Paris, et l'autre par devant Jean Guitton et Charles Herpin, notaires royaux au Mont-St-Michel, et pour requérir l'homologation tant desdits concordats que de la présente transaction ès Cours souveraines et partout où besoin sera les parties ont créé leurs procureurs les porteurs des présentes ausquels ils ont donné tout pouvoir pour requérir ladite homologation et, pour l'exécution irrévoquable des présentes et deppendances d'icelles, lesdites parties ont esleu et eslisent leur domicile irré-

vocablement, sçavoir ledit seigneur abbé en la maison où il est demeurant sus-déclarée, et le R. P. Dom Gatian Seguin, audit nom en l'abbaye de Sainct-Germain-des-Prez-lés-Paris, où il est logé ausquels lieux nonobstant, etc. . . . . .

Faict et passé en ladite maison dudit seigneur abbé l'an mil six cent quarante et quatre, le septiesme de septembre, avant midy : et ont signé la minutte desdites présentes demeurées vers Le Moyne, l'un des notaires soubssignez, lesdites présentes subjectes au sceau suivant l'édit. Ainssy signé : Du Bouchet et Le Moyne, avec paraffe. Scellé, le iii octobre 1644, Baudouin, avec paraffes.

Le 3e jour dudit mois d'octobre l'an susdits 1644, les religieux prieur et couvent de ladite abbaye ont ratiffié la transaction cy-dessus, coppie en forme de laquelle a esté envoyée à Paris à M. Renard, agent de M. l'Abbé, pour servir audit seigneur abbé.

Collationné de mot à mot à l'original de ladite transaction en forme, et papier scellé et signé, comme dit est, par moy humble religieux de l'abbaye dudit Mont-St-Michel, pour servir ce que de raison, le 24 avril l'an de Nostre-Seigneur, 1647.

§ 16.

Permutation des priorés de Sainct-Martin-de-Villamers, évesché de Rennes et de Pierre-Soleil, diœcèse de Bayeux, par les moynes de Jumiéges et de Sainct-Michel, l'an 1644.

Aux termes de cet accord passé entre le R. P. Dom Dominique Huillard et les Rds PP. Dom Philippes Dey et Dom Colombain de Lesdots, le premier prieur de l'abbaye du Mont-St-Michel, et les deux autres procureur et moyne de Jumiéges, les moynes de cette dernière abbaye devaient jouir du revenu de Pierre-Soleil situé au diœcèse de Bayeux, et les moynes du Mont-St-Michel du revenu de St-Martin-de-Villamers situé au diœcèse de Rennes.

— Noté le 24 avril 1647.

§ 17.

Présentation à la cure de Sainct-Martin d'Hérenguerville, diœcèse de Coustances, par les moynes du Mont-St-Michel, l'an 1644, *de Guillaume Guenon, presbtre gradué, en remplacement de Mre Guillaume Fouquet] décédé.*

— Extraict du livre du secrétaire signé Petit, curé de St-Pierre du Mont, secrétaire en cette partie, le 25 avril 1647.

§ 18.

Accord avec le prieur de St-Germain-sur-E pour 100 *livres de pension annuelle, au lieu d'entretenir un moyne en son dit prieuré, faicte l'an* 1644.

L'an 1644, le 9e jour d'avril, au rapport de Pierre Jouan, tabellion royal de la viconté de Coustances, au siége de St-Germain-sur-E, a esté passé l'accord qui ensuit entre le R. P. Dom Dominique Huillard, prieur de l'abbaye du Mont-St-Michel, faisant fort pour les aultres religieux d'icelle, d'une part, et noble et discret messire Jacques du Hamel, prieur dudit lieu, de St-Germain-sur-E, deppendant de l'abbaye dudit Mont-St-Michel, d'aultre part, sçavoir que suivant la sentence arbitralle donnée entre ledit prieur et dom Richard Theroude, religieux profès de ladite abbaye, homologuée au Parlement de Rouen, le 23e jour de mars 1640, par laquelle il estoit adjugé audit Theroude la somme de cent livres tournois pour son vivre et vestiaire sur ledit prieuré, ledit Jacques du Hamel, prieur, s'oblige délivrer et payer, par chascun an, audit R. Père Dom Dominique Huillard ou aultres religieux de la Congrégation de St-Maur pareille somme de cent livres tournois par chascun an, par quartier, comme il faisoit audit Theroude, et en outre s'oblige de faire faire le service divin accoustumé faire audit prieuré, tant par le prieur deub que par un religieux qui lui doibt faire

compagnie sans que ledit Père soit obligé doresnavant d'y envoyer aucuns religieux demeurer au prieuré, considéré leur forme de vivre incompatible à présent à une semblable vie.

— Je l'ay extraict de l'original en forme, le 25 avril 1647.

§ 19.

Remise des dixmes de la chappelle Hamelin au curé dudit lieu Gilles-Gazengel, pour servir de portion congrue.

Les moynes avaient esté maintenus dans la jouissance des dixmes par sentence rendue par le lieutenant du Costentin au siége d'Avranches le 13 may 1644. « Toutesfois, le curé voyant qu'il n'avoit pas eu du bon à Avranches pour ce coup il fit donner assignation ausdits moynes aus fins de luy payer pension congrue comme curé primitif de ladite cure de la chappelle Hamelin et décimateur en ladite parroisse. Les susdits moynes, apprès avoir pris bon conseil, voyant l'air du bureau favorable pour ledit curé, firent leur déclaration par laquelle ils abbandonnèrent toutte sorte de droicts qu'il pouvoient avoir de lever des dixmes dans ladite paroisse, lesquelles estoient affermées 11 livres tournois par an et par ainssy furent libérés de payer audit curé sa portion congrue prétendue. »

— Noté le 25 avril 1647.

§ 20.

Excez commis ès personnes des serviteurs des moynes en Ardevon par l'ordre du Sr de Lorges de Montgommery, le 17 aoust 1644 et accord des moynes avec ce seigneur.

L'an 1644, le 20e jour d'aoust, les moynes et couvent de l'abbaye du Mont-St-Michel capitulairement assemblés, le R. P. Dom Dominique

Huillard, prieur et président, à la pluralité des voix a esté résolu qu'on poursuivroit sans délay, par les voyes de la justice, certains assassins lesquels masquez auroient la nuict d'entre le 17 et le 18 du courant investy les logis et manoir de la baronnie d'Ardevon deppendant de ladite abbaye, et le point du jour advenu y entrez par surprise, où estant auroient oultrageusement bastu, maltraitté et excédé à coups d'espées, bastons, d'arquebuses et autres armes, tant les domestiques que autres honnestes personnes qui y estoient cette nuit là couchez, à l'occasion des affaires dudit monastère, ce qui avoit esté faict par l'instigation et ordre de Mre Jacques de Lorges de Montgommery. Or, pour parler des procédures que lesdits moynes firent à l'encontre dudit sr de Lorges de Montgommery à ces fins, il fault auparavant sçavoir que ledit sieur estoit tellement insupportable à tous les gens du pays tant pauvres que riches et toutte sorte de personnes que si les moynes du Mont-St-Michel n'eussent entrepris de le faire régler et ne l'eussent faict en effect, il n'y auroit pas eu moyen de recueillir la moitié des semences des bleds des campagnes, à cause que ledit sieur journellement et en tous temps, mesme de la récolte, avec une multitude de chiens, de chevaux, de gens de pied et train, couroit par les bleds à la chasse, lesquels il faisoit totalement égrener et périr. Le jour de la feste de l'Assomption de la glorieuse vierge Marie, cet ennemy de nostre prétieuse maistresse, car il est calviniste Huguenot, estoit, durant les solennitéq de la grande messe, à la chasse tout autour de l'église de la paroisse d'Huisnes et gastoit tellement les bleds que le curé, revestu des sacrez habits sacerdotaux, sortant de son autel, alla avec ses paroissiens, se jetter au pieds de ce Totilla et le prier à mains joinctes de considérer le tort qu'il faisoit au pauvre peuple en chassant ainssy avec un si grand train de chiens et de chevaux et de gens dans le milieu des champs remplis de bleds qui devoient estre recueillis et serrez en bref, de laquelle prière faisant fort peu d'estat il ne laissa de continuer sa chasse, marchant aultre part, après avoir dit quelques paroles rudes audit curé. Plusieurs fois il est venu dans les domaines mesme de ladite baronnie desdits moynes, par derrière de la saincte église, entré jusque dans le clos du colombier dudit Ardevon, où, ayant découplé les chiens courants, avoit gasté entièrement ledit

champ plein de febves et aultres bleds, y faisant entrer tous ses gens de cheval, luy leur monstrant le chemin. Quelque jour un de nos pères, nommé Dom Hierosme d'Harancourt, trouvant un des cavaliers dudit s[r] de Lorges dans les domaines et jardins dudit Ardevon avec sa chasse, luy dit que cela estoit fort malséant au sieur de Lorges d'agir ainsy avec des personnes qui ne l'avoient point offensé et que l'affaire n'en demeureroit pas là. Cet insolent luy dit plusieurs paroles offensives. Ledit R. P. Prieur envoya le R. P. Dom Philibert Tesson, soubsprieur et un aultre religieux à Pontorson parler audit sieur, lequel, pour toute reponsse, leur dit qu'il n'y avoit homme qui peust l'empescher de prendre ses plaisirs à la chasse où bon luy sembleroit, et de faict, continua toujours à chasser, ce qui occasionna les ouvriers, domestiques et aultres gens qui faisoient la récolte des bleds, de prendre des armes, le 17 dudit présent mois d'aoust, et d'aller à la rencontre de toutte la meutte des chiens courants et de quantité de gens de pied et de cheval dudit sieur qui estoit présent, et après quelques parolles et quelques meslées, il se trouva un des chiens dudit sieur mort sur la place d'un coup d'espée. Ce que voyant et que ledit R. P. Prieur et le père Dom Romain Therlau, procureur, arrivoient en ce lieu, résolus de luy parler et luy représenter ses violences et oppressions à eux faictes de sa part, il fit retirer toutte sa meutte et ses gens et passa dans un aultre champ et tira de longue, enragé qu'il estoit de la mort d'un chien courant qu'il estimoit 150 livres. Et arrivé à Pontorson il depescha la troupe de Bandoliers, que j'ay dite cy-dessus, tous déguizés et masqués, croyant que lesdits RR. PP. Prieur et Procureur auroient resté à coucher au manoir dudit Ardevon, pour les mettre en pièces nuitamment, sans pouvoir avoir de tesmoings qu vissent ce sacrilége. Enfin la baterie faicte et la résolution prise d'en avoir raison par touttes les voyes justes et raisonnables, premièrement on procéda à l'information le 21 dudit aoust, an 1644 présent; ensuitte, comme le R. P. Prieur estoit en ces angoisses, il reçeut lettre que Monsieur de Souvré, nostre abbé, avait souffert un traicté fort advantageux pour le monastère, par lequel il donnoit 6,000 livres pour le mettre en réparation, et 1,200 livres de rente à perpétuité pour l'entretenir, ratifié nos concordaux tant d'introduction

en ladite abbaye que du transport de la terre et baronnie d'Ardevon, faict par M. le duc de Guise à nostre manse conventuelle. Apprès avoir remercié la divine bonté qui afflige et console davantage, conférant avec ses senieurs, il fut résolu de donner advis audit seigneur abbé de la violence dudit sieur de Lorges, lequel abbé en effect prit à cœur cette affaire, la prenant pour une nazarde et affront à luy faict conjoinctement avec nous par ledit sieur et envoya sa plaincte, laquelle joincte avec celle desd. religieux et mise avec les informations, le R. P. prieur députa un de ses moynes, nommé Dom François Le Sueur, bien entendu ès affaires, pour aller par devers messire Charles Le Roy, seigneur de la Potherie, conseiller du Roy en ses conseils, intendant de la justice, police et finances en Normandie en la généralité de Caen, luy présenter lesdites plainctes et informations sur lesquelles à l'instant fut par ledit sieur estant près Avranches, au Pont-Gilbert, décerné prinse de corps sur ledit sieur de Lorges Montgommery et le sieur d'Alicourt, celuy qui commandoit à la bande des assassins susdits ; à cause de quoy pouvoir faire seront adjournez à trois briefs jours avec saisie et annotation de leurs biens, cependant permission de faire plus amples informations et faire fulminer monitoire, avec ordre aux offensés et battus de faire faire visite et contre-visite de leurs blessures. Lequel décret on envoya incontinent à M. l'abbé, qui obtint du Conseil privé une jussion à tous huissiers, archers et sargeants de mettre en exécution ledit décret, le Roy estant à Fontainebleau, le 8e jour d'octobre 1644, sur la difficulté qu'on avoit de trouver des gens pour faire ladite exécution. Cependant le sr de la Potherie donna une autre sentence de 1,200 livres tournois d'aliments, payables ausdits battus par ledit sieur de Lorges, et commission au sr du Mesnil-Terré, lieutenant juge d'Avranches, subdélégué, pour ouyr les nouveaux tesmoings. Et le 15 dudit octobre, les moynes dudit Mont-St-Michel firent faire perquisition desdits sieurs de Lorges et d'Alincourt, à leur maison à Pontorson, pour les appréhender au corps, et ne les ayant trouvés, les huissiers et archers, apprès avoir faict sonner et battre par trois fois la quaisse publiquement, firent les saisies et annotations des biens dudit sr de Lorges, suivant lesdits décret, arrest du Conseil et sentence d'aliments. Ledit sr de Lorges, cependant, se pourveut au Parlement de

Rouen pour estre renvoyé à la chambre de l'édit, comme estant de la religion calviniste, ce que n'ayant peu, joinct que lesdits moynes avoient obtenu de Mgneur le chancelier un arrest du Conseil à la supplication de M. l'abbé de Souvré, par lequel ledit Conseil se réservoit la cause, et cependant touttes fois que les décrets et sentences du sieur de la Potherie tiendroient, de sorte que le sr de Lorges ne se vit jamais en telle feste : je suis certain qu'on n'en chommoit pas une semblable en son presche. Il ne sçavoit que faire, car de comparoistre au Conseil pour se justifier, il n'y avoit point d'apparence, car le R. P. Dom Romain Theriau estoit exprès à Paris pour luy faire mettre la main sur le collet s'il paroissoit à l'assignation qui lui avoit esté donnée de comparoistre au Conseil aus fins dudit arrest. Bref, quand il eut bien ruminé et pris advis de ses amis, il détermina d'en venir aus supplications et d'interposer quelque personne de qualité à laquelle la Congrégation porteroit respect et auroit créance. Pour cet effect, il prit la poste et alla en Champagne supplier Monseigneur le duc de Guise, jadis abbé commendataire de ce Mont-St-Michel, de prendre cette cause en main et moyenner un accord. Ledit seigneur luy promit, mais qu'il falloit attendre son retour à Paris, là où les parties s'entrevoiroient, et là il se promettoit de pacifier tout. Cependant, à la requeste dudit sr de Lorges, il écrivit aux moynes dudit Mont-St-Michel de suspendre leurs poursuites en sa considération jusques à l'année prochaine, vers le mois de septembre qu'il seroit de retour. Ce que les RR. PP. eurent très-agréable, et le temps arrivé de la venue de Son Altesse audit Paris, le R. P. Dom Aubert Giroult, procureur de ladite abbaye du Mont-St-Michel, mis en la place dud. Père Dom Romain Theriau, se trouva aussy à Paris, avec charge d'agir générallement. Et après avoir veu Monseigneur de Guise, du consentement de M. le commandeur de Souvré, abbé de cestedite abbaye du Mont-St-Michel, qui s'estoit joint au procès partie avec nous, tous nos intérests furent mis entre les mains dudit seigneur duc, lequel apprès plusieurs repliques et dupliques du sieur de Lorges, qui draploit les moynes comme il falloit, ledit seigneur luy ayant respondu qu'il congnoissoit bien les moynes de la Congrégation de S. Maur, et que, pour leur bonne vie, mœurs et probité, il les avoit introduits, estant bénéficier, en plusieurs de ses abbayes, le condamna à la somme de 400 livres tournois de desdommagements et ré-

parations envers lesdits moynes du Mont-St-Michel, avec charge de retirer les chiens qu'il faisoit norrir par les subjects desdits pères en Ardevon et aultres parroisses, et de ne les plus molester pour la chasse ny en aulcune sorte, et de vivre bons amis et en bonne intelligence comme pouvant avoir affaire les uns des aultres. Ledit sieur de Lorges se faisoit tenir à quatre et vouloit dédire ledit seigneur, au détriment de sa parole donnée et de son honneur, sinon qu'il ne sçavoit comment sortir de cette affaire, ce n'estoit par semblable accord : à quoy le baron de Clinchant, son beau-frère, le porta fortement, luy disant qu'il ne falloit jamais avoir telle chose à desmeller avec les moynes du Mont; et en effect, s'il ne se fust accordé, il estoit en mauvaise situation, l'action qu'il avoit commise et faict commettre envers les serviteurs d'Ardevon estoit extresmement blasmée de tous à la cour. Enfin, il acquiesça et bailla les 400 livres effectivement au R. P. Dom Aubert Giroult, duquel payement ne fut faict mention dans l'acte d'accord prononcé par ledit seigneur duc, passé devant de La Marche et Dehault, notaires du Chastelet de Paris, le 30 septembre 1645, ains par un aultre acte clandestin entre ledit sieur de Lorges et le Père Dom Aubert pour conserver l'honneur et la renommée dudit sieur. Ce qui toutes fois a esté sceu de tous à Paris et en ce pays. A présent M. de Lorges est plus sage, il ne chasse plus si fort en Ardevon, il a retiré tous les chiens que les subjects de ladite baronnie luy nourrissoient, et je m'asseure que quand il attaquera les moynes du Mont-St-Michel il songera auparavant en cette histoire. Cette affaire luy a cousté bien de l'argent, tant à délivrer un de ses assassins, que lesdits moynes avoient faict mestre prisonnier à Avranches cinq ou six mois, qu'à norrir, entretenir quantité de couppe-jarrests pour la seureté de sa personne, que présents faitcs aus juges de Rouen et du Conseil en fruicts et gibier que en argent deppensé en plusieurs voyages. J'ay faict cette remarque sur touttes les pièces et actes gardés ès archives de ladite abbaye du Mont-St-Michel, le 25 avril 1647.

— Cf. *Histoire générale. Additions* de de Camps, t. II, p. 217. Dans le chapitre intitulé : *Les violences du sieur de Lorges contre les religieux*, nous retrouvons en abrégé, mais avec presque tous ses détails caractéristiques, le récit de Thomas Le Roy.

§ 21.

Contract d'emprunt de 1,008 *livres tournois, faisant* 56 *livres de rente constituée au profit des moynes de Lehon de Dinan*, *le* 14 *septembre* 1644.

— Noté le 26 avril 1647.

§ 22.

Contract d'emprunt de 2,400 *livres tournois faisant* 150 *livres de rente constituée au profit des dévotes religieuses du colombier de Rennes*, *le* 5 *novembre* 1644.

— Noté le 26 avril 1647. — Ces deux constitutions de rente avaient pour but de payer partie du prix de la terre de la Rencontre, acquise par les moynes du Mont-St-Michel le 3 septembre.

§ 23.

Achapt de l'image de Nostre-Dame, *d'argent*, *à Paris*, *pour* 130 *livres*, *l'an* 1644.

L'an 1644, au mois de novembre, le R. P. Dom Dominique Huillard, prieur de l'abbaye du Mont-St-Michel, fit achepter par son père procureur Dom Romain Theriau, à Paris, estant en ce lieu pour les affaires du monastère, une petite Nostre-Dame d'argent tenant son petit Jésus sur un bras et un sceptre de l'aultre main, le tout d'argent, dans laquelle ledit Père fit mettre des cheveux de la vraye et glorieuse Vierge Marie qui estoient au reliquaire de l'église de cestedite abbaye, laquelle image on porte ès processions du Rosaire ès jours à ce destinés.

Elle revient environ à la somme de 130 livres, y compris le piédestail couleur d'esbaine sur lequel elle est sittuée. Je l'ay remarqué le 26 avril 1647.

§ 24.

Construction de la procure du Mont-St-Michel, l'an 1644.

L'an 1644, audit mois, le R. P. Dom Dominique Huillard, prieur de l'abbaye dudit Mont-St-Michel, fit parachever la procure pour gérer les affaires et faire la recepte et mise au monastère à l'endroict proche et joignant le cloistre de ladite abbaye, sçavoir: il fit faire les murailles de haulteur compétente soubs l'ancienne couverture dudit lieu, plancher du haut et bas, percer la muraille du costé dudit cloistre pour y applicquer une fenestre en ovalle pour donner du jour à ladite procure, fit faire la grille, vitral, et baisser la charpente et couverture dudit cloistre en l'endroict pour recepvoir le jour échéant fit blanchir, enduire ladite procure, les portes, armoires, buffets, fenestres et prie-dieu, ferrures nécessaires, revient en tout, prenant la pierre dans le monastère, à la somme de 450 livres tournois. Auparavant, on faisoit la procure dans la chambre haulte de la tour de l'Horloge, près le plomb du four, et on y entroit par l'église, ce qui estoit fort incommode. Je l'ay remarqué le 26 avril 1647.

§ 25.

Accroissement de l'escalier pour monter du bas au haut dortoir, 1644.

L'an 1644, sur la fin dudit mois de novembre, le R. P. Dom Dominique Huillard, prieur dudit Mont-St-Michel, fit parachever le petit escalier brisé en demy, par lequel on monte du bas dortoir au hault, sçavoir: il fit croistre l'escalier en forme de vis situé dans la petite tourelle du coin desdits dortoirs, vers septentrion, par lequel un homme seul

avoit paine de passer et y a faict faire des degrez de bois et une petite balconnade de fer pour ayder à monter et descendre et faire une fenestre pour donner du jour du costé de la mer, le tout revenant à la somme de 60 livres tournoïs. Je l'ay remarqué le 26 avril 1647.

§ 26.

Parachèvement du pilier qui soubstient la grande sale, l'an 1644.

L'an 1644, sur la fin du mois de décembre, le R. P. Dom Dominique Huillard, prieur dudit Mont-St-Michel, fit parachever le pilier qui soubstient la grande sale du monastère, autrefois le dortóir d'icelluy, sittué du costé devers les vielles infirmeries. Il en restoit environ le tiers à faire. M. Pelletier, commissaire du Roy, avoit faict jetter les fondements d'icelluy l'an 1643, et ayant esté révocqué, le s^r de St-Gilles le continua quelque peu jusques aux deux tiers, et ledit R. P. Prieur, comme chargé des réparations, suivant le traicté faict avec M. le commendeur de Souvré, abbé de ce lieu, le 7 septembre dernier, fit parachever le restant montant au tiers, ce qui cousta au monastère et moynes la somme de 2,000 livres tournois, par où appert que ledit pilier revient à 6,000 livres tournois, quoyque la pierre soit prise au mesme endroict et par où appert aussy du grand zèle de l'honneur de Dieu et de l'entretien de sa maison duquel est remply ce bon père. Sans doubte le monastère luy a grande obligation. Sainct-Michel ne manquera point un jour de représenter à nostre bon Dieu son ardente charité pratiquée en la maison de cet archange. Je l'ay remarqué le 26 avril 1647.

§ 27.

Achapt d'un parement d'autel, bource et voile de velours à fleurs.

L'an 1644, au mois de décembre susdit, on fit achepter à Paris une pièce de velours à fleurs, couleurs humbles, de laquelle a esté faict un parement d'autel sur lequel on a mis du clincquant d'or de bastin, une bource à corporaux et un voile, le tout revint et couste, achapt et fasson,

environ soixante livres tournois. Je l'ay remarqué le 26e jour du mois d'avril 1647.

§ 28.

Achapt d'une escharpe de toile d'argent pour le soubsdiacre, l'an 1644.

L'an 1644, audit mois de décembre, le R. P. Prieur fit achepter l'escharpe qui sert au soubsdiacre dans l'église de l'abbaye du Mont-St-Michel ès grandes festes; elle est de toile d'argent à fleurettes rouges, garnye de dentelles d'or, longue d'une aulne et demye environ, revient à la somme de soixante livres tournois. Je l'ay remarqué le 26e jour du mois d'avril 1647.

§ 29.

Construction de l'autel de la nef de l'église dédiée à S. Michel.

L'an 1644, vers la fin du mois de décembre, ledit R. P. prieur Dom Dominique Huillard fit parachever le grand autel dédié en l'honneur de l'archange S. Michel, situé en la nef de l'église de ladite abbaye, au bas du cœur d'icelle, une espace notable entre les deux, lequel avec son marchepied, portes et ballustrades d'iceluy, sans parler des figures de quoy je parleray en son lieu, tant en bois, fasson que ferrures, revient à la somme de quatre mille cinq cents livres tournois, en quoy sont compris les 1,500 livres que le feu sieur de Brouë avoit par son testament léguées au monastère pour le commencer. Nota que led. autel est tout de bois et bien construict, avec de belles colonnes bien sculpturées, et il ne reste plus qu'à le faire dorer. A la feste duquel, sur la corniche, près le couronnement, la figure de S. Michel, qui est composée de lames d'or ducat sur bois, fut colloquée aud. présent mois et an 1644. Je l'ay remarqué le 26 avril, l'an 1647.

Addition postérieure: L'an 1680, led. autel a esté osté du lieu cy mentionné, et la menuiserie d'iceluy a esté portée plus hault, et fait presentement le jubé. On y a mis les images qui s'y voient, et au pied d'iceluy jubé, on a mis deux petits autels où on dit la saincte messe.

§ 30.

Fasson d'un voile de satin blanc en broderie vallant 60 *livres*, *l'an* 1644.

L'an 1644, au mois de novembre, le R. P. Dom Dominique Huillard, prieur du Mont-St-Michel, fit parachever le voile de satin blanc en broderie aux quatre angles et au milieu d'or, d'argent et de soye à fleurs, par Mre Pierre du May, brodeur, qui estoit venu de Rennes exprès pour ce, et revient environ à la somme de soixante livres tournois. Il y a dans le milieu une croix de broderie et de fleurs. Il est doublé de taffetas rouge, autrement d'armoisin. Il y a de grandes dentelles d'or autour d'iceluy. Il sert aux festes les plus solennelles. J'ai faict cette remarque le 26 avril 1647.

§ 31.

Provisions données par les moynes, prieur et couvent du Mont-St-Michel seigneurs de la terre de Montrouault, suivant accord passé avec l'abbé aux officiers de Montrouault, sénéchal, greffier, et procureur fiscal, l'an 1644.

Les titulaires nommés furent Mre Gilles Estienne, sr de La Regnauldière, seneschal lieutenant et alloué de la juridiction dud. Montrouault; Mre Raoult Estiennon, sr pareillement de La Regnauldière, son cousin, procureur fiscal, et Mre Gilles Guyard, de la paroisse de St-Georges-de-Grehains, greffier.

§ 32.

Lettre missive de M. l'abbé par où appert le droict de présenter aux cures appartenir aux moynes, l'an 1644.

L'an 1644, le 13e jour de décembre, arriva en ce monastère une

lettre missive de la part de M. le commendeur de Souvré, abbé commendataire de cette abbaye du Mont-St-Michel, la teneur de laquelle est comme il suit :

A Messieurs, Messieurs les Religieux, Prieur et Couvent de l'abbaye du Mont-St-Michel.

Messieurs,

Je suis si redevable à M. des Chommes de tant de soin et de paines qu'il prend de mes affaires, que je suis obligé de chercher tous les moyens possibles pour luy en tesmoigner ma recongnoissance ; et comme on n'a pas toujours les occasions promptes ny favorables si elles ne sont prœveues, j'ay voulu vous faire la présente en faveur d'un fort honneste homme d'église, nommé Mr Louvet, prœcepteur de ses enfants, pour vous supplier, comme je faicts de toute mon affection, de le vouloir gratifier de la première cure qui viendra à vacquer dépendant de vostre nomination. Je vous faicts, cette prière, avec d'autant plus d'instance, que je sçay qu'il est de bonne vie et mœurs et fort capable : je vous puis assurer que vous ne serez point trompez en l'eslection que vous ferez de sa personne pour ce subject, et que vous en aurez toute la satisfaction que vous pourrez souaitter : j'espère que vous ne me refuserez pas cette grâce, qui est la première que je vous aye demandée, de laquelle je me sentiray bien fort obligé ; par revenche, je tascheray en toutes occurences de vous faire paroistre que je suis,

Messieurs,

Vostre très-affectionné serviteur.

DE SOUVRÉ, abbé du Mont-St-Michel.

A Paris, le 28 novembre 1644.

Collationné de mot à mot à l'original scellé de son cachet en cire rouge, le 26 avril 1647.

§ 33.

Contract d'emprunt de 3,000 faisant 150 livres de rente au sr Charles Blany, marchant en son logis en la ville de Meaux, de quoy 2,400 ont été remboursées à Mre Mouchard presbtre, dt à Paris, l'an 1644.

§ 34.

Don d'un tableau de S. Michel par M. de Souvré, abbé de ce Mont, l'an 1644.

L'an 1644, au mois de décembre, Mr le commendeur de Souvré, abbé de cette abbaye du Mont-St-Michel, envoya le tableau de S. Michel qui se voit aujourdhuy en la chapelle du Circuit de lad. abbaye, autrefois dédiée à S. Aubert, à présent nommée la chapelle du Petit-St-Michel à cause de ce tableau. Icelluy arrivé, le R. P. Dom Dominique Huillard, prieur de lad. abbaye, fist aussy faire un beau quadre de bois tout plain et sans painture, et enchasser led. tableau et le placer en lad. chapelle cy-dessus, en laquelle il sert de contretable à l'autel. Il est parfaictement bien faict : S. Michel y est merveilleusement bien représenté, tenant le diable soubs ses pieds, saccageant cet ennemy du genre humain avec un javelot forgé et asséré artificieusement. Le tableau est hault de 8 à 9 pieds et large de 4 pieds environ. Les armes dud. seigneur abbé y sont placées avec le chapelet et la grand'croix de Malte, comme est l'ordinaire des chevaliers. Je l'ay remarqué le 26 avril 1647.

§ 35.

Blason des armoiries de la maison de Souvré, faict l'an 1644.

L'an 1644, au mois de décembre, comme j'ay dict en le paragraphe

dernier, led. sieur Jacques de Souvré, commendeur de Valence et abbé du Mont-St-Michel, donna ledit tableau, et à un des costés d'iceluy sont apposées ses armoiries de cette sorte : porte d'azur à cinq barres d'or, au chef de gueules, chargé d'une croix plaine d'argent. Voilà, en général, les armoiries de la maison de Souvré ; luy, comme chevalier, porte la grand'croix et le chapelet. Je l'ay remarqué le 26 avril 1647.

Note postérieure : *Cette bande de gueules en chef, chargée d'une croix d'argent, est une addition que font à leurs armes les chevaliers de Malte.*

§ 36.

Acquisition du four à ban d'Espas, du s^r Jacques d'Allibert, escuyer, s^r du Dezert, premier président en l'eslection d'Avranches, pour 250 livres tournois, une fois payés, l'an 1645.

— Noté le 26 avril 1647 : le four à ban estoit situé sur une portion de terre sur le chemin tendant de Pontorson à Avranches, joignant le cymetière dud. bourg d'Espas.

§ 37.

Bail à ferme de partie de l'abbaye du Mont-St-Michel à condition de payer ce que doibt M^r l'abbé aux moynes, l'an 1644.

Le 8 febvrier 1644, Messire Jacques de Souvré a donné à ferme à Bourdet, sieur de La Fontaine, demeurant en la paroisse de St-Jan-Thomas des-Champs, les parties deppendantes de l'abbaye, qui suivent : les terres et baronnies de St-Paer sur la mer, Genest, St-Jan-le-Thomas, le pré de Hessé, terre et seigneurie de Bouillon, le prioré et seigneurie de Cancalle et St-Melloir en Bretaigne, près St-Malo, avec les rentes de 182 livres sur le s^r d'Espinay et de 104 livres 6 sols 8 deniers sur le s^r Digueville, à charge de payer chascun an, par demye-année, 21,750 livres et, en oultre, payer aux moynes, sans déduction sur la baronnie de

St-Paer, oultre la charge des externes, à l'aumosnier de l'abbaye, 90 quartiers de froment et 18 quartiers d'orge ; à la chapelle des Trente-Cierges, six livres de cire : sur la baronnie de Genest et St-Jan-le-Thomas à lad. aumosnerie, 200 ruches de seigle et 200 ruches de pausmelle en orge, mesure de Genest; à la chapelle des Trente-Cierges, trente livres de cire ; au prieur de Tombelaine, 8 livres tournois ; à la chantrerie, 18 sols; sur St-Melloir et Cancale, au couvent, 12 pots d'huyle ; au chantre et innocents d'icelle abbaye, 36 sols. Et, en oultre, aux moynes pour pensions monaccalles, 6,200 livres tournois.

Réservé aux moynes le droit de pesche dans la mare de Bouillon, de colombier à Genest, et le traict de dixmes de St-Michel situé en la paroisse de Ponts.

— Extraict du bail, le 24 avril 1647.

§ 38.

Délibération capitulaire pour abattre la tour de l'Horloge qui n'a esté effectuée l'an 1645.

L'an 1645, le 9e jour de janvier, les moynes de l'abbaye du Mont-St-Michel, assemblez capitulairement par le R. P. Dom Dominique Huffard, prieur de lad. abbaye, après avoir longtemps raisonné sur le faict de l'abattiz de la tour appellée de l'Horloge, sittuée au bout de la nef de l'église, près le plomb du four, laquelle jadis Robert de Torigny, 15 abbé de ce lieu, avoit faict bastir l'an 1188, il fut enfin conclud, à la pluralité des voix, qu'elle seroit mise à bas, attendu qu'elle menassoit ruyne éminente, ce qui apporteroit grand dommage ès infirmeries, mesme au pignon de lad. église et bout d'une des aisles d'icelle, et que très-humblement Sa Majesté et son Conseil seroient priés d'en donner permission. Toutefois, après qu'on eut eu permission, peu de temps après cecy, par lettres expédiées et baillées soubs le petit cachet, on fit faire procès-verbal du tout par le sr Richard Le Conte, sr du Mesnil-Terré, lieutenant du bailly de Costentin au siége d'Avranches, après

lequel il fut résolu de faire rabiller et boucher plusieurs crevaces, fentes et couleuvres qui estoient dans le pied et piliers fondamentaux de lad. tour, et que par ce moyen on la conserveroit encore quelque temps, tellement que lad. tour est encore sur pied, laquelle pend du costé de plus de trois à quatre pieds de roy, avec crainte continuelle de faire grand débris dans les bastiments de lad. abbaye. Je l'ay remarqué le 28 avril 1647.

§ 39.

Acquisition de 50 *livres de rente sur René de Verdun, escuyer, s[r] de Balent, par les moynes du Mont, l'an* 1645.

— Extraict des archives, le 28 avril 1647.

§ 40.

Arrest du parlement deffendant à touttes sortes de personnes de quelque calité et condition qu'elles soient de pescher et chasser sur les deppendances du Mont-St-Michel, l'an 1645.

— Extraict de l'arrest sur parchemin du 25 febvrier 1645, le 28 avril 1647.

§ 41.

Fieffe de 48 *havellées de gresve situées en la paroisse de Ceaux au port de Flagé, joignant à la chesne du port dud. Flagé et à la rivière de Selunne, au s[r] Martin Coxspel, à la charge des droicts féodaux envers les moynes et de deux ruches de sel blanc, comble mesure de Flagé. Acte du* 9 *juin* 1645.

— Noté le 28 avril 1647.

§ 42.

Fieffe de 48 havellées de gresve à Ceaux, au port de Flagé, à Julien Aubrée, de la parroisse de Pontaverant, pour deux ruches de sel blanc combles de rente. Acte du 9 juin 1645, au rapport de Pierre du Barocher, notaire royal à Céaux.

— Noté le 28 avril 1647.

§ 43.

Fieffe de 72 havellées de gresve à Ceaux, au port de Flagé, joignant les deux précédentes, à Pierre Angot, de la parroisse de Ceaux, pour trois ruches de sel blanc combles, mesure du port de Flagé.

— Noté le 28 avril 1647.

§ 44.

Fasson d'une porte en la croisée de l'église du costé du Midy, qui revient à 50 livres, l'an 1645.

L'an 1645, le 7ᵉ jour de janvier, le R. P. Dom Dominique Huillard a faict faire la porte qui clost le cœur de l'église d'avec la croisée et nef d'icelle, située soubs et à costé d'un des pilliers du clocher, proche et devers le grand autel du costé des sainctes reliques et du midy, laquelle est faicte à panneaux avec sculpture relevée en orle, revient avec ses pentures et ferrures environ à 50 livres; elle ferme la nuict et empesche la communication du bas de l'église, logis abbatial et Sault-Gaultier qui y estoit en ce temps-là. Je l'ay remarqué le 28 avril 1647.

§ 45.

Eschange d'une vergée de terre au grand marais, au réage proche le pont de Beauvoir en la paroisse dud. Beauvoir, avec Pierre Fierabras contre 3/4 de vergée de terre situées mesme parroisse au réage du champ aux oyes, au terrain qui joint et abute au manoir de Beauvoir appartenant aux moynes, et acquest par 48 livres de Fierabras d'une vergée et 1/2 de terre au grand marais, réage des Préaux, joignant et butant aux terres dudit manoir, le 20 avril 1645. Acte au rapport de Gilles Lucas, tabellion à Pontorson.

— Noté le 28 avril 1647.

§ 46.

Sentence pour quatre ruches froment, seize solz, et cinq gélines, le tout de rente sur le fief Dain, contre Pierre Le Roy, s^r de Brée, esquyer, l'an 1645.

L'an 1645, le 12e jour de may, a esté rendu sentence par le juge de la baronnie d'Ardevon contre Pierre Le Roy, esquyer, sieur de Brée, par laquelle il est condemné payer aux moynes de l'abbaye du Mont-St-Michel, seigneurs de lad. baronnie d'Ardevon, quatre ruches de froment, seize soubs, et cinq gélines, le tout par chascun an de rente, à cause et pour raison du fief Dain soubz la verge de Noyant, deppendant et relevant de lad. baronnie, ce qu'a faict led. Le Roy led. jour après lad. condemnation.

— Extraict de lad. sentence signée G. Gilbert, greffier, le 28 avril 1647.

§ 47.

Fasson du pavé de la sacristie faict d'aisses de sapin, laquelle revient tant en aisses de sapin que lambourdes et soliveaux sur lesquels sont attachées lesd. aisses, clouds et fasson d'ouvriers, à la somme de 60 livres, le 7 ou 8 juin 1645.

— Noté le 28 avril 1647.

§ 48.

Fasson du lambris de la chambre commune en aisses de sapin pour 80 livres, le 10 juin 1645.

— Noté le 28 avril 1647.

§ 49.

Achapt de l'ornement et chappelle de satin à fleurs et chappe de toile d'argent à fleurettes, l'an 1645.

L'an 1645, le 12e jour du mois de juin, le R. P. Dom Dominique Huillard, prieur de lad. abbaye du Mont-St-Michel, a fait parachever la chappelle complète et ornement de satin à fleurs, fond gris cendré relevé de grands feuillages, composés et tissus de hautes et basses couleurs, sçavoir le devant d'autel avec une croix du S. Esprit de toille d'argent, travaillée et raccouverte de soye incarnadine diversifiée : item la chasuble et les deux thuniques de mesme satin, avec les orfraits de lad. toille d'argent : item deux chappes pour chantres avec orfraits et fonds de mesme satin : item une belle chappe pour le célébrant de toille d'argent susdite, ornée et travaillée en teixture de fleurons de soye diversifiés, toute laquelle chappelle complète, enrichie

de clinquand my or et my argent, revient par la bonne œconomie dud. Révérend Père prieur seulement à la somme de 600 livres tournois. Je l'ay remarqué le 28 avril 1647.

§ 50.

Achapt de l'aube de baptiste et de la ceincture de soye pour 120 *livres, l'an* 1645.

L'an 1645, le 19e jour dud. mois de juin, led. R. P. Dom Dominique Huillard, prieur de l'abbaye du Mont-St-Michel, a faict parachever une parfaictement belle aube de toille de baptiste avec de belle et grande dentelle de fine Flandre, passement, entretoille et grands, le tout de Flandre, laquelle revient à la somme de cent livres tournois. Item il a faict faire une belle ceincture pour servir à lad. aube de soye, à la tresse ronde, avec pendant, le tout rouge cramoisy avec bouffes et touffes de mesme soye, recouvertes de fil et clinquant d'or à l'éguille, laquelle ceincture revient à vingt livres tournois. Item il faut sçavoir que l'amit de lad. aube est aussy de toille de baptiste avec grande dentelle, et que le commencement de la fasson d'icelle est que le R. P. prieur achepta un beau rochet tout neuf jadis appartenant à un évesque, qu'il a faict défaire, et a achepté de la toille semblable et aultres choses pour rendre lad. aube une des plus belles qu'on sçauroit voir; led. rochet avoit esté donné par un bon presbtre au R. P. prieur du Tronchet, lequel l'a vendu à nostre R. P. prieur à fort bon marché. Je l'ay remarqué le 28 avril 1647.

§ 51.

Le R. P. dom Dominique Huillard est continué prieur du Mont-St-Michel au chappitre général tenu à Ste-Trinité-de-Vendosme, le 21 *juin* 1645*; dom Grégoire Tarisse, supérieur général de la Congrégation, et dom Joachim Le Contat, visiteur de la province.*

— Noté le 29 avril 1647.

§ 52.

Conclusion et fin d'un cours des estudes de théologie en l'abbaye du Mont-St-Michel, l'an 1645.

L'an 1645, au mois de juillet, le cours des estudes de théologie qui avoit esté commencé quelques mois après le chappitre général tenu à Vendosme aud. mois de juin, l'an 1642, en ce monastère, fust parachevé et conclud soubs la régence des RR. PP. Dom Hierosme d'Arancourt et Dom Philibert Tessin m^es et lecteurs dud. cours de théologie en lad. abbaye du Mont-St-Michel, à quatorse ou quinse jeunes moynes de lad. Congrégation de S. Maur, plusieurs desquels ont parfaictement bien réussy. Et ils n'avoient garde de manquer soubs la direction et escolle de si bons et de si sçavants maistres, l'un faisoit leçon le matin, l'aultre l'après disnée. J'ay faict cette remarque le 29 avril 1647.

§ 53.

Fasson de dix beaux cierges de cire blanche vallant 80 *livres, l'an* 1645.

L'an 1645, à la fin du mois de septembre, le R. P. Dom Philibert Chappel, moyne de la Congréation de S. Maur, résidant en cette abbaye du Mont-St-Michel, fit dix beaux cierges, façonnés, paincts, dorez et mignonnement pincés, pour servir dans l'église de lad. abbaye ès festes solennelles, pouvant valloir, l'ung portant l'aultre, huit livres pièce, le tout suivant l'instruction de nostre glorieux Père S. Benoist, qui veult dans sa règle que ses enfants s'occupent à l'art et à l'œuvre manuel, et suivant la coustume de lad. Congrégation, qui maintient les moynes d'icelluy S. patriarche dans la vie humble... Je l'ay remarqué le 29 avril 1647.

§ 54.

Collocation du grand crucifix et de cinq autres figures à l'autel de S. Michel qui coustent 700 *livres, l'an* 1645.

L'an 1645, la veille du glorieux archange S. Michel, en septembre,

le R. P. Dom Dominique Huillard, prieur de l'abbaye du Mont-St-Michel, fit parachever et mestre en place, par Mre Pierre Lourdel, sculpteur de la ville de Rouen, le grand crucifix au-dessus de l'autel de S. Michel, en la nef de lad. église, et oster l'ancien qui estoit fort difforme et miné par les vers, lequel crucifix (qui est sculpturé en bois) avec sa croix, son piedestail et chaîne, revient en lad. place à 200 livres tournois. Item, le mesme jour, fust applicqué au costé de l'évangille, au hault du mesme autel, la figure de nostre bienheureux père S. Benoist, et a costé de l'épistre, celle de Ste Scholastique, aussy en bois, peintes de noir en huile, reviennent chascune la pièce à cent livres. Item le mesme jour fut posé dans et au dessoubs des pieds du S. Michel, couvert de lames d'or ducat, sittué au-dessus du grand tableau de l'autel dédié aud. sainct, en la nef de lad. église que dessus, le Diable qui s'y voit à present, estant de bois peinct et revient à soixante livres. Item les deux anges de bois doré aux costés de S. Michel, qui reviennent à la somme de 240 livres ensemble. Item le tout calculé pour les six pièces de sculpture ci-dessus, se monte à la somme de 700 livres. Je l'ay remarqué le 29 avril 1647.

§ 55.

Refection du pilier de la chappelle de S. Sauveur couste 300 *livres*, *l'an* 1645.

L'an 1645, le 22 octobre, led. R. P. dom Dominique Huillard, prieur dud. Mont-St-Michel, fit parachever le pilier qui se voit aujourd'huy refaict à neuf près la chappelle de S. Sauveur, aultrement de la Trinité, du costé du midy, proche les piliers et piramides neufves de l'œuvre, lequel estoit tout ruysné jusques à ras de la sablière de la couverture de lad. chappelle et davantage par dehors, et a cousté au monastère, compris la fasson et matériaux et portage de la pierre du bas en hault, icelle prise dans le rocher avec le chaffaudage qui fut fort difficile, la somme de 300 livres tournois. Je l'ay remarqué le 29 avril 1647.

§ 56.

Construction des chambres de l'horeloge et assortiement d'icelluy en la lanterne de l'église, l'an 1645.

L'an 1645, le 25 dud. mois d'octobre, led. R. P. prieur dom Dominique Huillard fit parachever totalement les chambres haultes et basses où est logé le mouvement de l'horeloge, tant en leur couverture, queriz, colombages, terrasses et planchers et mettre en la situattion de la lanterne de la tour de l'église la cloche d'icelluy, attacher des appeaux de nouveau et l'adjuster en ce lieu comme il se voit à présent (car avant ces présentes, il estoit en la tour proche du plomb du four et en fut osté à cause que lad. tour menaçoit ruine); le tout, dis-je, couste, tant à descendre et monter led. horloge qu'à faire faire les appeaux et aultres réparations à icelluy et faire construire lesd. chambres, la somme de 300 livres tournois. Je l'ay remarqué le 29 avril 1647.

§ 57.

Achapt d'un tabernacle, de six chandeliers et deux gradins, le tout de bois doré pour 400 *livres, l'an* 1645.

L'an 1645, le dernier jour d'octobre, le tabernacle de bois doré, parfaictement beau, avec plusieurs belles et ravissantes petites figures lequel le R. P. Dom Dominique Huillard, prieur dud. Mont-St-Michel, avoit achepté à Paris, quelque temps auparavant, avec les six beaux chandeliers aussy de bois doré avoit cousté trois cents livres tournois sans le port, fut mis sur le maistre autel de l'église de l'abbaye dud. Mont-St-Michel avec les deux gradins de feillages et fruits de bois doré par pièces rapportées sur azur lesquels reviennent avec le port et emballement dud. tabernacle de Paris au Mont-St-Michel, à cent livres, somme dud. tabernacle, ses six chandeliers avec les deux gradins faicts en cette abbaye, 400 livres tournois. Je l'ai remarqué le 29 avril 1647.

Nota : On s'estoit servi jusque-là d'une custode qui estoit du temps de MM. les anciens moynes et fust ostée.

§ 58.

Réception du cérémonial de la Congrégation, approuvé à Vendosme le 21 juin 1645, imprimé et envoyé en l'abbaye du Mont ledit an 1645.

« Aussitost qu'il a esté arrivé, le R. P. Dom Dominique Huillard l'a faict lire au chappitre pour affin que tous les moynes apprinssent plus diligemment les cérémonies portées par icelluy » Remarqué le 29 avril 1647.

§ 59.

Contract d'acquest des biens du s^r de La Regnauldière, lequel a esté dudepuis résilié, faict par les moynes du Mont, l'an 1645.

L'an 1645, le 8 novembre, au rapport de Jacques Morfenace, notaire royal à Rennes en Bretaigne, Me Gilles Estiennon, s^r de la Regnauldière, de l'Estang et de la Lande de Montoublet demeurant à la Regnauldière, parroisse de Roz sur Couesnon a vendu au R. P. Dom Dominique Huillard, les trois terres ci-dessus, sçavoir, la Regnauldière, l'Estang et la Lande de Montoublet pour la somme de 14,000 livres tournois....., lequel contract fut ainsy faict entre les partyes pour une formalité seullement ; car c'estoit l'intention dud. sieur Estiennon de n'en rien prendre ains de donner tous ses biens compris esd. trois terres ci-dessus, biens d'une plus grande valeur qu'il n'estoit porté aud. contract à la charge de dire plusieurs messes et services à perpétuité à son intention et le norrir et entretenir le reste de ses jours et d'effect avoit desia pris sa demeure dans le monastère et en faisoit les affaires. Mais lorsqu'il fut question de s'en approprier, suivant la coutume de Bretaigne en laquelle elles sont situées, les seigneurs des fiefs d'où elles relèvent les voulurent retirer par la puissance de leurs fiefs voyant qu'elles n'avoient pas esté vendues la moitié de leur valeur. Ce qui causa que l'affaire fut tout à fait rompue, parceque, pour éviter ce coup, ledit. Estiennon pria les moynes de lad. abbaye de permettre

la résiliation et quassation dud. contract de vendition, ce qu'ils lui octroyèrent l'an suivant par devant le mesme notaire qui l'avoit passé à Rennes, et par ce moyen, il fut délivré de perdre la moitié de son bien, pour led. retraict et pour ce subject, il plaida encore au parlement de Rennes et espère bon issue de son affaire. Le monastère y faict une grande perte, car ces trois terres vallent de rente plus de 1,200 livres tournois. Je l'ay remarqué le 29 avril 1647.

§ 60.

Contre-lettre du s^r de La Haye et de Potherel sur la permission à luy donnée par les moynes d'inhumer sa femme au chanceau de l'église de Dragé.

Par cet acte du 24 octobre 1645, au rapport de Pierre Le Metayer le jeune, notaire en la vicomté d'Avranches pour le siége de Genets, Nicolas Martin, s^r de la Haye et de Potherel, y demeurant paroisse de Dragé, a recongneu que çà esté par la permission des moynes, abbé et couvent du Mont-St-Michel, véritables patrons, seigneurs primitifs et fondateurs de lad. église de Dragé qu'il a faict inhumer dans le chancel de lad. église son espouse, Renée de Mathan, n'entendant s'attribuer par ce moyen aulcun advantage ny droict tant honorifique que lucratif. Remarqué le 30 avril 1647.

§ 61.

Sentence du 27 octobre 1645 rendue au siége et viconté d'Avranches au profit des moynes du Mont-St-Michel contre et du consentement de honorable femme Marie Le Redde, veuve de feu Me Jan de Launay, s^r de La Mazurie, procureur de la viconté dud. Avranches, par laquelle lad. veuve est condennée de payer une année d'arrérages de la rente de 15 livres tournois deubs à la chantrerie de lad. abbaye le 24 septembre et continuer à l'advenir.

Remarqué le 30 avril 1647.

§ 62.

Nouvelle recongnoissance du 9 *octobre* 1645, *au rapport de Gilles Lucas, tabellion à Pontorson, par laquelle Mᵉ Guillaume Gilbert, sʳ des Forges, dᵗ au Mont-St-Michel, a confessé devoir à l'abbaye* 8 *livres* 10 *sols tournois de rente, payables chascun an au* 29 *décembre.*

Remarqué le 30 avril 1647.

§ 63.

Nouvelle recongnoissance du 9 *octobre* 1645 *au rapport de Gilles Lucas, tabellion à Pontorson, par laquelle Jullien Herpon-Croix-Verte, bourgeois du Mont-St-Michel, a confessé devoir à l'abbaye, à son office de l'aumosnerie, une rente de* 48 *sols tournois payable au* 20 *novembre de chasque année.*

Remarqué le 30 avril 1647.

§ 64.

Nouvelle recongnoissance du 9 *octobre* 1645, *au rapport de Gilles Lucas, tabellion à Pontorson, de* 6 *livres de rente constituée par Pierre et Jan Yger de Bonneville, fils de Marguerin Yger, bourgeois du Mont-St-Michel, et payable à la thresorerie chascun an, au jour et feste de S. Michel.*

Remarqué le 30 avril 1647.

§ 65.

Nouvelle recongnoissance du 9 *octobre* 1645, *au rapport de Gilles Lucas, tabellion à Pontorson, de* 13 *livres* 10 *sols de rente constituée payable au* 10 *juin de chaque année par Charles Bourgeois, Pierre et Jan Yger frères, Jullien Beaumont et Nicolas Gonault, tous bourgeois du Mont-St-Michel, au profit des moynes de l'abbaye dud. Mont.*

Remarqué le 30 avril 1647.

§ 66.

Présentation, par suite de la missive de M. de Souvré, mentionnée au § 32 précédent, pour la cure de St-Martin-de-Villamers, vacante par le deceds de feu Mᵉ Jullien Chauvin, de Mʳᵉ Michel Louvel, presbtre du diocèse d'Avranches, suivant acte passé au livre du secrétariat, signé J. Petit, *le* 13 *décembre* 1645.

Noté le 30 avril 1647.

§ 67.

Visite faicte par le R. P. dom Dominique Huillard, prieur et eo ipso *archidiacre du Mont-St-Michel, en l'église dud. lieu, le* 12 *mars* 1645.

En laquelle calité d'archidiacre nay estant prieur de lad. abbaye, il a fait sa visite annuelle en l'église parrochiale et cure de St-Pierre-du-Mont où, entre plusieurs belles et utiles ordonnances et règlements en faveur et observation du service divin et aultres choses, il a ordonné que Mᵉ Michel Sénéchal, presbtre de lad. église, enseignera doresnavant les jeunes enfants dans la chappelle près le tripot et pourra loger en une petite chambre où y a une cheminée, le tout soubs le bon plaisir de Mʳ l'abbé et des moynes et que Jeanne Courtineau enseignera pareillement les jeunes filles en quelque lieu séparé en lad. ville et que, pour chascun enfant, leur sera donné par mois trois sols. Item qu'il sera soigneux de sonner les cloches en lad. paroisse lorsqu'il fera brouillard, suivant la fondation en faicte, lorsqu'il fera led. brouillard pour adresser ceux qui sont sur les grèves, le tout à la réquisition de Dom Giroult, promoteur et au rapport de Dom François le Sueur, qui en a faict l'acte au livre à ce députe, d'où je l'ay extraict le 30 avril 1647.

§ 68.

Sentence de l'archidiacre du Mont-St-Michel contre les Goglus de la ville, l'an 1646.

L'an 1646, le 26ᵉ jour de may, le R. P. Dom Dominique Huillard,

archidiacre du Mont-St-Michel, sur la réquisition du R. P. Dom Aubert Giroult, promoteur, sur la remontrance par luy faicte, que plusieurs bourgeois de la ville dud. Mont-St-Michel font plusieurs pactions et prests usuriers avec certains Gogluz pour les obliger à leur amener les pèlerins; par ce moyen ostent la liberté à iceux de loger où bon leur semble et, par vexation inouye, les tiennent renfermés en des chambres jusques à ce qu'ils ayent achepté à leur tau de leurs denrées et bimblotages et en oultre leur survendent le pain, vin et cydre, à prix excessif, ce que font lesd. bourgeois et habitants, affin d'en payer deux sols pour livres à leurs dits Gogluz qui, par ce moyen, reçoivent double prix et salaire de leur gogluage et se font encore norrir par lesd. pèlerins au grand scandalle de toutte sorte de gens affluents en ce lieu, sur laquelle dite remonstrance, led. R. P. archidiacre a rendu sentence, de l'advis des confesseurs du monastère, du curé et presbtres de la paroisse de St-Pierre dud. Mont, par laquelle il deffend l'excès et les choses spécifiées cy-dessus, avec réserve à soy de donner l'absolution des cas commis par les délinquants en pareil et deffence à tous les confesseurs de ce Mont d'en absoudre. Je l'ay extraict de lad. sentence et ordonnance rapportées au livre du greffe de l'archidiaconé signée dud. R. P. archidiacre et de Dom François Le Sueur, greffier, le 30 avril 1647.

§ 69.

Arrest du Parlement de Rouen, du 18 juin 1646, pour l'homologation du concordat faict avec M. de Souvré, abbé, pour les réparations, lequel concordat est cité au § 15 de ce chapitre.

Noté le 30 avril 1647.

§ 70.

Consentement donné par le chapitre à M. de Souvré le 27 juillet 1646, pour abatre les bois de Prael, près le lieu de Loysellière.

« Après la visite des lieues faicte par le s[r] Richard le Conte, s[r] du

Mesnil-Terré, lieutenant particulier du bailli du Costentin au siége d'Avranches, en présence de Dom Aubert Giroult, procureur-cellerier de cette abbaye, qui affirma le bois estre de nulle valleur, et ny avoir aulcun arbre qui soit capable de servir aux réparations des logements de lad. abbaye et que, si le tout estoit abattu et défriché, il en arriveroit grande augmentation, a esté conclud par la communaulté que led. bois de Prael seroit abatu et défrisché pour estre la terre dud. lieu cultivée doresnavant ou semée de glandées pour faire bois taillis ou nouviaux layes. » Noté le 30 avril 1647.

§ 71.

Le pavé du cloistre, faict d'aisses de sapin, couste 500 *livres, l'an* 1646.

L'an 1646, au mois de mars, le R. P. Dom Dominique Huillard a faict parachever le pavé des cloistres de lad. abbaye qui estoit tout dépavé et plain de poussière, en sorte qu'on n'y pouvoit marcher sans gaster ses vêtements d'un costé et d'aultre, faict faire plusieurs des petits huissets des fenestres qui regardent du costé de la mer, faict restablir les plomberies desd. cloistres et jetter les eaues sur le rocher, le tout tant en lambourdes, limandes et carreaux en aisses de sapin et cloud pour attacher lesd. aisses sur lesd. lambourdes revient à la somme de 500 livres tournois. Je l'ay remarqué le 30 avril 1647.

§ 72.

Le pavé et aultres réparations de la grande salle du monastère ont esté faictes l'an 1646.

L'an 1646, au mesme mois de mars, led. R. P. Dom Dominique Huillard, prieur de lad. abbaye du Mont-St-Michel, a faict parachever la belle grande et spatieuse salle qui se voit maintenant dans le lieu où jadis les moynes se retiroient et fesoient leur dortoir et mesme lorsque les Pères de la Congrégation firent leur establissement en cette dite abbaye, l'an 1622, les novices y couchoient et quelques aultres jeunes moynes

qui n'avoient plus belle retraicte, auparavant que led. R. P. fit accommoder ce lieu en la fasson comme il se voit à présent, sçavoir : paver depuis un bout jusque à l'aultre en carreaux de sapin, blanchir, enduire et faict percer les murailles du costé du plomb du four pour y faire une porte et sortie du costé du septentrion, pour y faire une grande croisée et du costé du pignon, vers le moulin-à-vent, pour y faire pareillement deux aultres belles et grandes croisées, le tout de pierre de taille, montant seiettes et traverses, avec toutes les portes et les vittres et chassis de bois à verre. Ce lieu dis-je, fort désagréable et inhabitable, les petites chambrettes et cellules pour loger les moynes estant de bois tout pourry et toutes rompues, ce lieu plain d'ordures, salle et infect tellement que les moynes ne s'y promenoient aulcunement, mais à présent c'est une des belles pièces du monastère, voire mesme de la province de Normandie. Il est garni de neuf cartes des plus belles villes du monde et de quinze des belles cartes, tant de toute la terre en général que des royaulmes en particulier avec un beau tableau de Nostre-Seigneur en croix, lesquelles cartes led. R. P. avoit faict apporter de Paris par Dom Aubert Giroult, procureur et cellerier de lad. abbaye, à son dernier voyage, il y avait quelque temps. Le tout quoy, tant en croisées, vitraux, menuserie, blanchissage et enduit des murailles, lambourdes, aisses de sapin et clouds pour les attacher sur lesd. lambourdes avec led. cartes en général revient à la somme de mil deux cents livres tournois, par où appert que led. R. P. prieur n'espargna pas les biens de sa communaulté et sa paine pour décorer, réparer et embellir la jadis très-fameuse et renommée abbaye de l'archange S. Michel, laquelle par le soin et le zèle dud. R. P. et de ses prédécesseurs prieurs et moynes de la Congrégation de St-Maur commence à esclater et jouir de son ancien lustre au grand honneur de l'ordre et œdification du prochain. J'ay remarqué cecy le 30 avril 1647 pour que nos successeurs un jour voient et sachent avec combien de paines et de soins nous leur avons disposé les beaux monastères de notre France pour leur estre très-commodes afin que, par ce souvenir, ils n'ayent à en mésuser ; Nostre-Seigneur leur en fasse la grâce et à nous aussy !

§ 73.

Réception des nouvelles constitutions de la Congrégation en ce monastère du Mont, l'an 1646.

Les exemplaires imprimés de ces constitutions arrivèrent au Mont-St-Michel à la fin d'aoust. « Chaque moyne devoit en avoir une paire en sa cellule. » J'ay remarqué cela (le 1er juin 1646), pour que l'on sache à l'advenir le soin que les supérieurs de la Congrégation de S. Maur ont apporté aux commencements, à stabilier en icelle l'ordre politicq, angelicq qui s'y prattique maintenant et pour esmouvoir et exciter, par ce moyen nos successeurs, et nous mesmes à n'en pas deschoir.

§ 74.

Construction de la Bibliothèque du monastère et couste 2,000, *l'an* 1646.

L'an 1646, au mois d'aoust, vers la fin, le R. P. Dominique Huillard, prieur de l'abbaye du Mont-St-Michel, fit totalement parachever la Bibliothèque qui avoit longtemps auparavant esté commencée par l'ordre dud. mesme R. Père, ainssy comme elle se poursuit et comporte, et comme elle est et se veoit à présent au dessus de la chambre commune et revient à la somme de 2,000 livres tournois, tant en maçonnail, croisée, vitraulx, charpente, couverture d'ardoises, lambris, pavement d'aisses de sapin que buffets et armoires ou pallettes pour loger les livres avec le petit degré de bois de sapin pour descendre à l'église et la petite allée y conduisant, à costé de laquelle les livres deffendus sont logez, compris les huis des portes et les volets et chassis à verre des fenestres avec les ferrures et le tout généralement sans y comprendre les livres desquels cy-après je feray mention et estat. Pour donner une plus lumineuse congnoissance de cet œuvre, il faut sçavoir que la couverture venoit en pente de la costière de la muraille du

dortoir vers l'église, quelque peu eslevée au dessus de celle de l'hostellerie, de la hauteur de toute la chambre commune sur laquelle led. R. P. a faict œdifier de nouveau tout le corps de logis où se gardent les livres du monastère et s'appelle la bibliothèque, comme dit est. Quelqu'un s'esmerveillera comment peut avoir tant cousté un si petit bastiment et comment tant de choses se faisoient ès logements du monastère si prestement les unes avec et après les aultres; au premier, je le prieray de considérer l'incommodité du lieu pour bastir, la cherté des matériaux qu'il fault monter par la poulie généralement, la difficulté du chafaudage du lieu estroict et particulièrement quand il fault tout destruire et deffaire un viel bastiment pour y en adjouster un neuf; au second, je ne feray que mettre en veue le zèle dud. R. Père, lequel est si grand pour le bien spirituel et temporel de la religion qu'il n'a pas de parangon. Je pourrais rapporter tout ce qu'il a fait dudepuis ayant des ouvriers de tous costez, mais j'attendré à en parler en son lieu et maintiendray là. J'ay faict cette remarque le 1er may 1647.

§ 75.

Prise d'un esturgeon de 9 *pieds* 1/2 *donné au seigneur évesque d'Avranches, l'an* 1646.

L'an 1646, le 13e jour du mois de may, les moynes de l'abbaye du Mont-St-Michel selon la coustume, de quinze en quinze jours, estant tous allez à la récréation, une partie d'iceux à Ardevon, l'aultre partie sur les grèves vers Tombelaine pour pouvoir estre à vespres, ceux qui estoient allés vers Ardevon ne le pouvant, deux de la bande qui se récréoient sur les grèves, marchant sur le bord de la rivière qui sépare les deux rochers sçavoir de ce Mont et de Tombelaine, advisèrent un grand poisson qui faisant grand remuement dans lad. rivière ne s'en pouvoit toutefois fuir à cause que la mer s'estant retirée avec vitesse, il n'y avoit pas de l'eau suffisamment pour le faire nager en lad. rivière en cet endroict-là; incontinant, les deux nommés vinrent en la ville de ce Mont advertir nombre de pescheurs qui coururent en

ce lieu et prinrent avec bien de la paine led. poisson, lequel se trouva estre un esturgeon parfaictement beau, gros et grand. Il fut apporté dans la cuisine du monastère tout vif et là fut mesuré, ayant neuf pieds et demy de longueur et gros à proportion. Le R. P. dom Dominique Huillard, prieur, de l'advis de la communaulté, l'envoya dès le bon matin à messire Roger d'Aumont, révérendissime et illustrissime évesque d'Avranches lequel eut fort agréable ce présent qui méritoit bien aussy estre agréé, croyant par là obliger le seigneur évesque à aymer le monastère et la Religion, quoyque l'issüe en a esté différente, comme je diray en son lieu. Ce seigneur évesque en remercia affectueusement lesd. moynes lorsqu'il vint en cette abbaye qui fut peu de temps après. Je l'ay remarqué le 1er may 1647.

§ 76.

Messire Roger d'Aumont, illustrissime évesque d'Avranches, visita par dévotion ce Mont, l'an 1646.

L'an 1646, le 16e jour du mois de may, messire Roger d'Aumont, illustrissime et révérendissime évesque d'Avranches, qui avoit succédé, il y avoit peu de temps, à Charles Vialard de St.-Paul, dernier évesque dud. Avranches, vint en pélerinage, en l'église de ce Mont, rendre ses offrandes à Dieu, en l'honneur de l'archange S. Michel. Il pria les moynes de ne luy faire aulcune réception qui se mettoient en devoir de ce faire, disant qu'il n'estoit ce jour-là qu'un pélerin ; après avoir faict ses dévotions, veu et admiré le tout du monastère, on le mena dans le logis abbatial, où il prit seulement, avec quelques aumosniers, la collation, estant jeusne ce jour-là; il s'en retourna disner à Avranches. En collationnant, il remercia le R. P. prieur et la communaulté du beau poisson esturgeon qu'on luy avoit envoyé ; cela faict, il remonta à cheval et s'en alla. Je l'ay remarqué le 1er may 1647.

§ 77.

Prise de deux médiocres et moyens esturgeons, l'an 1646.

L'an 1646, le 19e jour de may et aultre suivant dans led. mois,

furent pris en lad. rivière entre Tombelaine et le Mont-St-Michel, deux aultres esturgeons mais non pas si grands, d'un tiers, que celuy qui fut donné au seigneur évesque d'Avranches, lesquels ont esté servis au réfectoir au disner des moynes. Il fault remarquer que tous ces poissons de conséquence sont exceptés du bail à ferme faict par les moynes aus peschdeurs de cette ville; on leur donne néantmoins quelque pièce d'argent toutesfois et quantes qu'ils apportent semblables ou aultres notables poissons pour leur peine de les avoir pris. J'ay faict cette remarque le 1er may 1647.

§ 78.

Deux compagnies d'hommes et de femmes viennent par dévotion d'Angeou en ce Mont, l'an 1646.

L'an 1646, le 19e jour de may, veille de la feste de la Penthecoste, il vint en pélerinage une compagnie de femmes bourgeoises de la ville de Beaugé en Angeou en ce Mont-St-Michel, composée de 35, une desquelles, marchant la première, portoit un guydon d'une main et de l'aultre le chappelet, montant toutes soubs la conduite d'icelle dans l'église du monastère, deux à deux en bon ordre, un petit enfant de dix à douze ans leur battant la desmarche sur une petite quaisse; le lendemain s'en retournant, après avoir faict leurs dévotions en cette église, confessé et communié, elles rencontrèrent sur les grèves, près des portes de cette ville une aultre compagnie de gens de pied, composée de 160 hommes qu'on dit estre des bourgeois et citoyens dud. Beaugé parmy lesquels estoient les maris desd. femmes, lesquels gens de pied se rengèrent en haye pour faire passer lesd. femmes au milieu d'eux, ne leur donnant d'aultre quartier, puis montèrent avec fort bel ordre en cette d. église où il firent leurs dévotions et puis s'en allèrent après leurs femmes. Je l'ay remarqué le 1er jour de may 1647 pour montrer combien toutes sortes de gens de loin et de près et de tout sexe portent dévotion au glorieux archange S. Michel.

§ 79.

Prise d'un chaudron long d'onse pieds, en Coüesnon, l'an 1646.

L'an 1646, le 24e jour de juin, a esté pris en la rivière de Coüesnon, un poisson long de dix pieds ou onse pieds, appellé chaudron. C'est une espèce de marsouin. Il diffère en ce que le marsouin a le bec ou museau pointu, et le chaudron l'a rond et est tout noir, et le marsouin est d'une couleur ardoisine. Les moynes du Mont-St-Michel en firent saller beaucoup, et à présent il y en a encore de sallé en Ardevon. Les vallets desd. moynes en estant norris les jours maigres. Je l'ay remarqué le 1er mai 1647.

§ 80.

Pavé d'une partie de la nef de l'église, proche l'autel de S. Michel, couste 700 *livres, l'an* 1646.

L'an 1646, le 23e jour de juin, la vigille de S. Jean-Baptiste, le R. P. Dom Dominique Huillard, prieur de l'abbaye du Mont-St-Michel fit parachever le pavé de la nef de l'église de lad. abbaye, proche l'autel nouvellement faict en l'honneur de S. Michel, y compris l'allée des confessionnaux du costé du septentrion et à l'opposite l'allée entre l'aumosnerie et led. autel S. Michel, tout led. pavé de pierre dure et de taille, icelle prise dans le rocher s'estendant jusques au pillier du beuestier où sont les armoyries de M. de Joyeuse, abbé jadis de ce lieu, led. pillier presque tout compris dans led. pavé tendant en droite ligne vers la grande salle du costé du septentrion, lequel ouvrage finissant en ce lieu, comme dit est, tant en chaux, sable, tirage et montée de lad. pierre du bas du rocher au hault en lad. église que fasson d'iceluy pavé revient à la somme de 700 livres environ : lequel pavé estoit grandement nécessaire en cet endroict aussy bien qu'au reste de la nef, car la couverture de lad. église estant tombée et

bruslée du temps passé, comme j'ay dit, elle brisa tout le pavé d'en bas, d'une telle sorte qu'on estoit dans la pouldre et saleté jusques bien hault du pied : pour led. pavé que dessus, on a deffaict et desmoly la chappelle de S. Etienne contre la muraille de lad. nef, fort mal basty, et la pierre de l'autel susd. a esté mise droicte sur un costé au hault de la descente pour devaller en la chappelle de Nostre-Dame soubs terre pour garder que personne n'y tombe. J'ay le tout remarqué le 1er may 1847.

§ 81.

Réparation faicte à la muraille du dongeon pour 30 *l., l'an* 1646.

L'an 1646, le 23e jour de S. Jean-Baptiste, vigille en juin, fut pareillement achevé de mettre en l'estat qui se voit à présent le rempart de la muraille entre le dongeon et la tour des Corbins, du costé de l'église vis-à-vis du petit jardin de l'hostellerie, lequel rampart fut rabaissé et retraissy et une orne de pierre taillée sur maçonnail de taille y fut apposée et quantité de voidanges et salletez furent jestées de l'aultre costé de dessus lad. muraille en bas, qui empeschoient d'y passer facillement. Item le pignon du dongeon du costé dud. petit jardin fut razé à légal de la couverture à coups de pics et de marteaux, lequel surmontoit de beaucoup et estoit ruyné. Le tout à cousté à faire 30 ll. tournois.

§ 82.

Réparations faictes sur le plomb du four pour la somme de 120 *ll., l'an* 1646.

L'an 1646, le premier jour de septembre, le R. P. dom Dominique Huillard, prieur, fit parachever les réparations qui estoient nécessaires sur le plomb du four sittué au bout du pignon de l'église de lad. abbaye sçavoir, il fit refaire le parapet et gardefoux de pierre tant de la muraille dud. plomb du four que de la petite tourelle ou guérite qui

estoit ruisnée et a esté mis presque tout au nyveau et amorty avec de la belle pierre de taille, ce qui a cousté environ 40 escus vallant 120 livres. Je l'ay remarqué le 1er may 1647.

§ 83.

Réparations faictes au bas de la grande salle pour 40 livres, l'an 1646.

L'an 1646, ledit premier septembre, jour et feste de S. Gilles, led. R. P. dom Dominique Huillard, prieur, a faict parachever la réparation et resepement de deux ou trois toises de pierres de taille, au bas du pignon de la grande salle, à costé du plomb du four, lequel endroict estoit fort miné et dégradé. Item, plus bas a faict faire une muraille de deux toises de haulteur en pierres sèches et de trois de longueur ou viron pour tenir les vuidanges entre ledit resepement et le plomb du four qu'on a jettées dud. plomb du four en bas et aussy pour tenir l'endroict plus fort et le tout couste bien 40 livres. Je l'ay remarqué le 1er may 1647.

§ 84.

Façon de X voilles de calice et de deux bources à corporaux, le tout vallant 172 livres, l'an 1646.

L'an 1646, le 12e jour de juillet, le R. P. dom Philibert Chapel, moyne de l'abbaye du Mont-St-Michel, par l'ordre du R. P. Dom Dominique Huillard, prieur de lad. abbaye, a parachevé de faire un voille de toille d'argent fleuronnée de rouge, avec une croix d'argent en broderie et une Nostre-Dame au milieu, aussy en broderie, vault bien la somme de 25 l. tournois. Item, le R. P. prieur, la mesme année, en a faict faire encore neuf aultres voilles de satin, en broderies et ornements de dentelles, d'or, d'argent et de soie, tant par ledit dom Philibert que par aultres brodeurs, l'un desquels de satin blanc à la croix du S. Esprit, de toille d'argent, qui vault bien 12 livres. Item, un aultre

de satin rouge, enrichy d'or et d'argent, qui vault environ 10 l. Item, un aultre de satin noir, enrichy d'argent, 10 l. Item, un aultre de damas verd, à la croix du S. Esprit, en broderie d'argent, 15 l. Item, un aultre de satin violet, en broderie, fort beau, vault 50 l. Item, quatre aultres communs, de gros de Naples, noir et blanc, à fleurons blancs, à 5 l. pièce : sommes : 142 livres.

Item, le mesme an a esté faict une bource à corporaux de satin blanc, en broderie d'argent, qui vault 20 l. Item, une aultre bource de satin rouge, à la croix du S. Esprit, qui vault 10 l. Tous lesquels voilles sont en la sacristie de lad. abbaye faicts lad. année 1646. Il y en a encore plusieurs aultres et plusieurs bources, le tout commun, faict soubs et par l'ordre dud. R. P. prieur, que je spécifieray plus amplement dans l'inventaire des ornements que je mettré ci-après. Je l'ay remarqué le 1er may 1647.

§ 85.

Acquisition, par suite du droict de retraict, le 7 may 1646, au rapport de Gilles Lucas, tabellion à Pontorson, de 162 perches de terre sises au bourg d'Ardevon, sur Jan du Chesne, de la mesme parroisse.

— Noté le 1er may 1647.

§ 86.

Hommage rendu aux moynes, en la personne de dom François Le Sueur à ce député, par René de Verdun, esquyer pour ses fiefs de Balent, de Mesnard, du Bourdonnet et du Moulin, relevants de la baronnie d'Ardevon, le 6 febvrier 1647.

« Ledit sieur quitta son espée et, teste nüe, a mis ses mains entre celles dud. père, luy disant : mon R. P., au nom de MM. les Religieux de l'abbaye du Mont-St-Michel, seigneurs de la baronnie d'Ardevon, je demeure vostre homme à vous porter foy et hommage contre tous

(sauf la féaulté au Roy), à cause de mes fiefs de Ballent, Mesnard, Le Bourdonnet et le Moulin dud. lieu. Lequel R. P. dom François luy répartit ces mots : Monsieur, je vous y reçois, sauf nos droicts et l'autruy. Extraict de l'acte signé Gilbert Greffier, le 1er mars 1647. »

§ 87.

Sentence rendue par Gilles Vivien, esquyer, lieutenant général du bailly du Costentin au siége d'Avranches, le 1er febvrier 1646, contre le sr de La Croix Lorin, tuteur des enfants soubs-âgés de Vicques, pour la continuation de 45 livres de rente pour la fondation de feu M. de Vicques.

— Noté le 1er may 1647.

§ 88.

Contract d'eschange, le 7 septembre 1648, au rapport de Gilles Lucas, tabellion à Pontorson, de 7 verges 1/2 de terre, avec Nicolas Robert, du Mont.

— Noté le 2 may 1647.

§ 89

Arrest du Parlement du 23 aoust 1646 contre Jan Blondel, curé de Beauvoir, qui maintient les moynes en exemption de tous droicts de dixmes en toutes espèces, tand de gros bleds que verdages et fruicts de graces pour led. manoir de Beauvoir et terres en dépendants, à la réserve des terres acquises par les moynes depuis qu'ils sont seigneurs d'Ardevon, lesquelles seront sujettes à ladite dixme comme les aultres de lad. parroisse.

— Noté le 2 may 1647.

§ 90.

Sentence de Richard Le Conte, esquyer, sr du Mesnil-Terré, lieutenant général du bailly du Costentin au siége d'Avranches, en date du 14 *avril* 1646, *par laquelle il est ordonné que les moynes du Mont-St-Michel et Mre Jan Blondel, presbtre, curé de Beauvoir, partageront les dixmes de lad. parroisse ensemblement par moitié, à la réserve seulement de la dixme des pommes, poires, bois taillis, laines aigneaux, cochons et oysons, qui demeurera aud. curé, non compris le manoir dud. Beauvoir appartenant auxd. moynes et terres en deppendant, sur quoy led. curé ne levera aulcune dixme; et, en oultre, lesd. moynes obligez fournir de grange pour serrer lesd. dixmes en laquelle en sera faict partage.*

— Noté le 2 may 1647.

§ 91.

Sentence de Gilles Vivien, esquyer, sr de La Renouillière, lieutenant général du bailly de Costentin au siége d'Avranches, en date du 8 *novembre* 1646, *à l'encontre de Pierre Leroy, esquyer, sr de Brée, et les parroissiens de Macey, par laquelle les moynes sont maintenus en la possession de la lande d'Héon deppendant de leur ancien fief de Noyaut, et le sr Leroy condemné à remplir certaines mares à poisson faictes par luy en lad. lande, si mieux n'ayment les moynes les conserver pour leur usage.*

— Noté le 2 may 1647.

§ 92.

Réparations faictes à l'entrée de la porte commune de l'église, aux cloistres, pour la somme de 144 *l., l'an* 1646.

L'an 1646, le 27e jour d'aoult, le R. P. dom Dominique Huillard, prieur, fis faire une petite muraille de cloison en angle pour faire

l'entrée de la porte commune du monastère de l'église dans le cloistre à costé de la procure, laquelle muraille avec la porte à ferrure peut avoir cousté 18 livres. Item, led. R. P. avoit faict faire au mesme lieu une muraille avec deux fenestres, l'une ronde et l'aultre quarrée, du costé du cloistre, pour donner du jour à lad. entrée de porte qui peut avoir cousté, avec les vittres et ferrures, 60 livres. Item, ensuite il a faict mettre la couverture totalement sur led. endroict et entrée du monastère, led. lieu estant tout ruiné et descouvert, laquelle revient à la somme de 66 livres, non compris la charpente qui avait esté (éligée?) avant le traicté des réparations par les s[rs] Pelletier et Sainct-Gilles, commissaires desd. réparations. Je l'ay remarqué le 3 may 1647.

§ 93.

Constructions, le 27 *mars* 1646, *du fruictier et cabinets au dessoubs, dans la cuisine, pour retirer les ustensiles de la cuisine en un, et en l'aultre disposer les desserts des moynes, pour la somme de* 60 *livres.*

— Noté le 3 may 1647.

§ 94.

Eschange le 17 *juillet* 1646, *au rapport de Gilles Lucas, tabellion à Pontorson faict pour les moynes du Mont avec Nicolas Guyschard, s[r] de Villiers, esquyer, acquéreur des enfants de Michel de la Moricière, esquyer, s[r] de Vicques, des fiefs de Verdun, en la paroisse d'Huisnes, des terres de Lisle-Manière et du Jardin, de la terre de Montitier, d'une maison ruynée avec portion de terre proche le pont de la Gueintre, de la tierce part du four à ban de Montitier, d'une pièce de terre nommée le Pré-Eon, et de* 26 *livres de rente foncière sur divers particuliers, contre les fiefs de la Croix et de St-Benoist avec permission de les unir en un seul corps de fief avec les fiefs de Pitelou, de Fournay et de Villiers, relevant de la baronnie d'Ardevon et en oultre, le versement d'une somme de* 6,300 *de supplément avec* 233 *livres d'intérêt.*

Faict cecy le 3 may 1647.

§ 95.

Apposition de la clochette à la porte du monastère et fasson de la chambre du portier par ordre du R. P. visiteur, l'an 1646.

L'an 1646, le 1er jour d'octobre, le R. P. dom Joachim Le Contat fit la visite annuelle en cette abbaye du Mont-St-Michel, suivant la coustume de la Congrégation de S. Maur et ordonna en icelle qu'on mettroit une clochette à la porte du monastère, vers la cuisine, et qu'on feroit un petit cabagetis le plus commodément que faire se pourroit, proche de lad. porte, pour loger un portier. Ce que le R. P. dom Dominique Huillard, prieur de lad. abbaye, a faict faire peu de temps après cette ordonnance. Il a faict mettre lad. clochette et faire la petite chambrette de maçonnail, couverte d'aisses de sapin, le tout près le chemin pour aller à la rotte et percer près l'escalier du dortoir pour y faire une porte à y entrer, le tout pouvant revenir à la somme de 35 l. Je l'ay remarqué le 3 may 1647.

§ 96.

Bruicts effroyables entenduz par les soldats faisant la ronde de nuict au petit corps de garde, l'an 1646.

L'an 1646, viron les festes de la Toussaincts, au mois de novembre, Grevesard La Lande, caporal de l'esquouade des soldats de la garde de cette place du chasteau du Mont-St-Michel, faisant la ronde de nuict sur les galleries de lad. abbaye avec ses deux soldats, ils ont entendu un grand bruict dans la petite chambre desd. galleries, appelée *le petit corps de garde*, sittuée sur le Chartrier. Il envoya un de ses soldats demander qui estoit là; led. soldat entendit de rechef grand bruict, comme si l'on eust remué le pavé de lad. chambre et arraché les volets des fenestres, sans aulcune response de parolles. Il retourna

aud. La Lande, luy disant ce qu'il avoit ouy. Allors tous trois entrèrent dans lad. chambre avec une lanterne et sa chandelle allumée en icelle. Ils n'y furent pas sitôt entrés qu'ils y ouyrent un si grand thintamare et de si grands bruicts, qu'ils estimoient devoir perir en bref. La chandelle de ce coup fut esteincte, la lanterne brisée et jettée à terre. Iceulx soldats furent poussés hors de lad. chambre, lesquels avoient mis l'espée à la main, où estant ils se retirèrent avec grand craincte et frayeur. Led. La Lande Grevesard m'a conté tout ce que dessus et d'aultres personnes m'ont assuré que ce bruict s'entend fort souvent aud. temps de la Toussaincts et que l'on présume estre les esprits des trepassez qui reviennent pour lors, *si credere fas est.* Le Cocq-Lespine, soldat aud. chasteau, se trouva en pareille paine peu de temps après l'histoire cy-dessus, faisant pareillement la ronde, et reçeut dans lad. chambre un grand coup d'une main invisible sur le bras, de quoy il eut grand peur. J'ai remarqué cecy le 3 may 1647.

§ 97.

Taxe et imposition faicte à Paris extraordinairement sur tous les bénéfices par le Roy, l'an 1646 *(L'abbaye du Mont-St-Michel, pour la manse conventuelle et les offices claustraux des moynes a esté taxée à* 800 *livres).*

— Noté le 3 may 1647.

§ 98.

Eschange de deux petites pièces de terre sises en Ardevon, le dernier de janvier 1647, *au rapport de Gilles Lucas, tabellion à Pontorson, avec Jan Lefevre, du Mont-St-Michel.*

— Noté le 4 may 1647.

§ 99.

Eschange le dernier de janvier 1647, au rapport de Gilles Lucas, de deux pièces de terre avec Louys Perigot La Marche, de la paroisse d'Ardevon, lesd. pièces sises aud. lieu.

— Noté le 4 mars 1647.

§ 100.

Eschange le dernier de janvier 1647, au rapport de Gilles Lucas, d'une pièce de terre sise en Ardevon avec Louys Perigot La Marche.

— Noté le 4 mars 1647.

§ 101.

Eschange le dernier de janvier 1647, au rapport de Gilles Lucas, d'une pièce de terre en Ardevon avec Michel Jheant, de la mesme paroisse.

— Noté le 4 mars 1647.

§ 102.

Eschange le dernier de janvier 1647, au rapport de Gilles Lucas, d'une pièce de terre sise en Ardevon, avec Jan du Prey, de la mesme paroisse, tous lesd. eschanges faicts troc pour troc et valleur pour valleur.

— Noté le 4 mars 1647.

§ 103.

Sault périlleux faict par un soldat du Mont, nommé Le Cocq, l'an 1647.

L'an 1647, le 2ᵉ jour de janvier, le nommé Lespine Le Cocq, soldat au chasteau de l'abbaye du Mont-St-Michel, ayant la fiebvre chaude, saulta de dessus le pinacle ou gardefoux de la tour nommée Perrine, où sont les chambrettes et logements desdits soldats du chasteau, jusque sur le rocher d'en bas, auprès des pièces d'artillerie verdes; à cause de l'accès de fiebvre chaude qui le tourmentoit, il ne sentit point s'estre faict mal, car quand il fut en bas, il commença à marcher comme à l'accoustumée et n'avoit rien de rompu, néanmoins il mourut dans six à sept heures après ce sault; du depuis le vulgaire de la ville de ce Mont-St-Michel ont appelé cet endroict le sault du Cocq, faisant allusion au sault de ce pauvre homme et au sault Gaultier, qui peut estre a pris sa dénomination en cas pareil. Je l'ay remarqué le 4ᵉ jour de may, l'an 1647.

§ 104.

Articles passés entre M. le Gouverneur et les moynes de l'abbaye du Mont-St-Michel.

L'an 1647, le 5ᵉ jour de fevrier, les articles qui suivent ont esté accordez entre R. P. Dom Dominique Huillard, prieur de l'abbaye du Mont-St-Michel, au péril de la mer faisant fort tant pour hault et puissant seigneur, messire Jacques de Souvré, chevalier, bailly et grand croix de l'ordre de St-Jan de Hiérusalem, commandeur de la commanderie de Valence, ambassadeur dudit ordre en France, abbé commendataire de ladite abbaye, et hault et puissant seigneur, messire Gabriel de La Luzerne de Bricqueville, chevalier, marquis de La Luzerne, gouverneur du chasteau et ville dudit Mont-St-

Michel, et noble homme Jacques Le Hoult, sieur de La Guillonnière, son lieutenant :

En premier lieu, sera la cisterne du Solier entretenue en estat pour tenir l'eaue à la nécessité des soldats, de la garde et provision de la place, et, en default d'eaue, en sera baillé ausdits soldats par lesdits Révérends Pères.

En second lieu, le seneschal de Monseigneur l'abbé et desdits Religieux fera la police en cette ville, conformément au réglement du dixiesme septembre mil six cents dix.

En troisiesme lieu, les portiers de mondit seigneur l'abbé feront leur devoir suivant le serment qu'ils ont faict devant leur capitaine.

En quatriesme lieu, lesdits Révérends Pères fiefferont les places vacantes dans le rocher et ville, lesquels lieux proches de la muraille seront faicts voir aux gens du Roy, de peur que le Roy et le public n'en soient interessez.

En cinquiesme lieu, les soldats ny bourgeois n'iront tirer ny chasser sur les terres de l'abbaye, à laquelle fin sera faict un ban portant deffences et sera aussi leu l'arrest de la Cour en la viconté de Pontorson.

En sixiesme lieu, le s[r] de La Guillonnière, lieutenant de Monsieur le Gouverneur, fera bail des jardins qu'il désire occuper, comme aussi l'escurie et places.

En septiesme lieu, les soldats ne feront monter communement les pèlerins dans la tour par la porte de la chapelle de l'Annonciation, ains par la porte de dessous l'Œuvre, et ce à la réservation des personnes de condition et d'éminente dignité.

En huictiesme et dernier lieu, sera le réglement du dix-septiesme de septembre 1510 exécuté selon sa forme et teneur et seront, lesdits Révérends Pères, obligés d'en bailler coppie collationnée à l'original.

Lesdits articles accordez en présence de Gilles Vivien, esquyer, sieur des Chommes, seigneur chastelain de la Champagne, patron de Plomb, conseiller du Roy, lieutenant-général civil et criminel de M[r] le bailly de Costentin au siége d'Avranches, entre les mains duquel lesdits articles sont demeurez du consentement des parties, pour leur en délivrer la grosse et présent aussy à ce Nicolas Gaudin, esquyer,

sieur de Beaumont, conseiller du Roy et lieutenant criminel audit Avranches. Ainssy signé : La Luzerne, F. Dominique Huillard, avec paraffes ; Gilles Vivien, avec paraffes ; et J. Le Hoult, aussy avec paraffes. Je l'ay extraict de la minute et original en papier, avant que ledit s[r] des Ghommes l'eust emporté pour en délivrer les grosses ausdites parties le 4 may 1647.

§ 105.

Prise d'un turbot de 3 *pieds de long et* 2 *pieds de large, l'an* 1647.

L'an 1647, le 25[e] jour de mars, les pescheurs de la ville du Mont-St-Michel ont pris un poisson dans la rivière, près de Tombelaine, appellé un turbot, lequel estoit de trois pieds de long et deux pieds de large, compris teste et queue ; lesdits pescheurs l'ont apporté aux moynes du Mont-St-Michel, qui leur ont donné trois livres et dix sols pour boire ; quoyque par le bail et ferme desdites pescheries ils soient assignez de leur apporter gratis tous les poissons à (lard) et aultres notables sans que lesdits moynes soient obligez en rien payer pour raison de cette réserve et clause de leur bail. Je l'ay mesuré moy-mesme et remarqué cecy le 4 may, l'an de Nostre-Seigneur Jésus-Christ, 1647.

§ 106.

Contrat d'emprunt de 7000 *livres pour rembourser le s[r] de Villiers de* 6300 *livres, et les moynes de St-Serge, de* 800 *livres, faisant* 350 *livres de rente au profit de M[re] Nicolas de la Harpe, doyen de Noyon, l'an* 1647.

L'emprunt contracté conjointement par l'abbaye du Mont-St-Michel et par l'abbaye de St-Denis, en France, estoit de 12000 livres, sçavoir 5000 liv. pour St-Denis, et 7000 liv. pour le Mont-St-Michel.

— Noté le 4 mars 1647

§ 107.

Don de deux beaux tableaux par Mre de Ronthon, viconte d'Avranches le 27 mars, l'an 1647.

L'an 1647, le 27e jour de mars, Jehan Giroult, esquyer, seigneur de Ronthon, conseiller du Roy, viconte d'Avranches, frère du R. P. dom Aubert Giroult, moyne de la Congrégation de S. Maur et cellerier de l'abbaye du Mont-St-Michel, fit présent aux moynes de ladite abbaye de deux beaux grands tableaux, l'un remply d'un parfaictement beau crucifix et garny d'un quadre blanc et ouvragé, et l'autre d'un Jésus portant sa croix dans un bois ou désert, iceluy sans quadre auquel on y en a faict faire un de la mesme fasson qu'à l'autre, et le R. P. prieur les a faict mettre en la grande salle de ladite abbaye du costé de la procure, au pignon de ladite salle après être noircis. Ledit sieur a faict ce présent au monastère pour recongnoissance de ce qu'on a permis à Mre Pierre Lourdel de luy faire une figure de suisse en poterie, estant norry dans ledit monastère, quoyque iceluy Lourdel n'ait pas despencé la valleur desdits tableaux. J'ay faict cecy le 4 may 1647. Depuis lesdits deux tableaux ont esté mis en l'église.

§ 108.

Pourparler faict avec le seigneur évesque d'Avranches à Paris, touchant ses prétentions sur les moynes du Mont-St-Michel, l'an 1647.

L'an 1647, le troisième jour de febvrier, le R. P. dom Dominique Huillard, prieur de l'abbaye du Mont-St-Michel, partit pour aller à Paris, suivant l'ordre des supérieurs majeurs de la Congrégation, pour, et à la sollicitation de messire Roger d'Aumont, révérendissime et illustrissime évesque d'Avranches, terminer les différends entre ledit seigneur et les moynes de l'abbaye du Mont-St-Michel, esmeuz par le mesme

dit seigneur à l'encontre d'iceux touchant le droict de visite prétendu en ladite abbaye par ledit évesque. Ledit seigneur évesque et nos pères de Paris firent un compromis qu'il signa et iceux le firent signer au père prieur dudit Mont-St-Michel, convinrent d'arbitres pour juger ce différent, les moynes prirent le R. P. Robin, abbé de Sorrèze, ancien moyne, et ledit seigneur évesque, un à sa volonté; mais quant il eut eu vent du bureau qu'il seroit en danger de perdre sa cause à fondz de cuve, les moynes dudit Mont estant fondez en de si bons et si anciens priviléges qui les exemptent de la jurisdiction de l'ordinaire et leur permettent d'avoir droict d'archidiaconé, d'approuver et d'improuver les confesseurs, et que les bulles de la Congrégation de S. Maur exemptent les moynes d'icelle de la visite et jurisdiction desdits ordinaires, selon le Concile de Trente: ledit seigneur évesque, feignit d'improuver la procure dudit père prieur; il fallut luy en envoyer une autre plus ample par les moynes de cette abbaye, mais lorsqu'elle fut arrivée, il changea de batterie et voulut refaire son compromis et augmenter d'arbitres, et au fonds résolu de ne signer aulcunement l'accord futur qu'il disoit vouloir faire avec les moynes du Mont-St-Michel sur ce subject, disant qu'il estoit homme d'honneur et de parole pour tenir ce qu'une fois il auroit promis, mais cependant entendoit que lesd. moynes le signassent, ce que voyant nos supérieurs de Paris renvoyèrent ledit R. P. dom Dominique Huillard en ce Mont-St-Michel, sans rien arrester avec le seigneur évesque qui ne vouloit s'engager à faire sortir l'effect du compromis, de crainte de perdre ce coup, ce qu'il espéroit gaigner une autre fois. Ledit seigneur évesque partit aussi pour s'en revenir. Le père prieur arriva le samedy, veille de Pasques fleuries et le lundy de la sebmaine saincte il alla saluer ledit seigneur à son logis épiscopal d'Avranches, où il me mena avec luy, là où estant, il reçut assez bénignement les respects dudit R. P., sans toutefois jamais parler desdites affaires. Ledit seigneur évesque se trouve bien empesché en tout cela, car plusieurs évesques de la province qui l'avoient esmeu à deffendre la confession aux capucins et les vouloir visiter, jusques-là mesme que les menacer d'excommunication s'ils n'obéissoient, comme aussi de vouloir visiter les moynes du Mont-St-Michel et destruire leur justice et droict d'archidiaconé, ceux-là, dis-je,

qui luy avoient mis cela dans l'esprit et qui promettoient de l'escorter en ce rencontre contre le Monachisme aujourdhuy non aymé du surpelys, lui ont fait faux bond voyants que la très-pieuse Rayne et Monseigneur l'illustrissime et révérendissime cardinal Mazarin n'avoient agréables telles factions contre les pauvres moynes assez persécutez d'ailleurs à la conqueste spirituelle des âmes, sans parler de la perpétuelle et continuelle mortification et pœnitence en quoy ils s'exercent dans leurs cloistres, estant les dévôts orateurs et infatigables interpositeurs entre Dieu et les hommes particulièrement à luy demander la conservation de nostre gallican. Par ainsy, le seigneur évesque d'Avranches est venu plus doux envers les moynes et voudroit estre à recommencer. Nostre-Seigneur veille corriger les deffauts qui sont en son église et donner la vraye union et charité entre les ecclésiastiques pour à cette fin qu'ils l'enseignent plus parfaictement et facillement aus séculiers. Faict cecy le 4e may 1647.

§ 109.

Collocation de quatre figures de poteries ornées à l'autel neuf de St-Michel, qui coustent 790 *livres, l'an* 1647.

L'an 1647, le 13e jour d'avril, au jour du jeudy de la cène de Nostre-Seigneur, Mre Pierre Lourdil, sculpteur, ayant parachevé les figures qu'il avoit, il y avoit longtemps, commencées, le R. P. dom Dominique Huillard les luy fit mettre à place ès niches et corniches de l'autel de S. Michel, situé en la nef de l'église de l'abbaye dudit Mont-St-Michel, lequel autel le R. P. prieur avoit faict bastir et construire comme j'ay dit cy-devant l'an 1644. Premièrement, fut mise à place la figure de l'ange gardien au milieu de l'autel en la place d'un tabernacle, laquelle revient, avec les figures de l'âme et du démon, doreure et fasson, à 200 ll. Item, de chascun costé, sur deux piedestail, les deux petites figures de S. Martin et S. Aubert, estimées ensemble 90 ll. Item, les figures de S. Maur et S. Placide, de chasque costé peintes de couleur noire estimées ensemble la somme de 200 ll. Item,

pareillement de chascun costé les figures de S. Baptiste, tenant un agneau paschal, et de S. Joseph, conduisant le petit Jésus, revenant ensemble avec leurs doreures et fassons à 300 ll., somme totale de la valleur desdites figures mises audit autel cedit jour qui sont en sept niches 790 ll., touttes lesquelles figures sont de potterie et terre cuite. Et le crucifix, S. Benoist et Ste Scolastique, les deux anges et le démon qui est soubs les pieds de S. Michel, sont de bois. Je l'ay remarqué le 5e jour de may 1647.

§ 110.

Fasson de la grande porte de l'église qui couste 300 *livres, l'an* 1647.

L'an 1647, la veille de Pasques, le 20e jour d'avril, le R. P. dom Dominique Huillard, prieur de l'abbaye du Mont-St-Michel, fit pendre la porte neufve qui se voit à présent à la grande porte d'entrée de ladite abbaye, près le sault Gaultier, faicte à deux battants et avec un petit guichet, le tout ouvrant sur une pièce et couronnement dormant en haut, le tout sculpturé avec pièces rapportées et un beau cuir dans ledit couronnement et de bon bois de chesne. Elle revient, tant en fasson que bois et ferrures, viron à la somme de 300 livres tournois. L'aultre porte qui y estoit ne valloit rien du tout estant toute brisée. J'ay remarqué cela le 5e may 1647.

§ 111.

Estat fidelle du revenu de la manse abbatiale du Mont-St-Michel montant à 19,800, *charges faictes chascun an, faites l'an* 1647.

L'an 1647, le 23e jour d'avril, le R. P. Dom Aubert Giroult, procureur et cellerier de l'abbaye du Mont-St-Michel, me donna l'estat des fermes de la mansse abbatiale de ladite abbaye qu'il avoit apportée peu de temps auparavant de Loyselliere, une des deppendances d'icelle

et en voycy la teneur de ce que M. de Souvré, abbé présentement, en perçoit par chascun an, toutes charges faictes, sur les pensions des moynes, etc., et décimes non payées, sauf aussi la taxe de Paris, laquelle, comme elle est une charge extraordinaire, n'est point censée charge.

Premièrement, donc :

Les baronnyes de Genets et St-Jan-le-Thomas sont affermées la somme de 4,000 liv., charges faictes.	4,000 liv.
Les seigneuries de Cancalles et de St-Meloir sont affermées la mesme somme de 4,000 liv., charges faictes .	4,000
La baronnye de St-Paer est affermée la somme de 13,750 liv., toutes charges faictes.	13,750
La baronnye de Bretheville-la-Pavée est affermée la somme de 5,950 liv., toutes charges faictes. . . .	5,950
Les seigneuries de Donjan et de Bouthemont sont affermées la somme de 1,800 liv., toutes charges faictes. .	1,800
Somme totale de la recepte.	29,500 liv.
Sur quoy déduit pour les décimes ordinaires de ladite abbaye deues par chascun an à Avranches seulement et non ailleurs, 2,700 liv., ci	2,700 liv.
Item pour la pension des moynes, en argent, 6,200 et 800 liv. pour les réparations faict la somme de 7,000 liv.	7,000
Somme totale des charges.	9,700 liv.

Partant charges faictes, décimes, pensions monachalles, réparations et aultres pensions des cures, rentes, etc., tout défalqué, nette et quitte, la manse abbatialle de l'abbaye du Mont-St-Michel vault de de rente au seigneur abbé par chascun an la somme de 19,800 liv. tournois, avec le droict de présenter et conférer *pleno jure* tous les priorez deppendants d'icelle. . . . . 19,800 liv. tournois.

J'ay faict ce petit calcul le 7e jour de may 1647, et l'ay signé Thomas Le Roy.

§ 112.

Estat fidèle de ce que doibt généralement l'abbé du Mont-St-Michel à ses moynes par chascun an, faict l'an 1647.

L'an 1647, le dernier jour dudit mois d'avril, le R. P. Dom Aubert Giroult, procureur-cellerier des moynes de ladite abbaye du Mont-St-Michel, m'a donné un livre intitulé : l'*Extraict du revenu et des charges de la manse conventuelle de ladite abbaye du Mont-St-Michel*, faict le 1er jour de janvier 1643, d'où j'ay extraict les débets par le seigneur abbé comme s'ensuyt :

Premièrement :

SUR LE TOTAL DE L'ABBAYE.

Est deub pour les pensions monachalles, par ledit seigneur abbé, aux moynes de ladite abbaye en argent par chascun an, 6,200 liv. tournois payables à deux termes égaux et par moitié, sçavoir aux festes de S. Jan et Noël . . . . 6,200 liv.

Item à pareil terme pour les réparations, 800 liv. . . . 800 liv.

Nota. Sans Montrouault, qui vaut 400 liv.

SUR LA BARONNYE DE SAINT-PAER.

Est deub à l'office de l'aumosnerie de ladite abbaye, le nombre de 720 ruches de froment, mesure de St-Paer, faisant trois muits, chaque muits, cent trente quartiers, chascun quartier huict ruches, chascune ruche cent douze pots et pinte mesure d'Arques; la ruche de froment susdite estimée, bon an, mal an, à 26 sols, le tout est estimé à la somme de 936 liv., lequel bled est fourny annuellement par le fermier de ladite baronnye, au terme de St-Michel en espèce pour

raison du droict de l'arrière disme de la baronnye de St-Pair deu audit office d'aumosnerie, cy. . . . . 720 ruches froment.

Item est deub audit office de l'aumosnerie, par ledit sieur abbé, pour le redismer du village de Quéron, paroisse dudit Sainct-Paer, deppendant d'icelle baronnye au terme de St-Michel, le nombre de dix-huict quartiers d'orge ou de paumelle, qui font cent quarante et quatre ruches, mesure que dessus, estimée bon an mal an la ruche à 12 sols, faict la somme de 86 liv. 6 sols, ce qui se paye en espèce ou argent, à l'option des moynes. . . . . . 144 ruches orge.

Est deub à la chapellenie des Trente cierges, desservie en ladite abbaye, le nombre de cinquante et six livres de cire estimée la livre, bon an mal an, 18 sols la livre. . . . . 56 livres cire.

SUR LA BARONNYE DE GENETS.

Est deub audit office de l'aumosnerie le nombre de deux cents ruches de seigle, mesure de Genets, contenant la ruche, seize pots et pinte estimée, communs ans, à 20 sols la ruche, payables annuellement au jour et feste de St-Michel, par le fermier de ladite baronnye, vallant le tout 200 liv. . . . . 200 ruches seigle.

Item audit office, mesme terme et mesure que dessus, deux cents ruches d'orge estimée la ruche, avec le seigle cy-dessus, bon an mal an, à 20 sols, la ruche vallant 200 ll. . . . . . 200 ruches orge.

Est deub à la chapellenie des Trente cierges, trente livres de cire estimées par an, à 20 sols comme dessus, par ledit fermier, au terme de St-Michel. . . . . 30 livres cire.

Est deub au prieur de Tombelaine sur ladite barronnye, au terme de St-Michel, annuellement, en argent, la somme de huict livres tournois. . . . . 8 liv.

Est deub à l'office de chantrerie, en deniers, dix-huict sols annuellement, au terme de la St-Michel, payables par ledit fermier . 18 sols.

SUR LA BARONNYE DE BRETHEVILLE.

Est deub à l'office de l'aumosnerie, en argent, vingt livres tournois,

payables annuellement par ledit fermier d'icelle abbaye, au terme de St-Michel. . . . . 20 liv.

Est deub à la chapellenie des Trente cierges, trente et sept livres de cire, au terme de St-Michel, payables annuellement par le fermier général de ladite abbaye évaluée à 18 sols la livre.

Est deub à l'office de chantrerie. . . . . 37 liv. cire.
terme St-Michel, en argent. . . . . 18 sols.

Est deub à la chapellenie des Innocents de l'abbaye susdite, au terme de St-Michel, la somme de trente-six sols, payable par ledit fermier général. . . . . 1 liv. 16 sols.

SUR DONJAN ET BOUTEMONT.

Est deub à la chapellenie des Trente cierges, 12 livres de cire vallant bon an mal an, 18 sols la livre, payables par le fermier général au terme St-Michel . . . . 12 livres cire.

Est deub à l'office de la chantrerie, quarante sols tournois, payables par ledit fermier général, au terme de St-Michel par chacun an. 2 liv.

SUR SAINT-MELOIR ET CANCALLE.

Est deub à la chapellenie des Trente cierges, ou chantrerie, douze pots d'huyle, au terme de St-Michel, payables par le fermier général, valant par an 18 sols le pot. . . . . 12 pots d'huyle.

Est deub aux Innocents, trente et six sols payables par ledit fermier général, au terme de St-Michel, chacun an. . . . 1 liv. 16 sols.

Somme totale sçavoir :

Pour les pensions monachalles, 6,200 liv. tournois.	6,200 liv.	00 s.
Pour les réparations, en argent, 800 liv. . . .	800	00
Pour la rente des officiers et chappelains claustraux.	37	80
Pour le prieur de Tombelaine.	8	00
Pour 720 ruches froment à 26 sols la ruche, 936 liv. tournois.	936	00
Pour 144 ruches d'orge à 12 sols la ruche, 86 liv. 8 sols.	86	8

Pour 200 ruches seigle et 200 ruches orge, l'un portant l'autre à cause de la grande mesure, vallant 20 sols la ruche, faict 400 liv.	400	00
Pour 133 livres de cire à 18 sols la livre, 121 liv. 10 sols	121	10
Pour 12 pots d'huyle à 18 sols le pot, 10 liv. 16 sols.	10	16
Somme.	8,600 liv.	00
Nota. Il nous a relaissé la terre de Montrouault pour 400 liv., pour satisfaire aux 1,200 liv. accordées pour les réparations du monastère.	400 liv.	00
Partant en tout.	9,000 liv.	00

§ 113.

Le seigneur évesque d'Avranches, au synode, déclare les confessions faites aux moynes du Mont-St-Michel, estre nulles, l'an 1647.

L'an 1647, le jeudy après la Quasimodo, le 2e jour de may, le seigneur évesque d'Avranches tint son synode audit Avranches, où il fit plusieurs statutz et ordonnances : entr'autres ils déclara les moynes de l'abbaye du Mont-St-Michel et les Pères capucins du couvent de ladite ville d'Avranches incapables d'ouyr les confessions du peuple comme non approuvez de sa part, commandant par icelles que le tout fust leu et publié ès paroisses de son diocèse par les curez ès prosnes des grand-messes, mesme que les confessions cy-devant faictes ès susdits moynes et capucins estoient nulles, et invalide l'absolution ensuite reçeue sur icelles par lesdits et partant qu'il les falloit réytérer ; voulant par ce moyen, ledit seigneur évesque, troubler les consciences des pauvres et simples gens ; voyant qu'il ne peut avoir raison des susdits moynes, lesquels estant fondez en bons et vallides priviléges, ont remonstré audict seigneur avoir droict de ce faire particulièrement les moynes dudit Mont, qui ont justice quasi-épiscopale par droict d'archidiaconat depuis la fondation de ladite abbaye,

ce qui a esté du depuis toujours praticqué en icelle et se pratique encore, et le seigneur d'Avranches ne sera pas plus fort et puissant en ces années que l'ont esté plusieurs de ses prédécesseurs qui ont voulu priver l'abbaye du S. Archange des priviléges qu'elle a ainsi toujours eu et surtout que messire Louys de Bourbon, 48e évesque d'Avranches, qui régnoit l'an 1510 et mourut sans avoir eu raison des moynes, quoyque de la plus illustre maison de France. J'ay faict cette remarque le 9e may 1647.

§ 114.

Le seigneur évesque d'Avranches faict payer 9 francs d'amende au curé de St-Pierre-du-Mont, pour n'avoir pas assisté au synode, l'an 1647.

L'an 1647, le 4e jour de may, messire François Petit, prestre, curé ou vicquaire perpétuel de l'église parrochialle de St-Pierre de cette ville du Mont-St-Michel, deppendante de la présentation *pleno jure* et de la jurisdiction de l'abbaye dudit lieu et de l'archidiaconat, estant à Avranches pour quelques affaires, messire Roger d'Aumont, illustrissime évesque d'Avranches, le sçachant, l'envoya quérir, lui mandant de venir parler à luy en son palais épiscopal, où estant ledit seigneur évesque luy fit de rudes et frœquentes réprimandes, l'appellant mutin, rebelle, inobedient, qu'il le feroit mettre en prison six mois, après tout quoy il le renvoya. Ledit curé pensant être sauvé dans la ville, voillà que l'évesque le renvoye quérir et de rechef lui lava la coueffe de toutes pars, protestant qu'il plaideroit les moynes du Mont-St-Michel, et qu'il les rangeroit bien et leur aprendroit à ne vouloir deppendre de luy, et puis il le condamna à 9 livres pour les deffaults supposés de n'avoir assisté au synode de luy, seigneur évesque (combien que ledit curé n'y soit obligé, estant justiciable de l'archidiacre du Mont-St-Michel, son vray et légitime supérieur). Il fallut sans desport payer les 9 livres audit seigneur par ledit curé, lequel n'ayant point assez d'argent sur lui, pour ce emprunta de tous costez en ladite ville pour faire ladite somme, puis paya après avoir bien verbalisé de part et

d'aultre pour servir ce que de raison. Je l'ay remarqué le 9e jour de may 1647, après avoir asseuré que beaucoup d'honnestes gens ont trouvé ce procédé dudit seigneur évesque d'Avranches fort mauvais et malséant à personne de sa condition et qualité.

Nota. — François Petit fut inhumé dans l'église paroissiale. Son épitaphe, relevée par M. Le Héricher, est ainsi conçue :

« CI GIT Mre FRANÇOIS PETIT, PRESTRE CURÉ DE CE LIEU, LEQUEL A DONNÉ
« A PERPÉTUITÉ AU TRÉSOR, SEPT LIVRES DE RENTE ET VINGT-DEUX LIVRES AU
« MAISTRE D'ÉCOLE : IL DÉCÉDA LE VINGT SEPTEMBRE 1649. »

Cette pierre tombale est ornée d'une figure en buste, grossièrement exécutée. *Avranchin monumental et historique*, par Ed. Le Héricher, t. II, p. 351.

§ 115.

Deffensce par le seigneur de Matignon au marquis de Courcey de faire loger son régiment sur les paroisses de la baronnie d'Ardevon, l'an 1647.

L'an 1647, le 4e jour dudit mois de may, le marquis de Courcey, fils de M. le marquis de Canizey, gouverneur d'Avranches, ayant eu permission du Roy de lever un régiment de gens de pied, donna ordre à iceluy d'aller loger au bourg et paroisse d'Huynes, et par conséquent ès autres du cartier, déppendant de la baronnie d'Ardevon, et par conséquent de l'abbaye du Mont-St-Michel, quoy que ledit marquis avoit eu cy-devant ordre de l'envoyer loger aultre part et ne l'avoit fait à cause qu'on tient ledit sieur avoir reçeu de l'argent desdits lieux, or, les moynes sçachant l'affront que leur vouloit faire ce seigneur voisin, le R. P. Dom Dominique Huillard, estonné de cet accident, joint que le bruict estoit qu'ils y devoient estre dix jours pour se remplir, que la ville de Pontorson estoit toute deserte, les habitants ayant fuy et enlevé tous leurs meubles, que lesdits soldats avoient en passant proche ledit bourg d'Huynes, estropié deux ou trois femmes à

coups d'espées, lesquelles ne vouloient peut-être obéir aux volontez effrénées de ces insolents et plusieurs aultres choses, ledit R. P. envoya le R. P. Dom Aubert Giroult, procureur, cellerier de ladite abbaye trouver ledit seigneur marquis, à Avranches, avec lequel il ne peust rien faire sinon que d'obtenir deux jours de delay, auquel temps les soldats n'iroient loger ausdites paroisses d'Ardevon jusques à ce qu'on eust parlé au seigneur de Matignon, lieutenant du gouverneur de la province de Normandie, et pour avoir ledit delay, ledit Dom Aubert Giroult finança soixante livres tournois aus soldats, puis incontinent va trouver ledit seigneur lieutenant à sa maison de Thorigny, duquel il fut reçeu avec toute la bienveillance possible, protestant dans l'ordre qu'il avoit donné au marquis de Courcey pour les logements de son régiment, avoir toujours excepté les paroisses du Mont-St-Michel. Et après avoir pris dudit Père un nouvel estat d'icelles pour l'advenir, il luy donna un département pour le régiment dudit marquis avec deffences très-expresses d'attenter au logement sur les paroisses desdits Pères en Ardevon, Huynes et autres. Ledit Dom Aubert, revenu à Avranches en grande diligence, il monstra le nouvel ordre dudit seigneur audit marquis qui admira la vigilance et la puissance des moynes et respondit audit Père qu'il avoit trouvé aultre lieu pour loger son dit régiment avant ces presentes; mais en vérité, c'estoit pour faire le bon amy simulé voyant que ce luy estoit *un faire le fault:* par ainsy, lesdites paroisses ont esté deschargées des gens de guerre qui les auroient achevé de ruisner, le peuple y estant misérable, particulièrement les fermiers des moynes auroient supporté la plus grande partie de ce chocq, n'y ayant qu'iceux qui ayent du moyen. Je l'ay remarqué le 10e jour de may 1647.

§ 116.

Arrivée de deux compagnies de pèlerins en l'église de ce Mont-St-Michel le 8 may l'an 1647.

L'an 1647, le 8 may, jour et feste de l'Apparition du Sainct Archange au Mont-St-Gargan, pour la première fois de cet an, sont venues en

pèlerinage deux compagnies de pèlerins en ce monastère. La première estoit composée de cinquante jeunes hommes assez bien faicts, ayant pour capitaine un fort honneste gentilhomme et un brave bourgeois pour lieutenant et semblablement pour enseigne avec le curé et le vicquaire, tous de la paroisse de Regmalard en Perche, de l'evesché de Saye. Ils ont monté en grand ordre en l'église de ce monastère sur les deux heures, peu de temps après leur arrivée en la ville, deux à deux, l'enseigne desployée et le tambour battant, où ils ont assisté aux vespres. Et durant icelles la deuxiesme est arrivée en ladite ville, composée de quarante hommes, non compris le capitaine, porte-enseigne et le tambour, estant de la paroisse de Courtemont, evesché du Mans, laquelle a tout aussy tost monté en ladite église avec mesme ordre que la première. Et toutes deux ont chanté des hymnes, versets et oroisons devant l'autel du Sainct Archange, situé en la nef, en son honneur. Le lendemain sur les huict heures ont party, sans avoir monté en ceste église davantage. Je l'ay remarqué le 16e jour dudit mois de may 1647.

§ 117.

Arrivée d'une compagnie de 55 *jeunes hommes en pèlerinage en ce Mont-St-Michel le* 9 *may l'an* 1647.

L'an 1647, le lendemain de l'apparition du Saint Archange, neufiesme jour dudit mois de may, sur les une heure et demye après-midy, arriva une autre compagnie de pèlerins de la paroisse de Parcé, evesché du Mans, icelle composée de cinquante et cinq jeunes hommes bien couverts et le curé de ladite parroisse en estoit le capitaine. Estant dans le logis abbatial, avec trois de nos confrères, je les vis arriver sur les grèves, depuis Ardevon jusques à la porte de la ville de ce Mont, marchant tous en haye, deux à deux, avec demye picque sur l'espaule, avec un ruban de soye de diverses couleurs attaché au fer de chaque demye picque et l'espée au costé; au milieu de ladite compagnie estoit le tambour qui frappoit toujours la quesse et à la teste estoit

le sieur curé à cheval, les autres estant tous à pied, n'y ayant d'aultres chevaux, sinon trois pour porter les hardes et bagages menez par trois valets. Arrivez à la porte de la ville, les soldats du corps de garde d'icelle allèrent au devant apprès avoir leu leur passeport du gouverneur du Maine et de l'evesque du Mans et une lettre cachettée de la part du R. P. abbé de S. Vincent dudit Mans addressante au R. P. prieur de cette abbaye du Mont-St-Michel, aux fins de leur faire donner plus facile entrée, et apprès leur avoir faict faire la desmarche en coguille, rendu les armes, ils montèrent dans le monastère en passant par le corps de garde du chasteau, les soldats d'icelluy leur donnèrent passage en haye, estant, entr'eux, la mesche allumée sur le secret des arquebues à crocq et puis furent conduicts solennellement par lesdits soldats dans ladite église, le tambour battant, avec une fluste d'Allemagne et l'enseigne desployée, assistèrent aux vespres, devalèrent coucher en ville après avoir veu les lieux plus dévots du monastère et le lendemain ils remontèrent dans l'église d'iceluy, le curé célébra la saincte messe et puis ils redevalèrent et s'en retournèrent avec le mesme ordre sur les neuf heures du matin. J'ay faict cette remarque pour monstrer la continuation des sentiments de dévotion que monstrent avoir au saint temple du Mont-de-Tombe, dédié au Saint Archange, les peuples les plus esloignés. Faict le 16e jour de may 1647.

§ 118.

Cathalogue des abbés du Mont-St-Michel, compilé l'an 1647.

L'an 1647, le 10e jour du mois de may, j'ay, moi frère Thomas Le Roy, humble moyne bénédictin qui, devant et cy-après signé, compilé la liste ou cathalogue en forme d'abrégé des abbés de l'abbaye du Mont-St-Michel, pour plus facillement recourir par icelluy au feillet auquel il en est amplement parlé.

Premièrement :

Sainct Aubert, 12e évesque d'Avranches, fist bastir la première église

sur le Mont-de-Tombe en l'honneur du S. Archange. Voyez p. 1, 3 et 364.

Maynard, 1er du nom, est esleu le 1er abbé du Mont-St-Michel l'an 966, régna en cette qualité 25 ans, puis décéda l'an 991.

Maynard, 2e du nom, est esleu le 2e abbé de l'abbaye du Mont-St-Michel l'an 991, régna 18 ans, décéda l'an 1009.

Hildebert, 1er du nom, est esleu le 3e abbé de l'abbaye du Mont-St-Michel l'an 1009, régna 8 ans et décéda l'an 1017.

Hildebert, 2e du nom, est esleu le 4e abbé de l'abbaye du Mont-St-Michel l'an 1017, régna 6 ans 8 mois, décéda l'an 1023.

Almod est esleu le 5e abbé de l'abbaye du Mont-St-Michel l'an 1023, régna 11 ans, cessa d'estre abbé en ce lieu l'an 1032.

Théodoric est esleu 6e abbé de l'abbaye du Mont-St-Michel, régna presque un an et décéda l'an 1033.

Suppo est esleu le 7e abbé de l'abbaye du Mont-St-Michel l'an 1033, régna 15 ans, quitta l'an 1048.

Radulphe de Beaumont est esleu le 8e abbé de l'abbaye du Mont-St-Michel l'an 1042, régna 10 ans, décéda l'an 1058.

Ranulphe est esleu le 9e abbé de l'abbaye du Mont-St-Michel l'an 1060, régna 24 ans, mourut l'an 1084.

Roger, 1er du nom, est esleu le 10e abbé de l'abbaye du Mont-St-Michel l'an 1084, régna 22 ans, mourut l'an 1112.

Roger, 2e du nom, est esleu le 11e abbé de l'abbaye du Mont-St-Michel l'an 1106, régna 17 ans, quitta l'an 1123.

Richard de Mère, 1er du nom, est esleu 12e abbé de cette abbaye l'an 1123, régna 8 ans, mourut l'an 1131.

Bernard est esleu 13e abbé du Mont-St-Michel l'an de Nostre-Seigneur 1131, régna 18 ans et puis mourut l'an 1149.

Geoffroy, 1er de ce nom, est esleu 14e abbé de l'abbaye du Mont-St-Michel l'an 1149, régna 1 an 8 mois, mourut l'an 1150.

Robert de Thorigny, autrement Robert du Mont, est esleu 15e abbé de ce lieu l'an 1154, régna 32 ans, mourut l'an 1186.

Martin est esleu 16e abbé de l'abbaye du Mont-St-Michel l'an 1187, régna 3 ans 6 mois, mourut l'an 1191.

Jourdain est esleu 17e abbé de l'abbaye du Mont-St-Michel l'an 1191, régna 22 ans, mourut l'an 1212.

Radulphe des Isles est esleu 18e abbé de ce Mont-St-Michel l'an 1212, régna environ 6 ans et mourut en 1218.

Thomas des Chambres est esleu 19e abbé de ce Mont-St-Michel l'an 1218, régna environ 7 ans et mourut l'an 1225.

Radulphe de Villedieu est esleu 20e abbé de ce Mont-St-Michel l'année 1225, régna 11 ans, mourut l'an 1236.

Richard Tustin est esleu 21e abbé de l'abbaye du Mont-St-Michel l'an 1236, régna 28 ans, mourut l'an 1264.

Nicolas Alexandre est esleu le 22e abbé de l'abbaye du Mont-St-Michel l'an 1264, régna 7 ans ou viron et mourut l'an 1271.

Nicolas Famigot est esleu 23e abbé de l'abbaye du Mont-St-Michel l'an 1271, régna 8 ans et mourut l'an 1279.

Jean Le Faë est esleu 24e abbé de ce Mont-St-Michel l'an 1279, régna 19 ans et mourut l'an 1298.

Guillaume du Chasteau est esleu 25e abbé de ce Mont-St-Michel l'an 1299, régna 15 ans et mourut l'an 1314.

Jan de La Porte est esleu 26e abbé de ce Mont-St-Michel l'an 1314, régna 20 ans et mourut l'an 1334.

Nicolas Le Vitrier est esleu 27e abbé de cette abbaye du Mont-St-Michel l'an 1334, régna 24 ans et mourut l'an 1362.

Geoffroy de Servon est esleu 28e abbé de ce Mont-St-Michel l'an 1363, régna 23 ans et mourut l'an 1386.

Pierre Le Roy est esleu le 29e abbé de l'abbaye du Mont-St-Michel, l'an 1386, régna 24 ans et mourut l'an 1410.

Robert Jolivet est esleu le 30e abbé de l'abbaye du Mont-St-Michel l'an 1410, régna 34 ans et mourut l'an 1444.

Guillaume d'Estouteville, cardinal, est faict 1er abbé commendataire de ce Mont-St-Michel et 31e abbé l'an 1444, régna 38 ans et mourut l'an 1482.

André Laure est esleu 32e abbé de l'abbaye du Mont-St-Michel l'an 1482, régna 17 ans et mourut l'an 1499.

Guillaume de Lamps est esleu 33e abbé de l'abbaye du Mont-St-Michel l'an 1499, régna 10 ans et 10 mois, puis mourut l'an 1510.

Guérin Laure est esleu 34e abbé de l'abbaye du Mont-St-Michel l'an 1510, régna 3 ans et mourut l'an 1513.

Jan de Lamps est esleu le 35e abbé | de l'abbaye du Mont-St-Michel l'an 1513, régna 10 ans et mourut l'an 1523.

Jan Le Veneur, évesque de Lysieux, est faict 36e abbé de cette abbaye et le 2e commendataire l'an 1524, régna 15 ans et mourut l'an 1550.

Jacques d'Annebault, cardinal, est faict 37e abbé de ce Mont-St-Michel et le 3e commendataire l'an 1539, régna 19 ans et mourut l'an 1558.

François Le Roux est faict le 38e abbé de ce Mont-St-Michel et le 4e commendataire l'an 1558, régna 12 ans, puis quitta l'an 1570.

Artur de Cossé, évesque de Coustances, est faict 39e abbé du Mont-St-Michel et le 5e commendataire l'an 1570, régna 17 ans et mourut l'an 1587.

François de Joyeuse, cardinal, est faict 40e abbé du Mont-St-Michel et le 6e commendataire l'an 1588, régna 27 ans et mourut l'an 1615.

Henry de Lorraine, duc de Guyse et archevesque de Reins, est faict le 41e abbé de ce Mont-St-Michel et le 7e commendataire l'an 1615, régna 26 ans, quitta l'an 1641.

Jacques de Souvré, chevallier de Malthe, est faict 42e abbé de ce Mont-St-Michel et le 8e commendataire l'an 1643 et est encore plain de vie.

J'ay recueilli le tout du présent livre manuscript et l'ay inséré en ce lieu pour plus grande facilité le 11e jour du mois de may, l'an 1647.

THOMAS LE ROY M. B. J.

M. d'Hautefeuille (Etienne-Texier), chevalier de Malte, succéda à M. de Souvré (1670-1703) et à M. d'Hautefeuille a succédé M. Karcq (Jean-Frédéric) de Bebembourg, baron de l'Empire et chancellier et premier ministre du prince Joseph de Bavière, archevesque de Cologne (1703-1719); à M. le baron de Karcq a succédé M. l'abbé de Broglie (Charles-Maurice), 1721-1766; à M. l'abbé de Broglie a succédé M. de Lomenie de Brienne (Etienne-Charles), archevesque de Toulouse (1766-1769), et M. de Montmorency-Laval (Louis-Joseph), cardinal-évesque de Mets, grand-aumônier, après une longue vacancé,

a été nommé abbé au mois d'avril 1788 et s'est démis après quelques mois.

Nous croyons devoir compléter cette liste des abbés par celle des prieurs de la Congrégation, dont le rôle, à partir de l'introduction de la réforme, fut très-important dans la direction des affaires de l'Abbaye :

1er Prieur, 1623, dom Charles de Malleville.

2e Prieur, 1624, dom Placide de Sarcus.

3e Prieur, 1628, dom Bede de Fiesque.

4e Prieur, 1633, dom Michel Pirou.

5e Prieur, 1636, dom Bernard-Jevardac.

6e Prieur, 1642, dom Dominique Huillard (ce prieur est souvent dénommé à tort Guillard dans les diverses histoires du Mont-St-Michel).

7e Prieur, 1648, dom Charles Rateau (indiqué à tort sous le nom de Ratrau).

8e Prieur, 1651, dom Dominique Huillard.

9e Prieur, 1654, dom Placide Chassinat.

10e Prieur, 1658, dom Augustin Moynet.

11e Prieur, 1663, dom Arsène Mancel.

12e Prieur, 1666, dom Mayeul Hazon.

13e Prieur, dom Jean Godefroy, 1671-1672.

14e Prieur, dom Pierre Cherot (*alias* Chevor), 1672-1674. Remplacé pendant la dernière année de son triennat et pendant le triennat suivant par dom Laurent Himault (ou Hémault), qui ne figure pas avec un numéro d'ordre sur les listes.

15e Prieur, dom Michel Briant, 1678.

16e Prieur, pour le reste du triennat de 1678 à 1681, dom Philippe Rousseau.

17e Prieur, 1681-1684, dom Guillaume de Reims.

18e Prieur, 1684-1687, dom Pierre Tessier.

19e Prieur, 1687-1690, dom Joseph Aubrée.

20e Prieur, 1690-1693, dom Henry Fermelys.

21e Prieur, 1693-1696, dom Jean Lorier. Le nom de ce prieur est mal orthographié dans la plupart des listes où il se trouve indiqué tantôt sous le nom de Jean Loosne, de Jean Loone, de Jean Lorsie ou de Jean Louise.

Ici s'arrête la liste des prieurs, conservée dans les manuscrits du Mont-St-Michel. — Les indications qu'elle contient ont été reproduites avec exactitude par M. l'abbé Deschamps du Manoir. — *Histoire du Mont-St-Michel* 1859, p. 185-213.

— Cf. *Avranchin monumental*, t. II, p. 286-299. *Histoire générale*, t. II, p. 211-231. Nous trouvons dans l'*Histoire de Marmoutier*, par dom Martène, publiée récemment par M. l'abbé Chevalier, aux pages 530 et 537 du second volume, les indications suivantes sur dom Hazon et dom Lorier :

« Dom Mayeul Hazon, 9e prieur de Marmoutier, de 1663-1666, natif d'Orléans, fit profession à l'âge de 21 ans à St-Faron, le 16 mai 1626; prieur de St-Médard de Soissons en 1645, des Blancs-Manteaux en 1648, visiteur de la province de Bourgogne en 1654, prieur de la Chaize-Dieu en 1657, de Marmoutier en 1663, du Mont-St-Michel en 1666 et 1669; mort à Redon, le 5 juillet 1671.

« Dom Jean Lorier, 13e prieur de Marmoutier, était natif de Redon. A l'âge de 21 ans, il fit profession au monastère de Vendôme, le 19 novembre de l'an 1650. En 1672, il fut établi prieur de St-Malo; six ans après, prieur de St-Serge d'Angers; en 1681, visiteur de la province de Normandie; en 1684, prieur de Marmoutier; en 1687, prieur de St-Aubin d'Angers; en 1693, de St-Melaine de Rennes; en 1696, du Mont-St-Michel; en 1699, de Vitré, et enfin déchargé de la supériorité au chapitre général de 1702, à cause de ses infirmités. »

§ 119.

Acte de visite faicte par le révérendissime évesque d'Avranches en l'abbaye et paroisse du Mont-St-Michel, le 24 may l'an 1647.

L'an 1647, le 21e jour du mois de may, Mgneur d'Avranches envoya son secrétaire en ce Mont-St-Michel pour signifier la visite qu'il y vouloit faire tant dans l'abbaye que dans l'église parrochiale de la ville dudit lieu. Il écrivit par le mesme au sr de La Guillonnière,

lieutenant, pour M. le marquis d'Amanville, gouverneur de ce lieu, à cette fin qu'il le vint trouver le lendemain à Avranches pour obtenir dudit lieutenant l'entrée facille dudit lieu à sa propre personne, craignant d'y recepvoir affront et trouver visage de bois. Le 24 dudit mois 1647, ledit Messire Roger d'Aumont, révérendissime évesque d'Avranches, à 7 heures du matin, jour de jeudy, arriva en cette ville, à ces fins de faire visite généralle, suivi des plus apparents officiers de la justice d'Avranches, ayant 22 ou 23 chevaux, compris 7 chevaux de son carrosse et deux mulets de bagages couverts des couleurs dudit seigneur évesque, avec clochettes pendantes au col et à l'arnois. Ainsy magnifiquement équippé et suyvi desdits sieurs officiers de justice, de ses gentilshommes, valets de chambre, aumosniers, pages et lacquets, il entra dans ladite ville et envoya devant le sieur du Mesnil-Terré, lieutenant général du bailly de Costentin, au siége d'Avranches, sçavoir, de nostre R. P. Prieur dom Dominique Huillard et de la communaulté des moynes, si nous n'estions pas dans les desseins de les recepvoir à sa volonté. Ce bon messager, comme fidèle amy de la Religion, mit son possible de faire réussir le tout au bien d'icelle, procurant qu'il fust relasché quelque parcelle des droits d'icelle au seigneur évesque moins de conséquence pour conserver les plus essentiels; enfin après avoir bien consulté ensemble et là-dessus ouy le sentiment des moynes en chapitre, en vain il prit toute cette peine, car le seigneur evesque voullut toujours absolument entrer au chapitre pour faire l'exhortation, ce qui est purement donner lieu au scrutin et à la congnoissance de la vie régulière à un évesque qui fait profession de la séculière; combien qu'on luy fit offre de le recepvoir à la visite de l'église et du Très-Sainct-Sacrement avec tout l'honneur possible, item que le R. P. prieur seroit son archidiacre perpétuel et irrévocable en ce Mont et que la visite de l'église de la paroisse lui seroit permise à sa personne exclusivement, ce que n'ayant voulu escouter, il monta avec son rocher suyvi comme dit est dans l'abbaye, la grande porte du corps-de-garde fust ouverte et plusieurs de sa suite ayant leurs espées au costé, contre les ordonnances royaux gardées il y a plus de 300 ans en ce lieu, ce qui fit dire à quelque bon compagnon de ces quartiers et y demeurant qu'il estoit bien en peine de sçavoir si

S. Pierre et les autres apostres de Jésus-Christ (auxquels ont succédé les évesques) estoient ainsy suivis à la poursuite de leur ministère ou si plus tost le mesme Jésus-Christ, roy des roys, premier évesque et souverain pontife estant en ce monde, marchoit avec un tel faste parmi les pays de Judée auxquels il annonçoit son Sainct Evangile pour jeter les premiers fondements de la Saincte Eglise. Aussy tost que la garde du chasteau l'eut apperçu, l'on fit grouder de tous les costés l'artillerie comme aussy toutes les cloches de la tour, celles de l'église parrochiale demeurant muettes. Monté qu'il fut les degrés hors la porte du corps-de-garde, la communaulté se trouva au devant de luy à la porte de la bailliverie, en chappes; ayant fait monter le curé et les presbtres de la paroisse, ils estoient en surpelis, fors le curé auquel le R. P. prieur fit donner une chappe. La procession estoit ainssy disposée pour attendre ledit seigneur évesque et pour lui rendre tout autant de respect et d'honneur qu'il nous estoit possible. Le petit garson de la sacristie portait un carreau de velours à cocquilles de perles pour ledit seigneur. Un religieux portoit l'eau bénite, un aultre l'encens, un aultre la croix, tout de suite; un portoit en thunique le livre doré aux évangiles, et à ses costés estoient deux religieux en chappe, sçavoir : à la gauche celuy qui portoit la belle croce, et à la droite la belle mitre de grosses perles, *præ oculis ambabus manibus*, avec une escharpe, et au derrière immédiatement le R. P. prieur suivoit en chappe et le reste des moynes suivoit deux à deux, en tout estant trente ou trente-deux et en dernier lieu estoient le curé et sesdits prestres. Ledit seigneur évesque nous voyant ainsy d'ordre, il fut fort surpris, c'estoit chose à quoy il ne s'attendoit pas, il sembloit en estre fort ravy d'aise, et s'il auroit eu d'aultre conseil avec luy que de son grand-vicquaire et d'aultres prestres semblablement anti-moynes, il auroit sans doubte acquiescé aux justes propositions des pères à luy déférées par le s^r du Mesnil-Terré. Il avoit apporté tous les ornements pontificaux ne croyant pas estre si bien reçeu, et incontinant les aumosniers et aultres suivants, les luy revestirent et puis s'approcha de la communaulté monastique auquel ayant mis le carreau de velours sur lequel de genoux il baisa la croix processionnaire que le R. P. prieur osta du baston et luy présenta après que tous eurent reçeu sa béné-

diction estant à genoux ; puis le R. Père lui présenta l'encens à benir, ce que faict après luy avoir donné de l'eau beniste il fut encensé *triplici ductu* par ledit père, lequel père luy présenta à baiser le texte des évangiles après avoir baisé la croix. Ce que faict on monta les degrez, chantant : *Sacerdos et Pontifex*, puis *Tibi Christe splendor Patris*, lequel hymne achevé, les prestres allant devant les plus jeunes moynes et ainssy de rang les suivants, on fit station devant l'autel de S. Michel, en la nef de l'église où ledit évesque dit une oraison du S. Archange. Il ne voulut pas là donner de bénédiction générale, ains fit signe qu'on allast au grand autel où estant, après les cérémonies faictes, on ouvrit le tabernacle et il visita le Très-Sainct-Sacrement disant : *Tantum ergo*, puis il dict l'oraison d'iceluy. De là on alla en la chapelle des Sainctes Reliques, où estant on chanta : *Filiæ Jérusalem* et il dit l'oraison *Propitiare*. Toutes lesquelles oraisons le Père cérémoniaire avoit soin de luy monstrer dans un honneste diurnal. Ledit seigneur avoit donné la bénédiction solennelle au grand autel avant d'en partir, ce que faict et la visite des sainctes reliques faicte, sans rien dire du tout, il sortit pour aller visiter toutes les chapelles. Auparavant de sortir, les deux moynes qui portoient nostre croce et nostre mitre les laissèrent dans le reliquaire et puis sortirent promptement, précédant toujours le seigneur évesque qui seul avec le père prieur et ses aumosniers, grand-vicquaire et prothonotaire, entroit dans les chapelles du circuit, icelles visitées sans dire aultre chose on vint en la nef de l'église. Comme il fut devant les confessionnaux, il demanda audit R. P. prieur qui lui avoit donné permission de confesser et qui avoit approuvé les confesseurs, lesquels il vouloit voir. Il luy respondit que c'étoit luy prieur qui les avoit approuvés et que le monastère en avoit le pouvoir et privilége *ab initio institutionis monasticæ in illo* et qu'il en avoit toujours jouy du consentement des évesques d'Avranches qui mesmes avoient souffert transaction et accord sur ce subjet, qu'il estoit prest de le faire paroistre, alors ledit seigneur déclara interdits lesdits confesseurs et fit deffence audit père prieur de permettre la confession des externes dans son église ; ledit père prieur répéta ses petites raisons bien humblement, et comme ledit seigneur continuoit en ses defences, ledit père s'en porta appelant au S. Siége, *ad apostolos*, sur quoy de

rechef ledit seigneur évesque se trouvant surpris, luy demanda pourquoy il avoit interjeté appel et son grand-vicquaire dist qu'on ne sçavoit encore ce qu'on luy vouloit dire, ledit père repartit qu'il avoit appelé et appeloit de ladite deffence et interdiction et de tout ce qui s'en ensuiroit, *tanquam a futuro gravamine*. Incontinent, ledit seigneur touché de cette humble réponse, tout esmeu, reytera ses deffences de confesser sur peine d'excommunication *ipso facto*, ce qu'ayant ouy ledit père prieur respondit (qu'avec tout respect de sa grandeur épiscopale il interjetoit nouveau appel, qualifié comme d'abuz de ce qu'au préjudice de sa précédente appellation par lui prieur faicte au S. Siége, lui seigneur évesque avoit passé oultre sans aucunement l'avoir eue en considération et en demanda acte à deux notaires et tabellions royaux à ce subjet auparavant mandez à ces choses toujours présentes. De là, led. seigneur évesque alla devant l'autel de S. Michel de la nef, fulminant continuellement le fouldre de ses excommunications et déclarant à tout le peuple présent qu'ils avoient esté abuzés jusques-là de se confesser à des moynes qui n'avoient pouvoir de les absouldre et que partant il les exhortoit de fuir lesdits moynes comme gens sequestrez par ses excommunications et censures du bercail de l'église universelle. Alors toute la communaulté se retira et ne demeura que le Révérend Père prieur et soubs-prieur et dom Aubert-Giroult, procureur avec ledit seigneur évesque, lequel fut fort indigné de ce que les moynes s'estoient retirez; luy ayant esté représenté que ses fulminations les avoient espouvantez, il insista fortement et de rechef, sur peine d'excommunication, qu'on eût à sonner la cloche pour assembler lesdits moynes, qu'il entendoit les examiner, visiter en chapitre, corriger et faire le scrutinion d'un chacun en particulier, qu'il estoit leur vray et légitime supérieur. Sans avoir esgard aux humbles remonstrances dudit père prieur qui luy disoit que le monastère et les moynes d'iceluy estant en congrégation il y avoit un visiteur de l'Ordre général et aultres supérieurs qui satisferoient à cela, que la visite annuellement se faisoit ainsy par eux sans manquer, que les Souverains Pontifes Grégoire XV et Urbain VIII, d'heureuse mémoire, avoient donné et confirmé telles ordres à la Congrégation instituée en France soubs le bon plaisir du roy Louys XIII, très-chrétien, et en avoit en bulles érectives et con-

firmatives de ladite Congrégation appelée de S. Maur en France, homologuées au privé grand-conseil de Sa Majesté et cours souveraines du Royaume et nommément en parlement de Rouen, au ressort duquel estoit ce monastère, de rechef, attendu tout cela qu'il le suppliat très-humblement de ne passer oultre et se contenter de ce qu'on luy avoit faict et de l'honneur qu'on luy avoit rendu, qui estoit en vérité avec grand cœur, affection et respect. Mais toutes ces actes d'humilité au lieu d'appaiser ce prélat irrité estoient autant de flammèches qui allumoient son courroux contre le monachisme à deffendre ce petit point d'honneur prétendu de faire le scrutinion et de savoir les particularités d'une communauté religieuse, de la vie de laquelle il n'a jamais eu aucune expérience ny luy ny les grands-vicquaires, promotheurs et aultres officiers qui luy persuadoient devoir faire ce bel exploit, estimant estre un grand afront de voir vivre ces belles compagnies angeliques et communaultés religieuses indépendamment des surpelizés, pour cela seulement, parce que leur lumière les offusque. Quand il plaira à Dieu, il y mettra l'ordre et aura soin de son église. Cette consolation reste aux bons religieux que lors qu'ils veulent bien faire ils souffrent perséqution et que la souffrant ils sont les amis de Jésus-Christ qui afflige ceux qu'il ayme, et que s'ils n'estoient perséqutés ils auroient subjet de craindre, puisque l'on voit que ceux qui suivent leurs désirs, prennent leurs plaisirs à fond, selon les loix de leur nature, ceux-là, dis-je, ne sont point troublez ni tourmentez. Cela se voit aujourd'hui en plusieurs communaultés religieuses et en plusieurs presbtres sœculiers, lesquels auroient grand besoin que nos seigneurs les évesques les fissent participants de leur zèle et sainctes corrections. Mais c'est à ceux à qui on n'en veut pas : Ils suffisent qu'ils nous appèlent Raby : De leur vie on ne s'en met en peine. J'en parle par expérience moy qui parle, car j'ay esté longtemps religieux ancien de l'ordre de S. Benoist d'une abbaye non exempte ni de droict ny de congrégation, plainement subjecte à l'évesque. Il n'y a jamais fait sa visite ny eu intention, quoy qu'à ma confusion il y avoit grand besoin de règlement et d'ordre, tandis que j'ay demeuré en icelle et ce par l'espace de longues années. Et aussy tost que j'ay esté estably en la Congrégation de S. Maur, en laquelle, à la gloire de Dieu soit, les Religieux vivent comme des anges, j'ai veu

en plusieurs des monastères d'icelle vrayment exempts, de laquelle exemption ils jouissaient plusieurs centaines d'années auparavant leur union à ladite Congrégation, les seigneurs évesques diocésins se mettre en pièces pour en avoir la visite et remuer ciel et terre pour avoir congnoissance et scrutin des vies et meurs des moynes d'iceux, quoyque sans raison et de plus estant de rechef et d'abbondant exempts des ordinaires à cause qu'ils sont en congrégation. Pour finir l'acte de visite du seigneur évesque d'Avranches en ce lieu, comme il eut plusieurs fois fulminé ses fouldres, on entra dans la sacristie où il dressa son acte de visite et procez-verbal, lequel le P. prieur ne voulut signer. Cela faict, il descendit dans l'église de la paroisse, les portes estant closes il fit lever les serrures par un serrurier amené exprès d'Avranches, où estant entré il ne fit point rompre le tabernacle, ains son grand-vicquaire fit exhortation au peuple, les disposant au sacrement de confirmation et confession auparavant, ledit seigneur évesque en confirma certains et les communia des hosties consacrées qu'il avoit faict apporter d'Avranches à ces causes; tout auparavant quoy, le R. P. prieur qui l'avoit suivi là avec le P. dom Aubert, procureur, réitéra ses appellations et oppositions, protestant de se pourvoir contre ses efforts, puis s'en revint au monastère. La confirmation et communion faictes, le seigneur évesque interdit Mre Pierre Petit, prestre, curé de ladite église, pour ne s'estre trouvé présent à l'acte de visite et donna commission à Mre Gilles Corneille, presbtre de ladite église, d'administrer les sacrements. Puis s'en alla disner chez le sieur de la Teste-d'Or, où ses cuysiniers luy avoient préparé et à sa suitte son disner, et sur les 1 à 2 heures partit avec son train, ayant faict afficher aux grandes portes de ladite abbaye, paroisse et ville un extraict de ladite acte de visite et procès-verbal par lequel il dénonçoit excommuniés le prieur et tous les moynes du Mont-St-Michel, à cause qu'ils ne luy avoient pas voulu donner le scrutin et congnoissance de leur vie et meurs, et partant à cause qu'il s'agissoit de visite et correction il avoit fulminé contre eux sans nommer Pierre, ny Jehan, ny Guillaume, ny Gaultier, de sorte que voilla une excommunication aussy bonne en la forme que la matière fondement et subject pourquoy elle a esté jettée. C'est ce qui faict cejourdhuy rendre mesprisable un fouldre, la pensée duquel

nous devroit faire tous trembler à cause qu'on s'en sert si légèrement et sans subject le plus souvent, seullement pour contenter un jeune flatteur de secrétaire, d'aumosnier ou grand-vicquaire qui fera croire à son évesque et l'induira à agir ainsy extraordinairement, manque de science et d'expérience ès faicts ecclésiastiques. Six jours après, le R. P. prieur a envoyé ledit Dom Aubert à Paris consulter M. le commandeur de Souvré, notre abbé, là-dessus, et nos supérieurs majeurs, et le Conseil, pour voir ce qu'il nous conviendra faire pour nous deffendre de telles vexations inouyes encore jusques à ce temps ; l'on faict néanmoins, comme de coustume, dans ladite abbaye du Mont-St-Michel, on confesse, on dit messe et célèbre chascun jour, n'y ayant aulcun fondement sur son excommunication. Voilà tout ce qui s'est passé en cet accessoire, fors que j'ay obmis que, pour ne manquer de respect au seigneur évesque, le R. P. prieur et moy l'alasmes trouver à Avranches, le mardy d'après l'indication de ladite visite où ledit Père luy fit plusieurs submissions et supplications de vouloir considérer le bien de la Congrégation et la révérence qu'elle luy désiroit porter en tous lieux, de tout quoy il ne fit pas grand cas, ains qu'il vouloit avoir juridiction entière sur les moynes, à moins de quoy il en feroit dire. C'est où on en est à présent. J'ay faict cette remarque le 1er jour de juin l'an de Nostre-Seigneur Jésus-Christ, 1647.

— Cf. *Histoire générale*. Add. de de Camps, t. II, p. 220.

§ 120.

Le fouldre est tombé sur l'abbaye du Mont-St-Michel sans rien endommager que les fils de fer de l'horloge, l'an 1647.

L'an 1647, le mercredi, 4e jour du mois de juin, à cinq heures et demye du soir, les moynes de l'abbaye du Mont-St-Michel estant au reffectoire à souper, moy en estant de la compagnie, il s'esleva soudain un si grand orage de pluye et tonnaire qu'il sembloit que tout devoit en bref abysmer : entr'autres il fit deux coups de tonnaire si

violents que je croyois estre des coups de canon et grosses pièces d'artillerie. Dans le dernier coup, le fouldre tomba du ciel : les uns des religieux disent qu'il entra dans le réfectoire par la porte de la lavanderie et sortit par la fenestre de la cuisine où on sert les mêts, et de là par la vitre de ladite cuisine ; les autres asseurent qu'il entra par le vitral du coin de la piscine, vers les grèves, et sortit par la porte commune dudit réfectoire et puis vers la roue ; le serviteur me dist qu'il luy avoit frizé la barbe en servant audit réfectoire ; les autres assurent qu'il n'entra point du tout audit réfectoire. Enfin, quoy qu'il en soit, grâce à Nostre-Seigneur, personne n'en fut endommagé, ny mesme le bâtiment dudit monastère, sinon qu'aprez avoir tournoyé ainsi dans lesdits bastiments du costé du septentrion où est ledit réfectoire, où les moynes virent sa flamme, il monta à l'horloge située au faiste de la lanterne de la tour des cloches, où estant il couppa tous les fils de fer qui servent à faire frapper les deux appeaux et ledit horloge, un fil de fer desquels il couppa en plusieurs pièces et les aultres seulement près lesdits appeaux en un seul endroict, laquelle coupure et tranchement que j'ay veüe, touchée et visitée avec plusieurs de nos confrères, semble avoir esté fondue, le bout des deux fils estant demeuré noir et augmenté plus qu'ès autres endroicts entiers, ce qui donne à cognoistre la puissance et ardeur de ce feu du ciel à l'esgal de nostre commun. Nous avons tous attribué au glorieux archange Saint Michel la conservation présente de ce feu qui menaçoit d'incendie générale son sainct monastère. Grâces luy en soient rendues de tous. J'ay remarqué cela le lendemain, 1647.

§ 121.

Le seigneur de Lorges Montgommery a rendu foy et hommage aux moynes du Mont à cause du fief de Soligny et Ardevon, le 13[e] *jour de juin l'an* 1647.

L'an 1647, le 13[e] jour du mois de juin, hault et puissant seigneur Messire Jacques de Montgommery, comte de Lorges, ès présence de

M. Jan de La Noë, seneschal de la baronnie d'Ardevon, et Guillaume Gilbert, greffier d'icelle, et du s[r] de La Guitonnière, procureur fiscal, entre les mains de R[d] P. Dom François Le Sueur, religieux de l'abbaye du Mont-St-Michel, procureur spécial de la communauté desdits religieux quant à ce, a rendu ledit seigneur de Lorges foy et hommage à cause des fief, terre et seigneurie de Solligny, relevantes et deppendantes de ladite baronnie d'Ardevon. Il arriva à l'auditoire viron la 10[e] heure du matin avec quatre ou cinq cavaliers; de là il fut conduit au manoir dudit Ardevon, où estant et montez en la première chambre haulte, il quitta son chapeau, lui ayant esté permis de retenir son espée au costé et ses éperons par déférence, à cause de sa calité éminente (quoyque de droict l'on pouvoit les luy faire oster), puis mit ses mains jointes entre celles dud. R[d] Père, lui disant : Monsieur mon R. P., je vous jure ma foy que je suis votre très-humble serviteur et m'advoue votre homme à cause de mon fief, terre et seigneurie de Soligny dépendants de votre baronnie d'Ardevon; et ledit Père luy fit responce : Monsieur, je vous y reçois, au nom de toute nostre communaulté, sans préjudice de nos droits ; de quoy fut passé acte au papier dudit greffe de la baronnie que signa ledit seigneur, ledit Père et officiers. Je l'ay remarqué ledit jour comme tesmoin oculaire, estant député de ladite communaulté avec ledit Père pour recepvoir ledit serment. Ce qui fait bien estonner les esprits qui sçavent les altercations passées entre ledit seigneur de Lorges et les moynes auxquels, nonobstant sa puissance, biens, calité et naissance, il a esté contrainct de se soubmettre; faict le jour et an que dessus. Et est à noter que le seneschal le condamna de fournir son adveu dans quinzaine d'après les présentes dans le mesme acte.

§ 122.

Grande tempeste et tonnaire en ce Mont-St-Michel, arrivés sans aulcun dommage audit lieu.

L'an 1647, le dimanche 15[e] du mois de juin, jour et feste de la Très-

Saincte Trinité, sur les neuf heures du soir, après que les moynes furent tous couchés en ce monastère du Mont-St-Michel, ayant parachevé la solennité de ladite feste, le Dieu tout-puissant l'a voulu aussi solemniser à sa façon et volonté de la mesme sorte qu'il donna la loi aux enfans d'Israel sur le mont de Sina. Lesdits moynes n'avoient à peine repozé et sommeillé une heure, qu'il s'esleva un si grand orage, quoyque la sepmaine et ledit jour eussent esté très-serains, que l'on estimoit ce Mont devoir en bref abysmer. Il faisoit aussi clair dans le monastère qu'en plain jour, les esclairs et le tonnaire estoient si espouvantables qu'il ne se peut pas dire davantage, l'eau du ciel cependant tomboit comme si on l'eust jettée à plains seaux. Je ne sçay la peur qu'eust un chascun des moynes en son particulier, mais pour moy je puis dire que je ne me vis onques en tel effroy; je me suis trouvé quelques fois sur la mer oragée, je ne m'y trouvé toutes fois jamais en telle espouvante. Le R. P. prieur incontinant se leva et tous les moynes et domestiques pour aller sonner les cloches, les soldats de la garde y vinrent aussy avec le fils du s[r] lieutenant de la place de ce lieu. Peu de temps après, la tempeste s'esloigna de ce Mont et, tournoyant tout autour d'iceluy, enfin, elle s'alla descharger sur l'église cathédrale d'Avranches. Le fouldre tombant sur icelle, fit plusieurs débris et coupa les courroyes des batails de quelques cloches de la grosse tour de l'église. Et par ce petit accident, Nostre-Seigneur et l'archange S. Michel chastièrent l'extravagance et indiscrétion des Avranchins, lesquels disoient haultement et sans fondement que, pour avoir mérité l'excommunication de leur évesque dans le refus de la visite du scrutin des moynes, comme j'ay remarqué, le fouldre estoit tombé sur le Mont-St-Michel et avoit tout fracassé (quoy qu'il ne fit que ce que j'ay dit). Présentement, je viens d'apprendre au vray le débris faict par iceluy dans ladite église d'Avranches. Premièrement, donc il tomba sur la tour et coupa le batail de la grosse cloche en deux, non (1) la courroye seulement, comme j'ay dit de l'aultre part, puis alla fondre au milieu du pavé de ladite église et fit une fosse grande environ pour enterrer

(1) A la place de *non*, on a substitué depuis le mot *sçavoir*.

un corps âgé de dix à douze ans, avec son cercueil, tout autour de laquelle la terre et pierres pavimentales sont noircies du bruslis. Après quoy, il sortit par un vitral et emporta la vitre qu'on a trouvée bien loin de là brisée. De tout quoy, à plus forte raison, ne pouvons-nous pas dire que le S. Archange offencé de l'injure faicte à son monastère, tant par le seigneur évesque, à cause du trouble qu'il y a apporté par sa prétendue visite, que par le langage inconsidéré du vulgaire avranchin qui sembloit estre joyeux des afflictions prœsupposées estre arrivées par le fouldre en son Mont sacré, a procuré ou plustost respoussé le fouldre de ce lieu en celuy-là, ou plustost nostre Dieu irrité de l'erreur jettée dans les consciences des pauvres peuples à cause des confessions faictes aux moynes de ce Mont, lesquelles ledit seigneur évesque a sans droict, fondement, ny raison, déclarées nulles a et faict publier par les paroisses de son diocèse et finalement fulminé l'excommunication contre lesdits moynes pour avoir confessé, un fouldre estant chastié par un aultre. Sa Majesté le veuille faire recognoistre et détromper le peuple qui suit ce qui extérieurement paroist davantage. Pour retourner à nostre Mont-St-Michel, on sonna toutes les cloches jusques à 11 heures, auquel temps le R. P. prieur prit une partie des moynes et on dit *Matines* et *Laudes*, l'autre sonnant toujours avec les soldats. Durant quoy, l'orage cessa entièrement et le temps devint calme et serain en bref après s'estre bien deschargé et de telle sorte que les cisternes regorgeoient de toutes pars, combien que cela ne dura qu'environ deux heures ; l'eaue rouloit à grosses rivières deppuis les voultes qui sont dessous la grande salle, jusques dans le refectoir, ayant entré par les fenestres ouvertes, ce qui estoit pareillement par tout le monastère et endroicts où les fenestres n'avoient pas esté closes le soir. Tout le monastère trembloit de la force du bruit du tonnerre, la fenestre de nostre chambre faisoit du bruit et la vitre sembloit estre cassée lorsque le fouldre tournoyait autour des édifices de ce lieu. Par la grâce de nostre bon Dieu et par l'intercession de S. Archange, nous avons esté conservez sains et saulves, cela nous doit exciter à servir fidèlement la divinité en ce lieu pour y honorer son S. Archange, et moy particulièrement à mettre en pratique les bonnes résolutions que je fis durant ceste tempeste de

laquelle je voyais les corps (1) et bastiments de ce lieu èminemment menacez.

— J'ay remarqué cecy le lendemain de ladite feste, le 16 juin 1647.

§ 123.

Liste des priorés dépendants de l'abbaye du Mont-St-Michel faicte le 7e jour de juillet, l'an 1647.—*Liste des cures dépendantes de l'abbaye du Mont-St-Michel, dressée le* 10e *jour de juillet* 1647, *avec autorisation.*

— Cf. *Histoire générale*, t. II, p. 79.

§ 124

Deux compagnies de pélerins arrivées en ce Mont, l'une de Vire, composée de 220 *hommes, l'aultre de Bayeux, de* 85 *hommes, l'an* 1647.

L'an 1647, le 9e jour dud. mois de juillet, il arriva dans cette ville du Mont-St-Michel, sur les 7 à 8 heures du matin, une compagnie de la ville de Vire, à 14 lieues de ce Mont, composée de deux cent vingt hommes armez de demyes-picques, trois tambours, un enseigne avec le capitaine et lieutenant, tous deux personnes de qualité et douze prestres. Ils montèrent dans l'abbaye en ordre aussy tost qu'ils furent entrez en ville et chantèrent la grande messe en musique; cela faict, ils allèrent disner en la ville et puis se retirèrent le mesme jour faisant marcher quatorze chevaux de baguage qu'ils avoient avant de partir.

Le mois de juin auparavant, la mesme année, une compagnie de 85 jeunes bourgeois et gentilshommes, avec leur enseigne et tambour, et onze prestres, vinrent de la ville de Bayeux en ceste esglise en pèlerinage, lestes et bien couverts, armez de demy-javelots; montez qu'ils

(1) Après le mot corps, une main postérieure à ajouté le mot *de Logis.*

furent, ils chantèrent la grande messe en musique avec plusieurs motets en l'honneur des saincts anges ; à laquelle grande messe, le capitaine (gentilhomme de qualité) et toute la compagnie, reçeut le Très-Sainct Sacrement de l'Eucharistie avec une extraordinaire dévotion, et tous les prestres célébrèrent pareillement. Cela faict, ledit capitaine fit plusieurs civilitez et remercîments au supérieur de ladite abbaye et allèrent disner en bas, puis remontèrent pour sortir, chantant des motets de louanges en l'honneur de Dieu et des Anges, et ainsi reprirent le chemin de Bayeux le mesme jour. Il en vient plusieurs autres compagnies chacune sepmaines, mais seulement je ne remarque que les plus notables pour faire paroistre à la postérité la continuation de la dévotion que tout le monde porte au S. Archange et à son sainct temple l'église du Mont-St-Michel. J'ay remarqué et signé cecy comme tesmoing oculaire de tout ce que j'ai dit : Thomas Le Roy.

§ 125.

Pavement du chanceau de l'église parrochiale d'Ardevon, le 12 juillet 1647.

« Elle fut pavée de pierre froide et tombale. De plus on fit clore de massonnail un vitrail qui estoit derrière le grand tableau du grand autel. »

Remarqué le jour et ân que dessus.

§ 126.

Remise des devoirs des traittes foraines (péages et gabelles sur les denrées et provisions destinées au monastère, se montant annuellement à cent livres), par l'intercession de M. de Souvré, abbé du Mont, l'an 1647.

Remarqué le 28 janvier 1647.

§ 127.

Réparation faicte à l'escurye d'Ardevon pour 500 *livres, l'an* 1647.

Remarqué le 28 janvier 1647.

§ 128.

Inventaire des sainctes reliques de l'église et abbaye du Mont-St-Michel faict l'an 1647.

Cet inventaire, qui ne comprend pas moins de 50 articles, reproduit les détails consignés par Dom Huynes dans son histoire, t. II, 4e traité, chapitres XIV et XV, p. 36-49.

Le trésor de l'église St-Gervais d'Avranches a recueilli plusieurs reliques provenant du Mont-St-Michel : la plupart portent encore les bandes de parchemin couvertes d'inscriptions qui les accompagnaient à l'origine. La plus célèbre de ces reliques est le chef de S. Aubert. Les reliquaires qui renferment ces ossements sacrés sont modernes, à l'exception des reliquaires de Ste Suzanne et de S. Laurent ; on peut y joindre une custode qui paraît avoir la même provenance. J'ai signalé ces objets en 1856 à l'attention de la Société d'Archéologie d'Avranches. *Mémoires de la Société d'Archéologie*, t. II, p. 537-541.

§ 129.

Inventaire de toute l'argenterie de l'église du Mont-St-Michel, faict en 1647.

Le 12e jour dudit mois d'aoust 1647, j'ay commencé à faire l'inventaire qui suit des vases sacrés et autres ustensiles d'argenterie servant au culte divin par chascun jour en l'abbaye et monastère du Mont-St-Michel, suivant la mesure et marques que j'en ay faict.

1° Un sainct-cyboire avec sa patte d'argent doré et cyzelé, haut de 10 poulces 1/2 jusques à l'extrémité de la croisette : la couppe et la patte de cinq poulces de diamètre chacune. Il a esté faict faire l'an 1634 par les pères de la Congrégation ;

2° Un soleil d'argent doré, cyzelé, pour mettre le Très-Sainct Sacrement en repos sur l'autel ès jours qu'on l'expose, lequel soleil s'emmanche sur le pied d'un calice, est haut de 18 poulces. L'enchasseure où est le verre trois poulces et 1/2 de diamètre ; le rond, compris les rayons dudit soleil, six poulces aussy de diamètre ; de chascun costé d'iceluy est un S. Michel en bosse, il a esté fait faire par les pères de la Congrégation l'an 1634 ;

3° Une pixide ou petite boîte où l'on met les hosties consacrées pour donner la communion, aussy d'argent vermeil, le couvercle faict en pyramide sur quoy est escrit plusieurs fois : *Recours à Dieu*, haute de deux poulces et demi et de deux de diamètre. Guillaume de Lamps, abbé de ce monastère, a fait faire ce vase.

Nota. — Cela n'est point escrit dessus comme j'ay dit, n'y Guillaume de Lamps l'a fait faire, qu'on sache, je me retracte par escrit pour éviter à rature. C'estoit auparavant un reliquaire.

4° Une coupe d'argent pour servir à la communion des frères, haulte de six poulces, sur laquelle est escrit ce qui suit : *Cette coupe a esté acheptée par les pères du Mont-St-Michel*, 1631 : elle est belle et assez pesante ;

5° Un calice d'argent doré et vermeil, cyzelé, semé de fleurs de lys, fort beau, haut de 8 poulces 1/2, la coupe de quatre de diamètre, la patte faite à escaille de 6 1/2 aussy de diamètre, sur lequel sont douze petites figures d'esmail en plate assiette, la pataine de mesme de six poulces 1/2 de diamètre, avec un S. Esprit au derrière en bosse ;

6° Un autre calice d'argent doré, cyzelé, de dix poulces de haut, la coupe de 5 1/2 de diamètre, la patte de mesme de cinq poulces 1/2 de diamètre, sous laquelle sont apposées les armes de M. de Guyse, abbé de céans. On croit pourtant qu'il n'a pas faict faire ledit calice, ains ses agents l'ayant faict racomoder les y ont faict appliquer. La pataine est de mesme avec une Résurrection en bosse au derrière ;

7° Un autre calice d'argent doré, fait à l'antique, de 7 poulces 3/4

de hauteur et la coupe de 3 poulces de diamètre et la pate de 5, estant à escailles, sous laquelle est escrit : *Thomine la Tassine m'a donné à S. Michel.* Sur laquelle pate est un escusson chargé de 9 coquilles, et la pataine de mesme, de 4 poulces et 3 quards de diamètre ;

8° Un autre calice d'argent doré et cyzelé de 8 poulces de haut, la coupe de 3 poulces de diamètre et la pate de 5; la pataine estant aussi d'argent avec une croix d'émail, icelle de 5 poulces un tiers de diamètre ;

9° Un autre calice d'argent doré en quelques endroits, fort pesant, de neuf poulces et deux tiers de diamètre, la pate estant escaillée, de diamètre de cinq poulces et demy; la pataine du mesme, estant de 6 poulces de diamètre avec la figure d'un Agneau paschal. Et l'escusson des armoiries du seigneur abbé de Guise sont gravées sur la pate dudit calice. Il fut faict, par l'ordre dudit seigneur, l'an 1623;

10° Un autre calice d'argent doré en quelques endroits, de 9 poulces de haut, la coupe de 3 poulces 1/2 de diamètre, avec la pataine de mesme, de 5 poulces 1/2 de diamètre, avec un nom de Jésus au derrière ;

11° Un autre calice d'argent doré en quelques endroits, de 9 poulces et un tiers de haut, la coupe de 3 poulces un tiers de diamètre, la pate de 5 poulces avec la pataine de mesme, ayant un nom de Jésus au derrière, estant de cinq poulces et demy de diamètre ;

12° Un autre calice d'argent doré en quelques endroits, de 8 poulces 1/2 de haut, la coupe de 2 poulces 2/3 de diamètre, la pate de 5, la pataine de mesme, de 5 poulces de diamètre, avec un nom de Jésus gravé à l'antique ;

13° Un autre calice d'argent doré en quelques endroits, de huit poulces de haut, la coupe de trois poulces de diamètre, la pate de quatre, la pataine de mesme, de quatre et demy, avec un ancien nom de Jésus gravé ;

14° Un autre calice d'argent doré en plusieurs endroits, fort pesant, de huit poulces et demy de hauteur, la coupe de quatre de diamètre, sur la pate duquel est gravé l'escusson des armoiries de notre Congrégation, et soubs icelle est escrit : *Ce calice a esté acheptè par les pères du Mont-St-Michel en* 1631 ; sur laquelle pate est aussi une Croix de la Passion avec la pataine de mesme, de cinq poulces de diamètre, avec un nom de Jésus cyzelé et doré. Il est à présent à Ardevon ;

15° Une paire de buretes ou chopineaux d'argent doré vermeil et cyzelé, fort grands et pesants, de six poulces de hauteur, la pate de deux poulces et demy de diamètre, sur quoy est escrit la devise de Guillaume de Lamps : *Recours à Dieu ;*

16° Une autre paire de buretes d'argent doré et cizelé, de cinq poulces et demy de haut, avec les armoiries de M. l'abbé de Guyse gravées au couvercle ;

17° Une autre paire de buretes d'argent blanc, hautes de 9 poulces et demy, fort légères ;

18° Une autre paire de buretes d'argent doré en quelques endroits, hautes de quatre poulces, la pate d'un poulce et demy de diamètre. Elles sont à présent à Ardevon ;

19° La boitte ou vase aux sainctes huilles, d'argent doré, sur lequel est escrit : *Vas olei sacri,* 1623. Il est parlé en ce présent manuscrit comme les pères de nostre Congrégation l'ont faict faire. Il est de la hauteur de 4 poulces de long et large d'un et demy, en façon de dosme ;

20° Une grande croix d'argent doré et esmaillée, avec deux figures de la Vierge et de S. Jean aux deux costés et deux anges sur les deux bras : icelle haute de deux pieds dix poulces, large ou estendue d'un pied et deux poulces, avec les armoiries de l'abbé Robert Jolivet sur son empatement. Cette croix est fort belle et de grand prix ; elle sert à mettre sur l'autel ;

21° Une autre croix plus petite, aussi empatée, pour mettre sur l'autel, d'argent doré avec la devise de l'abbé Guillaume de Lamps : *Recours à Dieu*, haute de 21 poulces et neuf de largeur ou d'estendue, son piédestail large de treze poulces ; elle est assez belle, sert aussy aux grandes festes ;

22° Une autre croix d'argent doré, esmaillée de plusieurs figures plates, grandement ancienne et usée, haute environ comme la dernière cy dessus ; elle est continuellement jour et nuit sur le grand autel, ça esté autrefois une belle pièce ;

23° Une autre croix d'argent doré pour la procession, haute de deux pieds et de treze poulces de largeur ou estendue vers le croison, la pomme de quatre poulces de diamètre, sur laquelle sont des coquilles

enchassées, et sur les extrémités des croisons des figures en bosse, d'un costé et de l'autre en esmail. Elle est gardée dans le Reliquaire;

24° Une autre croix d'argent blanc, aussy pour la procession aux festes communes, haute de deux pieds, le croison large de 13 poulces avec les signes des évangélistes en bosse, d'un costé et de l'autre en esmail, fort pesante et dorée en quelques endroits;

25° Un baston d'argent blanc, pour porter les deux croix cy dessus aux processions, haut de cinq pieds et 9 poulces, gros environ de poignée, tournoyé du fil d'argent ou petite bande sur argent, le tout plain;

26° Un autre baston d'argent blanc cyzelé, pour le chantre avec son impériale aussy d'argent, avec un S. Michel en bosse, laquelle se démonte et y fut adjoustée l'an 1643. Iceluy baston haut de cinq pieds 10 poulces;

27° Un autre baston d'argent blanc avec la masse pour le bedeau haut de trois pieds 2 poulces. Cette masse y fut adjoustée par le soin du R. P. dom Dominique Huillard, prieur de ce monastère, l'an 1643;

28° Un plat d'argent doré, fort grand et fort pesant, semé en fonds de coquilles ou pommes de pin, de 14 poulces de diamètre avec la devise de l'abbé Guillaume de Lamps : *Recours à Dieu;* lequel plat est fort beau et sert aux grandes festes au lavabo de la grande messe;

29° Un encensoir d'argent blanc, fort pesant et beau, haut de 9 poulces sans les chaisnes, par le milieu de 4 poulces de diamètre, long avec les chaisnes, avec la boucle ou anneau de la poignée, de deux pieds trois poulces. Avec la navicule longue de cinq poulces, haute de deux et large de trois, sur laquelle l'escusson des armoiries de M. l'abbé de Guyse est gravé, quoy qu'il n'ait fourni l'argent, ains seulement les fraiz qu'il a convenu faire à mettre deux anciens encensoirs qui estoient au monastère d'ancienneté en cestuy-là. Il y a aussy un petit cuillier pour presenter l'encens. Le tout fut faict l'an 1623;

30° Deux grands chandeliers d'argent doré pour les acolithes, cyzelés, hauts de 18 poulces et demy, la pate de 7 de diamètre et la coupe de 6 et demy, sur lesquels est escrit la devise de l'abbé Guillaume de Lamps : *Recours à Dieu;*

31° Deux autres chandeliers d'argent blanc, cyzelés et brunis, hauts d'un pied et 3 poulces, la pate de 6 poulces de diamètre. Iceux ont esté faicts par le soin et fraits des pères de nostre Congrégation, l'an 1643;

32° Deux autres chandeliers, aussy d'argent blanc, cyzelés et brunis, de 14 poulces de hauteur et de 6 poulces de diamètre la pate, faicts comme dessus, l'an 1643 ;

33° Deux autres chandeliers, pareillement d'argent blanc, cyzelés et brunis comme les cy-dessus, de 13 poulces de hauteur, la pate de 5 au diamètre, faicts l'an 1643 ;

34° Deux autres chandeliers d'argent doré en quelques endroits, de 13 poulces et demy de hauteur et 5 de diamètre en la pate, sur laquelle est gravé l'escusson des armes dudit seigneur abbé de Guyse ;

35° Un texte des Évangiles, couvert d'argent doré en plusieurs endroits, long d'onze poulces et large de 8, avec un Sauveur en bosse d'un costé et un crucifix de l'autre ;

36° Une coquille d'argent vermeil, fort grande, de 6 poulces de diamètre, donnée par M. de Mesgrigny, m[re] des requestes de l'hôtel du Roy, l'an 1635. Elle pèse environ deux marcs. Sur icelle sont gravées ses armoiries avec ces mots : *Votum pro domino Johanne Francisco de Mesgrigny ;*

37° Une paix d'argent doré et esmaillé, en forme ronde, sur laquelle est la devise de l'abbé Guillaume de Lamps : *Recours à Dieu*, pour montrer que c'est lui qui l'a faict faire ;

38° Des plaques d'argent en ovalle, sur lesquelles sont peints sept tableaux qui s'entretiennent en forme de boette. Il y a cinq plaques de 5 poulces de long et de 3 et demy de large ; furent données à la Thresorerie de ce monastère le 10 mars, l'an 1638, par M[re] Pierre Berard, s[r] de Brouhë, agent de M. l'abbé de Guyse en ce lieu ;

39° Une crosse ou baston pastoral, parfaitement belle et fort pesante, esmaillée et cyzelée, avec la représentation du baptesme de Nostre-Seigneur par S. Jean, en bosse au milieu de l'anneau, la figure de S. Michel au dessoubs et six figures d'apostres d'or massif autour de la masse. Elle se desmonte à vis en..... parties, ornée de pierreries et de perles fines, une des belles pièces du royaulme, pèse vingt et cinq

marcs d'argent, suivant nos manuscripts, elle est estimée quinze mille livres tournois, elle est longue en tout de sept pieds deux poulces et demy de hauteur. Un très-expert orfèvre et lapidaire m'a dit qu'elle vaut plus de 30,000 livres, à cause de plusieurs pierres pretieuses qui valent 80 ou 100 escus pièce ;

40° Une figure de S. Michel, de la hauteur d'un grand homme, couvert de lames d'or ducat, laquelle est posée au-dessus du tableau du mesme S. Michel, situé en la nef de l'église de ladite abbaye, dans une niche exprès fabriquée, laquelle figure fut faicte de 1,200 ducats d'or que Philippe IV, dit le Bel, roy de France, donna en offrance en ladite église, l'estant venu visiter par dévocion, l'an 1311 ;

41° Un benestier d'argent, partye bruni, l'autre cyzelé, avec son goupillon aussi d'argent, faicts par l'ordre du R. P. Dom Dominique Huillard, prieur des pères de la Congrégation de S. Maur en ladite abbaye, l'an 1643. Il est haut de 8 poulces, la cuve ouverte de 5 poulces et demy, cyzelé et bruni, avec des Cherubins de rapport, avec son goupillon, aussi d'argent, long de 10 poulces, estant creux ;

42° Une lampe d'argent, qui est continuellement ardante devant le Très-Saint Sacrement de ladite église, faicte par l'ordre du seigneur abbé de Guyse l'an 1623, sur laquelle l'escusson de ses armoiries est gravé. Il l'a, toutefois, faict faire de vieilles argentières qui estoient inutiles en ladite abbaye, les chaisnettes sont aussy d'argent ; elle est haute, depuis les deux extrémitez des deux anneaux du haut au bout des chaisnettes et poignée et du bas de celuy par lequel on la monte et descend, de 2 pieds et 11 poulces. Et la cuve d'icelle est ouverte de 8 poulces, et la mesme cuve, sans l'anneau qui y pend au bas, est haute de six poulces et demy ;

43° Item trois belles mitres, lesquelles quoy qu'elles ne soient pas d'argent, je ne laisserai de les mettre en ce lieu pour ce qu'elles sont plus précieuses ou autant que si elles en estoient à cause des belles perles, pierreries et broderies. L'une fut faict faire par Richard Tustin, 21° abbé du Mont-St-Michel, l'an 1254 : elle est en broderie, chargée de petites perles assez rondes ; l'autre fut faict faire par Geoffroy de Servon l'an 1385, est à fonds de belles perles, enrichie de pierreries et est un peu plus belle que celle de Jolivet qui suit. Et l'autre est

aussi à fonds de belles perles et enrichie de pierreries; elle fut faicte par l'ordre de Robert Jolivet, 30e abbé de ce monastère, l'an 1411. Il y a aussi des gands pontificaux presque à toutes ces mitres et une paire de patins; le tout gardé en la Thrésorerie de ce monastère, pour monstrer combien cette abbaye estoit majestueusement deservie autrefois;

44e Item un aigle de cuivre dans le chœur, qui sert de pulpitre, d'une belle architecture et composition, sur lequel sont escrits ces mots qui suivent :

« *En l'an* 1488 *fut donné à Mr St-Michel, pour le service et usage de cette son église, cestuy aigle par Jehan Gillain l'aisné, lors procureur de cette abbaye, Dieu luy fasse pardon. Amen.* »

C'estoit un seculier. Toutes lesquelles choses sont dans l'église du monastère du Mont-St-Michel, comme il a esté spécifié cy dessus.

Parachevé cecy le 7 septembre 1647.

Thomas Le Roy.

§ 130.

Construction de l'escalier pour descendre du haut dortoir en l'église, l'an 1647.

L'an 1647, le 4e jour du mois d'octobre, le R. P. Dom Dominique Huillard, prieur de ce monastère, par la direction du R. P. Dom Augustin Moinet, très-expert ès bastiments, a faict faire le petit escallier à descendre du haut dortoir dans l'église, près la porte de la sacristie. Auparavant, il y avoit une cloison entre les deux degrés, sçavoir: celui du bas dortoir à monter dans l'église et celui du haut dortoir, lequel estoit fort mal faict et incommode et mesme dangereux à se blesser, à cause du lieu ténébreux, au lieu duquel cestuy-cy a esté mis, composé seulement de sept marches belles et spatieuses de bois de sapin et a faict caver dans la muraille pour prendre ses longueurs et hausser la chambre de l'horeloge pour les hauteurs, faict faire aussy les degrés de sapin pour monter en ladite chambre et audit horeloge. Item faict faire et raccomoder la cloison d'entre lesdits escaliers et l'église et

mestre un benestier en place, qui estoit autrefois à l'entrée de la porte du logis abbatial, dans la chapelle de S. Sauveur. Item faict esloigner la cloison de la bibliothèque pour eslargir l'allée pour la commodité des religieux qui estoit beaucoup escharssé, raccommoder les portes de ladite bibliothèque, de ladite allée et autre cloison d'en bas et de la chambre dudit horeloge, faict mettre les ferrures et claveures, le tout parfaitement commode au respect de ce qu'il estoit avant ce jour, revient en matereaux et paines d'ouvriers environ à la somme de soixante livres tournois. Ce que j'ay remarqué l'an et jour que dessus auquel a esté finy ledit ouvrage.

§ 131.

Disposition d'une porte pour l'entrée du monastère, l'an 1647.

L'an 1647, le 12e jour du mois d'octobre, la clochette avec tous ses assortiments a esté posée à la nouvelle entrée du monastère, comme aussi les portes, serrures et ferrures appliquées commodément. Pour ce, l'allée d'icelle a esté pavée de bois de sapin, les parois enduits et blanchis, le tout disposé à cette fin que celui qui est sacristain ait soin de ladite porte par lui ou par son sous-sacristain et pour ouvrir à ceux qui sonnent; il peut faire cette charge, sortant par la porte à ces fins d'entre ladite sacristie et ladite allée d'entrée: le tout revient à trente et six livres tournois, tant en matereaux qu'ouvrages de manœuvres. Cette entrée est pour servir dans l'église et dehors d'icelle aux seculiers passants sous les voultes du costé de la roue. Il a esté inséré icy le jour et an que dessus qu'il a esté parfaict pour y avoir recours quand besoin sera.

§ 132.

Parachèvement du pavé de la nef de l'église pour 1,000 livres.

L'an 1648, le dernier jour du mois de janvier, le R. P. Dom Domi-

nique Huillard, prieur de ce monastère, a faict parachever le restant du pavé de pierres dures de toute la nef et aisles de l'église dudit monastère, depuis le pilier du benestier, en tous endroits, jusques au bas du pignon d'icelle; le surplus avait été faict par son soin, l'an 1646, et lui coustoit 700 livres. Cette partye ou restant revient à mille livres tournois, y ayant beaucoup plus de besongne qu'à l'autre et qu'il a fallu tirer de nouveau et faire apporter la pierre du rocher à grands fraits. En cette somme de 1,000 l., les matereaux en général et les paines des artisants sont comprises, de sorte qu'à présent, par le soin et le zèle de ce bon père, ceux qui voient maintenant ladite église et qui l'avoient veue auparavant l'entrée des pères de ladite Congrégation en icelle, disent que c'est tout une autre chose. Nostre-Seigneur en soit béni qui en donne et les moyens et les volontez et reçoive not œuvres agréablement. Cette remarque a esté faicte au mesme jour.

Thomas Le Roy.

§ 133.

Annotation sur le § 33 *du chapitre* 31e *du présent livre, faite en* 1648.

Nota qu'au chapitre 31e du présent manuscrit, il est dit que l'an 1421, le haut de la nef de l'église du Mont-St-Michel tomba par cas fortuit, sçavoir, la voulte d'icelle et qu'elle fracassa tout le pavé. Mais il faut tenir audit chapitre, § 33, que ce ne fut point la voulte de la nef, qui ne se trouve point avoir jamais esté voultée, ny qu'elle ait fracassé le pavé, ains les chevrons et lambris ont causé ce débris audit pavé, lorsque plusieurs fois ladite église a esté bruslée, comme il a esté veu cy devant. Et aussi que ce fut le haut de l'église vers orient au-dessus des chaires du chœur, sçavoir, le grand autel et le bout de la croix d'icelle, après quelle ruine on fit une muraille au lieu où se voit la grille peinte entre ledit grand autel et le chœur, contre laquelle on érigea un autel pour dire les grandes messes, jusques à ce que le grand œuvre fut faict en la place desdites ruines, comme on le voit à présent. J'ay fait cette rétractation en ayant trouvé esclaircissement ce 1er jour de febvrier 1648.

§ 134.

Visite régulière du R. P. Dom Joachim Le Contat, visiteur, l'an 1647.

L'an 1647, le 29e jour du mois de mars, le R. P. Dom Joachim Le Contat, visiteur de la Congrégation de S. Maur en cette province, assisté de R. P. Dom Gatian Seguin, son secrétaire, a faict sa visite suivant les formes dans ce monastère du Mont-St-Michel, estant de ladite Congrégation. Icelle estant la dernière et 3e qu'il y estoit obligé de faire dans son triennat, où il n'a rien trouvé qui fut digne de correction, ny en quoy l'observance régulière fust altérée, grâces à Dieu, l'acte de laquelle il a fait signer au R. P. Dom Dominique Huillard, prieur et à son secrétaire à ce député, gardé et remis dans le dépost dudit monastère, après avoir fait une ample et fervente exhortation à la persévérance dans la vertu à toute la communauté des moynes, composée environ de trente-deux personnes. En foy de quoy, et comme estant présent et de la mesme communauté, je l'ay remarqué ycy pour servir, ledit jour 5 de febvrier 1648.

§ 135.

Inventaire des ornements et choses de l'église, faict en 1648.

Aucun détail nouveau à noter le 3 febvrier 1648.

§ 136.

Arrest du grand conseil contre Mr d'Avranches, pour la visite intérieure.

L'an 1648, le 3e jour de febvrier, a esté rendu arrest au grand conseil du Roy, à Paris, pour les choses débatues entre Mr Roger d'Aumont, évesque d'Avranches, et les moynes du Mont-St-Michel au

péril de la mer, de la Congrégation de S. Maur, de quoy il a esté fait mention, sçavoir est que ledit évesque prétendoit juridiction sur l'intérieur desdits moynes, visiter le monastère et lieux réguliers, avec la paroisse de la ville dudit Mont et l'abrogation de l'archidiaconé de ladite abbaye, joint deffenses aux moynes et autres en ce lieu de confesser les séculiers sans son approbation. Procès à ces fins intenté entre lesdites partyes dès le 29e jour du mois de may 1647, lequel a duré jusques à ce jour susdit, qu'il y a eu arrest audit grand conseil, et lequel procès a cousté auxdits moynes environ la somme de mil cinq cents livres tournois sans les paines, la substance duquel fera (comme il se voit en la teneur suivante) que ledit sr évesque aura visite dans l'église du monastère et dans la paroisse du Mont, et qu'il aura droit d'approuver tous les confesseurs, tant réguliers que séculiers en ce lieu, avec deffenses à lui faites de connoistre des vies, meurs et de la régularité desdits moynes, ny visiter les lieux réguliers, tant et si longtemps qu'ils seront en congrégation, et l'excommunication jettée par ledit évesque sur la communauté bien levée, par cy devant, *ad cautelam*, par l'official de Paris. Et de plus, ledit sr évesque a esté draplé par le sr Advocat général du procédé porté cy dessus. Il y a eu 9 audiences; il s'y est dit les plus belles choses du monde en faveur des moynes. Tous les évesques de France estoient nos parties, et mesme, quand ledit arrest a esté donné, il y en avoit 10 ou 12 en habit assistants au conseil. M. de Souvré, nostre abbé, nous a servy en tout ce qu'il a peu de son crédit et de sa faveur, ce qui a bien faict pour les droits de nostre Congrégation. Suit ledit arrest:

Louis, par la grâce de Dieu, roy de France et de Navarre, à tous ceux qui ces présentes lettres verront, salut. Sçavoir faisons, comme par arrest cejourdhuy donné en nostre grand conseil, entre nostre bien amé Messire Jacques de Souvré, bailly et grand croix de l'ordre de St-Jan de Hierusalem, abbé de l'abbaye du Mont-St-Michel au péril de la mer, Ordre de saint Benoist, et les Religieux, Prieur et Couvent de ladite abbaye de la Congrégation de S. Maur dudit Ordre de saint Benoist, tant en leur nom que comme prenant le fait et cause pour Mre François Petit, prebstre curé de l'église parrochiale S. Pierre dudit Mont-St-Michel, appelant comme d'abus, tant du statut synodal faict par nostre

bien amé et féal conseiller en nos conseils Messire Roger d'Aumont, évesque d'Avranches, du 2 may 1647, en ce que par iceluy il est porté que lesdits religieux n'ont aucun pouvoir ny permission de confesser, encore moins d'absoudre des cas à luy réservez et que toutes les confessions à eux faictes sont absolument nulles, que des deux mandements du 15 desdits mois et an, contenant l'indiquation de sa visite qu'il entendoit faire, tant à l'extérieur qu'intérieur, correction et réformation des personnes et église dudit couvent, sentence dudit sieur évesque du 20 desdits mois et an, par laquelle il avoit déclaré lesdits prieur et religieux excommuniés et interdits en leurs personnes et de l'ordonnance portant que ladite sentence seroit publiée et affichée à la porte principale, tant de ladite abbaye que de l'église parrochiale dudit lieu, du 23 desdits mois et an et d'autre ordonnance dudit s^r^ évesque, par laquelle il auroit déclaré ledit Petit, curé, suspend *a divinis* et commis, pour l'administration des Sacrements en ladite église S. Pierre, Mre Gilles Corneille, presbtre, desdits jour et an, ensemble de toute la procédure faicte par ledit s^r^ évesque lors de sa visite, et, faisant droit sur ledit appel, casser, révoquer et annuler lesdites sentences et ordonnances et tout ce qui s'en est ensuivy et a esté faict par ledit s^r^ évesque, comme nul et abusif et faict contre et au préjudice des droits et exemptions de ladite abbaye et juridiction dudit abbé sur ladite cure de S. Pierre, d'une part, et ledit messire Roger d'Aumont, nostre conseiller en nos conseils et évesque d'Avranches, intimé et défendeur d'autre ; et entre Dom Grégoire Tarisse, supérieur général de la Congrégation de S. Maur, partie intervenant audit procès et requérant à ce que faisant droit sur son intervention, ladite abbaye du Mont-St-Michel et les religieux de ladite Congrégation, establis en icelle, soient desclarez exempts de la juridiction et visite dudit s^r^ évesque d'Avranches, ou en tous cas et attendu que ladite abbaye et religieux d'icelle sont du corps de ladite Congrégation de S. Maur, que, conformément aux saincts conciles, bulles de nos SS. PP. les Papes octroyées à ladite Congrégation et ordonnances royaux, ledit s^r^ évesque ne pourra visiter les lieux réguliers, personnes et meurs desdits religieux et généralement ce qui concerne l'observance régulière et régularité, laquelle visite et juridiction demeurera aux supérieurs de ladite Congrégation establis

par les chapitres généraux d'icelle, d'une part, et ledit messire Roger d'Aumont, évesque d'Avranches, défendeur à ladite intervention, d'autre. Et entre ledit s[r] abbé et lesdits religieux, prieur et couvent de ladite abbaye du Mont-St-Michel, demandeurs en faux contre certain acte ou extraict portant datte de l'an 1661, tiré d'un livre antique appellé *Livre Blanc*, dudit évesché d'Avranches, signé en l'extraict *Leconte*, promoteur et *R. Perronalt*, notaire apostolique dudit évesché; comme aussi contre un acte escrit en parchemin, contenant serment de fidélité et obéyssance de Guillaume, abbé du Mont-St-Michel et messire Louys de Bourbon, évesque d'Avranches, estant sans datte avec une croix, d'une part, et ledit messire Roger d'Aumont, évesque d'Avranches, défendeur, d'autre. Après que Gaultier, advocat pour lesdits religieux et couvent de ladite abbaye; Laudier, advocat pour ledit s[r] abbé, prenant le fait et cause dudit curé de St-Pierre du Mont-St-Michel; Girard, advocat pour ledit supérieur général de ladite Congrégation de St-Maur, assistez de Nicolas, procureur desdits s[rs] Abbé, Supérieur et Religieux; de Monthelon, advocat pour ledit s[r] évesque d'Avranches, assisté de Huguenot, son procureur, et Bailly pour nostre procureur ont esté ouis; iceluy Nostre Grand Conseil par son dit arrest faisant droict sur lesdites instances, ayant aucunement esgard à l'intervention dudit Tarisse, supérieur général de ladite Congrégation de S. Maur, sans s'arrester aux ordonnances et sentences rendués par ledit évesque d'Avranches, a ordonné et ordonne que l'excommunication levée a cautele demeurera purement et simplement levée, ordonne que ledit Petit, curé de l'église parrochiale de St-Pierre dudit Mont-St-Michel, se retirera par devers ledit évesque pour luy estre la suspension et interdiction portée par sadite sentence levée, laquelle suspension et interdiction ledit évesque sera tenu lever à la première requisition dudit Petit, comme aussi sera ledit Petit, curé, tenu d'assister aux synodes toutes fois et quantes qu'ils seront convoqués par ledit évesque d'Avranches, a maintenu et gardé, maintient et garde ledit évesque d'Avranches en tout droit de visite en ladite église parrochiale de St-Pierre et monastère dudit Mont-St-Michel, fors et excepté sur les lieux réguliers, discipline régulière et personnes desdits religieux, tant et si longuement qu'ils demeureront en congrégation. Et ne pourront lesdits religieux confesser

aucuns séculiers ny commettre à cet effet qu'ils ne soient auparavant approuvés par ledit évesque sans despens. Si donnons en mandement et commettons par ces présentes au premier, nostre huissier ou sergent sur ce requis, qu'à la requeste desdits Abbé, Religieux et Couvent de ladite abbaye du Mont-St-Michel, le présent arrest il signifie à tous ceux qu'il appartiendra et au surplus faire tous exploits et actes de justice requis et nécessaires. De ce faire luy donnons pouvoir sans pour ce demander placet, visa ny pareatis, nonobstant clameur de haro, chartre normande, en tesmoing de quoy nous avons fait mestre nostre scel à cesdites présentes. Donné et prononcé en l'audience de nostre grand conseil à Paris, le 3ᵉ jour de febvrier l'an de grâce 1648 et de nostre règne le cinquième.

Signé par le Roy à la relation des gens de son Grand Conseil, Roger, et scelé du grand sceau en cire jaune.

Collationné à l'original en parchemain, iceluy remis ès archives le jour 10ᵉ du mois de may 1648.

Thomas Le Roy,
Moyne Bénédictin.

§ 137.

L'arrest du conseil est donné sans préjudicier au for extérieur de l'archidiaconné.

Item est à remarquer que, par le susdit arrest, le Conseil a maintenu M. l'évesque d'Avranches à visiter la paroisse du Mont-St-Michel, quoyque jusques à ce jour luy ny ses prédécesseurs n'y eussent fait aucune visite, et ce en conséquence de la transaction de 1236, par laquelle les appellations de l'archidiacre de l'abbaye ressortent par devant M. l'évesque dudit Avranches, et partant on a jugé qu'en cette qualité, comme supérieur, il avoit droit de visiter ladite paroisse, et que les religieux de l'abbaye devoient prendre l'approbation pour confesser les séculiers, ce qui a donné lieu à l'arrest cy dessus, sans pourtant que ledit arrest, au surplus, préjudicie à ladite transaction de 1235 pour la juridiction que M. l'abbé dudit Mont-St-Michel et son

archidiacre ont dans la paroisse et ville dudit Mont-St-Michel. Faict les jour et an que dessus.

§ 138.

M. le marquis de Mortemal et Mme la marquise de Quergeant ont visité ce Mont, 1648.

L'an 1648, le 13e jour de febvrier, M. le marquis de Mortemal et son fils, avec Madame la marquise de Quergeant et grand train, tant d'hommes que de chevaux, iceluy composé de trois carrosses à chascun six chevaux, en tout quarante chevaux, sont venus par dévotion en cette abbaye, conduits jusques ès portes de la ville par M. de Lorges Montgommery, chez lequel ils avoient couché en sa maison de Pontorson. Ledit marquis et la marquise ayant faict leurs dévotions, receu la saincte communion, veu ce qui se pouvoit voir de rare dans le monastère, ils s'en sont retournés. Je l'ay remarqué le 13 mars 1648.

§ 139.

Présentation pour la cure d'Ardevon par les moynes, 14 février 1648, *de Mre Guillaume Thiesse, de l'archidiaconé de Rouen, en remplacement de Mre Maurice de La Porte, décédé.*

— Noté le 14 février 1648.

§ 140.

Transport de la baronnie d'Ardevon aux P. P. Bénédictins, par M. de Guyse abbé, 13 *septembre* 1625.—*Analyse de l'acte original.*

— Noté le 13 mars 1648.

§ 141.

Procès-verbal des réparations à faire aux manoir, grange et appartenances de la baronnie d'Ardevon, 30 *juin* 1626.

— Noté le 13 mars 1648.

§ 142.

Procès-verbal des réparations à faire à l'auditoire d'Ardevon, 12 août 1622.

Il résulte de l'acte transcrit par Th. Le Roy, que les réparations étaient faites à la chapelle située près de l'église et qui servait alors d'auditoire.

— Noté le 13 mars 1648.

§ 143.

Procès-verbal des réparations à faire à la Bergerie de la Rue, dépendant de la baronnie d'Ardevon.

— Acte du 18 août 1622, transcrit le 13 mars 1648.

§ 144.

Etat des réparations faictes à diverses époques au manoir d'Ardevon.

— Dressé le 13 mars 1648.

§ 145.

On a commencé de chanter au chœur les hymnes nouveaux, l'an 1648.

L'an 1648, le 11e jour de mars, la veille du glorieux S. Joseph, aux premières vespres de la feste dudit sainct on a commencé à chanter dans le chœur de l'église du monastère du Mont-St-Michel les hymnes nouveaux composez ou plutôt les hymnes anciens corrigez, changez et augmentés par N. S. Père le Pape, Urbain VIII, d'heureuse mémoire, environ en l'an 1635, sur les chants nouveaux ou nouvellement accomodez ausdits hymnes par les Religieux de la Congrégation de S. Maur. Ce que j'ay remarqué icy pour y avoir recours, quand besoin sera, l'an 1648, ledit jour 11e dudit mois.

§ 146.

Vendition de 18 ruches froment et une geline de rente, deues à l'aumosnerie, à Mre Pancrace-Achille Betille, théologal et official d'Avranches avec le remplacement le 9 mars 1648 et acquisition en remploi 1° de 4 verges de terre en Huynes, moyennant 120 livres, et d'une rente de 11 livres 5 sols sur Louys Colibert, du Mont-St-Michel.

Sans date d'annotation.

§ 147.

Contrat de cession de la baronnie d'Ardevon, par M. de Guyse, abbé, aux Pères Bénédictins (13 *septembre* 1625).

— Copie de l'acte analysé au § 140, dressée le 19 mars 1648.

§ 148.

Nouvelles augmentations de charges outre celles du concordat d'establissement.

Sçavoir, au prédicateur de la paroisse St-Pierre dudit Mont.	80 liv.
Au moyne lay.	60
Aux trois portiers, 72 livres tournois à raison de 24 livres chacun.	72
Aux soldats du chasteau	13
Et à la despense de Monseigneur l'Evesque d'Avranches quand il fera sa visite en ce lieu, total 175 liv., sans la despense dud. seigneur	175

J'ay remarqué le tout pour instruire nos successeurs, le 19 mars 1648.

104

§ 149.

Transport et cession du colombier de Genest par M. de Guyse aux Pères Bénédictins (17 septembre 1625).

— Extraict de l'acte original, le 19 mars 1648.

§ 150.

Réception du Rituel de la Congrégation.

L'an 1648, le 23e jour du mois de mars, nous avons reçeu en ce monastère du Mont-St-Michel et commencé à mettre en pratique le Rituel de la Congrégation faict par un des pères d'icelle et imprimé la mesme année. En iceluy sont les obsèques des deffunts avec toutes les oraisons et prières qu'il faut faire dans ladite Congrégation, outre celles du Breviaire, Missel, etc. Je l'ay remarqué le jour et an que dessus pour s'en souvenir en temps et lieu que besoin sera.

§ 151.

Obtention des lettres de garde-gardienne pour le Mont-St-Michel, du Roy Louis XIV, le 28 décembre 1647.

Sans date d'annotation.

§ 152.

Don du tableau de M. de Souvré, l'an 1648.

L'an 1648, le 2e jour du mois d'avril, les Prieur et Religieux du Mont-St-Michel, au péril de la mer, ont peint un tableau sur toile, haut de 14 à 15 pieds et large de 10 à 12, dans lequel est le portrait de messire Jacques de Souvré, grand'croix et bailly de la religion et chevalerie de Malthe, et abbé de cette abbaye dudit Mont-St-Michel,

lequel abbé est représenté en iceluy à cheval et armé de toutes pièces, ledit tableau est fort beau, il a cousté cent livres tournois audit sieur abbé. L'escusson de ses armes est dedans et l'a envoyé auxdits Religieux en signe de bienveillance et de l'affection qu'il leur porte. Ils l'ont fait enchâsser dans un beau cadre de bois menuisé et l'ont fait mettre en la grande sale du monastère pour estre veu de tous ceux qui y entreront toutesfois et quantes. Faict cette remarque les jour et an que dessus.

§ 153.

Election de Dom Julien Duchemin, par les Religieux de l'abbaye du Mont-St-Michel, pour être conventuel au chapitre provincial, le 17 *avril* 1648.

§ 154.

Monsieur l'Evesque de Coustances vint par dévotion en ce Mont, l'an 1648.

L'an 1648, le 2e jour de may, la veille de la feste de l'invention de la Ste-Croix, Révérend Père en Dieu, Messire Aubry, évesque de Coustances, de ceste province de Normandie, arriva avec tout son train en ceste ville du Mont-St-Michel où estant, incontinant il monta en l'église du monastère, les Religieux estant au réfectoire pour prendre leur réfection du soir, le R. P. Dom Vincent Legrand, soubprieur en l'absence du R. P. prieur, pour lors à la diéte provinciale d'Angers, luy alla au devant avec deux religieux seulement, ledit seigneur évesque, ne permettant qu'on luy fit aucun honneur extraordinaire. Après avoir faict ses prières en ladite église, on le mena au logis abbatial, après avoir soupé, pour reposer la nuit, ses gens dévalèrent en ladite ville pour coucher. Le lendemain, il dit la saincte messe au grand autel de ladite église, à basse-voix, à laquelle les religieux non prebstres reçeurent de sa main la saincte communion, après quoy et les actions de grâces rendues, ledit R. P. soubprieur luy fit voir les sainctes reliques, lesquelles il vénéra très-dévotement et les fit vénérer à ses aumosniers, et puis vit tout le monastère, et après avoir desjeuné dans la salle des hostes

avec ses aumosniers et gentilshommes, il monta en son carroce et s'en alla à St-Malo le mesme jour, ayant fait tant de remerciments audit père soubprieur, lequel il voulut estre au bout de la table au-dessus de luy et à costé le R. P. Dom Aubert Giroult, procureur, à chascun repas et a tesmoigné tant de ressentiment de la bonne réception qu'il disoit luy avoir esté faicte en ce lieu qu'il n'en peut pas faire ni dire davantage, protestant servir la Congrégation.

§ 155.

M. l'abbé de Savigny vint en voyage en ce Mont, l'an 1648.

L'an 1648, le 27ᵉ jour de may, M. l'abbé de Savigny, cadet de la maison de la Vieuville, près de ces quartiers icy, vint en voyage en ce Mont-St-Michel, ayant un gentilhomme, un vallet de chambre et un pallefrenier avec luy à cheval et deux lacquets; et pour ce qui est de sa personne, au lieu d'avoir l'habit blanc avec le scapulaire noir de son patriarche S. Bernard, de l'ordre duquel est ledit Savigny, il avoit un habit de drap de Hollande gris avec le juste a corps chargé de passements ou grandes nattes d'or larges de trois doigts, avec le plumet à son chapeau et l'espée à son costé pendue d'un bosdrier en broderie d'or. Estant arrivé à la porte de la ville, des portiers et bourgeois qui estoient en garde luy demandèrent les armes auparavant d'entrer, suivant les ordonnances royaux et la coustume gardée de longue main en ce lieu. Alors ce jeune abbé cavalier se mettant en colère, disant qu'il les portoit bien dans le Louvre, mit la main à l'espée et en donna plusieurs coups du plat sur un des portiers, celuy qui se trouva le plus près de luy. Après quoy se fit un grand tumulte à la porte de la ville et peu s'en fallut qu'il ne reçeut affront et qu'on ne le canardast. Mais bien luy en prit que cela arriva de bon matin et que les cerveaux de nos bourgeois du Mont-St-Michel n'estoient point encore eschauffez du cildre de Normandie. A ces bruits, le sʳ de la Guillonnière, lieutenant, et de La Lande, major, vinrent à ladite porte et ce néantmoins luy permirent à luy et à son gentilhomme d'entrer avec leurs espées. Il vint en l'abbaye

où le R. P. Dom Dominique Huillard, pour lors prieur, l'entretint beaucoup et luy fit veoir le monastère, et par après, comme il sceut qu'on commençoit la grande messe, il y alla l'entendre et puis monta à cheval pour aller à Pontorson, incontinant, pour affermer sadite abbaye, n'ayant jamais voulu manger ny boire en ce lieu, sinon qu'il gousta à une bouteille de vin qu'on luy envoya à l'hostellerie pour obliger les Religieux. Tout cecy nous doit faire deplorer la misère du temps de voir ainssy les beaux monastères estre possédés par les seculiers qui ne sçavent aucune règle de religion. Et les pères et mères sont beaucoup blasmables devant Dieu de procurer auprès des Roys des bénéfices à leurs enfants qui soient dans une vie ainssy mondaine, car ils se sauveroient facilement sans cela dans le monde. Cela se voit en ce mesme abbé cy-dessus, lequel en la conversation de sa personne est très-honneste homme et bien nay, bon cavalier et qui a desjà passé du temps dans les armées au service du Roy. Nostre bon Dieu, mette s'il luy plaist, ordre à son église.

§ 156.

Cinq religieux de ce Mont-St-Michel receurent les ordres de M. de Coustances, l'an 1648.

L'an 1648, au quatre-temps de la Penthecoste, 8 juin, cinq des religieux de ce monastère, conduits par le R. P. dom Aubert Giroult, cellerier en iceluy, reçeurent les ordres du R. P. en Dieu Messire Ch. Aubry, évesque de Coustances, sçavoir furent faicts prebstres dom Bernard Ramelin, dom Marc Fouyer, dom Philippes de Versillé, dom Jacques Gaumer et Frère Anthoine Vinot, sousdiacre. Ce bon seigneur évesque montra bientost des effets des promesses qu'il avoit faictes en ce Mont, y estant le 2e jour du mois de mai dernier. Car tout aussy tost qu'il sçeut que les Religieux estoient venus, ledit R. P. Giroult les luy ayant présentés avec leurs obédiences, il les reçeut avec toute l'affabilité et le respect qu'on peut dire, il les interrogea tous luy mesme et leur demanda leurs lettres d'ordre qu'il leut pareillement, et puis il les admit (quoy qu'il n'en peut poinct faire de difficulté, car ils estoient tous très-

capables et les meilleurs du cours de théologie) et leur enchargea d'user de ce qui estoit dans son palais épiscopal comme du Mont-St-Michel, donnant ordre à ses aumosniers de leur fournir tous les ornements nécessaires. Là tous les aultres religieux, des mendiants et aultres qui prenoient les ordres ce jour, voyant ceux du Mont-St-Michel revestuz des belles aubes à poinct couppé du seigneur évesque et de ses beaux chasubles en broderie d'or et d'argent, demandoient qui estoient ces bons pères bénédictins, à qui on faisoit tant d'honneur, tant eux que le peuple de Coustances les appeloient Messieurs, tant eut d'esclat l'honneur que ce seigneur évesque leur fit. Mais ce ne fut point le tout, car les ordres estant faictes, il les fit tous disner à sa table et les traita avec tant de magnificence, d'honneur et de respect que ces bons religieux en estoient tout confus et honteux, personne ne disnant à sa table que luy et eux ce jour-là. Après le disner, il leur fit veoir entièrement son palais épiscopal et leur fit donner leurs lettres d'ordres gratis, sans permettre qu'on donnast un seul denier aux secrétaires. Puis, en prenant congé de luy, il leur fit beaucoup de protestations de servir la Congrégation au général et au particulier quand l'occasion s'en présenteroit, et que, pour le tesmoigner allant faire visite dans son diocèse, il la feroit dans plusieurs abbayes qui luy sont sujettes pour n'estre point en congrégation et disposeroit les abbés et les religieux à son possible d'establir les pères de la Congrégation de S. Maur en icelles, pour la plus grande gloire de Dieu et édification du prochain.

§ 157.

La cisterne de l'aumosnerie tient 82 *tonneaux, a esté mesurée, l'an* 1648.

L'an 1648, le 10e jour du mois de juin, on a mesuré la grande cisterne de l'aumosnerie qui, ayant 15 pieds de longueur, 11 de largeur et 15 de profondeur, contient en son caveau 82 tonneaux, supposé que le pied cube tienne 16 pots, le surplus estant mis pour ce qu'en emporte l'arcade qui est au milieu. Cedit mesurage a esté fait soigneusement par personnes expertes le jour et an que dessus.

§ 158.

Arrivée du R. P. Dom Charles Rateau, pour estre prieur en ce Monastère.

L'an 1648, le 27e jour du mois de juin, le R. P. Dom Charles Rateau est arrivé en ce Mont-St-Michel pour gouverner le monastère dudit lieu en qualité de prieur, esleu en chapitre général tenu à Vendosme, canoniquement et selon les priviléges de nostre Congrégation. le 15e jour du courant, comme il a apparu aux Religieux dudit monastère, par la lecture de son obédience, qu'il a faict lire au chapitre en la présence de tous, icelle en date desdits mois et an. Or, cedit R. P. est natif de la ville de Vendosme en Vendosmois, de la noble et honorable famille des Rateau, gens qui de longtemps se sont rendus recommandables tant par leur bonne foi que rectitude dans le faict de la justice qu'ils ont exercée dans la barre du siége d'icelle audit Vendosme, et particulièrement Monsieur Jan Rateau, père dudit R. P. prieur, lequel moy qui escris cecy, ay eu l'honneur de congnoistre et l'ay veu plusieurs fois venir au monastère de Vendosme, pour l'affection qu'il portoit aux religieux dudit lieu, jusques là qu'il estoit tout leur conseil, et ils luy confioient tout le soin et maniement de leurs plus sérieuses affaires pour et à cause de sa grande probité et preudhomie. Pour ce qui est dudit R. P. prieur, son fils, il y a environ 16 ou 17 ans qu'il a pris l'habit en nostre dite Congrégation et en icelle s'est rendu très-docte dans les lettres humaines et divines, philosophie et théologie, comme aussy dans le droict canon et civil, mais qui plus est dans la vertu, la science des sciences; c'est ce qui a induit les supérieurs de ladite Congrégation à luy donner des charges en icelle : premièrement ils le constituèrent quelques années soubsprieur en ce monastère dudit Mont-St-Michel, de là il fut en la mesme dignité de soubsprieur en l'abbaye de St-Melaine de Rennes en Bretagne. Puis ils l'establirent prieur claustral du monastère de St-Sauveur de l'Esvière-les-Angers, et finalement les jours et an que dessus, prieur du Mont-St-Michel, où Nostre-Seigneur lui veuille donner la grâce de continuer ses travaux à son service. Le 29e jour dudit mois, peu après l'arrivée dudit R. P. prieur, le R. P.

Dom Dominique Huillard partit de ce lieu y ayant esté supérieur 6 ans et gouverné très-prudemment le monastère pour aller prieur au monastère de Rhedon, où il a esté destiné par le mesme chapitre général cy dessus, sans parler du temps auquel il y a esté aussi procureur. Faict les jour et an que dessus.

§ 159.

Réconciliation entre les Révérendissimes évêques d'Avranches et les Religieux du Mont-St-Michel, faite l'an 1648.

L'an 1648, le 3ᵉ jour du mois de juillet, 6 jours après l'arrivée du R. P. Dom Charles Rateau, prieur de ceste abbaye du Mont-St-Michel, le mesme R. P. alla rendre sa visite au Révérendissime Roger d'Aumont, Monseigneur l'évesque d'Avranches en son palais épiscopal, audit lieu, naguères de retour de Paris, là où il estoit allé l'an passé, aux fins de solliciter le procès intenté contre cestedite abbaye au grand conseil touchant les prétentions de visite qu'il avoit sur les religieux d'icelle. Ledit R. P. fut reçeu dudit seigneur évesque avec tous les tesmoignages de bienveillance qui se peuvent dire, le remerciant d'affection d'avoir esté si exact à luy rendre ce devoir si maturément, protestant doresnavant vouloir servir la Congrégation en général et luy en particulier, et qu'il estoit grandement fasché de tout ce qui s'estoit passé et dudit procès qui, au fonds, n'estoit intenté que sur une pointille d'honneur qu'il ne prétendroit jamais plus à l'advenir. Après tous lesquels discours gratieux il se mit à parler de nostre Congrégation et qu'il avoit dessein de l'establir dans son abbaye d'Usarches, qu'il y avoit longtemps que cela le tenoit, et qu'ayant faict son possible avec les pères de ladite Congrégation, cela n'avoit point réussy, toutefois qu'il espéroit en venir à bonne fin. Lesquels discours finis et une bonne demie-heure passée, ledit R. P. luy demanda sa bénédiction et prit congé de luy ; il le conduisit dehors la porte de la salle et luy demanda s'il avoit disné, à qui luy fut respondu que ouy, quoy cessant il se mettoit en devoir de luy faire prendre son repas en sa maison, et en luy disant adieu il se recommanda affectueusement à ses prières, et qu'il creust asseurément

qu'il estoit des bons amis de la Religion et que pour tesmoigner de ce il envoiroit son frère veoir le R. P. au Mont-St-Michel, qui estoit pour lors audit Avranches avec luy, un des cadets de la maison d'Aumont, et que par le mesme moyen il luy envoiroit le Jubilé, lequel cétte année Innocent X a permis estre gaigné en France. De tout ce que dessus, j'estois tesmoin oculaire et auriculaire, ledit R. P. prieur m'ayant mené avec luy pour luy servir de compagnon. Ceux qui sçauront combien ce seigneur portoit avant ses intérests prétendus contre les moynes du Mont-St-Michel s'estonneront de voir une réconciliation si prompte, et laquelle lesdits moynes n'eussent osé procurer pour la haute portée dudit seigneur. Mais il faut sçavoir que les officiers de son évesché ayant taxé M. de Souvré abbé commendataire de cette abbaye à 3 liv. d'amende, faute d'avoir assisté aux synodes à Pasques dernier audit Avranches (quoyque sans fondement estant un séculier et non d'église), et ledit de Souvré le sçachant, estant desjà assez altéré contre ledit seigneur évesque, touchant les procès cy devant déclarés auxquels il estoit intervenu, pour obliger ses religieux qu'il ayme uniquement, alors il se mit aux champs ouvertement contre ledit évesque, disant tout hault chez le Roy et parmy tous les courtisans que l'évesque d'Avranches ne s'estoit pas contenté de fulminer ses excommunications contre ses pauvres moynes, que luy, leur abbé, il l'avoit aussy taxé à l'amende, ce qui couroit de costé et d'aultre et estoit trouvé mauvais de tous ; partant M. de Villequier, frère aisné dudit seigneur évesque, ayant sçeu cela, comme il est capitaine général des gardes de Sa Majesté, craygnant que cecy ne luy causat quelque accident (car il n'ignore pas combien M. le commandeur de Souvré est bien venu à la cour) parla de bonne sorte au seigneur évesque son frère, à ce qu'on peut présumer, et puis, interposant de ses amis, il les fit tous deux embrasser et se remettre bien ensemble, et en cette réconciliation M. de Souvré recommanda audit seigneur évesque de rien davantage prétendre sur les Religieux de son abbaye du Mont-St-Michel et de les laisser en paix, sçachant bien qu'ils estoient très-grands et très-vertueux Religieux. Ce que présentement ils expérimentent et est à présumer que ledit seigneur ne leur fera meshuy aulcune importunité. Dieu le veuille. Plusieurs personnes sont grandement estonnées en ces quartiers d'un si subit accord, ayant veu ce seigneur évesque tant animé

contre lesdits moynes et particulièrement en la ville d'Avranches où tous ont délaissé la partie d'iceux pour estre du costé dudit seigneur. Il n'y a eu des gens d'église que M. Bétille, official, qui fust pour eux, encore c'estoit en cachette, et de Messieurs de la justice, il n'y a eu que M. du Mesnil-Terré, lieutenant général, vray ami de ce monastère, qui ouvertement a tesmoigné continuation d'amitié, et M. de Ronthon, viconte dudit lieu, frère de Dom Aubert Giroult, Religieux, procureur de ladite abbaye : quoy qu'avant ces présentes il s'en trouvat en ladite ville qui se disoient grands amis du monastère. Mesme dans le Mont-St-Michel, le sieur de La Lande Nicolas Bernier, major de la garde, a tellement tourné casaque qu'il tesmoigna et déposa contre ses seigneurs les Religieux et fournit le concordat passé avec Mr de Guyse, abbé, pour monstrer que le seigneur évesque avoit visite en ce monastère, puisque par iceluy ils s'obligeoient de défrayer ledit seigneur évesque quand il y viendroit pour la faire. Il y a eu aussi d'aultres qui ont esté contre, mais ledit La Lande en est un des plus avant et aussi le plus estonné, voyant cet accord inopiné.

Faict cette remarque le jour et an que dessus par moy Religieux et tesmoin oculaire susdit.

Thomas Le Roy.

§ 160.

Prise d'un marsoin de 5 *pieds et demy de long sur les grèves du Mont, l'an* 1648.

L'an 1648, le 7e jour du présent mois de juillet, les Religieux de l'abbaye du Mont-St-Michel, comme seigneurs de la ville dudit lieu, en conséquence qu'ils sont seigneurs de la baronnie d'Ardevon, ont faict prendre un petit marsoin dans la rivière qui passe entre le Mont-St-Michel et le roc de Tombelaine, long de cinq pieds et demy seulement; il y a eu trois portions pour toute la communaulté, composée de 25 moynes et cinq ou six serviteurs, sans ce qui a esté présenté aux hostes. Faict cette remarque le jour et an que dessus.

§ 161.

Conclusion d'un cours d'estudes de théologie faict en ce monastère soubs le P. Dom Hierosme d'Haraucourt, l'an 1648.

L'an 1648, le lundy 18e jour du mois de juillet, le R. P. D. Hiérosme d'Haraucourt a conclu son cours de théologie qu'il avoit commencé incontinant après le chapitre général tenu à Vendosme l'an 1645; en cette abbaye du Mont-St-Michel, composé d'onze escoliers, sçavoir : les PP. Dom Gelase Bidaut, Romuald Danjou, Philibert Chapel, Marc Foyer, Louys Vincent, Jehan Guyart, Jacques Gaumert, Philippe de Versillé, Julien Cohu, Martin le Poictevin et Bernard Hamelin, à présent prestres. Lequel cours a parfaitement bien réussy, grâce à Dieu, pour ce que trois d'iceluy sont capables d'enseigner en sortant (si la Congrégation qui ne manque pas de maistres d'étude en avoit besoin), sçavoir : les PP. D. Jehan Guyart, Martin le Poictevin et Bernard Hamelin, lesquels trois nommés sont fort bons prédicateurs pour ne s'y estre encore beaucoup exercez, comme aussi le P. Dom Philibert Chapel, lesquels on espère qu'ils seront capables (aydant Dieu) d'honorer et servir nostre mère la Religion. Il y en a encore du mesme cours qui sont assez passablement capables soit en la doctrine, soit en la prédication, mais les dessus nommés l'emportent. Ils ont bien de l'obligation à leur bon maistre ledit R. P. Dom Hiérosme, comme aussi toute la Congrégation de laquelle ce bon père n'est pas profés ains de celle de St-Vannes en Lorraine, d'où celle-ci dériva l'an 1613. Il passa en France, luy quatre-vingtiesme environ, l'an 1635, par la permission de Louys XIII, roy de ladite France, lequel ayant dépossédé Charles, duc de Lorraine, de son duché pour s'estre mescongneu envers ledit seigneur roy, duquel il estoit vassal à cause du duché de Bar en Barrois, pour ces causes les guerres ayant beaucoup incommodé ce pays, Sa Majesté Royale, comme dit est, permit à notre R. P. supérieur général de faire cette charité à nos PP. Lorrains, sçavoir : d'en retirer ceux qui estoient

plus de conséquence pour l'ordre, les mettant en nos monastères de France, afin de là leur faire charité et hospitalité jusques à une paix restituée en leur patrie, laquelle faicte ils s'en pourroient retourner. Plusieurs s'en sont retournez pour repeupler et restaurer leurs monastères qui ont esté en beaucoup d'endroicts désolés et ruynés par lesdites guerres, les autres sont demeurez en France. Un desquels est ledit P. d'Haraucourt, qui ayant demeuré dans ladite Congrégation, luy a rendu tout le service qu'il a peu, avec le bon exemple et œdification de sa vie très-vertueuse. Il a enseigné un cours de philosophie à nos confrères en l'abbaye de Tyron et un aultre cours de théologie ès abbayes de Rhédon et St-Benoist-sur-Loire, ce qui fit nécessaire d'envoyer les escoliers de l'une achever en l'aultre ; et en celle-cy du Mont-St-Michel il a enseigné deux aultres cours de théologie, et de plus a esté désigné encore au chapitre général dernier, tenu à Vendosme l'an 1648 présent, pour en enseigner encore un aultre en l'abbaye de Marmoustier près Tours. Et pourtant ce n'est point sans cause si j'ay dit que nostre Congrégation luy a grande obligation ayant rendu si grand nombre des religieux d'icelle très-parfaictement doctes. J'aurois beaucoup d'aultres choses à dire de ce bon père, quoyque de moindre conséquence que ses vertus, lesquelles estant pour l'honneur mondain et touchant sa naissance, je craindrois que son humilité ne les voudroit souffrir. Je ne parleray donc point de l'illustre maison de ses parents (puisque S. Benoist dit que le noble et le roturier sont une mesme chose devant Dieu et qu'il n'y a que la vertu qui nous face considérer en sa présence) ny mesme feray mention de ces seigneurs d'Haraucourt, maison très-noble de Chamblay, près Nancy en Lorraine, d'une tige desquels il a pris son origine, lesquels accompagnèrent leur duc Godefroy de Bouillon à la conqueste de la terre saincte il y a environ 584 ans, ny mesme de cet aultre d'Haraucourt de la mesme maison de Chamblay, tous d'ancienne chevalerie dudit duché, lequel voyant le duc Anthoine estre un fainéant et malverser dans ses estats, luy mit la main sur le collet et le retint prisonnier l'espace de 15 ans dans une forte tour pour donner lieu, par son zèle public, de respirer au pauvre peuple Lorrain dans ses afflictions ; de ce que il y peut avoir environ 340 ans, les historiens qui ont traité des choses dudit duché suppléeront à mon deffaut et à ce que son

humilité ne me permet point de dire, entr'aultres le s[r] des Rosiers en a amplement parlé. Seulement je finiray cette remarque après l'avoir faicte et signée le jour et an que dessus.

Thomas Le Roy.

§ 162.

Envoyé l'histoire du Mont-St-Michel à nos P. P. de Paris, à St-Germain-des-Prés.

L'an 1648, le mesme 13e jour du mois de juillet, suivant l'ordre et commendement du R. P. Dom Grégoire Tarisse, supérieur général cy-devant de nostre Congrégation, j'ay envoyé au R. P. Dom Lucas d'Achery, à St-Germain-des-Prés, à Paris, l'histoire de l'abbaye du Mont-St-Michel, contenant environ deux mains et demye de petit papier manuscript, composée de 18 chapitres et tirée tant des manuscripts du P. Dom Jan Huynes, qui avoit fait céans aussy ladite histoire, que des anciens boucquins dudit monastère, pour le tout servir à la confection de l'histoire générale de l'ordre de S. Benoist en France, suivant le dessein et intention des supérieurs majeurs d'icelle. Faict cette remarque le jour et an que dessus.

§ 163.

Première arrivée du R. P. Dom Germain Morel, visiteur de cette province en ce lieu, le 13 juillet 1648.

L'an 1648, le jour 13e dudit mois de juillet, le R. P. Dom Germain Morel, esleu visiteur de la Congrégation de S. Maur, en la province de Bretaigne, vint en ce monastère du Mont-St-Michel de la mesme province (après son eslection faite à Vendosme, au chapitre général tenu en cette abbaye de la Trinité) pour veoir ce qu'il luy convenoit faire des Religieux d'icelle, où estant il donna au R. P. prieur la liste et l'eslection des supérieurs de ladite Congrégation en laquelle sont spé-

tifiés les abbayes et prieurés conventuels unis à ladite Congrégation ensemble les noms et surnoms de tous les abbés, prieurs, administrateurs et autres supérieurs d'icelle.

§ 164.

Election du R. P. Dom Charles Rateau, 7e prieur de ce monastère et aultres supérieurs de la Congrégation, l'an 1648.

— Liste dressée le 14 juillet 1648.

§ 165.

Fasson des armoiries, chappiers et confessionnaux de la sacristie pour 650 *livres tournois « à bon marché » le* 19 *juillet* 1648.

— Faict le jour et an que dessus.

§ 166.

Réparation aux logements de la Rencontre, en Ardevon, le tout pour faire une hostellerie pour la somme de 400 *livres,* 22 *juillet* 1648.

— Faict le jour et an que dessus.

§ 167.

Procession générale où on a porté le corps de sainct Aubert à la rive d'Ardevon pour avoir du beau temps, l'an 1648.

L'an 1648, le 23e jour de juillet, feste de Ste-Magdeleine, les prieur et religieux de cette abbaye du Mont-St-Michel ont faict une procession générale pour obtenir de Dieu la serénité du temps propre pour la conservation des biens de la terre, lesquels périssoient à cause des trop

fréquentes pluyes et autres mauvaises intempéries. Elle a esté faicte comme il suit. Premièrement le seigneur illustrissime et révérendissime évesque d'Avranches ayant eu advis que, dès longtemps, lesdits prieur et religieux avoient dessein de faire ladite procession et qu'ils n'avoient voulu de crainte qu'il ne s'en offensast et qu'il ne l'eust ordonnée, il envoya aussitost une permission par escrit, signée et scellée de sa main et sceau avec injonction à tous les curés circonvoisins de venir à icelle procession avec leur peuple, où on porteroit le corps du glorieux S. Aubert jusques à la chapelle de la Rive fondée de Ste Magdelaine. Le R. P. Dom Charles Rasteau, prieur, ayant reçeu cette permission, pensa n'en devoir rien faire parestre, car il n'en avoit pas aussi besoin, ains escrivit à plusieurs curés pour l'ordonnance de ladite procession et ne leur fit apparoir prudemment dudit pouvoir, ains seulement que ledit seigneur évesque l'agréoit. Les curés de St-Pierre-du-Mont, de Beauvoir, d'Huisnes et d'Ardevon, avec leurs prebstres et parroisses, vinrent en ce Mont où estant nostre communaulté marcha en ordre, faisant porter les sainctes reliques de S. Aubert par deux prebstres séculiers. Ledit R. P. Dom Charles Rasteau portoit en ses mains l'image de la glorieuse Vierge, en laquelle il y a des cheveux de ladite dame, estant revestu en chappe, avec deux chantres revestus de mesme; aussy on fit laditte procession jusques à la chapelle, escortée qu'elle estoit d'environ cent mousquetaires et pertuisaniers, la mesche allumée et l'espée au costé, le tambour battant, avec le petit fifre pour donner le ton, l'enseigne desployée, le tout soubs la conduite du s^r de La Guillonnière, lieutenant de cette place, sous la direction du sergent-major La Lande Bernier, qui faisoit les rengs avec ses sergents de bandes; estant arrivez en ladite chapelle on chanta plusieurs motets de dévotion comme allant et venant; les curés des parroisses esloignées demandèrent permission à l'entrée de la grève, au retour, de s'en aller pour dire vespres en leur église, ce qui leur fut octroyé, et nostre procession continua jusques au Mont avec l'ordre susdit, où estant arrivez les prétieuses reliques furent saluées de l'artillerie, après avoir déballé, à l'entrée de la première porte de la ville, item à la porte du pont-levis en la ville; et les fauconneaux et pièces moyennes à l'entrée du chasteau et encore à l'entrée de l'église abbatiale, où estant on les reposa sur l'autel St Michel et dit on

quelques motets, puis on les remit en la thrésorerie et on alla soupper, car on avoit dit les vespres par les chemins en revenant, et les quatre prebstres de l'église de St-Pierre furent conviez qui avoient porté le sainct corps. Voilà comme s'est passée cette procession en laquelle on rendit peut estre davantage d'honneur au glorieux S. Aubert et à ses sainctes reliques qu'il n'en avoit eu durant sa vie humaine, pour monstrer que Dieu veut honorer ses saincts. Il y a espérance qu'il obtiendra de la divinité ce de quoy tout le peuple le supplia très-dévotement en ce rencontre, car le temps est parfaitement beau et sec, propre pour meurir les bleds et aultres biens de la terre, à présent que j'escris cecy. Plaise à la divine bonté le faire continuer. Amen.

§ 168.

Sortie de Thomas Le Roy de ce monastère pour aller demeurer, par obédience, en un aultre, le 24 *juillet* 1648.

L'an 1648, le mesme jour 22 juillet, auparavant d'aller à ladite procession, arriva lettre du R. P. dom Germain Morel, visiteur de cette province, par laquelle il estoit enjoint au R. P. prieur de ce monastère de faire partir dès le lendemain le P. D. Martin Poictevin pour aller à Marmoustier estre souprieur, D. Bernard Hamelin à St-Melaine pour s'addonner à la prœdication, et moy F. Thomas Le Roy qui escris cecy audict St-Melaine, pour là recepvoir les ordres dudit R. P. visiteur pour aller en quelque monastère de nostredite Congrégation pour exercer l'office de procureur. Tellement que maintenant je puis dire que *quod verebar accidit mihi.* J'avois faict mon possible il y a longuement pour obtenir de mes supérieurs quelques années à tout le moins de solitude, mais on ne m'a donné que vingt mois encore pas, car j'arrivay en ce lieu le 29 novembre 1646 et je dois partir demain le 24 juillet 1648, c'est ce qui m'afflige extrêmement et ce qui me faict dire ce mot, que je suis bien misérable de me voir ainsy réduit à estre continuellement dans le tracas et dans l'employ des choses extérieures, moy qui les hais et qui les abhorre si excessivement. Sont mes péchez qui me causent cette disgraace. O S. Archange, c'est que vous m'avez

trouvé indigne et incapable pour mes négligences d'estre continué plus longuement, dans vostre sacré temple, chapelain. Mais, ô mon Dieu, j'ay mal dit (que je suis misérable), puisque en cela je ne fais que vostre volonté. Je vous en demande pardon mon unique, ne me prenez point au criminel et recevez mon petit labeur. Vous protestant que ce sont des saillies de la partie inférieure, et jaçoit que dans les premières pensées de ma conversion à votre service dans la Congrégation, mon intention fust de chercher l'esloignement des tracas extérieurs où j'estois plongé dans le monde, pour en icelle m'adonner à la solitude et à la fuitte du bruit, néantmoins, mon Tout, mes intérêts à part, sans aultre considération que votre plus grande gloire, je m'abbandonne très-irrévocablement et sans réserve entre les bras de votre divine providence, à la saincte obéissance et à l'accomplissement de votre très-saincte et très-prétieuse volonté en tout ce qu'il vous plaira me la manifester. Si j'ay de la répugnance aux choses extérieures et tracas et que mesme j'aye beaucoup d'indispositions corporelles et spirituelles qui m'y portent, je suis toutefois près, en tout temps et en tout lieu, de vous dire : *Ecce presto sum.* Que si vous voulez vous servir de moy, donnez-moy les grâces qui me sont nécessaires pour me conserver fidèle à vos loix, dans les occasions, lesquelles sont ce que je crains davantage dans ce rencontre. C'est ce que j'espéreray de votre bonté infinie, qui ne délaissez ceux qui espèrent en vous et qui vous invocquent de toute la simplicité de leur cœur. Par l'intercession de la glorieuse et plus que très-saincte Vierge Marie, de l'archange S. Michel, et de tous vos saincts de Paradis, je vous demande cette faveur de toutes les puissances de ma pauvre aame et de toutes les forces de mon cœur, et reiterant ma foy et mes vœux à votre service sacré, je fais nouvelle protestation d'estre jusques à l'éternité, mon unique espérance, mon Dieu.

Votre très-humble et pauvre serviteur,

J. Thomas Le Roy.

APPENDICE.

I.

La Bibliothèque nationale renferme, ainsi que nous l'avons dit dans la préface de cette publication, deux rédactions abrégées de l'œuvre de Thomas Le Roy, dont la composition doit lui être attribuée : la première se rencontre dans le ms. 13,818 du fonds latin ; la seconde, qui a plus de développement, fait partie du ms. 18,950 du fonds français. Elle est suivie de 4 documents, écrits d'une autre main, qui portent les titres suivants :

1° De la fondation et progrez de l'abbaye du Mont-St-Michel ;

2° Pièce latine de 22 lignes, commençant par les mots : *Regnante in Gallia Childeberto...*

3° Catalogue des bénéfices dépendants de l'abbaye ;

4° Ensuite le nombre des gentilshommes....

Le ms. 13,818 (*Excerpta ex chartis latinis, necrologiis, etc.*) renferme en outre un autre essai historique qui s'étend de la page 361 à 423 et dont il convient de dire quelques mots.

Le titre en est ainsi conçu :

« Histoire de la fondation de l'abbaye du Mont-St-Michel, au péril de la mer, diocèse d'Avranches, ordre de S. Benoist et Congrégation de S. Maur en France, extraicte des archives ou manuscripts de la mesme abbaye par un religieux bénédictin dudit Mont. »

Le prologue au *dévot lecteur* indique clairement que la composition

avait été écrite en vue des pèlerins et des personnes pieuses qui affluaient au Mont :

« C'est à vous, dévot pèlerin, à qui s'adresse ce petit livre, lequel j'ay abbrégé, tant qu'il m'a esté possible, et composé tout exprès d'un stille pour tout, assez grossier et simple : si est-ce néantmoins qu'il ne laissera, Dieu aydant, de vous estre utile en tant que j'espère qu'il vous pourra rafreschir et consoler ensemble dedans la lassitude et travail de vostre pèlerinage, veu qu'il contient en soy choses assez rares, comme la lecture suivante vous fera congnoistre..... »

Ce compilateur anonyme écrivait certainement avant Dom Huynes et Thomas Le Roy. La rédaction de son œuvre doit, en effet, se placer après l'introduction des Religieux de St-Maur au Mont-St-Michel (27 octobre 1632) et avant la mort de l'évêque d'Avranches, Fr. de Péricard (25 novembre 1639). Nous serions même porté à penser que la date ne devrait pas s'éloigner beaucoup de l'arrivée des religieux au Mont et être, en tout cas, antérieure aux discussions très-vives qui s'élevèrent plus tard entre le prélat et les prieurs, relativement au droit de visite prétendu par l'évêché.

Le passage suivant, relatif à la réception des religieux réformés de St-Maur, et qui indique nettement qu'au moment de la rédaction du travail rien n'avait encore troublé la tranquillité de l'abbaye, viendrait à l'appui de cette opinion.

« Ce fut ce jour-là, dis-je, auquel les susdits Religieux furent reçeus de tous Messieurs les anciens Religieux et aultres du chasteau, avec un grand accueil bienveillant et aultres grands contentements, mesme de Monseigneur l'évesque d'Avranches, Françoys de Pericard, qui, quoyque bien fatigué d'un long voyage dont il venoit d'arriver, tout aagé et cassé qu'il estoit, voulut bien prendre la peine de les conduire lui-mesme en personne, depuis son Avranches, jusques dans l'église dudit chasteau et monastère du Mont-St-Michel, où après avoir devant le Très-Sainct Sacrement de l'autel, dévotement entonné le *Te Deum* de leur establissement et accomply plusieurs belles ceremonies bienséantes à la charge et dignité d'un tel et si digne prélat, il les laissa, par acte capitulaire signé de sa propre main et de tous les anciens religieux, en l'actuelle possession de ce sainct lieu, auquel, grâces à sa divine bonté, ils *ont jusqu'ici vescu en grande tranquillité et profonde paix.* »

Ce travail, dans lequel les réflexions pieuses et les citations em-

pruntées aux Livres Saints prennent une très-grande place, se compose de quinze chapitres très-inégaux d'étendue et de valeur. Le dernier seulement nous a paru présenter quelques détails nouveaux et mériter, à ce titre, d'être reproduit à la suite des recherches de Thomas Le Roy :

HISTOIRE DE LA FONDATION DE L'ABBAYE DU MONT-SAINT-MICHEL AU PÉRIL DE LA MER, ch. XV.

(Mss. fonds latin, n° 13818, fol. 412-423 du numérotage général).

§ 1.

De la conservation de cette place.

Il se fault ressouvenir du temps que les Anglois envahirent une grande partie de la France, comme du Maine, de l'Anjou, passant mesme jusqu'à l'Aquitaine et plusieurs aultres lieux desquels ils se rendirent maistres absolus, mais spécialement de la Normandie qu'ils possédoient toute, tenant touttes les places et villes fortes excepté ce seul lieu du Mont-St-Michel, duquel ils ne purent jamais approcher; mais au contraire, c'estoit là l'azile et refuge asseuré de toutte la noblesse du pays, qui demeura longtemps gardant la place et la place la gardant en toute asseurrence à la veue des ennemys qui, enrageant de veoir que une seule place et si petite les maistrisast, jouèrent toutes leurs machines de guerre à l'encontre, sans que jamais ils peussent gagner la moindre chose. Enfin, l'an de Nostre-Seigneur 1434, la veille de S. Aubert, résolus de vaincre ou mourir, l'assiégèrent d'une armée espouvantable, campée au village d'Ardevon et aultres plus prochains dudit Mont, et voylà que tout à coup, munis de bonnes pièces d'artillerie, plains de furie, se ruèrent sur les murailles de la ville pour entrer dedans, mais les soldats de la garnison du chasteau, qui n'estoient que d'une poignée de gens avec les gentilshommes qui s'y estoient refugiez jusqu'au nombre de 119, se confiant en la deffence du S. Archange, protecteur ordinaire de ceste place, firent une sortye si rude sur les ennemys qu'il en demeura plus de 20 mille sur la grève, pour servir de pasture aux poissons de la

mer ; mais ce qui est de plus remarquable en ceste signalée victoire, c'est qu'aulcun gentilhomme ny soldat de la garnison du chasteau ne reçeut la moindre blessure, quoy qu'ils eussent fait une telle exécution sur les ennemys, remporter leurs despouilles, artilleries et gros canons, tout de fer, qui se voient encore à présent en la ville pour marque d'une telle victoire. Ce fut icy le commencement de la desroute des Anglois, qui furent chassez de la France en 15 mois, perdans en si peu de temps ce qu'ils avoient gagné en trente ans. Qui ne voit en ceste signalée deffaicte que la victoire n'en doibve estre attribuée à la force humaine, mais bien aux anges, l'un desquels occit en une nuict cent quatre vingt mille Assyriens, pour vanger le blasphême de Sennacherib, comme il est escript au *4 des Rois,* ch. XIX. Et quoy que nous devions attribuer toute la gloire à Dieu et aux saincts anges deffenseurs de ceste place, si est-ce néanmoins que ces braves gentilshommes n'en reçeurent point peu d'honneur, d'avoir mérité que Dieu se soit servy de leur ministère pour ceste sanglante exécution. C'est pourquoy, pour éterniser la mémoire d'un exploit de guerre si valeureux, ils firent transcrire leurs noms et leurs armes dans ladicte église du Mont-St-Michel où on les a veu plusieurs années à l'honneur de leur race, mais par succession de temps sont venus à dépérir, faute de les rafreschir, de sorte que, à mon grand regret, je n'ay peu avoir une plaine congnoissance de tous. J'ay jugé néantmoins bon d'en rapporter icy la liste pour la consolation de la noblesse de Normandie, au moins ce que j'en ay peu recouvrer : et quoy qu'il y ait plusieurs fautes en l'escriture et façon de parler, si est-ce que, pour montrer l'antiquité, je l'ay laissé au terme ancien tout ainsy qu'on la trouve escripte.

§ 2.

Ensuit le nombre des gentilshommes, lesquels, avec le sire d'Estouteville, capitaine du Mont-St-Michel, gardèrent ladite place contre toute la puissance des Angloys, lesquels, pour lors, occupoient toute Normandie, au reste d'icelle place. Lesdits noms prins et recueillis en une luitte d'armes ancienne, laquelle fut mise en l'an M IIII^{c} XXVII par lesdits gentilshommes estant audict lieu du Mont, devant l'autel S. Sauveur, en l'abbaye dudict lieu, et y sont les noms et armes de

cent-dix-neuf gentilshommes en huict lignes, dont on n'a peu, pour l'antiquité, de tous recueillir les noms ny armes. Ladite luitte d'armes contient huict lignes, dont en la première n'y a que deux armes, et à chascune des aultres lignes, dix-sept noms et armes, ainsi qu'il ensuit :

Tout au-dessus, sont les armes du roy Charles septiesme, seulles.

Au-dessoubs, en la première ligne, sont les armes d'Estouteville et des Pesnaulx, dont n'a peu lire les noms pour l'antiquité.

En la seconde ligne :

La première armoyrie.		C. Hamon.
Le IIe, nom et armes.		de Crigny.
Le IIIe,	id.	de Guyminé.
Le IVe,	id.	. . . .
Le Ve,	id.	. . . .
Le VIe,	id.	. . . .
Le VIIe.	id.	de La Haye.
Le VIIIe,	id.	André du Pys.
Le IXe,	id.	C. de Manneville.
Le Xe,	id.	de Briqueville.
Le XIe,	id.	de Biars.
Le XIIe,	id.	de Folligny.
Le XIIIe,	id.	de La Lucerne.
Le XIVe,	id.	L. Pigace.
Le XVe,	id.	Le Bastard d'Assebosc.
Le XVIe,	id.	C. Hé.
Le XVIIe,	id.	R. Roussel.

En la tierce ligne :

Le premier, nom et armes.		de Columbières.
Le IIe,	id.	. . . .
Le IIIe,	id.	. . . .
Le IVe,	id.	G. de Sainct-Germain.
Le Ve,	id.	. . . .
Le VIe,	id.	. . . .

Le VIIe, nom et armes	. . . .	
Le VIIIe,	id.	. . . .
Le IXe,	id.	. . . . . .
Le Xe,	id.	Daussays.
Le XIe,	id.	de Verdun.
Le XIIe,	id.	de Helquilly.
Le XIIIe,	id.	de La Haye Dearru.
Le XIVe,	id.	C. Pigace.
Le XVe,	id.	P. d'Esquilly.
Le XVIe,	id.	R. du Homme.
Le XVIIe,	id.	T. de Percy.

. . . .

En la quarte ligne:

Le premier, nom et armes.	. . . . .	Nel.
Le IIe,	id.	. . . .
Le IIIe,	id.	de Veir.
Le IVe,	id.	de La Haye Hue.
Le Ve,	id.	I. de Nocy.
Le VIe,	id.	. . . .
Le VIIe,	id.	. . . .
Le VIIIe,	id.	Briqueville.
Le IXe,	id.	I. d'Espas
Le Xe,	id.	G. Le Prestel.
Le XIe,	id.	G. de Crus.
Le XIIe,	id.	C. de La Mote.
Le XIIIe,	id.	M. de Plomb.
Le XIVe,	id.	P. Le Grys.
Le XVe,	id.	L. de La Mote.
Le XVIe,	id.	L. de La Paluelle.
Le XVIIe,	id.	L. Guiton.

. .

En la quinte ligne :

Le premier, nom et armes.	. . . .	
Le IIe,	id.	de Nautret.
Le IIIe,	id.	H. Le Grys.

Le IVe,	nom et armes.	de Hally
Le Ve,	id.	P. de Melle.
Le VIe,	id.	C. de Fontenay.
Le VIIe,	id.	G. Le Viconte.
Le VIIIe,	id	S. de Tournebu.
Le IXe,	id.	T. Houel.
Le Xe,	id.	H. Thesart.
Le XIe,	id.	F. Hérault.
Le XIIe,	id.	L. de La Mote.
Le XIIIe,	id.	Le Bastard Pigace.
Le XVe,	id.	A. de Longues.
Le XVIe,	id.	. . . .
Le XVIIe,	id.	L. de Longues.

En la sixiesme ligne : . . .

. . . .

Le premier,	nom et armes.	de Folligny.
Le IIe,	id.	Auxespaules.
Le IIIe,	id.	Le Bastard de Crombœuf.
Le IVe,	id.	L.....
Le Ve,	id.	G. Benoist.
Le VIe,	id.	. . . .
Le VIIe,	id.	P. de Viette.
Le VIIIe,	id.	R. de Brecé.
Le IXe,	id.	L. Hartel.
Le Xe,	id.	R. Clinchamps.
Le XIe,	id.	R. de Briqueville.
Le XIIe,	id.	C. Desmoustiers.
Le XIIIe,	id.	G. d'Espas.
Le XIVe,	id.	E. Auber.
Le XVe,	id.	F. de Marcillé.
Le XVIe,	id.	E. Dorgeval.
Le XVIIe,	id.	L. Massire ou Masire.

En la septiesme ligne : . . .

Le premier,	nom et armes.	de La Maire.

Le IIe,	nom et armes.	R. de Nautret.
Le IIIe,	id.	P. Bascon.
Le IVe,	id.	. . . .
Le Ve,	id.	Le Bastard de Thorigny.
Le VIe,	id.	de La Champaigne.
Le VIIe,	id.	de Bruilly.
Le VIIIe,	id.	P. du Moulin.
Le IXe,	id.	I. Gouhier.
Le Xe,	id.	R. Regnier.
Le XIe,	id.	R. Flambart ou Lambart.
Le XIIe,	id.	R. de Bailleul.
Le XIIIe,	id.	M.......
Le XIVe,	id.	P. d'Aulceys.
Le XVe,	id.	P. Guérin.
Le XVIe,	id.	G. de Bourguenolles.
Le XVIIe,	id.	Yves Priour, Vague de Mer.

En la huictiesme ligne :

Le premier,	nom et armes.	B. de La Mare.
Le IIe,	id.	H.......
Le IIIe,	id.	S. Flambart ou Lambart.
Le IVe,	id.	R. de Mons.
Le Ve,	id.	de Cruslé.
Le VIe,	id.	I. Bastard de Combre.
Le VIIe,	id.	P. Allart.
Le VIIIe,	id.	R. Du Homme.
Le Xe,	id.	S. de Sainct-Germain.
Le IXe,	id.	I.......
Le XIe,	id.	G.......
Le XIIe,	id.	I. de Charpentier.
Le XIIIe,	id.	I. de Pontfoul.
Le XIVe,	id.	G. de Semilly.
Le XVe,	id.	R. de Semilly.
Le XVIe,	id.	R. de La Mote-Vigor.
Le XVIIe,	id.	I. Lebrun.

En dessoubs ladite luitte est escrypt ce qui sensuit :

Ce champ d'armes icy fut faict
L'an mil IIIIe vingt et sept,
Où sont les armes et les noms
D'aulcuns vaillans et nobles homs;
Lesquels ont en l'obéissance
De Charles, présent roy de France,
Jusques icy tenu ceste place
Par l'ayde de Dieu et la grâce,
Et de Monseïgneur Sainct Michel,
Prince des chevaliers du ciel,
Qui a tousiours remède quis
A ceulx qui l'ont ceans requis,
Par tout le temps de ceste guerre
Jaçoit que par mer et par terre
Ladicte place ait esté çaincte,
Grevée et durement contraincte
Par toutes manières et voyes
Qu'ont peu adviser les Angloys.
L'an dix et sept fut leur dessente
En Normandie, comme je pense,
Et n'a pas prins garde le maistre
Mettre chacun où il doibt estre.
Chacun a mys en tel endroict,
Comme on luy ramentevoit,
Tous n'y ont pas esté d'ung temps
Et tieulx n'y sont pas cy dedens,
Qui s'y portèrent vaillamment;
Dieu leur doint à tous saulvement.
Amen.

Ce sont là les valeureux courages qui, favorisez du ciel soubs l'enseigne de nostre grand archange S. Michel, ont empourpré les eaues de la mer du sang des audacieux Anglois, lesquels ont appris, quoy qu'à leurs dépens, la sainctеté de ce lieu et pleust à Dieu que les aultres ce fussent mis devant les yeux cest exemple sanglant lorsqu'ils ont pris délibération de l'attaquer; ils eussent par ce moyen changé d'advis et évité le chastiment où leur insatiable cupidité et très-auda-

cieuse témérité les a portés. Comme je pourrois prouver par quantité de semblables histoires miraculeuses et fort antiques qui se sont passées pour la conservation de ceste place. Mais affin de n'estre trop long, je me contenteray d'en rapporter quelques-unes des plus récentes, sçavoir depuis cinquante ans en ça, parce que les choses les plus nouvelles touschent et plaisent davantage.

— Un document fort curieux, dont nous devons la communication au savant archiviste de la Manche, M. Dubosc, et qui fut rédigé par l'évêque *in partibus* de Julin, commissaire de l'évêque d'Avranches, à l'occasion du droit de conférer la tonsure et les ordres mineurs, réclamé par l'abbé du Mont-St-Michel, constate la présence dans cette place, dès le 24 juin 1424, de Guillaume *de Natrail*, de Raoul *de Mons*, de Jan de *Sainte-Marie* et de Richard de *Clinchamps*. « Datum in dicto Monte sub sigillo nostro, in testimonium premissorum, una cum signeto Ricardi Alani notarii curie Abrincensis hic inferius subscripti, prœsentibus nobilibus viris, Guillelmo de Natrail, Radulpho de Mons militibus, Johanne de Sancta-Maria, Ricardo de Clinchamp scutiferis. »

NOTE.

(Extraict du mss. 18, 950, fonds français.)

Le tableau où les noms et les armes de ces chevaliers sont peints subsiste encore sur la muraille vis-à-vis de l'autel où est à présent le trésor. Mais ce tableau est si effacé qu'on n'y congnoist presque plus rien. L'on a renouvelé plusieurs armoiries par ordre de quelques gentilshommes qui ont creu trouver dans ces armoiries des tiltres de leur noblesse; mais plusieurs gentilshommes, pour paroistre plus anciens qu'ils n'estoient, y ont fait peindre leurs armes et leurs noms qui n'y estoient pas auparavant. Ce qui faict que ce tableau n'a plus d'authorité qu'autant que luy en donne la pancarte en parchemin dont voicy l'extraict.

LUITTE D'ARMES.

Voicy tous les noms des seigneurs qui s'y trouvent; il y en a quelques-uns d'ajoutés, d'une écriture moderne, qui seront désignés par une petite croix qui sera au-devant.

Charles VII, d'Estouteville, des Pesnaulx, C. Hamon, de Crigny, de Guyminé, † de La Hunauday, † de Thorigny, † C. de Bordeaux, de La Haye, André du Pys, C. de Manneville, de Bricqueville, de Biars, de Foligny, G. de La Luzerne, L. Pigace, Le Bastard d'Assebosc, C. Hé, R. Roussel, de Colombières, † du Gripel, † de Beauvoir, G. de St-Germain, † P. de Tournemine, † J. de Carrouges, F. Pirou, † F. de Moncair, † de Vair, d'Aussays, de Verdun, de Helquilly, de La Haye Dearru (d'Aronde, d'après Masseville), C. Pigace, L. d'Esquilly, R. de Homme, P. de Percy, Nel, † de Quintin, de Veyr, de La Haye-Hue, J. de Nocy, † P. de La Brayeux, † de Rovencestre, Briqueville, J. d'Espas, G. Le Prestel, G. de Crus, L. de La Motte, C. de La Motte, L. de Plom, P. Le Grys, L. de La Paluelle, L. Guiton, † de Coulonces, de Nautret, H. Le Grys, † de Hally, F. de Melle, C. de Fontenay, G. Le Viconte, S. de Tournebu, F. Houel, H. Thesart, F. Hérault, L. de La Motte, Le Bastard Pigace, † de Briquebœuf, H. de Longues, † L. de Cantilly, L. de Longues, de Folligny, Aux Espaulles, Le Bastard de Crombœuf, † L. Benoist, G. Benoist, † F. Benoist, P. de Viette, R. de Brecé, L. Hartel, R. de Clinchamps, R. de Bricqueville, L. des Moutiers, G. d'Espas, G. Auber, F. de Marcillé, G. d'Orgeval, L. Masire, de La Marre, R. de Nautret, P. Bascon, † de Clere, † Le Bastard de Thorigny, L. de La Champaigne, C. de Bruilly, R. du Moulin, L. Gouhier, R. de Regnier, R. Jambart ou Flambart, R. de Baillieul, † M. de Bences, R. d'Aulceys, L. Guerin, G. de Bourguenolles, Yves Priour, Vague de Mer, B. de La Marre, H. Missard, F. Flambart ou Jambart, C. de Mons, † de Crulré, L. Bastard de Combre, P. Allart, R. du Homme, S. de St-Germain, † L. Dramart, † G. Artur, L. Le Carpentier, L. de Pontfons, G. de Semilly, R. de La Mote Vigor, L. Le Brun.

— Cf. *Histoire générale de la Normandie,* par Du Moulin. Catalogue *in fine,* p. 51. Masseville, t. IV, p. 145.

Les altérations et falsifications tentées ou commises sur le tableau placé dans la chapelle de St-Sauveur ont été fort nombreuses. Dans une note fort intéressante, consacrée à la famille Artur de La Villarmois, M. Dubosc fournit certains détails caractéristiques sur l'une des fraudes les plus récentes :

Le s^r de La Villarmois, descendant de Guillaume *Artur,* avait son escusson *de gueules à la coquille d'or au chef d'argent,* peint dans la

chapelle St-Sauveur. « Ces armes qu'on retrouve à la Bibliothèque nationale, dans un manuscrit concernant le Mont-St-Michel, excitèrent en 1684 la jalousie d'un gentilhomme breton, M. Artur de La Gibonnaye. Venant au Mont-St-Michel voir son ami et compatriote, le frère Jean Robrou, il s'imagina de les faire effacer et d'y substituer les siennes, puis il retourna à Nantes où il était maître des comptes. Par suite de recours aux Maréchaux de France et après une instruction, M. de Canisy, lieutenant du roi en Normandie et gouverneur d'Avranches, ordonna que les armes des Artur de La Villarmois et du Plessis, qui étaient de tout temps au Mont-St-Michel, y seraient définitivement rétablies. » *Guillaume Artur*, par M. Dubosc, archiviste du département de la Manche, p. 2.

§ 3.

La place est surprise, mais aussitost rendue.

M. de Touchet, hérétique et ennemy de la religion catholique (duquel a hérité M. de La Forest, vivant à présent, comme son proche parent), après avoir, durant plusieurs années, recherché toutes les inventions possibles pour surprendre ceste place, rodant tout à l'entour sans y pouvoir trouver d'entrée (comme faict le diable, mais en vain, à l'entour d'une saincte eau qui lui est une tour inexpugnable), reprit courage pour l'attaquer à nouveau, et quoy qu'il eut souvent expérimenté que ses finesses et stratagèmes ne pouvoient réussir contre ceste angélique citadelle, si est-ce qu'il ne perdit courage, excogitant tous les jours nouvelles inventions et enfin en trouva une propre à son desseing qu'il mit à exécution en ceste sorte : c'est qu'en ung jour de la Magdeleine, l'an 1577, il fit entrer ces gents hérétiques comme luy, en habits de pèlerins, qui faisoient paroistre à leur mine simulée et à leurs gestes fardez beaucoup de dévotion. Ils montent l'ung après l'autre, avec une modestie nompareille et des paroles si doulces et si sainctes qu'ils eussent non-seulement trompé la garnison, mais mesme les plus soubçonneux; ils entrent dans l'église en attendant que tous leurs compagnons fussent montez, priant Dieu en apparence avec beaucoup de ferveur, mais soudain qu'ils se veirent les plus forts commencèrent à lever le masque de l'indévotion, prenant

les armes en main desquelles ils avoient les haut de chausses bien garnis, sçavoir de petits pistolets et poignards. Soudain se jettent dans le corps de garde, font rendre les armes aux soldats qui n'estoient point bastans pour repousser leurs forces et par ainsi se rendirent maistres absolus. Voylà comme les ennemys de l'église ont coustume de faire pour tromper, se revestant d'une peau de mouton pour s'apprivoiser avec les agneaux, mais peu après ils les esgorgent cruellement; je veux dire qu'ils couvrent tousjours leurs hérésies du manteau de piété, de façon qu'ils puissent assassiner en seureté les âmes les plus simples et crédules. Qu'arriva-t-il de ceste surprise? Ils font assembler tous les religieux du monastère, les enferment dans une chambre, un seul excepté, Dom Robert de Romilly, qu'ils prirent avec Imbert de Percontal, lieutenant de la place soubs Monseigneur le duc du Bouchage, gouverneur, par lesquels ils se firent conduire par toute la maison, le poignard à la gorge, jusques à ce qu'ils eussent recongneues toutes les provisions du chasteau consistant en bled, vin dont la place estoit fort bien garnie, puis en argenterie, pierreries et quantité d'aultres richesses pensant rassassier leur avaritieuse cupidité des thrésors de l'église. Mais Dieu qui travaille lorsque les choses semblent estre arrivées au comble de tout malheur ne permit point que ce sanctuaire fust prophané par ces sacrilèges mains, car par trois foys ils furent misérablement repoussés invisiblement de la chappelle des reliques où ils s'estoient efforcés d'entrer autant de foys pour despouiller ces sacrez despots de leurs enchasseures d'or et d'argent, ce qui les rendit si esperdus et si estonnez qu'ils fussent sortis du chasteau plus viste que le pas, s'ils n'eussent désia veu le rocher investi des troupes de Monsieur de Vicques, lieutenant des chevaulégers de Monsieur de Matignon, lieutenant de la Normandie, qui, en sortant, les eussent tranchés en pièces. Jamais ne fust veu beste si peureuse et honteuse que le loup lorsqu'on le tient enfermé. Car quoy qu'il soit dans la bergerie au milieu des moutons, il se gardera bien pourtant de leur faire mal, ains cherche seulement comment il se pourra évader. Ainsy les loups infidèles ne furent si tost dans le chasteau qu'ils cherchèrent comment ils en pourroient sortir, tant ils estoient espouvantés, et ce n'est point de merveille, car d'ordinaire le pécheur porte avec soy la craincte.......

La mesme chose arriva à ces sacriléges, car dès aussytost qu'ils eurent attenté de faire violence aux reliques des saincts, ils furent

espris d'un si horrible espouvantement, qu'ils pensoient que chascun les deubt mettre à mort, quoy qu'ils eussent toutes les forces en main, ce qui les fit entrer en composition avec ledit sieur de Vicques, qui les fit sortir sous sa promesse, en asseurance par une porte de derrière, sans faire le moindre mal à l'église, ny à aulcune aultre chose du chasteau, après avoir tenu la place 22 heures durant. Qui maintenant ne tremblera marchant en ce sainct lieu, puisqu'on voit, à veu d'œil, que les esprits célestes le défendent si bien.

§ 4.

L'entreprise des ennemys est descouverte.

Voicy qu'en une veille de sainct Nicolas, au mois de décembre, l'an 1589, une troupe d'hérétiques diversement déguisez, les uns en damoiselles qu'on menoit par dessoubs le bras; d'aultres en chétifs pèlerins, les uns et les aultres garnis d'armes cachées soubs leurs habits (quoy que ce fust soubs prétexte du service du Roy durant la guerre et par hospitalité; mais Dieu, qui sonde le plus profond des cœurs, ne favorise point ceux qui se findent serviteurs du Roy pour nuire à l'église, ains ceux qui servant le Roy se gardent de rien faire contre le service de Dieu et de l'église). Vous les eussiez veu en bon ordre au milieu de la ville, d'un pas grave et modeste, remplis d'une dévotion dextrement fardée, taschant de gagner le chasteau; mais Dieu ne permit point que ceste hypocrise fust plus longtemps cachée, car il fit recongnoistre, soubs la peau des moutons, les griffes sanglantes de ces loups affamez. L'on dit que quand le diable se transforme en ange de lumière esclatant en beauté, qu'il ne laisse pourtant d'avoir quelque partie défectueuse par laquelle on le peut bien congnoistre tel qu'il est pour ne point estre trompé en ceste lumineuse clarté. De mesme les hérétiques et les hypocrites, comme vrays enfans du diable, quoy qu'ils paroissent esclatant en vertus pour leurs paroles emmiellées et gestes dévots, si est-ce qu'ils ont aussy toujiours quelque chose de défectueux par où on les peut recongnoistre, qu'ils sont voluptueux, libertins et ennemys de Dieu et de l'église. C'est ainsi que ceste infidelle et hypocrite trouppe fut recongneue; car

quoy qu'ils parussent au dehors porter la paix et la douceur avec eux, si est ce que les bourgeois qui avoient desia esté trompés par semblables stratagèmes, mieux aguerris qu'auparavant, recongnurent qu'ils portoient soubs leurs cottes de damoiselles des armes de toute façon, et voyant qu'il estoit temps de deffendre leurs vies et leurs biens, commencèrent à crier : Trahison ! Trahison ! et recourir aux armes ; mais les ennemis voyant qu'ils ne pouvoient plus dissimuler, mirent la main aux armes qu'ils avoient tout préparées et commencèrent à user de toutes sortes de cruautés, jusqu'à ce qu'ils furent maistres absolus de la ville ; puis, montant vers le chasteau, attachèrent des pétars aux portes et grilles de fer, pensans les forcer ; mais le valeureux seigneur, Monsieur de Vicques, gouverneur de la place, alors absent, estant adverty de ce qui se passoit', vint en diligence, se fit monter et tous ses gens dans le chasteau, par le moyen d'une roue dont on se sert d'ordinaire pour monter toutes les provisions ; puis après s'estre mis en prières, demandant secours à Dieu et à S. Michel, firent une sortie sur ces ennemys si sanglante, que la plus part demeura sur les carreaux (et ledit s[r] de Lorges, leur conducteur et chef, fut pris prisonnier et réduit entre quatre murailles, durant six mois entiers, dans une prison du chasteau, d'où il sortit après la mort de Monsieur de Vicques pour aller mourir devant la ville de Dol, contre laquelle il attentoit).

Qui doubtera en cette victoire remarquable que S. Michel et les anges n'eussent marché à la teste des soldats catholiques, veu principalement qu'en une telle deroute des ennemys, la terre demeurant toute bagnée de leur sang, il n'y eut qu'une seule personne du chasteau navrée à mort.

Ce sont icy les trophées de ce brave et catholique capitaine, mon dit s[r] de Vicques qui, pour la seconde fois, a exposé sa vie en la deffense de cette place contre les ennemys de l'église, signe très-asseuré de son sainct zèle et ferveur au service de Dieu, et de la dévotion particulière qu'il portoit à S. Michel l'archange. La mémoire de ces actes vertueux vivra éternellement à l'honneur et gloire de ses enfants qui, pour tesmoignage de l'amour qu'ils portent à leur bon père, luy ont fondé un obit solennel en ceste église, et, pour esterniser sa mémoire en la terre comme au ciel, une messe de S. Michel avec une procession à l'entour du chœur le mesme jour, qu'il en chassa les hérétiques à ce qu'il plaise à Dieu, garantir cette place

par le ministère des saincts anges, des surprises et stratagèmes de ses ennemis affin que son sainct nom soit à jamais glorifié.

Ainsy soit-il.

§ 5.

La place est vendue, mais la trahison est descouverte.

C'est grand cas que le pescheur tombe presque tousiours de mal en pis, quoy qu'il subisse souvent des grandes peines pour ses forfaicts, ce qui le debvroit faire rentrer en soy mesme pour abhorrer ces crimes qui l'ont plongé en des abysmes de malheur, mais hélas, d'ordinaire, il n'est point si tost hors de peine qu'il excogite nouvelles mechancetez, tant la mauvaise habitude a de pouvoir sur luy. Cela est si commun qu'il n'est besoing d'en apporter aultre preuve que celle qui suit d'un meschant et abominable criminel, appelé Goupigny qui pour ses forfaicts exécrables, devoit estre condamné à mort en la ville de Caen, où il estoit prisonnier, mais par je ne scay quelle nouvelle invention, trouva moyen de se sauver et, pour estre en plus grande seureté, moyenna une place de gendarme en ce chasteau et se retira en ce chasteau avec Monsieur de Beausuzay qui estoit leur gouverneur, se réputant heureux de trouver refuge pour sauver sa misérable vie; mais à peine eut-il passé quelques mois, qu'oublieux de la mort qu'il avoit évitée, commence à tramer de plus grandes meschancetez, trahissant la place qui, naguère, l'avoit sauvé du gibet, et pour cet effaict, complotant avec Monsieur de Sourdeval (fameux), hérétique, moyennant quelque somme d'argent de luy livrer la place, luy donnant le jour et l'heure pour exécuter cette horrible trahison en la manière qui suit. C'est que ledit Goupigny devoit monter ledit Sourdeval et ses gens du costé des grandes salles par le moyen d'une grande roue et cordages qui servoient d'ordinaire pour monter les grosses provisions du monastère. Mais Dieu ne permit point que la chose s'en allast ainsi : car le traistre, ayant tiré de l'argent du s^r de Sourdeval, descouvrit luy mesme à Mr de Beausuzay et à toute la garnison du chasteau ce qui se passoit pour faire le bon valet, car c'est ainsy que se gouvernent les gens sans âme, tournant à droite et à gauche. Cependant, voicy le jour assigné venu, les sieurs de Sourdeval et de Montgom-

mery avec plus de deux cents hommes paroissent à l'heure præfixe, un jour de S. Michel, en septembre, sur les huict heures du soir, l'an 1511, en intention de mettre tout en feu et en sang. Monsieur de Beausuzay, d'aultre costé donne ordre que ledit traistre de Goupigny se trouvast à ladite roue, d'où il leur crioit qu'il n'y avoit que craindre qu'ils montassent au plus vite. Vous eussiez veu ainsi tous les ennemis s'accrocher à la corde deux ou trois à la fois, à l'envi l'un de l'aultre, et celuy-ci les tiroit en haut, leur faisant grand accueil, puis soudain les menoit dans le corps de garde où le gouverneur les faisoit poignarder, et cependant, ledit Goupigny continuoit d'en monter d'aultres, puis après d'aultres, jusqu'au nombre de 78 lesquels, à mesme temps, les soldats du chasteau lardoient de coups d'espées, amoncelant les corps les uns sur les aultres, chose horrible à dire, comme on faict les buches et les fagots dans le bucher, pensant attirer lesdits sieurs de Sourdeval et Montgommery pour les arranger aussy avec les aultres au lieu le plus éminent. Mais voilà qu'ils commencèrent à se défier, voyant que pas un de leurs gens ne leur parloit, ce qui fut cause qu'ils demandèrent audit Goupigny qu'il eût à jeter en bas du rocher un des religieux pour signe que ses gens estoient maistres de la place et aussy tost, le gouverneur fit revestir un des corps morts des habits d'un religieux qu'ils jettèrent ainsy de haut en bas; pour lors, ledit Sourdeval s'escria d'aise, *allons Montgommery, c'est à bon, regarde comme les moynes volent* et soudain s'approchèrent pour monter comme les aultres, mais le conte de Montgommery, plus soubçonneux, plus sage et prudent luy persuada de ne point monter, qu'un nommé Rablottiere, l'un de leurs plus affidés ne leur parlast. Il fit venir celuy-cy qu'esprès on n'avoit encore faict mourir, et Monsieur de Beausuzay, gouverneur, luy promist de luy donner la vie s'il vouloit crier à Mons. de Sourdeval, son maistre, qu'il montast en asseurance et qu'il n'y avoit rien à craindre, mais il fut si fidelle à son maistre qu'il n'en voulut rien faire, ains desguisant sa voix luy fit entendre la trahison. Cet acte si fidelle pénétra le cœur du gouverneur qui luy donna la vie et lesdits sieurs de Sourdeval et Montgommery, avec ce qui leur restoit de gens s'en retournèrent plus vites que le pas. Qui jamais fust pris à son propre piége comme ceux-ci? et qui s'est jamais enlacé dans ses propres filets comme ils furent, car la roue qui les devoit eslever en haut les a écrasés et réduit à l'ombre de la mort. Qui jamais fust puni d'une punition si juste que ceux-cy, puisque la trahison qui devoit oster la

vie aux innocens a coupé la gorge aux conspirateurs? Aman perdit la vie par le mesme gibet qu'il avoit fait dresser pour Mardochée, et ceux-ci par le moyen de la roue qui leur devoit servir pour exterminer les innocens. Voyla la roue de fortune qui eslève souvent bien haut pour faire trebuscher d'autant plus bas? Quelles merveilles maintenant pourroient arriver plus grandes en la deffence de ce lieu que de voir les ennemys se tuer de leurs propres armes et tomber dedans les précipices qu'il avoient creusés pour d'aultres. Si Dieu est pour nous qui pourra résister à nos forces! Voyla pour cette fois comme ceste place fut garantie; mais pleut à Dieu qu'au lieu d'avoir faict tuer ces pauvres soldats on les avoit emprisonnés et faict payer de bonnes rançons, suivant la coustume de la guerre, car par ce moyen, ils eussent eu loysir de penser au salut de leurs âmes, ce que la mort subite ne leur a peut estre point permis de faire.

La mesme année 1591, Mr de Beausuzay, je ne sçay pour quelle raison, fut chassé du chasteau par ses propres soldats et M. de La Chaisne-Beaulonnet fut mis en sa place. Mais tant que ledit Beausuzay vescut, il fit ses efforts pour rentrer, ce qu'il ne peut jamais faire quoy qu'il eut une fois pris la ville et pillé en l'an (1595?), pensant de la forcer la place, mais il en fut furieusement déchassé avec le traistre de Goupigny qui fut tousiours en sa compagnie. Enfin, les soldats de la place voyant que ledit Beausuzay tramoit tous les jours, de nouveau, quelque chose pour surprendre le chasteau, le surprindrent luy mesme en sa maison, d'où le voulant amener au Mont-St-Michel en prison, il fit telle résistance qu'il se fit tuer et Goupigny fut tué dans Tombelaine et alla rendre compte devant le souverain juge de ses abominables forfaicts.

§ 6

Sédition faicte au chasteau.

Les qualités de ce monde, quoy que hautes, ne rassasient point, ains au contraire provocquent tousiours de plus en plus d'en convoiter des plus relevées avec une crainte merveilleuse de perdre quelque chose des grandeurs ici acquises, c'est en quoy paroist la vanité des choses de la terre, puisqu'elles ne peuvent contenter ceux

qui les ayment; nous allons voir cecy en la sanglante bataille qui se fit le propre jour de l'Ascension 1597 entre le marquis de Besle-Isle, de la maison de Reths, et Monsieur de Querolan, gouverneur de ceste place, son amy et d'un mesme party; car comme ledit marquis vint un jour en ceste place où on l'attendoit pour estre le bien venu, suivant mesme le commandement qu'en avoit faict Monsieur de Mercœur, Monsieur de Querolan trouva mauvais que ledit marquis entrât avec une si grande suitte, craygnant qu'estant le plus fort il ne le déboutast hors de son gouvernement, soit, en effet, qu'il y vint à ceste intention, soit que ledit Querolan usât de trop de deffiance en son endroict, veu mesme qu'ils tenoient pour un mesme party, tant y a que ledit marquis fasché de cela se résolut de ne point recepvoir cest affront, mais de l'emporter à la force, et à cet effaict mit l'espée à la main, tua le soldat portier et M. Campsguel, frère dudit Querolan; mais à mesme temps les soldats du château luy tirèrent un coup de mousquet duquel il fut aussi tué sur-le-champ. Les ennemys tout à l'heure qui estoient les plus forts se ruèrent si rudement sur la garnison qu'ils tuèrent douze soldats, sans conter ceux qui demeurèrent blessés; il n'en demeura que cinq qui se dissipèrent par cy par là, et M. de Querolan, désia blessé de tous costés, se réfugia à l'église, où les cinq soldats se vinrent ralier avec luy; et sçachant bien qu'il faut demander la victoire à Dieu, se prosternèrent en terre et suppliant sa divine majesté qu'il daignast envoyer une trouppe d'anges à leur deffence, et puisque ce sainct lieu estoit consacré en l'honneur du glorieux archange S. Michel et de tous les esprits angéliques, qu'ils vinssent, au défaut des hommes, le deffendre et protéger. A peine eurent-ils achevé leurs prières que, ressentant en soy des nouvelles forces et un nouveau courage, résolurent de jouer de leur reste: ils sortent, vont rencontrer les ennemys qui estoient plus de quatre-vingts, lesquels voyant leur maistre mort, avoient sujet ou de se rendre maistres de la place ou de piller tout avant que d'en sortir. Mais Dieu ne permit point que, pour les querelles des hommes, l'église en pâtit, car voicy que ces cinq ou six soldats ainsi raliez se présentèrent devant eux, résolus de vaincre ou mourir. De prime face, ils furent saluez de plus de trente coups de mousquets sans qu'aucun fust blessé. Ils recongnurent aussitost l'effaict de leurs prières, ce qui les anima à poursuivre si vivement les ennemys qu'ils les repoussèrent tous hors du château, après lesquels ils fermèrent les portes;

retournant aussitost à l'église rendre grâce à Dieu et à S. Michel d'une victoire si désespérée. Ledit sieur Querolan se fit guarir de ses blessures; mais il fut peu après assassiné dans la grève et mourut subitement.

§ 7.

La place se maintient malgré tous ses ennemys.

Dans l'apocalypse, le chapitre XII, il est faict mention d'un grand combat faict au ciel entre S. Michel et le dragon infernal, qui fut renversé et bouleversé par S. Michel et ses anges, qui dissipèrent ses forces et le bannirent avec tous ses adhérans hors la citadelle du ciel. Mais les saincts anges (sçachant bien que cet ennemy d'enfer devoit tourner toute sa rage contre les hommes, affin que, ne pouvant avoir raison de ces esprits cœlestes, ils peut au moins se vanger en la terre contre les hommes qui approchent de plus près la nature angélique) sont venus au secours, s'opposant en la terre ni plus ni moins qu'ils avoient faict au ciel à ces esprits rebelles pour la cause de Dieu. N'est-ce point la raison pourquoy nous avons des anges gardiens qui nous tiennent fidelle compagnie pour nous stimuler à résister aux suggestions mauvaises des diables qui sont aussy tousiours à nos costez, taschant de nous attirer au péché? N'est-ce point la mesme raison pourquoy les saincts anges chérissent certains lieux de la terre ausquels les hommes puissent avoir recours à eux pour estre fortifiez contre les ennemis visibles et invisibles? C'est à ce mesme subject que le glorieux archange S. Michel a choysi ce lieu consacré en son honneur où les hommes puissent recepvoir, comme ils recepvoient tous les jours de Dieu, par les grands mérites, d'admirables faveurs. Mais le dyable voyant la perte qu'il faisoit par ceste angélique forteresse, résolut de l'exterminer tout à faict, s'il eut peu, ou au moins, d'empescher le bien qui s'y faict; et pour cest effect, il a sollicité des furieux ennemys qui l'ont tousiours envié et qui luy ont faict une guerre cruelle entre lesquels ceux de la garnison de Pontorson n'ont point esté les derniers. Car il semble que le diable ayt voulu choysir ce lieu pour contre-carrer après, pour combattre ceste place et rentrer en champ de bataille contre S. Michel qui en est

protecteur. Ce seroit chose impossible de raconter combien de fois les gardes de ceste ville ont rodé à l'entour de ce chasteau, pensants par quelles nouvelles astuces ils y pourroient entrer, mais les saincts anges qui font la ronde toutes les nuicts les en ont tousiours respoussez.

L'an 1591, jour SS. Gervais et Prothais, environ deux heures après minuict, ils entrèrent de violence pour forcer la place; mais ils firent aussy peu que la mer escumeuse faict tous les jours contre le mesme rocher par ses vagues furieuses.

L'an 1594, 7e jour de janvier, une heure après minuict, ils forcèrent la ville et attachèrent un pétart à une maison bourgeoise; mais les soldats de la garnison, entendant le bruict, les repoussèrent furieusement à coup d'arquebouses à crocq, dont l'un, appellé le capitaine Le Courtils, demeura sur la place

L'an 1598, le jour de la Purification Nostre-Dame, sur les minuict, pendant que toute la garnison de ceste place estoit devant Tombelaine pour la surprendre, la garnison de Pontorson estoit en mesme temps à l'entour de nos murailles; mais les anges, plus vigillans que les hommes, défendirent la place par le moyen d'une clarté si lumineuse, que la nuict sembloit plus clère que le jour; d'où les ennemys prirent telle espouvante, que, sans trouver aultre résistance, eux-mesmes se rompoient le col ou au moins bras ou jambes, roulans du haut en bas du rocher, l'un desquels fut encore trouvé le matin roide mort, son arquebuze bandée et amorcée, preste à tirer.

Je ne puis obmestre une insigne trahison faicte depuis 13 ans, affin qu'on admire de plus en plus la singulière protection de Dieu qui la fit descouvrir par des voies si extraordinaires. C'est qu'en un lieu des plus secrets et cachez, au dernier estage, immédiatement sur le rocher, quelque traistre qui hantoit au chasteau avoit percé à la longue une muraille espesse de huict pieds, de sorte qu'il ne restoit plus que le parement de dehors pour faire entrer l'ennemy; mais deux pères capucins venant icy dirent qu'il y avoit quelque entreprise sur la place et qu'ils avoient ouy dire qu'elle estoit si secrette, que difficilement la pourroit-on descouvrir. Sans doute que les saincts anges les avoient conduicts icy pour donner cest advertissement. L'on cherche partout par plusieurs fois sans qu'on peut rien descouvrir, enfin on trouva en un lieu des plus secrets ladite muraille nouvellement desmassonnée, qu'on fit promptement remurer, rendans grâces à Dieu de ce qu'il avoit daigné descouvrir l'embusche des ennemys.

Que diroy-ie plus, y a-t-il machine de guerre que le diable n'ayt excogité pour saper ce sainct lieu? Mais celuy-là qui remporta un si glorieux triomphe dans le ciel contre le dragon infernal, remporte aussy une glorieuse victoire en la terre contre le mesme. Car voilà que le Mont-St-Michel demeure fixe et stable et plus splendide que jamais, malgré la rage et l'envie de ses ennemys; mais, au contraire, ceste ville de Pontorson est maintenant démantelée par les mérites de S. Michel, qui, comme tutélaire de la France, a inspiré nostre Roy très-chrestien à razer les murailles de ceste place, affin que les ennemys de nostre religion n'ayent plus aucun lieu de refuge dans ceste province, où ce S. Archange veut luy seul habiter, comme en estant le souverain gouverneur envoyé de Dieu.

Jusqu'icy nous avons raconté des histoires espouvantables et qui sont capables de donner de la crainte et du respect tout ensemble au dévot lecteur, considérant l'infinie bonté de Dieu qui daigne eslargir aux hommes tant de faveurs, que de leur donner pour gardiens les plus grands princes du ciel, ses propres domestiques, qui dissipent ainsy les forces de leurs ennemys, mais spécialement en ceste place que S. Michel a particulièrement prise en sa garde. Car c'est chose estrange que depuis neuf cents ans en ça et plus, elle n'ayt jamais esté réduicte à la puissance des ennemys, après tant d'efforts, surprises et trahisons, tant dedans que dehors, qui n'ont jamais peu réussir. Chascun, sans doubte (1), admirera toutes ces choses. Pour moy, je ne voy rien de plus admirable ny qui fasse mieux congnoistre combien Dieu a ce sainct lieu pour aggréable, puisqu'il faict recongnoistre sa providence spéciale par des signes si apparents. Gloire à luy seul qui opère en ceste place tant de merveilles. Que son sainct nom en soit à jamais glorifié! Ainsi soit-il.

(1) La fin, à partir du mot *admirera*, est écrite sur une bande de papier collée sur l'ancien texte et qui le recouvre entièrement.

II.

Historia Montis Tumbæ, prout est in antiquis manuscriptis, verbatim et fideliter a fratre Joanne Huynes descripta.

(Composita fuit circa annum 1060). Cette opinion de Dom Huynes sur la date de la composition de cet écrit n'est pas admise aujourd'hui. — Cf. Mss. n° 211, Bibliothèque d'Avranches, f[os] 181-189 et 9-20. Cf. *Catalogue des Mss. de la Bibliothèque d'Avranches*, par M. Léopold Delisle, p. 526. — *Annales ordinis Sancti Benedicti*, t. II, p. 19 et 20. — Ce texte se trouve reproduit d'après d'autres manuscrits : *Acta sanctorum ordinis Sancti Benedicti*, t. III, 84-88.

Incipit revelatio ecclesiæ Sancti Michaelis archangeli in Monte qui dicitur Tumba in occiduis partibus sub Childeberto rege Francorum et Autberto episcopo.

Postquam gens Francorum Christi gratia insignita longe lateque undique per provincias superborum colla perdomuisset (1), Childeberto, piissimo principe, monarchiam totius occidui et septentrionis nec non et meridiei partes strenue gubernante, quia omnipotens Deus non solum in omnibus gentibus, verum etiam in omnibus mundi partibus quem ipse fecit, per subjectorum spirituum agmina principatur, Beatus Michael Archangelus unus ex septem in conspectu Dei semper assistentibus, qui etiam et paradisi præpositus, salvatorum animas in pacis regione collocaturus legitur; post eam manifestationem qua se in Monte Gargano ad adorandum ac glorificandum quomodo et qualiter voluit, sicut in scriptis habetur ostendit iis, ut comprehensum est, per beatum Archangelum patratis, inluminatis Christi gratia cunctis gentibus in Orientalibus Romaniæ partibus, accipe quibus sese inditiis manifestare idem beatissimus Princeps supernorum civium voluerit præsulem Occidentalium populorum; ut qui quondam benedicto in Patriarchis populo israelitico defensionis attribuerat opem, ipse custos existeret ac previus vocatis filiis per adoptionem. Namque legitur in visione

(1) Les mots en *italiques* sont écrits en lettres rouges dans le ms. n° 211.

Danielis Prophetæ dicente eidem Angelo : *Nemo est adiutor meus in omnibus his nisi Michael Archangelus princeps vester ;* Princeps inquit vester, populi videlicet Judæorum. Christo vero domino in propria veniente atque a suis non recepto quin potius perdito, ipso ad Patrem remeante, dum aboletur observatio priscæ legis constabilitur adnuntiationis Evangelicæ admirabile sacramentum ; dum exeunte per omnem terram sono Apostolorum cerimoniæ transferuntur sacrorum per ministeria angelorum. Aiunt etenim historiæ ecclesiasticæ quod post passionem et adscensionem Domini ad cœlos, post diu expectatam Israhelitarum pœnitudinem, cum adpropinquaret tempus desolationis quod Salvator sacro venturum prænuntiaverat eloquio, cum fletu humanitatis, Ecclesia apud Hierosolimam, monitu divinitatis, per cunctum orbem gentibus evangelizatura diffunditur. Cumque congregatus undique ex omnibus locis populus Paschalis prestolaretur diem, sacerdotibus solitas excubias observantibus, voces subitas vigiles audiunt dicentes : Migremus ex iis sedibus. Voces vero subitæ per angelos emissæ quæ enuntiaverunt beatorum spirituum demigrationem, angelicum ministerium insinuarunt ad ecclesiam Gentium transferendum. Ex quibus patenter insinuatur quod Beatus Michael Archangelus ministerium quod exercuerat in Dei quondam populo, idem sortitus sit apud Gentium electionem. Hæc ita esse devotio credit fidelium propter ostensionem signorum. Notum enim se fieri voluit mortalibus ætatis nostræ temporibus, quo se humanum genus in electorum spirituum societatem cognosceret devocatum. Denique advertendum est, quo misterio locum mortalibus previderit in partibus occiduis, ubi ex omni orbe confluit, veneranter angelicum deprecatura subsidium, religiosa multitudo fidelium.

De situ loci. LECTIO II.

Hic igitur locus Tumba vocitatur ab incolis, qui in morem tumuli quasi ab arenis emergens in altum, in spatio ducentorum cubitorum porrigitur, Oceano undique cinctus locus, angustum admirabilis insulæ prebet spatium, inter hostia situs, ubi immergunt se mari flumina Segia nec non et Senuna, prebens quoque habitantibus hinc inde non breve nimium spatium. Longitudine vero ac latitudine a radice qua prominet non multum distat, ut conjicitur, ab eo opere quo

salvatum immo servatum est humani generis incrementum. Qui ab Abrincatensi urbe sex distans milibus, Occasum prospectans, Abrincatensem pagum dirimit a Britannia. Nulla ibi exerceri valet actio mundialis, his solis congruus exstat locus qui Christum sedulo venerari disponunt et hos suscipit quos ad æthera ardens virtutum amor evehit. Copia tantum piscium ibidem repperitur quæ plerumque fluminum marisque infusione congeritur. Procul vero cernentibus nil fore aliud quam spatiosa quædam immo speciosa turris videtur. Sed et mare recessu suo devotis populis bis in die desideratum iter prebet beati petentibus limina Archangeli Michaelis; qui primum locus, sicut a veracibus cognoscere potuimus narratoribus, opacissima claudebatur silva longe ab Oceani, ut estimatur, estu milibus distans sex, abtissima prebens latibula ferarum. Et quia secretiora cœli per contemplationis subtilitatem rimari volentibus, gratissima esse solent remotiora heremi loca, inibi olim inhabitasse comperimus monachos ubi etiam usque nunc duæ exstant ecclesiæ priscorum manu constructæ. Nam ipsi monachi ibidem Domino servientes dispensatione cuncta regentis Dei sustentabantur, presbitero quodam de villa quæ dicitur nunc Asteriacus taliter eis ferente auxilium. Nam ut illis, sine quo humana non potest exigi vita, deerat victus, fumo signifero discurrente altaque celi petente, onerabat asellum dapibus, dilectione vera farcitis, sicque duce invisibili previo per loca ibat invia ac redibat ferens Domini iussa illis que necessaria. Sed quia hic locus nutu Dei futuro parabatur miraculo, sancti que sui Archangeli venerationi, mare quod longe distabat paulatim assurgens omnem sylvæ illius magnitudinem virtute complanavit sua et in arenæ suæ formam cuncta redegit, prebens iter populo terræ ut enarrent mirabilia Dei. Jam vero ad illud veniendum est qualiter idem beatorum princeps spirituum angelica revelatione dedicaverit predictum locum.

DE CONSTRUCTIONE LOCI PER ANGELICAM REVELATIONEM. LECTIO III.

Quodam tempore cum religiosissimus et Deo amabilis præfatæ urbis antistes Autbertus nomine, sopori sese dedisset, admonitus est angelica revelatione ut in iam dicti summitate loci construeret in honore Archangeli edem ut cujus celebrabatur veneranda commemoratio in

Gargani monte non minori tripudio celebraretur in pelago. At sacerdos dum revolvit illud apostoli : *Probate spiritus si ex Deo sunt;* iterata ammonitus est visione quod perficeret quod jubebatur. Et quia spiritus prophetarum non semper est prophetis subiectus distulit adhuc presul constructionem sed adhibuit intercessionem quatinus super istiusmodi negotium domini nostri Jhesu-Christi simulque beatissimi Archangeli agnoscere valeret deliberationem. Contigit per idem tempus ut taurum cuiusdam quem furtim quidam, instinctu pravitatis, subtraxerat, in ejusdem deponeret saxi cacumen ut dum is qui amiserat juvencum repperiendi amitteret spem, turpe latrunculus lucrum efficeret ex eodem. Interea tercia admonitione venerandus episcopus pulsatur hausterius (*apparente in ejusdem presulis capite usque in hodiernum diem in testimonio foramine*, add. du cartulaire), ut qui non adquieverat bis admonitus, locum adiret celerius a quo tamen se sciret egrediendum nullatenus, priusquam perficeret quod fuerat iussus. Ad cuius fidei confirmationem monstratur etiam ibidem usque in presens petra quasi digito hominis inscripta, super quam memoratus resedit quousque opus ad finem adduxit. Percunctanti igitur episcopo qui ædificationi congruus posset videri locus, angelica in hunc modum est responsione dictatum ut loco eo ædificaretur ædes quo inerat taurus absconditus, religatus. Cumque de loci requireret amplitudinem vel quantitate, eisdem cognovit responsis ædificationi eum debere statuere modum quem videret iuvencum cum pedibus in circuitu protrivisse. Post hec quoque iussum est ut suo prereptus domino restitueretur taurus.

Venerabilis vero episcopus de visione certissimus, cum himnis et laudibus predictum locum ingressus, exercere imperatum opus adgressus est. Congregata que rusticorum maxima multitudine locum purgavit atque in spatium complanavit. In cuius medio duæ præeminebant rupes quas operantium multorum movere non poterant manus nec a suo divellere statu. Qui cum diu hererent nec omnino quid facerent invenirent, nocte insecuta visio apparuit cuidam homini nomine Baino in villa quæ dicitur Itius, qui duodecim filiis ampliatus magnum inter suos tenebat dignitatis locum. Hic ergo per visum monitus ut cum laborantibus et ipse labori insisteret, festinus ad locum cum filiis venit, impleturus quod fuerat iussus. Qui cum pervenisset, fretus auxilio sancti Michaeli Archangeli, quod humana non poterat virtus, mirum in modum tam facile molem tantæ magnitudinis removit ut nullum pondus inibi esse videretur. At omnes in commune collau-

dantes Deum, sanctum que Archangelum Michaelem cepto attentius insistebant operi.

Cumque jam dictus episcopus de magnitudine construendæ fabricæ adhuc dubius cogitaret, nocte media, sicuti quondam Gedeoni, in signum victoriæ, ros jacuit supra verticem montis. Ubi autem fundamenta locanda erant siccitas fuit; dictum que est Episcopo : Vade et sicut signatum videris fundamenta jace. Qui statim omnipotenti Deo gratias agens, sancti que implorans angeli Michaelis auxilium, exurgens, lætus opus adgressus est.

LECTIO IV.

Extruxit itaque fabricam non culmine subtilitatis celsam sed in modum criptæ rotundam, centum, ut æstimatur, hominum capacem, illius in monte Gargani volens exequare formam, in monte prerupti silicis, angelico apparatu facta terrigenis ad laudem et gloriam Dei habitatione; manifeste docens semper in celestibus divini muneris opem esse poscendam, altaque contemplationis intuitu penetrare ætheris astra, non terrenis limosisque paludibus rotantia hominum ponere corda. Quod cum non post multum tempus esset, opem ferente Deo, ædificatum, viro Dei Autberto episcopo manente anxio proinde quia cernebat sibi deesse sancti Archangeli pignora, Beatus eumdem sacerdotem Michael admonuit uti fratres celerrime usque ad locum quo memoria venerabiliter colitur sanctissimi Archangeli dirigeret in Gargano, et eam quam Angelo patrocinante referrent benedictionem cum summa exciperet gratulatione.

QUALITER A GARGANO SACRA SINT PIGNORA DEPORTATA. LECTIO V.

Interea missi nuntii adeunt locum; qui benignissime ab abbate loci illius suscepti vestibus que mutatis, ac tanti fatigatione itineris sublevati, cuncta que suæ contigerant regioni simulque ad quod venerant pandunt. Quæ verba cum ipsius Abbas loci suo retulisset Antistiti uberrimas omnipotenti Deo laudes uterque retulit qui prolapsis nature fragilitate terrigenis, asistentium sibi ministrorum dignatur prebere suffragium. Hinc cum quæ decebat veneratione sumptis a loco pignoribus quo beatus Archangelus sui memoriam fidelibus commendaverat, partem scilicet rubei pallioli quod ipse memoratus Archan-

gelus in monte Gargano supra altare quod ipse manu sua construxerat posuit, et partem scilicet marmoris supra quod stetit, cujus ibidem usque nunc in eodem loco superextant vestigia, iam dictis fratribus usque ad sacrum locum referenda patrocinia contradidit, conditione interposita, videlicet ut quos una angelicæ revelationis sociaverat causa una quoque æternaliter necteret caritatis connexio.

DE EXCEPTIONE ANGELICI PATROCINII. LECTIO VI.

Summi interea nuntii repedantes, post multa itineris spatia ad locum quo digressi fuerant ipso die quo fabrica completa est in Monte iam dicto, in occiduis partibus, quasi novum ingressi sunt orbem quem primum veprium densitate reliquerant plenum. Quo dum propinquant incunctanter, sacerdos domini Autbertus occurrens cum multis laudibus, cum canticis spiritalibus, in sacrum Montem angelica mortalibus devehit profutura presidia. Dici vero non potest quanto in adventu, ut ita dicam, angelico circumiacentes provinciæ gavisæ sunt gaudio, quippeque sibi divinitus providebant superni auxilii tribui donum, in hoc quod beatum Archangelum Michaelem celestis miliciæ principem merebantur obtinere signiferum, cognoscentes etiam signa et mirabilia quæ Dominus per ministrum suum operatur mortalibus, ita ut per huius itineris spatia duodecim cæci inluminati, plures que, diversis infirmitatibus acti, pristinæ redditi sint sanitati. Et, quod iis addendum est, mulier quædam, orbata luminibus, de villa quæ dicitur Asteriacus, dum prosequitur preciosissima munera summi Archangeli, mox ut attigit planitiem arenam que maris, divinitus factum, visum, recepit admirans se subito de tenebris in lucem mutatam. Sed et usque hodie per summum ministrum suum hæc eadem Dominus cotidie ad laudem et gloriam nominis sui in eodem loco operari non desinit.

Igitur eo die qui est XVII kl. novembris, veneranda completa templi dedicatione, vir domini Autbertus postquam sagaciter omnia sub ordine disposuit, officia quoque servientium clericorum constituit, deputans hos inibi sub numero consistere duodecim, qui legitimis observationibus perpetualiter in beatissimi Michaelis Archangeli persisterent famulatu, quamvis non ejusdem numeri in eodem loco a successoribus beati viri sint clerici constituti. Simul etiam de episcopio suo

eidem loco servientibus villas contradidit videlicet iam dictam villam Itium et Genitium.

DE OPTENTA AQUA PER ANGELICAM REVELATIONEM.

Interea idem presul cuncta pervidens congruo patrata ordine, hoc unum quod poterat valde videri difficile a sancto censuit expetendum Archangelo, aquæ scilicet elementum, sine quo constare nequit vita mortalium. Super hæc ergo domini Jhesu-Christi simulque sancti Archangeli dum expetit, cum grege sibi commisso, auxilium, ut qui quondam produxerat sitienti populo de petra poculum, ipse a servis suis amovere dignaretur aquæ penuriam, tandem angelica ostensione locum didicit, ubi in prerupto silice dum concavum foramen exciditur, mirum in modum aquarum mox abundantia repperitur quæ possit habitantibus competentem prebere usum. Eadem vero aqua profluens quod sit hausta salubris multis est ostensum modis. Celerem numque febricitantibus fert opem quotiens desiderium provenerit sumendi.

La copie de Dom Huynes ajoute au dernier paragraphe les lignes suivantes : « Præstante domino nostro Jesu Christo qui cum Deo, « Patre in Sancti Spiritus unitate vivit et regnat per cuncta sœculorum « sœcula. Amen. » Cette fin est empruntée à la transcription de la légende qui figure au folio V du même ms.

— Cf. *Chronique de Robert de Torigni,* publiée par Léopold Delisle, t. II, p. 210.

Le texte reproduit dans les *Acta Sanctorum ordinis sancti Benedicti* comprend une introduction et six chapitres : *de Situ loci ; — de constructione loci per angelicam revelationem; — qualiter a Gargano sit sanctum delatum pignus ; — de Adventu reliquiarum ; — de obtenta aqua per angelicam revelationem ; — de miraculis in eodem loco patratis.* Ce sixième et dernier chapitre, qui manque dans le ms. d'Avranches, se retrouve dans ceux dont les continuateurs des Bollandistes ont fait usage.

Nous le reproduisons tel qu'il se lit au t. VIII du mois de septembre. *Acta Sanctorum*, p. 76-80 :

« Apud beati vero Basilicam Archangeli, ipso opitulante, virtutes efficiuntur innumeræ ; illuminantur namque ibidem cæci, gressum recipiunt claudi, merentur auditum surdi, fugantur ex obsessis corporibus spiritus immundi, Domno Deo nostro prœbente auxilium

per ministerium Angelorum. Autbertus autem præsul venerabilis altare in memorato loco sub honore sanctissimi dedicaverat Archangeli. Alia vero quæ nunc videntur in undenarium crevisse numerum, crescente devotione et amore Fidelium, successorum ejus extruxit manus, ubi divina præstantur beneficia, adjuvante Domino nostro Jesu Christo. »

La version adoptée par les Benedictins nous semble en cette partie beaucoup moins satisfaisante

Mabillon, après avoir démontré que l'*Histoire de l'Apparition de l'archange Sainct Michel au Mont-Tombe* a certainement été écrite avant 980, époque de l'introduction des moines dans la collégiale de St-Aubert, nous fait connaître que le manuscrit de St-Germain-Prés, dont il a recueilli le texte, fut écrit en 1060 par ordre d'Adralde, abbé de St-Germain, ainsi que l'indiquent les vers suivants :

> Abbatis Domni nutu, probitate decori,
> Adraldi, monachus quidam prior arte modestus
> Libris intentus, horum reparator amænus,
> Siguvinus scribi librum præceperat istum
> Quem si quis tulerit, maledictus fine peribit.
> Hunc Ingelardus decoravit scriptor honestus.

Les mss. dont les continuateurs des Bollandistes ont fait usage, se rapprochent davantage du ms. de la bibliothèque d'Avranches, ms. 211, *in fine*. Ce ms., sur parchemin, à deux colonnes, réglé à la pointe sèche, du Xe, ou plus probablement du commencement du XIe siècle, paraît en tous cas antérieur au ms. de St-Germain-des-Prés, suivi par Mabillon; est-il utile de faire remarquer qu'il ne présente aucune des interpolations signalées par le savant Bénédictin et que l'on ne rencontre que dans les mss. postérieurs : Cartulaire, bibliothèque d'Avranches, n° 210. *Historiæ hujus monasterii volumen minus,* Bibliothèque d'Avranches, n° 213. Cf. Catalogue des mss. de la Bibliothèque d'Avranches, par M. Léopold Delisle, p. 526. Bethmann, dans Pertz, *Arch.,* VIII, 379. Ravaisson, *Rapport.*, 189.

FINIS.

III.

Introductio monachorum et miracula insigniora per beatum Michaelem archangelum patrata in ecclesia quœ dicitur Tumba, in periculo maris sita, nomine ipsius Archangeli fabricata (Bibliothèque d'Avranches, *Chartularium Montis Sancti Michaelis, XIIe siècle,* n° 210, fol. 10.— *Historia Montis Sancti Michaelis volumen majus*, n° 211. — *Historia Montis Sancti Michaelis volumen minus,* n° 213, fol. 138. — Cf. *Catalogue des mss. de la bibliothèque d'Avranches*, par M. Léopold Delisle, p. 526).

DE LAUDIBUS NORMANNIÆ.

Provincia Lugdunensis secunda, quæ nunc dicitur Normannia, non immerito asseritur precipua cœterarum quas infra se continet Gallia, ut pote quœ non solum esse sufficiens sibi rerum omnium affluentissima copia, verum etiam circumjectis provinciis non minima probatur conferre subsidia. Namque aeris salubritate, opime telluris ubertate, vinearum fertilitate, silvarum delectabilitate, nemorum fructiferarum que arborum apricitate, hortorum salubrium que herbarum amænitate, metallorum quorumque congerie, silvestrium domesticarum que bestiarum multiplicitate, avium cuiusque generis multitudine, piscium marinorum dulcium que aquarum copiosa effusione, navium cunctarum que mercium assiduitate, clarissimarum urbium dignitate, cœnobiorum numerositate, illustrium virorum animossissimorumque militum populositate, ut testimonio sunt Cenomanicus pagus, Anglica regna, Campania, Apulia, Calabria, Sicilia aliaque plura ab eis adquisita diversis tempore, cunctis ad postremum commodis humane vitœ omni suœ vicinitati noscitur longe prestare : Hec maxima sui parte ab Occidente scilicet Orientem versus per totum Septentrionalem circulum Oceano cingitur, ab Oriente Epta, a Meridie Sarta, ab Occasu Coysnum fluminibus, Oceano que disterminatur. Et cum omnibus, ut dictum est, vitœ emolumentis ceteras precellat, universo tamen Occidenti in hoc longe superemicat quod infra se, in Monte qui dicitur Tumba, beati Michaelis continet patrocinia. Ibidem nempe haberi patrocinia eiusdem celestis miliciœ principis concursus pene tocius testatur orbis, quo innu-

merabilibus choruscavit, nostra que adhuc etate choruscat miraculis, angelicæ tantum sublimitati congruis, ex quibus aliqua quorumdam nostrorum bonæ voluntatis fratrum compulsi precibus, nullo fastu sed amore ipsius Sancti memoriæ mandare studuimus prout vel ipsi nostra etate vidimus vel a nostris maioribus subnixæ authoritatis viris audivimus.

HISTORIÆ SUPRA SCRIPTÆ BREVIS RECAPITULATIO.

Igitur tempore gloriosæ recordationis Childeberti, Francorum regis, beatus Autbertus presul tunc temporis Abrincensis, iussus est ab Angelo ecclesiam construere in cacumine montis, in honore sancti Michaelis ut cuius memoria venerabatur in Gargano a fidelibus populis, eius etiam ibi patrocinium excoleret plebs occidentalis climatis. Venerabilis ergo Episcopus huic angelicæ visioni minus existens credulus, dum sibi iussa implere differt etiam secundo admonitus, tertia apparitione Angeli pulsatur austerius, sic que demum cum hymnis et laudibus predictum locum ingressus quantocius aggressus est implere quod fuerat iussus. Ad huius autem austeræ pulsationis testimonium in capite eiusdem Sancti hodieque apparet foramen haud exiguum quod diligenter oculis adtrectatum nullum cauterii sive iaculi manifeste vero divinæ virtutis prebet inditium. Et licet ad hanc partem quosdam minoris, ut sic dictum sit, fidei, incredulos videamus, nos tamen quod angelico testimonio roboratum esse scimus, ut suo tempore liquebit, in sequentibus et credimus et verum esse profitemur. Vir atque Domini Autbertus ut iussus fuerat, ecclesiam in predicto loco construxit delatis que sacris a Gargano monte reliquiis eam decenter dedicans insignivit, atque inibi ad Deo serviendum duodecim clericis constitutis, cunctis que necessariis largiter attributis, ad propriam sedem gaudens remeavit. Hoc ergo ordine per CCC^os et eo amplius annos idem monasterium feruntur tenuisse clerici a tempore videlicet inclyti regis Childeberti usque ad tempus Lotharii, quo regnante, precellentissimus Dux Normannorum, Richardus filius Guillelmi, eiectis eodem loco canonicis, censura justi iudicii, divino instinctu, ibidem monachos substituit. Quomodo autem per tantum tempus isdem floruerit locus, vel quibus quantisque choruscaverit virtutibus incognitum habemus. Numquam tamen illic defuisse virtutum insignia a majoribus percepimus quorum relatu duo quædam

mira quæ cognovimus suo tempore narrabimus. Quia vero egregii Principis Richardi mentionem fecimus, non incongruum narrationi immo plurimum suppetere videtur ut quo de sanguine cretus, quis, quantusve fuerit breviter intimemus et sic quomodo monachili locum insignierit narratione continuata ad ceptum opus redeamus.

DE ADVENTU ROLLONIS IN FRANCIA ET QUALITER SACRUM BAPTISMA CONSECUTUS A SECULO MIGRAVERIT.

Anno igitur dominicæ incarnationis DCCC^mo LXX^mo VI^to, inclitæ nobilitatis, Rollo cum ingenti Dacorum juventute navigio per Sequanam appulsus est Rodomo atque a civibus ipsius urbis exceptus in pace continua. Inde irruptione creberrima huc illucque discurrens, depopulando cuncta et gravissimis cladibus atque preliis, sicut in scriptis habetur, pertrivit Francigenas. Ad postremum cunctis habitatoribus timore resolutis, igni ferro que deseviendo libere circumcirca Franciam pene pessumdedit per plura annorum spatia. Tandem autem devictus precibus Franconis, Rotomagensis Archiepiscopi, cum Francis eorumque Rege Karolo pacem fecit, ipsius dono terram quam devastaverat suscipiens eius fidelitati se commisit : atque ab eodem Francone archiepiscopo baptizatus cunctos similiter sui exercitus in fide sanctæ Trinitatis vi, precibusque baptizari fecit. Inde per quinquienniumquod supervixit cultum christianæ religionis toto mentis adnisu excoluit; ecclesias destructas a Paganis per totam suæ ditionis terram restauravit : monasterio sancti Michaelis terram amplæ possessionis quinto die sui baptismatis dedit; leges iustissimas suis condidit; Brittones rebelles armis sibi subjugavit; atque de eorum cibariis se suos que habundantissime pavit. Dehinc, coram cunctis optimatibus suis, dedit Guillelmo ex Popa nobili Francigena suo filio, totam terram sui juris, sicque in senectute plenus dierum hominem exuit ac sepultus est honorifice Rotomagi, in ecclesia Beatæ Mariæ perpetuæ Virginis.

DE WILLELMO ROLLONIS FILIO.

Rollone ergo defuncto, cuncti ejus optimates fideliter se commiserunt supradicto Guillelmo ipsius filio, qui tanto patri dignus heres substi-

tatus, Deo et omnibus se amabilem prebuit hominibus. Hic ut pauca de multis eius memoremus gestis, Brittones, sua naturali infidelitate rebellantes, sibi armis viriliter subjugavit; Alannum auctorem huius rebellionis trans mare effugavit; Riulfum cum multitudine innumerabili imminentem sibi cum CCC[tis] tantum prælio fudit; Ludovicum regem paterno regno restituit, eundemque suis cum dejicere regno molientibus Vesegum usque deducens Henricum transrenanum regem illi inextricabili federe devinxit aliaque plurima strenue egit, ut legitur in libro qui de eius proprie inscribitur gestis. Inde labilem terreni principatus contempnens honorem, quod etiam superstite patre cupiebat, habitum suscipere disposuit monachilem, convocans que conspicuum optimatum suorum agmen, Richardum filium, de quo sermo agitur, illorum assensu, sibi constituit heredem. Nec multo post ab Arnulfo Flandrensi ad colloquium mutuum convocatus ipsius que fraude dolo peremptus, eternæ beatitudinis aulam, ut credimus, perpetuo intravit victurus, cuius corpus, cum ingenti luctu, Rodomo delatum atque in ecclesia beatæ Mariæ semper Virginis decentissime est tumulatum.

DE RICHARDO EJUSDEM WILLELMI FILIO.

Anno ergo ab incarnatione domini DCCCC XL° IIII[to] Willelmo Normannorum Duce prescripto ordine humanis rebus exempto, cuncti sui optimates subdiderunt se fideliter eius filio Richardo tenerrimæ adhuc etatis puero, vice cordis manus dando. Pudet autem omnino memorare quot quibusve fraudibus eum Ludovicus Rex iniuste disposuit perdere, vel quotiens aggregatis exercitibus plurimis, consilio Arnulfi, aggressus est eum suosque delere, aut etiam quotiens Lotharius Rex ad colloquium eum provocans molitus sit interimere, sive quomodo, Tetboldi Carnotensis suasu, terram ipsius sibi temptaverit vendicare; quæ omnia, iusto iudicio Dei prosequente, illis nequaquam cesserunt impune. Namque Normanni, Hairoldo accito Danorum rege, cum robore ipsius gentis captum bello Ludovicum regem custodie mancìparunt, bis novem comitibus amplæ opinionis eodem bello peremptis, qui priusquam suæ redderetur potestati eidem puero, sacramenti interpositione, auctoravit quicquid Rollo suus avus susciperat dono Karoli regis, seque deinceps fidelissimum tutorem illi, et contra omnes inimicos defensorem, totidem datis sacramentis spopondit. Sequenti

deinceps tempore, Lothario rege, prelibatis preiudiciis, compellente, isdem Richardus, egregiæ formæ ephebus, mixta animositate normannica cum dacigena feritate, indicibus cladibus inimicos suos protrivit circumquaque corumque terras pessumdedit pene per quinquiennium continuum vulcano marteque seviente. Sic tandem furore satiato ad unguem cum Lothario Rege suis que ceteris inimicis diu oratam fecit pacem, eorumque amicitiarum suscipiens conexionem firmissimam cunctis suæ ditionis contulit quietem. Danorum autem alios sacro baptismate lavatos ad sua remisit, maximis muneribus ditatos, alios vero quos immobiles vidit in paganismo citra mare emisit pulsare Mauros ne in aliquo officerent Franciæ regno. Optabili ergo potitus prosperitate, omni reliquo quoad vixit tempore, Deo in omnibus satagebat placere et ad celestis vitæ gloriam toto mentis desiderio anhelare. Monachorum Clericorumque semper curam gessit ex animo, quos ferventes videbat in suo ordine summopere honorando; quos desides vero ac tepidos in melius mutari compellendo. Æcclesiarum alias a fundamentis edificavit, alias a suo statu deiectas predictis malis, in multo ampliore quam prius fuerant statu propriis rebus reparavit. Unde ut superius prelibatum est paucis, in monasterio sancti Michaelis, quod est situm in monte Tumba, in confinio pagi Abrincensis, monachos sub theoricæ vitæ palestra Domino militaturos aggregavit. Gaudebat etenim plurimum intra terminos sui iuris tantæ auctoritatis haberi locum. Cernens autem potentiores quosque res ipsius ecclesiæ, Canonicorum nomine vendicare, ad servitium vero Sancti quosdam abjectissimæ vilitatis clericulos, quasi mercenarios, annuatim conducere, hoc inhibuit laudabili severitate, illos tantum decernens Canonicos ibi esse qui Deo legitime desservire vellent assidue. Quos dum postmodum comperisset omnino dissolute vivere, servitium que Dei penitus negligere, ad se eos convocatos sepissime ut regularis vitæ modum susciperent minis, blandiciisque satagebat ammonere; illi vero nichil eius ammonitione mutati, in melius, solis comessationibus, venationibus. ceterisque intenti erant voluptatibus. Econtra ille frequentius iterans identidem ammonitionem nullam eis immittere valuit morum emendationem. Accitoque itaque venerabili Hugone archiepiscopo simulque fratre suo comite Rodulpfo, singularis magnanimitatis ac prudentiæ viro, cum his habuit consilium, ejectis clericis ibidem substituere monachos. Hoc acceptabilissimum Deo fore eorum addiscens responsione, iussit eos summo silentio hoc tegere, donec perquisitis idoneis mona-

chis eos illuc deduceret, sicut et fecit oportune. Clerici autem, animadversa adversum se eiusdem Principis indignatione, quid vel quantum potuit quisque eorum ex rebus ipsius ecclesiæ studuerunt loco emittere, sibi que fidelibus aliorsum committere, satius ducentes si sic res urgeret loco cedere quam sub regularis vitæ norma ibi degere.

QUALITER IBIDEM SINT MONACHI CONSTITUTI.

Famosus interea Normannorum princeps, Richardus, quod de eodem loco facere disposuerat haud quaquam procrastinare voluit diucius. Missis itaque e latere suo strenuæ nobilitatis viris, Romanæ Sedis Antistiti rem ex ordine simulque suam super hoc deliberationem insinuavit. Qui benigne hanc suscipiens legationem apostolica auctoritate adiudicavit religiosi Principis debere impleri intentionem. Regressis ergo nuntiis cum licentia apostolicæ sedi Præsidentis, isdem Princeps aggregatis undecumque idoneis in sancta Religione monachis, Abrincis quasi alia tractaturus venit, iubens monachos se e vestigio subsequi, confestimque de suis unum optimatem ad iam dictum sancti Michaelis direxit Montem, mandans clericis ut aut sacri monachatus ordinem susciperent aut a loco exirent. Qui cum venisset atque, clavibus reliquiarum ornamentorumque loci a custodibus receptis, Principis mandatum retulisset, pari obstinatione monachilem ordinem refutantes, iuxta quod præmeditaverant, ut predictum est, loco cedentes, ut cuique visum est, diversas abierunt in partes. Duo tantum ex eis, Durandus videlicet atque Berneherius dicuntur remansisse; quorum alter eiusdem Sancti amore, alter vero, scilicet Berneherius, corporis detentus est infirmitate. Is ergo ostensa sua infirmitate, orabat ut in suo prefato cubiculo quod erat contiguum Basilicæ quoad viveret sineretur habitare, hoc tamen non religionis optentu, sed malivola mente, ut corpus sancti Autberti quod ibidem absconderat clanculo furaretur, extorquere nitebatur. Quod isdem legatus omnino cepit denegare dicens substituendis monachis id molestissimum fore, ipsam que cellulam non infirmis sed ipsius ecclesie custodibus delegatam fuisse. E contrario ille paucorum saltem expetebat indutias dierum quasi in quibus perquireret locum habilem sibi ad habitandum: cumque ille responderet certissime tribuendam sibi domum quamcumque alias placuisset; ad postremum ipsius diei,

sequentis que noctis spatium sibi dari instabat, procaciter iurans quod non ante, nisi vi cogeretur, inde emigraret. Tanta eius quibus res commissa erat pertesi importunitate simulque reputantes, ut sese veritas habebat, eum aliquid ibi abscondisse quod nocturno silentio moliretur auferre, efferri eum fecerunt inde et in quadam domo poni, quæ sita erat in eiusdem Montis latere, cuncta necessaria illi iubentes tribui habundantissime. His ita gestis, isdem Optimas, quibusdam suorum ad loci custodiam derelictis, retrogradum iter arripuit; Richardo duci quod egerit nuntiavit. Qui e vestigio cum Episcopis, Abbatibus, ceterisque Optimatibus suis, ad sepe dictum Montem accessit; ac sacram edem ingressus cum laudibus et hymnis monachos ibidem constituit; domnum que Mainardum eis præfecit, virum conspicuum nobilitatis, totiusque sanctitatis; qui quandiu in reliquum, vitali fruitus est aura, paterna severitate, materna que affectione ibi constitutis regularia disposuit jura simulque, juxta preceptum sancti Benedicti, assumens sibi curam nuntiandi operis Dei, custodiam que sacræ edis, prædictum cubiculum Berneherii tam sibi quam fratribus quibus idem officium specialiter commisit, ad repausandum delegit: haberi autem quicquam super laquear ipsum nulla suspicio erat quod nec muribus esse previum videbatur ullo foramine vel exiguo. Mansit ergo incognitum idem corpus beati Autberti triginta et eo amplius usque ad tempus domini Mainardi, secundi Abbatis, quando facto divinitus miraculo, delatum est ab eodem abbate in ecclesiam beati Michaeli ut suo tempore in sequentibus liquebit.

Richardus vero Dux menia congrua monàchis de suo ibi edificari fecit; altaria monasterii tabulis aureis et argenteis mirabilis precii decoravit; calices aureos cum crucibus et candelabris incredibilis ponderis addidit; ecclesias, villas, cuncta que necessaria monachis pro eorum voto concessit, sic que gaudens a loco discessit. Jam dictus vero Abbas sui que monachi pie tractantes predictum Durandum ipsius monasterii constituerunt capellanum et quicquid sui iuris extra maiorem ecclesiam fuerat benigne sibi reddiderunt. Eodem modo Berneherio predicto fecerunt, sua videlicet restituendo et cuncta victui necessaria dapsiliter amministrando. Cui licet tantam exhibuerint humanitatem, in nullo potuerunt emollire eius animi ferocitatem. Quo non post longum tempus, supra scripta passione, defuncto, quicquid possederat concesserunt idem monachi supradicto eius nepoti Fulcholdo qui effectus eis fidelissimus, multiplici gaudio eos exhila-

ravit referendo qualiter ipse suusque avunculus furtive transtulerint sancti Autberti corpus.

Richardus preterea Dux cuius studium divinis cultibus potissimum invigilabat ad idem sancti Michaelis monasterium sepe veniens maioribus exemis priora accumulabat et magis ac magis in melius provehi locum conspiciens, ingenti cordis leticia exultabat. Et ne quid minus esset loco ipsi unde agitur sermo, tale privilegium contulit communi Optimatum suorum consilio, ut ibidem nullus nisi loci eius monachus Abbatis fungeretur nomine vel officio nisi is quem, secundum sanctam regulam sancti Benedicti, concors elegisset monachorum congregatio. Quod si necesse foret ibidem prefici monachum alterius congregationis, non ab alio eum eligi censuit quam ab ejusdem loci monachis, hoc observato omnimodis ne id omnino fieret, si inter eos huic ordini aptus possit reperiri vel extremus congregationis. Huius itaque privilegii super altare ipsius sancti Michaelis posuit concessivum donum sibi retinens tantum potestatem tribuendi fratri electo pastoralem baculum. Recogitans vero ne forte, ut sese habet protervitas presumptionis humanæ aliquis in posterum vel hec privilegia loco auferre, vel etiam inde monachos moliretur ejicere, a Lothario Francorum Rege auctorizari fecit regalis cyrografi preceptione ut in omni successura progenie isdem locus cum predictis privilegiis monachili insigniretur ordine. Deinde consilio et hortatu predicti Regis idem cyrografum regiæ preceptionis domno Johanni Papæ qui Octaviano successerat misit, orans ut hec sancita ab eis roborare dignaretur scripto apostolicæ auctoritatis. Qui eorum piæ assentiens peticioni, pari consensu Romani Concilii subscribendo, supra scripta confirmavit, cunctos que potioris dignitatis qui eidem Consilio generali preerant, manibus propriis confirmare fecit, terribiliter intorquens in illos sententiam excommunicationis quicumque vel predicta privilegia auferre monachis, vel eos a loco ejicere temptaverit : utriusque igitur et Regis scilicet et Domini predicti apostolici Sacrum sepedictus dux Richardus super aram sancti Michaelis ad perhenne posuit testimonium diligenter illud servari precipiens in posterum ad noticiam sequentium. E quibus ne videremur talia commentari a nobis Preceptum ipsius domini Papæ Johannis hiis subdere libuit adversus eos qui non ut pastores per hostium, sed ut fures et latrones aliunde se ingesserunt vel ingerere querunt eidem Sancti Michaelis ovili.

SACRUM DOMNI PAPÆ JOHANNIS SUPER PRIVILEGIUM CŒNOBII MONTIS SANCTI MICHAELIS.

« Noverit cunctorum noticia fidelium quod ego Johannes, pii Conditoris clementia Sanctæ Romanæ Sedis existens indignus Papa, gloriosi Francorum Regis Lotharii nec non et sanctæ Rotomagensis ecclesiæ Archipresulis Hugonis, atque Richardi Normanorum Marchissi summisso pulsatus rogatu, pro Monte Sancti Michaelis videlicet in maris pelago sito quem ipsi, acti amore superi regis in melius restaurarant, Monachorum inibi aggregantes normam precepto que regali firmaverant, quod et ipse hoc facere non differerem. Quorum assentiens benigne peticioni, astruo et corroboro quo fine tenus in eo quo nunc pollet permaneat monachili ordine, ipsi que monachi de suis sibi adhibeant pastorem. Si quos autem id molitus fuerit contraire, ex auctoritate Patris et Filii et Spiritus sancti, Sanctæ que Dei Genitricis ac Sancti Michaelis Sanctorum que Canonum perpetuæ sit addictus maledictioni nisi resipuerit. Nostra que stipulatio inconvulsa permaneat. Actum que est hoc tempore Mainardi ejusdem Montis abbatis. »

Hæc igitur iam dictus Rex Lotharius sacro scripto ludum confirmavit duodecimo anno regni sui qui fuit nongentesimus sexagesimus quintus dominicæ incarnationis quo etiam anno auctorata sunt Romæ, ut dictum est ab eodem Papa in Sinodo generali.

SIGNUM GLORIOSISSIMI LOTHARII REGIS.

In nomine sanctæ et individuæ Trinitatis, Lotharius, gratia Dei, Rex.

Si ea quæ predecessores nostri, divina dignatione illuminati, et piis ammonitionibus Dei instigati, pro utilitatibus ecclesiarum et necessitatibus servorum Dei supplendis, statuere decreverunt, nostris confirmamus edictis, regiam exercemus consuetudinem et hoc nobis ad presentem vitam felicius peragendam et ad futuram capessandam profuturum procul dubio confidimus. Idcirco notum sit omnibus fidelibus nostris, presentibus scilicet atque futuris, quendam esse locum, Montem Sancti Michaelis dictum, situm in maris pelago, quem mo-

dernis diebus, amore ductus Regis eterni, Richardus, Normannorum Marchissus, cum auctoritate domni Johannis, Sanctæ Romanæ Sedis Papæ, restauravit in melius, aggregans monachorum cetum divinarum legum sanctionibus vigiter inherentium. Pro cujus perpetuo roboramine atque stabilitate domini prefati Papæ necnon memorati Marchisi atque Hugonis sanctæ Rotomagensis ecclesiæ Archiepiscopi, ad cujus diocesim pertinet jam dictus locus, nostras devenit ad aures peticio, id ipsum nostro perpetuo manendum roborare fulcimine. Quorum rato decreto Nostra Excellentia hilaris reddita, ad eorum voluntati aurem accomodantes, veluti postulaverant, fieri adjudicavimus. Unde regali auctoritate et indulgentia, per hoc perceptum nostræ confirmationis, stabili jure eundem locum in eodem quo nunc pollet ordine, videlicet monachili, permanere concedimus omni tempore, eum precipientes regia potestate ut nemo successorum nostrorum Regum, neque quislibet ejusdem regni Marchisus, neque quis in sancta Rotomagensi ecclesia Presul, per subvenientia tempora, successerit quod nostro roboratum est inviolabili decreto infringere audeat quatenus inibi Deo servientes ac divini servitii cultores libere Deo serviant et pro nobis, ac regni nobis a Deo collati conservatione, exorare queant. Et hoc Preceptum quod, ob amorem omnipotentis Dei et remedium animæ nostræ roboravimus ut firmiorem obtineat vigorem manus nostræ conscriptione subterfirmavimus et de anulo nostro sigillari jussimus.

Perpendant igitur contemptores huius interminationis quantæ subjaceant sententiæ excommunicationis. Et quidem beato Petro, principi Apostolorum Christus ligandi solvendi que presulatum clavesque simul tradidit regni celorum, Romanæ autem Sedis antistes ipsius Apostoli Vicarius, potestatis que potissimum noscitur heres. Hoc suo tempore sanctæ memoriæ predictus Joannes extitit, ad id promotus Dei tocius que electione populi. Si ergo decretum beati Petri apostoli est ratum, consequenter et Johannis apostolici est ratum. Sed nemo, vel demens, ratum esse Petri decretum denegat, nemo igitur sanæ mentis dissimile fore Johannis repugnat. Aut igitur isti concedentes beato Petro, suis que successoribus collatam a Christo potestatem, transgredi timebunt tantæ excommunicationis auctoritatem aut floccipendentes cum diabolo suis que consimilibus prescriptæ maledictionis sibi adquirent perpe-

tuitatem. Hoc etiam memoratu non excesserit quod Sanctus Michael, provisor loci, nullius horum corporis tumulatione ipsum maculari permiserit, licet iam quosdam non Abbates sed lupos rapaces potentia secularis ibi quasi per sepem precipitaverit. Constat enim nullum extraneorum idem cœnobium sibi preripuisse quem non constiterit nec sine dedecore amisisse, nulla hoc monachorum machinatione, sed Dei Sanctæ que Auctoritatis agente ultione. Huius autem noxam offensionis fons misericordiæ famulo tuo Radulfo Abbati indulgere digneris cuius nos obitu absentia que tristes, heu in salicibus, in medio Babilonis, nostra suspendere organa dedisti. Nemo itaque hæc legens despiciat, nemo vel subirascendo se palam notabilem faciat, nam si irascitur de alio, forte prolatum de se dictum fatebitur.

Hoc ergo modo eumdem locum instauratum fuisse in eo quo hunc pollet monachili ordine, venerabilium virorum, ejusdem pene ætatis, addidiscimus relatione, de quibus hic duos, Gathonem atque Osmundum dignum duximus nominatim exprimere, qui Deo placita hominibusque spectabili conversatione, in eodem cœnobio cursum transegerunt vitæ laudabilis. Sed et Bernerius atque Frodmundus adhuc superstites iis substituuntur de quorum veridicis assertionibus nullus, qui eorum religiosam vitam noverit, dubitare permittitur. Quibus omnes pene antiquioris ætatis, utriusque ordinis ac sexus astipulantur personæ qui quædam se vidisse, pluriora ab his qui interfuerunt se fatentur audisse. Jam vero ad enarranda aliqua divinitus ibi ostensa properemus miracula, prout vel a nobis visa vel prædictorum venerabilium virorum sunt relatione comperta.

DE CLERICO QUI TEMERARIO AUSU SANCTA VOLUIT INSPICERE PIGNORA.

Beatus Autbertus, constructor ipsius monasterii Sancti Michaelis, sacras reliquias a Gargano in eumdem Montem, qui Tumba dicitur, fecit deferri, partem scilicet rubei pallii quod isdem Beatus Michael super ipsius loci altare posuit, partemque marmoris in quo, sicut habetur in scriptis, ob memoriam sui, quasi hominis pusilla vestigia impressit. Quas suscipiens, honore competenti, in quadam capsula reverenter inclusit atque ad commune cunctorum suffragium, super ipsius beati Michaelis altare deposuit. Post igitur longissimi intersticium temporis, quidam, ex ipsius loci Canonicis, a suis Prioribus, requirere cœpit quæ

ipsæ essent reliquiæ quas dicebant Sancti Michaelis vel utrum quispiam eorum eas aliquando viderit. Illis vero haberi quidem ibi Sancti Michaelis reliquias a suis se percepisse maioribus, neminem autem sui eas vidisse respondentibus, ipse iuvenili animi levitate permotus, ut licentiam eas inspiciendi sibi darent efflagitare cœpit enixius. Hoc licet ipsi omnimodis conati sint dissuadere, nullo modo eum ab incœpta quieverunt intentione revocare. Tandem ergo instans precibus importunis quam petebat, non sibi profuturam, licentiam extorsit. Triduo itaque continuans ieiunium, tertiaque die aquis abluens corpus, proprium super aram ipsius sancti Michaelis, sacrosancti misterii obtulit sacrificium. Expleta autem celebratione missæ, sumpta in manibus pixide qua sanctæ, ut diximus tegebantur reliquiæ, cooperculum eius cultro aggressus est revellere, sed priusquam cultrum admovisset pixidi in ipso conatu restitit mulctatumque se videndi, audiendi loquendi que-officiis iam tarde ingemuit. Mox ergo inter manus inde sublatus atque, post modicum, eadem ingravescente percussione, est defunctus. Hoc illi ad terrorem profecerit qui fidem accomadabat piis solis quæ viderit.

QUALI PLEXUS EST ULTIONE QUI IN SANCTO TEMPLO PRÆSUMPSIT EXCUBARE.

Prisca majorum consuetudine mos eidem sancti Michaelis inoleverat ecclesiæ ut nullus ibi nec janitor quidem, nocturno auderit ingredi tempore, donec sonitu horologii, quod foris monasterium erat, excitato custode matutinæ pulsarentur vigiliæ, quod non frustra, sed vigilanti solertia instituisse probatur antiquitas ob frequentiam scilicet concentuum, beatorum que spirituum apparitiones creberrimas, quas ibi se vidisse vel audisse multorum hodie quoque attestatur sinceritas. Quidam ergo ignarus quod iam dictæ presomptioni contigerit cum custodibus monasterii quondam super hoc conqueri cepit, dicens se admodum mirari cur, dum custodes ubique in aliis Sanctorum dormiant ecclesiis, in hac, nec ad orandum, quispiam permitteretur ingredi. Cui illi responderunt angelica id ita actitari reverentia, eo quod, nocturno precipue tempore, angelica ibidem adesset præsentia quam nullo modo mortalis valeret tolerare fragilitas. Ipse autem temeraria actus animositate, asseruit, si permitteretur se illuc nocte integra excubare, quod ipsis

custodibus primo risui fuit, estimantibus eum iocose talia prosequi; ubi vero, ut sibi hoc concederetur, eum enixius instare viderunt rem suis majoribus referentes, postquam renisi sunt cuncti, tandem eius precibus quod petebat concesserunt. Is ergo tridui peracto ieiunio, simulque aqua toto corpore lavato, incumbentibus iam noctis umbris se in quodam ipsius ecclesiæ abdidit angulo. At ubi conticuum ad fuit tempus quod mortalium fessos artus deprimere solet sopor altus, isdem presumptor ingenti primo horrore procellitur; exin quibusdam visionibus, quas enarrare nequivit, exterritus incredibili timore solo prosternitur; deinde ipsam ecclesiam inestimabili lumine choruscare conspexit, beatumque Michaelem, celestis militiæ principem, quasi deambulantem in circuitu sacræ edis quem vero utroque latere ambiebant Sancta Maria, pia misericordiæ mater, beatusque Petrus, cœlestis regni claviger. Cum ergo pavore talis visionis solo, ut dictum est, stratus jaceret pene exanimis, audit tandem Sanctum Michaelem conqueri predictis quod infra ambitum ipsius templi deterrimum putorem sentiret cadaveris. Cumque illam in partem oculos vertere conaretur ecce repente appropriare eundem Sanctum, severissimo vultu sibique iam instare videt comminus. Qui cum nec quoquam effugere, nec a loco se movere valeret, ut sibi misereretur adnisu quo poterat cœpit orare; beata itaque Maria sanctus que Petrus, ejus miseriæ compassi, parci ei et indulgeri orabant reatum huius præsumptionis, quod dum abnueret asserens quod tanta injuria, sibi beatis que spiritibus irrogata, nullatenus impune cederet, deprecabantur eum ut saltem inducias, ad satisfaciendum, illi condonaret. Ipsa igitur pia Dei genitrix, ut ipse post retulit, pro eo se fide jussionem dedit atque ad eum se inclinans dixit : *Coliberte*, ut quid iis arcanis cœlestium te præsumpsisti ingerere : Surge igitur, ecclesiam que egredere quantocius et, prout poteris, satisfacere stude iis quibus injuriam fecisti angelicis spiritibus. » Utcumque ergo, viribus resumptis, fores reseratas reperiens, ab ecclesia exivit, atque in pavimento porticus se projiciens usque ad matutinorum tempus miserabiliter ibi decubuit. Ubi vero sonitu horologii tempus nocturnalis officii horoscopus adesse sensit, ecclesiam ingressus, predictum excubitorem huc illuc que requirere cœpit. Quem dum lustratis omnibus ecclesiæ augulis minime reperisset, quibusdam suorum famulorum e vestigio eum insequi iubet autumans quod furato aliquid reliquiarum ornamentorumve aufugeret, qui ut monasterii aditum exierunt ante limen portæ eum, jam tenui spiritu palpitantem,

repererunt. Convocatus itaque ecclesiæ custos occurit eiusque miseriæ interno compatiens dolore animi, quomodo se haberet exquirere cœpit qui seriatim ei cuncta exposuit, quid scilicet passus sit, quid viderit, quidve audierit; sive quomodo Sancta Maria fidejussionem dederit. Ut vero dies illuxit, coram omni populo, Sancto Michaeli, prout potuit, satisfecit sequentique biduo, continuo admissum deflens suæ presumptionis, tertia die vitam finivit. Hoc itaque, ut mirum, sic suo tempore fuit notissimum.

DE REPERTIONE SANCTARUM RELIQUARIUM.

Exigente deinde mole peccaminum, eumdem Montis Sancti Michaelis burgum nocturno tempore devastare cœpit incendium, quod altius emittens globos flammarum, vaporiferos, monasterium ipsius Sancti Michaelis contiguasque invasit domos. Monachi itaque tanto obstricti articulo quicquid ornamentorum loci igni eripere potuerunt tuto recondiderunt in loco, interque alia majorem capsam auro decentissime opertam extulerunt, infra quam recondita fuerat pixis sanctarum reliquiarum. Vorax itaque flamma cuncta habitacula cum ecclesiis exussit, illud tamen domus quod continebat corpus Sancti Auberti, ipsius meritis, solum evasit, Jam dictus vero abbas Mainardus suique monachi magnanimiter ferentes damnum hujus infortunii, pro viribus, operam dederunt restaurationi loci, Richardo duce Normanorum non minimum eis conferente auxilii. Interim autem super maius altare fecerunt construi tectum ligneum : sub quo predictam capsam cum aliis ornamentis reposuerunt. Hæc itaque maior capsa infra se alteram minorem continebat in qua eadem pixis erat qua beatus Aubertus sacras, vt dictum est, reliquias condiderat. Manifestum est vero nullique incognitum quod ubicunque ignis ingruerit infortunium, nullo modo deerit improbitas sœva latronum. Hac igitur consideratione idem abbas peritique monachi deliberaverunt inspici debere utrum ibi eadem haberetur bustula nec ne. Deliguntur itaque probabilioris vitæ monachi qui id peragerent post oblationem sancti sacrificii, sacris adhuc vestibus induti, qui coram omnibus maioris capsæ inspicientes ostiolum, salvum omnino eius repererunt observaculum quod cum reserassent clave, secundam cum integris pari modo signaculis extrahentes inde, supra sanctum posuerunt altare. Hac dissignata non invenerunt pixidem qua sancta continebantur pignora. Demissis illico, hoc viso, animis, ingentibus sese subdiderunt planctibus ac lacrymis tandemque salu-

brius ineuntes consilium, decreverunt, cum summa cordis contritione eleemosynarumque largitione, triduanum indicere ieiunium quo spatio cuncta ipsius loci plebs, omnipotentem Deum, eundemque sanctum exoraret Principem beatorum spirituum, sacrum sibi reddi patrocinium quo olim eundem insignierat locum. Hujus itaque indicti qualis fuerit exequtio, pia misericordia Dei, subsequens declaravit auditio ; nam quod fide plena petierunt haud tarde consequi meruerunt. Tertia si quidem die constituti ieiunii, dum quidam piscator a piscatione rediret, sexta fere hora diei, ad radicem ipsius montis clarissimum lumen, instar radii solis de cœlo micare conspexit, quo appropians super quemdam lapidem, pixidem discoopertam invenit in quam prædictum lumen videbatur infundi; quam nullatenus ausus contingere, projectis quæ ferebat, festinanter hoc abbati retulit ac fratribus qui confestim sese induentes sacris vestibus, ecclesiastico more, ad locum venerunt, cum omni populo ipsius villæ, quibus præsentibus, talique miraculo gratulantibus, cum admiratione, idem cooperculum loco suo restitutum, nullo eum visibiliter contingente. Hanc itaque cum omni gaudio et reverentia sumpserunt et cum hymnis et laudibus in ecclesiam beati Michaelis deferentes in loco proprio restituerunt.

Hæc ita esse acta venerabilis provectiorisque ætatis prædictus Frodmundus narrat : quod ab iis qui interfuerunt credibiliter sane personis se percepisse confirmatur. Isdem autem lapis hodieque monstratur in eodem monte atque tam ab incolis quam a peregrinis in maxima habetur veneratione. Qui etiam quod plurima donatus sit virtute eadem Sanctarum Reliquiarum sessione liquido claret multiplicium sanitatum qui ibi quique promerentur commoditate. Nam nonnulli febricitantium cum fide illuc euntes dormitum pristinæ sospitatis inde noscuntur retulisse levamen quæsitum, quorum aliquos nobiscum degentes impromptu est asserere huius rei idoneos testes.

QUALITER NORGODUS PRÆSUL ABRINCENSIS MONTEM SANCTI MICHAELIS QUASI ARDERE VIDERIT.

Solennis beati Michaelis impendebat festivitas quam annuatim per orbem sancta celebrat Christianitas. Extitit itaque causa quæ tamen excessit memoria qua præsul Abrincensis ipsiusque monasterii sancti Michaelis abbas pridie festivitatis ejus in unum convenerunt collo-

quendi gratia. Præerat eo tempore ipsi cœnobio Mainardus secundus, Abrincensi vero ecclesiæ vigebat præsul Norgodus, tam generis nobilitate quam morum probitate conspicuus. Is quoad vixit summa dilectione monachos sancti Michaelis excoluit eundem que locum cum inhabitantibus pro viribus in cunctis extulit. Xenia etiam sæpissime immo pene assidue ipsis monachis dirigebat, præcipue hoc quadragesimali tempore faciebat, pisces de suo emptos, vice charitatis, illis immitendo in diebus quibus eos ieiunaturos sciebat : Qui etiam cursum vitæ laudabili terminavit obitu, in eodem loco, factus sancti Michaelis monachus. Hic itaque cum suis ad locum, qui nunc etiam *Rupis* dicitur, collocuturi, ut diximus, convenerunt, mutuisque colloquiis diem ducentes ad vesperum festivitatis gratia hora vespertina, synaxis non imposito fine negotio discesserunt. Et quia id cuius causa convenerant remanebat infectum, ut sequenti die ibidem utrique redituri indixere sibi invicem intervale dicendum. Abbas ergo ad monasterium concitus venit. Præsul vero Abrinccensis ad sedem propriam rediit qui cum cunctatæ festivitati congrua matutinorum solemnia peregisset atque incumbentibus adhuc tenebris noctis ad proprium cubiculum quieturus redisset, per fenestram respiciens, ecce totum Montem sancti Michaelis quasi ardere videt, evolare a summo ignis ad medium arenarum, itemque redire quasi scintillantes titiones. Turbatus itaque quosdam qui præsentes erant vocavit, eisque quod videret indicavit, quorum alii hoc idem viderunt, alii autem nihil tale se videre dixerunt. Ipse vero, cum grandi gemitu, cunctos evocans canonicos agenda mortuorum celebravit pro eis quos eodem in cœnobio credebat extinctos, confestimque ascensis equis ad eundem locum ire festinanter cœpit, ut consolationem superstitibus monachis, funus vero debitum impenderet extinctis. Abbas itaque finitis matutinis cum quibusdam suorum ad condictum locum maturius sese agere cœpit ut, inde regressus, interesse quiret sacris missarum solemniis : accelerans ergo iter prædictus Episcopus in medio arenæ iam prope Montem ei est obviam factus. Quem cum isdem abbas requisisset cur denominatum colloquii locum præteriisset seriatim ei retulit quid vidisset, quid egisset vel ad quid venisset : inquisivitque utrum, aliquid præter solitum, nocte eadem, in ipso Monte Sancti Michaelis accidisset. Isque, cum nihil accidisse responderet insolitum, patenter intellexerunt non aliud signasse ignem visum quam præsentiam beatorum spirituum eundem locum cum sancto Michaele invisentium.

DE MULIERE QUÆ IN MONASTERIO SANCTI MICHAELIS NEQUIBAT ASCENDERE.

Fama miraculorum Sancti Michaelis quæ fiebant in Monte Tumba ubicumque terrarum crebrescente, concurrebant illuc innumerabiles utriusque sexus ac conditionis catervæ. Inter quos advenit vir quidam, a Burgundiæ partibus, secundum caducos mundi honores, homo potentissimus, liberalibusque studiis non mediocriter instructus. Hic itaque a custode monasterii petiit ostendi revelationem ipsius loci, qua perlecta, maxima ductus veneratione loci, unum minimum lapidem ex eodem Monte tulit, cum licentia eiusdem custodis, quem inde rediens domi pro benedictione secum detulit (1); deinde in nobiliori castro suæ ditionis, juxta domum suam, pulcherrimam ecclesiam construxit, ipsumque lapidem ponens in altare, pro reliquiis, eandem basilicam in honorem Sancti Michaelis solemniter dedicari fecit; ubi et duodecim, ut ferunt, constituit canonicos quibus tantum unde necessaria cuncta haberent dapsiliter delegavit de proprio; qui, omni reliquo vitæ suæ tempore rerum omnium potitus est prosperitate, eandemque basilicam in summa semper habuit veneratione. Ut autem sensit sibi adesse vitæ terminum, uxori suæ idem studuit committere monasterium. « Nosti, inquit, o coniux charissima quali patrono hæc nostra dicata fuit basilica cuiusve prosperitatis nobis hactenus extiterit causa. Huius, ergo oro, sollicite curam habeto nullaque vitæ commoda tibi defutura, si hæc feceris scito; quod si neglexeris cum æternorum damno præsentium quoque bonorum penuria mulctaberis. » Hic itaque, plenus dierum bonorumque operum, vitam finivit, tribus filiis suis hæredibus sibi substitutis. Coniux vero eius aliquandiu delegatæ sibi ecclesiæ curam habuit, sed deinde aliis intenta in brevi postposuit. Filii denique sui pro primatu paterni honoris longam invicem habentes contentionem relictam sibi penepessum dederunt hæreditatem. Deinde

(1) Les pierres de la crypte du Mont-Gargan avaient aussi une vertu miraculeuse; elles protégeaient notamment de la peste, suivant ces paroles de saint Michel lui-même : « Scito, o pastor hujus gregis, « quod ego Michael archangelus impetraverim a Sanctissima Trinitate, ut quicumque cum devotione, « saxa mea basilicæ adhibebit in domibus, civitatibus et locis evadat liber a peste. Prædica, narra « omnibus gratiam divinam. » Ces pierres étaient aussi, en toute circonstance, le gage de la protection de l'Archange. *Acta Sanctorum*, sept. 8, p. 65, § 21.

malis adjicientes peiora, quisque eorum quod potest sibi vendicat ex hiis quæ ipsi ecclesiæ eorum pater concesserat. Ita ergo eadem Basilica, a pio patre in summa habita veneratione, divini cultus privata est honore, pravorum filiorum malignitate. Per huius etiam duo sibi contraposita ostia ipsius mulieris mensæ inferebantur fercula atque quia domui, ut dictum est, vicina erat, canibus domus cubile facta fuerat eiusdem matronæ negligentia. Post multorum itaque annorum decursionem venit eadem mulier ad eundem Sancti Michaelis Montem, unde, ut dictum est, suus maritus detulerat lapidem et, quasi immemor suæ prædictæ negligentiæ, ad templum Sancti Michaelis cum suis properabat ascendere. In latere autem ipsius Montis, Sancti Stephani ecclesia habebatur iuxta quam, per aliquot gradus, ad maius monasterium ascenditur. Huc ipsa veniens cum suis, ubi primum gradum ascendit vehementer ingemuit, atque se quasi membratim disrumpi ac retrorsum per brachia perque crura trahi dixit. Quæ cum redisset duarum fere ulnarum spatio nihil doloris sensit omnino, sed cum iterum voluisset ascendere confestim retro rediit, clamans se duplicato urgeri dolore : fit itaque maximus ad id spectandum concursus ex omnibus ipsius villæ vicis. Uterque sexus ad videndum confluxit. Ipsa autem, verecundia cogente, tertio iteravit ascendendi præsumptionem sed, dicto citius, rediit clamans augmentari semper dolorem. Prostrata deinde solo talia astantibus aiebat cum ingenti gemitu ac suspirio : « Testor verum Deum omnipotentem, sanctumque quem misera expetii, Michaelem, me non memorari unquam istiusmodi commisisse crimen, unde talem me suscipere crediderim ultionem. Et quidem maritum conspicuæ nobilitatis ac totius sanctitatis habui, cujus thorum, si ab hac ignominia liberer, nunquam coinquinavi ; quod si fecissem nihil esse scelestius novi : cui etiam servans fidem post obitum nullum deinceps suscepi, licet multum coacta, vel sum susceptura maritum. Ad hunc Montem Sancti Michaelis, absque direptione cuiusquam oboli, meis propriis sumptibus veni et ecce miseram cum tanto dedecore ab ingressu monasterii videor arceri. » Talia præstabat memorans ac fixa manebat. Sui interea reducentes eam ad hospitium abbati ac fratribus celerrime retulerunt dominæ suæ tam triste infortunium. Domnus abbas Hildebertus eundem locum strenue regebat illis diebus, qui quantus, qualisve extiterit, quomodo sua industria eandem abbatiam ampliaverit in alio opere, Deo nos juvante, liquebit. Is ergo hoc prolato confestim duos, Frodmundum atque Hildemanum, fratrem

ejus, direxit, monachos in sancta religione morumque probitate probatissimos, qui venientes et quod ei acciderat diligentius considerantes cœperunt eam monere ut si colluvie alicuius peccati se involutam sentiret vera pœnitentia vel confessione se inde piare studeret. Quod si faceret, accessum sacræ ædis sibi nullo modo deinceps denegandum sciret. Contraque ipsa, terribilibus sacramentis, cœpit asserere se non solum nullius omnino huiuscemodi delicti sibi consciam esse sed nec alicujus vel levis offensionis qua id sibi crederet accidisse. Memori enim rubore immixto hebetatæ mentis, oblivio cordis ei obduxerat oculos nec illius reatum sui reminiscebatur ullomodo, cuius pœna tali fuerat mulctata opprobrio. Inquiritur deinde ab ipsis utrum alicui peregrino seu monasterio Sancti Michaelis quicquam iniuriæ ipsa vel sui, se conscia, intulerunt aliquando. Quæ ubi monasterium Sancti Michaelis nominari audivit, protinus in se reversa, miseram se clamans graviter ingemuit atque cunctis qui aderant per ordinem retulit quomodo suus maritus in eodem Monte lapidem detulerit, sive qualiter ecclesiam in honore Sancti Michaelis constituens eundem lapidem in ipsius altare posuit necnon quanta cunctarum rerum prosperitate deinceps exuberaverit vel etiam quali studio curam ipsius moriens sibi delegaverit, utque sua iniuria, filiorumque suorum pravitate deserta facta fuerat. Nulli igitur venit in dubium quin tanto reatui tale provenisset iudicium. Cœpit itaque amarissime flere, capillos sibi manibus evellere, vestes scindere et quomodo satisfacere posset ipsa monachos humiliter inquirere, asserens se quæque extrema libenti animo suscipere dummodo tanti excessus veniam a sancto sibi tribueretur Michaele. Suadent igitur ei ut sancto Michaeli voveret quod si, recepta ipsius gratia, ad propria rediret eandem ecclesiam in priorem statum pro portione restauraret. Quod illa devote in presentia fecit et eidem sancto loco quoad viveret sese delegavit. Continuo, præeuntibus monachis, ad monasterium Sancti Michaelis miserrime ascendit; atque ante sanctum altare se projiciens, uberrimis lacrymarum fontibus, quod promiserat deflevit ac se ab Abbate loci vel a fratribus humiliter petiit absolvi. Aliquandiu ergo ibidem remorata, ob amorem ipsius sancti, demum ad propria rediit et, uti devoverat, restaurandi ecclesiam pro viribus operam impendit. Huius vero miraculi plures qui interfuerunt hodie que existunt testes omnes scilicet ipsius loci, utriusque ordinis antiquiores.

EREGRINO QUI INIUSSUS LAPIDEM DE EODEM LOCO DETULIT.

Constat quemdam peregrinum hoc penitus ignorasse qui ad eundem Montem Sancti Michaelis veniens a partibus Italiæ alterum lapidem, absque cuiusque licentia, secum detulit pro benedictione. Quod quia, sine ipsius sancti gratia fecerit, res subsequens ostendit. Nam lapidem, quem detulit in quodam altare, mox reversus ad propria, recondidit, sed quum ipsum acceperat, nullo concedente sibi, nocte sequenti gravissimam ægritudinem incurrit, eodem per plura annorum curricula lecto decubuit. Cui etiam ad recuperandam sanitatem nullum ad modicum proficere potuit medicamen. Post plurimum itaque temporis advenerunt ibidem duo ex monachis sancti Michaelis quorum alter Bernardus dicebatur alter Vitalis qui, ad montem Garganum tendentes, ad suffragia Sancti Michaelis, ad eandem villam qua ægrotus decumbebat diverterunt causa hospitii. Hos isdem infirmus ad se fecit venire, cunctaque necessaria illis de suo, ut locupletissimus, tribuit abunde atque inter loquendum retulit se quondam ad Montem Sancti Michaelis venisse quo postquam, inquit, nunquam pristina gavisus sum sanitate, cum enim incolumis ad domum propriam redissem, insecuta nocte, hanc corporis incurri valetudinem, ex quo usque in hodiernum diem nulla medicorum arte valui sentire levamen. Huic eidem monachi responderunt se admodum mirari quod, cum eundem locum aliis omnibus reparatio sit sanitatis, ipsi extiterit causa infirmitatis. Inquirunt deinde ab eo utrum aliquid commiserit eundo vel redeundo sive in eodem loco quod ipsi displicuisset angelo. Quo nihil omnino dedecens in eodem itinere se commisisse perhibente, sciscitantur itidem si forte quidpiam detulerit inde quasi pro benedictione. Qui unum minimum lapidem se inde detulisse respondit ipsumque se retulisse in altare monasterii ipsius loci ob venerationem eiusdem Sancti Michaelis. Interrogant ergo cuius consensu hoc fecerit, qui a nullo se inde petiisse licentiam respondit. Hanc igitur esse dixerunt causam languoris illius quod ex eodem loco quicpiam exferre fuit ausus absque Abbatis monachorum que consensu. Hortantur itaque ut Sancto Michaeli voveret quod si, sua intercessione, pristinæ eum sospitati redderet sanctum ipsius locum reviseret eumdemque lapidem per se referret. Qui cuncta alia se libenter dixit facere, ipsumque

sanctum maximis muneribus honorare, lapidem vero nullo modo reddere velle. Quia licet ipsius causa, ut perhibebant, gravi mulctatus sit infirmitate, cunctarum tamen rerum commoditate se suos que fatebatur ex tunc mirum in modum exuberasse. Cumque pollicerentur quod idem lapillus, vel si quid eligeret, aliud, incunctanter sibi tribueretur, diu renisus fecit tandem quod monebant ipsis præsentibus. Qui cum inde discederent jam noctis recedentibus umbris, ut redeuntes ibidem diverterent obnixis ab eo sunt precibus obstricti. Hi itaque accelerantes iter cœptum citius pro posse ad montem Garganum venerunt. Inde redeuntes via qua venerant ad eandem sui hospitii reversi sunt villam : cumque eumdem hominem quem infirmum dimiserant requisissent, invenerunt eum omnino sanum et incolumem, paratisque itineri necessariis eorum iam per aliquot dies regressum sustinentem, qui sequenti die cum eis iter arripuit atque ad Montem Sancti Michaelis venit. Quo adveniens super sacrum altare reposuit lapidem condignis muneribus eundem sanctum honoravit Michaelem. Deinde monachorum dono ipsum lapillum recepit, et ad propria reversus ecclesiam in honorem Sancti Michaelis extruxit : sicque omni in reliquum tempus quoad vixit cum omni domo sua, et incolumitate corporis et cunctis ad plenum vitæ emolumentis abundavit.

DE SANCTA TRANSLATIONE BEATI AUBERTI.

Beati Auberti sanctissima ossa prolixiori tempore cunctis manserunt ignota, eodem in loco, ubi bellua prædicta, scilicet Berneherius, absconderat. Tandem autem superno opifici qui ordine, mensura et pondere cuncta disposuit, ad decus loci ea manifestari placuit, Richardo secundo monarchiam gubernante Normanicæ gentis, domno vero Hildeberto Abbate haud ignobiliter regente moderamina ipsius cœnobii; isdem itaque, ut plerisque abbatibus moris est, prope ecclesiam separatim cubiculum habebat, in quo noctibus, cum quibusdam monachis, ipsius templi custodibus, quiescebat. Infra hoc maiusque monasterium idem erat domicilium quo ipsius sancti Auberti celabatur sacrum. In quo loco, dulcimodum, ut comperimus, frequentissime audiebatur melos, quod ineffabili dulcidine cunctorum audientium demulcebat animos. Hoc etiam eo tempore eadem ecclesia dicebatur et erat gazophilatium, inter alia omni metallo pretiosius retinens margaritam. Quadam itaque nocte, cunctis alto depressis sopore, eadem domus

insonuit ingenti fragore, ac si maxima vi per tectum eius aliquis conaretur erupere, quo sonitu cuncti qui in eodem cubiculo dormiebant evigilantes nocturno silentio illuc ingressos ita perstrepere crediderunt fures. Perniciter ergo exilientes stratis ad comprehendendum eos ibidem cum fustibus et lucernis sunt ingressi quo neminem reperientes, nec etiam aliquam suffossionem in parietibus, tecto vel laquearibus inspicientes, cum grandi admiratione, redierunt suum quisque cubile repetentes. Cumque iterum cubitum locassent, omnes insimul quamdam perpessi mentis inquietudinem, fugiente ab oculis somno, noctem totam transegere insomnem. Die itaque sequenti præfatus Abbas quod passus sit quidve nocte eadem acciderit universo conventui retulit et quid super hoc opporteret agi ab eis consilium efflagitat, qui diligentius quod acciderat inspecto, triduanum indici ieiunium statuerunt generali decreto, quo spatio intente domini misericordiam omnis imploraret congregatio, ut si aliqua a se hæc esset revelatio manifestiore declararetur indicio, sin vero fantastica illusio ut cessaret omnimodo. Rumor autem iam eorum percrebuerat auribus prædictum Berneherium furatum esse ac abscondisse beati Auberti corpus. Convocantes itaque supra memoratum Fulcoldum sibi præ cæteris fidelissimum sciscitati sunt eum, utrum de corpore ipsius Sancti Auberti quicquam sibi retulisse reminisceretur eundem suum avunculum, vel si, ut fama erat, illud eum transtulisse haberet. Compertumque respondit se, ut pote qui interfuerit, certissime scire ipsum Berneherium ipsius sancti ossa transtulisse atque aliorsum in eodem tamen Monte abscondisse; sed ubi ea absconderit se penitus ignorare. Et ut ipsius verbis currat oratio :
« Eadem ossa inquit, ab eo inclusa cado recolo me puerum propriis hu-
« meris noctanter in hoc ipso detulisse cubiculo, sed ubi ea reposuerit
« omnimodis incognitum habeo. Postmodum autem sub trabibus domus
« novum laquear scio eum fecisse construi robustissimi ligni tabulis. »
Hac ejus relatione cuncti animosiores redditi ad obtinendum, omni cum devotione, indictum tridui peregerant ieiunium. Sequenti itidem nocte, isdem locus pari imo maiori insonuit fragore. Hoc etiam tertia nocte est iteratum, nec etiam ut primo vel secundo, sed quasi funditus idem everteretur domicilium, omnibus itaque extitit manifestum quod tanti tumultus signum sub eodem tecto toties iteratum aliquid signaret debere emigrari ibidem inclusum. Tertia igitur die prædictus abbas cæterique monachi deliberaverunt eandem domum debere scrutari si quid ibidem haberetur absconditi. Quam ingressi cum hymnis et lau-

dibus, ablatis duabus vel tribus ex ligneis tabulis qui suberant trabibus quosdam ex suis ad perscrutandum ascendere jubet superius qui ipsos trabes constratos cristellis cernentes, singulas per ordinem investigare tabulas aggressi sunt, reseratas eas reperientes : quasdum aperiendo immorantur, sicut ab iis qui interfuerunt comperimus, observaculum ipsius qua sancta continebantur dicto citius avellitur atque in alteram partem, eregione, quasi maxima turbine impellente, violenter projicitur. Hoc ut viderunt relictis aliis, ad eam se contulerunt cujus mox, ut cooperculum amoverunt, prædictum vas cum sancti corpore invenerunt. Evocatus itaque Fulcoldus ascendit et idem vas certis indiciis se recognoscere asseruit, quod confestim inde levaverunt ac cæteris eum suscipientibus inferius dimiserunt. Deinde pretiosissimo pallio id involventes atque in loculo vectatorio decenter componentes ad ecclesiam, cum omni exultatione spirituali psallentes, deferebant. Ubi vero ad introitum ventum est monasterii unus deferentium scilicet Hildemanus dubitare cœpit utrum revera corpus sancti an cuiuslibet alterius deferret defuncti. Hæc ubi tacito secum revolvit animo, tanto pondere ipsius sancti quod antea levissime ferebat depressus est, subito ut genu tenus prostratus solo, nec exurgere nec loco se valeret movere ullo modo. Qui deinde, coram omnibus, publica confessione pænitudinem agens suæ infidelitatis, ipsius sancti meritis, viribus receptis tandem surrexit, atque uti cœperat iam absque pondere eum usque ante sacrum altare deportavit. Protensa itaque cortina per medium monasterii in transversum eadem sanctissima ossa exposita prædicto vase super mundissimum mantile composuerunt. Quem diligenter intuentes, pia curiositate, repererunt foramen in ejus sancto capite quod cunctis claruit esse indicium percussionis Angeli. Invenerunt etiam ibi altare ipsius sancti sed et membranulam sacri tituli quam quum pene consumpta erat diuturnitate temporis inter alia hoc in ea potuit reperiri : *Hic requiescit Cps. Domni. Autberti. Abrincatensis Epi.* Hoc ergo venerabile corpus beati viri cum summa veneratione deposuerunt super sanctæ et individuæ Trinitatis altare quod usque in hodiernum diem in eodem monasterio servatur honore competenti.

MIRACULUM.

Placuit etiam summæ divinitati eundem sanctum Aubertum commendare alterius ostensione miraculi. Duo si quidem ex ejusdem

cœnobii fratribus, iam per aliquot dies anhelos, febris incommodo vexabantur. Horum alter senilis alter vero ætatis videbatur esse juvenilis. Is ergo qui alterum ætate proire videbatur ablui ipsius Sancti Auberti caput, ipsumque liquorem sibi ad bibendum deferri precabatur. Quem delatum sibi cum fide suscipiens hortabatur secum bibere causa remedii præfatum juvenem qui omnino cœpit renuere, asserendo se malle mori quam liquorem per caput hominis mortui distillatum bibere cuius ille senior irridens levitatem, allatum potum solus ebibit eadem hora pristinæ restitus sanitati in crastino se sancto conventui reddidit; ipse vero alter gravissima mox correptus est infirmitate, qua augmentum de die in die sumente, infra octo dies terminum suscepit vitæ.

DE PARALITICA MERITIS SANCTI AUBERTI CURATA.

Nec incongruum hic subvidere ducimus quid nostra ætate, his scilicet temporibus per eundem, Antistitem suum, Aubertum operari dignatus sit dominus. Mos esse noscitur tam monachis Montensibus quam clericis Abrincensibus ut alternatim alterius ecclesiæ semel in annum ad alteram ecclesiam procedat clerus : illis quidem Sancti Auberti corpus, his autem Sanctæ Pientiæ secum ferentibus. Juxta hanc morem idem corpus Sancti Auberti nuper Abrincis ad suam scilicet delatum est sedem. Ibidem vero quædam muliercula in aliquot annis decumbebat paralitica devotorum eleemosynis habens vitæ subsidia. Cum ergo post celebrationem missæ eadem lectica Sancti per medium urbis deferetur de more, ipsa muliercula cernens illuc undique quosdam utriusque sexus concurrere, quonam tanta multitudo sic properanter iret cœpit inquirere. Cui responsum est hos ire obviam corporis sancti Auberti quod deferebatur per majorem vicum ipsius civitatis. Hoc audito eundem Sanctum Aubertum, nomen eius frequenter inclamitans, cœpit orare ut sua sanctissima intercessione opem sanitatis sibi dignaretur conferre. Ubi autem portitores sancti corporis portam urbis vidit egredi, adnisu quod potuit per terram se trahens illuc properare studuit magis ac magis imprecans affore sibi suffragium ipsius sancti. Hæc itaque omnipotentis Dei miseratione qui sanctos suos et in cœlis coronare et in terris miraculis consuevit honorare, meritis ejusdem sancti Auberti integra protinus redintegrata est sanitate, omni populo undique prospectante. Mox enim ut eam sancti

feretri umbra attigit, cunctis Deum laudantibus, sana et incolumis in pedes constitit.

DE MULIERE QUÆ IN MEDIO MARI PEPERIT.

Mirabilis Dei omnipotentia nec minus reverenter eius laudanda clementiaque beatum Michaelem cui cœlestis principatus contulit insignia, etiam in terris haud quaquam glorificare destitit miraculorum frequentia. Prædictum namque locum quem isdem beatissimus Princeps sibi providit in partibus occiduis admirabilibus semper extollere dignatus est virtutum prodigiis; quæ uno miraculo humanam admirationem excellenti ante non longum tempus accumulavit in diebus scilicet regiminis prædicti domni Hildeberti Abbatis, quod propter quosdam modicæ fidei omnino restituissemus nisi idonea rei gestæ testimonia in promptu haberemus. Eo igitur tempore fervescente zelo christianitatis erga divinæ religionis cultum, ad idem Sancti Michaelis monasterium populositas pene confluebat terrarum, experimento sanitatum corporearum, ibidem se consequi non frustra credentes salutem animarum. Quædam ergo eius provinciæ matrona, illis diebus alvo existens pergravida, maritum suum orabat ut, orationis gratia, ipsius Sancti Michaelis simul adirent limina. Hoc ille diu abnegando implere distulit, aptumque ad hoc tempus postquam prole exonerata esset debere expectare dixit. Ipsa vero eundem sanctum majori succensa desiderio ut hoc facerent urgere cœpit omnimodo. Cuius ille tandem devictus precibus cum suorum aliquibus ad eundem Sancti Michaelis locum est profectus, quo advenientes ac vota sua cum gratiarum actione solventes a loco exierunt cum gaudio ad propria remeantes. Illis ergo egressis ac in medio pene arenæ iam constitutis repente eos opacissima nebulæ densitas obtexit; eorumque auribus iam a vicino fragor alluentis pelagi insonuit : cumque hoc sonitu exterriti acceleraverent iter cœptum, eadem matrona prægnans, uti diximus, ipsa festinatione devenit ad partum, quam nec a loco movere nec ibidem quirent se subsistere, Deo, Sanctoque Michaeli eam committentes, discesserunt inde cum ingenti mœrore iam præ oculis habentes mare. Hæc ergo, solatio destituta, Sancti Michaelis attentius cœpit implorare suffragia et quia devote expetierat eundem Sanctum Michaelem, promptissimum in eodem periculo experta est auxiliatorem. Novo enim omnibusque seculis inaudito ordine idem princeps cœlestis militiæ immunem mali

in tanto talique eam servavit discrimine. Si quidem alluens circumcirca unda maris in modum coronæ eam undique circumdedit nec ipsam tanto spatio fluctus attigit quanto ipsa utrimque occupare poterat extensis brachiis. Pelagus itaque altius accrescens in immensum quasi quemdam circa eam profundissimum effecit puteum : nec una gutta sui introrsus per totum ipsius circuli defluente spatium ; ubi enim illuc impegisse fluctus tumentes retrorsum in invicem collidebantur ultra progredi non valentes ; altum frementes et quodam modo quasi contra obicem indignantes. Talis, itaque ut sic dictum sit, tuta munimine valli, ibidem iam secura peperit, enixumque puerum ejusdem pelagi undis abluit quod ad abluendum ut aqua hauriri poterat, ad nocendum vero super eandem beati Michaelis fœminam nullo modo aqua defluere poterat. Mare igitur paulatim decrescens tempore suo recessit ipsamque mulierem in sua arena sanam et incolumem reliquit. Est igitur illuc cernere antiquum trium puerorum miraculum in contrario licet elemento renovatum, illis enim ad deambulandum ignibus æstuans cessit caminus ; huic peregrinæ Sancti Michaelis ad libere pariendum in medio sui sinum aperuit pelagus. Ad illorum vincula consumenda vorax flamma obsequium præbuit ; ad huius necessitatem naturæ undarum insensibilitas ministravit. Illorum liberatio ad Dei reverentiam Regem impulit impium ; huius salvatio ad Dei suique ministri Sancti Michaelis venerationem mentes excitat fidelium. Post abcessum vero pelagi ad requirendum corpus eius mulieris, causa sepeliendi idem maritus suique comites sunt reversi, quam eodem in loco quo eam reliquerant sanam enixumque puerum inter manus habentem reperientes, postquam diu immorati sunt, Dei omnipotentis clementiam Sanctique Michaelis meritum collaudantes, sciscitati sunt ab ea quomodo se inter marina discrimina habuisset, quæ respondit se quædam quasi candidissima aulea in circuitu suo extensa vidisse, fluctusque maris ipsa aulea non valentes transire, sibi undique instar altissimi muri effecisse. Post condignas ergo pro posse sancti Michaeli recompensas super hoc gratias repedarunt ad propria, collata sibi Dei suique Archangeli ubique cunctis enarrantes magnalia. Natum itaque puerum a conjugato *Peril* a periculo scilicet maris vocari, fecerunt eundemque mox ablactatum sacris litteris erudiendum ad deo serviendum magistro tradiderunt. Is postea postquam ordinatus presbyter in pago Lixoviensi, quatuor fere ab urbe miliariis hodieque superest : Et huius miraculi, si qui forte sint increduli, idoneus testis

adest. Ad eundem quoque montem recurrens, singulis annis refert, cum munere, grates eodem Sancto Michaeli, imitator revera illius evangelici qui solus ex decem mundatis domino regressus gratias egit. Animadvertat igitur quisque fidelis quantum prosit quemdam se committere patrocinio Sancti Michaelis. Qui enim tantopere curam gerit corporum, sua limina devote expetentium, procul dubio potentissimus auxiliator est animarum sibi in præsenti jure famulantium.

DE CUSTODE IPSIUS MONASTERII DIVINITUS PERCUSSO.

Eiusdem beati Michaelis Basilicæ custodia cuidam monacho nomine Drogoni commissa, cuius quamvis in aliis potissum vigeret strenuitas, erga sacræ ædis venerationem suique, ut post patuit, custodiam minus æquo invigilabat solertia. Namque non adeo erat studiosus sobrietatis et persæpe post serotinam potationem meri rediens ad domum suæ cæterorumque custodum requietionis irreverenter transibat ante sacrum altare Sancti Michaelis; irreverenter autem dico, orationi non incumbendo. Hoc licet illi nullo modo cesserit impune, venialiter tamen, ut in sequentibus patebit, corporea plexum esse ultione. Eidem ergo, ut prœlibatum est, mos habebatur ecclesiæ neminem quantælibet dignitatis vel potentiæ, nocturno tempore illuc ingredi. Et ne quoquo modo latitanter fraus ibi ocularetur latronum, consuetudinaliter quaque die, post completorium ipsi custodes totum perscrutantur monasterium, stricte obseratis diligenter repagulis portarum, in suo diversorio iuxta ecclesiam tempus præstolabantur matutinorum. Advenit itaque celebris festivitas sancti Michaelis, solemnitas scilicet dedicationis loci sanctarumque reliquiarum exceptionis. Post completorium igitur, iam monasterio a custodibus perscrutato prædictus monachus ecclesiam ingressus ad metatum suum redibat, ante sanctum altare transiens more solito, respiciensque retro videre sibi visus est tres elegantis formæ peregrinos qui pergrandes in manibus tenentes cereas, versis ad altare vultibus, in edito ipsius monasterii consistebant loco. Æstimans ergo aliquos Potentum qui pro foribus excubabant consensu introisse custodum (nam soliti sunt religiosi quique in porticu ipsius monasterii eadem nocte vigilias agere) evocato clerico cui commiserat curam ecclesiæ colaphum ei incutit animosissime, inquirens cur tali hora quemquam illuc sinerit intrare. Qui respondit neminem se ibi reliquisse, neminem intromisisse, ad postremum

neminem eo excepto infra monasterium videre. Ille eos quos videbat digito ei ostendere nitebatur quos ille nullo modo se videre fatebatur. Tandem vero, utrisque, illo ostendendo, illo se videre negando lassatis, clericus quidem dormitum rediit, monachus autem ad altare quicpiam acturus accessit, quo perveniens a quodam invisibiliter percussus, in faciem prostratus ad terram corruit, et colaphum, quem clerico injuste incusserat, illo multum austerius persensit. Hac percussione aliquantum ibi iacens, exanimi similis pene, tandem resumptis viribus ad proprium reversus est cubile, moxque gravissima percussus infirmitate alicui fratrum qui ibi secum quiescebant claves commisit ecclesiæ. In crastinum autem Abbati ac fratribus quid sibi contigisset retulit, regio morbo iam perfusus tota superficie corporis. Monachi itaque cum Abbate, licet admodum dolentes super illius tam triste dispendium, a loco eum emiserunt, Dei tamen admirantes iudicium, quod quamvis aliquando occultum nunquam tamen constat iniustum, in Calso itaque insula eum dirigentes ad habitandum summo studio cuncta ad integrum tribuendo, curam ipsius quoad vixit impenderunt. Qui aliquanto tempore tali purgatus scalore languoris, iam non puniendus ibidem vitam finivit. Audiant et contremiscant talem tantillæ offensionis vindictam qui impudenter circa eandem Sancti Michaelis cursitare non metuunt aram.

DE QUIBUSDAM MONACHIS IBIDEM CŒLESTI IGNE COHERCITIS

Sub iisdem fere diebus quoddam aliud contigisse audivimus quod ad correctionem quorumlibet levis animi memoratu dignum duximus. Quidam namque fratrum ipsius loci, quodam die, sanguine minuti, ibi consedebant ante altare Sanctæ Trinitatis, causa celebrandi vespertinam Synaxim (moris siquidem est monachos sanguine minutos non interesse ipsa die canentium choro, ne forte psallendo seu genu flectendo molestiori graventur incommodo), cum ergo ibidem residerent et ut sese habet levitas iuventutis, plus æquo hylares, negligenter sacra verba deprimerent, ecce repente flammam ignis ab altari egredi vident qui eorum vultibus ac comis nonnullum calorem, multo maiorem eorum animis incussit pavorem; taliter igitur coherciti, iam devotius institerunt cœpto operi dei, ultrice flamma edocti, angelicos spiritus præsentialiter interesse divinis officiis, quos, psalmista

testante, vocari constat flammam ignis. Testati sunt idem monachi sæpe se, licet coopertis capitibus tantumvis ardoris sensisse, ut quisque ipsorum credens sibi absumi comas eodem igne propriis manibus eas conatus sit inhibere. Hæc bonæ memoriæ domnus Vuazo suis minoribus levisque animi solitus erat proponere de cuius veridica assertione nullus cui notus extiterit noscitur dubitare.

MIRACULUM.

Melos angelicum in eodem templo persæpe fuisse auditum veridica hodieque attestatur assertio multorum, cui rei, prædictus Bernerius idoneus testis superstes extat, qui non tantum ab aliis sed etiam a se ipso hoc esse auditum confirmat. Absit autem absit omnimodis ab animo cujusque fidelis, ut monachum tantæ religionis ac sanctitatis de tanta talique præsertim re credat præsumpsisse mentiri. Is ergo quondam in eodem loco, horoscopi gerens officium, post nocturnas vigilias residere solitus erat infra ipsum monasterium. Aliquando itaque ibidem restitit, revera vota precum oblaturus auribus divinis, ut vero narrat quippiam acturus sui officii. Cumque ut eius verbis loquar : peracto id cuius causa remanserat nec dum sol densas noctis depelleret tenebras, egressus oratorium ibi se ad repansandum collocavit ante ipsius ecclesiæ ianuas mox que ut leviter est sumno depressus ineffabilis dulcedinis cantus eius insonuit auribus ac si infra ecclesiam trium haud dissonum vocum resonaret concentus. Qui confestim hoc audito festinus surrexit et approprians ecclesiæ ianuis non parvo horæ spatio easdem voces *Kyrie eleeyson* quam dulcissime cantantes auribus hausit. Ecclesiam ergo non præsumens ingredi ibidem pro foribus diu stetit ipsaque neumata armoniæ cœlestis ad plenum, ut sibi visum est, addidiscit. Cum itaque post aliquot horarum spatium conticuisset vox beatorum spirituum, prædictus frater tertio sibi replicavit in animo ordinem eorumdem neumatum.

FINIS.

Simile miraculum accidit in tempore domini Ricardi Tustini Abbatis prædicti loci, anno millesimo ducentesimo sexagesimo tertio.

NOTÆ FRATRIS JOANNIS HUYNES IN PRÆDICTAM HISTORIAM.

Supra scriptam historiam ab enarratione Apparitionis Sancti Michaelis factæ Sancto Auberto Abrincensi Episcopo ad concentus angelicos a Bernerio perceptis, seu ab his verbis : *Postquam gens Francorum Christi gratia insignita,* etc, ad illa : *Replicavit in animo ordinem eorumdem neumatum* ab uno eodemque authore fuisse compositam apparet ex phrasi latina, præcipue vero ex recapitulatione historiæ ubi sic loquitur : *Igitur tempore gloriosæ recordationis Childeberti Francorum regis, beatus Autbertus Præsul tunc temporis Abrincensis jussus est ut supra diximus,* etc. Hic quidem nomen suum præ humilitate reticuit. Monachum tamen huius montis fuisse colligere possumus ex his verbis : *Ex quibus aliqua quorumdam nostrorum bonæ voluntatis fratrum compulsi precibus, nullo fastu, sed amore ipsius Sancti memoriæ mandare studimus,* etc. Quod vero hæc scripserit circa annum sexagesimum patet ex his verbis : *Huius autem noxam offensionis, Fons misericordiæ famulo tuo Radulpho Abbati indulgere digneris cuius nos obitu absentiaque tristes, heu in salicibus, in medio Babylonis nostra suspendere organa dedisti.* Quod enim ille Radulphus, octavus Abbas Montis, obierit circa illud tempus, manifestum habemus ex quamplurimis manuscriptis.

Existimamus eundem monachum composuisse Historiam montis Gargani quam superius transcripsimus ut satis patet ex phrasi latina et ex iis quæ legimus initio Historiæ Montis Tumbæ : *Iis, ut comprehensum est, per beatum archangelum patratis,* etc... Verum de hoc nihil certi asserere possumus; hoc unum dicimus aut eum eam composuisse, vel alium eo antiquiorem vel coætanum nec minoris scientiæ. Nunc veniamus ad difficultates quæ in prædicta historia Montis Tumbæ tunc temporis reperiuntur.

Oceano undique cinctus locus, etc., potius dicendum esset arena oceani undique cinctus locus; nam mare, licet singulis diebus bis crescat et decrescat, non tamen quotidie Montem circumdat nec nisi certis diebus et horis arenam inundat universam. Nec proprie locus insula dici potest. Hic quoque duo fluvii, Segia et Senuna, simul ac in arenam defluunt varias persæpe mutant sedes et nunc raro radices Montis alluunt.

Ut etiam usque nunc duæ extant ecclesiæ priscorum manu constructæ. Modo non extant et illarum locus ignoratur.

Onerabat asellum dapibus dilectione vera farcitis, etc. Hunc a Lupo devoratum fuisse, lupumque aselli officium exercuisse non scribit, quod tamen in aliis manu-scriptis legimus. Sicut et cum loquitur de Baino, monitu Archangeli ad montem directo, ut cum laborantibus et ipse labori insisteret, nil refert de infantulo cuius pedis applicatione Beatus Aubertus miraculose rupem projecit in mare quod similiter in aliis manu-scriptis invenimus.

De villa quæ dicitur nunc Asteriacus, etc. Bis sic loquitur in hac historia cum tamen fama sit (quod etiam legimus in aliquibus manu-scriptis) hunc vicum dictum fuisse *Belvidere* vel *Bellavisum* a principio fundationis huius ecclesiæ, cum mulier quædam, luminibus orbata, prosequens pretiosissima munera summi Archangeli a Gargano allata, divinitus recepit visum et in has voces repente prorupit: *Oh! qu'il faict beau voir!*

Mare quod longe distabat paulatim assurgens. Bene dicit paulatim, nec enim putandum est illud cunctam sylvæ illius magnitudinem in arenæ suæ formam, immediate ante apparitionem Sancti Michaelis factam Sancto Auberto, redegisset, cum inferius dicat nuntios a Gargano remeantes quasi novum ingressos esse orbem quem primum veprium densitate reliquerant plenum. A tempore enim, apparitionis Sancti Michaelis factæ Sancto Auberto ad dedicationem templi, mare longe maiorem sylvæ illius magnitudinem in arenam redegit quam antea.

Tertia admonitione pulsatur austerius.

Qualis fuerit ista austeritas indicat author in recapitulatione historiæ his verbis : ad huius autem austeræ pulsationis testimonium in capite eiusdem sancti hodieque apparet haud exiguum quod diligenter oculis attrectum nullam cauterii sine jaculi manifeste vero divinæ virtutis præbet indicium. Et in translatione corporis Sancti Auberti his verbis : Quem diligenter intuentes pia curiositate repererunt foramen in eius sancto capite quod cunctis claruit esse indicium percussionis Angeli. (Vide quæ etiam discuntur in prosis.)

Ad cuius fidei confirmationem monstratur etiam ibidem usque in præsens petra. Ubi sit modo ignoratur.

Quod cum non post multum tempus esset, opem ferente deo, ædificatum, etc. Non inde putandum est sanctum Aubertum complevisse ædificium omnimodis, ante directionem clericorum ad montem Garganum, alias essent falsa quæ subjicit his verbis : « Summi interea nuntii repedantes post multa itineris spatia ad locum quo digressi fuerunt ipso die quo fabrica completa est in monte jam dicto. » Sed dicendum est ante profectionem clericorum locum fuisse purgatum et ecclesiam jam incœptam, perfectam vero fuisse tempore peregrinationis illorum

Veneranda completa templi dedicatione. Hic non dicit a quo facta fuerit illa dedicatio. In recapitulatione tamen historiæ a sancto Auberto dicatam fuisse tenet his verbis : Vir itaque domini Aubertus, ut iussus fuerat, ecclesiam in prædicto loco construxit, delatisque sacris a Gargano monte reliquiis, eam decenter dedicans, insignivit, etc. Nos in quibusdem aliis manu-scriptis a deo dicatam fuisse ministerio angelorum legimus.

Eadem vero aqua profluens quod sit haustu salubris, etc. Modo in summitate montis sunt tres cisternæ unde aqua desumitur tum ad potandum, tum ad alia necessaria, nec fons iste salientis aquæ in tanta veneratione habetur quantum deberet. Excusat equidem ex parte difficultas descensus ad eum.

Sic nihil dicit de apparitione archangeli facta sancto Auberto, postquam complevit omnia supradicta, qua sanctus Michael promisit dicto sancto se eam ecclesiam in honorem sui constructam semper in sua tutela suscepturum quod in aliquibus manu-scriptis legimus.

Vinearum fertilitate, etc. Hic author hoc loco satis insinuat se Normanum esse. Equidem nobilissima est Normannia in plurimis, verum ab arboribus pomiferis potius quam a vineis eam laudare debuisset.

Nunquam tamen illic defuisse virtutum insignia a maioribus percepimus quorum relatu duo quædam mira, etc. Primum est de clerico qui temerario ausu sancta voluit inspicere pignora. Secundum : de ultione eius qui templo præsumpsit excubare.

Navigio per Sequanam appulsus est Rodomo. Ponendum appulit Rothomagum.

Mansit ergo incognitum idem corpus beati Auberti triginta et eo

amplius annis usque ad tempus domini Maniardi secundi abbatis. Dicendum errorem hic irrepsisse ponendum que est: quinquaginta circiter annis usque ad tempus domini Hildeberti abbatis; nam infra dicitur reliquias, a Gargano allatas, repertas quidem fuisse tempore Mainardi secundi, nec ibi loquitur de repertione corporis sancti Auberti; solummodo, domum in qua sacrum illud corpus erat absconsum flammas evasisse affirmat. Cum vero de translatione corporis sancti Auberti ex professo tractat sic habet: « Domno vero Hildeberto abbate, haud ignobiliter regente moderamina ipsius cœnobii. » Atqui cum introductio monachorum facta fuerit anno 965, vel 966, quo tempore Berneherius abscondit corpus sancti Auberti, domnus vero Hildebertus primus nomine non nisi anno 1009 Abbatiam regere incœperit nec insuper constet quo anno sui regiminis facta fuerit ista translatio, evidenter patet fluxisse circiter quinquaginta annos.

Concesserunt eidem Monachi supradicto eius nepoti Fulcholdo. Superflua est vox illa *supradicto,* nam de ipso Fulcholdo nundum locutus est author.

Sibi retinens tantum potestatem tribuendi fratri electo pastoralem baculum. Intellige si adesset benedictioni abbatis : si vero adesse non poterat huiusmodi electionem scripto confirmabat.

Domno Joanni papæ qui Octaviano successerat misit, etc. Inter Octavianum seu Joannem duodecimum et istum Joannem decimum-tertium ponunt historici Benedictum quintum qui quidem paucis diebus vel mensibus præfuit ecclesiæ; nam Joannes duodecimus obiit anno nongentesimo quarto, pridie Idus Maii. Joannes vero decimus-tertius creatus fuit Pontifex anno nongentesimo quinto circa mensem Augustum. Consulat Baronium qui plura scire cupit et vitam Benedicti quinti in Conciliis Generalibus ubi sic habetur: « Hunc (intellige Benedictum) scriptorum alii velut iniuste intrusum omittunt, alii Leoni Schismatico et Antipapæ eundem antiponunt. Sed utramlibet harum sententiam tuentes falluntur. » Ergo fallitur author noster qui Benedictum ómisit.

Pari consensu Romani concilii subscribendo supra dicta confirmavit. Illud concilium Romanum quo privilegia huius Monasterii Sancti Michaelis de periculo maris a Rege Lothario et Duce Richardo concessa confirmantur, utrum anno 965 et 966 actum sit, incognitum habemus

eo quod in fine diplomatis ponat noster author hæc verba : Actum est hoc tempore Mainardi abbatis. Subdatque Lotharium ista confirmasse anno duodecimo regni sui, Christi vero nongentesimo sexagesimo quinto, cum multa manu-scripta Montis dicant introductionem monachorum factam fuisse tantum anno 966. Insuper constat ex hoc Richardum ducem Normannorum bis vel ter Romam misisse legatos pro monasterio Montis, primo ut canonicos ejiceret, secundo ut introductionem monachorum iam factam sua authoritate summus Pontifex roborare dignaretur.

Sanctus Michael provisor loci nullius horum tumulatione ipsum maculari permiserit, etc. Quo tempore scribebat author iam octo abbates regimen monasterii Montis habuerant. Quatuor primi communibus monachorum suffragiis electi, in monte sepulti sunt. Tres potestate Normannorum ducum positi, alibi sepulti iacent. Satis insinuat author octavum, eadem potestate intrusum sepultum esse extra Montem his verbis : « Cuius nos obitu absentiaque tristes. » Equidem obiesse extra Montem, nempe in itinere Jerusalem, omnes fatentur : sed cum in quibusdam manu-scriptis legamus eundem sepultum esse in porticu huius ecclesiæ, cadaver eius allatum esse dicendum. Sane prædicta observatio probatione non caret usque ad præsens, nam nonus a conventu electus in hoc monte iacet; decimus, undecimus, duodecimus, decimus-tertius vi et potestate Ducum Normannorum intrusi, alibi iacent præter decimum-tertium quem legimus in hoc Monte sepultum (forte propter præclara illius gesta hoc Deus permisit). Decimus-quartus, decimus-quintus, decimus-sextus a monachis electi in hoc monte requiescunt. Cæteri omnes similiter electi eodem privilegio gaudent : exceptis Jordano qui in Monte Dessedens apud Tumbam Helenes humari voluit, Petro Regis qui, propter utilitates Romanæ ecclesiæ absens ab hoc Monte, Bononiæ in Italia iacet, Roberto Joliveti qui iacet Rothomagi. Licet duo postremi alibi sepultos esse dicere possimus, quod se culpabiles reddiderunt, primus dum cum suis monachis convenit de pensione annua sibi facienda, sub pretextu necessitatis, secundus cum monasterium undique ab inimicis obsessum reliquit et, per viginti quatuor annos, absens fuit. Commendatarios quis dubitat alibi sepultos? Possem hic sævissimam horribilemque mortem quorumdam qui nomine commendatariorum præfuerunt huic ecclesiæ sive in reparationibus faciendis

sive in redditibus percipiendis recensere. Sane nulla hoc monachorum machinatione sed Dei, sanctique Michaelis agente ultione accidit.

De clerico qui temerario ausu sacra voluit pignora inspicere. Istæ reliquiæ modo in Thesaurario aperte videntur; mos etiam non intrandi ecclesiam nocturno tempore non viget.

Isdem autem lapis hodieque monstratur in eodem monte, etc. Ubi sit ignoratur.

Domnus abbas Hildebertus eundem locum et in alio opere, deo nos iuvante, liquebit. Nundum illud opus invenire potuimus.

Isdem itaque, ut plerisque abbatibus moris est, prope ecclesiam separatim cabiculum habebat. Nempe ut facilius nunciarent opus Dei, die noctuque. Quid diceret author si abbates huius temporis videret?

Mos esse noscitur tam monachis Montensibus quam clericis abrincensibus, etc. Mos iste non servatur modo.

FINIS.

(On consultera avec fruit, sur l'*Apparition au Mont-Tombe*, les annotations des *Bollandistes : Acta sanctorum*, Septembre, t. VIII, p. 78.)



TABLE DES CHAPITRES.

TABLE DES MATIÈRES.

(Nous avons cru devoir reproduire la table dressée par Dom Le Roy, avec les divisions adoptées par l'auteur, bien qu'elle s'éloigne de la méthode suivie généralement aujourd'hui, et qu'elle présente d'assez nombreuses lacunes.)

CHAPITRE Ier.

DE LA FONDATION DE L'ÉGLISE ET MONASTÈRE DU MONT-SAINCT-MICHEL, DES PLUS INSIGNES LEGS ET DONATIONS ET DE L'ÉTABLISSEMENT DES MOYNES DE SAINCT BENOIST.

CHAPITRE II.

DE LA SITUATION DU MONASTÈRE, DE SA DESCRIPTION ET DE CE QUI EST REMARQUABLE PROCHE ICELUY.

CHAPITRE III.

DES DIVERS ACCIDENTS, RUISNES ET RÉPARATIONS FAICTES AUX BASTIMENTS DU MONASTÈRE DU MONT-SAINCT-MICHEL.

Dans le ms. n° 211 de la bibliothèque d'Avranches, on lit la note suivante : Lundy dix-neufième jour d'avril de l'an mil six cent quatre-vingt-quatorze, je trouvay derrière la boiserie de l'autel de la Vierge, en la chappelle sous terre, une ancienne image de bois représentant la Saincte-Vierge avec le petit Jésus, qui fut miraculeusement préservée des flammes lors de l'incendie général, tant de l'église, ancienne chappelle dite des 30 Cierges, que de tous les lieux réguliers, arrivé par le feu du ciel l'an mil cent douze. J'ay faict mettre lad. ancienne image dedans une niche en lad. chappelle sous terre, avec un chassis de verre au devant. Il y vient un grand concours de pèlerins en voyage et y font leurs

dévotions, et plusieurs ont reçeu des effets miraculeux de guérison par l'assistance de la Très-Saincte-Vierge. J'ay dressé une déclaration ample de cette découverte, laquelle j'ay signée le 20 juin audit an 1694.

F. François GINGATZ.

CHAPITRE IV.

DE LA FONDATION DES PRIOREZ DÉPENDANTS DE LAD. ABBAYE, DES BIENFAICTEURS ET AUGMENTATEURS D'ICEUX.

CHAPITRE V.

DES CHAPPELENIES ET CURES DEPPENDANTS DE LAD. ABBAYE, ET DE LA PRÉSENTATION ET COLLATION D'ICELLES.

CHAPITRE VI.

DES BIENFAICTEURS DE LAD. ABBAYE ET DEPPENDANCES, DE TEMPS EN TEMPS, ET LEUR QUALITÉ.

CHAPITRE VII.

DE L'INTRODUCTION DE LA GARNISON EN L'ABBAYE ET DE PLUSIEURS ACCIDENTS ARRIVÉS A RAISON DES GUERRES ET TROUBLES EN CE LIEU ET AUTOUR.

CHAPITRE VIII.

DE DIVERS RÉGLEMENTS DE TEMPS EN TEMPS EN LAD. ABBAYE, DE LA VISITE DE L'ÉVESQUE ET AULTRES SUPÉRIEURS, AVEC L'INTRODUCTION DES MOYNES DE LA CONGRÉGATION ET UNIONS SPIRITUELLES ET LA LISTE DES ÉVESQUES D'AVRANCHES.

CHAPITRE IX.

DE CE QU'IL Y A DE RARE AUTOUR DE L'ABBAYE DU MONT-SAINCT-MICHEL, TANT EN L'ART QU'EN LA NATURE.

Ce chapitre se rencontre dans le chapitre deuxième cy-dessus.

CHAPITRE X.

DES SAINCTES RELIQUES DE LA THRÉSORERIE DE L'ABBAYE DU MONT-SAINCT-MICHEL ET DES SÉPULTURES DES PRINCES, SEIGNEURS ET AULTRES GENTILSHOMMES.

CHAPITRE XI.

DES ABBEZ DU MONASTÈRE DUD. MONT-ST-MICHEL, LEUR DECEDS, GESTES, ETC.

CHAPITRE XII.

DE L'ARGENTERIE ET ORNEMENTS DE L'ÉGLISE DE LAD. ABBAYE.

CHAPITRE XIII.

DES MIRACLES ET ACCIDENTS SURNATURELLEMENT ADVENUS EN LAD. ABBAYE.

CHAPITRE XIV.

DES IMMUNITÉS ET EXEMPTIONS DU MONASTÈRE, AVEC SES PRIVILÉGES SPIRITUELS ET INDULGENCES, LE TOUT PAR LES PAPES.

CHAPITRE XV.

DES MOYNES DE CETTE ABBAYE ESLEVEZ AUS DIGNITEZ EPISCOPALLES, ABBATIALLES ET AULTRES CHARGES HORS D'ICELLE, COMMISSIONS D'HONNEUR, ETC.

XVI.

DE PLUSIEURS ACQUETS, ESCHANGES ET AULTRES ACTES AU PROFIT TEMPOREL DU MONASTÈRE, EXCEPTÉ DE LA SEIGNEURIE DE MONTROUAULT ET DE LA BARRONNIE D'ARDEVON.

CHAPITRE XVII.

DE PLUSIEURS PERSONNES DE QUALITÉ QUI ONT VISITÉ CE LIEU PAR DÉVOTION ET D'AULTRES COMPAGNIES.

CHAPITRE XVIII.

DE PLUSIEURS PERSONNES DE QUALITÉ QUI ONT PRIS L'HABIT EN CE LIEU ET FAICT PROFESSION DE LA RÈGLE DE S. BENOIST.

CHAPITRE XIX.

DE L'INSTITUTION DE L'ARCHIDIACONÉ DU MONT-ST-MICHEL, CONTINUATION ET ABROGATION D'ICELUY.

CHAPITRE XX.

DES PRIVILÈGES, IMMUNITÉS, EXEMPTIONS ET AULTRES GRACES DONNÉES AU MONASTÈRE ET DEPPENDANCES PAR LES ROYS ET PRINCES.

CHAPITRE XXI.

DE L'ESTABLISSEMENT DE LA BARONNIE D'ARDEVON AVEC AUGMENTATION ET ACQUISITION DE PLUSIEURS TERRES ET DROICTS EN ICELLE.

CHAPITRE XXII.

DE LA SEIGNEURIE DE MONTROUAULT ET DES DIVERS CHANGEMENTS ARRIVÉS ES DEPPENDANCES D'ICELLE PAR SUCCESSION DES TEMPS.

CHAPITRE XXIII.

DE LA MANSE CONVENTUELLE, DES OFFICES CLAUSTRAUX ET PRIEURÉS POSSÉDÉS PAR LES MOYNES DU MONT-ST-MICHEL.

CHAPITRE XXIV.

DES CHOSES INDIFFÉRENTES, TERRIBLES, NUISIBLES ET UTILES EN QUELQUE PEU AU MONASTÈRE.

En même temps que la bulle relative à la thrésorerie, l'abbé Pierre Le Roy eut un indult du pape, par lequel il est porté que personne ne pourra impétrer led. office, si ce n'est du consentement de l'abbé, à cause des richesses et argenteries, lesquelles ne doivent estre commises sinon à une personne vertueuse et

---

ERRATA.

Page 83, ligne 1, lisez : 1048 au lieu de 1408.
Page 387, ligne 20, lisez : *Marie* de Bacilley au lieu de *Marin*.
Page 388, ligne 2, lisez : *Bassenville*, au lieu de *Basneville*.

TABLE DES MATIÈRES DU VOLUME.





Caen, Typ. F. Le Blanc-Hardel.




UNIVERSITY OF MICHIGAN
3 9015 06826 6017





